PR134.045
- 134,045

Presented to the
LIBRARY *of the*
UNIVERSITY OF TORONTO
by

The Estate

of

Professor Kenneth May

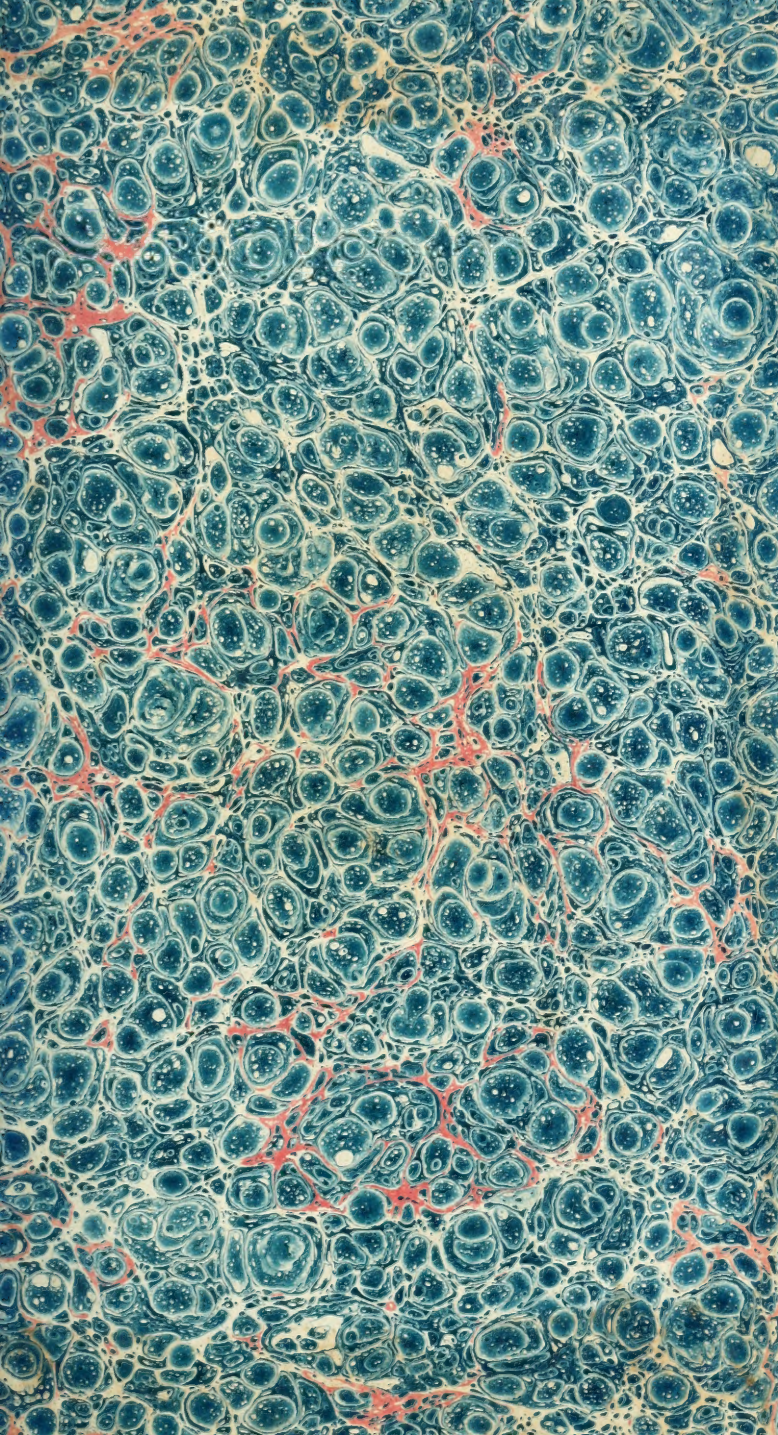

407. V. 3.

DICTIONNAIRE

DES

SCIENCES ET DES ARTS.

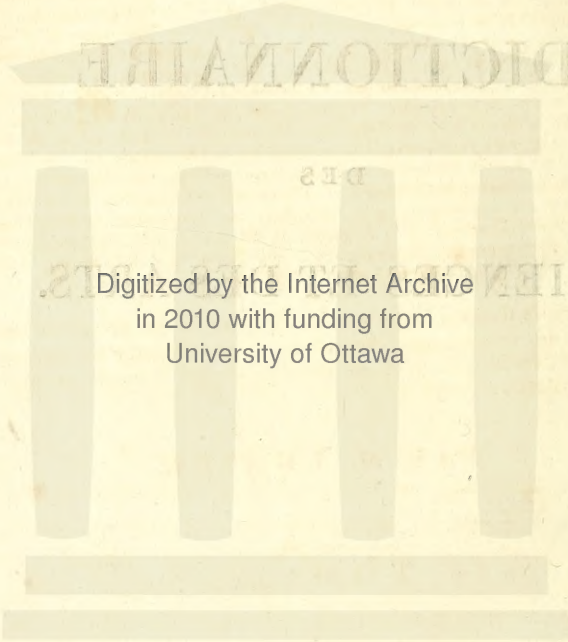

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/dictionnairedess01luni

DICTIONNAIRE

DES

SCIENCES ET DES ARTS,

CONTENANT

L'Etymologie, la définition et les diverses acceptions des termes techniques usités dans l'Anatomie, la Physiologie, la Médecine, la Chirurgie, la Pharmacie, la Chimie ; — la Zoologie, l'Ornithologie, l'Ychtiologie, l'Entomologie, etc. — la Botanique, la Minéralogie ; — les Mathématiques, la Métrologie ou le système des nouveaux poids et mesures ; — l'Analyse, la Mécanique, l'Hydraulique, la Statique, l'Hydrostatique, la Dynamique, l'Hydrodynamique, la Physique, l'Optique, l'Acoustique, la Pneumatique, l'Electricité, le Galvanisme ; — l'Astronomie, la Gnomonique, la Géographie, l'Hydrographie, la Navigation ; — la Peinture, la Sculpture, la Gravure ou la Glyptique, l'Imprimerie ; l'Architecture ; la Marine, l'Art de la guerre ; le Blason, la Gymnastique, la Chorégraphie ; — la Pêche, la Chasse ; — les Arts et Métiers ou la Technologie ; — l'Economie domestique, l'Agriculture, le Jardinage, le Commerce ; — l'Economie politique, les Titres d'honneur et de dignité, la Diplomatie ; — la Littérature, la Grammaire, la Rhétorique, la Poésie, l'Art dramatique ; — la Logique, la Morale, la Métaphysique, la Théologie ; — la Jurisprudence, la Pratique ; la Bibliographie, l'Antiquité, la Diplomatique ; l'Histoire, la Chronologie, la Numismatique, etc., etc.

On y a joint le Tableau historique de l'origine et des progrès de chaque branche des connoissances humaines, et une Description abrégée des machines, des instrumens et des procédés anciens et modernes employés dans les Arts.

PAR M. LUNIER.

TOME I.

A PARIS,

Chez { Etienne GIDE, Libraire, rue Christine, n.° 3.
{ H. NICOLLE et C.ie rue des Petits-Augustins, n.° 33.

1805.

A SON ALTESSE SÉRÉNISSIME

MONSEIGNEUR

LE PRINCE MURAT,

GRAND AMIRAL, MARÉCHAL DE L'EMPIRE,

GRAND OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

GOUVERNEUR DE PARIS, etc.

MONSEIGNEUR,

En demandant à VOTRE ALTESSE SÉRÉNISSIME *la permission de faire paroître sous ses auspices cet humble fruit de mes travaux, je n'ai eu d'autre ambition que celle de le présenter au public, accompagné de la recommandation d'un Prince qui donne tous les jours des preuves de son goût éclairé pour les sciences et les arts.*

En acceptant mon hommage, VOTRE ALTESSE SÉRÉNISSIME *a donc comblé tous mes vœux; et si à l'accueil gracieux qu'elle a daigné faire à l'ouvrage*

elle a ajouté des choses infiniment trop flatteuses pour l'auteur, je dois les attribuer entièrement aux sentimens généreux qui rappellent aux Princes qu'ils sont les protecteurs nés des gens de lettres, qui permettent aux guerriers les plus illustres de sourire à leurs efforts, et qui commandent peut-être aux hommes que leurs services ont portés à une grande élévation, de ne pas refuser cette sorte d'encouragement à leurs compositions les plus foibles.

J'ai l'honneur d'être,

MONSEIGNEUR,

DE VOTRE ALTESSE SÉRÉNISSIME,

Le très-humble et très-obéissant
serviteur,

LUNIER.

PRÉFACE.

Lorsque les Sciences et les Arts étoient ignorés ou dédaignés des gens du monde, on voyoit peu de Dictionnaires, et ceux qui existoient ne passoient guère les bornes de la langue commune : mais aujourd'hui que tout le monde est instruit ou désire de le paroître : aujourd'hui qu'il n'est point de brochure ou de feuille périodique qui ne renferme quelques termes scientifiques ou techniques, dont la nouveauté ou la bizarrerie peut arrêter le lecteur, les dictionnaires qui en donnent l'explication sont devenus d'un usage général et même indispensable.

Quelque considérables que soient déjà ces sortes d'ouvrages, leur nombre doit encore s'accroître, parce que leur nature est de ne jamais atteindre la perfection, et de ne pouvoir en approcher qu'en se multipliant. Il doit, en effet, arriver, de tems en tems, des époques où ceux qui existent ne pouvant plus suffire, il faut nécessairement les renouveler ; et ces époques sont marquées par les grands changemens qui s'introduisent dans le langage des Sciences et des Arts, et qui sont une suite naturelle de leurs progrès. Mais s'il est une circonstance où ce besoin se fait plus particulièrement sentir, c'est incontestablement celle dans laquelle nous nous trouvons, où une foule de nouvelles idées ayant accru, dans l'espace de moins de vingt-cinq ans, les richesses de l'esprit humain, il a fallu, pour les exprimer, créer une multitude de nouveaux termes, ou multiplier les acceptions des anciens.

Mais quelque favorable que soit le moment qu'on a

choisi pour publier ce nouveau Dictionnaire, quelque soin qu'on ait pris pour le mettre en état de remplacer tous ceux qui l'ont précédé, et suppléer à leur défaut d'instruction, on n'a pas la prétention de croire qu'il est plus à l'abri qu'eux de la destinée qui les attend tous; et il faudra bien que, dans un certain nombre d'années, il cède la place à un nouveau venu, qui, profitant de ses lumières et même de ses fautes, et se parant des nouvelles acquisitions faites dans les Sciences et dans les Arts, le reléguera dans un coin de bibliothèque, où lui-même ira le rejoindre à son tour pour servir l'un et l'autre, et ainsi que leurs prédécesseurs, de monumens plus ou moins fidèles de l'état des connoissances humaines au moment où ils ont été composés.

L'utilité des dictionnaires une fois reconnue, ainsi que la nécessité de les renouveler de tems en tems, il est indispensable de dire quelque chose des motifs qui ont fait entreprendre celui-ci, du plan que l'auteur a suivi, et de la manière dont il l'a exécuté.

Parmi les dictionnaires qui traitent des Sciences et des Arts, les uns se sont bornés à une science en particulier; les autres ont entrepris la description des arts qui ont entr'eux quelque analogie; quelques-uns ont embrassé l'universalité des connoissances humaines, mais on ne trouve, ni dans les uns ni dans les autres, une instruction complète: ici, c'est une description des procédés et des instrumens d'un art, sans aucune définition des termes qui composent son langage; là, on trouve l'étymologie d'un mot, mais point d'explication de la chose dont il est le signe; par-tout de l'instruction, mais une instruction partielle, disséminée, et presque toujours insuffisante.

Voilà les motifs qui ont déterminé l'auteur à réunir, dans le moindre espace possible, ce qu'on ne trouveroit que difficilement et à grands frais dans deux ou trois cents volumes; en y ajoutant, comme de raison, les termes dont les Sciences et

les Arts se sont enrichis depuis quelques années, et particulièrement ceux de la nomenclature chimique, du nouveau système des poids et mesures, et ceux en plus grand nombre qui ont accru le domaine de la physique, de la minéralogie, de la botanique, etc. Voici maintenant le plan de l'ouvrage.

Si la connoissance des choses dépend en grande partie de celle des mots, l'art qui donne une explication nette de ceux-ci; l'art qui apprend à remonter du connu à l'inconnu, des composés au simple, des dérivés au radical, des acceptions métaphoriques au sens primitif; l'étymologie, en un mot, a dû être considérée par l'auteur comme le premier et le principal objet de son travail.

L'art étymologique a, comme les autres arts, ses principes et ses règles; mais il a aussi ses dangers et ses écueils. Il existe dans la formation des mots d'une langue, dans leurs diverses applications, et jusque dans leur corruption, une suite, une génération d'idées, dont il n'est pas impossible de trouver le fil et l'enchaînement; il n'est pas non plus très-difficile de reconnoître les termes qui nous viennent des langues anciennes; et pour ceux que nous avons empruntés des langues modernes, l'histoire des guerres, des voyages, du commerce, montre suffisamment l'ordre des différens canaux par où ces termes ont pu passer jusqu'à nous: mais quand on a épuisé tous les moyens indiqués par l'art pour trouver l'origine certaine d'un mot dont les changemens considérables et les acceptions multipliées ont fait oublier ou perdre la première imposition, vouloir aller plus loin, c'est justifier les reproches de frivolité et de pédantisme que l'on fait à la science et à ceux qui la professent, et il faut alors se contenter de l'étymologie qui paroît la plus probable, et même se résoudre à en adopter une qui n'a souvent d'autre mérite que de ne pas trop choquer la vraisemblance.

Au reste, la science étymologique n'a pas besoin, pour être une science utile et même nécessaire, de cette exactitude rigoureuse dont ses partisans lui font honneur, et

que ses détracteurs lui refusent, les uns et les autres, trop légèrement peut-être : car, que l'étymologie d'un mot soit certaine, vraisemblable ou douteuse ; que les principes sur lesquels elle est fondée soient évidens, judicieux ou absurdes : elle a toujours, même dans le cas le moins favorable, l'avantage insigne et incontestable de piquer la curiosité, d'exciter l'attention, de soulager la mémoire, de rappeler, avec le mot, l'idée de la chose qu'il représente, ou de suppléer à cette idée par celle d'une circonstance, d'une propriété, d'une date, d'un fait, d'un nom qui en facilite l'intelligence et en perpétue le souvenir. Il faut ajouter à cela que tous les hommes éclairés regardent l'art étymologique comme une sorte d'analyse qui sert merveilleusement à la définition, si elle n'est pas la définition elle-même.

A l'étymologie du mot, on a joint sa signification littérale et grammaticale, et à celle-ci ses diverses acceptions. Cela seul devroit suffire pour faire distinguer cet ouvrage des simples vocabulaires, et le mettre au rang des dictionnaires de notions ; mais l'Auteur s'est efforcé de lui mériter doublement ce titre, en plaçant, par-tout où les circonstances l'ont permis, une notice historique, contenant l'origine, les principes et les progrès des Sciences ; l'époque des découvertes importantes, les noms de leurs auteurs, les événemens qui les ont préparées, et les circonstances qui les ont accompagnées ; la naissance de chaque art, ses perfectionnemens, sa décadence, sa perte, sa renaissance, les noms de ceux qui s'y sont distingués, et les titres des ouvrages qui en ont traité ; s'il est question d'un usage, d'une fête catholique, d'une cérémonie, on a indiqué le pays où il a commencé à s'introduire, l'occasion et la date de son établissement ; s'il s'agit d'un titre d'honneur, de dignité ou d'office, on a eu soin de faire mention de sa création, de l'étendue de ses fonctions, et des révolutions qu'il a éprouvées par les changemens de mœurs et de gouvernemens.

Quant à l'ordre à suivre dans la distribution des diverses

acceptions d'un même mot appliqué à plusieurs Sciences ou Arts, l'Auteur avoit à choisir entre le degré d'importance ou de prééminence dont telle science ou tel art jouit dans le monde savant, et entre l'ordre successif des dérivations du mot : l'Auteur a préféré ce dernier, comme le mode le plus naturel, le plus instructif, et le plus propre à marquer la progression des diverses significations du mot, en partant de son acception la plus simple, pour arriver à la plus composée, la plus étendue ou la plus éloignée de son acception primitive. Enfin, pour reposer la vue et faciliter les recherches, chaque article est précédé du nom (imprimé en italique) de la Science ou de l'Art auquel l'acception se rapporte.

Tel est le Dictionnaire qu'on a l'honneur d'offrir au public. Son utilité fait toute son excellence ; son autorité, et par conséquent son succès, ne reposent nullement sur le nom ou la capacité de celui qui l'a composé, mais uniquement sur le mérite et la réputation des savans illustres qui y ont contribué, chacun pour sa part.

Quant au travail qui est particulier à l'Auteur, comme il se réduit à de légers soins pour rassembler ses matériaux, à un peu de patience pour les examiner, et à quelque discernement pour les choisir, les classer et les réduire, ce travail peut, s'il est exécuté avec méthode, précision et clarté, le mettre à l'abri de la censure, mais il ne suffit pas pour lui donner part à des éloges qui ne sont dus qu'à ceux dont il a emprunté les lumières.

Les auteurs de dictionnaires ne travaillent pas pour leur propre gloire : leur tâche est de préparer celle des autres. Condamnés par état à être les pionniers de la littérature, leur destinée est remplie lorsqu'ils sont parvenus à écarter les obstacles qui s'opposent à ses progrès, à aplanir et à nettoyer les routes qui doivent conduire les hommes de génie aux honneurs et à la fortune.

Mais cet avantage, commun à tous les dictionnaires, n'est pas le seul qui distingue celui-ci : l'Auteur, en ménageant

l'intérêt des savans, en leur épargnant quelquefois de longues et pénibles recherches, et en les mettant souvent à même de citer les écrivains originaux et les historiens contemporains, comme s'ils les avoient lus, a encore eu l'ambition d'être utile aux gens du monde, en les mettant en état, non pas de professer les Sciences et les Arts, mais d'entendre leur langage, et de pouvoir rendre raison d'un terme scientifique ou technique qui aura paru dans une feuille du matin, et qui fera probablement le sujet de la conversation du soir.

L'Auteur n'a rien négligé pour atteindre ce double but, mais si, malgré tout ce qu'il a pu faire, il lui est échappé quelques erreurs ou quelques omissions, il prie ceux qui s'en apercevront de vouloir bien considérer l'étendue de son ouvrage et le comparer avec le cadre étroit dans lequel il l'a renfermé; de songer à l'immensité des matériaux qui lui ont été nécessaires, et dont quelques-uns lui ont manqué, par l'impossibilité de les réunir tous : et ils reconnoîtront sans doute avec lui que si un ouvrage d'un volume un peu considérable reste presque toujours imparfait, c'est moins par défaut de soins, que parce que les soins les plus constans et les plus multipliés ne sont pas toujours heureux : ils se convaincront qu'une recherche appelle une autre recherche; qu'un livre ne sert souvent qu'à faire sentir le besoin d'un autre livre; qu'on ne trouve pas tout ce qu'on cherche, et qu'on n'est pas toujours satisfait de ce qu'on trouve; que la réflexion et l'idée du mieux viennent quelquefois trop tard; enfin que, quelque chose que l'on fasse, il faut toujours qu'il reste une part à la critique, et de quoi fournir la matière d'une seconde édition.

DICTIONNAIRE

DICTIONNAIRE

DES

SCIENCES ET DES ARTS.

A, s. m. première lettre de l'alphabet, et la première des cinq voyelles.

(*Arithmét.*) A étoit une lettre numérale chez les Grecs et les Romains. Chez les premiers, A ne marquoit qu'une unité; chez les seconds, il marquoit cinq cents.

(*Chronol.*) A, dans le calendrier Julien, est la première des lettres dominicales. C'étoit, avant l'ère chrétienne, la première des lettres nundinales, et ce fut, d'après cet usage, qu'on introduisit les lettres dominicales.

(*Gramm.*) A (privatif) première lettre de l'alphabet des Grecs, que l'on nomme *alpha*. Elle entre dans la composition de plusieurs mots français où elle marque privation. Elle répond, en général, à la préposition *sans* ou à une négation, et se place toujours au commencement d'un mot; comme *acéphale*, sans tête; *achromatique*, sans couleur.

(*Monnoie*) A, au revers des médailles antiques, est la marque de la monnoie d'Argos.

A, est la marque de la monnoie de Paris.

AA, est la marque de la monnoie de la ville de Metz.

ABACO ou ABAQUE, s. m. du grec ἄβαξ (*abax*), buffet, table, crédence.

(*Arithm. Géom.*) Table sur laquelle les premiers mathématiciens faisoient leurs calculs, ou traçoient leurs figures. L'*abaque* de Pythagore est ce qu'on appelle aujourd'hui *la table de multiplication*.

(*Archit.*) *Abaque* se dit aussi de la partie supérieure ou couronnement du chapiteau de la colonne et du pilastre.

(*Minér.*) *Abaque* est encore une espèce d'auge dont on se sert dans les mines pour laver l'or.

ABAISSEMENT, s. m. du latin barbare, *bassus*, dont les Italiens ont fait *basso*, les Espagnols *baxo*, et les Français *bas* : diminution de hauteur.

(*Algèbre*) *Abaissement d'une équation*; c'est la réduction de cette équation à la forme la plus simple dont elle est susceptible.

(*Géom.*) *Abaissement d'une perpendiculaire*; c'est l'action de mener une perpendiculaire d'un point placé hors d'une ligne sur cette ligne.

(*Astron.*) *Abaissement de l'horizon visible*; c'est la quantité dont l'horizon visible est *abaissé* au-dessous du pôle horizontal qui touche la terre.

Abaissement des planètes par l'effet de la parallaxe; c'est la quantité dont nous les voyons plus basses que si nous étions placés au centre de la terre où il faudroit être pour voir les mouvemens célestes plus uniformes. On ne peut faire aucune espèce d'observation qu'on ne la corrige par l'effet de cet *abaissement*. *V.* PARALLAXE.

Abaissement du cercle crépusculaire; c'est la quantité dont le soleil est abaissé au-dessous de l'horizon, lorsque le crépuscule du soir est totalement fini, ou lorsque l'aurore commence, c'est-à-dire, quand

on commence à voir, le soir, les plus petites étoiles après le coucher du soleil, ou qu'on cesse de les voir le matin.

Abaissement d'une étoile sous l'horizon ; c'est l'arc d'un cercle vertical, qui se trouve au-dessous de l'horizon, entre cette étoile et l'horizon.

Abaissement du pôle ; c'est la quantité de degrés dont on avance du pôle vers l'équateur, parce qu'autant on fait de chemin en degrés de latitude, en allant du pôle vers l'équateur, autant est grand le nombre de degrés dont le pôle s'abaisse.

ABAISSEUR, s. m. même origine qu'ABAISSEMENT.

(*Anat.*) Il se dit de différens muscles dont l'action consiste à abaisser ou à entraîner en bas les parties auxquelles ils sont attachés. Par exemple, la mâchoire inférieure est *abaissée* par les muscles digastriques et les peauciers. L'œil est abaissé par un des muscles droits qu'on nomme l'humble, ou le muscle inférieur de l'œil, ou simplement *abaisseur* de l'œil.

ABANDON, s. m. de l'italien *abandonnare*, du latin *bandum deserere*, quitter ses drapeaux : état où est une personne, une chose abandonnée.

(*Commerce*) *Faire l'abandon de ses biens à ses créanciers* ; c'est, de la part d'un débiteur, faire la cession de tous ses biens à ses créanciers, lorsqu'il se trouve hors d'état de payer. V. CESSION.

(*Pratique*) *Abandon d'un legs, d'un héritage.* V. RENONCIATION.

(*Art dramat.*) *Abandon* se dit en parlant d'un acteur qui rend avec chaleur les endroits passionnés : *Cet acteur a débité cette tirade avec beaucoup d'abandon.*

(*Littérat.*) *Abandon* se dit en parlant des discours et des ouvrages d'esprit, de cette manière de s'exprimer facile et naturelle où l'esprit se laisse aller au mouvement du sentiment et de la pensée.

ABARTICULATION, s. f. du lat. *articulus*, diminut. d'*artus*, membre, et de la prépos. *ab*, de, par.

(*Anat.*) Espèce d'articulation des os, qui est évidemment mobile. On lui donne encore le nom de diarthrose.

ABATELLEMENT, s. m. d'ABATTRE, V. ce mot.

(*Commerce*) Terme usité parmi les Français, dans les échelles du Levant : il signifie une sentence du consul, portant interdiction de tout commerce, entre les marchands et les négocians de la nation qui désavouent leur marché, ou qui refusent de payer leurs dettes.

ABATIS, s. m. de l'italien *abbatiere* ; formé de *ad* et de *battere* jeter bas, abattre : quantité de choses abattues.

(*Archit.*) Séparation des pierres de leur banc dans une carrière.

(*Eaux et forêts*) La coupe d'un bois ou d'une forêt.

(*Art milit.*) *Abatis*, en terme de guerre, se dit des arbres entassés, pour entraver la marche de l'ennemi.

Les anciens historiens parlent des *abatis* comme d'un moyen de défense très-commun chez tous les peuples : Jules-César en tira de grands avantages au siége d'Alexia.

(*Vénerie*) *Abatis* se dit de l'action d'un homme qui tue beaucoup de gibier ; des traces que laisse après elle la bête fauve dans les taillis.

ABATTRE, v. a. de l'italien *Abbatiere*, jeter bas : renverser par terre, affoiblir, diminuer, abaisser.

(*Marine*) *S'abattre* ou *faire son abatée*, s'entend d'un vaisseau dont l'avant ou la proue tourne du côté de tribord ou de bâbord, en obéissant au vent et à son gouvernail.

Abattre un vaisseau en carène ; c'est le coucher ou le mettre sur le côté, pour travailler aux parties submergées ou pour le caréner.

Abattre un vaisseau en quille ; c'est le coucher tout-à-fait, jusqu'à ce que sa quille paroisse hors de l'eau.

(*Equit.*) On dit qu'un cheval s'*abat*, lorsque les quatre pieds lui manquent.

On *abat* un cheval, lorsqu'on le fait tomber sur le côté, pour lui faire quelque opération.

ABBÉ, s. m. du latin *abbate*, ablatif d'*abbas* qui vient du syriaque *abba*, père.

(*Hist. ecclés.*) Ce mot qui, dans

le commencement étoit un nom de tendresse et d'amour, devint ensuite un nom de dignité et un titre d'honneur. Les docteurs juifs furent les premiers qui prirent ce titre; les chrétiens l'adoptèrent ensuite, et dès le tems de saint Jérôme, les supérieurs des monastères étoient tous appelés *abbés* ou pères.

Selon le droit commun, tout abbé doit être *régulier* ou *religieux*; mais selon le droit nouveau, on distingue deux sortes d'abbés : l'*abbé régulier* et l'*abbé commendataire*; ce mot insinue qu'il n'a l'administration de l'abbaye que pour un tems.

Aujourd'hui, on donne le titre d'*abbé* à tous les ecclésiastiques indistinctement.

ABCÈS, s. m. du lat. *abscidere*, séparer.

(*Chirurgie*) Tumeur contre nature qui renferme du pus, ou une affection par laquelle des corps qui étoient auparavant contigus, s'éloignent l'un de l'autre, d'où doit s'ensuivre un espace vide au milieu, qui contiendra quelque matière flatueuse ou humide, ou l'une et l'autre tout ensemble.

ABDALLAS, s. m. de l'arabe *abdallah*, composé de *abd*, serviteur, et de *allah*, dieu, serviteur de dieu.

(*Hist. pers.*) Nom général que les Persans donnent à ceux que les Turcs appellent *derviches*, et les chrétiens moines.

ABDICATION, s. f. du latin *abdico*, formé de *ab*, de, hors, et de *dicere*, déclarer, renoncer.

(*Écon. polit.*) Action par laquelle on renonce volontairement et avant le terme, à une dignité souveraine dont on étoit revêtu.

(*Jurisprud.*) Abdication se prend suivant l'ancienne jurisprudence, pour l'acte par lequel un père congédie son fils, le désavoue et l'exclut de sa famille. Il diffère de l'exhérédation, en ce que l'*abdication* se faisoit du vivant du père, au lieu que l'exhérédation ne se faisoit qu'à la mort.

ABDOMEN, s. m. Mot purement latin, formé de *omentum*, coiffe, tunique grasse qui enveloppe les intestins, et de *abdo*, cacher.

(*Anat.*) Le bas-ventre, ou la région du corps comprise entre le thorax et les hanches.

ABDOMINAL, LE, adj. d'*abdomen*.

(*Anat.*) Qui appartient au bas-ventre ou à l'*abdomen*, *les artères abdominales*.

(*Ichtyologie*) *Poissons abdominaux*; c'est le nom d'une division de poissons; elle renferme ceux qui ont des arêtes, et dont les nageoires ventrales sont placées plus près de l'anus que des pectorales.

ABDUCTEUR, s. m. du latin *abductor*, formé de *ab*, hors, et de *duco*, conduire.

(*Anat.*) Nom que l'on donne à différens muscles destinés à éloigner les parties auxquelles ils sont attachés, du plan que l'on imagine diviser le corps en deux parties égales et symétriques, ou de quelque autre partie à laquelle on les rapporte.

ABDUCTION, s. f. Même origine qu'ABDUCTEUR.

(*Chirurgie*) On a donné ce nom à une fracture dans laquelle l'os est séparé aux environs de l'articulation, de sorte que les extrémités fracturées sont écartées l'une de l'autre.

ABERRATION, s. f. du latin *aberratio*, formé de *ab*, de, hors, et de *erro*, écarter : l'action de s'écarter, de dévier de la règle commune.

(*Astron.*) Changement apparent dans la situation des étoiles, par lequel elles paroissent éloignées quelquefois de 20 secondes de leur véritable situation, par un effet du mouvement annuel de la terre, combiné avec le mouvement de la lumière.

Cette découverte, l'une des plus singulières que l'on ait faites en astronomie, et la plus intéressante du dix-huitième siècle, est due à l'astronome anglois Bradley.

On étoit persuadé, avant les observations de Picard, en 1672, que les étoiles ne changeoient point de position pendant le cours d'une année. Picard remarqua que l'étoile polaire avoit, en divers tems de l'année, des variations de quelques secondes; mais les savans déjà convaincus du mouvement de la terre, croyoient ces variations l'effet de la parallaxe annuelle, ou de la parallaxe du grand orbe; d'un autre côté Cassini et Manfredi soutenoient qu'il

n'y avoit point de parallaxe annuelle. Il falloit donc des observations très-exactes et très-multipliées pour déterminer les causes des variations annuelles que l'on apercevoit dans la position des étoiles ; c'est ce qu'entreprit Bradley, et ce qu'il exécuta avec le secours d'un riche particulier, appelé Samuel Molineux.

(*Optique*) *Aberration*, en terme d'optique, est la dispersion des rayons de lumière qui, partant d'un objet et traversant un verre de lunette, au lieu d'aller se réunir en un même point ou foyer, se répandent sur une petite étendue, et forment en conséquence une image un peu confuse.

Il y a deux causes de l'*aberration* : la première est la sphéricité des verres ou des miroirs ; la seconde est la diverse réfrangibilité des rayons : la première vient de ce qu'un verre circulaire, tels que ceux dont on se sert pour faire les lunettes d'approche, ne peut pas rassembler en un seul point tous les rayons de lumière qui en traversent les différens points. La seconde vient de la décomposition d'un faisceau de rayons, qui, en traversant un milieu diaphane tel qu'un verre de lunette, se divise en différentes couleurs.

ABIME ou ABYME, s. m. du grec ἄβυσσος (*abussos*), formé de l'α privatif et de βυσσος (*bussos*), fond, sans fond, qui n'a point de fond.

(*Hist. natur.*) On donne ce nom à des enfoncemens très-considérables qui se sont formés dans la terre, et dont on ne connoît pas la profondeur.

(*Blason*) En terme de blason, c'est le milieu de l'écu.

AB INTESTAT, corruption de l'adverbe latin *abintestatò*, qui signifie sans testament.

(*Pratique*) On appelle ainsi celui qui meurt sans avoir fait son testament, ou qui en a fait un qui n'est pas valable, qui a été cassé, et qui ne peut avoir son exécution. Il y a eu un tems où on privoit de la sépulture ceux qui étoient décédés *ab intestat* : ce qui donna lieu à un arrêt du 19 mars 1409, portant défense à l'évêque d'Amiens, d'empêcher, comme il le faisoit, la sépulture des décédés *ab intestat*.

ABJURATION, s. f. du latin *abjuro*, formé de *ab*, contre, et de *juro*, jurer : contre-jurer, rétracter un serment.

(*Pratique*) Acte par lequel on renie ou l'on renonce à une chose d'une manière solennelle, et même avec serment.

(*Religion*) En matière de religion, *abjuration* s'entend de la solennelle rétractation d'une doctrine ou d'une opinion regardée comme fausse et pernicieuse.

ABLACTATION, s. f. du latin *ablactatio*, formé de *ab* qui exprime privation, et de *lac*, *lactis*, lait : privation de lait.

(*Méd.*) L'action ou la manière de sevrer les enfans.

ABLAQUÉATION, s. f. du latin *ablaqueatio*, formé de *ab*, de, hors, et de *laqueus*, collet, lacet.

(*Agricult.*) Déchaussement des vignes, et, en général, ouverture qu'on fait à la terre autour des racines des arbres, afin de les exposer à l'action immédiate de l'air, de la pluie et du soleil.

ABLATION, s. f. du latin *ablatio*, formé de *ab*, de, hors, et d'*aufero*, enlever.

(*Méd.*) Enlèvement, action d'emporter toute matière nuisible au corps. Il se prend aussi pour le retranchement d'une partie de la nourriture journalière, ordonné relativement à la santé.

Il se dit encore de l'intervalle du repos dont on jouit entre deux accès de fièvre.

ABLEGAT, s. m. du latin *ablegatus*, d'*ab*, de, hors, et de *lego*, envoyer, envoyer d'auprès de soi.

(*Chancellerie rom.*) Nom que l'on donne à un officier que le pape commet pour faire, en quelques circonstances particulières, les fonctions d'envoyé ou de légat du saint siége.

ABLÉGATION, s. f. même origine qu'ABLÉGAT.

(*Droit rom.*) Sorte de bannissement que les pères de famille pouvoient, suivant les lois romaines, prononcer contre ceux de leurs enfans dont ils étoient mécontens.

ABLUER, v. a. du latin *abluo*, fait de *ab*, de, hors, et de *luo*, purifier.

(*Diplomatique*) *Abluer un parchemin, du papier ou de l'écriture;* c'est passer légèrement dessus une liqueur préparée de noix de galle, pour faire revivre l'écriture.

ABLUTION, s. f. même origine qu'ABLUER.

(*Hist. anc.*) L'ablution, chez les Romains, consistoit à se laver le corps avant d'aller au temple. Elle étoit en usage chez les Juifs, car l'écriture sainte parle d'un grand vase placé à l'entrée du temple de Salomon, où les prêtres se lavoient avant le sacrifice. *L'Ablution* est encore pratiquée chez les Mahométans, et chez la plupart des peuples d'Orient.

(*Pharmacie*) On donne le nom d'*ablution* à plusieurs opérations qui se font chez les apothicaires. La 1re. est celle par laquelle on sépare d'un médicament, en le lavant avec de l'eau, les matières qui lui sont étrangères. La 2e. est celle par laquelle on enlève à un corps ses sucs surabondans, en répandant de l'eau dessus à différentes reprises; elle se nomme encore EDULCORATION. (*V.* ce mot.) La 3e. sert à augmenter les vertus et les propriétés d'un médicament, en versant dessus ou du vin, ou quelque liqueur distillée qui lui communique ses vertus ou son odeur, comme lorsqu'on lave les vases de terre avec le vin.

ABOIS, s. m. d'aboyer, formé du latin *ad baubare*, qui a aussi produit *aboiement* et *aboyeur*.

(*Vénerie*) *Le cerf est aux abois;* cela signifie que le cerf ne pouvant plus courir, et se voyant réduit à la dernière extrémité, s'accule en un lieu le plus avantageux qu'il peut trouver, et que là il attend les chiens, souffre les *abois*, est tenu aux *abois*, ou se rend aux *abois*.

ABOLITION, s. f. du latin *abolere*, formé de *ab*, de, hors, et d'*oleo*, exhaler quelque odeur: anéantir, effacer jusqu'à l'odeur.

(*Pratique*) Pardon que le prince accorde d'autorité absolue, pour les crimes qui, suivant les lois, ne sont pas rémissibles.

ABOMASUS, s. m. Mot latin composé de *ab*, de, et d'*omasum*, intestin.

(*Anat.*) L'un des quatre estomacs ou ventricules des animaux qui ruminent ou remâchent les herbes qu'ils ont mâchées: c'est ce qu'on appelle vulgairement la caillette.

ABONDANT, TE, adj. du lat. *ab*, de, et d'*undo*, couler, refluer.

(*Arithmét.*) *Nombre abondant;* c'est celui dont les parties aliquotes prises ensemble, forment un tout plus grand que le nombre. *V.* NOMBRE.

ABONNEMENT, s. m. de *bonne*, qui signifioit autrefois limite, et dont on a fait borne.

(*Commerce*) Convention, marché qui se fait à prix fixe, pour une chose dont le produit est casuel: de là *faire des abonnemens; proposer un journal par abonnement; recevoir des abonnemens à un spectacle.*

ABORDAGE, s. m. de *bord*, rivage, côte.

(*Marine*) Choc de deux vaisseaux.

Sauter à l'abordage; c'est s'élancer dans le vaisseau ennemi, pour le prendre d'assaut.

Avant l'invention de la poudre, c'étoit presque la seule façon de combattre sur mer. Les anciens *abordoient* un navire en allant sur lui à toutes voiles ou à force de rames, et tâchant de lui enfoncer dans le côté une forte pointe de métal, fixée à cet effet à la proue du bâtiment, et que les Latins appeloient *rostrum*. La construction actuelle des gros vaisseaux, auxquels on donne beaucoup de rentrée, rend les *abordages* difficiles et dangereux: ils n'ont plus guère lieu qu'entre de petits bâtimens, ou par surprise de la part d'un petit bâtiment contre un autre d'une force supérieure. *V.* RENTRÉE.

Abordage de deux vaisseaux qui chassent l'un sur l'autre; c'est le choc de deux vaisseaux non ennemis, qui a lieu sous voiles, par la mauvaise manœuvre de l'un des deux, et quelquefois dans un calme parfait, par l'effet d'un courant, sans qu'il y ait faute de part ni d'autre. Cet *abordage* se fait rarement sans avarie; aussi est-on fort attentif à l'éviter.

ABORIGÈNES, s. m. du lat. *ab*,

de, et d'*origo*, origine : originaires du pays.

(*Géogr.*) Ce mot désignoit anciennement des peuples particuliers, tels que les premiers habitans de la Grèce, ou les Pélasges, et le peuple qui a précédé les Etrusques.

(*Géogr. mod.*) Aujourd'hui, l'on entend par *Aborigènes* les premiers habitans ou les naturels d'un pays, par opposition à ceux qui sont venus s'y établir à diverses époques.

ABORTIF, VE, adj. du latin *aborior*, naître avant le terme.

(*Anat.*) *Enfant abortif;* celui qui est né avant le terme.

(*Méd.*) *Abortif* se dit aussi activement des remèdes qui ont la vertu de procurer l'avortement; *remèdes abortifs.*

(*Botan.*) *Fruit abortif;* celui qui ne parvient point à sa perfection.

Graine abortive; celle qui ne prend point d'accroissement par défaut de fécondation, ou qui ne perfectionne point l'embryon qu'elle doit renfermer, et qui n'est par conséquent point propre à la reproduction.

Pistil abortif; celui qui est tel par imperfection plus ou moins sensible, ou par incomplétion.

Etamines abortives; on appelle ainsi abusivement les étamines incomplètes par manque d'anthère; ou imparfaites, l'anthère étant indéhiscente ou seulement ébauchée.

Fleur abortive; c'est celle qui, quoiqu'en apparence convenablement bisexée, avorte cependant, ou tombe sans donner signe de fécondation.

ABRASION, s. f. du latin *abradere*, racler, ratisser.

(*Méd.*) Ulcération superficielle des parties membraneuses, avec déperdition de substance par petits fragmens. Ainsi, l'on dit qu'il y a *abrasion* dans les intestins, lorsque la membrane interne est ulcérée, et qu'il s'en détache de petites parties expulsées avec les excrémens.

ABRÉGÉ, s. m. du lat. *abbreviare.*

(*Littérat.*) Ecrit, discours dans lequel on rend plus court ce qui est ou ce qui pourroit être ailleurs plus ample et plus étendu.

(*Orgue*) *Abrégé* se dit aussi du mécanisme qui transmet aux soupapes des sommiers respectifs le mouvement des touches des claviers, soit à la main, soit des pédales.

ABRÉVIATION, du lat. *abbreviare*, abréger.

(*Diplomatique*) Retranchement de quelques lettres dans un mot, pour écrire plus vite et en moins d'espace.

Les *abréviations* étoient déjà très-communes dans les manuscrits du sixième siècle; elles le furent davantage au huitième, encore plus au neuvième; elles se multiplièrent à l'infini au dixième : dans le onzième, il n'y a pas de ligne où il n'y ait jusqu'à huit et dix *abréviations;* enfin dans les douzième, treizième, quatorzième et quinzième siècles, l'usage des *abréviations* fut porté à l'excès. L'écriture en fut farcie, même dans les ouvrages en langue vulgaire, et dans les premiers exemplaires de l'imprimerie.

Dès le quatorzième siècle, Philippe-le-Bel fut obligé de rendre une ordonnance (en 1304) pour bannir des minutes des notaires, et sur-tout des actes juridiques, toutes les *abréviations* qui exposoient les actes à être mal entendus, ou à être falsifiés : cette défense a été renouvelée par le quarante-sixième article du code civil.

On peut consulter pour les *abréviations* hébraïques, *Mercerus*, *David de Pomis*, *Buxtorf*, et autres; pour les *abréviations* romaines, la collection de *Sertorius Ursatus*, qui est à la fin des marbres d'Oxford; et pour les *abréviations* les plus récentes, employées dans les manuscrits et dans les titres, *Lacurne de Sainte-Palaye.*

ABRI, s. m. du latin *apricus*, dont les Espagnols ont fait *abrigo*, et les habitans du midi de la France, *abric*, lieu où l'on peut se mettre à couvert du vent, de la pluie, etc.

(*Art milit.*) *Chercher un abri;* c'est, en termes de guerre, avoir derrière soi un rideau ou un couvert, comme des bois, des côteaux ou des montagnes.

(*Marine*) On dit d'un port, d'une rade, qu'ils sont un bon *abri* contre les vents.

(*Jardin.*) *Abri* se dit de tout

ce qui sert à garantir les végétaux des excès du froid ou de la chaleur.

ABROGATION, s. f. du latin *ab*, de, hors, contre, et de *rogo*, demander : demander le contraire de ce qu'on a demandé auparavant : action par laquelle une chose est annulée.

(*Pratique*) *Abrogation* ne se dit guères qu'en parlant d'une loi. Il n'appartient qu'à celui qui a le pouvoir d'en faire, d'en *abroger*. Pour bien entendre ce mot, il faut savoir que c'étoit l'usage à Rome, lorsqu'il étoit question de porter une nouvelle loi, ou d'en annuler une ancienne, de demander le consentement du peuple ; c'est de là qu'on disoit, *rogare legem*, pour porter une loi ; et *abrogare legem*, pour abroger une loi.

L'*abrogation* diffère de la *dérogation*, en ce que celle-ci laisse subsister la loi antérieure, au lieu que l'*abrogation* l'annulle absolument. *V.* DÉROGATION.

ABRUPTO, AB ABRUPTO, EX ABRUPTO, mots empruntés du latin, et formés d'*abrumpo*, rompre, casser tout d'un coup.

(*Littérat.*) On l'emploie ordinairement en parlant d'un discours, d'un exorde fait sans préparation, inopinément.

ABSCISSE, s. f. du lat. *abscissus*, participe d'*abscindo*, trancher, retrancher, couper.

(*Géom.*) Partie quelconque de l'axe ou du diamètre d'une courbe, comprise depuis un point fixe, où toutes les *abscisses* prennent leur origine, jusqu'à la courbe.

L'*abscisse* et l'ordonnée correspondante, considérées ensemble, se nomment les co-ordonnées de la courbe.

ABSCISSION, s. f. même origine qu'ABSCISSE.

(*Chirurgie*) Ce mot s'emploie ordinairement pour signifier le retranchement qu'on fait avec un instrument coupant, d'une partie du corps gâtée, corrompue, et qui n'est d'aucun usage ; elle ne se fait guères que des parties molles du corps, car le retranchement des os s'appelle AMPUTATION. *V.* ce mot.

ABSOLU, adj. du lat. *absolvo*, parfaire, accomplir, absoudre.

(*Grammaire*) Il est employé par opposition à relatif : *homme* est un terme *absolu*, *pierre* est un terme relatif.

(*Algèbre*) *Nombre absolu* ; c'est la quantité ou le nombre connu qui fait un des termes d'une équation.

ABSORBANT, s. m. et adj. du lat. *absorbeo*, engloutir.

(*Chimie*) On appeloit autrefois *absorbans*, toutes les substances terreuses, alcalines ou métalliques qui détruisoient l'effet des acides en se combinant avec eux : on donnoit sur-tout ce nom au carbonate calcaire et à la magnésie ; mais on ne se sert plus aujourd'hui de ce terme.

(*Méd.*) *Absorbans* se dit de tous les médicamens terrestres et poreux qui ont la propriété de s'imbiber ou de se charger des humeurs surabondantes, soit qu'ils soient appliqués à l'extérieur, ou pris intérieurement.

(*Anat.*) Les anatomistes donnent aussi ce nom à des tuyaux qui s'ouvrent sur la surface des tuniques du corps, par où les liqueurs et les humeurs sont pompées pour aller se décharger dans les veines. C'est par les pores *absorbans* de l'épiderme que passe l'eau des bains.

ABSTENSION, s. f. du lat. *abs*, de, hors, et de *teneo*, tenir ; se tenir hors, se retenir, s'abstenir.

(*Pratique*) *Abstension* étoit chez les Romains un bénéfice que les enfans obtenoient du préteur, en vertu duquel ils abandonnoient les biens de leur père, dont ils étoient réputés propriétaires par le décret civil ; de sorte que par le moyen de l'*abstension*, ils n'étoient nullement censés héritiers, du moins par le droit prétorien.

Parmi nous, on entend par *abstension*, l'omission que fait un héritier appelé par le testateur.

L'*abstension* diffère de la renonciation en ce que celle-ci se fait par l'héritier à qui la nature ou la loi défère l'hérédité, et que l'autre se fait par celui à qui l'hérédité est déférée par la volonté du testateur.

ABSTERGENT, TE, ou ABS-

TERSIF, VE, adj. d'absterger, du latin *abstergere*, fait d'*abs*, de, hors, et de *tergere*, nettoyer, essuyer, laver.

(*Chirurgie*) Il se dit des remèdes qui sont d'une nature savonneuse, et peuvent dissoudre les concrétions résineuses, et celles qui sont formées d'huile et de terre; effets que les simples abluans ou les menstrues aqueux ne produisent point.

ABSTRACTION, s. f. du latin *abstractio*, fait de *abs*, de, hors, et de *traho*, tirer, tirer hors, attirer.

(*Didact.*) Opération de l'esprit, par laquelle il considère une qualité, une propriété, comme si elle étoit séparée du sujet auquel elle étoit inhérente.

ABSTRAIT, TE, adj. même origine qu'ABSTRACTION.

(*Didact.*) *Terme abstrait*; c'est celui qui est considéré seul et détaché de son sujet.

(*Arithmét.*) *Nombre abstrait*; c'est une collection d'unités considérées en elles-mêmes, et qui ne désignent point des choses particulières et déterminées.

(*Mathémat.*) *Mathématiques abstraites*, ou *mathématiques pures*; c'est la classe des mathématiques, qui considère la grandeur en elle-même, et d'une manière générale.

ACADÉMIE, s. f. du grec ἀκαδημια (*akadémia*) fait d'Ἀκαδημος (*Akadémos*), nom d'un citoyen d'Athènes, dont la maison fut convertie en une école où Platon enseigna sa doctrine.

(*Philosophie*) Le mot *académie* servit d'abord à désigner le lieu où Platon et ses successeurs donnoient leurs leçons. Depuis Platon, tous les lieux où se sont assemblés les gens de lettres, font été nommés *académie*. Ciceron avait une maison, près de Pouzzole, à qui il donna le même nom.

Académie se prend aussi pour la secte des philosophes. C'est dans ce sens que l'on dit, *la première*, *la seconde*, *la troisième académie*, c'est-à-dire, les trois sectes académiciennes dont Platon, Arcésilas, Lacides ou Carneades furent les chefs.

(*Belles-Lettres, sciences et arts*) *Académie* signifie aujourd'hui une assemblée de gens de lettres où l'on cultive les sciences et les beaux arts.

Le premier instituteur des *académies*, et qui le premier leur a donné des réglemens, est Antonio Panormita, sous le règne d'Alphonse I d'Arragon, roi de Naples, qui favorisa beaucoup cette institution. Cette première *académie* fut établie en 1470. La seconde fut établie à Florence, par les soins de Laurent de Médicis. La troisième fut érigée par le duc d'Urbin. La quatrième est celle de Sienne.

L'abbé Piazza a donné le catalogue de toutes les Académies d'Italie avec leurs noms bisarres.

A l'exemple de l'Italie, toutes les principales villes de l'Europe ont eu leurs *académies*.

(*Gymnastique*) *Académie* se dit aussi des maisons, logemens et manèges des écuyers où la jeunesse apprend à monter à cheval, et les autres exercices du corps. Il se dit même des élèves pris collectivement: *ce jour-là, tel écuyer* fit monter toute son *académie*, c'est-à-dire, tous ses écoliers.

(*Peinture*) *Académie* est encore le nom, qu'en termes de peinture, on donne à l'imitation d'un modèle vivant, peint ou modelé.

ACAMPTE, adj. de l'A privat. grec et de καμπτος (*kamptos*), frangible, flexible: infrangible, inflexible

(*Optique*) Mot hasardé par Leibnitz, et adopté par quelques physiciens, pour signifier une figure qui étant opaque, polie, en un mot douée de toutes les propriétés pour réfléchir la lumière, n'en réfléchit point.

ACANTHABOLE, s. m. du grec ἀκανθα (*akantha*), épine, et de βαλλω (*balló*) jeter, tirer; *tire-épine*.

(*Chirurgie*) Instrument qui ressemble à des pincettes, et dont on se sert pour enlever les esquilles des os cariés, les épines, les tentes, ou tout autre corps étranger qui se trouve dans une plaie.

ACANTHE, s. f. du grec ἀκανθα (*akantha*), épine.

(*Archit.*) Plante dont les feuilles larges et hautes se recourbent na-

turellement dans leur partie supérieure. Cette plante n'est remarquable que parce que ses feuilles servent à orner le chapiteau d'ordre corinthien.

On prétend que c'est Callimaque, sculpteur athénien, qui a imaginé cet ornement.

ACATALECTIQUE, adj. composé de l'A privatif grec et de καταληκτικος (*katalectikos*), incomplet, le contraire de complet.

(*Poësie anc.*) Vers auquel il ne manque point de syllabes à la fin. Les anciens désignoient ainsi les vers complets, pour les distinguer des vers *catalectiques* ou incomplets, auxquels il manque à la fin quelque syllabe. V. CATALECTIQUE.

ACATALEPSIE, s. f. de l'*ἀ* privat. grec, et καταλαμβανω (*katalambanó*), prendre, saisir : ce qui ne peut être saisi, incompréhensibilité.

(*Philosophie*) Les anciens ont donné ce nom à la doctrine de quelques philosophes (les Pyrrhoniens), qui faisoient profession de douter de tout. Ces philosophes prétendoient que nos sens sont trop près de nous, pour nous permettre d'avoir sur aucun objet, des idées justes et invariables. *Arcésilas* passe pour avoir défendu le premier l'*Acatalepsie*.

(*Méd.*) C'est par analogie que les médecins ont donné le même nom à une maladie qui attaque le cerveau et ôte à celui qui en est affligé, la faculté de comprendre une chose, de suivre un raisonnement.

ACAULE, adj. de l'A privat. grec, et de καυλος (*Kaulos*), tige : sans tige, intigée.

(*Botan.*) *Plante acaule*; c'est celle qui n'a pas de tige manifeste, et dont toutes les feuilles, si elle en a, sont ramassées près de terre. On donne aussi ce nom à des plantes qui ont une tige très-courte, comparativement à celle des autres espèces du même genre, le défaut absolu de tige étant très-rare.

ACCAPAREMENT, s. m. du lat. *ad-parare*, acheter beaucoup, acheter sans vendre.

(*Commerce*) Espèce de monopole, qui consiste à acheter ou arrher une quantité considérable de denrées dans le dessein de se rendre maître du prix, faute de concurrens dans la vente.

L'*accaparement* a été proscrit dans tous les tems : l'empereur Zénon le défendit à Rome, et François I.er voulut le prévenir en France par son édit de 1595.

ACCASTILLAGE, s. m. de l'italien, *castello*, ou de l'espagnol, *castilla*, dérivé du latin *castellum*, diminut. de *castrum*.

(*Marine*) C'est proprement la partie du vaisseau sur l'avant et sur l'arrière, par laquelle est terminée la hauteur du vaisseau. On appeloit anciennement, *château de poupe*, *château de proue*, *château d'arrière*; *château d'avant*, ces parties de l'œuvre morte du vaisseau qu'on faisoit beaucoup plus hautes que dans la construction moderne, et qu'on nomme à présent *gaillard d'avant*, *gaillard d'arrière*.

On dit, en termes de construction moderne, qu'un vaisseau a l'*accastillage ras*, c'est-à-dire, que la partie la plus élevée de son *accastillage*, domine peu la hauteur du vaisseau vers le milieu, ce qui est un grand avantage, parce qu'un haut *accastillage* présente une grande opposition au vent, lorsqu'on navigue au plus près, et fait augmenter la dérive.

ACCÉDER, v. n. du latin *accedere*, formé de *ad*, à, et *de cedo*, consentir.

(*Diplomatie.*) C'est de la part d'une puissance, entrer dans des engagemens déjà contractés par d'autres puissances.

ACCÉLÉRATEUR, adj. du latin *accelero*, formé de *ad*, augmentatif, et de *celer*, vîte : qui augmente la vîtesse.

(*Anat.*) Il se dit de certains muscles, auxquels on suppose la puissance d'*accélérer* l'éjaculation de la semence et de l'urine.

(*Mécanique*) *Force accélératrice*; c'est la force ou la cause qui accélère le mouvement d'un corps.

ACCÉLÉRATION, s. f. même origine qu'ACCÉLÉRATEUR.

(*Mécan.*) Augmentation de vîtesse que reçoit un corps en mouvement. Il est opposé à retardation qui signifie diminution de vîtesse. Par exemple, un corps qui tombe librement

par sa pesanteur, reçoit continuellement une *accélération* de vitesse, et au contraire, un projectile qui se meut dans un espace ou milieu résistant, comme un boulet de canon, éprouve une retardation de vîtesse, qui dénature la courbe qu'il décriroit en vertu de la force d'impulsion initiale et de la pesanteur.

On a long-tems ignoré la cause de l'*accélération* : Galilée est le premier qui l'ait expliquée d'une manière satisfaisante.

(*Astron.*) *Accélération diurne des étoiles;* c'est la quantité dont leur lever et leur coucher avancent chaque jour, ainsi que leur passage au méridien; elle est de $3' 56''$. Cette *accélération* dont les astronomes font un usage continuel, vient du retardement effectif du soleil. Son mouvement propre vers l'orient, qui est de $59' 8''$ de degré tous les jours, fait que l'étoile qui passoit au méridien hier, en même temps que le soleil, est plus occidentale aujourd'hui de $59' 58''$ de degrés, ou de $3' 56''$ de tems, dont elle passera plutôt qu'hier.

Accélération des planètes; c'est le mouvement propre des planètes d'occident en orient, suivant l'ordre des signes; mais qui respectivement à la terre, paroît plus grand qu'il n'est réellement. Cette *accélération* est occasionnée par le mouvement de la terre, combiné avec celui de la planète. Cette *accélération* a lieu pour les planètes inférieures, Vénus et Mercure, quelque tems après leur conjonction inférieure, et pour les planètes supérieures, Mars, Jupiter, Saturne, Herschell, après leur conjonction au soleil.

ACCENT, s. m. du lat. *accentus*, formé de *ad*, proche, auprès, et de *cano*, chanter, pour *juxtà cantum*, qui approche du chant.

(*Diction*) L'*accent* est le degré d'élévation de voix qu'on donne à chaque syllabe en la prononçant.

Accent prosodique ou *grammatical;* c'est celui qui s'exprime par la prononciation; c'est celui que demandent les syllabes comparées entre elles; mais sans aucune relation, ni aux autres mots qui l'accompagnent, ni à ce que signifie la phrase.

Accent imprimé; c'est une petite marque qui se met sur une voyelle, soit pour en faire connaître la prononciation, soit pour distinguer un mot d'avec un autre mot qui s'écrit de même.

Accent logique ou rationel; c'est celui qui indique le rapport, la connexion plus ou moins grande que les propositions et les idées ont entr'elles; il se marque en partie par la prononciation.

Accent oratoire; c'est celui qui élève ou abaisse le ton, selon que l'objet le demande, pour aider à désigner, à fortifier le sens d'une phrase dans le discours, soit familier, soit soutenu.

(*Musique*) L'*accent* est une sorte d'agrément du chant français, qui se notoit autrefois avec la musique; mais que les maîtres de goût du chant marquent seulement avec du crayon, jusqu'à ce que les écoliers sachent le placer d'eux-mêmes. Il consiste en un coup de gosier qui élève le son d'un degré, pour reprendre à l'instant sur la note suivante, le même ton d'où l'on est parti.

ACCEPTATION, s. f. du latin *accipio*, fait de *ad*, à, vers, et de *capio*, prendre, agréer ce qui est offert.

(*Pratique*) *Acceptation de communauté;* c'est l'acte par lequel une veuve ou ses héritiers acceptent la communauté de biens, qui étoit entre le mari et la femme.

Acceptation d'une donation; c'est le consentement du donataire.

Acceptation de succession; c'est l'acte par lequel le présomptif héritier du défunt manifeste qu'il se porte son héritier.

Acceptation sous bénéfice d'inventaire; c'est celle qui est précédée ou suivie d'un inventaire fidèle et exact. Ses effets sont de donner à l'héritier l'avantage de n'être tenu des dettes que jusqu'à concurrence des biens de la succession, et de ne point confondre ses biens personnels avec ceux de la succession.

(*Commerce*) *Acceptation* se dit de la signature qu'un banquier, marchand ou négociant met au bas d'une lettre-de-change tirée sur lui;

cette *acceptation* l'engage à payer la lettre à son échéance.

ACCEPTION, s. f. même origine qu'ACCEPTATION.

(*Grammaire.*) Signification, le sens dans lequel un mot se prend.

(*Méd.*) *Acception* se dit aussi de tout ce qui est reçu dans le corps, soit par la peau, soit par la voie alimentaire.

ACCÈS, s. m. du latin *accedo*, formé de *ad*, à, vers, et de *cedo*, venir, accourir, approcher, survenir.

(*Méd.*) *Accès* se dit du retour périodique de certaines maladies qui laissent aux malades des intervalles de relâche. L'*accès* diffère du paroxisme en ce que le premier n'est que le commencement de la maladie, et le second, son plus haut degré.

(*Cour de Rome*) *Accès* se dit lorsqu'à l'occasion de l'élection d'un pape, des cardinaux retirent le premier suffrage qu'ils avoient donné, pour le réunir à celui d'autres cardinaux : il y a tel candidat qui n'a d'abord que vingt suffrages, et qui en gagne ou qui en perd dix à l'*accès*.

(*Art milit.*) On dit qu'une place est de facile ou de difficile *accès* ; qu'une place n'est pas fortifiée, mais que l'*accès* en est difficile.

ACCESSION, s. f. même origine qu'ACCÈS.

(*Diplomatie*) Consentement par lequel une puissance entre dans un engagement déjà contracté par d'autres puissances.

(*Pratique*) *Accession* se dit de ce qui accroît quelque chose dont on est propriétaire ; tels sont les fruits d'une terre ; tel seroit le bâtiment que quelqu'un auroit élevé imprudemment sur un terrein qui ne lui appartiendrait pas.

ACCESSIT, s. m. mot latin, prétérit d'*accedo*, approcher.

(*Instruction publique*) Terme emprunté du latin, qui signifie une récompense donnée à celui qui, ayant concouru pour un prix, a obtenu le plus de suffrages, après celui qui l'a remporté.

ACCESSOIRE, s. m. et adj. même origine qu'ACCÈS ; qui accompagne, qui est la suite ou la dépendance de quelque chose de principal.

(*Anat.*) *Ligamens accessoires*, *muscles accessoires*, *nerfs accessoires*.

(*Pharmacie*) *Accessoires*, en terme de pharmacie, veut dire un changement qui arrive au médicament par des choses extérieures, et qui augmente ou diminue sa vertu.

(*Peinture*) *Accessoires d'une composition, d'un sujet, d'un tableau, d'une figure ;* on appelle ainsi les objets qui, à la rigueur, pourroient ne pas entrer dans la composition, ou dont la place n'y est pas indispensablement assignée.

Les *accessoires* doivent être choisis dans les circonstances du tems et du lieu, relatives à l'action qu'on représente.

ACCIDENT, s. m. du latin *accido*, formé de *ad*, à, venant de *cado*, tomber : accident par hasard ; cas fortuit.

(*Méd.*) *Accident* se dit de toute révolution qui occasionne une maladie, ou qui augmente la violence du mal déja existant : tels sont la douleur, l'hémorrhagie, l'insomnie, la fièvre, etc. Ainsi, les *accidens* des maladies doivent être distingués des symptômes. *V.* SYMPTOMES.

(*Peinture*) *Accidens de lumière ;* les objets ne peuvent être aperçus qu'avec le secours de la lumière. Les effets que la lumière produit le plus ordinairement à nos yeux ne causent point de surprise, parce que les regards y sont accoutumés ; mais si, par quelques dispositions ou quelques circonstances imprévues, la lumière lance des rayons plus éclatans qu'à l'ordinaire ; si ces rayons forment, en contrastant avec l'ombre, des oppositions marquées, les effets qu'ils produisent frappent surtout les artistes, et voilà ce qu'ils appellent *accidens de lumière*. Ainsi, l'on dit d'un tableau où ces effets sont bien rendus, que le peintre y a représenté d'*heureux accidens de lumière*, *des accidens de lumière très-piquans*.

ACCIDENTEL, ELLE, adj. même origine qu'ACCIDENT : qui arrive par accident, par hasard.

(*Physique*) Ce mot s'entend d'un effet ou d'une cause qui arrive par

accident, c'est-à-dire, sans être ou du moins sans paroître sujette à des lois, ni à des retours réglés. En ce sens, il est opposé à constant et principal. Par exemple, le poids de l'air est la cause constante et principale de la suspension du mercure dans le baromètre, et de la hauteur de la colonne; mais le plus ou le moins de ressort dans l'air, le plus ou le moins d'humidité dont il est chargé, les vents, etc., en sont les causes *accidentelles* qui altèrent ou modifient souvent l'action de la cause principale.

(*Perspective*) *Point accidentel*; c'est un point dans la ligne horizontale, où les projections des lignes parallèles entre elles, mais non perpendiculaires à la peinture, se rencontrent.

(*Musique*) *Signes accidentels*; ce sont les bémols, dièses ou bécarres, qui se trouvent par accident dans le courant d'un air, et qui, par conséquent, n'étant pas à la clef, ne se rapportent pas au mode ou ton principal.

Lignes accidentelles; ce sont celles qu'on ajoute au dessus ou au-dessous de la portée, pour placer les notes qui passent son étendue.

ACCISE, s. f. de l'allemand *accys*, dont les Anglais ont fait *excise*.

(*Finances*) Taxe qui se lève en Hollande, dans une partie de l'Allemagne et en Angleterre, sur les consommations, et particulièrement sur les boissons.

ACCLAMATION, s. f. du latin *acclamo*, formé de *ad*, à, vers, et de *clamo*, crier, applaudir: cri par lequel on marque la joie qu'on a de quelque chose, ou l'estime qu'on a pour quelqu'un.

(*Hist. rom.*) L'armée victorieuse, chez les Romains, saluoit son chef ou son empereur, par une *acclamation*. Le sénat faisoit des *acclamations* au nouvel empereur.

(*Econ. polit.*) *Elire par acclamation*; on se sert de cette expression, lorsque les voix se réunissent tout d'un coup pour l'élection d'un sujet. On dit aussi qu'une loi a été reçue par *acclamation*, quand elle a été reçue aussitôt que proposée.

ACCOLADE, s. f. de *ad*, à, vers, et de *collum*, col, embrassement.

(*Chevalerie*) Accolade étoit le nom d'une des principales cérémonies anciennement observées dans la réception d'un chevalier.

(*Pratique*) *Accolade* se dit, en parlant d'un compte, d'un mémoire, ou autre écrit, d'un trait de plume qui joint plusieurs articles pour n'en faire qu'un.

(*Musique*) *Accolade* est encore un trait perpendiculaire aux lignes, tiré à la marge d'une partition, et par lequel on joint ensemble les portées de toutes les parties.

ACCOMPAGNEMENT, s. m. de l'italien *accompagnare*.

(*Musique*) *Accompagnement* se dit des accords dont on accompagne la voix qui chante le sujet, ou quelque instrument qui le joue. C'est l'exécution d'une harmonie complète et régulière, composée de la basse ou des parties accessoires d'une musique jouée sur un ou plusieurs instrumens, pendant qu'une ou plusieurs voix chantent ou que quelques instrumens jouent ce sujet.

Accompagnement est encore toute partie de basse ou d'autre instrument qui est composé sous un chant pour y faire harmonie.

(*Peinture*) *Accompagnement* se dit aussi des objets qui sont ajoutés pour l'ornement ou pour la vraisemblance.

ACCORD, s. m. de l'italien *accordare*, dérivé de *corda*, corde d'instrument.

(*Musique*) Union de deux ou plusieurs sons rendus à-la-fois, et formant ensemble un tout harmonique.

L'harmonie naturelle produite par la résonnance d'un corps sonore, est composée de trois sons différens, sans compter leurs octaves; lesquels forment entre eux l'*accord* le plus agréable et le plus parfait que l'on puisse entendre; d'où on l'appelle *accord parfait*.

On divise les *accords* en parfaits et imparfaits, ou plutôt en directs et indirects, en consonans et en dissonans.

(*Peinture*) *Accord d'un tableau*; c'est l'effet général et satisfaisant qui résulte principalement de la disposition des couleurs, du choix

qu'en fait l'artiste, de leur dégradation, et de l'harmonie du clair-obscur, combinée avec celle du coloris. On distingue dans un tableau plusieurs sortes d'*accords* : l'*accord de la composition*, l'*accord de l'expression*, et l'*accord du tout ensemble*.

(*Poésie*) *Accord* se dit des vers et de la poésie. On désigne l'ode en disant les *accords de la lyre*. On dit d'*agréables accords* pour des vers agréables ; de *tristes accords* pour signifier une élégie.

(*Archit.*) On dit qu'il n'y a point d'*accord* dans l'architecture d'un bâtiment, lorsqu'il n'y a pas une proportion juste entre toutes les parties qui le composent.

(*Pratique*) *Accord* se dit d'un accommodement entre les parties contestantes, au moyen de ce que l'une des parties fait des offres que l'autre accepte.

Accords au pluriel s'entend d'une assemblée de parens et amis pour la lecture et pour la signature d'un contrat de mariage.

ACCOUPLER, v. a. du latin *copulare* ou *copulari*, dont les Italiens ont fait *accopiare*, joindre deux choses ensemble.

(*Agriculture*) *Accoupler des bœufs*, c'est les mettre ensemble sous le joug.

(*Econ. dom.*) Accoupler des animaux, des oiseaux, c'est les apparier, afin d'en propager l'espèce.

ACCOURCIR, v. a. du latin *curto*, retrancher de la longueur.

(*Equit.*) *Accourcir la bride dans la main* ; c'est tirer les rênes par le bouton avec la main droite, en les faisant couler dans la main gauche, et les ressaisir ensuite avec celle-ci.

(*Vénerie*) *Accourcir le trait* ; c'est le déployer à demi, ou tout-à-fait, pour tenir le limier.

ACCOURCISSEMENT, s. m. même origine qu'ACCOURCIR.

(*Astron.*) *Accourcissement du pendule* ; c'est la quantité dont le pendule doit être diminué dans sa longueur, pour que ses vibrations soient toujours égales.

ACCRÉDITER, v. a. du latin *accredo*, formé de *ad*, *cor*, et *do*, ajouter foi, mettre en crédit ou réputation.

(*Diplomatie*) *Accréditer un ministre, un envoyé, un ambassadeur* ; c'est, de la part d'une puissance, autoriser sa mission, auprès d'une autre puissance.

ACCROISSEMENT, s. m. du lat. *ad*, augmentatif, et de *crescere*, croître.

(*Hist. nat.*) L'*accroissement* représente l'idée d'une augmentation de masse dans une matière quelconque.

L'*accroissement* s'opère de deux manières générales dans la nature.

L'*accroissement par aggrégation* ; c'est celle qui se fait dans les matières brutes et inorganiques, par l'adhérence à l'extérieur de diverses molécules qui viennent s'attacher autour d'un noyau, d'une molécule primitive.

L'*accroissement par assimilation* ; c'est celle qui se fait dans les matières organisées. Un jeune animal, une plante qui vient de naître, en prenant intérieurement des nourritures abondantes, ou en absorbant par des vaisseaux séreux, les sucs nourriciers de la terre, s'accroissent par une force intérieure qui dilate, agrandit et grossit tous leurs organes, dans toutes leurs dimensions, jusqu'à un point déterminé qu'ils ne peuvent outrepasser.

(*Algèbre*) *Calcul des accroissemens* ; c'est celui où l'on considère les rapports des quantités après qu'elles sont formées, c'est-à-dire, où l'on emploie des quantités finies, au lieu des quantités infiniment petites.

(*Méd.*) *Accroissement* se prend en médecine, pour l'augmentation d'une maladie.

(*Pratique*) *Accroissement* se dit du droit par lequel une portion vacante est jointe et réunie à la portion possédée par un autre ; ce qui arrive entre les membres d'une compagnie ou légataires par la mort ou l'absence d'un associé.

ACCUSER, v. a. du lat. *accuso*, formé de *ad*, et de *cudo*, frapper.

(*Pratique*) Action en justice, par laquelle on accuse quelqu'un.

Accuser, signifie aussi impugner

un acte, contester sa validité à cause de quelque défaut essentiel.

(*Peinture*) *Accuser;* c'est donner une idée juste de ce qui est couvert, par les surfaces de ce qui couvre. C'est dans ce sens qu'on dit: *Accuser les os, les muscles sous la peau, accuser le nu par les plis des draperies.*

(*Commerce*) *Accuser la réception d'une lettre, d'un effet;* c'est informer son correspondant qu'on les a reçus.

ACENSEMENT, s. m. de cens, en latin, *census.*

(*Pratique*) Action de donner à cens, une maison, une terre, un héritage, à condition d'en payer un *cens* ou une rente.

ACÉPHALE, adj. du grec ἀκέφαλος (*akephalé*), formé de l'A privat. et de κεφαλὴ (*kephalé*), tête, chef, sans tête.

(*Beaux arts*) On dit statue *acéphale*, pour statue sans tête.

(*Hist. nat.*) *Acéphales* est le nom donné par M. Cuvier, à la division des mollusques qui n'ont point de tête distincte.

ACERBE, adj. du latin *acer*, sûr, âpre.

(*Physique*) Qualité d'un corps ou d'un fruit qui n'est pas parvenu à son dernier degré de maturité.

(*Méd.*) *Acerbe* s'emploie substantivement, pour désigner un goût qui tient le milieu entre l'aigre, l'acide et l'amer.

ACÉRER, v. a. d'*acier*, fait du lat. barb. *aciarium.*

(*Métallurgie*) Mettre de l'acier avec du fer, afin de rendre celui-ci propre à couper. *V.* ACIER.

ACESCENCE, s. f. du lat. *acesco*, formé d'*acer;* être acide.

(*Méd.*) Qualité d'une chose qui devient acide, aigre; on donne l'épithète d'*acescent* aux alimens, aux liqueurs et aux médicamens qui ont une saveur approchante de l'acide, et qui, à un degré de chaleur modéré, peuvent le devenir.

ACÉTABULE, s. m. du lat. *acetabulum*, dérivé d'*acetum*, vinaigre.

(*Métrol. anc.*) Sorte de mesure en usage chez les anciens, et qui contenoit la huitième partie de notre pinte. Cette mesure paroît avoir tiré son nom d'un vaisseau dans lequel les anciens mettoient le vinaigre.

(*Anat.*) *Acétabules* se dit par analogie, de certaines cavités profondes de quelques os, dans lesquelles sont reçues de grosses têtes d'autres os, pour faciliter le mouvement circulaire. On donne particulièrement ce nom à la cavité des os innominés, qui reçoivent la tête du fémur.

Acétabules se dit encore d'une autre chose dont les anatomistes ne conviennent pas entre eux; les uns appellent *acétabules* les orifices des vaisseaux répandus dans la surface interne de la matrice. Harvey croit que ce sont de petites cellules du placenta; ou de ce qui tient lieu de placenta, dans les femelles de plusieurs animaux; d'autres disent, avec plus de vraisemblance, que les *acétabules* sont ces glandes qui s'élèvent dans la matrice des brebis et des chèvres, lorsqu'elles sont pleines, et qui sont ainsi appelées, parce qu'elles sont faites en forme de coupe ou de godet; ce qu'on ne remarque pas dans les femelles des autres animaux, non plus que dans la femme.

ACÉTATE, s. m. du lat. *acetum*, vinaigre.

(*Chimie*) *Sels acétates;* ce sont des sels formés par l'union de l'acide *acétique*, ou vinaigre radical, avec différentes bases. Leur terminaison en *ate* indique qu'ils appartiennent à la classe des acides dont la terminaison en *ique* annonce qu'ils sont complétement saturés d'oxigène. *Voyez* NOMENCLATURE CHIMIQUE, ACÉTIQUE, ACIDE.

ACÉTEUX, adj. du lat. *acetum*, vinaigre.

(*Chimie*) *Acide acéteux;* c'est un acide formé par la fermentation du vin. Sa terminaison en *eux* indique le premier état des acides, celui où ils sont peu chargés d'oxigène. *V.* NOMENCLATURE CHIMIQUE, ACIDE. L'acide *acéteux* est le vinaigre de nos cuisines.

(*Botan.*) *Plante acéteuse;* on a quelquefois donné ce nom à l'oseille à cause de son goût aigrelet.

ACÉTIQUE, adj. du lat. *acetum*, vinaigre.

(*Chimie*) *Acide acétique;* c'est

le produit de la distillation de l'acide *acéteux*, avec des oxides métalliques. Sa terminaison en *ique* indique le second état des acides, celui où ils sont complétement saturés d'oxigène. *V.* ACIDE. L'acide *acétique* est le vinaigre radical. *Voy.* VINAIGRE.

ACÉTITES, s. m. du lat. *acetum*, vinaigre.

(*Chimie*) Sels formés par l'union de l'acide *acéteux*, ou vinaigre distillé, avec différentes bases.

ACHEVÉ, participe d'achever; du latin *ad caput*, à chef: conduit à chef, fini, terminé.

(*Peinture*) *Tableau achevé;* un tableau peut être fini, précieux, caressé, léché, et être encore loin d'être *achevé*. Dans le langage de l'art, un *tableau achevé* est une production qui approche, autant qu'il est possible, de cette perfection de la peinture, que l'on conçoit plus qu'on n'y peut atteindre *Voy.* FINI, TERMINÉ.

ACHILLE, s. m., nom propre d'un prince grec.

(*Chirurgie*) On donne ce nom à un gros tendon applati, situé à la partie postérieure et inférieure de la jambe.

L'action de ce tendon est de tirer le talon vers le gras de la jambe, et d'étendre ainsi le pied. C'est à ce tendon qu'on dit qu'Achille fut blessé au siége de Troye; et c'est de cette histoire que cette partie a reçu le nom qu'elle porte.

On a été persuadé, pendant longtems, que les blessures du *tendon d'Achille* étoient incurables; mais enfin l'expérience de quelques praticiens, qui ont osé braver les préjugés, a démontré que non-seulement il y avoit du remède à ces blessures, mais que la rupture même complète du tendon n'avoit aucune suite fâcheuse, quand un chirurgien habile savoit faire usage des ressources de son art.

ACHORE, s. f., du latin *achor*, fait du grec ἀχώρος (*achoros*), composé de l'ἀ privatif, et de χώρος (*choros*), lieu, espace: sans lieu, sans espace.

(*Méd.*), petits ulcères qui viennent à la tête, aux joues des enfans, et que l'on nomme autrement teigne, ou croûte de lait. Les Grecs leur ont donné le nom d'*achores*, parce que chaque ulcère en particulier n'occupe qu'un très-petit espace, et qu'ils se joignent plusieurs ensemble.

ACHROMATIQUE, adj. de l'ἀ privatif grec, et de χρῶμα (*chroma*), couleur: sans couleur.

(*Optique*) On donne ce nom à des lunettes perfectionnées, qui ne font point voir les couleurs de l'iris, c'est-à-dire, dans lesquelles on a corrigé la différente refrangibilité des rayons qui nuisoient à la netteté des images.

ACIDE, s. m., du latin *acidus*, fait du grec ἀκίς (*akis*), pointe: pointu, aigu.

(*Chimie*) Substance qui se fait distinguer par sa saveur aigre et piquante, qui est susceptible de faire effervescence avec les alkalis et les matières calcaires, et qui a la propriété de changer en rouge la couleur bleue des végétaux.

Tous les *acides* sont composés d'une substance, soit simple, soit composée, qui leur sert de base, et qu'on appelle leur radical; et cette substance est combinée avec l'oxigène qui rend *acide*. Toutes les fois donc qu'on combine l'oxigène avec une base, on forme un *acide*.

Acide est le nom générique de tous ces composés, et chaque *acide* est différencié des autres par sa base ou son radical.

Dans la nomenclature moderne, les noms des *acides* se terminent en *ique*, lorsqu'ils contiennent toute la quantité possible d'oxigène, et en *eux*, lorsque le radical y domine, ou qu'ils sont peu saturés d'oxigène. Ainsi, l'on dit *acide sulfurique*, *acide sulfureux*.

Les *acides* se tirent ou de la terre, ou des plantes, ou des animaux. Les premiers se nomment *acides minéraux;* les seconds, *acides végétaux;* et les troisièmes *acides animaux*. On les trouvera sous leurs différens noms.

ACIER, s. m. du latin *aciarium*, dont les Italiens ont fait *acciario*, et les Espagnols *azero*, qui viennent tous du latin *acies*, dont Pline s'est servi pour le mot de *chalybs*.

(*Métallurgie*) L'*acier* est du

fer mallé combiné avec du carbone à l'état gazeux.

Cette combinaison, appelée *cémentation* (V. ce mot), a lieu à une haute température, dans des vaisseaux clos d'où l'air est exclus, et où les fers sont entourés de tous côtés par du charbon en poussière.

Les proportions de carbone et le tems nécessaire à la cémentation dépendent en grande partie de la pureté et de la bonne qualité des fers qu'on emploie.

Dans quelques températures, l'*acier* est aussi malléable que le fer. Froid, il a les qualités cassantes de la *fonte*; bien corroyé, il gagne du nerf, de la fibre et une élasticité prodigieuse.

Le passage rapide d'une chaleur rouge au froid de l'eau, lui donne une dureté extrême. L'expulsion du calorique de ses interstices, cause l'agrégation subite des molécules, et rend le grain compact et serré. A une très-grande chaleur l'acier se fond, peut être coulé dans des moules et tiré en barres; il possède alors une ténacité considérable.

Acier de cémentation; c'est celui que l'on forme par le moyen d'un *cément* dont on entoure les barreaux de fer dans une caisse disposée au milieu du fourneau, où ils prennent un grand feu.

Voici la manière dont les Anglais procèdent en grand à la fabrication de l'*acier par cémentation*: on choisit de préférence du charbon de bois blanc, qu'on prépare avec soin; les morceaux les plus sonores et les mieux charbonnés sont triés et pilés; cette poussière, bien sèche, forme le *cément*.

Les fourneaux sont quadrangulaires et bâtis dans l'enceinte d'une grande cheminée conique, qui leur sert d'enveloppe, à-peu-près comme les halles des verreries. Le four contient deux caisses faites en briques à feux, tuiles ou grès argileux, que l'on charge en mettant d'abord une couche de deux à trois pouces de poussière, au fond des creusets, puis une couche de barreaux, ensuite une couche de cément d'un demi-pouce, puis du fer, et ainsi de suite, jusqu'à ce que les caisses soient remplies. On ferme les caisses avec un mélange de terre à four et de sable rouge arrangé en dos-d'âne, dans les proportions de deux parties de sable sur une partie de terre pour corriger sa retraite. Cette fermeture en se vitrifiant sur la surface pendant l'opération, défend complétement l'acier de l'air.

On allume le feu en augmentant la *chauffe*, pendant 48 heures; après quoi on tise fortement, jusqu'au sixième jour, que l'on tire les barres d'essai, pour juger par leur couleur et leur boursoufflure, de leur conversion en *acier*. On laisse ensuite éteindre le feu, et le douzième ou le treizième jour on tire la charge des creusets.

Les barres alors sont prêtes à être répandues dans le commerce, soit boursoufflées, et comme elles sortent des creusets, sous le nom d'*acier poule*, soit en les étirant sous le martinet, ou en les brisant et en les soudant en paquets pour les étirer en barreaux de moindres dimensions; ce qui leur donne du nerf et un grain serré.

Acier fondu; la fabrication de l'*acier fondu* est une découverte importante faite par les Anglais vers le milieu du dernier siècle. On n'a jamais pu découvrir la composition du cément ou de la brasque des fondeurs anglais; mais M. Clouet, artiste français, a mis ses compatriotes à même de se passer de leurs secrets, en découvrant un moyen simple de convertir le fer en acier, par le moyen du carbonate calcaire.

Si l'on met dans un creuset du fer coupé en petits morceaux, avec un mélange de parties égales de carbonate, de chaux et d'argille; si l'on porte la chaleur au degré nécessaire pour souder le fer; si l'on maintient le fer à ce degré pendant une heure au plus, suivant la grandeur du creuset, la matière en fusion, coulée dans une lingotière, sera de l'*acier* fondu. Cet acier a été soumis à l'épreuve de la fabrication, et on en fait des rasoirs qui soutiennent la comparaison avec ceux faits avec l'*acier* fondu d'Angleterre.

Malgré la publicité de cette découverte, et l'abandon généreux que son auteur en a fait au public, aucun

aucun artiste français n'en a encore profité ; ce sont des étrangers qui s'en sont emparés.

M. Mushet, anglais, a tiré parti du procédé de Clouet, et l'a appliqué à une fabrication en grand.

Des essais en différens genres l'ont conduit à la découverte d'un nouveau procédé dont les principes généraux sont fondés sur la fusion du fer malléé, ou du minérai de fer, de manière à convertir l'une ou l'autre de ces deux substances en acier fondu, et quelquefois à donner une cémentation postérieure à cet acier, afin de le rendre malléable et propre à être soudé pour pouvoir être employé dans tous les cas où l'on exige qu'il ait ces propriétés.

M. Mushet obtient de l'acier fondu, en prenant une quantité de fer proportionnée à la grandeur des fourneaux ou des creusets dont on se sert; en introduisant ce fer dans les creusets avec une portion convenable de charbon ou de poussière de charbon, de houille en morceaux ou en poudre, de plombagine ou carbone de fer, ou enfin de toute espèce de substance contenant du carbone; mais en général il emploie de préférence des *coaks* (*V.* ce mot), ou du charbon de bois.

Le fer en barres, les rognures de tôle, les ferrailles, sont également propres à produire de l'acier fondu. Il faut seulement pour ces dernieres, ajouter au mélange un peu plus de matières charbonneuses, afin de réduire la rouille ou oxide qui s'y trouve attaché.

Ces dispositions faites, il introduit le creuset dans le fourneau, qu'il chauffe au degré nécessaire pour fondre le mélange, qui est ensuite coulé en barres, en lingots, ou dans des moules, pour obtenir toutes les formes et les ustensiles qu'on desire se procurer en *acier* fondu.

Au moyen de ce procédé, on obtiendroit en quelques heures, ce qu'on n'obtient qu'après deux et quelquefois trois semaines, par une longue cémentation du fer en barres, dans un fourneau connu dans les foyers, sous le nom de fourneau de cémentation.

Pour l'*acier trempé*. *V.* TREMPE, et pour l'*acier de damas*. *V.* DAMAS.

ACINESIE, s. f. de l'*a* privat. grec, et de κινέω, (*kinein*), mouvoir, agiter.

(*Méd.*) Le repos du pouls, ou le petit intervalle qu'il y a entre la contraction et la dilatation de l'artère.

ACOLYTHE, s. m. du grec ἀκόλουθος (*akolouthos*), suivant, valet.

(*Hist. Eccles.*) Les Grecs donnoient ce nom à ceux qui étoient inébranlables dans leurs résolutions; c'est par cette raison que les stoïciens furent appelés *acolythes*. Depuis, l'église chrétienne a consacré ce nom, en l'appliquant à ceux qui se dévouent au service de Dieu. Anciennement, les jeunes gens qui aspiroient au ministère ecclésiastique, accompagnoient et suivoient les évêques par-tout, soit pour les servir, soit pour être témoins de leur conduite. Aujourd'hui, un *acolythe* est celui qui a seulement reçu le premier et le plus considérable des ordres mineurs dans l'église, dont l'emploi est d'allumer les cierges, de porter les chandeliers, la navette où est l'encens, de préparer le vin et l'eau pour le sacrifice, et de rendre d'autres services à l'autel.

ACOTYLÉDONS, adj. de l'*a* privat. grec, et de κοτυλήδων, (*kotulédon*), cavité, écuelle; sans cavité, sans cotylédon.

(*Botan.*) C'est le nom d'une des trois grandes divisions ou classes du règne végétal; son caractère est d'avoir la semence dépourvue de lobes ou de *cotylédons*. Une *plante acotylédone* est par conséquent celle dont la partie reproductrice tenant lieu de graine, ne développe pas, dans sa germination, cette espèce de feuille primordiale appelée *cotylédon*.

Cette division comprend cinq ordres, savoir: les *champignons*, les *algues*, les *mousses* et les *fougères*. *V.* ces mots.

ACOUSMATE, s. m. du grec ἀκουσμα, (*akousma*) qui signifie *ce que l'on entend*.

(*Physique*) Terme nouvellement inventé pour désigner un bruit de voix humaines et d'instrumens, que des gens dont l'imagination est frappée, croyent entendre dans l'air.

ACOUSTIQUE, s. f. et adj. du grec ἀκουω, (*akouó*), entendre. Doctrine ou théorie des sons.

(*Musique*) L'*acoustique* est proprement la partie théorique de la musique ; c'est elle qui donne ou qui doit donner les raisons du plaisir que nous font l'harmonie et le chant, et qui détermine les rapports des intervalles harmoniques, qui découvre les affections ou propriétés des cordes vibrantes.

(*Physique*) *Instrumens acoustiques* ; ce sont des instrumens propres à propager la voix ; tels sont les *cornets acoustiques*, les *porte-voix*, etc.

(*Archit.*) *Voûte acoustique* ; c'est une voûte construite de façon que la voix de quelqu'un qui parle, même fort bas, d'un certain point, est entendu à un autre point, aussi distinctement que si l'oreille étoit placée devant la bouche qui parle.

(*Anat.*) *Acoustique*, se dit aussi, de tout ce qui appartient à l'organe de l'ouïe : ainsi l'on dit, *artère acoustique, veine acoustique, nerf acoustique*.

(*Méd.*) *Remèdes acoustiques* ; on appelle ainsi tous les médicamens qui ont pour objet de soulager les maux qui affligent l'organe de l'ouïe.

ACQUÊT, s. m. du latin *adquæsitare*, acquérir, corruption d'*acquirere*.

(*Pratique*) Bien immeuble qu'on ne tient point par succession, qu'on a *acquis* par achat, ou donation, ou autrement.

ACQUIT, s. m. du latin *quietus*, tranquille, d'où l'on a formé le latin barbare *acquietare*, rendre tranquille, qui a produit *acquitter* et *acquit*.

(*Commerce, finances*) *Acquit* est la signature que le porteur d'une lettre-de-change y met avec ces mots *pour acquit*, ce qui équivaut à une décharge ou quittance pour celui qui paie le montant de la lettre-de-change.

Acquit à caution ; c'est un billet que les commis des traites délivrent à un particulier qui se rend caution qu'une balle de marchandise sera vue et visitée au bureau de sa destination, et que les droits y seront acquittés.

Acquit de franchise ; c'est un certificat qui exempte du droit de sortie les marchandises destinées pour l'étranger, et qui ont été achetées et enlevées lors des franchises des foires.

ACRATÉE, s. f. de l'*à* privat. grec, et de κρατος, (*kratos*) force ; manque de force.

(*Méd.*) foiblesse ou incapacité de se mouvoir.

ACRIMONIE, s. f. du latin *acrimonia*, d'*acer*, piquant, mordicant ; âcreté, âpreté, aigreur.

(*Physique*) On dit qu'une chose a de l'*acrimonie*, lorsqu'elle est piquante, corrosive : tels sont les corps alkalis, acides ou muriatiques.

(*Méd.*) *Acrimonie* se dit aussi d'une indisposition causée par le développement des principes salins du sang ou des autres humeurs. On peut mettre au rang des maladies *acrimonieuses* les fièvres putrides et bilieuses ; celles qui sont occasionnées par de mauvaises digestions, par des morsures d'animaux venimeux.

ACRIDOPHAGE, s. et adj. du grec ἀκρίδες, (*akridos*), génitif d'ἄκρις, (*akris*), sauterelle, et de φαγειν, (*phagein*), manger. Mangeur de sauterelles.

(*Géogr.*) Les anciens historiens grecs ont appelé de ce nom des peuples qui passoient pour se nourrir de sauterelles. Niebuhr et Forskahl témoins oculaires, rapportent que les Arabes font griller ces insectes sur du charbon, et les mangent en grande quantité.

ACRISIE, s. f. de l'*à* privat. grec, et de κρινειν, (*krinein*), séparer.

(*Méd.*) On se sert de ce mot pour désigner cet état de crudité des humeurs qui empêche la séparation de la matière morbifique, et son expulsion hors du corps ; ce qui est tout le contraire de la crise. Il signifie, selon Galien, un défaut de crise, ou une crise qui ne se fait qu'avec difficulté, et qui n'apporte aucun soulagement au malade, qui se trouve beaucoup plus mal après qu'elle est arrivée qu'il ne l'étoit auparavant.

ACROATIQUE, adj. du grec

ἀκροάσθαι, (*akroasthas*), entendre, écouter.

(*Philos.*) On donnoit ce nom aux ouvrages des anciens philosophes, qu'on ne pouvoit comprendre, s'ils n'en donnoient eux-mêmes l'explication, par opposition aux ouvrages EXOTERIQUES (*V.* ce mot), qui étoient à la portée de tout le monde.

ACROMION, subs. m. du grec ἄκρος, (*akros*), extrême, et d'ὦμος, (*ómos*), épaule.

(*Anat.*) L'extrémité de l'épaule, l'éminence supérieure de l'omoplate.

ACROMPHALION, s. m. du grec ἄκρος, (*akros*), extrême, et d'ὀμφαλος, (*omphalos*), le nombril. L'extrémité du nombril.

(*Anat.*) Extrémité du cordon ombilical.

ACRONIQUE ou ACRONYQUE, adj. du grec ἄκρος, (*akros*), extrême, et νύξ, (*nux*), nuit : extrémité de la nuit.

(*Astron.*) *Acronique* se dit du lever d'une étoile au-dessus de l'horizon, ou de son coucher, lorsque le soleil se couche.

Lever ou *coucher acronique* est opposé à *lever* ou *coucher cosmique*, qui a lieu quand le soleil se lève : l'un étant le lever ou le coucher du matin, et l'autre le lever ou le coucher du soir.

ACROSTICHE, s. m. du grec ἄκρος, (*akros*), extrême, et de στίχος, (*stichos*), vers. Extrémité de chaque vers.

(*Poésie*) Petite pièce de vers, dans laquelle le nom de la personne ou de la chose qui en est le sujet, se trouve placé de manière que chacune des lettres qui le composent, est la lettre initiale de chaque vers.

ACROSTÈRES, s. m. du grec ἀκρωτήριον, (*akrotérion*), faîte, sommet, ou extrémité en général.

(*Archit.*) petits piédestaux aux extrémités, au milieu d'un fronton, ou au-dessus d'autres parties élevées d'un édifice : ils servent de base aux figures, vases et autres amortissemens.

(*Numismat.*) *Acrotères* ou *acroteria*, est aussi le nom d'un ornement de vaisseau recourbé, qui, sur les médailles, désigne une victoire navale, ou une ville maritime.

ACTE, s. m. du latin *ago*, agir, qui a produit aussi action, agent, actif, activité, actuel, acteur, actionner, action d'un agent, opération.

(*Logique*) On l'emploie par opposition à puissance ; c'est-à-dire, capacité d'agir, qui n'agit pas encore : ainsi l'on dit, *réduire la puissance à l'acte. la conséquence est bonne de l'acte ; à la puissance.*

(*Pratique*) *Acte* se dit de toute écriture qui sert à justifier quelque chose.

Les *actes* écrits sont de deux sortes : les *actes privés* et les *actes publics* ou *authentiques*.

Actes privés, ceux qui se passent en particulier, sans le ministère d'aucune personne publique.

Actes publics ou *authentiques*, ceux qui sont passés par devant des personnes qui ont un caractère public.

Actes judiciaires, ceux où le ministère des avoués et du juge interviennent.

Actes extra-judiciaires, ceux qui ne sont que le fait des huissiers et sergens.

Actes récognitifs ou *confirmatifs*, ceux qui contiennent la reconnoissance ou la confirmation d'un titre primordial.

Actes respectueux, ceux qui, à défaut de consentement des père et mère, doivent avoir lieu avant le mariage des majeurs.

Actes de notoriété, déclaration signée par plusieurs témoins, et pouvant, en certains cas, suppléer un acte de naissance. C'est encore un acte par lequel les juges d'un tribunal rendent compte de leurs usages, lorsqu'ils sont consultés sur quelque matière. *V.* NOTORIÉTÉ.

(*Art dramat.*) *Acte* se dit aussi de chacune des parties principales dont une pièce de théâtre est composée, et entre lesquels il y a un tems où les acteurs ne paroissent pas. Les Romains ont les premiers divisé les pièces de théâtre en *actes*. Cette coupe fut d'abord chez eux si peu sensible, qu'il y a lieu de croire qu'il étoit permis d'en adopter ou

d'en rejeter l'usage ; mais du tems d'Horace, elle étoit établie comme une règle invariable.

(*Musique*) *Acte de cadence* ; c'est un mouvement dans une des parties, et sur-tout dans la basse, qui oblige toutes les autres parties à concourir, à former une cadence, ou à l'éviter expressément.

ACTION, s. f. même origine qu'ACTE : l'opération de chaque agent.

(*Art milit.*) Combat, rencontre entre des troupes.

(*Pratique*) Droit de poursuivre en jugement ce qui nous appartient.

(*Banque et commerce*) *Action* se dit d'une portion d'intérêt dans les bénéfices d'une entreprise quelconque, mais sur-tout d'une compagnie de commerce, que l'on a acquise moyennant une certaine somme d'argent.

Les actions haussent et baissent; cela veut dire qu'on peut les revendre au dessus ou au dessous du prix qu'elles représentent, ou de la somme d'argent que le premier actionnaire a mise, suivant que les compagnies prennent faveur ou perdent de leur crédit.

D'*action* on a fait *actionnaire*, pour désigner celui qui a une ou plusieurs actions dans une entreprise.

(*Anat.*) *Action*, dans l'économie animale, est un mouvement ou un changement produit dans le corps ou dans quelque partie, et qui diffère de la fonction, en ce que celle-ci n'est qu'une faculté réduite en acte.

(*Physique*) *Action* se prend aussi pour vertu, force d'agir. L'aimant perd son *action* quand on le laisse long-temps sans être armé.

(*Mécan.*) *Action* est encore le mouvement qu'une puissance produit réellement, ou qu'elle tend à produire dans un corps, et qu'elle y produiroit en effet, si rien ne l'en empêchoit.

(*Poésie*) *Action* se dit du principal événement qui fait le sujet d'une pièce de théâtre, ou d'un poëme épique ; de là ces manières de s'exprimer, *unité d'action*, *duplicité d'action*.

Action se dit encore par opposition à récit ; on dit qu'il y a beaucoup d'*action* dans un poëme dramatique, quand la plupart des choses s'y passent en *action*, et non en récit.

(*Art orat. et dramat.*) On entend par *action* tout ce qui regarde la contenance, le mouvement du corps et les gestes de l'acteur ou de l'orateur : *Cet acteur n'a point d'action ; cet orateur a l'action belle, noble, libre et aisée.*

(*Peinture*) *Cette figure a de l'action ;* cela se dit, en peinture et en sculpture, d'une figure qui paroît agir. L'*action* n'est pas la même chose que le mouvement : l'*action* peut n'exiger du mouvement que de quelques parties, sans que la figure se déplace ; le mouvement donne une idée plus générale de déplacement ; et l'expression, qui est encore autre chose que l'*action* et le mouvement, veut que toutes les parties du corps participent de l'affection qui occupe et détermine l'ame, soit que la figure agisse ou n'agisse pas. Dans un tableau composé de plusieurs figures qui ont de l'*action*, leur relation mutuelle ajoute à l'effet et à l'action générale, et c'est alors qu'on dit : il y a beaucoup de mouvement dans cette composition.

(*Equit.*) *Cheval toujours en action ;* c'est celui qui mâche son mors, qui jette beaucoup d'écume, et qui par-là se tient la bouche toujours fraîche.

ACTIVITÉ, s. f. même origine qu'*action* : faculté active, vertu d'agir.

(*Physique*) Faculté d'agir qui se trouve dans les corps : on dit du feu que son *activité* est prodigieuse ; on dit l'*activité* de la matière électrique, l'*activité* de l'aimant : lorsqu'on parle de l'étendue déterminée au centre de laquelle est placé un corps agissant, on dit que c'est sa sphère d'*activité ;* telle est l'étendue que peut éclairer un flambeau allumé ; cette étendue est la sphère d'*activité* du flambeau, et le flambeau est le centre de cette sphère d'activité.

ACUMINÉ, ÉE, adj. du latin *acumen*, pointe, terminé en pointe.

(*Botan.*) Il se dit de toute partie de plante dont l'extrémité supérieure se rétrécit ou s'amincit su-

litement, pour former une pointe qui change la courbure des bords ou des côtés.

ACUPUNCTURE, s. f. du latin *acus*, aiguille, et de *punctura*, fait de *pungo*, piquer. Piqûre, piqûre d'aiguille.

(*Chirurgie*) C'est le nom d'une opération qui consiste à tirer du sang par un grand nombre de petites ouvertures que l'on fait avec un instrument pointu d'or ou d'argent.

Cette opération est fort commune à Siam, au Japon, et chez les autres nations orientales. Elle se pratique sur toutes les parties du corps, et même sur le ventre des femmes enceintes.

ACUT, s. m. du latin *acutus*, aigu.

(*Imprimerie*) Caractère marqué d'un accent aigu.

ACUTS, s. m. du latin *acutus*.

(*Econom. dom.*) Bouts des forêts et des grands pays de bois.

ACUTANGLE, adj. du latin *acutus*, aigu, et d'*angulus*, angle, qui a les angles aigus.

(*Géom.*) *Triangle acutangle*; c'est celui dont les trois angles sont aigus.

(*Botan.*) *Acutangulé* s'entend de tout ce qui a les angles aigus, c'est-à-dire, pointus pour les corps plats, et à bords tranchans pour les corps solides : on exprime le nombre de ces angles par la préposition d'un chiffre ; ainsi 4 *acutangulé* signifie à quatre angles aigus.

ADAGE, s. m. du latin *adagium*.

(*Littérat.*) Proverbe, sentence populaire et commune : les *Adages d'Erasme*, ou recueil qu'Erasme a fait des proverbes de la langue grecque et de la langue latine.

ADAGIO, adv. terme emprunté de l'italien, et qui signifie à l'aise, posément.

(*Musique*) Ce mot mis à la tête d'un air, désigne le second du lent au vite, des cinq principaux degrés de mouvement distingués dans la musique italienne.

Adagio se prend quelquefois substantivement, et s'applique par métaphore aux morceaux de musique dont il détermine le mouvement ; ainsi l'on dit un *adagio d'Hayden*, de *Cimarosa*.

ADAMANTIN, s. m. du grec ἀδαμάντινος, (*adamantinos*), formé d'ἄδαμας, (*adamas*), diamant ; qui est de la nature du diamant.

(*Minéral.*) Terme nouveau, employé par les minéralogistes, pour désigner les substances qui sont de la nature du diamant.

ADAPTER, v. a. du latin *adaptare*, formé de *ad*, à, et d'*aptare*, pour *aptum reddere*, rendre propre. Appliquer, ajuster une chose à une autre.

(*Chimie*) Adapter un récipient au chapiteau.

(*Archit.*) *Adapter* une saillie ou un ornement à quelque corps d'ouvrage de maçonnerie, etc. On adapte un panier de fleurs à un chapiteau.

ADDITION, s. f. du latin *addo*, ajouter, formé de *ad*, augmentatif, et de *do*, donner. Donner de surplus.

(*Arith.*) La première des quatre règles fondamentales de cette science, qui apprend à ajouter ensemble plusieurs nombres.

(*Pratique*) *Informer par addition ;* c'est ajouter une nouvelle information à la première.

(*Imprimerie.*) *Additions* se dit de petites lignes placées en marge, dont le caractère est ordinairement de deux corps plus minuté que celui de la matière, et dans lesquelles on porte les dates, les citations d'auteurs, le sommaire de l'article à côté duquel elles se trouvent.

ADDUCTEUR, s. m. du latin *adduco*, formé de *ad*, à, vers, et *duco*, conduire, conduire vers.

(*Anat.*) Il se dit de différens muscles dont la fonction est de mouvoir en dedans les parties auxquelles ils sont attachés. *L'adducteur de l'œil.*

ADÉLOPODE, adj. de l'ἀ privat. grec, de δῆλος, (*délos*), apparent, et de πους, (*pous*), pied : sans pieds apparens.

(*Hist. nat.*) Mot nouvellement créé pour désigner les animaux dont les pieds ne sont pas apparens.

ADEMPTION, s. f. du lat. *adimere*, ravir, retrancher.

(*Pratique*) Révocation d'un legs, d'une donation.

ADÉNOGRAPHIE, s. f. du grec ἀδήν, (*adén*), glande, et de γραφω, (*graphó*), décrire.

(*Anat.*) Description des glandes.

ADÉNOIDES, adj. du grec ἀδήν, (*adén.*), glande, et d'εἶδος, (*eidos*), forme, figure: qui ont la forme d'une glande, glanduleux.

(*Anat.*) Il se dit des prostates.

ADÉNOLOGIE, s. f. du grec ἀδήν, (*adén*), glande, et de λογος, (*logos*), discours: traité des glandes.

(*Méd.*) Partie de la médecine qui traite des glandes.

ADÉNO-MENINGÉ, adj. du grec ἀδήν, (*adén*), glande, et de μηνιγξ, (*meningx*), membrane.

(*Méd.*) Nom d'une sorte de fièvre, appelée auparavant pituiteuse, qui indique une irritation des membranes muqueuses, qui revêtent certaines cavités.

ADÉNO-NERVEUSE, adj. du grec ἀδήν, (*adén*), glande, et du lat. *nervus*, en grec νεῦρον, (*neuron*), nerf.

(*Méd.*) Sorte de fièvre dans laquelle un principe contagieux a attaqué les nerfs et glandes; c'est ce qu'on appelle la peste; ce terme est nouveau.

ADÉNO-PHARYNGIEN, adj. et s. du grec ἀδήν, (*adén*), glande, et de φαρυγξ, (*pharugx*), pharynx.

(*Anat.*) Nom de deux muscles qui partent de la glande thyroïde, et vont s'unir de chaque côté au thyro-pharyngien.

ADÉNOTOMIE, s. f. du grec ἀδήν, (*adén*), glande, et de τομη, (*tomé*), incision.

(*Anat.*) Partie de l'anatomie, qui a pour objet la dissection des glandes.

ADÉPHAGIE, s. f. du grec ἀδήν, (*adén*), abondamment, et de φάγε, (*phagó*), manger.

(*Méd.*) Appétit vorace, insatiable; gourmandise. *Adéphage* étoit le nom de la déesse de la gourmandise, à laquelle les Siciliens rendoient un culte religieux.

ADEPTE, s. m. du lat. *adeptus*, participe d'*adipiscor*, obtenir.

(*Alchimie*) Nom de certains alchimistes qui prétendent avoir trouvé la pierre philosophale; ou, dans leur langage, qui croyent être parvenus au grand œuvre.

(*Sciences et arts*) Ce mot se dit aujourd'hui de tous ceux qui sont initiés dans les mystères d'une secte, ou qui sont profondément versés dans une science ou dans un art quelconque.

ADEQUAT, TE, adj. du latin *adequatus*, formé de *ad*, à, et d'*æquo*, égaler: rendre pareil, rendre égal.

(*Philos. schol.*) entier, total; *objet adéquat, idée adéquate.*

ADHÉRENCE, s. f. du latin *adhæreo*, composé de *ad*, à, et d'*hæreo*, tenir, être attaché. Union d'une chose à une autre.

(*Physique*) Propriété qu'ont certains corps de s'attacher à d'autres, ou qu'ont les parties d'un même corps de demeurer attachées les unes aux autres, jusqu'à ce qu'une force supérieure à cette *adhérence*, les contraigne de se détacher. L'eau, par exemple; *adhère* à un grand nombre de corps; les particules d'une même goutte d'eau ont aussi entre elles une certaine *adhérence:* les particules d'huile en ont entr'elles une encore plus grande.

Il n'y a pas long-tems qu'on est convaincu de l'*adhérence* des corps à d'autres corps, et des parties du même corps entr'elles. Muschenbroëk a beaucoup éclairci cette matière dans son traité de physique; mais M. Carré et M. Petit, médecins, l'ont démontrée, le premier en 1705, pour les parties de l'air, et le second pour les parties de l'eau.

(*Méd.*) On dit, en médecine, l'*adhérence* de la peau, l'*adhérence* des poumons au côté, l'*adhérence* de la pierre à la vessie.

(*Peinture*) *Adhérence* signifie, dans le langage des peintres, l'effet désagréable que produisent certaines parties d'un tableau, qui paroissent trop appliquées et comme collées à la toile.

ADHÉSION, s. f. même origine qu'ADHERENCE. union, jonction.

(*Diplomatie*) Il se dit principalement d'un acte par lequel une puissance adhère à un traité qui lui est proposé: *acte d'adhésion.*

ADHONORES, mot latin composé de *ad*, à, aux, et d'*honores*, d'*honor*, honneur: pour les honneurs.

(*Econ. polit.*) Mot emprunté du latin, que l'on applique à ceux qui sont décorés d'un titre sans en faire les fonctions, ou sans en avoir les appointemens.

ADIAPNEUSTIE, s. f. de l'*à* privat grec, et de διαπνεω, (*diapneó*), transpirer. Défaut de transpiration.

(*Méd.*) Transpiration supprimée.

ADIARRHÉE, s. f. de l'*à* privat. grec, de δια, (*dia*), à travers, et de ῥεω, (*rheo*,) couler; ce qui ne coule plus.

(*Méd.*) Suppression générale de toutes les évacuations nécessaires du corps, et rétention de toutes les humeurs qui doivent être expulsées.

ADIEU, s. m. façon de parler elliptique; dire *adieu* à quelqu'un qui s'en va, c'est souhaiter que son départ soit au nom de Dieu.

(*Marine*) *Adieu-va*; c'est un mot par lequel on commande à l'équipage et au timonier de virer de bord; il vient de ce qu'autrefois on a regardé la manœuvre de virer de bord vent-devant comme dangereuse, et qu'on croyoit nécessaire de se recommander à Dieu en la commençant. Les équipages ponentais répondent à ce mot par *adieu-veuille!* et ceux du Levant, par *Sancta-Maria n'adjudara!*

ADIPEUX, EUSE, adj., du latin *adiposus*, gras, dérivé d'*adeps*, *adipis*, graisse.

(*Anat.*) Il se dit de certains vaisseaux et de certains conduits qui se distribuent à la graisse. Les anatomistes ne sont pas d'accord sur l'existence des vaisseaux *adipeux*, qu'ils regardent comme peu nécessaires à la secrétion de la graisse, laquelle peut, suivant eux, se faire au moyen des artères, dans les cellules *adipeuses*, de même que dans les autres parties, d'où elle peut ensuite être reprise par les veines.

ADIPOCIRE, s. f., du latin *adipus*, gras, et du français, cire: cire grasse, ou cire faite avec la graisse.

(*Chimie*) C'est le nom que M. Fourcroi a donné à une matière grasse, analogue au blanc de baleine, et qui est une combinaison de l'ammoniac, produit de la putréfaction des matières animales avec la graisse.

Les Anglois font, avec l'*adipocire*, des chandelles économiques d'une consistance beaucoup plus grande que le suif, et qui ressemblent beaucoup aux bougies de cire. Leur procédé consiste à faire séjourner les matières animales au fond de plusieurs bassins remplis d'eau, ou mieux en les exposant au courant d'une rivière. Il paroît qu'ils ont un procédé particulier pour mouler ces chandelles sans fondre l'*adipocire*, car on n'a pu parvenir, à Paris, à obtenir la même consistance par le moyen de la fusion.

Cette fabrication offre de grands avantages, puisqu'on pourroit y employer une foule de matières qui ne sont d'aucun prix, et que l'on perd faute d'en connoître l'usage.

ADIPSÉE, s. f., de l'*à* privatif grec, et de διψος, (*dipsos*), soif; défaut de soif.

(*Méd.*) Défaut d'appétit pour les liquides.

ADIRER, v. a., d'une origine incertaine: quelques-uns le dérivent de à dire, être à dire: manquer.

(*Pratique*) *Adirer* un *titre*, un *papier*; c'est l'égarer.

ADITION, s. f., du latin *adeo*, formé de *ad*, à, vers, et d'*eo*, aller, aller à, se porter vers; *adire hæreditatem*, se porter héritier.

(*Pratique*) *Adition d'hérédité*: c'est l'acceptation d'un héritage, l'acte par lequel on se porte héritier.

ADJACENT, TE, adj. du lat. *adjacens*, formé de *ad*, auprès, et de *jacio*, être couché, être situé. Qui est situé auprès.

(*Physique, géogr.*) *Parties adjacentes*, *pays adjacens*; ce sont des parties contiguës à d'autres parties, des pays contigus à d'autres pays.

(*Géométr.*) *Angle adjacent*; c'est un angle immédiatement contigu à un autre angle, de sorte que les deux angles ont un côté commun.

On se sert même plus particulièrement de ce mot lorsque leurs angles ont non-seulement un côté commun, mais encore lorsque les deux autres côtés forment une même ligne droite.

ADJECTIF, adj. et s. même origine qu'ADJACENT.

(*Gramm.*) Il se dit des noms que l'on joint aux substantifs, pour les modifier ou pour les caractériser.

ADJOINT, TE, participe d'adjoindre, du latin *adjungo*, formé de *ad*, à, et de *jungo*, unir.

(*Econom. polit.*) *Adjoint* se dit d'un officier établi pour aider au principal officier dans les choses de sa charge, et pour la faire en son absence.

ADJUDANT, s. m. du lat. *adjuvo*, formé de *ad*, auprès, et de *juvo*, aider.

(*Art milit.*) Officier militaire qui est sous un autre pour l'aider dans ses fonctions : *adjudant-général*, *adjudant-major*.

ADJUDICATION, s. m. du lat. *adjudicatio*, formé de *ad*, à, pour, et de *judico*, juger : rendre un jugement, pour, en faveur de quelqu'un.

(*Pratique*) C'est en général la concession faite à quelqu'un de ses prétentions. Il s'emploie aussi pour signifier la vente qui se fait en justice au plus offrant et dernier enchérisseur.

ADJURATION, s. f. du latin *adjuratio*, fait de *adjuro*, protester, conjurer. L'action de sommer quelqu'un, de déclarer, ou de faire quelque chose.

(*Hist. ecclésiast.*) C'étoit anciennement une formule dont l'église romaine se servoit dans les exorcismes.

ADMINICULE, s. f. du latin *adminiculum*, soutien, échalas.

(*Pratique*) Il se dit de ce qui aide à faire preuve dans une affaire civile ou criminelle.

(*Méd.*) Il se dit aussi de tout ce qui peut servir à faciliter l'effet d'un remède.

ADMINISTRATION, s. f. du lat. *administratio*, formé de *ad*, vers, suivant, et de *ministro*, gouverner, régler. Diriger vers, ou d'après une règle.

(*Econ. polit.*) Manière d'exécuter ce qui est ordonné par le gouvernement.

(*Pratique*) Toute gestion de biens ou d'affaires, comme curatelle, tutelle, minorité.

(*Culte cathol.*) *Administration des sacremens* ; c'est l'action de conférer les sacremens.

ADMODIATEUR. *V.* AMODIATEUR.

ADNÉ, ÉE, adj. du lat. *adnatus*, formé de *nascor*, naître, et de *ad*, auprès.

(*Botan.*) Immédiatement attaché, en faisant ou paroissant faire corps.

ADOLESCENCE, s. f. du lat. *ad*, signe d'augmentation ; et de *cresco*, croître, croître davantage.

(*Hist. natur.*) Le premier âge après l'enfance, qui est depuis quatorze ans jusqu'à vingt-cinq.

ADONIQUE ou ADONIEN, adj. et s. d'Adonis, nom propre.

(*Poésie*) C'est le nom d'un petit vers, grec et latin, composé de deux pieds seulement ; un dactyle et un spondée, et qui se place à la fin de chaque strophe des vers saphiques. On lui a donné le nom de son inventeur.

ADOPTION, s. f. du lat. *adoptio*, contraction d'*adoptatio*, formé de *ad*, pour, en faveur, et de *opto*, choisir. L'action de choisir quelqu'un,

(*Pratique*) L'action de prendre, dans les formes prescrites par les lois, quelqu'un pour son fils ou pour sa fille.

L'*adoption* est permise en France depuis la révolution ; et ses formes et ses effets ont été réglés par le code civil.

(*Hist. Orient.*) L'adoption est fort commune chez les Turcs, et encore plus parmi les Grecs et les Arméniens ; il ne leur est pas permis de déléguer leurs biens à un ami ou à un parent éloigné ; mais pour empêcher qu'ils n'aillent grossir le trésor du Grand-seigneur, ils choisissent, dans une famille du commun, quelque bel enfant de l'un ou de l'autre sexe, et l'adoptent pour leur enfant.

Parmi les musulmans, la cérémonie de l'*adoption*, consiste à faire passer l'*adopté* par dedans la chemise de l'adoptant ; c'est pourquoi *adopter*, en langage turc,

c'est faire passer quelqu'un par sa chemise.

(*Hist. anc.*) A Rome, du tems de la république, le peuple assemblé, confirmoit lui-même l'*adoption* : les empereurs ont dans la suite remplacé le peuple dans l'exercice de ce droit.

(*Hist. du moyen âge*) Les anciens germains avoient une sorte d'*adoption*, dite *par les armes* : c'est ainsi que Childebert, et le roi des Huns, furent *adoptés* ; le premier par Gontran, roi d'Orléans et de Bourgogne ; le second par Théodore, roi des Ostrogoths.

ADORATION, s. f. du lat. *adoro*, formé de *ad* et d'*os*, *oris*, bouche, à la bouche ; littéralement, l'action de mettre la main sur la bouche ; c'étoit chez les anciens une marque de respect.

(*Cour de Rome*) On se sert du mot *adoration*, pour désigner la cérémonie qui se pratique à l'égard d'un pape nouvellement élu ; elle consiste à placer le pape sur l'autel, où les cardinaux vont lui rendre hommage ; et c'est là, ce qu'ils appellent *aller à l'adoration.* On dit aussi dans le même sens, *qu'un pape est fait par voie d'adoration,* lorsque les cardinaux le vont reconnoître pour pape, sans avoir fait de scrutin auparavant.

ADOUCIR, v. a. du lat. *dulco* ou *dulcoro*, fait de *dulcis*, doux. Rendre doux.

(*Arts et métiers*) La première acception de ce mot, a eu rapport au sens du toucher : *adoucir un ouvrage de métal* ; c'est effacer avec une lime les traits de la grosse lime. *Adoucir une glace*, c'est la polir par le moyen du frottement.

(*Econ. dom.*) *Adoucir*, se rapporte aussi au sens du goût, qui n'est qu'une autre espèce de toucher. *Adoucir une sauce trop salée*, c'est la tempérer avec de l'eau. *Adoucir l'acide du citron*, c'est le tempérer avec du sucre.

(*Musique*) *Adoucir*, est encore appliqué par approximation d'idées aux sons ; et l'on dit, *adoucir la voix*, *adoucir* les sons d'un instrument pour les rendre moins aigres et moins élevés.

(*Peinture*) *Adoucir*, se dit encore de l'action de modifier les couleurs en affoiblissant leur éclat, ou en les accordant ensemble par des liaisons de tems, des passages, des couleurs rompues, des dégradations de nuances insensibles, par le choix même des couleurs qu'on approche les unes des autres, et que dans le langage de l'art, on appelle couleurs amies.

(*Archit.*) *Adoucir* se dit aussi de l'opération qui consiste à lier un corps avec un autre corps, au moyen d'une portion de cercle ou d'un conge.

Adoucir un métal, ou *donner le recuit à un métal* ; lorsqu'un métal battu long-tems à froid s'est endurci et ne peut plus s'étendre en lames sans se fendre et se gercer, on lui rend sa ductilité en le chauffant jusqu'à rougir ; ce qui s'appelle *adoucir* le métal.

ADULTE, adj., du latin *adultus*, participe d'*adolesco*, croître. Qui est parvenu à l'adolescence.

(*Anat. botan.*) Il se dit de tous les corps animés et des plantes dont toutes les parties touchent au dernier état de leur accroissement.

ADULTÉRATION, s. f. du latin *adulteror*, formé de *ad* et de *alter*, mot à mot, faire une chose autre que ce qu'elle est, ou ce qu'elle doit être. Altération, falsification, déguisement, mauvais mélange.

(*Monnoies*) *Adultération des monnoies ;* c'est l'action de mettre dans les monnoies une plus grande quantité d'alliage que la loi ne permet.

(*Pharmacie*) *Adultération des médicamens ;* c'est l'action de falsifier, de sophistiquer, de déguiser, de contrefaire des médicamens, de manière à les faire ressembler aux médicamens vrais et naturels, mais sans leur donner la même efficacité.

ADUSTE, adj. du latin *aduro*, formé de *ad* et de *uro*, enflammer.

(*Méd.*) Il ne se dit que des humeurs du corps, lorsqu'elles sont brûlées par une trop grande chaleur naturelle. *Adustion d'humeurs.*

ADVENTICE, adj. du latin *advenire*, formé de *ad* et de *venio*, survenir.

(*Physique*) *Matière adventice,* celle qui n'appartient pas propre-

ment à un corps, mais qui y est jointe furtivement.

(*Botan.*) On donne ce nom aux plantes qui croissent sans avoir été semées, et aux racines que les jardiniers forcent les arbres de produire à la place de celles qu'ils leur ont coupées.

ADVENTIF, IVE, adj., même origine qu'ADVENTICE.

(*Pratique*) Il se dit des biens qui arrivent à quelqu'un, soit par succession collatérale, soit par la libéralité d'un étranger : *biens adventifs.*

ADVERBE., s. m. de *ad*, auprès, et de *verbum*, verbe, auprès du verbe.

(*Gramm.*) Partie indéclinable de l'oraison, qui se joint aux verbes et aux adjectifs, pour exprimer les manières ou les circonstances.

ADVERSATIF, IVE, du latin *adversor*, être contraire.

(*Gramm.*) *Particule adversative;* c'est une particule qui marque quelque opposition, quelque différence entre ce qui la précède et ce qui la suit : *mais* est une particule *adversative.*

ADYNAMIE, s. f., composé de l'*ἀ* privat. grec, et de *δύναμις*, (*dunamis*), force. Sans force.

(*Méd.*) Foiblesse occasionnée par une maladie.

ADYNAMIQUE, adj., même origine qu'ADYNAMIE.

(*Méd.*) Nom d'une espèce de fièvre, appelée autrement fièvre putride, qui consiste dans un état d'atonie, ou relâchement de toutes les fibres musculaires.

ÆGILOPS, s. m. du grec *αἴξ*, (*aix*), genit. d'*αιγος*, (*aigos*), chèvre, et d'*ὤψ*, (*ops*), œil; œil de chèvre.

(*Méd.*) Petit ulcère qui se forme à l'angle interne de l'œil, et qui, lorsqu'il devient calleux et sinueux, s'appelle fistule lachrymale. Il est ainsi appelé, parce que, suivant les uns, cette maladie est propre et commune aux chèvres, ou, suivant les autres, parce que ceux qui sont attaqués de ce mal ont les yeux tournés, comme on le voit aux boucs.

ÆMERE, adj. de l'*ἀ* privat. grec et de *ἡμέρα*, (*éméra*), jour : sans jour certain.

(*Culte cathol.*) C'est le nom que dans l'église catholique on a donné aux saints dont on ignore le nom et le jour de la mort.

ÆOLIPYLE, s. m. *Voyez* ÉOLIPYLE.

AÉRIEN, ENNE, adj. du latin *aërius*, dérivé du grec *ἀήρ*, (*aër*), l'air.

(*Optique*) *Perspective aërienne;* C'est une illusion d'optique qui change l'apparence des couleurs, des jours et des ombres dans les objets, suivant les différens degrés de leur éloignement. Le comte Algarotti s'exprime ainsi en parlant des objets vus dans la chambre obscure :

« Le tableau que nous offre la chambre obscure différencie à merveille les figures qui sont plus près ou plus loin du spectateur. Non-seulement la grandeur des objets y diminue, à mesure qu'ils s'éloignent de l'œil; mais aussi leurs couleurs et leurs lumières s'affoiblissent, et leurs parties se confondent. Plus l'éloignement est considérable, moins les objets sont colorés, moins on distingue leurs couleurs, et le jour étant plus foible ou plus éloigné, les ombres sont plus fortes. Au contraire, lorsque les objets sont plus près de l'œil et plus grands, les contours sont plus précis, les couleurs plus vives et les ombres plus éclatantes. C'est-là ce qu'on appelle la *perspective aërienne.*

AÉRIFORME, adj. du grec *ἀήρ*, (*aér*), l'air, et du latin *forma*, forme, ressemblance. Qui a la forme, les propriétés de l'air.

(*Physique*) Il se dit de tous les fluides qui ont les propriétés physiques de l'air. *Le gaz inflammable est une substance aëriforme.*

AÉROGRAPHIE, s. f. du grec *ἀήρ*, (*aér*), l'air, et de *γράφω*, (*graphô*), décrire.

(*Physique*) Partie de la physique qui a pour objet la description de l'air.

AÉROLOGIE, s. f. du grec *ἀήρ*, (*aér*), l'air, et de *λογος*, (*logos*), discours, traité.

(*Physique - Médecine*) Partie de la physique ou de la médecine

qui traite de l'air, et de ses différentes propriétés.

AÉROMANTIE, s. f. du grec ἀήρ, (*aër*) l'air, et de μάντεια, (*manteia*), divination.

(*Divination*) L'art de deviner par le moyen de l'air et des phénomènes aëriens.

AÉROMETRIE, s. f. du grec ἀὴρ, (*aër*), et de μέτρειν, (*métron*), mesure.

(*Physiq.*) L'*aérométrie* a pour objet de faire connoître les propriétés et les accidens de l'air, c'est-à-dire, son poids, son élasticité, sa raréfaction, sa condensation, son repos, son mouvement, sa chaleur, sa froidure, son humidité, sa sécheresse, etc. Wolf est le premier qui ait formé des propriétés de l'air la science de l'*aërométrie*.

AÉROMÈTRE, s. m. même origine qu'AÉROMETRIE.

(*Physique*) Instrument propre à mesurer la condensation ou la raréfaction de l'air.

AÉRONAUTE, s. m. du grec ἀήρ, (*aër*), l'air, et de ναυτης, (*nautés*), navigateur. Navigateur aërien.

(*Physique*) Mot nouvellement créé, pour désigner celui qui parcourt les airs dans un aérostat ou ballon.

AÉROPHOBIE, s. f. du grec ἀὴρ, (*aër*), l'air, et de φόβος, (*phobos*), crainte. Crainte de l'air.

(*Méd.*) L'*aérophobie* est un symptôme de phrénésie. Ælius Aurelianus dit qu'il y a des phrénétiques que le grand jour effraie, et d'autres qui craignent l'obscurité. Il appelle ceux-là *aérophobes*.

AÉROSTAT, s. m. du grec ἀὴρ, (*aër*), l'air, et d'ἵστημι, (*istemi*), élever. Qui s'élève dans l'air.

(*Physique*) Machine capable de s'élever dans l'air à une hauteur considérable, et d'y soutenir des corps d'un grand poids. Cette machine est composée d'une enveloppe légère, mais d'un grand volume, remplie d'air dilaté par la chaleur, ou de quelque fluide aériforme, spécifiquement plus léger que l'air de l'atmosphère.

Les idées qu'on a eues anciennement sur des machines de ce genre sont si informes, qu'elles ne valent guères la peine qu'on en parle. C'est aux frères Montgolfier qu'est due l'invention de l'aérostat. Ils y ont été conduits par un heureux hasard. Madame de Montgolfier ayant placé un jupon sur un de ces paniers d'osier à clair-voie dont les femmes font usage pour sécher leur linge, l'air de l'intérieur fut tellement raréfié par la chaleur, que le jupon fut élevé jusqu'au plancher. C'est de ce fait que MM. Mongolfier sont partis pour faire leur aérostat.

AETHER, s. m. *Voy.* ÉTHER.

AETIOLOGIE, s. f. *Voy.* ÉTIOLOGIE.

AÉTITE, s. m. du grec αετος, (*aétos*,) aigle, et de λιθος, (*lithos*,) pierre. Pierre d'aigle.

(*Minéral.*) Fer oxidé, rubigineux, sphérique en géodes : on a appelé ce minéral *pierre d'aigle*, d'après la croyance ridicule que les aigles en portoient dans leurs nids pour faciliter leur ponte. De-là, des empyriques ont vanté cette mine de fer comme un remède souverain dans les maladies des femmes. On les vend encore pour servir d'amulettes.

Ces géodes ferrugineuses forment en divers endroits des amas considérables, et il y en a qu'on exploite comme mine de fer : elles sont formées de couches concentriques pour l'ordinaire, alternativement brunes et jaunâtres ; et comme, dans cet arrangement, les molécules similaires se sont plus rapprochées qu'elles n'étoient d'abord, il en est résulté un vide au centre de la géode, où se trouve quelquefois un noyau détaché.

AFFALER, v. a. corruption du latin barb. *avallare*, pour *advallare*, avaler, mettre à val, conduire à val, conduire en bas, abaisser. *Voy.* AVAL.

(*Marine*) *Affaler;* c'est abaisser quelque chose, comme une manœuvre, une vergue, etc.

S'affaler, être affalé sur une côte ; c'est, en parlant d'un vaisseau, se trouver trop près de terre, par un vent du large, ou par des courans dans un tems de calme, de manière qu'il a de la peine à s'en retirer, et à gagner la pleine mer.

Cette situation est également dan-

gereuse, quand il y a trop de vent, ou lorsque dans un tems de calme parfait, les courans portent le vaisseau à terre.

AFFAMER, v. a. du latin *famesco*, dérivé de *fames*, faim.

(*Art milit.*) *Affamer une place*, ou l'attaquer par la famine; c'est l'environner de tous les côtés, pour empêcher qu'il n'y entre ni secours ni provisions, et attendre tranquillement que la consommation des vivres et la faim la contraignent de se rendre.

Ces sortes de blocus étoient autrefois fort en usage, soit à cause de la situation des places, qui étoient bâties, pour la plupart, sur des montagnes, soit à cause du peu d'adresse qu'on avoit alors pour faire des siéges. Mais aujourd'hui qu'on a trouvé l'art d'emporter, en peu de tems, par le canon, la bombe et les mines, ce que l'on ne gagnoit autrefois que par des longueurs et des dommages infinis, on trouve mieux son compte dans les attaques d'un siége en règle, quelle que soit d'ailleurs la situation de la place.

AFFECTER, v. a. du latin *afficio*, *affectum*, exciter, émouvoir.

(*Méd.*) *Affecter*; en termes de médecine, c'est faire une impression fâcheuse. *Ce remède peut affecter la poitrine.*

(*Physique*) Il se dit figurément de la disposition qu'ont certaines substances à prendre certaines figures. *Le sel marin, dans sa crystallisation, affecte la figure cubique.*

AFFECTION, s. f. même origine qu'AFFECTER.

(*Méd.*) *Affection* est un terme générique dont on se sert en médecine pour indiquer un grand nombre de maladies auxquelles le corps est sujet, en ajoutant un adjectif qui en détermine l'espèce. C'est ainsi qu'on dit les affections catarrheuses, flatulentes, rhumatisantes, psotiques, scorbutiques, etc., pour indiquer les maladies qui participent du catarrhe, du scorbut, etc.

AFFÉRENTE, adj. du latin *adfeo*, porter à, vers.

(*Pratique*) *Portion afférente, part afférente;* c'est la part qui revient à chacun dans un objet indivis.

AFFETTO, ou AFFETTUOSO. Mot purement italien, fait du latin *afficio*, affecter.

(*Musique*) Ce mot écrit à la tête d'un air, indique un mouvement moyen entre l'*andante* et l'*adagio*, et, dans le caractère du chant, une expression affectueuse et douce.

AFFILIATION, s. f. du latin barbare *adfiliare*, pour *in filium adoptare*, adopter pour fils. Adoption.

(*Hist. du moyen âge.*) *Affiliation* étoit chez les anciens Gaulois, une sorte d'adoption militaire, qui avoit lieu parmi les Grands. Un père donnoit à l'enfant qu'il adoptoit, une hache, pour lui faire entendre qu'il devoit conserver par les armes, le patrimoine auquel il lui donnoit droit par sa tendresse.

(*Econ. polit.*) *Affiliation* n'est employé aujourd'hui que pour désigner l'action d'une communauté ou d'une corporation qui en *affilie* une autre, comme l'académie de Marseille étoit affiliée à l'académie française.

AFFINAGE, s. m. du latin *affingo*, formé de *ad*, et de *fingo*, façonner: donner le tour, l'action de purifier certaines choses.

(*Métallurgie*) Ce mot s'applique en général à toutes les opérations qui ont pour objet de purifier un métal extrait de la mine, qui a été triée, bocardée, lavée, grillée et fondue. Les pratiques d'*affinage* varient suivant les mines que l'on traite.

Affinage de l'argent; on prend une coupelle sur laquelle on place l'argent renfermé dans une lame de plomb pesant le double du poids de l'argent. Le feu fond l'argent et le plomb; ce dernier s'oxide et se vitrifie peu-à-peu: on voit l'alliage s'agiter, tourner à la surface, présenter des taches d'une autre nuance de rouge, qui diminue à mesure que les métaux oxidables se subliment ou pénètrent dans les pores de la coupelle.

Quand l'opération approche de sa fin, l'argent pur qui commence à se montrer, brille de plus en plus d'un éclat plus vif que l'alliage, et lorsque la dernière molécule de plomb s'en dégage, on voit une espèce

d'éclair, que l'on nomme *coruscation :* alors l'argent est affiné ; mais il peut contenir encore de l'or, que l'on retire par l'opération du départ. *Voy.* DEPART.

Affinage de l'or. Comme l'or est presque toujours natif dans sa mine, on le retire par le moyen du mercure, dans l'opération de l'*amalgation.* Quant à l'or qui est combiné dans les mines d'argent, de cuivre ou de plomb, on l'extrait par la LIQUATION, la COUPELLATION et le DEPART. *Voy.* ces mots.

Affinage du cuivre. Quand la mine a été bocardée et grillée, on la fond à travers les charbons, et l'on appelle cette fonte, *matte.* On grille six ou sept fois cette mine, afin d'en dégager le plus de soufre possible ; on la fond de nouveau, et l'on obtient le *cuivre noir* ; on allie ce cuivre avec trois fois son poids de plomb, ce qu'on appelle le *rafraichir.* On donne à cet alliage la forme de pains applatis, qu'on nomme *pains de liquation* ; on fond ces pains, et lorsque l'on juge par leur couleur, leur grain et leur ductilité, que le métal est pur, on le coule en plaques ou en tables, ou bien on le débite en lames arrondies, qu'on nomme *rosettes.* C'est de la forme de ces lames que le cuivre du commerce a pris le nom de *rosette. Voyez* CUIVRE, ROSETTE.

(*Manufacture*) L'affinage du lin, du chanvre, consiste à le faire passer successivement par plusieurs peignes de fer, dont les dents vont toujours en augmentant de finesse.

Drap d'affinage ; c'est celui qui a reçu la meilleure et dernière foulure, avant d'aller à la teinture

AFFINITÉ, s. f. du latin *affinitas*, formé de *ad*, auprès, et de *fines*, limites, près des limites. Alliance, conformité, convenance, rapport entre diverses choses.

(*Chimie*) Ce mot a signifié longtems la tendance qu'ont certaines substances à se combiner ensemble ; mais depuis que la nouvelle nomenclature chimique a donné plus de régularité au langage chimique, on préfère le mot ATTRACTION. *V.* ce mot.

AFFLUENCE, s. f. du latin *affluentia*, formé de *ad*, à, vers, et de *fluo*, couler : couler vers.

(*Physique*) *Affluences électriques ;* on appelle ainsi les rayons de matière électrique, qui arrivent à un corps actuellement électrisé de tous les corps qui l'avoisinent, et même de l'air qui l'environne. C'est-là le nom que leur a donné l'abbé Nollet ; et il a nommé *effluences électriques*, les rayons de la même matière qui sortent du corps actuellement électrisé ; et comme ces deux courans ont lieu dans le même tems, et toutes les fois qu'un corps est électrisé, il les a nommées *affluences* ou *effluences* simultanées.

AFFOIBLIR, v. a. de l'italien, *affabolire*, rendre foible.

(*Peinture*) *Affoiblir le coloris, affoiblir des tons trop frais ;* c'est leur donner de la grâce, de l'harmonie, des agrémens, afin de ne pas blesser les yeux tendres et délicats.

L'*affoiblissement* des couleurs, qui distingue particulièrement l'école française, est regardé par les artistes d'un goût sévère, comme une imperfection qui tend à sacrifier la vigueur, la sévérité du trait et le caractère, à ce qu'on appelle l'harmonie, la grâce et les agrémens.

AFFOURCHER, v. a. du latin *furca*, fourche.

(*Marine*) *Affourcher un vaisseau ;* c'est mouiller une seconde ancre de façon que les deux cables forment une espèce de *fourche*, afin de mieux retenir le vaisseau. La règle est de s'*affourcher* suivant la direction du vent ou du courant, c'est-à-dire, de placer les deux ancres sur une ligne perpendiculaire au vent traversier de la côte ; et, dans une rade où la marée est forte, de placer une ancre vers le côté de la marée montante, et l'autre du côté de la marée descendante.

AFFRANCHIR, v. a. du latin barbare *francus*, franc : rendre franc ; et par extension, rendre libre.

(*Pratique*) *Affranchir un héritage ;* c'est le décharger de quelque charge, de quelque rente.

(*Commerce*) *Affranchir un pa-*

quet, une *lettre*; c'est en payer le port.

(*Marine*) *Affranchir la pompe*; c'est la faire jouer de manière à tirer l'eau plus vîte qu'elle n'entre par les voies d'eau.

AFFRÉTEMENT, s. m. du latin *fretum*, détroit de mer, ou peut-être de l'allemand *freten*, qui veut dire charger.

(*Commerce*, *navigat.*) Convention faite entre le marchand et le propriétaire d'un navire, pour le louage de son bâtiment. Le terme d'*affrétement* est particulièrement en usage dans l'Océan; celui de *nolisement*, qui a la même signification, est plus connu sur la Méditerranée. *V.* NOLISEMENT.

AFFUSION, s. f. du latin *fundere*, verser sur.

(*Pharmacie*) L'action de verser une liqueur chaude ou froide sur certains médicamens, pour empêcher la dissipation des parties volatiles.

AFFUT, s. m. du latin *fustis*, bâton.

(*Artillerie*) Machine de bois servant à soutenir le canon et à le faire rouler.

(*Vénerie*) *Affût* se dit aussi, en termes de chasse, de l'endroit où l'on se poste pour attendre le gibier à la sortie du bois, ou à la rentrée. *Affût*, dans ce sens, vient de *fuster*, qui signifie dérober.

AGA, s. m. mot qui signifie dans la langue des Mogols, seigneur, commandant.

(*Hist. turque*) *Aga des janissaires. Capi aga*, le capitaine de la porte du sérail.

AGALACTIE, s. f. de l'*à* privat. grec, et de γαλα, (*gala*), lait. Sans lait.

(*Méd.*) Maladie des femmes en couche, qui consiste dans un défaut de lait.

AGAMIE, s. f. de l'*à* privat. grec, et de γαμος, (*gamos*), noces. Sans noces, sans femme. C'est la même chose que CRYPTOGAMIE. *V.* ce mot.

AGAPE, s. m. du grec αγαπη, (*agapé*), amour.

(*Hist. ecclés.*) Festin que faisoient entre eux les premiers chrétiens, et dont l'objet étoit de cimenter de plus en plus leur union mutuelle.

AGAPÈTES, s. m. même origine qu'AGAPE.

(*Hist. ecclés.*) On appeloit ainsi des vierges qui, dans les premiers siècles de l'église, vivoient en communauté, et qui s'associoient avec des ecclésiastiques par des motifs de piété ou de charité.

Dès les premiers siècles de l'église, il y avoit des femmes qui choisissoient leur demeure chez des ecclésiastiques, à qui elles rendoient tous les offices de charité conformes à la sainteté de leur ministère. Dans la ferveur des premiers commencemens du christianisme, il n'y avoit rien de scandaleux dans ces pieuses sociétés; mais, dans la suite, elles dégénérèrent en libertinage, en sorte que St.-Jérôme en parloit avec indignation.

AGATE, s. f. du grec αγατης, (*agatès*), en latin *achates*, nom d'un fleuve de Sicile.

(*Minéral.*) pierre précieuse, ainsi appelée, parce que les premières ont été trouvées sur les bords du fleuve *Agathès*.

L'*agate* est de la même nature que le silex, mais d'une pâte plus fine: son principal mérite est dans ses belles couleurs.

Agate orientale, celle qui est d'une seule couleur, ordinairement laiteuse. On la trouve en Europe, et on ne lui a donné le nom d'orientale, que parce que les marchands appellent ainsi les pierres précieuses les plus belles.

Agate jaspée, celle dont la pâte se trouvant mêlée d'acide de fer et de molécules argileuses, perd plus ou moins de sa transparence. Celle qui est tout-à-fait opaque prend le nom de *jaspe-agate*.

Agate œillée, celle qui présente des cercles concentriques, qui, par leur réunion, ont de la ressemblance avec la prunelle de l'œil.

Agates arborisées, celles qui offrent dans l'intérieur de leur pâte des dendrites, ou des représentations d'arbres ou de buissons.

Agates mousseuses, celles qui représentent dans leur intérieur des objets qui ressemblent à des mousses.

Agate onyx, celle qui présente

des couches de couleurs très-différentes et nettement tranchées. Les graveurs en pierre les emploient de manière que les figures sont faites avec la couche dont la couleur est la plus saillante. Celle dont la couleur est plus obscure sert de fond; c'est ce qu'on nomme des camées.

(*Orfévrerie*) Les orfévres appellent *agate* un instrument dans lequel est enchassée une agate, et qui sert à rebrunir l'or.

AGE, s. m. anciennement *aage*, ou *aige*, du lat. *ætas*, ou *ævum;* la durée commune de la vie.

(*Chronol.*) Age signifie aussi certain nombre de siècles. Le monde est divisé en plusieurs *âges.*

Premier âge du monde; depuis la création jusqu'au déluge.

Second âge du monde; depuis le déluge jusqu'à la vocation d'Abraham.

Moyen âge; ce sont les siècles écoulés depuis Constantin jusqu'à la renaissance des lettres.

(*Astron.*) *Age de la lune;* c'est le nombre de jours écoulés depuis que la lune étoit nouvelle.

(*Agricult.*) *Age d'un arbre;* il se connoît aux cercles que présente sa coupe transversale.

Les bourrelets placés aux différentes tailles des arbres fruitiers, indiquent aussi leur âge.

(*Equit.*) *Age d'un cheval;* il est indiqué par les dents, le sabot, le poil, la queue, les yeux.

Cheval hors d'âge; celui qui n'a plus les marques auxquelles on pourroit reconnoître le nombre de ses années.

(*Vénerie*) *Age*, se dit de la connoissance qu'on a du tems et du cours de la vie des cerfs et autres animaux.

(*Eaux et forêts*) Age se dit aussi du tems qui s'est écoulé depuis la dernière coupe d'un taillis.

AGENT, s. m. du latin *agens*, participe d'*ago*, agir.

(*Philos.*) Tout ce qui agit, tout ce qui opère. *Agent naturel, agent surnaturel.*

(*Diplomatie*) Agent se dit de celui qui fait les affaires d'un prince, dans la cour d'un autre prince, sans caractère public, mais pourtant après avoir été reconnu.

(*Commerce*) *Agent de change;* ce sont des espèces de commissionnaires établis dans les principales villes de commerce, pour faciliter entre les banquiers, commerçans, gens d'affaires et de finances, le commerce d'argent et la négociation de lettres et billets de change. La négociation des effets publics se fait aussi par des *agens de change;* leur ministère n'est pas rigoureusement nécessaire, mais les particuliers ont un grand avantage à se servir d'eux.

Les agens de change se réunissent tous les jours à la bourse; c'est-là qu'ils exécutent les ordres des banquiers ou capitalistes, de vendre ou acheter des effets publics. Il résulte de ce concours d'affaires entre ces agens, *un cours des effets*, c'est-à-dire, un prix auquel ils sont vendus au plus haut et au plus bas.

AGEOMETRIE, ou AGÉOMÉTROSIE, s. f. de l'*a* privat. grec; de γη, (*gê*), terre, et de μετρειν, (*metron*), mesure: défaut, ignorance de la géométrie.

(*Mathém.*) On désigne par ce mot le défaut ou ignorance de géométrie, qui fait qu'on s'écarte en quelque chose des principes de cette science.

AGÉRASIE, s. f. de l'*a* privatif grec, et de γηρας, (*géros*), vieillesse. Exemption de vieillesse.

(*Méd.*) Etat d'un vieillard qui a toute la vigueur de la jeunesse.

AGGLOMERATION, ou AGLOMERATION, s. f. du latin *agglomeratio*, fait de l'augmentatif *ad*, et de *glomero*, amasser encore, mettre en peloton.

(*Physique*) Etat de ce qui est aggloméré. On se sert de ce mot pour exprimer l'assemblage, l'amoncèlement des neiges, des sables, etc.

AGGLUTINATION, s. f. du lat. *agglutino*, formé de l'augmentatif *ad*, et de *glutino*, coller, formé de *gluten*, colle.

(*Méd.*) L'action de réunir, de joindre les parties du corps qui ont été séparées; de-là vient qu'on donne aux topiques qui produisent cet effet, le nom d'*agglutinans.*

AGIO, s. m. de l'italien *aggio*, surplus, différence, et d'*aggugnare*,

ajouter, augmenter, ou d'*agguinta*, augmentation.

(*Commerce*) Ce mot particulièrement usité à Venise et en Hollande, désigne la différence qui se trouve entre l'argent courant, et l'argent de banque ou billet. Lorsque, par exemple, la différence de l'argent courant d'Amsterdam, à celui de la banque est de quatre et demi pour cent, ou que pour avoir cent florins en argent de banque, c'est-à-dire, en billets de banque représentant cent florins, on en paie cent quatre et demi, on dit alors que l'*agio* est à quatre et demi pour cent.

Agio, se dit aussi du bénéfice qu'un vendeur fait sur une espèce dont le cours est fixé, ou sur les matières d'or ou d'argent dont le prix est déterminé. Un homme a besoin de louis d'or, pour voyager ou pour autre chose; il donne, ou *ajoute* trois ou quatre sols par louis; alors on dit que l'*agio* est de trois ou quatre sols par louis.

AGIOGRAPHIE, ou HAGIOGRAPHIE, s.f. du grec ἅγιος (*agios*) saint, et de γραφω, (*graphô*,), écrire.

(*Théol.*) Traité des choses saintes.

AGIOLOGIQUE, adj. du grec ἅγιος, (*agios*,) saint, et de λογος, (*logos*,) discours.

(*Hist.*) Discours, traité qui concerne les choses saintes.

AGIOSIMANDRE, s. m. du grec ἅγιος, (*agios*), saint, et de σημαντρον, (*Sémantron*,) que les grecs modernes prononcent *simandron*, signal.

(*Hist. ecclés.*) C'est le nom d'un instrument de fer dont les chrétiens grecs, qui sont sous la domination des turcs, se servent au lieu de cloches.

AGIOTAGE, s. m. d'*agio*.

(*Commerce*) On se sert de ce mot pour exprimer le trafic de ceux qui prennent du public des effets de commerce, à un prix très-bas, pour le faire rentrer ensuite dans le public à un prix très-haut; depuis quelque tems, ce mot s'étend à tirer les objets de commerce qui ont pu faire la matière de quelque spéculation. Il se prend presque toujours en mauvaise part.

AGITATEUR, s. m. du latin, *agitô*, fréquentatif d'*ago*, agir; d'où l'on a fait agiter, pour faire agir, exciter à agir.

(*Polit.*) *Agitateur* se disoit anciennement de celui qui conduisoit un charriot, un cheval. Il a suivi, depuis les diverses acceptions, du mot *agiter*, dont il est dérivé; et lorsqu'*agiter* a signifié exciter les passions du peuple, et occasionner des troubles dans l'état, on a appelé *agitateurs* ceux qui se mêloient dans les assemblées politiques, et autres, pour exciter de la fermentation, et causer du désordre.

Agiter signifie aussi discuter, examiner, et c'est dans ce sens qu'on appelle *agitateurs* ceux qui sont chargés de discuter des questions de politique; tels furent les *agitateurs* que l'armée anglaise créa en 1645, et délégua pour veiller aux intérêts du royaume, agiter et discuter les intérêts de l'état.

AGONIE, s. f. du grec ἀγων, (*agon*,) combat.

(*Méd.*) Le dernier combat de la nature contre la mort.

AGRAFE, s. f. du grec αγρα, (*agra*,) prise, ou de αρπαζειν, (*arpazein*,) qui a produit les mots français haper, harper, agraper.

(*Technol.*) Sorte de crochet qui passe dans un anneau qu'on appelle porte, et qui sert à attacher ensemble différentes choses.

(*Archit.*) *Agrafe* se dit encore de tout ornement de sculpture, qui semble unir plusieurs membres d'architecture les uns avec les autres.

(*Jardin.*) *Agrafe*, est encore un ornement qui lie deux figures dans un parterre.

(*Botan.*) *Agrafe* est aussi le nom de certains poils plus ou moins rudes, ordinairement courbés en hameçon, qu'on rencontre sur certaines plantes. C'est par ces *agrafes* qu'elles s'accrochent, et qu'elles se lient aux corps voisins, pour soutenir leur foiblesse.

AGRÉABLE, adj. du latin *gratus*, qui a produit le mot barbare *gratare*, d'où l'on a fait agréer, agrément et agréable; qui plaît.

(*Peinture*) *Ouvrages agréables, tableaux agréables*; ce sont ceux dont les sujets sont susceptibles, par leur nature, de présenter des objets,

des

des actions, des sites, etc., que l'on a du plaisir à voir ou à se rappeler.

Genre agréable; l'agréable n'est pas proprement un genre, parce que tous les genres peuvent avoir ce caractère; mais on est convenu d'appeler *genre agréable*, ce qui est relatif à des objets de délassement, de fantaisie; à des formes de caprice; à des expressions; à des tours affectés, dont le caractère tient plus au maniéré qu'au simple et au noble.

AGRÉGATION, s. f. du latin *aggregatio*, formé de *ad*, auprès, et de *grex*, *gregis*, troupeau: littéralement, l'action de réunir en troupeau. Amas de plusieurs choses.

(*Physique*) *Agrégation* est l'assemblage de plusieurs parties qui forment un tout. On dit que toute portion de matière, quelque petite qu'elle soit, et même quelque petite qu'on la conçoive, est toujours une *agrégation* de parties; c'est pourquoi on regarde la matière en elle-même comme divisible à l'infini, quoiqu'elle ne le soit pas dans le fait, parce que nous manquons de moyens et d'agens pour cela.

AGRÉGÉ, ÉE, adj., même origine qu'*agrégation*.

(*Botan.*) *Fleurs agrégées*; ce sont celles qui sont distinctement et simplement pédicellées, et naissantes plusieurs ensemble d'un même point de la tige.

AGRÉMENT, s. m. du latin *gratus*.

(*Musique*) *Agrémens du chant*; ce sont certains tours de gosier, certaines notes ajoutées, que les personnes d'un goût sévère condamnent comme plutôt propres à défigurer la belle simplicité du chant.

AGRÈS, s. m. de l'italien *atredi* ou *arredi*.

(*Marine*) *Agrès*, se dit des cordages, poulies, et en général de toutes les manœuvres courantes et dormantes d'un vaisseau.

Lorsque ce mot est joint à *apparaux*, il signifie plus collectivement les effets nécessaires à un vaisseau, pour le mettre en état de manœuvrer et de faire voile.

AGRICULTURE, s. f. du grec ἀγρος (*agros*), champ, dont les Latins ont fait *ager*, *agri*, et de *colo*, *cultum*, cultiver: culture des champs; art de cultiver la terre.

L'*agriculture*, le premier, le plus utile de tous les arts, est presque aussi ancienne que le monde; foible dans les commencemens pour ne pas avoir eu des instrumens propres au labourage, aussi parfaits que ceux qu'on a inventés depuis, elle fut plus ou moins pratiquée ou négligée, selon le sol, le climat, le goût ou le génie de ceux qui s'y appliquoient.

Les hommes les plus illustres de l'antiquité en firent leur occupation. La culture des champs fut le premier objet de la législation de tout état policé; elle fut en honneur dans les plus beaux jours de la Grèce et de Rome. Pline dit que les champs étoient cultivés par les mains mêmes des généraux romains; qu'il sembloit que la terre se plaisoit à se voir labourée par les guerriers qui avoient remporté les honneurs du triomphe.

Un art si universellement pratiqué n'a pas manqué d'écrivains: on a en latin, Caton, Varron, Columella, Palladius, Constantinus, César, Baptista Porta, Heresbachius; en italien, Giov. Tarti; en espagnol, Alphonse Henera; en français, Charles-Étienne et Jean Hebaut, le théâtre d'agriculture d'Olivier de Serres, et de Pierre Croiscens, dit le bon ménager; en anglais, Arthur Young, et une infinité d'autres qu'a produits le précieux établissement des sociétés d'agriculture.

Les premiers outils servant à l'agriculture étoient peu commodes; mais peu-à-peu on inventa des instrumens propres à défricher et à labourer la terre: chaque pays, chaque climat a ses outils aratoires particuliers; on a même cherché à épargner la peine du laboureur en inventant des machines avec lesquelles on laboure, on sème, et on couvre la semence tout à-la-fois.

La profession du laboureur, cette profession aussi nécessaire, méritoit une protection particulière; aussi en a-t-elle joui dans tous les tems. La loi divine défend de faire du dégât dans un champ ou dans une vigne, et veut qu'on répare le dommage qu'on y aura fait. Les lois romaines ont ordonné que celui qui de nuit volercit le champ d'autrui, seroit

battu de verges ; que s'il avoit moins de quatorze ans, il seroit livré au propriétaire du champ, et lui serviroit d'esclave, jusqu'au parfait dédommagement ; que celui qui mettroit le feu à un tas de blé, seroit brûlé vif s'il l'y avoit mis exprès, et battu de verges à la discrétion du préteur, si c'étoit par sa négligence ; et que celui qui voleroit quelques outils d'agriculture seroit puni de mort.

Les Athéniens avoient tant d'égard pour la profession de laboureur, qu'ils ne permettoient pas qu'on tuât le bœuf qui avoit servi à la charrue ; ils ne vouloient pas même qu'on l'immolât en sacrifice.

Ce n'eût pas été assez de veiller à la conservation des champs et aux choses nécessaires au labourage, si l'on n'eût pourvu à la tranquillité et à la sûreté du laboureur. Constantin fit des lois pour défendre à tout créancier de saisir, pour dettes civiles, les esclaves des laboureurs, les bœufs et les instrumens aratoires; et dans les tems où les provinces étoient obligées de fournir des chevaux aux courriers, et des bœufs aux voitures publiques, ce prince excepta de ces corvées le bœuf et le cheval qui servoient au labour.

Les empereurs Valère et Valentinien le jeune, condamnèrent à un exil perpétuel et à la confiscation de leurs biens, les seigneurs des villages, qui s'étant érigés en tyrans, mettoient le laboureur à contribution, et le contraignoient à des corvées nuisibles à la culture des terres.

Les mêmes lois qui protégeoient le laboureur, veilloient aussi à ce qu'il remplît son devoir. Les champs laissés en friche appartenoient à celui qui les cultivoit de nouveau ; et le premier occupant étoit en possession des terres abandonnées, quand personne ne les réclamoit pendant l'espace de deux ans.

AGRONOMIE, s. f. du grec ἀγρος (*Agros*), champ, et de νομος (*nomos*), règle, théorie.

(*Agricult.*) Théorie de l'agriculture.

AGRYPNÉE, s. f., de l'*a* privat. grec, et d'αγρυπνεω (*agrupneo*), veiller; privation de sommeil.

(*Méd.*) Insomnie.

AGUSTINE, s. f., de l'*a* privat. grec, et du latin *gustus*, goût, fait du grec γευω (*geuô*), goûter : sans goût, sans saveur.

(*Minéralogie*) Nom donné par Tromsdorff, à une terre qu'il a retirée du béril de Saxe, et qui lui a paru avoir des caractères qui la distinguent des neuf autres. Son nom est tiré de la propriété qu'elle a de former avec les acides des sels sans *saveur*.

AIDE, s. f., du latin *adjuto* ou *adjuvo*, formé de *ad*, auprès, pour, et de *juvare*, secourir : aider, assister quelqu'un; secours, assistance.

(*Finances*) Les *aides* étoient anciennement les droits levés sur les vins, les eaux-de-vie, et les boissons en général. *Voy.* OCTROI.

(*Archit.*) *Aides* se dit des pièces qui servent de décharge aux cuisines, aux offices.

(*Equit.*) *Aides* se dit des secours et soutiens que l'on tire des effets modérés de la bride, de l'éperon, de la voix, du mouvement des jambes, des cuisses et du talon. Ainsi, on dit : *Ce cheval connoît les aides, répond aux aides.*

(*Art milit.*) *Aide-de-camp;* c'est un officier attaché au général, qui reçoit et porte les ordres partout où il est nécessaire.

Aide-major; c'est un officier qui sert auprès du major, et qui en fait les fonctions en son absence.

AIDOIA-GRAPHIE, s. f., du grec αιδοια (*aïdoia*), les parties de la génération, et de γραφω, (*grapho*), décrire.

(*Anat.*) Partie de l'anatomie qui a pour objet la description des parties de la génération.

AIDOIALOGIE, s. f., du grec αιδοια (*aïdoia*), les parties de la génération, et de λογος (*logos*), discours, traité.

(*Méd.*) Partie de la médecine qui traite de ce qui concerne les parties de la génération.

AIGLE, s. m., du latin *aquila.*

(*Ornithologie*) Le plus grand et le plus fort des oiseaux de proie.

(*Blason*) *Aigle* se dit au féminin, des armoiries et devises. Ainsi, l'on dit : *L'aigle impériale, les aigles romaines.*

(*Papeterie*) On appelle *grand*

aigle, le plus grand format des cartons et papiers.

(*Astron.*) *Aigle* est aussi le nom d'une des vingt-une constellations septentrionales.

(*Culte cathol.*) *Aigle* se dit encore du pupitre de cuivre qui est au milieu du chœur d'une église, à cause qu'il représente un *aigle* les ailes étendues.

(*Archit.*) *Aigle*, en terme d'architecture, est un oiseau qui servoit anciennement d'attribut aux chapitaux des temples dédiés à Jupiter. Il sert encore d'ornement à quelques chapitaux.

(*Minéral.*) *Pierre d'aigle. Voy.* AÉTITE.

(*Numismat.*) *L'aigle* sur les médailles est la marque de la divinité et de la providence, selon M. Spanheim, et de l'empire, selon tous les antiquaires.

AIGLEDON, corruption d'ÉDREDON. *Voy.* ce mot.

AIGRE, adject., du latin *acer, acris*, acide; piquant au goût.

(*Musique et déclamat.*) *Aigre* se dit des sons aigus de la voix d'un orateur, d'un acteur ou d'un chanteur. *Un son de voix aigre, un ton aigre.*

(*Peinture*) *Couleurs aigres;* celles qui ne sont pas liées par des passages qui les accordent.

(*Métallurgie*) *Aigre* se dit des métaux dont les parties ne sont pas bien liées, et se séparent facilement les unes des autres.

AIGRETTE, s. f., d'*aigre.*

(*Ornithologie*) C'est le nom d'un oiseau du genre du héron, ainsi nommé à cause de sa voix aigre et rauque, et selon d'autres, à cause du beau parement de longues plumes soyeuses qu'il porte sur le dos, que l'on nomme *aigrette*, et qui servent à embellir et à relever la coiffure des femmes.

(*Botan.*) *Aigrette* est aussi le nom d'une touffe de filamens simples ou plumeux, qui conservent les semences dans plusieurs genres de composées, et d'autres fleurs.

(*Jouaillerie*) C'est par métaphore qu'on appelle *aigrette* certains bouquets de pierres précieuses, disposées en forme de bouquets de plumes d'*aigrettes.*

(*Pyrotechnie*) C'est par une métaphore encore plus hardie qu'on a donné le même nom à une pièce d'artifice, qui fait jaillir un flux d'étincelles imitant les *aigrettes.*

(*Physique*) *Aigrette* se dit encore des faisceaux de rayons lumineux, divergens entre eux, qu'on aperçoit aux extrémités et aux angles des corps actuellement électrisés.

Si l'on électrise dans un lieu obscur, par le moyen d'un globe de verre, une barre de fer de quelques pieds de longueur, on verra sortir, par l'extrémité de cette barre, la plus éloignée du globe, une ou plusieurs *aigrettes* de matières enflammées. Si l'on répand des gouttes d'eau sur cette barre suspendue horizontalement, et si l'on passe le plat de la main à quelque petite distance, on verra sortir de toutes les gouttes d'eau, autant d'*aigrettes* lumineuses.

AIGREUR, s. f., même origine qu'AIGRE : qualité de ce qui est *aigre.*

(*Gravure*) On appelle *aigreurs*, en termes de gravure, des touches noires et trop enfoncées, causées par l'inégalité des tailles où l'eau-forte a trop mordu.

AIGU, UE, adj. du latin *acutus;* qui se termine en pointe ou en tranchant, et qui est propre à percer ou à fendre.

(*Géom.*) *Angle aigu;* c'est un angle qui est moins ouvert qu'un angle droit, c'est-à-dire, qui est mesuré par un arc moindre que le quart de la circonférence, ou 90 degrés.

(*Musique*) *Aigu* se dit aussi d'un son perçant ou élevé par rapport à quelqu'autre son. En ce sens, le mot *aigu* est opposé au mot *grave.* Plus les vibrations des corps sonores sont fréquentes, plus le son est *aigu.* Les sons, considérés sous le rapport d'*aigu* ou de *grave*, sont le sujet de l'harmonie.

(*Méd.*) *Maladies aiguës;* ce sont celles qui se déclarent avec violence, et se terminent en peu de tems. On les distingue ainsi des maladies *chroniques*, qui s'avancent avec moins de vitesse, et qui arrivent plus lentement à leur terme. *V.* CHRONIQUE.

(*Botan.*) *Aiguë* se dit de toute partie plane terminée par un angle aigu, formé par la rencontre simple des deux bords, ou de toute partie solide, amincie insensiblement par son extrémité supérieure, de manière que sa coupe verticale revienne à la partie plane ci-dessus. *Aigu* n'est pas la même chose qu'ACUMINÉ. *V.* ce mot.

(*Gramm.*) *Accent aigu ;* c'est celui qui indique que la syllabe doit se prononcer d'un ton élevé.

(*Poésie*) Les Espagnols appellent *vers aigus*, des vers terminés par des mots qui ont l'accent *aigu* sur la dernière syllabe.

AIGUADE, s. m. du latin *aqua*, eau, que l'on a prononcé et que l'on prononce encore dans le midi de la France *aigue*.

(*Marine*) *Aiguade* est un endroit propre à faire de l'eau. On disoit anciennement faire *aiguade*, pour faire sa provision d'eau ; on dit aujourd'hui faire de l'eau.

AIGUE MARINE, s. f. du latin *aqua marina*, eau de mer.

(*Minéral.*) Pierre précieuse ainsi appelée, parce que sa couleur est assez semblable à celle de l'eau de mer.

L'*aigue marine* a beaucoup de rapport avec l'émeraude : on l'appelle aussi *béril ;* elle a la propriété de causer aux rayons de lumière une double réfraction.

AIGUILLE, s. f. de l'italien *aguglia*, fait du latin *acicula*, diminut. d'*acus*, pointe.

(*Technol.*) Petite verge de fer, ou d'autre métal, pointue par un bout et percée par l'autre, pour y passer du fil, de la soie, et dont on se sert pour coudre, pour broder, pour faire de la tapisserie, etc.

On fabriquoit autrefois des aiguilles à Paris, et il existoit même une communauté d'aiguilliers, ayant ses statuts. Les aiguilles de Paris avoient beaucoup de renommée, et quoiqu'on n'y en fabrique plus, on a continué d'appeler *aiguilles* de Paris, une espèce d'*aiguilles* choisies et de bonne qualité, qui se font à Aix-la-Chapelle.

On a essayé à diverses époques d'établir des manufactures d'*aiguilles* à l'Aigle, département de l'Eure, mais il paroît que ces essais n'ont pas eu de succès.

Le comté de Lamark, soumis à la Prusse, fournit plusieurs fabriques d'*aiguilles ;* mais les *aiguilles* d'Allemagne sont moins recherchées que celles d'Angleterre, connues sous la dénomination de *White-Chapel needles*, *aiguilles de White-Chapel.*

Les *aiguilles* d'Angleterre sont préférées, parce qu'elles sont en général d'un acier plus dur et moins flexible, ce qui permet de leur donner plus de longueur, relativement à leur grosseur, et parce que leur poli est plus parfait.

Dans les pays nouvellement conquis et réunis à la France, Liége offre une ou deux fabriques d'*aiguilles ;* mais celles d'Aix-la-Chapelle occupent dix à douze mille ouvriers. On fait à Aix-la-Chapelle des *aiguilles* de toutes les sortes, et même des *aiguilles* dites anglaises, qui le cèdent peu, pour la qualité et le poli, à celles faites en Angleterre.

Quand on considère la simplicité d'une *aiguille*, sa petitesse et son prix modique, on est naturellement porté à croire que la fabrication des *aiguilles* n'exige ni un long travail, ni une main-d'œuvre compliquée et difficile, et on ne peut se défendre d'un mouvement de surprise, quand on apprend que chacun de ces instrumens si simples, si petits, si communs, passe successivement par les mains de quatre-vingts ouvriers différens.

Aiguille se dit aussi de différentes petites verges de fer ou d'autre métal, qui servent à différens usages.

Aiguilles à tricoter des bas ; aiguilles d'oculiste, pour abattre les taies des yeux ; aiguille de balance ; aiguille d'horloge ; aiguille de graveur.

(*Archit.*) *Aiguille* se dit aussi d'une espèce de pyramide, soit de pierre de taille, soit de charpente, comme sont les clochers des églises, lorsqu'ils sont extrêmement pointus.

(*Chimie*) *Aiguille* d'essai ou *touchaux ;* c'est un alliage d'or ou d'argent sous des proportions différentes.

(*Hydraul.*) *Aiguilles* est aussi le nom que l'on donne à des es-

pèces de vannes avec lesquelles on ferme les pertuis.

(*Marine*) *Aiguille aimantée ;* c'est une lame d'acier trempée, longue et mince, immobile sur son pivot, par son centre de gravité, qui a été frottée contre un bon aimant, soit naturel, soit artificiel, et qui a par-là reçu la propriété de diriger ses deux bouts vers les pôles du monde.

Aiguille de déclinaison ; c'est la même chose que l'aiguille aimantée, mais qui est appelée *aiguille de déclinaison*, parce qu'elle décline du vrai nord, pour se porter de quelques degrés vers l'est ou vers l'ouest.

Aiguille d'inclinaison; c'est toujours l'*aiguille aimantée*, mais qui au lieu d'être portée sur un pivot, comme celle-ci, est traversée d'un axe, sur lequel elle est soutenue, ce qui lui donne la liberté de se mouvoir de haut en bas. Cette *aiguille*, au moyen de ce mouvement, est propre à mesurer l'inclinaison de l'aimant. L'aimant a non seulement un mouvement horizontal qui le fait décliner du vrai nord vers l'est ou l'ouest, mais il a aussi un mouvement vertical, par lequel il fait un angle plus ou moins grand avec l'horizon : l'*aiguille d'inclinaison* sert à mesurer cet angle.

AIGUILLON, s. m. de l'italien *aguglione*, fait du latin *aculeus*, diminut. d'*acus*, pointe ; pointe : piquant ; dard.

(*Agricul.*) Instrument avec lequel on pique les bœufs.

(*Entomologie.*) Arme forte et très-piquante, que les guêpes, les abeilles, etc., tiennent cachée dans leur ventre, et que ces insectes font sortir à volonté.

(*Botan.*) Pointe fragile qui tient seulement à l'écorce de certaines plantes, et qui paroit en être une prolongation. Les rosiers, les ronces, sont munis d'*aiguillons*.

(*Ichtyologie*) Osselets aigus et d'une seule pièce, qui soutiennent les nageoires de plusieurs poissons.

AILE, s. f. du latin *ala*, dont on a fait *ale*, et ensuite *aile*.

(*Ornithologie*) Les *ailes* sont les instrumens du vol des oiseaux.

(*Fauconnerie*) On dit qu'un oiseau *monte sur l'aile*, quand il s'incline sur l'une des ailes pour s'élever par le mouvement de l'autre.

(*Botan.*) *Ailes* se dit de deux pétales latéraux de toute corolle papillonacée, parce que ces pétales ressemblent aux *ailes* d'un papillon.

Ailes se dit encore des membranes saillantes qui bordent la tige, les rameaux ou les semences de quelques plantes. C'est dans ce sens qu'on dit : *tige ailée*, *semences ailées*.

On appelle aussi *feuilles ailées* celles qui sont composées de plusieurs folioles, communément opposées sur le même pétiole.

(*Architecture*) *Ailes d'un bâtiment* ; ce sont les parties d'un édifice, qu'on bâtit à droite et à gauche, pour accompagner le principal corps-de-logis. *Aile*, dans ce sens, et dans les acceptions suivantes, pourroit venir du latin *axilla*, *aisselle*, par allusion aux parties du corps qui portent ce nom.

Aile, dans les églises, se dit de ce qui est à droite et à gauche de la croisée, les bas côtés ou les petites voûtes qui sont à côté de la grande.

(*Art milit.*) *Ailes*, en termes de guerre, se dit des extrémités d'une armée rangée en bataille.

Aile se dit aussi, en fortification, du flanc d'un bastion, et plus ordinairement des longs côtés qui terminent à droite et à gauche un ouvrage à corne ou couronné.

AILE, s. f. corruption de l'anglais *ale*.

(*Econ. dom.*) Espèce de bière anglaise faite sans houblon, et qui est le produit de la fermentation de la drèche qu'on a mise à infuser dans de l'eau bouillante.

AIMANT, s. m. du latin *adamas*, fait du grec ἀδαμας (*adamas*), qui signifie une chose d'une dureté impénétrable, par comparaison à celle du diamant auquel les anciens ont donné le même nom. Les Anglais désignent aussi quelquefois le *diamant* et l'*aimant* par le terme commun d'*adamant*.

(*Physique*) Substance ferrugineuse, connue par la propriété qu'elle a d'attirer le fer, et d'avoir

des pôles qui se dirigent vers les pôles de la terre.

Les anciens n'ont connu de l'*aimant*, que sa propriété d'attirer le fer, et peut-être sa vertu communicative ; mais on ne voit nulle part dans leurs écrits, qu'ils aient rien soupçonné de sa vertu directive. On ignore absolument dans quel tems a été faite cette découverte, et on ne sait pas même au juste l'époque à laquelle elle a été appliquée aux usages de la navigation. Il paroît au reste que cette découverte est antérieure à l'an 1180.

Les mines d'*aimant* les plus connues sont en Sibérie, en Suède, dans l'île d'Elbe.

Les physiciens reconnoissent dans l'*aimant* les six propriétés suivantes : *attraction*, *répulsion*, *direction*, *déclinaison*, *inclinaison*, *communication*.

Attraction de l'aimant ; c'est la faculté que possède l'aimant de s'attacher au fer par le simple contact, et même de l'amener à lui d'une certaine distance.

Répulsion de l'aimant ; c'est la répulsion qui a lieu entre deux aimans, lorsqu'on les présente l'un à l'autre par les pôles semblables ; au lieu qu'ils s'attirent réciproquement quand on les approche par leurs pôles opposés.

Direction de l'aimant ; c'est la propriété qu'ont les deux pôles de se diriger vers les pôles de la terre. Cette propriété de l'*aimant* est incomparablement la plus précieuse, et sa découverte a eu une influence considérable sur l'état politique des nations.

Déclinaison de l'aimant ; quoique l'aiguille aimantée se tourne toujours vers le nord, ce n'est pas par-tout dans une direction exactement parallèle au méridien du lieu où l'on se trouve ; il y a, pour l'ordinaire, quelque déviation, soit à l'est, soit à l'ouest. A mesure que l'on approche des pôles, l'aiguille aimantée perd de sa situation horizontale, en s'approchant de la position verticale. *V.* INCLINAISON.

Communication de l'aimant ; c'est la faculté qu'a l'*aimant* de transmettre au fer toutes les propriétés magnétiques qu'il possède lui-même, et d'en faire ainsi un aimant artificiel. *Voy.* ARTIFICIEL.

Armure de l'aimant. Voy. ARMURE.

AINE, s. f. du latin *inguen*.

(*Anat.*). On nomme *aine* les deux parties latérales de la région hypogastrique inférieure de l'abdomen.

AIR (façon), s. m. du latin *adire*, aller, dont on a fait *ayr*, puis *air*, et enfin *air* : l'aller, la façon d'aller, la démarche d'une personne.

(*Peinture*) *Un air de tête, des airs de tête ;* cela signifie, en termes de l'art, l'attitude d'une tête, la manière dont une tête est dessinée.

(*Equitation*) *Air*, en termes de manège, se dit des allures d'un cheval.

AIR (chanson), du latin *æra*, qui signifie nombre, ou la marque du nombre, et dont les Italiens ont fait *aria*.

(*Musique*) Chant qu'on adapte aux paroles d'une chanson, ou d'une petite pièce de poësie propre à être chantée ; et par extension, l'on appelle *air* la chanson même.

(*Théât. lyrique*) Dans les *opéra* l'on donne le nom d'*airs* à tous les chants mesurés pour les distinguer du récitatif, et généralement on appelle *air*, tout morceau complet de musique vocale ou instrumentale formant un chant, soit que ce morceau fasse lui seul une pièce entière, soit qu'on puisse le détacher du tout dont il fait partie, et l'exécuter séparément.

Si le sujet ou le chant est séparé en deux parties, l'*air* s'appelle *duo* ; si en trois, *trio*, etc. *V.* ces mots.

AIR (*fluide*), s. m. du grec ἀήρ (*aër*).

(*Physique*) Substance matérielle, pesante, fluide, compressible, élastique, transparente, sans couleur et invisible. Cette substance environne de toutes parts le globe terrestre, et lui sert en quelque manière d'enveloppe ; c'est la masse générale de ce fluide qui forme l'atmosphère.

On croyoit autrefois que l'*air* étoit une substance simple, un élément proprement dit ; mais des expériences exactes ont prouvé qu'il est composé de soixante-douze parties de gaz

nitrogène ou gaz azote, et de vingt-huit parties d'air vital, ou de gaz oxigène.

L'*air* est un fluide d'une raréfaction extrême, qui obéit à la moindre impulsion, et dont l'équilibre sans cesse rompu, cherche sans cesse à se rétablir.

L'*air* est environ huit cent fois moins dense que l'eau. On croyoit autrefois qu'il n'avoit nulle pesanteur; mais elle est aujourd'hui parfaitement connue: on sait qu'à la température de 10 degrés, dans un lieu médiocrement élevé au-dessus de la surface de la mer, un pied cube d'air pèse 1 once, 3 gros, 5 grains.

L'*air* est singulièrement élastique, et ce sont ses vibrations qui nous transmettent les sons. On a des preuves manifestes de son élasticité, par des effets du fusil-à-vent, et de diverses machines qui sont utilement employées dans les arts.

AIRAIN, s. m. du lat. *æramen*.

(*Métallurgie*) L'*airain*, ou métal des cloches, est un alliage de quatre-vingt à quatre-vingt-cinq parties de cuivre jaune, avec douze à quinze parties d'étain, et quelques parties d'antimoine.

Le cuivre jaune qu'on fait entrer dans cet alliage, est lui-même composé de cuivre jaune et de zinc.

L'étain et l'antimoine qu'on y ajoute donnent à cet alliage de la roideur, de l'élasticité, et le rendent éminemment sonore.

L'*airain* est dur, aigre, cassant, et nullement ductile; on peut l'aiguiser, et les anciens en faisoient toutes sortes d'armes et d'outils tranchans; ce qui avoit fait croire qu'ils avoient le secret de tremper le cuivre.

L'*airain* diffère du bronze, en ce que celui-ci ne contient presque point d'étain, et conserve sa ductilité, tandis que celui-là en est totalement privé.

AIRE, s. f. du latin *area*, plan superficiel.

(*Géomét.*) Surface d'une figure rectiligne, curviligne ou mixtiligne, comme l'*aire* d'une grange, l'*aire* d'un bâtiment, l'*aire* d'un marais salant, l'aire ou le nid de certains oiseaux.

(*Architect.*) *Aire de pont*; c'est le dessus d'un pont sur lequel on marche.

Aire d'un bassin; c'est un massif d'environ un pied d'épaisseur, fait de chaux et de ciment avec des cailloux, ou un corroi de glaise, pavé par dessus, ce qui fait le fond d'un bassin.

(*Agricult.*) *Aire* se dit aussi d'une place unie et préparée pour battre les grains.

(*Eaux et forêts.*) *A tire et à aire*; cette expression s'emploie à l'égard des bois qui doivent être coupés *à tire et à aire*, c'est-à-dire, qu'ils ne doivent point être choisis çà et là, mais coupés entre les lisières marquées, pour faire un champ ou une *aire*, dans laquelle on ne laisse que les arbres de réserve.

(*Astron.*) *Aires proportionnelles*; c'est une des lois de Keppler, qui ont lieu dans les mouvemens des planètes, et que ce grand homme découvroit, en même tems que la figure elliptique de leurs orbites. Cette loi consiste en ce que le rayon mené du centre du soleil, au centre de la planète qui tourne autour de lui, parcourt des secteurs égaux, en tems égaux. Si la planète est deux fois plus éloignée du soleil, elle va deux fois plus lentement; ensorte que le triangle du secteur parcouru, étant deux fois plus étroit, quoique deux fois plus long, la surface est toujours la même.

(*Marine*) *Aire-de-vent*; c'est l'un des trente-deux vents que l'on distingue dans la circonférence de l'horizon, ou l'une des trente-deux divisions de la rose des vents.

Il y a par conséquent 11 degrés 45 min. d'une aire-de-vent à l'autre.

(*Ornithologie*) *Aire* est encore le nom du nid des grands oiseaux de proie; il est rond, applati, peu concave, et fort ample: des branches et de jeunes rameaux forment son tissu; et de la mousse, du poil, de la laine le garnissent.

AIS, s. m. du lat. *axis*, *assis*, ou *asser*, soliveau: planche de bois.

(*Technol.*) Ce mot est employé dans plusieurs arts et métiers. Les imprimeurs ont des *ais* à tremper

et à desserrer ; les relieurs des *ais* à rogner, à presser, etc. Les vitriers, des *ais* feuillés et à rainures, dans lesquels ils coulent l'étain, etc.

AISSELLE, s. f. du lat. *axilla*.

(*Anat.*) Partie creuse du corps, qui est sous l'épaule, à la jonction du bras, et qui a ordinairement du poil.

(*Botan.*) *Aisselle* se dit aussi de l'angle formé par la base d'une feuille ou d'un rameau avec la partie montante de la tige, ou de ses divisions.

AITIOLOGIE, s. f. du grec αἰτία (*aitia*), cause, et de λογος (*logos*), discours, traité.

(*Méd.*) Partie de la médecine qui traite des causes des maladies, et de leurs symptômes concomitans. Quelques-uns écrivent *œtiologie*, d'autres, *étiologie*.

AJOURNEMENT, s m. anciennement *adjournement*, du lat. *bar. adjurnare*, pour *diem dicere*, indiquer le jour.

(*Pratique*) C'est ce qu'on appelle ordinairement exploit ou assignation.

(*Politique*) *Ajournement d'une question ;* c'est en parlant d'une assemblée délibérante, l'action d'en remettre la discussion à un autre jour. Lorsqu'on dit qu'un corps délibérant s'est ajourné, cela veut dire qu'il a fixé sa prochaine séance à un ou plusieurs jours.

AJUSTER, v. a. du latin *ad*, et de *juxtà*, *adjustare*, et *adjustitiare*, dont les Italiens ont fait *adjustare*, rendre juste.

(*Métrol.*) *Ajuster un poids, une mesure ;* c'est rendre un poids, une mesure juste.

(*Équit.*) *Ajuster un cheval sur les voltes ;* c'est lui enseigner ses exercices, ou l'exercer à toutes sortes d'*airs* de manège.

(*Monnoie*) *Ajuster les flans ou les carreaux recuits ;* c'est les couper, les limer, pour leur donner le juste poids qu'ils doivent avoir.

ALAMBIC, s. m. du lat. *alembicum*, fait du grec ἄμβιξ (*ambix*), vase, pot, et de l'article arabe *al*, qui, lorsqu'il se trouve au commencement d'un mot, signifie quelque chose de grand, d'élevé ; comme qui diroit, vase par excellence.

(*Chimie*) Vase de métal de terre ou de verre, destiné à distiller les liquides.

La plupart des *alambics* sont formés de plusieurs pièces : ceux de cuivre sont composés, au moins, de trois parties ; savoir : une inférieure, espèce de chaudière nommée *cucurbite*, destinée à recevoir les matières à distiller, et l'action immédiate du feu ; une autre que l'on appelle *chapiteau*, parce qu'elle recouvre la première, et qu'elle est faite en forme de cône ; elle porte à sa base une rigole dans laquelle retombe la matière distillée, qui est conduite à l'extérieur par un tuyau soudé à l'un des côtés du chapiteau : cette pièce portoit autrefois le nom de *tête de mort ;* elle est quelquefois enveloppée par un vase cylindrique de cuivre, nommé *réfrigérant*, et destiné à contenir de l'eau froide qui favorise la condensation.

Comme toutes les matières que l'on veut distiller n'exigent pas la même température, et qu'il y a des substances auxquelles on ne peut appliquer le feu directement, on adapte à la cucurbite un vaisseau de capacité moins grande, qui plonge dans l'eau de cette chaudière, et ne reçoit par cette disposition, qu'une chaleur de 180 degrés. Cette pièce, ordinairement d'étain, s'appelle *bain marie*.

Enfin, pour que le liquide distillé parvienne froid dans le récipient, on ajuste, au bas du chapiteau, un tuyau disposé en spirale et environné d'eau froide. Cette partie additionnelle se nomme *serpentin*.

Les *alambics* de verre sont faits dans les mêmes principes ; mais ils ne sont composés que d'une ou de deux pièces ; ils n'ont ni bain-marie, ni réfrigérant, ni serpentin. Destinés à distiller des substances très-volatiles, ils n'ont pas besoin d'une grande chaleur ; on les pose sur un bain de sable.

Depuis plusieurs années on a perfectionné les alambics, surtout en Ecosse. Voici comment s'exprime l'auteur d'un mémoire sur un nouvel alambic écossais, inséré dans les Annales des Arts et Manufactures:

« Les distillateurs Ecossais ont fait dans la forme de l'*alambic* des améliorations qui excitent l'étonnement des hommes instruits de tous les pays. Il seroit inutile et trop long de détailler les progrès qu'a faits depuis trente-deux ans l'art de la distillation dans ce pays ; mais cet objet a paru d'une telle importance à la chambre des communes, qu'elle chargea un comité de l'examiner et de lui en faire un rapport. C'est ce rapport, en date du mois de juillet 1799, qui a fait connoître que les distillateurs Ecossais ont toujours trouvé le moyen d'améliorer la forme de leurs *alambics*, de manière à braver les impôts successifs du fisc, et à empêcher les distillateurs de Londres de soutenir la concurrence avec eux.

En 1786, le parlement, dans l'intention de soutenir les distillateurs de Londres, imposa les distillateurs Ecossais à une somme égale au plus fort produit de leurs *alambics*, dans la supposition qu'on distilloit tout l'alcohol d'une charge, une fois en 24 heures, *maximum* de ce que pouvoient faire alors les distillateurs de Londres. Bientôt les Ecossais leur envoyèrent des eaux-de-vie à si bas prix que l'affaire fut de nouveau portée au parlement, où il fut démontré que les Ecossais avoient trouvé le moyen de vider cinq ou six fois l'*alambic* en 24 heures. On fut très-étonné, après les avoir imposés dans cette progression, qu'au bout de cinq années, ils avoient tellement perfectionné leur procédé, qu'ils vidoient vingt fois *l'alambic* dans les 24 heures.

La taxe fut encore augmentée proportionnellement ; cependant on ne put réussir à limiter l'industrie des Ecossais qui trouvèrent, en 1797, le secret de vider l'*alambic* 72 fois en 24 heures. Ils ne se sont pas bornés à cette amélioration, et le docteur Jeffrey a donné la description d'un *alambic*, construit par M. Millar, qu'on peut vider quatre cent quatre-vingt fois dans les 24 heures. Ce produit paroît impossible et tient du merveilleux ; mais il faudra bien se rendre à l'évidence, lorsqu'on saura que le rapport en a été fait, en 1799, à la chambre des communes, et que cette étonnante machine est depuis quatre ou cinq ans en pleine activité. Il paroît que M. Beaumé a quelque part dans l'honneur de cette invention. Le docteur Jeffrey avoit dit à M. Millar, que M. Beaumé avoit imaginé un *alambic* avec plusieurs ouvertures dans le chapiteau, et que plus il faisoit d'ouvertures, plus il obtenoit de célérité dans la distillation. C'est de ce trait de lumière que le génie inventif de M. Millar est parti pour construire son *alambic*. »

Le célèbre comte de Rumford a publié aussi un moyen d'échauffer un *alambic*, à l'aide d'une petite chaudière à vapeurs qui consume peu de bois.

ALARGUER, ou s'ALARGUER, v. n. de l'italien *allarguar* ou *allarguarsi*.

(*Marine*) C'est en parlant d'un canot, s'éloigner d'une côte, d'un quai, d'un vaisseau.

ALARME, s. f. de l'italien *all' arme* ; aux armes.

(*Art milit.*) Signal pour faire courir aux armes, comme sonner l'*alarme*, donner l'*alarme*.

Pièces d'alarme ; ce sont deux pièces de canon placées à la tête d'un camp, et toujours prêtes à tirer au premier commandement, soit pour donner l'*alarme* aux troupes, soit pour les rappeler du fourrage.

ALBATRE, s. m. du grec ἀλαβάστρον (*alabastron*), composé de l'α priv. et de λαμβάνω (*lambanô*), prendre, saisir : qu'on ne sauroit saisir, parce que les vases d'albâtre étoient si polis, si unis, qu'ils glissoient entre les mains.

(*Minéral.*) Dépôt calcaire qui s'est formé à la manière des stalactites, dans les cavernes des montagnes de marbre.

L'Italie qui est la patrie des beaux marbres, est aussi celle des albâtres. Le seul territoire de Volterra, en Toscane, en offre plus de vingt belles variétés.

Les albâtres les plus estimés sont ceux qu'on nomme *albâtre agathe* et *albâtre onyx*.

On trouve à Malthe un *albâtre* couleur de miel, presque transparent et de la plus grande finesse. Le Musée des arts de Paris possède une

statue de Minerve, presque aussi grande que nature, faite d'un *albâtre* semblable.

On donne le nom d'*albâtre oriental* à celui dont les teintes sont vives, nettes, bien distinctes, et dont la pâte est fine et susceptible d'un beau poli.

(*Antiquités*) Comme l'*albâtre* servoit, parmi les anciens, à faire des vases à mettre les parfums, on nommoit en général *alabastrites*, les vases destinés à cet usage, de quelque matière qu'ils fussent.

ALBUGO, s. f. mot latin qui signifie blancheur, d'*albus*, blanc.

(*Anatomie*) Les oculistes ont donné ce nom à une tache blanche qui se forme à l'œil, sur la cornée transparente.

Les anatomistes l'appellent encore l'*œuvre*.

D'*Albugo* on a fait *Albugine*, pour désigner une membrane mince et naturellement blanche de l'œil, qui tapisse tout l'intérieur des paupières et la partie antérieure de la tunique de l'œil, nommée cornée opaque. On dit aussi la membrane *albuginée* des testicules.

ALBUM, s. m., mot purement latin, qui signifie blanc.

(*Antiquités*) *Album* étoit chez les Romains un tableau enduit de blanc, où s'écrivoient les délibérations du préteur.

C'est aujourd'hui un cahier que les étrangers portent en voyage, sur lequel ils engagent les personnes illustres à écrire leur nom, et ordinairement avec une sentence.

ALBUMIN, s. m. du latin *albumen*, blanc d'œuf, à cause de sa blancheur lorsqu'elle est coagulée par la chaleur.

(*Botan.*) *Albumin*, en botanique, est une substance qui, distincte du tégument propre de la graine et de l'embryon, accompagne ou enveloppe, soit en partie, soit en totalité, ce dernier. Cette même partie de la graine est appelée *périsperme* par L. de Jussieu. *Voy.* PÉRISPERME.

(*Chimie*) Les chimistes modernes appellent *albumin*, ou plutôt *albumine*, une substance semblable à celle du blanc d'œuf, qu'ils ont découverte dans différens liquides animaux et végétaux. Le serum du sang, l'humeur vitrée de l'œil, la lymphe, l'eau des hydropiques, la synovie, les membranes blanches, les parois des viscères, contiennent de l'*albumine*. Toutes les plantes vertes, le jeune bois, les tiges vertes en fourmillent aussi.

ALCADE, s. m., mot arabe, formé de l'article *al*, et du verbe *kada*, gouverner; gouverneur, chef, juge. Les Espagnols ont pris ce nom des Maures.

(*Hist. d'Espagne*) C'est le nom d'un juge espagnol.

ALCAEST, ou ALKAEST, s. m.

(*Alchimie*) Mot arbitraire forgé par Paracelse, pour exprimer un menstrue ou dissolvant universel, au moyen duquel il se vantoit de dissoudre et de réduire tous les corps en leurs premiers principes, et de tirer la substance sulfureuse de tous les mixtes.

ALCAIQUE, adj. du grec αλκαιος (*alkaios*), Alcée, nom d'homme.

(*Poésie anc.*) Il se dit d'un vers grec ou latin, composé de deux pieds et demi, suivi de deux dactyles. Le premier pied est un spondée ou un iambe, et le demi-pied suivant est toujours une longue. Il est ainsi appelé du poëte *Alcée*, qui en fut l'inventeur.

ALCALESCENCE, s. f. d'ALCALI. *Voy.* ce mot.

(*Méd.*) Putréfaction produite dans certaines substances par les *alcalis*. On dit qu'une substance est *alcalescente*, lorsque, par la fermentation, il commence à s'y former de l'ammoniac, ou lorsqu'elle verdit les couleurs bleues des végétaux.

ALCALI, ou ALKALI, s. m. de l'arabe *kali*, soude, précédé de l'article *al*.

(*Chimie*) Ce nom a été premièrement donné par les Arabes au sel qu'on tire des cendres d'une plante qu'ils appellent *kali*, en français *soude*.

Les *alcalis* sont des substances solides ou fluides très-reconnoissables par leur saveur âcre, brûlante, urineuse; par la propriété qu'elles ont de verdir les couleurs bleues végétales, et de former des savons avec les huiles; par leur facilité d'union et leur force d'attraction pour les

acides avec lesquels elles forment des sels ; par leur énergie sur les matières animales qu'elles dissolvent.

Il y en a trois anciennement connues : la *potasse*, la *soude*, l'*ammoniaque*. M. Fourcroy y a rapporté depuis la baryte et la strontiane.

ALCALIGÈNE, adj. de l'arabe *alkali*, et du grec γενναω (*gennaô*), engendrer ; comme qui diroit : *générateur de l'alcali*.

(*Chimie*) C'est le nom que M. Fourcroy a donné à l'azote, qu'il suppose être un principe de tous les alcalis, et même des terres alcalines.

ALCALIN, INE, adj. d'ALCALI.

(*Chimie*) Qui a quelques-unes des propriétés des *alcalis*.

ALCALISATION, s. f. d'*alcali*, et du latin *ago*, agir, faire : l'action d'alcaliser.

(*Chimie*) Opération par laquelle on communique à un corps des qualités alcalines. On le dit aussi de l'opération par laquelle on extrait d'un corps l'alcali qu'il contient.

ALCALISER, v. a. d'*Alcali*.

(*Chimie*) Dégager par la violence du feu, d'un sel neutre, la partie acide qui y étoit contenue, de manière qu'il ne reste plus que la partie *alcaline*.

ALCARRAZAS, s. m., mot espagnol, emprunté de l'arabe.

(*Poterie*) On appelle ainsi en Espagne des vases de terre très-poreux, destinés à faire rafraîchir l'eau que l'on veut boire, au moyen de l'évaporation continuelle qui a lieu sur toute leur surface. Ces vases ont été introduits dans ce pays par les Arabes, chez lesquels ils sont en usage, ainsi que dans l'Égypte, la Perse, l'Inde et la Chine. *Voy.* CRUCHES RAFRAICHISSANTES.

ALCHIMIE, s. f. du grec χυμεια (*chumeia*), et de la particule arabe *al*, qui placée au commencement d'un mot, exprime une chose relevée, grande et excellente : la *chimie par excellence*.

Les *alchimistes* ont qualifié leur art de *véritable philosophie*, ou *philosophie des adeptes*. Leur but étoit de faire de l'or et de trouver un remède universel.

On n'est point d'accord sur l'origine de l'*alchimie*. Zozime, qui vivoit au commencement du cinquième siècle, est le premier qui ait parlé de faire de l'or. Après Zozime, les auteurs les plus célèbres qui ont écrit sur cette science, sont Lemoine, Bacon, Lolle, Riplay, Jean le Hollandais, Isaac le Hollandais, Basile Valentin, Paracelse, Van Zuchten, Sendi Govius, Morien, Rhazes, Arlefus, le pape Jean XXII, Flamel, Bexher et Olœus Borrichius.

Quelques-uns de ces écrivains, guidés par l'ignorance et la fripponnerie, ont justifié cette définition de l'*alchimie : Ars sinè arte, cujus principium est mentiri, medium laborare, tertium mendicare* ; d'autres, comme Beccher, enthousiastes de leur science, ont servi la chimie, en courant après une chimère qui fuyoit toujours devant eux.

Aujourd'hui, le mot *alchimie* n'est plus employé qu'en mauvaise part, et pour désigner le charlatanisme qui parle le langage de la science.

ALCMANCIEN, adj. d'*Alcman*, nom d'homme.

(*Poësie anc.*) Terme de poësie latine. Les vers alcmanciens sont composés de trois dactyles et une césure, comme :

Munera lœtitiam que dei.

Ils sont ainsi appelés d'*Alcman*, poëte lyrique, qui employoit souvent cette mesure dans ses poësies galantes.

ALCOHOL, ou ALCOOL, ou ALKOHOL, ou ALKOOL, s. m. mot arabe qui veut dire subtil.

(*Chimie*) Les anciens donnoient le nom d'*alcohol* à plusieurs substances volatiles, même à des poudres subtiles. Les chimistes modernes ont adopté ce mot pour désigner ce qu'on appeloit autrefois *esprit-de-vin*.

L'*alcohol* est un fluide transparent, très-mobile et très-léger, d'une odeur pénétrante et agréable, vive et chaude.

On retire l'*alcohol* de l'eau-de-vie par la voie de la distillation.

L'*alcohol* ou l'esprit-de-vin rectifié, est celui qu'on a passé une ou deux fois à l'alambic, pour le débarrasser, autant qu'il est possible, de toute sa partie flegmatique ou aqueuse. *Voy.* RECTIFICATION.

Quand l'*alcohol* est entièrement dépouillé de sa partie aqueuse, il porte le nom d'esprit ardent. *Voy.* ESPRIT ARDENT.

On donne le nom impropre d'*eaux distilées spiritueuses* à l'*alcohol*, chargé de l'arome des plantes. *Voy.* AROME.

Ce qu'on appelle *teintures*, *élixirs*, *baumes*, *quintessences*, etc. (*voy.* ces mots), sont des composés de sucs huileux ou résineux, et d'*alcohol*.

On emploie l'alcohol pur ou uni au camphre, pour arrêter les progrès de la gangrène.

L'*alcohol* uni à la résine copal, à l'huile d'aspic, à celle de thérébentine, forme des vernis qu'on nomme siccatifs. *V.* VERNIS SICCATIF.

ALCORAN, ou mieux, CORAN, s. m. Mot arabe, qui signifie *lecture*, précédé de la particule *al*, qui, placé au commencement d'un mot, signifie quelquefois *excellence:* lecture par excellence.

On croit communément que le *Coran* est l'ouvrage de Mahomet, aidé de l'érudition de Batiras, hérétique jacobite, du fanatisme de Servius, moine nestorien, et de la superstition de quelques juifs; mais les mahométans croient, comme un article de foi, qu'il n'a point été composé par leur prophète, qui a été, disent-ils, un homme sans littérature. Ils sont persuadés que Dieu a donné le *Coran* à Mahomet, par le ministère de l'ange Gabriel, qui a employé 23 ans à cette communication.

Le *Coran* a pour base la prédestination, et pour principe que la religion mahométane, devant être établie sans miracle et sans contradiction, il faut punir de mort quiconque refuse de l'embrasser.

ALCOVE, s. f. de l'espagnol, *alcova*, emprunté de l'arabe *alcobba*, enfoncement pratiqué dans une chambre, pour y placer un lit.

(*Architect*) *Alcove*, dont les architectes font un substantif masculin, est la partie d'une chambre, séparée par une strade et quelques pilastres, colonnes ou autres ornemens d'architecture.

ALDERMAN, s. m. Mot anglais, qui signifie échevin, officier municipal. Il est composé de *elder*, ancien, et de *man*, homme: un ancien.

(*Econ. polit.*) Les *aldermen*, pluriel d'*alderman*, étoient autrefois en Angleterre des magistrats, choisis, comme leur nom l'indique, à cause de leur âge et de leur expérience; ce sont aujourd'hui des officiers municipaux et des adjoints du maire.

ALEATOIRE, adj. du lat. *aleatorius*, fait d'*alea*, jeu de hasard.

(*Pratique*) Il se dit de certaines conventions, dont l'objet consiste dans un événement incertain.

Contrat aléatoire; c'est une convention réciproque dont les effets, quant aux avantages et aux pertes, soit pour toutes les parties, soit pour l'une ou plusieurs d'entr'elles, dépendent d'un événement incertain. Tels sont les *contrats d'assurance*, *le prêt à grosse aventure*, *le jeu et le pari*, *le contrat de rente viagère*.

ALECTRYOMANCIE, ou ALECTOROMANCIE, s. f. du grec ἀλεκτρυων (*alektruôn*), coq, et de μαντεια (*manteia*), divination.

(*Divinat.*) L'art de prédire les événemens, par le moyen d'un coq. Cette espèce de divination étoit fort en usage chez les Grecs et chez les Romains.

ALEUROMANCIE, s. f. du grec ἄλευρον (*aleuron*), farine, et de μαντεια (*manteia*), divination.

(*Divinat.*) Sorte de divination qui se faisoit chez les anciens avec de la farine.

ALEXANDRIN, adj. d'une origine incertaine: suivant les uns, d'*Alexandre* Paris, qui, le premier, en fit usage; et, suivant d'autres, d'*Alexandre-le-Grand*, dont plusieurs poëtes ont chanté les exploits, en vers *alexandrins*.

(*Poësie*) *Vers alexandrins;* ce sont des vers français de douze syllabes dans les rimes masculines, et de treize syllabes dans les rimes féminines.

Le vers *alexandrin*, qu'on appelle aussi vers *héroïque*, nous tient lieu du vers hexamètre, et à sa place nous l'employons dans la haute poësie; mais quant au nombre et au mètre, c'est au vers asclépiade que répond notre vers hé-

roïque : il en a la coupe et le rhythme, avec cette différence que le premier hémistiche de l'asclépiade n'est pas essentiellement séparé du second, par un repos dans le sens, mais seulement par une syllabe qui reste en suspens, après le second pied; au lieu que dans le vers français, c'est dans ce sens que doit être marquée la suspension de l'hémistiche.

ALEXIPHARMAQUE, adj. du grec ἀλέξω (*alexó*), repousser, et de φάρμακον (*pharmakon*), venin, poison.

(*Méd.*) Il se disoit anciennement des remèdes dont la vertu principale étoit de repousser ou de prévenir les mauvais effets des poisons pris intérieurement; mais depuis qu'on a découvert ou cru découvrir qu'il existoit dans nos corps une espèce de poison qui affectoit les esprits animaux dans les maladies aiguës, le mot *alexipharmaque* a changé de signification.

Les modernes entendent maintenant, par remèdes *alexipharmaques*, des remèdes propres à expulser par les ouvertures de la peau, sous la forme de sueur, ce poison imaginaire, qui trouble les fonctions des esprits animaux, dans les maladies aiguës; d'où *alexipharmaque* est devenu le synonime de SUDORIFIQUE. *Voy.* ce mot.

ALEXIPYRETIQUE, adj. du grec ἀλέξω (*alexó*), chasser, repousser, et de πυρετός, (*puretos*), fièvre.

(*Méd.*) Il se dit des remèdes propres à chasser la fièvre.

ALEXITÈRE, adj. et s. du grec ἀλέξω, (*alexo*), chasser, repousser, et de θήρ, (*thér*), bête venimeuse, bête féroce.

(*Méd.*) Ce terme, pris à la lettre et dans le sens d'Hypocrate, ne signifie rien de plus que remèdes et secours en général; mais les auteurs modernes ont appliqué le mot *alexitère* à des remèdes contre la morsure des animaux venimeux, et même aux amulettes et aux charmes, en un mot, à tout ce que l'on porte sur soi, comme un préservatif contre les suites fâcheuses des poisons, des enchantemens et des maléfices.

ALEZAN, s. m. de l'espagnol *alezan*, dérivé de l'arabe *alhezan*, qui signifie cheval courageux.

(*Equit.*) *Alezan* s'entend en français d'un cheval qui a le poil fauve, tirant sur le roux.

ALFONSIN, s. m. d'Alphonse Ferrier, nom d'homme.

(*Chirurg.*) Instrument de chirurgie qui sert à tirer les balles du corps; ainsi appelé du nom de son inventeur, *Alphonse Ferrier*, médecin à Naples.

ALFONSINES ou ALPHONSINES d'Alphonse X, roi d'Arragon.

(*Jurisprud.*) *Lois alfonsines*; c'est un code de lois rédigé par les soins ou sous les ordres d'Alfonse X, roi de Castille, surnommé le Sage.

(*Astron.*) *Tables alphonsines*; ce sont des tables astronomiques rédigées sous les ordres d'Alfonse X, roi de Castille, par les astronomes les plus renommés de son tems.

C'étoit ce même *Alfonse* qui disoit, en parlant du système de Ptolomée, le seul connu de son tems, que si Dieu l'avoit consulté avant de créer le monde, il auroit pu faire quelque chose de plus raisonnable.

ALFOS ou ALPHOS, du grec ἀλφός (*alphos*), blanc.

(*Chirurgie*) Espèce de lèpre qui occasionne des taches blanches sur la peau.

ALGALÉE, s. f. mot arabe.

(*Chirurgie*) Sonde creuse qui sert à faire pisser ceux qui ont une rétention d'urine.

ALGARADE, s. f. de l'italien *garada*, fait de *garrire*, faire grand bruit.

(*Art milit.*) Ce mot signifioit autrefois course imprévue sur l'ennemi; cette course consistoit à faire un grand nombre de feux, et à pousser de grands cris, pour faire croire qu'il y a plus de gens qu'il n'y en a en effet.

ALGÈBRE, s. f. de l'arabe *algiabarat*, rétablissement d'une chose rompue, ou de *Geber*, mathématicien célèbre, que l'on croit avoir été l'auteur de cette science.

(*Mathémat.*) L'*algèbre* est proprement la méthode de calculer les quantités indéterminées; c'est une sorte d'arithmétique au moyen de

laquelle on calcule les quantités inconnues, comme si elles étoient connues.

Dans les calculs *algébriques*, on regarde la grandeur cherchée comme si elle étoit donnée, et par le moyen d'une ou plusieurs quantités données, on marche de conséquence en conséquence, jusqu'à ce que la quantité que l'on a supposée d'abord inconnue, ou au moins quelqu'une de ses puissances, devienne égale à quelques quantités connues, ce qui fait connoître cette quantité elle-même.

On n'a rien de certain sur l'origine de cet art; on en attribue ordinairement l'invention à Diophante, auteur qui en écrivit treize livres, dont il en reste six, que Xilander publia pour la première fois en 1575. Néanmoins, il semble que l'*algèbre* n'a pas été totalement inconnue aux anciens; suivant Théon, le commentateur d'Euclide, Platon est le premier qui ait enseigné cette science; mais il en est question plus au long dans Pappus, et encore davantage dans Archimède.

Cet art a été fort cultivé par les Arabes, qui l'ont reçu des Perses, et ceux-ci des Indiens. Les Arabes l'apportèrent en Espagne, d'où il passa en Angleterre, avant que Diophante y fut connu. Luc Paciolo, cordelier, est le premier, dans l'Europe, qui ait écrit sur l'algèbre, en 1494. Vinrent ensuite *Stifelius*, *Scipion*, *Ferrei*, *Tartaglia*, *Cardan*, et quelques autres qui poussèrent cet art jusqu'à la résolution des équations cubiques; mais la France vit naître dans son sein un profond géomètre, François Viete, maître des requêtes sous Henri III, qui fit seul autant d'honneur à sa patrie, que tous les auteurs qu'on vient de nommer en avoient fait à l'Italie.

Descartes est l'auteur de l'application de l'analyse à la géométrie, que le génie de Newton a perfectionnée. Depuis, on a appliqué l'*algèbre* à la considération et au calcul des infinis, ce qui a donné naissance à une nouvelle branche, appelée la doctrine des fluxions, ou le calcul différentiel. *V.* FLUXION, DIFFÉRENTIEL.

ALGORITHME, s. m. mot arabe. (*Mathémat.*) Plusieurs auteurs, et sur-tout les Espagnols, se sont servis de ce mot, pour signifier la science des nombres. L'*Algorithme* est l'art de bien et facilement supputer.

Il se prend aussi pour désigner la méthode et la notation de toute espèce de calcul; c'est dans ce sens qu'on dit, l'*algorithme* du calcul intégral, l'*algorithme* du calcul exponentiel, l'*algorithme* du calcul des sinus, etc.

ALGUAZIL, s. m. mot arabe composé de l'article *al*, et de *guazir*, ministre de justice.

(*Histoire d'Espagne*) Les *alguazils* sont en Espagne ce que les sergens et les huissiers sont en France; ils exécutent les commandemens de justice, et constituent les gens prisonniers.

ALGUE, s. f. du latin *alga*.

(*Botan.*) Nom commun donné à beaucoup de plantes qui croissent dans la mer.

Sur les bords de la Méditerranée, et même dans quelques endroits sur l'Océan, les paysans rassemblent en monceau les *algues* que la mer apporte sur le rivage, et les font sécher pour les brûler et extraire de leurs cendres l'alcali minéral, si utile pour les fabriques de verre et de savon, et connu sous le nom de soude.

ALIBI, s. m. mot purement latin, qui signifie ailleurs; formé de *alio*, et de *ibi*, autre part qu'ici.

(*Pratique*) L'*alibi* est une exception qu'oppose l'accusé, quand il offre de prouver qu'il étoit dans le tems du crime dont on le charge, si éloigné du lieu où il a été commis, qu'il ne peut en être l'auteur.

ALIDADE ou ALHIDADE, de l'arabe *alidada*, règle, bande.

(*Géom.*) On appelle ainsi l'index ou la règle mobile qui, partant du centre d'un instrument astronomique ou géométrique, peut en parcourir tout le limbe, pour montrer les degrés qui indiquent les angles avec lesquels on détermine les distances, les hauteurs, etc. Cette pièce porte deux pinnules élevées per-

pendiculairement à chaque extrémité.

ALIÉNATION, s. f. du latin *alienatus*, fait d'*alieno*, pour *alienum facio*, faire une chose autre que ce qu'elle est.

(*Pratique*) Translation de propriété des biens d'une personne à une autre. Cette translation peut se faire par vente, échange, hypothèque, ameublissement, donation, abandonnement, partage, transaction, prescription, etc.

ALIGNEMENT, s. m. du latin *linea*, ligne, dont on a fait *aligner*, pour *ad lineam ducere*.

(*Archit.*) Ligne que l'on donne, que l'on tire, afin qu'une muraille, qu'une rue, qu'une allée aille en ligne droite,

(*Art milit.*) Terme de commandement fait aux soldats pour les faire aligner. *Sur la droite, sur la gauche alignement.*

ALIMENT, s. m. du latin *alimentum*, fait d'*alo*, nourrir.

(*Botan.*) *Plantes alimentaires;* ce sont les plantes servant à la nourriture de l'homme.

(*Méd.*) La médecine employe plusieurs sortes d'alimens.

Alimens simples; ceux que l'on emploie tels que la nature nous les offre.

Alimens composés; ceux que l'on prépare.

Alimens médicamenteux; ceux que l'on prend non-seulement dans la vue de nourrir, mais encore de corriger quelque vice.

(*Pratique*) *Pension alimentaire;* ce mot comprend non-seulement la nourriture, mais encore l'entretien et le logement.

(*Anat.*) *Conduit alimentaire;* quelques auteurs appellent ainsi la partie du corps par où passent les alimens.

A-LINÉA, mots latins employés en français comme une façon de parler adverbiale, quelquefois comme substantif masculin; ils signifient à la ligne.

(*Imprimerie*) C'est, dans un livre, le commencement d'un nouvel article qui ne continue pas la dernière ligne de l'article précédent, mais en commence une nouvelle.

Les *a-linéa*, communément, rentrent un peu dans la ligne, ou sortent dans la marge.

ALIPTIQUE, s. f. du grec αλείφω (*aléipho*), oindre, frotter.

(*Méd.*) L'*aliptique* étoit une partie de l'ancienne médecine; elle enseignoit la manière de frotter et d'oindre les corps pour conserver la santé, procurer de nouvelles forces, et entretenir la beauté du teint.

ALIQUANTE, adj. du latin *aliquantum*, formé de *aliquis*, et de *quantus*, quelque petite quantité.

(*Arith.*) *Parties aliquantes d'un tout;* ce sont celles qui ne sont pas contenues, un certain nombre de fois juste, dans ce tout. Par exemple, 5 est une partie *aliquante* de 12; parce que 5 est contenu plus de deux fois, et moins de trois fois, dans 12.

ALIQUOTE, adj. du latin *aliquotus*, formé de *alii*, et de *quot*, certaine quantité.

(*Arith.*) *Partie aliquote d'un tout;* c'est une partie contenue, un certain nombre de fois juste, dans ce tout. Par exemple, 3 est une partie *aliquote* de 12, parce que 3 est contenu juste quatre fois dans 12.

ALISÉS, adj. du vieux mot français *alis*, qui signifioit autrefois uni, régulier, uniforme; ou peut-être une corruption d'*élisien*, qui désignoit parmi les anciens, certains vents d'est, qui régnoient constamment pendant un certain tems de l'année.

(*Marine*) *Vents alizés;* ce sont des vents réglés qui règnent sur certaines mers, principalement dans la zône torride, où ils soufflent constamment de l'est à l'ouest, seulement avec quelques petites variations périodiques, occasionnées par les différentes déclinaisons du soleil.

Il y a d'autres vents réglés et périodiques, qui soufflent d'un point de l'horizon, dans un certain tems, et d'un autre point dans un autre tems. Telles sont les MOUSSONS. *Voy.* ce mot.

ALKERMÈS, s. m., mot arabe qui signifie écarlate, *al* est l'article. *Kermès* a produit kermoisi, et ensuite *cramoisi*.

(*Pharmacie*) Le *Kermès* est une confection informe d'électuaire, in-

ventée par Messié, et composée de plusieurs ingrédiens, dont entre autres le suc du *kermès*, qui lui sert de base. *Voy.* KERMÈS.

ALLAH, s. Mot arabe, qui signifie honorer, adorer, et que les Turcs ont emprunté du *Coran*.

(*Culte mahomet.*) Ce mot signifie *Dieu* chez les Turcs, les Arabes et tous les peuples qui font profession du mahométisme, quelque langue qu'ils parlent. *Allah* est une contraction d'*al-ilah*, qui, ainsi que l'elvah des Hébreux, signifie par excellence, l'être digne du culte, l'être adorable.

ALLANTOIDE, s. f. du grec αλλᾶς (*allas*), αλλαντος, génit. (*allantos*), saucisse, et d'εἶδος (*eidos*), figure, ressemblance : qui ressemble à une saucisse, à un bujar.

(*Anat.*) Membrane qui fait partie de l'arrière-faix dans la plupart des animaux ; ainsi nommée, parce qu'elle ressemble à un long boyau.

ALLÉGE, s. f., du latin *levis*, léger, dont on a fait *alleviare*, *allegiare*, *alléger* et *allège*.

(*Marine*) Bâtiment de moyenne grandeur, à fond plat, et tirant peu d'eau, fait pour charger et décharger les vaisseaux, les lester et les délester, ou faire de très-petites traversées.

C'est un terme générique plutôt qu'une division particulière et fixe de bâtiment. Il y a des *allèges* qui vont à la voile ; il y en a qui n'ont ni mâts ni voiles ; enfin elles sont différentes dans chaque pays maritime.

(*Archit.*) *Allège* se dit aussi d'un petit mur qui sert d'appui dans les croisées, et qui est moins épais que les pieds droits.

ALLÉGEANCE, s. f. (soulagement) ; même origine qu'ALLÉGE.

ALLÉGEANCE, s. f. (*fidelité*), du latin barbare *adligantia*, fait d'*alligo* ; pour *adligo*, lier, engager à quelqu'un.

(*Hist. d'Angl.*) Les Anglais disent, *serment d'allegiance*, pour désigner l'acte de soumission et d'obéissance au roi. Depuis Jacques Ier, on distingue *le serment d'allégiance* du *serment de suprématie ;* le premier se prête au roi, en qualité de roi et de seigneur temporel ; et le second, comme au chef de l'église anglicane.

ALLÉGORIE, s. f. du grec αλλη-γορια (*allegoria*), fait αλλος (*allos*), autre, et d'αγορα (*agora*), discours.

(*Elocut.*) Figure par laquelle on dit une chose pour en signifier une autre.

L'*Allégorie* n'est qu'une métaphore continue, qui sert de comparaison pour donner à entendre un sens qu'on n'exprime point.

(*Peinture*) L'*Allégorie* est, relativement à la peinture, un moyen ingénieux employé par l'artiste pour faire naître et pour communiquer des pensées spirituelles, des idées abstraites, à l'aide de figures symboliques, de personnages tirés des mythologies, d'êtres imaginaires et d'objets convenus.

ALLIAGE, s. m. du latin *adligo*, lier à : lier une chose à une autre.

(*Chimie*) L'union naturelle ou artificielle des différens métaux.

On forme des *alliages* par la voie sèche, en fondant ensemble plusieurs métaux ; on en forme par la voie humide, quand on précipite une dissolution métallique par un autre métal.

Les *alliages* varient à l'infini, en raison des différentes proportions de leurs composans.

(*Arithmét.*) *Alliage* se dit aussi d'un mélange que l'on fait d'un certain nombre de choses de différentes valeurs, pour former un tout d'un même nombre de parties égales entre elles, et d'une valeur moyenne.

Règle d'alliage ; c'est une règle qui sert à trouver ou la valeur moyenne de l'une des parties du mélange, quand on connoît la valeur et le nombre des choses dont il est composé ; ou le nombre des parties des choses qui doivent être alliées, quand on connoît la valeur de chacune de ces parties et celle du mélange.

ALLIANCE, s. f. du latin *adligantia*, fait d'*adligo*, lier à, avec.

(*Pratique*) Liaison de deux personnes ou de deux familles par le mariage.

(*Diplomatie*) L'union et la confédération entre deux ou plusieurs états, pour leur intérêt commun.

ALLITÉRATION, s. f. du latin *alliteratio*, composé d'*allide*, froisser,

ser, heurter, et de *littera*, lettre, mot : froissement de lettres, jeu de mots.

(*Elocut.*) Figure de mots qui consiste dans la répétition affectée des mêmes lettres ou des mêmes syllabes.

ALLOCATION, s. f. d'*allouer*, vieux mot français qui signifie agréer, et qui vient d'*allaudare*, dont le simple *laudare* se trouve souvent dans la même signification.

(*Pratique, Commerce*) Il se dit d'un article qu'on passe en compte à l'état final, après qu'on l'a approuvé et *alloué*.

ALLOCUTION, s. f. du latin *alloquor*, formé de *ad* et de *loquor*, parler à.

(*Hist. rom.*) Terme par lequel on désigne les harangues que les généraux et les empereurs romains faisoient à leurs troupes.

(*Numismat.*) Il se dit, par analogie, des médailles sur lesquelles les généraux et les empereurs romains sont représentés sur un gradin, parlant à des soldats.

ALLONYME, s. m. du grec ἄλλος (*allos*), autre, et d'ὄνομα (*onoma*), nom : nom substitué à un autre nom.

(*Bibliogr.*) On appelle ainsi quelquefois les ouvrages de littérature publiés sous le nom d'un autre. *V.* PSEUDONYME, HÉTÉRONYME, CRYPTONYME.

ALLURE, s. f. du mot *aller*. On a dit autrefois, un homme d'*un bon aller*, pour un homme qui a bon air, bonne contenance.

(*Équit.*) Un *cheval a de belles allures*; cela signifie qu'il a la marche belle.

Ce cheval a l'allure froide; cela veut dire qu'il ne lève pas assez le genou ni la jambe, et qu'il rase le tapis.

(*Marine*) *Allure d'un vaisseau*; c'est sa manière de marcher, ou la manière de le faire marcher avec vitesse; ce qui dépend de sa construction, de sa mâture, de son arrimage, etc.

(*Vénerie*) *Allures de cerf*; ce sont les endroits par où il passe.

ALLUSION, s. f., du latin *alludo*, fait de *ad* et de *ludo*, jouer avec.

(*Elocut.*) Figure de rhétorique qui a lieu lorsqu'on joue sur les pensées et sur les mots, en représentant une idée pour en faire entendre une autre; ou lorsqu'on fait sentir la convenance, le rapport que deux choses ou deux personnes ont l'une avec l'autre.

ALLUVION, s. f. du latin *alluvio*, formé de *ad* et de *luo* arroser: couler sur, contre.

(*Pratique*) Accroissement qui se fait d'un héritage à un autre héritage par les terres que l'eau y apporte.

Il y en a de deux sortes : l'*apparente* et la *non-apparente*. La première qui se fait par un débordement, appartient à l'ancien propriétaire, si elle peut se reconnoître; sinon, au propriétaire de l'héritage auquel l'*alluvion* s'est faite.

La seconde, qui se fait insensiblement, profite au propriétaire riverain dont l'héritage se trouve ainsi accru par le tems.

ALMADIE, s. f. du portugais *Almadia*.

(*Marine*) Petite barque des nègres de la côte d'Afrique, faite ordinairement d'écorces d'arbres, et longue d'environ 20 pieds.

C'est aussi le nom d'un vaisseau des Indes, d'environ 80 pieds de long sur 6 ou 7 de large, ayant la forme d'une navette de tisserand

ALMAGESTE, s. m. de l'article arabe *al*, et du grec μεγιστος (*mégistos*), très-grand, superlat. de μεγας (*mégas*), comme qui diroit le grand ouvrage, l'ouvrage par excellence.

(*Astron.*) C'est le nom du plus ancien livre d'astronomie qui nous soit resté. Il fut composé par Ptolémée, vers l'an 140. Maimon, calife de Babylone, le fit transcrire en arabe, et lui donna le nom d'*Almaghesti*, dont nous avons fait *almageste*.

Riccioli a donné aussi un grand ouvrage d'astronomie, intitulé : *Almagestum novum*, en 2 vol. in-fol., imprimé à Bologne, en 1651. Collection immense et précieuse de toute l'astronomie historique et théorique, et dont les astro-

nomes font un usage continuel, ainsi que de l'*almageste* de Ptolémée.

ALMANACH, s. m. Les étymologistes ne sont point d'accord sur l'origine de ce mot ; mais l'opinion la plus commune, est qu'il vient de l'arabe *manah*, supputer, compter, précédé de l'article *al*.

(*Chronol.*) Calendrier ou table, où sont marqués les jours ou fêtes de l'année, le cours de la lune pour chaque mois. Nos *almanachs* modernes répondent à ce que les anciens Romains appeloient leurs fastes.

ALMANDINO ou ALABANDINE, s. f. d'une ville de Carie de ce nom.

(*Minéral.*) Pierre d'un rouge ouvé, ainsi appelée d'une ville de Carie, d'où on l'apportoit du tems de Pline. Les lapidaires la classent entre le rubis et l'améthyste, quoiqu'elle n'en ait pas la dureté. Sa valeur est la même que celle du grenat oriental ; quelques naturalistes pensent même que c'est le grenat syrien.

ALMICANTARAT ou ALMICANTARAT, s. f. de l'arabe *almocantharat*.

(*Astron.*) Les almicantarats sont de petits cercles parallèles à l'horizon, c'est-à-dire, dont tous les points sont à la même hauteur, au-dessus de l'horizon ; on les appelle aussi, cercles de hauteurs.

Les passages de deux étoiles connues, par un même *almicantarat*, peuvent faire connoître l'heure qu'il est. Si l'on a ces passages par deux *almicantarats*, on peut trouver la hauteur du pôle, et la déclinaison de deux étoiles.

ALOI, s. m. même origine qu'alliage, d'*adligo*, unir, lier.

(*Monnoies*) *Aloi* est le titre que l'or et l'argent doivent avoir : c'est un certain degré de bonté, lequel résulte du mélange de l'*union* de plusieurs métaux qui ont quelque conformité entre eux.

ALOMANCIE, s. f. du grec ἅλς (*als*), sel, et de μαντεια (*Manteia*), divination.

(*Divinat.*) Espèce de divination qui se faisoit par le moyen du sel.

ALOPÉCIE, s. f. du grec αλωπηξ (*alopéx*), renard.

(*Méd.*) Maladie qui fait tomber les cheveux et le poil ; elle est ainsi nommée, parce que le renard, dans sa vieillesse, a une galle qui lui fait tomber le poil.

ALPES, s. f. du mot celtique *al*, haut, et de *per*, sommet d'une montagne : haute montagne.

(*Géogr.*) Montagnes qui séparent la France de l'Italie.

ALPHABET, s. m., contraction de deux mots grecs ἄλφα (*alpha*), et βῆτα (*béta*), qui sont les deux premières lettres de la langue grecque.

(*Gramm.*) L'*alphabet* n'est autre chose que la réunion des lettres d'une langue, ou des caractères qui servent à peindre les sons divers qui composent les mots.

Le premier essai de l'art d'écrire a été la représentation des objets. Vinrent ensuite les hiéroglyphes, auxquels succéda l'écriture syllabique, dans laquelle on n'employa qu'un seul caractère pour écrire chaque syllabe dont un mot étoit composé. Enfin, on imagina cette espèce d'écriture dans laquelle les voyelles et les consonnes sont exprimées séparément par autant de caractères distincts et particuliers, et où, par le moyen d'un petit nombre de signes répétés et combinés diversement, on peut représenter et exprimer, avec autant de facilité que de précision, toutes les idées et les paroles. Telles sont les lettres ou les caractères *alphabétiques* dont presque toutes les nations font usage aujourd'hui.

Différens peuples se sont disputés la gloire d'avoir inventé l'*alphabet*; mais les Assyriens ou les Egyptiens sont les seuls qui puissent raisonnablement y prétendre. Platon dit que *Thaut* fut le premier, en Égypte, qui distingua les lettres en voyelles et en consonnes, en muettes et en liquides. Moïse s'explique sur l'usage de l'écriture *alphabétique* dans des termes qui témoignent assez que, de son tems, cette invention ne devoit pas être absolument nouvelle.

A l'exception de l'Égypte et de quelques contrées de l'Asie, le reste des nations a long-tems ignoré un art si utile : Cadmus fut le premier qui l'introduisit dans l'Europe.

(*Imprimerie*) Les imprimeurs et les libraires disent qu'un livre a un *alphabet*, deux *alphabets*, lors-

qu'il a un nombre de feuilles, égal à celui des lettres de l'*alphabet*, ou au double de ce nombre. Ce nom vient de ce que chaque feuille est ordinairement marquée au bas de la première page par une lettre de l'*alphabet*.

(*Graveurs et Relieurs*) Les graveurs sur métaux, et les relieurs appellent *alphabet*, les ferremens dont ils se servent pour graver ou imprimer les différentes lettres que leurs ouvrages exigent.

(*Diplomatique*) *Alphabet* se dit du double du chiffre que garde par devers soi, chacun des correspondans qui doivent s'écrire secrètement.

(*Commerce*) Les négocians, les banquiers, teneurs de livres, appellent aussi *alphabet*, une espèce de registre, composé de 24 feuillets, cotés et marqués chacun en gros caractère, d'une des lettres de l'*alphabet*, suivant l'ordre naturel.

ALQUIFOUX ou ARQUIFOUX, s. m. terme du Levant.

(*Minéral.*) On appelle ainsi, dans le commerce et dans les arts, la galène ou sulfure de plomb natif. Les femmes d'Orient la réduisent en poudre subtile, qu'elles mêlent avec du noir de lampe, pour en faire une pommade dont elles se teignent les sourcils, les paupières, les cils et les angles des yeux. Les potiers la délayent dans l'eau, et y plongent les vases qu'ils veulent vernisser. La chaleur du four vitrifie ce sulfure, qui, en se fondant, se combine et adhère à l'argile : ce vernis est dangereux.

ALTÉRATION, s. f. du latin *alteratio*, fait d'*altero*, pour *alterum reddo*, faire une chose autre que ce qu'elle est : changement dans l'état d'une chose.

(*Monnoie*) *Altération* se dit de la falsification des monnoies, par l'excès d'alliage.

(*Jardin.*) *Altération* se dit d'une cessation de sève dans un végétal ; sorte de maladie à laquelle il faut remédier promptement.

(*Méd.*) *Altération* signifie la soif causée par la sécheresse du gosier et de la bouche, faute de salive pour l'humecter ; et l'on appelle *remèdes altérans*, ceux qui apportent un changement avantageux dans le sang et dans les liqueurs, sans aucune opération ou évacuation apparente.

ALTERNATION, s. f. du latin *alterno*, faire tantôt une chose, tantôt une autre.

(*Mathémat.*) Il se dit pour exprimer le changement d'ordre qu'on peut donner à plusieurs choses, ou à plusieurs personnes, en les plaçant successivement les unes auprès des autres, ou les unes après les autres.

ALTERNE, adj. du latin *alternus*, mis, placé l'un après l'autre.

(*Géométrie*) *Angles alternes* ; ce sont les angles formés par une ligne droite des deux côtés de deux parallèles, coupés par cette ligne.

(*Botan.*) *Feuilles alternes* ; ce sont des feuilles naissantes, seule à seule, de divers points de la tige, à des distances à-peu-près égales, et surtout si leur direction ou leur position a lieu sur les deux côtés opposés de la tige. Ce mot est également applicable à toutes les autres parties qui observent cette même disposition sur celle qui les porte.

(*Cristallographie*) *Alterne* se dit du cristal, lorsqu'il a sur ses deux parties, supérieure et inférieure, des faces qui *alternent* entre elles, mais qui se correspondent de part et d'autre : tel est le *quartz alterne*.

ALTERNER, v. a. du latin *alterno*, faire tantôt une chose, tantôt une autre.

(*Écon. polit.*) Faire une chose tour-à-tour entre deux personnes ; il se dit particulièrement de deux officiers, de deux employés, de deux fonctionnaires publics, qui exercent chacun à leur tour, et pendant un certain tems, la même fonction, le même emploi, etc.

ALTESSE, s. f. de l'italien *altezza*.

(*Écon. polit.*) Titre d'honneur qui se donne à différens princes, en leur parlant ou en leur écrivant.

Les évêques ont porté le titre d'*altesse* sous la 1.re et la 2.e race des rois de France. Dans le 13.e, le 14.e et le 15.e siècles, c'étoit le titre commun de tous les rois : ceux

d'Espagne l'ont porté jusqu'à Charles-Quint ; ceux de France jusqu'à François I.er, et ceux d'Angleterre jusqu'à Jacques I.er

Peu avant l'année 1630, les petits princes d'Italie prirent le titre d'*altesse ;* en ce tems-là, il n'y avoit, en France, que le duc d'Orléans à qui on donnât ce titre. En 1651, ce prince se fit donner celui d'*altesse royale* pour se distinguer des autres princes. Le prince de Condé prit celui d'*altesse sérénissime*, laissant l'*altesse* simple aux princes naturalisés.

ALTIMÉTRIE, s. f. du latin *altus*, haut, et du grec μετρον (*métron*), mesure.

(*Géom. prat.*) Art de mesurer les hauteurs accessibles ou inaccessibles. C'est une partie de la géométrie pratique ou de la trigonométrie.

ALUDEL, s. m. de l'A privat. grec, sans, et du latin *lutum* : sans lut, ouvert, et qui n'est point lutté.

(*Chimie*) Les *aludels* sont des espèces de pots ou de chapiteaux ouverts par leur partie inférieure et supérieure, et qui peuvent s'emboîter ou s'appliquer exactement les uns sur les autres, ensorte qu'ils forment un tuyau plus ou moins long, suivant le nombre d'*aludels* dont il est composé. Le pot ou l'*aludel* qui termine ce tuyau par en haut doit être fermé par la partie supérieure, et n'avoir qu'un petit trou. On emploie ces vases pour différentes sublimations, mais surtout pour celle du soufre.

ALUMINE, s. f. du latin *alumen*, alun.

(*Chimie*) L'une des neuf terres simples que la chimie connoît aujourd'hui ; ainsi appelée, parce qu'elle est la base de l'alun. Elle est aussi la base des argiles, où elle entre communément pour plus de moitié ; elle est la base de toutes les poteries fines et grossières.

L'*alumine* forme presque toute seule les pierres précieuses les plus parfaites : le rubis, le saphir et la topaze d'Orient, sont composés de 98 $\frac{1}{2}$ centièmes d'alumine ; le surplus n'est qu'un peu de rouille de fer, et un atôme de chaux. Il semble même que, toutes choses égales d'ailleurs, les pierres précieuses diminuent de mérite à mesure que la quantité d'*alumine* y diminue.

ALUNAGE, s. m. d'*alun*, en latin *alumen*.

(*Technol.*) Opération des teinturiers qui, pour fixer une couleur sur une étoffe, la plongent dans une forte dissolution d'*alun*. Cette opération est fondée sur l'attraction que l'*alumine* a pour les matières colorantes.

ALUN, s. m. du latin *alumen*.

(*Chimie*) *Alun*, autrement *sulfate d'alumine ;* c'est un sel neutre formé par la combinaison de l'acide sulfurique avec la terre appelée *alumine*, et une petite quantité de potasse.

ALVÉOLE, s. m. du latin *alveolus*, diminutif d'*alveus*, niche : loge.

(*Anat.*) Cavité des os des mâchoires où les dents sont enchassées par cette espèce d'articulation qu'on appelle gomphose.

(*Hist. nat.*) *Alvéole* se dit de chaque petite cellule où chaque abeille se loge dans un rayon de miel.

ALVÉOLÉ, adj. du latin *alveus*, loge.

(*Botan.*) *Réceptacle alvéolé ;* c'est celui dont la surface est creusée à plusieurs trous anguleux, à bords élevés, amincis et mitoyens. Le réceptacle commun de la fleur composée de l'*onoporde*, est *alvéolé*.

AMALGAMATION, s. f. du grec ἅμα (*hama*), ensemble, et de γαμειν (*gamein*), marier, joindre, et du latin *ago*, faire : l'action de joindre ensemble,

(*Métallurg.*) Procédé de métallurgie, qui consiste à retirer l'or ou l'argent des mines, en employant le mercure. L'atelier d'*amalgamation* le plus curieux est celui d'Ædelfors, ou bien celui de Holstein, près de Freyberg.

AMALGAME, du grec ἅμα (*hama*), ensemble, et de γαμειν (*gamein*), joindre.

(*Chimie, Métallurgie*) Union d'un métal avec le mercure ou le vif-argent. Le mercure s'*amalgame* avec tous les métaux, même avec le fer et le platine, ce qui avoit été regardé jusqu'à présent comme impossible. *Voy.* ALLIAGE.

(*Physique*) *Amalgame électrique*. C'est un mélange de mercure et d'étain, qui a, à-peu-près, la consistance du beurre. On s'en sert pour enduire les coussins avec lesquels on fait frotter le globe ou le plateau, pour leur communiquer sa vertu électrique; ce qui en augmente beaucoup l'énergie.

AMANDE, s. f. du grec ἀμυγδαλη (*amugdalé*), dont on a fait *amandula*, et *amande*.

(*Botan.*) Semence enfermée dans un noyau. Il se dit en particulier du fruit de l'amandier.

(*Technol.*) Les lapidaires et les miroitiers donnent le nom d'*amandes* à des morceaux de cristal taillés en forme d'*amande*.

AMARINER, v. a. de l'italien *marinare*.

(*Marine*) C'est, en terme de marine, prendre possession d'un vaisseau ennemi, y faire passer du monde, pour le conduire et le manœuvrer.

S'amariner, être amariné; c'est s'accoutumer à la mer, être au fait du métier de la mer.

AMARQUE, s. f. ou *marque*, ou *balise*, ou bouée, du latin *marca*.

(*Marine*) Objet visible, soit à flot sur l'eau, par le moyen d'une ancre, ou d'une corde qui le tient fixé au fond, soit un mât planté, etc., pour servir aux navigateurs à reconnoître un passage, un chenal, une embouchure de rivière, et éviter les bancs de sable et rochers sur lesquels on risqueroit d'échouer.

AMARRE, s. f. du bas-breton *amarr*, qui signifie lier: tout cordage servant à lier ou attacher quelque chose.

(*Marine*) Il se dit des cables, des grelins, des haussières et autres plus petits cordages qui servent à assujettir un vaisseau à un corps mort, à une balise, ou à un autre vaisseau voisin.

AMATEUR, s. m. de l'italien *amatore*, ou *amadore*; celui qui a beaucoup d'attachement pour quelque chose.

(*Musique*) Il se dit de celui qui, sans être musicien de profession, fait sa partie dans un concert pour son plaisir et par amour pour la musique.

Amateur se dit encore de ceux qui, sans savoir la musique, ou du moins sans s'y exercer, en ont le goût et s'y connoissent.

(*Peinture*) Amateur se dit de ceux que les académies de peinture s'attachent, non en qualité d'artistes, mais comme cultivant les arts par goût et amusement.

(*Beaux-Arts*) Il se dit de ceux qui sont animés du sentiment des beaux arts, et qu'un heureux penchant porte à s'en occuper, ou de ceux qui en ont la prétention.

AMATIR, v. a. de l'allemand *mat*, qui signifie sans force, sans éclat.

(*Orfévrerie*) *Amatir*, en termes d'orfévrerie, c'est ôter le poli de l'argent.

(*Monnoie*) *Amatir* est l'action de blanchir les flans, de manière que le métal soit *mat* et sans poli.

AMAUROSE, s. f. du grec ἀμαυρωσις (*Amaurosis*), obscurité, offuscation.

(*Méd.*) Maladie de l'œil, qui, sans causer aucun défaut manifeste dans cette partie, prive entièrement le malade de la vue. On l'appelle communément *goute sereine*.

AMBASSADEUR, s. m. de l'ancien gaulois *ambactus*, ou de l'allemand *ambacht*, qui signifioient serviteur, ministre, agent, et dont on a fait *ambasciator*, *ambaxator* et *ambassadeur*.

(*Diplomatie*) Ce mot signifioit autrefois celui qui étoit chargé de faire quelque chose pour un autre, même dans les cas les plus ordinaires. Peu-à-peu l'usage l'a élevé à une signification plus noble, et les villes, les corporations avoient des *ambassadeurs* pour défendre leurs intérêts respectifs. Aujourd'hui, ce mot est exclusivement consacré à désigner celui qui est envoyé en *ambassade* par un prince, ou par un état souverain, avec caractère de représentation.

Il n'y a pas encore deux cent cinquante ans que les *ambassadeurs* ordinaires sont institués. Avant cette époque, il n'y avoit point d'*ambassadeurs* qui résidassent habituelle-

ment dans les cours ; ils les quittoient lorsqu'ils avoient rempli la mission dont ils étoient chargés.

AMBE, s. m. du latin *ambo*, dérivé du grec ἀμϕω (*ambó*), deux.

(*Loterie*) Combinaison de deux numéros pris ensemble à la loterie, ou sortis ensemble de la roue de fortune.

AMBI, subs. m. du grec ἀμϕὶ (*ambé*), sommet : éminence en manière de sourcil.

(*Chirurgie*) Instrument de chirurgie propre à réduire la luxation du bras, dans laquelle la tête de l'humérus est tombée sous l'aisselle. Il est ainsi appelé parce que son levier est taillé en rond, comme un sourcil, pour l'adapter à la cavité de l'aisselle. Cette machine inventée par Hipocrate, n'est presque plus d'aucun usage. *Voy.* LUXATION.

AMBIANT, TE, adj. du latin *ambi*, autour, et d'*eo*, aller : qui va autour, qui environne.

(*Physique*) *Ambiant* se dit de ce qui entoure, enveloppe quelque chose.

Air ambiant ; c'est l'air environnant, le fluide qui forme l'atmosphère, et qui enveloppe la terre de toutes parts.

AMBIDEXTRE, adj. et s. du lat. *ambidexter*, dérivé du grec ἀμϕω (*ambó*), deux, et du lat. *dextra*, la main droite : celui qui a deux mains droites, qui se sert également des deux mains.

AMBIGÈNE, du latin *ambi* ou *ambo*, autour, et du grec γενναω (*gennaó*), engendrer : qui s'engendre autour.

(*Géom.*) C'est le nom qu'on donne à une espèce d'hyperbole qui a une de ses branches infinies, inscrite, et l'autre circonscrite à son asymptote, c'est-à-dire, dont l'une tombe en dedans, et l'autre en dehors de son asymptote. Newton paroît être le premier qui se soit servi de ce terme pour désigner certaines courbes hyperboliques du troisième ordre.

AMBLE, s. m. du latin *ambulare*, promener

(*Equitat.*) Certaine allure d'un cheval, entre le pas et le trot : un cheval va l'*amble*, lorsque les deux jambes du même côté se meuvent ensemble, et que les deux autres se meuvent ensuite, et alternativement.

AMBLYGONE, adj. du grec ἄμβλυς (*amblus*), obtus, et de γωνια (*gónia*), angle : angle obtus, obtusangle.

(*Géom.*) On appelle *triangle amblygone*, ou plus ordinairement *triangle obtusangle*, un triangle qui a un angle obtus.

AMBLYOPIE, s. f. du grec ἄμβλυς (*amblus*), émoussé, obtus, et de ὤψ (*óps*), genit. ωπὸς (*ópos*), œil : œil émoussé.

(*Méd.*) C'est un obscurcissement et un affoiblissement de la vue, sans aucun vice dans l'œil, auquel les vieillards sont très-sujets.

AMBON, s. m. du grec ἄμβων (*ambón*), bouteille : tout ce qui a un ventre comme une bouteille.

(*Anat.*) On donne ce nom au bord cartilagineux qui environne les cavités des os, ou qui en reçoivent d'autres ; tels sont ceux de la cavité cotyloïde des os des hanches.

AMBOUTIR, du grec ἄμβων (*ambón*), ventre, proéminence.

(*Technol.*) Rendre une pièce de métal convexe d'un côté et concave de l'autre.

AMBRE, s. m. de l'arabe *ambar*, dont les Espagnols ont fait *ambar*, et les Italiens *ambra*.

(*Hist. nat.*) *Ambre gris* ; c'est une substance d'une nature de cire ou d'huile concrète, tenace, molle, flexible, très-aromatique, légère, d'une couleur cendrée.

L'*ambre gris* est rarement pur ; on y trouve des fragmens de becs de sèches, des arêtes de poissons, etc. Il est quelquefois réuni en masses très-considérables ; on en a vu des morceaux de cinquante, cent et deux cents livres.

On trouve communément l'*ambre gris* dans la mer, ou sur les rivages qu'elle baigne ; tous les animaux en sont extrêmement friands, et accourent à son odeur pour le dévorer.

Il n'est aucune substance sur l'origine de laquelle on ait autant proposé d'opinions que sur celle de l'*ambre gris* ; mais le sentiment qui paroît prévaloir aujourd'hui, est celui

qui l'attribue aux cétacées, et particulièrement aux cachalots qui fournissent le blanc de baleine.

Uni aux autres parfums, l'*ambre gris* développe son odeur suave, et s'emploie comme un agréable cosmétique ; il jouit aussi de propriétés médicinales assez marquées : c'est un bon stomachique, un puissant antispasmodique et calmant. Les Orientaux en font un grand usage, comme aphrodisiaque.

Ambre jaune. V. SUCCIN.

AME, s. f. du lat. *anima*, formé d'*animus*, dérivé du grec ἄνεμος (*anemos*), souffle : ce qui est le principe de la vie dans tous les êtres vivans.

(*Métaphysique*) *Ame raisonnable* ; ce qui est le principe de la pensée et des mouvemens volontaires dans l'homme.

(*Zoologie*) *Ame sensitive ;* celle qui fait croître, nourrir et sentir les animaux.

(*Botan.*) *Ame végétative ;* le principe de la nutrition et de l'accroissement, et de toutes les productions des plantes.

(*Physiol.*) *Nature et séjour de l'ame ;* il y a de grands débats parmi les physiologistes, sur la nature de l'ame, et sur le lieu qu'elle occupe ; la première de ces questions n'en est pas une ; le principe qui nous donne le mouvement et le sentiment, ne peut être qu'une substance active, spirituelle et distinguée de la matière.

Descartes a prétendu que le siége de l'*ame* étoit dans la glande pinéale ; M. de la Peyronie a cru prouver qu'elle résidoit dans le corps calleux ; quelques-uns la placent dans le cervelet ; d'autres la croient répandue dans toutes les parties du corps ; cette dernière idée convient mieux à un esprit qu'on ne peut supposer borné dans un espace, sans cesser de le croire esprit.

(*Chimie*) *Ame des métaux, des minéraux, des végétaux ;* les anciens chimistes appeloient ainsi ce qu'il y a dans ces substances de plus essentiel ; leurs esprits, leurs sels, etc.

(*Peinture et sculpt.*) On dit au figuré : *Ce peintre, ce sculpteur a donné bien de l'*AME *à ses figures*, pour exprimer que ses figures ont du mouvement, de l'action, et surtout une grande expression sentimentale.

(*Art dramat.*) *Mettre de l'ame dans son chant, dans sa déclamation ;* c'est exprimer avec chaleur et vivacité les choses que l'on représente.

(*Musique instrumentale*) *Ame* se dit d'un petit morceau de bois droit qu'on met dans le corps d'un instrument, sous le chevalet, pour soutenir la table.

(*Technol.*) Les cordiers appellent *ame d'un cordage*, certains fils que l'on met au milieu des différens tours dont le cordage est composé. — Dans les figures de stuc, l'*ame* est la première forme qu'on leur donne en les ébauchant. Les fondeurs appellent *ame* les figures de plâtre ou de terre qui servent à couler celles qu'on jette en bronze ou autre métal. — Dans l'artillerie, on dit l'*ame du canon*, pour désigner sa partie intérieure et concave.

AMÉNAGEMENT, s. m. du latin barb. *mainagium*, qui a signifié *mansio*, demeure : l'action de conduire, de porter à son habitation.

(*Exploitation et commerce des bois*) *Aménagement d'une forêt ;* c'est l'action d'en débiter les bois, en bois de chauffage, de charpente, ou autrement, pour l'usage.

AMENDE, s. f. du lat. *emenda*, pour *emendatio ;* qui a produit amende et *amender*.

(*Pratique*) Peine pécuniaire pour l'infraction de quelque loi.

AMENDEMENT, s. m. du latin *emendare*, changer en mieux, corriger.

(*Législat.*) Modification apportée à un projet de loi, d'arrêté, de résolution, pour le rendre plus précis, plus clair, plus significatif.

(*Méd.*) *Amendement* se dit d'un changement par lequel le corps devient dans un meilleur état. On dit d'un malade qu'il n'y a aucun *amendement* dans son état, quoiqu'on lui ait fait bien des remèdes.

(*Agricult.*) *Amendement* se dit de toutes les choses qui, répandues sur la terre, l'engraissent et servent à la féconder ; tels sont le fumier, le terreau, la marne,

les cendres, les terres nouvelles, et toutes les parties des animaux destinées à nous nourrir, qui, ne pouvant être employées à d'autres usages, sont jetées dehors, et contiennent des parties volatiles propres à la végétation, lorsqu'elles ont été décomposées par la putréfaction.

AMENER, v. a. de l'italien *ammainare*.

(*Marine*) *Amener* signifie, en parlant de manœuvre, abaisser, faire descendre les vergues et les mâts.

Amener son pavillon, ou simplement *amener;* c'est, lorsqu'il est question de se rendre à un ennemi supérieur, annoncer que l'on se rend. Ce seroit enfreindre le droit des gens que de faire après cela aucun acte d'hostilité.

(*Littérat.*) *Amener un épisode, un incident;* c'est le ménager, le préparer avec art. *Dans cette tragédie, il y a une reconnoissance bien amenée.*

(*Pratique*) *Mandat d'amener;* c'est un ordre d'amener quelqu'un devant le juge. *V.* MANDAT.

AMENTACÉE, adj. du lat. *amentum*, lien, courroie.

(*Botan.*) *Plante amentacée;* celle dont les fleurs, ordinairement uni-sexées, sont disposées en chaton.

AMÉTHYSTE, s. f. du grec ἀμεθυστος (*amethustos*), formé de l'ἀ privat. et de μεθύω (*methuô*), être ivre, littéralement, sans ébriété: remède contre l'ébriété.

(*Minér.*) Pierre transparente, de couleur violette, que, dans le commerce, on met au rang des pierres précieuses. Quelques anciens naturalistes la regardent aussi comme une pierre précieuse; mais il est bien reconnu aujourd'hui, qu'elle n'est autre chose qu'un cristal de quartz ou cristal de roche, coloré en violet, plus ou moins foncé.

(*Glyptique*) Les anciens faisoient des coupes d'améthystes, parce qu'ils croyoient que cette pierre bannissoit ou prévenoit l'ivresse. Ils aimoient à y graver Bacchus et ses suivans. Il existe une améthyste sur laquelle on voit une tête inconnue, qu'on dit être celle de Mécène, et qui porte le nom du célèbre graveur Dioscorides.

(*Culte cathol.*) Les évêques de l'église chrétienne portent une améthyste en anneau, comme signe caractéristique de leur dignité, ce qui a fait donner à cette gemme le nom de pierre d'évêque.

(*Relig. juive*) L'*améthyste* étoit une des douze pierres qui composoient le pectoral du grand prêtre des Juifs. Elle occupoit la neuvième place, et l'on avoit gravé dessus, le nom d'*Issachar*.

AMEUBLISSEMENT, s. m. du latin *mobilitare*, rendre mobile, rendre meuble.

(*Pratique*) L'ameublissement est l'action d'ameublir, ou ce qui est *ameubli*.

Clause d'ameublissement; c'est une clause du contrat de mariage, par laquelle les époux ou l'un d'eux, font entrer en communauté tout ou partie de leurs immeubles présens ou futurs. L'effet de l'*ameublissement* est de rendre l'immeuble ou les immeubles qui en sont frappés, biens de la communauté, comme les meubles même.

(*Agricult.*) *Ameublir*, se dit en termes d'agriculture, de l'action de rendre les terres plus légères, plus meubles, plus mobiles, en les labourant, fumant, en brisant les mottes, en ôtant les pierres, etc.

AMEUTER, v. a. de *meute*, dérivé du latin *mota*, participe de *moveo*, mouvoir.

(*Vénerie*) Ameuter des chiens, c'est les animer, les mettre en état de bien chasser ensemble.

AMIANTE, s. f. du grec αμιαντος (*amiantos*) incorruptible, inaltérable, formé de l'A privat. et de μιαινω (*miainô*), gâter, corrompre.

(*Minéral.*) Substance de nature pierreuse, mais disposée en filets très-fins, souples et soyeux, ordinairement d'une couleur blanche et nacrée.

Comme cette substance résiste au feu, on en fabriquoit autrefois le fameux *lin incombustible*, dont on enveloppoit les corps des personnages d'importance, quand on les plaçoit sur le bûcher, afin d'avoir

leurs restes exempts de tout mélange étranger.

Pour travailler l'*amiante* et en former un tissu, on le mêle avec un peu de lin ordinaire ; et quand l'ouvrage est fait, on le jette au feu qui consume le lin végétal, et laisse parfaitement intact le tissu d'*amiante*.

AMIDON ou AMYDON, s. m. du grec ἀμυδον (*amudon*), formé de l'A privat. et de μύλη (*mulé*), meule : farine faite sans meule.

(*Chimie*) Espèce de fécule qu'on retire particulièrement du blé, et qui en séchant, devient une pâte blanche et friable.

Suivant Pline, les habitans de l'île de Chio furent les premiers qui tirèrent l'*amidon* du blé ; pour l'obtenir, ils ne faisoient point moudre le grain, c'est de-là que lui vient son nom *sans meule* : ils le faisoient crever, et ils l'écrasoient.

L'eau est le principal instrument de l'*amidonnier*.

L'*amidon* est la partie la plus considérable et la plus nutritive de la farine. Il n'existe pas seulement dans le blé, mais dans presque tous les végétaux dont il est un principe, et dans lesquels il se trouve tout formé.

Quelle que soit la plante dont l'amidon s'extrait, il offre toujours les mêmes caractères ; c'est une matière homogène dans la nature comme le sucre ; c'est à sa présence qu'on doit principalement attribuer la qualité nutritive des végétaux.

AMIRAL, s. m. Les savans ne sont pas d'accord sur l'étymologie de ce mot ; mais l'opinion la plus commune est qu'il vient du grec ἀμηρας (*améras*), fait de l'arabe *æmir* ou *amir*, qui signifie seigneur.

Quelle que soit l'origine de ce mot, il est certain qu'il nous vient d'Orient, et dans les commencemens, c'est-à-dire, vers la fin du 12.e siècle, il a été donné à ceux qui commandoient dans les provinces aussi bien que sur la mer.

Grand-amiral ; c'étoit anciennement en France un officier de la couronne, et c'est aujourd'hui un des grands officiers de l'Empire.

Amiral ; c'est le grade le plus élevé de la marine.

Vice-amiral, le second officier d'une armée navale, le grade qui suit celui d'*amiral*.

Contre amiral, le troisième officier d'une armée, le grade qui suit celui de *vice-amiral*.

Vaisseau amiral ; c'est le vaisseau que monte un *amiral*.

Dans les ports, on donne ce nom à un vieux vaisseau, le plus souvent hors d'état d'aller à la mer, qu'on tient à l'entrée du port, qui porte le pavillon *amiral*, qui fait raisonner tous les bâtimens qui entrent dans le port, qui tire les coups de canon de diane et de retraite, qui veille à la sûreté du port, et qui rend le salut aux vaisseaux étrangers.

AMMONIAQUE, s. f. du latin *ammoniacum*, formé d'*ammon*, surnom donné à Jupiter en Lybie.

(*Chimie*) *Sel ammoniac* ou *muriate d'ammoniaque* ; c'est le sel neutre formé par la combinaison de l'acide marin avec l'alcali volatil, jusqu'au point de saturation.

Le sel ammoniac natif, celui dont Pline et Dioscorides donnent la description, étoit apporté de ces vastes auberges ou lieux de repos, fréquentés par ceux qui alloient ou revenoient du temple de Jupiter *Ammon* ; il étoit le produit de la sublimation naturelle de l'urine des nombreux chameaux qui accompagnoient ces sortes de pélerinages.

On trouve encore du *sel ammoniac* natif dans quelques déserts des pays chauds, tels que ceux de la Lybie et de l'Asie méridionale ; il s'en sublime aussi dans la fissure de la lave des volcans presque éteints, et pendant les tems de repos de ceux qui sont encore en activité. Le Vésuve et la solfatare de Pouzzole en produisent une assez grande quantité.

Le sel *ammoniac* du commerce, est un produit de l'art, et la plus grande partie nous vient d'Égypte ; dans cette contrée où l'on brûle des excrémens d'animaux faute de bois, la suie des cheminées est chargée des principes du *sel ammoniac*. On met cette suie dans de grands vaisseaux de verre à col étroit, que l'on chauffe fortement, et le sel *ammoniac* se sublime dans la partie supé-

rieure du ballon, sous la forme d'un gâteau de deux doigts d'épaisseur.

On a établi en France de grandes manufactures de *sel ammoniac*. On fait brûler dans des fourneaux à longs tuyaux des matières animales, recueillies dans les grandes villes par des armées de chiffonniers. Ces matières fournissent de l'alcali volatil auquel on mêle du sel marin et des substances vitrioliques qui dégagent son acide; celui-ci, en se combinant aussitôt avec l'alcali volatil, forme le sel ammoniac, qui se dépose sur les parois des tuyaux. Une simple sublimation suffit ensuite pour l'avoir dans toute sa pureté.

AMNÉSIE, s. f. de l'*à* privat. grec, et de *μναομαι* (*mnaomai*), se ressouvenir: défaut de mémoire.

(*Méd.*) Affoiblissement extraordinaire de la mémoire.

AMNIOS, s. m. du grec *ἄμνιον* (*amnion*), dérivé d'*ἅμα εἶναι* (*ama einai*), être ensemble.

(*Anat.*) Nom que les Grecs ont donné à la membrane interne qui enveloppe immédiatement le fœtus: elle est ainsi appelée, parce que le fœtus s'y trouve tout ramassé.

Les anciens tiroient un présage heureux des positions de cette membrane, quand elle enveloppoit la tête de l'enfant venant au monde. Delà le préjugé qui existe encore parmi le peuple, et qui fait dire d'un homme heureux qu'il est né coiffé.

AMNISTIE, s. f. du grec *ἀμνεστια* (*amnestia*), formé de l'A privat. et de *μιμνησκω* (*mnaomai*), se ressouvenir: oubli des injures passées.

(*Econom. polit.*) Pardon que l'on accorde à des rebelles ou à des déserteurs.

AMODIATION, s. f. du latin barb. *admodiare*, fait de *modius*, boisseau: l'action de louer une terre, pour une certaine quantité de boisseaux.

(*Pratique*) Bail à ferme d'une terre, en grain ou en argent.

AMONT, contraction du latin *ad montem*, vers la montagne.

(*Géographie*) Terme dont on se sert pour signifier le côté d'où coule un fleuve, une rivière. Ainsi le pays d'*amont* est le pays situé vers la montagne; il est opposé à AVAL. *V.* ce mot.

AMORCE, s. f. du latin *admorsare*, fait de *morsus*, *morsellus*, morceau.

(*Chasse et Pêche*) *Amorce* se dit d'un appât dont on se sert à la chasse ou à la pêche, pour prendre du gibier, des bêtes carnassières ou du poisson.

(*Art militaire*) *Amorce* se dit de la poudre à canon fort fine qu'on met dans la lumière des pièces pour les tirer.

Amorce est encore une mèche soufrée qu'on attache aux grenades, ou à des saucisses avec lesquelles le feu prend aux mines.

AMORTISSEMENT, s. m. de *main-morte*, formé de *main*, qui signifie possession, et de *morte*, qui veut dire inutile et sans fruit, parce que les possessions que les gens de *main-morte* acquèroient, étoient inutiles et sans fruits pour les seigneurs dont elles relevoient.

(*Hist. de France*) Les lettres d'amortissement furent imaginées du tems de S. Louis, pour empêcher les ecclésiastiques d'acquérir des fonds sans payer des droits au domaine, ou des indemnités aux seigneurs.

(*Hist. rom.*) La loi *Papiria*, qui vraisemblablement a donné l'idée des lettres d'*amortissement*, obligeoit ceux qui avoient intention de consacrer des fonds à des usages religieux, d'en obtenir la permission du peuple.

(*Pratique*) *Amortissement* signifie proprement la faculté que les rois de France accordoient aux gens de *main-morte* d'acquérir un héritage ou une rente foncière, moyennant une certaine finance, qu'on nommoit droit d'*amortissement*. Mais ce mot se prend en général pour l'extinction, l'anéantissement d'une rente ou d'un droit.

(*Finances*) *Fonds d'amortissement*; c'est un capital placé dans les fonds publics, et dont les intérêts accumulés sont destinés à amortir ou à racheter des rentes et pensions.

(*Architect.*) *Amortissement* se dit de ce qui finit le comble d'un édifice, et, par extension, de tous les ornemens qui terminent les ouvrages d'architecture. Une boule, un vase, un candelabre, etc., sont des *amortissemens*.

AMOUR, s. m. du latin *amor:* sentiment par lequel le cœur se porte vers ce qui paroît aimable, et en fait l'objet de ses désirs.

(*Peinture*) *Peindre, dessiner avec amour;* c'est lorsqu'échauffé par un sentiment mêlé de désir et de satisfaction, l'artiste travaille avec un intérêt, une facilité et une grace qui semblent lui être inspirés, et qui restent attachés à son ouvrage. Un tableau fait avec *amour* se reconnoît à l'aisance du crayon ou du pinceau, au caractère libre de la touche et à l'amabilité du coloris.

On voit que l'artiste, entraîné par l'*amour* de son art, et inspiré par les beautés de la nature, n'a été arrêté par aucune difficulté du mécanisme, par aucune incertitude d'intention.

(*Fauconnerie*) *Voler d'amour*, se dit des oiseaux qu'on laisse voler en liberté, afin qu'ils soutiennent les chiens.

(*Manufact.*) On dit d'un drap qu'il est *amoureux*, lorsqu'il a beaucoup de maniement.

(*Agric. et Jardin.*) *La terre entre en amour*, ou *est en amour:* cette expression est d'usage lorsque les pluies printannières ayant commencé à tomber, et le soleil devenant fort, il s'établit dans la terre une espèce de fermentation qui fait monter la sève dans les végétaux.

Lorsqu'une terre est trop maigre, et peu susceptible de fermentation, à cause de l'homogénéité de ses parties, les agriculteurs disent *qu'elle n'a point d'amour;* et, par la même raison, ils appellent *terres amoureuses*, celles qui étant bien ameublies par des labours et par des engrais, sont plus susceptibles de fermentation que les autres.

(*Botan.*) *Les amours des plantes;* tel est le titre de divers ouvrages, qui ont pour objet de décrire ou de célébrer le phénomène curieux de la génération des plantes.

AMOVIBLE, adj. du latin *amoveo*, formé de *a*, de, par, et de *moveo*, mouvoir, écarter, déposséder.

(*Écon. polit.*) Qui peut être ôté d'une place, d'un poste, qui peut être destitué. On dit aussi une *place amovible.*

AMPÉLITE, s. m., du grec αμπελος (*ampelus*), vigne : terre à vigne.

(*Agricult.*) Sorte d'argile mêlée de terre siliceuse de pétrole et de pyrite. Elle est appelée *terre à vigne*, parce qu'elle est employée dans divers cantons comme un excellent engrais pour les vignes; ou parce qu'on croyoit jadis qu'elle avoit la propriété de tuer les vers qui rongent les vignes. On l'appelle aussi *crayon des charpentiers*, parce qu'elle est tendre, friable et noire.

AMPHYARTROSE, s. f. du grec ἀμφὶ (*amphi*), des deux côtés, et d'ἄρθρον (*arthron*), article, jointure: articulation mixte.

(*Anat.*) On a donné ce nom à une espèce d'articulation qui tient de la diarthrose par sa mobilité, et de la synarthrose par sa connexion; en sorte que, sans avoir un mouvement manifeste, elle n'en est pas absolument privée. Telle est l'articulation de la première côte avec le *sternum;* celle du corps des vertèbres entre elles.

AMPHIBIE, adjec. du grec ἀμφὶ (*amphi*), des deux côtés, et de βίος (*bios*), vie : qui vit de deux manières.

(*Hist. nat.*) On donne cette épithète aux animaux qui vivent indifféremment sur la terre et dans l'eau.

(*Botan.*) *Plante amphibie;* c'est celle qui peut vivre également dans l'eau ou hors de l'eau.

AMPHIBIOLITE, s. f. du grec αμφιβιος (*amphibios*), amphibie, et de λίθος (*lithos*), pierre.

(*Hist. nat.*) On appelle ainsi des fragmens pétrifiés d'animaux amphibies.

AMPHIBLESTROIDE, s. f. du grec ἀμφιβλεστρον (*amphiblestron*), filet de pêcheur; et d'εἶδος (*eidos*), forme, ressemblance: qui ressemble à un filet, dont les Latins ont fait *retiformis*, et les Français, rétine.

(*Anat.*) Nom donné à une tunique de l'œil, blanche et glaireuse, parce que, si on la jette dans l'eau, elle ressemble à un filet.

AMPHIBOLOGIE, s. f. du grec ἀμφὶ (*amphi*), des deux côtés, de βαλλω (*ballo*), jeter, et de λογος (*logos*), discours : discours ou parole à double sens.

(*Elocut.*) Discours ambigu, qui

peut recevoir deux sens différens, et même contraires. Lorsqu'une phrase est énoncée de façon qu'elle est susceptible de deux interprétations différentes, on dit qu'il y a *amphibologie*, c'est-à-dire, que le sens est équivoque, ambigu. L'*amphibologie* vient de la tournure de la phrase, c'est-à-dire, de l'arrangement des mots, et non de ce que les termes sont équivoques.

AMPHIBRANCHIE, ou AMPHIBRANCIE, s. f. du grec ἀμφὶ (*amphi*), autour, et de βρογχος (*brogchos*), la gorge.

(*Anat.*) Espaces autour des glandes, des gencives, qui humectent la trachée-artère et l'estomac.

AMPHIBROQUE, s. m. du grec ἀμφὶ (*amphi*), des deux côtés, et de βραχυς (*brachus*), bref : bref à ses deux extrémités.

(*Poësie gr. et lat.*) Pied de vers grec et latin, composé d'une longue entre deux brèves.

AMPHICTYONS, s. m. du grec αμφικτυον (*Amphiktuon*), nom d'homme.

(*Hist. anc.*) *Amphictyon* étoit le nom du fils de Deucalion, roi d'Athènes, qui institua les assemblées des états de la Grèce qui portèrent son nom.

Les nouveaux *Amphictyons* qu'Acrisius institua sur le modèle des premiers, dans la vue de lier les Grecs par les nœuds de l'amitié, et de les porter à s'unir, dans toutes les circonstances, contre leurs ennemis communs, s'assembloient deux fois l'année dans le temple de Delphes. Les premiers s'assemblèrent aux Thermopyles.

AMPHIDÉON, s. m. du grec ἀμφιδέον (*Amphidéon*).

(*Anat.*) Nom donné à l'orifice de l'utérus, appelé en latin *os tineæ*.

AMPHIMACRE, s. m. du grec ἀμφὶ (*amphi*), des deux côtés, et de μακρος (*makros*), long : long aux deux extrémités.

(*Poësie gr. et lat.*) C'est le nom d'un pied de trois syllabes dont la première et la dernière sont longues, et celle du milieu brève, au contraire de l'AMPHIBROQUE. *Voyez* ce mot.

AMPHIPROSTYLE, s. m. du grec ἀμφὶ (*amphi*), des deux côtés, devant et derrière, de προ (*pro*), devant, et de στυλος (*stulos*), colonne : double prostyle.

(*Archit.*) Les anciens appeloient ainsi un temple qui avoit quatre colonnes à la face de devant, et quatre à la face de derrière.

AMPHIPTÈRE, s. m. du grec ἀμφὶ (*amphi*), des deux côtés, et de πτερον (*ptéron*), aile.

(*Blason*) On appelle ainsi un dragon à deux ailes, souvent représenté dans les armoiries.

AMPHISCIENS, s. m. du grec ἀμφὶ (*amphi*), autour, des deux côtés, et de σκιὰ (*skia*), ombre.

(*Astron. géog.*) Nom qu'on donne aux peuples qui demeurent entre les deux tropiques, et qui, par cette raison, jettent une ombre méridienne, en un tems de l'année, vers le midi, et en l'autre, vers le septentrion. Sous ce nom sont compris les habitans de notre globe qui demeurent dans la zone torride, et qui n'ont pas 23 degrés 30 minutes de latitude.

AMPHISMILE, s. n. du grec αμφὶ (*amphi*), des deux côtés, et de σμιλη (*smilé*), lancette.

(*Chirurgie*) Sorte de scalpel ou bistouri tranchant des deux côtés.

AMPHITHÉATRE, s. m. du grec αμφι (*amphi*), autour, et de θέατρον (*théatron*), dérivé de θεαομαὶ (*theaomai*), voir, considérer.

(*Archit.*) C'étoit anciennement un grand édifice circulaire, ayant plusieurs rangs de gradins élevés, les uns au-dessus des autres, qui servoient de sièges au peuple, et environnoient un espace où se donnoient les spectacles. Les premiers furent construits en bois ; Auguste fut le premier qui en fit faire un de pierres, dans le Champ de Mars, l'an 725 de la fondation de Rome.

C'est aujourd'hui, dans une salle de spectacle, un lieu élevé par degrés, vis-à-vis du théâtre, d'où les spectateurs voient le spectacle plus commodément.

(*Anatomie*) On donne ce nom à un lieu garni de gradins, où un professeur d'anatomie fait ses démonstrations.

(*Jardinage*) *Amphithéâtre* est une décoration de gazon, formée de

gradins, de talus, de palliers ou repos, d'où l'on peut voir de toutes parts.

AMPHÈRE, s. f. du grec αμφὶ (*amphi*), des deux côtés, et de φερω (*phéro*), porter : qui peut se porter des deux côtés ; à anse double.

(*Antiquités*) On appeloit ainsi chez les anciens, une espèce de vase ou mesure de capacité, parce qu'elle avoit de chaque côté une anse, pour être portée plus facilement.

AMPLEXICAULE, adj. du latin *amplector*, *amplexus*, embrasser, et de *caulis*, tige.

(*Botan.*) *Feuille amplexicaule*; c'est celle dont la base embrasse la tige.

AMPLIATION, s. f. du latin *amplio*, contraction d'*amplifico*, pour *amplum facio*, agrandir.

(*Chancellerie rom.*) *Bref d'ampliation*; c'est un bref d'augmentation.

(*Finances*) *Ampliation* se dit du double qu'on retient d'une quittance, ou d'un autre acte, pour produire quand on en a besoin.

Ampliations de contrats ; ce sont des copies des contrats, dont on dépose les grosses chez un notaire, pour en délivrer des expéditions ou *ampliations* aux parties, etc.

AMPLIFICATION, s. f. même origine qu'AMPLIATION.

(*Rhétorique*) Discours par lequel on étend le sujet qu'on traite. L'amplification est un des principaux ressorts de l'éloquence ; c'est une forme que l'orateur donne à son discours, et qui consiste à faire paroître les choses plus grandes, ou moindres qu'elles ne sont en effet.

(*Optique*) *Amplification* se dit de la propriété qu'ont les lunettes et les télescopes d'*amplifier* les images des objets, ou, ce qui est la même chose, de faire voir les images plus grandes qu'on ne pourroit voir les objets à la vue simple. Cet effet consiste à faire voir l'image de la même grandeur que l'on verroit l'objet sans instrument, s'il étoit un certain nombre de fois plus près qu'il n'est de l'observateur.

L'amplification linéaire, dans une lunette astronomique simple, à deux verres, est égale au nombre de fois que le foyer de l'objectif contient le foyer de l'oculaire.

Amplification se dit encore de l'augmentation que les corps lumineux paroissent avoir, quand ils sont comparés à des corps obscurs. Ainsi, la lune, deux ou trois jours avant ou après sa conjonction, se voit à la vérité toute entière ; mais la partie qui est éclairée par le soleil, paroît excéder et déborder le reste de la circonférence, qui n'est éclairée que par la réflexion de la lumière de la terre.

Les astronomes soupçonnent que le soleil, même dans les meilleures lunettes, est sujet à une espèce d'*amplification* de quelques secondes, ou qu'il est environné d'une couronne d'aberration, qui augmente son véritable disque.

AMPLITUDE, s. f. du latin *amplitudo*, d'*amplus*, grand : grandeur, étendue.

(*Géomét.*) *Amplitude d'un arc de parabole* ; c'est la ligne horizontale, comprise entre le point d'où l'on suppose qu'un arc ou une portion de parabole commence, et le point où cette portion se termine. Ce terme est principalement en usage dans le jet des bombes ; et l'*amplitude* de la parabole s'appelle l'*amplitude du jet*.

(*Astronomie*) *Amplitude* se dit de l'arc de l'horizon, compté depuis le vrai point d'orient ou d'occident, jusqu'à celui où un astre paroît se lever ou se coucher. Les navigateurs s'en servent pour trouver la déclinaison de l'aiguille aimantée, ou la variation du compas. *V.* AZIMUTH.

AMPOULE, s. f. du latin *ampulla*, bouteille qui a un cou long et étroit.

(*Méd.*) Petite pustule de la peau.

(*Physique*) Certaines petites bouteilles, ou enflures pleines d'air, qui se font sur l'eau quand il pleut, de même que dans toutes les autres liqueurs, quand elles sont agitées.

(*Chimie*) *Ampoule* se dit d'un vaisseau d'une capacité indéterminée, mais qui doit avoir le ventre comme une bouteille, une burette ; c'est pourquoi on donne ce nom

aux vaisseaux qui ont un gros ventre, comme les cucurbites, les récipiens, les ballons, etc.

AMPOULETTE, s. f. diminutif d'*ampoule*.

(*Marine*) Horloge de sable à demi-heure, qui sert dans les vaisseaux à mesurer le tems et à régler les *quarts*. On la tient à côté des boussoles, et le timonier doit être très-exact à veiller le moment où elle est écoulée, pour la retourner.

AMPUTATION, s. f. du latin *amputo*, formé d'*ambo*, autour, et de *puto*, tailler, couper autour: l'action d'amputer.

(*Chirurgie*) Opération de chirurgie, qui consiste à couper ou à retrancher un membre avec le fer, comme un doigt, un bras, une jambe.

(*Jardin.*) Ce mot s'emploie dans le même sens, dans le jardinage.

AMULETTE, s. f. du latin *amuletum*, ou plutôt *amoletum*, dérivé d'*amolior*, écarter, éloigner.

(*Méd. préserv.*) Image ou figure qu'on porte pendue au cou ou sur soi, comme un préservatif contre les les maladies, les enchantemens.

AMURES, s. f. de l'espagnol ou du portugais *amura*.

(*Marine*) Cordages servant à amarrer les voiles, c'est-à-dire, à assujettir, du côté de la proue, ou de l'avant du vaisseau, le point ou angle du vent de la voile, pour la disposer de manière à ce que sa surface intérieure soit frappée par le vent, lorsqu'il est oblique à la route. Lorsqu'on dit qu'un vaisseau a *les amures à tribord*, *à bâbord*, cela veut dire qu'il reçoit le vent par le côté de *tribord* ou de *bâbord*, et que toutes les voiles sont orientées en conséquence.

AMYGDALES, s. f. du grec ἀμυγδαλαι (*amugdalés*).

(*Anat.*) Glandes ainsi nommées, à cause de leur ressemblance avec l'amande appelée également en latin *amygdala*. Ce sont deux corps glanduleux, rougeâtres, qui occupent chacun l'interstice des demi-arcades latérales de la cloison du palais, l'un à droite, et l'autre à gauche de la base de la langue.

AMYGDALOIDE, s. f. du grec ἀμυγδαλη (*amugdalé*), amande, et d'εἶδος (*eidos*), forme, ressemblance.

(*His. nat.*) Les naturalistes donnent ce nom à différentes substances, formées d'une pâte parsemée de corps blancs imitant les amandes.

AN, s. m. du latin *annus*, dérivé, suivant les uns du grec ἀνος, qui signifie une certaine révolution; ou, suivant d'autres, du celtique *henn*, qui veut dire vieux et ancien.

(*Astron.*) Le tems que le soleil est à parcourir le zodiaque, et qui est composé de douze mois. *Voy.* ANNÉE.

(*Antiq.*) *Jour de l'an;* chez les Romains, le premier et le dernier jour de l'an étoient consacrés à Janus, et c'est par cette raison qu'on le représentoit avec deux visages.

C'est du même peuple que nous vient l'usage de souhaiter la bonne année et de donner des étrennes. Nonius Marcellus en rapporte l'origine à *Tatius*, roi des Sabins, qui régna dans Rome conjointement avec Romulus, et qui, ayant regardé comme un bon augure le présent qu'on lui fit, le premier jour de l'an, de quelques branches coupées dans un bois consacré à *Strenua*, déesse de la force, autorisa cette coutume dans la suite, et donna à ces présens le nom de *strenæ*.

Depuis ce tems, les Romains se faisoient réciproquement des présens de figues, de dattes, de palmier, pour témoigner à leurs amis qu'ils leur souhaitoient une année douce et agréable.

ANA, s. m. du grec ἀνὰ (*ana*).

(*Méd.*) Préposition grecque quelquefois en usage dans les ordonnances de médecine; elle signifie *parties égales*.

(*Littérat.*) *Ana* est encore une terminaison que l'on donne à des titres de recueils de pensées détachées, de traits d'histoire, etc.; tels que le *Menagiana*, le *Scaligerana*, etc.

ANABROCHISME, s. f. du grec ἀνὰ (*ana*), avec, au travers, et de βρόχος (*brochos*), lacet, nœud coulant.

(*Chirurgie*) Opération qui consiste à arracher les poils, en les engageant dans un nœud coulant.

ANABROSE, s. f. du grec ἀνα-

(*ana*), au travers, et de βρωσκω (*broskó*), ronger.

(*Méd.*) Corrosion des parties solides par une humeur âcre.

ANACAMPTIQUE, adj. du gr. ἀνὰ (*ana*), de rechef, et de καμπτω fléchir : répétant les sons, réfléchissant.

(*Optique*) Ce mot signifie la même chose que *catoptrique*. On s'en sert ordinairement en optique, en parlant de la réflexion des rayons de lumière en général.

(*Acoustique*) *Anacamptique* signifie encore des échos que l'on dit être des sons réfléchis.

ANACATHARSE, s.f. du grec ἀνὰ (*ana*), par en haut, et de καθαιρειν (*cathairein*), purger.

(*Méd.*) Purgation par en haut.

ANACÉPHALÉOSE, s. f. du grec ἀνὰ de rechef, et de κεφαλη (*kephalé*), sommaire des principaux chefs d'un discours.

(*Diction*) Récapitulation ou répétition courte et sommaire des principaux chefs d'un dicours. Cette récapitulation ne doit point être une répétition sèche de ce qu'on a déjà dit, mais un précis exact, en termes différens, orné et varié dans un style vif. Elle est nécessaire, soit pour convaincre davantage les auditeurs, soit pour réunir, comme dans un point de vue, tout ce dont on les a déjà entretenus, soit enfin pour réveiller en eux les passions qu'on a tâché d'exciter.

ANACHOLUTHE, s. f. de l'A privat grec et d'ακολουθος (*akolouthos*), compagnon : qui n'est pas compagnon.

(*Gramm.*) Figure de mots qui consiste dans une espèce d'ellipse, ou dans laquelle on sous-entend le corrélatif d'un mot exprimé.

ANACHORÈTE, s. m. du grec ἀναχωρητης (*anachoretés*), qui se retire fort avant, formé de la racine χωρεω aller, partir, et de la préposition ἀ ἀ une seconde fois

(*Hist. ecclés.*) On appeloit ainsi ceux qui se retiroient seuls dans un désert, par opposition aux moines qui vivoient en commun.

ANACHRONISME, s.m. du gr. ἀνὰ contre, et de χρονος (*chronos*), le tems : erreur ou faute contre la chronologie, qui consiste à faire vivre quelqu'un dans un tems où il n'existoit point, ou à placer un fait dans un siècle où il n'étoit pas encore arrivé. L'erreur opposée s'appelle PARACHRONISME, *V.* ce mot.

ANACLASTIQUE, s. f. du gr. ἀνὰ (*ana*), de rechef, et de κλάω (*chlaó*), briser : répétition de la lumière.

(*Optique*) L'*anaclastique* est la partie de l'optique qui a pour objet les réfractions ; c'est la même que ce qu'on appelle autrement *dioptrique*. Ce mot s'emploie aussi adjectivement.

Point anaclastique; c'est le point où un rayon de lumière se rompt, c'est-à-dire, le point où il rencontre la surface rompante.

On dit encore *courbes anaclastiques*, pour les courbes apparentes que forme le fond d'un vase plein d'eau, pour un œil placé dans l'air; ou le plafond d'une chambre pour un œil placé dans un bassin plein d'eau au milieu de cette chambre ; ou la voûte du ciel vue par réfraction, à travers l'atmosphère.

ANACOLLEMATE, s. m. du grec ανακολλαω (*anakollaó*), coller ensemble.

(*Méd.*) Médicament qu'on applique sur le front pour empêcher une fluxion de tomber sur les yeux, ou pour arrêter une hémorragie.

ANACRÉONTIQUE, adj. d'*Anacréon*.

(*Poësie*) Qui est inventé par Anacréon, qui est à la manière, dans le goût d'Anacréon.

Anacréon, poète de Téos, qui vivoit plus de quatre cents ans avant Jesus-Christ, fût célèbre par la délicatesse de son esprit, et par le tour fin, mais aisé et naturel de ses poësies. Ses odes sont pour la plupart composées en vers de sept syllabes, ou plutôt de trois pieds et demi, spondées et iambes, ou quelquefois anapestes. C'est cette sorte de mesure qu'on appelle *vers anacréontique*. Une *ode anacréontique* est une ode composée de ces vers, ou dans le goût d'*Anacréon*.

ANADIPLOSE, s. f. du grec ἀναδιπλωσις (*anadiplòsis*), fait d'ἀνὰ (*ana*), de rechef, et de διπλοω (*diploó*), doubler.

(*Gramm.*) Figure qui a lieu dans le discours, quand un mot finit une pro-

position et en commence une autre.

ANADOSE, s. f. du grec ἀνὰ, et de δίδωμι (*didômi*), donner.

(*Méd.*) Distribution des alimens dans toutes les parties du corps.

ANAGLYPHE, s. m. du grec ἀναγλύφω (*anaglyphô*), graver, tailler, sculpter.

(*Anat.*) Nom qu'Hésophile a donné à une portion du quatrième ventricule du cerveau, et que les anatomistes modernes appellent *calamus scriptorius*.

(*Sculpture*) Les anciens donnoient ce nom à des ouvrages sculptés ou ciselés en relief.

ANAGOGIE, s. f. du grec ἀνὰ (*ana*), en haut, et d'ἄγω (*agô*), conduire : mouvement qui conduit aux choses d'en haut.

(*Théol.*) Ravissement ou élévation vers les choses divines.

ANAGRAMME, s. f. du grec ἀνὰ (*ana*), à part, un à un, et de γράμμα (*Gramma*), lettre, écrit, dérivé de γράφω (*grapho*), graver, écrire.

(*Littérat.*) Arrangement des lettres d'un mot, disposées de telle sorte qu'elles font un autre mot et un autre sens. On croit que les anciens s'appliquoient peu à ces bagatelles ; cependant Lycophron, qui vivoit du tems de Ptolomée-Philadelphe, environ deux cent quatre-vingts ans avant Jésus-Christ, avoit fait preuve de ses talens à cet égard, en trouvant du miel dans le nom de Ptolomée, pour marquer la douceur du caractère de ce prince.

Rabelais, Calvin et Daurat, passent pour avoir inventé ou donné cours à cette invention puérile.

L'abbé Catelan a imaginé en 1680, une espèce d'anagramme, qu'il appela *anagramme mathématique*, et par laquelle il trouva que les huit lettres de Louis XIV, faisoient *vrai héros*.

ANALECTES, s. m. du grec ἀναλεκτες (*analektsé*), dérivé d'ἀναλεγω (*analego*), recueillir.

(*Littérat.*) Ce mot s'entendoit anciennement des restes d'une table recueillis avec la main ; il signifie aujourd'hui des fragmens choisis d'un auteur.

ANALEME, s. m. du grec ἀνάλεμμα (*analemma*), qui signifie hauteur.

(*Astron.*) L'*analême*, est un planisphère ou une projection orthographique de la sphère sur le plan du méridien, l'œil étant supposé à une distance infinie, et dans le point oriental ou occidental de l'horizon.

L'*analême* est ainsi appelé parce qu'il sert à trouver la hauteur du soleil, à une heure quelconque, par une opération graphique.

L'*analême* donne aussi le tems du lever et du coucher du soleil, pour un jour et pour une latitude quelconque, et l'heure du jour quand on connoît la hauteur.

L'instrument appelé *trigone des signes*, s'appelle aussi quelquefois *analême*.

ANALEPSIE, s. f. du grec ἀνάλεψις (*analepsis*), dérivé d'ἀναλαμβάνω (*analambano*), rétablir.

(*Méd.*) Recouvrement des forces après une maladie ; on appelle encore ainsi, une partie de l'art de conserver la santé, ou de l'hygiène.

Analeptiques, pris adjectivement au pluriel, s'entend des remèdes ou des alimens destinés à relever ou à rétablir les forces diminuées ou abattues.

ANALOGIE, s. f. du gr. ἀναλογια (*analogia*), formé de λογος (*logos*), raison, et d'ἀνὰ (*ana*) ; égale ressemblance, rapport, proportion.

(*Philosoph. dogm.*) Les scholastiques définissent l'analogie une ressemblance jointe à quelque diversité.

(*Langage*) Les mots nouveaux sont formés par analogie, c'est-à-dire, que des noms nouveaux sont donnés à des choses nouvelles, conformément aux noms déja établis, et à d'autres choses qui sont de même nature et de même espèce.

(*Grammaire*) L'*analogie* est un rapport de ressemblance ou d'approximation qu'il y a entre une lettre et une autre lettre, ou bien entre un mot et un autre mot, ou enfin entre une expression, un tour, une phrase et une autre pareille.

(*Elocut.*) *Analogie* du style, c'est l'unité de ton et de couleur, le langage a différens tons ; celui du bas peuple ; celui du peuple cultivé ; celui du beau monde, qu'on appelle *familier noble* ; celui de la haute éloquence, et celui de la poësie héroïque.

ANALOGISME, s. m. du grec ἀναλογίζομαι (*analogizomai*) comparer.

(*Didact.*) Comparaison des rapports et de l'analogie qu'il y a entre diverses choses.

(*Hist.*) On dit, en parlant d'histoire, qu'il y a entre deux récits, une grande analogie de tems et de circonstances.

(*Botan.*) Il y a des plantes, telles que le *polype*, qui paroissent avoir autant d'analogie avec le règne animal qu'avec le règne végétal.

(*Jardin.*) En termes de jardinage, on dit *qu'il y a de l'analogie entre une greffe de poirier et une branche de coignassier; mais il n'y en a pas entre une branche de pêcher ou d'amandier, et celle d'un poirier ou d'un pommier.*

ANALYSE, s. f. du grec ἀνάλυσις (*analusis*), dérivé de ἀνα (*ana*) et de λύω (*luô*), dissoudre.

(*Diction*) L'*analyse* sert à l'orateur pour suivre un raisonnement dans toutes ses parties, pour connoître la structure, la régularité et l'enchaînement des différentes parties d'un discours.

(*Logique*) L'*analyse* est la méthode de résoudre, qui remonte des conséquences aux principes, et des effets aux causes; ou la méthode pour découvrir la vérité, et qui consiste à passer du plus composé au plus simple; au lieu que dans la *synthèse*, on va du plus simple au plus composé.

(*Chimie*) L'*analyse* est l'art de séparer des corps naturels, les principes différens, ou les autres corps plus simples qu'eux, dont ils sont composés. La chimie distingue ensuite diverses sortes d'analyse, suivant les divers moyens qu'elle emploie pour obtenir cette séparation: telles sont l'*analyse mécanique*; l'*analyse spontanée*, ou *naturelle*; l'*analyse par le fer*; l'*analyse par les réactifs*; l'*analyse immédiate ou prochaine*; l'*analyse médiate ou éloignée*; l'*analyse simple ou vraie*; l'*analyse fausse ou compliquée*; l'*analyse minérale*; l'*analyse animale*, et l'*analyse végétale*.

(*Botan.*) Faire l'*analyse d'une plante*, en botanique, c'est travailler à connoître le nombre, la forme, la situation et les différens usages des parties qui la composent. L'analyse chimique, au contraire, est la décomposition et la séparation de leurs parties constituantes, une opération, enfin, par laquelle on apprend à connoître, d'après les principes constitutifs des plantes, de quelle utilité elles peuvent être.

(*Mathém.*) L'*analyse* est proprement la méthode de résoudre les problèmes mathématiques, en les réduisant à des équations. L'*analyse* et l'*algèbre* sont souvent regardées comme synonimes, parce que la première emploie le secours de la seconde pour résoudre tous les problèmes. L'*analyse* est l'instrument ou le moyen général par lequel on a fait, depuis près de deux siècles, dans les mathématiques, de si belles découvertes. Par le moyen de cet art, un grand nombre de vérités sont souvent exprimées par une seule ligne. Ainsi, par la seule étude d'une ligne de calcul, on peut apprendre, en peu de tems, des sciences entières, qui, autrement, pourroient être à peine apprises en plusieurs années.

ANAMNESTIQUES, adj. du grec ἀνάμνησις (*anamnésis*), ressouvenir.

(*Méd.*) Epithète que l'on donne aux signes commémoratifs, c'est-à-dire, aux signes par lesquels on découvre l'état précédent du corps. Les signes *démonstratifs* indiquent son état présent, et les signes *prognostics*, son état futur.

Anamnestiques est aussi le nom qu'on donne aux remèdes qui rétablissent la mémoire.

ANAMORPHOSE, s. f. du grec ἀναμορφόω (*anamorphoô*), former de nouveau, dérivé de μορφή (*morphé*), forme, et de ἀνὰ, de rechef.

(*Peinture et Perspective*) Projection monstrueuse ou représentation défigurée de quelque image sur un plan ou sur une surface courbe, et qui, néanmoins à un certain point de vue, paroît régulière et faite avec de justes proportions.

(*Technol.*) Ce nom est aussi

employé dans les manufactures par ceux qui chiment les étoffes, pour exprimer la projection d'un dessin.

ANAPESTE, s. f. du grec ἀνὰ (*ana*), une seconde fois, de rechef, et de παίω (*paió*) frapper.

(*Poësie*) L'un des nombres ou pieds des vers grecs et latins, composés de deux brèves et d'une longue. Les Grecs, dont l'oreille avoit une sensibilité si délicate pour le nombre, avoient réservé l'*anapeste* aux poësies légères, comme le dactyle aux poëmes héroïques. On a remarqué que la langue française a peu de dactyles et beaucoup d'*anapestes*; *Lully* semble être un des premiers qui s'en soit aperçu; et son récitatif a le plus souvent la marche du dactyle renversé.

ANAPÉTIE, s. f. du grec ἀνάπετάω (*anapetaó*), ouvrir.

(*Méd.*) Dilatation des vaisseaux qui donnent passage au sang ou aux liqueurs.

ANAPHONÈSE, s. f. du grec ἀνὰ (*ana*), par, et de φωνὴ (*phoné*), chant.

(*Musique*) Exercice pour le chant, pour former les organes de la voix.

ANAPHORE, s. f. du grec ἀναφορὰ (*anaphora*), répétition, formé d'ἀναφέρω (*anaphéró*), redire, dont la racine est φέρω (*phéró*), dire, parler.

(*Diction*) Figure de diction, fort ordinaire dans le discours de ceux qui parlent avec chaleur; elle consiste dans la répétition d'un même mot qui recommence une phrase. C'est ainsi qu'Hérode s'anime à faire périr Marianne, son épouse. (Volt.)

Vous serez répandu, sang de mes ennemis,
Sang des Asmonéens dans ses veines transmis,
Sang qui me haïssez, et que mon cœur déteste.

ANAPHRODISIE, s. f. de l'A privatif grec, et d'Ἀφροδίτη (*Aphrodite*) Vénus: privation de Vénus.

(*Méd.*) Terme nouveau qui signifie abolition de l'appétit vénérien.

ANAPHRODITE, adj. même origine que le précédent.

(*Méd.*) Qui n'est pas propre à la génération.

ANAPLÉROSE, s. f. du grec ἀναπλήρωσις (*anaplérosó*), remplir, compléter.

(*Chirurgie*) L'art de rendre au corps quelque partie enlevée par accident, ou que la nature a refusée.

ANAPLÉROTIQUE, adj. même origine que le précédent.

(*Méd.*) Épithète que l'on donne aux remèdes qui font revenir les chairs dans les plaies et les ulcères, et qui les disposent à la cicatrice. C'est la même chose qu'*incarnatifs*, ou *sarcotiques*.

ANAPNEUSE, s. f. dérivé du grec ἀναπνεῖν (*anapneucin*), transpirer, respirer.

(*Méd.*) Respiration ou transpiration.

ANARCHIE, s. f. du grec ἀναρχία (*anarchia*), composé de l'A priv. gr. sans, et de ἀρχὴ (*arché*), principauté, commandement: sans commandement.

(*Polit.*) Etat sans chef, et sans aucune sorte de gouvernement.

ANASARQUE, (du grec ἀνάσαρξ (*anasarké*), formé de ἀνὰ (*ana*), entre, et σαρξ (*sarx*), chair; comme si l'on disoit entre les chairs.)

(*Méd.*) Hydropisie de toute l'habitude du corps, dans laquelle la chair paroît bouffie et enflée, et cède à l'impression du doigt comme si c'étoit de la pâte. On nomme encore cette maladie *aqua intercutem*, ou *aqua intercus*, parce que l'eau est dans le corps adipeux entre la peau et la chair, et que la peau même en paroît abreuvée. L'*anasarque* est le dernier période de l'hydropisie, comme la leucophlegmatie en est le commencement.

ANASPASE, s. f. du grec ἀνάσπασις (*anaspaó*), retirer, resserrer, dérivé de σπάω (*spaó*), tirer, serrer.

(*Méd.*) Contraction de l'estomac.

ANASTALTIQUE, adj. du grec ἀναστελλω (*anastellô*), resserrer.

(*Méd.*) Epithète que l'on donne aux remèdes styptiques et astringens.

ANASTASE, s. f. (Mot grec dérivé d'ἀνίστημι (*anistémi*), élever.

(*Méd.*) Transport des humeurs d'une partie sur une autre.

ANASTOMOSE, s. f. du grec ἀναστόμωσις (*anastomosis*), formé de ἀνὰ (*ana*), à travers, et de στόμα (*stoma*), bouche.

(*Anat.*) Les anatomistes se servent de ce mot pour indiquer l'union ou jonction de deux vaisseaux, qui se fait par leur extrémité; par exemple, d'une artère avec une artère, d'une veine avec une veine, ou bien d'une artère avec une veine. Il signifie encore l'ouverture d'un vaisseau sanguin, d'où résulte un écoulement de sang, comme dans l'hémorragie du nez, le flux menstruel et les hémorroïdes, que l'on dit se décharger par *anastomosin*, par *anastomose*, c'est-à-dire, par l'ouverture des orifices des vaisseaux, au lieu que lorsque la sérosité sanguinolente se filtre à travers leurs parois, on dit qu'elle se fait par *diapedesin*, ou par *diapedèse*.

ANASTOMOTIQUE, adj. du grec ἀναστομόω (*anastomoö*), élargir la bouche, ouvrir, formé d'ἀνὰ (*ana*), au travers, et de στόμα (*stoma*), bouche.

(*Méd.*) Il se dit des remèdes qui dilatent l'orifice des vaisseaux, et rendent la circulation du sang plus libre.

ANASTROPHE, s. f. du grec ἀναστρέφω (*anastréphô*), composé d'ἀνὰ, dans, et de στρέφω (*strephô*), tourner.

(*Diction*) Vice de construction dans lequel on tombe par des inversions contre l'usage.

ANATHÈME, s. m. du grec ἀνάθεμα (*anathéma*), exécrable, dévoué aux furies d'enfer, formé de ἀνὰ (*ana*), de, loin de soi; et de τίθημι (*tithémi*), placer, poser.

(*Relig.*) Excommunication, retranchement de la communion de l'église.

ANATOCISME, s. m. du grec ἀνὰ (*ana*), préposition qui, dans la composition, signifie répétition, rénovation, duplication, et de τόκος (*tokos*), usure: usure de l'usure, intérêt de l'intérêt.

(*Pratique*) Ce mot signifie, en termes de pratique, conversion des intérêts en principal. C'est un contrat usuraire, lorsque des intérêts d'un principal on en fait un contrat de constitution; ou bien lorsqu'on joint les intérêts au principal, et que dans un même billet, ou autre acte, on comprend les intérêts avec le principal.

L'*anatocisme* est sévèrement défendu par le droit romain, et le droit commun de toutes les nations.

ANATOMIE, s. f. du grec ἀνὰ (*ana*), à travers, et de τέμνω (*temnô*), retrancher, couper.

Dissection du corps ou de quelque partie du corps d'un animal.

(*Méd.*) L'*anatomie* est la base et le fondement de la médecine; et dans ce sens, elle est proprement l'art de disséquer; mais ce mot se prend aussi pour le sujet qu'on a disséqué et préparé: comme lorsqu'on dit qu'il y a de belles *anatomies* dans le cabinet de Ruysch. Ce mot s'entend encore de la représentation en plâtre, en cire, etc., de la structure entière, ou de quelques-unes des parties d'un animal disséqué; il y a au *Muséum national* de belles *anatomies* en cire.

On fait remonter l'origine de l'anatomie aux premiers âges du monde. Apis, un des premiers rois d'Égypte, passoit pour en être l'inventeur; et Athotis avoit même composé des livres d'*anatomie*, dans lesquels il traitoit de la manière de disséquer les corps.

Le scrupule des Grecs les empêcha de disséquer. Du tems d'Aristote, qui vivoit plus de 80 ans après Hippocrate, on n'avoit point encore anatomisé de cadavres humains; mais on passa bientôt dans une extrémité opposée. Suivant le témoignage de Celse, Hérophile et Erasistrate disséquoient, tout vivans, les criminels condamnés à mort. Leurs dissections étoient autorisées par les Antiochus et les Ptolémée, princes savans et protecteurs de ceux qui l'étoient.

L'*anatomie* fut cultivée sous les empereurs romains, jusqu'à l'invasion des Barbares, où elle éprouva le sort des autres sciences. Il s'écoula des siècles avant qu'il parût aucun *anatomiste*, et la dissection du corps humain passoit encore pour un sacrilége, au commencement du règne de François Ier. L'empereur Charles-Quint fit consulter les théologiens de Salamanque, pour savoir si l'on

pouvoit, en conscience, disséquer un corps humain, pour en connoître la structure. Vesal, médecin flamand, mort en 1564, est le premier qui ait débrouillé cette science. Harvey, médecin anglais, découvrit, en 1628, la circulation du sang, sur laquelle on n'avoit, avant lui, que des notions très-obscures. En 1661, Jean Pecquet, de Dieppe, découvrit le réservoir du chyle; un autre, deux ans après, découvrit les vaisseaux lymphatiques; enfin l'anatomie s'est perfectionnée en France, dans le dix-huitième siècle, par une infinité de découvertes qui ont porté le nom de nos savans chez les étrangers, au plus haut degré de gloire et d'estime.

L'invention de l'anatomie en cire est due à M. Gaetano-Giulo Zumbo, de Syracuse, qui apporta à l'académie des sciences, en 1701, une tête d'une certaine composition de cire, qui représentoit parfaitement une tête préparée pour une démonstration anatomique.

(*Arts du dessin*) L'*anatomie*, lorsqu'il s'agit du dessin, de la peinture ou de la sculpture, comprend l'extérieur ou les apparences visibles du corps humain, et les causes les plus prochaines des effets que l'artiste se propose de représenter. C'est de la connoissance des os, et des deux premières couches des muscles, que dépendent, en grande partie, la pondération, le mouvement et l'expression. Par cette raison, l'*anatomie* est une des bases positives de la peinture; elle se lie naturellement à la pondération.

ANCÊTRES, s. m. anciennement *ancesseurs*, contraction, du latin *antecessores*: ceux qui étoient avant les aïeux, ceux de qui on descend. Il ne se dit guère que de ceux qui sont au-dessus du degré de grand-père.

ANCHILOPS, s. m. du grec ἀγχι (*anchi*), proche, et de ωψ (*óps*), œil.

(*Méd.*) Nom d'une tumeur phlegmoneuse, située à l'angle interne de l'œil, qui dégénère en abcès. Quand cet abcès s'ouvre, il prend le nom d'œgilops, et se change souvent en fistule lacrymale.

ANCILLAIRE, adj. du latin *ancillor*, servir: être officieux.

(*Chimie*) *Opérations ancillaires*: on nomme ainsi en chimie et en pharmacie, les procédés préparatoires qui disposent les substances à l'analyse ou à des combinaisons nouvelles. *La pulvérisation*, *la lévigation*, *la tamisation*, *la solution dans l'eau*, *le grillage des mines*, *la torréfaction*, sont des opérations ancillaires.

ANCIPITÉ, adj. du lat. *anceps*, à deux faces.

(*Botan.*) Une tige *gladiée* ou *ancipitée*, est celle dont les deux côtés opposés sont anguleux et plus ou moins tranchans.

ANCONÉ, adj. du grec αγκων (*agkón*), le coude.

(*Anat.*) Il se dit de quatre muscles qui vont s'attacher à l'olécrane, ou éminence du *cubitus*, qui forme le coude.

ANCRE, s. f. du lat. *anchora*, dérivé du grec ἄγκυρα (*agkura*), dont la racine est ἀγκυλος (*agkulos*), courbe, crochu.

(*Marine*) Gros instrument de fer à deux crochets, auquel on attache un cable et qu'on laisse tomber au fond de l'eau, pour retenir le vaisseau aux endroits où l'on veut s'arrêter. Les vaisseaux de guerre et frégates ont ordinairement six ancres à bord, dont la plus considérable est appelée *maîtresse ancre*, *ancre d'espérance*, *ancre de miséricorde*. *Ancrer*, *jeter l'ancre*, ou simplement *mouiller*; c'est laisser tomber l'ancre au fond, lorsqu'on est arrivé dans un port, dans une rade. *Lever l'ancre*; c'est la retirer du fond.

ANCYLOMÈLE, s. f. composé du grec ἀγκυλος (*agkulos*), crochu, et de μελη (*mélé*), sonde.

(*Chir.*) Sonde recourbée.

ANCYLOTOME, s. f. composé du grec ἀγκύλος (*agkulos*), courbe, et de τεμνω (*temnó*), couper.

(*Chir.*) Espèce de bistouri, servant à couper le ligament de la langue.

ANCYROÏDE, adj. du grec αγκυρα (*agkura*), ancre, et de ειδος (*eidos*), figure, forme: qui ressemble à une ancre.

(*Anat.*) Épithète que l'on donne à l'apophyse coracoïde, ou l'éminence qui part de la partie supérieure de l'omoplate, parce qu'elle ressemble à une aucre.

ANDANTE, adv. mot emprunté de l'italien, participe du verbe *andare*, aller.

(*Musique*) Ce mot écrit à la tête d'un air, désigne du lent au vîte, le troisième des cinq principaux degrés de mouvement, distingués dans la musique italienne. Il caractérise un mouvement marqué, sans être gai, et qui répond à-peu-près à celui qu'on désigne en français par le mot *gracieusement*. Ce mot s'emploie aussi substantivement en parlant de l'air même : jouer un *andanté* d'Hayden.

Le diminutif *Andantino*, indique un peu moins de gaieté dans la mesure.

ANDROGYNE, s. f. du gr. ἀνδρὸς (*andros*), gén. d'ἀνηρ (*anér*), homme, et de γυνη (*gunè*), femme.

(*Anat.*) Ce terme est synonime à hermaphrodite.

(*Botan.*) Une plante *androgyne* est celle qui est pourvue, tout-à-la-fois de fleurs mâles et de fleurs femelles sur le même réceptacle, et sur-tout entremêlées. Tels sont les épis de quelques espèces de *carex*.

ANDROIDE, s. m. du grec ἀνδρὸς (*andros*), homme, et de εἶδος (*eidos*), forme, figure.

(*Mécan.*) Automate ayant figure humaine, et qui par le moyen de certains ressorts bien disposés, agit et fait d'autres fonctions extérieurement semblables à celles de l'homme. Albert le Grand avoit, dit-on, fait un androïde ; tout Paris a été voir en 1738, le fluteur automate de M. Vaucanson.

ANDROMANIE, s. f. mot grec composé d'ἀνδρὸς (*andros*), gén. d'ἀνηρ (*anér*), homme, et de μανια (*mania*), fureur, passion ; passion des hommes.

(*Méd.*) Passion dont les femmes sont quelquefois atteintes.

ANDROTOMIE, s. f. composé du grec ἀνδρὸς (*andros*), génit. d'ανηρ (*anér*), homme, et de τομὴ (*tomé*), dissection.

(*Méd.*) Dissection du corps humain, en particulier ; comme la *zootomie* est la dissection des animaux.

ANECDOTE, s. f. de l'A privat. grec, et de εκδοτος (*ekdotos*), formé de εκ (*ek*), préposition qui emporte négation, et de δίδωμι (*didómi*), donner, publier : qui n'a pas été donné, publié, mis au jour.

(*Hist.*) Particularité secrète d'histoire, qui avoit été omise ou supprimée.

ANELECTRIQUE, adj. du grec ἀνα (*ana*), au travers, et de ηλεκτρον (*électron*), électricité : qui reçoit l'électricité au travers, par communication physique.

(*Phys.*) On appelle ainsi les corps qui ne sont pas susceptibles d'être électrisés par frottement, mais qui peuvent l'être par communication ; tels sont les métaux, l'eau, et toutes les substances humides.

ANÉMASE, s. f. composé de l'A priv. grec, et de αἷμα (*aima*), défaut de sang.

(*Méd.*) Maladie dangereuse occasionnée par un manque de sang.

ANÉMOMETRE, s. m. du grec ἄνεμος (*anemos*), vent, et de μετρον (*métron*), mesure.

(*Physique*) Machine propre à marquer la direction, la durée et la vitesse, relative ou absolue, du vent.

ANEMOCORDE, s. m. du grec ἄνεμος (*anemos*), vent, et de χορδὴ (*chordé*), dont les Latins ont fait *corda*, corde à vent.

(*Musique*) C'est le nom que l'on a donné à une espèce de clavecin nouvellement inventé, dont les cordes sont mues par le vent, et qui imite tous les instrumens, et même la voix humaine.

ANEMOSCOPE, s. m. du grec ἄνεμος (*anemos*), vent, et de σκοπεω (*skopéó*), regarder.

(*Physique*) Instrument qui indique les variations dans le poids de l'air ; cet instrument n'est autre chose, dans le fond, qu'un baromètre.

ANÉPIGRAPHE, adj. de l'A priva. grec, et de επιγραφὴ (*epigraphé*), inscription : qui est sans titre, sans inscription.

(*Beaux arts*) On dit d'un bas-relief antique, d'une médaille sans inscription qui indique ce qu'ils représentent, qu'ils sont *anépigraphes*.

ANESTHÉSIE, s. f. de l'A priv.

gr., et de αἰσθανομαι (*aisthanomai*), sentir.

(*Méd.*) Espèce de résolution des nerfs, accompagnée de la privation de tout sentiment, ou impuissance de connoître les actions des objets extérieurs.

ANÉVRISME, s. m. du grec ανευρυνω (*aneurunô*), relâcher, dilater contre nature.

(*Méd.*) Tumeur contre nature, faite de sang, par la dilatation ou par l'ouverture de l'artère. Ces deux causes font distinguer l'*anévrisme* en faux et en vrai; le vrai est celui qui se forme par la dilatation de quelque artère. Il jouit du même mouvement de diastole et de systole. Il cède à la compression des doigts, et revient aussitôt qu'on cesse de le comprimer. Le faux se fait par un épanchement de sang, en conséquence de l'ouverture d'une artère, accident qui arrive quelquefois dans la saignée dubras.

ANGE, s. m. du grec αγγελος (*aggélos*), messager, envoyé; dérivé d'αγγελλω (*aggellô*), annoncer une nouvelle.

(*Hiérarchie céleste*) L'une des créatures qui composent le neuvième et le plus bas chœur de la hiérarchie céleste. L'écriture fait mention des *Anges*, l'*Ange gardien*, l'*Ange exterminateur*, l'*Ange des lumières*; les Platoniciens croyoient de même que chacun étoit sous la protection d'un génie particulier. Toutes les prières des Turcs finissent par le salut qu'ils rendent à leur *Ange Gardien*.

(*Artillerie*) *Ange* se dit d'un boulet fendu en deux, dont les deux moitiés sont attachées par une chaîne ou une barre de fer. On s'en sert sur mer pour désemparer les vaisseaux.

ANGEIOGRAPHIE, s. f. composé du grec αγγειον (*aggeion*), vase, vaisseau, et de γραφω (*graphô*), décrire.

(*Agric.*) Description des poids, des vases, et des instrumens propres à l'agriculture.

ANGEIO-HYDRO-GRAPHIE, s. f. composé du grec αγγειον (*aggeion*), vaisseau, d'υδωρ (*hudôr*), eau, et de γραφω (*graphô*), décrire.

(*Méd.*) Description des vaisseaux lymphatiques.

ANGEIO-HYDRO-LOGIE, s. f. composé d'αγγειον (*aggeion*), vaisseau, de υδωρ (*hudôr*), eau, et de λογος (*logos*), discours.

(*Méd.*) Partie de la médecine, qui traite des vaisseaux lymphatiques.

ANGEIO-HYDRO-TOMIE, s. f. composé d'αγγειον (*aggeion*), vaisseau, de υδωρ (*hudôr*), eau, et de τεμνω (*temnô*), couper.

(*Méd.*) Anatomie des vaisseaux lymphatiques.

ANGINE, s. f. du lat. *angere*, suffoquer, étrangler.

(*Méd.*) Maladie de la gorge, qui rétrécit le larynx, et empêche de respirer et d'avaler; c'est la même chose que squinancie.

ANGIOLOGIE, s. f. du grec αγγειον (*aggeion*), vaisseau, et de λογος (*logos*), discours.

(*Anat.*) Partie de l'anatomie, qui traite de l'usage des vaisseaux.

ANGIOSCOPE, s. m. composé du grec αγγειον (*aggeion*), vaisseau, et de σκοπεω (*skopéô*), examiner, considérer.

(*Anat.*) Instrument propre à examiner les vaisseaux capillaires.

ANGIOSPERME, adj. du grec αγγειον (*aggeion*), vaisseau, et de σπερμα (*sperma*), sperme.

(*Botan.*) Plante dont la graine ou les graines sont revêtues d'un péricarpe distinct. On n'emploie guère ce mot que par opposition à *gymnosperme* dont la graine est à découvert. Les plantes angiospermes forment le second ordre de la quatorzième classe, ou la *didynamie* du système sexuel de Linné.

ANGIO-TÉNIQUE, s. f. composé du grec αγγειον (*aggeion*), vaisseau, et de τεινω (*teinô*), tendre.

(*Méd.*) Espèce de fièvre marquée par une irritation des tuniques des vaisseaux sanguins. On l'appelle autrement fièvre inflammatoire. Ce mot est nouveau.

ANGLE, s. m. du lat. *angulus*.

(*Géom.*) L'ouverture de deux lignes qui se rencontrent; un angle est appelé *rectiligne*, lorsque ses côtés sont des lignes droites; *curviligne*, lorsque ses côtés sont des lignes courbes, et *mixtiligne*, lors-

qu'un de ses côtés est une ligne droite, et l'autre une ligne courbe. La grandeur d'un angle ne dépend point de la longueur de ses côtés, mais de l'inclinaison qu'un de ses côtés a par rapport à l'autre.

L'*angle droit* est formé par deux lignes perpendiculaires entre elles. L'*angle aigu* est moindre, et l'*angle obtus* plus grand que l'angle droit.

Les instrumens qui servent à mesurer les *angles* sont *les quarts de cercle*, les *théodolites* ou *planchettes rondes*, les *graphomètres*, etc. *V.* ces mots.

(*Astron.*) Angle se dit dans plusieurs circonstances :

Angle d'élongation; c'est la différence vue de la terre entre la longitude d'une planète et celle du soleil.

Angle horaire; c'est un angle sphérique formé au pôle du monde, ou l'arc de l'équateur, compris entre le méridien ou le cercle horaire, ou un cercle de déclinaison qui passe par un astre.

Angle d'azimuth; c'est quelquefois, dans le calcul des éclipses du soleil, l'angle formé au centre du soleil par le vertical et par la ligne qui joint les centres du soleil et de la lune. Cet angle dépend en effet de la différence d'azimuth entre les deux astres, et s'évanouit avec elle.

Angle parallactique; dans l'usage de l'astronomie, se dit de l'angle formé par le vertical, et par un cercle de déclinaison ou de latit.

Angle de position, dans l'astronomie moderne; c'est l'angle formé au centre du soleil ou d'une étoile, par le cercle de déclinaison, et le cercle de latitude: cet angle dépend en effet de la position de l'axe par rapport aux pôles de l'écliptique et de l'équateur.

(*Gnomonique*) *L'angle horaire* se dit quelquefois de l'angle formé au centre du cadran par une ligne horaire avec la méridienne.

(*Botan.*) *Angles*, saillies marginales, aiguës des corps plats, ou formées longitudinalement, sur les solides, par la rencontre des faces interposées : de là, on appelle *aiguillons angulaires*, ceux qui naissent sur les angles d'une tige. On dit encore, *tige anguleuse*, *calice anguleux*; et lorsqu'on veut déterminer le nombre des angles, on dit : *tige triangulée*, *calice quadrangulé*.

(*Physique*) *Angle d'incidence*, celui qui est formé par la direction d'un mobile, et le plan sur lequel il tombe, ou vers lequel il est dirigé. Le sommet de l'angle est au point du contact.

Angle de réflexion, celui que forme la direction d'un mobile qui rebondit, après avoir touché une surface, avec cette surface même.

Angle de réfraction, celui qui est formé par la direction que suit un corps, après avoir passé obliquement d'un milieu dans un autre plus ou moins pénétrable pour lui, et par la perpendiculaire imaginée au plan qui sépare ces deux milieux.

Angles de l'œil; ce sont les endroits où les paupières s'unissent. On les appelle aussi *canthus*, et l'on donne le nom de *grand angle*, d'*interne*, ou de *grand canthus*, à celui qui est du côté du nez; et celui de *petit angle* ou d'*externe*, ou de *petit canthus*, à celui qui est du côté opposé.

Angles optiques ou *angles visuels*, ceux sous lesquels on voit un ou plusieurs objets. Les objets que nous voyons sont d'autant plus grands que ces angles sont plus ouverts, et d'autant plus petits que ces angles deviennent plus aigus, ce qui arrive à mesure que l'objet s'éloigne de l'œil : une avenue d'arbres semblera plus étroite et plus basse à son extrémité la plus éloignée, quoique les arbres soient partout également hauts, et que les rangs soient bien parallèles entre eux.

ANIMAL, s. m. du lat. *animal*, dérivé d'*animus*, souffle, respiration.

(*Hist. nat.*) On donne ce nom à tout corps organisé, doué de vie, et locomobile, c'est-à-dire, qui a un mouvement volontaire, ou qui peut changer de place. Les philosophes ont imaginé différentes méthodes pour classer les animaux; ils ont

établi des caractères nombreux pour les distinguer et les décrire.

ANIMALCULE, s. m. du latin *animalculus*, diminut. d'*animal*.

(*Hist. nat.*) Nom que les anciens naturalistes français ont donné aux animaux microscopiques des infusions : consultez l'ouvrage d'*Othon Frédéric Muller*, intitulé : *Animalia infusoria*.

ANIMALISATION, s. f. du lat. *animal*, et d'*ago*, agir, faire : l'action d'animaliser.

(*Hist. nat.*) *Animalisation* se dit de l'assimilation de la matière végétale à la substance animale ; substances que l'on tire des animaux ; elles sont dites appartenir au règne *animal*, pour les distinguer de celles qui sont des règnes végétal et minéral.

ANIMATION, s. f. du lat. *animatio*, dérivé d'*animus*, ame, souffle.

(*Méd.*) *Animation* se dit, en médecine, du tems où l'ame est infuse dans le corps de l'homme : l'*animation* du fœtus.

(*Alchim.*) *Animation* est un terme énigmatique dont se servent les alchimistes dans la transmutation des métaux, lorsque la terre blanche foliée doit fermenter avec l'eau philosophique ou céleste du soufre. On dit que le mercure est *animé*, lorsqu'en le mêlant avec un métal parfait, on le réduit à une espèce certaine. Les alchimistes ont besoin d'un tel mercure pour travailler à la pierre philosophale.

ANIMÉ, du latin *animus*, ame, souffle.

(*Beaux-arts*) On dit, dans le langage des arts, qu'*une peinture est animée*, que *des figures de bronze sont animées*, que *ce marbre est animé*, pour dire que l'artiste a su communiquer à son ouvrage le sentiment particulier dont il a supposé que la figure vivante qu'il a voulu imiter, étoit *animée*.

ANISOTOME, adj. du grec ἄνισον (*anison*), inégal, formé de l'A priv. grec et d'ἴσος (*isos*), égal.

(*Botan.*) Il se dit du calice ou de la corolle dont les divisions alternes sont plus petites.

ANKYLOBLÉPHARON, s. m. mot grec composé d'ἀγκύλη (*agkulé*). resserrement, constriction, et de βλέφαρον (*blépharon*), paupière.

(*Méd.*) Maladie des yeux dans laquelle les paupières sont jointes ensemble ou adhérentes à la conjonctive ou à la cornée.

ANKYLOGLOSSE, s. m. composé du grec ἀγκύλη (*agkulé*), resserré, contracté, et de γλῶσσα (*glóssa*), langue.

(*Méd.*) Vice du filet, ou ligament de la langue, qui, étant trop court, ôte la liberté de parler.

ANKYLOSE, s. f. du gr. ἀγκύλος (*agkulos*), crochu, courbé.

(*Méd.*) Maladie des jointures, qui les prive de leur mouvement, en les tenant toujours roides, comme si les os n'étoient que d'une seule pièce dans leur articulation. C'est une espèce de concrétion des articles.

Il y a deux espèces d'*ankylose* : l'une est causée par l'épaississement de la synovie dont les articles sont enduits : cette humeur s'endurcit quelquefois comme du plâtre, et colle les os ensemble ; l'autre vient de l'épanchement du suc nourricier des os, dans les fractures considérables des articles, ou en conséquence d'une carie. Le suc, en s'endurcissant, soude les os ensemble.

ANNALES, du lat. *annus* : histoire qui décrit les événemens, année par année.

(*Hist.*) Quelques-uns ont défini les *annales*, le récit de ce que l'on n'a point vu, en opposition à l'histoire, qui est la connaissance de ce qu'on a vu ; et ils s'appuient sur l'autorité de *Tite-Live* et de *Tacite*, dont les ouvrages sont partie histoire et partie annales, et notamment du dernier, qui a intitulé *Annales* la première partie de son ouvrage, où il parle des tems qui l'avoient précédé, et *Histoire*, celle où il décrit les affaires de son siècle.

On entend maintenant par *annales* une simple narration de ce qui s'est fait chaque année. *V.* HISTOIRE.

ANNEAU, s. m. du lat. *anellus* ou *annullus*.

Cercle fait d'une matière dure, et qui sert à attacher quelque chose ; une bague.

(*Hist. anc.*) L'usage des anneaux

est fort ancien : les Hébreux les donnèrent comme des gages de leurs promesses. Thamar en reçut un de Judas, fils de Jacob. Chez les Égyptiens, ils étoient tantôt une preuve de bienveillance et une marque d'autorité, tantôt ils contribuoient à faire respecter les ordres des souverains. A Rome, il y avoit des anneaux qui ne servoient que d'ornemens, et qu'on portoit au doigt ; d'autres tenoient lieu de cachets ; il s'en faisoit aussi que l'on donnoit aux futures épouses le jour des fiançailles. L'anneau épiscopal ou pastoral est du cinquième siècle : cet usage a passé aux cardinaux.

(*Astron.*) *Anneau de Saturne ;* c'est une bande circulaire, large et mince, qui environne, à une certaine distance, le globe de Saturne, et qui paroît être située dans le plan de son équateur ; elle accompagne Saturne dans sa révolution, et reste toujours parallèle à elle-même. Ce cercle, vu obliquement, paraît sous une forme ovale ou elliptique, et disparoît totalement, quand il ne nous présente que son épaisseur.

L'*anneau de Saturne* est une des choses les plus singulières qu'on ait découvertes par le moyen des lunettes d'approche.

Depuis 1612 jusqu'en 1656, Galilée, Gassendi et Hévélius, firent de nombreuses observations sur l'*anneau de Saturne*, sans pouvoir expliquer la cause des diverses apparences de cette planète. Ce fut Huyghens qui découvrit ce qui a été démontré depuis, que c'étoit un *anneau* excentrique à Saturne, également éloigné de sa surface dans tous ses points, et soutenu par la pesanteur naturelle et simultanée de toutes ses parties, tout ainsi qu'un pont qui seroit assez vaste pour environner toute la terre, et se soutiendroit sans piliers.

Anneau astronomique ou *universel* ; c'est un instrument composé de deux ou trois cercles, qui sert à trouver l'heure du jour, en quelque endroit que ce soit de la terre. C'est une espèce de cadran équinoxial, fait à l'imitation des armilles d'Ératosthène, qui étoient à Alexandrie 250 ans avant Jésus-Christ.

ANNÉE, s. f. du latin *annus*, qui signifie cercle, ou du grec ἔτος (*ennos*) qui veut dire vieux et ancien, parce que l'année vieillit toujours en s'avançant.

(*Astron.*) L'année est le tems que la terre emploie à faire une révolution entière dans son orbite, pendant lequel tems le soleil nous semble parcourir les douze signes du zodiaque ou l'écliptique. Sa durée est de 365 jours, 5 heures, 48 minutes, 48 secondes : mais le nom d'*année* a été donné à toutes sortes de périodes servant à mesurer le tems ; *année solaire*, *année lunaire*, *année de Saturne*, *de Jupiter*, etc.

Le mois lunaire étant très-remarquable pour tous les yeux, fut la première période, ou la première année, chez presque tous les peuples du monde.

Les variétés du cours de la lune étant plus fréquentes, et, par conséquent mieux connues que celles des autres planètes, les Romains réglèrent leurs *années* par la lune, jusqu'au tems de Jules-César. Quelques peuples ont eu des années d'un jour, d'autres de deux et de quatre mois.

L'*année solaire* est donc la durée pendant laquelle le soleil nous paroît parcourir les douze signes du zodiaque.

L'*année lunaire* est composée tantôt de 12, tantôt de 13 mois lunaires, ou lunaisons, c'est-à-dire, tantôt de 354 jours, tantôt de 384, et quelquefois de 383 seulement ; savoir : lorsque le treizième mois ajouté n'est que de 29 jours.

Années juliennes ; nom que l'on donne aux années écoulées depuis la correction du calendrier, faite par Jules-César, 46 ans avant Jésus-Christ : comme on appelle *années grégoriennes*, celles qui se sont écoulées depuis la réforme du calendrier, faite par le pape Grégoire XIII, en 1582.

ANNÉE RÉPUBLICAINE FRANÇAISE, de la même durée que l'*année solaire*, mais qui commence le 22 septembre, jour de l'équinoxe d'automne. Cette année

est composée de 12 mois, chacun de 30 jours, et de 5 jours complémentaires dans les années communes, et de 6 jours complémentaires dans les années sextiles, qui ont lieu tous les quatre ans. Les années qui suivent les années sextiles, commencent le 23 septembre, au lieu du 22. Dans ces années-là, l'équinoxe d'automne a lieu le 23 septembre, de sorte que c'est toujours le jour de cet équinoxe, que commence l'année républicaine.

ANNELET, s. m. du lat. *annulus*, petit anneau.

(*Archit.*) C'est un petit membre carré par son profil, sous l'ovo des chapiteaux des colonnes toscanes ou doriques. On les appelle filets aux chapiteaux de pilastres des mêmes ordres.

ANNUELLE, adj. f. en latin *annua*, d'*annus*.

(*Botan.*) *Plante annuelle*, est celle qui naît et qui meurt dans le cours de la même année.

ANNUITÉ, s. f. mot emprunté de l'anglais *annuity*, dérivé d'*annus*, comme l'*annate* des Italiens. Revenu d'une année.

(*Economie*) Ce mot se dit d'une sorte d'emprunt par lequel le débiteur s'engage à faire annuellement, et pendant un certain nombre d'années, un paiement qui comprend la rente du capital, et un remboursement d'une partie de ce capital, de sorte qu'au bout du terme indiqué, le débiteur est entièrement libéré.

L'annuité participe également du contrat, de l'action et de la rente tournante. Elle a, comme le contrat, un revenu fixe sur les droits aliénés; elle a, comme l'action, la faculté d'être négociée de la main à la main, parce qu'elle est au porteur; elle a, comme la rente tournante, un remboursement annuel, sur le capital, jusqu'à extinction.

ANNULLAIRE, adj. du latin *annus*, en forme d'anneau.

Ce mot ne s'emploie guère dans le langage ordinaire que pour désigner le quatrième doigt, parce que c'est celui où l'on met le plus ordinairement l'anneau.

(*Astron.*) *Éclipse annulaire*; on appelle ainsi une éclipse de soleil, dans laquelle la lune paroissant plus petite que le soleil, n'en couvre que le milieu, en sorte que la lumière du soleil déborde tout autour de la lune.

(*Archit.*) *Voûtes annulaires*; ce sont celles dont la figure imite les anneaux, en tout ou en partie. Telles sont les voûtes sur noyau, et dont le plan est circulaire ou elliptique.

ANODIN, adj. de l'A privat. grec, et de ὀδύνη (*oduné*), douleur: sans douleur.

(*Méd.*) remède qui calme et adoucit les douleurs. Les Grecs donnent le nom d'*hypnotiques* ou d'*anodins*, aux remèdes qui procurent le sommeil et font cesser les douleurs, et celui de *narcotiques* ou d'assoupissans, à ceux qui ont le plus de force dans le même genre.

ANODYNIA, s. f. composé de l'A priv. grec, et de ὀδύνη (*oduné*), douleur: privation de la douleur.

ANOMALIE, s. f. de l'A priv. gr. sans, et d'ὁμάλος (*omalos*), égal, uni: qui n'est pas égal; irrégularité, déviation de la règle commune.

(*Gramm.*) Irrégularité dans la conjugaison ou la déclinaison: *Il y a bien de l'anomalie dans ce verbe, dans ce nom.*

(*Chimie*) On désigne par ce mot les effets variés, et en apparence contradictoires, que présentent les mêmes matières dans leur union et leur désunion.

(*Botan.*) On dit *fleurs anomales* pour *fleurs irrégulières*.

(*Méd.*) On appelle *maladies anomales*, celles qui ne suivent point un cours régulier dans leurs périodes.

(*Astron.*) *Anomalie* est la distance d'une planète à son apside, ou au sommet du grand axe de son orbite. Pour le soleil et la lune, l'*anomalie* est la distance par rapport à l'apogée; dans les cinq planètes principales, c'est la distance à l'aphélie. On distingue trois sortes d'*anomalies*: l'*anomalie vraie*, l'*anomalie excentrique*, l'*anomalie moyenne*. La première est l'angle formé au foyer de l'ellipse par le rayon vecteur, qui va du soleil à la planète, et par la ligne

des apsides, ou le grand axe de l'ellipse.

Le seconde est l'angle formé au centre de l'ellipse par le grand axe, et par le rayon d'un cercle circonscrit, mené à l'extrémité de l'ordonnée, qui passe par le milieu de la planète.

La troisième est une distance à l'aphélie supposée uniforme et proportionnelle au tems; c'est celle qui augmente uniformément et également, depuis l'*aphélie* jusqu'au *périhélie*: ainsi une planète qui emploieroit six mois à aller de l'*aphélie* au *périhélie*, auroit, à la fin du premier mois, 30 degrés d'*anomalie* moyenne, 60 degrés à la fin du second mois, et ainsi des autres.

ANONYME, adj. de l'A privat. grec, sans, et de ὄνομα (*onoma*), nom: sans nom.

(*Bibliogr.*) Qui est sans nom: il ne se dit que des auteurs dont on ne sait point le nom, et des écrits dont on ne connoît point l'auteur.

ANOREXIE, s. f. de l'A privat. grec, sans, et de ὄρεξις (*orexis*), appétit: sans appétit.

(*Méd.*) L'*anorexie* est proprement un défaut d'appétit. Cependant quelques médecins la distinguent du dégoût, disant que l'*anorexie* est une disposition dans laquelle on n'a aucun désir pour les alimens; au lieu que le dégoût est une aversion pour les mêmes alimens qu'on prenoit autrefois avec plaisir.

ANOSMIE, s. f. de l'A privat. grec, et de ὀσμὴ (*osmé*), odeur, dérivé d'ὄζω (*ozô*), sentir: sans odeur.

(*Méd.*) Privation d'odorat.

ANSE, s. f., du latin *ansa*.

(*Econ. dom.*) La partie de certains vases, de certains ustensiles, par laquelle on les prend pour s'en servir, et qui est ordinairement courbée en arc.

(*Géogr. et mar.*) Une *anse* est encore la partie d'une côte où la mer forme un enfoncement circulaire peu profond. Les marins appellent *anses de sable*, celles qui sont formées par une plage de sable, et ordinairement bornées par deux pointes de rochers.

(*Géomét. archit.*) L'*anse de panier* se dit d'une courbe composée de plusieurs arcs de cercle, qui sont tous concaves d'un même côté, et qui, pris ensemble, valent 180 degrés. Dans la pratique de l'architecture, on substitue souvent l'*anse de panier* à l'ellipse, pour former des ceintures de berceaux, parce qu'il est plus aisé de tracer des arcs de cercle que des arcs d'ellipse.

(*Astron.*) Les *anses* sont les parties sensiblement éminentes de l'anneau de Saturne, qu'on aperçoit lorsque cet anneau commence à s'ouvrir, c'est-à-dire, lorsque sa partie antérieure et sa partie postérieure commencent à se distinguer à la vue: elles ont la forme de deux *anses* attachées à cette planète.

ANSÉATIQUE, adj., du teutonique *hanse*, qui signifie alliance, confédération, société. On écrivoit autrefois, hanséatique.

(*Commerce*) C'est le nom que l'on donne à des villes de commerce situées dans le nord de l'Allemagne et sur la mer Baltique, qui sont unies par un intérêt commun, pour la protection de leur commerce.

ANTAGONISTE, s. m., du grec ἀντὶ (*anti*), contre, et d'ἀγωνίζομαι (*agônizomai*), agir: faire effort.

Adversaire, celui qui est opposé à un autre, qui est son adversaire, qui lui dispute la supériorité dans quelque chose.

(*Anat.*) On donne ce nom à certains muscles qui agissent dans une direction contraire à d'autres. Par exemple, les muscles *abducteurs*, et les *adducteurs* du bras sont *antagonistes*.

ANTALGIQUE, adj., composé du grec ἀντὶ (*anti*), contre, et de ἄλγος (*algos*), douleur: sans douleur.

(*Méd.*) Il se dit des remèdes qui font cesser les douleurs.

ANTANACLASE, s. f., du grec ἀνταναλασις (*antanaklasis*), composé de ἀντὶ (*anti*), contre, et de ἀναλασις (*anaclasis*), contrepercussion, répercussion: l'action de lancer et de retirer alternativement.

(*Diction*) Figure qui consiste à répéter un mot dans une signification différente, et quelquefois douteuse; comme: *Il vaut mieux acheter la paix par la paix*, que de la conquérir par la pointe de l'épée. *Laissez*

les dieux prendre la défense des dieux.

ANTANAGOGE, s. f., composé du grec ἀντὶ (*anti*), contre, et de ἀναγωγὴ (*anagógé*), rejaillissement.

(*Diction*) Figure de rhétorique, qui consiste à rétorquer une raison contre celui qui s'en sert.

ANTARCTIQUE, adj. du grec ἀντὶ (*anti*), contre, et de ἄρκτος (*arktos*), ourse.

(*Astron.*) *Le pôle antarctique* ou pôle méridional, est l'extrémité méridionale de l'axe de la terre, et l'un des points autour desquels la terre tourne.

Cercle antarctique ou *cercle polaire antarctique;* c'est un des petits cercles de la sphère; il est parallèle à l'équateur, et éloigné du pôle méridional de 23 degrés 28 minutes. L'épithète d'*antarctique* lui vient de son opposition à un autre cercle, qui est aussi parallèle à l'équateur, et à la distance de 23 degrés 28 minutes du pôle septentrional : on l'appelle *cercle arctique polaire.* La partie de la surface du globe terrestre, comprise entre le pôle *antarctique*, et le cercle polaire *antarctique* est appelée zone glacée méridionale.

ANTÉCÉDENCE, s. f. du latin (*antecessio*), l'action de devancer, de précéder.

(*Astronom.*) On dit qu'une planète se meut *en antécédence*, ou *en précédence*, lorsqu'elle paroît aller contre l'ordre des signes, comme du Taureau dans le Bélier; au contraire, lorsqu'elle se meut du côté de l'Orient, en suivant l'ordre des signes, comme du Bélier dans le Taureau, on dit qu'elle se meut *en conséquence.*

ANTÉCÉDENT, adj., du latin (*antecedens*), qui précède.

(*Analyse*) C'est le nom qu'on donne au premier des deux termes qui composent un rapport.

(*Méd.*) Ce mot est communément appliqué aux causes des maladies. Les causes *antécédentes* sont entre autres, la mauvaise disposition du sang, qui cause une infinité de maladies.

ANTÉCIENS, ou ANTŒCIENS, s. m. du grec ἀντὶ (*anti*), contre et d'οἰκέω (*oikéó*), habiter.

(*Géogr.*) Nom des peuples qui sont placés sous le même méridien, et sous une latitude opposée, mais égale.

ANTÉMÉTIQUE, adj. composé du grec ἀντὶ (*anti*), contre et de ἔμετος (*émétos*), vomissement : contre le vomissement).

(*Méd.*) On appelle ainsi les remèdes contre le vomissement excessif.

ANTENNE, du lat. *antenna.*

(*Marine*) Vergue d'une voile latine, en usage dans la Méditerranée. Les *antennes* sont beaucoup plus longues que le mât, et le surpassent lorsqu'elles sont orientées obliquement; les bâtimens qui portent des antennes sont les galères, les chebecs, les tartanes, les pinques, les felouques, etc.

(*Hist. nat.*) On appelle aussi *antennes*, des espèces de cornes mobiles, plus ou moins longues, que plusieurs insectes portent sur la tête. Ces *antennes* sont ordinairement au nombre de deux, rarement de quatre, et insérées au-dessus ou au-dessous de l'œil, ou sur l'œil même. Leur forme est extrêmement variée; elles se terminent en masse, en croissant, souvent en crochet, quelquefois en peigne, en prisme, en globule, etc.

ANTÉ-OCCUPATION, du latin (*ante-occupatio*), préoccupation, anticipation.

(*Diction*) Figure qu'on emploie lorsqu'on prévoit une objection qu'il faut détruire. Un orateur qui a du talent sait bien profiter de cette figure : il a soin de présenter ses objections, de manière que, sans être soupçonné de les affoiblir, il se ménage les moyens de les détruire.

ANTÉPÉNULTIÈME, adj. formé des trois mots latin *antè, penè, ultimus;* avant, presque dernier; par contraction, *antépénultième.*

ANTEPHIALTIQUE, adj. du gr. ἀντὶ (*anti*), contre, et d'ἐφιάλτης (*éphialtés*), incube ou cauchemar.

(*Méd.*) Il se dit des remèdes contre le cauchemar. *V.* ÉPHIALTE.

ANTEPILEPTIQUE, adj. du gr. ἀντὶ (*anti*), contre, et d'ἐπιλῆψία (*épilépsia*), épilepsie.

(*Méd.*) Épithète que l'on donne aux remèdes contre l'épilepsie et les maladies convulsives.

ANTERIORITÉ, s. f. du latin *antè ire*, aller devant : priorité.

(*Pratique*) Ce mot qui paroissoit exclusivement consacré à la pratique, s'est introduit, depuis quelque tems, dans le discours : *Antériorité d'hypothèque, antériorité de date.*

ANTES, s. m. du latin (*antè.*)

(*Architect.*) Pilastres d'encoignure d'un édifice.

ANTESTATURE, s. f. composé de deux mots lat., *antè*, avant, devant ; et de *sto*, être placé, ce qui est placé en avant.

(*Art milit.*) C'est, en termes de fortification, une traverse ou petit retranchement fait avec des palissades, ou des sacs à terre dont on se couvre à la hâte pour disputer ou conserver le reste du terrain dont l'ennemi a gagné quelque partie.

ANTHÉLIX, s. m. composé du grec ἀντὶ (*anti*), contre, et de ἕλιξ (*élix*), hélice ou circuit intérieur : opposé à hélice.

(*Anat.*) Le circuit antérieur de l'oreille externe.

ANTHELMINTIQUE, adj. du grec ἀντὶ (*anti*), contre, et d ἕλμις (*elmins*), ver.

(*Méd.*) Épithète que l'on donne aux remèdes contre les vers.

ANTHÈRE, s. f. du grec ἄνθος (*anthos*), fleurs, parce que les anthères ne paroissent que lorsque les fleurs sont écloses.

(*Botan.*) L'*anthère* est le sommet ou la partie supérieure de l'étamine ; les *anthères* sont regardées, dans le végétal, comme les testicules le sont dans l'animal ; elles font à-peu-près les mêmes fonctions. Sitôt que l'*anthère* est parvenue au degré de maturité nécessaire, la petite outre, dont elle a presque toujours la forme, s'ouvre spontanément ; il s'en échappe souvent même, avec une petite explosion, une poussière, pour l'ordinaire jaune et rougeâtre, qu'on nomme *poussière fécondante, poussière prolifique* (pollen). Cette poussière tombe sur les parties supérieures des pistils, qu'on nomme *stygmates ;* et, soit qu'un simple contact suffise, soit qu'il faille qu'elle soit portée jusqu'à l'ovaire, c'est d'elle que dépend la fécondation.

Les *anthères* ne sont pas toujours distinctes, toujours constantes dans leur nombre, dans leurs proportions et leurs dispositions ; cependant elles fournissent à l'observateur des caractères qui lui deviennent d'un grand secours. Le système sexuel de Linné, fondé sur la considération des étamines, est, avec raison, regardé comme un chef-d'œuvre, quoiqu'on soit encore loin d'en tirer tous les avantages qu'il semble offrir aux naturalistes.

ANTHÈSE, s. f. du latin *anthesis*, dérivé du grec ἄνθος (*anthos*), fleur.

(*Botan.*) Le tems où la fleur s'ouvre, c'est-à-dire, où les organes d'une fleur sont dans leur parfait accroissement, ce qui est nécessairement indiqué par l'émission du *pollen.*

ANTHOLOGIE, s. f. du grec ἄνθος (*anthos*), fleur, et de λέγω (*legô*), cueillir : bouquet de fleurs.

(*Poésie*) On appelle de ce nom un recueil de petites pièces de poésies choisies. Le premier ouvrage de ce genre que l'on connoisse, est un recueil d'épigrammes grecques tirées des ouvrages de quarante-six poëtes anciens, fait par Méléagre de Gadare, en Syrie.

ANTHRAX, s. m. du grec ἄνθραξ (*anthrax*), charbon.

(*Méd.*) Tumeur rouge, un peu dure, élevée en pointe, accompagnée d'une douleur vive, d'une chaleur brûlante, et d'une grosse pustule dans le milieu, ou de plusieurs petites qui se changent en une croûte noire et cendrée, comme si l'on y avoit appliqué un fer chaud. Il y a deux sortes de *charbons* ou *anthrax* ; l'un simple, l'autre malin ou pestilentiel. La douleur qui accompagne celui-ci, est plus vive, plus brûlante. Il est entouré d'un cercle livide, noirâtre, plombé ou violet : la gangrène y survient promptement ; il paroît en tems de peste. On a donné à cette tumeur le nom de *charbon* en français, *carbunculus* en latin, *antrhax* en grec, soit à cause de sa couleur noire, comme celle d'un charbon éteint, soit parce qu'on y sent une chaleur

pareille à celle que feroit un charbon de feu.

ANTHRACITE ou ANTHRACOLITE, du grec ἀνθραξ (*anthrax*), charbon, et de λιθος (*lithos*), pierre : charbon de pierre.

(*Minéral.*) Substance minérale d'une couleur grise, noirâtre, composée de feuillets flexibles.

Les minéralogistes appellent *anthracite*, ce que l'on appelle communément *charbon de terre*. Il est noir et luisant, d'une combustion lente et difficile.

ANTHROPOGRAPHIE, s. f. du grec ἀνθρωπος (*anthrópos*), un homme, et de γραφη (*graphé*), description.

(*Anat.*) Partie de l'anatomie qui a pour objet la description de l'homme. Les anatomistes divisent cette partie en deux autres, dont l'une concerne la description des parties solides ; et l'autre, celle des parties fluides.

ANTHROPOMANTIE, s. f., du grec ἀνθρωπος (*anthrópos*), homme, et de μαντεια (*manteia*), divination : divination qui se faisoit par l'inspection des entrailles d'hommes ou de femmes que l'on éventroit.

ANTHROPOMÉTRIE, s. f. du grec ἀνθρωπος (*anthrophos*), homme, et de μετρον (*métron*), mesure.

(*Arts du dessin*) Science qui a pour objet, les proportions du corps humain.

ANTHROPOMORPHE, adj. du grec ἄνθρωπος (*anthrópos*), homme, et de μορφη (*morphé*), forme : qui a la forme ou la figure d'un homme.

(*Hist. nat.*) On donne ce nom à certains animaux qui ressemblent en quelque chose au corps de l'homme.

ANTHROPOPHAGE, s. m. du grec ἄνθρωπος (*anthrópos*), homme, et de φαγω (*phagô*), manger, dévorer : mangeur d'hommes.

(*Hist. nat.*) Il se dit des hommes qui mangent de la chair humaine.

ANTHROPOSOMATOLOGIE, s. f. du gr. ἀνθρωπος (*anthrópos*), homme de σωμα (*sôma*), corps, et de λογος (*logos*), discours, traité.

(*Anat.*) Terme créé par Boerhaave, pour désigner la description du corps humain, de sa structure.

ANTHROPOSOPHIE, s. f. du gr. ανθρωπος (*anthrópos*), homme, et de σοφια (*sophia*), science, connoissance.

(*Philos.*) Connoissance de la nature humaine.

ANTHROPOTOMIE, s. f. du gr. ανθρωπος (*anthrópos*), homme, et de τεμνω (*temnô*), couper.

(*Anat.*) Partie de l'anatomie qui a pour objet la dissection du corps humain ; c'est la même chose qu'ANDROTOMIE. *V.* ce mot.

ANTHYNOPTIQUE, adj. du gr. ἀντι (*anti*), contre, et de υπνος (*upnos*), sommeil.

(*Méd.*) Il se dit des remèdes qu'on donne contre un sommeil excessif et non naturel.

ANTI, prépos. Cette espèce de préposition entre dans la composition de plusieurs mots français, dans la signification d'*avant*, et dans celle de *contre*. Dans le premier cas, elle vient du latin *ante*, et désigne l'antériorité de tems ou de lieu, comme dans antidate ; dans le second, elle est dérivée du gr. αντι (*anti*), contre, et elle signifie opposition, alternative, etc., comme dans *antipode*.

ANTIAPOPLECTIQUE, adject. du grec ἀντι (*anti*), contre, et de αποπληξια (*apoplexia*), apoplexie.

(*Méd.*) Epithète que l'on donne aux remèdes contre l'apoplexie.

ANTIARTHRITIQUE, adj. du grec ἀντι (*anti*), contre, et de αρθριτις (*arthritis*), la goutte.

(*Méd.*) Epithète que l'on donne aux remèdes contre la goutte.

ANTIASTHMATIQUE, adj. du grec ἀντι (*anti*), contre, et de ασθμα (*asthma*), asthme.

(*Méd.*) Epithète que l'on donne aux remèdes contre l'asthme.

ANTICACHECTIQUE, adj. et s., du grec ἀντι (*anti*), contre, et de καχεξια (*kachexia*), cachexie.

(*Méd.*) Il se dit des remèdes contre la cachexie.

ANTICAUSOTIQUE, adj., du grec ἀντι (*anti*), contre, et de καυσος (*kausos*), fièvre ardente.

(*Méd.*) Epithète que l'on donne aux remèdes contre le *causus* ou fièvre ardente.

ANTICHRÈSE, s. f. du grec ἀντίχρησις (*antichrésis*), *mutuus usus*.

(*Pratique*) Convention où l'emprunteur engage ou cède ses héritages, ses possessions pour l'intérêt de l'argent prêté. L'*antichrèse* est proprement le nantissement d'une chose immobilière.

ANTICHTONES, s. m. du grec ἀντὶ (*anti*), contre, et de χθὼν (*chthón*), terre.

(*Astron.*) Peuples qui habitent dans les hémisphères opposés de la terre, mais à des latitudes égales; l'un a l'été, tandis que l'autre a l'hiver. Ce nom est quelquefois donné aux antipodes, quelquefois aux *antisciens;* il est peu usité, parce que sa signification n'est pas assez déterminée.

ANTICIPATION, s. f. du latin *anticipatio*, formé de *anté*, avant, et de *capio*, prendre : l'action de prendre d'avance.

(*Pratique*) Commission du juge d'appel, portant permission à l'impétrant de faire assigner l'appelant à certain jour, pour voir procéder sur l'appel.

(*Finances*) *Anticipation* se dit des expédiens auxquels ont recours les administrateurs pour se procurer des fonds d'avance, par des emprunts secrets, hypothéqués sur des parties du revenu public qui ne sont pas encore reçues, et remboursables sur ces produits à mesure qu'ils rentrent.

(*Musique*) *Anticipation* se dit en musique lorsque le compositeur fait entendre une note ou un accord avant le tems.

ANTIDATE, s. f. du latin *antè data*, dont on a fait *anti-data*, et antidate,

(*Pratique*) C'est une date fausse, antérieure à la vraie date d'un acte, d'un titre, d'un écrit, d'une lettre-de-change.

ANTIDINIQUE, adj., composé du gr. ἀντὶ (*anti*), contre, et de δῖνος (*dinos*), vertige.

(*Méd.*) On désigne ainsi les remèdes contre les vertiges.

ANTIENNE, s. f., du grec ἀντίφωνα composé de ἀντὶ (*anti*), contre, et de φωνὴ (*phoné*) : voix, c'est-à-dire, réponse faite de l'autre côté.

(*Liturgie*) Dans l'origine, les *antiennes* étoient chantées par deux chœurs qui se répondoient alternativement.

ANTIDOTE, s. f., du grec ἀντὶ (*anti*), contre, et de δίδωμι (*didómi*), donner. Comme si on disoit : composition contre ce qui a été donné.

(*Méd.*) Remède interne pour préserver ou pour guérir de la peste, pour résister aux poisons et aux venins, et pour corriger la dépravation des humeurs.

ANTIEPILEPTIQUE, adj. et s., du grec ἀντὶ (*anti*), contre, et d'ἐπιλῆπτικα (*épilépsia*), épilepsie.

(*Méd.*) Nom qu'on donne aux remèdes contre l'*épilepsie*.

ANTIHECTIQUE, adj. et s., du grec ἀντὶ (*anti*), contre, et d'ἕκτικος (*ektikos*), *hectique*.

(*Méd.*) Epithète que l'on donne aux remèdes contre la fièvre *hectique*.

ANTIHYDROPHOBIQUE, adj. et s., du grec ἀντὶ (*anti*), contre, et d'ὑδροφοβία (*hudrophobia*), horreur de l'eau, rage.

(*Méd.*) On donne ce nom aux remèdes contre la rage.

ANTIHYDROPIQUE, adj. et s., du grec ἀντὶ (*anti*), contre, et d'ὑδρωψ (*hudrops*), hydropisie.

(*Méd.*) Il se dit des remèdes contre l'hydropisie.

ANTIHYPOCONDRIAQUE, adj. et s., du grec ἀντὶ (*anti*), contre, et d'ὑποχόνδρια (*hupocondria*), les *hypocondres*.

(*Méd.*) On appelle ainsi les remèdes contre les maladies *hypocondriaques*.

ANTIHYSTÉRIQUE, adj. et s., du grec ἀντὶ (*anti*), contre, et d'ὑστέρα (*hustera*), la matrice.

(*Méd.*) C'est le nom des remèdes contre les affections hystériques.

ANTILOBE, s. m., du latin *antilobium*.

(*Anat.*) Partie de l'oreille opposée au lobe.

ANTILOGIE, s. f. du grec ἀντὶ (*anti*), contre, et de λόγος (*logos*), discours.

(*Diction*) Contradiction de sens dans un discours, ou discours contraire à un autre, ou contradiction

entre deux expressions, seulement dans le même ouvrage.

ANTIMETATHÈSE, s. f., du grec ἀντὶ (*anti*), contre, et de μετάθεσις (*metathesis*), changement, transposition.

(*Diction*) Figure de rhétorique qui consiste à répéter les mêmes mots, mais dans un sens opposé.

ANTIMOINE, s. m., du grec ἀντὶ (*anti*), contre, et de μονος (*monos*), moine : contraire aux moines.

(*Minéral.*) Métal blanc, brillant et très-fragile.

On ne sait pas précisément ce qui lui a fait donner le nom d'*antimoine*. On raconte à ce sujet le fait suivant : Un moine allemand, d'autres disent de Cantorbéry, qui cherchoit la pierre philosophale, ayant jeté à des pourceaux de l'antimoine, s'aperçut que ceux de ces animaux qui en avoient mangé après avoir été purgés très-violemment, en étoient devenus bien plus gras ; ce qui lui fit penser qu'en purgeant de la sorte ses confrères, ils s'en porteroient beaucoup mieux. Mais cet essai lui réussit si mal, qu'ils en moururent tous ; ce qui fut cause qu'on appela ce minéral, *antimoine*, contraire aux moines.

Quoi qu'il en soit de l'origine de l'*antimoine*, ce minéral a causé les plus grandes disputes en médecine. Ses propriétés n'étoient point encore connues en 1566, et la faculté crut devoir alors en défendre l'usage ; le parlement confirma son décret. Ce ne fut que près de cent ans après, en 1650, que plusieurs médecins s'étant ouvertement déclarés pour l'antimoine, l'usage en devint très-commun ; et, en 1666, le parlement rendit un second arrêt, qui permit aux docteurs en médecine de se servir d'*antimoine*, d'en écrire et d'en disputer.

L'*antimoine* est un demi-métal si aigre et si cassant, qu'il se brise sous le marteau.

L'*antimoine* se trouve dans le commerce sous deux formes ; l'*antimoine crud*, qui n'est que l'antimoine sulfureux, débarrassé de sa gangue ; et le *régule d'antimoine*.

(*Méd.*) L'*antimoine* est devenu un des principaux remèdes. Suivant la préparation qu'on en fait, il est tantôt vomitif, tantôt diaphorétique, purgatif, ou simple altérant. On en fait le kermès minéral, le tartre émétique, le soufre doré d'*antimoine*, et beaucoup d'autres préparations.

(*Chimie*) L'*antimoine*, tel qu'il est retiré de la mine, a pris, dans la nouvelle nomenclature, le nom de *sulfure d'antimoine natif* ; l'*antimoine crud*, celui de *sulfure d'antimoine* ; et l'*antimoine diaphorétique*, celui d'*oxide d'antimoine blanc* par le nitre.

ANTINOMIE, s. f. du grec ἀντὶ (*anti*), contre, et de νομος (*nomos*), loi.

(*Prat.*) Contradiction réelle ou apparente entre deux lois.

ANTIPARASTATE, s. f., du gr. ἀντὶ (*anti*), contre, et de περίστημαι (*peristamai*), se tenir.

(*Diction*) Figure de rhétorique par laquelle un accusé cherche à prouver, que, s'il étoit l'auteur de ce qu'on lui impute, il mériteroit plutôt d'être loué que blâmé.

ANTIPATHIE, s. f. du grec ἀντὶ (*anti*), contre, et de πάθος (*pathos*), affection, aversion : répugnance naturelle et non raisonnée que l'on a pour quelqu'un, pour quelque chose.

(*Physique*) Opposition ou répugnance qu'ont certains êtres pour d'autres êtres ; ou propriétés qu'ont certains corps, lesquelles les empêchent de se joindre ou de s'unir à d'autres, comme l'eau et l'huile, qui ne se réunissent et ne se mêlent que difficilement.

(*Méd.*) L'*antipathie* est l'aversion que l'on a pour un objet, et qui est quelquefois si grande, que si les sens en sont frappés, on tombe en foiblesse, ou l'on est saisi d'horreur. Il y a des *antipathies* fondées, d'autres qui sont chimériques ; les premières sont celles qu'inspirent les objets nuisibles, ou qui affectent les sens d'une manière désagréable ; les autres sont toutes celles que l'on a pour des objets que l'on ne voit pas réellement, mais dont on a l'idée frappée.

ANTIPÉRISTASE, s. f. du grec ἀντὶ (*anti*), contre, et de περίστημαι (*peristamai*), être autour, résister : résistance à quelque chose qui entoure ou qui assiége.

Didact.)

(*Didact.*) Action de deux qualités contraires, dont l'une augmente la force de l'autre.

ANTIPHONIE, s. f. du grec ἀντίφωνια (*antiphonia*), composé de ἀντὶ (*anti*), contre, et de φωνὴ (*phóné*), son : contre son.

(*Musique*) Nom que donnoient les Grecs à cette espèce de symphonie, qui s'exécutoit par diverses voix ou par divers instrumens à l'octave ou à la double octave, par opposition à celle qui s'exécutoit au simple unisson, et qu'ils appeloient *homophonie*.

ANTIPHRASE, s. f. du grec ἀντὶ (*anti*), contre, et de φράσις (*phrasis*), locution, façon de parler.

(*Diction*) Figure par laquelle on emploie un mot ou une façon de parler dans un sens contraire à celui qui lui est naturel.

ANTIPODES, s. m. du grec ἀντὶ (*anti*), contre, et de πούς, ποδὸς (*pous, podos*), pied.

(*Astron. Géomét.*) Lieux de la terre qui sont diamétralement opposés ; ceux qui sont sur des parallèles à l'équateur, également éloignés de ce cercle, les uns du côté du Midi, les autres du côté du Nord, qui ont le même méridien, et qui sont sous ce même méridien à la distance les uns des autres, de 180 degrés, ou de la moitié de ce méridien, sont *antipodes*, c'est-à-dire, ont les pieds diamétralement opposés. Les antipodes ont à-peu-près le même degré de chaud et de froid ; ils ont les jours et les nuits également longs, et lorsque les uns ont les jours les plus longs, les autres ont les jours les plus courts.

Platon passe pour avoir imaginé le premier la possibilité des antipodes, et pour être l'inventeur de ce nom, mais on n'a eu de certitude là-dessus que depuis que des navigateurs ont fait le tour du monde. Avant cela, ceux qui les admettoient étoient regardés comme des fous, quelquefois même comme des hérétiques. Un évêque nommé *Vigilius* fut déposé, pour avoir soutenu les antipodes, contre Lactance, le précepteur du fils de Constantin.

ANTIPRAXIE, s. f. du grec ἀντὶ (*anti*), contre, et de πρᾶξις (*prassó*), faire, pratiquer.

(*Méd.*) Contrariété de fonctions et de tempérament dans les différentes parties.

ANTIPTOSE, s. f. du grec ἀντὶ (*anti*), contre, et de πτῶσις (*ptósis*), chute, cas, terminaison.

(*Gramm.*) Position d'un cas pour un autre.

ANTIQUE, adj. et s. de l'italien *antica*, formé du lat. *antiquus*.

(*Beaux-arts*) On dit l'*antique*, le *bel antique*, pour signifier ce que nous connoissons de plus distingué en statues, en bas-reliefs, en médailles, en pierres gravées, restes précieux des siècles éloignés dans lesquels les arts ont atteint la plus grande perfection. Parmi les statues dont les beautés parfaites portent le caractère des tems où les arts fleurissoient, on distingue particulièrement, l'*Apollon*, la *Vénus-Médicis*, le *Torse*, le *Laocoon*, et le *Gladiateur*, qui, depuis qu'elles ont été découvertes dans les ruines des palais ou des temples, sont proposées, de génération en génération, à l'observation, à l'étude, et à l'imitation des peintres et des sculpteurs.

ANTISCIENS, adj. s. du grec ἀντὶ (*anti*), contre, et σκιὰ (*skia*), ombre.

(*Astron., Géogr.*) Nom que l'on donne aux peuples qui habitent de différens côtés de l'équateur, et dont les ombres à midi, ont des directions contraires. Ainsi, les peuples du nord sont *antisciens* à ceux du midi : ces derniers ont leur ombre à midi, dirigée vers le pôle antarctique, et les premiers l'ont dirigée vers le pôle arctique.

ANTISEPTIQUE, adj. et s. du grec ἀντὶ (*anti*), contre, et de σήπω (*sépó*), pourrir.

(*Méd. et Chimie*) Il se dit des remèdes, des substances qui ont la propriété d'empêcher la putréfaction.

ANTISPASE, s. s. du grec ἀντὶ (*anti*), contre, et de σπάω (*spaó*), attirer.

(*Méd.*) Révulsion, retour d'humeurs, cours qu'on leur fait prendre vers la partie opposée à celle sur laquelle elles se jetoient. On s'en sert à l'égard des humeurs déjà en

mouvement pour les jeter sur une partie opposée.

ANTISPASMODIQUE, adj. et s. du grec ἀντὶ (*anti*), contre, et de σπασμὸς (*spasmos*), spasme.

(*Méd.*) On nomme ainsi les remèdes contre les convulsions ou mouvemens convulsifs.

ANTISPASTIQUE, adj. et s. du grec ἀντὶ (*anti*), contre, et de σπάω (*spaô*), attirer.

(*Méd.*) Il se dit des remèdes qui opèrent par révulsion, c'est-à-dire, qui attirent les humeurs vers une autre partie du corps.

ANTISTROPHE, s. f. du grec ἀντὶ (*anti*), qui marque opposition ou alternative, et de στρέφω (*strophê*), conversion, retour.

(*Art dramat. anc.*) C'étoit chez les Grecs, la stance que le chœur chantoit, dans les pièces dramatiques, en tournant sur le théâtre de gauche à droite, par opposition à la stance précédente, nommée *strophe*, qu'il chantoit en allant de droite à gauche.

ANTITHÈSE, s. f. du grec ἀντὶ (*anti*), contre, et de θέσις (*thesis*), position, dont la racine est τίθημι (*tithêmi*), poser.

(*Diction*) L'*Antithèse* est une figure de rhétorique propre à orner et à embellir le discours : elle consiste à opposer des pensées les unes aux autres, pour leur donner plus de jour.

Les *antithèses* bien ménagées, plaisent infiniment dans les ouvrages d'esprit. On en trouve dans les plus grands maîtres ; elles font surtout un grand effet dans les portraits.

Les antithèses expriment un rapport d'opposition entre des objets différens, ou dans un même objet entre ses qualités, ou ses façons d'agir : ainsi, tantôt elle réunit les contraires sous un rapport commun, tantôt elle présente la même chose sous deux rapports contraires. Cette sentence d'Aristote : *Pour se passer de société il faut être un dieu, ou une bête brute;* ce mot de Phocion à Antipater : *Tu ne saurois avoir Phocion pour ami et pour flatteur en même tems ;* et celui-ci : *Pendant la paix les enfans ensevelissent leurs pères, et pendant la guerre, les pères ensevelissent leurs enfans*, sont des modèles d'*antithèse*.

ANTONOMASE, du grec ἀντὶ (*anti*), qui signifie pour, au lieu de, et de ὄνομα (*onoma*), nom.

(*Rhét.*) Figure de rhétorique par laquelle on se sert d'un nom appellatif au lieu d'un nom propre, comme le *philosophe*, pour dire *Aristote ;* l'*orateur*, pour dire *Cicéron*.

ANXIÉTÉ, s. f. du latin *anxietas*, perplexité : travail, peine et embarras d'esprit.

(*Méd.*) Les médecins emploient ce mot, pour exprimer l'inquiétude et l'agitation excessive qui accompagnent la plupart des maladies aiguës, et qui ne permettent point au malade de demeurer long-tems dans la même situation ; mais qui l'obligent de remuer sans cesse pour trouver une posture qu'il a peine à rencontrer.

AORISTE, qui se prononce ORISTE, s. m. du grec ἀόριστος (*aoristos*), indéfini.

(*Gramm.*) Ce mot ne se dit que de ces sortes de prétérits des verbes qui marquent indéfiniment le tems passé. Les Grecs ont un premier *aoriste*, un second *aoriste* ; les Latins n'en ont point. Dans la langue française, ce mot se dit du prétérit du verbe auxiliaire *avoir* ou *être*. Je lus, je pensai, etc., sont des *aoristes*.

AORTE, s. f. du grec ἀορτὴ (*aorté*), vaisseau, sac.

(*Anat.*) On nomme ainsi la plus grosse des artères qui sortent du cœur, parce qu'elle est le tronc duquel sortent toutes les artères, comme de leur source, excepté l'artère pulmonaire.

AOUT, s. m. (de l'empereur *Auguste* qui lui donna son nom : les Français disent par corruption août).

(*Astron.*) Le sixième mois de l'année de *Romulus*, le huitième de celle de *Numa*, et de notre année moderne. Il étoit appelé *sextilis*, à cause du rang qu'il occupoit dans l'année de *Romulus*, et ce nom lui avoit été conservé dans l'année de *Numa*. Auguste lui donna son nom, parce que ce fut dans un pareil mois qu'il fut élu consul ; qu'il reçut, pour la troisième fois, les

honneurs du triomphe ; qu'il se rendit maître de l'Egypte, et qu'il mit fin à la guerre civile.

Ce mois et celui de juillet, dont le nom vient de Jules-César, sont les deux seuls qui aient conservé les noms que les empereurs leur ont donnés : le mois d'avril a été appelé pendant quelque tems *Neroneus*, le mois de mai, *Claudius*, etc.

AOUTER, v. a. d'*août*, mûrir : accélérer la maturité.

(*Jardin.*) On dit d'une branche qu'elle est aoûtée, lorsque la chaleur du mois d'août l'a brunie, et qu'elle a acquis dans l'automne assez de consistance pour supporter les gelées d'hiver. On dit la même chose des graines et de certaines productions de la terre qui ont été assez mûries par la chaleur du mois d'août, et assez formées pour être mangées.

APAGOGIE, s. f. du grec ἀπαγωγὴ (*apagôgé*), déduction.

(*Logique*) Preuve d'une proposition par l'absurdité du contraire.

APANAGE, s. m. du latin *panis*, pain.

(*Econ. polit.*) Terres que les souverains donnent à leurs puînés, ou revenus qu'ils leur assignent pour leur tenir lieu de partage.

APANTHROPIE, s. f. composé du grec ἀπὸ (*apo*) loin, et de ἄνθρωπος (*anthrópos*), homme : aversion pour les hommes.

(*Méd.*) C'est, en termes de médecine, la misanthropie causée par une maladie.

APARTE, s. m. mot latin qui a été également adopté par les Italiens et par les Espagnols.

(*Art dram.*) Ce qu'un acteur dit de manière à être entendu des spectateurs, mais qu'on suppose n'être pas entendu des autres acteurs.

APATHIE, s. f. de l'A priv. grec, sans, et de πάθος (*pathos*) passion : sans passion : insensibilité, ou défaut de passion; état d'une ame qui n'est susceptible d'aucune émotion.

(*Hist.*) Pline pense qu'il y a eu des hommes dont on a pu dire qu'ils étoient véritablement *apathiques*, et il cite entr'autres *Crassus*, le grand-père de celui qui fut tué chez les Parthes, qui n'avoit jamais ri, et auquel on donna, par cette raison, le surnom d'*Agelastus*.

Les Athéniens donnoient aux hommes de ce caractère le nom d'*apathes*; tels furent Diogène le Cynique, Pyrrhon, Héraclyte et Timon; ce dernier étoit particulièrement surnommé le Misanthrope.

(*Méd.*) Lorsque l'*apathie* est poussée à l'excès, elle ne manque point de dégénérer en mélancolie, et d'amener des suites funestes, telles que la rêverie, le délire, la pâleur, la maigreur, une respiration lente et difficile, etc.

APÉCHÈME, s. m. composé d'ἀπὸ (*apo*), loin, et d'ἦχος (*échos*), écho : son, retentissement, contre-coup.

(*Chir.*) On nomme ainsi une fracture du crâne, dans la partie opposée au coup.

APÉDEUTE, adj. de l'A privat. grec, et de παιδεύω (*paideuô*), enseigner, instruire : sans instruction; ignorant par défaut d'instruction.

APEPSIE, s. f. de l'A privat. grec, et de πέψις (*pepsis*), coction, digestion; dérivé de πέπτω (*peptó*), digérer, cuire.

(*Méd.*) Indigestion.

APÉRITIF, adj. et s. du lat. *aperire*, ouvrir.

(*Méd.*) On donne ce nom aux médicamens qui, considérés par rapport aux parties solides du corps humain, rendent le cours des liqueurs plus libre, au travers des vaisseaux qui les renferment, en détruisant et en dissipant les obstacles qui pourroient s'opposer à la liberté de leur cours.

APÉTALE, adj. de l'A priv. grec, sans, et de πέταλον (*petalon*), feuille des fleurs : sans feuille, sans pétale.

(*Botan.*) Fleur sans corolle, ou plante qui porte une fleur sans corolle.

APHÉLIE, s. m. du grec ἀπὸ (*apo*), loin, et de ἥλιος (*helios*), soleil : loin du soleil.

(*Astron.*) L'*aphélie* est le point de l'orbite de la terre ou d'une planète, où la distance de cette planète au soleil, est la plus grande qu'il est possible. L'*aphélie* est le

point diamétralement opposé au *périhélie*.

Suivant *Képler*, et comme tous les astronomes l'ont reconnu depuis, toutes les planètes, tant du premier que du second ordre, se meuvent dans des courbes elliptiques, dont leur astre principal occupe l'un des foyers; c'est la raison pour laquelle toutes ces planètes ne sont pas toujours à égale distance de leur astre principal. Celles donc qui se meuvent autour du soleil, sont tantôt plus et tantôt moins éloignées de cet astre.

APHERESE, s. f. du grec ἄπο (*apo*), de, hors, et d'αἱρέω (*aireó*), prendre, ôter.

(*Gramm.*) Figure de mots qui consiste à retrancher une lettre ou une syllabe, au commencement d'un mot.

APHONIE, s. f. de l'A privat. grec, sans, et de φωνὴ (*phónê*), voix : sans voix.

(*Méd.*) Privation de la voix, ou impossibilité de produire des sons articulés. Il ne faut pas confondre l'*aphonie* avec la mutité, puisque celle-ci peut avoir lieu sans être accompagnée d'*aphonie*, et que l'*aphonie* ne sauroit exister sans la mutité.

APHORISME, s. m. du grec ἀφορισμὸς (*aphorismos*), courtes maximes.

(*Littérat.*) Proposition qui renferme, en peu de mots, une maxime générale : *les aphorismes d'Hippocrate.*

APHRODISIAQUES, adj. du gr. ἀφροδίτη (*aphrodité*), Vénus, déesse de la volupté, l'acte vénérien.

(*Méd.*) C'est par extension que l'on appelle *aphrodisiaques*, tout ce qui peut exciter à l'acte vénérien.

APHRODITE, adj. du gr. ἀφροδίτη (*aphrodité*), Vénus.

(*Hist. nat.*) On donne ce nom aux animaux dont chaque individu reproduit son semblable par la génération, sans aucun acte extérieur de fécondation. La plupart des vers et les insectes dont la reproduction se fait par la seule section de leur corps, sont *aphrodites*. On présume que les polypes ne le sont pas.

APHRONITRE, s. m. mot grec composé d'ἀφρὸς (*aphros*), écume, et de νίτρον (*nitron*), nitre.

(*Chim.*) Sorte de sel ou essence de nitre, que les chimistes modernes appellent *nitrate de chaux*, ou *nitrate calcaire*, parce que ce sel est formé par la combinaison de l'acide nitrique avec la chaux.

APHTHES, s. m. du grec ἄφθαι (*aphthai*), d'ἅπτω (*aptó*), être enflammé.

(*Méd.*) Ce sont de petits ulcères superficiels qui viennent dans la bouche, et qui sont accompagnés d'une chaleur brûlante : ils attaquent ordinairement les enfans.

A-PIC, adv. de l'italien *à-picco*, perpendiculairement.

(*Marine*) Côte *à-pic*; c'est une côte sans talus du côté de la mer. — *A-pic*, en parlant de l'ancre, c'est-à-dire, que l'on a viré le cable du vaisseau de façon que l'avant du bâtiment se trouve perpendiculaire sur l'ancre. On vire *à-pic* pour appareiller.

APLESTIE, s. f. de l'A privat. grec, et de πλήθω (*pléthô*), remplir.

(*Méd.*) Insatiabilité, avidité.

APLOTOMIE, s. f. du gr. ἁπλόος (*apalos*), mort, d'ἁπλοῦς (*aplous*), simple, et de τέμνω (*temnó*), couper.

(*Chirurg.*) Ample ouverture faite à une partie molle.

APNÉE, s. f. de l'A priv. grec, sans, et de πνέω (*pneó*), respirer, défaut de respiration.

(*Méd.*) Etat dans lequel la respiration paroît abolie, c'est-à-dire, qu'elle est si petite, si rare et si tardive, qu'il semble que les malades ne respirent plus et soient sans vie, comme il arrive quelquefois dans la passion hystérique, la syncope, l'apoplexie, la léthargie.

APOCALYPSE, s. f., du grec Ἀποκάλυψις (*apocalupsis*), dont la racine est ἀποκαλύπτω (*apocalupto*), révéler, découvrir.

(*Relig.*) Ce mot, qui signifie révélation, s'applique particulièrement au dernier livre du Nouveau-Testament. Il contient les révélations de S. Jean sur plusieurs mystères. C'est le livre du Nouveau-Testament

sur lequel le sentiment des Pères et le témoignage de l'Église a le plus varié ; mais le troisième concile de Carthage, en 397, l'a mise dans le canon des livres sacrés, et de plus les Églises d'orient et d'occident la lisent sous le nom de l'apôtre saint Jean.

APOCENOSE, s. f. du grec ἀπὸ (*apo*), loin, hors, et de κενόω (*kenoô*), évacuer.

(*Méd.*) Sorte d'hémorrhagie ou flux d'humeurs, qui n'est accompagnée ni d'irritation ni de fièvre.

APOCHYLIME, s. m. du grec ἀπὸ (*apo*), et de χυλὸς (*chulos*), suc.

(*Pharm.*) Suc végétal épaissi, qu'on appelle autrement ROB. *Voy.* ce mot.

APOCOPE, s. f. du grec ἀπὸ (*apo*), de, hors, et de κόπτω (*koptô*), couper.

(*Chirurgie*) Sorte de fracture ou coupure dans laquelle une pièce de l'os est enlevée.

(*Gramm.*) *Apocope* est aussi une figure de grammaire, qui consiste à retrancher quelque chose à la fin d'un mot.

APOCROUSTIQUE, adj., composé du grec ἀπὸ (*apo*), et de κρούω (*krouô*), repousser.

(*Méd.*) Remède propre à répercuter ou détourner les humeurs.

APOCRYPHE, adj., du grec ἀπόκρυφος (*apokruphos*), secret : caché, inconnu, resserré, mis à part, supprimé.

(*Hist.*) Parmi les anciens Grecs, ce mot signifioit caché, et s'appliquoit aux livres sacrés, auxquels les prêtres seuls pouvoient avoir accès ; mais, lorsqu'à l'époque de l'établissement du christianisme, l'on interdit aux chrétiens la lecture des livres des sybilles, etc., ou ce qui étoit la même chose, des livres *apocryphes*, ce mot reçut dès-lors une acception défavorable, et peu à peu l'on désigna par livres *apocryphes*, non-seulement les livres des sybilles, et autres écrits sacrés, étrangers à la religion chrétienne, mais on comprit encore, sous cette dénomination, les livres qui traitoient de la religion chrétienne, mais qui n'étoient pas avoués par l'Église.

Aujourd'hui le mot *apocryphe* s'étend aux histoires, aux historiens dont l'autorité est suspecte, et même aux nouvelles auxquelles on n'ajoute pas grande foi. C'est dans ce sens qu'on dit : *Une histoire apocryphe, un auteur apocryphe, un livre apocryphe, une nouvelle apocryphe.*

APODACRYTIQUE, adj., du gr. ἀποδακρύω (*apodakruô*), pleurer après.

(*Méd.*) C'est le nom d'un remède qui fait d'abord verser des larmes par son acrimonie, et qui les arrête ensuite, en resserrant leurs vaisseaux excrétoires.

APODES, s. m., de l'ἀ privat. gr. sans, et de πούς (*pous*), ποδός (*podos*), pied : sans pieds.

(*Hist. nat.*) Les *apodes* forment le troisième ordre des poissons dans le système des animaux de M. Cuvier. Comme les nageoires, dans les poissons, ont été comparées aux pieds dans les autres animaux, on nomme *apodes*, ceux qui n'ont pas de nageoires inférieures. *L'anguille* et *l'espadon* sont compris dans l'ordre des *apodes*.

APODICTIQUE, adj., du gr. ἀποδεικτικός (*apodeiktikos*), convaincant, démonstratif, dont la racine primitive est δείκνυω (*deiknuô*), faire voir, montrer.

(*Didact.*) Démonstratif, évident.

APODIOXIS, s. f., mot grec dérivé d'ἀποδιώκω (*apodiôkô*), repousser, rejeter.

(*Diction*) Figure de rhétorique, par laquelle on rejette un argument comme absurde.

APOGÉE, s. m., du grec ἀπὸ (*apo*), loin de, et de γαῖα (*gaia*), terre : loin de la terre.

(*Astron.*) L'*apogée* est le point dans lequel une planète est le plus éloignée de la terre. Les planètes, tant du premier que du second ordre, se mouvant dans des courbes elliptiques, il s'ensuit qu'elles ne sont pas toujours à égale distance de leur astre principal. Ainsi, les astres qui se meuvent autour de la terre comme la lune, et même celui autour duquel la terre se meut, comme le soleil, sont tantôt plus, tantôt moins éloignés de la terre. Les autres planètes sont aussi, tantôt plus, tantôt moins éloignées de la terre. Lorsqu'elles sont dans la plus petite dis-

tance de la terre, on dit qu'elles sont dans leur *périgée*; c'est ce qui arrive aux planètes supérieures, *Mars*, *Jupiter*, *Saturne* et *Herschell*, lorsqu'elles sont en opposition avec le soleil; et aux planètes inférieures, *Vénus* et *Mercure*, lorsqu'elles sont dans leur conjonction inférieure; mais lorsqu'elles sont dans leur plus grand éloignement de la terre, on dit qu'elles sont dans leur *apogée*; c'est ce qui arrive aux planètes supérieures, lorsqu'elles sont en conjonction avec le soleil, et aux planètes inférieures, lorsqu'elles sont dans leur conjonction supérieure.

APOGRAPHE, s. m., du grec Απογραφος (*apographos*), composé d'απο (*apo*), *à* ou *ab*, de, et de γραφω (*graphô*), écrire.

(*Diplomatique*) Copie de quelque livre ou écrit, fait d'après un original. *Apographe* est opposé à *autographe*, comme copie à original.

APOLOGIE, s. f. dû grec απολογια (*apologia*), défense, dont la racine est λεγω (*légô*), dire, parler.

(*Elocut.*) Discours par écrit ou de vive voix, pour la justification, pour la défense de quelqu'un, de quelque action, de quelque ouvrage.

Il se dit aussi, par extension, de tout ce qui est propre à justifier quelqu'un : *Sa conduite, depuis quelque tems, fait bien son apologie.*

APOLOGUE, s. m., du grec απολογος (*apologos*), discours en faveur, composé d'απο (*apo*), de, et de λεγω (*légô*), parler, raconter.

(*Littérat.*) Fable morale et instructive; espèce de petit poëme, dans lequel on fait parler les animaux, et même les corps inanimés, pour instruire les hommes. Ce genre de poésie nous vient des Grecs : c'est Ésope qui en est l'inventeur.

APOMÉCOMÉTRIE, s. f., du grec απο (*apo*), loin, et de μετρον (*métron*), mesure.

(*Géomet.*) L'art ou la manière de mesurer la distance des objets éloignés.

APONÉVROSE, s. f. du grec απο (*apo*), de, hors, loin, et de νευρον (*neuron*), nerf.

(*Anat.*) La partie tendineuse d'un muscle, qui, au lieu d'être ramassée en rond, comme dans les tendons ordinaires, est étendue en forme de membrane.

Les anciens donnoient le nom de tendon aux nerfs, et comme les aponévroses sont ordinairement des épanouissemens de tendons, c'est pourquoi ils avoient donné ce nom à ces parties.

APOPHTHEGME, s. m. du grec αποφθεγμα (*apophthegma*), mot ou pensée remarquable de quelque personne illustre: *les apophthegmes des sept sages de la Grèce; les apophthegmes de Scipion, de Caton, etc.*

APOPHYGE, s. m. du gr. αποφυγις (*apophugis*), fuite, du verbe αποφευγω, (*apopheugô*), s'échapper, sortir : naissance.

(*Archit.*) Adoucissement qui naît du bord de la ceinture, au bas du fût d'une colonne ou d'un pilastre.

APOPHYSE, s. f. du grec αποφυσις (*apophusis*), excroissance.

(*Anat.*) Protubérance d'un os, ou cette espèce d'éminence qui ne fait qu'un seul et même tout avec l'os, et à laquelle les Grecs donnent le nom d'*apophyse*, parce qu'elle est comme née et produite immédiatement de l'os même; ce qui la distingue de l'*épiphyse*, qui n'est qu'une éminence contiguë à l'os.

APOPLEXIE, s. f. du grec αποπληξια (*apoplexia*), étourdissement du corps et de l'esprit, dérivé de πλήσσω (*plêssô*), blesser, frapper, rompre.

(*Méd.*) Si l'on s'en rapporte à l'étymologie du mot *apoplexie*, toute maladie qui privera de la vie un homme qui étoit ou paroissoit être, quelques minutes auparavant, en parfaite santé, sera crue apoplexie; mais il y auroit plus de méthode à n'étendre ce mot qu'aux maladies subites qui proviennent d'une affection quelconque du cerveau, qui prive le malade de tout mouvement volontaire, et de l'exercice des sens tant internes qu'externes. Aussi définit-on l'*apoplexie* une privation subite du mouvement et du sentiment de tout le corps, accompagnée d'un ronflement et de difficulté de respirer, et dans laquelle le poulx a coutume de se soutenir, jusqu'à ce que la mort approche.

APOREN ou APORISME, s. m.

du grec ἄπορος (*aporos*), qui signifie quelque chose de très-difficile, et qui est formé de l'A privat. grec et de πορος (*poros*), passage.

(*Géom.*) Quelques anciens géomètres appellent ainsi un problème difficile à résoudre, mais dont il n'est pas certain que la solution soit impossible. Tel est le problème de la quadrature du cercle.

Lorsque l'on proposoit une question à quelque philosophe grec, surtout de la secte des académiciens, s'il n'en pouvoit pas donner la solution, sa réponse étoit : *Je ne le conçois pas, je ne suis pas capable de l'éclaircir.*

APOSCEPSIE, s. f. du grec ἀπο (*apo*) de, et de σκήπτω (*sképto*) tomber.

(*Méd.*) Passage rapide des humeurs d'une partie du corps dans une autre.

APOSIOPÈSE, s. f. du grec ἀπο (*apo*), de, contre, et de σιωπαω (*siópaó*), se taire, passer sous silence.

(*Elocut.*) Figure de rhétorique par laquelle l'orateur interrompt le fil de son discours, et passe brusquement à d'autres choses.

APOSITIE, s. f. composé du grec ἀπο (*apo*), de, et de σιτος (*sitos*), vivres.

(*Méd.*) Dégoût des alimens, c'est la même chose qu'*anorexie*.

APOSTASIE, s. f. du gr. ἀποστασία (*apostasia*), désertion : abandonnement du parti qu'on avoit suivi pour en prendre un autre ; ayant pour racine ἀφίστημι (*aphistémi*), se retirer, s'éloigner, s'en aller ; avoir aversion, abandonner son parti, et qui est dérivé d'ἀπὸ (*apo*), et ἵστημι, (*istémi*) être debout, se tenir ferme.

(*Relig.*) Abandon public d'une religion pour une autre ; il se dit plus particulièrement de la religion catholique romaine ; et en parlant d'un religieux, il s'entend de l'action de renoncer à ses vœux et à son habit. Il se dit aussi, par extension, de la désertion d'un parti, d'une faction pour en suivre une autre.

APOSTÈME, ou APOSTUME, s. m. du grec ἀπόστημα (*apostéma*), abcès, dont la racine est ἀφίστημι (*aphistémi*), diviser, se retirer, parce que l'abcès divise les parties.

(*Méd.*) Suppuration qui se fait à l'occasion d'une inflammation, et l'amas du pus qui s'est engendré en conséquence dans quelque partie du corps.

APOSTILLE, s. f. du lat. *barbare apostilla*, dérivé de *ad-posita*, placée contre, dont on a fait *ad posta*, *adpostilla*, et *apostille*.

(*Littérat.*) On a appelé d'abord *apostille* de petites notes sur l'écriture sainte. Ensuite on a appliqué ce mot à des notes faites sur un ouvrage quelconque, soit pour le critiquer, soit pour l'éclaircir, soit pour se rappeler plus aisément ce qu'on a voulu y observer. Il signifie aujourd'hui un écrit succinct que des arbitres mettent à la marge d'un mémoire, d'un compte, ect. Une addition mise au bas d'une lettre, à laquelle on donne aussi le nom de *post-scriptum*. Enfin, une recommandation écrite en marge d'un mémoire, d'une pétition, d'une adresse.

(*Pratique*) L'*apostille* est encore une note ou renvoi mis à la marge d'un acte, et qui doit être paraphée.

APOSTROPHE, s. f. du gr. ἀποστροφη (*apostrophé*), diversion, détour ; composé de ἀπο (*apo*), de, et de στρεφω (*stréphó*), *verto*, tourner, détourner, faire diversion.

(*Diction*) L'*apostrophe* est une figure de rhétorique propre aux passions. Par cette figure, l'orateur interrompt son discours, pour s'adresser directement et nommément, soit aux dieux, soit aux hommes, aux vivans et aux morts, ou à quelques êtres, même aux choses inanimées, ou enfin, à des êtres métaphysiques qu'on est dans l'usage de personnifier. De ce dernier genre est le trait de Bossuet dans son oraison funèbre de la duchesse d'Orléans. *Hélas ! nous ne pouvons arrêter un moment les yeux sur la gloire de la princesse, sans que la mort ne s'y mêle aussitôt pour tout offusquer de son ombre. O mort ! éloigne-toi de notre pensée, et laisse-nous tromper pour un moment la violence de notre douleur par le souvenir de notre joie.*

APOTHÈME, s. m. du gr. ἀπο (*apo*), *ab*, de, et de τιθημι (*tithémi*), poser, amener.

(*Géom.*) Perpendiculaire *menée*

du centre d'un polygone régulier sur un de ses côtés.

APOTHEOSE, s. m. du gr. ἀπὸ (*apo*), de, et de θεὸς (*théos*), dieu, translation parmi les dieux.

(*Hist. anc.*) L'*apothéose* étoit une cérémonie par laquelle les anciens mettoient les grands hommes au rang des dieux. La première que l'on connoisse est celle d'Osiris, suivie peu après de celle de Bélus. Toutes les divinités des Grecs, Saturne, Jupiter, tous les autres princes de la famille des Titans, sont beaucoup plus modernes.

Le premier qu'on mit au rang des dieux à Rome, après sa mort, fut Romulus. Le temple de *Tullie*, consacré par Cicéron à sa fille, prépara la voie aux apothéoses. La divinité des empereurs fut une institution d'Auguste; Tibère acheva de l'établir et en fit une loi. Ces *apothéoses* devinrent un sujet de raillerie et diminuèrent le respect des peuples pour les dieux: Sénèque fit une satire contre celle de Claude. Vespasien, tombant en défaillance, dit: *Je pense que je deviens dieu, ou peu s'en faut.*

APOTHICAIRE, s. m. du grec ἀποθήκη (*apothéké*), boîte, lieu à serrer quelque chose, boutique; de τίθημι (*tithémi*), mettre, ἀποτίθημι (*apotithémi*), mettre à part, resserrer.

(*Pharmacie*) Celui dont la profession est de préparer les drogues pour la guérison des malades.

APOTHRAUSE, s. f. du gr. ἀπὸ (*apo*), de, et de θραύω (*thrauó*), riser.

(*Chir.*) Sorte de fracture avec séparation de quelque esquille de l'os.

APOTRE, s. m. du grec ἀπόστολος (*apostolos*), envoyé, dont la racine ἀποστέλλω (*apostellô*), envoyer.

(*Relig.*) Envoyé disciple de Jésus-Christ, qui a eu mission pour prêcher son évangile, et pour le porter à toutes les nations de la terre.

Le mot *apôtre* que l'on a d'abord prononcé *apostoile*, ensuite *apostole*, puis *apostle*, et enfin *apôtre*, signifioit, dans son origine, délégué, ou envoyé; on le trouve dans Hérodote en ce sens. Les *apôtres*, chez les Juifs, étoient des officiers qu'ils envoyoient dans les provinces pour veiller à l'observation de la loi, pour lever l'argent qu'on donnoit, soit pour les réparations du temple, soit pour payer le tribut aux empereurs. St.-Paul, suivant quelques auteurs, a été l'un de ces apôtres.

Dans les premiers tems du christianisme, on donnoit le nom d'apôtres aux simples envoyés des églises, soit pour prêcher la foi, soit pour porter les aumônes aux fidèles des autres églises.

On a encore appelé apôtre celui qui a le premier planté la foi en quelque endroit. Dans ce sens, saint Denis de Corinthe est l'*apôtre* de la France, et saint François Xavier l'apôtre des Indes.

Les évêques ont reçu des fidèles le nom d'*apôtres*.

Les protestans appellent *apôtres* de jeunes ministres qui ont été reçus par provision, en attendant qu'ils soient appelés au service de quelque église.

APOTOME, s. m. du gr. ἀποτέμνω (*apotemnô*), retrancher, dérivé de τέμνω (*temnô*), couper, et d'ἀπὸ (*apo*), de, hors.

(*Mathém.*) Différence de deux grandeurs qui sont incommensurables entre elles, excès de l'une sur l'autre.

(*Musique*) Reste d'un ton majeur, après qu'on en a ôté un limma, qui est un intervalle moindre d'un comma que le semi-ton majeur; par conséquent l'*apotome* est d'un comma plus grand que le semi-ton majeur.

APPARAUX, s. m. du lat. *apparatus*.

(*Marine*) *Agrès et apparaux*: ces deux mots réunis servent à désigner toute la garniture, les manœuvres, cordages et parties d'un vaisseau.

On s'en sert aussi pour signifier l'assemblage de gros cordages blancs, et de poulies à caliorne destinées à faire dans le port une manœuvre considérable, comme de virer, ou abattre un vaisseau en carène, de tirer un bâtiment à terre.

APPAREIL, s. m. du latin *apparatus*, apprêt, préparatif de tout ce qui a de la pompe, de la solennité, du spectacle.

(*Physique*) *Appareil*, en physique, est une collection de machines ou instrumens nécessaires pour faire une suite d'expériences sur une matière déterminée. Par exemple, la machine pneumatique et toutes les pièces qui en dépendent, ou qui sont destinées à son usage, composent un appareil pour l'air.

(*Chimie*) *Appareil*, en chimie, s'entend de la réunion de plusieurs vaisseaux de verre ou de métal, même de terre ou de bois, destinés à la distillation des différentes substances, ou propres à recueillir et mesurer les gaz.

Les *appareils* varient sans cesse suivant les opérations auxquelles ils sont destinés. *Appareil de Wolf*; *appareil pour l'acide nitrique*; *appareil pour l'acide muriatique oxigéné*.

(*Chirurg.*) *Appareil* en chirurgie; ce sont les plumaceaux, les bourdonnets, les compresses, les bandes, les linges, les onguens, les emplâtres et autres choses nécessaires pour panser les tumeurs, les plaies, les ulcères, les fractures, les dislocations, etc. On appelle encore *appareil*, la réunion de tous les instrumens nécessaires pour l'exercice de l'art, ou pour quelque opération particulière qu'on est sur le point de faire. Les *lithotomistes* ont leur grand et petit *appareil*, le haut *appareil* et le *latéral*, qui sont autant de manières différentes de faire l'opération de la taille, pour tirer la pierre de la vessie.

(*Anat.*) *Appareil* se dit de quelques parties qui en accompagnent d'autres plus considérables et d'un caractère différent. L'*appareil ligamenteux de la membrane capsulaire de l'articulation de l'astragale, avec le naviculaire. L'appareil ligamenteux des tendons fléchisseurs des doigts du pied.*

(*Jardin.*) *Appareil* est un onguent ou emplâtre qu'on applique sur les plaies des arbres, et qu'on enveloppe d'un linge entretenu avec de l'osier et de la ficelle.

(*Archit.*) *Appareil* se dit de l'arrangement de la coupe et de l'assortiment des pierres; d'où l'on appelle *appareilleur* l'ouvrier qui est chargé de cette partie.

(*Marine*) *Appareil*, préparatif pour caréner ou pour faire une forte manœuvre quelconque, comme *appareil* de carène, *appareil* de mâture, *appareil* pour lancer un vaisseau.

APPAREILLER, v. n. du latin ou de l'italien *apparare*.

(*Marine*) C'est faire toutes les dispositions nécessaires pour sortir un vaisseau d'un port ou d'une rade où il est mouillé, et pour mettre à la voile. On dit d'un vaisseau qu'il a fait un bon appareillage, lorsque les manœuvres nécessaires ont été bien exécutées.

APPARENCE, s. f. du latin *appareo*.

(*Perspective*) Représentation ou projection d'une figure, d'un corps ou d'un objet quelconque, sur le plan du tableau.

On se sert du terme d'*apparence directe*, pour marquer la vue d'un objet par des moyens directs, c'est-à-dire, par des rayons qui viennent de l'objet, sans avoir été ni réfléchis, ni rompus.

APPARENT, adj. du latin *appareo*.

(*Perspective*) Le *lieu apparent d'un objet*; c'est celui où on le voit. Comme la distance *apparente* d'un objet est souvent fort différente de sa distance réelle, le lieu *apparent* est souvent fort différent du lieu vrai. Il en est de même de la grandeur apparente, qui se détermine par la grandeur des angles optiques, sous lesquels l'objet est aperçu; comme le *lieu apparent* suit le degré de réflexion ou de réfraction qu'ont souffert les rayons de lumière qui apportent à l'œil l'image de l'objet.

(*Astron.*) La *hauteur apparente* d'un astre; c'est celle qu'on observe, et qui est affectée par la réfraction et la parallaxe.

Il y a conjontion apparente de deux planètes, lorsque leurs longitudes *apparentes*, vues de la surface de la terre, sont les mêmes.

Horizon apparent ou *sensible*; c'est le grand cercle qui termine notre vue, ou celui qui est formé par la rencontre apparente du ciel et de la terre.

Diamètre apparent du soleil ou *de la lune*; c'est la quantité de l'an-

gle sous lequel un observateur, placé sur la surface de la terre, aperçoit ce diamètre : on le distingue du diamètre réel, qui se compte en lieues ou en toises.

Les *diamètres apparens* des corps célestes ne sont pas toujours les mêmes. Le diamètre apparent du soleil n'est jamais plus petit que 31′ 31″, au commencement de juillet, et jamais plus grand que quand il est dans son périgée au commencement de janvier : il est alors de 32′ 36″.

Distance apparente ; c'est celle que l'on observe en degrés ; etc., avant qu'on l'ait dégagée de la réfraction qui la fait paroître trop petite, et de la parallaxe qui change aussi ces distances.

APPARTEMENT, s. m. du latin *partimentum*, du verbe *partior*, diviser, partager.

(*Architect.*) Pièces nécessaires pour rendre un logement complet et commode.

APPAT, s. m. du latin *pastus*, pâture. *Appâts* s'est dit autrefois pour signifier la pâtée qu'on donne à la volaille pour l'engraisser.

(*Chasse et Pêche*) Terme générique sous lequel on comprend tous les moyens dont on se sert pour attirer et prendre les animaux.

Les *appâts* varient suivant la connoissance que l'on a des habitudes, et surtout des appétits propres à chaque espèce.

APPEL, du latin *appello.*

(*Prat.*) Recours à un autre tribunal.

(*Escrime*) Attaque qui se fait d'un simple battement du pied droit dans la même place.

APPENDICE, s. f. du lat. *appendix.*

(*Littérat.*) Supplément qui se joint à la fin d'un ouvrage avec lequel il a du rapport.

(*Anat.*) Une partie détachée, en quelque sorte, d'une autre partie, à laquelle cependant elle est adhérente ou continue. Il y a des appendices membraneuses de différentes figures, dans la plupart des parties intérieures du corps. L'oreillette gauche du cœur a une petite appendice, comme découpée dans une grande portion de sa circonférence. L'*appendice* vermiculaire ou vermiforme est un petit intestin extrêmement grêle, qui se trouve sur le côté du fond du *cæcum.*

(*Botan.*) *Appendice* se dit aussi d'une espèce de prolongement qui accompagne la pétiole, presque jusqu'à son insertion sur la tige ou sur les rameaux. De-là on a appelé plante *appendiculée*, celle qui est garnie d'une ou de plusieurs appendices.

APPENTIS, s. m. du lat. *appendix*, augmentation, accessoire.

(*Architect.*) Toit appliqué contre un mur, et qui n'a de pente que d'un côté.

APPLICATION, s. f. du latin *applicatio*, dérivé de *applico*, formé de *ad* et de *plico*, s'incliner, s'attacher, se plier à, ou vers quelque chose.

(*Diction*) L'*application* est un nouvel emploi d'un passage, soit de prose, soit de poésie. Plus le nouveau sens ou le nouveau rapport que l'application donne au passage, est éloigné de son sens primitif, plus l'application est ingénieuse, lorsqu'elle est juste. Madame *Dudéfant* entendant raconter que Saint-Denis, après qu'on lui eût coupé la tête, la porta dans ses mains à deux lieues de distance : *Je n'ai pas de peine à le croire*, dit-elle, *il n'y a que le premier pas qui coûte.*

(*Mathémat.*) On définit le mouvement, l'*application* successive d'un corps aux différentes parties de l'espace.

(*Géom.*) C'est par l'*application* ou superposition que l'on démontre plusieurs propositions fondamentales de la géométrie élémentaire.

L'*application* d'une science à une autre, est l'usage qu'on fait des principes et des vérités qui appartiennent à l'une, pour perfectionner et augmenter l'autre. C'est ainsi qu'on dit : l'*application* de l'algèbre ou de l'analyse à la géométrie, et réciproquement ; car quoique l'une soit plus ordinaire que l'autre, il est cependant des cas où l'on applique la géométrie à l'algèbre, en représentant par des lignes les grandeurs numériques que des lettres expriment ; ce qui est quelquefois nécessaire pour résoudre certains problèmes avec plus de facilité.

L'application de la géométrie et de l'algèbre à la mécanique.

L'application de la mécanique à la géométrie.

L'application de la géométrie et de l'analyse à la géopraphie.

L'application de la géométrie et de l'analyse à la physique.

L'application de la méthode géométrique à la métaphysique.

L'application de la métaphysique à la géométrie.

L'application du pendule aux horloges.

L'application de la *cycloïde* aux pendules.

APPLIQUEE, s. f. du lat. *applico*, formé de *ad* et de *plico*.

(*Géom.*) Ligne droite terminée par une courbe dont elle coupe le diamètre ; ou, en général, une ligne droite qui se termine par une de ses extrémités à une courbe, et par l'autre extrémité se termine encore à la courbe même, ou à une ligne droite tracée sur le plan de cette courbe. Le terme *appliquée* est synonyme à ordonnée.

APPOINT, s. m. corruption, du latin *ad punctum ;* salaire, récompense pour services rendus.

(*Banque et Commerce*) Somme qui fait la solde totale d'un compte. Ce mot signifie aussi ce que l'on donne de petite monnoie, pour faire la totalité d'une somme, dont la plus forte partie a été payée en grosses espèces ou en billets.

APPORT, s. m. du lat. *apporto*, pour *ad porto*, porter vers.

(*Commerce*) Lieu public ; espèce de marché où s'assemblent les marchands de denrées. *L'Apport-Paris*, que le peuple de Paris appelle par corruption *Porte de Paris*.

(*Pratique*) *Apport* se dit aussi des sommes ou valeurs que les époux stipulent qu'ils mettent en communauté.

APPOSITION, s. f. du lat. *appositio*, formé de *ad* et de *pono*, mettre sur.

(*Physique*) Ce mot se dit des corps qui prennent leur accroissement par la jonction des parties voisines. La plupart des minéraux se font par apposition des parties qui se joignent et s'attachent ensemble.

(*Rhét.*) Figure par laquelle on joint deux substantifs, sans particule conjonctive. Par exemple, dans ces vers de Boileau :

Sur un lièvre flanqué de six poulets étiques,
S'élèvent trois lapins, animaux domestiques.

Ces mots *animaux domestiques* sont une apposition.

APPRÉCIABLE, adj. du latin *apprecio*, estimer, évaluer, formé de *ad* et de *pretio*, mettre le prix à quelque chose.

(*Musique*) Les sons *appréciables* sont ceux dont on peut trouver ou sentir l'unisson, et calculer les intervalles. M. Euler donne un espace de huit octaves, depuis le son le plus aigu jusqu'au son le plus grave, *appreciables* à notre oreille ; mais, ces sons extrêmes n'étant guère agréables, on ne passe pas communément dans la pratique les bornes de cinq octaves, telles que les donne le clavier à ravallement. Il y a aussi un degré de force au-delà duquel le son ne peut plus s'*apprécier*, les sons d'une voix qui crie, cessent d'être *appréciables ;* c'est pourquoi ceux qui chantent fort sont sujets à chanter faux. A l'égard du bruit, il ne s'*apprécie* jamais, et c'est ce qui fait sa différence d'avec le son.

APPRÉCIATEUR, s. m. du latin *apprecio*, formé de *ad* et de *pretio*, mettre le prix à quelque chose.

(*Pratique*) Celui qui met le prix légitime aux choses, aux marchandises : il est souvent ordonné en justice que telles marchandises seront estimées et mises à prix par des experts et *appréciateurs*.

(*Commerce*) *Appréciateur* se dit, en termes de douane, d'un ou plusieurs préposés chargés de faire les estimations ou plutôt les évaluations et *appréciations* de marchandises, pour en régler les droits d'entrée ou de sortie, *ad valorem*.

APPRENDRE, v. a. composé du verbe *prendre*, et de la préposition *ab*, de, dont la consonne s'est changée en celle qui la suit, sui-

vant la règle des composés : *prendre de*, *auprès de*.

(*Diction.*) On a appliqué ce terme aux sciences et aux arts, tant libéraux que mécaniques. *J'ai appris les mathématiques de*, *ou auprès de M. un tel.* L'usage a consacré ce verbe non-seulement à la signification de puiser, recevoir des connoissances qu'on n'avoit pas, mais encore à celle de communiquer aux autres ces mêmes connoissances. M.... m'apprend la langue française, pour dire, m'enseigne la langue française.

APPRÊT, s. m. d'apprêter, dérivé de l'italien *apprèstare* : préparatif, préparation, manière d'apprêter.

(*Littérat.*) *Apprêt* se dit au figuré du style, de l'esprit, des manières, pour désigner un peu d'affectation. *Un esprit plein d'apprêt ; il y a trop d'apprêt dans son style ; l'apprêt de ses manières fatigue.*

(*Peinture.*) *Apprêt* est la couche de couleur dont on enduit la toile, le bois, le plâtre, le cuivre, sur lesquels on entreprend quelque ouvrage de peinture. Les peintres déterminent la couleur de l'*apprêt* relativement à leur manière d'opérer. Ceux qui peignent facilement, et, pour ainsi dire, au premier coup, préfèrent des *apprêts* clairs, parce que les teintes destinées aux masses de lumière, et auxquelles ils conservent une sorte de transparence, en les employant légèrement sur un fond clair, se conservent plus brillantes.

Les *apprêts* bruns sont plus favorables pour les ombres ; mais ils ont l'inconvénient de les faire *pousser*, c'est-à-dire, de les rendre par leur influence, plus sombres qu'elles ne devroient être, et même quelquefois noires en vieillissant. L'artiste a donc, en général, un intérêt bien grand : premièrement à veiller à la nature de l'*apprêt* qu'emploie le marchand dont il achète la toile, etc. ; et secondement au choix de la teinte de cet apprêt, relativement à sa manière d'opérer.

(*Technol.*) *Apprêt* se dit de la manière dont on apprête les cuirs, les étoffes, les toiles, les chapeaux, les viandes, etc.

APPROCHER, v. n. du latin barbare *appropiare*, formé de *ad*, et de *proximus*, voisin de.

(*Marine.*) *Approcher*, c'est ranger le cap du vaisseau plus près du vent, c'est-à-dire, gouverner de façon que l'avant du vaisseau tourne plus du côté d'où vient le vent : c'est la même chose que venir au *lof*.

(*Monnoies.*) *Approcher*, c'est ôter le poids fort du flan en le limant, afin de le mettre au poids de l'ordonnance.

(*Sculpture.*) On dit *approcher à la pointe*, *à la double pointe*, *au ciseau*, pour exprimer les différentes manières de travailler la pierre ou le marbre en faisant quelque figure.

APPROCHES, s. f. du latin barbare *appropiare*.

(*Mécan.*) La courbe aux *approches égales*, demandée aux géomètres par M. Leibnitz, est fameuse par la difficulté qu'ils eurent à en trouver l'équation. Voici la question : « Trouver une courbe le long de laquelle un corps descendant par l'action seule de sa pesanteur, approche également de l'horizon en tems égaux. » MM. Bernouilli, Varignon, Maupertuis, et d'autres, en ont trouvé la solution.

(*Art milit.*) *Approches*, c'est le nom général sous lequel on comprend tous les travaux que les troupes qui assiégent une place font pour en approcher ; tels que les tranchées, les batteries, les sappes, les logemens sur les glacis, les galeries pour le passage des fossés, les épaulemens, etc.

(*Optique.*) On appelle *lunettes d'approche*, un long tuyau, qui, au moyen des verres qui y sont placés grossit et approche les objets.

(*Jardin.*) *Approche* est une sorte de greffe qui se fait par l'union de deux branches de fruits différens.

APPROPRIATION, s. f. du latin barbare *appropriare*, formé de *ad* et de *proprio* ou *proprior* : action de rendre quelque chose à soi ou à quelqu'un, de s'approprier une chose.

(*Chimie.*) L'état où sont mis deux

corps qui ne peuvent s'unir ensemble que par le concours d'un troisième corps qui dispose les deux premiers à s'unir.

(*Physiol.*) L'action de chaleur naturelle ou de la flamme vitale, en vertu de laquelle les humeurs et les esprits s'unissent et se joignent tellement avec les parties, qu'ils en sont inséparables, sans que celles-ci perdent la faculté de remplir leurs fonctions.

(*Méd.*) On donne quelquefois aux remèdes l'épithète d'*appropriés*, lorsqu'ils sont destinés particulièrement à telles parties du corps, dans telles et telles circonstances déterminées.

APPROVISIONNEMENT, s. m. du latin *providere*, uni à la préposition *ad*: l'action de pourvoir à...

(*Art milit.*) Toutes les munitions de guerre et de bouche, et les provisions nécessaires dans une place assiégée.

APPROXIMATION, s. f. du latin *appropinquo*, approcher, formé de *ad* et de *proximus*, *ad proximum ire*, approcher.

(*Alg.*) Opération par laquelle on trouve d'une manière approchée la valeur d'une quantité qu'on ne peut pas trouver rigoureusement. Cette opération est d'usage pour les racines des nombres qui ne sont pas des puissances parfaites, pour trouver la valeur approchée de l'inconnue dans une équation qu'on ne peut pas résoudre exactement.

(*Méd.*) *Approximation* se dit, en médecine, d'une méthode singulière de guérir une maladie, en la transplantant, à la faveur du contact immédiat, dans un animal ou dans quelque substance végétale.

APPUI, s. m. du latin *ad* et de *podium*, dont on a fait *adpodiare*, qui a produit *appuyer*. *Podium* est dérivé du grec πόδιον (*podion*), diminutif de πούς, ποδός (*pous*, *podos*), pied, dont on a étendu la signification à tout ce qui peut remplacer le pied, comme bâton, accoudoir, etc.

(*Architect.*) L'appui est un petit mur élevé entre les piédroits d'une croisée. La tablette qui le couronne s'appelle aussi *appui* ou accoudoir. Les Romains appeloient *podium*, *appui*, une petite muraille qui régnoit autour d'un comble qui environnoit le toit ou la plate-forme, et qui servoit de soutien à ceux qui vouloient regarder dehors.

(*Statique*) *Point d'appui*; c'est, en parlant d'un levier, le point fixe autour duquel le poids et la puissance sont en équilibre. Le *point d'appui* d'un levier, lorsque la puissance et les poids ont des directions parallèles, est toujours chargé d'une quantité égale à la somme de la puissance et du poids. Ainsi, dans une balance ordinaire à bras égaux, la charge du point d'appui est égale à la somme des poids qui sont dans la balance, c'est-à-dire, au double d'un de ces poids. On voit par la même raison que l'appui est moins chargé dans la balance appelée *romaine* ou *peson*, car avec celle-ci on peut peser le poids de six livres avec un poids d'une livre, et la charge de l'appui n'est alors que de sept livres. *Voy.* PESON, ROMAINE.

(*Equit.*) *Appui*, en terme de manége, est le sentiment réciproque entre la main du cavalier et la bouche du cheval, par le moyen de la bride; ou bien, c'est le sentiment de l'action de la bride, dans la main du cavalier.

(*Peinture*) *Appui-main*; c'est une espèce de canne ou de bagnette dont les peintres se servent pour appuyer la main qui tient le pinceau.

APPULSE, s. f. du lat. *appulsus*, d'*appello*, formé de *ad* et de *pello*, *voco*, appeler vers soi.

(*Astron.*) *Appulse* se dit de la proximité de la lune à une étoile, soit qu'il y ait éclipse, soit que le bord de la lune passe seulement à quelques minutes de l'étoile, de manière à être observée dans le même champ de la lunette; on observe les *appulses* avec soin pour déterminer les lieux de la lune, les erreurs des tables, et les longitudes des lieux.

APPUYER, v. a. du lat. *adpodiare*. *V.* APPUI.

(*Archit.*) On dit *appuyer* une maison, pour la bâtir contre une autre maison, ou contre un coteau.

(*Escrime*) *Appuyer* une botte, pour appesantir le fleuret sur le

corps de son adversaire, après l'avoir touché.

(*Equit.*) *Appuyer* l'éperon à un cheval, pour appliquer fortement l'éperon. *Appuyer* des deux, pour *appliquer* les deux éperons en même tems.

(*Vénerie*) *Appuyer* les chiens; c'est animer les chiens de la trompe et de la voix, en dirigeant leurs opérations.

(*Marine*) *Appuyer* la chasse; c'est poursuivre avec beaucoup d'ardeur et d'attention un vaisseau que l'on chasse.

APRE, adj. du latin *asper*, rude, raboteux, et désagréable au toucher; rude, piquant et désagréable au goût.

(*Méd.*) Les médecins disent que la peau est *âpre*, lorsqu'elle ressemble à celle de l'oie, et qu'il s'y fait des frissonnemens.

(*Anat.*) La ligne *âpre* du fémur est une ligne saillante et inégale, située environ vers le tiers supérieur du corps du fémur, et donne attache à des muscles voisins.

(*Physique*) L'*âpreté* des corps est une chose relative : les corps qui nous paroissent avoir la surface la plus unie, étant vus au microscope, ne sont plus qu'un tissu de rugosités et d'inégalités. D'après ce que M. Boyle rapporte de *Vermosen*, aveugle, très-fameux par la délicatesse et la finesse de son toucher, il paroîtroit que chaque couleur a son degré ou son espèce particulière d'*âpreté*. Le noir paroît être la plus rude, de même qu'il est la plus obscure des couleurs; mais la plus rude n'est pas toujours celle qui est la moins éclatante : le jaune est plus rude que le bleu, et le vert, qui est la couleur moyenne, est plus rude que l'une et l'autre.

(*Botan.*) Une plante *âpre* est celle dont la surface a sous le tact une aspérité qui, insensible en quelque sorte à la vue, est due à de très-petits poils courts, roides, et ordinairement inclinés et recourbés.

(*Jardin.*) *Apre* se dit des fruits quand leur saveur est rude et âcre, faute de maturité, ou parce que l'arbre est encore jeune.

(*Chaufournier*) On dit, de la chaux, qu'elle est *âpre*, quand elle a été faite pendant l'hiver.

APRÈS, D'APRÈS, prép. de l'italien *appressa*.

(*Gramm.*) Préposition de tems, d'ordre, et de lieu, qui s'emploie en parlant, soit des personnes, soit des choses, et qui sert à marquer celles qui suivent les autres.

(*Peinture*) On dit travailler, dessiner, peindre, modeler, *d'après* la nature, *d'après* l'antique, *d'après* Raphaël, etc.

Cette manière de s'exprimer, consacrée aux arts, est imitée de l'italien, qui nous a fourni un très-grand nombre de termes et de tours relatifs à la peinture.

APSIDES, s. m. du grec ἁψις (*apsis*), courbure, ou tortue.

(*Astron.*) On appelle ainsi les deux sommets d'une orbite elliptique. L'*apside* supérieure, la grande apside, s'appelle *apogée*, quand il s'agit du soleil et de la lune; *aphélie* quand on parle des planètes principales, et quelquefois *apojove*, quand il s'agit des satellites de Jupiter. La petite apside est le *périgée* ou le *périhélie*. La droite qui passe par le centre de l'orbite de la planète, et qui joint ces deux points, s'appelle la ligne des *apsides* de la planète.

APTÈRES, s. m. de l'ἀ privat. gr. et de πτερὸν (*pteron*), aile : sans aile.

(*Hist. nat.*) Les *aptères* sont des insectes qui n'ont point d'ailes; ils forment le huitième ordre de la classe des insectes.

APUREMENT, s. m. de l'italien *apurare*.

(*Commerce et Finances*) Reddition finale d'un compte, par laquelle toutes les souffrances d'un compte sont levées, et le comptable est reconnu quitte.

On dit *apurer* un compte, pour dire, le faire clorre, en payer le reliquat, et s'en faire donner quittance et décharge finales.

APYRE, adj. de l'ἀ privat. grec, et de πῦρ (*pur*), feu : sans feu.

(*Chimie*) Ce mot se dit des corps qui résistent au feu, et qui n'en éprouvent aucune altération. Le cristal de roche est *apyre*.

APYREXIE, s. f. de l'ἀ priv. gr., et de πυρετὸς (*purétos*), fièvre.

(*Méd.*) L'intervalle de tems qui se passe entre deux accès d'une fièvre intermittente ; ou même, c'est la cessation et l'extinction parfaite de la fièvre.

AQUATILE, adj. du lat. *aqua*.

(*Botan.*) Plante *aquatile* ; c'est une plante entièrement submergée ou flottante à la surface de l'eau.

AQUATIQUE, adj. du lat. *aqua*, marécageux, plein d'eau.

(*Hist. nat.*) Ce qui croît, ce qui se nourrit dans l'eau ; ainsi l'on dit : *Terres aquatiques, lieux aquatiques, plantes aquatiques, animaux aquatiques.*

AQUEDUC, s. m. du lat. *aquæ ductus*.

(*Architect.*) Construction de plusieurs arches qui servent à soutenir un canal élevé sur un terrein creux et inégal, pour conserver le niveau de l'eau, et la conduire d'un lieu à un autre. Il y a aussi des aqueducs souterrains.

(*Anat.*) Les anatomistes ont ainsi nommé certains conduits auxquels ils ont trouvé de la ressemblance avec les *aqueducs* ; et particulièrement un conduit osseux, long, étroit, et creusé dans l'os des tempes. Ce canal donne passage à la portion dure du nerf auditif. On le connoît sous le nom d'*aqueduc* de Fallope, parce que c'est cet anatomiste qui lui a donné ce nom ; non pas par rapport à sa fonction, mais par rapport à sa ressemblance avec une espèce d'*aqueduc* de son pays.

AQUEUX, adj. du lat. *aquosus*, d'*aqua*, qui est de la nature de l'eau.

(*Anat.*) On dit : *Le lait consiste en parties aqueuses ou séreuses ; des conduits ou des canaux aqueux ; une humeur aqueuse.*

(*Jardin.*) On dit d'un fruit qu'il est *aqueux*, lorsqu'il ne sent que l'eau, ou qu'il en a beaucoup.

ARABESQUES, adj. en lat. *arabica ornamenta*.

(*Archit.*) Rinceaux d'où sortent des feuillages de caprice. On les nomme *arabesques* ou *moresques*, parce que l'on a cru, jusqu'à ces derniers tems, que les *Arabes* et les *Maures* avoient été les premiers qui les avoient mis en usage.

(*Peinture*) Les *arabesques* sont des ornemens composés de plantes, d'arbustes, de branches légères, et de fleurs dont l'artiste forme des tableaux et décore des compartimens, des frises ou des panneaux.

ARACK, ou RACK, s. m. Mot indien, qui signifie en général toute espèce de liqueur spiritueuse.

(*Distillat.*) On a donné ce nom à plusieurs liqueurs spiritueuses, mais particulièrement à l'eau-de-vie tirée du riz. Les Hollandais appelent de ce nom l'eau-de-vie de riz, dans laquelle ils ont fait infuser des fruits de badiane. L'*arack* des Anglais est le produit de la distillation d'un suc végétal, appelé *toddi*, tiré par incision du cacaoyer.

ARACHNIDES, s. f. du grec ἀράχνη (*arachné*), araignée.

(*Hist. nat.*) C'est le nom scientifique donné par les naturalistes aux araignées. Les *arachnides* forment le troisième ordre des *crustacés* du système de M. Cuvier.

ARACHNOIDES, en latin *arachnoïdeus*, formé du grec ἀράχνη (*arachné*), araignée, et de εἶδος (*eidos*), forme, figure, ressemblance : qui ressemble à la toile d'araignée.

(*Anat.*) La lame interne à la pie-mère, et aussi la tunique de l'humeur crystalline de l'œil.

ARAIGNÉE, s. f. du grec ἀράχνη (*arachné*).

(*Art milit.*) Une *araignée* est une galerie, un rameau, un retour, un conduit de mine avec chemin sous terre, qui sort d'un puits, et qui, par une ouverture de trois à quatre pieds de largeur, s'avance sous le terrain des ouvrages où l'on veut conduire des mines et des contre-mines.

(*Vénerie*) *Araignée*, désigne une espèce de filet que l'on tend le long des bois et des haies, pour prendre les oiseaux de proie avec le duc.

ARATOIRES, adj. du lat. *arator*, laboureur, peut-être du grec ἄροτος (*arotés*).

(*Agric.*) Instrumens *aratoires* ; ce sont tous les instrumens qui servent à l'agriculture.

ARBITRAGE, s. m. du latin *arbitratum*.

(*Pratique*) C'est la juridiction que des particuliers exercent sur les différends des parties en contestation, en vertu du pouvoir qui leur est donné.

(*Commerce et Banque*) Opération de calcul fondée sur la connoissance de la valeur des fonds et du prix des marchandises, et du cours du change dans diverses places, à l'aide de laquelle un marchand ou banquier fait passer des fonds, fait des achats ou des remises, dans celle de ces places où il trouve plus de bénéfice.

ARBITRE, s. m. du lat. *arbiter*.

(*Pratique*) Celui qui a un pouvoir des parties pour juger leurs différends. Le pouvoir des arbitres est borné à la question marquée dans le compromis.

(*Commerce*) Il est assez généralement reçu que les actes de société contiennent la clause de se soumettre à des *arbitres*, pour les contestations qui peuvent survenir entre les associés; et si cette clause étoit omise, un des associés en peut nommer, ce que les autres sont également obligés de faire; autrement les *arbitres* sont nommés par le juge, pour ceux qui font refus d'en nommer.

Dans les contrats ou polices d'assurances, il doit y avoir pareillement une clause par laquelle les parties se soumettent aux *arbitres*, en cas de contestation.

Les sentences *arbitrales* rendues entre associés, pour négoce, marchandises, ou banque, doivent être homologuées au tribunal de commerce.

ARBORER, v. a. Mot nouveau dérivé d'*arbre*, *arbor*: planter, donner l'apparence d'un arbre.

(*Marine*) *Arborer* un mât, dans les galères ou autres bâtimens dont les mâts se couchent en arrière, comme dans la Méditerranée, signifie le relever et le dresser; de-là *arborer* s'est étendu aux pavillons, aux flammes, et aux autres marques de commandement; et l'on a dit *arborer* un pavillon, pour le hisser et le déployer au vent, afin qu'il soit vu de loin.

ARBORISATION, s. f. du latin *arbor*, et d'*ago*, faire.

(*Minéral.*) Dessins naturels imitant des arbres ou des buissons, qu'on observe dans différentes pierres, sur-tout dans les agathes, et dans une variété de pierres de Florence.

Les *arborisations* diffèrent des DENDRITES (*Voy.* ce mot), en ce que celles-ci ne sont que superficielles; au lieu que les autres pénètrent dans l'intérieur de la pierre, de manière qu'on peut scier et polir la pierre sans les faire disparoître. Elles présentent seulement des formes plus ou moins différentes.

ARBRE, s. m. du lat. *arbor*.

(*Botan.*) Les *arbres* sont des plantes d'une consistance ligneuse, plus ou moins solide; ils portent des bourgeons, s'élèvent à une grande hauteur, et vivent long-tems; quelques-uns même plusieurs siècles.

(*Agricult. et Jardin.*) Les agriculteurs distinguent les *arbres* sauvages qui viennent naturellement dans les bois, des arbres cultivés qui servent à former des avenues.

Les jardiniers établissent une division entre les arbres fruitiers en plein vent, auxquels ils laissent toutes leurs branches, et les arbres fruitiers nains à l'élévation desquels ils s'opposent par différens procédés qui leurs sont connus; entre les arbres fruitiers qui portent des fruits à noyaux, et ceux dont les fruits n'ont que des pepins.

Arbre à basse tige, ou nain; c'est celui dont on réduit la tige par la taille, à six ou huit pouces de haut, et dont la greffe est près de terre: on ne la laisse point monter, mais seulement s'étendre, soit sur la tige, soit sur les côtés.

Arbre de demi tige, celui qui a une tige plus haute que le précédent, ordinairement réduite à trois ou quatre pieds, tant en plein vent qu'en espalier.

L'*arbre à pain*, ainsi nommé, parce que son fruit, d'un goût excellent, peut suppléer le pain: il croît dans les Indes, et particulièrement dans les îles de la mer pacifique ou du sud.

(*Physiologie*)

(*Physiologie*) *Arbre de vie du cervelet*; substance blanche que l'on observe dans le cervelet, et qui représente de chaque côté une espèce d'arbre, lorsqu'il a été ouvert dans sa longueur.

(*Chimie*) *Arbre de Diane*; c'est un mélange d'argent, de mercure et d'acide nitrique, qui se sont cristallisés ensemble, sous la forme d'un petit arbre. On donne encore à cette cristallisation le nom d'*arbre philosophique*; les chimistes modernes la désignent par *amalgame d'argent cristallisé*.

Arbre de Saturne; on appelle ainsi le résultat d'une expérience fort analogue à l'arbre de Diane. C'est une espèce de végétation qui consiste en un alliage de zinc et de plomb.

(*Marine*) *Arbre*; ce mot est d'usage dans les bâtimens à voiles latines de la Méditerranée, pour signifier un mât: ainsi l'*arbre de mestre* est le grand mât, et l'*arbre de trinquet* signifie le mât de misaine. C'est du mot *arbre*, pris dans ce sens, qu'est dérivé le mot *arborer*.

(*Technologie*) *Arbre*, dans divers arts, signifie toujours l'une des principales pièces d'une mécanique quelconque; elle est de fer ou de bois, tantôt mobile, tantôt immobile. Ainsi on appelle *arbre*, le fuseau ou l'axe sur lequel une machine tourne.

(*Pratique*) On appelle *arbre généalogique*, une figure tracée en forme d'*arbre*, d'où l'on voit sortir, comme d'un tronc, les diverses branches de consanguinité, de parenté.

ARBRISSEAU, s. m., du latin *arbuscula*.

(*Botan.*) Les *arbrisseaux* ou *fructices* ne diffèrent des arbres que par leur élévation. Ils sont composés de même, portent des bourgeons comme eux; mais ils produisent plus souvent qu'eux des tiges de la même racine: tels sont *les noisetiers, les lauriers, les sureaux*.

ARBUSTE, s. m., du latin *arbustum*, qui signifie jardin planté d'arbres fruitiers.

(*Botan. et Jardin.*) Les *arbustes* ou *sulfurices* diffèrent des *arbres* et des *arbrisseaux*, non-seulement par leur élévation, mais encore par leur défaut de bourgeons; ce ne sont, pour ainsi dire, que des herbes dont les tiges ligneuses persistent pendant plusieurs hivers, comme *le rosier, le romarin, le houx, le chèvrefeuille, etc.*

ARC, s. m. du latin *arcus*.

(*Géom.*) Portion quelconque d'une ligne courbe, d'un cercle, d'une ellipse, ou de toute autre espèce de courbe.

Arc du cercle; c'est une portion de la circonférence. Tout cercle est supposé divisé en 360 degrés, et un *arc* est plus ou moins grand, selon qu'il contient un plus grand ou un plus petit nombre de ces degrés.

Arcs conceltriques, ceux qui ont un centre commun.

Arcs égaux, ceux qui contiennent le même nombre de degrés d'un même cercle ou de cercles égaux.

Arcs semblables, ceux qui contiennent le même nombre de degrés de cercles inégaux.

(*Astron.*) *Arc semi-diurne*; c'est l'*arc* du parallèle diurne d'un astre qui est compris entre le méridien et l'horizon; il règle le tems qui s'écoule depuis le lever jusqu'au passage du méridien, et depuis ce passage jusqu'au coucher.

Arc d'émersion ou *arc de vision*; c'est la quantité dont il faut que le soleil soit abaissé verticalement au-dessous de l'horizon, pour qu'un autre astre soit visible à la vue simple; on estime ordinairement l'*arc d'émersion* de 18 degrés pour les plus petites étoiles, de 14 degrés pour les étoiles de troisième grandeur, et de 11 à 12 degrés pour les étoiles de première grandeur, comme pour *Mars* et *Saturne*; de 10 degrés pour *Mercure* et *Jupiter*; et de 5 degrés pour *Vénus*: mais ce dernier varie beaucoup; il arrive même quelquefois que l'on voit *Vénus* en plein jour, le soleil étant très-élevé sur l'horizon.

(*Astrol.*) *Arc de position*; c'est l'arc de l'équateur compris entre le méridien et le cercle horaire, ou cercle de déclinaison qui passe par le pôle et par l'astre dont on s'occupe. C'est la même chose que ce que les astronomes appellent aujourd'hui *angle horaire*.

(*Physique*) *Arc conducteur*;

c'est, en terme d'électricité, un gros fil de métal long d'environ 5 décimètres (18 ou 20 pouces), courbé en arc, et ayant les deux extrémités tournées en volute, ou terminées par des boules. Cet *arc conducteur* sert à établir la communication entre la surface extérieure de la bouteille de Leide, ou de la batterie électrique, et le premier conducteur, ou entre la surface supérieure du carreau de verre doré et la chaîne par laquelle sa surface inférieure communique au premier conducteur, lorsqu'on veut exciter l'étincelle qu'on nomme *foudroyante*.

Arc-en-ciel, ou *Iris*; bande semi-circulaire, ornée des sept couleurs primitives, et placée dans les nuées.

L'on aperçoit l'*arc-en-ciel*, lorsqu'ayant le dos tourné au soleil, on regarde une nuée qui fond en pluie, et qui est éclairée par cet astre moins élevé que de 42 degrés au-dessus de l'horizon. L'*arc-en-ciel* ne paroît jamais que dans les endroits où il pleut, et où le soleil luit en même tems. On peut le former par art, en tournant le dos au soleil, et en faisant jaillir de l'eau, qui, poussée en l'air et dispersée en gouttes, vienne tomber en pluie; car le soleil donnant sur ces gouttes, fait voir un *arc-en-ciel* à tout spectateur qui se trouve dans une juste position à l'égard de cette pluie et du soleil, surtout si l'on met un corps noir derrière les gouttes d'eau.

Arc-en-ciel lunaire; c'est un phénomène assez semblable à l'arc-en-ciel solaire, mais qu'on aperçoit rarement à cause de la foiblesse des rayons de la lune. Le 28 octobre 1801, on a vu, à Édimbourg, un *arc-en-ciel lunaire* très-blanc et très-éclatant: il a été visible pendant une demi-heure.

(*Archit.*) Les architectes appellent arcs ou arceaux tout ce qui est en ligne courbe, comme les voûtes des portes, celles des fenêtres ceintrées, etc.

Arc-boutant; c'est un *arc* ou portion d'un *arc* rampant, posé sur un mur solide, et qui bute contre les reins d'une voûte, pour en empêcher la poussée et l'écartement. *Arc-boutant* vient d'*arcus pulsans*, *arc puisant*, qui pousse.

Arc-doubleau; espèce d'arcade qui a de la saillie sur le creux d'une voûte. On en met de distance en distance, en nombre égal à celui des colonnes ou pilastres, c'est-à-dire, que chaque colonne ou pilastre porte son arc-doubleau; il en résulte une voûte qui paroît armée de bandeaux qui semblent la fortifier et la soutenir.

Arc-de-triomphe; en latin *fornix*; grande porte en *arc*, décorée d'architecture, de bas-reliefs, de trophées, inscriptions et autres sculptures, pour conserver la mémoire des grands hommes à la postérité. Le triomphe étoit une cérémonie qu'on faisoit à Rome en honneur d'un général d'armée, à son retour d'une campagne glorieuse. On décoroit d'*arcs*, ornés de festons et de devises, les portes de la ville où le vainqueur devoit passer; on l'accompagnoit, et son cortége étoit des plus magnifiques: ces sortes d'entrées ont été l'origine des arcs-de-triomphe qui ont été érigés depuis.

(*Sculpture*) *Arcs* en arceaux; ce sont des ornemens de sculpture composés de filets contournés en façon de trèfles.

(*Marine*) *Arc*, en parlant d'un vaisseau, est une courbure que prend la quille, et qui produit un changement de forme dans toutes les parties d'un vaisseau. Cette courbure est la suite d'un accident ou de la vétusté d'un vaisseau dont les membres se délient par la gravitation.

Du mot *arc* on a fait le verbe *arquer*, et l'on dit qu'un vaisseau est *arqué* de 18 pouces, par exemple, lorsque le vide formé par la quille et un cordeau tendu dans toute sa longueur, est de 18 pouces.

(*Art milit.*) L'*arc* est une sorte d'arme courbée en demi-cercle, et servant à tirer des flèches.

L'*arc* étoit autrefois l'arme de tous les peuples; on ne l'a abandonnée en Europe que pour prendre la hallebarde, la pique et les armes à feu. La milice établie par Charles VII portoit l'arc, ce qui donna lieu à l'établissement des compagnies bourgeoises et des compagnies de l'arc. Louis XI, en introduisant les armes suisses, abolit en France l'usage de l'arc.

ARCADE, s. f. d'arc, *arcus*, *arcualio*, ouverture en arc.

(*Archit.*) *Arcades d'un bâtiment*; ce sont les parties de ce bâtiment qui sont construites en forme d'arc.

(*Anat.*) *Arcade alvéolaire*; c'est le contour formé par toutes les alvéoles.

Arcade des muscles de l'abdomen, celle par où s'échappe quelquefois une portion d'intestin ou d'épiploon, qui forme au haut de la cuisse une hernie appelée crurale, plus ordinaire aux femmes qu'aux hommes.

Arcade sourcilière ou orbitaire; c'est une avance qu'on découvre à l'os coronal, et qui est interrompue dans sa partie qui approche du nez, par une impression en forme de poulie qui donne passage au tendon d'un muscle de l'œil.

(*Jardin.*) *Arcade* se dit aussi d'une ouverture ceintrée que forment des arbres ou une palissade avec les branches les plus élevées.

ARCANE, s. f. du latin *arcanum*, secret.

(*Alchimie*) Ce mot a été emprunté du latin par les alchimistes, pour désigner les préparations qu'ils tenoient secrètes, pour en relever davantage le prix.

(*Pharmacie*) Les apothicaires donnent aussi le nom d'arcane à plusieurs préparations chimiques. L'*arcane corallin* est une préparation de précipité rouge, adouci par le moyen de l'esprit-de-vin rectifié, que les chimistes modernes appellent *oxide de mercure rouge par l'acide nitrique*.

L'*arcanum duplicatum* est un sel neutre composé de l'acide vitriolique, uni, jusqu'au point de saturation, avec l'alkali fixe de tartre. On le trouve dans la nouvelle nomenclature sous le nom de *sulfate de potasse*.

(*Arts et métiers*) *Arcane* est, chez les étameurs, une drogue secrète qu'ils mettent dans l'étamage des feuilles de fer-blanc. On présume que c'est du cuivre.

ARCEAUX, s. m. d'arc, *arcus*.

(*Archit.*) Ce terme ne s'emploie qu'en parlant des voûtes.

(*Chirurgie*) *Arceau* est une demi-caisse de tambour, dont on fait un logement à la jambe ou au pied, dans les fractures ou autres maladies.

ARCHAISME, s. m. du gr. ἀρχαῖος (*archaios*), ancien.

(*Langage*) Ce mot signifie expression antique, terme vieux et suranné.

ARCHANGE, s. m. du grec Ἀρχάγγελος (*archaggelos*), composé d'ἀρχὴ (*arché*), principe, principauté, primauté, puissance, et d'ἄγγελος (*aggelos*), ange.

(*Relig.*) Les archanges sont les anges d'un ordre supérieur.

ARCHÉE, s. f. du grec ἀρχὴ (*arché*), principe.

(*Alchimie*) *Archée* est un terme inventé par Basile Valentin, et que Paracelse et Vanhelmont adoptèrent avec enthousiasme. Selon eux, l'*archée* est la nature ou la puissance ordinaire des choses; elle est le ségrégateur des élémens; elle arrange et fait tout dans la nature; elle compose et décompose les choses, les réduisant à leurs derniers principes, etc.

ARCHÆOLOGIE, s. f. du grec ἀρχαῖος (*archaios*), ancien, et de λόγος (*logos*), discours: la science des antiquités.

L'*archæologie* comprend l'étude des monumens antiques et l'étude des anciens usages. Cependant on donne plus volontiers le nom d'*archæographie* à la partie de cette science qui regarde particulièrement les monumens; tandis que l'*archæologie* proprement dite, embrasse tout ce qui a rapport aux monumens et aux usages des anciens. Pausanias, parmi les anciens, a donné une description des divers monumens de la Grèce. Depuis la renaissance des lettres, Dante, Pétrarque et quelques autres après eux, ont posé les premières bases de cette science.

On a d'abord étudié les anciennes inscriptions; le goût pour les médailles antiques date du 16.e siècle.

On commença à raisonner sur la théorie de la peinture dans le 14.e siècle; ensuite les érudits examinèrent les pierres gravées et les statues; mais il étoit réservé à Caylus d'ouvrir la carrière de l'art, et à Winkelman de l'agrandir.

ARCHÉTYPE, s. m. du gr. ἀρχὴ (*arché*), principe, et de τύπος (*typos*), modèle, type: premier type.

(*Didactique*) Original, patron, modèle sur lequel on fait un ouvrage.

(*Monnoies*) L'étalon primitif et général sur lequel on étalonne les étalons particuliers.

ARCHIEVÊQUE, s. f. du grec ἀρχιεπισκοπος (*archiépiscopos*), composé d'ἀρχη (*archè*), principe, commandement, et de ... (*episcopos*), évêque : supérieur à un évêque.

(*Hiérar. ecclés.*) Ce titre fut inconnu à la primitive Église. On le donna vers le milieu du 4.e siècle à quelques évêques recommandables par leur piété et leurs lumières; ensuite à ceux des villes les plus distinguées, et notamment à l'évêque d'Alexandrie, qui s'en servit pour faire reconnoître sa supériorité sur les évêques de sa province. Depuis ce moment, le titre d'archevêque, ses distinctions et ses prérogatives furent restreints aux métropolitains qui avoient des suffragans.

L'Église d'Afrique avoit proscrit ce titre comme plein de faste et d'orgueil; mais le tems fit disparoître tout ce qu'il pouvoit avoir d'odieux, et les Églises d'Orient et d'Occident l'adoptèrent, comme un terme propre à exprimer le degré d'honneur et de juridiction dans l'épiscopat, qu'ont les métropolitains sur leurs suffragans. Cependant les Églises de France n'avoient pas encore adopté ce titre au commencement du 7.e siècle, et il n'y devint familier que sur la fin du 9.e.

ARCHI, du grec ἀρχη (*archè*).

(*Langage*) Terme emprunté du grec, qui signifie principe, primauté, commandement, puissance. Il n'a, par lui-même, aucune signification déterminée; mais, placé au commencement d'un mot, il marque une primauté, une prééminence, comme dans *archevêque*, *archiduc*, un très-haut degré, ou un grand excès, comme dans *archi-fou*, *archi-fripon*.

ARCHIATRE, s. m. du grec ἀρχη (*archè*), premier, grand, et de ἰατρος (*iatros*), médecin.

(*Méd.*) Ce mot a fait beaucoup de bruit dans la médecine, et l'on a discuté long-tems et avec chaleur sur la question de savoir si *archiatre* signifioit le prince des médecins ou le médecin du prince. La question n'a pas été décidée; mais il est résulté des raisons apportées de part et d'autre, qu'il y avoit des *archiâtres* du palais, qui ne servoient que dans la cour des empereurs, et des *archiâtres* appelés populaires, dans les villes de Rome et de Constantinople, salariés aux dépens du public, et qui étoient obligés de voir indifféremment tous les malades, sans rien exiger d'eux; de sorte que cette dispute, oiseuse dans son motif, a au moins servi à faire connoître le but d'une excellente institution.

ARCHI-DIACRE, s. m. du grec ἀρχη, ... composé d'ἀρχη (*archè*), principal, et de διακονος (*diakonos*), diacre.

(*Hiérar. ecclés.*) Nom que l'on donnoit autrefois au premier ou au chef des diacres. St.-Augustin fait remonter ce titre à St.-Etienne, parce que St.-Luc le nomme le premier des sept diacres. Il n'y avoit d'abord qu'un diacre qui pût le porter, et il le perdoit dès qu'il se faisoit prêtre; mais dans la suite, on donna aussi ce titre à des prêtres.

ARCHIDUC, s. m. du grec ἀρχη (*archè*), principe, grand, supérieur, et du latin *dux*, duc.

(*Econ. polit.*) Prééminence sur les autres ducs. Le premier qui crut augmenter le lustre de la qualité de *duc* par un nouveau titre, fut Bruno, archevêque de Cologne, qui, l'an 959, se décora du titre d'*archiduc*. Ce titre fut affecté à la maison d'Autriche, exclusivement, par l'empereur Frédéric III, en 1453.

La cour de Russie a adopté, depuis quelques années, le titre de grand duc pour désigner les princes de la famille régnante.

ARCHI-MANDRITE, s. m. du grec ἀρχη (*archè*), principal, et de μανδρα (*mandra*), monastère.

(*Hiérar. ecclés.*) Supérieur d'un monastère dans l'église grecque, et qui revient au mot *abbé*.

ARCHIMIME, s. m. du grec ἀρχη (*archè*), principal, et de μιμος (*mimos*), mime, dérivé de μιμεομαι (*mimeomai*), imiter.

(*Jeux scén.*) *Archimime* est la même chose qu'archi-bouffon,

maître bouffon. Les *archimimes* étoient, chez les Romains, des gens qui contrefaisoient les manières, les gestes, la parole des personnes mortes et vivantes; ils ne furent d'abord employés que sur le théâtre. On les admit ensuite dans les festins, et enfin dans les funérailles, où ils marchoient après le cercueil, contrefaisant celui que l'on conduisoit au bûcher.

Suétone rapporte qu'aux obsèques de Vespasien, l'*archimime* Favon, qui le contrefaisoit, ayant demandé à ceux qui avoient soin de la cérémonie, combien elle coûteroit, et ceux-ci lui ayant répondu cent mille sesterces : « Donnez-moi, dit-il, cent sesterces, et jetez-moi dans le Tibre ». Il vouloit marquer l'avarice du prince mort.

Ce fut aussi un *archimime*, qui, sous Tibère, chargea un mort qu'il accompagnoit au bûcher, d'aller dire à Auguste qu'on n'avoit pas encore payé les legs qu'il avoit faits au peuple. Tibère l'ayant fait venir, lui fit payer sa part des legs d'Auguste, et l'envoya au supplice, en lui ordonnant d'aller dire à Auguste qu'on payoit les legs.

L'*archimime* qui accompagnoit le cercueil, prenoit les habits du défunt, et se couvroit le visage d'un masque qui retraçoit tous ses traits. Sur la musique lugubre qu'on exécutoit pendant la marche, il peignoit, par sa danse, les actions les plus marquées du personnage qu'il représentoit, et dans ces occasions, il ne faisoit grace ni en faveur des grandes places du mort, ni par la crainte du pouvoir de ses successeurs.

ARCHIPEL, s. m. du grec ἀρχὴ (*archè*), principal, et de πέλαγος (*pelagos*), mer.

(*Géogr. anc.*) Les anciens employoient ce mot pour désigner la mer Égée.

(*Géogr. mod.*) *Archipel* signifie maintenant une étendue de mer entrecoupée de plusieurs îles : *l'archipel de la Méditerranée*; *l'archipel du Mexique*, etc.

ARCHIPERACITE, s. m. du grec ἀρχὴ (*archè*), principal, et du chaldéen *perack*, résoudre, expliquer une question.

(*Hist. juive*) nom d'un officier dans les académies des Juifs, qui étoit chargé d'expliquer la loi dans les écoles ou académies des Juifs.

ARCHIPOMPE, s. f. du grec ἀρχὴ (*archè*), principal, et de πομπὴ (*pompè*), pompe.

(*Marine*) Principale pompe, ou plus exactement le puits de la pompe; espèce d'enceinte carrée, pratiquée au pied du grand mât, pour renfermer les pompes, les mettre à l'abri d'être endommagées ou dérangées par le mouvement des effets dans la cale, afin de pouvoir la visiter quand on en a besoin.

ARCHIPRÊTRE, s. m. du grec ἀρχὴ (*archè*), principal, et de πρεσβύτερος (*presbutéros*), prêtre supérieur aux autres prêtres.

(*Hiérar. ecclés.*) Les fonctions d'archiprêtre sont très-anciennes. Ils veilloient dans les églises épiscopales sur la conduite du clergé, remplaçoient l'évêque, et maintenoient l'ordre et la discipline. Il en existe encore en Italie, et leurs fonctions sont les mêmes.

ARCHITECTE, s. m. du grec ἀρχὴ (*archè*), principal, et de τέκτων (*tektôn*), ouvrier : principal ouvrier.

(*Archit.*) Celui qui fait et qui exerce l'art de bâtir. *Trophonius* et *Agamèdes* furent les premiers des architectes grecs dont on ait connoissance : ils étoient fils d'Éginus, roi de Thèbes, et vivoient l'an du monde 2600.

ARCHITECTONIQUE, adj. du grec ἀρχιτεκτονικὸς (*architektonikos*), qui appartient à l'architecture.

(*Physique*) Ce qui donne à quelque chose une forme régulière, convenable à la nature de cette chose, et à l'objet auquel elle est destinée.

ARCHITECTONOGRAPHIE, s. f. du gr. ἀρχιτεκτονικὴ (*architektonikè*), architecture, et de γράφω (*graphè*), décrire.

(*Archit.*) Description d'un édifice, d'un bâtiment.

ARCHITECTURE, s. f. du grec ἀρχιτεκτονικὴ (*architektonikè*), l'art de bâtir.

C'est à la nécessité que l'architecture doit sa naissance; mais c'est du luxe qu'elle a reçu ses embellissemens.

Les premières retraites des hommes furent des antres et des cavernes ; et lorsqu'ils voulurent avoir des habitations plus commodes, les roseaux, les cannes, les branches, les feuilles d'arbres, les écorces, les terres grasses, ont été les matériaux dont ils firent d'abord usage: c'est ainsi que furent construites les premières maisons des Égyptiens, des peuples de la Palestine, et des premiers habitans de la Grèce. On a pu aussi construire les premières maisons de troncs d'arbres, élevés les uns sur les autres, et rangés carrément : on voit même aujourd'hui les restes de ces pratiques originaires, dans quelques villages de l'Allemagne, de Pologne, de Russie, et dans plusieurs parties de l'Amérique septentrionale. Aux maisons de bois succédèrent des maisons de briques, c'est-à-dire, de carreaux d'argile moulés et séchés au soleil, ou cuits sur des fourneaux. Le tems où l'on a commencé à construire des édifices de pierres de taille nous est absolument inconnu. On en doit dire autant de l'invention du mortier, de la chaux, du plâtre, etc. Ces découvertes se sont faites insensiblement et de proche en proche.

La Chaldée, la Chine, l'Égypte et la Phénicie, sont les premières contrées où l'*architecture* proprement dite ait été en usage. Les Égyptiens faisoient honneur de la découverte de la taille des pierres, à Tosorthus, successeur de Monès, que toute l'antiquité s'est accordée à reconnoître pour le premier roi d'Égypte.

La première *architecture* fut sans doute très-grossière ; mais les peuples s'étant policés, on songea à orner et à embellir les édifices. L'*architecture* alors appela plusieurs arts à son secours : à l'aide du ciseau, on substitua des colonnes de pierre ou de marbre, aux poteaux qui originairement servoient à soutenir le faîte des cabanes. L'*architecture* ne consista plus uniquement dans la main-d'œuvre et dans un seul travail mécanique ; il fallut joindre l'élégance à la majesté, et la délicatesse à la solidité. Dans ce sens, ni l'Asie, ni l'Égypte ne peuvent prétendre à la gloire d'avoir inventé, ni même connu les véritables beautés de l'*architecture :* c'est des Grecs que cet art a reçu cette régularité, cette ordonnance, cet ensemble, qui charment nos yeux.

Les Romains apprirent des Grecs l'excellence de l'*architecture*. Elle se trouva florissante sous Auguste ; négligée par Tibère, elle se releva sous Néron, et elle excella sous Trajan. Après ces empereurs, l'*architecture* ne fit que décheoir ; elle suivit la décadence de l'empire romain, et s'anéantit avec lui.

Les Visigoths, dans le cinquième siècle, détruisirent les plus beaux ornemens de l'antiquité, et l'*architecture* fut réduite à un tel excès de barbarie, qu'on négligea la justesse des proportions et la correction du dessin, dans lesquels consistoit le mérite de l'art. L'abus de ses principales règles fit naître une nouvelle manière de bâtir, que l'on nomma l'*architecture gothique*, et qui a subsisté jusqu'à Charlemagne qui entreprit de rétablir celle des anciens. Hugues Capet et Robert son fils, qui avoient du goût pour cet art, encouragèrent les artistes français ; l'*architecture* changea insensiblement de face ; mais de grossière qu'elle étoit, on la porta à un excès opposé en la faisant trop légère. On fut redevable de ce goût aux Arabes et aux Maures, qui l'introduisirent en France et ailleurs, comme les Vandales et les Goths avoient apporté le pesant goût gothique.

L'*architecture* ne recouvra sa première simplicité, sa beauté et ses proportions que vers le commencement du 15e. siècle ; et ce ne fut que sous les règnes de Louis XII et de François 1er., qu'on vit arriver en France des architectes d'Italie, qui, les premiers, donnèrent l'idée du bon dessin pour l'*architecture* qu'on venoit de déterrer des superbes ruines de l'ancienne Rome.

On distingue plusieurs espèces d'*architecture*.

Architecture civile ; c'est l'art de composer et de construire les bâtimens pour la commodité et les différens usages de la vie ; tels sont les édifices sacrés, les palais des

rois et les maisons des particuliers, les ponts, les places publiques, théâtres, arcs de triomphe, etc.

Architecture militaire; c'est l'art de fortifier les places, en les garantissant par des constructions solides et bien disposées, contre l'effort des bombes, des boulets, etc.; c'est ce genre de construction qu'on appelle FORTIFICATION. *Voyez* ce mot.

L'architecture militaire est régulière ou irrégulière

Architecture militaire régulière; c'est celle dont tous les angles qui la composent sont égaux entr'eux.

Architecture militaire irrégulière; c'est celle dont les angles ne sont pas tous égaux ni uniformes entr'eux.

Architecture navale; c'est l'art de bâtir les vaisseaux. On l'appelle autrement *construction*; mais ce mot s'entend plus particulièrement de la méthode de chaque nation, de chaque espèce de bâtiment. Ainsi l'on dit: La *construction française*, la *construction d'un tel vaisseau*, la *construction des chebecs*. Cet art n'est point, comme l'*architecture civile*, assujetti à des proportions et à des règles certaines. La construction d'un vaisseau exige des combinaisons singulières, afin de concilier plusieurs qualités qui se détruisent mutuellement: par exemple, plus un vaisseau sera long et étroit, plus il sera propre à fendre le fluide et à *sillер* avec vitesse; mais il portera mal la voile, virera de bord difficilement, sera plus dur à manœuvrer, et sujet à s'arquer. S'il est court et renflé dans ses fonds, il se comportera bien dans un gros tems, portera bien la voile, virera bien de bord; mais il marchera mal, etc. Le talent du constructeur consiste à concilier, le plus qu'il est possible, de ces qualités, et à préférer celles qui conviennent le mieux, d'après l'espèce et la destination du bâtiment qu'il veut construire.

Architecture hydraulique; c'est l'application des principes de l'hydrodinamique à la construction de tous les ouvrages mécaniques où l'action d'un fluide quelconque, eau, air, vapeur de l'eau, etc., est employée comme puissance motrice, soit comme résistance à combattre ou à vaincre, soit de toutes ces manières à la fois.

ARCHITRAVE, s. f. de l'italien *architrave*, formé du grec ἀρχὸς (*archè*), grand, principal, et du latin *trabes*, poutre, dont on a fait trabe, et ensuite trave, architrave.

(*Archit.*) Première partie de l'entablement qui pose sur les colonnes ou sur les pilastres. Ils sont différens, selon les divers ordres d'architecture.

ARCHIVES, s. f. du latin *archivum*, formé du grec ἀρχεῖον (*archeion*), ancien, ou du latin *arca*, coffre, ou *arcus*, voûte.

(*Diplomatique*) Anciens titres, chartes, et autres papiers importans, et aussi le lieu où l'on garde ces sortes de titres.

(*Hist. anc.*) C'étoit dans les temples de Délos, de Delphes, de Minerve, à Athènes; d'Apollon, de Vesta et du Capitole, à Rome; dans le temple et le tabernacle, à Jérusalem, que les Grecs, les Romains et les Juifs conservoient les traités de paix, les limites des empires, les alliances, les annales de leurs républiques, les sources de leurs finances, et tous les actes qui étoient regardés comme les fondemens du repos, de la tranquillité et de la fortune de leurs compatriotes.

(*Hist. de Fr.*) Les rois de France des deux premières races avoient deux sortes d'archives: les archives ambulantes qui les suivoient toujours, et les permanentes. Il falloit bien que tôt ou tard les premières éprouvassent les suites funestes de leur instabilité. Au rapport du père Daniel, les papiers du roi et les registres publics furent pris par les Anglais, qui défirent notre arrière-garde, l'an 1194. Le trésor de nos chartes actuelles ne peut donc remonter avant Philippe-Auguste; encore en est-on redevable au frère Guérin, religieux de l'ordre de St.-Jean de Jérusalem, évêque de Senlis, et chancelier de ce prince, qui forma le premier recueil du trésor des chartes, mais où l'on ne trouve rien que depuis Louis le jeune.

ARCHIVOLTE, s. m. du latin *arcus volutus*, arc contourné.

(*Archit.*) Bandeau orné de moulures à la tête des voussoirs d'une arcade, qui naît sur les impostes, et qui varie suivant les ordres auxquels il est appliqué.

ARCHONTES, s. m. du gr. ἄρχων (*archon*), dérivé d'ἄρχω (*archó*), commander.

(*Hist. anc.*) Titre des principaux magistrats des anciennes républiques grecques, et particulièrement de celle d'Athènes.

Les *archontes* eurent d'abord leur dignité à vie; ensuite elle fut rendue décennale, et enfin annuelle. Médon la posséda le premier, l'an du monde 2936, après la mort de Codrus, le dernier roi d'Athènes.

ARCO, s. m. mot italien qui signifie *archet*.

(*Musique*) *Con l'arco*; ces mots marquent qu'après avoir pincé les cordes, il faut reprendre l'archet à l'endroit où ils sont écrits.

ARÇON, s. m. du lat. *arcus*.

(*Équit.*) L'une des pièces de bois courbées en ceintre, qui servent à faire le corps de la selle d'un cheval, avec deux bandes de fer qui les joignent l'une à l'autre. Perdre les arçons, vider les arçons, sont des façons de parler par lesquelles on entend qu'un cavalier est désarçonné, ou renversé de son cheval.

(*Agric.*) Arçon signifie le sarment long de six à huit yeux, et même plus, qu'on laisse sur le sep, lors de la taille, dans le pays où le sep et le sarment sont accolés contre des échalas.

(*Technol.*) Les chapeliers, les arçonneurs et les marbriers stucateurs, donnent le nom d'arçon à l'espèce d'archet qui leur est propre.

ARCTIQUE, adj. du grec ἄρκτος (*arctos*), ourse.

(*Astron.*) Épithète que l'on a donné au pôle septentrional ou pôle arctique, parce que la dernière étoile, située dans la queue de la petite ourse, en est très-voisine.

Le cercle polaire *arctique* est un petit cercle de la sphère parallèle à l'équateur, et éloigné du pôle arctique de 23 deg. 28 min. Il prend son nom du pôle arctique.

ARCTITUDE, s. f. du lat. *arctitudo*, *arctatio*, resserrement, rétrécissement, dérivé du verbe *arctare*, presser, serrer, étrécir.

(*Anat.*) Ce mot s'applique particulièrement aux intestins, lorsqu'ils sont resserrés par quelque cause inflammatoire, ou à un rétrécissement contre nature de l'ouverture des parties naturelles de la femme, ou de la matrice.

ARDENT, adj. du lat. *ardens*, brûlant, formé du verbe *ardere*, brûler.

(*Méd.*) Fièvre ardente, fièvre très-violente.

(*Chimie*) *Esprits ardens*; esprits qui étant tirés par la distillation d'un végétal fermenté, peuvent prendre feu et brûler; tels sont l'esprit de vin et l'eau-de-vie.

ARE, s. m. du lat. *area*, d'où on avait déjà fait aire, surface.

(*Métrologie*) Nouvelle mesure agraire, appelée vulgairement PERCHE CARRÉE, propre à déterminer l'étendue superficielle des petits terrains, comme les prés, les jardins, etc.

L'*are*, ou la nouvelle *perche carrée*, contient cent mètres carrés; et, en mesures anciennes, un peu moins de deux perches carrées de 22 pieds.

ARÉAGE, s. m. d'*are*, *area*, et de *ago*, agir.

(*Métrol.*) L'action de mesurer les superficies: c'est la même chose que l'arpentage.

ARÈNE, s. f. du latin *arena*, formé d'*arens*, aride, sec, brûlant.

Sable, gravier dont la terre est couverte en certains endroits, et principalement aux bords de la mer et des rivières.

(*Hist. rom.*) Ce mot se prend quelquefois pour l'amphithéâtre où se faisoient, à Rome, les combats des gladiateurs, et ceux des bêtes farouches, parce qu'on les couvroit de sable.

(*Diction.*) On dit figurément descendre dans l'arène, pour se présenter au combat.

ARÉOLE, s. f. du latin *areola*, diminutif d'*area*, surface.

(*Astron.*) Cercle lumineux qui paroît quelquefois autour de la lune.

(*Anat.*) Cercle coloré qui entoure les mamelles.

ARÉOMÈTRE, s. m. du grec αραιός (*araios*), subtil, leger, et de μετρον (*métron*), mesure.

(*Hydr.*) Instrument qui sert à mesurer la densité ou la pesanteur des fluides.

L'*aréomètre* est ordinairement de verre; il consiste en un globe rond et creux qui se termine en un tube long, cylindrique et petit. On ferme ce tube hermétiquement, après avoir fait entrer dans le globe autant de mercure qu'il en faut pour fixer le tube dans une position verticale, lorsque l'instrument est plongé dans l'eau. On divise ce tube en degrés; et l'on estime la pesanteur d'un fluide, par le plus ou le moins de profondeur à laquelle le globe descend; ensorte que le fluide dans lequel il descend le moins bas est le plus pesant, et celui dans lequel il descend le plus bas, est le plus léger.

ARÉOPAGE, s. m. du gr. ἄρεως (*areós*), génit. d'αρης (*arés*), Mars, et, de παγος (*pagos*), roche; la Roche de Mars.

(*Hist. anc.*) Nom d'un tribunal d'Athènes, ainsi appelé du lieu où il tenoit ses séances.

Cet ancien sénat d'Athènes fut établi neuf cent quarante-un ans avant Solon.

AREOSTYLE, s. m. du gr. ἀραιος (*araios*), rare, et de στυλος (*stulos*), colonne.

(*Architect.*) C'étoit chez les anciens le nom d'un édifice dont les colonnes étoient fort éloignées les unes des autres.

En termes d'architecture moderne, c'est un entre-colonne de quatre diamètres et davantage.

ARÉOTECTONIQUE, s. f. du gr. ἄρεως (*aréós*), génit. d'ἄρης (*arés*), Mars, combat, et de τεκτων (*tektón*, ouvrier, de τευχω (*teuchó*), préparer, ordonner, disposer.

(*Art milit.*) Ce terme est employé pour désigner la partie de l'architecture militaire qui regarde l'attaque et la défense.

ARÉOTIQUE, adj. mot grec dérivé d'αραιόω (*araioó*), raréfier, dont la racine est αραιος (*araios*), rare.

(*Méd.*) On appelle ainsi les remèdes propres à raréfier les humeurs.

ARÊTE, s. f. du latin *arista*, que quelques-uns croient venir du mot celtique *ar*, qui signifie pointe.

(*Agric. et Bot.*) Arête est ce qu'on appelle vulgairement *barbe* du seigle, de l'orge et autres graminées, c'est-à-dire, ce filet grêle, sec et plus ou moins roide, qui part de la base, du dos ou sommet des écailles, ou paillettes florales de ces plantes.

L'*arête* est encore toute espèce de pointe, ou corps mince qui, par sa position ou sa structure, ressemble plus ou moins à l'arête ci-dessus définie.

(*Archit.*) C'est par analogie que les architectes ont donné ce nom à l'angle saillant que forment deux faces droites d'une pièce de bois, d'une pierre, etc.: à la pièce de bois qui forme l'angle des toits en croupe ou en pavillon; à un enduit de plâtre ou de mortier, sur un toit couvert de tuiles. Ces deux derniers se nomment, l'un *arestier*, et l'autre *arestière*.

(*Ychtyologie*) C'est encore par analogie qu'on nomme *arête*, ce qui, dans le corps des poissons, sert à soutenir leur chair, comme les os soutiennent la chair des animaux.

(*Technol.*) Il est peu d'arts ou de métiers qui n'emploient le mot *arête* pour désigner quelque partie de leurs travaux, qui a quelque ressemblance avec l'*arête* proprement dite.

ARÉTOLOGIE, s. f. mot grec composé d'αρετη (*areté*), vertu, et de λογος (*logos*) discours: discours sur la vertu.

(*Philos.*) Partie de la philosophie morale qui traite de la vertu, de sa nature, et des moyens d'y parvenir.

ARGENT, s. m. du grec αργυρος (*arguros*), dérivé d'αργος (*argos*), qui signifie blanc, dont les Latins ont fait *argentum*, qui a produit argent.

(*Minéral.*) L'*argent* est un métal d'une couleur blanche, pure et brillante. L'*argent* est après l'or le plus estimé de tous les métaux. Il est, après le platine, le plus ductile et le plus fixe au feu. Il est aussi, après le cuivre, le plus sonore de tous. Sa ténacité et son élasticité ne le cèdent qu'à celle du fer, du cuivre et du platine. Sa dureté est inférieure à celle du fer, du platine et du cui-

vre. Sa pesanteur spécifique est moindre que celle du platine, de l'or, du mercure et du plomb; mais elle surpasse celle de tous les autres métaux et demi-métaux.

Dans ses mines, l'*argent* se trouve quelquefois à l'état natif, et alors on l'appelle argent vierge; mais beaucoup plus souvent l'argent se trouve minéralisé avec d'autres substances, et alors il prend une seconde dénomination de l'espèce de substance à laquelle il se trouve lié. L'*argent* a conservé son nom dans la nouvelle nomenclature; mais ce que les anciens chimistes appeloient *lune* ou *argent corné*, est maintenant connu sous la dénomination de *muriate d'argent*.

Argent fulminant; c'est un argent dissous dans l'acide nitrique, précipité par l'eau de chaux, et ensuite étendu dans l'ammoniaque. Il en résulte une poudre noire qu'on décante et qu'on laisse sécher à l'air; et c'est cette poudre qui est l'argent *fulminant*.

Il faut le contact d'un corps embrâsé pour faire détonner la poudre à canon; il faut faire prendre à l'or fulminant un certain degré de chaleur pour qu'il détonne; mais le contact du plus petit corps, même froid, fait détonner l'*argent fulminant*. *ARGENTUM MUSIVUM*. *V.* MUSIF.

(*Commerce*) *Titre de l'argent;* le titre auquel on travaille l'*argent*, pour les ouvrages d'orfévrerie, varie selon les pays, de même que l'argent frappé en espèces. La proportion de l'argent à l'or est comme 15 est à 1, avec une fraction qui varie d'un demi à un cinquième, entre la France et l'Angleterre.

Argent de banque; c'est l'*argent* que les négocians ou autres particuliers placent dans les dépôts publics qu'ils nomment banques; telles que sont les banques de Venise, de France, d'Hambourg, d'Amsterdam, etc. Cet argent est ordinairement plus cher que l'argent courant, par la facilité qu'il y a de faire des paiemens considérables avec les reconnoissances de la banque, ou les écritures en banque, comme à Amsterdam, et parce qu'aussi ces banques ne recevant que des pièces ou lingots d'or et d'argent d'un bon aloi, on est bien sûr d'être toujours payé en bonne valeur.

ARGILE, s. f. du grec ἀργιλλος (*argillos*), terre blanche, dont la racine est ἀργος (*argos*), blanc.

(*Hist. nat.*) Mélange de silice et de différentes terres simples, si intimement combinées, qu'elles forment un tout parfaitement homogène, et qui paroît simple lui-même.

L'*argile* est de diverses couleurs, mais plus ordinairement gris, et surtout bleuâtre, d'une teinte obscure comme l'ardoise. Elle est onctueuse, tenace et ductile.

Elle a la propriété de se durcir considérablement au feu, en conservant la forme qu'on lui a donnée dans son état de mollesse, ce qui la rend propre à la fabrication des poteries de toute espèce, des carreaux, etc. *V.* ALUMINE, TERRE A POTIER, TERRE BOLAIRE, TERRE DE PUTNA; TERRE A PIPE FOULON, TERRE d'OMBRE.

ARGUMENT, s. m. du lat. *arguo*, faire voir, prouver, convaincre.

(*Logique*) Raisonnement par lequel on tire une ou deux conséquences d'une ou deux propositions.

(*Astron.*) *Un argument* est, en général, la quantité de laquelle dépend une équation, une inégalité, une circonstance quelconque du mouvement d'une planète. Ainsi, l'argument de latitude est la distance d'une planète à son nœud, parce que la latitude en dépend.

Argument annuel; c'est la distance du soleil à l'apogée de la lune.

Argument de la parallaxe; c'est l'effet qu'elle produit dans l'observation qui sert à trouver la véritable quantité de la parallaxe horizontale.

(*Littérat.*) *Argument* est le sujet ou l'abrégé d'un ouvrage.

ARGYROPÉE, s. f. du grec ἀργυρος (*arguros*), argent, et de ποιεω (*poieo*), faire.

(*Alchimie*) Terme de philosophie hermétique: qui signifie l'art de convertir les métaux et les minéraux les plus imparfaits en argent, par le moyen de la pierre philosophale, ou du mercure des philosophes, ou de la semence argentifique.

ARIETTE, s. f. de l'italien *arietta*, diminutif d'*aria*, air : petit air.

(*Musique*) La signification de ce mot a changé en France, et l'on y donne le nom d'*ariettes* à de grands morceaux de musique, d'un mouvement pour l'ordinaire assez gai et marqué, qui se chantent avec des accompagnemens de symphonie, et qui sont communément en rondeau.

ARILLE, s. m. du lat. *arillus*.

(*Botan.*) Partie charnue qu'on rencontre dans quelques fruits, distincte de la paroi interne du péricarpe : elle enveloppe en partie ou en totalité la graine, sans contracter avec le tégument propre de celle-ci, d'autre adhésion que par le style. Cette partie n'est qu'une expansion remarquable de ce que les botanistes appellent *cordon ombilical*.

ARIOSO, adj. pris adverbialement. Mot emprunté de l'italien.

(*Musique*) Ce mot, placé à la tête d'un air, indique une manière de chant soutenue, développée, et affectée aux grands airs.

ARISTARQUE, s. m. du grec ἀριστάρχος (*aristarchos*), composé d'ἄριστος (*aristos*), très-bon, et d'ἀρχος (*archos*), prince; très-bon prince.

(*Littérat.*) Ce mot signifie bon prince; mais, dans l'usage ordinaire, il se prend pour un critique sévère, depuis un grammairien de ce nom, qui a fait la révision des poëmes d'Homère, avec tant de sévérité, que l'on a depuis nommé *aristarque* tout critique outré, auprès de qui les meilleurs ouvrages trouvent à peine grace.

Ce mot tout seul ne se prend point en mauvaise part, comme celui de zoïle.

ARISTOCRATIE, s. f. du grec ἀριστος (*aristos*), le meilleur, et de κρατος (*kratos*), pouvoir, gouvernement.

(*Econ. polit.*) Sorte de gouvernement où le pouvoir souverain est exercé par un certain nombre de nobles ou de magistrats.

ARITHMANCIE, s. f. mot grec composé d'ἀριθμος (*arithmos*), nombre, et de μαντεια (*manteia*), divination.

(*Divinat.*) Art de prédire l'avenir par le moyen des nombres.

ARITHMÉTIQUE, s. f. du grec ἀριθμητικη (*arithmétiké*), dont la racine est ἀριθμος (*arithmos*), nombre.

(*Mathém.*) L'art de démontrer, ou cette partie des mathématiques qui considère les propriétés des nombres. L'arithmétique se divise en différentes espèces :

L'arithmétique théorique, ou la science des propriétés et des rapports des nombres abstraits, avec les raisons et les démonstrations des différentes règles.

Arithmétique pratique ; c'est l'art de nombrer ou de calculer, ou l'art de trouver les nombres par le moyen de certains nombres donnés, dont la relation aux premiers est connue.

Arithmétique instrumentale ; c'est celle où les règles communes s'exécutent par le moyen d'instrumens imaginés pour calculer avec facilité et promptitude, comme la machine de Pascal.

Arithmétique logarithmique ; c'est celle qui enseigne le calcul des nombres et des quantités abstraites, désignées par des chiffres ; on en fait les opérations avec des chiffres ordinaires ou arabes.

Arithmétique spécieuse ; c'est celle qui enseigne le calcul des quantités désignées par les lettres de l'alphabet.

Arithmétique décimale ; c'est celle qui s'exécute par une suite de dix caractères, de manière que la progression va de dix en dix.

Arithmétique politique ; c'est celle dont les opérations ont pour but des recherches utiles à l'art de gouverner les peuples ; telles que celles du nombre des habitans d'un pays ; de la quantité de nourriture qu'ils doivent consommer ; du travail qu'ils peuvent faire ; du tems qu'ils ont à vivre, etc.

L'*Arithmétique politique* peut se diviser en trois parties : la première est l'art de se procurer des faits précis, et tels que le calcul puisse s'y appliquer ; la seconde a pour objet de tirer de ces faits les conséquences auxquelles ils conduisent ; la troisième enfin doit enseigner à déterminer la probabilité de ces faits et de ces conséquences.

Il y a lieu de croire que les anciens n'ont eu aucune idée de l'*arithmétique politique*. Elle n'a commencé à être une science que vers le milieu du dix-septième siècle, et il paroît que c'est en Angleterre qu'elle a pris naissance. Le chevalier Petty, anglais, est le premier qui ait publié des essais sous ce titre.

ARLEQUIN, s. m. Ce mot, que l'on a prononcé autrefois *harlequino*, vient d'un fameux comédien italien, qui vint à Paris sous Henri III. Comme il alloit souvent chez MM. de Harlay, ses compagnons l'appelèrent *harlequino*, c'est-à-dire, petit Harlay, nom qui est demeuré à ses successeurs, et qui, comme lui, firent le rôle de bouffon, pour divertir le peuple par leurs plaisanteries.

ARMATEUR, s. m. de l'Italien *armatore*.

(*Marine et Commerce*) C'est en termes de marine marchande, le commandant d'un vaisseau armé pour croiser sur les bâtimens des ennemis de l'Etat, avec une autorisation légale.

On appelle aussi *armateurs*, les négocians, marchands, banquiers et autres, qui équipent un vaisseau, soit pour la course, soit pour le commerce.

ARMATURE, s. f. du latin *armatum*, fait d'*armare*, armer.

(*Mécan.*) Assemblage de différentes barres ou liens de métal, pour soutenir ou contenir les parties d'un ouvrage de mécanique.

(*Lithologie*) La croûte métallique et luisante qui couvre les pierres figurées.

(*Art du fondeur*) L'assemblage de différens morceaux de fer destinés à porter le noyau et le moule de potée d'un ouvrage de bronze.

ARME, s. f. du latin *armi*, les bras, les épaules.

(*Art milit.*) Tout ce qui sert dans le combat, soit pour attaquer, soit pour se défendre.

On s'en sert au pluriel dans une signification plus étroite, pour marquer seulement les armes défensives d'un homme de guerre. *Cet homme est bien sous les armes; il a des armes à l'épreuve; il reçut un coup dans ses armes.*

Aux armes, cri par lequel on avertit une troupe de gens de guerre de prendre les *armes*.

Faire passer quelqu'un par les armes; c'est le faire mourir à coups de fusils, par le jugement d'un conseil de guerre.

Armes, signifie la profession, le métier d'un homme de guerre. *Cet homme est né pour les armes; faire ses premières armes.*

Suspension d'armes; c'est la cessation de toutes sortes d'actes d'hostilités entre deux partis opposés.

On se sert du mot *armes*, pour signifier les différentes espèces de troupes qui composent une armée. *L'arme au génie, l'arme de la cavalerie*, etc.; *détachement composé de différentes armes.*

(*Escrime*) *Maître d'armes;* celui qui enseigne à tirer des *armes*.

Faire des armes; c'est s'exercer à escrimer.

Tirer dans les armes, hors les armes, etc. C'est allonger un coup d'épée, entre ou hors les bras de l'ennemi.

(*Blason*) Les *armes* étoient des marques d'honneur, des devises, etc., que nos vieux guerriers à l'imitation des Romains, faisoient peindre sur leurs écus, d'où est venu le mot écusson, en termes de blason; comme les *écus* étoient l'*arme* la plus commune aux gens de guerre, on appela particulièrement *armes*, les *devises*, etc., représentées sur les écus.

On appelle *armes parlantes*, celles où il y a quelques figures qui font allusion avec le nom de la famille.

Voy. Blason.

(*Botan.*) Les *armes* des plantes sont les épines et les aiguillons.

(*Hist. nat.*) *Armes des animaux;* elles sont de deux espèces: les unes offensives sont exclusivement le partage des animaux carnivores. Les autres défensives, comme les cornes des animaux ruminans, servent à leur défense.

ARMÉE, s. f. du latin *arma*.

(*Art milit.*) Corps de troupes avoué par un Etat et envoyé par lui pour faire la guerre; ou encore, un

grand nombre de troupes assemblées sous la conduite d'un général.

ARMEMENT, s. m. du latin *armamentum*.

(*Art milit.*) Appareil de guerre.

(*Marine*) L'*armement* d'une flotte, d'un vaisseau, est l'action d'équiper ou de préparer et de munir un ou plusieurs vaisseaux de guerre ou autres, pour aller à la mer. Il se dit par analogie des vaisseaux marchands.

ARMILLAIRE, adj. du latin *armilla*, bracelet : ce qui ressemble à un bracelet.

(*Astron.*) C'est ainsi qu'on appelle une sphère artificielle, composée de plusieurs cercles de métal ou de bois, qui représentent différens cercles de la sphère du monde, mis ensemble dans leur ordre naturel. La sphère armillaire sert à aider l'imagination pour concevoir l'arrangement des cieux et le mouvement des corps célestes.

ARMILLES, s. f. du lat. *armilla*, bracelet.

(*Astron.*) Les *armilles* d'Alexandrie, célèbres par les observations de Tymocharès et d'Eratosthènes, consistoient en deux cercles de cuivre fixés dans le plan de l'équateur et du méridien, et peut-être en un troisième cercle mobile, à-peu-près comme l'astrolabe que Ptolomée décrit dans l'Almageste. Tycho-Brahé avoit aussi des *armilles* ou des cercles mobiles, les uns dans les autres, pour observer les positions des astres.

ARMISTICE, s. m. du latin *armistitium*, contraction de *armis sisténdis*.

(*Art milit.*) Suspension d'armes.

ARMOIRIES, *Voy.* ARMES.

ARMURE, s. f. du latin *arma*.

(*Art milit.*) Les armes défensives qui couvrent et joignent le corps, comme la cuirasse, le casque, etc.

(*Physique*) *Armure de l'aimant*; garniture d'acier qui augmente la vertu de l'aimant, ou qui la fixe et la conserve.

(*Technol.*) *Armure*, se dit du métier sur lequel on fait le velours.

Les moissonneurs appellent *armure en bois*, quatre baguettes de bois, appliquées à la longueur du fer d'une faux, pour recevoir le blé fauché.

Aromates, s. m. du grec ἄρωμα, (*arôma*) bonne odeur.

(*Mat. méd.*) On comprend sous ce nom générique, toutes les matières végétales odoriférantes, pourvues d'une huile et d'un sel, dont l'union forme une substance savonneuse, qui est le principe de l'odeur et du goût de ces substances.

ARÔME, s. m. du grec ἄρωμα (*arôma*), bonne odeur.

(*Chimie*) Terme de la nouvelle nomenclature chimique, qui remplace ce qu'on appeloit ayant, *l'esprit recteur* ou *principe odorant*.

L'*arome* est un principe ou un composé subtil et volatil qui s'exhale de lui-même des végétaux, et qui porté par l'air sur le nerf olfactif de l'homme et des animaux, produit en eux la sensation de l'odeur.

Il y a autant d'*aromes* que de plantes différentes, et chaque *arome* varie dans la même plante, suivant les circonstances.

On obtient l'*arome* des plantes en les distillant à une chaleur douce, et on les condense dans l'eau qui prend l'odeur de la plante; mais le principe de cette odeur est si subtil et en si petite quantité, que si on échauffe tant soit peu cette eau, et si on la laisse seulement exposée à l'air, il se dissipe entièrement, sans que l'eau perde sensiblement de son poids.

Le meilleur moyen de conserver l'*arome* est de l'enchaîner dans de l'esprit-de-vin ou dans des huiles essentielles. Si on fait digérer l'esprit-de-vin avec une plante aromatique, il se charge de son *arome* et de son huile essentielle. Si on enlève l'huile à l'esprit de-vin, en y versant de l'eau, l'arome reste alors lié à l'esprit-de-vin, qui en conserve l'odeur. De même, si on distille l'alcohol avec une eau aromatisée, il se charge de l'*arome* que l'eau contenoit, et elle devient inodore. C'est sur cela qu'est fondé tout l'art de faire *les ratafiats*, qui ne sont qu'un esprit-de-vin ou alcohol étendu d'eau, chargé de la partie aromatique d'une plante et adouci avec du sucre. On trouve toujours l'arome dans les huiles essentielles qui ont

l'odeur de la plante ; aussi, en dissolvant ces huiles dans l'alcohol, on captive doublement *l'esprit recteur.*

ARPÈGE, s. m. de l'italien *arpeggio*, dérivé d'*arpa*, harpe, parce que c'est du jeu de la harpe qu'on a tiré l'idée de l'arpégement.

(*Musique*) L'*arpège* est une manière de faire entendre successivement et rapidement les divers sons d'un accord, au lieu de les frapper tous à-la-fois.

On est contraint d'*arpéger* sur tous les instrumens dont on joue avec l'archet, parce que la convexité du chevalet empêche que l'archet ne puisse appuyer sur toutes les cordes. Il faut, pour arpéger, que les doigts soient arrangés, chacun sur sa corde, et que l'arpège se tire d'un seul et grand coup d'archet qui commence fortement sur la plus grosse corde, et vienne finir en tournant et adoucissant sur la chanterelle. Si les doigts ne s'arrangeoient sur les cordes que successivement, ou qu'on donnât plusieurs coups d'archet, ce ne seroit plus arpéger, ce seroit passer très-vite plusieurs notes de suite.

Ce qu'on fait par nécessité sur le violon, on le fait par goût sur le clavecin. Comme on ne peut tirer de cet instrument que des sons qui ne tiennent pas, on est obligé de les refrapper sur des notes de longue durée; et pour faire durer un accord plus long-tems, on le frappe en arpégeant, commençant par les sons bas, et observant que les doigts qui ont frappé les premiers, ne quittent point leurs touches que tout l'arpége ne soit achevé, afin que l'on puisse entendre à-la-fois tous les sons de l'accord.

ARPENT, s. m. du celte *ara*, labouré, *pen*, un, et *neiz*, jour, labour d'un jour ; ou du lat. *arpendium*, corruption d'*arvipendium* : l'action de mesurer la terre avec une corde ; d'où l'on a fait *arvipennium*, *aripennium* et *arpendium*.

(*Géom.*) Mesure ancienne de superficie, contenant cent perches carrées, ou 51 *ares* environ de superficie; c'est aussi le terme vulgaire qui correspond à celui de are. *V.* ARE

ARQUER, v. n. d'arc, *arcus*.

(*Marin.*) S'*arquer*, c'est, en parlant d'un vaisseau ou de ses parties, se courber ou changer de forme, par vétusté ou par accident.

ARRACHEMENT, s. m. du latin *abradicare*, ou *eradicare*.

(*Archit.*) Les *arrachemens* sont des pierres qu'on ôte d'un mur à distances égales, lorsqu'on veut y joindre un autre mur, afin de faire liaison.

Les *arrachemens* d'une voûte sont les endroits par où elle commence à se former en ceintre, ce qui est au-dessus de l'imposte.

ARRASEMENT, ou ARASEMENT, du verbe raser, passer horizontalement, près et vite, par métaphore.

(*Archit.*) Dernière assise d'un mur arrivée à hauteur du couronnement, ou assise qu'on a laissée à certaine hauteur, pour quelque raison particulière.

(*Menuiserie*) Il se dit aussi des pièces égales en hauteur unies et sans saillie.

ARRÉRAGES, s. m. Corruption d'arriérages, formé du lat. *ad retro*, d'où les Italiens ont fait *arretatro*, et les Espagnols *arredrar*.

(*Pratique*) Ce qui est dû, ce qui est échu d'un revenu, d'une rente, d'un loyer, d'une ferme.

ARRÊT, s. m. du grec ἄρεστον (*areston*), du verbe ἀρέσκω (*areskó*), plaire ; d'où le latin *placitum* a produit *plaisir*. De ce mot ἀρέσκω (*areskó*), vient aussi *arrestare*, latin barbare des derniers siècles, que les Français ont également adopté, et dont ils ont fait *arrêt*, mais dans le sens de ce qui a été *statué*, *décidé*, et non *de ce qui plaît*. De-là vient que les mots: *car tel est notre plaisir*, qui se trouvent au bas des édits des rois de France, veulent dire, ce *qui a été arrêté par nous*, et non *ce qui nous plaît*.

(*Pratique*) *Arrêt* est un jugement souverain et sans appel. D'*arrêt* on a fait *arrêté*, pour signifier le résultat des délibérations d'une assemblée.

(*Chasse*) On appelle *arrêt* l'action du chien-couchant, qui s'arrête quand il sent la perdrix ou le gibier. *Le chien est en arrêt.*

(*Equit.*) *Arrêt* est la pause que fait le cheval en cheminant.

Former l'arrêt du cheval; c'est l'arrêter sur les hanches.

Demi-arrêt; c'est un arrêt qui n'est pas achevé, quand le cheval reprend et continue son galop, sans faire ni pesades, ni courbettes.

ARRHES, s. f. du grec ἀρραβών (*arrabón*), ou de l'hébreu *arab*, il a promis.

(*Pratique et Commerce*) Argent ou gage qu'un acheteur donne d'avance et à-compte sur une marchandise, pour la retenir, et prévenir qu'elle ne soit vendue à d'autres.

En droit, qui rompt le marché, perd ses *arrhes*, et si le marché est rompu par celui qui a reçu les arrhes, il rend les *arrhes* doubles.

ARRIERE, s. m. du lat. *ad retro*, dont les Italiens ont fait *addietro*.

(*Marine*) La partie du vaisseau qui est du côté de la poupe; il est opposé à celui d'*avant*. *Vent-arrière* est synonyme de vent en poupe. *Passer de l'arrière*, signifie un égard que l'inférieur doit au supérieur, en passant du côté de la poupe, lorsqu'ils s'approchent, et que leurs routes se croisent. L'on suppose que la chose est possible, et qu'elle n'expose à aucun danger.

ARRIERÉ, s. m. du latin *ad retro*.

(*Finances*) *Mettre à l'arriéré*, *mettre dans l'arriéré*; c'est suspendre le paiement de certaines dettes, jusqu'à une époque fixe ou indéterminée, et cependant continuer le paiement des autres dettes.

ARRIERE-MAIN, s. m. du latin *ad retro*.

(*Jeu de paume*) Coup de revers de la main : *J'ai gagné la partie* par un *bel arrière-main*.

(*Equit.*) Nom que l'on donne à tout le train de derrière du cheval.

(*Chirurgie*) *Arrière-faix*; c'est ce qui sort de la matrice d'une femme après l'enfant; le placenta avec les membranes qui enveloppent l'enfant dans le ventre de sa mère. On l'appelle ainsi, parce que c'est comme un second faix dont la femme ne se décharge qu'après que l'enfant est hors de la matrice. *V.* SECONDINES, PLACENTA.

ARRIMAGE, s. m. du latin barbare *arrigare*, disposer, ordonner.

(*Marin.*) L'action d'arranger le lest, les tonneaux, les munitions de guerre et de bouche, et en général tout ce qui se place dans la cale d'un vaisseau, de façon que le bâtiment soit sur l'eau dans l'assiette requise par sa construction, et la plus convenable pour sa navigation.

ARRIVER, v. n. de l'italien *arrivare*, corruption du latin *adripere*, approcher de la rive, aborder.

(*Marine*) *Arriver*; c'est ranger le cap ou la proue du vaisseau plus loin de la ligne du vent qu'il n'étoit, ou autrement le rapprocher davantage de la route de vent-arrière. On *arrive* pour éviter un danger, ou l'abordage d'un vaisseau qui se trouve au vent. Lorsque deux vaisseaux courent l'un sur l'autre, si tous les deux tiennent le vent, c'est le plus petit ou l'inférieur qui doit *arriver*; et s'il n'y en a qu'un au plus près du vent, celui-là doit continuer de tenir le vent, et l'autre doit *arriver*. *Arriver* sur un vaisseau, c'est lorsqu'ayant un vaisseau sous le vent, on met, tout-à-coup, la barre du gouvernail du côté du vent, pour aller à la rencontre de ce vaisseau, en se rapprochant davantage de la route de vent-arrière.

ARRONDIR, v. a. du lat. *rotundare*, pour *rotundum facere*, rendre rond.

(*Equit.*) *Arrondir un cheval*, pour dire le dresser à manier en rond, ou lui faire porter les hanches et les épaules, uniment et rondement, sans qu'il se traverse ou se jette de côté.

(*Peinture*) *Arrondir* un objet; ce n'est pas seulement le faire paroître de relief, c'est dégrader tellement la couleur par l'effet du clair-obscur que la *rondeur* se fasse sentir aussi parfaitement que la réalité l'offre, et sur-tout en donnant bien à connoître la nature de la substance qu'on fait paroître *arrondie*.

ARROSER, v. a. du lat. *adrorare*, humecter : mouiller quelque chose, en versant de l'eau dessus.

(*Jardin.*) Donner de l'eau à une plante. On juge qu'une plante peut se passer d'eau, lorsque ses feuilles sont d'un vert obscur, bien étendues et fermes, et que leur pédicule n'est

point incliné. Tout ce qui est nouvellement planté, doit être fréquemment *arrosé*, depuis que la sève se dispose à monter, jusqu'à la saison où elle diminue.

Pline, en parlant du platane apporté en Italie, dit que cet arbre étoit si estimé, qu'on l'arrosoit avec du vin, pour le faire croître; et il ajoute : Le vin est très-salutaire aux racines; *ainsi, nous avons appris même aux arbres à s'abreuver de cette liqueur.*

ARSENAL, s. m. de l'italien *arsenale.*

(*Art milit.*) Magasin d'armes et de toutes sortes d'instrumens de guerre, soit pour la terre, soit pour la mer.

ARSENIC, s. m. du gr. αρσενικον (*arsenikon*).

(*Minéral.*) Substance métallique aigre et cassante, qui a la propriété de se dissiper dans le feu, sous la forme d'une fumée dont l'odeur est semblable à celle de l'ail. C'est un poison dangereux; on en connoît de plusieurs espèces; le régule d'*arsenic*, aujourd'hui l'*arsenic* proprement dit. La *chaux d'arsenic blanc*, appelée maintenant l'*oxide d'arsenic*; l'arsenic rouge, connu dans la nouvelle nomenclature, sous le nom d'*oxide d'arsenic sulfuré rouge*, et l'arseniate de potasse qui a conservé son nom.

Arsenique (*acide*); c'est un acide formé du métal arsénique et d'oxigène. Sa terminaison en *ique*, indique le second état des acides, celui où ils contiennent plus d'oxigène, où ils en sont ordinairement complétement saturés. La combustion ne réduit l'arsenic qu'en oxide. L'acide nitrique ou l'acide muriatique oxigéné, ajoute à cet oxide la quantité d'oxigène nécessaire pour qu'il devienne *acide arsénique.*

ARSENIEUX (*acide*); c'est l'oxide d'arsenic, uni avec différentes bases, telles que les terres, les alcalis, et les oxides métalliques. Sa terminaison en *eux*, indique le premier état des acides, celui où ils contiennent le moins d'oxigène possible pour être acide.

ART, s. m. du grec αρτη (*arété*), vertu, industrie, ou de αρος (*aros*) utilité: méthode de bien faire un ouvrage selon certaines règles.

Arts libéraux; ceux où l'esprit a plus de part que la main.

Arts mécaniques; ceux qui dépendent surtout de la main.

(*Littérat.*) *Art* se dit en parlant de ce qui est composé et conduit avec raisonnement, en faisant une juste application des principes et des préceptes d'un certain *art. Cette pièce de théâtre est conduite avec grand art*; *un bon orateur doit cacher son art.*

(*Alchimie.*) *Le grand art*; on appelle ainsi l'art de transmuter les métaux.

ART POÉTIQUE. *Voy.* POÉTIQUE.

ART MILITAIRE. *V.* MILITAIRE.

ARTÈRE, s. f. du grec αηρ (*aër*), air, et de τ ρεω (*teréo*), conserver, parce qu'en effet la *trachée-artère* conduit l'air dans les poumons.

(*Anat.*) Les artères sont des parties solides, figurées en canaux membraneux, élastiques, qui ont la figure d'un cône allongé, lisses et polis intérieurement sans valvules, si ce n'est dans le cœur, destinés à recevoir le sang du cœur pour le distribuer au poumon, et à toutes les parties du corps, en décroissant à mesure qu'ils se divisent en un plus grand nombre de rameaux.

ARTHRITE, s. m. du grec αρθριτις (*arthritis*), maladie des articles.

(*Méd.*) Épithète donnée à la maladie et aux douleurs de la goutte, comme aussi aux remèdes qui sont propres à guérir les maladies de ce genre.

ARTICLE, s. m. du latin *articulus*: jointure.

(*Anat.*) Jointure, articulation: assemblage de deux os pour le mouvement de l'un et de l'autre.

(*Botan.*) La jointure d'une partie d'une plante avec une autre.

(*Diplomat. Commerce, Finances et Pratique*). Ce mot se dit des parties d'un écrit composé de divers chefs, tel qu'est un traité, un contrat, un compte, etc.

(*Grammaire*) *Article* est une particule

ticule qui précède ordinairement les noms appellatifs.

ARTICULATION, s. f. du latin *articulatio*, formé d'*articulus*.

(*Anat.*) Manière dont les os sont naturellement assemblés les uns avec les autres.

(*Botan.*) Le lieu de la réunion de deux pièces mises bout à bout, ou encore des gonflemens et des étranglemens qu'on rencontre alternativement sur plusieurs parties des plantes.

(*Pratique*) On dit *articulation de faits*, pour dire déduction de faits, article par article.

ARTIFICE, s. m. du latin *artificium*, composé de *ars*, art, et de *facio*, faire : manière adroite et industrieuse d'exécuter quelque chose.

(*Pyrotech.*) *Artifice* se dit des feux préparés avec art, soit pour le divertissement, soit pour la guerre, de matières aisées à s'enflammer, etc.

ARTIFICIEL, adj. d'art : qui se fait par art.

(*Astronom.*) *Sphère artificielle.* *V.* SPHÈRE ARMILLAIRE.

Jour artificiel ; c'est le jour que le soleil reste sur l'horizon.

(*Géom.*) *Lignes artificielles ;* ce sont les lignes tracées sur un compas de proportion, lesquelles représentent les logarithmes des sinus, des tangentes, et peuvent servir avec la ligne des nombres, à résoudre exactement les problèmes de trigonométrie, de navigation, etc. Les nombres artificiels sont les sécantes, les sinus et les tangentes.

(*Phys.*) *Aimant artificiel, froid artificiel.* *V.* AIMANT, FROID.

ARTILLERIE, s. f. de l'ancien mot françois *artiller*, rendre fort par art.

(*Art mil.*) Ce mot signifioit autrefois les arbalètes, les arcs, les traits et les flèches. Aujourd'hui l'on comprend sous ce nom les canons, les mortiers, les bombes, etc. Il se prend aussi pour le corps de troupes qui sert l'artillerie.

ARTIMON, s. m. de l'italien *artimone*, qui pourroit venir du grec ἀρτέμων (*artémón*), qui signifioit chez les Grecs la grande voile d'un navire.

(*Marine*) C'est le nom distinctif de celui des mâts du vaisseau qui est placé le plus vers l'arrière et le plus petit de tous. La voile qu'il porte, et généralement, toute sa garniture porte le nom d'*artimon*.

ARTISTE, s. m. d'*art ;* celui qui travaille dans un art, où le génie plus que la main doit concourir ; celui qui cultive les arts libéraux.

ARYTÉNOÏDE, s. m. du grec ἀρύταινα (*arutaina*), entonnoir, et de εἶδος (*éidos*), forme, ressemblance : qui ressemble à un entonnoir.

(*Anat.*) Épithète que l'on donne à deux cartilages qui, assemblés avec d'autres, forment l'embouchure du larynx.

ARYTHME, s. m. de l'A privatif grec, et de ῥυθμὸς (*ruthmos*), proportion, mesure : sans proportion, sans mesure.

(*Méd.*) Irrégularité dans le mouvement du pouls.

AS, *s.* m. du latin *as*, dérivé du grec εἷς, un, ou αἷς à la dorique, et ας à la tarentine.

(*Hist. rom.*) Ce mot a signifié un poids, comme la livre commune ; de là on l'a transporté à quelqu'autre chose que ce fût, et *as* signifioit un tout, la chose entière. Par *as*, on a entendu une monnoie ; il y a eu quatre sortes d'*as* pendant la république. La marque de l'*as* étoit une tête de *Janus* d'un côté, et de l'autre un bec de navire, *rostrum*.

(*Jeu de dés*) *As* se dit du seul point qui est marqué sur une des faces du dé que l'on joue.

(*Jeu de cartes*) On appelle *as*, les cartes qui n'ont qu'une seule figure placée dans le milieu. L'*as* vaut, aux cartes, un ou dix, ou même onze, selon le jeu qu'on joue.

ASBESTE, s. m. du grec ἄσβεστος (*asbestos*), incombustible ; formé de l'A privatif, et de σβέννυμι (*sbennumi*), éteindre ; parce que l'incombustibilité de cette substance avoit fait croire aux anciens qu'elle étoit très-propre à faire des lampes perpétuelles.

(*Minéral.*) Substance minérale d'un tissu fibreux ; c'est une espèce d'amiante solide ; on en distingue plusieurs espèces : l'*asbeste flexible*, l'*asbeste dur ou mûr*, l'*asbeste cassé*, l'*asbeste liquiforme*.

On fait avec l'*asbeste flexible* du

papier et des mèches qui ne se consument point.

ASCENDANT, TE, adj. du lat. *ascendere*, formé de *ad*, et de *scando*, monter, grimper sur.

(*Généal.*) *Ligne ascendante*, pour désigner les personnes dont on est né : le mariage est défendu entre les ascendans et les descendans en ligne directe.

(*Astron.*) Le nœud *ascendant* d'une planète est le point où elle traverse l'écliptique, en passant du midi au nord, comme le nœud descendant est celui par lequel elle passe du nord au midi. *Les signes ascendans* sont les trois premiers et les trois derniers de l'écliptique. Ils ont été appelés ainsi, parce que le soleil, en les parcourant, s'élève de jour à autre, au dessus de l'horizon dans nos régions septentrionales, et semble monter vers notre zénith.

(*Astrol.*) Le point de l'écliptique que les astronomes appellent quelquefois *ascendant*, parce qu'il est situé dans l'horizon oriental, est appelé par les astrologues, horoscope; et ils le calculoient pour dresser le thème d'une nativité. La division du ciel en douze maisons commençoit dans ce point, et l'on disoit qu'une planète dominoit à l'*ascendant*, lorsqu'elle répondoit à ce point de l'écliptique situé dans l'horizon. C'est de là peut-être qu'est venue l'expression, avoir de l'*ascendant* sur quelqu'un, par comparaison avec l'influence considérable que l'on supposoit dans l'horoscope sur la conduite, les inclinations et le sort des hommes.

(*Géom.*) Quelques géomètres nomment progression *ascendante*, celle dont les termes vont en croissant. Telle est la progression arithmétique des nombres naturels 1, 2, 3, etc.

(*Anat.*) *Les vaisseaux ascendans* sont ceux qui portent le sang en haut, ou des parties inférieures dans les supérieures. *L'aorte ascendante* est le tronc supérieur de l'artère qui fournit le sang à la tête.

(*Jardin.*) Les branches *ascendantes* sont des branches ménagées de distance en distance sur les deux branches mères; celles qui montent garnissent le dedans de l'arbre, et celles qui descendent garnissent le dehors.

ASCENSION, du lat. *ascendere*, formé de *ad*, et de *scando*, monter vers : élévation.

(*Physique*) L'action par laquelle un fluide monte dans les tuyaux ; telle est l'ascension de l'eau dans les pompes, du mercure dans le baromètre.

(*Astron.*) L'*ascension* est l'arc compris entre le point équinoxial, et le point de l'équateur qui se lève avec une étoile.

(*Jardin.*) *Ascension* se dit du mouvement de la sève, après qu'elle a monté jusqu'au faîte de l'arbre, elle descend par les fibres longitudinales de sa tige, durant les soirées fraîches de l'été, et dans les tems de rosée; le surplus s'évapore par les vaisseaux excrétoires des feuilles. L'époque de l'ascension de la sève est très-importante à connoître, à cause des transplantations, marcottes, greffes, etc.

(*Relig.*) *Ascension* se dit de l'élévation miraculeuse du Sauveur, quand il monta au ciel en corps et en ame, en présence de ses apôtres. Il signifie aussi la fête qu'on célèbre en son honneur, quarante jours après Pâques.

ASCÉTIQUE, adj. du grec ἀσκεῖν (*askeïn*), s'exercer.

(*Relig.*) On appelle vie *ascétique*, la pratique et l'usage de l'oraison et de la mortification, ou la vie passée dans ces exercices. Il se dit des personnes qui s'exercent dans la vie *ascétique*, comme les solitaires.

(*Bibliographie*) *Ascétique* est une épithète que l'on donne aux livres de piété qui renferment des exercices spirituels, tels que les *Ascétiques*, ou Traité de dévotion de S. Basile, évêque de Césarée. Dans les bibliothèques, on range sous le titre d'*ascétiques*, tous les écrits de théologie mystique.

ASCIENS, s. m. de l'A privatif grec, *sans*, et de σκιὰ (*skia*), ombre : sans ombre.

(*Astron.*) Nom des peuples qui habitent entre les deux tropiques, sous la zône torride. Ces peuples, en certains jours de l'année, n'ont point d'ombre à midi; savoir, quand le soleil se trouve précisément dans leur zénith. Ceux qui demeurent précisément sous les tropiques ne sont *as-*

ciens qu'une fois l'année ; savoir : les uns quand le soleil entre dans le signe du Cancer, et les autres quand le soleil entre dans le signe du Capricorne. Au contraire, ceux qui demeurent en tout autre endroit de la zone torride, sont *asciens* ou sans ombre deux fois l'année.

ASCITE, adj. et s. f. du gr. ἀσκὸς (*askos*), outre.

(*Méd.*) Hydropisie du bas-ventre, causée par des eaux séreuses ou lymphatiques, épanchées dans sa capacité. Cette maladie est ainsi nommée, parce que les eaux sont renfermées dans le péritoine comme dans une outre.

ASCLÉPIADE, du nom propre Ἀσκληπιάδης (*asclépiadès*).

(*Poésie*) Vers latin, composé de quatre pieds : un spondée, deux coriambes et un iambe, inventé par un poëte grec de ce nom. La première ode d'Horace, *Mæcenas atavis*, etc., est en vers *asclépiades*.

ASILE, s. m. du grec ἄσυλον (*asulon*), lieu de sûreté, composé de l'A priv. grec et de συλάω (*sulao*), ravir, enlever ; parce qu'il n'étoit pas permis d'arracher quelqu'un d'un asile. Si l'on consultoit l'étymologie, on devroit écrire *asyle*, mais l'usage a prévalu.

ASODE ou ASSODE, adj. du grec ἄσω (*asé*), dégoût, réplétion, envie de vomir.

(*Méd.*) On nomme ainsi une fièvre continue dont le symptôme essentiel est une inquiétude si grande autour du cœur ou de l'estomac, qu'on ne peut demeurer dans une même place.

ASPECT, s. m. du lat. *aspectus*, dérivé d'*aspecto*, formé de *ad* et de *specto*, regarder vers.

(*Astrologie*) Situation des étoiles ou planètes, les unes par rapport aux autres. C'est aussi une configuration ou relation mutuelle entre les planètes, qui vient de leur situation dans le zodiaque, en vertu desquelles les astrologues croient que leur puissance ou leurs forces croissent ou diminuent selon que leurs qualités actives ou passives se conviennent ou se contrarient.

ASPÉRITÉ. *V.* ÂPRE.

ASPHALTE, s. m. du grec ἄσφαλτος (*asphaltos*), bitume.

(*Minéral.*) Substance brillante, solide, pesante et fragile : d'une couleur noirâtre, d'une odeur bitumineuse, sur-tout quand la matière est échauffée ; elle s'enflamme et se fond aisément.

Les Egyptiens en faisoient autrefois beaucoup d'usage pour embaumer leurs momies ; et c'est pour cela qu'on lui donne quelquefois le nom de *gomme des funérailles*.

ASPHYXIE, s. f. de l'A priv. gr. *sans*. et de σφύξις (*sphuxis*), pouls : sans pouls.

(*Méd.*) Privation subite du pouls, de la respiration, du sentiment et du mouvement, ou un abattement considérable et subit de toutes les forces du corps et de l'esprit, en sorte qu'on reste comme si l'on étoit mort. Les symptomes par lesquels s'annonce cette maladie, ressemblent beaucoup à ceux de la mort subite ; et c'est ce qui cause souvent de fatales erreurs, et conduit dans la nuit du tombeau, des hommes qui eussent encore joui long-tems de la lumière et de la vie.

ASPIRANT, TE, adj. du latin *aspirare*, formé de *ad* et de *spirare*, désirer, aspirer.

(*Physique*) Ce mot n'est guère employé qu'en parlant d'une pompe. *V.* POMPE ASPIRANTE.

ASPIRATION, s. f. du latin *aspirare*. *V.* ASPIRANT.

(*Anat.*) L'action de ce qui respire, et qui tire son haleine ou l'air extérieur en dedans. On dit aujourd'hui *inspiration* par opposition à *expiration*, qui est l'action par laquelle on presse ce même air en dehors.

(*Physique*) L'action par laquelle on fait élever l'eau dans le tuyau d'une pompe *aspirante*. Ce terme quoique reçu, est ici fort impropre ; car l'eau n'est point élevée par aspiration, mais par la pression de l'air extérieur.

ASSAILLIR, v. a. du latin barbare *ad-salire*, corruption d'*assilire*, composé de *ad* et de *salire*, sauter dessus.

Salire a produit *saut*, *sauter*, et d'*ad-salire* on a fait assaut, *assaillir*.

(*Art de la guerre*) *Assaillir*

signifie saillir à, ou vers quelqu'un, l'attaquer vivement.

ASSAKI, s. f. mot turc. Titre de la sultane favorite du grand-seigneur.

ASSAUT, s. m. Pour l'origine, *Voy.* ASSAILLIR.

(*Art. milit.*) Attaque d'une pièce de fortification, faisant partie d'une place. On dit l'*assaut* d'un réduit, d'un ouvrage à corne, à couronne, d'une contre-garde, d'une demi-lune, du corps de la place; mais on ne dit pas l'*assaut* d'une place, d'un camp, d'un poste.

(*Escrime*) *Faire assaut;* c'est se battre au fleuret pour s'exercer.

ASSIÉGER, v. a. du lat. *obsideo*, formé de *ab* ou d'*ob* et de *sedeo*, s'asseoir autour.

(*Art milit.*) Faire le siége d'une place.

ASSIETTE, s. f. d'*asseoir*, dérivé du lat. *assideo*, formé de *ad*, et de *sedeo*, s'asseoir auprès: situation, manière d'être assis, couché, placé.

(*Pratique*) Le fonds sur lequel une rente est assise: *Cette rente est en bonne et sûre assiette.*

(*Eaux et forêts*) Certaine étendue de bois, désignée par les officiers des forêts pour être vendue.

(*Finances*) On dit l'*assiette* d'un droit, d'une contribution, pour la désignation des objets sur lesquels le droit, l'impôt ou la contribution, sont assis, ou destinés à être prélevés.

(*Archit.*) La situation d'un corps solide, posé sur un autre. L'*assiette* d'une pierre, d'une poutre.

(*Art. milit.*) La situation d'une ville, d'un camp, d'une forteresse, d'un corps de troupes. L'*assiette de cette place est avantageuse.*

(*Marine*) La situation la plus favorable à un vaisseau pour sa navigation et pour sa marche, relativement à sa ligne d'eau ou de flottaison. L'*assiette* d'un vaisseau dépend beaucoup de sa charge et de son arrimage.

(*Equit.*) Situation du cavalier sur la selle: *Cet écuyer fait prendre une bonne assiette à ses écoliers.*

(*Technol.*) Les horlogers appellent *assiette* une pièce qui en supporte une autre. Les doreurs donnent ce nom à une composition qu'ils couchent sur le bois, pour le préparer à recevoir la dorure. Les teinturiers désignent ainsi l'état d'une cuve où l'on a mis des ingrédiens, et que l'on a disposée à recevoir des étoffes en bain. Pour les paveurs, c'est la surface intérieure du pavé.

(*Econ. dom.*) *Assiette* se dit encore d'une sorte de vaisselle qu'on sert à table devant chaque personne. Ce nom lui vient de ce qu'autrefois elle servoit à désigner l'*assiette*, ou la place que chaque convive devoit occuper. On disoit, par la même raison, l'*assiette d'une table*, pour l'ordre dans lequel chacun devoit être assis.

ASSISES, s. f. du latin *assisiæ*, formé de *ad*, et de *sedeo*, s'asseoir auprès.

(*Pratique*) Les *assises* étoient les séances extraordinaires que tenoient les officiers des seigneurs de fief, pour faire rendre l'hommage, les aveux et dénombremens auxquels les vassaux étoient tenus, et pour faire revenir les droits seigneuriaux, et rendre la justice.

Les *assises* étoient encore des audiences que les baillis et sénéchaux tenoient dans les siéges royaux de leur dépendance.

(*Hist. d'Angleterre*) Ce mot se rencontre fréquemment dans l'histoire d'Angleterre, où il désigne une assemblée de juges de paix, qui a lieu à certaines époques et dans certains lieux, pour rendre la justice; le jury; un statut; le lieu et le tems où les juges ambulans vont rendre la justice; le prix, le poids, la mesure du pain et de la bière.

(*Archit.*) *Assise*, au singulier, signifie un rang de pierres de même hauteur qu'on pose horizontalement pour construire une muraille.

(*Arts et métiers*) Les fabricans de bas appellent *assise*, la soie qu'on étend sur les aiguilles, et qui dans le travail forme les mailles du bas.

ASSONANCE, s. f. du latin *assono*, formé de *ad*, et de *sono*, répondre à la voix comme un écho.

(*Diction*) Propriété qu'ont certains mots de se terminer par le même son, sans néanmoins faire ce qu'on appelle une rime. *Or* et *aurore*, *pour* et *heure* sont des asso-

nances. L'assonance est un défaut que les bons écrivains françois ont soin d'éviter en prose.

ASSORTIR, v. a. de l'italien *assortire*.

(*Commerce*) Choisir des marchandises pour en former le fonds d'un magasin, d'une boutique, afin d'avoir de quoi satisfaire ceux qui se présenteroient pour acheter.

(*Peinture*) On dit par extension, que les couleurs d'un tableau sont bien ou mal *assorties*.

ASSOUPLIR, v. a. du lat. *supplex*, souple : rendre souple.

(*Equit.*) *Assouplir* un cheval, c'est le rendre souple, lui faire plier le col, les épaules, les côtés et les autres parties du corps, à force de le manier, de le faire trotter et galoper.

(*Manuf.*) *Assouplir* une étoffe, un cuir, c'est les rendre moelleux. De là est venue cette expression proverbiale, *souple comme un gant*, lorsqu'on veut dire que quelqu'un s'accommode à tout ce qu'on veut.

ASSOURDIR, v. a. du lat. *surdus*, sourd : rendre sourd.

(*Peinture*) Assourdir, c'est diminuer la lumière et les détails dans les demi-teintes.

(*Gravure*) Les graveurs disent dans le même sens, *assourdir* les reflets, *assourdir* une taille.

ASSURANCE, s. f. de l'italien *assicuranza*.

(*Commerce*) Contrat mercantile par lequel un particulier se rend propres, et met à son compte les pertes et dommages qui peuvent arriver sur un vaisseau, ou aux marchandises qui composent son chargement, moyennant une certaine somme que lui paient ceux à qui appartiennent les marchandises, et à certaines conditions. Les *assurances* peuvent se faire sur le corps du navire, vide ou chargé, avant ou pendant le voyage, sur toutes les parties de son chargement, ou sur quelques-unes d'entr'elles ; pour l'envoi ou pour le retour ; pour un voyage ou pour un tems limité. Celui qui répond des marchandises s'appelle *assureur*. *Assuré* se dit du propriétaire ou quelquefois des objets compris dans l'assurance. La somme que l'*assuré* paie à l'*assureur* s'appelle *prime d'assurance*, parce qu'elle se paie d'avance, à moins d'une convention contraire ; enfin, le contrat entre l'*assureur* et l'*assuré* prend le nom de *police d'assurance*.

La loi romaine, *si navis ex Asiâ venerit*, paroit avoir prévu les assurances ; mais leur origine est généralement attribuée aux Juifs, chassés de France en 1182, sous Philippe-Auguste, qui se servirent de ce moyen pour faciliter le transport de leurs effets.

Il y a encore des *assurances* sur les maisons et sur d'autres objets. En Angleterre, il y en a sur tous les objets possibles, même sur la vie.

(*Marine*) *Coup de canon d'assurance ;* c'est un coup de canon qu'un vaisseau tire, en tems de guerre, pour assurer son pavillon. Le capitaine d'un vaisseau qui assureroit ainsi un autre pavillon que celui de sa nation, agiroit contre le droit des gens.

(*Vénerie*) *Assurance* se dit de la fermeté dans la démarche. Un cerf *va d'assurance*, lorsqu'il va au petit pas et sans crainte.

(*Fauconnerie*) *Assurance* se dit d'un oiseau de vol qui n'est plus attaché par le pied, ce que l'on appelle hors de filière.

ASSURER, v. a. et récip. *Voy.* ASSURANCE.

(*Equit.*) *Assurer* la bouche d'un cheval, c'est l'accoutumer à souffrir le mors. On dit d'un mulet qu'il est *assuré* des pieds, parce que c'est la meilleure monture, dans les chemins pierreux et raboteux.

ASTER, s. m. du gr. ἀστὴρ (*astêr*), étoile.

(*Botan.*) Genre de plantes dont la fleur est radiée.

ASTÉREOMÈTRE, s. m. du grec ἀστὴρ (*astêr*), astre, et de μέτρον (*métron*), mesure.

(*Astron.*) Instrument destiné à calculer le lever et le coucher des astres dont on connoît la déclinaison et l'heure du passage au méridien.

ASTÉRIE, s. f. même origine qu'ASTER.

(*Minéral.*) Pierre précieuse qui est une variété du saphir ou du rubis d'Orient. Il arrive quelquefois

que ces gemmes laissent apercevoir les lames dont elles sont composées; les plus apparentes forment des hexagones concentriques, qui s'emboîtent les uns dans les autres, depuis les bords jusqu'au centre; d'autres lames les coupent sous des angles de 60 et de 120 degrés; de manière que quand on taille la pierre en goutte de suif, elle offre toujours par ses reflets une étoile à six rayons. C'est cette propriété qui a fait donner à cette variété le nom d'astérie. On l'appelle encore *girasol*, parce qu'il semble qu'on y voit un petit soleil, de quelque côté qu'on la tourne.

ASTÉRISME, s. m. du grec ἀστὴρ (*astér*), astre.

(*Astron.*) Ce mot signifie la même chose que constellation.

ASTÉRISQUE, s. f. du grec ἀστὴρ (*astér*), astre.

(*Imprimerie*) Petite marque en forme d'étoile, qui se met dans l'impression des livres, pour indiquer un renvoi ou quelqu'autre chose.

(*Anat.*) Petite tache opaque, en forme d'étoile, qui vient à la cornée transparente; on l'appelle aussi la *perle*.

ASTHÉNIE, s. f. de l'A privat. grec, et de σθένος (*sthenos*), force, puissance: manque de force.

(*Méd.*) Terme nouveau qui signifie débilité ou relâchement dans les fibres musculaires.

ASTHME, s. m. du grec ἄσθμα (*asthma*), formé d'ἄω (*ao*), respirer, ou de d'ἀάζω (*aazo*), aspirer, souffler.

(*Méd.*) Grande difficulté de respirer, avec gonflement et sifflement, sans fièvre. On divise l'*asthme* en humide, en sec ou convulsif, et en nocturne. *Voy.* INCUBE.

ASTRAGALE, s. m. du grec ἀστράγαλος (*astragalos*), talon.

(*Archit.*) Petit membre rond dont on orne le bas et le haut des colonnes, des pilastres, et autres membres d'architecture.

(*Botan.*) L'*astragale* est une plante légumineuse dont la racine est douce au goût, et que plusieurs nomment, pour cette raison, *fausse réglisse*.

(*Anat.*) L'*astragal* ou l'*astragale* est un os du tarse qui a une éminence convexe, articulée par Ginglyme, avec le *tibia*: il est le plus élevé de tous les os du tarse. Quelques-uns appliquent le nom d'*astragale* aux vertèbres du col: *Homère*, dans son Odyssée, emploie ce terme dans ce sens.

ASTRE, s. m. du grec ἀστὴρ (*astér*).

(*Astron.*) Terme générique qui s'applique aux étoiles, tant fixes qu'errantes, c'est-à-dire, aux étoiles proprement dites, aux planètes et aux comètes. On définit un *astre* un corps lumineux, ou par lui-même, ou par la réflexion de la lumière qui lui vient d'un autre *astre*. Les corps lumineux par eux-mêmes brillent de toutes parts et éclairent tout ce qui les environne, jusqu'à une certaine distance; tels sont le soleil et les étoiles qu'on appelle fixes. Les autres étant des corps opaques, comme la terre que nous habitons, ne deviennent lumineux que par une lumière empruntée, c'est-à-dire, en réfléchissant celle qui leur vient d'un astre lumineux par lui-même; telles sont les planètes du premier et du second ordre, et les comètes.

ASTRINGENT, adj. et s. du lat. *adstringere*, composé de *ad* et de *stringo*, resserrer.

(*Méd.*) Epithète que l'on donne aux remèdes qui ont la vertu de resserrer, de froncer les fibres, et de rendre les pores plus petits; d'arrêter les hémorragies, les diarrhées et le cours immodéré des humeurs sur quelque partie. Les astringens resserrent les fibres des vaisseaux en absorbant les humidités qui se trouvent entre les chairs et les fibres des vaisseaux.

ASTROLABE, s. m. du gr. ἀστρολάβος (*astrolabos*), composé de ἀστὴρ (*astér*), étoile, et de λαμβάνω (*lambanó*), prendre: prendre la hauteur des astres.

(*Astron.*) Instrument d'astronomie dont se servoient les anciens pour les observations: il y en a eu de plusieurs espèces, ou plutôt le même nom a été donné à plusieurs espèces d'instrumens très-différens: on n'en fait plus usage maintenant.

ASTROLOGIE, s. f. du gr. ἀστρο-

(*astron*), astre, et de λόγος (*logos*), discours : discours sur les astres.

(*Astrol.*) Ce mot signifioit autrefois la connoissance du ciel et des astres; mais sa signification a changé, et on appelle maintenant *astronomie* ce que les anciens appeloient *astrologie ;* de sorte que celle-ci, sous la dénomination d'*astrologie judiciaire*, n'est plus que l'art de prédire les événemens futurs, par les aspects, les positions et les influences des corps célestes.

L'*astrologie* passe pour avoir pris naissance dans la Chaldée, d'où elle pénétra en Egypte, en Grèce et en Italie : quant à nous, c'est des Arabes que nous la tenons. L'*astrologie* est un art chimérique, mais qui a été pendant long-tems beaucoup plus cultivé que l'*astronomie*. Le ciel, selon les *astrologues*, est divisé en douze parties égales; ces douze portions ont chacune un attribut, comme les richesses, la science, etc. La portion la plus décisive est celle qui est prête à monter et à paroître sur l'horizon, lorsqu'un homme vient au monde. Les planètes sont divisées en favorables, nuisibles et mixtes. Les aspects de ces planètes, qui ne sont qu'à certaines distances entr'elles, sont aussi heureuses ou funestes. Saturne a sous son empire la mélancolie; Jupiter, les honneurs; Mars, la colère; le Soleil, la gloire; Vénus, l'amour; Mercure, l'éloquence; la Lune, les choses qui sont d'un commun usage dans la vie.

La France fut, comme toutes les autres nations, infectée de cette superstition. Sous le règne de Louis XI, vivoit Arnoult, astrologue du roi. Du tems de Catherine de Médicis, on n'osoit rien entreprendre d'important sans avoir auparavant consulté les astres; et sous les règnes de Henri III et Henri IV, il n'étoit question dans les entretiens de la cour, que des prédictions des astrologues. Dans les dernières années de la vie de Henri le Grand, il n'y avoit point de mois qu'on ne fît courir quelque prédiction de sa mort. *Ils diront vrai à la fin*, dit un jour ce monarque au maréchal *Bassompière, et on aura plus d'attention à une seule fois qu'ils auront rencontré la vérité, qu'à tant d'autres occasions où ils se seront trompés.*

ASTRONOMIE, s. f. du gr. ἄστρον (*astron*), étoile, et de νόμος (*nomos*), loi, distribution.

(*Astron.*) Science des mouvemens célestes, des phénomènes qu'on observe dans le ciel, et de tout ce qui a rapport aux astres. C'est une partie des mathématiques mixtes, dans laquelle on apprend à connoître les grandeurs, les mouvemens et les distances des étoiles, des planètes et des comètes, autant que l'industrie humaine, aidée de l'observation et du calcul, peut nous y faire pénétrer.

Les anciens appeloient cette science *astrologie ;* mais ce dernier terme est réservé aujourd'hui à la science conjecturale dont il est question au mot *astrologie*. Ainsi ce qu'on sait de l'origine et des premiers progrès de l'astrologie, se rapporte à l'*astronomie*. Les Chaldéens passent pour avoir été les premiers astronomes : les Egyptiens leur disputent cet avantage, et prétendent avoir deviné les premiers le mouvement de la terre, appelé *système de Copernic*. Les Phéniciens ont découvert les premiers que l'observation des étoiles boréales pouvoit leur être utile pour la navigation.

Thalès de Milet fut le premier Grec qui fit des découvertes dans cette science, et Hypparque forma un catalogue des étoiles fixes.

Vers l'an 1230, l'empereur Frédéric II, ayant fait traduire de l'arabe l'Almageste de Ptolémée, l'Europe commença à sortir de l'extrême ignorance où elle croupissoit depuis plusieurs siècles, et à s'instruire dans l'astronomie, qui, jusque-là, n'avoit été cultivée que par les Arabes.

En 1330, Copernic établit l'immobilité du soleil, et le mouvement de la terre autour de cet astre.

Tycho-Brahé fut, après lui, le plus grand observateur qui ait paru; les théories, les tables et les découvertes de Képler, sont fondées sur l'exactitude de ses remarques.

Galilée introduisit peu après l'usage des télescopes, avec lesquels il découvrit les satellites de Jupiter,

les taches du soleil, et des montagnes dans la lune.

Enfin, tandis qu'Hévélius, Gassendi contribuoient aux progrès de l'astronomie, Huyghens inventoit les pendules astronomiques, et trouvoit l'anneau et un des satellites de Saturne; Cassini découvroit les quatre autres satellites de cette planète, et Newton s'ouvroit le chemin de l'immortalité. Les savans qui ont depuis parcouru la même carrière y ont acquis de la célébrité, sans rien diminuer de la gloire de leurs prédécesseurs.

ASYMÉTRIE, s. f. de l'A privat. grec *sans*, et de *μέτρον* (*métron*), mesure : sans mesure.

(*Math.*) Défaut de proportion ou de correspondance entre les parties d'une chose. Ce mot est l'opposé de symétrie, et ce que l'on entend plus ordinairement par incommensurabilité. Il y a incommensurabilité entre deux quantités, lorsqu'elles n'ont aucune mesure. Tels sont le côté du carré et la diagonale.

ASYMPTOTE, s. f. de l'A priv. grec, *sans*, de *σὺν* (*sun*), avec, et de *πίπτω* (*piptô*), tomber : qui n'est pas coincident ou qui ne rencontre point.

(*Géom.*) Une ligne qui, étant indéfiniment prolongée, s'approche continuellement d'une courbe, ou d'une portion de courbe indéfiniment prolongée, de manière que sa distance à cette ligne ne devient jamais *zéro* absolu, mais peut toujours être trouvée plus petite qu'aucune autre grandeur donnée.

ATAXIE, s. f. de l'A privat grec, *sans*, et de *τάξις* (*taxis*), ordre : sans ordre, défaut d'ordre, irrégularité, confusion.

(*Méd.*) Ce mot est employé en médecine pour signifier un dérangement et une irrégularité dans les crises et les paroxismes des fièvres.

ATECHNIE, s. f. de l'A privat. grec, et de *τέχνη* (*techné*), art : sans art, défaut d'art.

ATELIER, s. m. Ce mot peut venir de ce qu'autrefois on donnoit le nom d'*atelier* à ces basses-cours, où plusieurs ouvriers travailloient ensemble.

(*Technol.*) Ce mot se dit du lieu où plusieurs ouvriers travaillent ensemble, et quelquefois de la réunion ou collection de ces ouvriers. On dit l'*atelier* d'un peintre, d'un sculpteur, etc.

ATELLANES, s. f. d'*Atella*, ville de Toscane.

(*Jeux scéniques*) Les *atellanes* étoient chez les Romains des pièces comiques et satiriques, qui tenoient le milieu entre nos pièces bouffonnes et la tragédie. Elles étoient ainsi nommées, parce que ces pièces avoient été représentées, pour la première fois, à *Atella*.

ATÉMADOULET, s. m. Titre du premier ministre de *Perse*.

ATERMOIEMENT, s. m. de *terme* : l'action de donner, d'accorder un terme.

(*Commerce*) Contrat passé à l'amiable, entre un débiteur et ses créanciers, dont le but est de prolonger les termes de paiement. Pour que ce contrat soit valable, il faut qu'il soit passé par devant notaire; qu'il soit consenti par les trois quarts des créanciers, en somme, et qu'il soit insinué et homologué avec les créanciers qui n'ont point signé.

ATHÉE, s. m. de l'A priv. grec, *sans*, et de *θεὸς* (*théos*), Dieu : sans Dieu.

Celui qui méconnoît l'existence de Dieu. Protagoras, Démocrite et Leucyppe, paroissent être les premiers qui aient professé ouvertement l'athéisme.

ATHENÉE, s. m. de la ville d'Athènes, ville savante, ou du nom grec de Pallas *Ἀθήνη* (*Athéné*), déesse des sciences : comme si *Athénée* signifioit un lieu consacré à Pallas, ou destiné aux exercices auxquels elle préside.

(*Arts et sciences*) Lieu public dans lequel les professeurs des arts libéraux tenoient leurs assemblées, où les rhéteurs et les poëtes lisoient leurs ouvrages, et où l'on déclamoit les pièces. Ces lieux étoient disposés en amphithéâtre, garnis de siéges, comme les amphithéâtres publics. Il y avoit des athénées dans les principales villes de l'empire romain. Mais les plus fameux ont été celui de Rome, fondé par Adrien, et celui de Lyon, construit par les

ordres de Caligula. Alexandre Sévère alloit souvent dans l'Athénée de Rome entendre les rhéteurs et les poëtes grecs et latins. Gordien s'y étoit exercé à déclamer dans sa jeunesse. On se sert encore aujourd'hui de ce mot, pour désigner les académies des savans, et les lieux où ils s'assemblent.

ATHÉROME, s. m. du gr. ἀθήρα (*athéra*), bouillie.

(*Médecine*) Tumeur sans couleur et sans douleur, enfermée dans une membrane qui contient une matière purulente, épaisse, blanchâtre, semblable à de la bouillie. Sa mollesse la distingue du squirre, sa fluctuation et l'impression du doigt empêchent qu'on ne la confonde avec le sarcome.

ATHLÈTE, s. m. du gr. ἀθλητὴς (*athlétès*), dérivé d'ἆθλος (*athlos*), combat.

(*Antiq.*) C'étoit chez les anciens Grecs celui qui combattoit dans les jeux solennels.

ATHLANTE, s. m. du mot *atlas*. *V.* plus bas.

(*Archit.*) Statue d'homme, qui soutient un morceau d'architecture, en guise de colonne ou de pilastre.

ATLAS, s. m. nom propre, dérivé de ταλάω (*talaô*), ou τλάω (*tlaô*), soutenir; parce que, suivant la fable, *Atlas* soutient le ciel.

(*Géogr.*) Ce mot signifie, par analogie, un recueil de cartes géographiques.

(*Anat.*) On l'applique aussi à la première vertèbre du cou, celle qui supporte la tête.

ATMOSPHÈRE, s. f. du grec ἀτμὸς (*atmos*), vapeur ou exhalaison, et de σφαῖρα (*sphaira*), sphère, globe : sphère de vapeurs.

(*Physique*) La masse de vapeurs ou d'air qui environne un corps quelconque, et qui participe de tous ses mouvemens; mais ce mot s'entend particulièrement de cette masse d'air qui environne la terre de toutes parts, et qui lui forme une espèce d'enveloppe, que l'on appelle atmosphère terrestre. L'atmosphère pèse sur le centre de la terre et sur sa surface; elle participe à son mouvement annuel, et à son mouvement diurne : elle a beaucoup de part au mécanisme de la nature. Quelques savans prétendent que le soleil et la lune ont aussi leur atmosphère.

Atmosphère électrique; c'est le fluide subtil qui est actuellement en mouvement autour d'un corps électrisé. Cette atmosphère est formée par la matière électrique elle-même, tant effluente qu'affluente : et c'est cette matière qui est la cause immédiate des mouvemens connus sous le nom d'attraction et de répulsion, et de tous les autres phénomènes électriques.

ATOME, s. m. de l'A priv. grec, *sans*, et de τέμνω (*temno*), diviser, couper : indivisible.

(*Physique*) Corpuscule très-petit, d'une dureté parfaite, entièrement solide ou non poreux, et insécable, ou tout-à-fait indivisible. Démocrite et Epicure ont prétendu que le monde étoit formé de ces atômes, et que les corps se formoient par leur rencontre fortuite. Les physiciens modernes n'admettent ni la définition ni la chose.

ATONIE, s. f. de l'A privat. grec *sans*, et τόνος (*tonos*), tension, force, ressort : sans tension, sans force.

(*Méd.*) Foiblesse, relâchement, langueur; état dans lequel les muscles n'ont presque pas la force de se contracter, pour faire leurs mouvemens, et les solides relâchés n'agissent sur les liquides que très-foiblement.

ATRABILAIRE, adj. et s. du latin *atrabilarius*, formé de *ater*; noir, et de *bilis*, bile : qui a du rapport avec la bile noire.

(*Méd.*) Ce mot se dit des mélancoliques, de ceux qui sont d'un tempérament où la bile noire domine, et les rend tristes et chagrins.

(*Anat.*) Les anciens appeloient *capsules atrabilaires* les deux corps glanduleux, applatis, presque triangulaires, que l'on trouve au dessus des reins. Les modernes ont donné à ces glandes les noms de *reins succenturiaux*, ou *glandes susrénales*. L'usage de ces parties n'est pas encore bien déterminé.

ATROPHIE, s. f. de l'A privat. grec, *sans*, et de τρέφω (*tréphô*), nourrir : sans nourriture.

(*Méd.*) Amaigrissement et consomption de tout le corps, ou de quelques-uns de ses membres. Lorsque l'*atrophie* est universelle, c'est-à-dire, lorsqu'aucune partie du corps ne prend de nourriture, et qu'elles tombent toutes dans une extrême maigreur, elle retient le nom d'*atrophie;* mais lorsqu'elle est particulière, et que quelque partie seulement se flétrit et se dessèche, comme un bras, une jambe, un œil; elle prend alors le nom d'*aridure*. Dans l'*atrophie*, la graisse et la chair se consument, au lieu que dans la maigreur, ou l'*aridure*, la graisse seule se consume. L'*atrophie* est une compagne inséparable de la fièvre étique, de la phthisie, du tabis, de la chartre. Le marasme en est le dernier degré.

ATTAQUES, s. f. de l'italien *attacare*.

(*Art milit.*) Tranchées et autres ouvrages dirigés contre une partie des fortifications d'une place assiégée. On forme une ou plusieurs attaques, selon la grandeur de la place. Ce mot diffère de celui d'approches, en ce que celui-ci est général, et comprend les ouvrages et travaux de toutes les attaques d'une place.

(*Escrime*) Une attaque est un ou plusieurs mouvemens que l'on fait pour ébranler son adversaire, afin de le frapper pendant son désordre.

ATTÉRAGE, s. m. dérivé de terre : l'action d'aller vers la terre.

(*Marine*) Lieu où l'on vient reconnoître la terre, en revenant de la mer, après une longue traversée, pendant laquelle on a perdu la terre de vue. C'est aussi l'action et le moment de reconnoître la terre. On appelle un *bel attérage*, un endroit de la côte, facile à reconnoître, remarquable et exempt de dangers. *Faire un bel attérage;* c'est reconnoître la terre où l'on vient aborder par un beau tems, sans danger et sans méprise. *Etre aux attérages;* c'est approcher de la terre, sans cependant la voir encore, lorsqu'on revient d'un long voyage.

ATTÉRISSEMENT, s. m. de *terre :* l'action de porter sur la terre.

(*Physique*) Amas de limon, de sable, et de pierres roulées que les fleuves entraînent dans la mer, et qu'ils accumulent à leur embouchure. La basse Egypte, la Hollande, sont des *attérissemens*. *V.* ALLUVION.

ATTICISME, s. m. du grec ἀττικισμὸς (*attikismos.*)

(*Hist. gr.*) Dans le langage, délicatesse, finesse de goût particulière aux Athéniens.

ATTIQUE, s. f. du grec ἀττικὸς (*attikos*), qui est à la façon du pays d'Athènes.

(*Diction*) On appelle *sel attique* ce qui paroît avoir quelque rapport aux bons mots et à la raillerie fine des Athéniens : *Cet ouvrage est plein de sel attique.*

(*Archit.*) Petit ordre d'architecture qu'on met au dessus d'un plus grand, pour le terminer et le couronner. Cet ordre n'a point de colonnes, mais seulement des pilastres dont les chapiteaux sont ornés d'un rang de feuilles. Cet ordre a été ainsi nommé, parce qu'on prétend qu'il a été inventé par les Athéniens.

ATTITUDE, s. f. de l'italien *attitudine*, corruption du latin *aptitudo*, situation, disposition convenable.

(*Peinture*) La position que l'artiste adopte pour représenter ceux qu'il peint, ou que ceux-ci se choisissent eux-mêmes.

(*Art dram.*) L'*attitude* d'un acteur est l'effet général d'une passion sur toutes les parties de son corps, et le juste accord de cet effet avec la nuance de passion que doit avoir le personnage qu'il représente.

(*Danse*) L'*attitude*, dans un danseur, est un système raisonné de positions, suivant les divers caractères qu'il représente, et les passions dont chacun de ces caractères doit être affecté.

ATTRACTION, s. f. du latin *attractio*, composé de *ad*, et de *traho*, tirer vers : action d'attirer, ou état de ce qui est attiré.

(*Mécan.*) *Attraction* ou *traction* est l'action d'une force motrice par laquelle un mobile est tiré ou rapproché de la puissance

qui le meut : c'est de cette manière qu'un cheval tire un chariot ou une barque. Mais lorsqu'on voit deux corps libres éloignés l'un de l'autre, s'approcher mutuellement, sans que l'on aperçoive la cause, on donne à ce phénomène le nom d'*attraction*. Telle est l'*attraction* du fer par l'aimant : et c'est dans ce dernier sens qu'il a été employé par les philosophes anciens et modernes.

Anaxagore, Démocrite, Epicure et Plutarque, ont parlé de l'*attraction* : Copernic et Tycho l'admettoient aussi ; Képler, génie plus vaste et plus hardi, sentit qu'elle devoit être générale et réciproque dans tous les corps ; mais cette vertu ayant été regardée comme une vertu occulte, Descartes qui n'en vouloit reconnoître aucune, l'avoit entièrement bannie de la physique. Newton l'a rétablie d'une façon nouvelle. Après avoir remarqué que les corps se portent, ou tendent à se porter, les uns vers les autres, par une puissance qui lui étoit inconnue, il a déduit de cette observation le principe de l'*attraction* ; ensuite, de l'action plus ou moins forte de cette puissance, suivant la masse des corps, et leurs distances respectives, il a déduit les lois de l'*attraction*.

(*Physique*) *Attraction magnétique* ou *de l'aimant* ; c'est une propriété qu'a l'aimant d'attirer le fer et l'acier, et de s'y attacher fortement. La force attractive de l'aimant est plus grande lorsqu'il est armé. *V.* ARMURE DE L'AIMANT.

Attraction chimique ; les chimistes entendent par *attraction*, l'impression naturelle qui porte les corps à se rapprocher et à s'unir. L'*attraction chimique* n'a lieu qu'entre des corps d'un très-petit volume ; elle est très-puissante dans le point de contact, et presque nulle à des distances assez petites. On lui donne aussi le nom d'AFFINITÉ. *V.* ce mot.

Bergman l'a nommée *attraction élective*, parce que c'est par une espèce de choix et de préférence que les molécules d'une substance abandonnent celles à qui elles s'étoient jointes d'abord, pour voler à d'autres qu'elles semblent affectionner davantage.

ATTRAPER, v. a. du latin barbare *trappa*, qui a produit *attrapare*, d'où l'on a fait entrapper, intrapper, et enfin attraper : prendre à une trape, à un piége ; atteindre en courant, saisir.

(*Peinture*) On dit, dans le langage de la peinture, *attraper* une belle ressemblance, *attraper* l'air, le maintien, la démarche, le caractère, etc. Dans ce sens, il signifie *saisir*. *Attraper* ainsi que *saisir* est un fait d'adresse, de promptitude, quelquefois de hasard et de bonheur. L'adresse et la promptitude sont le fruit, l'une de la sagacité de l'artiste et de l'habitude, et l'autre de l'exercice continuel de son talent ; mais le hasard décide plus souvent du succès.

ATTRIBUT, s. m. du latin *attributum*, formé de *ad*, et de *tribuo*, donner à... : ce qui est propre et particulier à chaque sujet.

(*Métaph.*) Propriété constante de l'être, qui est déterminée par les propriétés essentielles.

(*Log.*) Ce qui s'affirme ou se nie d'un sujet : ainsi lorsqu'on dit : *Dieu est tout puissant*, *Dieu* est le sujet, et *tout puissant* est l'attribut.

(*Peinture et sculpture*) Symbole qui sert à faire distinguer une statue, un groupe, etc. La foudre, l'aigle, sont les attributs de Jupiter ; le paon, celui de Junon ; le caducée, celui de Mercure ; la massue, celui d'Hercule, etc.

AUBIER, s. m. du latin *alburnum*, formé d'*album*, blanc.

(*Botan.*) Le nouveau bois qui se forme, chaque année, sur le corps ligneux : il se trouve sous l'écorce ; il est ordinairement blanc, plus ou moins épais, d'une consistance beaucoup moins dure que le reste du bois, parce qu'il est composé des membranes réticulaires du livret, qui ne sont pas encore converties en un bois parfait.

AUDIENCE, s. f. du latin *audientia*.

(*Diplomatie*) Ce mot se dit du tems que les rois, les princes, les ministres, les personnes constituées en dignité, emploient à recevoir et

à écouter les ambassadeurs et ceux qui ont à leur parler.

Il y a des *audiences* publiques et d'état, et des *audiences* privées et particulières. La première *audience* d'un ambassadeur et son *audience de congé* sont du premier genre, et celles que l'ambassadeur demande de tems en tems, pour l'intérêt du prince qu'il représente, sont du second genre.

(*Pratique*) *Audience* est la séance des juges assemblés pour entendre et décider les contestations des parties.

(*Géogr.*) *Audience* se dit des pays de l'Amérique soumis à l'Espagne.

Les Espagnols donnent le nom d'*audience* aux tribunaux de justice qu'ils ont érigés dans l'Amérique; de là on a appelé *audiences*, les provinces qui composent le ressort de ces tribunaux.

AUDITIF, adj. du latin *auditivus* ou *auditorius*, dérivé d'*audire*, écouter.

(*Anat.*) Le *conduit auditif* est cette portion de l'oreille externe qui commence à la conque, s'étend jusqu'à la membrane du tambour, et forme un conduit par lequel les sons arrivent à l'oreille. On appelle encore *auditif* un nerf qui, partant du cervelet, va se rendre, en se ramifiant, à différentes parties de l'oreille, et par le moyen duquel les impressions faites par les sons sur ces différentes parties, sont transmises jusqu'au siége de l'ame.

AUGURE, s. m. du latin *augurium*, contraction d'*avigurium*, ou d'*avigarium*, chant des oiseaux.

(*Hist. rom.*) Ce mot s'entendoit, chez les Romains, du présage qu'ils tiroient du chant des oiseaux; car l'observation de leur vol et de leur façon de manger, étoit appelée *auspicium*, contraction d'*avispicium*, inspection des oiseaux.

Les Romains avoient reçu cet art des Toscans, qui en attribuoient l'invention à Tagès.

Parmi nous, ce mot se dit de tout ce qui semble présager, indiquer quelque chose que ce soit.

AULIQUE, adj. du grec αὐλικὸς (*aulikos*), courtisan, dérivé d'αὐλὴ (*aulé*), salle, cour d'une maison, cour ou palais d'un souverain.

(*Econ. polit.*) Il se dit d'une cour supérieure, d'un conseil qui a une juridiction universelle et en dernier ressort, sur tous les membres et sujets de l'empire d'Allemagne, pour les causes qui doivent y être portées.

Il se dit aussi des membres de ce conseil.

AUNE, s. f. du latin *ulna*.

(*Métrologie*) Ancienne mesure de longueur égale à trois pieds sept pouces huit lignes, pour Paris, et aujourd'hui remplacée par le *mètre*, base du nouveau système des poids et mesures, et contenant environ trente-sept pouces des mesures anciennes. *V.* MÈTRE.

AURICULÉE, adj. du latin *auritum*, *auriculatum*.

(*Botan.*) *Feuille auriculée*, celle qui a à sa base deux petits lobes séparés du reste du disque par deux sinus latéraux opposés.

AURORE, s. f. du latin *aurora*, contraction de *aurea hora*, heure dorée.

(*Astron. phys.*) Lumière qui paroît vers l'Orient avant que le soleil se lève, et qui va en augmentant jusqu'à ce qu'il soit levé. C'est la même chose que le crépuscule du matin, ou le point du jour.

Aurore boréale; on appelle ainsi un phénomène lumineux, qui a coutume de paroître du côté du nord, ou de la partie boréale du ciel, et dont la lumière, lorsqu'elle est proche de l'horizon, ressemble à celle du point du jour ou de l'aurore.

Ce phénomène n'a pas été inconnu aux anciens: Aristote, Pline et Sénèque en ont fait la description.

On appelle de même *aurore australe*, un phénomène lumineux qui produit vers le pole austral les mêmes effets que produit l'aurore boréale. L'une et l'autre ont pour cause, suivant M. de Mairan, une portion de l'atmosphère solaire, qui descend, en certaines circonstances, dans les régions supérieures de notre atmosphère terrestre, et qui, en conséquence du mouvement diurne de la terre, ou de sa rotation sur son axe,

doit être repoussée de l'équateur vers les pôles.

AUSPICE, s. m. du lat. *auspicium*, contraction d'*avispicium ;* inspection du vol et de la façon de manger des oiseaux.

(*Hist. rom.*) Terme générique qui désignoit, chez les Romains, diverses manières de consulter et de reconnoître l'avenir ; mais qui signifioit particulièrement l'art de consulter l'avenir, par l'observation du vol et de la façon de manger des oiseaux. *V.* AUGURE.

AUSTÈRE, adj. du grec αὐστηρὸς (*austéros*), formé de ἄυος(*auos*), sec, et de la terminaison *ter*, commune à un grand nombre de mots grecs et latins : rigoureux, sévère, rude.

(*Peinture*) *Composition austère, manière austère, sujet austère, peintre austère.*

Le mot *austère*, lorsqu'il est relatif à l'art, s'entend de la correction et de la fermeté dans le dessin, d'une grande simplicité dans la composition, et d'une couleur vraie, mais sérieuse, sans manière et sans éclat.

L'austère, envisagé comme caractère de certains sujets, se rapporte aux actions, aux expressions et aux événemens graves qui demandent peu de personnages et le moins d'accessoires possible.

(*Physique*) *Austère* est une espèce de saveur qui ne diffère de l'acerbe que par son excès.

AUTAN, s. m. du latin *altanus*, formé d'*altum*, sous-entendu *mare*.

(*Phys.*) On appelle ainsi le vent du sud-est qui souffle de la Méditerranée en France. Les habitans des côtes l'appellent le *marin* ou le *mari*.

AUTEUR, s. m. du lat. *auctor*, formé d'*aucto* ou d'*augeo*, accroître, agrandir. Celui qui est la première cause de quelque chose. Les Grecs n'avoient point de mot particulier pour désigner l'auteur d'un ouvrage de littérature, d'art ou de science ; ils le nommoient πατὴρ (*patér.*)

AUTHENTIQUE, adj. du grec αὐθεντικὸς (*authentikos*), dérivé de αὐθέντης (*authenés*), maître de soi-même, indépendant : solennel, muni de l'autorité publique, et revêtu de toutes les formes ; célèbre, notable, certifié.

(*Jurispr.*) Nom que l'on donne à certaines lois du droit romain. On dit *authentiquer une femme*, pour la convaincre d'adultère, d'après l'*authentique* de Justinien : *Si qua mulier*, etc.

AUTOCHTONES, s. m. du grec χθὼν (*chthón*), terre, et de αὐτὸς (*autos*), soi-même : nés dans le pays même.

(*Géogr. anc.*) Les anciens donnoient ce nom aux premiers habitans d'un pays, pour les distinguer de ceux qui étoient venus d'ailleurs s'y établir.

AUTOCRATIE, s. f. du grec αὐτοκρατεια (*autocrateia*), composé de αὐτὸς (*autos*), soi même, et de κράτος (*kratos*), puissance : puissance propre, puissance exercée par soi-même.

(*Écon. polit.*) Terme usité en parlant du gouvernement exercé par un monarque avec une autorité absolue, indépendante, qui n'est limitée par aucune loi. Tel est le gouvernement exercé par l'empereur de Russie, qui s'intitule, à l'exemple de plusieurs de ses prédécesseurs, *Alexandre premier, autocrate de toutes les Russies.*

AUTO-DA-FÉ, s. m. terme espagnol, qui signifie acte de foi.

(*Jurisprud.*) Exécution solennelle du jugement rendu par l'inquisition.

AUTOGRAPHE, s. m. adj. du gr. αὐτὸς (*autos*), propre, soi-même, et de γράφω (*grapho*), écrire : qui est écrit de la main même de l'auteur.

(*Bibliologie*) On appelle ainsi un traité écrit de la main même de l'auteur, par opposition aux copies qui en ont été faites par d'autres.

AUTOMATE, s. m. du gr. αὐτὸς (*autos*), soi-même, et de μάω (*mao*), désirer, chercher : ce qui vient de soi-même, ce qui se fait d'une manière spontanée.

(*Mécan.*) On appelle ainsi une machine qui a en soi les principes de son mouvement ; comme une *horloge*, une *montre*, les *sphères*

mouvantes, les *tableaux mouvans*. Tels sont encore les *automates* du célèbre Vaucanson, et particulièrement son *flûteur* qui jouoit différens airs de la flûte allemande avec une justesse surprenante. *V.* ANDROÏDE.

AUTOMNE, s. m. et f. du latin *autumnus*; quelques auteurs font venir ce mot d'*auctio*, ou d'*augeo*, accroître, parce que c'est dans cette saison que se fait la moisson.

(*Astron.*) Troisième saison de l'année; elle commence le 23 septembre, tems où la hauteur méridienne du soleil se trouve moyenne entre la plus grande et la plus petite.

AUTONOMIE, s. f. du gr. αὐτὸς (*autos*), soi-même, et de νόμος (*nomos*), loi : d'après ses propres lois.

(*Hist. anc.*) État des villes grecques, et, sous l'empire romain, des villes conquises qui avoient acquis ou conservé le droit de se gouverner par leurs propres lois.

AVAL, s. m. du lat. *ad valere*, à valoir : bon pour.

(*Commerce*) Souscription qu'on met sur une lettre de change, ou sur toutes autres promesses entre négocians, par laquelle on s'oblige d'en payer le contenu, dans le cas où elles ne seroient pas acquittées par celui qui les a souscrites. Ainsi, un *aval* est un cautionnement de faire valoir la lettre, le billet ou la promesse.

AVAL (*descente*), s. m. du latin *advallare*, fait de *ad* et *vallis*, conduire à val, aller en descendant, et dont on a fait *avaler*.

(*Marine et navig. intér.*) *Aval* est un terme de navigation des rivières, qui est opposé au terme d'*amont*. Un bateau navigue d'*aval* lorsqu'il descend, et d'*amont* lorsqu'il remonte. Lorsqu'*aval* est employé dans ce sens, il a pour origine le latin *advallis*, d'où l'on a fait *advallare*, *avaler*, pour descendre. *Avaler* a ensuite produit *avalaison*, pour une chute d'eau impétueuse.

AVALAISON, s. f. d'AVAL. *V.* ce mot.

(*Phys.*) Chute d'eau impétueuse qui vient des grosses pluies qui se forment en torrens.

AVALANCHE, ou LAVANCHE, s. f. du vieux mot *aval*, *tomber en aval*. *V.* ce mot.

(*Physique*) Masse de neige qui se détache quelquefois, et sur-tout à la fin de l'hiver, du sommet des hautes montagnes, et qui s'augmente en roulant à un tel point, que, lorsqu'elle arrive dans les vallées, elle peut ensevelir plusieurs maisons, et causer d'autres grands ravages.

On a soin de se prémunir contre ces événemens, soit en laissant subsister quelque portion de forêt au dessus des villages, soit en construisant de fortes murailles, situées de manière à pouvoir briser l'effort des avalanches.

AVANCER, v. n. du lat. barbare *abantiare*, formé de *ab* et de *ante*, qui a produit *abantius* et *abantia*, avance : pousser en avant, porter en avant.

(*Peinture*) *Une figure est trop, ou n'est pas assez avancée*; cette manière de s'exprimer en peinture, regarde la couleur et la perspective aérienne, dans les rapports qu'elles doivent avoir l'une et l'autre avec la perspective linéale.

La perspective linéale est une science positive dont les obligations sont absolues, mais la couleur n'est pas soumise à des lois aussi sévères. Un air plus ou moins pur fait paroître à nos yeux les couleurs plus ou moins dégradées; les couleurs, après cela, ne se dégradent pas toutes dans les mêmes proportions: le rouge, par exemple, perd moins que le jaune, par l'interposition d'un même volume d'air. Ainsi, une figure vêtue d'écarlate, avancera davantage qu'une figure vêtue de jaune clair, placée au même point. C'est ainsi qu'un peintre fait *avancer* ou *reculer* une figure peinte dans l'exacte dimension qui convient à son plan, en lui donnant une draperie dont la couleur fixe plus ou moins le regard.

AVANIE, s. f. du grec vulgaire αβανία (*abania*), affront avec supercherie; ou de l'arabe *havan*, opprobre.

(*Commerce*) Terme en usage dans

le Levant, où il signifie proprement les vexations que les gouverneurs et douaniers turcs font éprouver aux marchands chrétiens dont ils exigent des présens, et auxquels ils imposent des amendes considérables et souvent fort injustes.

AVANT-GARDE, s. f. du latin *antegarda*.

(*Art milit.*) Détachement qui précède une troupe en marche pour la garantir des surprises.

AVARIE, s. f. Mot emprunté de l'italien *avaria*, dérivé probablement du lat. barb. *averagium*, dont les Anglois ont fait *average*, qu'ils définissent : déclaration vraie, ou estimation juste des dédommagemens que les intéressés, assureurs, etc. doivent payer pour les pertes occasionnées aux vaisseaux ou aux marchandises dont ils sont chargés.

(*Commerce*) On entend en France par ce mot les dommages arrivés aux vaisseaux, ou aux marchandises qui composent leur cargaison. On comprend sous cette dénomination, les dépenses extraordinaires et imprévues faites pendant le cours du voyage pour le navire, ou pour les marchandises de son chargement.

AVENTURINE, s. f. d'*aventure*, fait du lat. *adventitius*, dérivé d'*advenio* : arriver, survenir.

(*Chimie*) Un ouvrier ayant laissé tomber, par *aventure*, de la limaille de laiton dans une matière vitreuse en fusion, donna le nom d'*aventurine* à ce mélange.

(*Minéral.*) C'est à cause de leur ressemblance avec la pierre factice appelée *aventurine*, qu'on a donné le même nom à des pierres de la nature du quartz ou feld-spath, qui, sur un fond coloré et demi-transparent, offrent une multitude de petits points brillans, ordinairement de couleur jaune ou argentée.

AVIS, s. m. de l'italien *avviso*, formé d'*advisare*, aviser : opinion, sentiment, conseil.

(*Commerce*) *Lettre d'avis* ; c'est une lettre missive par laquelle un négociant ou un banquier mande à son correspondant quelque affaire relative à leur commerce.

AVISO, s. m. Mot emprunté de l'espagnol.

(*Marine*) Barque d'avis, corvette, ou autre bâtiment de l'État, dépêché uniquement pour porter des nouvelles ou des ordres pressés.

AU-PLUS-PRÈS, adv.

(*Marine*) *Vaisseau au-plus-près*, ou *au-plus-près-du-vent* : cette expression désigne, en parlant de la route que fait un vaisseau, la direction la plus rapprochée de celle d'où vient le vent ; celle qui fait l'angle le plus aigu avec la direction du vent. Cet angle, dans les vaisseaux à trois mâts, ou à traits-carrés, est de six aires de vent ordinairement, ou de 67 degrés trente minutes ; mais les bâtimens à voiles latines ou auriques, portent leur avant, ou leur poupe, à cinq et même à quatre aires de vent.

AVORTEMENT, s. m. du lat. *ab orior*, naître avant terme.

(*Anat.*) L'*avortement* est la sortie du *fœtus* hors de la matrice avant le terme.

(*Jardin.*) Ce terme s'emploie, par extension, à l'égard des fruits qui ne parviennent ni à leur grosseur ni à leur maturité.

AVRIL, s. m. du latin *aprilis*, formé d'*aperire*, ouvrir. Varron dérive le mot *aprilis* du mot grec ἀφροδίτη (*Aphrodité*), Vénus, parce que les Romains avoient consacré ce mois à cette déesse.

(*Astron.*) Le quatrième mois de l'année, ainsi nommé, parce que c'est dans ce mois que la terre semble s'ouvrir pour nous enrichir de toutes ses productions. C'est le 19 ou le 20 de ce mois que le soleil entre dans le signe du Taureau. Il étoit le second de l'année romaine qui commençoit par le mois de mars. Il a été appelé pendant quelque tems *néronien*, comme le mois de *mai* avoit été appelé *claudien* ; mais l'un et l'autre ont bientôt repris leur ancien nom.

AXE, s. m. du latin *axis*, formé du grec ἄξων (*axón*), dérivé d'ἄγω (*agó*), agir.

(*Mécan.*) Une ligne ou un long morceau de fer ou de bois, qui passe par le centre d'un corps, et qui sert à le faire tourner sur lui-même. C'est en ce sens que l'on dit l'*axe* d'une sphère ou d'un globe ; l'*axe* ou l'essieu d'une roue. L'*axe* d'une

balance est une ligne droite sur laquelle elle se tourne et se meut. L'axe d'oscillation d'un *pendule* est une ligne droite qui passe par le centre, autour duquel un *pendule* fait ses vibrations.

(*Géom.*) L'*axe* de rotation est une ligne droite, autour de laquelle on imagine qu'une figure plane se meut pour engendrer une surface. On entend encore plus généralement par *axe*, une ligne droite tirée du sommet d'une figure, sur le milieu de sa base.

(*Optique*) L'*axe optique* ou *visuel* est un rayon qui passe par le centre de l'œil; ou c'est le rayon qui, passant par le milieu du cône lumineux, tombe perpendiculairement sur le cristallin, et conséquemment passe aussi par le centre de l'œil. L'*axe moyen* ou *commun* est une ligne droite tirée du point de concours des deux nerfs optiques, sur le milieu de la ligne droite qui joint les extrémités des mêmes nerfs. L'*axe* d'une lentille ou d'un verre, est une ligne droite qui fait partie de l'axe du solide dont la lentille est un segment.

(*Dioptrique*) L'*axe d'incidence* est une ligne droite qui passe par le point d'incidence, perpendiculairement à la surface rompante. L'*axe de réfraction* est une ligne droite tirée du point d'incidence ou de réfraction, perpendiculairement à la surface rompante.

(*Botan.*) *Axe* est toute partie grêle et allongée sur laquelle sont fixées d'autres parties.

(*Jardin.*) La moëlle des arbres se trouve dans l'*axe* des branches ou du corps ligneux.

(*Anat.*) *Axe* est encore le nom de la seconde vertèbre du cou.

AXIOME, s. m. du grec ἀξίωμα (*axióma*), maxime reçue, formé de ἀξιόω (*axioo*), estimer, établir: maxime, proposition générale reçue et établie dans une science.

AZIMUTH, s. m. Corruption de l'arabe *al-sempt*, qui signifie chemin, route: droit chemin.

(*Astron.*) Ce mot désigne actuellement l'arc de l'horizon compris entre le méridien et un vertical quelconque, dans lequel se trouve le soleil ou une étoile.

L'*azimuth*, quand le soleil se lève ou se couche, est le complément de l'amplitude orientale ou occidentale, ou ce qui lui manque pour faire un quart de la circonférence.

L'*azimuth magnétique* est l'arc de l'horizon compris entre le méridien du lieu et le méridien magnétique; c'est, à proprement parler, la mesure de la déclinaison de l'aiguille aimantée.

AZOTE, s. m. composé de l'A privat. grec, et de ζωὴ (*zoé*), vie: sans vie.

(*Chimie*) Les chimistes modernes donnent aujourd'hui ce nom à un corps simple contenu dans l'air de l'atmosphère, dont il forme les $72\frac{8}{10}$, et que les anciens appeloient *air phlogistiqué*, et auquel Lavoisier avoit donné le nom de *mophète* ou *mofette atmosphérique*. On ne peut l'obtenir dans toute sa pureté; il est toujours ou fondu en gaz dans le calorique, et alors il porte le nom de *gaz azote;* ou liquide et solide dans des combinaisons naturelles ou artificielles quelconques.

AZUR, s. de l'italien *azurro*, formé, ainsi que l'espagnol *azul*, de l'arabe *lazurd*.

(*Minér.*) Sorte de minéral dont on fait un bleu fort beau et de fort grand prix.

(*Physique*) *Azur du ciel;* c'est la couleur bleue que présente la masse des divers fluides qui composent notre atmosphère.

C'est un fait connu des physiciens que la couleur du ciel paroît d'autant plus foncée qu'on se trouve à une plus grande élévation. Saussure a inventé un instrument qu'il a nommé CYANOMÈTRE (*V.* ce mot), pour mesurer les différens degrés d'intensité de cette couleur.

(*Chimie*) *Azur-de-cobalt;* c'est une couleur bleue qui est le produit de l'oxide de cobalt ou safre, mêlé avec des fondans nitreux: c'est l'*azur* dont on fait usage pour les poteries, les faïences et les porcelaines.

Azur de cuivre; c'est le carbonate de cuivre natif, connu sous le nom de *bleu d'azur*, *bleu de montagne:* il sert dans la peinture.

AZURÉ, ÉE, adj. d'azur.

(*Physique*)

(*Physique*) Epithète que l'on donne à la couleur sous laquelle nous voyons le ciel, lorsqu'il est serein.

(*Technol.*) Les teinturiers donnent le nom d'*azur* à l'indigo broyé.

AZYGOS, s. f. mot purement grec, composé de l'A priv. grec et de ζυγος (*zugos*), paire, sans paire.

(*Physiol.*) Veine située dans le côté droit de la poitrine, ainsi appelée parce qu'elle est sans paire, c'est-à-dire, qu'elle n'a point de compagne dans le côté gauche.

AZYME, adj. du grec ἄζυμος (*azumos*), composé de l'A priv. grec et de ζυμη (*zumé*), levain : sans levain.

(*Hist. des Juifs*) Terme de l'écriture sainte : *les pains azymes* étoient des pains sans levain, que les Juifs mangeoient dans le tems de leur pâque. Le même mot, employé substantivement, désigne une fête que les Juifs célébroient sous le nom de la *fête des azymes.*

B

BFA SI, ou *fa b mi*, ou simplement B ; nom du septième son de la gamme de l'Arétin, pour lequel les Italiens et les autres peuples de l'Europe répètent le B, disant *B mi*, quand il est naturel, *B fa*, quand il est *B mol* ; mais les Français l'appellent *si*. *Voy.* SI.

BABORD, s. m. et adverbe de lieu ; de l'Italien *basso bordo.*

(*Marine*) Côté gauche du vaisseau en regardant de la poupe à la proue.

BACCHANALES, s. f. du grec βακχος (*Bakchos*), Bacchus dieu des buveurs.

(*Hist. anc.*) Les bacchanales étoient des fêtes que les Grecs et les Romains célébroient en l'honneur de Bacchus.

(*Arts du dessin*) On donne le nom de *bacchanales* à des représentations de danses de bacchantes et de satyres.

BACCIFÈRE, adj. du latin *baccifera*, formé de *bacca*, baie, et de *fero*, porter : qui porte une baie.

(*Botan.*) Il se dit d'une plante dont le fruit est une baie.

BACHA, s. m. du mot turc, *basch*, qui signifie tête.

(*Hist. turque*) Du mot *basch* les Turcs ont fait *Bacha*, pour signifier des personnes qui commandent ou qui ont commandé dans des emplois considérables, comme les gouverneurs de province, ceux des grandes villes, les visirs et les amiraux.

BACKGAMMON, s. m. terme anglais, composé, suivant Johnson, des deux mots gallois, *bach*, petit, et *gammon*, guerre : petite guerre.

(*Jeux de table*) Espèce de jeu de table, qui se joue dans un trictrac avec des cornets et des dés. On l'appelle en français *toute-table.*

BACULAMÉTRIE, s. f. du lat. *baculus*, bâton, et du grec μετρον (*métron*) mesure.

(*Géom.*) L'art de mesurer, avec des bâtons ou des verges, les lignes tant accessibles qu'inaccessibles.

BAGNE, s. m. de l'italien *bagno*, qui signifie bain.

(*Econ. polit.*) Les Italiens ont donné ce nom au bâtiment où l'on renferme à Constantinople les esclaves du grand seigneur, parce que dans ce bâtiment il se trouve des bains. Ensuite, on l'a appliqué à tous les lieux de la même ville où l'on renferme des esclaves. De Constantinople, il a passé dans les autres endroits où les Mahométans sont établis, et enfin, dans les ports de l'Océan et de la Méditerrannée, où il y a des esclaves et des forçats.

BAGUETTE, s. f. du latin *baculetta*, diminutif de *baculus*, dont on a fait par suite *bacchieta*, baguette, verge, houssine, bâton fort menu.

(*Mécan.*) *Baguette divinatoire ;* on appelle ainsi un rameau fourchu ou une baguette courbée en arc, que certains charlatans font tourner sur les doigts des deux mains, et qui tourne, disent-ils, en vertu des émanations d'une eau souterraine, d'une pièce d'or ou d'argent cachée, d'une mine, etc.

Il n'est fait aucune mention de cette *baguette* avant le onzième siècle. Les premiers qui l'ont em-

ployée, prenoient pour cela un rameau fourchu de coudrier, d'aune, de hêtre, ou de pommier. On s'est aperçu dans ces derniers tems, qu'une *baguette* de matière quelconque courbée en arc produisoit le même mouvement. En effet, ce mouvement est purement mécanique, et les indications de la *baguette divinatoire*, ne sont que des tours de passe-passe que tout le monde peut exécuter, en éloignant et rapprochant alternativement les points d'appui de la *baguette*, ou pour mieux tromper les yeux, en posant d'abord la baguette sur deux doigts de chaque main à même hauteur, puis levant et baissant alternativement les deux doigts d'une même main, ou des deux mains, ce qui peut se faire avec un peu d'usage, d'une manière presque imperceptible.

(*Archit.*) *Baguettes*, se dit de petites moulures sur lesquelles on taille certains ornemens dont on se sert en architecture et en menuiserie, qui représentent une *baguette*.

(*Pyrotech.*) La *baguette* est une petite pièce de bois qu'on attache à la fusée volante, pour lui servir de contre-poids.

(*Art de la guerre*) *Baguette sacrée*; c'étoit autrefois une coutume parmi les Français, quand ils étoient en guerre, d'envoyer vers leurs ennemis des ambassadeurs avec de certaines *baguettes* qu'ils appeloient sacrées, parce qu'elles étoient les marques de leur commission, et les mettoient en sûreté, par le droit des gens, contre toutes sortes d'insultes ou de mauvais traitemens.

BAHUT, s. m. de l'allemand *behuten*, qui signifie garder: sorte de coffre dont le couvercle est en voûte.

(*Architect.*) *Bahut* est le profil bombé de l'appui d'un quai, d'un parapet, etc.

(*Jardin.*) On dit qu'une allée, ou une plate-bande est en dos de bahut, lorsqu'elle est bombée dans le milieu pour faciliter l'écoulement des eaux.

BAI, IE, adj. du latin *baius*, dont les Italiens ont fait *baio*, et les Espagnols *bayo*, tous également dérivés du grec βαιον (*baion*), qui signifie *un rameau de palme*; la palme est de couleur baie: certaine couleur rouge-brun.

(*Equit.*) Ce mot s'applique au poil de cheval. On dit qu'un cheval a le *poil bai*, *bai-brun*, *bai-obscur*, *bai-doré*, *bai-clair*. Il se dit aussi du cheval lui-même: *monter un cheval bai*.

BAIE, s. f. du latin *bacca*.

(*Botan.*) Fruit indéhiscent, ou à péricarpe charnu, succulent, ne renfermant pas une noix; ou pulpeux dans sa cavité séminifère, et qui, s'il est couronné ou inféré, n'est pas troué à son sommet.

On donne assez communément le nom de grains à de petites *baies*: on dit grains de raisin, grains de sureau, au lieu de dire *baies* de raisin, etc.

BAIE, s. f. de l'espagnol *bahia*, ou du teuton *baeye*.

(*Géogr.*) Enfoncement de la mer dans les terres, plus large, ordinairement à son milieu, qu'à son entrée. La *baie* est plus grande que l'anse, et plus petite que le golfe, et son embouchure est plus étroite que celle de tous les deux. Le mot *baie* s'applique plus ordinairement en français, aux enfoncemens dans les terres, semblables à ceux que l'on vient de décrire, et qui ont en outre l'avantage d'offrir un mouillage et un abri sûr aux vaisseaux; telle est la *baie* de Cadix.

BAIL, s. m. du latin barbare *baila*, *ballium*: tutelle, garde, administration.

(*Pratique*) Contrat par lequel on donne une terre à ferme, ou une maison à louage; ou convention par laquelle on transporte à un autre la jouissance d'une chose, d'un bien rural, d'une maison, d'un droit, pendant un certain tems, moyennant un certain prix pendant la convention.

BAILE, s. m. du latin *bajulus*.

(*Econ. polit.*) C'est le nom qu'on donnoit aux ambassadeurs de Venise, résidans à Constantinople. On les appeloit ainsi, dès le tems que les empereurs commandoient en cette première ville. Autrefois en France on appeloit *bailes*, des juges royaux, des officiers chargés par les seigneurs, de recueillir leurs revenus.

BAILLEMENT, s. m. du latin barbare *badicare*, diminutif de *badare*, dont les Italiens ont fait *badigliare*, et les Français *baailler*, et ensuite *bâiller*.

(*Physiologie*) Le *bâillement* est un écartement mécanique et non volontaire des deux mâchoires, qui fait ouvrir la bouche d'une manière désagréable.

Il y a lieu de croire que le *bâillement* dépend de la lenteur de la circulation dans le poumon, puisqu'il n'a lieu que lorsqu'on est fatigué par des travaux pénibles; lorsqu'on est pressé par le sommeil, après la digestion, pendant la fièvre, ou lorsqu'on est contraint d'écouter un discours ennuyeux. Les sens tombent alors dans une espèce de stupeur; on s'endort et on se réveille avec tous les signes qui suivent le sommeil par fatigue; l'on étend les bras, et l'on fait les mouvemens nécessaires pour accélérer la circulation.

BAILLEUL ou BAILLEU, s. m. (nom propre).

(*Chirurgie*) On appelle ainsi, à Paris, celui qui fait profession de remettre les os rompus ou disloqués, les côtes enfoncées ou rompues. Ce nom vient d'un M. Nicolas Bailleul, qui s'est rendu célèbre, vers le milieu du seizième siècle, par sa dextérité, et surtout par son humanité envers les pauvres, auxquels il prodiguoit gratuitement ses soins et ses talens.

BAILLI, s. m. du latin *balivus*, formé de *bajulus*, qui signifioit anciennement le nourricier, celui qui étoit chargé de porter (*bajulare*) les enfans.

(*Hist. de Fr.*) Du nourricier, ce mot passa aux *pédagogues*, et sous la troisième race des rois de France, il fut appliqué aux juges.

(*Pratique*) Avant la révolution, c'étoit un officier royal de robe longue ou d'épée, qui rendoit, ou au nom duquel se rendoit la justice dans l'étendue d'un certain ressort.

(*Hist. de Malte*) Dans l'ordre de Malte, un *bailli* est un chevalier revêtu d'une dignité qui le met au-dessus des commandeurs, et qui lui donne le privilége de porter la grand'croix.

BAIN, s. m. du latin *balneum*, ou *balineum*, dérivé du grec βαλανειον (*balaneion*), de βαλλω (*ballon*), qui signifie ce qui chasse les douleurs, les anxiétés de l'ame. Eau ou autre liqueur dans laquelle on se met ordinairement nu, soit pour le plaisir, soit pour la santé.

(*Méd.*) Tous les peuples ont regardé les bains, comme un moyen de conserver la santé. La loi de Moïse en faisoit une pratique religieuse: les Mahométans suivent à cet égard les traces des Juifs. On distingue deux sortes de *bains*: les *bains naturels* et les *bains artificiels*. Parmi les premiers, on comprend les bains domestiques froids ou tièdes, et les bains de rivière, les eaux thermales qui sortent des entrailles de la terre, et qui sont douées de quelque propriété médicinale. Les *bains artificiels* sont ceux dans lesquels on fait bouillir des médicamens détersifs, astringens, aromatiques, ou des *bains* de vapeurs d'eau bouillante, dont les peuples du nord, et particulièrement les Russes, font un grand usage.

(*Hist.*) L'usage des bains est venu des Orientaux, d'où il a passé chez les Grecs, et ensuite chez les Romains. Du tems de Pompée, les édiles furent chargés de faire construire des bains publics. Agrippa en fit élever cent-soixante et dix, pendant son édilité; il y en avoit alors huit cents distribués dans les divers quartiers de Rome. Les Romains introduisirent l'usage des bains dans les Gaules. Grégoire de Tours nous apprend que de son tems il y avoit plusieurs bains publics, et l'on voit encore à Paris, rue des Mathurins, les restes des bains construits par l'empereur Julien.

(*Archit.*) Vitruve a donné une description détaillée des *bains* des Grecs: il paroît qu'ils étoient composés de sept pièces différentes, la plupart détachées les unes des autres, entremêlées de quelques pièces destinées aux exercices. Chez les Romains, le premier bain public d'une certaine étendue, fut construit par Mécène, dans l'année de son édilité; mais, dans la suite, Néron, Vespasien, Titus, Domi-

tien, et presque tous les empereurs, firent bâtir des étuves et des bains avec le marbre le plus précieux, et dans les règles de la plus belle architecture.

(*Chevalerie*) *L'ordre du Bain* est un ordre militaire, institué par Richard II, roi d'Angleterre, au 14.e siècle. Ce prince étant au *bain*, fut averti que deux veuves venoient lui demander justice ; sur-le-champ il sortit du bain, en s'écriant que la justice envers ses sujets étoit un devoir préférable au plaisir du bain, et ensuite il créa cet ordre, qui tomba en oubli, mais que George I.er releva avec éclat.

(*Chimie*) *Bain-Marie ;* corruption de *balneum maris.* Il consiste à placer une ou plusieurs cucurbites dans un grand vaisseau rempli d'eau bouillante. C'est le moyen le plus sûr et le plus commode pour faire les *digestions* chimiques, et cuire les viandes pour les consommés des malades.

Bain de cendres ; lorsque la cucurbite est placée sur les cendres chaudes.

Bain de sable ; lorsque le vase est placé sur du sable chaud.

Bain de vapeurs ; il consiste à soumettre le vaisseau distillatoire à la vapeur de l'eau bouillante. On s'en sert pour distiller les huiles essentielles, les esprits ardens, et les eaux odorantes.

Les anciens avoient deux autres sortes de *bains :* l'un qu'ils appeloient *bain de fumier*, et l'autre *bain de cheval.* On mettoit la matière en digestion dans du fumier, ou dans le ventre d'un cheval mort, ou dans du marc de raisin. Les modernes ne se servent plus que du *bain* de sable et du *bain-Marie.*

(*Technologie*) *Bain* se dit tant des liqueurs employées à quelques préparations, que des vaisseaux dans lesquels se donnent ces préparations. Parmi les maçons, maçonner *à bain de mortier*, c'est poser les pierres, jeter les moellons, et asseoir les pavés en plein mortier. Les teinturiers appellent *bain*, la cuve qui contient l'eau et les drogues qui sont dans la cuve, comme *un bain de cochenille.* Les fondeurs disent *qu'ils ont mis un métal en bain*, quand ils l'ont rendu fluide ; les affineurs disent *que la matière est en bain*, lorsqu'elle est fondue.

BAIRAM, s. m. mot turc.

(*Culte relig.*) Fête des Turcs, qu'ils célèbrent après le jeûne du *ramazan.* Les Turcs célèbrent deux *bairams* tous les ans, l'un qui suit immédiatement le ramazan : c'est le grand *bairam ;* l'autre qu'ils nomment le petit *bairam*, ne vient que soixante-dix jours après.

Le *bairam* dure trois jours, pendant lesquels on ne travaille point. On se fait des présens les uns les autres, et on se réjouit.

Le *bairam* se termine par une prière solennelle, que les Turcs font contre les chrétiens, par laquelle ils demandent à Dieu qu'il lui plaise exterminer entièrement tous les princes chrétiens, et les armer les uns contre les autres, afin que par cette mauvaise intelligence, ils puissent étendre les bornes de leur loi et de leur empire.

BAISER, v. a. du latin *basiare.*

(*Géom.*) On dit que deux courbes ou deux branches de courbes *se baisent*, lorqu'elles se touchent en tournant leurs concavités vers le même côté, c'est-à-dire, de manière que la concavité de l'une regarde la concavité de l'autre ; mais si les deux convexités se regardent, alors on dit simplement qu'elles *se touchent :* ainsi le point *baisant* et le point *touchant* sont différens. On emploie plus particulièrement le terme de *baiser*, pour exprimer le contact de deux courbes qui ont la même courbure au point de contact, c'est-à-dire, le même rayon de développée. Le *baisement* s'appelle encore alors *osculation.*

BAL, s. m. du latin *ballare*, pour *saltare*, dont on a fait *baller*, sauter, danser, et bal. Les Latins ont pris ce mot du grec βαλλειν (*ballein*) ; ils l'ont employé dans la même signification.

(*Chorégraphie*) Assemblée pour danser. La danse simple, les grâces que donnent la bonne éducation, et un sentiment médiocre de la mesure ; voilà tout ce qui fait le fond de cette sorte d'amusement.

On distingue trois espèces de *bal ;*

le *bal* simple, le *bal* masqué et le *bal* public.

L'usage des bals simples est établi dans l'antiquité la plus reculée. Socrate est loué des philosophes qui ont vécu après lui, de ce qu'il dansoit dans les bals de cérémonie d'Athènes.

Le divin Platon mérita leur blâme pour avoir refusé de danser à un bal que donnoit un roi de Syracuse; et le sévère Caton, qui avoit négligé de s'instruire dans les premières années de sa vie, dans un art qui étoit devenu chez les Romains un objet sérieux, se vit contraint de l'apprendre à l'âge de 59 ans.

Lorsque Louis XII voulut donner aux Milanais une idée de sa magnificence, il ordonna un bal solennel où toute la noblesse fut invitée. Le roi en fit l'ouverture; les cardinaux de Saint-Severin et de Narbonne y dansèrent.

En 1562, pendant la tenue du concile de Trente, le cardinal Hercule de Mantoue qui y présidoit, en assembla les Pères, pour déterminer la manière dont le fils de l'empereur Charles-Quint y seroit reçu. Un *bal* de cérémonie fut arrêté à la pluralité des voix. Le jour fut pris, et, après un grand festin, le cardinal de Mantoue ouvrit le bal, où le roi Philippe et tous les Pères du concile dansèrent avec autant de modestie que de dignité.

La reine Catherine de Médicis, égaya les *bals*, et leur donna une tournure d'esprit qui y rappela le plaisir; mais rien n'égala la magnificence de ceux donnés par Louis XIV.

Les *bals* masqués semblent entièrement appartenir aux Romains. On s'amusoit dans la célébration des fêtes Saturnales sous mille déguisemens différens. On garda les *bals* sérieux, pour les occasions de grande représentation, et on donna des *bals* masqués dans les circonstances où l'on vouloit rire.

Les *bals* publics sont une institution moderne et française. Une ordonnance du 18 décembre 1715, les permit trois fois par semaine.

BALANCE, s. f. du latin *bislancia*, formé de *bis*, et de *lanx*: deux bassins.

(*Mécan.*) Machine qui se rapporte au levier, et dont l'usage est de faire connoître l'égalité ou la différence de poids de deux corps pesans.

Il y a plusieurs sortes de *balances: la balance ordinaire ou moderne*, la *romaine* et le *peson suédois* ou *danois*.

Tout le monde connoît la *balance* ordinaire. La *romaine*, ainsi nommée, à cause du grand usage que les Romains en faisoient, sert à peser les marchandises de différentes pesanteurs, par le moyen d'un seul et même poids, qu'on éloigne plus ou moins du point d'appui.

Le peson *danois* ou *suédois*, parce qu'il est fort usité en Danemarck et en Suède, est une longue pièce de fer ou de bois, portant à l'une de ses extrémités une lourde masse, et à l'autre un bassin ou un crochet pour soutenir les marchandises que l'on veut peser; elle est traversée par un anneau qui la soutient, et qu'on fait glisser suivant sa longueur, jusqu'à ce qu'il y ait équilibre de part et d'autre.

(*Hydrost.*) *Balance hydrostatique;* elle a été imaginée pour trouver la pesanteur spécifique des corps liquides et solides. Cet instrument est d'un usage considérable pour trouver les degrés d'alliage des corps de toute espèce, la qualité et la richesse des métaux, mines, minéraux, etc.; les proportions de quelque mélange que ce soit de la pesanteur spécifique étant le seul moyen de juger parfaitement de toutes ces choses.

L'usage de *la balance hydrostatique* est fondé sur ce théorême d'Archimède, qu'un corps plus pesant que l'eau, pèse moins dans l'eau que dans l'air, du poids d'une masse d'eau de même volume que lui. D'où il suit que si l'on retranche le poids du corps dans l'eau, de son poids dans l'air, la différence donnera le poids d'une masse d'eau égale à celle du solide proposé.

(*Astron.*) *Balance* est le septième signe du zodiaque, et une constellation du même nom.

(*Commerce*) *Balance du commerce;* c'est une comparaison établie entre les achats annuels que font les négocians d'un pays, et leurs ventes dans les autres pays, pour

déterminer s'il y entre plus d'or et d'argent qu'il n'en sort, ou s'il en sort plus qu'il n'y en entre.

Dans le commerce entre deux nations, on dit de celle qui reçoit l'argent, parmi les articles de ses importations, que la balance est en sa faveur, et de celle qui donne, ou exporte cet article de commerce, que la balance est contre elle.

(*Peinture*) *Balance des peintres*; c'est une *balance* morale, imaginée par *Depiles*, et dont le but est de faire connoître le degré de mérite de chaque peintre d'une réputation établie. Dans cette balance, on voit d'un côté, le nom du peintre, et de l'autre les parties les plus essentielles de son art, dans le degré qu'il les a possédées.

Depiles divise son poids en 20 degrés. Les plus élevés marquent les peintres qui, à son jugement, ont le plus approché de la perfection, et les plus bas désignent ceux qui s'en sont le plus éloignés. Quatre colonnes portent en tête les parties les plus essentielles de la peinture; savoir: *la composition*, *le dessin*, *le coloris* et *l'expression*; et une cinquième colonne contient le nom de chaque peintre.

Pour donner une idée de ce tableau, il suffira de faire connoître à quel degré, dans l'ordre de cette division, il a mis *Raphaël*, *Rubens* et *le Brun*; le premier est coté composition 17, dessin 18, coloris 12, expres. 18; le second, compos. 18, dessin 13, coloris 17, express. 17; et le troisième, composit. 16, dessin 16, coloris 8, expression 16.

(*Chorégraphie*) De *balance*, les maîtres de danse ont fait *balancé*, pour désigner un pas où l'on se jette sur la pointe du pied, tantôt d'un côté, tantôt d'un autre. Ce pas se fait en place, comme la pirouette, c'est-à-dire, sans avancer ni reculer, mais restant en la même place.

BALANCER, v. n. de balance. *V.* ce mot.

(*Peinture*) Ce mot s'applique dans la peinture à la composition et aux dimensions relatives que doivent présenter les objets, les figures, les groupes, soit dans leur élévation sur les plans des tableaux, soit dans les masses qu'ils forment; de manière que si quelques parties principales attirent le regard, d'autres parties l'appellent à leur tour; que d'autres le disputent à celles-ci; et qu'enfin l'œil ne soit jamais trop rapidement précipité d'une dimension à une autre, mais que successivement appelé dans différens points, il se promène sur un tableau, comme on feroit dans un pays qui ne seroit ni trop uni, ni trop montagneux. *V.* ÉQUILIBRE, PONDÉRATION.

BALANCIER, s. m. de balance. *V.* ce mot.

(*Mécan.*) Toute partie d'une machine qui a un mouvement d'oscillation, et qui sert ou à ralentir ou à régler le mouvement des autres parties.

BALDAQUIN, s. m. de l'italien *baldachino*, formé de *baldano*, qui a signifié une ville de Babylone où l'on fabriquoit des draps de diverses couleurs, appelés *babylonica*. Ce mot servoit autrefois à désigner un drap de diverses couleurs.

(*Archit.*) Ouvrage d'architecture en forme de couronne portée sur plusieurs colonnes.

(*Cérém. rel.*) Dais ou poile qu'on porte sur le S.-Sacrement ou sur la tête du pape dans les grandes cérémonies.

BALE ou BALLE, s. f. du grec πάλλειν (*pallein*), qui signifie *jeter* et *secouer*, dont les Latins ont fait *palea*, et les Français *bale*.

(*Agric.*) Ecailles ou paillettes qui se séparent du blé et autres grains, lorsqu'on les vanne.

(*Botan.*) Les botanistes appellent *bale* ou *gloume*, les écailles ou paillettes qui environnent ou renferment les organes sexuels de chaque fleur des graminées. Les *Linnéistes* donnent le nom de *calice* aux plus extérieures de ces paillettes, et celui de *corolle* aux plus intérieures. Quelques modernes regardent ces dernières comme le calice, et restreignent aux autres le nom de *bale*. D'autres botanistes prétendent qu'il n'y a véritablement ni *calice*, ni *corolle* dans ces plantes, et que les écailles de la bale ne sont que des *bractées* ou *bractéoles embrassantes*, analogues à celles de plusieurs autres *monocotylédonées*.

BALEINE, s. f. du grec φάλαινα

(*phalaina*), dont les Latins ont fait *balœna*.

(*Hist. nat.*) Énorme cétacée de la classe des *mammifères*, dont le lard se convertit en une huile qui se mange, se brûle, ou sert à la préparation des cuirs, des draps, pour différentes peintures, et pour la fabrication du savon. Ses tendons servent souvent à faire des cordes et filets; et avec ses os on façonne différens ustensiles de pêche et de ménage. Les fanons, coupés par lames, servent à faire des cannes, des petits bâtons plians pour les corsets, les parapluies, etc. Le *cachalot*, qui est une *baleine* d'une espèce plus petite, a des dents au lieu de fanons. On retire de deux cavités du crâne du cachalot, une substance grasse et huileuse, employée dans les arts, sous le nom de blanc de *baleine*, et que l'on a improprement nommé *sperma ceti*, ou sperme de baleine. L'ambre gris se trouve dans ses intestins, et paroît être le produit de sa digestion.

(*Commerce*) Les Hollandais, les Anglais, les Suédois et les Danois s'adonnent particulièrement à la pêche de la *baleine* proprement dite, qui se trouve dans le Spitzberg, et qui a depuis 90 jusqu'à 200 pieds de long. Quant au *cachalot* ou *baleine* appelée *sperma-ceti*, à cause du blanc de baleine renfermé dans son cerveau, les Américains et les Anglais sont presque les seuls qui s'occupent de ce genre de pêche, pour lequel ils ne craignent pas de s'exposer à des voyages de deux ans et plus, lorsqu'ils vont dans la mer du sud.

(*Méd.*) *Le blanc de baleine* est d'un usage très-étendu en médecine. Il est adoucissant et anodin, pris à l'intérieur; et un excellent topique pour les contusions violentes, lorsqu'il est appliqué extérieurement.

BALISE, s. f. du latin barbare *palitius*, *palitia*.

(*Marine*) Marque ou signal placé sur un banc de sable ou sur un écueil caché sous l'eau, afin d'avertir les vaisseaux de l'éviter, ou pour indiquer une passe ou un chenal.

Il y a des *balises* de plusieurs espèces: les plus ordinaires sont des bouées flottantes, peintes de diverses couleurs; pour les reconnoître et les distinguer les unes des autres.

L'établissement des *balises* date du commencement du 16e. siècle; mais depuis 260 ans, malgré leur importance et leur utilité, malgré les milliers d'hommes et les valeurs immenses qui ont été perdus par leur imperfection, ce n'est que depuis quelques années que l'on a songé à améliorer leurs formes et leurs dispositions.

C'est à M. Logan qu'on doit cette invention inestimable, qui mérite la reconnoissance de toutes les puissances de l'Europe.

La *pyramide maritime* (c'est le nom que M. Logan a donné à sa nouvelle balise) a l'avantage de rester toujours dans sa position verticale; quelque tems qu'il fasse, elle ne court aucun risque d'être submergée, à cause de la résistance de sa base. Loin d'être rendue invisible par le poids ou par le mouvement de la chaîne d'amarrage, par la houle ou par les brisans, la grosse mer et les vagues augmentent au contraire son élévation.

La pyramide maritime amarrée récemment à l'est de l'entrée de la Tamise, a 22 pieds (environ 7 mètres) d'élévation au-dessus du niveau de la mer, et 10 pieds (3 mètres environ), pour son plus grand diamètre. Son tirant d'eau est de 21 pouces de diamètre; le poids de la chaîne d'amarrage est de 952 livres, et celui de l'ancre de 1,000 livres.

La pyramide maritime peut être surmontée d'un pavillon à deux différentes figures, et mobile sur des pivots, afin d'obéir à l'impulsion du vent.

Ces pyramides viennent d'être adoptées par le gouvernement du Bengale, dans les Indes, qui en a fait placer plusieurs à l'entrée du Gange.

BALISTE, s. f. du grec βάλλω (*ballô*), lancer.

(*Art milit.*) Machine de guerre usitée chez les anciens. On s'en servoit dans les siéges pour lancer des pierres, des torches allumées, et autres matières combustibles.

La *baliste* est de l'invention des Syriens; les anciens historiens la

confondent souvent avec la catapulte, et racontent des effets de ces machines, qui paroissent incroyables.

BALISTIQUE, s. f. du grec βαλλω (*ballo*), lancer.

(*Artillerie*) Science du mouvement des corps pesans, et jetés en l'air, suivant une direction quelconque. Cette science dont la théorie du jet des bombes est une partie considérable, est redevable de ses premiers principes à Galilée, qui le premier a fait des expériences sur la chute des corps; depuis Galilée, elle a été traitée par Blondel, Belidor, et sur-tout, par Maupertuis, mais la plupart des auteurs qui ont écrit sur la *balistique*, l'ont fait dans la supposition que les corps se meuvent dans un milieu non résistant; supposition qui est assez éloignée du vrai. M. Newton a démontré que la courbe décrite par un projectile dans un milieu fort résistant, s'éloigne beaucoup de la parabole; et la résistance de l'air est assez grande, pour que la différence de la courbe e projection des graves, avec une parabole, ne soit pas insensible. M. Robins, anglais, a traité du jet des bombes, et en général, du mouvement des projectiles, en ayant égard à la résistance de l'air, qu'il détermine en joignant l'expérience à la théorie. M. Euler, a fait des remarques sur cet ouvrage; et le tout a été traduit par M. Lombard, en 1783, *V.* PROJECTILE.

BALIVEAUX, s. m. corruption de *bois vieux*, que l'on a prononcé pendant longtems *bois viaux*, et dont on a fait *balivaux*.

(*Eaux et Forêts*) Certains pieds d'arbres, dont le nombre est réglé ordinairement: les *baliveaux* conservés doivent avoir au moins dix ans, et ne peuvent être coupés avant dix ans. Les *baliveaux* ont l'avantage de mettre les jeunes plans et les pousses des taillis abbattus à l'abri des ardeurs du soleil, ce qui en empêche la destruction.

BALLADE, s. f. mot français, auquel les étymologistes n'assignent point d'origine. Les Italiens entendent par le mot *ballata*, une chanson chantée en dansant. *Ballad*, signifie en anglais une chanson populaire, connue en France sous le nom de Pont-Neuf.

(*Poësie*) Espèce d'ancienne poësie française, composée de couplets faits sur les mêmes rimes, et qui finissent tous par le même vers.

La ballade, se rapporte au chant royal, comme le triolet au rondeau; elle n'a que trois couplets et l'envoi où l'on met quatre ou cinq vers, selon que le couplet est un huitain ou un dixain.

BALLET, s. m. du vieux mot français *baller*, danser, formé du lat. *ballare*, ou du grec βαλλειν (*ballein*) dans la même signification.

(*Danse*) Action théâtrale qui se représente par la danse guidée par la musique.

Les Egyptiens donnèrent les premiers un caractère à leur danse; ils formoient des figures qui rendoient sensibles les mystères de leur religion et les beautés de la nature.

Les Grecs introduisirent des danses sur la scène, et suivirent les notions des Egyptiens. Batyle d'Alexandrie inventa les ballets propres à la comédie, et Pilade ceux qui représentoient les actions graves, touchantes et pathétiques.

Le *ballet* passa des Grecs chez les Romains; les Italiens et tous les peuples de l'Europe en embellirent successivement leurs théâtres, et on l'employa enfin pour célébrer les mariages des rois, les naissances des princes, et d'autres événemens heureux.

En France, Quinault changea la forme des grands ballets, en coupant la danse par des morceaux de chant. Houdard de Lamotte osa davantage, il mit presque tout le récit en action, et donna, en 1697, l'*Europe galante*.

Ballet de chevaux; les Sybarites sont les inventeurs des espèces de danse que les chevaux exécutoient autrefois au son des instrumens, et qui ont été renouvelées dans ces derniers tems, par Astley et Franconi.

BALLON, s. m. du lat. *palla*, formé du gr. παλλω (*pallô*), jeter, lancer: de *palla* on a fait l'augmentatif *pallone*, dont nous avons fait *ballon*, grosse balle.

On donne ce nom en général à tout corps dont la figure est sphérique ou à-peu-près, et qui est creux.

(*Gymnast.*) Un *Ballon* est une vessie enflée d'air, et recouverte d'un cuir, dont on joue en le frappant avec le poing ou le pied.

(*Chimie*) *Ballon* est encore un très-gros matras, ou une bouteille ronde de gros verre et à col court, qui sert de récipient en plusieurs distillations ou opérations.

(*Marine*) *Ballon* se dit aussi d'un bâtiment à rames du royaume de Siam, fort étroit et fort long, fait d'un seul arbre, dont le bord est à fleur d'eau vers le milieu, et relevé vers les extrémités. Au milieu est une espèce de petit dôme, appelé par les Siamois CHIROLE, qui forme une chambre pour les passagers; quelques-uns ont encore pardessus cette chambre une pyramide ou clocher: le bord est orné de sculpture, de riches balustrades, et d'ornemens très-recherchés en ivoire, en morceaux de nacre rapportés, etc.; et le tout est peint, doré ou argenté, jusqu'aux rames. Ces ballons ont jusqu'à cent pieds de longueur, et à peine six de largeur.

(*Physique*) On a, dans ces derniers tems, donné le nom de ballon à une machine sphérique, capable de s'élever en l'air. *Voy.* AÉROSTAT.

(*Artillerie*) *Ballons de grenades, de bombes, de cailloux, etc.*; ce sont des corps sphériques composés de grenades, de bombes ou de cailloux, et qui se chassent vers l'ennemi, par le moyen d'un mortier.

(*Pyrotechnie*) Les artificiers appellent *ballon* une sorte de bombe de carton qu'on jette en l'air comme une véritable bombe, par le moyen d'un mortier de métal, de bois ou de carton. Ces bombes sont garnies de différentes espèces d'artifices, comme serpentaux, saucissons, étoiles, et autres, parmi lesquelles on répand de la composition pour faire crever la cartouche.

(*Technol.*) Dans les verreries, on appelle *ballons* des mottes de terre à pot, prêtes à être mises en œuvre: les potiers de terre donnent aussi ce nom à des mottes de terre prêtes à être façonnées.

BALLOTER, v. a. de l'italien *ballotte*, diminutif de balle, comme les Vénitiens disoient *balotar*, dans le sens de faire des élections avec des balles.

(*Politique*) Mode particulier de faire des élections, en usage autrefois parmi les Grecs, et dernièrement parmi les Vénitiens.

BALUSTRE, s. m. du latin *balaustrum*, dérivé du gr. βαυστιον (*balaustion*), le calice de la fleur de grenade.

(*Archit.*) Espèce de petite colonne dont le chapiteau et la base sont ornés de moulures; ainsi appelée parce qu'elle ressemble à la fleur de grenade.

BALSAMIQUE, adj. du gr. βαλσαμος (*balsamon*), baume: qui a les propriétés du baume.

(*Méd.*) On nomme ainsi, en médecine, les substances et les remèdes qui ont la propriété du baume.

BALZANE, s. f. de l'italien *balzana*, qui a été fait du latin inusité *balius*, formé du grec βαλιος (*balios*), luisant.

(*Equit.*) Marque blanche aux pieds d'un cheval. De *balzane* on a fait *balzan*, pour désigner un cheval bai ou noir, qui a des marques blanches aux pieds.

BAMBOCHADE, s. f. de l'ital. *bamboccio*, qui signifie homme manqué.

(*Peinture*) Sorte de genre qui embrasse la représentation de la nature rustique, les habitations des villageois, leurs usages ou leurs mœurs vulgaires; ainsi appelé de *pierre de Laar*, peintre hollandais, qui fut surnommé *bamboche*, par les Italiens, à cause de sa difformité, et peut-être aussi parce que, dans ses tableaux, il se plaisoit à donner à ses figures l'empreinte de ses disgrâces.

BAN, s. m. du vieux mot allemand *bann*, qui signifie proprement publication, mais qui a signifié depuis proscription, bannissement; parce que le bannissement se faisoit à son de trompe.

(*Pratique*) Le *ban* est un mau-

dement à cri public, pour ordonner ou pour défendre quelque chose ; mais qui n'a plus guère d'application que pour la proclamation qui se fait dans l'église, pour avertir qu'il y a promesse de mariage entre deux personnes.

BANC, s. m. de l'italien *banco*, ou du latin barbare *bancus*.

Long siége où plusieurs personnes se peuvent asseoir ensemble à côté l'une de l'autre : de *banc* on a fait *banqueter*, pour manger assis sur des bancs, *banque*, *banqueroute*. *V.* ces mots.

(*Marine*) *Banc de sable ;* il y en a de deux sortes : les uns qui font écueil pour les vaisseaux qui ne peuvent passer dessus sans s'échouer ; les autres, sur lesquels on ne peut naviguer avec sûreté en tout tems ; mais qui sont remarquables par les diverses sortes de poissons qu'on y trouve en abondance ; tels sont le *banc de Terre-Neuve*, ou autrement le *grand banc*, pour la pêche de la morue ; le *dogger-bank*, et les autres bancs de la mer d'Allemagne, pour la pêche du maquereau, du hareng, etc. Les *bancs* de cette dernière espèce ont encore l'avantage d'indiquer par la nature de leur fond et par les brasses d'eau dont ils sont recouverts, la position du vaisseau.

Banc de glace ; on appelle ainsi de gros glaçons flottans qu'on trouve dans les mers glaciales, et dont la hauteur surpasse quelquefois celle des mâts du vaisseau, et qui ressemblent à des îles flottantes.

(*Pratique*) *Banc-du-roi* ou *curia domini regis* ; c'est le nom d'un tribunal, en Angleterre, où l'on juge les causes criminelles, et celles qui intéressent la couronne. Il est ainsi appelé parce qu'autrefois le roi le présidoit en personne.

(*Hist. nat.*) *Bancs de poissons ;* ce sont des multitudes innombrables de poissons, tels que les maquereaux, les harengs, les sardines, etc., qui font souvent de longs voyages, réunis en troupes immenses qu'on appelle *bancs*.

BANDAGE, s. m. de *bander*, formé du latin *pandare*, dans le sens de bander un arc ; en le *courbant*.

(*Chirurg.*) Circonvolution de bande autour de quelque partie du corps, blessée, luxée ou fracturée, pour la maintenir dans un état naturel, ou pour contenir les compresses et les médicamens qu'on applique dessus. — Lorsque le *bandage* sert, dans les hernies, à retenir les parties molles déplacées, comme les intestins, l'épiploon, le péritoine, il s'appelle aussi *bayer*. *V.* ce mot.

(*Jardinage*) En terme de jardinage, un *bandage* est l'application d'une ou de plusieurs bandes autour d'une plaie ou d'une partie malade dans un arbre.

BANDE, s. f. du latin *bandum*, ou du bas grec βάνδον (*bandon*).

(*Art milit.*) Ce mot, qui a d'abord été consacré à exprimer le drapeau, l'étendard sous lequel marchoit une compagnie armée, a été étendu à la compagnie elle-même, et ensuite au parti qu'elle servoit. Ainsi l'on dit *bande*, pour une troupe, et pour le parti à la solde duquel elle est.

(*Technologie*) Par analogie avec sa première acception, *bande* signifie une sorte de lien plat et large qui sert à développer ou à serrer quelque chose ; un ornement plus long que large, comme *une bande d'écarlate*, une *bande de toile*, une *bande de fer*, une *bande de cuivre*. — Les côtés intérieurs d'un billard. — En terme de blazon, une des pièces de l'écu qui va du haut de la partie droite au bas de la partie gauche. — Les marins l'emploient pour désigner le côté d'un vaisseau, le nord et le sud, l'est et l'ouest, et ils disent qu'un vaisseau est à la *bande*, pour exprimer qu'il est sur le côté ; que le vent est de la *bande* du sud ou de l'est, pour dire qu'il souffle de la partie méridionale ou occidentale du globe. — Les architectes appellent *bande de colonne* le bossage dont on orne quelquefois le nu des ordres rustiques, comme on voit aux galeries du vieux Louvre, du côté de la rivière.

(*Astron.*) *Bandes de Jupiter ;* ce sont des *bandes* obscures que l'on aperçoit au moyen des lunettes sur le disque de Jupiter. On ne voit pas toujours ces *bandes* en même

nombre : il en paroît quelquefois sept ou huit, près les unes des autres; d'autres fois on n'en distingue qu'une ou deux; mais le plus souvent on en voit trois. Ces *bandes* ne sont pas également marquées dans toute la circonférence du globe de Jupiter; il y en a même qui sont interrompues. Quelques astronomes croient que ces *bandes* sont occasionnées par des changemens fréquens, comme l'inondation des terres, et la formation de nouvelles mers. M. Herschel prétend que ce sont des nuages.

BANNIÈRE, s. f. du lat. *bandum*, dont on a fait *bande*, banderole, *bandière* et bannière; les Italiens disent de même *bandiera* et *banderuola*: enseigne, drapeau, étendard.

(*Rég. féod.*) C'étoit anciennement l'enseigne du seigneur de fief, sous laquelle se rangeoient ses vassaux, lorsqu'ils alloient à la guerre, et l'on appeloit *seigneur banneret*, *chevalier banneret*, celui qui avoit droit de *bannière*.

(*Marine*) On ne s'en sert plus dans la marine que lorsqu'il est question d'une galère. C'est une espèce de grand pavillon, de forme allongée, et fendu en deux pointes. On dit encore, en termes de marine, *mettre les perroquets en bannière*, c'est-à-dire, larguer en même tems les deux écoutes, et laisser flotter la voile au gré du vent; c'est un signal à la mer.

(*Relig.*) L'usage de porter des bannières à la tête des processions, date de 1424; ce fut au concile de Constance, qu'on porta, pour la première fois, l'image de St. Roch, pour célebrer sa canonisation. Avant ce tems-là, et pendant plus de 600 ans, les rois de France faisoient porter la *bannière* du saint le plus célèbre qu'on réclamât dans leurs Etats. Il n'est mention dans nos histoires de la première et seconde race, que de la *chape* de St. Martin. Outre cette *bannière*, il y avoit encore la *bannière royale*, que l'on attachoit au haut d'un mât planté sur un échafaud, traîné par des bœufs couverts de housses de velours. Dix chevaliers veilloient jour et nuit auprès de cette bannière, autant de trompettes ne cessoient de jouer des fanfares, et un prêtre y disoit régulièrement la messe tous les matins. Les jours de combat, c'étoit là que se donnoient les plus grands coups, pour enlever la *bannière royale*, ou pour la défendre; car on n'étoit point censé vainqueur si l'on ne s'en rendoit maître, ni vaincu, qu'on ne l'eût perdue.

BANQUE, s. f. de l'italien *banca*, formé de *banco*, banc sur lequel s'asseyoient ceux qui, dans les foires et dans les marchés, faisoient commerce d'argent.

(*Commerce*) Le lieu où se fait un commerce d'argent. Ce commerce consiste à recevoir en dépôt des sommes d'argent, pour lesquelles on donne en échange des billets ou promesses payables au porteur; à prêter une partie du dépôt à des gens solvables qui en paient un intérêt; ou, sans toucher au dépôt, à émettre de nouveaux billets que l'on donne de même en prêt, avec intérêt. De-là les expressions, *ouvrir un compte en banque*, pour inscrire celui qui y porte des fonds pour la première fois. *Avoir un compte en banque*, pour s'y faire *créditer* ou *débiter*, selon que l'on veut recevoir ou faire des paiemens.

Banque de Venise; c'étoit proprement un bureau de dépôt public pour tous les marchands et négocians, établi par un édit de la république, qui portoit que les paiemens des marchandises et des lettres-de-change ne pouvoient se faire qu'en banque, à moins qu'il ne fût autrement spécifié dans ces lettres. Les débiteurs étoient obligés de porter leur argent à la banque, et les créanciers de recevoir leur paiement en banque.

Banque d'Amsterdam; cette banque fut établie le 31 janvier 1609, à-peu-près sur le pied de celle de Venise. C'est aussi une caisse perpétuelle pour les négocians.

Banque d'Hambourg; cette banque a une grande réputation dans toute l'Europe. Le sénat n'y a aucune inspection. Les bourgeois et le corps de ville en sont les cautions. Elle fut établie en 1609, dans la vue de conserver la bonne monnoie de

l'empire, et d'en soutenir le commerce.

Banque de Paris; tout le monde connoît le sort de cette *banque*, autrement dite système de Law, établie en 1716, et supprimée trois ans après.

Banque d'Angleterre; elle fut établie sous Guillaume III, dans la vue de fournir par prêt d'argent aux besoins de l'Etat, moyennant huit pour cent d'intérêt. Le parlement en est garant, et c'est lui qui assigne les fonds nécessaires pour les emprunts qu'elle fait pour l'Etat.

(*Jeux de hasard*) *Banque* se dit du fonds d'argent que celui qui tient le jeu, et qu'on appelle *banquier*, a devant soi pour ceux qui jouent et qui gagnent contre lui. Le *banquier* a ordinairement, pour l'intérêt de ses fonds, un avantage plus ou moins considérable sur les joueurs, c'est-à-dire, que dans les différentes combinaisons dont le jeu est composé, il prend en sa faveur une ou plusieurs de celles qui, dans l'ordre naturel du jeu, lui seroient contraires ou indifférentes.

(*Arts et Métiers*) Les imprimeurs, les tabletiers, les passementiers, les épingliers, se sont emparés du mot *banque*: les premiers, pour exprimer le paiement qui se fait toutes les semaines, et les autres pour désigner quelque instrument propre à leurs professions respectives.

BANQUEROUTE, s. f. de l'italien *banco-rotto*, banc rompu, parce que, dans ce pays, lorsqu'un négociant, ou plutôt un *banquier*, venoit à *manquer*, on rompoit le banc dans le lieu où il faisoit son commerce d'argent.

(*Commerce*) *Banqueroute* signifie le refus que fait un négociant ou banquier de payer ses créanciers, pour cause d'insolvabilité vraie ou feinte. La *banqueroute* ne doit pas être confondue avec la faillite. *Voy.* FAILLITE.

BANQUIER, s. m. de l'italien *banchière*, de *banco*, banc.

(*Commerce*) Celui qui fait le commerce d'argent, c'est-à-dire, qui négocie, commerce, trafique, fait des traites et des remises d'argent, donne des lettres-de-change pour faire tenir de place en place.

L'origine des banquiers remonte jusqu'à l'invention des lettres-de-change, sous Philippe Auguste. Les Juifs, chassés de France, se réfugièrent en Normandie. Là, ils donnèrent aux négocians étrangers et aux voyageurs des lettres secrètes sur ceux à qui ils avoient confié leurs effets en France, et qui furent acquittées. Les Gibelins en firent autant, lorsqu'ils furent contraints de quitter l'Italie.

Les premiers banquiers qui parurent en France, vers le commencement du treizième siècle, étoient des Gibelins qui, ne voulant pas retourner dans leur pays où ils ne se croyoient pas en sûreté, obtinrent, moyennant une grosse somme qu'ils payèrent au roi, la permission de se retirer à Lyon, ou dans telle partie de la France que bon leur sembleroit, pour *y lever train de banque*. On appeloit en chancellerie *lettres lombardes*, celles qu'on expédioit en faveur des Lombards et Italiens qui vouloient trafiquer ou tenir banque en France. Il y a encore à Paris une rue des *Lombards*, qui a retenu ce nom des banquiers de cette nation qui y demeuroient.

BAPTÊME, s. m. du gr. βαπτισμος (*baptismos*), immersion, dérivé de βαπτω (*baptó*), laver, plonger dans l'eau.

(*Relig.*) Sacrement qui efface le péché originel, et qui nous fait chrétiens, enfans de Dieu et de l'Eglise.

De *baptême* on a fait *baptistère*, pour désigner le lieu où s'administre le *baptême*; c'étoit anciennement une église ou une chapelle particulière appelée salle du *baptême*, *aula baptismatis*. Cette salle ou cette chapelle étoit fermée durant le carême, la porte en étoit scellée du sceau de l'évêque, et on ne l'ouvroit que le Jeudi-Saint. Les *baptistères* n'ont commencé que sous Constantin; auparavant on conduisoit les *cathécumènes* à la rivière la plus voisine et on les baptisoit. Ces *baptistères* ainsi séparés ont subsisté jusqu'à la fin du sixième siècle; ensuite on les établit dans le vestibule intérieur de l'église, mais seulement dans les grandes villes où résidoient les évêques, parce qu'il n'y avoit qu'eux qui eussent droit de baptiser.

Fonts baptismaux ; c'étoit un vaisseau de pierre, de marbre ou de bronze. Lorsque le baptême étoit administré par immersion, les *fonts* étoient en forme de bain ; depuis qu'il s'administre par infusion, il n'est plus besoin d'un vaisseau d'une aussi grande capacité.

Baptême de sang ; on a donné ce nom au martyre des cathécumènes qui mouroient pour la foi, avant d'avoir été baptisés, parce que dans l'origine on ne les baptisoit que deux fois l'année, à Pâques et à la Pentecôte.

Robe baptismale ; c'étoit le nom de la robe blanche que, dans les premiers siècles de l'Eglise, la personne qui venoit d'être baptisée étoit tenue de porter pendant huit jours.

(*Marine*) *Baptême du tropique ou de la ligne ;* c'est une cérémonie ridicule, mais très-ancienne parmi les gens de mer, qui consiste à mouiller ceux qui passent pour la première fois la ligne équinoxiale, et surtout à leur faire donner une certaine rétribution à l'équipage.

Originairement, il n'y avoit de baptême que pour le passage de la ligne; ensuite, les matelots ont étendu cet usage au passage des tropiques, du détroit de Gibraltar, et de quelques autres passages remarquables. Cependant, celui qui a subi le baptême de la ligne, est exempt de tous les autres. Un vaisseau qui passe pour la première fois en ces parages y est également soumis, et le capitaine donne ordinairement une gratification à l'équipage.

BARATERIE, s. f. du vieux mot français *barat*, qui signifie vol, tromperie.

(*Commerce*) Ce mot désigne les larcins, déguisemens et altérations de marchandises que peuvent causer le maître et l'équipage d'un vaisseau, et généralement toutes les supercheries et malversations qu'ils peuvent mettre en usage pour tromper le marchand chargeur.

BARBARE, s. m. du gr. βαρβαρος (*barbaros*), étranger.

(*Histoire*) Les Grecs appeloient *barbares*, ceux qui ne parloient pas leur langue ou qui l'estropioient. Les Romains comprenoient sous cette dénomination tous les peuples étrangers, excepté les Grecs et ceux qui vivoient sous leurs lois. Les nations de l'Europe appellent maintenant *barbares*, plusieurs peuples de l'Afrique et de l'Amérique, mais dans un autre sens : ce n'est ni parce qu'ils sont étrangers, ni parce qu'ils ne parlent pas leur langage qu'elles les qualifient de *barbares*, mais parce qu'ils vivent sans lois, sans mœurs et sans humanité. Delà le mot *barbare* a été étendu à tous ceux, de quelques pays qu'ils soient, qui ont un caractère féroce et inhumain, ou même qui manquent de politesse et de manières.

BARBARISME, s. m. de *barbare*.

(*Diction*) Le *barbarisme* est un des principaux vices de l'élocution. On appelle *barbarisme* toute façon de s'exprimer qui est étrangère à la langue dans laquelle on parle ; par exemple, un Anglais qui diroit : *je suis chaud*, au lieu de dire *j'ai chaud*, feroit un *barbarisme* par rapport au français.

Il y a une autre espèce de *barbarisme ;* c'est lorsqu'à la vérité le mot est bien de la langue, mais qu'il est pris comme mot dans un sens qui n'est pas autorisé par l'usage de cette langue : par exemple, nous nous servons au figuré du mot *entrailles*, pour marquer le sentiment tendre que nous avons pour autrui. Un étranger écrivant à Fénélon, lui dit : *Monseigneur, vous avez pour moi des boyaux de père ; boyaux* ou *intestins*, pris en ce sens, sont des *barbarismes*, parce que, selon l'usage de notre langue, nous ne prenons jamais ces mots dans le sens figuré que nous donnons à *entrailles*.

BARBE, s. m. ce mot tire son nom de cette partie de l'Afrique connue sous le nom de Barbarie : on l'appeloit autrefois *Barbare*.

(*Equit.*) *Barbe* est un cheval qui a la taille menue et les jambes décharnées ; il est ainsi appelé parce qu'il vient de Barbarie.

On dit que les Barbes meurent, mais qu'ils ne vieillissent jamais, parce qu'ils conservent leur vigueur jusqu'à la fin.

Le *barbe* est fort aisé à dresser ; il apprend tout ce qu'on veut lui en-

seigner ; il a le jugement, la conception et la mémoire excellente.

BARCAROLLES, s. m. de l'italien *barcarolo* ou *baccarrolo* : celui qui conduit une barque, un gondolier.

(*Musique*) Sorte de chansons en langue vénitienne que chantent les gondoliers à Venise.

Quoique les airs des *barcarolles* soient faits pour le peuple, et souvent composés par les gondoliers eux-mêmes, ils ont tant de mélodie, et un accent si agréable, qu'il n'y a pas de musicien dans toute l'Italie qui ne se pique d'en savoir et d'en chanter.

Les paroles de ces chansons sont communément plus que naturelles, comme les conversations de ceux qui les chantent ; mais il est bon de remarquer, à la gloire du Tasse, que la plupart des gondoliers savent par cœur une grande partie de son poëme de la Jérusalem Délivrée ; que plusieurs le savent tout entier ; qu'ils passent les nuits à le chanter alternativement ; que c'est assurément une belle *barcarolle* que le poëme du Tasse ; qu'Homère seul eut avant lui l'honneur d'être ainsi chanté, et que nul autre poëme épique n'en a eu depuis un pareil.

BARDES, s. m. de l'ancien mot gaulois *baren*, chanter.

(*Poësie-musique*) Nom des poëtes musiciens, des chanteurs chez les Gaulois et les anciens Celtes. Ce mot, prononcé *bardd* en Celtique, existe encore dans les montagnes d'Écosse, en Irlande, et dans le pays de Galles

Les *bardes* des Gaulois alloient à la guerre, marchoient à la tête des armées, et chantoient ceux qui s'y distinguoient par leurs exploits. Ils célébroient tous les événemens remarquables, et jouissoient, après les Druides, de la plus haute considération dans l'État. Ils chantoient en marchant au combat, dit Tacite (*de moribus German.*), et c'est-là l'origine de cette coutume qui étoit encore en usage au commencement de la troisième race, de ne point donner de combat, que dix ou douze grosses voix n'eussent chanté de toutes leurs forces la chanson dite *de Roland*, afin d'animer les troupes par le récit des hauts faits d'armes de ce héros.

BAROMÈTRE, s. m. du grec βάρος (*baros*), poids, et de μετρον (*métron*), mesure.

(*Physique*) Instrument météorologique, destiné à faire connoître les variations qui arrivent à la pression de l'air.

On doit l'origine du *baromètre* à Toricelli, disciple de Galilée. Celui-ci s'étant assuré que l'eau ne montoit qu'à trente-deux pieds dans les pompes aspirantes, soupçonna que ce phénomène dépendoit d'une cause physique bien différente de celle à laquelle on l'attribuoit. Ses soupçons furent confirmés par Toricelli, son disciple, qui, en travaillant sur les idées de son maître, fut le premier qui, en 1643, prouva évidemment qu'une colonne d'air, prise dans l'atmosphère, se met en équilibre avec une colonne d'un autre fluide qui a la même base. Cette découverte, l'une des plus curieuses et des plus importantes du dix-septième siècle, se fit au moyen d'un tube de verre d'environ trois pieds de longueur, et fermé par un bout, dans lequel Toricelli fit couler du mercure bien net, et forma ainsi le premier baromètre.

BARON, s. m. du latin *baro*, qui, parmi les Romains, signifioit un homme fort et vaillant, et qu'ils ont probablement tiré du grec βαρος (*baros*), *gravis*, grave : qui a du poids.

(*Hist.*) *Baron* se dit, dans la langue espagnole, d'un homme fort et vaillant. Les *barons* étoient ceux que, dans les jours de combat, on plaçoit près de la personne des rois. Quand le roi haranguoit ses troupes, c'étoit aux *barons* qu'il adressoit la parole. Comme ils combattoient sous les yeux du prince, ils dûrent avoir, plus que les autres, part aux récompenses, et dans la suite on appela *baronnées* les terres qu'ils en avoient reçues et qui relevoient immédiatement de lui. Peu-à-peu tous ceux qui possédoient de grands fiefs, les principaux membres de l'État, les grands vasseaux, les évêques et les princes du sang furent compris sous la dénomination de *barons* du royaume,

et eurent seuls le droit de siéger dans le parlement de la nation. Mais, dès le milieu du treizième siècle, les *barons* commencèrent à perdre de leur ancien lustre, et ce mot signifie maintenant, dans les États monarchiques, le degré de noblesse au-dessous des ducs, des marquis, des comtes et des vicomtes.

BARONNET, s. m. diminutif de *baron*.

(*Hist. d'Anglet.*) C'est, en Angleterre, une classe de nobles entre les barons et les simples chevaliers. Les premiers *baronnets* furent créés, en 1611, par Jacques I.er; ils sont encore distingués des barons, en ce que ceux-ci prennent devant leur nom le titre de *lord*, et ceux-là celui de *sir*, comme les chevaliers.

BAROSANÈME, s. m. du grec βάρος (*baros*), poids, et d'ἄνεμος (*anemos*), vent: pèse vent.

(*Physique*) Machine inventée pour connoître la force du vent.

BAROSCOPE, s. m. du gr. βάρος (*baros*), poids, et de σκοπέω (*skopéô*), observer, considérer.

(*Physique*) Instrument qui indique les variations du poids de l'atmosphère. C'est la même chose que BAROMÈTRE.

BARQUE, s. f. du latin *barca*, et peut-être du grec βάρις dont on auroit fait *baricus*, *barica*, *barca*.

(*Marine*) Nom générique de plusieurs espèces de bâtimens propres à naviguer, soit sur les rivières, soit sur la mer. Chaque pays a des barques de différentes façons.

BARRE, s. f. du latin *vara*, que les Espagnols ont conservé tout entier dans la même signification.

(*Pratique*) *Barre* est le lieu où se tiennent les défenseurs, les avoués, les témoins, et les personnes appelées devant les tribunaux. Il y a une *barre* dans tous les lieux où se réunissent des magistrats ou autres fonctionnaires publics.

(*Commerce*) *Barre* est une mesure d'aunage en Portugal et en Espagne.

(*Hydrographie*) On appelle *barre* une espèce de banc de sable ou de gravier qui se forme toujours à l'embouchure d'une rivière dans la mer, ou même à la jonction de deux rivières. Le mot *barre* se prend encore quelquefois pour signifier cette espèce de *remous* auquel les rivières qui se jettent dans la mer sont sujettes, pendant que la mer monte. On voit l'eau de la mer remonter avec rapidité, et glisser sur la rivière, à-peu-près, comme sur un terrain uni. On observe la même chose, proportion gardée, à l'embouchure de deux rivières qui se jettent l'une dans l'autre, quand l'une de ces rivières croît sans que l'autre croisse en même tems, ou en même proportion.

(*Marine*) Ce mot a plusieurs significations dans la marine, mais il sert le plus fréquemment à désigner *la barre du gouvernail*, ou une longue pièce de bois qui sert à faire mouvoir le gouvernail. Dans les gros vaisseaux qui gouvernent à la roue, la barre du gouvernail est située dans la sainte barbe, et on la manœuvre à l'aide d'un cordage, lequel, passant dans divers rouets, va répondre à une roue placée sur le gaillard d'arrière. Dans les petits vaisseaux, la barre se manœuvre à la main, sans roue.

(*Musique*) *Barre* est un trait tiré perpendiculairement à la fin de chaque mesure, sur les cinq lignes de la portée, pour séparer la mesure qui finit de celle qui recommence. Le principal usage des *barres* est de distinguer les mesures, et d'en distinguer le *frappé*, lequel se fait toujours sur la note qui suit immédiatement la *barre*. Elles servent aussi dans les partitions à montrer les mesures correspondantes dans chaque portée. L'usage des *barres* n'a pas plus de cent-cinquante ans.

(*Equit.*) *Barre* est la partie la plus haute des gencives du cheval, où il n'y a jamais de dents, et sur laquelle est placée le mors.

(*Blason*) *Barre* signifie une des pièces de l'écu, laquelle va du haut de la partie gauche de l'écu au bas de la partie droite.

(*Physique*) *Barres* ou *barreaux magnétiques*; on appelle ainsi deux *barres* d'acier trempé, auxquelles on a communiqué la vertu magnétique. Elles sont elles-mêmes propres à communiquer une très-grande vertu magnétique à d'autres *barres*

d'acier trempé de tout son dur, ainsi qu'à des aiguilles de boussole.

BARREAU, s. m. diminutif de *barre*. *V.* ce mot.

(*Technol.*) Petite barre de bois, ou de fer, qui ferme à jour quelque passage.

(*Pratique*) Les barreaux de fer ou de bois qui entourent le parquet, ou le lieu où se tiennent les avocats dans les tribunaux, ont donné leur nom au lieu même où l'on rend la justice. *Barreau* se dit de l'endroit où l'on plaide, de la réunion de toutes les personnes qui composent une cour de justice, et même de la discipline qu'on y observe. En Angleterre, les gens de loi qui ont obtenu leur *licence* (*licentiati*) sont appelés *barristers*.

BARRETTE, s. f. du latin *birra*, dont les Italiens ont fait *beretta* et *baretta*.

(*Costumes*) Sorte de petit bonnet en usage autrefois parmi les nobles Vénitiens. C'est aussi un bonnet carré rouge que le pape donne ou envoie aux cardinaux.

BARYTE, s. f. du latin *baryta*, formé du grec βαρὺς (*baros*), poids.

(*Chimie*) L'une des neuf terres simples ou élémentaires dont la chimie est actuellement en possession. La *baryte* avoit été regardée comme une modification de la terre calcaire, jusques vers l'année 1794, où Bergman reconnut que c'étoit une terre d'une nature particulière ; ce qui fit la cinquième des terres alors connues. La chimie en a depuis ce tems-là découvert quatre autres. Le mot *baryte* a remplacé celui de *terre pesante*, ou de *terre du spath pesant*, ou de *barate*.

BARYPHONIE, s. f. du gr. βαρὺς (*baros*), pesant, difficile, et de φωνὴ (*phoné*), voix.

(*Méd.*) Difficulté de parler, d'articuler.

BAS, adj. du latin *bassus*, dont les Italiens ont fait *basso*, et les Espagnols *baxo*, qui a peu de hauteur ; ce qui est vil, méprisable ; ce qui est inférieur, ou moindre en dignité ; ce qui est de moindre valeur, de moindre prix.

(*Diction*) Le mot *bas*, appliqué au caractère des idées et des expressions, ne signifie pas la même chose. La bassesse des idées et des expressions tient à l'opinion et à l'habitude ; celle des sentimens est plus réelle, elle suppose dans l'ame de la fausseté, de la noirceur ou de la lâcheté.

Le genre noble, soit d'éloquence, soit de poësie, n'exclut que la bassesse de convention, et admet, comme susceptible d'ennoblissement, ce qui n'est bas que de sa nature. Rien de plus *bas*, moralement, que le caractère de *Narcisse*, et poëtiquement, il a autant de noblesse que celui d'*Agrippine*, et que celui de *Néron*. Personne, au contraire, ne pourroit entendre aujourd'hui, sur nos théâtres, la fille d'*Alcinoüs* dire qu'*Ulysse* l'a trouvée *lavant la lessive*, ou *Agamemnon* dire que lorsque *Briseïs* sera vieille, il l'emploiera *à lui faire son lit*.

(*Peinture*) *Caractère bas*, *genre bas*, sont des expressions communes en peinture, pour désigner l'imitation d'un objet pour lequel l'esprit sent du dégoût, sur lequel le regard s'arrête avec une sorte de répugnance ; mais dont on est quelquefois fort bien dédommagé par l'imitation savante de la couleur et des formes de cet objet. Tel est un tableau de Morillos, qui représente un mendiant occupé du soin le plus dégoûtant que puissent nécessiter la misère et la malpropreté, et qui a mérité, cependant, par la beauté du *faire*, par la vigueur, par l'effet, et par une vérité qu'on peut nommer courageuse pour l'artiste, de passer successivement dans les collections les plus importantes.

(*Manufacture*) *Bas au métier*; *les bas de chausse* par opposition aux *hauts de chausse*, comme on les appeloit autrefois, se sont fabriqués au tricot, ou au métier, en laine, en coton, en fil ou en soie. On ne parlera ici que du métier *à bas* ; ce métier est la machine la plus compliquée qui existe : on peut la regarder comme un seul et unique raisonnement dont la fabrication de l'ouvrage est la conclusion. Les Anglais se vantent d'en être les inventeurs, mais on sait aujourd'hui qu'un Français ayant inventé cette

cette surprenante et utile machine, et trouvant quelques difficultés à obtenir un privilége exclusif, passa en Angleterre où sa machine fut admirée, et il fut lui-même magnifiquement récompensé. Au reste, cette machine fut rendue à la France par un autre Français, qui, par un effet prodigieux de mémoire et d'imagination, fit, à Paris, au retour d'un voyage de Londres, le premier métier sur lequel ont été faits tous ceux qui sont en France, en Hollande, etc. La première manufacture de bas au métier qui se soit vue en France, fut établie en 1656, dans le château de Madrid, au bois de Boulogne.

(*Marine*) *Bas-fond*; on donne ce nom aux endroits où la mer a peu de profondeur : c'est une observation constante que les *bas-fonds* se trouvent dans le voisinage des côtes basses, dont ils ne sont que le prolongement; les côtes escarpées, au contraire, sont bordées d'une mer profonde.

BASALTE, s. m. de l'éthiopien *basal*, fer : pierre couleur de fer.

(*Minéral.*) Substance amenée par le feu des volcans à un certain degré de vitrification. C'est, parmi les laves *lithoïdes*, celle qu'on appelle *basaltique*, parce que sa couleur ressemble à celle du fer. Les *basaltes* présentent quelquefois des assemblages qui ont l'air d'une réunion de colonnes, que le vulgaire prend pour des fabriques dues à des êtres surnaturels; telles sont la *chaussée des géants*, en Irlande, et la *grotte de Fingal*, en Ecosse. Le *basalte* sert de pierre de touche, c'est-à-dire, que les métaux y laissent une trace.

On appelle proprement *basalte égyptien* une roche dite *cornéenne*, *noirâtre*, dont les anciens ont fait des statues. *V. Roche Cornéenne.*

BASCULE, s. f. du mot fr. *bas*, et du suédois *kulle*, qui signifie tête : littéralement, l'action de mettre en bas ce qui étoit en haut.

(*Mécan.*) Une *bascule* est une pièce de bois qui monte, descend, se hausse et se baisse par le moyen d'un essieu qui la traverse dans sa longueur, pour être plus ou moins en équilibre. C'est encore le contre-poids d'un pont-levis ou d'un moulin à vent, pour en abattre le frein : elle a son axe ou œil par où passe un boulon qui se soutient sur un bâti de charpente. En général, la *bascule* est un levier de la première espèce, où le point d'appui se trouve entre la puissance et la résistance.

BASE, s. f. en latin *basis*, du grec βασις (*basis*).

(*Géométrie*) *Base* d'une figure; c'est la plus basse partie de son circuit. Dans un triangle rectangle, la *base* est ordinairement le côté opposé à l'angle droit, c'est-à-dire, l'*hypothénuse*. La *base* d'un solide est la surface intérieure, ou celle sur laquelle toute la figure est appuyée ou peut être censée appuyée.

(*Astron.*) *Base* est une distance de deux ou trois lieues que l'on mesure avec la plus grande exactitude entre deux clochers ou autres termes fixes pour établir les triangles qui servent à mesurer l'étendue d'un degré, et par conséquent la grandeur de la terre. La plus célèbre *base* astronomique est celle de 5717 toises, ou 11123,14 mètres, mesurée entre les centres des deux pyramides de Ville-Juif et de Juvisy, sur le chemin de Paris à Fontainebleau. On a mesuré des *bases* semblables dans tous les pays où l'on a voulu avoir la longueur d'un degré.

(*Optique*) *Base distincte*; c'est la distance où doit être un plan au-delà d'un verre convexe, pour que l'image des objets, reçue sur ce plan, paraisse *distincte*; c'est la même chose que le *foyer*. Elle est produite par la réunion des rayons partis d'un seul point d'un objet, et concourant en un seul point de l'image; c'est pour cela que les verres concaves, qui, au lieu de réunir les rayons, les écartent, ne peuvent point avoir de *base distincte* réelle.

(*Chimie*) On appelle *bases*, les corps salifiables, c'est-à-dire, ceux qui, n'étant pas combustibles, s'unissent avec les acides, et forment avec eux des sels dont les propriétés sont tout-à-fait nouvelles.

(*Physiologie*) *Base du cœur;* c'est la partie supérieure et large de ce viscère, d'où partent quatre gros vaisseaux, deux artères, l'aorte et l'artère pulmonaire, et deux veines, la veine cave, et la veine pulmonaire.

La *base de l'os hyoïde*, est la partie principale de cet os.

La *base de l'omoplate*, est le grand côté de cet os.

La *base de l'étrier*, os de l'ouie, est sa partie principale.

La *base de la tête*, est la partie inférieure de la tête.

(*Pharmacie*) *Base d'une composition médicinale;* c'est l'ingrédient le plus énergique, relativement à la maladie.

(*Botan.*) *Base* se prend en botanique sous diverses acceptions; tantôt il signifie le lieu d'une partie, sur lequel est ajustée ou sur lequel repose une autre partie; tantôt il signifie l'extrémité inférieure d'une partie quelconque.

De *base* on a fait *basilaire*, pour désigner ce qui appartient à la base d'une partie quelconque, qui y est fixé, ou qui y prend naissance. Ainsi on appelle *style basilaire*, celui qui naît de la *base* de l'ovaire: *appendice basilaire*, celui qui est fixé à la base d'un organe, etc.

(*Archit.*) *Base* est la partie inférieure d'une colonne ou d'un pilastre, qui, dans tous les ordres, a un demi-diamètre de hauteur.

BAS-FOND, s. m. *V.* FOND.

BASILIQUE, s. f. du grec βασιλειος (*basileios*), royal, dont la racine est βασιλευς (*basileus*), roi.

(*Cult. relig.*) On appeloit *basiliques*, dans l'origine, les habitations des princes; ensuite, ce mot fut appliqué aux lieux où l'on rendoit la justice: enfin, lorsque la religion chrétienne fut devenue la religion dominante, on appela de ce nom les églises qui surpassoient autant les autres églises par leur grandeur et leur magnificence, que les palais des princes surpassent les maisons des particuliers.

(*Pratique*) *Basiliques;* c'est le nom qu'on donne à un recueil des lois romaines, traduites en grec par les ordres des empereurs Basile et Léon. Les *Basiliques* furent le droit observé dans l'empire d'Orient, jusqu'à sa destruction. Ce recueil n'est point parvenu en entier jusqu'à nous.

(*Anat.*) *Basilique*, en anatomie, se dit d'une partie qui paroît être plus utile qu'une autre, ou préférable à une autre. La *veine basilique* naît du rameau axillaire, et court dans toute la longueur du bras.

BASISTAN, BÉSESTAN ou BÉSISTAN, s. m. nom que l'on donne dans les États du grand-seigneur, à des lieux où les marchands ont leurs boutiques et étalent leurs marchandises. Il ne faut pas les confondre avec les *bazards*. *V.* ce mot.

BASKERVILLE, s. m. nom d'homme.

(*Bibliogr.*) Imprimeur anglais, mort en 1775. Les éditions de *Baskerville* sont recherchées à cause de l'élégance et la grâce de ses caractères, de la perfection du tirage, de la couleur uniforme de l'encre, et surtout de la beauté du papier, qui est d'un poli si parfait qu'il paroît être de soie plutôt que de chiffons. Parmi les éditions qu'il a données, celles de son Virgile, et de sa Bible anglaise, sont les plus estimées.

BAS-RELIEF, s. m. de l'italien *basso-relievo*.

(*Sculpture*) Ouvrage de sculpture, dans lequel ce qui est représenté a peu de saillie.

BASSE, s. f. de l'italien *basso*.

(*Musique*) La *basse* est celle des quatre parties de la musique, qui est au-dessous des autres; la plus basse de toutes, d'où lui vient le nom de *basse*.

Il y a plusieurs sortes de *basses*: *Basse fondamentale;* c'est celle qui n'est formée que de sons fondamentaux de l'harmonie; de sorte qu'au-dessous de chaque accord, elle fait entendre le vrai son fondamental de cet accord, c'est-à-dire, celui duquel il dérive par les règles de l'harmonie.

Basse continue; elle est ainsi appelée parce qu'elle dure pendant toute la pièce. Son principal usage,

outre de régler l'harmonie, est de soutenir la voix et de conserver le ton. Cette *basse* fut mise en usage, pour la première fois, au commencement du dix-septième siècle, par Ludovico Viana, qui en a laissé un traité.

Basse figurée, celle qui, au lieu d'une seule note, en partage la valeur en plusieurs autres notes sous un même accord.

Basse contrainte, celle dont le sujet ou le chant, borné à un petit nombre de mesures, comme quatre ou huit, recommence sans cesse, tandis que les parties supérieures poursuivent leur chant et leur harmonie, et les varient en différentes manières.

Basse chantante; c'est l'espèce de voix qui chante la partie de la *basse*. Il y a des *basses* récitantes et des *basses* de chœur; des concordans ou *basse-tailles*, qui tiennent le milieu entre la taille et la *basse*; des *basses* proprement dites, que l'usage fait encore appeler *basse-tailles*; et enfin des *basse-contres*, les plus graves de toutes les voix, qui chantent la *basse* sous la *basse* même, et qu'il ne faut pas confondre avec les *contre-basses*, qui sont des instrumens.

Basse est aussi l'instrument sur lequel on joue cette partie : c'est le plus gros et le plus long de ceux qui forment le concert.

(*Marine*) *Basse-mer*; ce mot se dit de la situation de la mer, lorsqu'elle est retirée, et à son plus bas niveau, dans les pays de marée.

Basses-voiles, *ou voiles inférieures*; on entend par ce terme les deux voiles appelées la grande voile et la misaine dans les vaisseaux. On les appelle aussi *voiles majeures*.

Basse ou *batture*, fond de sable, de rochers ou de cailloux, qui est fort près de la surface de la mer, et sur lequel on la voit briser : c'est par conséquent, un écueil pour les vaisseaux.

Basse-terre; ce mot est en usage dans plusieurs des îles Antilles, pour désigner le côté sous le vent de l'île, par opposition à *cabesterre*, qui veut dire le côté du vent d'une île dans ces mêmes parages. Ces noms sont ensuite restés affectés, particulièrement à quelques quartiers ou bourgs, comme la Basse-Terre de la Guadeloupe.

BASSIN, s. m. du latin *bacinus*, dont anciennement on a fait *bachinon*, puis *bachin*, et enfin *bassin*.

(*Optique*) Les lunetiers se servent de divers bassins de cuivre, de fer ou de métal, pour fabriquer les verres convexes. Les sphères qu'on nomme autrement des boules servent pour les verres concaves, et le rondeau pour les verres dont la superficie doit être plane et unie.

(*Archit.*) Un *bassin* est un espace creux, en terre, de figure ronde ou polygone, pour recevoir les eaux dans un jardin.

(*Marine*) Un *bassin* est un endroit renfermé dans un port de mer et où les vaisseaux sont à l'abri des orages et de la grosse mer. Le mot *bassin* est ici synonyme de *darce*; un *bassin* ou *forme* est encore un espace creusé au-dessous du niveau de la pleine mer, pour y construire et sur-tout pour y radouber avec plus d'aisance les vaisseaux.

(*Physiol.*) *Bassin*, se dit d'un espace circonscrit par l'*os sacrum* et les os des îles, qui contient la vessie, la matrice et une partie des intestins. On donne le nom de *bassin* ou de *bassinet* à la cavité des reins, qui reçoit l'urine, et la verse dans les urétères.

(*Jardin.*) *Bassin*, se dit d'un espace creusé en terre autour d'une fleur, ou autour d'un arbre pour l'arroser, y déposer du fumier, ou pour dégoiger une greffe enterrée. De *bassin*, les jardiniers ont fait *bassiner*, pour arroser légèrement du plant de fleurs, avant et après la plantation.

BASTILLE, s. f. de l'ancien mot *bastile*, formé de *bastum*, bâton.

(*Fortific.*) Les *bastilles* étoient anciennement des tours de bois que l'on élevoit devant les places assiégées pour les battre. Ce nom a depuis servi à désigner une citadelle de Paris détruite en 1789.

BASTINGAGE, s. m. dérivé de *bastum*, bâton.

(*Marine*) Espèce de retranchement que l'on fait au dessus du plat-

bord pour mettre l'équipage un peu à l'abri de la mousqueterie, lorsqu'on fait branle-bas pour se préparer au combat. Ce sont des amas faits des hardes et des branles, ou hamacs des matelots, qu'on leur fait apporter dans des filets attachés à cet effet aux filarets ou lisses des batayoles, et aux chandeliers de bastingage.

BASTION, s. m. du lat. *bastum*. (*Fortific.*) Ouvrage de fortification un peu avancé hors du corps de la place, ayant deux flancs et deux faces, et tenant des deux côtés à la courtine.

BAT, s. m. du lat. *bastum*, formé du grec Βαστὸς (*bastos*), qui signifie un bâton avec lequel on porte des fardeaux.

(*Econ. dom.*) Selle pour les bêtes de somme.

BATAILLE, s. f. du lat. *batualia*, formé de *battuere*, battre.

(*Art milit.*) Dans l'origine, le mot *bataille* signifioit le lieu où deux hommes s'exerçoient au combat; il a signifié ensuite le combat même; aujourd'hui il ne se dit que d'un combat général de deux armées. On appelle *corps de bataille*, cette partie de l'armée qui est entre deux ailes, et qu'autrefois on appeloit la bataille.

On ne donne, à proprement parler, le nom de *bataille*, qu'aux actions qui se passent entre deux armées rangées dans leur ordre de *bataille*, et qui combattent dans un pays assez ouvert, pour que les lignes se chargent de front et en même-tems. Les autres grandes actions, quoique presque toujours d'une longue durée, et même plus meurtrières que les *batailles*, n'ont que le nom de *combat*; *V.* ce mot.

(*Marine*) *Le corps de bataille*, dans les combats sur mer, est le centre, ou la principale escadre, ou division d'une armée navale; celle qui est commandée par le premier officier-général. *Le corps de bataille* est placé entre l'arrière-garde et l'avant-garde.

(*Peinture*) *Tableaux de bataille*; ce sont des tableaux qui forment un genre particulier; ce sont des représentations qui ne plaisent qu'en raison de l'horreur qu'elles excitent, parce que les curieux de ces sortes d'ouvrages, ne trouvent jamais les périls qu'on leur peint assez grands, et que de leur côté, les peintres qui n'ont pas vu seulement une escarmouche, s'excitent à renchérir sur les desirs des amateurs, et à exagérer les actions, les mouvemens et les expressions.

BATARD, s. m. du grec Βασσάρα (*bassara*), prostituée, femme perdue; ou suivant quelques-uns, de l'Allemand, *boes*, bas, vil; et de *art*, naissance: de basse-naissance, qui n'est pas de la véritable espèce, mais qui en approche, et qui en est comme dérivé.

(*Marine*) *Voile bâtarde*; c'est une voile de galère, plus petite que la voile ordinaire, dont on se sert lorsque le vent est fort.

(*Jard.*) *Bâtard* est opposé à franc, il se dit de toute plante sauvage, qui n'est point cultivée. On nomme encore *bâtards*, les fruits qui ne sont pas de la véritable espèce dont ils portent le nom. De *bâtard*, les jardiniers ont fait *batardière*, pour désigner le lieu où l'on élève des arbres, lorsqu'ils sortent de la pépinière, c'est-à-dire, au bout de trois ans. La *batardière* fournit des arbres greffés, et qui font tout-à-coup leur effet quand on les transplante pour garnir des vides.

(*Pratique*) *Bâtard* se disoit anciennement des enfans nés hors mariage.

D'après le nouveau code civil, les *bâtards* ou enfans nés hors mariage, autres que ceux nés d'un commerce incestueux ou adultérin, pourront être légitimés par le mariage subséquent de leurs père et mère, lorsque ceux-ci les auront reconnus avant leur mariage, ou qu'ils les reconnoîtront dans l'acte même de célébration.

BATARDEAU, s. m. du lat. *bastum*, *bâton*; le *batardeau* étant une cloison de bâtons.

(*Hydraul.*) Espèce de digue faite de pieux, d'ais et de terre, pour détourner l'eau d'une rivière.

(*Ponts et Chaussées*) Avant l'invention de la nouvelle méthode de construire les ponts, on appeloit *batardeau*, une enceinte qui ren-

fermoit deux ou trois piles, et qui étoit composée de plusieurs pieux battus dans le lit d'une rivière.

(*Fortification*) *Batardeau* se dit d'un massif de maçonnerie, qui traverse toute la largeur du fossé, et qui sert à retenir l'eau, afin qu'elle ne s'écoule pas dans les endroits les plus bas du fossé.

BATARDIÈRES, s. f. de BATARD.

(*Jardin*) C'est le nom qu'on donne à un plant d'arbres greffés, qu'on élève dans des pépinières pour les transplanter dans les jardins.

BATEAU, s. m. du latin *batellus*, diminut. du lat. barb. *batus*.

(*Marine*) On donne ce nom à diverses sortes de bâtimens qui vont sur mer, ou sur les rivières, à la voile et à la rame.

On appelle en général *bateaux*, sur les vaisseaux de guerre, tous les bâtimens à rames, chaloupes et canots, grands et petits, qui sont embarqués dans le vaisseau pendant la navigation.

(*Archit. nav.*) *Bateau-porte*; c'est une espèce de *bâteau* étroit et profond qui, dans certains bassins, sert à fermer le passage à l'eau extérieure et à faire l'office de porte. Cette invention ingénieuse a été employée aux bassins de Carlscrone, en Suède; et depuis, par M. Groignard, dans son fameux bassin de Toulon.

BATIMENT, s. f. du grec βαστος (*bastos*), dont les Latins ont fait *bastum*, bâton; les premiers bâtimens ayant été construits avec des perches et des bâtons.

(*Archit.*) *Bâtiment* s'est d'abord dit d'un ouvrage fait par des architectes ou des maçons, comme des maisons, des palais, des églises. Il s'est ensuite étendu aux ponts, aux aquéducs, et autres édifices publics et particuliers.

(*Marine*) *Bâtiment* se dit dans le langage des marins, de toutes sortes de vaisseaux, navires, barques, etc., qui naviguent sur mer.

(*Salines*) *Bâtiment de graduations*; on appelle ainsi un édifice employé pour faciliter l'évaporation des eaux de source, peu salées; c'est un hangard prodigieusement long, garni dans l'intérieur de beaucoup de charpente, sur laquelle on arrange un grand nombre de fagots d'épine. Ce bâtiment est aëré de toutes parts, et est couvert par un toit sous lequel on a pratiqué des réservoirs, de distance en distance, pour recevoir les eaux salées qu'on y fait monter par le moyen des pompes: alors, on lâche les robinets pour faire couler l'eau sur les fagots d'épine. L'eau se divise, retombe en pluie, et dépose sur les bâtons des fagots une grande partie de la sélénite, et y forme une incrustation très-agréable à la vue. Quand l'eau est vaporisée par ce moyen, au point de contenir treize ou quatorze livres de sel par cent livres d'eau, on la soumet à l'évaporation sur le feu, comme celle qui est naturellement chargée au même point.

BATON, s. m. du grec βαχτρον (*bakstron*), dont les Latins ont fait *bastum*, qui a produit *bâton*, *bastille*, *bâtir*, *bastide*, *bastion*, *bâtiment*, etc. Long morceau de bois qu'on peut tenir à la main, servant à plusieurs usages.

(*Hist. anc.*) Dans les siècles les plus reculés, les princes, les personnes considérables, telles que les pères de famille, les juges, les généraux d'armée, etc., portoient, pour marque de distinction, un *bâton* fait en forme de sceptre. Quand un peuple ou un souverain établissoit un officier pour le représenter dans le commandement d'une armée, dans quelque ambassade, ou dans l'administration de la justice, cet établissement se faisoit par la transmission d'un bâton qui devenoit la marque de sa dignité.

Les principaux magistrats romains portoient de ces bâtons: celui d'un consul étoit d'ivoire, celui du préteur étoit d'or. Les monarques français portoient autrefois le sceptre. Le bâton à la hauteur d'un homme étoit revêtu d'une lame d'or, à laquelle on substitua la main de Justice, au commencement du 14e siècle.

(*Relig.*) *Bâton pastoral* ou *crosse*; c'est un bâton d'argent ou d'or, recourbé et ouvragé par le haut, porté par les archevêques, les évêques et les abbés réguliers, ou qu'on porte devant eux dans les cérémonies. Le bâton pastoral est

très-ancien, mais il n'est pas fait mention de la *crosse* avant le onzième siècle. Les premières *crosses* n'étoient que de simples bâtons de bois, qui d'abord eurent la forme d'un T, et dont on se servoit pour s'appuyer ; ensuite on les fit plus longues, et peu-à-peu elles ont pris la forme que nous leur voyons.

(*Marine*) *Bâton de flamme* ou *de commandement* ; c'est un *bâton* de pavillon de la tête des mâts, ainsi appelé, parce qu'il porte une flamme, un pavillon ou marque de commandement, qui désigne le grade de l'officier général commandant, suivant le mât auquel il est placé.

Bâton d'enseigne ou *de pavillon*; c'est une longue perche de bois de pin, qui sert pour arborer le pavillon.

(*Mathém.*) *Bâton de Jacob* ; on donne ce nom à une espèce d'arbalète qui sert à prendre les hauteurs ou les distances par les angles. Quelques-uns prétendent qu'il est ainsi nommé, parce que les divisions du montant ressemblent aux degrés de l'échelle mystérieuse que Jacob vit en songe, et qui alloit jusqu'au ciel.

(*Musique*) Un *bâton* est une sorte de barre épaisse qui traverse perpendiculairement une ou plusieurs lignes de la portée, et qui, selon le nombre des lignes qu'il embrasse, exprime une plus grande ou moindre quantité de mesures qu'on doit passer en silence.

Bâton de mesure ; c'est un bâton fort court, ou même un rouleau de papier dont le maître de musique se sert dans un concert pour régler le mouvement, et marquer la mesure et le tems.

(*Archit.*) *Bâton* est une mesure usitée dans la base des colonnes.

(*Technol.*) Les orfèvres appellent *bâton* à dresser, un rouleau qui sert à mettre de niveau une plaque de métal mince. En termes de lapidaire, on appelle bâton à cimenter, un morceau de bois dans lequel on enchasse les cristaux et les pierres, par le moyen d'un mastic, pour les égriser. *Bâton de semple* et *bâton de rame*, désignent, chez les fabricans, deux parties du métier d'étoffes de soie. Les papetiers appellent *bâton royal*, le papier de la petite sorte.

BATONNIER, s. m. du latin *bastum*, bâton.

(*Pratique*) C'étoit, sous la monarchie, un avocat choisi parmi les anciens, pour présider pendant un an aux assemblées et députations de l'ordre. Il étoit le chef d'une confrairie établie en la chapelle de St. Nicolas, dont il portoit le *bâton*, aux cérémonies qui se faisoient à la Sainte-Chapelle, d'où lui étoit resté le nom de *bâtonnier*.

BATTAGE, s. m. de battre, formé du lat. barbare *battuere*.

(*Manuf.*) En terme de manufacture, le *battage* est une préparation qu'on donne à la laine et au coton, avant de l'employer. L'usage en France est de battre le coton et la laine sur des claies de bois ou de corde pour en faire sortir les plus grosses ordures, et de les livrer ensuite à des éplucheuses qui ont soin de la bien manier, pour en ôter le reste des ordures que les baguettes n'ont pu en faire sortir. Mais les dangers auxquels le *battage*, ainsi que le *cardage* (*Voy.* ce mot) du coton et de la laine, exposent les ouvriers, par la quantité de poussière et de filamens, qui se détache dans ces deux opérations, s'envole, est aspirée par les ouvriers, entre dans les narines, et forme souvent des dépôts funestes, ont fait imaginer des machines qui pussent les prévenir, et M. Connop, de Sheffield, en Angleterre, paroit avoir obtenu un succès complet. Sa machine est tellement construite, que les baguettes avancent ou reculent vers la masse de laine ou de coton que l'on veut battre ; elles s'élèvent d'elles-mêmes, à des tems fixes et précis pour l'opération du *battage*, qui s'achève avec le concours d'un seul ouvrier, et sans aucun danger pour lui.

BATTEMENT, s. m. de *battre*, formé du latin barbare *battuere* ou *baltuere*.

(*Médecine*) Le battement du cœur, du poulx, des artères.

(*Mécan.*) Battement se dit pour vibration. *Voy.* ce mot.

(*Musique*) *Double cadence*, tour de gosier.

(*Danse*) Mouvemens en l'air que l'on fait d'une jambe, pendant que le corps est posé sur l'autre.

(*Escrime*) Attouchement du foible de l'épée au foible de celle de l'ennemi, pour l'obliger à quitter la ligne; ou du demi-fort au foible, en passant ou en quartant, et en poussant de pied ferme.

BATTERIE, s. f. du latin *battuere* dont on a fait *battre* et *batterie*.

(*Marine*) On entend par ce mot tous les canons qui portent sur le même pont de long en long du vaisseau et des deux bords. Ainsi un vaisseau à trois ponts a trois *batteries*, ou rangs de canons, les uns au dessus des autres. La première de ces batteries, qui est la plus basse, porte les canons du plus fort calibre. On ne comprend pas, sous le nom de *batterie*, les petits canons qui sont sur les gaillards d'avant et d'arrière, parce qu'ils ne forment pas une suite continue d'un bout du vaisseau à l'autre.

(*Artillerie*) Une *batterie* est une suite de plusieurs pièces de canon et de mortiers, disposés pour tirer contre l'ennemi; *batterie* se dit encore du lieu où on les établit.

Batterie élevée, celle qui sert à découvrir et foudroyer dans les travaux.

Batterie enterrée ou ruineuse, celle dont la plate forme est au dessous du niveau de la campagne. On fait des ouvertures dans la terre pour servir d'embrasures.

Batterie croisée, celle qui se fait de deux batteries assez éloignées l'une de l'autre, et qui tirent en un même endroit, de manière que les coups se rencontrent à angles droits, et que le coup de la seconde achève d'abattre ce que la première a ébranlé.

Batterie en barbette, celle dont la plate forme est élevée aux angles flanqués des bastions, et des dehors, de quatre pieds sur le terre-plein, de sorte que le canon rase le parapet; c'est de-là qu'on dit: Tirer en *barbe* ou *en barbette*.

Batterie à redens; on fait ces sortes de *batteries*, lorsqu'on est battu en rouage, et que les traverses ne les couvrent pas assez. Les redens contiennent une ou deux pièces placées non sur la même ligne, mais à angle droit.

Batterie en écharpe, celle qui bat par bricole, de côté, et par un coup oblique.

Batterie en rouage, celle dont on se sert pour démonter les pièces de l'ennemi.

Batterie de revers, celle qui bat à dos, et voit dans la place, ce qui arrive quand la batterie est plus éminente que la place.

Batterie d'enfilade, celle qui tire en ligne droite, et enfile une ligne, ou une route.

Batterie à ricochet; ce sont des *batteries* qui chassent le boulet par sauts et par bonds. Cela dépend d'une certaine quantité de poudre assez considérable pour porter le boulet à une distance convenable, mais avec une telle force qu'il ne puisse point s'enfoncer dans le terrain sur lequel il tombe en glissant. L'invention de ces *batteries* est due à M. de Vauban. Ce fut au siége d'Ath qu'il s'en servit pour la première fois.

(*Physique*) *Batterie électrique;* on appelle ainsi un nombre plus ou moins grand de vases de verre, garnis en dedans et en dehors de lames d'étain, excepté leur partie supérieure, qui demeure sans garniture, et tous contenus dans une boîte de bois, doublée aussi de lames d'étain. Cet appareil, ainsi construit, s'électrise à la manière de *la bouteille de Leyde*, et produit un effet d'autant plus grand, que les vases sont eux-mêmes plus grands, ou qu'il y en a un plus grand nombre.

BATTOLOGIE, s. f. du grec βατ-τος (*battos*), nom d'un certain roi des Cyrénéens, qui étoit bègue, et de λογος (*logos*), discours; parce que les bègues répètent plusieurs fois les mêmes syllabes: discours à la manière de *Battus*, parler comme *Battus*.

(*Diction*) Répétition inutile d'une même chose; multiplicité de paroles; affluence d'expressions superflues.

BATTRE, v. a. du latin *battuere*.

(*Musique*) *Battre la mesure ;* c'est en marquer les tems par des mouvemens de la main ou du pied, qui en règlent la durée, et par lesquels les mesures semblables sont rendues parfaitement égales, en valeur chronique, ou en tems, dans l'exécution.

(*Jeu de trictrac*) *Battre ;* c'est en comptant de la droite à la gauche les points amenés par les dés, tomber de la flèche la plus voisine d'une de ses dames, sur une flèche de son adversaire, où il n'y ait qu'une dame ; cette dame découverte est *battue*, si le dernier point d'un des dés ou de tous les deux tombe sur elle.

BAU, s. m. de l'anglais *balk* ou *baulk*, poutre.

(*Marine*) On appelle *baux*, de grosses poutres mises en travers du vaisseau, d'un flanc à l'autre, dans le sens de sa largeur, pour supporter les bordages des ponts. Le *maître-bau* est celui qui est posé au milieu du vaisseau, au maître couple, à l'endroit le plus large du vaisseau. On se sert quelquefois de ce mot pour désigner la dimension de la plus grande largeur d'un bâtiment. Ainsi, on dit, ce *vaisseau* a 1,461 mètres (45 pieds) de maître-bau, ou de bau.

BAUDIR, v. a. Contraction d'esbaudir, égayer, du latin barbare *exbaldire*.

(*Vénerie*) Terme de chasse, qui signifie, exciter les chiens du cor et de la voix.

BAUDRUCHE, s. f. diminutif de *baudrier*, formé de *baldringum*, corruption de *balteum*.

(*Batteur d'or*) Membrane extrêmement fine et très-lisse, tirée des intestins des animaux, et surtout de ceux du bœuf. La *baudruche* est d'un grand usage chez les batteurs d'or, pour faire ce qu'on appelle l'*or en feuilles*, dont se servent les doreurs, les fourbisseurs, les arquebusiers, les relieurs, etc. Lorsqu'on a réduit l'or en lames très-minces, en le battant à coups de marteau, on ne peut plus continuer de le battre ainsi sans l'interposition de quelque corps, sans quoi il se déchireroit sous le marteau. Pour que cela n'arrive pas, on place chacune de ces lames minces entre deux *baudruches*, et continuant alors de les battre, on les réduit à un degré de ténuité, tel, qu'il en faudroit trente mille les unes au dessus des autres pour faire l'épaisseur d'une ligne ($2\frac{1}{2}$ millim.), ce qui est une preuve évidente de la grande ductilité de ce métal.

(*Pharmacie*) La *baudruche* est connue sous le nom de *peau divine*, et l'on s'en sert pour guérir les coupures.

BAUME, s. m. du latin *balsamum*, formé du grec βαλσαμον (*balsamon*).

(*Chimie*) Combinaison de résine et d'un sel essentiel.

(*Mat. méd.*) Le mot *baume* renferme l'idée d'un remède par excellence. Il est affecté à des matières huileuses, aromatiques, presque liquides, qui découlent naturellement, ou par des incisions que l'on fait à certains arbres. On donne à ces substances le nom de *baumes naturels*, pour les distinguer des préparations pharmaceutiques du même nom. Les *baumes* naturels les plus connus sont le *baume du Canada*, de *Copahu*, de *Judée*, du *Pérou*, de *Tolu*, et de *Liquidambar*.

BAUME, s. m. Corruption du mot anglais *boom*, emprunté de l'hollandais *boom*, qui signifie arbre.

(*Marine*) *Voy.* GUI.

BAZAR, s. m. mot turc qui signifie achat et échange de marchandises.

(*Commerce*) On a par extension appliqué ce mot au lieu où se fait, dans l'Orient, l'achat, la vente, ou l'échange des marchandises. Un *bazar* est un marché construit en forme de rue longue, large et voûtée, où les marchands se réunissent, et où l'on trouve toutes les facilités pour l'emmagasinage, le transport des marchandises, les besoins des voyageurs et des marchands. On cite les *bazars* d'Ispahan et de Tauris, comme les plus riches et les plus beaux du Levant.

BÉATIFICATION, s. f. composé de *beatum*, et de *facio :* l'action de faire un heureux.

(*Relig.*) L'acte par lequel le pape, après la mort d'une personne, déclare qu'elle est au nombre des bienheureux, et permet, à certaines personnes, à un ordre religieux, à une communauté, de lui rendre un culte particulier. La *béatification* diffère de la *canonisation*, en ce que dans celle-ci, le pape agit comme juge, après un examen juridique, et détermine l'espèce de culte qui doit être rendu au nouveau saint par l'Eglise universelle ; et que dans celle-là il ne prononce que comme personne privée, en faisant un simple usage de son autorité.

(*Physique*) *Béatification* est un nouveau terme en physique, appliqué à une expérience d'électricité, dans laquelle la lumière qui environne la personne électrisée, est en quelque façon semblable à celle que représentent les peintres pour caractériser les saints ; c'est ce qui a engagé *Boze*, l'auteur de cette expérience, à donner à ce singulier phénomène le nom de *béatification*.

BEAU, adj. formé de *bel*, qui vient du mot primitif *bal*, objet brillant, éclatant, agréable, intéressant, qui a les proportions des traits et le mélange des couleurs nécessaires pour plaire aux yeux.

(*Beaux-Arts*) Le *Beau* est le mélange des satisfactions organiques, sentimentales et spirituelles. Le *beau idéal*, est la réunion des plus grandes perfections que puissent offrir partiellement certains individus choisis. Pour concevoir le *beau idéal*, il faut imaginer le *beau* tel qu'il existeroit, si la nature formoit ses productions, et l'homme sur-tout, avec le choix le plus exquis, avec toutes les perfections générales et particulières dont se trouvent susceptibles les formes et les mouvemens qui lui sont prescrits, en y joignant les relations visibles que ces formes et ces mouvemens peuvent avoir avec les affections sentimentales, les plus spirituelles, les plus élevées et les plus parfaites.

BEAUPRÉ, s. m. de l'hollandais *boultspriet*, dont les Anglais ont fait *boltsprit* ou *bowsprit*.

(*Marine*) C'est un mât dirigé obliquement en avant du vaisseau, et qui fait une saillie considérable en dehors de la proue. On regarde le *beaupré* comme la clef ou le soutien principal de tous les autres mâts, et sa rupture entraîne nécessairement leur chute, si l'on n'y remédie promptement.

BEAUTE, s. f. de beau, bel ; juste proportion des parties du corps, avec un agréable mélange des couleurs. Il se dit proprement des personnes, et particulièrement du visage.

(*Arts du Dessin*) La *beauté* consiste dans les proportions et les dimensions les plus susceptibles de satisfaire les désirs du sens visuel, du cœur et de l'esprit. Chez les Grecs, les proportions du corps humain étoient une base savante et profonde de la beauté ; mais comme leurs facultés exercées et portées à s'étendre et à s'élever par de grands et puissans motifs, étoient parvenues à une perfection extraordinaire, il en est résulté que la *beauté*, plus sensiblement divisée en *beauté* sensuelle, *beauté* sentimentale et *beauté* spirituelle, a exigé, dans les imitations des arts, les proportions les plus finement relatives aux sens, au sentiment et à l'esprit.

BÉCHIQUE, adj. du grec βὴξ (*bèx*), gén. βηχὸς (*bèchos*), toux.

(*Méd.*) On appelle ainsi tout remède qui calme la toux et facilite l'expectoration.

BEGUM, s. f. (mot indien), titre d'honneur qu'on donne aux princesses dans l'Indostan.

BEIRAM ou BAIRAM, mot turc qui signifie fête solennelle.

(*Culte mahom.*) Les Musulmans n'ont que deux *beirams :* le premier tombe au deuxième jour du dernier mois de l'année arabique, et s'appelle *beiram buiuk*, grand *beiram*. Le second finit le jeûne du mois ramadan, et se nomme *beiram kutschuk*, petit *beiram*. On appelle communément celui-ci la pâque des Turcs, et dans l'opinion du vulgaire, elle passe pour leur plus grande fête, et pour le grand *beiram*.

BÉLANDRE, s. f. du hollandais *bylander*.

(*Marine*) Sorte de bâtiment de commerce parmi les Anglais et les Hollandais. Il ressemble au brigantin, excepté par sa grande voile, qui est aussi en forme de trapèze, mais qui, au lieu d'être aurique, c'est-à-dire, d'être attachée par un de ses côtés, le long du mât, s'envergue par le côté d'en haut, qui est le plus long, sur toute l'étendue d'une longue vergue, placée de biais sur le mât.

On appelle *bélandre* dans les ports de la Belgique, et autres du voisinage de Dunkerque, une grande barque à fond plat, servant à naviguer sur les canaux et les eaux intérieures. Ces bâtimens portent un seul mât et une seule voile en forme de trapèze.

BELIER, s. m. du latin *vellus*, dont on a fait par corruption *vellarius*, ou selon d'autres de *balare*, bêler, le cri naturel de cet animal.

(*Hist. nat.*) Animal portant laine, et le mâle de la brebis.

(*Art milit. ancien*) Une machine de guerre, faite d'une longue poutre dont l'extrémité étoit armée d'une tête de *belier* d'airain, et dont on se servoit à battre et renverser les murailles des places assiégées.

(*Hydraul.*) On appelle *belier hydraulique* une machine de l'invention de M. Montgolfier, qui sert à élever l'eau d'une rivière par le moyen de la vitesse du courant.

(*Mécanique*) Le *belier* est une pièce de bois ou de fonte, qui sert à enfoncer les pieux et qui fait partie de la sonnette.

(*Astron.*) Nom du premier des douze signes du zodiaque, ainsi que de la première partie de l'écliptique dans laquelle le soleil nous paroît entrer, le 1.er germinal (21 mars). Lorsqu'on dit que le soleil entre dans le *belier*, on ne doit pas entendre que le soleil se trouve vis-à-vis la constellation qui porte ce nom; mais seulement qu'il se trouve vis-à-vis la portion de l'écliptique que cette constellation occupoit autrefois. Lorsque les anciens astronomes formèrent le zodiaque, ils le divisèrent en douze parties égales de trente degrés chacune, et prirent, pour premier point de ce cercle, une étoile qui est à l'oreille du *belier*; alors cette constellation occupoit assez exactement la première des douze divisions du zodiaque, le *taureau* répondoit à la seconde, et ainsi des autres. Mais ce point du ciel, où se fait l'équinoxe de notre printems, et où étoit autrefois l'étoile dont on vient de parler, recule de 50 secondes, 20 tierces de degrés; ce qui fait que tout le ciel paroît avancer d'autant. C'est ce mouvement qu'on appelle, en astronomie, la *précession des équinoxes*. (*V.* ce mot.) Cet effet s'étant multiplié avec le tems, aujourd'hui les constellations du zodiaque sont avancées d'environ 30 degrés; de sorte que celle du *belier* se trouve presque toute entière à la place du *taureau*, celui-ci à la place des *gémeaux*, etc. Mais malgré ce déplacement des figures, on a toujours conservé les mêmes noms aux douze premières divisions du zodiaque, et c'est ce que les astronomes appellent les douze signes.

BÉLOMANTIE, s. f. du gr. βέλος (*belos*), flèche, et de μαντεία (*mantéia*), divination: divination qui se fait par les flèches.

La *bélomantie* étoit en usage chez les Orientaux, mais sur-tout chez les Arabes. On prenoit trois flèches: sur l'une l'on écrivoit, *Dieu me l'ordonne;* sur la seconde, *Dieu me le défend;* on n'écrivoit rien sur la troisième. Ensuite on les enfermoit dans un carquois, et on en tiroit une au hasard; si c'étoit celle qui portoit, *Dieu me l'ordonne*, on faisoit la chose pour laquelle on consultoit le sort; si c'étoit celle où il y avoit, *Dieu me le défend*, on s'en abstenoit; et si c'étoit la troisième, on recommençoit.

BELT, s. m. du latin *balteus*, dont les Anglo-Saxons, les Anglais, les Suédois et les Irlandais ont fait *belt*, ceinture. Quelques-uns font venir ce mot de *belt*, qui, dans la langue du pays de Frise, signifie *irruption des eaux*.

(*Géogr.*) On appelle ainsi deux détroits de la mer Baltique, dont l'un est entre l'île de Zélande et celle de Fionie, et l'autre entre l'île de

Fionie et le Jutland. De *belt* on a fait *Baltique*, pour désigner la mer formée par les eaux qui entrent par ces deux détroits.

BELVÉDER, s. m. de l'italien *Belvedère*, qui est le nom d'un lieu au Vatican, à Rome, situé avantageusement pour la vue.

(*Archit.*) Petit pavillon construit au haut d'un logis, et d'où l'on découvre une grande étendue de pays.

(*Jardin.*) C'est, en terme de jardinage, une éminence ou plateforme, d'où l'on jouit d'une belle vue. Elle est soutenue d'un glacis de gazon, ou revêtue d'un mur de terrasse, et ornée d'arbres taillés en berceau.

BÉMOL, ou B MOL, s. m.

(*Musique*) caractère de musique, qui fait abaisser d'un semiton mineur la note à laquelle il est joint. On l'appelle ainsi par opposition au Bécarr, ou B Carre, ou B dur.

Saint Grégoire s'étoit servi des sept premières lettres de l'alphabet, pour désigner les sept sons que fait la voix, après lesquels elle revient aux mêmes sons à l'octave, soit en montant, soit en descendant. Gui l'Arétin a depuis donné, à ces mêmes sons, les noms des premières syllabes des sept hémistiches de la première strophe de l'hymne de saint Jean-Baptiste :

Ut queant laxis
Resonare fibris
Mira gestorum
Famuli tuorum,
Solve polluti
Labii reatum,
Sancte Joannes.

de telle sorte, que le nom de ces sept lettres a servi pour nommer les sept cordes qui donnent ce son; savoir, l'une la corde A, l'autre la corde B, et ainsi de suite jusqu'au G inclusivement; et le nom de ces sept syllabes a servi à nommer les notes qui se mettent dessus, et qui indiquent le son des cordes.

BENZOATE, s. m. du lat. *benzoinum*, benjoin.

(*Chimie*) Sel formé par l'union de l'acide benzoïque avec différentes bases. Sa terminaison en *ate* indique qu'il appartient aux acides complétement saturés d'oxigène, et dont la terminaison est en *ique*.

BENZOIQUE, adj. même origine que BENZOATE.

(*Chimie*) *Acide benzoïque;* c'est un acide que l'on retire du benjoin, du storax, du baume du Pérou, de la vanille, de la canelle, par la chaleur. Sa terminaison en *ique* indique le second état des acides, celui où ils sont complétement saturés d'oxigène.

BERCEAU, s. m. de l'ancien mot français *bersauder*, tirer de l'arc, d'où l'on a donné le nom de *berceau*, en italien *bersaglio*, au blanc auquel tiroient les archers.

(*Architect.*) On appelle ainsi une voute en plein ceintre.

(*Jardin.*) Un *berceau* est un cabinet ou une espèce de galerie faite de treillage et garnie de verdure.

(*Gravure*) Le *berceau* est un outil qui appartient à la gravure, et principalement à celle qu'on nomme *gravure en manière noire.* C'est un outil d'acier armé de petites dents presque imperceptibles. Il sert principalement à préparer une planche de cuivre, de manière que, lorsque l'opération est faite, le cuivre sur la surface duquel on a promené en tout sens, et appuyé en *berçant* l'outil dont il s'agit, se trouve couvert de petits trous et d'imperceptibles aspérités; la planche, préparée ainsi, produit sous la presse, à l'aide du noir d'impression qui s'y attache, une épreuve d'un noir velouté et d'une teinte parfaitement égale. Lorsque l'ouvrier est parvenu à cette préparation purement mécanique de la planche, l'artiste commence à opérer, en enlevant avec des lames d'acier bien coupantes, et en faisant disparoître, à l'aide du brunissoir, les aspérités dans les endroits qu'il a dessein de rendre plus ou moins lisses, pour représenter l'effet du clair obscur par des nuances plus lumineuses, ou bien absolument blanches, ou enfin, lorsqu'il veut rendre au cuivre son poli parfait pour imiter les lumières que représente le blanc du papier. Ces

moyens, employés avec une intelligence éclairée et avec adresse, opèrent une dégradation *précieuse*, surtout si l'artiste respecte l'exactitude des formes de chaque objet.

(*Marine*) Un *berceau* est un établissement de charpente qui prend tout le contour du fond d'un vaisseau qu'on a construit sur un chantier, et qui lui sert de support lorsqu'on le lance à la mer. Le *berceau* est destiné à glisser avec le vaisseau qu'il emporte à la mer, en suivant le plan incliné de la cale.

BERIL, s. m. du grec βήρυλλος (*bérullos*),

(*Hist. nat.*) Pierre précieuse de couleur d'eau de mer, et appelée pour cela aigue-marine, quoique ce ne soit qu'une topaze de couleur bleue.

BERNE, s. f. (de l'ital. *derna*), dont nous avons changé le *d* en *b*.

(*Marine*) *Mettre le pavillon en berne;* c'est le plier dans sa longueur, de manière qu'il ne fasse qu'un faisceau. C'est un signe de détresse à la mer; et dans le port, c'est le plus souvent un signal pour faire revenir à bord les chaloupes et ceux de l'équipage qui sont à terre.

BESICLES, s. m. du latin *bicyclus*, par allusion aux deux verres de formes rondes dont est composé cet instrument; quelques-uns le dérivent de *bis-oculi* (deux yeux).

(*Optique*) Sorte de lunettes attachées à un bandeau, ou fixées dans deux espèces de bras d'acier qui embrassent la tête.

BETAIL, s. m. de beste ou bête, formé du latin *bestia*.

(*Agricult.*) Terme collectif qui signifie des bêtes à quatre pieds, qui servent au labourage ou à la nourriture de l'homme.

Un bétail nombreux est le principal objet de l'économie rurale moderne; et la partie de l'agriculture regardée aujourd'hui comme la plus difficile, est celle qui consiste à améliorer une ferme par le moyen du bétail. Les moyens employés pour cela sont des combinaisons bien réfléchies entre la nature et le cours des récoltes, la nourriture et l'hivernage du bétail, et la sage distribution de l'engrais qu'il produit.

BETTERAVE, s. m. composé de *bette* et de *rave*, *betta rubra* ou *rubia :* parce que cette racine a la forme du β *beta* des Grecs, et parce qu'elle est rouge comme la rave.

(*Econ. dom.*) Cette racine ne trouve place ici que pour fournir une occasion de parler d'une nouvelle découverte faite d'abord par Margraff, chimiste de Berlin, et confirmée par M. Achard, aussi chimiste de Berlin, celle de l'existence du sucre dans sa composition.

Les divers procédés indiqués par Achard, ont été répétés à Paris et dans presque toutes les grandes villes de l'Europe; et il en est résulté que la quantité de sucre que l'on extrait de cette racine est assez considérable pour mériter qu'on s'occupe de l'extraire en grand; et que ce sucre, lorsqu'il a été purifié, a toutes les qualités du sucre de la canne.

(*Agricult.*) La culture de la *betterave* est encore un objet important dans l'agriculture moderne; comme toutes les autres racines, elle améliore la terre, elle peut tenir lieu de jachère; elle sert à la nourriture des cochons maigres, et produit une immense quantité d'engrais. Sa culture exige un sol bien *meuble*, léger et bien amendé, des labours de culture, des sarclages, etc.

BEURRE, s. m. du grec βούτυρον (*bouturon*), formé de βοῦς (*bous*), vache, et de τυρος (*fromage*). Les Français ont long-tems dit, et les Flamands disent encore *boutre*.

(*Econ. dom.*) Crême épaissie à force d'être battue dans la baratte.

On s'en sert dans nos cuisines. C'est un suc huileux animal, concret et oxigéné, qu'on retire du lait.

(*Matière méd.*) Le *beurre* est la partie huileuse ou crémeuse du lait, séparée de la partie caseuse, et du petit-lait. Le meilleur est celui qu'on retire du lait de vache; on n'en emploie presque point d'autres pour l'usage de la médecine.

(*Chimie*) *Beurre* s'appliquoit à plusieurs préparations chimiques, comme: *beurre d'antimoine, beurre d'arsenic, beurre d'étain, beurre de zinc;* on les appelle aujourd'hui: *muriate d'antimoine sublimé, muriate d'arsenic, muriate de bis-*

muth sublimé, *muriate de zinc sublimé*.

Beurre de cacao; c'est une huile concrète retirée, soit par expression, soit par décoction des amandes du cacaotier. Le *beurre* du cacao est blanc, d'une saveur douce et aromatique; c'est cette huile qui rend le chocolat onctueux.

BEUVANTE, s. m. de boire.

(*Commerce*) C'est le nom d'un droit que se réserve un maître de barque ou de navire, lorsqu'il donne son vaisseau à fret. Ce droit se règle suivant le port et la grandeur du navire. Au lieu de ce droit de réserve, qui consiste en une place pour quelques barriques, les marchands chargeurs de vin donnent ordinairement aux maîtres de navire une barrique ou une demi-barrique réelle de vin, pour empêcher que les gens de l'équipage ne boivent le vin du chargement. Ce droit se stipule quelquefois en argent.

BEY, s. m. du turc *begh*, qui se prononce *bey*.

(*Hist. turque*) Ce nom signifie proprement *seigneur;* mais on l'applique particulièrement à un seigneur de bannière, appelé *sangiag-beghi : sangiak* signifie bannière. Cet officier est le chef d'un certain nombre de spahis ou cavaliers entretenus d'une province, et le commandant d'une ville ou d'une province. Toutes les provinces de l'empire turc sont divisées en plusieurs de ces *sangiaks* ou bannières; tous ceux qui en sont pourvus se qualifient de *beys* ou de *sangiaks-beys*, et le gouverneur général auquel ils obéissent, en chaque province, porte le titre de *beghiler beghi*, par contraction *beyler bey*, qui signifie seigneur des seigneurs ou des beys de toute la province.

BEZOARD, s. f. du persan *bedzahar*, qui signifie antidote.

(*Hist. nat.*) Pierre qui s'engendre dans le corps de certains animaux des deux Indes, et à laquelle les médecins arabes ont attribué de grandes propriétés, et particulièrement celle de résister au venin.

(*Chimie*) On a donné ce nom à plusieurs préparations qui ont les propriétés qu'on attribue faussement au *bézoard :* tel est le *bézoard minéral*, ou l'*oxide* d'antimoine, etc.

BIBLE, s. f. du gr. βιβλια (*biblia*), ou βιβλος (*biblos*), livre, comme qui diroit livre par excellence.

(*Relig.*) Le livre sacré des chrétiens, l'écriture sainte.

Ce livre par excellence a été traduit dans presque toutes les langues; mais la plus ancienne traduction est celle que Ptolémée Philadelphe, roi d'Egypte, fit faire par les Septante, deux cent vingt-sept ans avant l'ère chrétienne, et d'après laquelle toutes les anciennes versions, excepté la syriaque, furent composées.

BIBLIOGRAPHE, s. m. mot grec composé de βιβλος (*biblos*), livre, et de γραφω (*graphó*), écrire : celui qui décrit les livres.

(*Bibliographie*) On donne ce nom à celui qui fait son étude particulière de la connoissance des livres, de l'histoire littéraire, et de tout ce qui a rapport à l'art typographique. Les connoissances les plus essentielles au bibliographe, sont les langues, la critique, la chronologie, la diplomatique, l'histoire et les procédés de l'imprimerie.

BIBLIOMANE, s. m. mot grec composé de βιβλος (*biblos*), livre, et de μανία (*mania*) : celui qui a la manie, la fureur des livres.

(*Bibliographie*) On donne ce nom à celui qui a la fureur de posséder des livres, non pas tant pour s'instruire, que pour le plaisir de les avoir. Le *bibliomane* ne connoît ordinairement les livres que par leur titre, leur frontispice et leur date; il s'attache aux bonnes éditions, et les poursuit à quelque titre que ce soit; la reliure sur-tout le séduit, soit par son ancienneté, soit par sa beauté. Il y a des *bibliomanes* qui acquièrent des livres dans tous les genres indistinctement; d'autres qui s'attachent à une certaine classe de livres : c'est ainsi que l'on a vu un fou qui avoit conçu une passion extrême pour tous les livres d'astronomie, quoiqu'il ne sût pas un mot de cette science. Il les achetoit à tout prix, et les enfermoit dans une caisse,

pour ne plus leur laisser voir le jour. Un prince allemand avoit formé le projet de réunir toutes les éditions de la *bible ;* il en avoit déjà 8,000 lorsque la mort vint le surprendre ; il ne lui en manquoit plus que 2,000. Un Anglais a 555 belles éditions d'Horace ; il ne les touche point, il les laisse encore moins toucher ; et lorsqu'il veut lire son auteur chéri, il va chez son voisin emprunter une édition commune.

BIBLIOPHILE, s. m. mot grec composé de βίβλος (*biblos*), livre, et de φιλέω (*phileô*), aimer : celui qui aime les livres.

(*Bibliographie*) Ce nom se donne à l'amateur qui ne recherche les livres ni par état, ni par passion ; à celui qui, dirigé par le seul désir de s'instruire, aime et se procure les ouvrages qu'il croit les plus propres à composer une collection intéressante par le nombre et par la variété des articles.

BIBLIOPOLE, s. m. mot grec composé de βίβλος (*biblos*), livre, et de πωλέω (*pôleô*), vendre : celui qui vend des livres.

(*Bibliographie*) Celui qui fait le commerce des livres : libraire, colporteur.

BIBLIOTAPHE, s. m. mot grec composé de βίβλος (*biblos*), livre, et de ταφη (*taphos*), tombeau : enterreur de livres.

(*Bibliographie*) Les savans donnent ce nom à ceux qui ont des livres rares et curieux, qu'ils ne communiquent à personne ; ils les appellent *bibliotaphes*, parce qu'ils sont en effet comme le tombeau des livres qu'ils possèdent.

BIBLIOTHÉCAIRE, s. m. mot grec composé de βίβλος (*biblos*), livre, et de τιθημι (*tithêmi*), mettre en place : celui qui arrange des livres.

(*Bibliogr.*) On appelle ainsi celui qui est chargé de la classification, du soin et de la conservation d'une bibliothèque. Ce qu'on a dit du *bibliographe*, s'applique au *bibliothécaire*. Après avoir acquis la connoissance des livres, le *bibliothécaire* doit se faire une méthode facile et lumineuse pour leur classification. Il faut que cette méthode soit simple, claire, facile, et qu'au premier coup-d'œil elle offre un résultat qui ne fatigue point l'esprit, et qui plaise à l'imagination.

BIBLIOTHÈQUE, s. f. mot grec composé de βίβλος (*biblos*), livre, et de θηκη (*thêkê*), dépôt, lieu où l'on serre quelque chose.

Une *bibliothèque* est le lieu où l'on trouve une collection de livres classés et rangés dans un ordre, et d'après un système bibliographique quelconque.

L'histoire des *bibliothèques* pouvoit être intéressante dans un tems où elles étoient peu nombreuses ; mais aujourd'hui qu'il n'y a point de villes considérables, en Europe, qui n'ait une ou plusieurs *bibliothèques*, la seule chose qu'il importe de savoir, c'est que le public et les savans y trouvent un accès plus ou moins facile ; mais sous ce rapport, les *bibliothèques* sont aujourd'hui au même point où elles étoient, lorsque Vincent Fabricius écrivoit de Paris à Gronovius, que rien n'égaloit la politesse obligeante avec laquelle les Français lui communiquoient leurs richesses littéraires, et où l'entrée des bibliothèques de Rome, ainsi que de toute l'Italie, de l'Allemagne, et d'Angleterre, étoit, sinon impossible, du moins d'un accès très-difficile.

On appelle encore *bibliothèque*, un recueil, une compilation d'ouvrages de la même nature, ou d'auteurs qui ont compilé tout ce qu'on a dû dire sur un même sujet. Telle est la *bibliothèque de l'origine des dieux*, d'Apollodore d'Athènes ; la *bibliothèque historique* de Diodore de Sicile ; la *bibliothèque* des pères, commencée par Margaarin de la Bigne, et une autre de Dupin. Enfin, on appelle *bibliothèque*, un livre qui parle indifféremment de toutes sortes d'auteurs et d'écrits sur différentes matières : *Photius* parmi les Grecs a laissé une *bibliothèque* où il a donné l'abrégé de plus de 300 volumes de différens auteurs, et porté son jugement sur chacun.

On a des *bibliothèques* rabbinique, chimique, orientale, des

bénédictins, des chanoines réguliers, des augustins, des prémontrés, des dominicains, des franciscains, des jésuites, etc.

BIBLIUGUIANCIE, s. f. du gr. βίβλος (*biblos*), livre, et de γιάνσις (*ugiansis*), guérison, restauration: restauration des livres.

(*Bibliogr.*) Terme nouveau imaginé par MM. Vialard et Heudier, pour signifier l'art, inventé par eux, de restaurer les livres précieux qui ont été endommagés, soit par vétusté, soit par accident. Cet art consiste à blanchir le papier, à enlever toute espèce de taches, à réparer les ravages des vers, à rétablir, dans quelque langue que ce soit, tout ce qui a pu leur servir de pâture, soit lettres, soit vignettes, à rendre au papier la force qu'il a perdue, et même à lui donner celle qu'il n'a jamais eue.

BICEPS, s. m. Mot latin composé de *bis* et de *caput*, deux têtes.

(*Anat.*) Ce mot se dit, par comparaison, de deux muscles dont la partie supérieure est divisée en deux.

BICONJUGUÉE, adj. composé des deux mots latins *bis* et *conjugatum*, qui a deux liaisons.

(*Botan.*) Feuille dont le pétiole commun se divise en deux rameaux chargés chacun de deux folioles.

BICORNU, adj. Composé des deux mots latin *bis* et *cornu*, deux cornes.

(*Botan.*) Ce qui, dans une plante, est terminé par, ou garni de deux pointes semblables à des cornes. Les anthères de quelques bruyères, airelles, etc. sont *bicornues*.

BICUSPIDÉE, adj. composé de *bis* et de *cuspis*, deux pointes.

(*Botan.*) Feuille fendue au sommet, de manière à être terminée par deux pointes divergentes et dressées. Il se dit aussi d'autres parties terminées ainsi.

BIDENTÉ, adj. composé de *bis* et de *dens*, dent: deux dents.

(*Botan.*) Calice dont le bord ou le limbe a deux dents.

BIENNAL, adj. composé du lat. *bis*, et de *annus*, qui dure deux ans.

BIENSÉANCE, s. f. composé de deux mots latins *benè*, bien, et *sedere*, asseoir. Convenance de ce qui se dit, de ce qui se fait, par rapport aux personnes, à l'âge, au sexe, au tems, au lieu, etc.

(*Diction*) Dans l'imitation poétique, les *convenances* et les *bienséances* ne sont pas précisément la même chose: les *convenances* sont relatives aux personnages; les *bienséances* sont plus particulièrement relatives au spectateur; les unes regardent les usages, les mœurs du tems, du lieu, l'action; les autres regardent l'opinion et les mœurs du siècle où l'action est représentée.

(*Peinture*) La conformité au costume est pour les peintres une loi de *convenance*; ce qui *sied bien*, est l'idée primitive de ce qu'on entend dans les arts par *bienséance*. Ce terme acquiert tous les jours une plus grande importance; et dans la signification qu'il a aujourd'hui, il exprime un devoir, et les idées de ce devoir se joignent à celles de la pudeur, de la modestie, de la sagesse et de la raison.

BIERE, s. f. de l'allemand ou du flamand *bier*, dont les Anglais ont fait *beer*; les gens du pays de Galles *bir*, et les Italiens *biera*.

(*Econ dom.*) Espèce de boisson fort commune, qui se fait avec du blé ou de l'orge et du houblon.

(*Antiq.*) Osiris passe pour avoir inventé la bière. Bacchus, à l'exemple d'Osiris, apprit aux Grecs à composer, avec de l'eau et de l'orge, une boisson qui, pour la force et la bonté, approchoit du vin. La bière étoit la boisson commune et ordinaire de la plus grande partie de l'Egypte. L'usage en étoit très-anciennement établi dans la Grèce et dans une partie de l'Italie. Les anciens Espagnols, les Gaulois et les Germains la connoissoient aussi de tems immémorial.

(*Chimie*) Toutes les liqueurs spiritueuses contiennent du *gaz acide carbonique* (*Voy.* ce mot); mais la *bière* est une de celles qui en contiennent la plus grande quantité: c'est le dégagement de ce gaz qui

occasionne sa mousse, et c'est la viscosité de sa propre substance qui la fait subsister long-tems.

BIFIDE, adj. du lat. *bis*, deux, et de *fidus*, fourchu.

(*Botan.*) Partie d'une plante divisée longitudinalement, ou environ jusqu'à moitié, en deux parties séparées, par un angle rentrant aigu, ou moins profondément; ces parties étant trop étroites pour recevoir le nom de dents.

BIFLORE, adj. composé du lat. *bis*, deux, et de *flos*, fleurs: deux fleurs.

(*Botan.*) Plante qui porte deux fleurs, ou plusieurs, distinctement deux à deux.

BIFURCATION, s. f. composé du lat. *bis*, deux, et de *furca*, fourche.

(*Botan.*) C'est le lieu où une tige, une branche, une racine, etc. se divise en deux, et fait la fourche. On dit d'un stigmate qu'il est *bifourqué*.

BIGAME, s. m. et adj. du grec βιγαμος (*bigamos*), dérivé de γαμεω (*gameo*), se marier. On a converti le D en B, pour en faire un nom moitié latin, moitié grec; δι en grec, et *bis* en latin, signifient deux.

(*Pratique*) Un *bigame* est un homme qui a deux femmes vivantes en même tems, ou une femme qui a deux maris.

(*Droit canon*) *Bigame* se dit de celui qui a épousé deux femmes successivement, ou qui, ne s'étant marié qu'une fois, a épousé une veuve, ou une fille débauchée.

BIGEMINÉES, adj. du latin *bis*, deux fois, et de *gemini*, jumeaux, doubles: deux fois double.

(*Botan.*) Fleurs au nombre de quatre, deux à deux sur un pédoncule commun. Ce mot est quelquefois synonyme de *biconjuguées*.

BIJUGUÉES, adj. du latin *bis*, deux, et de *jugum*, joug, par allusion aux chars des anciens, *bigæ*, attelés de deux chevaux.

(*Botan.*) Petites fleurs en folioles, au nombre de quatre, en deux paires, sur un pétiole commun.

BILAN, s. m. du lat. *bilanx*, balance.

(*Commerce*) Livre où les marchands négocians et banquiers écrivent leurs dettes actives et passives.

Un négociant en faillite doit présenter à ses créanciers un bilan qui contienne le véritable état de ses affaires, et en déposer un autre au greffe du tribunal de commerce.

On appelle à Lyon *bilan* le petit livre sur lequel les négocians font la note de tout ce qu'ils doivent et de tout ce qui leur est dû, pour en faire ou recevoir le paiement à la prochaine foire. Lorsqu'un négociant ou quelqu'un pour lui, ne se trouve pas sur la place avec son *bilan*, il est dès-lors réputé en faillite.

BILE, s. f. du lat. *bilis*, que quelques-uns font venir du grec βια (*bia*), violence, parce que les bilieux sont sujets à la colère.

(*Physiol.*) La *bile* est une liqueur jaune, amère, séparée du sang dans le foie, et portée par les pores ou conduits biliaires, dans le foie et dans la vésicule du fiel, et ensuite déchargée par le conduit commun ou canal cholidoque dans le duodenum.

L'usage de la bile est de diviser le chyle, de le rendre plus fluide et plus doux, et d'exciter un certain mouvement dans les intestins.

BILL, s. f. terme anglais, que Johnson fait venir du français *billet*, *V.* ce mot.

(*Hist. d'Angl.*) Ce mot que l'on rencontre fréquemment dans l'histoire d'Angleterre, a un grand nombre d'acceptions; il signifie un écrit quelconque;

Une note sur un morceau de papier;

Un mémoire de fournitures, marchandises, frais, dépenses, etc.

Un projet de loi présenté au parlement, et la loi elle-même;

Une ordonnance de médecine;

Un avis imprimé ou à la main;

Un état des morts et des naissances;

La carte d'un restaurateur;

Une lettre de change;

Un connoissement (commerce);

Une plainte en justice;

Les défenses des parties;

Un

Un billet, une promesse sous seing-privé.

BILLARD, s. m. sorte de jeu où l'on joue avec des boules d'ivoire, que l'on pousse avec différens instrumens sur une grande table couverte d'un tapis, et terminée par quatre bandes. Le mot et la chose pourroient bien venir d'Angleterre, où ce jeu est très-ancien, et appelé *billiard*, corruption de *balyards*, qui signifie la queue ou l'instrument avec lequel on pousse une bille sur une table.

BILLET, s. m. du lat. barbare, *billetus*, diminutif de *billus*, ou de l'allemand *bille*, dont les Anglais ont fait bill, petite lettre missive, certains écrits imprimés, ou à la main.

(*Pratique*) Un *billet* est en général, la reconnoissance d'une dette, avec promesse de la payer.

(*Commerce*) Un *billet* est, en termes de commerce, une obligation par écrit de payer à celui à qui on l'a faite, une somme fixe dans un tems déterminé.

Il y a plusieurs sortes de *billets* dont les marchands, banquiers et négocians, se servent dans leur commerce : les uns sont causés pour valeur reçue en lettres de change ; les autres portent promesse d'en fournir ; d'autres sont souscrits pour argent prêté, et d'autres pour marchandises vendues ; mais de ces sortes de billets, il n'y en a que deux qui soient reputés billets de change ; les autres ne sont regardés que comme simples promesses, qui cependant peuvent être négociées, pourvu qu'elles soient à ordre ou au porteur.

Les *billets* de change sont ceux qui sont causés pour valeur reçue, non pas en argent, mais en une lettre de change, fournie dans le même tems, ou qui est à fournir. Ces billets sont sujets aux mêmes diligences et ont le même privilége que les lettres de change.

Les *billets à ordre*, sont des *billets* payables à la personne dénommée ou à son ordre. Ces billets emportent contrainte par corps, lorsqu'ils sont souscrits par un marchand, négociant ou banquier, quoique faits au profit de quelqu'un qui n'est pas de cet état. Ils diffèrent des *billets* valeur reçue comptant, en ce que ceux-ci n'emportent contrainte par corps que lorsqu'ils sont faits de marchand à marchand, pour raison de marchandises ou de commerce qu'il entreprend.

Le *billet au porteur*, ou pour valeur reçue, est un billet portant promesse de payer la somme y contenue, pour valeur reçue d'un tel en tels effets. Il faut spécifier si c'est valeur en argent, marchandises ou autres effets ; il est encore nécessaire de déclarer que la valeur a été reçue.

Le *billet négocié* est celui qui a passé en main-tierce, au moyen de l'ordre mis au dos. Tout *billet* payable au porteur est censé billet négocié. Le porteur d'un pareil billet est tenu de faire ses diligences contre le débiteur, dans les dix jours, si ce billet est pour valeur reçue en deniers ou en lettres de change qui auront été fournies, ou qui le devront être ; dans trois mois, s'il est pour marchandises ou autres effets, et les délais doivent être comptés du lendemain de l'échéance.

BILLON, s. m. du lat. barbare *bulla*, dont on a fait *bullo*, *byllone*, et *billon*.

(*Monnoies*) Anciennement, les espèces décriées, soit pour le poids, soit pour l'alliage, étoient envoyées à la monnoie pour être fondues en masse ; et l'on faisoit de cet amalgame une monnoie que l'on appeloit *billon*. De-là est venu l'usage de nommer *billon*, toute matière d'or et d'argent décriée, ou qui est à plus bas titre que celui de la loi. On nomme aujourd'hui *billon d'argent*, celui qui est au titre de dix deniers de fin et au dessous. On appelle *haut* ou *bon billon*, celui qui est de dix deniers jusqu'à cinq ; et bas *billon*, celui qui n'est que de cinq deniers et au dessous.

Mettre une monnoie au billon, c'est déclarer qu'elle n'a plus cours, et qu'elle doit être refondue pour avoir une juste valeur.

(*Teinturier*) On appelle *billon de poudre de garance*, une terre rougeâtre, mêlée avec un peu de poudre de garance, ou avec des grappes qui ont déjà servi une fois,

ce qui occasionne un dommage d'autant plus considérable que la terre rouge la laine des étoffes, si elle s'y attache.

BILOBÉ, adj., en lat. *bilobeus*, composé de *bis*, et de *lobus* lobe: à deux lobes.

(*Botan.*) Ce mot diffère de *bifide*, en ce qu'au lieu d'un angle aigu séparant les deux divisions, c'est un sinus obtus, ou plus ou moins arrondi à son fond.

BIMANE, adj. du latin *bis*, deux, et de *manus*, main: à deux mains.

(*Hist. nat.*) Ce terme se trouve dans la méthode de M. Cuvier, pour désigner la première famille de l'ordre des *mammifères fissipèdes*. Ce naturaliste les distingue des *quadrumanes*, parce que les *bimanes* ont les pouces séparés aux extrémités supérieures seulement, tandis que les *quadrumanes* les ont séparés aux quatre extrémités. Cet ordre ne contient que l'homme et ses variétés.

BINAIRE, adj. du lat. *bini*, deux ensemble.

(*Arithm.*) L'arithmétique *binaire* est une nouvelle sorte d'arithmétique que Leibnitz fondoit sur la progression la plus courte et la plus simple: c'est celle qui se termine à deux chiffres. *L'arithmétique binaire* n'est composée que de deux caractères, 1 et 0; le zéro a la puissance de multiplier tout par deux, comme dans l'arithmétique ordinaire, il mutiplie tout par dix. Cette arithmétique seroit peu commode, en ce qu'il faudroit trop de caractères pour exprimer d'assez petits nombres.

BINER, v. a. du latin *bino*, doubler.

(*Agric.*) C'est donner aux terres un second labour.

Les jardiniers ne manquent jamais de donner un *binage* aux laitues, aux chicorées.

BINOCLE, s. m. du lat. *bis*, deux, et d'*oculus*, œil: à deux yeux.

(*Dioptrique*) *Binocle, ou télescope binoculaire*; c'est celui par lequel on peut voir les objets avec les deux yeux en même tems: on a cru que cette espèce de télescope représentoit les objets plus clairs et plus grands que le télescope monoculaire, mais on a reconnu qu'ils étoient plus embarrassans qu'utiles; aussi les meilleurs auteurs qui ont traité de la dioptrique n'en ont fait aucune mention.

BINOME, s. m., composé du lat. *bis*, deux, et de *nomen*, nom: deux noms.

(*Algèbre*) Quantité supposée de deux parties, ou deux termes liés par les signes × ou —; ainsi $a \times c$ et $5 = 5$ sont des quantités *binomes*.

BIOGRAPHIE, s. f. du grec βιος (*bios*), vie, et γραφω (*graphó*), écrire.

(*Littérat.*) Genre d'ouvrage qui a pour objet d'écrire l'histoire des vies des particuliers.

BIPARTI, adj. du lat. *bipartitus*, composé de *bis*, deux, et de *partitus*, divisé.

(*Botan.*) *Biparti* diffère de bifide, en ce que la division ou scissure excède manifestement le milieu de la longueur, ou s'avance plus ou moins près de la base.

BIPARTI-LOBÉ, adj., *bipartilobatus*, composé de *bis*, deux, de *partitus*, divisé, et de *lobus*, lobe.

(*Botan.*) Il se dit, lorsque la scissure est obtuse. *Voy.* BIPARTI.

BIPARTIBLE, adj. *V.* BIPARTI.

(*Botan.*) Susceptible de division, ou partition spontanée en deux parties. L'ovaire des *apocyns* est bipartible: les valves des capsules sont souvent *bipartibles*.

BIPÈDE, adj. du lat. *bis*, deux, et de *pes, pedis*, pied: à deux pieds.

(*Hist. nat.*) Il se dit des animaux à deux pieds, qui marchent à deux pieds.

On l'emploie substantivement, et l'on dit un *bipède*; c'est un *bipède*.

BIQUADRATIQUE, adj. du lat. *bis*, deux, et de *quadratus*, quarré.

(*Algèbre*) On donne ce nom à la puissance qui est au dessus du cube, c'est-à-dire, au quarré-quarré, ou à la quatrième puissance. *Voy.* ces mots.

BIQUINTILE, adj. du latin *bis*, deux, et de *quintilis*, cinquième.

(*Astron.*) C'est un aspect de deux planètes, quand elles sont à 144 degrés de distance l'une de l'autre. On appelle cet aspect *biquintile*, parce

que les planètes sont alors éloignées l'une de l'autre de deux fois la cinquième partie de 360 degrés, c'est-à-dire, de deux fois 72 degrés, ou 144 degrés.

BIRÈME, s. m. du lat. *bis*, deux, et de *remus*, rame.

(*Marine*) Sorte de bâtiment à rame des anciens, ainsi appelé par la disposition ou la proportion de ses rames, soit qu'il eût deux rangs de rames l'un sur l'autre, soit que ces rames fussent placées dans un ordre quelconque.

BISANNUEL, ELLE, adj. du latin *bis*, deux, et de *annus*, année.

(*Botan.*) Il se dit des plantes qui périssent après avoir subsisté pendant deux ans environ. Quelques-unes de ces plantes poussent leurs feuilles avant l'hiver, ne montent en graine que l'année suivante, et ne meurent qu'après s'être ressemées. Telle est l'angélique des jardins.

BISCUIT, s. m. du latin *biscoctus*, cuit deux fois, d'où les Italiens ont fait *biscotto*.

(*Marine*) *Le biscuit de mer* est un pain extrêmement desséché, au moyen de quatre cuissons qu'on lui donne pour les voyages de long cours, et de deux pour les petits voyages. Il est fait de farine de froment épurée de son, et dont il faut que la pâte soit bien levée. Les Grecs qui faisoient un grand usage de ce pain pour leur marine, l'appeloient ἄρτον δίπυρον (*arton dipuron*), *pain qui a été remis dans le feu*.

(*Technol.*) On appelle *biscuit* un ouvrage de porcelaine qui reçoit deux cuissons, et qu'on laisse dans son blanc mat, sans peinture ni couverte.

Les potiers de terre et les fayenciers donnent aussi le nom de *biscuit* à la pâte dont ils font leurs vaisseaux, avant que la couverte y soit appliquée. — Les ouvriers en bâtimens appellent *biscuit* des cailloux qui se trouvent dans les pierres de chaux, et qui restent dans le bassin après que la chaux est détrempée. — Les teinturiers donnent le même nom à une fausse teinture noire défendue par les anciens réglemens. — Les tuiliers appellent *biscuit* une terre trop cuite. — On appelle *biscuit* de cire une sorte de lampion de forme carrée, qui sert pour les illuminations.

BISE, s. f., mot adopté de l'ancienne langue tudesque, et qui signifie *tourbillon*.

(*Physique*) On donne ce nom au vent du nord-est, ordinairement très-froid, parce que, venant des régions septentrionales, il nous apporte un air qui a été peu échauffé par les rayons du soleil, qui, pendant un certain tems de l'année, ne tombent point sur cette partie de la terre, et dans les autres tems, n'y tombent que fort obliquement.

BISEXE, adj. du latin *bis* deux, et de *sexus* sexe: des deux sexes.

(*Botan.*) Qui a les deux sexes, *fleur bisexe*. Ce terme est synonyme d'*hermaphrodite*.

BISMUTH, s. m. de l'allemand *wismuth*.

(*Minéral.*) Métal d'une couleur de blanc jaunâtre, dont la contexture intérieure paroît composée de cubes lamelleux. Dans son état natif, il donne plus de dureté à l'étain et aux autres métaux auxquels on l'allie. Le *bismuth* précipité de l'acide nitrique par une grande quantité d'eau, est ce beau blanc appelé *blanc de fard*; ou, suivant la nouvelle nomenclature, *oxide de bismuth blanc par l'acide nitreux*. Il y a des femmes qui s'en enduisent le visage, et même la gorge. Cette pratique est dangereuse, outre que la peau ne tarde pas à devenir un peu plus noire qu'elle n'étoit avant l'usage de ce fard. Les perruquiers noircissent les cheveux avec une pommade dans laquelle entre ce blanc de fard, appelé *magistère de bismuth*.

BISQUE, s. f. de *biscaye*.

(*Jeu de Paume*) On disoit autrefois *biscaye*, pour *bisque*; ce qui donne lieu de croire que ce mot ou peut-être l'usage de la chose vient de la *Biscaye*. Quoi qu'il en soit, on entend par *bisque* l'avantage qu'un des joueurs donne à l'autre à la paume, et qui vaut quinze, mais que celui qui le reçoit place à son choix dans la partie. De-là, *donner une bisque; prendre sa bisque; il a mal pris sa bisque*.

BISSECTION, s. f. du latin *bis*, deux, et de *secare*, diviser.

(*Géom.*) C'est la division d'une étendue quelconque, comme un angle, une ligne, etc., en deux parties égales; c'est ce qu'on nomme autrement *bipartition*.

BISSEXTE, adj. du latin *bis*, deux, et de *sex*, six : deux fois six.

(*Astron.*) Nom que l'on donne au jour ajouté, tous les quatre ans, à l'année, composée ordinairement de 365 jours, et qui s'appelle alors *année bissextile*. Ce jour ajouté, et qui est composé de quatre fois six heures que la terre emploie de plus que quatre fois 365 jours, à parcourir quatre fois son orbite, a été placé immédiatement avant le 24 février (6 ventose), qui, suivant la manière de compter des Romains, étoit le sixième avant les calendes de mars; c'est pour cela que ce jour a été nommé *bissexte* ou *intercalaire*.

On a fait *bissextile* de *bissexte*, pour désigner l'année composée de 366 jours, et qui arrive de quatre ans en quatre ans.

BISTOURI, s. m. *pistoriensis gladius*; de la ville de *Pistoie*, renommée autrefois pour ses ouvrages en fer.

(*Chirurg.*) Instrument de chirurgie. Il y en a de plusieurs espèces, et ils servent tous à faire des incisions.

BITERNÉE, adj. du latin *bis*, deux, et de *ter*, trois.

(*Botan.*) Feuille dont le pétiole commun se partage au sommet en trois rameaux, portant chacun trois folioles.

BITTE, s. f. de l'italien *bitta*.

(*Marine*) Les *bittes* sont un assemblage de charpente, qui sert à arrêter des cables et de gros cordages; *bitter le cable*, c'est lui faire faire un ou plusieurs tours sur les *bittes*. *Voy.* DÉBITTER LE CABLE.

BITUME, s. m. du grec πιττα (*pitta*), poix, ou de πιτυς (*pitus*), pin, d'où on tiroit le goudron, auquel le *bitume* ressemble.

(*Minér.*) Matière liquide, épaisse, noire et inflammable. Le *bitume* fluide se nomme pétrole, c'est-à-dire, *huile de pierre*, parce qu'il est limpide et découle des rochers. Le *bitume solide* ou *asphalte* est le *bitume liquide*, qui, après avoir passé à l'état glutineux, est devenu tout-à-fait concret. Le *bitume* se trouve à la surface des produits volcaniques; le *bitume solide* flotte en quantité sur le golphe Asphaltique, qui en a reçu son nom, et qu'on appelle aussi Mer-Morte, parce que l'odeur insupportable du *bitume* fait périr les oiseaux qui volent au-dessus. Le *bitume liquide* sert en Perse et au Japon pour l'entretien des lampes, on le mêle aussi au vernis pour le rendre luisant. Le *bitume glutineux* sert pour espalmer les vaisseaux, et aux mêmes usages que le goudron. Il entroit autrefois dans la composition du ciment; les Egyptiens s'en servoient dans la préparation de l'embaumement; dans quelques pays on en imbibe des mottes de terre pour le chauffage.

BIVALVE, adj. et s. du lat. *bis*, deux fois, et de *valva*, cosse, gousse, coquille.

(*Conchyliologie*) On nomme ainsi les coquillages dont les coquilles sont composées de deux pièces jointes ensemble par un ligament et une charnière.

BIVOUAC ou BIVAC, s. m. de l'allemand Biwacht, composé de *bey*, auprès, et de *wacht*, guet de nuit.

(*Art milit.*) Garde extraordinaire qu'on fait la nuit pour la sûreté d'un camp. Il se dit aussi d'un ou plusieurs corps, quelquefois de l'armée entière, que des circonstances particulières empêchent de camper, ou de se mettre autrement à couvert, et qui sont obligés de passer une ou plusieurs nuits au *bivouac*, c'est-à-dire, en plein air.

BLAFARD, adj. de l'allemand *bleich-farb*, qui signifie pâle couleur.

Ce mot ne se dit guère que d'une couleur terne ou d'une lumière foible.

(*Méd.*) Chairs *blafardes*; ce sont des chairs qui n'ont point leur couleur naturelle, qui tirent sur le blanc.

BLAMER, v. a. contraction ou corruption de *blasphemare* qui a été employé dans le même sens par

un grand nombre d'écrivains du moyen âge. Blasphémer est dérivé du grec βλασφημια (*blasphémia*), composé de βλαπτω (*blaptó*), nuire, blesser, et de φημι (*phémi*), dire : dire du mal, reprendre, condamner.

(*Pratique*) Réprimande que les juges faisoient à un accusé convaincu de crime. L'accusé condamné au *blâme* étoit mandé dans la chambre du conseil où il se mettoit à genoux; alors, le président lui disait : *La cour vous blâme d'avoir commis tel crime ou tel excès.*

(*Féodalité*) Le blâme étoit encore un désaveu ou une improbation que le seigneur faisoit de l'aveu et du dénombrement qui lui avoit été fait par son vassal.

BLANC, adj. de l'allem. *blank*, qui a la même signification; ou du latin *albicus*, dont les Italiens ont fait *bianco*, et les Espagnols *blanco*.

(*Physique*) C'est ainsi que l'on nomme un corps dont la surface réfléchit les rayons de lumière, sans les décomposer. Un tel corps paroît blanc, ou sans aucune des couleurs primitives, parce que la réunion parfaite et un mélange proportionné de toutes ces couleurs, les font entièrement disparoître. Toutes les surfaces *blanches* éparpillent donc la lumière, et la réfléchissent sans la décomposer. C'est pourquoi les corps *blancs* sont les plus propres à nous garantir des ardeurs du soleil, et à diminuer les impressions vives que ses rayons pourroient faire sur nous, lorsque nous y sommes exposés.

(*Botan. Jardin.*) Le *blanc*, en termes de botanique et de jardinage, est une maladie qui attaque les plantes. C'est une espèce de lèpre qui se communique aux feuilles, aux rameaux, et même aux fruits, et qui les rend tout *blancs*; on les voit couverts d'une matière cotonneuse qui s'oppose à leur transpiration. Le pêcher est l'arbre à qui le *blanc* est le plus funeste; les melons et les concombres sont les plantes potagères qui en sont le plus incommodées.

On appelle encore *blanc de champignon* des petits plans enracinés, que les maraîchers trouvent tout formés sur du fumier ou sur d'anciennes couches, et qu'ils sèment sur de nouvelles couches préparées pour cet effet.

(*Ychtyologie*) *Blanc de baleine*; c'est une matière grasse et onctueuse qui se retire de deux cavités du crâne du cachalot.

(*Chimie*) *Blanc de plomb*, ou, suivant la nouvelle nomenclature, *oxide de plomb blanc par l'acide acéteux*; c'est du plomb à demi-réduit en chaux par le moyen du vinaigre.

Le *blanc* de céruse n'est qu'un blanc de plomb broyé avec la terre appelée céruse.

(*Peinture*) Le *blanc*, relativement au mécanisme de la peinture, est une substance tirée du règne minéral, et jusqu'à présent une préparation de la chaux de plomb; mais on dit quelquefois d'un tableau qu'il est *noir*, ou que son coloris est trop *blanc*. On dit qu'un artiste *donne dans la farine*, qu'un autre *donne dans l'encre*. La lumière et l'ombre ne peuvent pas être représentées par des couleurs, parce que ni l'une ni l'autre n'est effectivement une couleur; on a été induit à regarder le *blanc* matériel comme la couleur la plus significative de la lumière; et le noir, comme la couleur la plus significative de la privation de la lumière. Mais l'art, en admettant ces moyens et ces approximations, prescrit au peintre d'éviter, avec le plus grand soin, de faire dominer trop le *blanc* dans ses lumières, et le *noir* dans ses ombres, et surtout de n'employer, s'il est possible, ni l'une ni l'autre de ces couleurs, pures, dans son tableau. Le desir de parvenir à un coloris brillant, égare la plupart des peintres; et lorsqu'ils ont cru prodiguer leur prétendue lumière, c'est-à-dire, le *blanc* de leur palette, c'est alors qu'ils tombent, comme on dit, *dans la farine*. De même, lorsqu'ils prodiguent le *noir* comme un équivalent de la privation de la lumière, alors ils peignent *noir*, au lieu de peindre vigoureux, et les ombres et les touches deviennent de la couleur de l'*encre*.

(*Poësie*) *Vers blancs*; dans la poësie moderne, on appelle *vers*

blancs des vers non rimés. Plusieurs poëtes anglais et allemands se sont affranchis de la rime ; mais les Allemands ont prétendu y suppléer en composant les vers métriques à la manière des Latins. Les Anglais se sont contentés de leur vers rhytmique, qui est le même que celui des Italiens.

Le vers blanc peut être aussi harmonieux que le vers rimé, à la consonnance près. Mais la difficulté vaincue, et le plaisir qu'elle nous cause, et qui se renouvelle à chaque instant, n'existent plus dans les *vers blancs*.

Il faut ajouter que, dans toutes les langues, les vers les plus difficiles à bien faire, ont été les mieux faits. De tous les vers métriques, l'hexamètre est celui qui admet le moins de licences ; et c'est en hexamètres que sont écrits les plus beaux poëmes anciens. Notre vers de douze syllabes est le plus difficile des vers rhytmiques ; et c'est en vers de douze syllabes que nos plus beaux poëmes sont écrits. Les vers de Racine ne se ressentent pas plus de la gêne imposée par la rime, que ceux de Virgile ne se ressentent de la nécessité de finir par un dactyle et un spondée.

(*Physiologie*) *Blanc de l'œil ;* c'est la première tunique ou enveloppe de l'œil.

(*Musique*) *Blanche ;* c'est le nom d'une note qui vaut deux noires ou la moitié d'une ronde.

(*Art milit.*) *Armes blanches ;* c'étoient jadis les armes d'un jeune chevalier, dont l'écu n'étoit chargé d'aucune armoirie. On appelle aujourd'hui *armes blanches* celles qui ne sont pas des armes à feu ; comme les épées, les sabres, etc.

(*Commerce*) *Carte blanche ;* donner *carte blanche* à quelqu'un, c'est offrir de faire quelque chose à telle condition qu'il lui plaira.

(*Phys.*) *Magie blanche ;* c'est un art innocent de faire des choses extraordinaires, par la connoissance des secrets de la nature, que le peuple croit ne se pouvoir faire que par le pouvoir des démons.

(*Pratique*) *Blanc signé*, ou *blanc seing ;* c'est un papier que l'on donne à quelqu'un pour le remplir à volonté.

BLANCHIMENT, s. m. de blanc. *V.* ce mot.

(*Technologie*) L'action de blanchir, et l'effet qui en résulte.

C'est au système pneumatique que l'on est redevable de la théorie du blanchiment ; et Berthollet est le premier qui ait appliqué l'acide muriatique oxigéné à l'usage des blanchisseries.

M. Higgins, chimiste irlandais, s'est appliqué à rendre le procédé de Berthollet plus économique, en remplaçant la *potasse*, que l'on fait venir à grand frais du nord de l'Europe et de l'Amérique, avec le *sulfure calcaire*, pour la condensation de *l'acide muriatique oxigéné*.

Après Berthollet, Chaptal, à qui les arts chimiques ont tant d'obligations, a publié un procédé pour le blanchiment, aussi simple qu'économique, et qui n'exige pas comme celui de Berthollet des connoissances chimiques aussi étendues de la part des manufacturiers.

Ce procédé, qui vient du Levant, et qu'on a connu dans le midi de la France sous le nom de *blanchiment à la fumée*, consiste à imprégner les toiles de coton, ou autres, d'une légère dissolution de soude rendue caustique par la chaux, et à les exposer ensuite dans une chaudière montée sur un fourneau ordinaire, à la vapeur ordinaire de la liqueur excédente qui a coulé à travers les barreaux d'une grille sur laquelle elles sont amoncelées.

Ce procédé très-simple a encore été perfectionné par M. Widmer, qui dirige la manufacture de Jouy, en plaçant dans l'intérieur de l'appareil deux moulinets ou devidoirs sur lesquels se déroulent les pièces de toile.

Enfin, l'économie du tems et des capitaux que l'on obtient au moyen du blanchiment avec la vapeur, est telle, que M. Bawen, propriétaire de l'établissement de filature et d'étoffes de coton, situé aux Bons-Hommes, près Passy, peut blanchir deux ou trois mille aunes de coton par jour.

Ce procédé, aussi simple qu'économique, fut d'abord adopté par les

Anglais, qui y ajoutèrent quelques degrés de perfection. Le fabricant français s'en est emparé à son tour; mais le défaut d'une méthode sûre et invariable, l'a obligé d'avoir recours à des tâtonnemens dont le succès n'a pu être ni égal ni constant. C'est pour éviter ces tâtonnemens, que M. Chaptal a invité M. Bardel à construire un appareil qui paroît avoir atteint le but qu'on se proposoit.

Cet appareil consiste en une chaudière en cuivre montée sur un fourneau, et communiquant à une caisse de bois de sapin, par un tube creux qui se termine vers la partie supérieure de la caisse par une espèce de pomme d'arrosoir. Dans la caisse de bois, hermétiquement fermée, on place les pièces d'étoffes qu'on veut blanchir, et dans la chaudière, la lessive de soude; on donne ensuite un degré de feu assez fort pour porter la liqueur à l'ébullition; celle-ci montant dans le tube, est versée sur l'étoffe par les trous de la tête d'arrosoir, file à travers la couche d'étoffes, et va se rendre dans la chaudière, à l'aide d'un second tube de communication; de sorte qu'il y a une circulation non interrompue de la lessive de la chaudière à la caisse, et de la caisse à la chaudière.

BLANQUE, s. f. de l'italien *bianca*.

(*Jeu*) Espèce de jeu en forme de loterie, où ceux qui tombent sur certains chiffres ou sur certaines figures, gagnent quelque nippe ou quelque bijou. La blanque nous vient d'Italie. Les Italiens l'ont appelée *blanca*, en sous-entendant *carta*, à cause des billets blancs qui y sont en plus grand nombre que les billets noirs.

BLASON, s. m. de l'allemand *blasen*, qui signifie sonner du corps, proclamer, louer à outrance, parce que c'étoit la coutume de ceux qui se présentoient, pour entrer en lice dans les tournois, de notifier ainsi leur arrivée; ensuite les hérauts sonnoient de la trompette et *blasonnoient*, c'est-à-dire, proclamoient à haute voix les armes de ces chevaliers, et se répandoient en éloges au sujet des exploits de ces braves.

Il y a cette différence entre les armoiries et le *blason*, que les premières sont les devises ou les figures dont est chargé l'écusson, et que le *blason* est la description que l'on en fait verbalement. De-là le mot *blasonner*, dont les anciens poëtes français ont fait usage pour faire l'éloge ou la censure de quelqu'un; car comme l'*elogium* des Latins, il se prenoit en bonne ou en mauvaise part.

BLASPHEME, s. m. du gr. βλασφημία (*blasphêmia*), formé de βλασφημέω (*blasphêmeô*), tenir des discours impies, proférer un blasphème.

BLEPHAROPTOSIS, s. m. mot grec, composé de βλέφαρον (*blepharon*), paupière, et de πτωσις (*ptôsis*), chute: chute de la paupière.

(*Méd.*) Terme nouveau qui exprime une maladie de l'œil, dans laquelle on ne peut relever la paupière, ni par conséquent ouvrir l'œil à volonté.

BLÉ ou BLED, s. m. du latin barb. *bladus* ou *bladum*, qui pourroit venir du Saxon *blied*, dont les Flamands ont fait *blad*, les Allemands *blatt*, etc.

(*Agric.*) Nom collectif et générique, donné soit aux plantes qui produisent les grains dont on fait du pain, soit aux grains mêmes, ou semences de ces plantes, après qu'ils ont été séparés de l'épi.

Blé noir; dénomination vulgaire du sarrasin; l'on appelle blé noir de Tartarie, le sarrasin de Tartarie, variété de sarrasin beaucoup plus productive que le sarrasin ordinaire. *V.* SARRASIN.

Blé de Turquie, ou *blé d'Inde*, ou *blé de Rome;* noms vulgaires donnés au *maïs*. *V.* ce mot.

BLENDE, s. f. mot allemand.

(*Minéral*) Sulfure de zinc natif. Quelques rapports extérieurs avec la galène, avoient fait donner à cette mine le nom de *pseudo galène* ou *fausse galène;* mais elle est aujourd'hui plus connue sous le nom de *blende*.

BLEU, adj. de l'allemand *blaw*, dont les Anglais ont fait *blue*.

(*Physique*) Le *bleu* est une des sept couleurs primitives dont la lu-

mière est composée ; c'est la cinquième en commençant à compter par la plus forte, ou, ce qui est la même chose, par la moins réfrangible ; de sorte que le rouge, l'orangé, le jaune et le verd, sont moins réfrangibles, et en même-tems moins réflexibles que le *bleu*, l'indigo et le violet. C'est pour cette raison que le ciel nous paroît *bleu*.

(*Peinture*) La couleur *bleue* dont on se sert dans la peinture à l'huile est le *bleu de Prusse* ou *d'outre-mer*. Le *bleu de Prusse* plus en usage, parcequ'il est moins cher, demande des précautions dans le choix et même dans la manière de l'employer, sans quoi il est sujet à changer de teint, à verdir ou à noircir. L'*outre-mer* moins exposé à ces inconvéniens, est tiré de la pierre qu'on nomme *lapis azuli*. Ce bleu s'altère peu ; mais par cette raison aussi, son effet se trouve quelquefois peu d'accord avec les autres couleurs qui deviennent à la longue ou plus vigoureuses, ou moins qu'elles ne l'étoient lorsqu'on les a employées ; ce qui est très-sensible dans des tableaux anciens dont le coloris a généralement poussé, et dans lesquels l'*outre-mer* seul a gardé ses nuances.

(*Technol.*) *Bleu anglais* ; nom donné dans le commerce à un indigo dissous dans de l'acide sulfurique, concentré et précipité par la potasse.

Bleu de mercuriali ; c'est une teinture *bleue* obtenue par la simple infusion de la racine de la *mercurialis perennis* de Linné.

Bleu de montagne ; c'est une combinaison naturelle de l'acide carbonique avec le cuivre.

Bleu de Prusse ; c'est le résultat de l'union du fer avec de l'acide prussique. *V.* PRUSSIQUE, PRUSSIATE DE FER.

BLINDES, s. f. de l'hollandais *blind*, qui a la même signification.

(*Art milit.*) Pièces de bois, arbres entrelacés, pour soutenir les fascines d'une tranchée, et mettre les travailleurs à couvert.

(*Marine*) *Blinder* un vaisseau ; c'est le garnir de tronçons de vieux cables, mis près-à-près et serrés les uns contre les autres, pour le mettre, à l'abri du boulet, lorsqu'on veut lui faire essuyer le feu d'une batterie de canons à terre, et surtout quand on l'emploie à la défense d'un port.

BLOCUS, s. m. de l'allemand *Blockhaus*, qui signifie une maison de bois dans laquelle on place du canon, et qui est composé de *Block*, billot, et *Haus*, maison.

(*Art milit. et marine*) *Blocus* se dit d'une armée campée, ou d'une escadre stationnée devant une place ou un port, pour empêcher qu'il n'y puisse entrer aucun secours d'hommes ou de vivres. Ce mot tire son nom de ces forteresses en bois appelées *Blockhaus*, en allemand, et *blockhouse* en anglais, et que l'on élevoit à l'entrée d'un port, pour en obstruer et pour en bloquer le passage. Il existe encore de ces *blockouses* dans les Etats-Unis de l'Amérique Septentrionale et au Canada.

BODONI, s. m. nom d'homme.

(*Bibliogr.*) C'est le nom d'un célèbre imprimeur de Parme, qui rivalise avec les Didots de Paris. Les éditions de *Bodoni* les plus recherchées, sont celles de Virgile de 1793, et celle des œuvres de Condillac, 1775.

BOHÉMIENS ; s. m. on appelle ainsi certains gueux errans, vagabonds et libertins, qui vivent de larcins et de filouteries, et qui font sur tout profession de dire la bonne-aventure. Il y a divers sentimens sur l'origine de ces coureurs. On les a fait venir d'Egypte, de la Perse, de la Chaldée, de la Tartarie, de la Nubie, de l'Abyssinie, et cela sur de simples conjectures. Les Italiens les appellent *zingari*, d'un mot de leur langue qui signifie une espèce d'oiseau aquatique, qui n'a point de nid fixe, mais qui est forcé tous les jours de chercher un nouveau gîte. Les Allemands leur ont donné le nom de *Ziquesòu* du mot *Jiedel*, qui est le nom que ces vagabonds donnent à leur roi ; les Anglais, celui de *Gipsies*, mot corrompu d'*Egyptiens*. Quant à nous, nous les avons nommés *Bohémiens*, parce que, lorsqu'ils parurent en France, en 1427, ils venoient de ce pays, et étoient munis de passeports de Sigismond roi de Hongrie. Ils dirent qu'ils étoient Juifs, que leurs ancêtres avoient de-

meuré en Egypte, et avoient été condamnés à l'exil pour n'avoir pas voulu autrefois recevoir l'enfant Jésus et sa mère ; que pour cette raison, il falloit que de tems en tems plusieurs d'entre eux courussent le monde d'une manière misérable. Quoique ces gens soient d'une origine juive, il s'est formé un tel mélange de divers peuples et de diverses religions, que les *Bohémiens* d'aujourd'hui ne reconnoissent ni religion ni patrie.

BOIS, s. m. du latin barb. *boscium*, corruption de *boscus*, ou du celtique *bosc*, dont les Italiens ont fait *bosco*.

(*Botan.*) On appele *bois*, un lieu planté d'arbres ; et l'on dit *bois* de haute-futaie, *bois* taillis, *bois* touffu, etc. On appelle aussi *bois* de charpente, *bois* de charronage, *bois* de chauffage, *bois* médicinaux, *bois* de couleur, *bois* de teinture, etc. différentes espèces de bois, employés à divers usages dans les arts et métiers.

La seule espèce de *bois*, dont il doive être question en botanique, est le *lignum*, cette substance dure et compacte qui compose le tronc et les branches des arbres et arbrisseaux. Au centre du bois, on trouve la moelle, chaque couche circulaire qui la couvre, est formée de fibres ligneuses, de vaisseaux limphatiques, de vaisseaux propres, de trachées et du tissu cellulaire. Les couches ligneuses sont d'autant plus dures qu'elles sont plus près de la moelle; et par la même raison, celles qui en sont plus éloignées, les dernières couches concentriques qui forment l'aubier, ont d'autant moins de dureté qu'elles sont plus près du *liber*.

Bois blanc ; il y a plusieurs espèces de bois qu'on nomme vulgairement *bois blancs* ou *blancs bois*; ils n'acquièrent jamais plus de solidité que l'aubier, couche ligneuse imparfaite, qui recouvre le vrai bois.

(*Marine*) On emploie pour la construction des vaisseaux plusieurs espèces de bois ; mais celui qu'on appelle proprement *bois de construction* et qui sert à toutes les pièces principales du vaisseau, est le bois de chêne.

Les sapins de Norwège, de Moscovie, de Danemarck, de Prusse, et de toutes les côtes de la mer Baltique, servent à composer les mâts et les vergues.

(*Hist. nat.*) *Bois* se dit des cornes d'un cerf, d'un élan, d'un daim, d'une renne.

BOL, s. m. du grec βωλος (*bólos*), qui signifie morceau ou petite bouchée.

(*Minéral.*) On appelle *bol*, ou terre bolaire, l'argile mêlé de terre siliceuse et de fer ; cette terre est médiocrement grasse, friable et astringente. Les médecins la désignent sous le nom de *bol* d'*Arménie*, du lieu d'où elle vient. On l'appelle encore terre sigillée, parce que ceux qui la vendent, lui appliquent un cachet.

(*Méd.*) *Bol* est la forme que l'on donne à certains médicamens, parce qu'on le prend par petites bouchées.

BOMBE, s. f. du latin *bombus*, qui signifie bruit de trompettes, de cor, du tonnerre.

(*Artill.*) Boule de fer creuse, plus épaisse à son fond qu'à sa partie supérieure, à laquelle est un orifice pratiqué pour y introduire la poudre. Lorsque la bombe est chargée, on enfonce avec force par cet orifice, appelé lumière, une fusée destinée à communiquer le feu à la charge. Il n'est pas difficile de charger une *bombe ;* mais l'art du bombardier consiste à la bien jeter, et pour cela, il doit être instruit des principes de la *balistique*. *V.* ce mot.

Sigismond-Pandolphe-Malatesta, prince de Rimini, mort en 1457, inventa, dit-on, le mortier et la bombe; on en fit usage pour la première fois au siége de Mezières, en 1521. *Ce n'étoit de dehors*, dit Mezerai, *que cannonades, que bombes, que boulets enflammés*. Vraisemblablement cette invention, imparfaite encore dans sa naissance, fut abandonnée pendant quelque tems, et renouvelée dans la suite par des artistes plus ingénieux, qui l'ayant perfectionnée, se sont attribué l'hon-

neur de l'invention. Un habitant de *Venlo*, réinventa donc les bombes en 1558, et selon M. Blondel, ce ne fut qu'en 1634, au siége de la Mothe, qu'on en fit usage en France. Louis XIV, forma le premier un régiment de bombardiers qui a été incorporé depuis dans l'artillerie.

BOMBER, v. a. de bombe.

(*Archit.*) Faire un trait plus ou moins renflé, par allusion à la courbure de la bombe.

BOMBIATE, s. f. du grec βόμβυξ (*bombux*), ver-à-soie.

(*Chimie*) Sels formés par la combinaison de l'acide *bombique* avec différentes bases. Sa terminaison en *ate* indique qu'il appartient aux acides terminés en *ique*, ou ceux qui sont complètement saturés d'oxigène.

BOMBIQUE, adj. même origine que *bombiate*.

(*Chimie*) C'est le nom que les chimistes modernes ont donné à l'acide que l'on retire du ver-à-soie. Sa terminaison en *ique* indique le second état des acides, celui où ils sont complétement saturés d'oxigène.

BOMERIE, s. f. En Normandie *bodinerie*, de l'hollandais *bodemrie*, ou de l'anglais *bottomry*. Les mots *bodem* et *bottom*, signifiant dans ces deux langues le fond ou la carène d'un vaisseau.

(*Marine*) C'est un prêt d'argent assigné sur le corps du vaisseau, pour en retirer un certain profit ou intérêt, si le navire arrive à bon port, et dont il n'est rien dû, si le vaisseau fait naufrage; ce qui distingue la *bomerie* de l'*assurance*.

BON, adj. du latin *bonum*, excellent, exquis, qui a en soi toutes les choses convenables à sa nature.

(*Peinture*) *Voilà un bon tableau; c'est un bon peintre;* ces expressions s'appliquent fréquemment à un tableau ou à un artiste qui font peu ou point d'impression sur le plus grand nombre. Lorsqu'un profond connoisseur dit d'un tableau qu'il est *bon*, il veut dire que cet ouvrage contient des parties très-estimables, qui appartiennent au fond de l'art. Telles sont des variétés de nature, des parties d'ordonnance, et des dispositions d'objets raisonnées, des effets de perspective ou de clair-obscur qui prouvent une science approfondie; enfin certains *partis pris*, comme s'expriment les artistes, qui ne peuvent appartenir qu'à un homme d'un vrai talent, quelquefois même des libertés qui sont réfléchies, et ne viennent ni d'inconsidération ni d'ignorance.

On dit encore un *bon peintre*, et cette expression appliquée à un artiste par des hommes instruits, n'est pas toujours sanctionnée par ce qu'on appelle le public, qui donne souvent lui-même le titre honorable de *bon* à des peintres qui ne le sont ni comme artistes, ni comme hommes.

BONACE, s. f. de l'italien *bonaccia*.

(*Marine*) Mot synonime de calme; c'est, à la mer, le tems qui succède à l'orage, où le vent cesse, et les vagues s'aplanisent.

BONAVOGLIO, s. m. terme italien.

(*Marine*) On désigne par ce nom, sur les galères de Malte, et de divers pays d'Italie, ceux qui pour une certaine somme d'argent, et à certaines conditions, vendent leur liberté, et s'engagent à servir sur les galères, et à tirer la rame ordinairement pour trois ans. Quoiqu'on doive les distinguer des esclaves et des forçats, il n'y a point de différence à l'extérieur, les buonavoglio étant à la chaîne, comme les forçats le sont en France.

BON-CHRÉTIEN, s. m. corruption de *crustumianum pyrum*.

(*Jardin.*) Du tems de Pline, comme à présent, les meilleures de toutes les poires.

BONNET, s. m. du nom d'un certain drap dont on faisoit des chapeaux ou habillemens de tête, qui en ont retenu le nom, comme on appelle *castors* les chapeaux faits de poil de *castor*.

(*Costumes*) L'usage des bonnets en France n'est pas fort ancien. On en vit, pour la première fois, en 1449, lorsque Charles VII fit son entrée à Rouen. Auparavant on se servoit de chaperons.

BONNETTES, s. f. même racine que *bonnet*, comme faisant

l'office ou imitant la figure d'une coiffure.

(*Marine*) Voiles longues et étroites que l'on peut appareiller sur les deux côtés de chacune des voiles carrées d'un vaisseau, sur de petites vergues ou boute-hors, qui se poussent en dehors de la vergue principale ; elles servent quand on a vent largue ou vent arrière à présenter au vent une plus grande surface de toile, et par conséquent à augmenter la vitesse de la marche.

BONZE, s. m. mot chinois.

(*Hist. des cultes*) C'est le nom qu'on donne aux prêtres à la Chine et au Japon. Il y a dans ce dernier pays un bonze souverain qui décide en dernier ressort de tout ce qui regarde le culte divin ; les *bonzes* ont plusieurs universités. Il y a aussi des filles et des femmes bonzes, qui vivent en communauté dans des espèces de monastères. Il y a aussi des bonzes au Tunquin.

BORACIQUE, adj. de *borax*. *V.* ce mot.

(*Chimie*) *Acide boracique ;* c'est un acide concret qu'on retire du *borax*, et qui étoit désigné sous le nom de *sel sédatif*. Son radical est absolument inconnu, on n'a jamais pu en séparer l'oxigène. Sa terminaison en *ique* indique le second état des acides, celui où ils sont complétement saturés d'oxigène.

BORATE, s. f. de *borax*. *V.* ce mot.

(*Chimie*) Sel formé par la combinaison de l'acide boracique avec différentes bases. Sa terminaison en *ate* indique qu'il appartient aux acides complétement saturés d'oxigène, et dont la terminaison est en *ique*.

BORAX, s. m. de l'arabe ou de l'indien *baurack*.

(*Chimie*) Le *borax* ou la *soude boratée*, ou *borate de soude*, ou encore *tincal*, est un sel neutre formé par l'acide boracique, avec excès de base, laquelle base est la soude. On n'a que des notions très-incertaines sur son origine, ainsi que sur la manière de l'extraire et de le purifier. Quelques-uns le regardent comme un produit de l'art, qui se fait à la Chine en mettant dans une fosse de la graisse, de l'argile et du fumier, par couches successives, en arrosant ce mélange avec de l'eau, et en le laissant séjourner dans la fosse pendant plusieurs années. D'autres soutiennent que le borax est aussi un produit de la nature, et qu'on le trouve dans la terre au Thibet, dans le lac Necbal, dans quelques cavernes de la Perse, dans l'île de Ceylan, et dans la grande Tartarie. On appelle plus particulièrement *tincal*, la *soude boratée* qui vient de Perse : elle est verdâtre et couverte d'un enduit gras. Les Vénitiens ont longtems possédé seuls le secret de raffiner le *borax ;* les Hollandais se sont depuis approprié cette branche de commerce ; mais, aujourd'hui, ce secret n'en est plus un pour la France. Le *borax* est employé comme flux dans la métallurgie ; il ramollit les points de contact des métaux que l'on veut réunir, et sert ainsi à souder l'or, l'argent, le cuivre et le fer blanc, et à appliquer les ors de couleur sur les bijoux. Les ouvriers lui préfèrent souvent le verre de *borax*, qui se boursouffle moins, et ne dérange pas les pièces.

(*Méd.*) L'expérience a démontré que le *borax* est un excellent apéritif. On le regarde comme tonique et emménagogue. C'est du borax distillé avec le vitriol qu'on retire le sel sédatif de Homberg, chimiste allemand, qui le premier a fait cette découverte.

BORBORISME ou BORBORYGME, s. m. du grec βορβορυγμος (*borborugmos*), bruit sourd, murmure.

(*Méd.*) Bruit excité dans les intestins par des vents ou flatuosités qui les distendent.

BORD, s. m. du latin *orlum*, d'où les Italiens ont fait *orlo*.

L'extrémité d'une chose, ce qui termine une chose par quelque endroit, et principalement par sa largeur.

(*Manuf.*) *Bord*, se dit d'une espèce de ruban ou galon dont on borde certaines parties de l'habillement.

(*Archit.*) *Bord du bassin*, se

dit des tablettes, rocailles ou gazons, posés sur le petit mur qui entoure un bassin d'eau.

(*Marine*) Lorsqu'il est question d'un vaisseau, le mot *bord*, ainsi que l'anglais *board*, tire son origine du gothique *baurd*, qui signifie une planche longue, étroite et peu épaisse, qui sert à former le pont d'un vaisseau, et à revêtir ses côtés. Les Anglais nomment ces planches *boards*, et les Français *bordages*.

Les marins des deux nations ont ensuite appliqué au pont du vaisseau et à ses côtés, le nom des planches dont ils étoient composés; et bientôt après, le mot *bord* a servi à désigner le vaisseau lui-même. De-là les expressions nautiques: *aller à bord*, pour se rendre au vaisseau; *sortir du bord*, pour sortir du vaisseau; *virer de bord*. *V.* VIRER.

(*Botanique*) *Bord*, dans le sens d'*orlum*, se dit, en termes de botanique, de la lisière ou de la bordure des différentes parties des plantes; et l'on dit d'une corolle, qu'elle est ciliée à son bord; d'un champignon, qu'il est fusé à son bord ou à ses bords; d'un pétale, qu'il est denté, échancré, velu, etc., à son bord.

Les *bords* ou la bordure d'une feuille, d'une fleur, du chapeau d'un champignon, fournissent au botaniste des caractères assez constans; mais qui ne sont pas toujours faciles à saisir; ils pourroient induire en erreur, si l'on n'avoit pas l'attention de comparer dans tous les états de développement l'individu qu'on observe. Les bords d'un champignon sont souvent ciliés, unis, etc., dans l'état de jeunesse; mais si on l'observe dans un âge plus avancé, on les retrouve souvent irréguliers, nus, rayés, frangés, ondulés, frisés, etc.

(*Entomologie*) *bord* se dit de la circonférence des ailes, à la partie qui termine le corcelet antérieurement, postérieurement et latéralement, etc.

BORDÉE, s. f. de *bord*.

(*Marine*) On appelle *bordée*, la route qu'un vaisseau qui louvoye, fait sur la même aire de vent, jusqu'à ce qu'il vire de bord ou change de route. De-là, les expressions: *à l'autre bordée nous doublerons un tel cap; en deux bordées nous serons au mouillage; une bordée de dix-huit lieues; courir à petites bordées*, pour faire peu de chemin, de côté et d'autre, ou virer souvent de bord.

Bordée, se dit aussi d'une décharge de tous les canons qui sont d'un même côté du vaisseau. Ainsi, *envoyer sa bordée* ou *lâcher sa bordée*, c'est tirer sur un ennemi tous les canons d'un même bord, en même-tems.

BORDURE, s. f. de *bord*, *orlum*.

(*Archit.*) Saillie carrée, ronde, ou ovale, qui environne un bas relief, un tableau, un panneau de compartiment.

(*Jardin.*) On donne ce nom aux plantes qui montent peu et qui servent à entourer les carrés d'un potager; telles que le thim, l'hissope, la lavande, le persil, l'oseille.

(*Peinture*) *La bordure* est un chassis à jour dans les rainures duquel on encadre, ou l'on assujettit un tableau. D'après les lois d'un goût éloigné d'une trop grande sévérité, la bordure d'un tableau ne doit point fixer les yeux, en les détournant trop de l'objet qu'elle embellit.

BORÉAL, adj. du grec βορέας (*boreas*).

(*Géogr.*) Tout ce qui vient du septentrion ou du nord, ou qui est dans cette partie du monde. Le pôle boréal est le pôle nord ou le pôle septentrional. Les signes du zodiaque qui sont du côté du nord, sont appelés signes *boréaux* ou septentrionaux.

BORNE, s. f. du grec βουνος (*bounos*), monceau de terre. On a dit autrefois *boune*, puis *bonne*, ensuite *bonde*, dont les Anglais ont fait *bounds*.

(*Agric.*) Pierre, ou autre marque qui sert à séparer un champ d'avec un autre.

Bornes, au pluriel se dit de tout ce qui sert à séparer un État, une province d'une autre.

BOSPHORE, s. m. du grec βοῦς (*Bous*), bœuf, et de πόρος (*poros*), passage: passage de bœuf, passage étroit, voulant dire qu'un bœuf peut le passer à la nage.

(*Géogr.*) On a donné ce nom à deux détroits de la Méditerranée ; savoir, le *Bosphore* de Thrace, et le *Bosphore* cimmérien. On ne convient pas de la raison qui a fait donner au premier le nom de *Bosphore* ; on raconte là-dessus plusieurs histoires, dont la plus accréditée suppose que ce nom vient d'un bœuf qui a passé ce détroit à la nage, parce qu'il a été poursuivi par les Phrygiens, ou tourmenté par un taon; quant au second, on croit qu'il a été ainsi nommé à cause de sa ressemblance avec le premier.

BOSQUET, s. m. diminutif du celtique, *bosc*, bois, forêt, dont les Italiens ont fait *boschetto*, dans la même signification.

(*Jardin.*) Petit bois formé de palissades régulièrement tondues, et coupé d'allées diversement symétrisées. Ses compartimens sont susceptibles d'ornemens et de distributions variés. S'il faut en croire Pline, c'est *Mutius*, chevalier romain, qui a inventé environ quatre ans avant l'ère chrétienne, l'art de tondre les bosquets.

BOSSE, s. f. du lat. barb. *bossa*.

(*Anat.*) État contre nature des parties osseuses qui composent la poitrine qui fait saillie, en devant, en arrière, ou par côté. Les bosses sont naturelles ou accidentelles ; les premières ont toujours pour principe un vice rachitique, scrophuleux ou vénérien; les dernières viennent par succession de tems, de la mauvaise contenance qu'on laisse prendre aux enfans, ou des précautions mal entendues que l'on prend, pour leur former la taille.

(*Peinture*) On se sert de ce terme en peinture, pour signifier les modèles en plâtre, en terre cuite, en métal ou en pierre, d'après lesquels on s'exerce à dessiner pour mieux imiter le relief des corps ; les peintres appellent cela, *dessiner d'après la bosse*.

(*Sculpture*) *Bosse*, se dit du relief d'une figure. On dit, *une figure relevée en bosse*, *une figure de demie bosse*, un ouvrage de *ronde bosse*, pour un ouvrage de plein relief, comme une statue.

(*Technol.*) Dans les grosses forges, on appelle *bosse*, une partie des applatissoirs. — En terme d'économie rustique, on nomme ainsi des paquets de chardons préparés, pour être vendus aux drapiers, laineurs, etc. — En termes de verrerie, la *bosse* est la forme sphérique que donne à la matière vitrifiée l'ouvrier appelé *bossier*.

(*Archit.*) De *bosse*, les architectes ont fait *bossage*, pour désigner une pierre qu'ils laissent dégauchie dans un bâtiment neuf, pour y tailler ensuite des consoles, armoiries, ou autres sculptures. Ils nomment encore *bossages*, des pierres en saillie au-delà de leurs joints, dont ils ornent quelques encoignures, portes, ou édifices d'architecture rustique.

(*Marine*) Les *bosses* sont en général des cordages courts, dont un bout est fixé, et l'autre s'entortille sur quelque manœuvre, pour l'empêcher de courir, ou pour la retenir.

BOSSEMAN, s. m. corruption de l'anglais *boat-swain*.

(*Marine*) Officier marinier, chargé principalement sur un vaisseau, du détail des ancres, des cables, etc. Il commande la manœuvre sous le maître d'équipage.

BOSSOIR, s. m. de bosse.

(*Marine*) Les *bossoirs* sont deux grosses pièces de bois mises en saillie vers l'avant du vaisseau, de chaque côté du gaillard d'avant. L'utilité des *bossoirs* est de servir à élever l'ancre lorsqu'on la retire de l'eau, ou à la tenir suspendue lorsqu'elle est prête à être mouillée, pour entrer dans un port.

BOSTANGI-BACCHI, s. m. composé du turc *bachi*, chef, et de l'arabe *bostan*, jardin : chef des jardins.

(*Hist. turque*) Intendant des jardins du grand-seigneur.

BOTANIQUE, s. f. du gr. βοτανη (*botané*), herbe, formé de βοτος (*botos*), mangeaille, dont la racine est βιω (*boô*), nourrir.

La *botanique*, ou la *phytologie* est cette partie de l'histoire naturelle qui a pour objet la connoissance méthodique des végétaux et de tout ce qui a un rapport immédiat

avec le règne végétal. La botanique n'est pas simplement l'art de reconnoître ce qui a déjà été connu ; tous les jours elle étend son empire par de nouvelles découvertes; et, d'après une juste appréciation des rapports que les plantes qu'on ne connoissoit pas ont avec celles qui composent telle ou telle famille, elles se trouvent classées, et font partie d'un tableau général, auquel on donne le nom de méthode ou de système. L'agriculture, la médecine, et la plupart des arts ne seroient presque rien sans le secours de la botanique : à chaque pas, cette science les éclaire de son flambeau ; sans cesse elle vient au-devant des besoins des hommes, et les conduit, comme par la main, au milieu des richesses immenses du règne végétal, afin qu'ils puissent se les approprier.

Les Égyptiens ont été regardés autrefois comme les premiers qui se soient appliqués à ce genre d'étude. Dans le nombre prodigieux de livres attribués à Mercure Trismégiste, on dit qu'il y en avoit plusieurs qui traitoient de la vertu des plantes. Parmi les Grecs, presque tous les personnages des siècles héroïques se sont distingués par leurs connoissances dans cet art, et l'on désigne encore aujourd'hui plusieurs plantes par le nom de quelques-uns de ces héros.

La connoissance des plantes ne fut d'abord que médicinale, ce qui en rendit le catalogue extrêmement borné; Théophraste, Dioscoride et Pline n'en ont guère cité plus de six cents, sans ordre et sans caractères auxquels on pût les reconnoître. A l'époque de la renaissance des lettres, on ne songea qu'à entendre les anciens, pour en tirer les lumières qui avoient été si long-tems ensevelies. Mais les traductions de Théophraste et de Dioscoride n'ayant servi qu'à exciter des disputes éternelles et sans fruit, on comprit enfin qu'il falloit aller chercher les lumières dans les lieux même où les anciens avoient écrit, et avant la fin du quinzième siècle, les naturalistes avoient déjà parcouru les îles de l'Archipel, la Syrie, la Mésopotamie, l'Arabie et l'Egypte, décrit les plantes qu'ils avoient découvertes et donné à la botanique sa véritable forme, en changeant en observations naturelles et en science propre, ce qui n'étoit auparavant que citations et commentaires. Les amateurs de la *botanique* s'efforcèrent de leur côté de seconder les travaux des savans voyageurs, en décrivant les plantes qui croissoient sous leurs yeux, en indiquant le tems de leur naissance, de leur durée, et de leur maturité.

Cependant il manquoit à la *botanique* un ordre général, ou un système qui en fit une science proprement dite, en lui donnant des principes et une méthode ; c'est à quoi ont travaillé, avec un succès qui s'est de plus en plus perfectionné, Dillenius, Tournefort, Buffon, Vaillant, Schoeffer, Haller, Œder, Linnée, Jussieu, etc. En effet, sans le secours d'une méthode, l'étude de la *botanique* seroit un vrai cahos ; mais malheureusement on a trop multiplié les systèmes, et les changemens successifs qu'a déjà éprouvés cette science, en ont rendu l'étude extrêmement difficile. Quelques botanistes prétendent que la nature a suivi une marche progressive dans la formation des êtres, et que l'on ne connoîtra véritablement les plantes que lorsqu'on les aura toutes rassemblées dans l'ordre où elles ont été créées. D'autres, au contraire, regardent une méthode artificielle comme beaucoup plus propre à faciliter l'étude de la *botanique*. La première, appelée méthode naturelle, parce qu'elle semble suivre la même marche que la nature, rapproche les plantes qui ont de grands rapports dans leur ensemble, et une espèce d'analogie dans le détail des différentes parties qui les composent. La méthode artificielle, au lieu de suivre cette marche, n'emploie que quelques caractères particuliers, comme la fleur ou le fruit, les étamines, les feuilles même; d'où il arrive que deux plantes qui, dans une méthode naturelle seroient très-voisines, peuvent se trouver aux deux extrémités d'une méthode artificielle. La méthode de Tournefort, et le système sexuel de Linnée, offrent aux amateurs de la botanique les meilleurs exemples sur ce que l'on entend par méthode naturelle et méthode artificielle.

BOUC, s. m. du latin barbare *buccus*, que l'on croit venir, ainsi que *bouc*, de l'allemand *Bock*, qui signifie la même chose.

(*Zoologie*) Le *bouc* est le mâle de la chèvre.

(*Hydraul.*) Un *bouc* est une espèce de poulie garnie de cornes de fer qui font monter et descendre une chaîne sans fin.

(*Écrit. sainte*) *Bouc émissaire*; c'étoit un *bouc* qui étoit envoyé dans le désert. On présentoit devant l'autel deux *boucs* sur lesquel on jetoit le sort. L'un étoit destiné au sacrifice, l'autre étoit abandonné dans le désert.

BOUCANIER, s. m. mot tiré du langage des Caraïbes, qui appeloient *boucan* le lieu où ils faisoient sécher ou rôtir leur viande. Delà les Européens ont appelé *boucaner*, l'action de rôtir ou de sécher, et enfin, *boucaniers*, ceux qui vont à la chasse des bœufs sauvages pour en vendre la peau, après les avoir boucanés.

(*Technol.*) Les *boucaniers* ont transmis leur nom à une espèce de fusil très-long et d'une grande portée, dont ils se servoient. Maintenant *boucaner* se dit en Europe des viandes ou des peaux qui se préparent au feu et à la fumée.

BOUCHE, s. f. du latin *bucca*, formés, l'un et l'autre, suivant quelques-uns, du celtique *boch*, dont les italiens ont fait *bocca*.

(*Anat.*) Cette partie du visage de l'homme, par où sort la voix et par où se reçoivent les alimens.

(*Equit.*) *Bouche fraîche*, en terme de manége, se dit d'un cheval qui goûte si bien le mors qu'il le mâche continuellement, ce qui lui fait exprimer une écume blanche. Le cheval, au contraire, qui a la bouche dure ou trop sensible, ne goûte point l'appui du mors, et a toujours la bouche sèche. Les maquignons qui veulent faire entrevoir de la fraîcheur ou de l'écume dans les chevaux qu'ils veulent vendre, leur donnent du sel en leur mettant le mors : ce sel exprime la mucosité des glandes, et fait paroître de l'écume dans la bouche.

(*Musique*) *Bouche* se dit d'un petit vide qui se trouve entre la lèvre inférieure et la supérieure d'un tuyau d'orgue.

(*Artillerie*) *Bouche* s'entend de l'ouverture d'un canon. *Bouches à feu*, au plurier, se dit des canons et des mortiers : *Il y avoit tant de bouches à feu.*

(*Géogr.*) *Bouches*, au plurier, se dit encore des ouvertures par lesquelles quelques grandes rivières ou fleuves déchargent leurs eaux dans la mer; comme *les bouches du Rhône, les bouches du Nil, les bouches du Mississipi.* On donne aussi ce nom à quelques passages resserrés entre les terres; comme *les bouches de Boniface*, entre les îles de Corse et de Sardaigne.

BOUCLIER, s. m. du latin *baculariun*, formé de *buccula*, anse : *buccula scuti*, étoit l'anse du *bouclier*, et qui, par métonymie, a été prise pour le bouclier lui-même.

(*Art milit.*) Arme défensive qu'autrefois les gens de guerre portoient au bras gauche, et dont ils se servoient pour se couvrir le corps.

La figure du *bouclier* a fort varié chez toutes les nations. Il y en avoit de ronds ou ovales, qu'on appeloit des *rondelles;* il y en avoit d'autres presque carrés, mais qui, vers le bas, s'arrondissoient ou s'allongeoient en pointe. Ceux des piétons étoient beaucoup plus longs que ceux de la cavalerie, et quelques-uns couvroient presque tout le corps. Le *bouclier* des anciens Français étoit fait d'un bois léger, poli, et couvert d'un bon cuir bouilli. Aux *boucliers* des anciens ont succédé, chez les modernes, les écus, les rondaches ou *boucliers* ronds et grands, les rondelles ou *boucliers* fort petits, en usage chez les Espagnols.

BOUÉE, s. f. de l'espagnol *boya* dont les Anglais ont fait *buoy*.

(*Marine*) C'est, en général, une marque de bois ou de liége, un petit mât, ou un petit baril vide, que l'on fixe au bout de l'orin d'une ancre, pour flotter sur l'eau et marquer l'endroit sur lequel l'ancre est mouillée.

Une *bouée* est un assemblage assez considérable de grands morceaux de liége, mis à plat les uns sur les autres, attachés et liés fortement en-

semble, et formant un corps plat et oblong de figure ovale. Cette espèce de *bouée* appelée *bouée de sauvetage*, est destinée, à bord des vaisseaux, à être jetée à la mer, lorsqu'il y est tombé un homme, afin qu'il tâche de l'atteindre en nageant, et qu'il se soutienne par ce moyen sur l'eau, en attendant qu'on puisse mettre un canot à la mer pour l'aller chercher.

BOUFFON, s. m. du lat. *bufo*, qui signifie enflé à la manière des crapeaux, parce que les *bouffons* paroissoient sur le théâtre avec les joues enflées, pour recevoir des soufflets, afin que le coup faisant plus de bruit, fît rire davantage les spectateurs.

(*Jeux scén.*) Celui dont la profession est de faire ou de dire des choses pour faire rire.

BOUGIE, s. f. de *Bugie*, ville d'Afrique, où les Français achetoient de la cire et des bougies : chandelle de cire.

(*Chirurgie*) Petite verge cirée, faite en façon de cierge, qu'on introduit dans l'urètre pour le dilater et le tenir ouvert, ou pour consumer ce qu'on appelle des carnosités.

(*Physique*) *Bougie philosophique*; nouveau terme de physique, qui sert à désigner une vessie que l'on a remplie de gaz hydrogène bien pur, et à laquelle on a adapté un robinet et un ajutage, par lequel on fait ensuite sortir le gaz hydrogène en pressant la vessie. Si l'on présente alors une bougie ou un morceau de papier allumé au bout de l'ajutage; le gaz prend feu, et imite assez bien la flamme d'une bougie.

BOUILLON, s. m. pris pour *surentum*, vient de *bullire*, bouillir; eau qui a long-tems bouilli avec de la viande.

(*Physique*) *Bouillon*, dans le sens où l'eau est agitée à sa surface, par l'action du feu ou par quelque mouvement violent, vient de *bulla*, dont les Espagnols ont fait *borbollon*, par *duplication*.

(*Jardin.*) On appelle *bouillon*, en termes de jardinage, une eau qui a fermenté pendant quelque tems avec différentes matières onctueuses, humectantes et corroborantes, pour servir ensuite à la guérison des végétaux.

(*Technol.*) *Donner le bouillon*, c'est parmi les teinturiers, dégraisser les laines avant de les teindre.

Les épingliers appellent *bouillons*, les fils d'or et d'argent qu'on trait comme la cannetille, et dont on se sert pour divers ouvrages.

Les fabricans de glaces donnent ce nom à de petites places qui brillent comme des étoiles quand la glace est chaude.

Les étaminiers appellent *bouillons* ou bluteaux, des étamines de soie crue, dont on se sert pour bluter la farine, passer l'amidon et passer des liqueurs.

BOUILLONNEMENT, s. m. de *bouillon*, *bulla*.

(*Médecine*) *Bouillonnement des humeurs*; on dit que les humeurs bouillonnent, lorsque le corps est dans une chaleur contre nature. Ce degré de chaleur est de 27 deg. pendant l'hiver, au thermomètre de Réaumur; de 30 pendant l'été le plus chaud, et augmente quelquefois jusqu'au 35.e et au 38.e; mais alors, les parties sont brûlées, les organes se dessèchent, il y a scharre, où la partie tombe en sphacelle.

BOULE, s. f. du lat. *bulla*, à cause de la rondeur des bulles d'eau, ou du grec πολις (*polos*) qui est pris par plusieurs auteurs grecs, pour tout ce qui est rond, et dont les Anglais et les Allemands ont fait *ball*, les Suédois *boll*, et les Flamands *bal*.

Corps sphérique, corps rond en tout sens.

(*Jeux*) *Jouer à la boule*; c'est jouer à un certain jeu où plusieurs personnes font rouler des boules d'un endroit à un autre, et jouent à qui fera aller sa boule plus près de l'endroit marqué pour servir de but.

(*Technol.*) Les chaudronniers appellent *boule* ou enclume noire, un instrument d'acier, sur lequel ils font la carre des chaudrons et autres ouvrages qui ont des enfonçures.

Les architectes nomment *boule* d'amortissement un corps sphérique qu'on emploie quelquefois pour terminer quelque décoration, comme la pointe d'un clocher, d'une pyramide.

Les

Les lunetiers appellent *boule* un instrument de fer ou de métal composé, coupé en demi sphère, dont ils se servent pour façonner les verres concaves.

Les jardiniers désignent par ce mot certains arbres et arbrisseaux, qu'ils tondent en forme ronde.

Les apothicaires appellent *boule de mars*, un mélange de limaille de fer, de crême de tartre, formé en *boule*, dont on se sert pour imprégner l'eau d'une dissolution de fer, par l'acide du tartre. Ce remède est très-bon pour les plaies et les contusions, pris intérieurement et appliqué à l'extérieur.

BOULET, s. m. du lat. *bulla*, forme ronde, diminut. de boule.

(*Artill.*) Grosse balle de fer dont on charge les canons; il y en a de 48, 36, 24, 18, 12, 8, 6 et 4 livres.

(*Marine*) Outre les boulets ronds, on emploie à la mer des *boulets* ramés, ou à deux têtes : ce sont deux demi-boulets joints ensemble par une barre de fer, dont on se sert pour couper les manœuvres et les mâts.

(*Equit.*) En termes de manége, on appelle *boulet*, la jointure qui est au dessus du paturon de la jambe du cheval.

BOULEVARD, s. m. de l'allemand *Bolwerk*, ouvrage fait avec des poutres pour en montrer la solidité. Les Anglais disent *bulwark*, et les Italiens *baluardo* dans le même sens.

(*Fortific.*) Ce qui garde, ce qui couvre, revêt les défenses déjà élevées pour la sûreté; la fortification avancée, qui protége les autres; enfin, tout le terrein d'un bastion ou d'une courtine.

BOULIMIE, s. f. mot grec composé de βου (*bou*) particule augmentative, et de λιμὸς (*limos*), faim.

(*Méd.*) Faim excessive, accompagnée de foiblesse et de dépérissement.

BOULINE, s. f. de l'anglais *bow-line*, composé de *bow*, arc; et de *line*, corde; parce que la *bouline* se tend comme la corde d'un arc.

(*Marine*) Cordage qui tient au milieu de chaque côté d'une voile carrée, et qui sert à la tirer en avant, afin de mieux prendre le vent par le côté, lorsqu'il est oblique ou contraire à la route qu'on se propose. De-là, les expressions, *aller à la bouline*, *vent de bouline*, pour naviguer avec un vent oblique à la route, avec lequel on est obligé de faire usage des boulines, pour disposer les voiles à mieux recevoir le vent; au lieu qu'avec un vent arrière, ou grand largue, les *boulines* ne sont d'aucun usage.

BOULINGRIN, s. m. corruption de l'anglais *bowling-green*, composé de *bowl*, boule, et de *green*, gazon : tapis de verdure sur lequel on joue à la boule.

(*Jardin.*) Espèce de parterre de gazon, renfoncé avec des bordures en glacis. Il y en a de deux sortes; de *simples*, faits en gazon et dénués d'ornement; de *composés*, qui ont des arbrisseaux, des plates-bandes, avec des compartimens et des broderies. Cette espèce d'ornement nous est venu d'Angleterre, où l'on nomme *bowling-greens* des gazons fort unis, sur lesquels on joue à la boule.

BOUQUET, s. m. de l'italien *bosquetto*, diminutif de *bosco*, ou du danois *buncker*, dont les Anglais ont fait *bunch*, qui signifie grouppe, assemblage de certaines choses liées ensemble.

(*Jardin.*) Assemblage de fleurs ou de fruits liés ensemble.

Un bois de peu d'étendue, planté dans un jardin d'agrément.

(*Botan.*) Un assemblage de plusieurs fleurs sur une même plante : les botanistes disent encore que les feuilles naissent par bouquets.

(*Technol.*) Les artificiers appellent *bouquet*, un paquet de différentes pièces d'artifice qui partent ensemble; la gerbe de fusées ou girandole qui termine un feu d'artifice, s'appelle par excellence le *bouquet*.

Les plumassiers donnent à un faisceau de plumes d'autruche orné d'or, d'argent, etc., et dont on orne les têtes des chevaux pour quelque cérémonie pompeuse, le nom de *bouquet de phaëton*.

(*Poësie*) On nomme ainsi une petite pièce de vers adressée à une personne le jour de sa fête. C'est le plus souvent un madrigal ou une chanson. Le caractère de cette sorte de poësie est la délicatesse ou la gaieté ; la fadeur en est le défaut le plus ordinaire.

BOUQUIN, s. m. de l'allemand *Buch*, qui signifie livre, dont les Anglais ont fait *book*, et les Flamands *boek*, dans la même signification.

(*Bibliogr.*) Vieux livre dont on fait peu de cas. C'étoit le nom que l'on donnoit dans l'origine aux livres qui venoient d'Allemagne, et qui est appliqué maintenant à tous les livres que l'on regarde comme vieux et inutiles.

BOURG, s. m. du latin *burgus*, formé de πυργος (*purgos*), ou en langue macédonienne de βυργος (*burgos*) une tour, parce que les bourgs étoient munis de tours.

(*Hist. du moyen âge*) Vers la décadence de l'empire romain, les *bourgs* étoient des forts construits sur les frontières, et occupés par les garnisons. Dans les premiers siècles de la monarchie, c'étoient des quartiers d'une ville, ou plutôt des faubourgs clos ; mais toutefois distingués de la ville. Jusqu'à ces derniers tems, les bourgs étoient de gros villages, clos d'une muraille assez foible ; mais qui n'étoient ni assez grands ni assez peuplés pour porter le nom de villes.

BOURGEON, s. m. de *burrio*, formé de *burra*, bourre ; on écrivoit autrefois *Bourjon*.

(*Botan.*) Les bourgeons ou *boutons*, sont de petits corps arrondis ou alongés qui naissent sur les branches des arbres et des arbustes aux aisselles des feuilles ; ils sont ordinairement composés d'écailles dures, velues en dedans, serrées les unes contre les autres, et disposées de manière à former un asile sûr aux jeunes parties de la plante qui y sont renfermées pendant l'hiver.

On distingue trois espèces de *boutons* ou *bourgeons* : le *bouton à bois*, le *bouton à fruit*, et le *bouton mixte*. Le *bouton à bois* ou à feuilles, que les cultivateurs nomment *bourgeon*, est celui qui ne doit produire que des feuilles et du bois. Le *bouton* à fleur et à fruit, est celui qui doit produire une ou plusieurs fleurs, et successivement des fruits. Le *bouton* mixte, est celui qui doit donner en même-tems des fleurs et des feuilles ou du bois.

BOURGMESTRE, s. m. de l'allemand *Burgermeister*, composé de *Burger*, bourgeois et de *Meister*, maître.

(*Econ. polit.*) C'est le nom du premier magistrat municipal des villes de la Hollande et de l'Allemagne.

BOURRASQUE, s. m. de l'italien *burrasca*.

(*Marine*) Tempête soudaine, violente et de peu de durée.

BOURSE, s. f. Quand ce mot est pris pour un petit sac dans lequel on met ordinairement de l'argent, il vient du grec βυρσα (*bursa*), cuir, parce que communément ce sac est de cuir.

Les anciens Français, plus charitables apparemment que leurs descendans, appeloient ce petit sac *aumonière*.

(*Hist. turque*) *Bourse*, en parlant des paiemens ou des gratifications qui se font en Turquie, signifie une somme de 500 écus.

(*Instruct. publ.*) *Bourse*, dans un sens figuré, signifie une pension fondée dans un collége, pour entretenir un écolier durant le cours de ses études. En Écosse, chaque paroisse est tenue d'envoyer à l'université, et d'entretenir à ses frais un jeune homme, qui en sort au bout de quatre ans pour faire place à un autre.

(*Relig.*) On appelle *bourse*, en termes d'église, le double carton couvert d'étoffe, dans lequel on met les corporaux qui servent à la messe.

(*Equit.*) *Bourses*, au pluriel, se dit de deux sacs de cuir qui se mettent des deux côtés au-devant de la selle du cheval.

(*Costumes*) *Bourse* se dit d'un petit sac de taffetas noir où l'on enferme ses cheveux par derrière. Les bourses, qui étoient passées de mode depuis plusieurs années, sem-

blent en ce moment reprendre faveur.

(*Chasse*) On appelle *bourses*, de longues poches de réseau qu'on met à l'entrée d'un terrain pour prendre les lapins qu'on chasse au furet.

(*Anat.*) *Bourses* se dit de l'enveloppe extérieure des testicules.

BOURSE, s. f. Ce mot, pris pour le lieu où s'assemblent, dans les villes de commerce, les marchands et les banquiers, a pour origine l'histoire que voici :

(*Commerce*) A l'extrémité d'une grande place de la ville de Bruges, où les négocians avoient coutume de se réunir pour leurs affaires, demeuroit vers l'an 1550 un seigneur de la noble famille de *Vander-bourse*, dont la maison portoit trois *bourses* pour armoiries.

La singularité du nom de cette famille et de ses armes parlantes, qui d'ailleurs ne convenoient pas mal à des marchands, fit donner à cette place le nom de *bourse*. Les négocians d'Anvers et de Bergues, que des affaires de commerce appeloient fréquemment aux foires de Bruges, s'accoutumèrent peu-à-peu à appeler *bourse* le lieu où ils se réunissoient eux-mêmes, et au bout de quelques années les villes de Toulouse, de Lyon, de Rouen et de Londres, eurent aussi leur *bourse*.

La première fut fondée par Jacques I.er sous le nom de *bourse britannique*; elle étoit située dans le *Strand*. C'est ce même établissement auquel la reine Elisabeth donna depuis le nom de *change royal*, *royal exchange*.

Les premières *bourses* de France furent instituées par le chancelier Olivier avec une jurisdiction particulière.

BOUSSOLE, s. f. du latin *buxola*, en la signification de boîte.

(*Marine*) Instrument de marine qu'on appelle aussi *compas de mer*, nécessaire aux pilotes pour diriger la route de leur vaisseau. La propriété qu'a l'aiguille aimantée de diriger toujours ses extrémités vers les pôles du monde, en fait le mérite, et la rend précieuse aux navigateurs. La *boussole* est composée d'une aiguille en lozange, ordinairement faite avec une lame d'acier trempé, et aimantée sur l'aimant le plus vigoureux. Cette aiguille est fixée à un cercle de carton ou de tole, appelé rose de la boussole, sur lequel on a tracé un cercle divisé en 32 parties égales; savoir : d'abord en quatre, par deux diamètres qui se coupent à angles droits, et qui marquent les quatre points cardinaux de l'horizon, le nord, le sud, l'est et l'ouest; ensuite chacun de ces quarts de cercle est divisé en deux, ce qui constitue avec les précédens les huit rhumbs de vent de la boussole; enfin, chaque partie est encore divisée en deux, pour avoir les huit demi-rhumbs et les seize quarts, en tout 32 divisions.

Le centre de la rose qui est évidé, est recouvert d'un petit cône creux de cuivre, ou de quelqu'autre matière dure, comme de l'agathe, qui sert de chape, et au moyen de laquelle l'aiguille peut être posée sur un pivot bien pointu et bien poli, et s'y mouvoir avec liberté. On suspend le tout par le moyen de deux anneaux ou cercles concentriques, chacun mobile sur deux pivots aux extrémités des deux diamètres, dont les directions se coupent à angles droits, afin que la boussole puisse toujours conserver la situation horizontale, malgré les mouvemens du vaisseau; enfin on l'enferme dans une boîte carrée ou ronde, couverte d'une glace, et on la place en avant de la roue, ou de la barre du gouvernail, sous les yeux du timonier, dans une armoire carrée sans fer, que les marins nomment *habitacle*. *V.* ce mot.

Comme la rose de la boussole est mobile sur sa chape, le timonier a soin de gouverner de manière que la pointe de la rose qui indique le rhumb, ou l'aire de vent de la route actuelle du vaisseau, soit dirigée parallèlement à la quille, ce que la position de la boîte de la boussole, établie parallèlement aux parois de l'habitacle, indique suffisamment. Enfin, pour ne laisser aucune équivoque, on a coutume de marquer d'une ligne noire perpendiculaire, l'endroit de la boîte qui regarde la proue, et afin de

rendre cette ligne plus sensible, le dedans de la boîte est toujours peint en blanc.

Les capitaines de vaisseau et les officiers attentifs ont ordinairement une *boussole* suspendue au plancher de leurs chambres, afin de pouvoir, lors même qu'ils ne sont pas sur le pont, savoir à toute heure où le navire a le cap. Mais il faut observer que tous les points de la rose soient dans une situation inverse à l'égard de l'observateur.

Maintenant voici la manière de se servir de la *boussole*, pour diriger la route du vaisseau : lorsqu'on a reconnu sur une carte marine réduite, par quel rhumb le vaisseau doit tenir sa route, pour aller au lieu proposé, on tourne le gouvernail jusqu'à ce que le rhumb déterminé soit vis-à-vis la ligne marquée sur la boîte ; et alors le vaisseau faisant voile est sur sa véritable route. La boussole a plusieurs autres usages, que l'on trouvera aux mots *compas de variation*, et *déclinaison*.

Boussole transparente ; c'est une boussole nouvellement imaginée en Angleterre, dont le but est, en des tems de guerre, de ne laisser apercevoir au dehors aucune lumière, et de dérober sa marche à la connoissance de l'ennemi. La rose de cette *boussole* est peinte des deux côtés : ses lettres et ses points, ainsi qu'un trait qui indique l'avant du vaisseau, sont rendus transparens ; un miroir ou réflecteur est placé en dessus pour réfléchir la lumière d'une lampe placée dans l'habitacle, et dont la lumière ne peut être vue, et qui ne laisse apercevoir que les lettres et les points parfaitement éclairés.

On attribue l'invention de la *boussole* à Flavio de *Groja*, napolitain, qui vivoit dans le treizième siècle. Cependant il paroît par un passage du roman de la Rose, qu'en 1181 les pilotes français se servoient d'un instrument appelé *marinette*, qui n'étoit autre chose qu'une aiguille aimantée, ou frottée d'une pierre d'aimant, avec laquelle ils se dirigeoient sur mer. Les Anglais s'attribuent, sinon l'honneur de la découverte, du moins celui de l'avoir perfectionnée. D'autres en font honneur aux Chinois. La véritable cause de cette dispute, c'est qu'il en est de l'invention de la *boussole*, comme de celle des moulins, de l'horloge et de l'imprimerie : plusieurs personnes y ont eu part. Ces choses n'ont été découvertes que par parties, et amenées peu-à-peu à une plus grande perfection.

(*Physique*) *Boussole à cadran ;* c'est ainsi qu'on appelle une boîte sur le plan de laquelle est tracé un cadran solaire, garni d'un style, et dans laquelle est suspendue librement sur un pivot une aiguille aimantée. Sur le fond de cette boîte est tracé un cercle divisé en 360 parties, dont le 0 est dans la ligne nord et sud, laquelle est dans le plan du style, ou méridien du cadran.

Une pareille *boussole* est très-utile pour connoître l'heure qu'il est. En effet, quand on a un cadran solaire bien fait, il suffit, pour savoir l'heure, de le bien orienter : c'est à quoi sert l'aiguille aimantée de la boussole. Il faut 1.° mettre le plan du cadran bien de niveau, au moyen de son à-plomb ; 2.° ensuite faire répondre l'aiguille à la ligne méridienne du cadran, si l'on est dans un lieu où l'aiguille aimantée n'ait pas de déclinaison ; si au contraire elle en a, il faut faire répondre l'aiguille au degré qui marque cette déclinaison, alors le cadran est bien orienté, et son style se trouve précisément dans le plan du méridien.

(*Astron.*) *Boussole* est le nom d'une constellation méridionale établie par M. de la Caille.

(*Jardin.*) *Planter à la boussole ;* c'est observer, en plantant les arbres, de les placer dans la même situation qu'ils avoient dans la pépinière. Les jardiniers qui raisonnent peu, s'imaginent que le côté exposé au soleil dans la pépinière, souffriroit s'il y étoit opposé dans la plantation.

BOUT, s. m. du celtique *bod*, qui signifie fond, extrémité.

(*Poësie*) *Bouts rimés ;* on appelle *bouts rimés* un sonnet fait sur quatorze rimes dont le choix

et l'arrangement ont été faits au hasard. Il faut d'abord que les rimes que l'on propose à remplir, soient toutes bisarres; il faut en second lieu, qu'on les emploie telles qu'elles ont été proposées, sans les altérer en leur substituant des mots ordinaires; enfin, en proposant les rimes, on doit aussi proposer le sujet du sonnet. L'auteur, de son côté, doit éviter de prendre un style plus élevé que les rimes proposées ne le comportent.

BOUTEILLE, s. f. du gr. βουττις (*bouttis*), une cuve, une coupe à boire : vase de terre à mettre le vin.

(*Technol.*) Vaisseau de capacité médiocre, à large ventre et à cul étroit, fait de terre, ou de verre, ou de cuir, et propre à contenir de l'eau, du vin et autres liqueurs.

(*Physique*) *Bouteille* de *Leyde;* on donne ce nom à une bouteille de verre, en partie pleine d'eau, ou de limaille de fer, ou de quelqu'autre substance électrisable par communication, et qui sert à faire sentir la commotion électrique dans l'expérience appelée, par l'abbé Nollet, *expérience de Leyde. V.* ce mot.

(*Marine*) Les *bouteilles* sont des ouvrages de charpente établis en saillie vers l'arrière du vaisseau, de chaque côté de la poupe, et dont l'intérieur sert de latrines aux officiers.

BOUTIQUE, s. f. du grec ἀποθηκη (*apothéké*), en latin *apotheca*, lieu à resserrer, dont la racine est τιθημι (*tithémi*), mettre, placer.

(*Commerce*) Lieu où les marchands étalent et vendent leurs marchandises.

BOUTURE, s. f. du vieux mot français *bouter*, qui signifie mettre.

(*Jardin.*) Une *bouture* est la branche d'une plante ligneuse qu'on coupe en forme de coin, et qu'on met en terre, debout ou pliée, pour s'y enraciner. Tels sont les rameaux des groseilliers, des sureaux, des jasmins, des giroflées jaunes qu'on sépare de la plante, et qui reprennent lorsqu'on les plante. Ces *boutures* poussent des feuilles et des bourgeons, et donnent ensuite des fleurs et des fruits, comme les branches de vignes nommées crossettes. Il faut que les rameaux dont on les sépare soient aoûtés. *V.* AOUTÉ, MARCOTE.

BOYARD, s. m. mot russe qui signifie *seigneur.*

(*Econ. polit.*) C'est ainsi qu'on appelle les grands seigneurs en Russie. L'empereur, dans ses diplômes, les nomme avant les WAIVODÈS. *V.* ce mot.

BRACELETS, s. m. du grec βραχιόλιον ou βραχιονια (*brachiolia* ou *brachionia*), dérivé de βραχίων (*brachión*), bras, d'où les Latins des siècles barbares ont fait *brachialettum*, et les Italiens *braccialetto.*

(*Costumes*) Ornement que les femmes portent au bras.

Les peuples d'Orient portent des bracelets depuis le tems des patriarches.

Parmi nous, cet ornement n'est plus qu'à l'usage des femmes. C'est sous Charles VII qu'elles ont commencé à porter des *bracelets* et des pendans d'oreille.

BRACHYGRAPHIE, s. f. du grec βραχυς (*brachus*), court, abrégé, et de γραφω (*graphó*), écrire.

(*Diplomatique*) L'art d'écrire en abrégé.

BRACHYPNÉE, s. f. du grec βραχυς (*brachus*), court, et de πνοη (*pnoé*), haleine.

(*Méd.*) Respiration courte et pressée, qu'on remarque dans les fièvres inflammatoires.

BRACHYPTÈRES, s. f. et adj. du grec βραχυς (*brachus*), court, et de πτερον (*ptéron*), aile : qui a les ailes courtes.

(*Ornith.*) C'est ainsi que dans le système des animaux de M. Cuvier, l'on appelle le troisième genre du sixième ordre des oiseaux, ou des *palmipèdes*, c'est-à-dire, qui ont les doigts réunis par de larges membranes.

Les *palmipèdes brachyptères* sont donc des oiseaux à ailes courtes, et avec des doigts réunis par de larges membranes. Ce genre renferme

toutes les espèces de *colimbes*, l'*alque* et l'*aptenodeste*.

BRACTÉES, s. f. du latin *bractea*, qui signifie une feuille, une lame très-mince, et qui vient probablement du grec βραχτεα (*brachtea*), facile à déchirer à cause de sa ténuité.

(*Botan.*) *Bractées* ou feuilles florales; ce sont de petites feuilles qui naissent avec les fleurs, et qui sont toujours différentes du reste des feuilles de la plante, soit par leurs formes, soit par leur couleur, soit par leur substance.

Les *bractées* fournissent au botaniste plusieurs caractères pour la distinction des espèces; ils sont tirés tantôt de leur couleur, tantôt de leur forme, tantôt de leur situation, tantôt de leur nombre, tantôt de leur durée, de leur différence ou de leur ressemblance respective, etc.

BRACTÉATES, s. f. de *bractea*, feuille, lame mince.

(*Numismat.*) *Médailles bractéates*; ce sont des pièces ou plutôt de simples feuilles de métal, chargées d'une empreinte grossière. La Suède a donné naissance aux monumens de cette espèce.

BRADIPEPSIE, s. f. mot grec composé de βραδὺς (*bradus*), lent, et de πεψις (*pepsis*), coction, digestion.

(*Med.*) Digestion lente et imparfaite.

BRAMINES, ou BRAMÈNES, ou BRAMENS, ou BRACMANES, s. m. du dieu *brama*.

(*Culte rel.*) Ce sont des prêtres de la religion des Indiens idolâtres, successeurs des anciens bracmanes. Les bramines sont la première race des Banians, et sont très-versés en astronomie. Ils ont des livres anciens qu'ils appellent sacrés, et conservent la langue dans laquelle ils ont été écrits.

BRANCHE, s. f. du lat. *branca*, formé de *brachium*, bras, les branches étant regardées comme les bras des arbres.

(*Botan.*) *Branches* ou *rameaux*; on nomme ainsi différentes productions que la tige ou le tronc jette de côté et d'autre. Les divisions et les subdivisions des branches servent à faire connoître les individus auxquels elles appartiennent.

On distingue les *branches*, en *mères branches*, ou *branches* du premier ordre; en *branches moyennes*, ou *branches* du second ordre; et en *petites branches*, ou *branches* du troisième ordre. On appelle *branches à bois*, celles qui ne donnent ni fleurs ni fruits; *branches à fruits*, celles qui portent des fleurs et des fruits. Ces *branches* sont marquées à leur base par des rides ou des espèces d'anneaux: on les divise en *brindelles* et en *lambourdes*. *V.* ces mots. *Branches de faux bois*, celles qui percent à travers l'écorce, et qui n'ont pas été produites d'un *œil* ou *bouton*; *branches gourmandes*, celles qui absorbent toute la nourriture des *branches* voisines; *branches folles* ou *chiffones*, celles qui sont grêles, maigres, mal constituées, et qui nuisent à l'arbre.

(*Jardin.*) Outre ces diverses espèces de *branches*, les jardiniers de Montreuil divisent les branches des arbres en *espaliers*, en *branches-mères*, et en *branches-crochets*; parmi ces dernières, ils distinguent les *branches fortes* ou *gourmandes*, les *perpendiculaires* et les *obliques*. *V.* ces mots.

(*Physiologie*) *Branches* se dit des divisions des artères, des veines et des nerfs.

Les artères principales se divisent en *branches*, et les *branches* en rameaux. L'on dit *branches de la moelle alongée*; *branches de l'ischion* et du *pubis*; *branches de l'étrier*; *branches du scalène muscle*; *branches des vertèbres*. *V.* ces mots.

(*Généal.*) On appelle *branches*, au figuré, les familles différentes qui sortent d'une même tige.

(*Commerce*) *Branches* se dit des différentes parties d'un commerce.

(*Littérat.*) On appelle *branches*, les divers objets d'une science.

(*Géom.*) On appelle *branche inférieure*, une *branche* de courbe qui s'étend à l'infini, comme les branches infinies de l'hyperbole et de la parabole.

(*Technol.*) Les arts et métiers font presque tous usage de ce mot

pour désigner quelque partie de leurs travaux, ou quelque instrument nécessaire à leurs opérations.

BRANCHIES, s. f. du latin *branchiæ*, formé du grec βραγχια (*bragchia*), dont la racine est βρογχος (*brogchos*), gosier, parce que les *branchies* tiennent lieu de gosier.

(*Ichtyologie*) Les ouies des poissons. Ce sont des espèces de lamelles disposées comme les barbes d'une plume ou les dents d'un peigne.

BRANDEVIN, s. m. de l'allemand *Brandwein*, composé de *Brand*, embrâsement, et de *Wein*, vin : *vin brûlé*.

(*Distill.*) Eau-de-vie ou vin distillé par la force du feu.

BRANLE, s. m. du latin *vibrare*, ou de *brandire*, aller ou faire aller de côté et d'autre.

(*Marine*) Lit dont se servent les matelots sur les vaisseaux. Les Italiens appellent ce lit *branda*. *Faire branle-bas* ; c'est en général se préparer au combat. Ce mot vient de ce qu'alors on détend tous les branles, ou les lits des matelots, pour vider les batteries, et qu'on les leur fait porter avec leurs hardes dans des filets placés le long du plat-bord du vaisseau, pour former le *bastingage*, qui est une espèce de retranchement contre la mousqueterie de l'ennemi. On fait aussi *branle-bas* par propreté, pour nettoyer, aérer et parfumer le vaisseau.

BRAS, s. m. du grec βραχίων (*brachiôn*).

(*Anat.*) Partie du corps humain, qui se termine d'un côté à l'épaule, et de l'autre à la main.

Chez les médecins et les anatomistes, le *bras* signifie seulement cette partie qui est entre l'épaule et le coude ; le reste, depuis le coude jusqu'au poignet, se nomme l'*avant-bras*. Le *bras* n'a qu'un seul os appelé *humerus*, au lieu que l'*avant-bras* est composé de deux os, le *radius* et le *cubitus*.

(*Géogr.*) On appelle *bras* d'une rivière ou d'un fleuve, un canal ou l'un des canaux d'une rivière, qui se sépare en deux ou en trois : on dit dans le même sens, un *bras* de mer, pour une partie de la mer qui passe entre deux terres assez proche l'une de l'autre.

(*Mécan.*) *Bras de levier* ; c'est la portion d'un levier comprise entre le point d'appui, et le point auquel est appliquée la puissance ou la résistance.

(*Marine*) Les *bras*, en termes de marine, sont des cordages amarrés aux deux bouts de chaque vergue, pour la mouvoir horizontalement, et lui faire faire différens angles avec la direction de la quille, selon le vent, afin de présenter la surface de la voile au vent. De-là, le mot *brasser*, pour manœuvrer les bras.

BRASSARD, s. m. de bras.

(*Jeu de Ballon*) Instrument de bois dont on se sert pour jouer au ballon : c'est une douille de bois de chêne assez mince, de la longueur de l'avant-bras, qu'on y fait entrer de force avec des mouchoirs, serviettes, ou autres linges. On peut, avec le bras ainsi armé, recevoir le ballon et le frapper, si fort que l'on veut, sans se blesser. La surface du brassard est taillée en grosses dents, afin que le coup ne glisse pas sur le ballon.

Les anciens à qui le jeu de ballon n'étoit pas inconnu, ont eu aussi leurs *brassards* ; mais ils n'étoient pas de bois. C'étoient des courroies d'un cuir fort, dont ils faisoient plusieurs tours sur leurs bras.

BRASSE, s. f. de bras.

(*Commerce et Marine*) Mesure de la longueur de deux bras étendus, de cinq pieds (1624 millimètres), On en fait usage à la mer pour le calcul de la profondeur du fond, et pour mesurer les cordages.

BRASSER, v. a. du lat. *braxare*, qu'on a dit pour *brasiare*, qui signifie proprement brasser de la bière, et qui a été formé de *brasium*, bière: faire de la BIÈRE, *V.* ce mot.

BRAUN-SPATH, s. m. composé de l'allemand *braun*, brunissant, perlé ; et de *Spath*, autre mot emprunté de l'allemand et qui signifie pierre feuilletée : pierre feuilletée perlée.

(*Minéral*) C'est une variété de la mine de fer, que quelques minéralogistes ont cru devoir séparer, parce

qu'elle se retranche fréquemment parmi les autres métaux, et parce qu'elle offre de forts groupes cristallisés.

Sa couleur en sortant de la mine, est ordinairement d'un blanc d'émail avec un chatoiement nacré, d'où lui est venue sa dénomination de *spath perlé;* mais lorsqu'il a été quelque tems exposé à l'air, sa couleur devient successivement jaunâtre, brune et quelquefois noirâtre.

BRAVE, s. m. et adj. du latin *probus*, qui signifioit anciennement vaillant, et dont les Italiens et les Espagnols ont fait *bravo;* ou du gr. βραβεῖον (*brabeïon*), le prix de la victoire, dont la racine est βραβεὺς (*brabeus*), celui qui donne le prix du combat.

(*Langage*) Le mot *brave* a plusieurs significations parmi nous. Il exprime un homme vaillant, un homme probe et un homme bien vêtu.

BRAVO, adv. mot emprunté de l'italien, et dont on se sert en français, pour témoigner son approbation.

BRÉ ou BRAI, s. m. de *brutia*, colonie des Phéniciens, fertile en bonne poix.

(*Marine*) Matière résineuse, provenant des pins et des sapins, qui sert au calfatage des vaisseaux pour boucher le passage à l'eau, à enduire les bois et les cordages pour les conserver, etc. Lorsque cette matière est grasse et liquide, on l'appelle communément *goudron*, *V.* ce mot.

BRÈCHE, s. f. de l'allemand *brechen*, qui signifie rompre, et dont on a fait *ébrécher :* ruine, ouverture faite par force ou autrement à ce qui sert de clôture, comme une muraille, un rempart, une haie.

(*Art milit.*) *Battre en brèche;* c'est battre une muraille avec de l'artillerie pour y faire une brèche.

BRÈCHE, s. f. quand il se prend pour une sorte de marbre, vient de l'italien *bricia*, qui signifie parcelle, miette, fragment.

(*Minéral.*) Les *brèches* sont des pierres composées et formées du *detritus* des montagnes primitives, et des fragmens des roches de diverses natures, réunis ensemble par un ciment commun. Les variétés des brèches se distinguent par une seconde dénomination qui indique la nature des substances dont elles sont composées, et celles du ciment qui lie ces substances. De-là, la *brèche calcareo-calcaire*, pour *brèche* à ciment et à fragmens calcaires; *brèche calcareo siliceuse*, pour brèche à ciment calcaire et à fragmens siliceux, etc.

BREDOUILLE, s. f. du lat. *reduplare*, répéter.

(*Trictrac*) On appelle ainsi le jetton qui sert à faire connoître que les points qu'on a, ont été pris sans interruption, et que si l'on arrive de même jusqu'à douze points, on sera en droit de marquer deux trous, au lieu d'un. Celui qui marque les premiers points n'a pas besoin de prendre la *bredouille*; elle est sous entendue; mais son adversaire, en prenant des points après lui, doit accompagner son jetton, du troisième jetton appelé bredouille, et s'il arrive également à douze points sans interruption; il est autorisé à marquer deux trous. S'il y a eu interruption de part et d'autre, dans la marque des points, celui des deux joueurs qui arrive le premier à douze points, ne peut marquer qu'un trou simple; parce que, suivant le langage du jeu, il a été *débredouillé*. S'il y a des trous *bredouille*, il y a aussi des parties *bredouille;* la partie de trictrac est de douze trous; si on les prend tout de suite et sans interruption, on gagne la *bredouille*. Il y a des joueurs qui la font payer double.

BREF, s. m. du latin *brevis* ou *breve*, pour *chartula* ou *libellus brevis*.

(*Chancellerie rom.*) Dans les anciens tems et presque jusqu'à nos jours, les lettres, jussions, mandemens, billets, tant des rois que des particuliers s'appellèrent *breves* et *brevicoles*. Aujourd'hui, ce nom est réservé aux lettres des papes, faites à l'occasion de quelque affaire publique. Leur forme a longtems varié; mais elle fut enfin fixée vers le milieu du XV.ᵉ siècle; les *brefs*

ne diffèrent des bulles que par leur suscription et le caractère de l'écriture.

BREGMA, s. m. du grec Βρεγμα (*bregma*), dont la racine est Βρεχω (*brechó*), arroser.

(*Anat.*) Partie de la tête qu'on appelle le *sinciput ;* le bregma est composé de deux os nommés *bregmo* ou *bregmatis ossa*, qui sont les deux pariétaux.

BRÈVE, s. f. du latin *brevis*.

(*Musique*) Note qui passe deux fois plus vîte que celle qui la précède ; ainsi la noire est *breve* après une blanche pointée, la croche après une noire pointée.

Les Italiens appellent *brève*, une vieille figure de note que nous appellons *carrée* ; et ils nomment *alla breve*, la mesure à deux tems fort vites, dont ils se servent dans les musiques *da capella*.

BREVET, s. m. de *brevettum* diminutif de *breve*, contraction de *brevis libellus*.

(*Administr.*) Sorte d'expédition non scellée, par laquelle le prince ou le magistrat suprême, accordoit quelque grâce ou quelque titre de dignité.

On dit aujourd'hui *brevet d'invention*, ou patente nationale, pour un *brevet* accordé aux inventeurs, aux auteurs de nouvelles découvertes, pour leur en assurer la propriété et l'exercice exclusif, pendant un certain tems.

(*Pratique*) *Brevet* se dit d'un acte pardevant notaires, dont il ne reste point de minute.

(*Marine et Commerce*) On appelle *brevet* ou *connoissement*, un acte sous seing-privé, par lequel le maître d'un navire reconnoît avoir chargé certaines marchandises, qu'il s'oblige de conduire au lieu convenu, sauf les risques de la mer.

(*Teinturier*) Les teinturiers disent *faire le brevet*, pour mettre ensemble diverses drogues pour la teinture ; *manier le brevet*, pour examiner si le bain est bon ou assez chaud, *et ouvrir le brevet*, pour prendre de la liqueur, afin de connoître la couleur du bain.

BRÉVIAIRE, s. m. du lat. *breviarium*, abrégé.

(*Culte cathol.*) Dans l'origine, on nomma un *bréviaire* ou abrégé, *portifaria*, parce que les leçons, les légendaires, les homélies y étoient disposées en abrégé, et par petites parties pour la commodité de ceux qui alloient en voyage et ne pouvoient assister au chœur. Au reste, *breviarium* n'étoit pas entièrement consacré à exprimer un abrégé de l'office divin ; les premiers chrétiens ont trouvé ce mot dans la langue latine, où il signifioit la même chose que *sommarium*. Pline, Suétone, et d'autres auteurs latins, l'ont employé dans le sens d'*abrégé historique*.

Bréviaire se prend plus particulièrement aujourd'hui pour l'office même que doivent dire chaque jour, ceux qui y sont obligés.

BREVIPENNES (GALLINACÉES), adj. du lat. *brevis*, court, et de *penna*, aile : qui ont les ailes trop courtes pour le vol.

(*Ornithol.*) Les *gallinacées* (*V.* ce mot) *brevipennes* forment le second genre du quatrième ordre des oiseaux, dans le système de M. Cuvier. L'autruche est un *gallinacée brevipenne*.

BREVIROSTRES (ÉCHASSIERS), adj. du lat. *brevis*, court, et de *rostrum*, bec : qui ont le bec court.

(*Ornithol.*) Les *échassiers* (*V.* ce mot) *brevi-rostres* forment le premier genre du cinquième ordre des oiseaux, dans le système de M. Cuvier. On les appelle ainsi, parce qu'ils sont comme montés sur des échasses, et parce qu'ils ont le bec fort et court.

BRICOLE, s. f. corruption de l'ital. *traboccolo*, instrument de guerre ancien (espèce de fronde), avec laquelle on lançoit des pierres dans les villes assiégées.

Comme ces *bricoles* étoient ordinairement faites avec des longes de cuir, on a appliqué ce nom à certaines choses qui ont du rapport à la forme et à la matière de cet instrument. De-là la partie du harnois des chevaux de carrosse, appelée *bricoles ;* les longes de cuir dont se servent les porteurs de chaise.

(*Jeu de Paume et de billard*) *Bricole* se disoit aussi de l'effet que produisoient les pierres lancées après avoir frappé une muraille ; et l'on a depuis appelé *bricole*, au jeu de paume, le retour de la balle, quand elle a frappé un des murs de côté ; et au billard, l'effet que produit une bille après avoir frappé une des bandes.

(*Vénerie*) Les *bricoles* sont aussi une espèce de rets ou de filet, pour prendre des cerfs, des daims, etc.

(*Marine*) On appelle *bricoles*, en termes de marine, les mouvemens trop vifs que fait un vaisseau qui est en mer, pour reprendre son à-plomb ou sa situation verticale. La *bricole* est occasionnée par une mauvaise distribution des poids ; trop de ceux qui sont légers étant au fond du bâtiment, et trop d'objets lourds dans ses hauts, au-dessus du centre de gravité.

BRIGAND, s. m. du lat. *brigantes*, peuples de l'*Yorkshire*, en Angleterre, et des Alpes en Italie, qui, selon Cambden et Strabon, faisoient le métier de voleurs ; ou plus vraisemblablement du latin *briga*, qui signifioit une troupe armée, et qui a produit *brigantes*, pour désigner les soldats dont elle étoit composée, et *brigantine* pour exprimer l'armure légère dont ils étoient couverts.

Brigand se dit aujourd'hui des voleurs de grands chemins ; ce mot est pris dans un sens défavorable, depuis le quatorzième siècle, où les *brigands* qui formoient une partie des armées de France et d'Angleterre, ne laissèrent pas, pendant la trève conclue en 1348 entre les deux puissances, de continuer les hostilités et tous les désordres de la guerre.

BRIGANTIN, s. m. de *brigand*. (*Voy.* ce mot.)

(*Marine*) Bâtiment de bas bord, qui doit son nom aux *brigands* écumeurs de mer, qui se servoient de cette espèce de bâtiment, pour exercer leurs pirateries.

Le *brigantin* porte un grand mât, un mât de misaine, et un mât de beaupré. Son grand mât est ordinairement vers l'arrière, et son mât de misaine un peu sur l'avant. Il porte les mêmes voiles que les navires, excepté que le grand mât, au lieu d'une voile carrée, porte à sa place une voile aurique, appelée *brigantino*. *V.* VOILE AURIQUE.

BRILLANT, TE, adj. de l'italien *brillare*, formé peut-être de *berillen*, pierre précieuse qui a beaucoup d'éclat.

(*Peinture*) On dit *un ton brillant, une couleur, une lumière brillante ;* on dit encore, *ce tableau attire par le brillant de son coloris.*

Les tableaux *brillans* appellent le spectateur ; dans une galerie on court vers l'ouvrage *brillant*, persuadé qu'il doit répondre à l'idée qu'on s'en forme. Le tableau *brillant* semble donc contracter l'obligation d'offrir à ceux qu'il a attirés plus de perfection que le tableau qui se laisse chercher ; obligation qu'il ne remplit pas toujours.

Les tableaux, au moment qu'ils sont terminés, offrent souvent une sorte de *brillant* dans le coloris, qu'on peut nommer *fraîcheur* de tons ; et si ce *brillant* paroît quelquefois s'élever au dessus de l'accord harmonieux qu'on desire, on doit supposer, s'il est peint d'une manière franche et de couleurs solides, qu'il acquerra, avec le tems, ce qui peut lui manquer pour une parfaite harmonie. Plusieurs maîtres célèbres et savans dans leur art, ont prévu cet effet inévitable, et se sont permis un coloris plus brillant qu'il n'auroit dû l'être, dans la certitude où ils étoient que le tems leur rendroit l'avantage dont ils vouloient s'assurer pour la suite. L'art du peintre consiste, non-seulement à colorier de manière à contenter ceux qui jouissent de leurs ouvrages, lorsqu'ils viennent d'être produits, mais encore à faire une estimation anticipée des changemens qui doivent s'opérer sur le coloris.

BRINDILLE, s. f. diminutif de *brin*, formé de *verga*, verge, qu'on a prononcé vrige, vringe et bringe.

(*Jardin.*) Branche à fruit, très-petite, ayant des feuilles ramassées

toutes ensemble, au milieu desquelles il y a un ou plusieurs boutons à fruit. Les fruits que portent ces brindilles sont communément les plus gros et les plus exquis.

BRIQUE, s. f. du lat. *imbricare*, dont les écrivains des bas siècles ont fait *brica*.

(*Archit.*) L'art de faire la brique est presque aussi ancien que le monde; l'histoire sainte et l'histoire profane l'attestent, ainsi que ces monumens de l'antiquité la plus reculée qui subsistent encore aujourd'hui, et qui prouvent en même tems combien la bâtisse en brique est solide et de longue durée. Le choix d'une bonne terre, sa préparation, sa cuisson parfaite sont des articles très-essentiels pour faire des briques. La terre à brique est l'*argile*, et l'argile n'est autre chose qu'une terre vitrescible, unie à de l'acide vitriolique. Les briques anciennes étoient mêlées de paille, de roseaux hachés et cimentés de bitume, et séchées au soleil. Les Romains, dans les premiers tems, se servoient de briques crues, seulement séchées à l'air pendant quatre à cinq ans.

Aujourd'hui, l'art du briquetier consiste à tirer la terre, à la détremper, à la battre, à la mettre en moule, à la laisser sécher, et à la faire cuire.

Briques flottantes; Pline fait mention de deux villes en Espagne, *Massilua* et *Calenta*, où l'on fabriquoit une espèce de briques qui surnageoient dans l'eau. Suivant Possidonius, ces briques étoient faites d'une terre argileuse, blanche, et dont on se servoit pour nettoyer l'argenterie. Fabroni a tenté d'en fabriquer de semblable, et il a obtenu un plein succès. La terre dont il s'est servi se trouve près de Castel del Piana, sur le territoire de Sienne. Les briques qu'il a composées surnagent toujours dans l'eau, cuites ou crues. Les premières ne diffèrent des autres que par leur qualité sonore; elles résistent parfaitement à l'action de l'eau, et se réunissent très-bien avec la chaux dans la construction.

BRIQUETÉ, adj. de brique. *V.* ce mot.

(*Peinture*) Le mot briqueté désigne une couleur d'un rouge approchant de la brique; quelques peintres rappellent trop généralement cette couleur dans leurs ouvrages; cela provient de l'habitude que contracte un artiste d'employer trop fréquemment dans le mélange de ses teintes, dans ses passages et dans ses ombres, une couleur qu'il a prise en affection. Quelquefois, c'est pour imiter un maître qui a le même défaut; souvent on est entraîné à faire entrer certaines couleurs par la facilité qu'elles procurent d'accorder généralement un tableau; enfin la couleur dont la toile a été couverte dans son apprêt, peut y contribuer. Il arrive en effet, quelquefois, que le ton de cet apprêt, qui a été longtems d'un *rouge brun*, perce au travers de plusieurs des couleurs dont on le couvre, et alors le tableau présente des tons *briquetés*, qui ne proviennent pas du système de colorer du peintre, mais de l'apprêt de sa toile.

BRIS, s. m. de briser, formé du latin *briso*, et probablement tiré du grec ϐρίζειν (*brisein*), fouler aux pieds: rupture avec violence.

(*Pratique*) Violence avec effraction pour sortir de prison.

Bris de scellé; rupture d'un scellé apposé par voie de justice.

Bris de vaisseau: terme de jurisprudence, synonyme de naufrage, qui se dit des vaisseaux qui se perdent ou se brisent sur les côtes.

Les anciens Gaulois avoient établi le droit de *bris;* c'est-à-dire que lorsque des vaisseaux échouoient ou se *brisoient* sur les côtes, ils appartenoient, ainsi que les effets dont ils se trouvoient chargés, au seigneur du lieu où s'étoit fait le naufrage. Les Gaulois en agissoient ainsi, parce qu'ils regardoient les étrangers comme leurs ennemis, et qu'ils les immoloient sur les autels de leurs dieux. Les Romains abolirent ce droit sur le déclin de l'empire; mais ils le rétablirent pour se dédommager des pertes que leur occasionnoient les fréquentes incursions des peuples voisins. Le droit de *bris* n'a plus lieu chez les nations policées.

BRISANS, s. m. de *bris*. Voy. ce mot.

(*Marine*) Rochers qui s'élèvent jusqu'à la surface de l'eau ou au dessus, sur lesquels les vagues de la mer viennent se rompre ou se *briser*. Ils sont figurés sur les cartes marines par de petites croix répandues suivant leur situation.

BRISE, s. f. de l'italien *brezza*, léger souffle de vent, dont les Anglais ont fait *breeze*.

(*Marine*) Vent qui souffle régulièrement dans certains parages, et dans certains tems de l'année, aux mêmes heures. On dit *la brise du large*, et *la brise de terre*, pour distinguer celle qui vient de la pleine mer, de celle qui vient de l'intérieur des terres; la brise du large souffle communément pendant le jour, et la brise de terre pendant la nuit.

BRISÉES, s. f. de *briser*, rompre; dérivé du celtique *brix*, dans la même signification.

(*Vénerie*) Il se dit des marques faites aux arbres, sur les voies de la bête.

BRISE-VENT, s. m. de *bris*, rupture. *Voy.* ce mot.

(*Jardin.*) Clôture faite ordinairement avec des paillassons de paille de seigle, et soutenue par des pieux de toise en toise. Les jardiniers et les maragers s'en servent pour entourer leurs melonnières, et les garantir des mauvais vents.

C'est un pan de muraille élevé du côté des mauvais vents, et faisant l'équerre à l'extrémité d'un espalier. Cette sorte de brise-vent est fort commune à Montreuil, dont les habitans imitent, à l'égard du vent et des diverses impressions de l'air, l'effet des digues et des vannes pour arrêter la trop grande rapidité des eaux.

BRIZOMANCIE, s. f. du grec ϐριζω (*brizô*), dormir, et de μαντεια (*manteia*), divination.

(*Divinat.*) L'art de prédire l'avenir, par le moyen des songes.

BROCANTEUR, s. m. du latin *recantare*, se dédire.

(*Commerce*) On appelle ainsi à Paris ceux qui font métier d'acheter pour revendre. Ce nom leur vient de ce qu'autrefois ils avoient vingt-quatre heures pour se dédire d'un marché qu'ils avoient fait.

(*Peinture*) Les *brocanteurs*, la *brocante* et le *brocantage* sont des termes familiers du langage de la peinture.

Le *brocanteur* est, à l'égard de la peinture, ce que le cabaretier et le maquignon sont à l'égard du vin et des chevaux. Le *brocanteur* est donc taxé justement ou injustement de vendre ou de troquer le plus adroitement et le plus avantageusement qu'il le peut, des marchandises souvent déguisées et frelatées. Au reste, le jugement et l'appréciation des tableaux exige, de la part des acheteurs, une finesse, une perspicacité et des connoissances qui sont le partage d'un bien petit nombre d'amateurs. Distinguer la manière des maîtres est une de ces connoissances, mais le nombre de ces maîtres est si considérable qu'il est difficile de conserver la mémoire et les caractères distinctifs de chacun. D'ailleurs, plusieurs sont élèves les uns des autres, et se sont ressemblés de manière à faire tomber dans la méprise; et ce qu'il y a encore de plus fâcheux, c'est qu'on les copie avec une telle adresse, qu'on y est aisément trompé.

L'amateur novice est donc exposé à être trompé dans la connoissance des maîtres, et dans la distinction qu'il lui faut faire entre l'original et la copie; mais il n'est pas encore à la fin des épreuves de son noviciat.

Le *brocanteur*, expert dans tous les moyens de sa profession, sait retoucher, repeindre, donner à propos au tableau le caractère respectable de l'ancienneté, ou la fraîcheur et l'éclat d'un âge moins imposant. Il ne se croit point obligé de répondre que ces caractères dureront au-delà du tems nécessaire au marché. Il doit encore avoir le talent d'exposer ses tableaux au jour le plus favorable, de le parer d'une bordure qui annonce un ouvrage distingué et précieux. Il sait le vernir de manière à lui donner un éclat qui séduit même en éblouissant les yeux.

(*Antiquaire*) Dans les principales villes d'Allemagne, d'Italie, et dans les échelles du Levant, on rencontre des *brocanteurs*, qui, bien infor-

més de l'estime que les étrangers ont pour les bronzes, les médailles, les statues et les vases antiques, tiennent magasin de toutes ces choses-là, et sont particulièrement remarquables par une industrie qu'ils ont introduite dans leur commerce, et qu'il est important de connoître pour n'en point être la dupe.

On sait que ce n'est ni le métal ni le volume qui rendent une médaille précieuse, mais son antiquité, sa rareté, relativement à la tête, au revers, à la légende, et à la manière dont elle est conservée. Les médailles grecques sont plus recherchées que les romaines, tant à cause de leur antiquité, que par une plus belle correction de dessin. Les médailles de bronze augmentent encore de prix par la beauté du vernis que leur ont fait prendre certaines terres, dans lesquelles on les a souvent trouvées enveloppées. Cette espèce de vernis que l'art jusqu'à présent n'a pu imiter qu'imparfaitement, donne à quelques médailles un beau vermillon, un bleu turquin, qui est comparable à celui de la turquoise : il répand sur d'autres un poli vif et une couleur brune très-éclatante. La couleur ordinaire est un beau verd qui s'étend sur la gravure, sans en dérober les traits les plus délicats. Le bronze seul est susceptible de ce beau vernis verd, car la rouille verte qui s'attache sur l'argent ne sert qu'à le gâter.

Les *brocanteurs* empruntent donc de différens acides un vernis semblable pour cacher les défauts d'une médaille, ou les changemens qu'ils ont faits dans une légende ; mais ce vernis n'a jamais la couleur, l'éclat et le poli de celui que donnent naturellement les sels de la terre. D'autres les mettent dans la terre, pour leur donner cette couleur de rouille, mais qui n'en impose qu'à des amateurs novices.

Quelques-uns contrefont les médailles antiques par le moyen des moules de sable ; mais les grains qui s'impriment sur le métal servent à faire reconnoître la fraude. On reconnoît celles qui ont été réparées, à de certains coups de burin trop enfoncés, à des bords trop élevés, à des traits raboteux et mal polis.

Enfin, des *artistes* - *brocanteurs* ont fait des coins exprès sur les médailles antiques et rares. Cette fraude réussit d'autant mieux, qu'il est visible qu'elles n'ont été ni moulées ni retouchées. Ceux qui se sont montrés les plus habiles dans ce genre d'industrie, sont le *Padouan*, le *Parmesan* et le *Carteron*, hollandais. Mais leurs médailles sont en trop bon état pour ne pas paroître suspectes.

BROCARD, s. m. d'un évêque de Worms, nommé *Burchard*, auteur d'une collection de Canons en forme de sentences et de maximes, auquel on donna le nom de *Brocardus*, celui de *Brocardica*, à son ouvrage, ensuite à tous les ouvrages du même genre, et enfin à ceux qui débitoient à tort et à travers ces sortes de propos, souvent mêlés de railleries et d'injures.

Aujourd'hui *brocard* signifie une moquerie, une raillerie piquante.

BROCART, s. m. du latin *brocare*, qui signifie brocher, dont les Italiens ont fait *broccato*, et les Espagnols *brocado*.

(*Manufactures*) Le *brocart* étoit ordinairement une étoffe tissue d'or, d'argent, ou des deux ensemble, tant en chaîne qu'en trame ; dans la suite on a donné ce nom à celles où il y avoit quelques profilures de soie, pour relever et donner de l'ombrage aux fleurs d'or dont elles étoient enrichies ; enfin, ce nom est devenu commun à toutes les étoffes de soie, soit de satin, soit de gros-de-naples ou de taffetas ouvragés de fleurs et d'arabesques, qui les rendent riches et précieuses, comme le vrai *brocart*.

BROCATELLE, s. f. de l'italien *brocatello*.

(*Minéral.*) On appelle ainsi une espèce de marbre d'Italie, nuancé des plus belles couleurs.

(*Manuf.*) *Brocatelle* est le nom d'une étoffe brochée, à la manière du *brocart*, mais de moindre valeur.

BRODERIE, s. f. de *border*, par transposition de lettres.

(*Hist. anc.*) L'antiquité fait honneur de cette invention aux Phrygiens, peuples très-anciens. La *broderie* étoit connue de tous les peuples

d'Orient. Homère décrivant les occupations d'Hélène à Troye, dit que cette princesse travailloit à un merveilleux ouvrage de *broderie*.

(*Musique*) *Broderie* se dit en musique de plusieurs notes de goût que le musicien ajoute à sa partie dans l'exécution, pour varier un chant souvent répété, pour orner des passages trop simples, ou pour faire briller la légèreté de son gosier ou de ses doigts. Les Italiens se donnent une ample carrière à la *broderie* : c'est chez eux à qui en fera davantage ; émulation qui mène toujours à en faire trop. Cependant l'accent de leur mélodie étant très-sensible, ils n'ont pas à craindre que le vrai chant disparoisse sous ces ornemens que l'auteur même y a souvent supposés.

BROMOGRAPHIE, s. f. du grec βρωμα (*bróma*), aliment, et de γραφω (*graphó*), décrire.

(*Méd.*) Partie de la médecine qui traite des alimens solides.

BRONCHES, s. f., en ital. *bronchi*, et du grec βρογχος (*brogchos*), qui signifie, dans Hipocrate et dans Galien, le gosier ou trachée-artère.

(*Anat.*) On appèle ainsi les petits tuyaux dans lesquels se divise la trachée artère à son entrée dans les poumons, et qui sont distribués dans chaque partie des poumons, pour servir de passage à l'air de la respiration.

BRONCHOCELE, s. m. du grec βρογχος (*brogchos*), gorge, et de κηλη (*kélé*), tumeur.

(*Méd.*) Goître ou grosse tumeur qui se forme à la gorge, entre la peau et la trachée-artère.

BRANCHOTOMIE, s. f. du grec βρόγχος (*brógchos*), gorge, trachée-artère, et de τομη (*tomé*), incision, dérivé de τεμνω (*temnó*), couper.

(*Chir.*) Incision faite à la trachée-artère, pour en tirer quelques corps étrangers, ou pour faire entrer l'air dans les poumons.

BRONZE, s. m. On disoit autrefois *frontis* ; l'Italien dit *bronzo*, et l'Espagnol *bronce*.

(*Métall.*) Alliage de cuivre, d'étain et de zinc.

C'est le métal dont on coule les statues et les pièces d'artillerie. La qualité de ce métal consiste dans la juste proportion de ce mélange. Il faut qu'à beaucoup de fermeté il joigne assez de ductilité pour n'être pas fragile. *Voy.* AIRAIN.

(*Numismatique*) On dit, en parlant des médailles, *le grand bronze*, *le petit bronze*, *le moyen bronze*, pour les grandes, les petites, les moyennes médailles de bronze. Mais le bronze dont on fabrique les médailles, est tout uniment du cuivre de rosette, auquel on a donné le nom de *bronze*, parce qu'il a paru plus noble que celui de cuivre.

BROSSE, s. f. du latin *bruscus broussailles*, dont les Espagnols ont fait *brusco*.

(*Econ. dom.*) Sorte d'ustensile servant à nettoyer les habits, et fait de brins de bruyère fort fins, ou de poil de cochon et de sanglier.

(*Peinture*) On se sert, en peignant à l'huile, de *brosses* et de pinceaux ; la *brosse* est une espèce de pinceau moins fin ; elle est formée de poils ou de soies de cochon assez dures, médiocrement flexibles, et peu disposées à former la pointe, en se réunissant à leur extrémité. C'est avec la *brosse* que le peintre, après avoir pris les couleurs ou les teintes qui sont disposées sur sa palette, les applique sur la toile, pour les étendre ensuite, les mêler ou les unir les unes avec les autres. Il paroît que les peintres se sont servi des pinceaux avant de faire usage des *brosses*, parce qu'ils ont trouvé plus simple d'opérer avec la couleur comme avec le crayon bien aiguisé ou la plume. Ils avoient besoin pour cela de pinceaux qui fissent la pointe : leurs grands ouvrages mêmes étoient peints ainsi. Cette façon d'opérer contribuoit, avec plusieurs autres causes, à la manière sèche qu'on remarque dans leurs ouvrages. Leur trait étoit fin, la touche étoit maigre, et par-là son effet manquoit de la perfection que l'usage de la *brosse* a procurée, à cet égard, aux artistes.

Cependant la *brosse*, plus favorable à l'effet, comme un moyen plus prompt et un outil qui peint *plus large* et *plus gras*, n'exclut pas absolument l'usage du pinceau, dont quelques artistes se servent en-

cere, mais dans certains détails qui demandent une grande précision, et surtout dans ce qu'on appelle les *petits genres*, parce qu'ils permettent, et semblent même exiger une précision de trait indispensable; mais plus les *genres précieux* se multiplieront, plus le public reprendra le goût des petits détails, et plus aussi les peintres reprendront l'usage des pinceaux, en les substituant à la *brosse*, ce qui les éloigne de la manière grande et savante d'employer la couleur.

BROUILLARD, s. m. du latin *bruina*, qui a produit bruine, brouir, dont les Italiens ont fait *brina*, dans la signification de gelée blanche.

(*Physique*) Météore aqueux, composé d'une grande quantité de vapeurs répandues dans la partie de l'atmosphère la plus voisine de la terre, et qui en troublent la transparence.

BROUINE ou BRUINE, s. f. du latin *bruina*, d'où les Italiens ont fait *brina*, en la signification de gelée blanche.

(*Phys.*) Météore aqueux, sorte de pluie extrêmement fine, dont les gouttes sont très-petites, en très-grand nombre, fort proches les unes des autres, et tombent lentement et avec une vitesse presque uniforme.

La pluie demeure très-fine et forme de la *bruine*, toutes les fois que la condensation des vapeurs qui la composent se fait lentement, ou lorsque ces vapeurs ne se réunissent et ne tombent que parce que l'air qui les soutient, les abandonne en se raréfiant.

BROUIR, v. a. du lat. *pruina*, formé de *peruro*, brûler.

(*Agricult.*) Ce terme se dit des feuilles, des fleurs, et des blés, lorsqu'après avoir été attendris par une gelée blanche, il survient un coup de soleil qui les brûle, qui les grille; alors les nouvelles feuilles se recoquillent, deviennent d'une couleur terne et rougeâtre, et tombent.

BRUIT, s. m. du lat. *rugitus*, dont les Espagnols ont fait *ruido*.

(*Physique*) mouvement irrégulier imprimé à l'air par des corps qui se choquent; c'est en cela que le *bruit* se distingue du son dont le mouvement est régulier et distinct. Le *bruit* peut être regardé comme un assemblage de plusieurs sons qui font tous ensemble, sur l'organe de l'ouïe, leur impression, qui par-là devient confuse, au lieu que le son fait des impressions distinctes et séparées les unes des autres. Ainsi, une muraille qui tombe, un tombereau de pierres qu'on décharge sur le pavé, et autres choses semblables, produisent un *bruit* qui ébranle l'organe tout entier; mais une cloche que l'on frappe, ou une corde que l'on pince, ne fait son impression que sur une seule partie de l'organe, sans ébranler en aucune façon les autres.

(*Musique*) En musique, le mot *bruit* est opposé à *son*, et s'entend de toute sensation de l'ouïe, qui n'est pas sonore et appréciable. On donne, par mépris, le nom de *bruit* à une musique étourdissante et confuse, où l'on entend plus de fracas que d'harmonie, et plus de clameurs que de chant. *Ce n'est que du bruit.* Cet opéra fait beaucoup de *bruit* et peu d'effet.

BRULER, v. a. du lat. *bruscular*e, dérivé du grec ϐρυσειν (*brusein*, purifier par le feu, consumer par le feu.

(*Antiq.*) La brutalité et la cupidité des barbares qui, après le combat, déterroient ceux qui avoient péri dans la mêlée, pour les insulter et les piller, introduisirent parmi les anciens l'usage de brûler les corps. Les Grecs l'adoptèrent long-tems avant la guerre de Troye; et Sylla, craignant que les Romains n'en usassent à son égard comme il en avoit agi envers Caïus Marius, ordonna, en mourant, qu'on mît son corps sur un bûcher. Depuis cette époque jusqu'au tems de Théodose, le peuple a toujours brûlé les morts.

BRULOT, s. m. de brûler. *V.* ce mot.

(*Marine*) Navire qu'on garnit de poudre et de matières inflammables, pour le mener vers un vaisseau ennemi, afin d'y mettre le feu.

L'exécution d'un *brûlot* est une opération dangereuse et délicate, qui demande d'être conduite par le

marin le plus habile et le plus intrépide.

Un vaisseau qui voit approcher un *brûlot* ennemi, cherche à s'en garantir, en tâchant de le couler bas à coups de canon, en envoyant à sa rencontre des chaloupes bien armées, pour faire mine d'enlever la chaloupe du *brûlot*, et d'ôter à l'équipage l'espoir de se sauver, et enfin, en évitant l'abordage, si on le peut.

BRULURE, s. f. de brûler. *V.* ce mot.

(*Méd.*) Solution de continuité, ou division des parties solides du corps, faite par l'impression du feu, accompagnée d'inflammation, de tension et de douleur vive et ardente. Ce mot se dit aussi de la marque qui reste sur une chose qui a été brûlée.

(*Jardin.*) La *brûlure* est une maladie qui attaque les bouts des branches et des racines, et les tiges des arbres en espalier, celles-ci surtout, lorsqu'elles sont exposées au midi.

La *brûlure* est occasionnée par l'alternative de congélations et de dégels qui ont lieu en hiver, lorqu'il tombe de la neige, des gelées blanches, du givre, du grésil, etc., et que le soleil vient ensuite fondre ces incrustations, et que ces accidens se répètent plusieurs jours de suite.

BRUMAIRE, s. m. du gr. βρόμος (*bromos*), nom que l'on donnoit à Bacchus, parce que les fêtes de ce dieu tomboient dans le tems des *brumes*.

(*Chronol.*) Second mois de l'année républicaine française. Ce mois qui a trente jours, comme les onze autres, commence le 22 octobre, et finit le 20 novembre; mais dans l'année qui suit immédiatement l'année sextile, ce mois commence le 23 octobre et finit le 21 novembre. Le nom de *brumaire* lui a été donné comme à *Bacchus*, à cause des brumes ou brouillards qui ont assez ordinairement lieu dans ce mois.

BRUME, s. f. du gr. βρόμος (*bromos*), nom qui a été donné à Bacchus, parce que ses fêtes tomboient dans le tems des brumes.

(*Marine*) *Brume* est synonyme de brouillard, mais les marins emploient plus communément le premier. La *brume*, à la mer, n'est dangereuse que lorsqu'on est aux approches de terre, ou lorsqu'on navigue en compagnie avec plusieurs vaisseaux. Dans le premier cas, on se tient au large; et dans le second, on fait battre le tambour, sonner la trompette, tirer des coups de fusil de tems en tems, pour faire connoître sa position aux autres vaisseaux, de crainte de s'aborder les uns les autres, ou de se disperser et se séparer.

BRUNETTE, s. f. diminutif de brune, du latin *brunnus*, qui se trouve dans plusieurs écrivains du moyen âge.

(*Poësie*) On donne ce nom à une espèce de chanson, dont l'air est facile et simple, et le style galant et naturel, quelquefois tendre, et souvent enjoué. On l'appelle ainsi, parce qu'il est arrivé souvent que, dans ces chansons, le poëte s'adressant à une jeune fille, lui a donné le nom de *brunette*, petite brune.

Brunette, mes amours,
Languirai-je toujours?

BRUSQUER, v. a. de l'italien *brusco*, être prompt et rude.

(*Art milit.*) *Brusquer une attaque, brusquer une place*; c'est lorsqu'au lieu d'ouvrir la tranchée de loin, on commence par les premiers travaux de la place, par se loger sur la contrescarpe, travaillant après en arrière, jusqu'à ce qu'on ait fini par la queue. Ces sortes d'entreprises ne peuvent réussir que lorsque la garnison est très-foible; que les défenses de la place sont en mauvais état; que le front attaqué est fort étroit; qu'il y a au-delà du glacis quelque haie, rideau, ravin, enfoncement, maison, jardin, clos, fossés, etc. qui puissent faciliter les travaux et les communications aux logemens du glacis.

BUBON, s. m. du grec βουβών (*boubón*), qui signifie proprement l'aine, où les bubons et charbons qui viennent dans ces parties-là.

(*Chirur.*) Tumeur phlegmoneuse, ronde ou ovale, dure, accompagnée d'inflammation, de chaleur, de rougeur, de pulsation et de douleur,

qui

qui vient ordinairement aux glandes des aines, quelquefois à celles des aisselles et du cou.

BUBONOCÈLE, s. m. du grec βουβων (*boubón*), aine, et de κήλη (*kélé*), hernie.

(*Chirur.*) Espèce de hernie causée par le déplacement et la chute de l'épiploon, ou d'un intestin, ou des deux ensemble, hors du bas ventre, et bornée au pli de l'aine. Ces parties peuvent sortir par ce qu'on appelle les anneaux des muscles épigastriques, ou par-dessous le ligament de fallope; dans ce cas, la descente prend le nom de hernie crurale. On nomme aussi la *bubonocèle*, hernie incomplète, par opposition à celle qui descend jusque dans le *scrotum* dans les hommes, ou jusqu'aux lèvres des parties naturelles aux femmes, et qu'on appelle hernie complète.

BUCCIN, s. m. du latin *buccinum*, trompette.

(*Hist. nat.*) Le *buccin* est un coquillage de l'ordre des mollusques, appelé ainsi parce qu'il ressemble à un cornet musical.

(*Manufactures*) Il y a une espèce de *buccin* sur les côtes d'Angleterre, et les environs de la Rochelle et des sables, qui fournit la pourpre. C'est probablement cette espèce dont Pline a donné la description, et qui fournissoit la pourpre connue des anciens.

BUCCINATEUR, s. m. du latin *buccinator*, celui qui sonne de la trompette.

(*Anat.*) On donne ce nom à un muscle de la bouche, qui agit effectivement en gonflant les joues, lorsqu'on sonne de la trompette.

BUCENTAURE, s. m. du grec βουκένταυρος (*boukentauros*), composé de βους (*bou*), particule augmentative, dont on se sert pour marquer une grandeur extraordinaire, et de κενταυρος (*kentauros*), centaure, nom d'un des vaisseaux de la flotte d'Énée.

(*Hist. de Venise*) Nom du vaisseau que montoit le doge de Venise, à la cérémonie qui avoit lieu le jour de l'Ascension, pour épouser la mer. L'origine de cette cérémonie se rapporte à l'an 1311.

BUCEPHALE, s. m. du grec βουκεφαλος (*boukephalos*), composé de βους (*bous*), bœuf, et de κεφαλη (*kephalé*), tête : tête de bœuf.

(*Hist. anc.*) C'étoit la coutume chez les Grecs d'imprimer quelques marques aux chevaux; une de ces marques étoit une tête de bœuf, et on donnoit le nom de *bucéphale* aux chevaux qui étoient marqués de la sorte. Cette tête de bœuf se mettoit sur la croupe du cheval ou sur son harnois. *Bucéphale* fut en particulier le nom du cheval d'Alexandre, ainsi nommé parce qu'il étoit marqué de la tête d'un bœuf, et non, comme quelques-uns l'ont écrit, parce que sa tête ressembloit à celle d'un bœuf. On n'appeloit point ainsi les chevaux à cause de leur forme ou de leur figure, mais à cause de la marque qu'on leur imprimoit.

BUCHE, s. f. corruption du hollandais *buyss*.

(*Marine*) Les *buches* sont une sorte de bâtiment dont les Hollandais se servent particulièrement pour faire la pêche des harengs et des maquereaux, dans les mers de Hollande et d'Angleterre. Ces bâtimens portent des voiles carrées; mais ils sont fort renflés de l'avant, afin de mieux résister aux coups de mer, parce qu'ils sont obligés de mettre en travers ou à la cape, pour jeter leurs filets, et d'amener sur le pont le grand mât et le mât de misaine qui se replient par en bas sur des charnières. Les *buches* ont depuis cinquante pieds (16 mètres environ), jusqu'à soixante et dix pieds de longueur, et de 15 à 16 pieds (de 4 à 5 mètres) de largeur.

BUCOLIQUE, adj. du grec βουκολοι (*boukoloi*), *bubulci*, *armentarii*, bergers, villageois, dont la racine est βους (*bous*), bœuf, et κόλον (*kolon*), nourriture : *pastoral*.

(*Poësie*) Ce mot se dit des poësies qui regardent les bergers et leurs troupeaux. *Voyez* ÉGLOGUE, IDYLLE.

BUFFLE, s. m. du latin *bubalus*, formé du gr. βουβαλος (*boubalos*), dont la racine est βους (*bous*), bœuf.

(*Hist. nat.*) Espèce de bœuf qui a les cornes renversées en arrière.

(*Technol.*) *Buffle* se dit par extension d'un cuir de buffle, ou du cuir d'autres animaux, préparé comme la peau du buffle.

C'est au grand Colbert que la France est redevable de la préparation des peaux de buffle : il y attira pour cet effet M. de la Haye, de Hollande, et ensuite M. Jabac, de Cologne, qui obtinrent un privilége exclusif pour établir leur manufacture à Corbeil.

BUISSON, s. m. du latin *buxus*, buis.

(*Jardin.*) Ce nom signifioit originairement une clôture de jardin faite en *buis ;* ensuite on s'en est servi pour désigner une haie, un hallier, une touffe d'arbrisseaux sauvages, épineux. Maintenant on appelle de ce nom des arbres fruitiers nains, quand on leur a donné la forme de buissons, en les taillant au dedans, et les laissant pousser en dehors de tous côtés.

(*Vénerie*) *Buisson* se dit d'un bois de peu d'étendue et par opposition à forêt, où le cerf se retire pour refaire sa tête, quand il a mis bas : les veneurs appellent aussi *buisson creux*, une enceinte dans laquelle ils n'ont pu trouver un animal rembuché.

BULBE, s. f. du latin *bulbus*, fait du grec βολβὸς, racine ronde.

(*Botan.*) On donne le nom de *bulbe*, ou d'oignon, à la racine d'une plante, quand elle est composée d'un corps charnu, plus ou moins arrondi, dont la substance est tendre et succulente, recouverte d'une ou de plusieurs tuniques ; et lorsqu'à son extrémité inférieure on trouve une excroissance charnue, sur laquelle toutes les fibrilles radicales ont leur point d'insertion.

La *bulbe* proprement dite, telle que celle du lys, l'*oignon* des cuisines, etc., est un véritable bourgeon (*gemma*) analogue à ceux des plantes vivaces.

De *bulbe* on a fait *bulbeux* pour tout ce qui a pour racine ou pour *bourgeon persistant*, le corps renflé, qu'on appelle *bulbe ;* et *bulbifère*, pour la partie ou la plante qui porte hors de terre une ou plusieurs *bulbes ;* et enfin *bulbiforme*, pour tout ce qui a la forme d'une bulbe.

(*Anat.*) Les anatomistes emploient le mot *bulbe* au masculin, pour désigner les parties du corps humain qui en ont à-peu-près la figure. *Bulbe des dents* ; c'est cette substance appelée troisième substance de la dent, qui se trouve dans la cavité même de la dent, et qui est formée par l'épanouissement des vaisseaux qui entrent dans son intérieur. *Bulbe des poils ;* c'est leur racine. *Bulbe de l'urétre ;* c'est une humeur assez saillante, formée naturellement dans la partie inférieure de l'urètre par le tissu spongieux, qui est plus épais en cet endroit.

BULLE, s. f. de *bulla*, nom que les écrivains de la basse latinité ont donné aux sceaux des actes des princes, parce qu'ils pendoient au bas de ces actes, comme anciennement les *bulles* pendoient au cou des jeunes Romains de qualité.

(*Hist. anc.*) Ce nom signifioit dans son origine un ornement que les jeunes Romains de qualité portoient sur la poitrine. Il avoit été en usage chez les Egyptiens, et il n'y avoit à Rome que les fils des magistrats curules qui le portassent. Suivant Pline, Tarquin l'Ancien fut le premier qui donna une *bulle* d'or à son fils, qui n'ayant pas encore quatorze ans, tua un ennemi dans un combat contre les Sabins.

(*Hist. mod.*) Dans la suite, le nom de *bulle* fut donné aux actes des princes qui étoient scellés d'un sceau d'or, d'argent ou de plomb, parce que ce sceau étoit semblable aux *bulles* que portoient les enfans. On appelle encore ainsi l'édit donné en 1356 par Charles IV, pour régler les droits de l'Empire. En 1348 et 1349, le même Charles IV avoit rendu deux édits, pour établir ou confirmer les prérogatives du roi de Bohême, et la constitution des Bra-

bançons, qui portent tous les deux le nom de *bulle d'or.*

(*Chancell. rom.*) Enfin, le nom de *bulle* est devenu particulier aux décrets solennels des papes, ou aux lettres qui s'expédient dans la chancellerie romaine scellées en plomb, qui répondent aux lettres patentes, édits et provisions des princes séculiers. Ces lettres sont écrites en latin, sur du parchemin, d'un caractère qui ressemble aux caractères français, c'est-à-dire, d'un caractère rond ou gothique; usage qui s'établit lorsque les papes tenoient leur siége à Avignon.

(*Physique*) *Bulle d'eau*, ou *bulle d'air;* c'est une petite boule d'eau qui contient de l'air, et qui s'élève sur la surface de l'eau.

(*Méd.*) On donne le nom de *bulles* aux pustules qui s'élèvent dans l'œil, ou qui proviennent d'une brûlure.

(*Papeteries*) Les papetiers du Vivarais appellent *bulle*, et *gros bulle*, les quatrième et cinquième qualités de leur papier.

BULLETIN, s. m. diminut. de *bulla*, dont les Italiens ont également fait *bulletino*, et les Espagnols *boletin*: petit billet, suffrage donné par écrit.

Bulletin se dit d'un billet par lequel on rend compte chaque jour de l'état actuel d'une affaire intéressante, d'une maladie, des opérations d'une armée.

BULLEUSE, adj. de *bulla.*

(*Botan.*) Feuille dont la face supérieure est comme ridée par quantité de petites éminences obtuses qui forment autant de petites cavités à la surface inférieure. Les feuilles de la *sauge officinale* sont *bullées*, ou mieux *bulleuses.*

BUREAU, s. m. synonime de bure et de burat, et formé de *burra*, sorte d'étoffe rude et commune.

Ce mot a d'abord signifié une étoffe grossière; et comme cette étoffe servoit de tapis pour les tables autour desquelles les juges travailloient, et sur lesquelles ils mettoient les pièces, ces tables elles-mêmes ont été appelées *bureau.* Aujourd'hui ce mot s'applique à tout établissement destiné à l'expédition de certaines affaires.

(*Pratique*) On dit qu'*un procès est sur le bureau*, pour dire qu'on commence à y travailler, qu'on en fait le rapport.

BURGRAVE, s. m. mot allemand composé de *bur*, ville, et de *grave*, comte, seigneur, gouverneur.

(*Econ. polit.*) Titre de dignité en Allemagne, qui veut dire seigneur d'une ville.

BURIN, s. m. de l'italien *bulino*, dont les Espagnols ont fait *buril.*

(*Gravure*) Le *burin* est un outil d'acier, taillé et aiguisé de manière à couper le bois, l'or, l'argent, le cuivre et les métaux même les plus durs. Cet instrument est employé dans la gravure, et il est principalement destiné à opérer sur le cuivre rouge, qu'un long usage a fait regarder comme le métal le plus propre à l'art de graver.

La gravure au burin est incontestablement celle qui atteint le plus la perfection dont l'art de la gravure est susceptible. Cette manière de graver a été portée au plus haut degré par les Edelinks, les Drevets et autres artistes; mais elle a considérablement dégénéré dans le siècle dernier, parce que la gravure étant devenue d'un usage infiniment plus habituel et plus général qu'elle n'étoit, soit pour l'utilité, soit pour l'agrément, il en est résulté qu'un bien plus grand nombre d'artistes s'en sont occupés, et qu'ils ont cherché avec une sorte d'émulation mercantile les moyens d'abréger le travail, d'épargner sur le tems, et de gagner davantage. On a donc eu recours plus que jamais à l'eau forte, à des outils, à des préparations qui demandoient moins de tems, d'études et de soins que le *burin:* de-là les gravures imitant le lavis, les gravures imitant le crayon, les gravures en manière noire, les gravures colorées, par le moyen desquelles on a voulu exécuter, et multiplier sous la presse, des tableaux. Voila les moyens dont l'abus a non-seulement nui au perfectionnement de la gravure au bu-

rin, mais qui l'a fait presque absolument négliger, au détriment de l'art et à la honte du goût.

Pour graver sur le cuivre au *burin*, il faut peu d'apprêt et peu d'outils : une planche de cuivre rouge bien polie ; un coussinet de cuir, rempli de son ou de laine pour la soutenir ; une pointe d'acier pour tracer ; divers *burins* bien acérés pour inciser le cuivre ; un outil d'acier qui a d'un bout un brunissoir pour polir le cuivre ou réparer les fautes, et de l'autre bout un grattoir triangulaire et tranchant pour le ratisser ; une pierre à l'huile, montée sur son bois, pour affûter les burins ; enfin un tampon de feutre noirci, dont on frotte la planche pour en remplir les traits et les mieux distinguer à mesure que la gravure s'avance, sont tout l'équipage d'un graveur au burin : le reste dépend d'un grand goût de dessin pour la disposition, et d'une main sûre et légère pour l'exécution. *Voyez* GRAVURE, MANIÈRE NOIRE.

(*Chirurgie*) Les dentistes appellent *burin* un instrument d'acier dont ils se servent pour nettoyer les dents.

BURLESQUE, adj. de l'italien *burlesco*, de *burla*, moquerie : avant de dire *burlesco*, les Italiens s'étoient long-tems servis du mot *bernisco*, d'un nommé *François Bernia*, qui le premier a fait usage de ce style.

(*Poësie*) Genre de style ou de poësie qui travestit les choses les plus sérieuses, les plus nobles, en plaisanteries bouffones. La poësie *burlesque* paroît être moderne, et le P. Vavasseur (*de ludicrâ dictione*) assure que le *burlesque* étoit inconnu aux anciens. On regarde les Italiens comme les inventeurs du *burlesque*. Le premier d'entre ceux qui se signalèrent en ce genre, fut *Bernia* ; Lalli Caporali voulut l'imiter, mais sans pouvoir obtenir les mêmes succès. Le burlesque passa en France, et il y devint tellement à la mode, qu'il parut, en 1649, un livre sous le titre de la *Passion de N. S. en vers burlesques*. Boileau dans son Art poëtique, a frondé le burlesque dont il avoit vu le règne, et qu'il attribuoit à l'amour de la nouveauté. Scarron a mis l'Enéide en *vers burlesques*, sous le titre de *Virgile travesti*, et d'Assouci, les métamorphoses d'Ovide, sous celui d'*Ovide en belle humeur*. Au reste, ce genre de poësie est peut-être celui qui demande le plus de verve, de saillie et d'originalité : rien de plat, rien de froid, rien de forcé n'y est supportable, par la raison que de tous les personnages, le plus ennuyeux est celui de mauvais bouffon.

BURSAL, adj. de bourse. *V.* ce mot.

(*Finances*) Ce mot ne s'emploie qu'avec le mot d'édit, en parlant des édits que le prince fait pour tirer de l'argent, dans une nécessité publique, ou pour quelqu'autre motif.

BUSTE, s. m. de l'italien *busto*.

(*Peinture et Sculpture*) Le mot *buste* entre également dans le langage de la peinture et de la sculpture. C'est toujours la représentation des parties supérieures du corps humain, c'est-à-dire, la tête, les épaules, une partie de la poitrine, et enfin les représentations de la figure humaine qui ne passent pas la ceinture.

La représentation de la figure réduite au buste a plusieurs difficultés, dont une entre autres exige une attention particulière : la tête paroît presque toujours trop forte dans les représentations bornées aux épaules, parce que les yeux accoutumés à comparer la tête d'un homme à tout le reste de son corps, ne le comparent alors qu'à une très-petite partie : il arrive donc quelquefois, sur-tout si l'original se trouve mal proportionné, et si la grosseur des épaules et du buste est plus forte qu'elle ne devroit l'être, qu'un artiste judicieux se permet quelques libertés, qui ne peuvent cependant être tolérées, qu'autant qu'il a eu soin de respecter les proportions générales, et qu'il a mis un grand jugement dans les modifications dont elles sont susceptibles.

BUSTROPHE, s. f. mot grec composé de βοῦς (*bous*), bœuf, et de στρέφω (*stréphó*), tourner.

(*Diplomatique*) Ancienne manière d'écrire de gauche à droite, et ensuite de droite à gauche, ainsi appelée parce qu'elle tournoit à la fin des lignes, à-peu-près comme font les bœufs qui labourent.

BUSTUAIRES, s. m. du latin *bustum*, bûcher : lieu où l'on brûloit les morts.

(*Hist. rom.*) Les Romains donnoient ce nom aux gladiateurs qui se battoient auprès des bûchers où l'on brûloit les morts pour célébrer leurs obsèques, et dont on croyoit que le sang appaisoit les dieux infernaux. Les fils de Brutus furent les premiers qui honorèrent ainsi les funérailles de leur père.

BUTIN, s. m. diminutif de l'allemand *Beute*, dont les Italiens ont fait *bottino*, et les Anglais *booty* : ce que les soldats pillent sur les ennemis.

BYSSUS, s. m. du grec βυσσος (*bussos*), terme générique par lequel les anciens désignoient les matières précieuses qui se filoient, et particulièrement l'espèce de soie qui provient de certains coquillages de mer, et surtout des pinnes marines.

(*Manuf.*) Le *byssus* est une touffe filamenteuse qui attache les pinnes, les moules et autres coquilles, aux rochers qui se trouvent dans la mer ; mais le *byssus* des pinnes marines l'emporte de beaucoup par le nombre, la longueur et la finesse des filamens, sur celui des coquillages des autres genres.

On a de toute antiquité filé le *byssus* sur les bords de la Méditerranée, pour en faire des vêtemens ; c'est presque uniquement en Sicile et en Calabre qu'on le file aujourd'hui : on en fait des étoffes, des bas, des gants d'une finesse et d'une beauté admirables, qui, à raison de la fermeté de leur tissu, garantissent du chaud et du froid, mieux qu'aucune autre espèce d'habillement.

C

C, troisième lettre de l'alphabet.

(*Arithmét.*) Dans le chiffre romain, C exprime 100.

(*Musique*) Cette lettre étoit, dans les anciennes musiques, le signe de la prolation mineure, imparfaite, d'où la même lettre est restée celui de la mesure à quatre tems, laquelle renferme exactement les mêmes valeurs de notes.

C-BARRÉ, signe de la mesure à quatre tems vites ou à deux tems posés. Il se marque en traversant le C, de haut en bas, par une ligne perpendiculaire à la portée.

C *sol ut*, C *sol fa ut*, ou simplement C ; caractère ou terme de musique, qui indique la première note de la gamme que l'on appelle *ut*. C'est aussi l'ancien signe d'une des trois clefs de la musique.

CABALE, s. f. de l'hébreu *kabbalah*, qui signifie proprement réception par tradition ; du verbe *kibbel*, qui en hebreu rabbinique veut dire, recevoir par tradition, recevoir de père en fils, d'âge en âge.

(*Hist. juive*) Le mot *cabale* s'entendoit originairement d'un sentiment, d'une opinion, d'une explication de l'Ecriture, d'une coutume ou pratique transmise de père en fils. Les Juifs croient que Dieu donna à Moïse, sur la montagne de Sinaï, non seulement la loi, mais encore l'explication de la loi ; et cette explication non écrite, ils l'appellent loi orale, ou *cabale*. C'est le sens propre et primitif de ce mot ; après cela, parmi les explications de la loi, il y en a eu de mystérieuses : on a donné à certains mots, et même à des lettres de certains mots des significations abstruses, singulières et fort éloignées de ce que les termes sembloient naturellement signifier ; c'est l'art d'interpréter ainsi l'écriture qui a été plus particulièrement appelé *cabale*, et c'est le sens le plus ordinaire de ce mot dans notre langue.

(*Philos. hermét.*) Dans la suite on a donné le nom de *cabale*, non seulement à cet art, mais à toutes les opérations dans lesquelles on suivoit les règles de cet art. De-là, la *cabale hermétique*, ou l'art prétendu de connoître les propriétés les plus cachées des corps, et la raison des phénomènes les plus extraordinaires, par un commerce immédiat avec les esprits, et par l'intelli-

gence de leurs caractères mystiques.

(*Polit.*) *Cabale*, se dit de l'intrigue d'un parti ou d'une faction, formée pour travailler, par des pratiques secrètes, à tourner à son gré les événemens ou le cours des choses.

(*Commerce*) On appelle *cabaliste* à Toulouse, un marchand qui ne fait point le commerce sous son nom, mais qui est intéressé dans le négoce d'un marchand en chef.

CABANE, s. f. du grec καπάνη (*kapané*), une crèche, une étable: les anciens Français disoient *capanna*; les Italiens disent *capanna*, et les Espagnols *cabana*.

(*Econ. dom.*) Petite loge, petite maison couverte ordinairement de chaume.

(*Marine*) petite logemens pratiqués à l'arrière du vaisseau, au-dessus de la dunette, des deux côtés, dont l'un est destiné au maître de l'équipage, et l'autre au premier pilote. Ces cabanes ont six pieds de largeur et de hauteur, de façon qu'il n'y a que la place du lit, et qu'il faut y entrer courbé.

CABESTAN, corruption de l'anglais *capstan*, formé du saxon *capstein*.

(*Marine*) Machine de bois, fortifiée de fer, en forme à-peu-près de cylindre, posée perpendiculairement, et que des barres passées en travers font tourner sur un pivot; ce cylindre, en tournant, fait aussi tourner un cordage qui l'enveloppe, et rapprocher par conséquent de la puissance le bout de ce cordage, auquel sont attachés les gros fardeaux qu'on veut mouvoir ou enlever. *Les cabestans* sont d'un grand usage dans la marine pour exécuter les manœuvres les plus fortes: les vaisseaux de guerre en portent deux, appelés le grand et le petit *cabestan*.

CABINET, s. m. du lat. *cavinettum*, diminutif de *cavinum*, diminutif de *cavum*.

(*Technol.*) Espèce de buffet à plusieurs layettes ou tiroirs; lieu de retraite pour travailler ou conserver en particulier, ou pour serrer des papiers. Par extension, on a appelé *homme de cabinet*, celui qui aime l'étude, et *cabinet*, les papiers contenus, ou les affaires qui se font dans un cabinet. Après cela, on a dit des *cabinets* de dessins, d'estampes, de médailles, d'histoire naturelle, de physique, etc.

(*Peinture*) On dit, dans le langage de la peinture, *un cabinet de tableaux*; et l'on se sert de cette dénomination, même pour une collection qui rempliroit un palais.

(*Musique*) On appelle *cabinet d'orgue*, une espèce d'armoire dans laquelle il y a une orgue.

(*Diplomatie*) En parlant des rois, des princes, des souverains, il signifie le conseil particulier: *le secret du cabinet; le cabinet de Vienne, de Madrid*, etc.

(*Physique*) *Cabinets secrets*; sorte de cabinets dont la construction est telle que la voix de celui qui parle à un bout de la voûte, est entendu à l'autre bout. Tout l'artifice de ces sortes de chambres consiste en ce que la muraille, auprès de laquelle est placée la personne qui parle bas, soit unie et cintrée en ellipse.

Les endroits fameux par cette propriété, étoient la prison de *Denys*, à Syracuse, qui changeoit en un bruit considérable un simple chuchotement, et un claquement de mains en un coup très-violent; l'acqueduc de Claude, qui portoit la voix, dit-on, jusqu'à seize milles. Le cabinet de *Denys* à Syracuse étoit, dit-on, de forme parabolique; *Denis*, ayant l'oreille au foyer de la parabole, entendoit tout ce qu'on disoit en bas, parce que c'est une propriété de la parabole, que toute action qui s'exerce suivant les lignes parallèles à l'axe, se réfléchit au foyer.

Ce qu'il y a de plus remarquable sur ce point, en Angleterre, c'est le dôme de Saint-Paul à Londres, où le battement d'une montre se fait entendre d'un côté à l'autre, et où le moindre chuchotement semble faire le tour du dôme. Tous les phénomènes de la même nature dépendent à-peu-près des mêmes principes.

CABLE, s. m. de l'hollandais *cabel*, ou de l'arabe *chabel*, dont les Anglais ont également fait *cable*.

(*Marine*) Grosse et longue corde, faite ordinairement de chanvre et deux fois commise, c'est-à-

dire, composée de trois haussières, dont chacune est faite de trois torons commis et tortillés ensemble. Une corde faite de cette façon, est appelée *cable*, lorsque sa grosseur est au moins de douze pouces (0,32 mètres) de circonférence; car celles qui sont plus petites de douze pouces (0,32 mètres) jusqu'à cinq (0,13 mètres), sont appelées *grelins*, et depuis cinq pouces (0,13 mètres) en dessous, on les nomme *cablots*.

On n'emploie proprement les cables qu'à tenir les ancres des vaisseaux, et à les amarrer dans les ports: on les fait ordinairement de 120 brasses (194 mètres) de longueur; de sorte que, lorsqu'on dit qu'un vaisseau est à deux *cables* ou *encablures* de terre ou d'un autre vaisseau, on doit entendre qu'il en est à 240 brasses (599 mètres). On désigne un cable par sa circonférence: ainsi, un cable de vingt-quatre pouces (0,64 mètres), est un cable de vingt-quatre pouces (0,64 mètres) de circonférence.

On rencontre souvent, dans les récits de mer, ces expressions: *couper un cable; filer un cable par le bout.*

Couper un cable, c'est, dans un cas où l'on est forcé d'appareiller promptement d'un mouillage, soit par le mauvais tems, ou par la présence de l'ennemi, couper le *cable* qui tient l'ancre au fond de la mer, sans s'arrêter à lever l'ancre, ce qui feroit perdre trop de tems. Alors, on sacrifie son ancre, ou on y laisse une bouée attachée par un orin, afin de reconnoître l'endroit où on l'a laissée, et venir la reprendre dans un autre moment. *On file le cable* par le bout, au lieu de le couper, lorsqu'on prévoit qu'on aura l'occasion de venir le reprendre, au moyen de la bouée qu'on a laissée sur l'ancre.

CABOTAGE, s. m. de l'espagnol *cabo* ou *capo*, cap: l'action de naviguer de cap en cap.

(*Marine*) On distingue le *grand et le petit cabotage.*

Le petit cabotage, est le commerce qui se fait d'un port à l'autre dans de petits bâtimens, sans sortir du même Etat, ou du moins, sans s'en écarter beaucoup: ainsi, on appelle en France *petit cabotage*, les voyages qui se font dans les ports de l'Océan, depuis Bayonne jusqu'à Dunkerque, et dans les ports de la Méditerranée, depuis Monaco jusqu'au cap de Orentz.

Le grand cabotage a une signification plus vague et plus étendue: on appelle ainsi le plus communément, en France, les voyages qui se font dans l'Océan, sans s'écarter des côtes de France, d'Espagne, de Hollande, d'Angleterre, etc., depuis le détroit de Gibraltar, jusqu'à celui du Sund; et dans la Méditerranée, ceux pour lesquels il ne faut pas passer le détroit: ou, pour mieux dire, on doit réputer *grand cabotage*, tous les voyages qui passent les bornes du petit *cabotage*, sans être cependant des voyages de long cours.

CABRIOLE, s. f. de *capriola*, corruption de *capreola*, qui signifi saut de chevre.

(*Danse*) Le saut d'un danseur qui s'élève agilement. On dit, en termes de danse, *friser la cabriole*, c'est-à-dire, agiter les pieds avec vitesse, tandis qu'ils sont en l'air.

(*Equit.*) *Cabriole*, se dit aussi d'une espèce de saut que l'on fait faire aux chevaux.

CACAO, s. m. mot indien; l'on prononce *caco* dans les îles de l'Amérique.

(*Botan.*) Fruit d'un arbre d'Amérique appelé *cacaoyer*, qui contient ces amandes arrondies qui, broyées, mêlées avec du sucre, fournissent le chocolat. Lorsqu'en 1750 les Espagnols firent la conquête du Mexique, ils y trouvèrent l'usage du chocolat établi de tems immémorial. Ils furent si jaloux de cette découverte, qu'ils en usèrent long-tems avant d'en faire part aux autres nations. *V.* CHOCOLAT.

CACHALOT, s. m. espèce de baleine, de l'ordre des cétacés.

(*Icthyologie*) *Le cachalot* n'a point de fanons; mais sa mâchoire inférieure est pourvue de dents. Les enveloppes de son cerveau contiennent cette substance grasse et huileuse employée dans les arts sous le nom de *blanc de baleine*. *L'ambre gris* se trouve dans ses intestins

et paroît être le produit de sa digestion.

CACHET, s. m. du verbe *cacher*, parce que le *cachet* ferme le contenu de la lettre, dit M. de Saumaise : petit sceau avec lequel on ferme des lettres, des billets.

(*Hist. anc.*) Les *cachets sont* de la plus haute antiquité. Les *cachets* anciens étoient ordinairement gravés sur le chaton de l'anneau qu'on portoit. Alexandre le Grand, après la défaite et la mort de Darius, se servoit de l'anneau de ce prince pour cacheter les lettres qu'il envoyoit en Asie, et employoit le sien pour celles qu'il envoyoit en Europe.

Numa défendit par une loi de graver sur les *cachets* les figures des dieux ; Pythagore fit la même défense à ses disciples : mais l'usage abrogea la loi de Numa, et dans la suite, les Romains gravèrent sur leurs cachets leurs dieux et ceux des étrangers, des hommes, des animaux et des choses inanimées. Sur celui de Pyrrhus, roi d'Epire, étoit un Apollon avec sa lyre au milieu des Muses ; sur celui de César, étoit une Vénus ; sur celui de Pompée, un lion tenant une épée ; Sylla avoit sur le sien l'image de Jugurtha roi de Numidie, dont il avoit triomphé ; les disciples d'Epicure, la tête de ce philosophe ; Pline le jeune, proconsul, un char atelé de quatre chevaux ; l'empereur Commode, une amazone. Les chrétiens avoient sur leurs *cachets* le monogramme de J. C. que l'on trouve aussi sur plusieurs médailles des empereurs chrétiens.

Les premiers rois de la monarchie française suivirent l'usage des Romains et des empereurs : quand Clovis envoya Aurelien négocier le mariage de sainte Clotilde, il remit à ce ministre un de ses anneaux, comme une marque suffisante qu'on pourroit ajouter foi à tout ce qu'il proposeroit en son nom.

Aujourd'hui les *cachets* sont différens des anneaux, et représentent des armes ou des chiffres, quelquefois un emblème, une tête ou quelqu'autre figure. Quoiqu'on puisse dire du talent des modernes et des progrès des beaux arts, on auroit de la peine à trouver quelque ouvrage comparable en ce genre au cachet connu sous le nom de *cachet de Michel-Ange*. On le voit au cabinet national : c'est une petite cornaline transparente, qui, dans l'espace de cinq à six lignes (15 millimètres), contient quatorze figures humaines, sans compter des animaux, des arbres, des fleurs, des vases, etc., et un exergue où l'on voit encore des monticules, des eaux avec un petit pêcheur. Les savans ne sont pas d'accord sur le sujet de cette gravure ; quelques-uns prétendent que c'est une vendange, ou une espèce de fête que l'on célébroit anciennement en l'honneur de Bacchus.

CACHEXIE, s. f. du grec κακη (*kaké*), mauvaise, et de ἑξις (*héxis*), habitude, disposition.

(*Méd.*) Mauvaise habitude du corps, qui le fait dégénérer de sa couleur naturelle, et le rend pâle, livide, plombé, mou et bouffi, par le ralentissement d'une lymphe, ou d'un suc nourricier aqueux, cru, indigeste, mal broyé, dont les pores des fibres sont plutôt abreuvés que nourris. La *cachexie* est le fruit de la *cacochymie*, et le premier degré de la *leucophlegmatie*.

CACHOLONG, s. m. mot tartare, composé de *cholon*, pierre, et de *cach*, nom d'une fleur : pierre de cach.

(*Minér. glyptique*) Le *cacholong* est un caillou sans transparence, quoique de la nature et de la même pâte que l'*agathe* et la chalcédoine. Les graveurs anciens ne l'ont pas distingué, mais ils l'ont fréquemment employé. Il est susceptible d'un très-beau poli. On le trouve près d'un fleuve nommé *Cach*, près des Kalmouks de Buccanie, chez lesquels *cholon* veut dire pierre, d'où l'on a fait *cacholong*, pierre de *cach*.

CACO, mot gr. κακος, qui signifie mauvais. Dans la composition ce mot emporte toujours l'idée de mauvais, méchant, lâche.

CACHOU, s. m. corruption de l'indien *cat-che*, ou du brésilien *cajous*.

(*Mat. Méd.*) Nom d'une substance végétale que l'on retire du fruit

d'un arbre qu'on nomme dans l'Inde *cat-che*, et au Brésil, *cajous*, lequel est une espèce d'acide.

Le *cachou* est sans odeur, d'un goût astringent, un peu amer d'abord, ensuite plus doux et d'une saveur agréable d'iris ou de violette. En France, on mêle le cachou avec du sucre, de l'ambre ou de la canelle. On fait une pâte de ce tout, avec une dissolution de gomme adragante, et l'on en forme des pastilles. Ce *cachou* rend l'haleine agréable.

CACIQUE, s. m. terme du Mexique.

(*Hist. d'Amér.*) Titre que l'on donnoit aux princes dans le Mexique et dans quelques régions de l'Amerique.

CACOCHYLIE, s. f. du gr. κακὸς (*kakos*), mauvais, et de χυλος (*chulos*), chyle.

(*Méd.*) Chylification ou digestion dépravée, action blessée de l'estomac, qui convertit les alimens en un chyle mal conditionné, propre à engendrer la cacochymie.

CACOCHYME, s. f. du gr. κακὸς (*kakos*), mauvais, et de χυμος (*chumos*), suc, humeur: rempli de mauvaises humeurs.

(*Méd.*) On appelle ainsi celui dont les humeurs sont dépravées, ou qui a la masse du sang remplie de mauvaises humeurs.

(*Jardin.*) Ce terme est usité parmi les jardiniers, dans la même signification.

CACOPHONIE, s. f. du gr. κακὸς (*kakos*), mauvais, et de φωνη (*phoné*), son.

(*Musique*) Union discordante de plusieurs sons mal chosis ou mal accordés.

(*Diction*) C'est une rencontre vicieuse de mots ou de syllabes qui sonnent mal à l'oreille.

(*Méd.*) C'est en général une voix viciée, dont les espèces sont l'*aphonie*, ou privation de la voix, et la *dysphonie*, ou la difficulté de la voix.

CACOTROPHIE, s. f. du grec κακὸς (*kakos*), mauvais, et de τροφη (*trophé*), nourriture, dérivé de τρέφω (*trephó*), nourrir.

(*Méd.*) Mauvaise nutrition.

CADASTRE, s. m. du lat. *capitastrum*, dérivé de *caput*, tête; parce que ce terme a été employé pour les impositions sur les têtes, avant de l'être pour les impositions sur les biens. On écrivoit autrefois *capdastre*.

CADAVRE, s. m. du latin *cadere*, choir, tomber.

(*Anat.*) Corps mort; il ne se dit que du corps humain.

CADENAT, s. m. Ce mot, qu'on prononçoit autrefois *cadena*, vient du latin *catenatum*, formé de *catena*, chaine; parce qu'anciennement les serrures étoient attachées aux portes avec des chaînes.

(*Technol.*) Espèce de serrure mobile, qu'on attache et qu'on ôte quand on veut.

CADENCE, s. f. du lat. *cadens*, participe de *cadere*, tomber.

(*Musique*) Terminaison d'une phrase harmonique, sur un repos ou sur un accord parfait; ou, pour parler plus généralement, c'est tout passage d'un accord dissonnant à un accord quelconque, parce qu'on ne peut jamais sortir d'un accord dissonnant que par un acte de *cadence*.

La *cadence* est encore une qualité de la bonne musique, qui donne à ceux qui l'exécutent ou qui l'écoutent, un sentiment vif de la mesure, ensorte qu'ils la marquent et la sentent tomber à propos, sans qu'ils y pensent, et comme par instinct.

(*Danse*) *Cadence* signifie la conformité des pas du danseur avec la mesure marquée par l'instrument: il sort de *cadence*; il est bien en *cadence*.

(*Diction*) *Cadence* se dit de la fin ou de la chute d'une période ou d'un de ses membres, qui a une certaine harmonie et un certain nombre qui contentent l'oreille. *V.* NOMBRE.

(*Poésie*) On entend par *cadence*, l'agréable mesure d'un vers bien tourné.

(*Equit.*) En terme de manége, la *cadence* est la mesure que le cheval doit garder pour qu'il y ait de la justesse dans tous ses mouvemens: ainsi l'on dit qu'un cheval suit sa *cadence*, qu'il manie toujours de

la même *cadence*, pour dire qu'il observe régulièrement son terrain, et qu'il n'en embrasse pas plus dans l'un de ses tems que dans l'autre.

CADENZA, s. f. mot italien.

(*Musique*) Ce mot indique un point d'orgue non écrit, et que l'auteur laisse à la volonté de celui qui exécute la partie principale, afin qu'il fasse, relativement au caractère de l'air, les passages les plus convenables à sa voix, à son instrument ou à son goût. Ce point d'orgue s'appelle *cadenza*, parce qu'il se fait ordinairement sur la première note d'une *cadence* finale, et il s'appelle aussi *arbitrio*, à cause de la liberté qu'on y laisse à l'exécutant de se livrer à ses idées et de suivre son propre goût.

CADI, s. m. de l'arabe *kada*, qui signifie définir, déterminer, ordonner, décider, et dont le participe est *kadi*, dont nous avons fait *cadi*.

(*Hist. turcque*) C'est le nom que l'on donne aux juges des causes civiles, chez les Turcs et les Sarrasins.

CADRAN, s. m. du latin *quadrum*, carré, à cause de sa forme carrée.

(*Astron. gnomon.*) *Cadran solaire :* c'est un instrument propre à montrer l'heure qu'il est, ou une surface sur laquelle sont tracées des lignes qui indiquent l'heure par l'ombre d'un style ou par un rayon solaire. La science des cadrans s'appelle *gnomonique*. *V.* ce mot. Il y a plusieurs espèces de cadrans :

L'anneau astronomique est une espèce de *cadran équinoxial portatif*, et qui s'oriente de lui-même.

Le *cadran sphérique* est donné immédiatement par la nature et la direction du mouvement diurne.

Le *cadran horizontal* est le plus commun et le plus facile dans l'usage ordinaire.

Le *cadran méridional* est un *cadran* vertical qui est tourné directement vers le midi.

Le *cadran septentrional* se trace sur la surface opposée du premier vertical qui regarde le nord.

Le *cadran oriental* est celui que l'on tourne sur le côté du méridien qui regarde l'orient.

Le *cadran occidental* se tourne sur le côté occidental du méridien.

Le *cadran polaire* est celui qu'on trace sur un plan incliné, qui passe par les pôles du monde, et par les points de l'orient et de l'occident sur l'horizon. Il y en a de deux espèces : s'ils regardent le zénith, on les appelle *polaires supérieurs ;* s'ils regardent le nadir, ils sont appelés *polaires inférieurs.*

Cadran vertical déclinant, est celui que l'on pratique le plus sur les murailles.

Cadran universel par les hauteurs du soleil.

Cadran analemmatique ou *azimutal.*

Cadran cylindrique par les hauteurs.

Cadran aux étoiles.

Cadran lunaire, est celui qui montre l'heure pendant la nuit, par le moyen de la lumière de la lune ou de l'ombre d'un style que la lune éclaire. Pour les méthodes à suivre pour l'exécution de ces divers cadrans, voyez la GNOMONIQUE de M. de Parcieux.

CADRE, s. m. du latin *quadrum*, dont les italiens ont aussi fait *cadro*.

(*Architect.*) Bordure carrée qui renferme un panneau, un bas-relief, un tableau, etc.

(*Marine*) On rencontre souvent dans les récits de mer cette expression : Nous avions cent hommes, deux cents hommes sur les *cadres ;* cela signifie qu'il y avoit cent, deux cents malades dans l'équipage. Le *cadre*, dans ce sens, est un carré long, fait de quatre tringles de bois, et garni d'une toile ou d'un entrelacement de petites cordes ; ce qui forme un châssis, sur lequel on met un matelas, pour se coucher à la mer. Il est suspendu par les quatre coins, ou porté sur quatre pieds ; et comme parmi les matelots, les malades seuls sont couchés sur des *cadres*, on compte les malades par le nombre des *cadres* qui sont occupés.

CADUC, adj. du latin *cadere*, tomber.

(*Physiol.*) Ce mot se dit d'un homme qui a perdu ses forces, soit par l'âge, soit par les maladies. Quand on a passé soixante ans, on est dans un âge *caduc*.

(*Méd.*) On appelle en médecine, mal *caduc*, haut-mal, mal de saint Jean, l'épilepsie. *V.* ce mot.

(*Pratique*) Ce terme se dit d'un legs, d'une clause, et de toute autre disposition qui ne peut avoir son effet.

(*Botan.*) Lorsqu'on a égard à la durée respective des différentes parties qui composent les plantes, on appelle *caduque*, une partie qui tombe avant une autre; *tombante décidue*, une partie qui tombe avec une autre; et *persistante*, une partie qui ne tombe qu'après une autre partie. Ainsi, le *calice* qui tombe avant la *corole*, se nomme *calice caduc;* le calice qui tombe avec la *corole*, porte le nom de *calice* tombant (*deciduus*); et celui qui ne tombe qu'après les *pétales*, ou qui persiste même avec le fruit, est appelé *calice persistant*. Le mot *caduc* s'applique, dans le même sens, à toutes les autres parties des plantes.

CADUCITÉ, s. f. même origine que CADUC: état de ce qui menace ruine.

(*Pratique*) *Caducité d'un legs, d'une disposition testamentaire*, se dit lorsqu'un legs, ou une disposition testamentaire devient *caduque*, ou perd son effet par le prédécès de celui en faveur de qui elle est faite.

Caducité se dit encore d'un contrat de mariage, lorsque le mariage ne s'ensuit pas.

CAFÉ, s. m. de l'arabe *kahoueh*, qui signifie ce qui donne de l'appétit.

(*Botan.*) La graine de *café* est le fruit de l'arbre appelé *caféier*, très-commun dans l'Arabie-Heureuse. Cet arbre est recouvert d'une écorce blanchâtre. Ses branches et ses feuilles naissent deux à deux et opposées, de manière qu'une paire fait une croix avec une autre paire. Les fleurs ont une odeur agréable; elles ressemblent à des fleurs de jasmin, dont elles ont la blancheur et l'éclat. Quand la fleur est tombée, l'embryon se change en un fruit de forme ovale, gros d'abord, comme un grain de millet, mais dont le volume augmente insensiblement et devient comme une cerise, de la grosseur d'un bigarreau. Cette baie sert d'enveloppe à deux coques ovales étroitement unies, traversées d'un sillon à l'endroit où elles se touchent. Ces coques contiennent chacune une demi-fève d'un vert pâle c'est le grain dont nous faisons un usage aussi étendu. Cette graine ne peut germer que lorsqu'on la plante aussitôt qu'elle est tombée de l'arbre. Ceci justifie les peuples qui cultivent le café, du reproche qu'on leur faisoit, de tremper dans l'eau bouillante le café qu'ils vendent aux étrangers, pour l'empêcher de germer, au cas qu'on voulût le cultiver.

Au milieu du neuvième siècle de l'égire, ou du quinzième de l'ère chrétienne, un certain Gémaleddin, qui demeuroit à Aden, ville et port fameux à l'orient de l'embouchure de la mer Rouge, faisant un voyage en Perse, y trouva des gens de son pays qui prenoient du *café*, et qui vantoient cette boisson. De retour à Aden, il eut quelque indisposition dont il se persuada qu'il seroit soulagé s'il prenoit du café; il en prit, et s'en trouva bien. Gemaleddin étoit muphti d'Aden, et avoit coutume de de passer les nuits en prières avec les dervis; pour y vaquer avec plus de liberté d'esprit, il leur proposa de prendre du *café*. Leur exemple mit le *café* en vogue à Aden. Les gens de loi, pour étudier; les voyageurs, pour marcher la nuit; enfin, tous les habitans d'Aden en prirent. De là il passa à la Mecque, où les dévots d'abord, puis tout le monde en prit. De l'Arabie-Heureuse, il fut porté en Egypte et au Caire; d'Egypte il passa en Syrie, et de là à Constantinople.

L'Europe a l'obligation de la culture du *café* aux Hollandais, qui, de Moka, l'ont porté à Batavia, et de Batavia à Amsterdam, dont un pied apporté à Paris, en 1714, et cultivé au jardin des plantes, a fourni les plantes qui ont enrichi nos îles.

(*Méd.*) Le café contient beaucoup de principes salins, sulphureux et volatils; il ranime les esprits foibles et languissans, excite dans le sang un léger mouvement de fermentation et rend la circulation plus active. Il fortifie l'estomac, irrite légèrement ses fibres, les porte à des contractions plus réitérées et plus fortes sur la masse alimentaire, et c'est ainsi qu'il favorise la digestion.

CAFILA, s. m. nom indien; troupes de marchands et de voyageurs, qui se réunissent pour traverser avec plus de sûreté les Etats du Mogol. C'est ce qu'on appelle *caravane* dans les Etats du grand-seigneur et en Afrique.

CAGUE, s. f. du hollandais *koag*.

(*Marine*) Petit bâtiment hollandais servant pour le transport et le cabotage, et surtout pour naviguer sur les canaux et les eaux intérieures de ces contrées. Les *cagues* portent un mât incliné sur l'avant, avec une voile à livarde. (*Voy.* ce mot.) Elles ont des semelles de dérive.

CAIC, s. m. de l'italien *caicco*.

(*Marine*) C'est le nom d'un petit bâtiment à rames, à l'usage des galères, et qui leur sert comme la chaloupe et le canot aux vaisseaux. Un *caïc* se distingue d'un canot, en ce qu'il est long et étroit, et tout à fait pincé de l'arrière.

Le *caïc* reste posté sur les avirons en dehors du bord; lorsqu'on veut le mettre à la mer, on le fait couler le long des avirons, en abaissant ceux-ci doucement jusqu'à l'eau; et lorsqu'on veut le rembarquer, on abaisse dans la mer tous les avirons; on approche le *caïc*, et relevant les avirons, on élève avec eux le *caïc*, et on le fait rouler sur les avirons jusque contre le bord de la galère.

CAIEU, s. m. L'origine de ce mot n'est pas connue.

(*Botan.*) Le *caïeu*, en latin *bulbulus*, est un petit oignon ou une petite bulbe, produite par une racine bulbeuse, par une bulbe proprement dite; il devient bulbe à son tour, et donne naissance à de nouveaux caïeux qui doivent lui succéder. On sait que la bulbe périt toujours, après avoir donné des fleurs un certain nombre de fois, et que c'est au *caïeu* que la nature confie le soin de la reproduction de l'espèce pour l'année suivante.

CAILLETTE, s. f. du verbe cailler, coaguler.

(*Physiol.*) On donne ce nom au dernier des estomacs des animaux, qu'on appelle *abomasus*. Ce nom de *caillette* lui vient de ce que c'est dans le quatrième estomac des veaux et des agneaux que se fait la présure qui *caille* le lait.

CAIMACAN, s. m. composé de deux mots arabes, *kaïm makâm*, qui signifient lieutenant, vicaire, littéralement, *locum tenens*, ou *stans in loco*, celui qui tient la place d'un autre, qui remplit les fonctions d'un autre.

(*Hist. turque*) Terme de dignité dans l'empire ottoman. Le *caïmacan* est une espèce de lieutenant. Il y a deux *caïmacans*: l'un est auprès du grand-visir; il est son secrétaire d'Etat et le chef de son conseil; l'autre réside à Constantinople, dont il est comme le gouverneur.

CAIMAN, s. m. mot indien, transporté en Amérique par les Espagnols ou les Portugais.

(*Hist. nat.*) Espèce de crocodile très-commune en Amérique.

CAISSE, s. f. du grec κάψα (*kapsa*), dont les Latins ont fait *capsa*, et les moines des siècles barbares *cassia*: espèce de coffre de bois où l'on met diverses sortes de marchandises, de l'argent, etc.

(*Technol.*) Presque toutes les professions emploient ce mot pour désigner quelqu'un de leurs instrumens ou de leurs ustensiles: les *raffineurs*, un coffret de bois avec un rebord qui empêche le sucre qu'on gratte, de tomber par terre; les *fondeurs*, un coffre de bois où est le tableau dont on forme les moules; les *manufacturiers en soie*, une sorte de coffret percé qui sert à recevoir le boulon qui enfile les marches; les *artificiers*, un coffre dans lequel on met un grand nombre de fusées volantes que l'on veut faire partir en même tems, et par *caisse aérienne*, ils entendent un ballon qui contient quantité de petites

fusées; les *batteurs d'or*, une boîte de sapin qui couvre une partie supérieure du marbre sur lequel on bat l'or, revêtue en dedans d'un parchemin collé, qui s'élève jusque sur le marbre, et sur l'ouvrier auquel il sert de tablier; les *horlogers*, ce qui renferme le mouvement des pendules et des montres; ils disent aussi *cage*, *cartel*, *boîte*; les *clavecinistes*, la boîte ou l'armoire qui renferme le corps d'un clavecin, d'un orgue, d'un *forte-piano*; les *charrons*, le corps d'une voiture; les *papetiers*, les auges dans lesquelles ils mettent leur pâte, jusqu'à ce qu'ils veuillent s'en servir.

(*Marine*) On appelle, en termes de marine, *caisses flottantes*, de grosses caisses de bois, carrées, doublées, goudronnées et calfatées, de manière qu'elles puissent toujours surnager. On place plusieurs de ces caisses dans une rade, où elles sont fixées au fond de la mer par une ancre et une chaîne. A la face supérieure de la caisse est une grosse bague, ou anneau de fer, pour servir à amarrer les bâtimens qui arrivent, et pour servir de point d'appui pour touer les vaisseaux d'un endroit de la rade à l'autre. La marine se sert encore d'autres caisses, faites à-peu-près comme les précédentes, pour acorrer les vaisseaux, et les empêcher de s'arquer, en les plaçant sous la poupe des vaisseaux. On appelle encore *caisse de poulie*, le bloc ou le billot de bois travaillé pour contenir le rouet de la poulie.

(*Physique*) *Caisse catoptrique*; c'est une machine qui représente les petits corps comme très-gros, et ceux qui sont proches, comme très-grands et répandus dans un grand espace. On y voit aussi beaucoup de phénomènes amusans, par le moyen de divers miroirs qui sont disposés, suivant les règles de la catoptrique, dans une espèce de *caisse*.

(*Anat.*) *Caisse du tambour*; c'est une cavité de l'oreille interne, dont la surface, qui est fort inégale, se trouve tapissée par une membrane que plusieurs anatomistes regardent comme une continuation de celle qui tapisse l'intérieur du nez, et qu'on nomme *pituitaire*.

(*Commerce*) En termes de commerce, une *caisse* est le lieu où les négocians et marchands mettent leur argent. On appelle *livre de caisse*, le livre dans lequel on écrit en *débit* et en *crédit*, tout l'argent qui sort de la caisse, et tout celui qui y entre.

Caisse de crédit, *caisse d'emprunt*, *caisse d'escompte*, *caisse des comptes courans*, etc.; ce sont des noms qui ont été donnés, par extension, à des établissemens qui ont été formés par des particuliers, dont le but ou le prétexte étoit de venir au secours des négocians, ou de quelque classe de marchands, ou en leur avançant des fonds, sur la valeur de leurs marchandises, ou en escomptant leurs lettres-de-change, etc.

(*Art milit.*) On appelle *caisse militaire*, la caisse qui contient l'argent destiné aux dépenses d'une armée, d'une troupe.

CAISSON, s. m. de caisse. *Voy.* ce mot.

(*Art milit.*) Les *caissons* sont destinés à porter les munitions et les vivres de l'armée. On dit les *caissons de l'artillerie*, *les caissons des vivres*, *les caissons des munitionnaires*.

(*Marine*) On appelle *caissons*, des coffres attachés sur le revers d'un vaisseau.

(*Ponts et Chaussées*) Un *caisson* est une espèce de bateau plat, de la grandeur et de la forme d'une pile, dont la construction est telle qu'on peut l'en détacher facilement.

CAL, s. m. du latin *callus*, ou *callum*.

(*Chirurgie*) Substance osseuse qui réunit les os fracturés. Le *cal* ou *calus* se forme du suc nourricier qui coule des fibres rompues; ce suc s'endurcit peu-à-peu, devient cartilagineux, et enfin s'ossifie, en conservant une certaine direction de vaisseaux propres à y maintenir le commerce des liquides.

CALAMINE, s. f. de *cadmie*, formé de *Cadmus*, que les anciens disent avoir découvert le cuivre jaune.

(*Minér.*) Espèce de mine de zinc, ou plutôt l'oxide de zinc; la *cala-*

mine est une substance métallique, plus ou moins compacte, et qui est ordinairement ou brune ou jaunâtre; elle paroît comme vermoulue ou décomposée par la nature; mise dans le feu, elle donne à la flamme une couleur verte, et il s'en élève une fumée blanche. On mêle la *calamine* avec le cuivre rouge pour en faire le cuivre jaune ou laiton.

CALANDRE, s. f. Lorsque ce mot signifie une grosse grive ou grosse alouette, il vient du grec καλανδρα (*kalandra*), employé dans le même sens.

(*Manufac.*) Lorsqu'il est pris pour une machine à presser et moirer les draps, les toiles et autres étoffes, il vient, à ce que l'on croit, de *cylindrus*, dont on auroit fait *celandra* et *calendre*, parce que tout l'effet de la machine dépend d'un cylindre.

C'est M. de Colbert qui a introduit en France les premières *calandres*.

(*Econ. dom.*) Les Anglais se servent dans leurs ménages de *calandres* qu'ils appellent *mangles*, pour repasser le gros linge, comme les draps, les nappes, serviettes etc., qui usent moins le linge et le lustrent infiniment mieux que les fers à repasser.

CALCAIRE, adj. de chaux, formé du lat. *calx*.

(*Minér.*) *Terre calcaire*, ou terre absorbante, se dit des terres ou pierres que l'action du feu peut changer en chaux, et qui se dissolvent dans les acides, comme la craie, le marbre, la pierre à chaux, les coquilles, etc.

CALCANEUM, s. m. mot purement latin qu'on a conservé en français.

(*Anat.*) C'est l'os du talon situé sur l'astragal, à la partie postérieure du tarse; c'est lui qui soutient tout le corps.

CALCÉDOINE, s. f. de *Calcedonia*, ville de Bythinie, aujourd'hui Scutari.

(*Minér.*) On appelle *calcédoine*, le quartz agathe, qui a une transparence nébuleuse, bleue ou blanchâtre, d'un blanc mat. On l'appelle ainsi, parce que les premières ont été trouvées dans la *Chalcide*; mais cette pierre est assez commune aujourd'hui: on en fait des bijoux et des cachets. De *calcédoine* on a fait *calcédonieux*, pour désigner des pierres précieuses qui ont quelque marque, quelque tache blanche.

CALCINATION, s. f. du lat. *calcinatio*, formé de *calx*, chaux.

(*Chimie*) La *calcination* est l'action de réduire les corps solides en chaux, soit par le feu ordinaire, soit par la chaleur du soleil. Cette opération prend différens noms suivant les différentes manières dont on la fait. *V. combustion, torréfaction, réverbération, décrépitation, corrosion, fumigation, détonnation, granulation, cémentation.* La *calcination philosophique*, ou *calcination sans feu*, a lieu lorsque quelques parties d'animaux, telles que les os, les cornes et les sabots, sont suspendues dans la distillation des eaux au chapiteau de l'alambic, afin qu'étant pénétrées par les vapeurs qui s'élèvent du fond de la cucurbite, elles deviennent plus poreuses et plus friables. C'est ainsi qu'on prépare la corne de cerf philosophique, le crâne humain, les dents de sanglier et celles de cheval marin.

(*Physique*) La *calcination* produit des effets très-singuliers: elle donne aux différentes matières des propriétés qu'elles n'avoient pas auparavant, leur fait souvent prendre différentes couleurs, et augmente quelquefois leurs poids, comme il arrive dans la *calcination* des matières métalliques. La *calcination* produit encore un autre effet singulier sur un grand nombre de substances: elle les rend phosphoriques, c'est-à-dire, qu'elle leur donne la propriété de luire dans l'obscurité. La substance qui a été connue la première et qui a cette propriété dans un degré plus éminent est la fameuse pierre de Bologne.

CALCUL, s. m. du lat. *calculus* pierre, parce que les anciens se servoient de petits cailloux plats, pour faire leurs supputations.

(*Mathém.*) Supputation de plusieurs sommes ajoutées, soustraites, multipliées ou divisées. *V.* ARITHMÉTIQUE.

L'art de *calculer* en général est proprement l'art de trouver l'expres-

sion d'un rapport unique qui résulte de la combinaison de plusieurs rapports. Les différentes espèces de combinaisons donnent différentes règles de *calcul*. *Voy.* ALGÈBRE, DIFFÉRENTIEL, EXPONENTIEL, INTÉGRAL.

(*Astron.*) *Calcul astronomique;* c'est l'assemblage des règles et des méthodes par lesquelles on *calcule* les mouvemens des astres, et sur-tout les éclipses, avec les fractions sexagésimales, les logarithmes, les règles de la trigonométrie.

(*Hist. anc.*) Les anciens se servoient de petits cailloux plats pour faire leurs supputations, soit en arithmétique, soit en astronomie, soit en géométrie. De là vient que nous avons donné le nom de *calcul* aux sciences des nombres, à l'arithmétique, à l'algèbre.

Les Romains se servoient encore des *calculs* ou cailloux pour donner les suffrages dans les assemblées et dans les jugemens; ils marquoient aussi les jours heureux avec une pierre blanche, et les jours malheureux par une pierre noire. Ils avoient emprunté la première de ces coutumes des Grecs, qui nommoient ces espèces de jetons naturels ψηφος; ces jetons furent d'abord des coquilles de mer, et ensuite des pièces d'airain de la même figure, appelées *spondyles*. Deux choses distinguoient les *calculs;* la forme et la couleur. Ceux qui portoient condamnation étoient noirs et percés par le milieu; les autres étoient entiers et blancs. La précaution de percer les noirs fut prise par les aréopagites qui jugeoient pendant la nuit. On se servoit aussi de *calculs* pour tirer les athlètes dans les jeux publics et les apparier.

(*Chirurgie*) Le mot *calcul* est approprié à toutes les espèces de concrétions pierreuses que l'on trouve dans le corps de divers animaux, surtout dans la vessie de l'homme. On trouve des *calculs* dans toutes les parties du corps humain. On en a trouvé dans la substance du cœur, dans l'articulation du genou, sous la langue, dans le mésentère et dans les jointures.

CALE, s. f. du latin *chalare*, abaisser, faire descendre, caler, dérivé probablement du grec χαλᾶν (*kalan*), qui a la même signification.

(*Marine*) Intérieur du navire, dans sa partie la plus basse. On appelle *cale* à l'eau, la partie de la *cale* où on met l'eau; *fond de cale*, la partie la plus basse de la *cale*.

Cale se dit d'une punition en usage sur les vaisseaux de guerre, pour les matelots malfaiteurs. On distingue la *cale* ordinaire et la *cale* sèche. La première consiste à élever le patient, par le moyen d'un cordage, sur un anspect ou barre de bois, à une poulie placée au bout de la grande vergue; de là, on le laisse tomber dans la mer, en lâchant tout à coup la corde; on le hisse de nouveau, et on le laisse retomber autant de fois que la sentence le porte. Dans la *cale* sèche, la corde est tenue plus courte, et le criminel ne tombe pas jusqu'à l'eau: le châtiment est plus dur; c'est une espèce d'estrapade.

Cale pour la construction des vaisseaux; c'est un terrain préparé en pente douce, pour servir de base ou de local pour la construction des vaisseaux. Il est essentiel que ce terrain soit ferme et solide, afin que le poids du vaisseau que l'on établit dessus ne l'affaisse pas dans quelque partie, ce qui causeroit de très-grands inconvéniens: c'est sur cette *cale* que l'on établit le chantier du vaisseau. *V.* CHANTIER.

Cale d'un quai; c'est un lieu de débarquement, fait par l'art, pour faciliter l'abord des chaloupes, des canots, et autres petits bâtimens, auprès d'un quai.

CALENDES, s. f. du lat. *calare*, dérivé du gr. καλέω (*kaleó*), annoncer, parce que le jour des *calendes* le petit pontife avoit coutume d'annoncer au peuple le jour où le croissant de la lune commençoit à paroître.

(*Astron.*) Nom que les Romains donnoient au premier jour de chaque mois. Dans chaque mois des Romains, il y avoit trois jours remarquables, le jour des *calendes*, le jour des *nones*, et le jour des *ides*: les autres jours prenoient leur dénomination de ceux-là, et se comptoient en rétrogradant; de manière que les jours qui se trouvoient entre

le jour des *calendes* et le jour des *nones*, s'appeloient *jours avant les nones*, et ainsi de suite. Dans les années bissextiles, le mois de mars avoit dix-sept jours de *calendes*, au lieu de seize qu'il avoit dans les années communes; et comme ce jour étoit immédiatement ajouté avant le 24 février, qui étoit le sixième des *calendes* de mars, on comptoit dans cette année, deux fois ce sixième, ce qui l'avoit fait nommer *bissexte*, d'où est venu le nom de l'année bissextile.

Les Grecs ne comptoient point par *calendes;* c'est ce qui fait dire, encore aujourd'hui, d'une chose qui ne se fera pas, qu'elle est renvoyée *aux calendes grecques*.

CALENDRIER, s. m. du latin *calendæ*, que l'on écrivoit anciennement en gros caractère, au commencement de chaque mois.

(*Astron.*) Un *calendrier* est une distribution de tems, disposée pour les usages de la vie, ou bien c'est une table ou un almanach qui contient l'ordre des jours, des semaines, des mois et des fêtes qui arrivent pendant l'année. Le *calendrier* romain doit son origine à Romulus; mais depuis il a subi différens changemens, d'abord de la part de Numa, ensuite de Jules-César, et enfin de Grégoire XIII, en 1582.

Quelque utile que fût la réformation faite par le pape Grégoire XIII, les pays protestans refusèrent pendant long-tems de s'y soumettre. La Hollande la reçut la première, les autres suivirent successivement; l'Angleterre, qui s'y étoit refusé le plus opiniâtrement, s'y soumit en 1752, et la Suède en 1753. Enfin, les cercles protestans en firent autant; et il fut arrêté dans la diète de 1776, que désormais la fête de Pâques seroit célébrée par eux au même jour où l'église catholique la chôme. La Russie est le seul pays où l'on compte encore 12 jours de moins que dans les autres contrées de l'Europe.

Calendrier républicain. Voyez ANNÉE.

Calendrier perpétuel; on appelle ainsi une suite de calendriers relatifs aux divers jours où la fête de Pâques peut tomber; et comme cette fête n'arrive jamais plus tard que le 25 avril, ou plutôt que le 22 mars, le *calendrier perpétuel* est composé d'autant de *calendriers* particuliers qu'il y a de jours, depuis le 22 mars inclusivement, jusqu'au 25 avril exclusivement; ce qui fait 35 *calendriers*. Les auteurs de l'*art de vérifier les dates*, édition de 1770, ont trouvé le moyen de réduire les 35 *calendriers* à 7.

(*Agriculture*) *Calendrier rustique;* c'est le nom qu'on donne à un *calendrier* propre pour les gens de la campagne, dans lequel ils apprennent les tems où il faut semer, planter, tailler la vigne, etc.

(*Botan.*) *Calendrier de Flore.* Si l'époque de la floraison des plantes ne tenoit à une infinité de circonstances, telles que la diversité des climats, la nature des terrains, les degrés de température, le *calendrier de Flore* seroit la méthode la plus simple, et peut-être en même tems la plus sûre, pour apprendre à connoître les plantes. Les personnes qui ne s'occupent de la botanique que par récréation et sans vouloir en faire une étude approfondie, préfèrent avec raison cette méthode; elles ont des herbiers où les plantes sont rangées selon l'ordre des saisons; et, avec un peu de patience, cela remplit assez bien leur objet.

CALFATER, verb. act. de l'ital. *calefatare*, formé du grec vulgaire καλαφατειν (*kalaphatein*); les Arabes disent *giaphalta* et *galphata* dans le même sens.

(*Marine*) Boucher avec de l'étoupe ou telle autre matière filandreuse, les fentes ou interstices qui se trouvent entre les bordages qui forment le revêtement d'un vaisseau ou autre bâtiment, entre ceux des ponts des gaillards et des dunettes; en un mot, de tous les endroits où l'on veut empêcher l'eau de la mer, ou celle de la pluie de pénétrer.

Dans les diverses parties de l'Inde, à Bantam, à la Chine, et au Japon, on remplit les coutures de différentes matières filandreuses, que l'on recouvre ensuite avec de la chaux mêlée ou enduite de quelque matière visqueuse, et ces *calfatages* sont cités comme excellens.

Par

Par-dessus le calfatage, les nations maritimes d'Europe doublent quelquefois les vaisseaux en cuivre, pour empêcher les vers de percer les bordages du franc bord.

CALIBRE, s. m. de l'arabe *calib*, qui signifie moule.

(*Art milit.*) La grandeur de l'ouverture de toutes sortes d'armes à feu. Il veut dire aussi la grosseur de la balle proportionnée à l'ouverture du pistolet, du mousquet, du canon.

(*Architect.*) *Calibre* se dit d'un profil de bois, de tole ou de cuivre, chantourné en dedans pour traîner les corniches et les cadres de plâtre ou de stuc. Il se dit encore d'un ais qui a une entaille d'un angle rentrant et droit. Il sert aux charpentiers, menuisiers, serruriers et autres ouvriers pour prendre des mesures.

(*Botan.*) Les botanistes entendent par ce mot le diamètre des canaux destinés à contenir la sève. Suivant la disposition de leur *calibre*, la sève y coule plus ou moins, et y reçoit différentes préparations. Telle est en partie la raison des configurations variées des plantes, de leur goût, de leurs qualités, de leurs couleurs et de leur odeur.

CALICE, s. m. du grec κύλιξ (*kulix*) ou καλιξ (*kalix*), tasse, verre ou godet, dont la racine est κυλιω rouler; soit, parce que quand on ferme un vase on tourne la roue, ou parce qu'ils sont creux et courbés.

(*Culte cathol.*) Le calice est un vaisseau sacré qui a une petite coupe posée sur un pied assez haut, et assez large par le bas : il sert au sacrifice de la messe; c'est dans ce vase que se fait la consécration du vin. Les calices des apôtres et de leurs premiers successeurs étoient de bois; le pape Zéphirin, d'autres disent Urbain I.er, ordonna qu'on se servît de calices d'or et d'argent, et défendit ceux d'étain et de verre. Les anciens *calices* avoient deux anses; Bede assure que le *calice* dont notre seigneur se servit à la cêne, avoit deux anses et qu'il étoit d'argent. Les anciens *calices* étoient beaucoup plus grands que ceux d'aujourd'hui, parce que le peuple communioit alors sous les deux espèces, au lieu que le *calice* ne sert présentement qu'au prêtre.

Lindanus, qui en avoit vu quelques-uns dans les églises d'Allemagne, dit qu'ils avoient deux anses, que le diacre tenoit lorsqu'il présentoit le *calice* au peuple pour le communier sous l'espece du vin; de plus, chaque *calice* avoit un tuyau ou chalumeau d'argent qui y étoit attaché fort proprement, de sorte qu'on suçoit plutôt qu'on ne buvoit.

(*Botan.*) *Calice* est une continuation de la substance de l'écorce de la tige; presque tous les végétaux en sont pourvus. Son emploi est d'envelopper, de défendre et de protéger les organes sexuels; il est placé sur le pistil, dont la surface supérieure lui sert quelquefois d'épiderme. Il est ordinairement vert, mais quelquefois vivement coloré; le *calice* survit à la corolle, ou tombe avec elle; il est simple ou *caliculé*, c'est-à-dire, enveloppé d'un autre *calice* plus petit; il est composé d'une feuille plus ou moins découpée, ou de plusieurs folioles qui affectent différentes dispositions. Sa figure est celle d'un *tube*, d'une *outre*, d'un *sabot*, ou d'un *entonnoir*; il est plus ou moins ouvert et plus ou moins régulier, *caduc* ou *persistant*. Il prend aussi des noms différens dans quelques familles; c'est la *coëffe* des mousses, la *volve* des champignons, l'*écaille* des amentacées, la *spathe* des liliacées, la *bulle* des graminées. Les fleurs composées sont réunies dans un *calice* commun. Le *calice* a des vaisseaux lymphatiques et des vaisseaux propres; le tout est recouvert d'un épiderme.

De *calice* on a fait *calicé*, pour dire environné du *calice* persistant;

Calicinal, pour désigner ce qui appartient ou ce qui tient au *calice*;

Calicule, qui paroît d'abord signifier petit *calice*, mais qui n'est employé que pour désigner une ou plusieurs petites bractées environnant immédiatement la base externe d'un *calice*;

Caliculé, pour désigner un *calice*, une fleur munie d'un *calicule*. Le *calice* de l'œillet est *caliculé*; on

dit qu'une *aigrette* est *caliculée*, lorsque, outre les poils qui la composent, elle a en-dehors de ceux-ci une petite couronne membraneuse, ressemblante à un petit *calice*; telle est l'aigrette de la *puliculaire*, celle de l'*inule dyssentérique*.

CALIFE, s. m. de l'arabe *khalifa*, vicaire, successeur; formé du verbe *khalafa*, qui signifie venir à la place d'un autre, lui succéder.

(*Hist. du mahomét.*) C'étoit, chez les Sarrasins ou Arabes musulmans, le nom d'une dignité souveraine, qui comprenoit un pouvoir absolu, tant sur les choses de la religion, que sur le gouvernement politique; en sorte que le *calife* étoit en même tems souverain temporel et spirituel. Ce nom, qui est arabe, étoit affecté aux successeurs de Mahomet. Son origine vient de ce qu'*Aboubecre*, après la mort de Mahomet, ayant été élu par les Musulmans pour lui succéder, ne voulut pas prendre d'autre titre que celui de *khalifah resous Allah*, c'est-à-dire, vicaire de l'apôtre de Dieu; mais Omar ayant succédé à Aboubecre, il représenta que s'il prenoit la qualité de successeur d'*Aboubecre*, successeur de Mahomet, la chose, par la suite des tems, iroit à l'infini: c'est pourquoi il fut résolu qu'il prendroit le titre d'*émir almoumenin*, c'est-à-dire, commandant des fidèles. Cependant les successeurs de *Mahomet* n'ont pas laissé de prendre le titre de *calife*, sans y rien ajouter.

CALLEUX, adj. du latin *callosus*, formé de *callus*, durillon, dérivé probablement de *callis*, chemin, sentier durci à force d'être frayé.

(*Méd.*) Ce mot se dit en général de toute sorte de dureté de la peau, de la chair et des os; mais en particulier on donne cette épithète aux bords durs d'une plaie et d'un ulcère, tels que sont ceux des fistules et des ulcères malins, carcinomateux.

On appelle aussi *corps calleux*, cette portion médullaire du cerveau qui est au-dessous de la faux, parce qu'elle est d'une substance plus ferme que la substance cendrée.

(*Jardin.*) *Calleux* s'entend aussi des semences qui n'ont qu'une enveloppe coriacée, et que renferment les fruits charnus et à pepin.

CALLIGRAPHIE, s. f. du grec καλλιγραφια (*kalligraphia*), composé de καλλος (*kallos*), beauté, et de γραφω (*graphó*), écrire: belle écriture.

(*Diplomat.*) L'art de mettre au net ce qui a été écrit en notes. Autrefois on écrivoit la minute d'un acte, le brouillon ou le premier exemplaire d'un ouvrage, en notes, c'est-à-dire, en abbréviations, comme les notes dites de Tiron. Cela se faisoit afin de pouvoir suivre celui qui dictoit. Ceux qui écrivoient ainsi en notes, s'appeloient en latin *notarii*; mais comme peu de gens connoissoient ces notes ou ces abbréviations, et que d'ailleurs ces premiers exemplaires ne pouvoient pas être assez nets ni assez propres, d'autres écrivains, qui avoient une belle main, les copioient pour les revendre, et ceux-ci s'appeloient *calligraphes*, nom fort ancien, et qui signifie ceux qui écrivent pour la beauté, pour l'ornement.

CALLIOPE, s. f. nom grec composé de καλὸς (*kalos*), beau, et de ὀψ (*ops*), voix.

(*Musique*) Celle des neuf Muses qui préside à la musique et à la poësie héroïque.

CALLIPÉDIE, s. f. mot grec, composé de καλὸς (*kalos*), beau, et et de παῖς (*pais*), enfant: la manière d'avoir de beaux enfans,

C'est le titre que Claude Quillet, et quelques autres après lui, ont donné à un ouvrage dont le but est d'enseigner la manière d'avoir de beaux enfans.

CALLOSITÉ, s. f. de *callus*. *V.* CALLEUX.

(*Méd.*) Chair blanche, dure, sèche et sans douleur, qui couvre les bords et les parois des anciennes plaies et des vieux ulcères, au lieu d'une bonne chair.

(*Jardin.*) Matière dure et sèche qui se forme chaque année à la jointure des pousses d'une jeune branche, ou aux insertions des racines.

CALME, s. m. du grec μαλακὸς (*malakos*), d'où les latins ont fait

malacia, bonace, qui auroit produit *malacus*, et par transposition de lettres, *calamus*, puis *calmus*, et enfin calme.

(*Marine*) Manque de vent sur mer. Le *calme plat* ou le calme parfait est une cessation totale du vent, en sorte qu'on ne sent pas le moindre souffle d'aucun côté.

Les *calmes* sont très-fréquens dans les mers de la zône torride; et lorqu'ils ont duré quelques jours, il arrive que la surface de la mer est aussi unie que celle d'un miroir. On pense assez généralement qu'un long calme est plus à craindre qu'une tempête, parce qu'il expose le vaisseau à manquer de tout. Il faut observer que, lorsque le tems est *calme*, la mer ne l'est pas toujours. Dans l'Océan, la mer reste plusieurs jours houleuse, après la cessation du vent, au lieu que dans la Méditerranée, et dans les mers qui sont bornées en étendue, la mer s'aplatit peu d'heures après que le vent a cessé de souffler.

(*Méd.*) De *calme* on a fait CALMANT, pour désigner les remèdes qui *calment* les douleurs, ou qui dissipent les sensations fâcheuses causées par des humeurs ou par des remèdes trop âcres.

CALOMEL, s. m. du grec καλος (*kalos*), bon, et de μέλας (*mélas*), noir.

(*Pharm.*) Mercure bien mêlé avec du soufre, et réduit en une substance noirâtre; ainsi nommé à cause de sa couleur et de ses propriétés.

CALORIMÈTRE, s. m. du latin *calor*, chaleur, et du gr. μετρον (*métron*), mesure: mesure de la chaleur.

(*Chimie*) C'est le nom d'un instrument dont les chimistes se servent pour apprécier le degré de *calorique* spécifique qui existe dans tous les corps de la nature. *V.* CALORIQUE.

CALORIQUE, s. m. du latin *calor*, chaleur.

(*Chimie*) C'est le nom que les chimistes modernes ont donné à ce que nous nommons *chaleur*, ou à ce que les anciens chimistes ont appelé successivement *principe inflammable*, *principe de la chaleur*, *matière de la chaleur*.

Le *calorique* pénètre tous les corps; il en écarte les molécules, en se logeant entre elles; il dilate les corps; il fond les solides, et raréfie les fluides pour les rendre invisibles, pour leur donner la forme d'air, pour les convertir en fluides élastiques, compressibles, aëriformes.

En écartant les molécules des corps les unes des autres, en diminuant leur attraction pour elles-mêmes, le *calorique* augmente en même proportion leur attraction pour celles des corps voisins: c'est pour cela qu'on l'emploie avec succès pour faire les combinaisons, pour faciliter les unions réciproques.

Chaque corps ayant une forme différente dans ses molécules, et un écartement différent entre elles, admet une quantité différente de *calorique*, pour arriver à la même température. C'est là ce qu'on appelle *capacité des corps pour le calorique*. Il résulte de-là, que les différens corps à la même température, et marquant le même degré au thermomètre, contiennent réellement des quantités différentes de *calorique*.

Cette quantité diverse de *calorique*, qu'on nomme *calorique spécifique*, ne pouvant pas être mesurée par le thermomètre, on a imaginé de la déterminer par la quantité de glace que chaque corps, élevé à une température uniforme, est capable de fondre, pour descendre au même degré. La différence dans cette quantité donne le rapport du *calorique* contenu dans les corps, et l'instrument qui sert à l'obtenir est nommé *calorimètre*. *V.* ce mot.

L'attraction du *calorique* pour quelques corps est telle, que très-souvent on l'emploie avec avantage pour séparer ces corps des composés qu'ils forment, et pour analyser et décomposer les substances composées. C'est ce qui arrive dans les distillations, et dans toutes les décompositions opérées à l'aide du feu seul ou du *calorique* appliqué à des matières très-composées. On dissout peu-à-peu, et suivant leur ordre de solubilité par le *calorique*, les différens élémens de ces compo-

sés, et on les sépare en vapeurs et en gaz.

Il y a des corps qui absorbent beaucoup plus vite le *calorique* que d'autres. On appelle cette propriété *conductrice du calorique*. En général les corps les plus colorés sont les meilleurs conducteurs ; la cause de ce phénomène est inconnue.

Il résulte de tous ces faits que le *calorique* est un corps particulier, et non une modification de tous les corps, comme l'ont cru quelques physiciens : il n'est pas démontré qu'il soit la même chose que la lumière ; plus on avance dans l'état de la physique, plus on trouve de différences dans l'action de ces deux corps.

CALQUER, v. a. de l'italien *calcare*, contre-tirer.

(*Arts du Dessin*) Contre-tirer un dessin, le copier trait pour trait, en passant une pointe sur les traits, afin qu'ils s'impriment sur un papier, une planche de cuivre, une toile, etc.

(*Peinture*) La manière la plus commune de *calquer* un dessin est de frotter le revers sur lequel il est fait, de sanguine ou de mine de plomb en poudre ; d'essuyer légèrement ce revers, pour ôter le superflu de la sanguine ou de la mine de plomb ; d'assujettir, avec de la cire, le dessin sur une feuille de papier ; de manière que le côté empreint de crayon rouge ou noir, soit appliqué sur le papier blanc ; ensuite, avec une pointe de métal, fine sans être coupante, passer, en appuyant autant qu'il est nécessaire, sur le trait qu'on veut *calquer*. Alors l'empreinte du crayon, dont est couvert le revers du dessin, se trouvant pressée dans le passage de la pointe sur le papier blanc, y laisse une trace ou ce qu'on appelle un *calque*, et ce trait appliqué est plus ou moins exact, plus ou moins spirituel, enfin plus ou moins utile, en raison de ce que celui qui *calque* a de connoissance et même d'habileté acquise de l'art du dessin.

Le *calque* est d'un grand usage dans les arts. Il se rencontre un assez grand nombre de circonstances dans lesquelles ceux qui pratiquent la peinture et les branches des arts qui en dérivent, ont un grand intérêt à épargner ou à ménager des instans précieux, et il en est où il est important pour eux de parvenir promptement à une exactitude d'imitation qu'on pourroit appeler géométrique, ou précise autant qu'il est possible. La gravure en offre les plus fréquens exemples.

(*Gravure*) La façon la plus usitée par les graveurs de *calquer*, ou de transmettre sur les vernis dont leur planche est couverte, les traits du dessin qu'ils doivent graver, est de frotter, comme on l'a dit plus haut, de sanguine ou de mine de plomb le revers du dessin : on applique le côté ainsi rouge ou noirci sur le vernis ; on l'y maintient avec un peu de cire. On passe ensuite avec une pointe d'acier sur tous les traits qu'on veut transmettre, et ils se dessinent ainsi sur le vernis. Pour empêcher que ces traits légers ne s'effacent lorsqu'on appuie la main sur le vernis en gravant, on expose la planche un instant sur un feu presque éteint ou sur du papier enflammé, et on la retire dès qu'on s'aperçoit que le vernis, rendu un peu humide, a pu imbiber le trait du *calque*. Cette façon de *calquer* n'est pas sans inconvénient : les objets dessinés ainsi sur la planche et gravés, se trouveront, dans les estampes qu'on imprimera, placés d'une façon contraire à celle dont ils étoient disposés dans le dessin. Il paroîtra conséquemment dans les estampes, que les figures feront de la main gauche les actions qu'elles faisoient de la main droite dans le dessin qu'on a calqué ; mais les graveurs ont différens moyens pour éviter cet inconvénient, tels que ceux des contre-épreuves et du papier vernissé, etc., etc.

CALUMET, s. m. du latin *calamus*, roseau.

(*Hist. des sauvages de l'Amérique*) Espèce de longue pipe, ornée de poils de porc-épic, et de petits fils de peau de plusieurs couleurs, en usage parmi les sauvages de l'Amérique, et qu'ils présentent comme un symbole de paix.

CALUS, s. m. du latin *callus*, *V.* CALLEUX.

(*Méd.*) Dureté qui se forme en quelque partie du corps par un travail continuel, en durcissant et en épaississant la peau.

(*Jardin.*) Nœud qui vient aux extrémités d'une branche cassée, ou à la jointure d'une branche ou d'une racine.

CAMAIEU, s. m. corruption de *camehuia*, qui est un mot que les Orientaux donnent à l'onyx, lorsqu'en l'usant on y trouve une autre couleur : pierre de deux couleurs.

(*Gravure en pierres*) Les jouailliers et les lapidaires appeloient ainsi, autrefois, les onyx, les agathes, et autres pierres fines figurées, soit en relief, soit en creux.

(*Peinture et Gravure*) Aujourd'hui l'on entend généralement par ce mot une imitation faite par le moyen d'une seule couleur, variée par le seul effet du clair-obscur, c'est-à-dire, plus claire ou plus ombrée ; mais on a aussi compris sous cette dénomination des peintures de deux et de trois couleurs, dans lesquelles, cependant, on n'a pas pour but d'imiter la couleur naturelle des objets.

On dit un *camaïeu bleu*, *vert*, *rouge*, etc. : on dit aussi des peintures en *camaïeu* ; enfin, lorsqu'on veut critiquer ou désapprouver un tableau trop égal de couleur, on dit : *Ce tableau n'est qu'un camaïeu.*

Les dessins faits à la *sanguine*, à la *pierre noire*, à la *mine de plomb*, aux différens crayons, au *bistre*, à l'*encre*, la plupart des gravures, des toutisses, des papiers teints, des étoffes travaillées ou brodées, peuvent, à certains égards, être compris dans ce qu'on appelle *camaïeu.*

Une grande partie des toiles peintes, les damas mêmes, etc., offrent des *camaïeux*, et représentent plus ou moins bien, par nuances d'une, de deux ou de trois couleurs, les divers objets dont ils sont ornés. Les *camaïeux* ont été fort à la mode, il y a une cinquantaine d'années, et cette mode a enfanté une multitude d'ouvrages plus barbares les uns que les autres, et qui ont beaucoup nui aux progrès des arts.

La gravure qui porte le nom de *camaïeu*, et que les Italiens appellent *chiaro-scuro*, a été inventée par Hugo da Carpi.

CAMÉE, s. m. du lat. *camœus*, dont les Italiens ont fait *cameo.*

(*Pierres gravées*) C'est ainsi qu'on nomme les gravures en relief, tandis que les gravures en creux se nomment *intailles.* Le mot *camée* s'est étendu aux tableaux d'une seule couleur (*V.* CAMAIEU), à cause de leur ressemblance avec les pierres gravées en relief.

CAMERIER, s. m. du lat. *camera*, chambre, qui a produit également *camerlingue*, *camériste*, *camarade*, qui couche dans la même chambre.

(*Econ. polit.*) Le *camérier* est le premier officier de la chambre d'un pape ou d'un cardinal.

CAMERLINGUE, même origine que *camérier.*

(*Econ. polit.*) Cardinal qui régit l'État de l'Église, et qui administre la justice. Le siége vacant, cet officier fait battre monnoie et publie des édits.

CAMOUFLET, s. m. contraction de *calamo flatus.*

Fumée qu'on souffle dans le nez par le moyen d'un chalumeau, pour éveiller les gens endormis.

(*Art milit.*) Donner un *camouflet* est un terme de guerre, qui signifie étouffer l'ennemi dans sa mine, en faisant sauter à propos quelque fougasse, en enfonçant sa galerie, ou en lui soufflant de la vapeur de soufre.

CAMP, s. m. du latin *campus.*

(*Art milit.*) Le lieu où une armée se loge en ordre : il se dit aussi de l'armée *campée.* Le *camp* est quelquefois retranché ; quelquefois aussi il n'a d'autre force qu'une position avantageuse.

La tête du *camp* est la partie qui fait face vers la campagne : on la reconnoît aux faisceaux et aux étendarts dont elle est bordée.

Les Grecs environnoient leurs *camps* d'un fossé ou tranchée. Ce ne fut qu'après la défaite de Pyrrhus, à la bataille de Bénévent, que les Romains commencèrent à fortifier leurs *camps* ; mais aussi

depuis ce tems-là leurs *camps* furent des forteresses d'une structure des plus solides.

Les Français et les autres peuples destructeurs de l'empire romain, conservèrent l'habitude où ils etoient de ne se servir, pour la sûreté de leurs camps, que de ce qu'offroit le lieu où ils se trouvoient, comme des arbres dont ils formoient des abatis. Ainsi, peu-à-peu, la manière de camper à la romaine fut négligée et presque abandonnée. Ce ne fut que dans les guerres d'Italie que l'usage en revint ; mais depuis le règne de Louis XIV, l'art des campemens a été porté à la plus haute perfection.

Camp volant ; on appelle ainsi un corps de troupes qui a la faculté de camper et de décamper, à mesure que l'occasion et la nécessité le requièrent.

Camp retranché ; la chose qu'on entend par ce mot est d'une invention moderne. Un camp retranché se fait sous une place, bonne ou mauvaise, pour la protéger. M. le maréchal de Vauban est le premier, à ce qu'on pense, qui a fait sous Namur, sous Ath, sous Lauterbourg et sous Dunkerque, des *camps retranchés*, dont le but étoit de mettre l'ennemi hors d'état d'en entreprendre le siége, ou du moins sans s'exposer au danger évident de ne pas reussir.

CAMPAGNE, s. f. du lat. *campus*, ou du teutonique *kamps*, qui veut dire combat.

(*Art milit.*) Le tems durant lequel les armées sont ordinairement en *campagne*.

(*Marine*) Le tems que dure l'expédition d'un vaisseau de guerre ; ainsi on dit *une campagne de trois mois, de quatre, de six mois*, etc.

On appelle aussi *campagne*, le service fait par un officier, un matelot, sur un vaisseau de guerre ; et dont il est fait mention dans les états de service de chacun.

CAMPANE, s. f. du latin *campana*, cloche.

(*Manuf.*) Ouvrage de soie d'or, d'argent filé, avec de petits ornemens en forme de cloches faites aussi de soie, , d'or, etc.

(*Sculpture*) Ornement d'où pendent des houpes en forme de petites cloches.

(*Archit.*) Vase du chapiteau corinthien et composite.

CAMPANULÉ, adj. de *campane*.

(*Botan.*) Il se dit de toute partie creuse dont la forme a plus ou moins de ressemblance avec celle d'une cloche, sans être manifestement rétrécie et prolongée en tube par sa base. Le limbe d'une corolle peut être *campanulé*, sans que celle-ci porte ce nom.

La forme *campanulaire* a des modifications qu'on exprime par des mots composés : *court-campanulé, oblong-campanulé*, etc. C'est de la forme de la corolle que le genre de plante appelé *campanule* a reçu son nom.

CAMPÊCHE, s. m. nom propre de lieu.

(*Botan.*) Arbre de l'Amérique, qui tire son nom d'une petite ville de l'Amérique meridionale, dans la province d'Ucatan, audience du Mexique, et dont le bois sert dans les manufactures pour la teinture.

(*Manuf.*) Le bois de *campêche* ou bois d'Inde est d'un grand usage dans ce que les teinturiers appellent le petit teint, parce que la couleur que ce bois fournit perd en très-peu de tems son éclat.

On n'est pas dans l'usage, en France, d'employer le bois de *campêche* pulvérisé ; mais en Angleterre, où l'on a senti que les éclats et les rognures de ce bois ne peuvent jamais produire une infusion aussi forte que lorsqu'ils sont réduits en poussière, et qu'il reste dans l'intérieur du bois des molécules colorantes qui ne peuvent être mises à profit, on a imaginé un moulin propre à broyer les bois de teinture, et qui réduisent les plus grosses buches en une poussière aussi fine qu'il est nécessaire.

CAMPEMENT, s. m. même origine que camp.

(*Art milit.*) C'est, au propre, l'action de camper ; mais, en termes de guerre, on donne ce nom à certain nombre de troupes qui précèdent l'armée, et dont l'emploi est de tracer et marquer le camp,

c'est-à-dire, de prendre les alignemens, et de distribuer le terrain pour les différens corps qui composent l'armée.

CAMPHORATE, s. m. de *camphre*. *V.* ce mot.

(*Chimie*) Sel formé par l'union de l'acide camphorique avec différentes bases. Sa terminaison en *ate* indique qu'il appartient aux acides dont la terminaison en *ique* annonce qu'ils sont complétement saturés d'oxigène.

CAMPHORIQUE, adj. de *camphre*. *V.* ce mot.

(*Chimie*) *Acide camphorique*; c'est l'acide nitrique distillé sur le camphre. Sa terminaison en *ique* indique le second état des acides, celui où ils sont complétement saturés d'oxigène.

CAMPHRE, s. m. de l'arabe *cafur*, dont les Italiens ont fait *canora*.

(*Chimie*) Huile essentielle concrète qu'on retire par sublimation d'un laurier qui croît à la Chine et au Japon.

Les chimistes modernes regardent le camphre comme un principe immédiat des végétaux, par l'union de l'*acide camphorique* avec différentes bases. *V.* ces mots.

(*Méd.*) Le *camphre* est un puissant *alexitère*, diaphorétique et antiseptique. Les Japonais en font le plus grand cas dans leur médecine; ils disent que cette substance est comme un capitaine qui conduit ses soldats à l'ennemi pour les faire combattre avec lui.

CANAL, s. m. du latin *canalis*, conduit par où l'eau passe; tuyau de fontaine; grandes pièces d'eau, plus longues que larges, qui servent d'ornemens aux jardins; le lit d'une rivière; certaines conduites d'eau artificielles, qui sont tirées d'un lieu à un autre, pour la commodité du commerce; certains lieux où la mer se resserre entre deux rivages.

(*Archit.*) On appelle *canaux*, en termes d'architecture, de petites cannelures sur une face ou sur un larmier, qu'on nomme aussi portiques; ils sont quelquefois remplis de fleurons ou roseaux. Le même mot se dit aussi des cavités droites ou torses dont on orne les tigettes des caulicoles.

Canaux se dit encore des creux du triglyphe, qui sont séparés par les cuisses.

(*Archit. hydraul.*) *Un canal artificiel* est un lieu creusé pour recevoir les eaux de la mer, d'une ou de plusieurs rivières, d'un fleuve etc. L'avantage des *canaux* est une chose très-anciennement connue. Dès qu'il y a eu des cavités de formées, on a commencé à rompre des isthmes et à couper des terres pour établir des communications par eaux. Plusieurs souverains ont essayé de joindre la mer Rouge à la Méditerranée; les Grecs et les Romains ont voulu pratiquer un *canal* au travers de l'isthme de Corinthe, pour pénétrer par là de la mer Indienne dans l'Archipel. Lucius Verus, un des généraux de l'armée romaine dans les Gaules, entreprit de joindre la Saône et la Moselle par un *canal*. Charlemagne forma le dessein de joindre le Rhin et le Danube, afin d'établir une communication entre l'Océan et la mer Noire, par un *canal* qui aurait pris de la rivière d'Almutz qui se jette dans le Danube, et qui se seroit rendu à celle de Reditz, qui se jette dans le Mein. L'Angleterre et la Hollande sont aujourd'hui entre-coupés de *canaux*. La France en compte plusieurs, dont le plus considérable est le *canal* du centre, ci-devant de Languedoc, et il s'en prépare d'autres non moins importans au commerce et à la navigation intérieure.

(*Agricult.*) *Les canaux d'irrigation* ont été imaginés par les Égyptiens pour conduire les eaux du Nil dans les terres les plus éloignées. Les Romains les ont imités en petit en Italie. Ceux que l'on a pratiqués dans le Midi de la France, contribuent beaucoup à répandre dans ce pays les agrémens dont on y jouit et les richesses qu'on lui envie.

(*Marine*) Dans le langage des hommes de mer, un *canal* est un espace de mer renfermé entre les terres, formant un bras de mer plus long que large. Le mot *canal*

exprime ordinairement une plus grande étendue que le détroit.

(*Anat.*) Les anatomistes font usage du mot *canal* pour désigner tous les vaisseaux du corps, tels que les veines, les artères, etc. Mais ils distinguent particulièrement par ce mot le *canal déférent* qui porte la semence des testicules aux vésicules séminales. Il y en a un pour chaque testicule.

Le *canal* de l'urètre. *V.* URÈTRE.

Le *canal veineux*, ou petit conduit que l'on ne rencontre que dans le fœtus. Il est situé dans la partie cave du foie : son usage est de conduire le sang de l'artère pulmonaire dans l'aorte, sans qu'il passe dans les poumons, comme dans l'adulte. Ce *canal* s'oblitère quand l'enfant a respiré, et s'affaisse entièrement à mesure qu'il avance en âge.

Les *canaux aqueux* découverts par M. Nuck, par lesquels on croit que l'humeur aqueuse de l'œil est apportée dans l'intérieur des membranes qui renferment cette liqueur.

Les *canaux demi-circulaires*, ou des canaux osseux qui se trouvent à la partie postérieure de la roche de l'os temporal. C'est une des trois parties qui composent la portion la plus enfoncée de l'oreille interne, laquelle est connue sous le nom de *labyrinthe*. *V.* ce mot.

On appelle encore *canal*, la cavité qui traverse les vertèbres du cou, et donne passage à la moëlle épinière.

(*Jardin.*) On donne le nom de *canaux* aux vaisseaux qui servent à recevoir la sève et la porter dans chaque partie des végétaux; et l'on appelle *canal direct de la sève*, cette sorte de branches qui poussent d'à-plomb à la tige, et qu'il faut supprimer pour avoir des arbres vigoureux, de belle figure, fructueux et de longue durée.

CANALICULÉ, adj. de canal.

(*Botan.*) Partie de plante creusée ou pliée longitudinalement en goutière, sans cependant former un angle par-dessous; en sorte que la coupe transversale d'une partie canaliculée doit offrir un arc ou autre partie de cercle continue, c'est-à-dire, sans angle au milieu.

CANAPÉ. s. m. Corruption de *conopée*, du latin *conopeum*, formé du grec κωνωψ (*kónops*), coussin.

(*Econ. domest.*) C'étoit anciennement un *pavillon* formé de réseaux, inventé par les Égyptiens, pour se garantir des cousins : il signifie aujourd'hui un grand siége à dossier, où plusieurs personnes ensemble peuvent être assises, et dont on se sert quelquefois comme d'un lit de repos.

CANCEL, s. m. du lat. *cancelli*, qui signifie un treillis de bois, de fer ou d'autre métal.

(*Culte catholique.*) C'est l'endroit du chœur d'une église qui est le plus proche du grand autel, et qui est ordinairement fermé d'une balustrade; il n'étoit autrefois permis qu'aux ecclésiastiques d'entrer dans le *cancel*. Les empereurs, les rois et les princes, eurent dans la suite la liberté de s'y placer. Maintenant les plus simples particuliers veulent y avoir leur place, et souvent leur sépulture.

Ce mot a produit *cancellation*, *canceller*, *chancelier*, *chancellerie*, etc. *V.* ces mots.

CANCELLATION. s. f. de cancel, action de *canceller*.

CANCELLER, v. a. de *cancel*.

(*Pratique*) Annuller une écriture en la barrant, en la croisant à traits de plume, c'est-à-dire, imiter sur le papier le *treillis*, appellé en latin *cancelli*.

CANCER, s. m. du latin *cancer*, écrevisse.

(*Méd.*) Tumeur dure, ronde, inégale, livide ou plombée, environnée de plusieurs vaisseaux gonflés, visqueux, qui représentent à peu près les pattes d'une écrevisse, appelée en latin *cancer*, d'où cette tumeur a pris son nom. Quoique le *cancer* puisse attaquer toutes les parties du corps, il vient plus ordinairement aux mamelles, aux aisselles, aux parotides, au nez, aux lèvres, aux parties naturelles, à la matrice, à l'anus, et plus souvent aux femmes qu'aux hommes.

La maladie à laquelle on donne le nom de *cancer*, est la même que celle que les Grecs et les Romains appeloient *carcinoma*.

(*Hyppiatrique*) Les chevaux et les autres bêtes de somme sont aussi exposés aux *cancers*. Cette cruelle maladie commence ordinairement dans les animaux par un ou plusieurs boutons d'où suinte une humeur lymphatique et rongeante. Le mal gagne insensiblement, et acquiert un volume très-considérable, lorsque ceux qui soignent les chevaux ne s'opposent point à ses progrès.

(*Physique*) *Cancer* ou écrevisse, est le nom du quatrième signe du zodiaque, et de la quatrième partie de l'écliptique, dans laquelle le soleil nous paroît entrer le 31 juin (3 messidor). C'est alors que l'été commence pour les habitans de l'hémisphère septentrional; et c'est au contraire l'hiver qui commence alors pour les habitans de l'hémisphère méridional. Les Grecs avoient appelé ce signe καρκινος, *cancer marinus*, parce que le soleil sembloit, lorsqu'il étoit dans ce signe, retourner sur ses pas.

Ce signe a donné son nom au tropique qui passe à son premier point, et qui s'appelle pour cela tropique du *cancer*.

CANDELABRE, s. m. du latin *candelabrum*.

Grand chandelier fait à l'antique.

(*Architect.*) Amortissement en forme de grand balustre.

CANDIDAT, s. m. du latin *candidatus*.

(*Econ. polit.*) Celui qui aspire à quelque emploi, à quelque dignité. On appelait ainsi chez les Romains ceux qui briguoient les magistratures, parce que, lorsqu'ils se présentoient dans les assemblées publiques, ils portoient un habit blanc fort éclatant, afin de se faire mieux remarquer de ceux dont ils vouloient avoir le suffrage.

CANEVAS, s. m. du latin *cannavaceus*, formé du grec κανναβις (*kannabis*), chanvre.

(*Manuf.*) Espèce de grosse toile claire, dont on se sert ordinairement pour faire des ouvrages de tapisserie.

(*Musique*) On appelle ainsi des paroles qu'on fait d'abord sur un air, sans avoir égard au sens, et pour représenter seulement la mesure et le nombre des syllabes que l'air demande, et qui sert de modèle pour faire d'autres paroles suivies.

(*Littérat.*) *Canevas*, se dit figurément du premier projet de quelque ouvrage d'esprit, et l'on dit, par exemple, qu'une histoire, un panégyrique, ne sont pas encore achevés, que l'auteur n'en a encore fait que le *canevas*.

(*Polit.*) Les anglais emploient ce mot pour exprimer les brigues, les visites, les sollicitations, auxquelles ont recours les candidats qui aspirent aux magistratures, et particulièrement à l'honneur de siéger au parlement, pendant les jours qui précédent celui de l'élection; ils appellent cela *canevasser*, *to canvass*.

CANICIDE, s. m. en lat. *canicidium*, formé de *canis*, chien, et de *cœdere*, *occidere*, tuer: l'action de tuer un chien.

(*Anat.*) C'est ainsi que les anatomistes expriment la dissection d'un chien vivant. Il est très-utile, en anatomie, d'ouvrir souvent différens animaux, et de tenter sur eux diverses expériences relatives à l'art de guérir, afin d'acquérir par cette anatomie comparée, et par les opérations qu'on peut tenter sur eux, les connoissances nécessaires pour le perfectionnement de la science.

CANICULE, s. f. du lat. *canicula*, littéralement petite chienne.

(*Astron.*) C'est le nom de la belle étoile du Grand-Chien, qu'on appelle simplement l'étoile du Chien; les Grecs la nommoient σειριος (*séirios*).

(*Hist. anc.*) Le jour où la *canicule* se lève, disoient Hippocrate et Pline, la mer bouillonne, le vin tourne, les chiens entrent en rage, la bile s'augmente et s'irrite, et tous les animaux tombent en langueur et dans l'abattement. On sent bien que ce sont les effets de la chaleur qu'on attribuoit à l'astre qui annonçoit les chaleurs.

C'est actuellement le 20 août qu'arrive le lever héliaque de *Sirius*; et cependant alors, ce qu'on appelle les jours *caniculaires*, sont près de finir.

Les Romains étoient si persuadés de la malignité de la *canicule*, que pour en écarter les influences, ils

lui sacrifioient tous les ans un chien roux : le chien avoit eu la préférence dans le choix des victimes, à cause de la conformité des noms.

CANNE, s. f. du grec κάννα ou καννα en lat. *canna*, canne ou roseau, qui a produit *canelle*, *cannetille*, *cannule*, *cannelure*.

(*Botan.*) *Canne* est un terme générique, qu'on donne à différentes espèces de plantes qui ont entre elles quelque ressemblance, quoique le caractère en soit très-différent. Tels sont : le roseau commun, la canne à sucre, la canne d'inde, la canne odorante, etc.

(*Manuf.*) En termes de manufactures de soie, on appelle *cannes*, certaines grandes baguettes que l'on passe dans les envergures des chaînes, pour remettre ou fondre les pièces.

(*Fondeur*) *Canne* désigne un instrument de fer avec lequel on brasse les métaux en fusion.

(*Verrier*) Une machine de fer en forme de *canne*, percée dans toute sa longueur, avec laquelle on souffle les bouteilles et autres ouvrages de verrerie ; et on appelle *canne* à ressort, un outil qui sert à saisir une pièce de verre, pour la détacher de la *canne* dont on vient de parler.

(*Physique*) *Canne à vent;* espèce de *canne* intérieurement creuse, et par le moyen de laquelle on peut, sans le secours de la poudre, chasser une balle avec violence, en y adaptant un réservoir qui contienne de l'air comprimé et une batterie propre à ouvrir ce réservoir pour un instant.

La construction de la *canne à vent* est fondée sur le même principe que le fusil à vent : la différence qu'il y a, c'est que la *canne à vent* est séparée de sa crosse et de sa batterie, et a la forme d'une *canne* ordinaire, au lieu que le fusil à vent porte sa crosse et sa batterie et a vraiment la forme d'un fusil. *V.* FUSIL A VENT.

CANNELLE, s. f. diminutif de canne, *petite canne*, ou peut-être du mot indien *cannama*, qui signifie bois odorant.

(*Commerce*) *La cannelle* est la seconde écorce du cannelier, petit arbre très-commun dans l'île de Ceilan. Dans la saison où la sève est la plus abondante, et que les *canneliers* commencent à fleurir, on en enlève l'écorce extérieure, qui est épaisse, grise et raboteuse : après quoi, on détache la seconde écorce de ceux qui n'ont que trois ans ; on la coupe par lames de trois ou quatre pieds de longueur ; on l'expose au soleil, on en forme un rouleau de la grosseur du doigt, semblable au pin dont on enlève l'écorce pour en faire sortir la résine. Le *cannelier* se revêt d'une double écorce, deux ou trois ans après qu'on l'a dépouillé de celle qu'il avoit, et on réitère l'opération, ce qui procure une nouvelle récolte. Tant que les Hollandais ont été en possession de l'île de Ceilan, ils n'ont pas permis aux naturels du pays de cultiver le cannelier. Ils se sont d'abord emparés de tout le terrain qui produit de la canelle, et que l'on appelle *champ de la cannelle*, qui est situé sur le bord de la mer, depuis *Negambo* jusqu'à *Gallières* ; ils ont ensuite arraché tous les canneliers que le hasard faisoit naître dans quelques districts de cette île, et que les habitans auroient cultivés avec plaisir, pour en être les seuls marchands : enfin ils se bornoient à une certaine récolte qu'ils savoient devoir suffire pour l'entretien de leur commerce. Les Anglais sont depuis trop peu de tems en possession de l'île de Ceilan, pour pouvoir juger de la conduite qu'ils tiendront dans l'exploitation de cette branche intéressante du commerce de l'épicerie.

(*Méd.*) Outre l'huile qu'on retire de la *cannelle*, toute l'écorce a un sel essentiel qui approche du sel ammoniac ; c'est ce qui la rend échauffante, cordiale, stomachale, et alexipharmaque.

(*Mat. méd.*) La *cannelle* est employée dans un très-grand nombre de remèdes officinaux. La pharmacopée de Londres la fait entrer dans la teinture d'opium, l'esprit de lavande composé, le vin chalibé, la teinture stomachique et celle du cachou, etc. La pharmacopée de Paris en fait usage dans le laudanum liquide, l'élixir de vitriol, l'eau thériacale, l'eau de mélisse composée, etc.

CANNELURES, s. f. de *canna*, *V.* ce mot.

(*Archit.*) Demi-canaux creusés le long d'une colonne ou d'un pilastre : ils représentent les plis des vêtemens des anciens.

Cannelures se dit de toutes autres cavités qui imitent les cannelures des colonnes.

CANNULE, s. f. diminutif de *canne*. *V.* ce mot.

(*Chirurgie*) On donne ce nom à plusieurs instrumens de chirurgie dont la figure varie suivant les différens usages auxquels on les emploie.

La *cannule* est un petit tuyau d'or, d'étain ou de plomb, et quelquefois de fer, que l'on introduit dans les ulcères, pour donner issue aux matières qui y croupissent, ou dans les plaies accidentelles ou artificielles de la poitrine, du bas-ventre, etc.

CANON, s. m. dans le sens d'instrument de guerre, vient de l'italien *cannone*, augmentatif de *canna*, parce que le *canon* est creux, long et droit comme une canne; les Italiens emploient le mot *canna* pour désigner un canon d'arquebuse, en y ajoutant *di ferro*.

(*Artillerie*) Grosse et longue pièce d'artillerie, faite de fer ou de fonte, dont la forme est celle d'un cône fort alongé et tronqué, et dont la cavité est cylindrique. Les premiers canons furent formés de plusieurs cylindres de fer gros et courts, réunis les uns au bout des autres, et fortement attachés ensemble avec des anneaux de cuivre : le calibre de ces *canons* étoit énorme, et l'on jetoit par leur moyen des boulets de pierre d'une grosseur et d'un poids considérable. On trouva, quelque tems après, l'art de faire des boulets de fer; en conséquence on travailla à diminuer le calibre des *canons*. De-là vinrent les canons de bronze et de fonte, qui étoient plus forts, et malgré cela plus aisés à manœuvrer.

L'usage des *canons* en France est très-ancien. Selon les registres de la chambre des comptes, on les connoissoit et on s'en servoit dès l'année 1338.

(*Marine*) Les *canons* de mer sont plus courts et plus renforcés de métal que ceux de terre, afin qu'ils occupent moins de place dans le vaisseau, et qu'ils soient plus solides, en même tems qu'ils sont plus légers.

Les *canons* sont placés dans le vaisseau sur les ponts et sur les gaillards. Le mouvement continuel de la mer oblige de les assujettir, chacun contre leur sabord respectif, par le moyen de plusieurs cordes et poulies, qui servent à les manœuvrer et à les faire aller et venir dans un combat.

(*Arts et métiers*) Dans l'art du *balancier*, le *canon* est une boîte cylindrique dans laquelle est renfermée la branche du peson à ressort.

Canon se dit du porte-plume du *polygraphe*.

Les *imprimeurs* appellent *gros canon*, un corps de caractère particulier, et *petit canon*, un autre corps de caractères.

Les horlogers appellent *canon*, un petit cylindre percé de part en part, par le moyen duquel on fait tourner une pièce sur son arbre, sans qu'elle se berce.

Les apothicaires donnent ce nom à certains pots de faïence dans lesquels ils tiennent diverses préparations de pharmacie;

Les serruriers, la portée de la serrure qui reçoit la tige de la clé;

Les *rubaniers*, un petit tuyau de buis destiné à porter la soie de la trame.

En termes de manége, le *canon* est la partie de la jambe du cheval qui s'étend depuis le genou jusqu'au boulet, et la partie du mors ou de l'embouchure du cheval qui entre dans la bouche et la tient sujette.

Canons, au plurier, se dit, en terme de tourneurs, de deux cylindres creux, traversés par une verge de fer carrée, qui joint la boîte au mandrin.

CANON, s. m. dans le sens de règle, loi, vient du grec κανὼν (*kanón*), qui signifie règle, languette d'une balance, règle d'un architecte.

(*Relig.*) Dans les auteurs ecclésiastiques, ce mot se prend en plusieurs manières : pour les lois de la discipline ecclésiastique et les décrets des conciles, parce que ce sont les

règles auxquelles on doit se conformer ; pour le catalogue des livres sacrés, parce qu'il est comme une règle qui détermine quels sont les livres inspirés ; pour les paroles secrettes de la messe, depuis la préface jusqu'au *Pater*, au milieu desquelles le prêtre fait la consécration, parce que ces paroles sont une règle qu'il faut observer en offrant le sacrifice ; pour le catalogue des saints reconnus dans l'Eglise, parce que c'est une règle qui apprend quels sont ceux à qui on doit rendre un culte public : de-là est venu le mot *canoniser*, parce que les noms de ceux que l'on reconnoît pour tels, sont inscrits dans le catalogue des saints.

(*Jurisprud.*) *Droit canon ;* c'est la collection des règles tirées de l'écriture sainte, des conciles, des constitutions des papes, des sentimens des Pères de l'Eglise et de l'usage reçu par la tradition. Elle a été faite, en 1151, par Don Gratien, bénédictin.

(*Musique*) *Canon*, en musique moderne, est une sorte de fugue qu'on appelle perpétuelle, parce que les parties, partant l'une après l'autre, répètent sans cesse le même chant.

Autrefois, dit Zarlin, on mettoit à la tête des fugues perpétuelles, qu'il appelle *fughe in consequenza*, certains avertissemens qui marquoient comment il falloit chanter ces sortes de fugues ; et ces avertissemens, étant proprement les règles de ces fugues, s'intitulèrent *canoni*, règles, *canons*. De-là, prenant le titre pour la chose, on a, par métonymie, nommé *canon* cette espèce de fugue.

(*Mathémat.*) *Canon*, en termes de géométrie et d'algèbre, signifie une règle générale pour la solution de plusieurs questions d'un même genre. Ce mot est aujourd'hui peu usité. On dit plus communément *méthode* et *formule*.

On dit encore *canon naturel des triangles*, *canon artificiel des triangles* : le premier est une table qui contient tout ensemble les sinus, les tangentes et sécantes des angles, et qui est nommée de la sorte, parce qu'elle sert principalement à la résolution des triangles ; le second est une autre table où se trouvent les logarithmes des sinus et des tangentes. *V.* SINUS, TANGENTE, LOGARITHME.

CANONISATION, s. f. de *canon*, dans le sens de règle, κανὼν (*kanón*). *V.* ce mot.

(*Relig.*) La canonisation est une déclaration du pape, par laquelle, après un long examen et plusieurs solennités, il met au *catalogue* des saints un homme qui a mené une vie sainte et exemplaire.

Ce mot vient de ce que la *canonisation* n'étoit d'abord qu'un ordre des papes ou des évêques, par lequel il étoit statué que les noms de ceux qui s'étoient distingués par une piété et une vertu extraordinaires, seroient insérés dans les sacrés distiques, ou le *canon* de la messe, afin qu'on en fît mémoire dans la liturgie.

Alexandre III est le premier qui se soit arrogé le droit de canoniser, exclusivement aux autres évêques.

CANONNIER, s. m. de *canon*. *V.* ce mot.

(*Marine*) *Le maître canonnier* est un officier marinier, ou sous-officier, qui, dans un vaisseau, est chargé de l'artillerie et de toutes les munitions qui la concernent ; ses fonctions consistent à faire tirer, manœuvrer et entretenir les canons.

CANONNIÈRE. s. f. *V.* CHALOUPPES CANONNIÈRES.

CANOT, s. m. corruption de l'indien *canoe*.

(*Marine*) Petit bâtiment à rames, qui sert, dans l'intérieur des ports et des rades, à communiquer d'un endroit à l'autre, des vaisseaux à terre ; il y en a qui sont particulièrement affectés au service des vaisseaux pour servir à communiquer, dans l'occasion, en pleine mer, avec les vaisseaux que l'on rencontre ; à débarquer dans les ports ou dans les rades. Ces *canots* ont depuis dix jusqu'à 56 pieds (5 mètres environ) : ils se placent pendant la navigation, le plus grand dans la chaloupe ; ceux de moindre dimension, les uns dans les autres, dans l'espace qui reste libre à cet

effet sur le pont, entre les deux gaillards.

Les Indiens ont des *canots* creusés d'un seul tronc d'arbre, avec lesquels ils naviguent à la rame et à la voile, dans les rivières, au voisinage des côtes, et en mer, à la pêche, etc. Il y en a de différentes dimensions; ordinairement ils sont longs et étroits, et faits en façon de navette. *V.* PIROGUE.

CANTABILE, adj. Mot purement italien, formé du latin *cantus*, chant, et qui signifie chantable, commode à chanter.

(*Musique*) Ce mot se dit de tous les chants dont, en quelque mesure que ce soit, les intervalles ne sont pas trop grands ni les notes trop précipitées, de sorte qu'on peut les chanter aisément, sans forcer ni gêner la voix.

CANTATE, s. f. Mot italien, dérivé de *cantus*, chant.

(*Poésie-Musique*) La cantate est un petit poëme lyrique qui se chante avec des accompagnemens, et qui, bien que fait pour la chambre, doit recevoir du musicien la chaleur et les grâces de la musique imitative et théâtrale. Les *cantates* sont ordinairement composées de trois récitatifs, et d'autant d'airs. Elles demandent pour sujet une morale appuyée de quelques exemples qui en fassent la preuve et l'ornement, ou de quelque trait d'histoire ou de fable, suivi d'une ou deux réflexions qui en résultent naturellement. Il faut surtout que les images en soient riches et expressives. Leur style est semblable à celui de l'ode.

Quant à la forme, il faut des récits courts, nobles et vifs, suivis d'airs élégans et bien placés.

Les récits sont en grands vers, ou en vers mêlés d'alexandrins et autres; mais les airs sont en stances régulières.

Le passage du récitatif à l'air, et de l'air au récitatif, doit être naturel et bien ménagé.

Les *cantates* ont passé de mode parce qu'elles exigent toujours un peu d'échafaudage, une sorte d'exposition, pour mettre l'auditeur au fait, et on leur préfère aujourd'hui, même dans les concerts, des scènes d'opéra.

Les *cantates* nous sont venues d'Italie, et c'est l'Italie qui les a proscrites la première. Celles qu'on y fait aujourd'hui sont de véritables pièces dramatiques à plusieurs acteurs, et qui ne diffèrent des opéra, qu'en ce que ceux-ci se représentent au théâtre, et que les *cantates* ou les pièces qu'on a substituées aux anciennes *cantates*, ne s'exécutent qu'en concert. La *cantate* est sur un sujet profane ce qu'est l'*oratorio* sur un sujet sacré.

J. B. Rousseau a été le créateur de ce genre parmi nous. Ses *cantates* sont connues de tout le monde.

CANTATILLE, s. m. diminutif de *cantate*.

(*Musique*) La *cantatille* n'est qu'une *cantate* fort courte, dont le sujet est, lié par quelques vers de récitatif, en deux ou trois airs en rondeau, pour l'ordinaire.

CANTHARIDE, s. f. du grec καν θαρις (*kantharis*), diminutif de καν θαρος (*kantaros*), scarabée: petit scarabée.

(*Insectologie*) La *cantharide* est un insecte allongé, et d'un beau vert doré; ses étuis sont flexibles, ses antennes sont noires; on le trouve sur le frêne, dans le mois de messidor (juillet).

(*Mat. méd.*) Les *cantharides* contiennent un sel âcre, très-caustique et très-volatil. On s'en sert pour faire des emplâtres vésicatoires. Les *cantharides* ont une action particulière sur les voies urinaires: l'usage interne des *cantharides* demande donc la plus grande circonspection de la part du médecin qui le conseille; des hommes ont été empoisonnés par une forte dose de la poudre de ces insectes, et des libertins qui avoient pris ce remède pour réveiller en eux le sentiment de l'amour éteint par les excès, ont été exposés aux accidens les plus terribles et ont péri dans les tourmens les plus affreux.

CANTHUS, s. m. du gr. καν θος (*kanthos*), l'angle de l'œil.

(*Anat.*) On appelle ainsi les angles formés par les deux pau-

pières, dans les deux endroits où elles s'unissent.

(*Chimie*) *Canthus* est aussi cette partie de l'ouverture d'une cruche, d'une aiguière ou d'un autre vaisseau, qui a un peu de creux ou de pente, par où se verse doucement la liqueur; de-là est venue l'expression, *verser par décantation*, pour verser doucement par le *canthus*.

CANTIQUE, s. m. du lat. *cantus*, chant.

(*Poésie-Musique*) Hymne que l'on chante en l'honneur de la divinité.

(*Hist. anc.*) Les premiers et les plus anciens *cantiques* furent composés à l'occasion de quelque événement mémorable, et doivent être comptés entre les plus anciens monumens historiques.

Ces *cantiques* étoient chantés par des chœurs de musique, et souvent accompagnés de danses, comme il paroît par l'Ecriture. La plus grande pièce qu'elle nous offre en ce genre est le *cantique des cantiques*, ouvrage attribué à Salomon, et qui semble être l'épithalame de son mariage avec la fille du roi d'Egypte, mais que les docteurs et les pères de l'Eglise regardent comme une allégorie de l'union de Jesus-Christ et de l'Eglise.

(*Culte catholique*) Dans le nouveau testament, il y a le *cantique* de Siméon, celui de Zacharie, et le *magnificat* appelé le *cantique* de la vierge.

On appelle *cantiques*, les quinze pseaumes graduels; ils sont nommés ainsi parce qu'on les chantoit en montant les quinze degrés par où l'on parvenoit au temple.

(*Hist. grecque*) Les Grecs donnoient le nom de *cantiques* à certains monologues passionnés de leurs tragédies, qu'on chantoit sur le mode *hypodorien* ou *l'hypophrygien*. *V.* ces mots.

(*Culte protestant*) Les protestans appellent *cantiques* tout ce qui se chante dans leurs temples, excepté les pseaumes qui ont conservé leur nom.

CANTO, s. m. mot italien, du lat. *cantus*.

(*Mus.*) Ce mot, écrit dans une partition sur la portée vide du premier violon, marque qu'il doit jouer à l'unisson sur la partie chantante.

CANTON, s. m. du grec κανθος (*kanthos*), angle, coin de l'œil.

(*Topogr.*) Division territoriale, certaine partie d'un pays ou d'une ville.

(*Blazon*) Un quartier moindre que le quartier ordinaire de l'écu; ou encore les parties dans lesquelles un écu est partagé par les pièces dont il est chargé.

De canton on a fait cantonnade, cantonner.

(*Art théâtral*) *Cantonade* sert à exprimer, en termes de comédiens, le coin du théâtre; parler à la *cantonade*, c'est parler à un personnage qui n'est pas vu des spectateurs.

(*Architect.*) *Cantonné*, en termes d'architecture, se dit d'un bâtiment dont l'encoignure est ornée d'une colonne, d'un pilastre angulaire, de bossages, ou de quelque autre corps qui excède le nu du mur.

(*Art milit.*) *Cantonner* se dit des troupes distribuées dans plusieurs villages, pour la commodité de leur subsistance, avant l'ouverture de la campagne ou l'entrée en quartier d'hiver.

Se cantonner, c'est se retirer dans un canton pour y être en sûreté, ou s'y fortifier contre un plus grand nombre.

CAP, s. m. du lat. *caput*, tête, pris directement de l'italien *capo*, tête ou chef.

(*Marine*) *Cap* se dit de l'avant du vaisseau; c'est le terme par lequel on désigne la direction droite, en avant du vaisseau: il ne s'emploie en ce sens qu'en parlant de la route.

(*Géogr.*) *Cap*, ou promontoire, est une pointe avancée et élevée de la terre dans la mer, formant quelque point et reconnoissance remarquable dans la navigation, comme le *Cap-Finistère*, le *Cap-Lézard*, le *Cap-de-Bonne-Espérance*.

CAPABLE, adj. de *capax*, dérivé de *capio*, prendre: qui a les qualités requises pour quelque chose.

(*Pratique*) Ce mot se dit d'un héritier, par rapport au tems de l'ouverture de la succession. *L'enfant conçu lors de la mort du dé-*

funt, est capable de succéder comme s'il étoit né.

(*Géom.*) On dit qu'un segment de cercle est *capable* d'un angle, lorsque ce segment est tel qu'on y peut inscrire cet angle; en sorte que les deux côtés de l'angle se terminent aux extrémités du segment, et que le sommet de l'angle soit sur la circonférence du segment.

CAPACITÉ, s. f. même origine que CAPABLE : habileté, largeur, profondeur.

(*Pratique*) *Capacité*, en parlant de contrats, s'entend de l'habileté à contracter.

(*Métrol.*) *Mesure de capacité*: ce sont les mesures de contenance, celles qui ont une largeur et une profondeur.

CAPE, s. f. du grec καππα (*kappa*), parce que ce vêtement ressemble à un K, d'où est venu καππόλιον, pour un vêtement de femme.

(*Costumes*) Manteau à capuchon, comme on en portoit autrefois. De-là les expressions *Cape de Béarn*, parce que les Béarnais en avoient apporté la mode. *Cet homme n'a que la cape et l'épée*, pour dire qu'il n'a pas de bien. — *Rire sous cape*, pour rire en se moquant de quelqu'un et en tâchant de n'être pas aperçu.

(*Marine*) Par le mot *cape* on entend, en termes de marine, la situation d'un vaisseau qui, par un gros vent ou tempête, contraire à sa route, est obligé d'amener toutes ses voiles, excepté une ou deux des plus petites, se mettant presque au plus près et en travers du vent, avec la barre du gouvernail, toute sous le vent, pour lutter contre la grosse mer et le gros vent, en dérivant le moins possible. Il se tient dans cet état jusqu'à ce que le vent, devenant moins violent, lui permette de remettre en haut des voiles et de faire du chemin.

On *cape* aussi dans le voisinage d'un port, lorsqu'on craint de faire trop de chemin dans la nuit et de le dépasser, ou lorsqu'on se croit près des côtes à l'entrée de la nuit, et qu'on veut attendre le jour pour attaquer la terre.

CAPELINE, s. f. du latin *caput*.

(*Chirurgie*) Espèce de bandage dont on se sert aux amputations des bras, de l'avant-bras, de la cuisse, de la jambe, et pour la fracture de la clavicule; on l'a appelé *capeline*, diminutif de *caput*, parce que ce bandage enveloppe la partie, comme une capotte fait la tête.

CAPI-AGASON, CAPI-AGASSI, mot turc, composé de *capi*, porte, et de *aga* puissant : seigneur commandant.

(*Hist. turque*) Nom d'un officier turc qui est le commandant des portes du serrail, ou le grand maître du serrail. C'est la première dignité des eunuques blancs. De *capi* on a fait *capigi*, qui signifie portier du serrail, et *capigi-bachi*, le chef de ces portiers.

CAPILLAIRE, adj. du latin *capillus*, cheveu, dont la racine est *caput*; comme qui diroit : délié comme des cheveux.

(*Botan.*) On confond sous le nom de *capillaire*, trois ou quatre espèces de fougères, dont la fructification est à la partie inférieure des feuilles : on en fait un sirop pectoral. On leur attribuoit autrefois tant de vertus que c'étoit une espèce de panacée.

Capillaire se dit encore de tout ce qui, dans les plantes, a une forme grêle, alongée, qui approche de celle d'un cheveu.

(*Physique*) *Tuyau capillaire*; on appelle ainsi les tuyaux menus qui n'ont qu'un petit diamètre. Ce qui arrive relativement aux *tuyaux capillaires*, paroît être une exception aux lois de l'hydrostatique. Une de ces lois et que *toutes les parties d'une même liqueur sont en équilibre entre elles, soit dans un seul vaisseau, soit dans plusieurs qui communiquent ensemble, lorsque leurs surfaces supérieures sont dans un même plan parallèle à l'horizon.* Or, voici ce qui arrive avec les *tuyaux capillaires*. 1°. Si l'on plonge l'extrémité d'un *tuyau capillaire* dans un vase plein de liqueur, aussitôt la liqueur s'élève dans le tuyau au-dessus de son niveau. 1°. Si l'on plonge le même *tuyau capillaire* dans

différentes liqueurs, toutes s'élèvent dans le tuyau au-dessus du niveau, mais à des hauteurs différentes : et ce ne sont pas toujours les moins pesantes qui s'élèvent le plus haut ; car l'esprit de vin s'y élève beaucoup moins haut que l'eau, l'esprit de nitre, l'eau salée, l'huile de vitriol concentrée, l'urine, etc., et ce sont ces dernières qui s'y élèvent le plus haut. D'où il suit qu'elles ne s'y élèvent point en raison inverse de leur densité ; ce qui devroit être si leur élévation étoit un effet de l'équilibre. 3°. Si l'on plonge dans la même liqueur deux *tuyaux capillaires* de diamètres différens, la liqueur s'y élève au-dessus de son niveau à des hauteurs qui sont en raison inverse des diamètres des tuyaux. 4°. Le contraire de tout cela arrive avec le mercure ; car si l'on plonge un *tuyau capillaire* dans du mercure, il s'y tient plus bas que son niveau, et d'autant plus bas que le tuyau est plus étroit ; et ce *plus bas* est en raison inverse des diamètres des tuyaux.

Il y a longtems que l'on cherche la cause de ces faits, si opposés à ce que l'on connoit d'ailleurs ; mais on ne peut pas encore se flatter de l'avoir trouvée.

(*Anat.*) *Capillaire* se dit en général de tout ce qui a rapport aux cheveux, mais sur-tout des extrémités les plus déliées des veines et des artères, parce qu'elles sont aussi déliées que des cheveux.

CAPITAINE, s. m. du latin *caput*, chef.

(*Art milit.*) Chef d'une compagnie de gens de guerre, soit à pied, soit à cheval.

Capitaine se dit aussi d'un général d'armée, par rapport aux qualités nécessaires pour le commandement. *Capitaine général* est employé aujourd'hui pour désigner ce qu'on entendoit autrefois par gouverneur dans une colonie.

(*Marine*) *Capitaine* se dit de l'officier qui commande un vaisseau ou autre bâtiment de l'Etat ou de commerce.

Capitaine de pavillon ; on désigne par cette dénomination un capitaine de vaisseau de l'Etat, qui commande un vaisseau d'une escadre ou d'une armée navale, qui est monté *supérieurement* par un amiral ou autre officier-général, et qui porte en conséquence le pavillon de distinction du grade du général.

Capitaine de port ; c'est un officier de marine, employé sédentairement dans un port, pour veiller aux amarrages, à la propreté, entretien et conservation des vaisseaux désarmés, au lestage et au délestage, aux mouvemens des vaisseaux et autres bâtimens, dans l'intérieur du port, pour leur carène, radoub, mâtage et démâtage ; il fait sortir du port les vaisseaux, lorsqu'ils sont armés, et les fait rentrer de la rade dans le port, pour être désarmés, à la fin de la campagne. Ce nom est remplacé en France, actuellement dans les ports de l'Etat, par celui de *chef des mouvemens maritimes.*

CAPITAL, adj. du latin *caput*, tête, principal.

(*Pratique*) Employé au substantif, il se dit du principal d'une dette, d'une rente.

(*Commerce et Banque*) De *capital* les négocians et banquiers ont fait *capitaliste*, pour désigner celui qui a des capitaux (des sommes d'argent) considérables, et qui les fait valoir dans les places de commerce.

(*Matière criminelle*) *Capital*, adj. se dit d'un crime pour la réparation duquel on inflige au criminel une peine capitale, comme la perte de la vie naturelle ou civile.

(*Technol.*) *Capital* se prend au figuré pour tout ce qu'il y a de principal et de plus important. On dit *médecines capitales*, pour certaines préparations remarquables par leurs propriétés ; *couleurs capitales*, pour les couleurs naturelles dont on forme les autres, etc.

(*Peinture*) On dit souvent en peinture : *ce tableau est un tableau* CAPITAL *de tel maître.* Selon le sens naturel de cette phrase, un tableau *capital* devroit être celui qu'un artiste distingué a composé dans le genre auquel il a été le plus véritablement appelé par la nature, celui qu'il a fait dans l'instant de

la force de son talent, et qui s'est conservé ; mais l'intérêt des brocanteurs et la vanité des curieux ont attaché un sens différent à ce terme distinctif.

Le vendeur se sert de ce mot pour allumer le désir de l'acheteur, et le tableau *capital*, dans la bouche de l'un et aux yeux fascinés de l'autre, n'est souvent que le tableau le plus cher, le plus grand, le plus surchargé de figures, souvent le mieux verni, et enfin celui qui a tenu, bien ou mal-à-propos, sa place dans quelques cabinets fameux : tandis qu'un amateur instruit voit souvent dans un tableau qui n'a pas eu ces distinctions, quelquefois même dans un fragment d'un grand maître, composé dans son meilleur tems, un ouvrage qui mérite plus réellement l'honorable distinction de *tableau capital*.

CAPITAN-PACHA, corruption du mot turc *capoudan-bacha*.

(*Hist. turque*) C'est le nom de l'amiral turc ou du bacha de la mer. Ce mot ne vient point de *capi* ou *capou*, qui, en turc, signifie porte, mais de l'italien *capitano*, formé du latin *caput*. La langue italienne a beaucoup de cours depuis longtems dans la Grèce et les Etats du Grand-Seigneur ; et le mot *capitano* y étoit en usage, avant que les Turcs fussent maîtres de Constantinople. Sous les empereurs grecs, ce nom se donnoit aux gouverneurs de province qu'ils envoyoient en Italie.

CAPITATION, s. f. du latin *capitatio*, dérivé de *caput*, tribut payé par tête.

(*Finances*) On appeloit ainsi, en France, une imposition qui se levoit annuellement sur chaque personne.

Cette espèce de tribut étoit en usage chez les Grecs et chez les Romains.

La première *capitation générale* levée en France, fut celle que le roi Jean leva en 1355 sur tous ses sujets, sans excepter ni les princes du sang, ni le clergé, ni la noblesse.

La *capitation* est particulièrement en usage dans l'empire turc.

CAPITOLE, s. m. du lat. *caput*, tête.

(*Hist. rom.*) Nom d'une colline de Rome, fameuse par le temple de Jupiter, et par la mention fréquente qu'en ont faite les poëtes et les historiens, pour désigner la ville de Rome par l'une de ses plus importantes parties. Le *Capitole* s'appeloit dans les commencemens *mont saturnien* ; ensuite, c'est-à-dire, durant la guerre des Sabins contre Romulus, il fut nommé *Tarpeien*, du nom de *Tarpeia*, qui étant fille d'un Romain distingué, commis à la garde de cette montagne, la livra aux Sabins. Il fut enfin nommé *Capitole* ou *mont capitolin*, du mot latin *caput*, parce que sous le règne de Tarquin le Superbe, lorsqu'on y creusoit bien avant dans la terre pour jeter les fondemens de plusieurs édifices, on trouva une tête d'homme parfaitement conservée.

CAPITULAIRES, s. m. du lat. *capitularia*, formé de *capitula*, chapitres.

(*Jurisprud.*) Ce mot signifioit anciennement les canons et les décrets des conciles. On s'en est servi depuis dans l'assemblée des états, sous les rois de la première et de la seconde race, pour désigner les ordonnances et les réglemens sur les matières civiles et ecclésiastiques rédigés par *chapitres*, d'où vient le mot *capitulaires*. Il n'est maintenant d'aucun usage que dans ces phrases : *les capitulaires de Charlemagne*, *les capitulaires de Charles-le-Chauve*, pour les constitutions faites par Charlemagne, et par Charles-le-Chauve et les autres rois de la seconde race, sur ces sortes de matières.

CAPITULATION, s. f. du lat. *capitulatio*, formé de *capitulaire*.

(*Politique et art de la guerre*) Composition, traité qu'on fait pour la reddition d'une place ; transaction entre les électeurs de l'Empire, et celui qui a été élu Empereur, et qu'il signe avant que d'être reconnu. Ce mot vient de ce que les parties transigent sur un certain nombre d'articles, dont chacun fait un *chapitre*, un *capitulaire*.

CAPITULE, s. m. de *capitula*, petit chapitre.

(*Relig.*) Verset tiré de l'écriture sainte, et relatif à l'office du jour, que l'on récite après les pseaumes et avant l'hymne.

(*Botan.*) On appelle *capitule*, en termes de botanique, un assemblage plus ou moins globuleux, et terminant des parties quelconques, serrées les unes contre les autres, sans supports particuliers manifestes : ainsi on dit *capitule* de fleurs, de fruit, etc., etc.

Il ne faut pas confondre la fleur *aggregée* ou *composée* avec la *capitule*, quoique leur différence soit purement dogmatique.

De *capitule* les botanistes ont fait *capitulées*, pour désigner les fleurs ramassées en *capitule*, ou pour parler plus vulgairement en *tête*. Ce mot est également applicable à divers modes d'assemblage : ainsi l'on dit *épi capitulé*, *ombellule capitulée*, etc.

Lorsqu'un corps solide, oblong et plus ou moins grêle, est terminé par un renflement subit, sous-sphéroïdal, il est dit *capitulé*. De même si un *stigmate*, plus ou moins arrondi, est manifestement plus large que le sommet de l'ovaire ou du style qui le porte, on le nomme *stygmate capitulé*.

CAPNOMANCIE, s. f. mot grec composé de καπνος (*kapnos*), fumée, et de μαντεια (*manteia*), divination : divination par la fumée.

(*Divin.*) Les anciens tiroient un bon augure quand la fumée qui s'élevoit de l'autel où l'on faisoit un sacrifice, étoit légère, peu épaisse, quand elle s'élevoit droit en haut, sans se répandre tout autour de l'autel. Quand le contraire arrivoit, ils le prenoient pour un mauvais présage.

Il y a un autre *capnomancie*, qui consiste à observer la fumée qui s'élève lorsqu'on a jeté de la graine de pavot ou de sésame sur des charbons allumés.

CAPONNIÈRE, s. f. de l'italien *capponniera*.

(*Archit. milit.*) Logement creusé en terre, que l'on fait d'ordinaire dans les fossés, et où il peut tenir 15 ou 20 fusiliers, qui tirent presque au rez-de-chaussée sans être vus.

CAPOT, s. m. du latin *cappa*.

(*Costume*) Espèce de cape, ou de grand manteau d'étoffe grossière où est attaché un capuchon.

(*Jeu de piquet*) *Faire capot* ; c'est faire toutes les levées. Le *capot* vaut 40 points.

CAPRICORNE, s. m. du latin *capricornus*, composé de *caper*, *bouc*, et de *cornutus*, cornu.

(*Astron.*) Le dixième signe du zodiaque. On l'appelle aussi le *bouc*, la *chèvre amalthée*, la *porte du soleil* : car on regardoit les deux tropiques comme les deux portes du ciel ; par l'une, le soleil montoit dans les régions supérieures ; par l'autre, il redescendoit dans la région la plus basse du ciel. Le *capricorne* est aussi la dixième partie de l'écliptique, dans laquelle le soleil nous paroît entrer le 21 ou 22 décembre (ou 2 nivôse). C'est alors que l'hiver commence pour les habitans de l'hémisphère septentrional : et c'est au contraire l'été qui commence alors pour les habitans de l'hémisphère méridional.

CAPRIFICATION, s. f. du lat. *caprificatio*, formé de *caprificus*, figuier sauvage : l'art de mûrir les figues domestiques au moyen des figues sauvages.

(*Jardin.*) La *caprification* est une pratique singulière du jardinage, en usage à Malte et dans l'Archipel. Cet art, dont Théophraste, Plutarque et Pline ont fait mention, consiste à procurer aux figues domestiques, par le moyen des figues sauvages, qui ne sont pas bonnes à manger, une maturité qu'elles n'obtiendroient pas sans cela.

Voici comment les paysans de la Grèce procèdent à la *caprification* : Dès qu'au mois de juin et de juillet (prairial et messidor), les vers qui se sont métamorphosés dans les figues sauvages, sont prêts à sortir sous la forme de moucherons, ils ramassent des figues, et les portent enfilées à des brochettes sur les figuiers domestiques qui sont alors en floraison. Alors ces moucherons sortent des figues sauvages, s'accouplent, entrent dans l'ombilic des figues domestiques, et y déposent non-seulement la poussière fécondante des étamines des figues qu'ils viennent de quitter, et dont ils sont en-

core tout couverts, mais encore leurs œufs, qui, venant à éclore, produisent des insectes qui font grossir à vue d'œil et mûrir les figues franches.

Les figues ainsi *caprifiées* ne sont jamais aussi bonnes que les autres, mais les habitans de l'Archipel savent, par expérience, qu'ils en obtiennent par ce moyen une plus grande quantité. Un motif plus impérieux encore les oblige d'en agir ainsi : c'est que ce fruit fait leur principale nourriture; ils prennent seulement la précaution de les faire sécher au four, afin de faire périr la substance vermineuse qui y est renfermée. Quelques naturalistes révoquent en doute l'utilité de la *caprification*, et la regardent comme un tribut payé à l'ignorance et aux préjugés.

CAPSULE, s. f. du latin *capsula*, diminutif de *capsa*, boîte, cassette.

(*Botan.*) On appelle ainsi tout fruit sec, c'est-à-dire, à péricarpe, nullement charnu dans sa maturité, renfermant ou plusieurs graines, ou une seule graine cohérente au péricarpe, soit qu'il ne s'ouvre pas, soit qu'il s'ouvre d'une manière déterminée, lors même que dans ce dernier cas il seroit charnu.

Les botanistes exceptent cependant de cette dénomination, 1°. quelques fruits secs qu'ils appellent *graines nues*; 2°. le *follicule*; 3°. la *silique* et la *silicule*; 4° la *gousse*. *V.* ces mots.

(*Jardin.*) Parmi les jardiniers, la *capsule* est une espèce de boîte qui renferme les semences; elle est composée de plusieurs panneaux secs et élastiques, qui, dans la maturité, s'ouvrent ordinairement par leur sommité.

(*Anat.*) Les anatomistes donnent le nom de *capsule* aux ligamens qui renferment les articulations, comme dans une boîte, comme les *capsules atrabilaires*. De *capsule*, on a fait *capsulaire*, pour désigner tout ce qui appartient à la *capsule*. On dit le *ligament capsulaire* de l'avant bras avec l'os du coude. Le *ligament capsulaire* du fémur. Le *ligament capsulaire* ou la tunique mucilagineuse de l'articulation de la tête de l'os du bras avec l'omoplate.

(*Chimie*) *Capsule* est encore une demi-sphère creuse, ou un segment de sphère qui sert à contenir les liquides qu'on veut faire cristalliser ou évaporer. Il y en a en verre et en porcelaine : ces dernières peuvent être mises à feu net; les autres, au contraire, ne se chauffent qu'au bain de sable.

CARACHE, ou CARAG, s. m. de l'arabe *karat*, qui signifie tribut.

(*Finances*) Tribut que les juifs et les chrétiens paient au Grand-Seigneur.

CARACOLE, s. f. directement de l'espagnol *caracol*, formé de l'arabe *carcara*.

(*Équit.*) mouvement en rond ou en demi-rond qu'on fait faire à un cheval, en changeant quelquefois de main.

(*Art milit.*) Il se dit aussi du mouvement de tous les cavaliers d'un même escadron, quand il tourne en même tems sur la droite ou sur la gauche.

CARACORE, s. f. mot indien.

(*Marine*) C'est un bâtiment léger des mers des Indes, dont les habitans de l'île de Borneo, des Moluques et de tout cet archipel, se servent beaucoup.

Les *caracores* sont de différentes grandeurs; il y en a de très-petites, et d'autres du port de 10 tonneaux, qui peuvent porter jusqu'à 150 et même 170 hommes, parce qu'en un tems calme on y emploie un grand nombre de rameurs.

Ces bâtimens sont construits de manière qu'au-dessus du plat-bord, qui n'est composé que de quatre ou cinq planches, on peut établir de petites traverses qui font saillie sur l'eau, d'une mesure proportionnée au bâtiment et au nombre de rameurs qu'on veut établir. Dans les grandes *caracores*, on établit, avec des bambous dont les traverses sont couvertes, jusqu'à quatre rangs de rameurs séparés les uns des autres par un espace suffisant pour le jeu et le mouvement des pagayes. Ainsi, en supposant douze hommes par rang, et quatre rangs de rameurs de chaque côté, on peut faire ramer

96 hommes à-la-fois; aussi leur vîtesse est extraordinaire.

Les *caracores* vont quelquefois à la voile, mais seulement lorsqu'il fait assez de vent pour voguer avec succès.

CARACTÈRE, s. m. du grec χαραχτηρ (*charaktêr*), dont la racine est χαραττω (*charassô*), imprimer, graver : empreinte, marque, figure, etc.

(*Imprimerie*) Les caractères d'imprimerie sont autant de parallélipipèdes, composés d'un mélange métallique particulier, à l'extrémité desquels est un relief, une lettre ou quelqu'autre figure employée dans l'impression des livres. La surface du caractère étant enduite d'encre noire ou rouge, et étant ensuite appliquée fortement par la presse d'imprimerie contre du papier préparé à cet effet, y laisse son empreinte.

L'invention des *caractères* dans l'imprimerie est si importante que plusieurs villes ont revendiqué la gloire d'avoir donné naissance à ses premiers auteurs; mais celle de Mayence a, suivant l'opinion commune, les prétentions les mieux fondées.

Jean-Guttemberg, habitant de cette ville, est le premier qui ait eu l'idée de l'imprimerie : ayant fait, vers l'an 1440, plusieurs tentatives qui n'eurent pas le succès qu'il en espéroit, il eut recours à Jean Faust ou Fust, homme riche de la même ville. Leurs efforts réunis ne produisirent encore que des effets très-imparfaits, et leurs premiers travaux se réduisirent à graver des *caractères* sur des planches de bois; ce que les Chinois avoient fait avant eux. Ils s'associèrent ensuite Pierre Schœffer, domestique de Jean Faust, et qui devint depuis son gendre. Ce nouvel associé, beaucoup plus intelligent et plus industrieux, leur fit sentir l'avantage des *caractères mobiles*: ils les firent d'abord en bois; puis, à force de recherches, Schœffer imagina de graver des poinçons, avec lesquels il frappa des matrices qu'il surmonta d'un moule dans lequel il coula du métal fondu. Cette idée heureuse donna naissance à l'imprimerie, telle qu'elle est et telle qu'elle devoit être. Le premier ouvrage que l'on croit avoir été imprimé avec ces caractères, est une bible latine sans date, en deux vol. in-fol., exécutée entre les années 1450 et 1455. (*Scriptura grandura.*) *V.* IMPRIMERIE.

Caractère romain; voici l'origine et l'étymologie de ce *caractère :* Nicolas Senson qui en est l'inventeur, prit les *capitales* latines, et choisit les *majuscules* dans les lettres latines, espagnoles, lombardes, saxones, françaises ou carolines, auxquelles il donna une forme plus simple et plus gracieuse. Ce *caractère* fut appelé *romain*, à cause des *capitales* romaines qui servoient de majuscules.

Caractère italique; ce *caractère* tire son origine de l'écriture de la chancellerie romaine, désignée par les mots *cursivetos*, ou *cancellarios*, *écriture cursive*, nom sous lequel ce caractère est encore connu dans beaucoup de pays. Il a été encore appelé *lettres vénitiennes*, parce que les premiers poinçons ont été faits à Venise, ou *lettres aldines*, parce que *Alde Manuce* s'en est servi le premier. Sa dénomination de *caractère italique* a enfin prévalu, parce qu'il nous vient d'Italie.

La proportion des *caractères* n'a pas toujours été de la plus grande exactitude. Les plus beaux modèles en ce genre sont les caractères de Firmin Didot, de Wafflard, de Gando, de Baskerville, etc.

On compte 22 sortes de caractères, depuis l'œil le plus fin jusqu'à l'œil le plus gros. Voici leur dénomination et leur rapport entre eux, d'après M. Didot père: 1. perle; 2. parisienne; 3. nompareille; 4 mignonne; 5. petit texte; 6. gaillarde (deux parisiennes); 7. petit romain (une nompareille et une parisienne); 8. philosophie (une mignone et une parisienne); 9. cicero (deux nompareilles); 10. st.-Augustin (un petit texte et une nompareille); 11. gros texte (deux petits textes); 12. gros romain (un petit romain et un petit texte); 13. petit parangon (deux petits romains); 14. gros parangon (une philosophie et un petit romain); 15. palestine (deux ciceros); 16. petit canon (deux saint-Augustins);

17. deux points de gros romain (deux gros romains); 18. trismégiste; 19. gros canon; 20. double canon; 21. triple canon; 22. grosse nompareille.

Une feuille d'impression in-4.° ordinaire, justification de 11 centimètres (un peu plus de 4 pouces), de 30 lignes à la page, contient (de gros romain) 34 lettres à la ligne, et 8,160 à la feuille entière.

Une feuille in-8.° ordinaire, justification de 75 centimètres (32 lignes), et de 42 lignes à la page, contient (de petit romain) 42 lettres à la ligne, et 2,824 à la feuille.

Le prix ordinaire d'une feuille in-8.°, à 1,000 exemplaires, est de 28 francs, dont l'imprimeur déboursе, pour la composition, 10 fr. et pour le tirage 6 fr. En Angleterre les imprimeurs ne paient point leurs ouvriers (compositeurs) à raison de la feuille, mais à raison du nombre de lettres que la feuille doit contenir, suivant le format et le *caractère* qu'on emploie.

(*Mathém.*) Dans les mathématiques, les caractères sont des signes dont on se sert pour abréger le discours et pour simplifier les calculs. Tels sont le *caractère arabe*, le *caractère romain*, les *caractères algébriques*, *géométriques*, de même que les caractères affectés au calcul *différentiel*, *intégral*, etc. *V.* DIFFÉRENTIEL, INTÉGRAL, FLUXION, FLUENTE. De *caractère* les mathématiciens ont fait *caractéristique*, pour désigner une marque ou caractère par lequel on désigne quelque chose. Ainsi *d* est la *caractéristique* des quantités différentielles, suivant M. Leibnitz; et suivant M. Newton, la *caractéristique* des fluxions est un point.

(*Astron.*) *Caractères* se dit de certaines marques par lesquelles on désigne les planètes et les signes du zodiaque.

(*Chimie*) *Caractères* se dit de certains signes dont les chimistes se servent pour exprimer des substances ou des préparations, afin de rendre les formules plus abrégées, et aussi pour cacher aux personnes non instruites le secret des préparations.

(*Botan.*) *Caractères des plantes*; ce sont toutes les parties qui appartiennent naturellement aux végétaux, et par lesquelles ils se ressemblent ou diffèrent entre eux; les organes de la fructification sur-tout sont les vrais *caractères* sur lesquels les botanistes fondent leurs principes de divisions, de méthodes, d'analyse, de systèmes, en considérant ces différentes parties, toutes les fois qu'elles paroissent constantes sous trois attributs principaux : la *forme*, le *nombre*, et les proportions respectives.

Les *caractères* des plantes sont nommés *caractères classiques*, *caractères génériques*, et *caractères spécifiques*, quand ils sont employés à former les classes et leurs sections, les genres, les espèces.

Tournefort tira des fleurs ses *caractères classiques*; il tira des fruits ceux de ses sections; il employa tous ceux que purent lui fournir les parties de la fructification, pour former ses *caractères génériques*, et il chercha dans toutes les parties étrangères à la fructification ses *caractères spécifiques*.

Le chevalier *Linnæus* prit aussi dans ses fleurs ses *caractères classiques*; mais il ne s'arrêta qu'aux étamines. Les pistils lui fournirent les caractères de ses ordres; la considération de toutes les parties de la génération lui fournit ceux de ces genres; et toutes les parties visibles et palpables, quelquefois même les parties de la fructification, quand elles n'étoient pas nécessaires à la formation de ses genres, lui fournirent ses *caractères spécifiques*.

(*Peinture*) Le peintre distingue dans chaque objet visible des *caractères généraux* et des *caractères particuliers*. Les premiers consistent dans les formes extérieures les plus apparentes au premier coup-d'œil.

Les *caractères particuliers* sont : le *caractère* des sexes et des âges, le *caractère* des conformations principales, le *caractère* national.

L'homme dans l'état de société est encore susceptible de recevoir divers *caractères*, comme les *caractères historiques*, *fabuleux*, *religieux*, *mythologiques*, et enfin le *caractère idéal*; tous ces *carac-*

tères sont soumis à des règles ou à des convenances.

(*Musique*) *Caractères de musique ;* ce sont les divers signes qu'on emploie pour représenter tous les sons de la mélodie, et toutes les valeurs des tems et de la mesure.

Les anciens Grecs se servoient pour *caractères* dans leur musique, des lettres de leur alphabet ; mais au lieu de leur donner une valeur numéraire qui marquât les intervalles, ils se contentoient de les employer comme signes, les combinant en diverses manières, les mutilant, les accouplant, les couchant, les retournant différemment selon les genres et les modes. Les Latins les imitèrent, en se servant, à leur exemple, des lettres de l'alphabet, et il nous en reste encore la lettre jointe au nom de chaque note de notre échelle diatonique naturelle.

Gui-Arétin imagina les lignes, les portées, les signes particuliers qui nous sont demeurés sous le nom de *notes*, et qui sont aujourd'hui la langue musicale et universelle de toute l'Europe.

CARAQUE, s. f. corruption du portugais *caracca*, augmentatif du latin *carrus*, voiture par terre.

(*Marine*) Nom que les Portugais donnent aux vaisseaux qu'ils envoient au Brésil et aux Indes Orientales. Ce sont de très-gros bâtimens capables de porter une charge considérable, armés en guerre, quoique plus propres au commerce que pour le combat. Il y en avoit autrefois qui portoient jusqu'à deux mille tonneaux ; cette sorte de bâtimens n'est plus guère en usage.

CARAT, s. m. de l'arabe *alkarat*, formé du grec κεράτιον (*keration*), poids qui équivaut, à la Mecque, au vingt-quatrième d'un dénier.

(*Métrol.*) Certain titre, certain degré de bonté et de perfection dans l'or.

Le *carat*, relativement à l'or est une mesure idéale qui sert à distinguer sa qualité de *fin*. Une masse quelconque d'or parfaitement fin, ou supposé tel, se divise également en vingt-quatre parties qu'on nomme *carats* ; l'or pur est par conséquent de l'or à vingt-quatre *carats*. Le poids fictif de l'argent est en deniers.

En parlant des diamans et des perles, *carat* signifie un poids de quatre grains.

CARATURE, s. f. de *carat*.

(*Docimasie*) Mélange d'or et d'argent ; ou d'or, d'argent et de cuivre, avec lequel on fait les aiguilles d'essai pour l'or.

CARAVANE, s. f. du persan *kervan* ou *karvan*, qui signifie un nombre de personnes qui voyagent ensemble.

(*Commerce*) On donne ce nom à des réunions de pélerins et de marchands qui, de divers points de l'Asie et de l'Afrique, se rendent, soit à la Mecque, soit à Damas, soit au Caire etc., pour y vendre et acheter leurs marchandises.

Cette manière de commercer est très-ancienne, et la seule qui se pratique dans les vastes pays de la Tartarie, de la Perse et de l'Afrique.

Caravane se dit, en termes de commerce du Levant, d'un bâtiment de mer qui, sans avoir aucune destination fixe, va à frêt, d'un port à l'autre, et d'une échelle à l'autre, suivant les occasions qui se présentent lorsqu'il se trouve sur les lieux. Ces sortes de bâtimens restent jusqu'à deux années dehors, c'est-à-dire, jusqu'à ce que le sort leur ait produit de quoi rapporter un chargement pour leur propre compte.

(*Histoire moderne*) *Caravanes* signifie les campagnes que les chevaliers de Malthe sont obligés de faire sur mer, pour s'acquitter du service qu'ils doivent à leur ordre, et pour parvenir aux commanderies et autres dignités de l'ordre.

CARAVANSERAIL ou CARAVANSERAI ou CARAVANSERA, s. m. mot persan et turc, composé de *kervan* ou *karvan*, un nombre de voyageurs, et de *Seraï*, maison, hôtel, palais : maison destinée à recevoir les voyageurs.

(*Commerce*) Espèce d'hôtellerie où les *caravanes* sont reçues gratuitement, ou pour un prix modique ; *V.* CARAVANE.

Il y a des *caravanserails* établis dans les principales villes de com-

merce d'Orient, et dans lesquels on trouve une police et des réglemens établis pour la conservation des marchandises.

CARAVELLE, s. f. de *carabella*, diminutif de *carabus*, bateau.

(*Marine*) *caravelle* ou *crévelle*, est une sorte de bateau pêcheur de la côte de Normandie, de 25 à 30 tonneaux : ces bateaux font la grande pêche dans les saisons convenables, et résistent parfaitement aux mauvais tems.

On appelle *caraveell*, en Portugal, un petit bâtiment de 120 à 140 tonneaux.

Caravelle est employé dans la Méditerranée, pour désigner les plus gros vaisseaux de guerre turcs, fort mal construits et fort enhuchés.

CARBONATES, s. f. du latin *carbo*, charbon, dérivé du grec καρφω (*karphó*), faire sécher.

(*Chimie*) Sels formés par l'union de l'acide *carbonique* avec différentes bases. Les *carbonates* tiennent le cinquième rang parmi les trente-cinq genres de sels composés. Leur caractère distinctif est de laisser plus ou moins saillans les caractères de leurs bases, de faire avec tous les acides une effervescence vive et sensible, jusqu'au dégagement total de leur *acide carbonique*. Leur terminaison en *ate* indique qu'ils appartiennent aux acides complétement saturés d'oxigène, et dont la terminaison est en *ique*.

CARBONE, s. m. du lat. *carbo*, dérivé du grec καρφω (*carphó*), faire sécher.

(*Chimie*) Nom que les chimistes modernes ont donné à ce que les anciens appeloient *charbon pur*; c'est la matière combustible des charbons, supposée pure et isolée d'avec les terres, les alcalis, les sels, et autres substances qui l'altèrent dans le charbon commun. Le carbone est regardé comme un principe simple et indécomposable, au moins jusqu'ici.

CARBONIQUE, adj. de *carbone*. *V.* ce mot.

(*Chimie*) *Acide carbonique*; c'est un acide formé par la combinaison du carbone avec l'oxigène. Cet acide est un des plus répandus dans la nature; il se trouve tout formé dans les craies, les marbres et les pierres calcaires; pour le dégager de ces substances, il suffit de verser dessus de l'acide sulfurique, ou tout autre acide qui ait avec la chaux plus d'affinité que n'en a l'*acide carbonique*. Sa terminaison en *ique* indique le second état des acides, celui où ils sont complétement saturés d'oxigène.

CARBURE, s. f. de *carbone*. *V.* ce mot.

(*Chimie*) Nom que les chimistes modernes ont donné à la combinaison du *carbone* non oxigéné, avec différentes bases : tel est le *carbone* combiné avec le fer, combinaison connue ci-devant sous le nom de *plombagine*, et que les modernes ont nommée *carbure de fer*.

CARCASSE, s. f. du lat. *arca*, coffre, ou peut-être de l'allemand *Karcasso*, qui a la même signification.

(*Marine*) On appelle ainsi le corps d'un vaisseau qui n'a pas encore été recouvert de ses bordages, ou qui en a été dépouillé.

Carcasse se dit encore des débris d'un vaisseau échoué, dont la mer ou la main des hommes ont enlevé les bordages, etc. On entretient quelquefois ces *carcasses* pour tenir lieu de *balises*, telle que celle du vaisseau *le Fougueux* dans la rivière de Rochefort, laquelle sert à indiquer le rocher sur lequel s'est perdu ce vaisseau, et auquel il a donné son nom.

(*Artillerie*) *Carcasse*, en termes d'artillerie, est un boulet creux qui renferme des artifices.

CARCINOMATEUX, adj. du gr. καρκίνωμα (*karkinóma*), cancer.

(*Méd.*) Qui tient de la nature du cancer.

CARCINOME, s. m. du grec καρκίνωμα (*karkinóma*), cancer.

(*Méd.*) cancer, humeur charneuse.

CARDE, s. f. du latin *cardus*, qu'on a dit pour *carduus*, chardon, parce qu'on se servoit autrefois de chardons pour cette opération, ou parce que l'instrument qui sert à carder a la forme d'un char

don, et est encore appelé *chardon* par les bonnetiers.

(*Manuf.*) La *carde* est une espèce d'instrument, ou plutôt de peigne composé d'un très-grand nombre de pointes de fil de fer recourbées en crochets vers le milieu, attachées par le pied l'un contre l'autre, par rangées fort pressées. Le *cardage* des laines et sur-tout des cotons est une opération dont les effets sont funestes à la santé des ouvriers. Une quantité considérable de filamens se détache dans cette opération, est aspirée par les ouvriers, et forme dans les narines et dans les poumons, des dépôts dont ils deviennent presque toujours les victimes.

Voici la manière qu'on a adoptée pour éviter un inconvénient aussi grave et aussi dangereux : un ingénieur à Rothxus, en Ecosse, a imaginé, en 1795, le procédé de renfermer les *cardes* et la machine qui les fait mouvoir, dans un bâtiment isolé; au moyen des cordes qui traversent les parties qui donnent le mouvement aux *cardes*, les ouvriers placés en dehors font marcher la machine et l'arrêtent quand bon leur semble.

CARDIAQUES, adj. et s. m. synonyme de cordial, du grec καρδιακὸς dont la racine est καρδία cœur.

(*Méd.*) Epithète que l'on donne aux remèdes qui fortifient le cœur, rétablissent le ressort des solides, raniment les esprits, facilitent la circulation.

On se sert du mot *cardiaque* pour tout ce qui appartient au cœur.

CARDINAL, s. m. et adj. du latin *cardo*, qui signifie un gond.

(*Hist. eccles.*) *Cardinal* signifie ce qui est le principal, le premier, le plus considérable, le fondement de quelque chose, et qui est par rapport à elle, comme un gond relativement à une porte. Ainsi on dit *les quatre parties cardinales*, *les quatre points cardinaux*, *les nombres cardinaux*. Le mot *cardinal* s'introduisit par la corruption de la langue latine. On usa de ce mot pour signifier *premier* ou *grand* : les premiers officiers de la cour de Théodose furent appelés *cardinaux*.

Dès les premiers siècles du christianisme, le titre de *cardinal* fut appliqué aux prêtres, aux évêques et aux diacres titulaires et attachés à une certaine église, pour les distinguer de ceux qui ne desservoient que momentanément et par commission. L'on disoit de même, église *cardinale*, pour l'église principale d'une ville; autel *cardinal*, pour le maître autel d'une église, et messe *cardinale*, pour la grand'messe ou le messe solennelle. C'est-là ce que ce mot signifioit selon l'ancienne interprétation. Le titre de *cardinal* demeura sur le même pied jusqu'au onzième siècle. Mais le pouvoir et la grandeur des papes s'étant considérablement augmentés, ils voulurent avoir un conseil de *cardinaux*. L'ancien nom est demeuré, mais ce qu'il exprimoit n'existe plus. Aujourd'hui le titre de *cardinal* appartient exclusivement aux seuls *cardinaux* de l'église romaine, encore ces *cardinaux* n'eurent pas dès ce moment la prééminence sur les évêques : ils ne s'élevèrent au-dessus d'eux qu'après s'être arrogé le droit de nommer les papes. Ensuite vinrent les autres distinctions : ils obtinrent le chapeau rouge et la pourpre. Urbain VIII leur accorda le titre d'éminence en 1631; jusque-là ils étoient traités d'illustrissimes. Enfin, leur grandeur commença sous Nicolas I, leur accroissement sous Alexandre III et Philippe-Auguste; leur préséance fixe sur les évêques, sous Innocent IV, du tems de St.-Louis, et leur égalité aux princes, sous Boniface VIII et Philippe-le-Bel. Le nombre des *cardinaux* a varié pendant très-long-tems. Le concile de Constance les avoit fixés à 24, mais aucun pape depuis n'observa ce règlement, sans pourtant rien établir de fixe à cet égard; ce fut Sixte-Quint qui en fixa le nombre à soixante-dix, dont 6 évêques, 25 prêtres, et dix-neuf diacres. Ce règlement qui est de 1526, a été observé par ses successeurs.

CARÊME, s. m. contraction de *quadragésime*, à cause des 40 jours de jeûne dont il est composé.

(*Culte cathol.*) C'est, chez les catholiques romains, un tems d'abstinence qui comprend 46 jours entre le mardi gras et le jour de pâque, pendant lequel on jeûne tous les jours, hors le dimanche, ce qui fait quarante jours.

Du tems des apôtres la fête de pâque étoit célébrée par des jours de jeûne, mais le nombre n'en étoit pas fixé : les fidèles ne consultoient en cela que leur zèle. Vers le milieu du troisième siècle l'église en établit l'obligation, et régla que ce jeûne seroit de 36 jours. Dans la suite, pour imiter plus parfaitement le jeûne de quarante jours que Jésus-Christ souffrit au désert, le pape Grégoire I augmenta le *carême* de quatre jours, et cet usage a été suivi dans l'Occident.

Dans les premiers tems le jeûne consistoit à s'abstenir de viandes, d'œufs, de laitage, de vin, et à ne faire qu'un repas vers le soir. Le jeûne étoit encore plus rigoureux dans les églises d'Orient, où la plupart des fidèles ne vivoient alors que de pain et d'eau avec quelques légumes. Avant l'an 800, on s'étoit beaucoup relâché de ces pieuses austérités, par l'usage du vin, des œufs et des laitages. Le jeûne consistoit alors à ne faire qu'un repas par jour, vers le soir, après vêpres.

Vers l'an 1500, on avança les vêpres à l'heure de midi, et le dîné fut avancé de même ; le carême se réduisit alors à s'abstenir de viande et à ne faire que deux repas, l'un plus fort, et l'autre plus léger ; on appela ce dernier *collation* : mot emprunté des religieux, qui, après souper, alloient à la *collation*, c'est-à-dire à la lecture des conférences des SS. Pères, appelées en latin *collationes ;* après quoi on leur permettoit de boire, les jours de jeûne, de l'eau ou un peu de vin, et ce léger rafraîchissement se nommoit aussi *collation*.

CARENCE, s. f. du lat. *carere*, manquer, être en défaut.

(*Pratique*) Procès verbal de *carence ;* lorsqu'un homme décède sans biens, sa veuve ou ses héritiers font faire un procès verbal de *carence*, pour constater que le défunt n'a laissé rien ou que des choses de vil prix, que l'on détaille.

CARÈNE, s. f. de l'italien *carena*, formé du latin *carina*.

(*Marine*) La *carène* d'un vaisseau est proprement toute la partie submergée, ou l'œuvre vive du vaisseau, depuis la quille jusqu'à la ligne de flottaison : *abattre* ou *mettre un vaisseau en carène*, c'est le coucher sur le côté, pour le *caréner*, c'est-à-dire, pour le chauffer, l'enduire de goudron, et d'autres compositions, afin de l'empêcher de faire de l'eau.

(*Botan.*) En termes de botanique, *carène* se dit de la fleur ou de la corolle papillonnacée. C'est aussi l'angle ou la saillie longitudinale du milieu du dos d'une partie plus ou moins creusée ou pliée en gouttière. De *carène* on a fait *caréné*, pour désigner une partie de plante qui a longitudinalement sur le milieu du dos un angle manifeste, formé par la rencontre des deux côtés.

CARESSÉ, participe de caresser, v. a. du latin barbare *carisciare*, dérivé de *carus*, et dont les Italiens ont fait *careggiare* et *carrezzare*, dans la même signification.

(*Peinture*) Un ouvrage *caressé* signifie un ouvrage remarquable par un beau fini. Un peintre *caresse* en passant et repassant souvent, avec légèreté, avec délicatesse, avec une sorte de plaisir et de volupté même, la brosse ou le pinceau, sur les teintes qu'il doit fondre les unes sur les autres, sans les offenser, sans les altérer, avec la circonspection et avec quelque chose des sensations de quelqu'un qui *caresse* un objet aimé.

Un ouvrage *caressé* peut avoir un grand mérite relativement au *faire ;* il peut aussi avoir des défauts qui naissent du trop grand désir de terminer. Ces défauts sont la froideur et la mollesse.

On peut dire de Salvator-Rosa que dans plusieurs de ses ouvrages il est trop peu *caressé*, trop fier, trop heurté. Miéris et Vanderverf sont trop *caressés* dans leurs tableaux ; plusieurs de leurs compositions ont une froideur qui glace ; ceux de Grimou tombent dans la mollesse. Au reste, il est des ouvrages dans

lesquels le mécanisme exclud absolument le *caressé*, et d'autres où il y entraîne l'artiste. La fresque ne donne pas au peintre le tems de *caresser* son ouvrage ; tandis que l'émail et la miniature l'invitent à être précieux, en lui offrant les moyens de *caresser* ses productions.

CARGAISON, s. f. de l'espagnol *cargazon*, dérivé probablement du latin *caricare*, charger, dont les Italiens ont fait *carica*, et les Anglais *cargo*.

(*Commerce marit.*) Mesure ou quantité de marchandises contenues dans un navire marchand. La *cargaison* se prend aussi pour la facture des marchandises qui se trouvent à bord du navire.

CARIATIDE, s. f. du grec καρυατιδες (*karuatides*), peuples de Carie.

(*Archit.*) Figures de femmes vêtues de longues robes ; on en a fait un ordre d'architecture appelé l'ordre des *cariatides*, dont voici l'origine.

Les Grecs, après avoir terminé la guerre des Perses, prirent et saccagèrent la ville de Carie, qui avoit pris parti pour ces derniers, passèrent les hommes au fil de l'épée, et emmenèrent les femmes captives. Ces dames de qualité n'eurent pas la permission de quitter leurs robes accoutumées, ni aucuns de leurs ornemens, et furent condamnées à les porter pendant toute leur vie. De leur côté, les architectes de ce tems-là, pour laisser un exemple éternel de la punition qu'on avoit fait subir aux *cariates*, et pour apprendre à la postérité quel avoit été leur châtiment, substituèrent aux colonnes des édifices les statues des dames cariennes vêtues de leurs longues robes, et s'en servirent pour faire le fût de la colonne ionique, afin que le poids de l'entablement dont elles étoient chargées, rappelât l'oppression qu'elles avoient soufferte pendant leur captivité.

CARICATURE, s. f. de l'italien *caricatura*, formé du lat. *caricare*, charger.

(*Peinture*) La *caricature* est dans la peinture ce que l'imitation burlesque, ironique et même satirique est dans la poësie. La *caricature* ou la charge pittoresque est une accumulation de ridicules sous lesquels on fait plier les formes, les proportions, les traits qu'on veut soumettre à la dérision.

La *caricature* est un miroir qui grossit les traits, mais elle ne doit, pas plus que la poësie, descendre à la satire personnelle ; et c'est l'usage que les artistes font des *caricatures*, et l'intention qu'ils ont eue en les faisant, qui les justifient ou qui les condamnent, de s'être livrés à un genre trop aisé pour pouvoir les excuser d'avoir offensé le goût, la morale, ou la réputation de quelqu'un.

CARIE, s. f. du latin *caries*, vermoulure.

(*Méd.*) Solution de continuité dans les os, avec perte de substance : La *carie* est aux os ce que l'ulcère est aux parties nobles.

(*Jardin.*) La *carie* est une maladie qui attaque le corps ligneux ; elle est l'effet d'une humeur âcre et mordante, causée par une sève viciée, qui altère et excorie l'écorce, le parenchyme, la partie ligneuse et la moelle. Semblable à la maladie qui produit dans les parties osseuses du corps le même effet que la gangrène, la *carie* cave toujours et s'étend : elle fait périr les branches et souvent l'arbre.

La *carie* est encore occasionnée par des plaies que les arbres ont éprouvées, et qui deviennent de plus en plus profondes, lorsqu'elles sont exposées aux pluies, aux rosées, aux gelées et au soleil.

(*Agric.*) La *carie* qui attaque le blé, est le résultat du passage subit de la chaleur au froid, et, *vice-versa*, et du plus ou moins d'humidité, selon la nature du terrain. Les moyens de prévenir la *carie* sont tous ceux qui tendent à fortifier le blé sans lui donner une végétation trop vigoureuse, comme semer sur du défrichis de trèfle sur lequel on a répandu un engrais composé de fumier de terre, ou de la marne ; labourer de façon à rendre la terre très-meuble, à moins qu'elle ne soit très-forte ou argileuse ; faire brouter le blé par les bêtes à laine, au printems, s'il a trop poussé en herbe ; passer le rouleau après avoir semé,

si le terrain est léger ; ne pas moissonner trop tôt.

CARILLON, s. m. de l'espagnol *quadrilla*, diminutif de *quadra*, parce que les carillons se faisoient autrefois avec quatre cloches. Dans certains pays où il se faisoit avec trois cloches, on disoit *tréseler*.

(*Musique*) Sorte d'air fait pour être exécuté par plusieurs cloches accordées à différens tons. Comme tous les sons des cloches ont quelque permanence, ceux qui font des *carillons* sont obligés de maintenir une sorte d'harmonie, avec le son qui précède et avec celui qui suit, afin que les sons qui durent ensemble ne dissonnent point à l'oreille.

(*Physique*) *Carillon électrique ;* on donne ce nom à un assemblage de petits timbres de métal, suspendus à une plaque de métal accrochée elle-même au conducteur d'une machine électrique. Une partie de ces timbres communique avec le conducteur, et est isolée comme lui ; l'autre communique avec la terre par une chaîne. On pend de plus entre chacun de ces timbres, et à leur hauteur, une boule légère et un gobelet de métal attaché à la même plaque par le moyen d'un cordon de soie.

Maintenant, si l'on électrise le conducteur, les timbres qui communiquent avec lui, s'électrisent de même, attirent les grelots qui les avoisinent, leur communiquent leur électricité, et les repoussent vers le timbre voisin qui n'est pas isolé. Celui-ci enlève l'électricité du grelot qui est de nouveau attiré et repoussé par le timbre isolé et électrisé, et cette alternative dure tant qu'on entretient l'électricité du conducteur. Chaque fois que les grelots touchent les timbres, ils les font sonner ; c'est ce qui fait qu'on a donné à cet assemblage le nom de *carillon électrique*.

Si l'on suspend un pareil assemblage à une barre de métal en plein air, et que cette barre devienne électrique par l'électricité de l'air, aussitôt les timbres se font entendre et avertissent du phénomène ; et les grelots se meuvent avec d'autant plus de vitesse que l'électricité est plus forte. On peut donc se servir utilement du *carillon* électrique, pour être averti de l'approche et de la force de l'orage.

(*Métallurgie*) On appelle *fer de carillon* celui dont les lames sont carrées.

CARISTIES, s. f. en latin *caristia*, du grec χαριστια dont la racine est χαρις, grace.

(*Cérém. rel.*) C'étoit une espèce de fête chez les Romains qu'on célébroit au mois de février à l'honneur de la déesse *concorde :* on institua les *caristies* pour rétablir la paix entre les familles qui étoient brouillées. On faisoit un grand repas où les parens et les alliés étoient seuls invités. La joie qu'inspire le repas étoit seule regardée comme un moyen propre à réunir les esprits divisés.

CARMIN, s. m. du latin *carminare*, dans la signification de tirer ce qu'il y a de grossier, raffiner ; ou tout simplement de l'italien *carminio*.

CARMINATIF, adj. de *carmen*, vers, enchantement.

(*Méd.*) On donne ce nom aux remèdes qui dissipent les vents et les flatuosités de l'estomac et des intestins. Ils sont ainsi nommés parce que telle est la vertu de ces remèdes, qu'ils semblent opérer comme par enchantement.

CARNATION, s. f. du lat. *caro*, *carnis*, chair.

(*Peinture*) La *carnation* est dans le langage de la peinture, l'apparence que nous offre dans la nature la couleur de la peau, et principalement celle du visage.

Le mot *carnation* signifie aussi l'imitation que les peintres en font lorsqu'ils peignent la figure humaine ; enfin, il désigne la manière qu'emploient les artistes pour imiter la couleur de la peau, et sur-tout du teint. Ainsi, l'on dit, d'après le sens le plus général : les femmes hollandaises ont assez universellement une belle *carnation ;* ce qui veut dire qu'elles ont la peau et le teint blancs et aussi colorés qu'il le faut. On dit, en appliquant le mot *carnation* à la peinture : Rubens donna beaucoup d'éclat à ses *carnations ;* et l'on peut dire aussi à son occasion : les *carnations* de ce peintre célèbre sont reconnoissables par les tons brillans

et les passages fins qu'il y mêle ; mais les tons brillans de Wandick, non moins recommandables, ont plus de vérité.

(*Blason*) *Carnation*, en termes de blason, est la quatrième couleur pourpre employée par les *hérauts d'armes*, ou ceux qui composent les armoiries pour les parties du corps humain.

CARNIVORE, s. m. du lat. *caro, carnis*, chair, et de *voro*, manger : mangeur de chair.

(*Hist. nat.*) C'est le nom d'une division ou sous ordre de quadrupèdes dans l'ordre des *carnassiers*. *V.* ce mot.

Les *carnivores* n'ont aucun des pouces séparés, et leurs pieds n'appuient que sur les doigts.

CARONADE, s. f. de *Caron*, nom d'homme.

(*Artillerie-marine*) Espèce de canon gros et court, et portant à proportion de son poids et de sa longueur des boulets d'une énorme grosseur : ainsi appelé de M. Caron, écossois, qui en est l'inventeur.

CARONCULE, s. f. du latin *caruncula*, diminutif de *caro*, petite portion de chair.

(*Méd.*) Ce mot se dit spécialement de quelques parties du corps : Les *caroncules* lacrymales sont de petits boutons rouges, situés dans l'angle interne des yeux. Les *caroncules* mytiformes sont quatre petites éminences charnues, environ de la grosseur d'une baie de myrte, situées à la place de l'hymen. Les *caroncules* papillaires ou mammillaires des reins, sont des tubercules de la substance du rein situées dans le bassinet.

On appelle de ce nom de petites excroissances charnues non naturelles, aussi bien que ces petits morceaux de chair que l'on rend quelquefois par les selles dans la dyssenterie, ou par l'urine dans les maladies des conduits urinaires.

CAROTTE, s. f. de l'italien *carota*, fait de *crocata*, dont la racine est κροκοτας, de couleur jaune.

(*Agric.*) Les agriculteurs modernes considèrent la *carotte*, comme la plante fourrageuse dont le produit est le plus considérable.

Cultivée sur un sol leger, grumuleux et profond, binée et sarclée complétement, elle est excellente pour la nourriture en hiver de grands troupeaux de bétail, des bœufs, des vaches laitières, des chevaux et des cochons.

CAROTIDE, s. f. du gr. καροτιδες (*karotides*), dérivé de κάρος (*karos*), assoupissement.

(*Anat.*) Nom de deux artères qui conduisent le sang à la tête. Les anciens mettoient le siége de l'assoupissement dans ces artères, de-là le nom qu'ils lui ont donné.

CARPE, s. m. du grec καρπὸς (*karpos*), poignet.

(*Anat.*) La partie qui est entre la paume de la main et la partie inférieure de l'avant-bras, le poignet.

CARPOLITE, s. m. du grec καρπος (*karpos*), fruit, et de λιθος (*lithos*), pierre.

(*Minéral.*) On appelle ainsi les fruits pétrifiés.

CARRÉ, s. m. du latin *quadratum*.

(*Géom.*) Figure à quatre côtés et à quatre angles droits.

(*Arith.*) *nombre carré* : celui qui résulte d'un nombre multiplié par lui-même.

Racine carrée ; le nombre qui multiplié par lui-même, produit un nombre carré.

Carré carré, c'est la puissance immédiatement au-dessus du cube ou la quatrième puissance.

Carrés magiques ; ce sont des figures carrées, formées d'une suite ou série de nombres en proportion arithmétique, disposés dans des lignes parallèles ou en des rangs égaux; de telle sorte que les sommes de tous ceux qui se trouvent dans une même bande horizontale, verticale ou diagonale soient toutes égales entre-elles. Les *carrés magiques* ont mérité leur nom par des opérations superstitieuses, telles que la construction des talismans ; mais ils ne peuvent être d'aucun usage sérieux ; ce n'est qu'un jeu dont la difficulté fait le seul mérite.

(*Diction*) *Période carrée* ; une période de quatre membres, et par extension, toute période nombreuse

et bien soutenue, quoiqu'elle ne soit pas de quatre membres.

(*Astron.*) *Carré* se dit de trois constellations qui se font remarquer par quatre étoiles principales disposées en quadrilatère. On dit le *carré* de la grande ourse, le *carré* de Pégase, et le *carré* d'Orion.

(*Jardin.*) Un *carré* est un espace de terre en *carré*, dans lequel on plante des fleurs, des légumes, etc.

(*Marine*) *Carré naval*; c'est un *carré* parfait tracé sur le gaillard d'arrière d'un vaisseau de ligne qui navigue en escadre, en faisant partie d'une armée navale, pour servir à prendre divers relevemens et directions relatifs à la position respective du vaisseau avec les autres.

Trait carré; *V.* TRAIT.

(*Anat.*) *Carré* se dit d'un muscle couché transversalement le long de la partie antérieure et inférieure des quatre derniers os du métatarse dans l'endroit où ils s'articulent aux orteils : on appelle aussi *carré* le second muscle des abducteurs de la cuisse, parce qu'il est quadrangulaire.

(*Papeterie*) On appelle *carré double*, *carré simple*, un papier de la moyenne sorte : *carré fluant*, une sorte de papier pour l'impression des livres de peu de conséquence.

CARREAU, s. m. *quadrellum*, diminutif de *quadratum*, dont on a fait carreler, carrelage, carreleur.

(*Archit.*) Pierre qui a plus de largeur que de queue dans le mur; elle est posée alternativement avec la boutisse pour faire liaison.

Carreau se dit du pavé des chambres, salles, églises, de quelque matière et figure qu'il puisse être.

(*Jeux*) *Franc-carreau*; sorte de jeu où l'on jette en l'air une pièce de monnoie, et où celui dont la pièce tombe le plus loin des bords du *carreau*, gagne le coup. On appelle aussi *carreau* une des couleurs du jeu de cartes marquée par de petits *carreaux* rouges.

(*Artill. anc.*) *Carreau d'arbalète*; c'étoit une flèche dont le fer avoit quatre pans; de-là sont venus ces expressions figurées, *les carreaux de la foudre*.

(*Méd.*) On appelle *carreau*, une maladie qui consiste dans un gonflement et une dureté extraordinaire du ventre; et à laquelle les enfans sont sujets; on l'appelle aussi CHARTRE. *V.* ce mot.

(*Jardin.*) *Carreau* se dit de la planche oblongue d'un potager. Les jardiniers sont dans l'usage de planter l'hiver leurs légumes dans un coin, tout près les uns des autres : ils appellent cela *planter au carreau*.

(*Physique*) *Carreau électrique*; on appelle ainsi un *carreau* de verre que l'on a enduit de quelque métal, de part et d'autre, et auquel on a laissé, à l'une et à l'autre surface, au moins deux pouces de bords sans être enduits. Ce *carreau* sert à faire une expérience semblable à celle qui est connue sous le nom d'*expérience de Leyde* (*V.* ce mot), et la commotion qu'il cause alors, est appelée *coup foudroyant*, *V.* ce mot.

CARREFOUR, s. m. corruption de *quatre fourc*, *quadrifurcum*, quatre angles; *fourc* en vieux français, a signifié tout ce qui fait un angle aigu; on disoit le *fourc* d'un arbre, des doigts, d'un chemin, des rues; et de-là est venu le mot *fourchu*.

(*Architecture civile*) L'endroit où se croisent deux ou plusieurs chemins à la campagne, ou plusieurs rues dans les villes.

(*Agric.*) Place où aboutissent et se croisent plusieurs allées dans les bois et dans les bosquets.

CARRIÈRE, s. f. dans le sens de voie, chemin, il vient de *carrera*, formé de *carra*, comme qui diroit le chemin des chars, des charettes.

(*Gymnastique*) *Carrière* se dit dans ce sens, d'une lice, d'un lieu destiné à la course à pied, à cheval, ou en chariot. On emploie aussi figurément ce mot, pour exprimer le cours de la vie, le tems qu'on exerce un emploi, une charge, etc.

CARRIÈRE, s. f. lorsqu'il signifie le lieu d'où l'on tire la pierre, il tire son origine du lat. *quadraria* ou *quadrataria*, parce que les pierres qu'on en tire sont ordinairement carrées; *à quadratis lapidibus*; *Suger*, traité de la consécration de l'église de St. Denis.

(*Chirur.*) Les lithotomistes ap-

pellent *carrière*, la production des nouvelles pierres dans la vessie.

(*Jardin.*) Les jardiniers donnent le nom de *carrière* à cette partie des poires où s'amassent plusieurs petits nœuds pierreux qui semblent ne former qu'une pierre vers le centre du fruit. Ces nœuds se forment aussi dans sa pulpe.

CARROSSE, s. m. du lat. *carruca* ou plutôt de l'italien *carruccio*, corruption de *carrorozzo*, char rouge, voiture à quatre roues, sur laquelle les italiens portoient leurs étendarts à la guerre.

Les carrosses sont de l'invention des Français. Sous François premier l'on n'en comptoit encore que deux, l'un à la Reine, et l'autre à Diane, fille naturelle d'Henri II; mais le nombre des *carrosses* augmenta considérablement sous Louis XIII et sous Louis XIV. Les premiers *carrosses* étoient ronds, et ne contenoient que deux personnes. Leur forme a beaucoup varié, on en fait présentement auxquels il ne manque rien pour la commodité et la magnificence.

(*Marine*) On appelle *carrosse* dans les galères, felouques, chebecs, etc. de la Méditerranée, une couverture de toile peinte ou goudronnée qui met à l'abri la chambre de poupe; dans les galères, cette couverture est quelquefois de damas cramoisi.

(*Corderie*) *Carosse* se dit d'un instrument de corderie qui sert à porter le toupin ou couchoir à l'aide duquel les cables et autres cordes se tordent ou se commettent.

CARTE, s. f. du gr. χάρτης (*chartès*), ce sur quoi on trace des caractères, qui a produit cartes, cartel, carton, charte, pancarte, etc.

(*Astron. géogr.*) Une *carte* est une figure plane qui représente la figure de la terre ou une de ses parties, suivant les lois de la perspective, ou encore une projection de la surface du globe, ou d'une de ses parties, qui représente les figures et les dimensions, ou au moins les situations des villes, des rivières, des montagnes, etc.

On appelle *cartes universelles*, ou *mappemondes*, celles qui représentent toute la surface de la terre; *cartes particulières* celles qui représentent quelques pays particuliers ou quelques portions de pays.

Ces deux espèces de *cartes* sont nommées souvent *cartes géographiques* ou *cartes terrestres*, pour les distinguer des hydrographiques ou marines, qui ne représentent que la mer, ses îles et ses côtes.

Cartes marines ou *hydrographiques*; l'invention de ces cartes est l'ouvrage du prince Don Henri de Portugal. Il y avoit longtems que les *cartes géographiques* étoient connues, mais des *cartes marines* construites suivant le même principe, eussent été inutiles dans la navigation. Le prince préféra donc de développer la surface du globe terrestre, en étendant les méridiens en lignes droites et parallèles entre elles. Telles furent les premières cartes employées par les navigateurs: on les nomme *cartes plates*, parce qu'elles sont en quelque sorte formées de la surface du globe applatie. Mais il y a dans ces sortes de *cartes* deux inconvéniens: l'un consiste en ce que la proportion des degrés des parallèles, et de ceux des méridiens n'y est point conservée. Le second et le plus essentiel est que le rhumb qu'elles indiquent, en tirant une ligne d'un lieu à un autre, n'est point le véritable, excepté lorsque ces lieux sont sous le même méridien, ou sous le même parallèle.

Dès le milieu du seizième siècle, on sentoit déjà la nécessité d'avoir une autre manière de représenter la surface du globe terrestre qui fut exempte de ces défauts. *Mercator*, fameux géographe des Pays-Bas, en donna la première idée, en remarquant qu'il faudroit étendre les degrés des méridiens, d'autant plus qu'on s'éloigneroit davantage de l'équateur; mais il s'en tint là, et il ne paroît pas avoir connu la loi de cette augmentation. Edouard Wrigth la dévoila le premier, et publia en 1599 un ouvrage dans lequel il calcule l'accroissement des parties du méridien par l'addition continuelle des sécantes, de dix en dix minutes. Ces *cartes* remplissent parfaitement toutes les vues des navigateurs. A la vérité, les parties

de la terre y sont représentées toujours en croissant du côté des pôles, et d'une manière tout-à-fait difforme; mais cela importe peu, pourvu qu'elles fournissent un moyen facile et sûr de se guider dans sa route.

Cartes célestes ; ce sont celles dans lesquelles on représente les constellations et les étoiles qui les composent.

Carte militaire ; c'est la *carte* particulière d'un pays ou d'une portion de pays, ou d'une frontière, ou des environs d'une place, d'un poste, sur laquelle sont exprimés tous les objets qu'il est essentiel de connoître pour former et exécuter un projet de campagne ; telles que les marches qu'une armée peut faire ; les lieux où elle peut camper ; les divers postes qu'elle doit occuper ; les défilés et leur longueur ; les rivières, les ruisseaux, leur largeur, leur profondeur, les gués, la nature du fonds, la hauteur des bords, les ponts, les passages, les moulins, les canaux, les étangs ; les villages, les hameaux, les châteaux, les métairies et autres lieux qui sont bons à occuper ; les montagnes, leur hauteur, leur pente, leur escarpement, les vallons, les ravins, leur largeur, leur profondeur, etc. etc.

L'usage des *cartes militaires* étoit connu des anciens : « Un général, dit Végèce, doit avoir des tables dressées avec exactitude, qui lui marquent non seulement la distance des lieux par le nombre des pas, mais la qualité des chemins, les routes qui abrègent, les logemens qui s'y trouvent, les montagnes et les rivières. »

(*Jeux*) *Cartes à jouer ;* il ne paroît aucun vestige de ces *cartes* avant 1392 que Charles VI tomba en frénésie. Le jeu de *cartes* présente une idée de la vie paisible, comme le jeu des échecs offre le tableau de la guerre. Ce qui pourroit faire soupçonner que ce jeu a pris naissance en France, ce sont les fleurs de lis qu'on a toujours remarquées sur toutes les figures en *cartes*.

CARTEL, s. m. du lat. *chartella*, diminutif de *charta*.

Défi *par écrit*, pour un combat singulier.

(*Art de la guerre*) *Cartel* est un réglement fait entre deux partis ennemis, pour la rançon des prisonniers.

(*Horlogerie*) *Cartel* se dit d'une boîte de pendule qui s'attache contre le mur d'un appartement, et qui, par ses formes variées et enrichies, est propre à la décoration.

CARTELLES, s. f. du lat. *chartella*.

(*Musique*) Grandes feuilles de peau d'âne préparées, sur lesquelles on entaille les traits des portées, pour pouvoir y noter tout ce qu'on veut en composant, et l'effacer ensuite avec une éponge.

CARTESIANISME, s. m. de *Descartes*, nom d'homme.

(*Philos.*) Système de philosophie imaginé par *René-Descartes*.

Descartes a été l'un des plus beaux génies que le monde ait fournis. C'est à lui que la vraie physique doit en quelque façon sa naissance et ses progrès ; avant lui, on étoit plongé dans les plus épaisses ténèbres de l'ancien péripatétisme, et nous y serions peut-être encore ensevelis sans le secours de ce rare génie.

La philosophie de *Descartes* a eu beaucoup de peine à être admise en France. Le parlement pensa rendre un arrêt contre elle ; mais il en fut empêché par la requête burlesque, en faveur d'Aristote, qu'on lit dans les œuvres de Despreaux, et où l'auteur sous prétexte de prendre la défense de la philosophie péripatéticienne, la tourne en ridicule.

Enfin, lorsqu'on reçut en France la philosophie de *Descartes*, Newton avoit déjà prouvé qu'on ne devoit pas l'y admettre. On l'a abandonnée depuis environ 70 ans, pour s'attacher à celle du philosophe anglais ; néanmoins *Descartes* doit être regardé comme un génie sublime qui a fait sentir le vide de l'ancienne philosophie, qui a vu la nécessité de transporter la géométrie dans la physique, et a fondé sa physique sur une géométrie qu'il tenoit presque entièrement de ses lumières ; qui a changé le ton de son siècle, qui étoit celui d'une érudition dénuée des lumières de la philosophie ; et qui

d'un siècle qui n'étoit que savant, en a fait un siècle vraiment éclairé.

Descartes, est né le 13 mars 1596, à La haie en Touraine, et est mort le 11 février 1650, à Stockolm, où la reine Christine l'avoit attiré. Son corps est resté dans cette dernière ville jusqu'en 1666, que M. dAlibert, trésorier de France, le fit transporter à Paris, et enterrer avec la plus grande pompe dans l'église de Sainte-Geneviève.

(*Physique*) *Diables Cartésiens*; On appelle ainsi des petits plongeons de verre qui étant renfermés dans un vase plein d'eau, descendent au fond, remontent, et font tels mouvemens qu'on veut. Ces petits plongeons sont de deux sortes; les uns sont des masses solides de verre auxquelles on attache en haut une petite boule pleine d'air qui a comme une petite queue ouverte, ce qui rend le total moins pesant qu'un égal volume d'eau; mais de manière que la différence est fort petite. Les autres sont creux en dedans, et percés en quelque endroit d'un petit trou. Ces plongeons étant enfermés dans un vase plein d'eau, dont le goulot soit étroit, si on presse avec le doigt la superficie de l'eau au goulot, l'air contenu dans le plongeon ou dans la boule est condensé; le plongeon devient plus pesant que l'eau, et descend. Si on retire le doigt, l'air se dilate, le plongeon devient plus léger et remonte.

CARTILAGE, s. m. du lat. *cartilago*, dérivé de *caro*, chair: chair fibreuse.

(*Anat.*) Le cartilage est une matière blanchâtre, ou en quelque manière de couleur de perle, qui revêt les extrémités des os joints par articulation mobile, augmente l'étendue de plusieurs, en manière d'épiphyse en unit quelques-uns fort étroitement, et n'a aucune adhérence ou connexion immédiate avec d'autres. La substance des cartilages est plus tendre et moins cassante que celle des os; néanmoins avec l'âge, elle s'endurcit quelquefois au point de devenir toute osseuse. Elle est souple, pliante, capable de ressort; ce qui fait qu'elle se rétablit facilement après avoir été comprimée ou pliée, jusqu'à un extrême degré, au-delà duquel elle casse.

(*Botan.*) *Cartilagineux* se dit, en termes de botanique, d'une substance dure, sèche, et un peu flexible; d'une feuille d'une épaisseur notable, et dont les bords sont comme sphacelés, durs.

CARTOMANCIE, s. f. du grec χαρτης (*chartès*), cartes, papier, et de μαντια (*manteia*), divination.

(*Divin.*) Art de tirer les cartes ou de lire dans l'avenir par le moyen des cartes.

De *cartomancie*, on a fait *cartomancien*, pour celui qui tire les cartes.

CARTON, s. f. du lat. *chartone*, ablat. de *charto*, augmentatif de *charta*.

(*Thecnol.*) Carte grosse et forte, faite de papier haché, battu et collé.

Le *carton fin* est celui qui n'est fait que de plusieurs feuilles de papier collées ensemble.

Le *carton laminé* est le carton fin, passé au laminoir.

(*Imprimerie*) Les imprimeurs appellent *carton* un feuillet d'impression qu'on refait, pour corriger une erreur ou pour faire quelques changemens. C'est de-là qu'on dit un livre *cartonné*. Ils appellent aussi *carton* une maculature bien unie sur laquelle ils collent des hausses pour remédier à l'inégalité du foulage qui se rencontre à presque toutes les presses. Dans le même langage, *grand carton* se dit des seize pages d'en bas dans l'imposition *in*-12, et *petit carton* des huit pages qui forment le *carton* d'en haut, et qui s'insèrent entre les huit premières et les huit dernières pages du *grand carton*.

(*Archit.*) En termes d'architecture, un *carton* est un dessin en contour chantourné sur une feuille de carton ou de fer blanc, pour tracer le profil des corniches et lever les panneaux de dessus l'épure.

(*Peinture*) On appelle *cartons* dans le langage de la peinture, des dessins de figures ou de compositions dont le trait est sur-tout rendu avec la plus grande correction sur des *cartons* plus ou moins épais, plus ou moins étendus, relativement à l'usage que l'artiste a besoin d'en

faire.

faire. Cet usage a été principalement destiné à la peinture à fresque, et voici en quoi il consiste :

Pour exécuter la fresque, on enduit d'un mortier fait de chaux et de sable la voûte ou la muraille que l'on veut enrichir d'une peinture. Lorsque cet enduit est assez ferme pour ne pas céder au doigt qu'on y applique à dessein de connoître sa consistance, et qu'il conserve cependant de la fraîcheur et de l'humidité, l'on applique le *carton*, sur lequel se trouve dessiné et découpé très-correctement le trait d'une figure ou d'un objet qu'on a le projet de peindre. On trace avec une pointe de bois ou d'ivoire aiguisée en forme de crayon le contour de la figure, en suivant exactement les bords du *carton* : ce trait, légèrement enfoncé dans l'enduit lorsqu'il est frais, guide le peintre, qui ne pourroit, comme sur la toile, dessiner avec le crayon ce qu'il doit peindre.

Le *carton* découpé n'est propre que pour une figure ou un seul objet; mais lorsqu'il s'agit de tracer une composition entière, on pique le trait de tous les objets qui se trouvent dessinés sur le *carton;* alors on passe dessus, en appuyant, un sachet rempli de charbon mis en poudre; on fait en sorte que la poudre passe au travers des trous d'épingle qui marquent tous les contours de ces objets, et le trait se trouve ainsi dessiné sur l'enduit frais qui est préparé pour recevoir la couleur, et s'y conserver assez long-tems pour l'usage de l'artiste. De ces deux manières d'employer les *cartons*, celle des *cartons découpés* a été le plus en usage dans la peinture à fresque, parce que cette petite trace que l'on forme en suivant les contours du carton, quoique très-légèrement approfondie, se conserve plus long-tems, et est plus sensible aux yeux de l'artiste, qui n'a point à craindre de la perdre ou de l'altérer.

CARTOUCHE, s. m. de l'italien *cartozzo* ou *cartoccio*, augmentatif de *carta*.

(*Peinture*, *sculpture*, *archit.*) Ornement de sculpture, peinture ou architecture, qui renferme une inscription, quelque dessin ou quelques armoiries.

(*Artificiers*) Les artificiers emploient ce mot pour désigner une boîte de carton dans laquelle ils renferment leur artifice.

(*Artillerie*) *Cartouche*, au fém. se dit d'une charge de canon de fusil, etc.

CARTULAIRE, s. m. du latin *charta*, charte.

(*Hist. ecclés.*) Recueil d'actes, titres et autres principaux papiers concernant le temporel d'un monastère, d'un chapitre ou de quelque église.

CARUS, s. m. mot latin formé du grec κάρος (*karos*), assoupissement.

(*Méd.*) profond assoupissement sans fièvre, joint à la perte du sentiment, du mouvement volontaire et de l'imagination, mais avec liberté de respirer, avec un pouls plein et fort. Le *carus* est plus fort que la léthargie, et plus léger que l'apoplexie, mais il dégénère souvent en celle-ci. On le distingue de la syncope par le pouls qui est grand, et par la couleur du visage qui est vermeille.

CASCADE, s. f. de l'ital. *cascata*, formé de *cado*, tomber.

Chute d'eau naturelle ou artificielle.

(*Archit. font.*) Pour former une *cascade* artificielle, l'artiste guidé par des principes certains fait la recherche des eaux, les jauge pour en connoître la quantité, les amasse dans des pierrées pour les conduire dans un regard de prise ou dans un réservoir; il relève leur pente et les conduit au lieu destiné, ou il les distribue pour en former diverses *cascades* qui tombent en nappe, en gouttelettes, en rampe douce, en buffets, en chute de perrons, etc.

(*Mathém.*) M. Rolle, géomètre de l'académie des sciences, a donné autrefois le nom de *cascade* à une méthode qu'il avoit imaginée pour résoudre les équations, et qui consiste à approcher toujours de la valeur de l'inconnue par des équations successives, qui vont toujours en baissant ou en tombant d'un degré; et de-là est venu le nom de *cascades*.

CASE, s. f. du lat. *casa* ou *capsa*, formé du grec κάλυβος (*kapsos*), κάσος (*kasos*), ou κάσσος (*kassos*),

que M. de Saumaise explique par *loculamenta calculorum in tabula*, petits espaces où l'on place les dames au jeu de trictrac.

(*Trictrac*) Ce terme se dit de chacune des places qui sont marquées par une flèche, et, par extension, de deux dames posées sur la même ligne ou flèche où l'on joue. S'il n'y a qu'une dame sur la flèche, elle fait la demi-*case*.

(*Echecs*) *Case* se dit de chacun des carrés de l'échiquier sur lequel on joue.

CASEMATE, s. f. suivant quelques-uns, du gr. χασμάτα (*chasmata*), ouverture de la terre, *hiatus*, dont la racine est χάινω (*chainó*), entr'ouvrir; mais selon d'autres, et avec plus de vraisemblance, de l'espagnol *casamata*, maison basse.

(*Fortific.*) Cave, ou lieu voûté sous terre pour défendre la courtine et les fossés.

CASQUE, s. m. du lat. *cassis*, dont on auroit fait *cassicus*, *cascus* et casque.

(*Art milit.*) Arme défensive, sorte d'habillement de tête pour la guerre.

Les *casques* viennent des Lacédémoniens. Carès fut le premier qui les orna d'aigrettes et de plumes. Sur les anciennes médailles, les rois, les empereurs, les dieux même sont représentés avec des *casques*. Autrefois, en France, les gendarmes portoient tous le *casque*. Le roi le portoit doré; les ducs et les comtes, argenté; les gentilshommes d'ancienne race, d'un acier poli, et les autres, simplement de fer.

(*Blason*) Le *casque* étoit un ornement et une marque de noblesse et de fief noble; il en faisoit voir les différens degrés, selon sa nature et sa situation sur les écus.

(*Botan.*) Quelques botanistes ont appelé *casque* la lèvre supérieure des corolles labiées, qu'on nomme aussi *fleurs en gueule*.

CASSATION, s. f. du lat. *quassare*, *cassare*, ébranler, rompre, briser, casser.

(*Pratique*) *Jugement de cassation*; c'est un jugement par lequel la cour appelée, à cause de cela, *Cour de cassation*, casse et annulle un acte ou une procédure, pour cause de nullité, ou de fausse interprétation de la loi.

CASSER, v. a. du lat. *quassare*, *cassare*, ébranler, rompre, briser.

(*Physique*) De casser on a fait *casse-bouteille*, qui signifie un récipient de cristal ouvert, auquel on adapte une bouteille clissée, que le poids de l'air casse lorsqu'on fait le vide sous le récipient.

(*Equitation*) *casse-cou*; il se dit des maquignons et des gens employés à monter les chevaux jeunes et vicieux.

(*Agriculture*) *Casse-motte*; une massue de bois dur et cerclée de fer, dont on se sert dans les terres fortes pour diviser les mottes.

(*Hist. des sauvages*) *Casse-tête*; une arme particulière aux sauvages de l'Amérique Septentrionale, faite d'un bois fort dur.

CASTAGNETE, s. f. de l'espagnol *castagnetta*, petite châtaigne, parce que cette espèce d'instrument ressemble à deux châtaignes.

(*Musique*) Instrument composé de deux petits morceaux de bois creusé, que l'on tient dans la main et que l'on frappe en cadence, en mettant les deux concavités l'une contre l'autre.

CASTINE, s. f. corruption de l'allemand *Kalkstein*, qui signifie pierre calcaire.

(*Minéral.*) Mélange de différentes terres qu'on ajoute au minérai de fer qu'on jette sur le haut fourneau pour en faciliter la fonte.

CASTRAMETATION, s. f. du latin *castrametatio*, composé de *castrum*, camp, et de *metior*, mesurer.

(*Art milit.*) L'art d'asseoir un camp.

Cet art étoit oublié en Europe, lorsque Maurice, prince d'Orange, rétablit, vers la fin du seizième siècle, cette partie de discipline si perfectionnée chez les Romains, pour opposer, avec une armée inférieure, des forces égales à celles des Espagnols, qui menaçoient la Hollande de la punir d'avoir secoué leur joug.

La *castramétation* est une des plus importantes et des plus difficiles opérations de l'art militaire: il s'agit de bien choisir le lieu où l'armée doit camper, et il faut que ce

lieu soit commode, et à couvert de toute insulte de la part de l'ennemi.

Un camp naturellement fortifié est celui que l'on trouve couvert, et en dos, par une rivière, une forêt, un marais ou des montagnes escarpées. On le fortifie, au contraire, ou par un retranchement de terre, ou par des abattis d'arbres.

Les lois générales de la *castramétation* sont d'avoir suffisamment de terrain pour placer l'infanterie, la cavalerie, l'artillerie, les vivres et les officiers de chaque corps avec tout le bagage, et que l'armée puisse commodément sortir du camp pour se ranger en bataille à la vue des ennemis. Les lois particulières dépendent des vues du général, qui les proportionne aux circonstances qui se présentent.

CASTRATION, s. f. du lat. *castrare*, retrancher, qui pourroit venir du grec χεστρος (*chestros*), instrument tranchant.

(*Chirurgie*) Opération de chirurgie, retranchement des parties propres à la génération. C'est une amputation des testicules, qu'on est obligé de faire lorsqu'ils sont attaqués de mortification ou de sarcocèle qui n'a pu céder aux remèdes ordinaires.

(*Musique*) On appelle *castrato* un musicien qu'on a privé, dans son enfance, des organes de la génération pour lui conserver la voix aiguë qui chante la partie appelée *dessus* ou *soprano*. Quelque peu de rapport qu'on aperçoive entre deux organes si différens, il est certain que la mutilation de l'un prévient et empêche dans l'autre cette mutation qui survient aux hommes à l'âge nubile, et qui baisse tout-à-coup leur voix d'une octave. Il se trouve en Italie des parens barbares, qui, sacrifiant la nature à la fortune, livrent leurs enfans à cette opération, pour le plaisir des gens voluptueux et cruels qui osent rechercher le chant de ces malheureux.

Au reste, l'avantage de la voix se compense dans les *castrats* par beaucoup d'autres pertes. Ces hommes qui chantent si bien, mais sans chaleur et sans passion, sont, sur le théâtre, les plus mauvais acteurs du monde; ils perdent leur voix de très-bonne heure, et prennent un embonpoint dégoûtant. Ils parlent et prononcent plus mal que les vrais hommes, et il y a même des lettres, telles que l'*r*, qu'ils ne peuvent point prononcer.

(*Botan.*) La *castration* des plantes est une opération par laquelle on ôte à une plante la faculté de féconder ses graines, soit en lui enlevant les parties de l'un ou de l'autre sexe, avant que la fécondation ait eu lieu, soit en s'opposant à ce que la poussière prolifique des anthères soit reçue par les stigmates, lorsque les étamines ou pistils ont été rongés par quelque insecte, ou altérés par des pluies de longue durée, par une gelée ou par un coup de soleil. C'est une espèce de *castration* qui rend les graines stériles, ou qui même en détruit tous les embryons.

CATA, du grec κατα (*kata*), préposition qui, dans la composition, signifie en bas, et marque consistance, fermeté, assiette, perfection, infériorité, opposition, méprise, condamnation, etc.

CATACAUSTIQUE, s. f. du grec καταϰαυστιϰον (*katakaustikon*), composé de κατα (*kata*), préposition qui, dans la composition, signifie contre, en bas, dessous, et de ϰαυστιϰον (*kaustikon*), ce qui brûle, dont la racine est ϰαίω (*kaió*), brûler.

(*Optique*) On appelle ainsi la *caustique* formée par des rayons réfléchis, pour la distinguer de la *diacaustique*, dont les rayons sont formés par réfraction. *V.* CAUSTIQUE, DIACAUSTIQUE.

CATACHRÈSE, s. f. du grec ϰαταχρησις (*katachrésis*), abus.

(*Diction.*) Les grammairiens et les rhéteurs appellent ainsi l'extension que l'on donne à la signification d'une expression pour rendre une idée qui n'a point de termes propres. Ainsi l'on dit que les chevaux sont *ferrés* d'argent, lorsqu'on attache sous leurs pieds une armure d'argent au lieu de fer. On se sert de même du mot *feuille* pour exprimer des choses minces comme des *feuilles* d'arbre.

La *catachrèse* n'est proprement

qu'une espèce de métaphore, puisque c'est le rapport de la ressemblance qui est le fondement de l'une et de l'autre. Ce qui les distingue, c'est qu'on n'a recours à la *catachrèse* que par nécessité; au lieu que la *métaphore* est souvent un mouvement de l'imagination, mais qui a toujours la ressemblance pour objet.

CATACOMBES, autrefois CATATOMBES, s. f. du gr. κατα (*kata*), en bas, et de κυμζος (*kumbos*), fombe, tombeau: tombeau souterrain.

(*Culte cathol.*) On appeloit ainsi en Italie des lieux souterrains où se cachoient les premiers chrétiens, et où ils enterroient ceux d'entre eux qui avoient souffert le martyre.

CATACOUSTIQUE, s. f. du grec κατακουστικα (*katakoustika*), composé de κατα (*kata*), contre, et de ακουω (*akouô*), entendre: contre-son, son réfléchi.

(*Acoustique*) Cette science, qu'on appelle aussi *cataphonique*, a pour objet les sons réfléchis, ou cette partie de l'acoustique qui considère les propriétés des échos, ou en général les sons qui ne viennent pas directement du corps sonore à l'oreille, mais qui ne la frappent qu'après qu'ils y ont été renvoyés par quelqu'autre corps. *Voy.* CATAPHONIQUE.

CATADIOPTRIQUE, s. f. mot composé de *catoptrique* et de *dioptrique*. V. ces mots.

(*Optique*) Science qui a pour objet les effets réunis de la catoptrique et de la dioptrique, c'est-à-dire, les effets réunis de la lumière réfléchie et de la lumière réfractée. Cette réunion sert principalement pour les télescopes.

On sait que les objets que représente un miroir, en réfléchissant les rayons émanés de ces objets, paroissent tous à contre-sens: ce qui est à droite se voit à gauche, ce qui est à gauche se voit à droite, et ce qui est en haut se voit en bas. Si les apparences de ces objets sont renversées par la dioptrique, le miroir, renversant ces apparences, remet ces images dans une situation conforme aux objets. On voit donc que la réunion de la catoptrique et de la dioptrique, ou, ce qui est la même chose, la *catadioptrique*, est propre à redresser les images.

CATADUPE ou CATADOUPE, s. f. du grec καταδυπα (*katadoupa*), pluriel de καταδυπος (*katadoupos*), composé de κατα (*kata*), qui dans la composition signifie quelquefois tendance, inclination vers le bas, situation basse, et de δυπος (*doupos*), bruit que fait une chose en tombant.

(*Géogr.*) Nom que les anciens donnoient à ce que nous appelons aujourd'hui *cataractes*: les plus fameuses *catadoupes* sont celles du Nil. Ils donnoient aussi le nom de *catadoupes* aux peuples qui habitoient proche les *catadoupes* du Nil.

CATADROMUS, s. f. du grec καταδρομος (*katadromos*), carrière.

(*Danse*) Ce mot, qui signifioit parmi les Grecs un lieu destiné à la course, a été employé par les Romains pour désigner une corde tendue sur laquelle on dansoit. Un bout de cette corde étoit attaché au plus haut bout du théâtre, et l'autre étoit fixé à terre. L'adresse consistoit à descendre sur cette corde en courant. C'est ce qu'exécuta un éléphant, si l'on s'en rapporte au témoignage de Xiphylin.

CATAFALQUE, s. m. de l'it. *catafalco*, formé peut-être du latin barbare *catafalcus*, qu'on a longtems prononcé et écrit ainsi, pour échafaud.

(*Cérém. relig.*) Décoration funèbre qu'on élève au milieu d'une église, pour y placer le cercueil ou la représentation d'un mort à qui l'on veut rendre les plus grands honneurs.

CATAGMATIQUES, adj. du gr. καταγμα (*katagma*), fracture.

(*Chir.*) Épithète que l'on donne aux remèdes propres pour les fractures, et pour faire former plus promptement le *cal*; mais ces médicamens ne font d'effet qu'en éloignant les obstacles qui s'opposent à la formation du *cal*. C'est la nature elle-même qui fait la réunion des os par le moyen du suc nourricier.

CATALECTE, ou CATALECTIQUE, adj. du grec καταληκτικον (*kataléctikos*), qui n'est pas fini, qui est incomplet.

(*Poësie anc.*) Ce mot se disoit, dans la poësie grecque et latine, des vers imparfaits auxquels il manquoit quelques pieds ou quelques syllabes, par opposition aux vers *acataleptiques*, auxquels il ne manquoit rien de ce qui devoit entrer dans leur structure.

CATALEPSIE, s. f. du grec καταλῆψις (*catalépsis*), dérivé de καταλαμβανω (*katalambanó*), occuper, détenir, saisir.

(*Méd.*) Congélation, contemplation. On a donné ce nom à cette maladie, parce que les *cataleptiques* restent fixes comme des statues, ou comme s'ils étoient glacés. La *catalepsie* est une affection soporeuse avec une convulsion tonique de tout le corps, qui le retient dans la même posture où la maladie l'a surpris. Semblable à une statue, le *cataleptique* demeure les yeux ouverts, sans voir, sans sentir, sans entendre, sans faire aucun mouvement; mais quand on le pousse, il fait un pas ou deux, et reste dans la situation où il se trouve. Cette maladie attaque principalement les mélancoliques.

CATALOGUE, s. m. du grec καταλογος (*katalogos*), recensement, formé de κατα (*kata*), en détail, et de λεγω (*legó*), raconter: raconter séparément et en détail.

(*Bibliogr.*) Distribution faite avec un certain ordre, une certaine méthode, de personnes ou de choses.

Les *catalogues* de livres servent de guides pour classer une bibliothèque, pour juger de la rareté ou de la valeur d'un ouvrage, et pour connoître les différentes éditions d'un même ouvrage, et celles qui sont le plus estimées.

Ce n'est que vers le commencement du dernier siècle, que des libraires instruits se sont occupés à faire des *catalogues* raisonnés, avec des tables d'auteurs. Avant ce tems, les bibliothèques ne se vendoient point par *catalogues*; des libraires s'entendoient pour acheter en commun ces collections, et se les distribuoient ensuite au plus offrant, comme font aujourd'hui les colporteurs. Mais enfin les *catalogues* des Marchand, des Boudot, des Martin, des Barrois, des Puget, ont insensiblement formé le goût du public pour les livres; et l'ouvrage de M. Debure, intitulé: *Traité des Livres rares*, en faisant connoître les belles éditions et le prix que l'opinion leur attache, a achevé de dégager le commerce de la librairie de l'ignorance et du vil intérêt qui le caractérisoient. Il existe maintenant un grand nombre d'excellens *catalogues*, dont on peut voir la liste dans le Dictionnaire raisonné de la Bibliologie de M. Peignot.

(*Bibliot. publ.*) Les *catalogues* des bibliothèques publiques se sont ressentis pendant long-tems de l'état d'ignorance et d'avilissement auquel étoit réduit le commerce de la librairie, c'est-à-dire qu'ils étoient pour la plupart incomplets, inexacts, et rédigés sans aucune méthode; mais tel a été, en moins d'un siècle, le progrès de la bibliographie, qu'il existe aujourd'hui un nombre considérable d'ouvrages uniquement destinés à faire connoître la meilleure manière de former des *catalogues*, ou de classer les livres d'une bibliothèque. Parmi les *catalogues* les plus connus, il est impossible de ne pas citer celui de la Bibliothèque nationale. Cet ouvrage, unique dans son genre par le travail immense qu'il a coûté, est un monument précieux pour la littérature, et une ressource utile pour les gens de lettres, qui presque toujours ont besoin de rechercher les ouvrages écrits sur une même matière.

(*Peinture*) Depuis que les productions des beaux arts sont des objets de faste pour une partie de ceux qui les achètent, elles ont dû devenir des objets de spéculation et de charlatanerie mercantiles pour ceux qui en font commerce. De-là ces *catalogues* de tableaux, dessins, estampes et autres ouvrages des arts qu'on expose en vente; ces descriptions ampoulées avec les prix détaillés de chaque objet, composées de manière à exciter les désirs et à réveiller l'émulation des amateurs qui ont pour but la gloire de l'emporter les uns sur les autres. On pardonneroit aux faiseurs de *catalogues* leurs énoncés ridicules et leurs éloges peu sincères, s'ils n'avoient pas le double inconvénient

de diriger le jugement du public, beaucoup moins d'après les beautés réelles de l'art et de la nature, que d'après ce qu'on nomme *agrémens*, la plupart arbitraires, ou sujets aux caprices des modes et des conventions, et de détourner les artistes du goût qu'ils pourroient avoir pour les premiers genres et pour les grands principes. C'est aux *catalogues* et au mauvais goût qu'ils répandent, que l'on doit ce penchant épidémique pour les sujets qu'on nomme agréables, galans, ou qui se distinguent par quelque singularité. C'est la foi qu'on ajoute aux *catalogues*; ce sont les prix qu'ils établissent avec une sorte d'autorité, d'après les fantaisies et les ruses des brocanteurs, qui ont interverti les idées justes, les évaluations conformes à la raison et à l'importance des genres d'ouvrages qui demandent plus ou moins de génie, et qui ont plus ou moins de droit à intéresser le cœur et l'esprit.

(*Astron.*) *Catalogue d'étoiles*; c'est la table des positions des différentes étoiles par longitudes et latitudes, ascensions droites et déclinaisons pour une certaine époque.

Le plus ancien *catalogue* est celui qui nous a été conservé par Ptolémée dans son *Almageste*, et qui renferme 1022 étoiles, dont les positions sont à-peu-près pour l'année 63 de l'ère chrétienne, quoiqu'il les ait appliquées pour l'année 137. On ne croit pas que Ptolémée en soit l'auteur; il est plus probable qu'il ne fit que réduire à l'année 137 de J.-C. celui d'Hipparque, qui étoit pour l'année 130 avant J.-C., en retranchant 2′ 40″ de toutes les longitudes. Copernic se contenta de même de réduire à son tems le *catalogue* de Ptolémée, sans faire à ce sujet de nouvelles observations. Parmi les Arabes, Albategnius et Ulugbeg, et, parmi les Européens, Ticho-Brahé et Hévélius firent des catalogues plus exacts et plus amples. Mais le plus grand et le plus fameux de tous est le *catalogue britannique* de Flamsteed, qui parut à Londres en 1712.

M. de la Caille a publié trois *catalogues*, depuis 1757 jusqu'en 1762.

Enfin, l'académie de Berlin fit publier en 1776 un *catalogue* de 4535 étoiles observées par Hévélius, Flamsteed, la Caille et Bradley.

CATAPASME, s. m. du lat. *catapasma*, ou *catapastum*, qui, ainsi que *compersio diapasma*, *empasma* et *sympasma*, ont tous la même signification, et viennent de κατα (*kata*), dessus, et de πασσω (*passó*), répandre, saupoudrer.

(*Méd.*) Les anciens médecins grecs donnoient ce nom à tout remède pulvérisé, dont on saupoudroit le corps ou quelqu'une de ses parties.

CATAPHONIQUE, s. f. du grec κατα (*kata*), contre, et de φωνη (*phóné*), voix, son: son réfléchi. *V.* CATACOUSTIQUE.

CATAPHORE, s. f. du grec καταφορα (*cataphora*), chute, dérivé de κατα (*kata*), en bas, et de φερω (*pheró*), porter: porter en bas.

(*Méd.*) Sorte de maladie qui consiste dans un profond assoupissement.

CATAPLASME, s. m. du grec καταπλασμα (*cataplasma*), composé de la préposition κατα (*kata*), dessus, et de πλασσω (*plassó*), enduire: appliquer dessus.

(*Méd.*) On entend par *cataplasme* un topique ou remède externe de consistance molle, composé de différentes parties de plantes, d'animaux, c'est-à-dire, de farines, de pulpes, d'onguent, de graisse, d'huile, de fleurs, de fruits, de gomme, de poudres et autres médicamens.

(*Jardin.*) Un *cataplasme* est un emplâtre de bouse de vache ou de terreau gras qu'on applique sur les plaies des arbres. On l'appelle aussi onguent de St.-Fiacre.

CATAPLEXIE, s. f. du grec καταπληττω (*kataplêssó*), frapper, rendre stupide, hébété, dérivé de πλησσω (*plêssó*), frapper.

(*Méd.*) Engourdissement subit dans une partie du corps, ou une privation de sentiment dans quelque membre ou organe que ce soit.

CATAPULTE, s. f. du grec καταπυλτης (*katapultés*), composé de κατα, et de παλλω (*pallé*), lancer.

(*Art milit. anc.*) Machine de guerre dont les anciens se servoient pour lancer des traits, des pierres, etc. Cette machine de guerre passe pour avoir été inventée par les Syriens.

CATARACTE, s. f. du grec καταρακτης (*kataractès*), formé du verbe καταρρασσειν (*katarrassein*), tomber avec impétuosité.

(*Hydrodynamique*) Chute ou précipice dans le canal ou lit d'une rivière, qui a pour cause des rochers, ou d'autres obstacles qui arrêtent le courant, et font tomber l'eau avec beaucoup de bruit et une grande impétuosité. Telles sont les *cataractes* du fleuve Torneo, que les gens du pays franchissent dans des nacelles fort minces; les *cataractes* du Nil; mais Strabon et les anciens appeloient *cataractes* ce que nous appelons *cascades*; et ce que nous appelons présentement *cataractes*, les anciens l'appeloient *catadoupes*. *V.* ce mot.

La plus fameuse *cataracte* est celle de la rivière de Niagara, au Canada, qui tombe de cent cinquante-six pieds (44 mètres environ) de hauteur perpendiculaire, comme un torrent prodigieux, et qui a plus d'un quart de lieue de largeur. M. Newton a donné le nom de *cataractes* à la courbe que décrivent, selon lui, les particules d'un fluide qui s'échappe d'un vase par un trou horizontal.

(*Chirurg.*) Ce que les Grecs appeloient *hyppochysis* ou *hyppochyma*, les Arabes *gutta obscura* ou *caliginosa*, les latins *suffusio*, est une seule et même maladie connue vulgairement sous le nom de *cataracte*, mot grec qui signifie herse ou coulisse qu'on fait tomber avec violence, et qui est dérivé du verbe καταρρασσω, couler, tomber avec violence.

Tous les auteurs, depuis le tems de Galien, jusqu'au commencement de ce siècle, disent que la *cataracte* est un amas d'humeur superflue, lente et épaisse, qui se congèle et s'endurcit comme une pellicule dans l'humeur aqueuse; selon quelques-uns, entre la cornée et le cristallin, et, selon d'autres, entre l'uvée et le cristallin, et qui empêche la vue.

On est revenu aujourd'hui de cette erreur. Il est constant que la vraie *cataracte* est une altération entière du cristallin, qui change de couleur, perd tout ou partie de sa transparence, et devient plus solide qu'il n'étoit; ce qui empêche les rayons de la lumière de pénétrer jusqu'à l'organe immédiat de la vue. Il faut convenir cependant qu'il peut se former une membrane dans l'humeur aqueuse devant le cristallin et derrière l'uvée; mais cet accident ne prend que le nom de fausse *cataracte*, ou de *cataracte* membraneuse.

On a regardé pendant long-tems l'opération d'abattre la *cataracte* en abaissant le cristallin, comme le vrai remède à cette maladie; mais comme il est sujet à remonter, on trouve aujourd'hui qu'il est plus sûr d'extirper le cristallin.

CATARRHE, s. m. du grec καταρροος (*katarroos*), formé de κατα (*kata*) en bas, et de ῥεω (*rheó*), couler, découler.

(*Méd.*) Fluxion et distillation d'humeur sur la gorge, ou sur quelqu'autre partie du corps. Les sinus frontaux, les grandes cavités situées dans les os maxillaires, toutes les cellules de l'os ethmoïde et les narines, sont tapissées d'une membrane molle, épaisse, munie d'un nombre presque infini de vaisseaux artériels, de corps ronds glanduleux et de vaisseaux excrétoires, d'où sort sans cesse une lymphe fort claire. Le gosier et la bouche sont pleins de glandes dont les conduits excrétoires s'ouvrent dans leur cavité. Lorsqu'il sort de toutes ces glandes, ou de quelqu'une d'elles, une trop grande quantité d'humeur séreuse, et qu'elle découle vers la gorge et la poitrine, on donne à la maladie qui en provient le nom de *catarrhe*, et plus communément celui de rhume; et celui de fièvre *catarrheuse* quand elle est accompagnée de la fièvre, qui en est presque toujours inséparable.

CATASTASE, s. f. du grec κατασταση (*katastasis*), constitution, dérivé de κατιστημι (*katistémi*), constituer.

(*Poësie*) C'est la troisième partie des tragédies anciennes dans la-

quelle les intrigues qui se sont nouées dans l'*épitase* (*V.* ce mot), continuent et augmentent jusqu'à la *catastrophe*.

CATASTROPHE, s. f. du grec καταστροφη (*katastrophé*), formé de καταστρεφω (*katastrephó*), renverser, bouleverser, terminer.

(*Art dram.*) C'étoit anciennement le changement ou la révolution qui se faisoit dans un poëme dramatique, soit comique, soit tragique; le dénouement heureux d'une intrigue, ou la fin malheureuse d'un ou plusieurs des principaux personnages: aujourd'hui, ce mot ne s'applique qu'au dernier et principal événement d'une tragédie.

Catastrophe signifie aussi au figuré une fin malheureuse, et l'on dit: *La vie de ce prince avoit été heureuse, mais elle a fini par une cruelle catastrophe.*

CATÉGORIE, s. f. du grec κατηγορια (*katégoria*), formé de κατηγορεω (*katégoreo*), montrer, déclarer, manifester.

(*Logique*) Sorte de classe dans laquelle on range plusieurs choses qui sont de différentes espèces, mais qui conviennent au même genre.

De *catégorie* on a fait *catégorique*, pour une chose qui est dans l'ordre et selon la raison; *catégoriquement*, pour pertinemment, à propos, selon la raison, d'une manière précise.

CATÉCHÈSE, ou CATÉCHISME, s. m. du grec κατηχησις (*katéchésis*), instruction, formé de κατηχεω (*katécheo*), instruire de vive voix.

(*Hist. ecclés.*) Instruction pour les principes et les mystères de la foi chrétienne. Cette courte explication de la doctrine chrétienne se faisoit aux catéchumènes, afin de les disposer au baptême.

CATHÉDRALE, s. f. du grec καθέδρα (*kathédra*), siége, formé de καθέζομαι (*kathezomai*), asseoir, être assis.

(*Hist. ecclés.*) *Eglise cathédrale*; la principale Eglise d'un évêché, celle où est le siége de la résidence d'un évêque.

L'origine de ce mot vient de ce que les prêtres, qui composoient avec leur évêque l'ancien *presbyterium*, étoient assis comme le sont les Juifs dans leurs consistoires, et présidés par l'évêque dans un siége plus élevé. Le nom d'Eglise cathédrale n'a été en usage dans l'Eglise Latine qu'au dixième siècle.

CATHÉRÉTIQUE, adj. mot grec formé de καθαιρέω (*kathaireó*), détruire, enlever, composé de κατα (*kata*), et de αιρεω (*aireó*), ôter, emporter.

(*Méd.*) C'est ainsi qu'on appelle les remèdes qui rongent les chairs fongueuses des plaies.

CATHÈTE, s. f. du grec καθετος (*kathetos*), ligne perpendiculaire.

(*Géom.*) Ligne qui tombe perpendiculairement sur une autre ligne, ou sur une surface.

Les deux petits côtés d'un triangle rectangle, sont deux *cathètes*. Ce mot est principalement en usage dans la catoptrique, ou dans la partie de l'*optique*, qui considère les propriétés des rayons de lumière réfléchis. Elle se divise en *cathète d'incidence* et en *cathète de réflexion*.

La *cathète d'incidence* est une ligne souvent imaginaire, qu'on suppose partir du corps qui envoie les rayons de lumière sur le miroir, et aboutit perpendiculairement à ce même miroir. La *cathète* de réflexion est supposée partir du point où se rend le rayon réfléchi, et tomber perpendiculairement sur le miroir.

(*Archit.*) C'est un axe ou une ligne qu'on suppose traverser perpendiculairement le centre d'une colonne, d'un cylindre, etc.

CATHETER, s. m. mot gr. dérivé de καθιημι (*kathiémi*), introduire.

(*Chirur.*) Sonde creuse et recourbée, faite pour être introduite dans la vessie. On appelle *cathétérisme* l'opération faite avec le *cathéter*.

CATHOLIQUE, adj. du gr. καθολικος (*katholicos*), universel; dont la racine est ὁλος (*olos*), tout.

(*Hist. ecclés.*) Qui est universel, qui est répandu partout; il ne se dit qu'en parlant de l'Eglise chrétienne, qui reconnoît le pape pour chef, et de ce qui n'appartient qu'à elle.

Les meilleurs critiques pensent que le nom de *catholique* a été

donné à l'Eglise pour la distinguer des sociétés hérétiques qui s'étoient séparées d'elle.

(*Hist. d'Esp.*) On a fait du mot *catholique* un titre d'honneur pour les rois d'Espagne. Le troisième concile de Tolède, en considération du zèle de Decarède, roi des Visigots, lui donna le titre de *catholique*, en 589. C'est le premier roi d'Espagne qui en ait été décoré. Ce titre ne fut d'abord que personnel, et ne fut point attaché à tous les successeurs de ce prince. L'usage en étoit même perdu, lorsqu'Alexandre VI le fit revivre en faveur de Ferdinand et d'Isabelle, après la prise de Grenade, en 1492.

Jules II le rendit héréditaire en 1509 pour tous les rois d'Espagne. Dans plusieurs épîtres des papes, ce nom est donné aux rois de France et aux rois de Jérusalem.

(*Méd.*) *Catholique* ou *catholicus*, est encore une épithète fastueuse que l'on donne à quelques remèdes auxquels on attribue la vertu de guérir toutes sortes de maladies, et dont les chimistes anciens étoient très-libéraux envers les préparations qui leur étoient propres.

CATOPTRIQUE, s. f. du grec κατοπτρικα (*katoptrika*), formé de la prépos. κατα (*kata*), contre, et de ὀπτομαι (*optomai*), voir.

(*Optique*) Science de la vision réfléchie, ou la partie de l'*optique* qui enseigne les lois que suit la lumière réfléchie par les miroirs.

La *catoptrique* traite non seulement de la réflexion des rayons de lumière et des lois que suit cette réflexion; elle traite aussi des phénomènes qui en résultent par rapport à la vision, et cette partie est extrêmement curieuse. Cependant les principes n'en sont pas encore bien développés, particulièrement pour ce qui concerne le lieu de l'image et sa grandeur apparente.

Les principaux auteurs qui ont traité de la *catoptrique* sont, parmi les anciens, Euclyde, avant J.-C.

Alhazen et Vitellion, dans les onzième et douzième siècles; et, parmi les modernes, le P. Tacquet, le P. Fabri, Jacques Grégory, et surtout le célèbre Isaac Barrows.

On appelle *télescope catoptrique* un télescope qui représente les objets par réflexion;

Cadran catoptrique, un *cadran* qui marque les heures par des rayons réfléchis;

Caisse catoptrique, une machine propre à grossir les objets.

CATOPTROMANCIE, s. f. du gr. κατοπτρον (*katoptron*), miroir, et de μαντεια (*manteïa*), divination.

(*Divinat.*) Espèce de divination qui se fait par le moyen d'un miroir.

CATULOTIQUES, adj. mot gr. dérivé de κατυλοω (*katouloô*), couvrir de cicatrices.

(*Méd.*) Epithète que l'on donne aux remèdes qui emportent par leur vertu caustique les grosses cicatrices, et qui rendent luisans et polis les endroits où elles étoient.

CAUCHEMAR, s. m. corruption de *calca mala*, mot de la basse latinité, pour *mala oppressio*.

(*Méd.*) Sorte d'oppression ou d'étouffement qui survient quelquefois durant le sommeil, en sorte qu'on croit avoir un poids sur l'estomac, et qui cesse dès qu'on vient à se réveiller.

CAUDÉ, ÉE, adj. du lat. *cauda*, queue.

(*Botan.*) Une graine *caudée* est une graine terminée par un filet grêle, long, flexible et velu, provenant de l'accroissement du style, après la fécondation. Telles sont celles de la pulsatille. (*anemone pulsatilla.*)

(*Blason*) *Caudé* se dit en parlant des étoiles et des comètes qui ont une longue queue.

CAULESCENT, TE, adj. de *caulesco*, monter en tige.

(*Botan.*) Plante formant tige; ce mot se dit par opposition à plante *acaule*.

CAULICOLES, adj. du lat. *caulicus*, petite tige, formé de *caulesco*, se former en tige.

(*Archit.*) Les architectes donnent ce nom à de petites tiges qui ont la forme d'un cornet, et d'où naissent les volutes et les hélices du chapiteau corinthien; elles sont ordinairement cannelées, et à l'endroit où sortent les feuilles qui soutiennent les volutes et les hélices, elles ont un lien contre-fleuré.

CAUSE, s. f. du lat. *causa*, principe, ce qui fait qu'une chose est motif, sujet, occasion, raison.

(*Diction*) La cause est un des lieux communs de la rhétorique, propres à la preuve. On entend par cause, en général, ce qui produit un effet; mais comme il y a différentes manières de produire un effet, on distingue diverses sortes de *causes*: la *cause finale*, *efficiente*, *matérielle* et *formelle*.

On appelle *cause finale* la fin pour laquelle une chose est.

La *cause efficiente* est celle qui produit une autre chose.

La *cause matérielle* se définit assez d'elle-même: c'est la matière dont les choses sont formées, comme l'or est la matière d'un vase d'or.

La *cause formelle* est celle qui rend une chose telle, et qui la distingue des autres. On explique les propriétés d'une chose par la connoissance de sa forme; lorsque la cause formelle s'unit à la matérielle, elle produit le corps ou le composé.

(*Mécan.*) On appelle *cause* en mécanique tout ce qui produit du changement dans l'état d'un corps, c'est-à-dire, ce qui le met en mouvement s'il est en repos; ou ce qui le réduit au repos s'il est en mouvement; ou ce qui altère son mouvement d'une manière quelconque, soit en l'augmentant, soit en le diminuant, ou en faisant changer de direction au mobile.

(*Méd.*) On nomme *cause* de maladie ce qui fait la maladie présente: c'est presque toujours une *cause* physique présente. Ou elle produit effectivement un nouvel état dans les fluides, qui est presque la maladie même, ou elle détruit ce qui est tout-à-fait requis pour exercer la fonction.

Si elle a existé en quelque manière dans le corps avant l'effet produit, on l'appelle interne; mais si existant hors du corps, elle y est appliquée, et produit en conséquence la maladie, elle prend le nom d'externe.

(*Pratique*) *Cause* se dit d'une contestation portée devant le juge. De-là, *cause civile*, *cause criminelle*, *cause d'audience*, *cause appointée*, *cause sommaire*, *causes et moyens d'appel*.

CAUSER, v. n. du lat. *causare*, pour *causam dicere*, plaider une cause.

(*Palais*) Ce mot tire son origine du babil des avocats du tems passé, qui suppléoient au défaut du droit de leurs parties par une grande abondance de paroles oiseuses.

CAUSTIQUE, adj. et subst. du grec καίω brûler.

(*Chirurgie*) On donne ce nom aux remèdes qui ont la vertu de brûler, parce que, lorsqu'on les applique sur quelque partie vivante du corps, ils la consument, et ils forment une croûte dure ou escarre: c'est pour cette raison qu'on les appelle encore escarrotiques. De ce genre sont toutes les substances qui agissent comme le feu, et qui détruisent les vaisseaux de la partie à laquelle ils sont appliqués.

(*Géomét. transcend.*) *Caustique* est le nom que l'on donne à la courbe que touchent les rayons réfléchis ou réfractés par quelque autre courbe. Si une infinité de rayons de lumière infiniment proches tombent sur toute l'étendue d'une surface, et que ces rayons soient supposés réfléchis ou rompus suivant les lois de la réflexion ou de la réfraction, la suite des points de concours des rayons réfléchis ou rompus, infiniment proches, formera un polygone d'une infinité de côtés, ou une courbe qu'on appelle *caustique*, parce que les rayons étant ramassés sur cette courbe en plus grande quantité qu'ailleurs, peuvent y brûler, surtout si la *caustique* est d'une fort petite étendue.

Dans les miroirs sphériques d'une étendue de 20 à 30 degrés, la *caustique* des rayons parallèles à l'axe est d'une très-petite étendue; ce qui rend les miroirs sphériques capables de brûler. Il en est de même des miroirs paraboliques, dont la *caustique* est appelée *foyer de la parabole*.

CAUSUS, s. m. mot lat. formé du grec καύσων (*kausón*), chaleur, ardeur excessive, dont la racine est καίω (*kaió*), brûler.

(*Médecine*) Nom d'une fièvre ardente, continue, aiguë, accompa-

guée d'une chaleur brûlante et d'une soif qui ne peut s'éteindre.

CAUTÈRE, s. m. du grec καυτηριον (*kautérion*), formé de καίω (*brûler*).

(*Chirurg.*) Remède brûlant dont on se sert pour consumer promptement quelque partie, détruire la carie des os, emporter les chairs calleuses, gangrénées, baveuses ou superflues, arrêter les hémorragies.

Cautère se dit aussi d'un ulcère rond qu'on fait à la nuque ou au bras, à la cuisse, à la jambe, pour détourner les fluxions opiniâtres.

La chirurgie ancienne faisoit un très-grand cas des *cautères actuels*, c'est-à-dire, du fer rouge, du *moxa*, ou de l'esprit de vin allumé sur une partie.

Les Orientaux, les Chinois, les Japonais et les Indiens n'hésitent point à brûler les parties où ils ressentent de grandes douleurs. Ils se servent du fer rouge, ou de leur *moxa*, qui est le duvet d'une espèce d'armoise. Ces peuples forment avec ce duvet du linge très-fin, ou de l'étoupe; de petits cylindres longs d'un travers de doigt, et à-peu-près aussi larges à leur pied. Ils en attachent les bases à la peau avec un peu de gomme arabique, et mettent le feu au sommet. La flamme gagne insensiblement la peau, la brûle, et détruit quelquefois sans retour les douleurs de goutte les plus cruelles et les plus invétérées. Si la première brûlure n'opère pas, on en fait une seconde, jusqu'à l'entière guérison.

(*Jardin.*) Les jardiniers appellent aussi cautère une ouverture qu'ils font dans l'écorce d'un arbre ou d'une branche, afin de faire percer des boutons aux endroits où elle en est dénuée, de renouveler ou de purifier la sève. Cette opération diffère peu de la *saignée* et de la *scarification*. *V.* ces mots.

CAUTION, s. f. du lat. *cautio*, formé de *caveo*, préserver, garantir, assurer.

(*Pratique*) Celui qui répond en son nom de la sûreté d'un engagement fait par un autre. L'ancien droit romain permettoit au créancier de s'adresser directement à la caution, et de la faire payer sans discussion préalable du débiteur; et lorsqu'il y avoit plusieurs cautions, elles étoient toutes obligées solidairement.

L'empereur Adrien accorda dans la suite aux *cautions* le bénéfice de division, par le moyen duquel elles obligeoient le créancier à diviser son action entre les *cautions*, s'il y en avoit plusieurs, et chacun pouvoit s'acquitter en payant sa part de la dette principale.

Justinien joignit au droit de division celui de discussion. Alors les *cautions* cessèrent d'être obligées au paiement avant la discussion infructueusement faite du principal débiteur par le créancier.

La loi de cet empereur est exécutée parmi nous, à moins que dans l'acte de cautionnement il n'y ait renonciation aux deux bénéfices qu'elle accorde.

CAVALERIE, s. f. de l'italien *cavalleria*, gens de guerre à cheval.

(*Art milit.*) C'est en Égypte, si l'on s'en rapporte aux historiens profanes, que l'équitation a été inventée. Orus, fils d'Osiris, et ses successeurs s'appliquèrent à entretenir des chevaux; mais Sésostris fut le premier qui imagina, vers l'an 1650 avant J.-C., de former un corps de *cavalerie*.

Les Grecs, aux tems héroïques, ne connoissoient point encore la méthode de faire servir des cavaliers à la guerre, et l'art d'en former des corps de troupes. Le terme de *cavalerie*, si souvent employé dans Homère, ne désigne autre chose que des chars tirés ordinairement par des chevaux, et montés de deux hommes. Le tems et l'expérience firent connoître le désavantage des chars, et les nations policées leur substituèrent la *cavalerie*. La première guerre de Messène, dont l'époque tombe à l'an 743 avant J.-C., est la première occasion où l'histoire fasse mention de *cavalerie* dans les armées grecques. Le sol de la Grèce, généralement parlant, n'étoit pas favorable aux chevaux; il n'y avoit que la Thessalie qui fût propre à les élever et à les nourrir; aussi, à la bataille de Marathon et à celle de Platée, les Grecs n'avoient point de *cavalerie*, parce que la Thessalie étoit alors au

pouvoir des Perses. Cependant, à la bataille de Platée, l'armée grecque étoit forte de cent-dix mille hommes.

Les Romains, dans leurs premières guerres, ignoroient les avantages de la *cavalerie*. Ils faisoient consister toute leur force dans l'infanterie, en sorte même que, dans le combat, ils ordonnoient à la *cavalerie* de mettre pied à terre, et ils ne reprenoient leurs chevaux que pour mieux suivre les ennemis quand ils étoient en déroute. Pyrrhus et Annibal les firent changer de sentiment. Ce dernier surtout leur causa de si grandes frayeurs avec sa *cavalerie*, que ces invincibles légions romaines n'osoient descendre dans la plaine. La meilleure *cavalerie* romaine étoit tirée des Gaules. César en fait l'éloge dans plus d'un endroit de ses Commentaires.

Sous la première race des rois de France, la *cavalerie* française, sitôt que l'armée étoit campée, abandonnoit ses chevaux, et les laissoit aller paître dans les prairies, dans les campagnes et dans les bois d'alentour du camp, en leur attachant à chacun une sonnette au cou, pour les retrouver plus aisément. Lorsque, sous la seconde race, les fiefs furent devenus héréditaires, les armées de la nation n'étoient presque composées que de *cavalerie*. Charles VII est le premier qui ait établi un corps réglé de *cavalerie*, sous le titre de *compagnie d'ordonnance*.

CAVATINE, s. f. de l'italien *cavatina*.

(*Musique*) Sorte d'air pour l'ordinaire assez court, qui n'a ni reprise ni seconde partie, et qui se trouve souvent dans des récitatifs obligés. Ce changement subit du récitatif au chant mesuré, et le retour inattendu du chant mesuré au récitatif, produisent un effet admirable dans les grandes expressions; comme sont toujours celles du récitatif obligé.

CAVE, s. f. du latin *cavus*.

(*Physiol.*) Ce mot se dit particulièrement de deux grosses veines qui se déchargent dans l'oreillette droite du cœur. On dit ordinairement *la veine cave*: alors on considère la réunion de ces deux veines comme une seule veine.

(*Métallurgie*) *Caves à air, caves à eau*; machines destinées à alimenter d'air les hauts fourneaux. *V.* FOURNEAU, pour la réduction du minérai de fer.

On peut réduire à trois les diverses manières d'alimenter d'air les hauts fourneaux par des machines soufflantes. *Voyez* MACHINE SOUFFLANTE.

La première consiste dans l'emploi de cylindres soufflans, qui chassent l'air dans un réservoir commun cylindrique, dans lequel se trouve un piston soutenant un plateau chargé d'un poids plus ou moins considérable, et qui décide le degré de pression qu'on veut donner à la colonne d'air chassée par une tuyère dans le haut fourneau.

La seconde consiste dans l'emploi des pompes pneumatiques mues par une force quelconque, qui refoulent l'air dans un réservoir renversé dans l'eau, que l'on appelle *cave à eau*.

Le troisième enfin consiste à chasser l'air dans un réservoir, ou *cave à air*, composé de plusieurs voûtes de différentes grandeurs, et en progression régulière, formant un ensemble de 18,2880 mètres (60 pieds) de longueur, sur 9,1440 mètres (30 pieds) de largeur.

La première, connue depuis longtems, est sujette à de grands inconvéniens, occasionnés par le manque de capacité du réservoir, laquelle ne peut jamais être augmentée au point de diminuer les intervalles considérables qui ont lieu à différentes époques, et dont les effets sont rendus sensibles par l'ascension et la descente rapide et irrégulière.

Dans les machines soufflantes avec des *caves à eau*, où l'air est poussé par trois ou quatre cylindres dans une caisse renversée sur l'eau, et pressé par le poids du fluide refoulé hors de cette caisse, le courant maintenu dans le fourneau est des plus réguliers.

Les *caves à eau* ont d'ailleurs l'avantage de maintenir un courant très-froid et continu. La seule chose qu'on leur oppose, c'est la tendance qu'a quelquefois l'air à dissoudre une certaine portion du fluide, et à l'introduire dans le fourneau; mais une disposition judicieuse des tuyaux

pare à cet inconvénient, ainsi qu'à celui de l'introduction par la tuyère d'un peu d'eau, qui pourroit passer dans le fourneau : accident qui entraîneroit une catastrophe épouvantable.

Les *caves à air* ont, pardessus les méthodes anciennes, l'avantage de contenir un volume considérable d'air, qui peut être condensé au degré qu'on veut, et dont l'élasticité offre un moyen facile d'égaliser le vent et de rendre l'opération du *souffler*, aussi uniforme que possible.

Il existe en Angleterre plusieurs usines où l'on a fort heureusement combiné les effets des *caves à air* avec ceux des *caves à eau*.

CAVERNE, s. f. du lat. *caverna*, formé de *cava*.

(*Phys.*) Les *cavernes* se trouvent dans les montagnes, dans les îles, parce que les îles ne sont en général que des pointes de montagnes. Les *cavernes* sont communes dans tous les volcans, dans tous les pays qui produisent du soufre, dans toutes les contrées sujettes aux tremblemens de terre. Les plus fameuses *cavernes* sont celles de St. Patrice, en Irlande; la grotte du Chien, près de Naples; la *caverne* de Baumar, auprès de la Forêt Noire; celle de la Carniole, où il y a un lac souterrain fort spacieux; la *caverne d'Antiparos*, dont Tournefort a donné la description; l'antre de Trophonius, dans la Livonie (l'Achaïe des anciens); le fameux labyrinthe de l'île de Candie; la *caverne* de Maëstricht, où l'on dit que 50,000 personnes peuvent se réfugier, etc.

CAVERNEUX, adj. de *caverno*, formé de *cavo*.

(*Physiol.*) Ce qui est composé de petites cavernes, de petites loges, comme une éponge; comme le corps caverneux de la verge; le corps caverneux de l'urètre, etc.

CAVIAR, s. m. de l'it. *caviale*, fait du grec moderne καβιάρι (*kaviari*), œufs de poisson marinés.

(*Econ. dom.*) On nomme ainsi en général les œufs de poisson salé, et particulièrement ceux de l'esturgeon.

Les œufs marinés de l'esturgeon forment une branche de commerce considérable : la seule ville d'Astracan, sur les bords de la mer Caspienne, en exporte souvent quelques centaines de tonneaux. Ce furent des Italiens qui, les premiers, en apportèrent de Constantinople en France et en Angleterre, et qui leur donnèrent le nom de *caviale*. Aujourdhui, c'est la Russie qui fait le commerce presque exclusif du *caviar*. Voici comme on le prépare.

On vide l'esturgeon femelle; on sépare les œufs et on les nettoie en les faisant passer par un tamis très-fin, et en les frottant entre les mains; ensuite on les jette dans des baquets, en y ajoutant une poignée de sel pour chacun; on remue bien le tout, et on les place dans un endroit chaud. Telle est la préparation du *caviar salé*.

Le *caviar mariné* exige une grande quantité de sel.

Une autre sorte de *caviar* est celui qu'on appelle *caviar comprimé*, parce qu'après avoir mis les œufs dans une forte saumure, et les avoir fait sécher au soleil, on les jette dans un tonneau où on les comprime fortement.

Le *caviar* est fort recherché dans la Russie, la Turquie, une partie de l'Allemagne et de l'Italie; mais on en apporte rarement en France.

CAVITÉ, s. f. du latin *cava*.

(*Physique*) Creux, ou vide dans un corps; les *cavités* du cœur, du cerveau, des os, etc. On donne à ces *cavités* différens noms : *ventricule*, *sinus*, *conduits*, *canaux*, etc.

Les *cavités* condyloïdiennes ou articulaires de la mâchoire inférieure; la *cavité* cotyloïde ou cotyloïdienne des os des îles; les *cavités* sygmoïdes du cubitus; la *cavité* glénoïde de l'omoplate.

CÉDILLE, s. f. de l'espagnol *cedilla* ou *cerilla*.

(*Gram.*) Petite marque en forme de C tourné de droite à gauche, qu'on met sous la lettre C quand elle précède un A, un O, ou un U, afin qu'on la prononce comme un S. Cette marque est de l'invention des Espagnols, qui en ont fait usage long-tems avant nous.

CÉDULE, s. f. du latin *schedula*, petit billet, diminutif de *scheda*, feuille de papier, dérivé du grec σχίδη (*schedé*).

(*Pratique*) On appeloit ainsi à Paris un billet ou reconnoissance de devoir sous seing-privé.

Cédule se dit encore d'un acte de justice de paix.

CÉLÉRITÉ, s. f. du latin *celeritas*, fait de *celer*, prompt.

(*Mécan.*) C'est proprement la vitesse d'un corps en mouvement, ou cette affection d'un corps en mouvement, par laquelle il est mis en état de parcourir un certain espace dans un certain tems.

CÉLESTE, adj. du lat. *cœlestis*, formé de *cœlum*, ciel.

(*Physique astron.*) Epithète que l'on donne à ce qui appartient au ciel, ou à ce que nous regardons comme faisant partie du ciel, en un mot à ce qui est hors de notre atmosphère. Ainsi, on appelle corps *célestes* tous ceux qui sont placés au-delà de notre atmosphère, comme les planètes, les comètes, les étoiles. On donne aussi cette épithète à des choses qui se passent même dans notre atmosphère. Par exemple, on appelle phénomènes *célestes* l'arc-en-ciel, les parhélies, etc. On nomme encore globe *céleste* un globe sur lequel on a figuré les étoiles dans leurs positions respectives, et qui par-là représente le ciel étoilé.

CÉLIAQUE, adj. du lat. *cœliacus*, formé du grec κοιλία ou κοιλη (*koilia* ou *koilié*), ventre, etc.

(*Anat.*) Ce mot a plusieurs significations différentes : il est pris pour une cavité, dans quelque viscère que ce soit; il signifie la même chose qu'*alvus*; il se dit aussi de l'estomac, du bas-ventre, ou du conduit intestinal; mais ici il est pris pour le conduit alimentaire, depuis le ventricule jusqu'à l'anus.

(*Méd.*) On appelle aussi *passion céliaque*, *flux céliaque*, un flux de ventre chyleux, dans lequel le chyle sort par les selles confondu avec les excrémens; ce qui les rend cendrés, grisâtres ou blanchâtres.

CÉLIBAT, s. m. en lat. *cœlebs*, du gr. κοιτη (*koité*), lit, et de λειπω (*leipó*), quitter, manquer, *carens lecto*, qui a abandonné ou qui n'est jamais entré dans le lit conjugal.

L'état d'une personne qui n'est point mariée.

(*Hist.*) Les inconvéniens du célibat ont été reconnus dans tous le tems. Les Romains ne recevoient le témoignage que des gens mariés et les admettoient seuls au serment.

Les anciens avoient le plus grand mépris pour les athlètes, les gladiateurs, les musiciens, les danseurs et les teinturiers, parce qu'ils gardoient le célibat. La censure ne fut rétablie à Rome, après les guerres civiles, que pour remédier au mal qu'il causoit. César répandit ses bienfaits sur les pères de famille : Auguste fit plus; il imposa des peines à ceux qui n'avoient point de femme. Lycurgue humilia et punit les célibataires.

CELLULAIRE, adj. du lat. *cellula*, diminutif de *cella*, loge.

(*Anat.*) Qui a des *cellules*; ce mot se dit des parties du corps animal qui contiennent plusieurs petites *cellules*. La membrane *cellulaire*, qu'on appelle aussi membrane adipeuse, est d'un tissu vasculaire, et forme une multitude innombrable de *cellules* qui communiquent les unes avec les autres. Cette membrane enveloppe toutes les parties mobiles du corps; et c'est par son interposition entre la partie interne de la peau, et la surface extérieure des muscles, que la peau est capable de se mouvoir, tandis que les muscles sont en repos.

CÉLOTOMIE, s. f. du grec κηλοτομια (*kélotomia*), formé de κηλη, hernie, et de τεμνω, couper, inciser,

(*Chirurg.*) Espèce de castration qui se fait en liant la production du péritoine et les vaisseaux spermatiques, pour guérir ceux qui sont attaqués de hernie.

CELLULEUX, adj. de *cellula*, diminutif de *cella*, loge.

(*Botan.*) On appelle fruit *celluleux*, celui dont l'intérieur est divisé en plusieurs *cellules* ou petites cavités inégales, dans lesquelles les graines sont nichées; ces cavités n'étant pas formées par de vraies cloisons, mais par excroissance désordonnée du péricarpe. La silique du *raiford*, le fruit des *câpriers*, etc., sont *celluleux*.

CÉMENTATION, s. f. de l'italien *cementazione*.

(*Chimie*) Ce terme, emprunté des alchimistes qui l'employoient dans le sens de *calcination*, signifie, dans son acception moderne, une espèce de stratification qui a pour objet de faire réagir une portion du ciment, c'est-à-dire, de la poussière quelconque qui enveloppe de toutes parts le corps qu'on cémente sur ce dernier.

(*Métall.*) La *cémentation* est un moyen d'affiner l'or; il consiste à mettre, couche sur couche, des lames d'or et du *cément* composé avec de la brique en poudre, du sel ammoniac et du sel commun, et à calciner le tout au feu; quelques-uns y ajoutent du vitriol, d'autres du vert-de-gris.

La *cémentation* sert encore à faire l'*acier artificiel*. Pour faire l'*acier artificiel*, on n'a point recours à la fusion, comme pour l'*acier naturel*. Lorsqu'on a choisi le fer le plus parfait, c'est-à-dire, le plus malléable tant à chaud qu'à froid, on le forge d'abord en lames ou en barres, plutôt petites que grosses. On prend un creuset cylindrique, plus haut d'environ trois pouces que les barres de fer qu'il s'agit de transformer en acier. On met au fond du creuset une couche d'une poudre ou mélange qu'on nomme *cément*, dont la matière varie suivant les différentes manufactures, mais qui doit être composée de charbons de substances végétales et animales, mêlés avec des cendres, des os calcinés, des cornes, poils ou peaux d'animaux. On place ensuite les barreaux de fer verticalement dans ce creuset, en les éloignant les uns des autres et des parois du creuset, d'environ 1 pouce (2 centimètres). On remplit ensuite exactement avec le *cément* tous les interstices, en sorte que le creuset en soit exactement plein, et que les barreaux en soient totalement couverts. On couvre et on lutte le creuset; on l'expose dans un fourneau à un feu égal, pendant huit ou dix heures, après quoi le fer se trouve converti en acier.

Dans cette opération, le fer ne fait que se charger du principe inflammable, qui métallise les parties de la terre martiale qui ne s'étoient point trouvées métallisées; mais si ce fer contenoit, avant la *cémentation*, quelques parties terreuses non métalliques, elles n'en peuvent point être séparées par cette opération, parce qu'il n'y a point eu de fusion. De-là vient que l'*acier artificiel* par *cémentation* n'est pas aussi parfait que celui qu'on fait par la fonte. *V.* ACIER.

Le vitriol de cuivre, ou vitriol bleu, se fait aussi par la *cémentation* du cuivre avec du soufre ou des pyrites sulfureuses.

CENDRE, s. f. du latin *cinere*, ablat. de *cinis*.

(*Chimie*) Substance terreuse et saline, qui reste après que les corps ont été détruits par la combustion.

(*Mat. méd.*) Les sels des plantes et de tous les végétaux, qui sont le résultat de la lessive des cendres mêlées avec l'eau pure, servent à purger tout aussi bien que les sels de séné, de rhubarbe, etc.

Les *cendres gravelées* ne sont autre chose que le marc ou la lie de vin calcinée et reduite en cendres. Elles sont apéritives et dissolvantes.

(*Plombier*) La *cendre de plomb* est le plomb calciné et qui se réduit en une espèce de *cendre* qui vient nager sur la surface. C'est cette cendre plus ou moins calcinée au four qui sert à faire le *massicot* jaune qu'on emploie dans la peinture, et dont on fait les vernis que l'on met sur les poteries de terre, et le *minium*, employé par les peintres et par les apothicaires.

(*Agric.*) Les *cendres* sont un excellent engrais: celles qui proviennent de bois conviennent aux pâturages; celles de tourbe sont d'un emploi avantageux pour le trèfle; celles de charbon sont merveilleuses pour le sainfoin; celles de savonnerie, pour les terrains marécageux.

(*Hist. anc.*) *Cendres des morts*; lorsque les Grecs et les Romains brûloient leurs morts, ils avoient soin d'en recueillir les *cendres* dans des vases; et de-là vient qu'on dit figurément et poëtiquement *la cendre des morts, les cendres des morts*.

(*Relig.*) Les *cendres* furent chez plusieurs peuples une marque de douleur et de repentir. Les Hébreux s'en couvroient la tête dans les ca-

lamités publiques. Les habitans de Ninive expièrent leurs fautes avec le sac et la *cendre*. Dans la primitive église, l'évêque marquoit de *cendres* le front du pécheur au commencement de sa pénitence, et delà vint la pratique ordonnée en 1091 par le concile de Bénevent, d'en aller recevoir le mercredi qui précède le premier dimanche de carême.

CÈNE, s. f. du lat. *cœna*, du gr. κοινος, repas commun, souper.

(*Hist. anc.*) Chez les anciens, *cœna* signifioit le repas qu'ils faisoient en commun; leur usage n'étoit pas de régaler au dîner, et ce n'étoit pas souper que de manger seul.

(*Relig.*) Le nom de *cène* a été spécialement donné au dernier souper que fit J.-C. avec ses apôtres rassemblés, la veille de sa mort, dans lequel il mangea la Pâque avec eux, et après lequel il institua l'Eucharistie. L'église en célèbre la mémoire le Jeudi-Saint, pour nous remettre sous les yeux l'humilité de J.-C. qui, après la *cène*, lava les pieds à ses apôtres. Il est d'usage dans chaque église, et dans les cours de quelques Souverains, Princes ou Prélats, de laver les pieds à douze pauvres.

CENOBITE, s. m. mot grec composé de κοινος commun, et de βιος vie: qui vit en commun.

(*Hist. Ecclés.*) Religieux qui vit dans un couvent ou en commun, sous une certaine règle, en opposition à *hermite* ou ANACHORETE. *V.* ces mots.

CÉNOTAPHE, s. m. du gr. κενοταφιον (*kenotaphion*), composé de κενος (*kenos*), vide, et de ταφος (*taphos*), tombeau: tombeau vide.

(*Cérém. fun.*) Tombeau vide dressé à la mémoire d'un mort enterré ailleurs, où dont on n'a pu trouver le corps.

CENS, s. m. du lat. *census*, formé de *censeo*, qui signifie, entre autres choses, faire le dénombrement.

(*Administr.*) C'étoit chez les Romains une déclaration authentique que les citoyens faisoient tous les cinq ans de leur nom, de leur domicile et de leurs biens, aux magistrats préposés à cet effet.

(*Droits féod.*) C'est, dans les pays où subsistent encore les droits féodaux, une redevance en argent que certains biens doivent annuellement au seigneur du fief dont ils relèvent.

CENSEUR, s. m. du lat. *censor*, formé de *censeo*, estimer, dire son avis.

(*Hist. rom.*) C'étoit, à Rome, le nom de deux magistrats dont l'emploi étoit de faire le dénombrement des familles, l'état des fortunes, etc., et de rechercher les mœurs et la conduite des citoyens.

(*Instruct. publ.*) Dans les universités on appeloit censeurs certains officiers nommés pour examiner la capacité des récipiendaires.

(*Administr.*) *Censeurs de livres;* c'est le nom que l'on donnoit en France, sous la monarchie, à des gens de lettres chargés par le chancelier d'examiner les livres qui s'imprimoient. Anciennement, le droit de juger les livres étoit attaché en France à l'autorité épiscopale; mais depuis l'établissement de la Faculté de théologie, les évêques se déchargèrent de ce soin sur les docteurs. Les hérésies de Luther et de Calvin, et diverses autres questions théologiques, ayant partagé plus d'une fois les docteurs et causé de grands scandales à la religion et à l'État, les rois de France créèrent à plusieurs reprises des *censeurs*, d'abord dans le sein de la faculté, puis hors de son sein. Le nombre des censeurs étoit considérable à l'époque de la révolution: encore arrivoit-il souvent que le grand nombre de livres qu'ils étoient chargés d'examiner, ou d'autres raisons, réduisoient les auteurs ou les libraires qui attendoient leur jugement à l'état de ces pauvres ames errantes sur le bord du Styx, qui supplioient tous les jours Caron de les passer dans les Champs-Elysées.

CENTAURE, s. m. mot grec composé de κεντεω, piquer, et de ταυρος, taureau, pique-taureaux.

(*Mythol.*) Animal fabuleux, moitié homme, moitié cheval.

(*Astron.*) *Centaure* est une des constellations australes.

CENTI, de *centum*.

(*Métrol.*)

(*Métrol.*) Annexe ou prénom des mesures nouvelles, qui designe une unité cent fois plus petite que l'unité génératrice.

CENTIARE, s. m. du lat. *centum*, cent, et de *area*, are, aire ou superficie.

(*Métrol.*) Terme des nouvelles mesures; superficie égale à la centième partie d'un *are*, (*V.* ARE); c'est un mètre carré dont la surface, en mesures anciennes, est de 9 p. car. 83062. C'est la plus petite division des mesures agraires, et la dernière dont il faille tenir compte.

CENTIGRAMME, s. m. du latin *centum*, cent, et du grec γραμμα, gramme.

(*Métrol.*) Nouveau poids, la centième partie d'un *gramme*. (*V.* GRAMME.) En poids anciens, celui de *centigramme* est de 0, gr. 18841. Ce petit poids est destiné à peser les pierres précieuses et les résultats des essais de l'orfévrerie et des monnaies, ainsi que les essais des mines, pour savoir s'il est avantageux de les exploiter.

CENTILITRE, s. m. du latin *centum* cent, et de *litra*, mesure cylindrique de corne, servant chez les Romains à mesurer l'huile et d'autres liquides.

(*Métrol.*) Nouvelle mesure de capacité; la centième partie d'un litron. (*V.* LITRE.) En mesures anciennes le *centilitre* contient 871 lig. cu. 987646, c'est-à-dire, un peu plus de la moitié d'un pouce cube. Cette mesure ne doit être employée que pour mesurer des liqueurs très-précieuses.

CENTIME, s. m. pour centième, du latin *centum*, cent.

(*Monnaie*) Terme des nouvelles monnaies; centième partie du franc, équivalent à deux deniers quarante-trois centièmes de la livre tournois.

CENTIMÈTRE, s. m. du latin *centum*, cent, et du grec μετρον, (*métron*), mesure.

(*Métrol.*) Nouvelle mesure linéaire; la centième partie du *mètre*. (*V.* MÈTRE.) Le *centimètre* vaut dix *millimètres*, et en mesures anciennes, sa longueur est de 4, lig. 4544; cette mesure ne peut servir qu'à mesurer de petites choses.

Centimètre carré; c'est la dix millième partie du *mètre carré*. (*V.* MÈTRE CARRÉ.) En mesures anciennes, la surface du *centimètre* carré est égale à 19 lig. car. 664076.

Centimètre cube, c'est la millième partie d'un *mètre* cube. (*V.* MÈTRE CUBE.) En mesures anciennes la capacité du *centimètre cube* est de 87 lig. c. 198765. Le poids d'un *centimètre* cube d'eau distillée est celui du *gramme*. (*V.* GRAMME.)

CENTON, s. m. du grec κέντρων (*kentrón*), habit de divers morceaux.

(*Littérat.*) Ouvrage composé de plusieurs vers ou passages empruntés d'un ou de plusieurs auteurs. *Proba Falconia* a écrit la vie de J. C. en *centons* tirés de Virgile. Nous en avons aussi une en *centons* tirés des poésies d'Homère.

On dit, par extension, d'un ouvrage rempli de morceaux dérobés que *ce n'est qu'un centon*.

CENTRAL, s. m. du grec κεντρον (*kentron*), formé de κέντεω (*kenteó*), piquer.

(*Mécan.*) Ce qui a rapport au centre. C'est ainsi qu'on dit *angle central*, *forces centrales*, etc.

Forces centrales; ce sont des forces ou puissances par lesquelles un corps mu tend vers un centre de mouvement, ou s'en éloigne.

C'est une loi générale de la nature, que tout corps tend à se mouvoir en ligne droite: par conséquent, un corps qui se meut sur une ligne courbe tend parfaitement à s'échapper par la tangente de cette courbe; ainsi, pour l'empêcher de s'échapper suivant cette tangente, il faut nécessairement une force qui l'en détourne, et qui le retienne sur la courbe.

Règle centrale; c'est une règle ou une méthode découverte par Thomas Baker, géomètre anglais, au moyen de laquelle on trouve le centre et le rayon du cercle qui peut couper une parallèle donnée, dans des points dont les abscisses représentent les racines réelles du troisième ou du quatrième degré qu'on se propose de construire.

CENTRE, s. m. du grec κεντρον

(*kentron*), formé de κεντεω (*kenteo*), piquer.

(*Géom.*) Ce mot, pris dans un sens général, marque un point également éloigné des extrémités d'une ligne, d'une figure, d'un corps; ou le milieu d'une ligne, ou un plan par lequel un corps est divisé en deux parties égales.

Centre d'un cercle; c'est le point du milieu du cercle, situé de façon que toutes les lignes menées de là à la circonférence sont égales.

Centre d'une section conique; c'est le point où concourent tous les diamètres : ce point, dans l'ellipse, est en dedans de la figure, et dans l'hyperbole, en dehors.

(*Mécan.*) *Centre de gravité*; c'est un point situé dans l'intérieur d'un corps, de telle manière que tout plan qui y passe, partage le corps en deux segmens qui se font équilibre, c'est-à-dire, dont l'un ne peut pas faire mouvoir l'autre.

Centre de mouvement; c'est un point autour duquel tournent, ou peuvent être censés tourner plusieurs corps qui composent un même système.

Centre d'oscillation; on appelle *pendule composé* l'assemblage de plusieurs corps liés solidement entre eux, et qui oscillent autour d'un même axe fixe, et *centre d'oscillation* le point de ce *pendule*, où il faudroit placer un petit corps, de masse insensible (qu'on appelle *pendule simple*), pour que ce dernier *pendule*, oscillant seul et librement, fît des oscillations dans le même tems que le *pendule composé*.

Centre de percussion; on appelle ainsi un point dans lequel la masse d'un système de corps, étant supposée réunie et agissant perpendiculairement à l'extrémité d'un levier égal à la distance de ce point à l'axe, donneroit le plus grand coup possible à l'obstacle qu'on lui opposeroit.

Centre de conversion; c'est ainsi que plusieurs auteurs appellent le point autour duquel un corps, libre d'ailleurs, tourne ou tend à tourner, lorsqu'il est poussé inégalement dans ses différens points, ou par une puissance dont la direction ne passe pas par son centre de gravité.

Centre des corps pesans; c'est dans notre globe, le même que le centre de la terre, vers lequel tous les corps graves ont une espèce de tendance.

Centre d'équilibre; c'est, dans un système de corps, le point autour duquel ces corps seroient en équilibre, ou ce qui est la même chose, un point tel que, si le système étoit suspendu ou soutenu par ce seul point, il resteroit en équilibre. Le point d'appui d'un levier est son centre d'équilibre.

(*Physiologie*) *Centre tendineux du diaphragme*; c'est la partie dans laquelle les queues des muscles du diaphragme se rencontrent. Ce centre est troué vers sa droite pour donner passage à la veine cave; et vers sa gauche, en arrière, sa partie charnue donne passage à l'œsophage, au tronc descendant de l'aorte, au canal thoracique, et à la veine azygos entre ces deux piliers.

CENTRER, v. a. de CENTRE. *V.* ce mot.

(*Optique*) *Centrer* une lunette; c'est faire ensorte que l'axe optique passe par le centre de l'objectif, de manière que toutes les parties du champ soient semblables et semblablement situées, par rapport à l'axe de la lunette. Le moyen le plus simple est de couvrir la lunette avec un diaphragme que l'on fait promener sur sa surface, en la présentant au soleil, de manière que la lumière réfléchie par la partie convexe fasse un cercle concentrique et parallèle à celui de l'image formée par la surface concave.

CENTRIFUGE, adj. du grec κεντρον (*kentron*), centre, et du latin *fuga*, fuite.

(*Mécan.*) *Force centrifuge*; c'est celle par laquelle un corps qui tourne autour d'un centre, fait effort pour s'éloigner de ce centre.

CENTRIPÈTE, adj. du grec κεντρον (*kentron*), centre, et du latin *petere*, tendre vers.

(*Mécan.*) *Force centripète*; c'est celle par laquelle un mobile poussé dans une droite, est continuellement détourné de son mouvement rectiligne, et sollicité à se mouvoir dans une courbe.

CENTROBARIQUE, adj. mot grec, composé de κεντρον (*kentron*), centre, et de βαρος (*baros*), poids, gravité : centre de gravité.

(*Mécan.*) On appelle, en termes de mécanique, méthode *centrobarique*, celle qui consiste à mesurer ou déterminer la quantité d'une surface ou d'un solide, en les considérant comme formés par le mouvement d'une ligne ou d'une surface, et multipliant la ligne ou la surface génératrice par le chemin parcouru par son centre de gravité.

CENTROSCOPIE, s. f. du grec κεντρον (*kentron*), centre, et de σκοπεω (*skopeó*), considérer.

(*Géom.*) Partie de la géométrie qui traite du centre des grandeurs.

CEPHALALGIE, s. f. du grec κεφαλαλγια (*kephalalgia*), composé de κεφαλη (*kephalé*), tête, et de αλγος (*algos*), douleur : douleur de tête.

(*Méd.*) Douleur de tête récente et passagère, avec un sentiment de pesanteur et de distension à cet organe. Lorsque la douleur prend un caractère plus grave, et résiste aux premiers remèdes, on l'appelle *céphalée*, ce qui veut dire dans l'esprit des auteurs qui ont établi cette distinction, douleur de tête, stable et chronique. La *céphalée* et la *céphalalgie* sont donc des affections de tête qui ne diffèrent que par leur durée et par leur intensité.

De *céphalalgie* on a fait *céphalique*, pour désigner les remèdes qui sont propres à guérir les maladies de la tête. De ce nombre sont tous les aromatiques, les spiritueux, les anti-épileptiques, et généralement tous ceux qui ont la propriété de donner au sang plus de fluidité, aux nerfs plus d'action et de force, aux esprits une circulation plus active.

CÉRAMIQUE, s. m. du grec κεραμος (*keramos*), tuile, brique, dont on a fait κεραμικος (*keramikos*), lieu où l'on fait de la brique, ou peut-être lieu construit en briques.

(*Hist. grecque*) Plusieurs lieux ont porté ce nom. Il y avoit à Athènes deux *céramiques*; l'un dans l'enceinte de la ville, et l'autre dans un des faubourgs. C'étoit dans le *céramique* de la ville que l'on faisoit aux frais du public les funérailles de ceux qui avoient été tués dans la guerre, et que l'on prononçoit leur oraison funèbre. Le *céramique* du faubourg étoit le rendez-vous des femmes débauchées.

CÉRAT, s. m. du grec κηρωτος (*kérôtos*), dont les Latins ont fait *ceratum*, et *cera*, cire.

(*Mat. méd.*) Espèce d'onguent, ainsi appelé, parce que la cire en fait ordinairement la base et la consistance.

CÉRATION, s. f. du latin *ceratio*, contraction de *cerefactio*, ou de *cerificatio*, l'action de faire de la cire, ou d'imiter la cire.

(*Chimie*) Ce mot, emprunté des alchimistes, signifie, parmi les chimistes, la manière de réduire une substance dans un état tel qu'elle puisse ensuite être mise en fusion comme la cire. Les alchimistes entendent par le même mot la fixation du mercure, en sorte qu'il demeure en cet état.

CÉRATOGLOSSE, adj. et s. du grec κερατογλωσσος (*keratoglóssos*), composé de κερας (*keras*), corne, et de γλωσσα (*glóssa*), langue.

(*Anat.*) On appelle ainsi, en général, tout ce qui a rapport à la corne de l'os hyoïde, et à la langue ; mais c'est particulièrement le nom d'un muscle qui s'attache à la grande corne de l'os hyoïde, et se termine à la langue.

CÉRAUNIAS, s. m. du grec κεραυνος (*keraunos*), foudre.

(*Minéral.*) Nom que les anciens donnoient à la pyrite martiale globuleuse, ou sulfure de fer radié, qu'ils regardoient, et que dans des tems plus modernes on a encore regardée, comme une pierre de foudre.

CERCLE, s. m. du grec κυκλος (*kuklos*), dont les Latins ont fait *circulus*, diminutif de *circus*, qui, ainsi que le grec, signifie un lieu circulaire, un *cercle*.

(*Géom.*) Figure plane, renfermée par une seule ligne, qui retourne sur elle-même, et au milieu de laquelle est un point situé de manière que les lignes qu'on en peut tirer à la circonférence, sont toutes égales. A proprement parler, le *cercle* est

l'espace renfermé par la circonférence, quoique, dans l'usage vulgaire, on entende par ce mot la circonférence seule.

Tout *cercle* est supposé divisé en 360 parties égales, qu'on nomme degrés; chaque degré en 60 minutes, etc. Cette division a été adoptée à cause du grand nombre de diviseurs dont le nombre 360 est susceptible.

La proportion du diamètre d'un *cercle* à sa circonférence est à-peu-près comme 1 à 3, ou 7 à 22, ou 113 à 355.

L'espace que renferme la circonférence d'un *cercle* s'appelle *aire du cercle*. Si l'on veut connoître la valeur de cette aire à-peu-près, il faut multiplier la circonférence du cercle par le quart de son diamètre, ou la moitié de sa circonférence par son rayon, ou le quart de sa circonférence par son diamètre entier; on n'aura la valeur qu'à-peu-près, parce qu'on ne connoît point exactement le rapport du diamètre à la circonférence.

La quadrature du *cercle*, ou la manière de faire un carré dont la surface soit parfaitement et géométriquement égale à celle d'un *cercle*, est un problème qui a occupé les mathématiciens de tous les siècles. Plusieurs soutiennent qu'elle est impossible; elle est au moins d'une difficulté qui l'a fait passer pour telle jusqu'à présent. Archimède est celui des anciens géomètres qui a approché le plus de la quadrature du *cercle*.

Le *cercle* a un grand nombre de propriétés et d'applications que l'on trouvera, chacune à sa place. *V.* QUART DE CERCLE, DEMI-CERCLE, CERCLE DE REFLEXION, CERCLES DE LA SPHÈRE, CERCLES CONCENTRIQUES, CERCLES DE DÉCLINAISON, CERCLES DE LATITUDE, CERCLES DE LONGITUDE, CERCLES HORAIRES, CERCLES PARALLÈLES, CERCLES POLAIRES, CERCLES VERTICAUX, CERCLES OSSEUX, etc., etc.

(*Econ. polit.*) *Cercles* d'Allemagne; l'empereur Albert II, dans une diète tenue à Nuremberg en 1438, divisa le Corps Germanique en quatre *cercles*; Maximilien I.er y en ajouta six en 1009, et 12 ans après il en établit quatre autres. Ils sont maintenant réduits à neuf.

(*Honneurs publics*) *Cercles lumineux*; les Romains se servoient de boucliers ronds, et ce bouclier étoit attaché derrière la tête de celui qui triomphoit. C'est-là la véritable origine du *nimbe* ou *cercle lumineux* dont on orne les images des Saints, pour marquer, dit St.-Thomas, le triomphe qu'ils ont remporté sur les passions et sur tous les ennemis de la foi. C'est aussi de cet ornement du triomphe qu'est venue la coutume d'entourer du même *cercle* les têtes des empereurs. On voit encore avec le *nimbe*, des monumens de Claude, de Trajan, d'Antonin le Pieux. On a suivi cet exemple à Constantinople, où l'on mettoit le *nimbe* aux images des Empereurs. Les premiers rois de France étoient aussi représentés avec le *nimbe* ou *cercle lumineux*. Clovis et ses quatre fils, dont on voyoit les figures au portail de l'église de Saint-Germain-des-Prés, avoient tous la tête ornée du *nimbe*.

CERF, s. m. du grec ἔλαφος (*elaphos*), sync. d'ἔλφος (*elphos*), dont les Latins ont fait *cervus*, en changeant l'λ en *r*, et ajoutant le C pour esprit.

(*Histoire nat.*) Espèce de bête fauve, la sixième espèce du huitième ordre de la classe des mammifères dans le système de M. Cuvier.

C'est par analogie qu'on a appelé *cerf volant* l'insecte connu par les savans sous le nom de *lucane*; puis par une métaphore encore plus hardie, on a donné le même nom à ces machines de papier que les enfans font voler en l'air au bout d'une longue corde.

(*Phys.*) *Cerf-volant électrique*; c'est une espèce de châssis formé de bois et de ficelle, plus long que large, arrondi par un bout, terminé par une pointe par l'autre, et couvert de papier, vers le centre duquel on attache une longue corde; cet instrument sert à soutirer la matière électrique des nuages.

Lorsqu'on soupçonna pour la première fois, que la matière du tonnerre étoit la même que celle de

l'électricité, on tenta, pour s'en assurer, d'électriser des corps, en les isolant en plein air dans un tems d'orage; ce qui réussit. Ces premières tentatives firent imaginer, afin de forcer les effets, de porter plus près des nuages le corps qu'on vouloit électriser par leur moyen. Pour cela, on se servit du *cerf-volant* des enfans, dont la corde devint le conducteur; et afin de rendre l'effet plus sûr, on entoura cette corde d'un fil d'archal, à-peu-près de la même manière que le sont les cordes filées des violons, ce qui fit donner à ce *cerf-volant* le nom de *cerf-volant électrique*.

CÉROMANTIE, s. f. mot grec composé de κηρος (*kéros*), cire, et de μαντεια (*manteia*), divination.

(*Divin.*) Art de deviner par le moyen de la cire.

On versoit de la cire fondue goutte à goutte, dans un vase plein d'eau, et l'on tiroit de bons ou mauvais présages des figures que ces gouttes formoient en se figeant.

CERTAIN, adj. du lat. *certus*, formé de *cerno*, voir, juger, déterminer: indubitable, vrai.

(*Commerce, banque*) On dit qu'une place de commerce donne le *certain* à une autre, lorsque dans le change, elle détermine ses paiemens par une monnaie d'une valeur fixe.

Ainsi, la France donne le *certain* à Londres, parce qu'elle donne toujours un écu de 3 l., qu'on appelle à cause de cela écu de change, contre une somme de deniers sterlings, qui varie de 26 à 30 et plus. Une ville donne quelquefois le *certain* à une place, et l'*incertain* à une autre. Ainsi Paris qui donne le *certain* à Londres, donne l'*incertain* à Madrid, c'est-à-dire, que contre la pistole de change espagnole qui vaut toujours quatre piastres de cinq cent douze maravedis, Paris donne tantôt plus, tantôt moins de 15 livres tournois.

CERVEAU, s. m. du latin *cerebrum*.

(*Anat.*) C'est le nom que l'on donne à toute la masse qui remplit le crâne, parce qu'en général elle paroît blanche comme de la cire; *cerebrum quasi cereum*.

Le mot *cerveau* strictement pris, n'indique ordinairement que la partie antérieure, la moyenne et la postérieure de toute la masse qui remplit le crâne; car on donne le nom de *cervelet* à la partie qui occupe la région postérieure inférieure du crâne, et de moëlle épinière à la portion qui s'étend dans l'épine.

CERVELET, s. m. du lat. *cerebellum*, diminutif de *cerebrum*, petit cerveau.

(*Anatomie*) C'est la partie de la masse qui occupe la région postérieure inférieure du crâne. *V.* CERVEAU.

CÉRUSE. s. f. du lat. *cerussa*, formé du grec κηρωτη (*kérousse*), semblable à de la cire.

(*Métall.*) La *céruse* est un oxide blanc de plomb, fait par l'intermède de l'acide acéteux, et dont il reste toujours une petite portion combinée avec elle.

Les diverses opérations qu'exige cette connexion, le transport des matières et le battage font naître une poussière fine, qui couvre les ouvriers, pénètre dans les poumons par le nez et par la bouche, et cause des maladies le plus souvent mortelles. M. Ward, qui possède une grande manufacture de *céruse* à Derby, en Angleterre, a imaginé un moyen qui pare à ces inconvéniens; et ce bienfait qu'il a rendu à l'humanité a été récompensé par une grande médaille d'or qui lui a été décernée par la société pour l'encouragement des arts à Londres.

Au moyen de l'invention de Ward, toutes les opérations relatives à la séparation se font sous l'eau dans une grande caisse de bois. Les plombs sortant de l'étuve passent à travers les cylindres dans l'eau. La *céruse* tombe au fond de la caisse, et par ce moyen, aussi simple qu'ingénieux, on ne peut craindre aucun danger pour la santé des ouvriers.

CÉSARIENNE, (*Opération*).

(*Chirurg.*) L'étymologie de ce mot vient de *à cæso matris utero*, de l'incision de la matrice; ce qui fait qu'on appeloit ceux qui étoient ainsi nés, *cæsares* ou *cæsones*.

L'opération *césarienne* est une opération au moyen de laquelle

on tire l'enfant du ventre de la mère, en faisant une incision au-dessous du nombril, à côté de la ligne blanche ou du muscle droit, ouvrant le péritoine et ensuite la matrice. Cette opération se pratique peu sur la femme vivante, on tente toujours d'autres moyens pour l'accoucher. Mais si par un vice de conformation la femme est barrée, selon le langage vulgaire, c'est-à-dire, que les os pubis soient si déprimés, et si près de l'*os sacrum*, qu'il soit impossible que l'enfant puisse passer entre deux, l'opération *césarienne* est indispensable.

CESSION, s. f. du latin *cessio*, formé de *cedo*, céder, abandonner.

(*Pratique*) L'acte par lequel on transporte à quelqu'un ses droits et actions.

(*Commerce*) Un abandonnement, un délaissement qu'un marchand fait à ses créanciers de ses biens pour se mettre à couvert de toute poursuite de leur part.

CESTE, s. m. du grec κεστος (*kestos*), qui signifie piqué, fait à l'aiguille; dérivé de κεντέω (*kenteô*), piquer.

(*Gymnast.*) Gantelet de cuir, garni de fer ou de plomb, dont les athlètes se servoient dans les combats du pugilat.

CÉSURE, s. f. du latin *cesura*, formé de *cædo*, couper.

(*Poësie*) La *césure* est un repos qui coupe le vers en deux parties dont chacune s'appelle *hémistiche* (*V.* ce mot), c'est-à-dire demi vers. Ce repos bien ménagé, contribue beaucoup à la cadence et au nombre oratoire des vers français; il y est même nécessaire dans le cas où on l'emploie, car il seroit pénible de bien soutenir sa voix sur dix ou douze syllabes de suite, sans respirer, sur-tout dans une prononciation grave et majestueuse, ou du moins bien articulée, bien sentie, comme doit l'être toujours celle des vers. Cette partie de la poësie souffroit autrefois bien des variations qu'on ne tolère plus; elle est aujourd'hui fixée par des règles très-sévères.

CÉTACÉ, adj. du latin *cetaceus*, formé du grec κῆτος baleine; qui a rapport, qui ressemble à la baleine.

(*Ichtyologie*) Les *cétacés* forment le onzième et dernier ordre de la classe des animaux mammifères du système de M. Cuvier.

Le caractère de cet ordre, dont la baleine et le cachalot forment les deux premières espèces, est de n'avoir point les pieds apparens, mais en forme de nageoires. Les *cétacés* ont sur la tête des évents au moyen desquels ils rejettent avec force l'eau qu'ils ont avalée.

CHACONNE, s. f. de l'italien *ciaccona*.

(*Musique*) Sorte de pièce de musique faite pour la danse, dont la mesure est bien marquée et le mouvement modéré. Autrefois il y avoit des *chaconnes* à deux tems et à trois, mais on n'en fait plus qu'à trois; ce sont pour l'ordinaire des chants qu'on appelle couplets, composés et variés en diverses manières, sur une basse contrainte, de quatre en quatre mesures, commençant toujours par le second tems pour prévenir l'interruption. On s'est affranchi peu-à-peu de cette contrainte de la basse, et l'on n'y a presque plus aucun égard. La beauté de la *chaconne* consiste à trouver des chants qui marquent bien le mouvement, et, comme elle est souvent fort longue, à varier tellement les couplets qu'ils contrastent bien ensemble et qu'ils réveillent sans cesse l'attention de l'auditeur. La *chaconne* nous est venue des Italiens, et ceux-ci en font honneur aux Espagnols.

CHAGRIN ou CHAGRAIN, s. m. corruption du turc *sagri*, *croupe*.

(*Manuf.*) On appelle *chagrin* ou *chagrain*, des peaux de chevaux, d'ânes ou de mulets, que l'on convertit en *chagrin*, en les rendant *grainées*, c'est-à-dire, couvertes et parsemées de petites éminences.

Dès que l'animal est écorché on réserve la partie de la peau qui couvroit la croupe: on l'expose pendant quelques jours aux injures du tems, on la tanne et on la passe de façon à la rendre aussi mince qu'il est possible. On la met ensuite sous presse, après avoir semé dessus

de la graine de *chenopodium* qui s'y imprime également partout.

De toutes les fabriques de *chagrin*, celle de Constantinople est la meilleure ; celles de Tunis, d'Alger, de Tripoli, ne viennent qu'après. Celui qu'on fait en Pologne est trop sec et n'est jamais bien teint.

On fabrique en France du *chagrin ;* mais les tanneurs qui ont essayé ce genre d'industrie, emploient des peaux de mouton ou de chèvre, et se servent, pour leur donner le *grain*, de planches de cuivre gravées en grains, et de presses semblables à celles dont se servent les imprimeurs en taille douce.

Plusieurs poissons, tels que la *Roussette*, l'*Aiguillat*, le *Porc*, le *Sagro* et le *Mélandre* ont la peau naturellement *chagrinée*. Aussi l'emploie-t-on dans les arts pour couvrir des étuis, des gaines, des fourreaux, et pour polir le bois, l'ivoire, etc.

CHAINE, s. f. directement du latin *catena*, formé peut-être du grec κάθημα (*kathêna*) qui assemble des anneaux un à un.

Espèce de lien composé d'anneaux entrelacés les uns dans les autres.

(*Marine*) Ce mot a plusieurs applications dans la marine. On dit *chaînes de haubans* pour des ferrures qui servent à retenir les haubans.

Chaînes de vergues ; ce sont des chaînes de fer qui se mettent aux basses vergues et portent sur les barres maîtresses de la hune ; elles servent, dans un combat, à supporter les vergues, dans le cas où les drisses viendroient à être coupées.

Chaînes de gouvernail ; ce sont des chaînes que l'on fixe de chaque bord sur le gouvernail d'un vaisseau, par de bons pitons à la hauteur de la flottaison, et que l'on amarre ensuite par l'autre bout contre le bord du vaisseau. Leur utilité est de retenir le gouvernail, s'il étoit démonté par la mer.

Chaîne de port ; ce sont plusieurs chaînes de fer, ou quelquefois une seule que l'on tend à l'entrée d'un port, pour en fermer le passage aux bâtimens. Lorsque l'entrée du port est grande, ces chaînes portent sur des points d'appui placés d'espace en espace.

On dit aussi figurément *une chaîne de rochers*, pour une suite non interrompue de rochers.

(*Manuf.*) On appelle chaîne, en termes de manufactures, des fils tendus sur le métier.

(*Géom.*) *Chaîne d'arpentage ;* c'est une mesure composée de plusieurs pièces de gros fil de fer ou de laiton, recourbées par les deux bouts. Ces chaînes se font ordinairement de la longueur de la perche du lieu où l'on veut s'en servir.

La *chaîne* actuellement en usage dans la République française, est appelée *décamètre* (*V.* ce mot), ou la perche linéaire ; elle remplace l'ancienne *chaîne d'arpentage*, pour le mesurage des terrains et des chemins.

Cette chaîne est formée par des chaînons d'un, de deux, ou de cinq décimètres de longueur, du centre d'un des anneaux qui les tient au centre de l'anneau suivant. Ces anneaux sont en fer, à l'exception de ceux qui marquent la longueur d'un *mètre* lesquels sont en cuivre, de manière que, si la quantité que l'on mesure est moindre qu'un *décamètre*, il suffit de compter les anneaux de cuivre et les chaînons, pour savoir combien on doit porter de *mètres* et de *décimètres*.

Il y a aussi le *double décamètre* qui expédie plus vîte, et le *demi-décamètre* qui est plus léger et plus portatif.

(*Archit.*) Les architectes appellent figurément *chaînes*, des jambes de pierre de taille placées aux encoignures des pavillons, corps-de-logis, aux murs de clôture et autres. C'est ce que les Grecs appellent ὀρθοστάτης, les Latins *arrectarium*, les Français un montant.

(*Botan.*) De *chaîne*, les botanistes ont fait *chaîné*, *concatenatus*, pour désigner les parties des plantes attachées bout-à-bout.

CHAINETTE, s. f. diminutif de chaîne : petite chaîne.

(*Technol.*) Les bourreliers appellent *chaînette* la partie du harnois des chevaux de carosse qui

sert à soutenir le timon du carrosse et à le reculer.

Les rubaniers appellent *chaînette* un tissu de soie qu'on fait courir sur toute la tête de la frange.

Les brodeurs appellent *point de chaînette*, une espèce d'ornement courant qui forme une sorte de lacs continu.

(*Géom. transcend.*) La *chaînette* est une ligne courbe dont une *chaîne* ou une courbe prend la figure par son propre poids, lorsqu'elle est suspendue librement par ses deux extrémités; soit que ces deux extrémités soient de niveau dans une même ligne horizontale, ou qu'elles soient placées dans une ligne oblique à l'horizon.

CHAIR, s. f. du lat. *caro*.

(*Anat.*) Les anciens anatomistes donnoient le nom de *chair* à la partie du corps animal, qui est uniforme, fibreuse, molle et pleine de sang; celle que l'on peut regarder comme la composition et la liaison de la plupart des autres parties du corps. Mais les modernes n'admettent qu'une sorte de *chair*, celle qui forme les muscles et qui est composée de petits tuyaux ou vaisseaux qui contiennent du sang. Ainsi les parties charnues et les parties musculeuses du corps sont la même chose selon eux. Quelquefois cependant, ils donnent le nom de *chair* aux glandes; en ce cas, pour la distinguer, ils l'appellent *chair* glanduleuse.

(*Méd. préserv.*) Les *chairs* des animaux contiennent beaucoup plus d'huile subtile que les végétaux, de-là les maladies putrides qui règnent pendant l'été. Parmi les animaux dont l'homme se nourrit, celle des animaux sauvages lui convient mieux que celle des animaux domestiques; parce que ceux-là étant dans un mouvement continuel, et jouissant de toute leur liberté, digèrent mieux les substances dont ils se nourrissent. Le mouton et le chevreau se digèrent mieux que le bœuf et le cochon; tout le monde connoît la différence des lièvres ou des lapins nourris dans un grenier, ou dans une garenne étroite, d'avec ceux qu'un chasseur tue sur une colline escarpée.

(*Botan.*) Les botanistes appellent *chair* une substance plus ou moins ferme, qui compose certaines plantes comme les champignons et certaines parties des plantes, comme les fruits, les feuilles, les racines. On dit que telle partie a la *chair* aqueuse, molle, ferme, cassante, spongieuse, subéreuse, blanche, noire, jaune, etc.

(*Jardin.*) Les jardiniers ont adopté ce mot pour exprimer la qualité des fruits. Ils disent que la *chair* des pêches est *fondante*; celle de Messire-Jean, et de Martin-Sec, *cassante*; *fine* dans la bergamote, *pâteuse* dans le doyenné; *tendre* dans le rousselet; un peu *âcre* dans la crasanne, l'épargne et le Saint-Germain; *revêche* dans les poires à cidre; *grumeleuse* dans la bellissime et dans l'épine d'hiver qui n'a pu jaunir.

(*Peinture*) On dit d'un tableau que les *chairs* sont admirablement peintes. Peindre les *chairs* est un des objets les plus importans et les plus difficiles; les *chairs* sont susceptibles d'une infinité de gradations, de finesses de tons, et de passages, qui exigent et une grande étude de la nature et une grande légèreté de pinceau.

La *chair* douce et élastique par sa nature laisse pénétrer les pores imperceptibles par une partie de la lumière, jusques dans la première couche de la peau; de-là, réfléchie et renvoyée avec mollesse, elle porte à l'ame par les regards qui la fixent l'idée de la vie et les sensations de la volupté. Il faut encore observer que les courbures insensibles de la *chair* et sa transparence répandent sur les demi-teintes ou demi-lumières, des nuances légèrement bleuâtres, qui conduisent par une douce gradation jusqu'aux tons les plus éclatans de la peau. Il faut les yeux les plus fins et les plus attentifs pour les démêler; Le *corrège*, *le Guide*, *Vandyck*, *Rubens*, *le Titien*, *l'Albane*, ont observé tout cela; ils ont peint les *chairs*, de manière à faire le désespoir de ceux qui ont voulu les imiter, parce que le climat de la France, moins favorable que celui de la Flandre et de la Hollande,

offre peu de modèles, et qu'en général, on n'y trouve pas cet éclat, cette fraîcheur et cette finesse, qui pour le peintre constituent les perfections de la carnation.

CHAIRE, s. f. du grec καθέδρα (*kathedra*), dont les Latins ont fait *cathedra*; sa racine est ἕδρα (*hedra*), selle ou siége pour s'asseoir.

(*Hiérarch. ecclés.*) *Chaire épiscopale*; c'est une espèce de trône sur lequel sont assis les évêques, lorsqu'ils officient pontificalement. De-là est venu le nom d'*église cathédrale*, dans laquelle l'évêque préside à l'office divin.

(*Culte cathol.*) *Chaire* signifie le lieu éminent d'où un prédicateur annonce la parole de Dieu au peuple.

On dit *chaire de Saint-Pierre*, pour désigner une fête en mémoire de la translation du siége patriarchal d'Antioche à Rome, par le prince des apôtres.

(*Instruct. publ.*) Une *chaire* est une sorte de siége élevé d'où un professeur public parle à ses écoliers; c'est de là qu'on dit figurément: *Chaire de philosophie, chaire de belles-lettres*, etc:

CHAISE, s. f. corruption de *chaire*, en changeant l'*r* en *s*, pour rendre la prononciation plus douce.

Siége qui a un dos et quelquefois des bras.

(*Hist. rom.*) *Chaise curule*; c'étoit une chaise d'ivoire dont les principaux magistrats de la république romaine avoient droit de se servir. On la plaçoit aussi sur le char de celui qui obtenoit les honneurs du triomphe.

(*Marine*) *Chaise marine*; c'est le nom d'une chaise proposée en Angleterre, vers 1660, par M. Irwin, pour suspendre un observateur dans un vaisseau par le moyen de deux axes; on pouvoit, par ce moyen, observer en mer des éclipses de satellites. La même machine a été proposée en France, par Besson, dans son Cosmolabe. On ne fait point usage de cette machine, parce que, quelque ingénieuse qu'elle soit, elle participe toujours, même dans un tems calme, du roulis du vaisseau.

CHALAND, s. m. du latin barbare *chelandum*, espèce de bateau.

(*Marine*) On donne ce nom dans les ports de mer et dans quelques rivières à de grands bateaux plats, qui servent à charger et à décharger les vaisseaux, et à transporter d'un endroit à l'autre des effets d'un grand poids.

CHALASIE, s. f. du grec χάλαζω relâcher, détendre.

(*Méd.*) Maladie de l'œil, relâchement des fibres de la cornée. Les bords externes de la cornée s'entretouchent dans leurs extrémités; mais dans la maladie appelée *chalasie*, ces deux membranes ne s'entretouchent point, le cercle de la cornée étant plus rehaussé, en sorte qu'on peut entrevoir le jour aux bords même où la cornée se joint à l'iris. La vue est presque détruite, et cet accident est accompagné de la maladie oculaire que les grecs nomment *hippos*, qui est une palpitation ou un trémoussement de l'iris.

CHALCOGRAPHIE, s. f. du grec χαλκογραφια (*chalkographia*), composé de χαλκος (*chalkos*), airain, et de γραφια (*graphia*), description: l'art de graver sur l'airain. Ce mot veut dire, suivant son étymologie, gravure sur l'airain; mais on l'entend des gravures sur toute espèce de métaux. Mélan, Edelinck, Nanteuil, étoient de fameux *chalcographes*. Callot fut un des plus habiles *chalcographes* de son tems; mais le trésor des antiquités grecques et romaines de Piranesi, dont les planches viennent d'être transportées en France par ses deux fils, est le monument le plus parfait qui existe en ce genre.

(*Chancell. rom.*) C'est à Rome le nom de l'imprimerie du pape, où se publient ses ordonnances.

CHALEUR, s. f. du latin *calor*, formé de *caleo*, brûler, être enflammé: qualité de ce qui est chaud.

(*Physique*) Ce que l'on nomme communément *chaleur*, les chimistes modernes l'ont nommé *calorique*. (*V.* ce mot.)

Les philosophes ne sont pas d'accord sur la *chaleur*, telle qu'elle existe dans les corps chauds : les uns prétendent que c'est une qualité, d'autres que c'est une substance, et quelques-uns que c'est une affection mécanique.

Suivant la nouvelle doctrine, celle qui a entièrement détruit toutes les doctrines qui l'ont précédée, c'est la respiration qui entretient *la chaleur animale*, et qui répare continuellement celle que perdent les animaux par le contact des corps environnans moins chauds qu'eux. Les animaux inspirent l'air ; la partie de ce fluide qui est la seule propre à l'entretien de la vie, l'air pur ou vital, en arrivant dans la poitrine s'y décompose ; une partie de son oxigène se combine avec le carbone qu'il y rencontre, et forme l'acide carbonique ; une autre partie se combine avec l'hydrogène et forme de l'eau. Pendant ce tems-là une partie du *calorique* de l'air pur porte l'acide carbonique à l'état de gaz, qui le moment d'après est expiré, et le reste de son *calorique* devenu libre, répare la chaleur perdue par l'animal.

CHALOUPE, s. f. de l'italien *scialuppa*.

(*Marine*) C'est le plus gros des bâtimens à rames destinés au service des vaisseaux. Quoiqu'on se serve souvent d'avirons pour les conduire, elles vont aussi très-bien à la voile, et sont mâtées de différentes façons.

Pendant la navigation, la chaloupe est placée sur le pont entre le grand mât et le mât de misaine. Dans la chaloupe on place le grand canot, dans celui-ci, le second canot, ensuite le petit canot, etc. On assujettit le tout contre le roulis du vaisseau par des cordages, appellés risses de chaloupe. La chaloupe est mise à la mer dans les rades, et dans les occasions où on en a besoin, en l'élevant de sa place, par le moyen d'apparaux frappés aux bouts des vergues. Elle sert principalement à transporter les munitions, le lest, l'eau, le bois, les vivres et autres choses pesantes, à porter les ancres et quelquefois à les lever.

Chaloupe canonnière ; c'est une espèce de chaloupe très-grande, qui porte à son avant un canon du calibre ordinairement de 24 ; elles sont très-utiles pour la défense d'un port, et pour inquiéter des vaisseaux ennemis qui en approcheraient. Elles s'avancent sur un vaisseau, jusqu'à la portée de leur canon, font feu dessus, sans avoir beaucoup à craindre de son artillerie, parce qu'elles ne lui présentent que l'avant, qui, à cette distance, est un point imperceptible, parce qu'elles ont très-peu de bois hors de l'eau, et qu'il est, par conséquent, très-difficile de les atteindre ; elles vont à la voile et à la rame.

CHALUMEAU, s. m. du latin. *calamellus*, diminutif de *calamus*, qui vient du grec καλαμος (*kalamos*), roseau, canne, flûte, tuyau.

(*Musique*) C'est un instrument à vent qui, dans l'origine, n'était qu'un roseau percé de plusieurs trous, et qui est aujourd'hui un instrument à anche comme le haut-bois, et qui se brise en deux parties.

Le *chalumeau* de la musette est composé de tuyaux d'ivoire perforés d'un trou cylindrique dans toute sa longueur, et percé de plusieurs autres trous sur les côtés. Il s'attache au corps de la musette.

(*Technol.*) *Chalumeau à souder* ; c'est un tuyau de verre ou de cuivre dont se servent les orfèvres, les horlogers, émailleurs, metteurs en œuvre, etc., pour diriger la flamme de leur lampe sur la pièce qu'ils ont à souder.

(*Chimie*) *Chalumeau de chimiste* ; ce *chalumeau* est d'un grand usage pour analyser les minéraux, pour connoître l'action du feu sur eux, et les effets qu'il produit ; il doit être d'argent mêlé d'un peu de platine, pour le rendre plus dur. Il est composé de trois parties qui se séparent ; savoir, d'un manche qui entre dans l'ouverture de la seconde pièce, qui est une espèce de boîte formée d'une lame elliptique courbée de manière que ses côtés opposés soient parallèles, et se réunissent à une égale distance du limbe. La troisième pièce, qui s'adapte à celle-ci,

est un petit tube très-fin. On en a plusieurs de rechange et de différens diamètres. On souffle à travers du tube, et on dirige le jet d'air sur la flamme d'une bougie, que l'on pousse sur la matière que l'on veut éprouver.

CHAMADE, s. f. de l'ital. *chiamata*, formé de *chiamare*, qui a été fait du latin *clamare*, crier, appeler.

(*Art militaire*) Signal que les assiégés donnent avec la trompette ou le tambour, ou en arborant un drapeau blanc, pour demander à capituler.

CHAMBRE, s. f. du grec καμαρα (*kamara*) dont les latins ont fait *camera*, voûte, parce que dans l'origine, et jusqu'au quinzième siècle, tout ce qu'on appelloit *chambre* étoit voûté.

(*Archit.*) Ce mot se dit de la plupart des pièces d'une maison, et principalement de celles où l'on couche.

(*Econ. polit.*) *Chambres des parlemens.* Lors de l'établissement du parlement des pairs, les membres qui la composoient se partagèrent pour l'expédition des affaires, en plusieurs sections qu'ils appellèrent *chambres*, parce que les lieux où se tenoient les séances étoient voûtés. Chaque *chambre* prit une dénomination particulière, suivant la nature des affaires que l'on y traitoit. De là la *grand'chambre*, *la chambre carrée*, *la chambre des enquêtes*, *la chambre des requêtes*, etc.

En Angleterre, on appelle *chambre haute*, celui des deux conseils de la nation où siégent les pairs du royaume; et *chambre basse*, celui qui est composé des députés des communes et des comtés.

Chambre Impériale; c'est le premier tribunal du corps Germanique, créé en 1495 par la diète de Worms, présidée par l'empereur Maximilien.

Chambre ardente; on jugeoit autrefois les criminels d'état d'une naissance distinguée, dans une chambre tendue de deuil, et uniquement éclairée par des flambeaux.

Le public a donné depuis le nom de *chambre ardente* à un tribunal créé par François II, pour faire le procès aux luthériens et aux calvinistes, par allusion au supplice auquel ils étoient presque tous condamnés, celui du feu.

(*Anat.*) *Chambre de l'œil*; c'est un espace compris entre le cristallin et la cornée, lequel contient l'humeur aqueuse qui remplit l'œil; et comme cet espace est divisé en deux parties par l'uvée, M. Brisseau, médecin des hôpitaux du roi et professeur à Douay, a donné le nom de première *chambre* à la partie antérieure comprise entre l'iris et la cornée, et de seconde *chambre* à l'espace compris entre le cristallin et l'uvée. Tous les anatomistes ont adopté cette dénomination, et disent unanimement, la *chambre antérieure*, et la *chambre postérieure de l'œil.*

(*Optique*) *Chambre obscure*; c'est une *chambre* exactement fermée de manière qu'elle ne reçoive du jour que par une ouverture pratiquée à un volet, à la hauteur des objets qu'on veut voir. A cette ouverture l'on ajoute, l'un dans l'autre, des tuyaux dont le second est garni d'un verre objectif de huit, dix ou douze pieds (6 mètres 66 centimètres) de foyer. On tend un drap blanc au foyer de ce verre, et les objets qui se trouvent vis-à-vis sont représentés exactement avec leurs couleurs, sur le drap, dans une situation renversée, ou dans leur état naturel, si l'on met deux objectifs à 17 pouces (1 mètre 45 centimètres) de distance l'un de l'autre. Le premier verre doit avoir six pouces (0, 16 centimètres) de foyer, et le second neuf à dix (27 centimètres).

Chambre noire, boîte d'optique; c'est une machine par le moyen de laquelle on représente sur un papier, les images des objets extérieurs, revêtues de leurs couleurs, et tracées suivant les règles de la perspective la plus exacte, dans une situation droite et non renversée. C'est une boîte carrée, haute d'environ 2 pieds (64 centimètres), noircie intérieurement, au-dessus de laquelle est placé extérieurement, à 45 degrés d'inclinaison, un miroir

plan, étamé d'un côté, dont les supports doivent être construits de façon qu'on ait la liberté de l'incliner un peu plus, un peu moins, suivant la situation des objets que l'on veut voir. Entre ces supports est un tuyau qui renferme un objectif qui doit avoir un foyer de la grandeur de la boîte; il faut mettre dans le fond de la boîte une feuille de papier blanc, sur laquelle l'image de l'objet sera représentée. Il faut, outre cela, que l'entrée de la boîte soit bien fermée par des rideaux noirs, pour exclure toute la lumière inutile. Lorsque la lumière ne pénètre que par l'objectif, les objets en sont beaucoup mieux terminés.

(*Marine*) On appelle *chambres*, différens logemens destinés au capitaine et aux officiers dans les vaisseaux, pratiqués ordinairement vers l'arrière du vaisseau, sur les différens ponts.

Chambre du conseil; c'est une *chambre* établie à l'arrière du gaillard, sous la dunette; c'est la plus ornée et la mieux meublée, parce qu'elle est destinée au logement du général, quand il y en a un à-bord; à tenir les conseils de marine, à la réception des étrangers, etc. Elle a une galerie qui tient tout l'arrière, et qui (dans les vaisseaux français) fait quelque saillie en dehors.

(*Artillerie*) *Chambre de mortier*; c'est la partie de l'âme destinée à contenir la poudre. On appelle plus proprement *chambres*, les concavités et défauts qui se trouvent quelquefois dans l'épaisseur du métal des canons, en dedans de l'ame et qui les rendent sujets à crever en tirant. Toute pièce qui a des *chambres* doit être rebutée, même sans qu'il soit besoin d'en faire l'épreuve.

(*Art du mineur*) En termes de mineurs, une *chambre* est un espace creusé au bout de la galerie, et suffisant pour contenir toute la poudre qui est nécessaire à l'enlèvement de ce qui est au-dessus de cet espace.

(*Commerce*) *Chambres d'assurance* ou *compagnies d'assurance*; les grandes villes maritimes ont des *chambres d'assurance*, c'est-à-dire, des négocians réunis qui se rendent propres, et mettent à leur compte les pertes et dommages qui peuvent arriver à un vaisseau ou aux marchandises de son chargement. (*V.* ASSURANCE.)

CHAMEAU, s. m. du latin *camelus*, qui vient du grec καμηλος, (*kamélos*), formé de l'hébreu *gamal*, dans la même signification.

(*Hist. nat.*) Le *chameau* est un animal haut de jambes, qui a le cou fort long et la tête petite, les oreilles courbes, et une espèce de bosse sur le dos. Cet animal est patient au travail; il supporte longtems la faim et la soif: il aime la musique; il se plie sur ses genoux pour recevoir sa charge.

(*Marine*) On a donné par analogie le nom de *chameau* à une machine inventée à Amsterdam, en 1688, par le moyen de laquelle on élève de cinq à six pieds un vaisseau, pour le faire passer sur des endroits où il n'y a pas assez d'eau pour de gros vaisseaux. Cette machine consiste en deux pontons de la longueur à-peu-près du vaisseau auquel ils doivent servir. Un de leurs côtés est droit, et l'autre est contourné en concavité, à-peu-près comme celui des vaisseaux l'est en convexité. On en place un à chaque bord (côté) du vaisseau. Ces pontons sont garnis de trous pour faire passer l'eau de la mer, d'autant de tampons ou soupapes pour boucher ces trous, et de pompes pour ôter l'eau qu'on y fait entrer lorsqu'il en est besoin. Lorsqu'on veut ajuster les deux pontons aux côtés du vaisseau, on les coule bas en les remplissant d'eau, jusqu'à ce qu'ils soient assez enfoncés pour répondre aux tirans d'eau du vaisseau. Le vaisseau amené entre les deux chameaux porte sur eux, et sur douze câbles qui passent de l'un à l'autre de ces pontons, et par dessous le vaisseau qu'on veut enlever. Ces cables font *dormant* sur un des *chameaux*, et sont ridés sur l'autre avec un treuil.

Après ces préparatifs, on asseoit le vaisseau sur les deux pontons ou *chameaux*, au moyen de douze arc-boutans, ou boute-hors de chaque côté, contenus et assemblés chacun avec deux épontilles, moyennant

quoi le vaisseau doit être soulevé sans inclinaison sensible.

Il ne reste plus qu'à pomper l'eau contenue dans la capacité des *chameaux*, et qui a servi à les faire couler. On bouche les trous par où l'eau étoit entrée, et on fait agir les douze pompes établies sur chaque ponton.

A mesure que cette opération avance, les pontons se soulèvent et soulèvent avec eux d'environ cinq pieds (1 mètre 6 décimètres) le vaisseau le plus long; car quoiqu'il n'y ait que 15 pieds (4 mètres 1 décimètre) d'eau sur la barre du *pampus* à Amsterdam, un vaisseau qui tire 18 pieds lège (5 mètres 7 décimètres), ne manque jamais de la franchir à l'aide de cette machine. Les Russes ont aussi des *chameaux* à Pétersbourg, pour mener à Cronstadt, les vaisseaux qu'ils construisent dans l'arsenal de cette capitale, et qui ont à franchir le banc de la *Neva*, sur laquelle il n'y a que très-peu d'eau.

CHAMP, s. m. du lat. *campus*. (*Agric.*) Etendue, pièce de terre labourable; et au plurier, toutes sortes de terres tant labourables, que prés, bois, bruyères, etc. pris tous ensemble.

(*Art de la guerre*) *Champ de bataille*, se dit du lieu où se fait le combat de deux armées.

(*Polit.*) *Champ de mars ou de mai*; on désignoit ainsi les assemblées générales de la nation, que les rois de France de la première race convoquoient chaque année, en mars ou en mai, et dans lesquelles on délibéroit sur les affaires de l'Etat.

(*Chevalerie*) *Champ clos*; c'étoit des lieux fermés de barrières et destinés pour les joutes, les tournois et les combats singuliers.

(*Arts du dessin*) *Champ*, se dit du fond d'un tableau où il n'y a point de figure, et en général d'un fond sur lequel on peint, ou grave, ou représente quelque chose.

(*Blason*) *Champ*, se dit du fond de l'écu, qui est chargé des diverses pièces dont se composent les armoiries.

(*Optique*) *Champ d'une lunette*; c'est l'étendue des objets qu'on y peut voir à-la-fois, ou l'espace que cette lunette embrasse, c'est-à-dire, ce que l'on peut voir en regardant dans la lunette. Le *champ* est déterminé par la largeur de l'oculaire, ou du diaphragme, que l'on met au foyer de l'objectif. C'est une perfection dans une lunette d'embrasser beaucoup de champ, mais c'est souvent aux dépens de la netteté des objets; car les rayons qui tombent sur les bords du verre objectif, et d'où dépend le champ de la lunette, sont rompus plus inégalement que les autres, ce qui produit des couleurs et de la confusion. On remédie à cet inconvénient par un diaphragme placé au-dedans de la lunette, qui en interceptant ces rayons, diminue le *champ*, mais rend la vision plus distincte.

CHANCE, s. f. du lat. *cadentia*, formé de *cadere*, tomber, en parlant des jeux de dez.

(*Jeux*) Ce mot signifie en général, les événemens probables qui résultent d'un certain ordre de choses; de-là ces phrases: *Vous avez beaucoup de* CHANCES *contre vous; cette* CHANCE *est la plus probable; calculer les* CHANCES *d'une loterie, se mettre à couvert de toute* CHANCE.

CHANCELIER, s. m. du latin *cancellarius*, formé de *cancelli*, treillis, ou barres à claires voies, qui environnoient le lieu où l'Empereur rendoit la justice, et le garantissoit de la foule, sans pourtant empêcher qu'on ne le vît.

(*Hist.*) Ce mot a dans son origine servi à désigner le treillis, ou la barrière à claire voie qui servoit à contenir le peuple et à empêcher la foule d'incommoder l'Empereur lorsqu'il rendoit la justice. Depuis, on l'a appliqué aux gardes mêmes qui dans ces occasions se tenoient auprès de la personne de l'Empereur.

Dans la suite des tems, on a appelé *chanceliers*, les officiers ou magistrats qui étoient chargés par leurs fonctions de mettre le sceau aux jugemens, lettres, etc. des Empereurs, après en avoir raturé, biffé, ce qu'ils regardoient comme contraire à la justice ou aux lois: et on les appeloit peut-être ainsi, parce que ces ratures ressembloient aux

treillis, *cancelli*, qui environnoient le lieu où se rendoit la justice. Quoi qu'il en soit de l'origine de ce mot, les chanceliers étoient partout en honneur dès le cinquième siècle, et chez les premiers Français établis dans les Gaules, les *chanceliers* étoient des hommes publics qui jouissoient déjà de quelque distinction. Au septième siècle, la charge de *référendaire* se confondoit avec celle de *chancelier*. Et en 852, Erkambolde, l'un des *chanceliers* de Lothaire, prit dans un précepte royal, la qualification *de regiæ dignitatis cancellarius*.

Sous Louis le jeune, le *chancelier* assistoit au jugement des pairs, et en 1225, frère Guérin, évêque de Senlis, fit joindre à la dignité de *chancelier*, dont il fut revêtu, le titre de premier officier de la couronne, et enfin, en 1302, Philippe-le-Bel, assigna au *chancelier* un rang immédiatement après les princes du sang.

Dans ces derniers tems, le titre de *chancelier* a été étendu à un grand nombre de personnes dont les fonctions ont quelque analogie avec celles des *chanceliers* d'un Empire ou d'un Etat. C'est presque toujours un homme revêtu de la confiance d'un prince, d'un ordre, d'une corporation, ou d'un officier chargé de quelque fonction importante.

CHANCISSURE, s. f. ce mot pourroit venir du lat. *canus*, chenu, blanc de vieillesse.

(*Botan.*) Assemblage de petits filamens produits par du fumier de mauvaise nature ou par les racines de quelques plantes malades. On regarde cette espèce de moisissure comme le signe de l'épuisement, et comme l'effet de la décomposition des corps qui la produisent; et l'on conclut mal-à-propos de-là, que les champignons naissent de la putréfaction, parce que le premier état de leur développement s'annonce sous la forme d'une espèce de *chancissure*, connue sous le nom de *blanc de champignon*.

CHANCRE, s. m. du latin *cancer*.

(*Méd.*) Petit ulcère malin dont les bords sont calleux, qui jette un pus séreux, jaunâtre, verdâtre ou grisâtre, et qui est entouré de petits vaisseaux sanguins, gonflés, engorgés, et semblables aux pattes d'un petit cancre d'où il a pris son nom.

(*Jardin.*) Les jardiniers appellent *chancre*, une espèce d'*ulcère*, formant une galle causée par une humeur âcre et mordante : cet *ulcère* détruit peu-à-peu la substance intérieure d'une branche et même des arbres, particulièrement quelques espèces de poiriers, comme les beurrés, les bergamottes, et les royales d'automne.

CHANDELEUR ou CHANDELEUSE, s. f. du latin *candelosa* ou *candelor*, à cause des cierges qu'on porte ce jour-là en procession et au service.

(*Culte cathol.*) Cette fête qui se célèbre le 2 février dans l'Église romaine, en mémoire de la présentation de J. C. au temple, et de la purification de la sainte vierge, fut instituée par le pape Gelase en 492, ou par le pape Vigile en 556. Elle tire son nom des cierges bénis qu'on y porte en procession comme des symboles de la véritable lumière qui venoit éclairer les Gentils; et la coutume de porter ces cierges est fondée sur ce verset du cantique que fit Siméon, lorsque Notre-Dame porta le fils de Dieu au temple : *Lumen ad revelationem gentium*.

CHANGE, s. m. du lat. barbare *cambiare*, changer, qui pourroit venir du teutonique *kam*, main, passer de la main à la main.

(*Commerce*) Le change est une opération de *commerce* par laquelle on échange de l'argent à recevoir dans un lieu, contre de l'argent reçu ou à recevoir dans un autre.

L'objet de cette opération est d'éviter aux parties les frais et risques du transport de l'argent.

Cet échange paroît plus compliqué que les autres transactions de *commerce*, parce qu'il ne se conclut pas directement entre les deux parties, mais le plus souvent par des intermédiaires que l'on nomme *banquiers*.

Ces banquiers peuvent être considérés comme des marchands dont le *commerce* est de vendre ou d'acheter dans une place, la faculté

de disposer d'un argent existant dans une autre.

L'instrument qui sert à réaliser cet échange, est un acte qui transporte à l'acheteur la faculté de disposer de l'argent dont le vendeur est propriétaire dans une place; cet acte se nomme *lettre-de-change*.

Par cet acte, le propriétaire de cet argent éloigné, mande à son débiteur ou correspondant, de le payer à la personne qui lui a acheté cet argent, ou à telle autre indiquée par celle-ci, et il reconnoit en avoir reçu d'elle la valeur.

En style de *commerce*, ce vendeur se nomme *tireur*; l'acheteur ou celui qui a ses droits se nomme *porteur*. Le porteur qui cède ses droits demeure garant envers son cessionnaire, et se nomme *endosseur*, parce que ces sortes de cessions se font sur le dos de la lettre-de-change. Enfin, le débiteur correspondant à qui la lettre est adressée, et qui y met son acceptation, quand elle lui est présentée, est nommé *accepteur*.

Si la somme totale des fonds que l'une des places a tirée sur l'autre, est égale de part et d'autre; alors, il n'y a pas de transport actif d'argent à faire de l'une des places à l'autre; tout se consommera par le transport fictif qu'opéreront les lettres-de-change; tous les débiteurs de l'une des deux places, au lieu de payer à leurs créanciers de l'autre place, paieront entre les mains des personnes résidentes dans la même ville, qui leur auront été indiquées par leurs créanciers: les lettres-de-change acquittées leur vaudront quittance, et tout sera soldé sans autres frais que le salaire des agens de change.

Quand il en est ainsi, on dit que le *change* est au pair, parce qu'alors, la valeur d'une pièce de monnoie d'un pays est représentée dans l'autre par une pièce de la même valeur. Ainsi le change est au pair entre la France et l'Angleterre, quand pour un écu de soixante sols tournois, on a à Londres deux schellings et demi, ou trente deniers sterlings. Le denier sterling vaut deux sols de France.

Mais il arrive souvent que l'une des places doit plus que l'autre, et a par conséquent plus de fonds à y faire passer, qu'elle n'en a à en retirer. Alors les débiteurs de cette première place, qui pour s'acquitter à moins de frais, et à moins de risques, cherchent à le faire par le moyen des lettres-de-change, se pressent d'en acheter; or, il y en a moins que l'on n'en demande; donc, ceux qui ont de l'argent tout transporté dans la place créancière, exigeront un bénéfice pour céder cet argent, ou tirer une lettre-de-change qui en transmettra la propriété à un autre. Ce bénéfice se nomme *prix du change*.

Le *change* prend naturellement un taux uniforme dans tous les traités de ce genre, qui se font à la même époque, entre les mêmes places. Ce taux se nomme *le cours du change*.

On dit que le *change* est en faveur d'une place ou pour elle, quand les lettres sur cette place gagnent un prix de *change*. Dans le cas contraire, et quand on offre au rabais les lettres-de-change sur une place, on dit que le *change* est contre elle, ou qu'il lui est défavorable.

(*Vénerie*) *Donner le change*. On dit, en termes de vénerie qu'un cerf donne le change lorsqu'il va en chercher un autre, pour le faire courir à sa place.

CHANGEANTES, adj. de changer, *cambiare*.

(*Astron.*) On désigne sous ce nom certaines étoiles qui sont sujettes à des diminutions et à des augmentations alternatives de lumière. Il y a plusieurs étoiles dans lesquelles on soupçonne de semblables variations; mais il n'y en a que deux où elles aient été discutées et observées avec assez de soin pour qu'on puisse les prédire: l'une est la *changeante* du cygne. Les astronomes expliquent ces variations ou par de grandes parties obscures, comme Riccioli, ou par une figure très-aplatie, comme Maupertuis, ou par l'interposition d'une grosse planète, comme Goodricke.

CHANGER, v. a. du lat. barb. *cambiare*, quitter, convertir, transmuter.

(*Equit.*) On dit, en termes de

manège, *changer de main*, pour tourner et porter la tête d'un cheval, d'une main à l'autre, c'est-à-dire, de droite à gauche.

CHANOINE, s. m. du grec κανονικος (*kanonikos*), dérivé de κανων (*kanón*), canon, règle, dont les Latins ont fait *canonicus*, chanoine, et *canonia*, réunion de chanoines.

(*Hiérarchie ecclés.*) Ce mot signifie proprement *régulier*. Quelques étymologistes prétendent que le mot *canon*, dans ce cas ci, doit être pris, dans le sens de *pension*, *redevance* ou *prestation annuelle*, ce qui convient en effet beaucoup mieux à la vie moderne des chanoines.

Autrefois les *chanoines* aidoient l'évêque à desservir son église, dépendoient de lui en tout, vivoient de ses revenus, et demeuroient sous le même toît; mais dès le onzième siècle, ils avoient déjà abandonné la vie commune, et les conciles de Rome de 1019 et de 1063 leur ordonnèrent de la reprendre; mais avant l'an 1200, ces ordres furent peu respectés, car on voit qu'en 1200 ils l'avoient presque tous quittée de nouveau, et qu'on les autorisa à partager les prébendes.

Chanoinesses; ce sont des filles qui possèdent une prébende, sans être obligées de renoncer à leur bien, ni de faire aucun vœu. Cette institution telle qu'elle existe encore aujourd'hui dans quelques parties de l'Europe, a pris naissance en Allemagne, vers 790, mais elle ne fut reçue dans le reste de l'Europe qu'en 1060.

CHANSON, s. m. du lat. *cantio*, formé de *cantus*, chant.

(*Musique*) Espèce de petit poëme lyrique fort court, qui roule ordinairement sur des sujets agréables, auquel on ajoute un air pour être chanté dans des occasions familières.

Dans les premiers tems, tous les convives chantoient ensemble d'une seule voix les louanges de la divinité: ainsi ces chansons étoient de véritables cantiques sacrés. Dans la suite, les convives chantèrent successivement, chacun à son tour, tenant une branche de myrthe, qui passoit de la main de celui qui venoit de chanter, à celui qui chantoit après lui. Enfin, quand la musique se perfectionna dans la Grèce, et qu'on employa la lyre dans les festins, il n'y eut plus que les habiles gens qui fussent en état de chanter à table. Les autres, contraints de s'en tenir à la branche de myrthe, donnèrent lieu à un proverbe grec, par lequel on disoit qu'un homme chantoit au myrthe, quand on vouloit le taxer d'ignorance.

Les Romains, imitateurs des Grecs, ne reçurent les chansons que lorsqu'ils commencèrent à cultiver la musique. Horace, le premier des Latins qui ait imité Alcée et Anacréon, et dont les odes ne sont que des chansons bacchiques et galantes, nous apprend que ses compatriotes ne chantèrent, jusques vers la fin de la république, que les poëmes des Saliens et quelques cantiques grossiers en l'honneur des dieux.

Les modernes ont aussi leurs *chansons* de différentes espèces, mais les Français l'emportent sur tous les peuples de l'Europe pour le sel et la grâce de leurs *chansons*. Nos ancêtres n'alloient au combat qu'en chantant la *chanson* de Roland, conte romanesque composé pour animer le soldat avant que d'en venir aux mains. On distribuoit à la tête de l'armée une troupe de grosses voix, qui chantoient de toute leur force cette *chanson* de Roland: cet usage s'est pratiqué sous les trois races, jusqu'à la bataille de Poitiers, que le roi Jean II, près d'en venir aux mains avec les Anglais, dit à un soldat qui la chantoit: *Il y a long-tems qu'il n'y a plus de Roland*; le soldat lui répondit à l'instant: *Il y a aussi long-tems qu'il n'y a plus de Charlemagne.*

On doit aux habitans du midi de la France la gloire d'avoir produit les *trouveres* ou *troubadours*, les premiers qui aient fait sentir à l'oreille les agrémens de la rime.

La grande règle des chansons est de conserver une proportion entre les paroles, l'air et le sujet. Cet heureux accord demande, outre le goût et la délicatesse dans l'esprit, une oreille au moins sensible aux différens tons de la musique. Quant au style, l'élégance et la naïveté sont

la plus grande beauté d'une chanson. La forme des vers y est libre ; le mélange des rimes dépend de l'air.

La même chanson est le plus souvent composée de plusieurs couplets que l'on chante sur un seul air ; et comme il est très-difficile de donner exactement le même rhytme à tous les couplets, on est contraint, pour les chanter, d'en arrêter la prosodie. Les Italiens, dont l'oreille est plus sensible et plus délicate que la nôtre à la précision des mouvemens, ont pris le parti de varier les airs de leurs *chansons*, et de donner à chacun des couplets une modulation qui leur est analogue.

CHANT, s. m. du latin *cantus*, fait de *cano*, chanter.

(*Physiologie*) Le *chant* dépend du résonnement produit par les parties de la bouche, de la flexibilité de la glotte, de la facilité de ses mouvemens, des inflexions de la voix, et de la justesse dans l'exécution. Il y a dans l'exécution du *chant* un mouvement de tout le larynx, c'est-à-dire, de la partie de la trachée-artère qui forme comme un nouveau canal qui se termine à la glotte, qui en enveloppe et soutient les muscles. C'est, en d'autres termes, le larynx suspendu sur ses attaches, en action, et mu par un balancement de haut en bas, et de bas en haut.

(*Musique*) Le *chant* est une sorte de modification de la voix humaine, par laquelle on forme des sons variés et appréciables.

Le *chant* appliqué plus particulièrement à notre musique, en est la partie mélodieuse, celle qui résulte de la durée et de la succession des sons, celle d'où dépend toute l'expression, et à laquelle tout le reste est subordonné. Il ne faut que du savoir pour entasser des accords ; mais il faut du talent pour imaginer des *chants* gracieux. Il y a dans chaque nation des tours de *chant*, triviaux et usés, dans lesquels les mauvais musiciens retombent sans cesse ; il y en a de baroques qu'on n'use jamais, parce que le public les rebute toujours. Inventer des *chants* nouveaux, appartient à l'homme de génie ; trouver de beaux *chants* appartient à l'homme de goût.

CHANT-ROYAL, s. m.

(*Poësie*) Le *chant-royal*, sorte d'ancienne poësie, est composé de cinq couplets, chacun de onze vers, terminés par un envoi.

Les rimes du premier couplet règlent celles des couplets suivans, qui doivent être les mêmes, et dans le même ordre ; de sorte que toute la pièce, composée de 62 vers, roule sur cinq rimes différentes, dont les deux premières sont employées dix fois, la troisième et la dernière 12 fois, et la quatrième 18 fois.

Le dernier vers du premier couplet sert de refrain, ou d'intercalaire pour les suivans, qui doivent finir de la même manière. L'envoi est une sorte d'explication de l'allégorie ; il se fait communément en sept vers, quelquefois en cinq, semblables, pour les rimes, à un pareil nombre de vers pris à la fin des couplets précédens. Cet envoi commençoit presque toujours par le mot *Prince*, par la raison que cette pièce étant regardée comme ce qu'il y avoit de plus majestueux parmi les petits poëmes, il paroissoit qu'on ne pouvoit l'adresser convenablement qu'aux rois, et c'est la cause pour laquelle on l'a appelé *chant royal*.

CHANTERELLE, s. f. de l'italien *cantarella*.

(*Musique*) Celle des cordes du violon et des instrumens semblables, qui a le son le plus aigu. On dit d'une symphonie qu'elle ne quitte pas la *chanterelle*, lorsqu'elle ne roule qu'entre les sons de cette corde et ceux qui lui sont le plus voisins.

CHANTIER, s. m. du latin *cantherius*, ou de l'italien *cantiere*.

(*Marine*) C'est l'établissement fait sur un terrain en pente douce, appelé *cale*, pour la construction d'un vaisseau; en généralisant le mot, on l'emploie pour exprimer le sol, la *cale* même et tout le local qui l'environne, et sur laquelle les charpentiers travaillent à préparer les bois pour le vaisseau.

Le *chantier* d'un vaisseau proprement dit, est composé d'un nom-

bre de *tins* ou billots de bois que l'on met à cinq ou six pieds (1 mètre 9 centimètres) les uns des autres, sur le grillage d'une cale de construction, pour porter la quille dans toute la longueur du vaisseau qu'on doit construire; et comme cette quille doit être posée sur un plan incliné à l'horizon d'environ trois degrés, pour faciliter la coulée du vaisseau de son *chantier* à la mer, lorsqu'il est achevé, on ne forme le premier *tin*, du côté de la mer, que d'une seule pièce de bois de hauteur, et on en augmente graduellement le nombre jusqu'à 6 ou 7, de même que leur dimension verticale.

Lorsque le vaisseau est achevé et prêt à être lancé à la mer, on remplit de bois tous les intervalles qu'on avoit laissés entre les *tins*, pour faciliter le travail et le passage des ouvriers; on recouvre le dessus de ce plan incliné avec des bordages très-droits et très-lisses. *V.* LANCER A LA MER.

CHAOS, s. m. mot purement grec χαος (*chaos*), dérivé de χαινω (*chainô*), s'entrouvrir, se fendre; *chaos* signifie aussi un abîme, une ouverture immense ou profonde où règne une obscurité affreuse: confusion de toutes choses avant la création.

CHAPE, s. f. du grec σκεπη (*skepê*), dont la racine est σκεπω (*skepô*), voiler.

(*Culte cathol.*) Vêtement d'église ou manteau, qui s'agraffe par devant, et va jusqu'aux talons, et que portent les choristes ou chantres, et même le célébrant dans certaines parties du service divin.

Cet ornement d'église s'appeloit autrefois *pluvial*, parce qu'il servoit en hiver à garantir de la pluie et à conserver le rochet.

Il y a des *chapes* de toutes couleurs; mais anciennement il n'appartenoit qu'aux papes d'en avoir de rouges.

Chape se dit encore de l'habit des cardinaux, qui a un capuce doublé d'hermine.

(*Mécanique*) On appelle *chapes*, des bandes de fer ou de cuivre, recourbées en demi cercles, entre lesquelles sont suspendues et tournent des poulies sur un pivot ou une goupille qui les traverse et leur sert d'axe, et va se placer et couler dans deux trous, pratiqués l'un à une des ailes de la *chape*, et l'autre à l'autre aile: tout cet assemblage de la *chape* et de la poulie est suspendu par un crochet, soit à une barre de fer, soit à quelqu'autre objet solide qui soutient le tout.

(*Marine*) On donne encore ce nom à un petit bouton creux, que l'on soude sur une aiguille de bousole pour recevoir le pivot sur lequel elle tourne.

CHAPEAU, s. m. du latin *capellum*, diminut. de *cappa*, formé du grec σκεπη (*skepé*).

(*Costume*) Coiffure des hommes, qui est ordinairement d'étoffe foulée de laine ou de poil, et qui a une forme avec des bords.

On ne voit point de *chapeaux* avant le règne de Charles VI. On commença de son tems à en porter à la campagne; on en porta sous Charles VII dans les villes, en tems de pluie, et sous Louis XI en tout tems. Louis XII reprit le *mortier*; mais François Ier. s'en dégoûta et porta toujours un *chapeau*. Cependant les *chapeaux* n'étoient pas trop communs sous Henri IV. Les princes et la noblesse commencèrent à porter cet ornement de tête, relevé de plumes et de franges, tandis que les bourgeois conservèrent encore longtems leurs *chaperons*.

On regardoit comme un très-grand désordre en 1495 que les ecclésiastiques commençassent, à la manière des séculiers, de porter des *chapeaux* sans cornettes.

L'usage du *chapeau* vert pour les prélats a été apporté d'Espagne par Tristan de Salazar, archevêque de Sens.

(*Mécan.*) *Chapeau* se dit, dans certains bâtis de charpente, d'un assemblage de trois pièces de bois, dont deux posées verticalement et emmortoisées avec une troisième sur ses extrémités, tiennent celle-ci horizontale.

(*Hydraul.*) Le *chapeau* est une pièce de bois attachée avec des chevilles de fer sur les couronnes d'une file de pieux, soit dans un

bâtardeau, soit dans une chaussée.

(*Imprimerie*) C'est une traverse de bois qui est au-dessus du sommier d'en haut d'une presse.

(*Commerce*) On appelle *chapeau* une gratification qui s'accorde par convention au capitaine, maître ou patron d'un bâtiment de commerce, pour avoir remis à bon port et bien conditionnés les effets ou marchandises à fret.

(*Musique*) *Chapeau* se dit encore d'un trait demi-circulaire dont on couvre deux ou plusieurs notes, et qu'on appelle plus communément *liaison*.

(*Botan.*) On donne le nom de *chapeau* à la partie supérieure d'un champignon, quand elle est évasée, et quand elle a plus de diamètre que le pédicule ou le pied qui la porte.

CHAPELET, s. m. diminutif de *chapel*, ou *chapeau de roses*, auquel il a de la ressemblance.

(*Culte relig.*) les *chapelets* ont été ainsi appelés à cause de leur ressemblance aux couronnes de roses : c'est pour cette raison que les Italiens disent *corona* pour *chapelet*, et les Espagnols *rosario*.

Pierre l'hermite passe pour être l'inventeur des *chapelets*.

Les Orientaux ont aussi des espèces de *chapelets* qu'ils appellent *chaînes*, pour faire leurs prières, en disant le nom de quelqu'une des perfections de dieu sur chaque grain. Le grand mogol porte jusqu'à huit de ces chaînes, les unes de perles, les autres de rubis, de diamans, de corail, etc.

Les Turcs ont des *chapelets* qu'ils portent à leur main, ou pendus à leurs ceintures. Ils les divisent en trois parties, et ne disent, à chaque grain, pour toute prière, que ces paroles : *Louange à dieu*, ou celles-ci : *Gloire à dieu*.

(*Hydrodinamique*) Le *chapelet* est une machine hydraulique, composée d'une suite de godets ou de clapets attachés à une corde, ou chaîne sans fin, qui trempent alternativement dans l'eau d'un puisard, et qui se remplissent ou se chargent avant que d'entrer dans un tuyau, d'où ils sortent par l'autre bout, et se vident dans un bassin ou creux quelconque destiné à recevoir l'eau.

(*Papeterie*) Les papetiers appellent aussi *chapelet* une espèce de papier de grande sorte.

CHAPELLE, s. f. du latin *capella*, diminutif de *cappa*, chappe (de St.-Martin), parce qu'anciennement, lorsque les rois de France alloient à la guerre, ils portoient avec eux la *chappe* de St.-Martin. Cette *chappe* étoit mise à couvert sous une *tente*, que l'on nommoit à cause de cela *chapelle*, et ceux qui veilloient autour d'elle, étoient, par la même raison, appelés *chapelains*.

(*Culte cathol.*) On entend maintenant par ce mot une petite église, un petit édifice consacré à dieu.

Différens lieux pratiqués dans une église, pour y dire la messe, et que les canonistes appellent *sub tecto*.

Un lieu pratiqué dans la maison d'un souverain, d'un prince, d'un particulier, pour y dire la messe. C'est dans ce sens qu'on dit la *chapelle de l'empereur*, la *sainte chapelle*, *avoir une chapelle dans sa maison*.

On dit par extension que le papetient *chapelle*, lorsqu'étant accompagné des cardinaux, il assiste à l'office divin, soit dans la *chapelle* de son palais, soit dans une église.

On dit la même chose des autres souverains de l'Europe, lorsqu'ils assistent en cérémonie à l'office divin.

On appelle figurément *chapelle ardente*, l'appareil funèbre qui environne le corps ou la représentation d'un défunt, avec un très-grand nombre de cierges allumés.

(*Poterie*) Enfourner en *chapelle*, se dit, dans le langage des manufacturiers de faïence, d'une manière d'enfourner les pièces sans étuis et à nu, ou des espèces de tablettes de terre cuite.

(*Tisserand.*) *Chapelle* se dit de certains morceaux de bois qui soutiennent la chasse et le porte-lame d'un métier de tisserand.

(*Marine*) *Faire chapelle ;* c'est prendre vent devant malgré soi, ce qui arrive ou par la faute du timonier, ou parce que le vent saute tout d'un coup, et se range de l'a-

vant, ou encore par la force des courans.

On est fort attentif à la mer, à ne pas faire *chapelle*, parce que l'on s'expose, si le vent est un peu fort, ou la mer un peu grosse, à démâter.

CHAPERON, s. m. du latin *capperone*, ablat. de *capparo*, fait de *cappa*.

(*Costume*) Coiffure de tête autrefois commune aux hommes et aux femmes, de tout âge et de tout rang.

Pendant plus de mille ans, on ne s'est couvert la tête en France que d'aumuces et de *chaperons*. On commença sous Charlemagne à les fourrer d'hermine et de menu noir. Le siècle d'après, on les fit de peaux, et on leur donna le nom d'*aumuces*, pour les distinguer des *chaperons* qu'on faisoit d'étoffes, et qui étoient beaucoup plus grossiers que les *aumuces*. Sous Charles V on rabatit sur les épaules l'*aumuce* et le *chaperon*, et on commença à se couvrir d'un bonnet qui représentoit une espèce de bourrelet dont on se servoit auparavant pour contenir le *chaperon* sur la tête.

Depuis le règne de Charles VII, les chanoines, les magistrats et les gradués, ont seuls conservé l'usage du *chaperon*; mais au lieu de le porter sur la tête, ils le portoient, les premiers sur le bras, et les autres sur l'épaule, et plutôt comme une marque de leur dignité que comme un vêtement utile.

Le *chaperon* porté sur l'épaule est encore aujourd'hui une marque distinctive des premiers magistrats de la République Française.

(*Technol.*) *Chaperon* se dit, en termes de vénerie, d'une coiffure de cuir dont on couvre la tête d'un oiseau de proie, afin qu'il n'y voie pas.

Les architectes appellent *chaperon*, le haut d'une muraille de clôture fait en forme de toit. Les *éperonniers* donnent ce nom au cuir qui couvre les fourreaux de pistolets, pour les garantir de la pluie; les *horlogers*, à une plaque ronde qui a un canon, et qui se monte ordinairement sur l'extrémité du pivot d'une roue; les *imprimeurs*, à une certaine quantité de feuilles ajoutées à celles que l'on veut faire imprimer, et qui servent pour les épreuves, et pour remplacer les feuilles défectueuses.

CHAPITEAU, s. m. du lat. *capitellum*, diminutif de *caput*, tête.

(*Archit.*) On appelle ainsi la partie supérieure d'une colonne ou d'un pilastre.

Le *chapiteau toscan* a un gorgerin, un annelet, un ove et un tailloir.

Le *chapiteau dorique* a un gorgerin, trois annelets, un ove, un abaque couronné d'un talon et d'un filet. Il y a un *chapiteau dorique* qui n'a qu'un annelet; d'ailleurs, il est semblable au précédent.

Le *chapiteau ionique antique* a une échine, des volutes, et un abaque formé d'un talon couronné d'un filet. Ces volutes représentent sur le côté un coussinet que quelques-uns appellent balustre, à cause qu'il l'imite par sa forme. Le *chapiteau dorique moderne* a des volutes angulaires, un échine, et son abaque a ses faces échancrées.

Le *chapiteau corinthien* a deux rangs de feuilles d'acanthe, des caulicoles, huit volutes angulaires, huit hélices, deux au milieu de chaque face; son abaque est en adoucissement, et se termine en un filet couronné d'un ove; il est échancré, et chacune de ses faces a une rose qui prend sur les hélices.

Le *chapiteau composite* a deux rangs de feuilles de persil, ou autres feuilles, des volutes qui naissent au-dessus de l'échine, et son abaque est assez semblable à celui du chapiteau corinthien.

Vitruve assure que Callimaque est l'inventeur du chapiteau corinthien. Ce fameux sculpteur grec ayant vu en passant près d'un tombeau, un panier que l'on avoit mis sur une plante d'acanthe, fut frappé de l'arrangement fortuit et du bel effet que produisoient les feuilles naissantes de cette plante qui environnoient le panier, et il en imita la manière dans les colonnes qu'il fit depuis à Corinthe, en établissant et en réglant sur ce modèle les proportions et les ornemens de l'ordre corinthien.

Le *chapiteau composite* a été inventé par les Romains, d'après l'imitation des chapiteaux *ionique* et *corinthien*.

(*Chimie*) *Chapiteau*, en termes de chimie, est un vaisseau placé au-dessus d'un autre appelé *cucurbite*, et dans lequel s'élèvent les vapeurs ou liqueurs que le feu fait monter dans la distillation. C'est dans la concavité intérieure de ce vaisseau que vont s'attacher les vapeurs qui s'élèvent des matières que l'on a mises dans la *cucurbite*; c'est là où elles se condensent ensuite par la fraîcheur de l'eau qu'on met dans le réfrigérant; et lorsqu'elles sont ramassées en gouttes assez grosses pour que leur pesanteur soit supérieure à leur adhérence aux parois intérieures du chapiteau, elles coulent le long de ces parois, se rendent dans une rigole qui règne tout autour du chapiteau, et arrivent à un tuyau oblique auquel communique cette rigole, et que l'on appelle le *bec* du *chapiteau*, et de-là tombent dans le récipient.

Les *chapiteaux* qui n'ont point de bec ou d'issue, ou dont le bec est bouché hermétiquement, sont appelés *chapiteaux* aveugles; ils servent dans cet état à la sublimation des fleurs et des sels volatils. Lorsqu'on veut s'en servir pour les distillations, on les ouvre en rompant l'extrémité du bec.

(*Botan.*) Les *botanistes* appellent *chapiteaux* certaines parties des fleurs et des fruits qui ont des rapports avec le chapiteau de l'architecture.

(*Artillerie*) Les canonniers donnent le nom de *chapiteau*, à une espèce de petit toit qu'ils mettent sur la lumière du canon.

CHAR, s. m. du latin *carrus*, imité du celtique *carr*, et employé dans les commentaires de César.

(*Arts mécan.*) Toutes les voitures avoient autrefois le nom de char; encore aujourd'hui en irlandais et en breton, on appelle *carr* une espèce de voiture que les Italiens et les Espagnols appellent *carro*, les Allemands *karr*, les Flamands *karre*, les Suédois *kœrra*.

Les premiers *chars* étoient à deux roues, les Phrygiens en firent à quatre roues, et les Scythes à six roues. Pour les cérémonies d'éclat on les ornoit d'or, d'argent et d'ivoire. Pour les combats, on les garnissoit de longues faux et de lames tranchantes et aiguës.

Les Grecs tiroient va nité de conduire parfaitement un *char*; ils avoient établi des jeux pour y disputer d'adresse en ce genre, et fondé des prix pour le vainqueur.

Les courses de *char* passèrent de la Grèce à Rome, où elles devinrent un magnifique spectacle du cirque.

CHARBON, s. m. du lat. *carbo*, dérivé du grec καρφω (*karphô*), faire sécher.

(*Chimie*) Le *charbon* tel qu'il est considéré par les chimistes, n'est pas celui que l'on obtient en brûlant des branches entassées sous des mottes de terre, et que l'on emploie dans les cuisines.

Le *charbon* des chimistes existe tout formé dans la nature; c'est un des principes des végétaux; on ne fait que le séparer des plantes qu'on distille; au lieu que le *charbon* des bois n'est pas pur, il contient des sels et de la terre. Les chimistes modernes appellent *carbone*, ce que les anciens appellent charbon pur, c'est-à-dire, la matière charbonneuse pure et séparée des substances étrangères qui l'altèrent dans le *charbon* commun.

(*Charbon de bois*) La manière de carboniser le charbon de terre est connue depuis longtems en Angleterre; mais ce n'est que depuis quelques années que M. Brune a appliqué la méthode anglaise à la conversion du bois en charbon.

L'avantage de la méthode de M. Brune sur la méthode ancienne, est de ne laisser ni fumerons ni cendres dans la fabrication.

Suivant l'ancien mode, une corde (deux stères) de bois, ne rend que deux à trois sacs de charbon, chacun de huit pieds cubes (274 décimètres cubes); huit jours suffisent à peine pour cette confection imparfaite.

D'après le procédé de M. Brune, la corde (deux stères) rend jusqu'à six sacs; le feu porté en même tems, et propagé sur tous les

points et dans toute la capacité du récipient, opère partout à-la-fois, le même effet sur la substance par la suffocation, sans qu'il se trouve ni cendres, ni fumerons. Trois jours suffisent à cette confection. Enfin il réunit l'avantage de la qualité de l'espèce à celui de la quantité; car, au lieu de cinquante-quatre paniers de charbon qu'il consommoit chaque jour dans un seul feu d'affinerie, il ne lui en faut plus que quarante-six.

La différence entre l'ancien et le nouveau procédé consiste principalement et presque uniquement dans un plan de tôle, sur lequel est construit l'appareil; d'où il arrive qu'au moyen de la propriété conductrice du calorique dont jouit la tôle, la base du fourneau entre en combustion presqua instantanément, et que la combustion continue graduellement et uniformément jusqu'aux parties supérieures du fourneau.

Dans l'ancien procédé, au contraire, la combustion commençant au centre et se communiquant lentement, le bois qui se trouve dans cette partie est brûlé avant même que celui qui se rapproche de la surface du fourneau, et sur-tout celui de la base, soit entré en combustion.

La méthode des Anglais pour carboniser le bois qui entre dans la composition de la poudre à canon, consiste à le distiller, pour ainsi dire, dans des cylindres de fonte, ou dans des fourneaux construits en plaques de métal, au moyen desquels on le débarrasse de l'acide pyro-ligneux.

Le bois est entassé par morceaux d'environ 24 centimètres dans le cylindre, dont l'ouverture sur le devant est fermée hermétiquement, tandis que l'autre extrémité communique par un tuyau avec des tonneaux où l'on reçoit l'acide généré. Dès-que le cylindre est rouge, l'acide pyro-ligneux passe dans la cuve, accompagné d'un peu d'hydrogène carboné, qui s'échappe dans un second tonneau au moyen d'un appareil hydro-pneumatique. On entretient le feu sous le cylindre, jusqu'à ce qu'il ne passe plus d'acide ni de gaz, et le résidu est du charbon pur.

(*Minéral*) *Charbon de terre*; autrement la HOUILLE; on le divise généralement en quatre espèces: *le charbon commun*, que l'on nomme encore *le charbon de poix ou le charbon de forge*, parce qu'il est principalement employé à cet usage. Le second et le troisième n'ont point de noms particuliers, mais on reconnoit l'un à son feu clair, à la facilité avec laquelle il se réduit en cendres, et parce qu'il est propre à échauffer les appartemens: le quatrième est beaucoup plus léger que les précédens, renferme très-peu de souffre, et donne un feu vif, ardent et âpre.

On peut dépouiller le *charbon* de terre d'une partie de son bitume par une première combustion, lui faire perdre ainsi de son odeur, et le rendre plus propre aux usages auxquels le charbon est généralement destiné.

Cette découverte est de la plus grande importance pour les pays où les bois commencent à devenir rares. L'opération dont le but est de procurer au charbon de terre toutes les qualités du charbon de bois, consiste dans une distillation *per descensum*, pour en extraire le bitume, et dans une évaporation, pour en séparer le souffre. Cette double opération a lieu en même-tems. Au bas d'un four construit d'un mortier très-réfractaire, on forme une rigole garnie d'un long tuyau de cuivre incliné, d'où le bitume s'écoule dans une marmite de fer fondu à moitié enterrée; et l'on place un autre tuyau de cuivre, implanté perpendiculairement sur le tuyau descendant, et qui sert à l'évaporation des vapeurs du souffre.

On mêle le charbon avec du bois pour l'allumer, on rougit médiocrement le four, afin que le degré d'une chaleur modérée fasse couler le bitume dans la marmite de fer, et que le souffre s'évapore par le tuyau de cuivre posé verticalement.

Le charbon perd pendant cette opération un huitième de son poids; il n'exhale pas la moindre odeur en brûlant; il dure au feu deux fois plus de tems que le char-

bon de bois, et l'huile et le bitume qu'on en retire défraient à-peu-près de la dépense. *V.* COAKS.

(*Méd.*) On entend par charbon ou anthrax une tumeur rouge, un peu dure, ronde, élevée en pointe, accompagnée d'une douleur vive, d'une chaleur brûlante, et d'une grosse pustule dans le milieu, ou de plusieurs petites qui se changent en une croûte noire ou cendrée, comme si l'on y avoit appliqué un fer chaud.

Il y a deux sortes de *charbon*, l'un simple et l'autre pestilentiel : la douleur qu'accompagne celui-ci, est plus vive, plus brûlante ; il est entouré d'un cercle livide, noirâtre, plombé ou violet, la gangrène y survient promptement ; il paroit en tems de peste.

(*Médec. préserv.*) Tous les végétaux soumis à l'action du feu, éteints ensuite ou étouffés, se changent en *charbon*.

Ce *charbon* remis au feu, s'embrase très-aisément, et se consume sans fumée ; mais il s'en exhale une vapeur subtile qui cause les accidens les plus funestes à ceux qui la respirent dans des appartemens clos et étroits.

L'histoire romaine nous apprend que l'empereur Jovinien fut étouffé par cette vapeur, et que Marius fit périr Quintus-Catulus par ce genre de mort.

Les symptômes qui attaquent d'abord ceux qui ont respiré la vapeur du *charbon*, sont les anxiétés, l'oppression, l'engourdissement des membres, un sommeil cataleptique, la perte de sentiment et de connoissance.

Le moyen le plus efficace de rappeler à la vie ceux que la vapeur du charbon a affectés, est de les exposer au grand air, et de leur faire avaler et respirer du vinaigre : les acides, et sur-tout le vinaigre paroissant avoir la propriété de fixer et de brider en quelque sorte l'action du phlogistique et des matières inflammables très-volatiles réduites en vapeur. On fera respirer en même-tems les liqueurs les plus spiritueuses, afin d'irriter un peu le système nerveux que la vapeur du charbon a jeté dans un état de stupeur.

CHARGE, s. f. du lat. barbare *cargare*, corruption de *carricare*, formé de *carrus*, char, dont les Anglais ont fait *carry*, porter, et *cargo*, charge, les Espagnols *carga* et *cargazon*, dans la même signification : faix, fardeau, ce que peut porter une personne, un animal, un vaisseau, une voiture, etc.

Dans sa première signification, le mot *charge* ne se disoit que des *charges* que l'on mettoit sur les chars et les charettes, conformément à son étymologie ; mais on l'a étendu depuis à toutes sortes de fardeaux, au propre comme au figuré.

(*Marine*) *Charge*, *chargement*, *cargaison*, se disent également de ce qui est contenu dans la capacité d'un vaisseau, avec cette différence que *charge* se dit plus particulièrement d'un vaisseau de guerre, et s'entend du poids, de l'encombrement et de l'arrimage ; et que *chargement* ou *cargaison*, s'applique à ce qui a rapport au profit et à la spéculation de commerce.

On dit en termes de commerce, qu'un vaisseau marchand prend sa *charge* ou *charge en cueillette*, pour dire que le capitaine reçoit des marchandises de différens particuliers pour composer par petites parties la *charge* entière de son vaisseau.

Vaisseau *chargé à couler bas* ; c'est un vaisseau chargé à trop forte charge, et enfoncé au-delà de sa ligne de flottaison.

Vaisseau chargé par un grain ; c'est un vaisseau qui reçoit sous voile un grain de vent violent, qui le fait plier et incliner.

Vaisseau chargé en côte ; c'est lorsqu'étant près de la terre, un vaisseau est pris par un vent violent du large qui le porte vers la côte sans qu'il puise s'en éloigner.

(*Technol.*) Les *architectes* appellent *charge* la maçonnerie que l'on met sur les solives et ais d'entre-voux, ou sur le hourdi d'un plancher, pour recevoir l'aire de plâtre ou de carreau.

En termes de forge, on donne le nom de *charge* à l'entonnoir supérieur d'un fourneau.

Le *doreur* appelle *charge*, l'ac-

tion d'appliquer des feuilles d'or ou d'argent sur un autre métal.

Les jardiniers emploient le mot *charge*, pour exprimer ce qu'un arbre peut ou doit porter. Un arbre est trop *chargé*, lorsqu'on lui a laissé trop de bois ou trop de fruit ; en lui laissant trop de bois on l'épuise, en lui faisant porter trop de fruit, on n'en a que de petits. Le talent, est d'observer un juste milieu entre l'une et l'autre extrémité.

(*Art. milit.*) *Charge* signifie, en termes de guerre, le choc de deux troupes qui en viennent aux mains. On dit encore la *charge* d'un canon, d'un fusil, pour la quantité de poudre nécessaire pour charger un canon, etc.

(*Econ. polit.*) *Charges* s'emploie au figuré pour signifier les dépenses de l'Etat, les offices pour lesquels on paye une finance ou un droit ; les fonctions onéreuses, comme la tutelle, etc.

(*Pratique*) On appelle *charges*, en matière criminelle, les preuves et indices qu'il y a contre un accusé.

(*Poésie*), *peinture*) *Charge* se prend pour exagération ; en poësie ou *charge* un ridicule ; en peinture on *charge* les traits, l'expression, les contours, etc.

CHARITÉ, s. f. du latin *charitas*.

(*Culte cathol.*) L'une des trois vertus théologales, amour par lequel nous aimons dieu, comme notre souverain bien ; et l'amour qu'on a pour le prochain en vue de dieu.

(*Hospices*) *Filles de la charité*, ou *servantes des pauvres malades*; Saint-Vincent de Paul est le fondateur de cette utile et pieuse congrégation. Ce ne fut d'abord qu'une espèce de confrérie établie à Chatillon-les-Dombes, en Bresse, et dont les soins devoient se borner à secourir les malades de la campagne ; mais mademoiselle Legras, fille de Louis de Marillac, obtint de Saint-Vincent de Paul la permission d'en établir une autre à Paris, dans la paroisse de Saint-Nicolas du Chardonnet sa paroisse. En 1651, elle obtint de M. de Gendi, archevêque de Paris, l'approbation et l'érection de sa compagnie, dont il lui fit expédier des lettres par le cardinal de Retz, son coadjuteur, qui l'érigea quatre ans après en congrégation, sous le titre de *servantes des pauvres*, et sous la direction du supérieur-général de la mission. Cette congrégation fut ensuite autorisée par lettres-patentes, en 1657, et confirmée en 1660, par le cardinal de Vendôme, légat en France, sous Clément IX. Saint-Vincent de Paul en fit les statuts et les règlemens.

CHARLATAN, s. m. de l'italien *ciarlatano*, formé de *ciarlare* parler beaucoup.

Vendeur de drogues, d'orviétan, et qui les débite dans les places publiques et sur des théâtres, ou sur des tréteaux.

(*Méd.*) La *charlatanerie* est très-ancienne. Les Egyptiens et les Hébreux étoient entourés d'imposteurs qui, abusant de la foiblesse et de la crédulité, se vantoient de guérir les maladies les plus graves par des amulettes, des divinations et des charmes. Il y avoit des charlatans en tout genre chez les Grecs et chez les Romains. Les premiers qui dans les siècles modernes ont fait revivre le charlatanisme, étoient des avanturiers de *Cœretum*, bourg d'Italie, situé dans le voisinage de Spolette, d'où est venu *Ceretano*, qui en italien signifie la même chose que *ciarlatano*. Ces hommes sans science et sans aucun titre exercent la médecine et la chirurgie, et trompent le public par l'appas de leurs prétendus secrets. On ne sauroit être assez en garde contre ces insectes dangereux, et trop se méfier des sachets, des antidotes, des spécifiques, des opiates, des poudres, des elixirs etc., que l'on dit être des remèdes à tous maux, et qui sont la source de mille infirmités. Les bateleurs, les charlatans modernes ne diffèrent point des anciens pour le caractère : c'est le même génie qui les gouverne, le même esprit qui les domine, le même but auquel ils tendent, celui de gagner de l'argent et de tromper le public.

(*Jardin.*) Le jardinage a aussi ses charlatans. En 1751, un nommé Vitry se fit annoncer dans un journal comme médecin des arbres ; il

leur faisoit, disoit-il, prendre médecine, en leur donnant des purgatifs pour leur procurer des évacuations copieuses.

(*Peinture*) La *peinture* proprement dite devroit se défendre contre les prestiges des *charlatans*; car la représentation ou l'imitation de la nature est soumise à être confrontée avec elle; mais comme cette représentation n'est que feinte, qu'il faut par conséquent que ceux qui en jugent, entrent dans quelques connoissances des parties qui constituent l'art de peindre, ceux qui l'exercent peuvent employer et emploient quelquefois des artifices contraires à la justesse des idées qu'on doit avoir, par conséquent, nuisibles au goût et aux arts en général.

Parmi les artifices les plus nuisibles à la peinture, sont les préparations, les vernis et les procédés mystérieux auxquels on attribue des avantages le plus souvent exagérés, ou qui étant peu durables, altèrent les ouvrages, et par conséquent font un tort réel aux arts et aux artistes.

(*Gravure*) La *gravure* simple et franche n'a obtenu des succès aussi brillans, qu'à force d'études, de soins, de tems, et par une longue habitude des outils connus de tout le monde; il falloit, pour rendre, à l'aide du burin, un tableau de grand maître, qu'un artiste eût passé la moitié de sa vie à couper le cuivre d'une main intelligente et sûre. Il employoit des années entières à terminer une planche dont le succès tournoit bien plus au profit de sa gloire que de son intérêt.

L'industrie multiplia l'usage de l'eau-forte, qui, mordant et creusant en peu d'heures le cuivre, rendoit plus promptement sans doute, mais avec moins de précision et sur-tout moins d'accord, le dessin ou le tableau. Cette manière l'emporta sur l'usage du burin, et les artistes l'adoptèrent avec d'autant plus d'empressement, que ce procédé qui demande une pratique moins difficile à acquérir, procure un gain plus prompt. Le burin, sans prévoir le tort que lui devoit faire cette invention, se prêta à réparer les défauts de l'eau-forte et les négligences de la pointe; mais la gravure devenue ingrate envers lui par l'attrait du gain, employa toute son industrie à se passer des moyens qui demandoient trop d'étude, de soins et de tems. L'on regarda et l'on fit envisager au public les nouveaux procédés, comme des perfectionnemens de l'art, parce qu'ils imitoient ou singeoient toutes les différentes manières de dessiner des maîtres, et même la peinture, à l'aide des planches multipliées et imprimées en couleur.

Le peu de connoissances pratiques que le public a des opérations avec lesquelles on produit ces ouvrages, les soins qu'on prend de lui en cacher les procédés, lui font ignorer combien on lui survend les petites illusions auxquelles il se complaît, et combien il s'éloigne de la connoissance des arts, lorsqu'il pense que des estampes coloriées sont l'équivalent des tableaux.

CHARME, s. m. du lat. *carmine*, ablat. de *carmen*.

(*Divinat.*) Ce qu'on suppose superstitieusement fait par art magique, pour produire un effet extraordinaire.

Les vieux contes disent qu'il y a des *charmes* pour empêcher l'effet des armes, et se rendre invulnérable, pour se faire aimer, pour faire mourir les arbres, les bestiaux, etc. Certains animaux ont été investis, par l'ignorance et la crédulité, du pouvoir de charmer: tel est le pouvoir attribué au crapaud et au serpent-sonnette, de fasciner les animaux.

Les lumières de la philosophie ont dissipé une grande partie de ces préjugés, et d'habiles naturalistes ont démontré que les autres n'étoient qu'une illusion.

CHARMILLE, s. f. diminutif de *charme*, arbre, du latin *carpinus*.

(*Jardin.*) La *charmille* est un jeune plant de *charmes* que l'on tire des pépinières, et qui fait les plus belles palissades. Par extension l'on donne aussi ce nom aux palissades même formées de *charmes*.

CHARNU, adj. du lat. *carnosus*, de *caro*, gen. *carnis*, chair.

(*Anat.*) Il se dit en parlant d'un homme ou d'un animal qui est bien fourni de chair.

(*Botanique*) Un fruit *charnu* est celui dont le péricarpe est d'une épaisseur notable, d'une substance un peu ferme qui se laisse facilement entamer, et qui est succulente.

Charnu se dit aussi des tiges et des feuilles qui ont les qualités de ce péricarpe.

CHARPENTIER, s. m. du lat. *carpentarius*, formé de *carpentum*, chariot; celui qui fait des chariots.

(*Technologie*) Les Latins appelloient *carpentarii* ceux qui faisoient les chariots; mais depuis on a appelé de ce nom tous ceux qui faisoient des ouvrages d'architecture et autres travaux en bois.

(*Hist.*) Autrefois *Charpentier* a été le surnom ou le sobriquet d'un vaillant homme qui dans les combats frappoit en vrai *charpentier*. Guillaume, vicomte de Melun, qui étoit avec Hugues-le-Grand à la première expédition de Jérusalem, fut ainsi surnommé le *Charpentier*, à cause des grands coups d'épée qu'il déchargeoit sur les ennemis.

CHARPIE, s. f. du lat. *carpia* ou *carpita*, fait de *carpare*, amasser, recueillir.

(*Chirurg.*) Filets de vieille toile, qui servent à faire des plumaceaux, des tentes et des bourdonnets sur lesquels les chirurgiens mettent leurs poudres ou étendent leurs onguens, pour les appliquer sur les parties malades, ou pour absorber les humeurs superflues des ulcères.

CHARRÉE, s. f. du latin *cinerata*, cendrée.

(*Agric. Jardin.*) Cendre qui a servi à faire la lessive, et qui a perdu le feu ou plutôt le sel qu'elle conservoit en sortant du bois. Elle est très-propre, non-seulement dans le jardinage, à mettre au pied des arbres, mais encore dans l'agriculture, à répandre dans les prés pour faire périr la mousse et les mauvaises herbes, pour engraisser la terre et faire avancer les végétaux.

CHARRUE, s. f. du lat. *carruca*, qui pourroit venir de *scaro*, qui signifie un soc de charrue.

Machine à labourer la terre.

(*Agric.*) La fabrique des premières charrues étoit très-simple. Cette machine assez compliquée dans certains pays, étoit composée originairement d'un seul morceau de bois très-long et courbé de manière qu'une partie enfonçoit dans la terre, et l'autre servoit à atteler les bœufs. Il n'y avoit point de roues; on y avoit seulement ajouté un manche pour que le conducteur de la *charrue* pût la diriger et la faire tourner à sa volonté. Il n'y entroit ni fer, ni aucun autre métal. Telles étoient les *charrues* dont les Grecs se servoient. On en trouve encore aujourd'hui le modèle dans celles dont se servent les habitans de la Conception au Chili. Leurs *charrues* ne sont faites que d'une seule branche d'arbre, crochue, tirée par des bœufs.

On en vint ensuite à les faire de deux pièces, l'une longue, où l'on atteloit les bœufs, l'autre plus petite, et adaptée de manière qu'elle servoit de soc et entroit dans la terre. Ces *charrues* étoient encore très-simples et n'avoient point de roues. L'usage en subsiste encore aujourd'hui dans certains cantons de la Haute-Egypte. Les Latins n'en ont pas connu d'autres pendant fort longtemps; telles sont aussi à-peu près celles dont on se sert dans les départemens méridionaux de la République française, et généralement dans tous les pays chauds.

Depuis que l'on s'occupe sérieusement de l'agriculture, on a imaginé des *charrues* de toutes les formes et de toutes les dénominations: des *charrues* à double oreille, à tourne oreille, à semoir; des *charrues* doubles, à double soc. On a proposé des prix pour ceux qui détermineroient des principes fixes pour la construction des *charrues*. On a calculé la force nécessaire pour tirer les *charrues*; on a même inventé des instrumens pour mesurer cette force.

(*Jardin.*) Les jardiniers se servent d'une *charrue* composée de deux brancards, deux traverses de bois, d'un fer tranchant d'environ neuf décimètres (trois pieds) de long un peu incliné pour mordre d'un

pouce dans les allées. Un cheval traîne cette *charrue*, et son conducteur appuie dessus par derrière, afin d'avancer l'ouvrage. On fait aussi de petites *charrues* montées sur une roue ou sur deux, qu'un homme pousse devant lui. Celles-ci ne peuvent s'employer que dans un terrain léger et sablonneux.

CHARTRE, ou CHARTE, s. f. dans la signification d'ancien titre, vient du grec χαρτης (*chartés*), dont les Latins ont fait *charta*, papier, lettre, écrit.

(*Diplomatique*) Ce mot se dit communément des titres fort anciens et antérieurs au moins au quinzième siècle. Parmi les anciennes *chartres*, il y en a de totalement supposées, et d'autres qui ne sont que falsifiées; l'art de reconnaître les unes et de vérifier les autres, s'appelle *art diplomatique*. Les règles à suivre pour l'exercer avec jugement, sont: 1.° d'avoir des pièces authentiques, pour servir de pièces de comparaison; 2.° d'examiner la différence du style d'une pièce à l'autre, c'est-à-dire, de quelle manière les princes ont commencé et terminé leurs diplômes, et de quels termes particuliers ils se sont servis; 3.° d'examiner la date ou la chronologie des autres; 4.° de faire attention aux signatures des personnes, pour savoir si elles existoient alors; 5.° d'avoir une connoissance certaine de la nation, de ses rois, des mœurs du tems, des coutumes et des usages du peuple; 6.° de comparer les monogrammes et les signatures des rois, celles de leurs chanceliers ou référendaires, avec celles des actes qu'on croit être véritables; 7.° de s'assurer que les sceaux sont sains et entiers, qu'ils n'ont point été transportés d'un acte véritable, pour être appliqués à un acte faux et supposé; 8.° de bien savoir quelle étoit la matière sur laquelle on écrivoit dans chaque siècle: si c'étoit du papier d'Egypte, des peaux de poisson, de parchemin, ou du papier moderne; quelle a été la marque de celui-ci, dans telle et telle année, et quels sont les caractères qui attestent l'antiquité de celui-là; 9.° faire attention à l'encre dont on s'est servi à diverses époques, aux caractères que l'on a employés, à la forme de ces caractères, etc., etc. Quand on saura tout cela, on n'aura, encore qu'une science conjecturale et incertaine, parce qu'aucune des règles de cet art n'est fondée sur des principes incontestables, que l'on s'en sert également pour prouver le pour et le contre, et qu'il n'existe point encore de pratiques assez certaines pour en faire des règles constantes et indubitables.

Les principales *chartes* sont la *charte normande*, ou le titre par lequel Louis X, dit Hutin, accorda divers priviléges à la ci-devant Normandie, et que Philippe de Valois augmenta encore.

La *charte* anglaise, appelée la *grande charte*, *magna charta*, parce qu'elle contient un certain nombre de lois passées sous Henri III, confirmées par Edouard I, et que ces lois sont la base des droits et des libertés de la nation anglaise.

(*Commerce*) *Charte-partie*, en latin *charta-partita*, parce que cet acte étoit autrefois écrit plusieurs fois sur un morceau de parchemin, que l'on partageoit ensuite entre les contractans. C'est ce qu'on appelle *affrétement* dans les ports de l'Océan, et *nolissement* dans ceux de la Méditerranée. Ces termes signifient un acte ou convention écrite pour le louage d'un vaisseau, entre le patron et le marchand.

La *charte-partie* n'est guère d'usage que dans les cas d'un affrétement entier ou assez considérable pour occasioner l'armement d'un navire.

CHARTRE, s. f. pour prison, vient du latin *carcere*, ablatif de *carcer*, par le changement du C en D, et du D en T.

St.-Vincent de la *chartre*, près le château du Loir, est appelé *carcer*, dans la chronique de S.-Aubin d'Angers et dans Geoffroi, abbé de Vendôme.

L'église de St-Denis de la *chartre* en la cité a été ainsi appelée, parce que l'on croit qu'elle a servi de prison à ce Saint.

(*Pratique*) *Chartre privée*; ce mot signifie prison sans autorité de justice. Il est défendu de tenir personne en *chartre privée*, c'est

à-dire, en un lieu autre que la prison publique.

(*Médec.*) *Chartre* en la signification de prison, a été employé pour maigreur, tristesse, dépérissement, parce que la prison est ordinairement une cause de langueur et de tristesse. La *chartre*, en termes de médecine, est donc une maladie chronique à laquelle les enfans sont sujets, et qui consiste dans une langueur et une maigreur considérables de tout le corps, excepté la tête qui est fort grosse, et le ventre gonflé et dur.

CHASSE, s. f. dans le sens de caisse, vase, vient de *capsa*.

(*Culte cathol.*) Vaisseau où sont renfermées les reliques de quelque Saint.

(*Technol.*) Ce mot est employé par un grand nombre d'artisans pour exprimer en général ce qui sert à tenir une chose *enchâssée*.

CHASSE, s. f. dans la signification d'action de chasser, de poursuivre, vient de l'italien *caccia*, formé du latin barb. *caciare*, qui se trouve dans les capitulaires de Charlemagne.

(*Vénerie*) Le mot *chasse* s'applique particulièrement à l'art de chasser les bêtes. Cet art a sa théorie et sa pratique; sa théorie est, en quelque sorte, une dépendance de l'histoire naturelle, puisqu'elle consiste dans les observations qu'on a pu faire sur diverses qualités physiques des animaux dont on a voulu faire la *chasse*, comme par exemple, de distinguer l'âge des cerfs à l'inspection du pied, juger et démêler les traces du sanglier et du loup, distinguer le loup d'avec la louve; savoir les tems où les animaux sont en chaleur, connoître les lieux qu'ils habitent, leurs ruses, leurs ressources, soit pour se cacher, soit pour fuir. *V.* pour les détails, VENERIE, FAUCONNERIE, CHIENS, MEUTES, FAUCON, *etc. etc.* Quant à l'histoire de la chasse, on assure que le premier royaume connu, celui du Sennaar, fut fondé par le chasseur Nemrod. Diane étoit la patrone des chasseurs et partageoit avec Apollon leur encens et leurs hommages.

Chez les Romains, au tems de Salluste, la *chasse* étoit tombée dans le mépris, et ces peuples guerriers, loin de croire que cet exercice fût une image de la guerre capable d'entretenir l'humeur martiale, n'y employoient que des esclaves.

En France, dans le commencement de la monarchie, les princes et la noblesse faisoient leur amusement de la *chasse*, lorsqu'ils n'étoient pas occupés à la guerre. Le goût de la *chasse* s'est conservé jusqu'à ce jour parmi les Français, et le droit de *chasse*, après avoir été plusieurs fois défendu, ou restreint, a été définitivement rendu aux propriétaires, chacun sur leur terrain.

(*Jeu de paume*) Une *chasse* est, au *jeu de paume*, la distance qu'il y a entre le mur du côté où l'on sert, et l'endroit où tombe la balle du second bond. Cette distance se mesure par les carreaux: quand la *chasse* est petite, on dit une *chasse* à deux, à trois carreaux et demi.

(*Marine*) Donner la *chasse* à un vaisseau, c'est le poursuivre et faire force de voiles pour l'atteindre.

Prendre chasse, au contraire, c'est forcer de voiles pour éviter un ennemi qui poursuit.

CHASSE-MARÉE; c'est une espèce de bâtiment de la côte des départemens maritimes du Nord et de l'Ouest (de la ci-devant Bretagne). Il est fin et taillé, en général bon boulinier, c'est-à-dire, d'une grande marche au plus près, lorsque la mer est belle. Il porte deux mâts avec chacun une voile, de l'espèce de celles qu'on appelle voile de bourcet, ou voile au tiers.

(*Commerce*) *Chasse-marée* se dit aussi des voitures qui transportent le poisson, par terre, des ports de mer à Paris.

(*Musique*) On donne le nom de *chasse* à certains airs, ou à certaines fanfares de cors ou d'autres instrumens qui réveillent l'idée des tons que ces mêmes cors donnent à la *chasse*.

(*Technol.*) Les ouvriers en fer appellent *chasse-carrée* une espèce de marteau à deux têtes carrées dont l'une est acérée, et l'autre ne l'est pas.

CHASSER, v. a. du lat. barb. *caciare*, mettre dehors avec violence, contraindre, forcer de sortir de quel-

que lieu. Mener, faire marcher devant soi, pousser quelque chose en avant.

(*Imprimerie*) Les imprimeurs disent qu'une sorte de lettre, de caractère, *chasse* plus qu'une autre, pour dire qu'ils occupent plus d'espace.

(*Vénerie*) *Chasser*, pris absolument, signifie poursuivre toute sorte de gibier. *V.* CHASSE.

(*Marine*) *Chasser sur son ancre, ou sur ses ancres*, se dit d'un vaisseau au mouillage, qui est emporté, soit par la violence du vent, soit par l'effet de la mauvaise tenue du fond, et qui dérive, en traînant après soi ses ancres qui labourent le fond.

CHASSIE, s. f. du latin *cæcare* aveugler, dont les Espagnols ont fait *cecujoso*, pour chassieux.

(*Méd.*) Humeur visqueuse et sulfureuse, qui suinte des bords des paupières, et qui sert à les lubréfier. Quand cette humeur est épaisse et âcre, elle colle les paupières et les enflamme : c'est ce qu'on appelle *lippitude*. *V.* ce mot.

CHASSIS, s. m. du latin *capsicium*, formé de *capsum*, qu'on a dit par métaplasme pour *capsa*, cassette.

(*Technologie*) *Châssis* se dit généralement de tout assemblage de fer ou de bois assez ordinairement carré, destiné à environner un corps et à le contenir. Il y a peu d'arts et même assez peu de machines considérables, où il ne se rencontre des *châssis* ou des parties qui en font la fonction sous un autre nom.

(*Jardin.*) Des *châssis*, en termes de jardinage, sont un assemblage de pièces de bois jointes par des rainures, et où l'on ménage des feuillures pour y faire entrer des panneaux de vitres. On pose ces *châssis* inclinés sur des pièces de bois soutenues par des murs construits en brique ; on les échauffe par un fourneau placé dans l'intérieur, et dont les conduits de brique portent la chaleur tout autour entre deux murs. Ces *châssis* servent à élever des ananas, etc. Cette invention est due aux Anglais et aux Hollandais

(*Peinture*) Le *châssis* d'un tableau est un assemblage de tringles de bois sur lesquelles on assujettit et l'on tend la toile qui doit servir à peindre.

(*Gravure*) On appele encore *châssis* un assemblage de tringles de bois sur lequel le graveur étend et assujettit un papier huilé ou vernissé, destiné à adoucir l'éclat que le jour où la lumière produisent sur le cuivre, soit qu'on grave au burin, ou bien à l'eau forte.

CHASUBLE, s. f. du latin *casubula*, diminutif de *casula*, petite case, parce que le prêtre, couvert de cet ornement, a l'air d'être enfermé dans une boîte.

(*Culte cathol.*) Ornement d'église, que le prêtre met par-dessus son aube quand il va dire la messe. Les *chasubles* des anciens étoient toutes rondes et fermées de tous côtés, excepté à l'endroit par où l'on passoit la tête pour les vêtir ; ainsi elles enfermoient les bras comme les autres parties du corps, et lorsqu'on vouloit faire agir les bras, on la retroussoit sur l'épaule, au lieu que maintenant elles sont fendues par les côtés. Tous les papes des douze premiers siècles sont vêtus de ces sortes de *chasubles*. *Honorius IV* est le premier que l'on voie orné d'une chape.

Les Orientaux, lorsqu'ils célèbrent la messe dans nos églises, se servent plutôt de chapes que de *chasubles*. Dans les commencemens du christianisme, les prêtres ne se servoient ni de chapes ni de *chasubles* ; ils célébroient les mystères avec les mêmes habits qu'ils avoient coutume de porter ; seulement on gardoit les plus propres pour la célébration des mystères.

CHAT, s. m. du latin *catus*, que quelques-uns croient formé de *catare*, voir clairement ; et d'autres du grec κατις (*katis*), furet.

(*Hist. nat.*) *Animal domestique* mammifère, de l'ordre des animaux carnassiers, carnivores.

(*Artill.*) On appelle *chat* un instrument de fer à plusieurs griffes, dont on se sert pour voir s'il n'y a pas de chambres ou d'inégalités dans l'intérieur d'un canon.

(*Marine*) Un *chat* est une sorte de vaisseau marchand, en usage chez les Danois et les autres nations du

Nord et de la mer Baltique. Ces bâtimens construits pour la charge ont quelque rapport avec les flûtes hollandaises; ils portent trois mâts à *pible*, c'est-à-dire, d'une seule pièce, et deux voiles à chaque mât.

Chatte; c'est le nom d'une autre sorte de bâtiment, gabare ou allège, propre à charger et décharger les vaisseaux dans le port de Rochefort. On appelle aussi *chatte* une sorte de bâtiment gros et renforcé dans sa charpente, qui est fait pour porter quelques canons de 24, afin de défendre l'entrée d'un port. Quelques-unes de ces *chattes* ont été construites avec succès dans le même port de Rochefort, et expédiées pour des missions lointaines.

(*Minéral.*) *Argent de chat, or de chat*; c'est ainsi qu'on nomme le *mica*, lorsqu'il est d'un blanc argentin, ou d'un jaune doré.

CHATON, s. m. du latin *castrone*, ablatif de *castro*, dont les Italiens ont fait *castone*, enchâsure.

(*Lapid.*) La partie d'une bague, d'un poinçon, dans laquelle une pierre précieuse est enchassée.

(*Botan.*) On appelle *chaton*, en termes de botanique, un assemblage de petites feuilles ou d'écailles florales, fixées sur un axe commun, grêle, et ordinairement pendant; chacune d'elles recouvrant un ou plusieurs organes du même sexe, fixés sur sa base interne, à une distance notable de l'axe commun; de manière que chaque écaille arrachée emporte avec elle ces mêmes organes. Cette sorte de disposition de fleurs s'observe sur le saule, le peuplier, etc.

(*Jard.*) Les jardiniers donnent le même nom à certaines fleurs attachées par groupes le long d'un filet commun. Lorsque ces *chatons* ne contiennent que des fleurs mâles, ils ne donnent point de fruit. Quelquefois ils n'en renferment que de femelles: souvent ils en contiennent des unes et des autres. Le *chaton* est encore l'enveloppe qui renferme certaines graines, et qui se fend pour les laisser se répandre, quand elles sont mûres.

CHATOUILLEMENT, s. m. de chatouiller, anciennement *catiller*, du latin *catullire*, qui exprime le prurit et la démangeaison des chiens lorsqu'ils sont en chaleur, et que l'on a étendu à toute sorte d'animaux.

(*Physiol.*) Espèce de sensation hermaphrodite, qui tient du plaisir; quand elle commence, et de la douleur quand elle est extrême. Le *chatouillement* occasionne le rire; il devient insupportable, s'il est poussé trop loin; il peut même être mortel, si l'on en croit plusieurs historiens.

Il faut donc que cette sensation consiste dans un ébranlement de l'organe du toucher, qui soit léger, comme l'ébranlement qui fait toutes les sensations voluptueuses, mais qui soit cependant assez vif pour jeter l'ame et les nerfs dans des agitations, dans des mouvemens plus violens que ceux qui accompagnent d'ordinaire le plaisir, et par-là cet ébranlement approche des secousses qui excitent la douleur.

CHATOYEMENT, s. m. de CHAT:

(*Minéral.*) Reflet, tantôt blanc, tantôt coloré: cette expression a été composée avec le mot *chat*, parce que l'œil de cet animal offre différentes couleurs, selon le côté par où la lumière le frappe. La nacre de perle, le burgos, la pierre de Labrador, l'opale, quelques feldspaths *chatoyent* et présentent les couleurs de l'iris. On dit d'une pierre qui offre ces sortes de reflets, qu'elle est *chatoyante*.

CHAUD, adj. *V.* CHALEUR.

CHAUFFER, v. du lat. *calefare*, contraction, de *calefacere*, rendre chaud.

(*Marine*) *Chauffer un vaisseau*; c'est, lorsqu'on le carène, brûler sur des plates-formes flottantes, appelées *rats de carène*, ou *ponts flottans*, placés le long de sa quille à fleur d'eau, des branches menues de pin, ou d'autre bois, faisant un feu clair comme un feu de paille, afin de dissiper la partie submergée du vaisseau, de détruire par le feu l'ancien enduit, les herbes et les coquillages marins qui s'y étoient attachés, de mettre les bordages et coûtures à nud, pour les mieux visiter, et y appliquer ensuite un

nouveau *corroi*. *V.* CORROI, CARRÉ.

CHAUME, s. m. du latin *calamus*.

(*Botan.*) Espèce de tuyau ordinairement fistuleux, garni de plusieurs nœuds ou articulations : c'est la tige des graminées qu'on nomme vulgairement *paille* : le *chaume* du blé, le *chaume* du seigle. De *chaume*, on a fait *culmifère*, pour désigner les plantes qui ont pour tige un *chaume*.

CHAUSSÉE, s. f. du latin *calcata*, formé de *calcare*, marcher, fouler aux pieds.

(*Architecture*) Levée de terre que l'on fait au bord de l'eau, pour soutenir, pour retenir l'eau d'une rivière ou d'un étang.

C'est encore une levée qui se fait dans des lieux bas, humides et marécageux, pour servir de chemin, de passage.

Les horlogers donnent le nom de *chaussée* à une pièce de la cadrature d'une montre.

(*Histoire nat.*) *Chaussée des géants ;* le vulgaire appelle ainsi un assemblage de basaltes qui ressemble à une réunion de colonnes, et que les habitans de l'Irlande regardent comme une fabrique due à des êtres surnaturels.

CHAUSSURE, s. f. du latin *calcearium*.

(*Costumes*) Les Grecs et les Romains ont eu des *chaussures* de cuir ; les Egyptiens de papyrus ; les Espagnols de genet tissu ; les Indiens, les Chinois, et d'autres peuples, de jonc, de soie, de lin, de bois, d'écorce d'arbres, de fer, d'airain, d'or, d'argent. Chez les Romains, les magistrats et les Empereurs portèrent des chaussures de soie rouge, et aussi de toile de lin fort blanche, brodée et enrichie de perles et de diamans. Telle étoit la chaussure d'Antonin surnommé le Philosophe, et de ses successeurs jusqu'à Constantin.

Les Romains de la classe ordinaire portoient des *chaussures* noires, et leurs femmes des *chaussures* blanches. On distinguoit celles des sénateurs, des patriciens et de leurs enfans par un croissant fait en forme de C, ce qui donnoit à connoître qu'ils descendoient du nombre des cent sénateurs ou patriciens que Romulus institua avec sa nouvelle ville. Ces croissans étoient les uns d'or, les autres d'argent ou d'ivoire, tous ornés de diamans et d'autres pierres précieuses.

Les grands magistrats et les généraux, aux jours de cérémonies et de triomphes, portoient des souliers rouges ; les esclaves marchoient nus pieds.

Les anciens Français avoient des chaussures dorées en dehors et ornées de courroies et de lanières longues de trois coudées. Telle étoit la chaussure de Charlemagne et de Louis-Le-Débonnaire.

Sous le règne de Philippe-Le-Bel, on vit s'établir une *chaussure* bizarre, qu'on nommoit souliers à la poulaine, du nom de Poulain, son inventeur. Elle finissoit en pointe plus ou moins longue, selon la qualité des personnes. Elle étoit de deux pieds (six décimètres), pour les princes et les grands seigneurs ; d'un pied (trois décim.) pour les riches ; d'un demi pied (seize centimètres), pour les gens du commun. C'est de là qu'est venu le proverbe : *Il est sur un bon pied.* Cette *chaussure* attira l'attention des évêques, des magistrats et des conciles qui fulminèrent longtems contre elle, mais inutilement.

Cette mode fut suivie d'une autre aussi ridicule : on fit des pantoufles qui avoient plus d'un pied (trois décimètres), de large.

Les dames vénitiennes ont porté pendant un tems une *chaussure* extrêmement élancée ; il y en avoit qui étoient montées sur des souliers hauts de trois pieds (neuf décimètres.

CHAUX, s. f. du lat. *calx*, formé de *caleo*, être chaud, enflammé.

(*Chimie*) La *chaux* est une des neuf terres simples, ou du moins qui sont regardées comme telles. Elle est très-répandue dans la nature, et entre dans la plupart des corps.

La *Chaux* est de toutes les terres la seule qui ait une saveur âcre, chaude, presque caustique ; elle verdit fortement le sirop de violette : elle attire l'eau atmosphérique dans

son extinction à l'air ; elle s'échauffe beaucoup avec l'eau, et la solidifie avec elle, en dégageant une très-grande quantité de calorique dans son extinction à sec. Elle donne, en se dissolvant, une lueur phosphorique, et devient fusible, mêlée à d'autres terres.

(*Agric.*) Quoique l'emploi des terres calcaires soit en usage depuis très-longtems dans tous les pays où l'agriculture est florissante, on est encore bien éloigné de connoître à quelle cause on doit attribuer leur effet. Il y a peu de questions relatives à cette nature d'engrais qui méritent plus d'être examinées, que celles qui ont rapport à la causticité, à la matière carbonique de la *chaux*, et à la variété qui existe dans les différentes pierres calcaires.

Les uns prétendent qu'avant d'employer la *chaux*, il faut l'éteindre ; d'autres qu'il faut la mêler avec la terre le plutôt possible, afin que son effet ne diminue pas en restant exposée à l'air ; mais tous conviennent que la terre calcaire est de la plus grande importance pour le procédé de la végétation, et que la découverte de sa manière d'opérer feroit connoître le meilleur moyen de l'employer, et les causes qui peuvent suspendre ou empêcher son action ou la favoriser ; et cette découverte contribueroit infiniment aux progrès de l'agriculture.

(*Matière médic.*) *Chaux* signifie parmi les apothicaires tout ce qui a subi une calcination ou corrosion chimique. Comme terre absorbante, la *chaux* convient dans les maladies qui ont pour cause le développement et l'abondance des acides dans les premières voies, et généralement dans tous les cas qui dépendent de l'inertie, du relâchement et de la foiblesse des fibres de l'estomac. Elle est un excellent remède détersif : on la donne avec succès dans les ulcérations des viscères, même du poumon.

CHAVIRER, v. a. composé de *caput*, tête, et de virer, renverser.

(*Marine*) C'est l'action de se renverser, en parlant d'un bâtiment à la voile, lorsqu'ayant trop de voiles au vent et trop peu de lest dans son fond, la force du vent le fait tourner sur le côté, de façon que la quille reste hors de l'eau, et sa mâture avec ses agrès horizontalement sur la surface de la mer. Un bâtiment en cet état est ordinairement perdu sans ressource, si c'est en pleine mer.

CHEBEC, s. f. de l'arabe ou de l'espagnol *Xebeque*.

(*Marine*) Espèce de bâtiment de la Méditerranée, destiné ordinairement pour la guerre et portant de 14 à 22 canons en une seule batterie. Ces bâtimens vont à voiles et à rames ; leur construction les rend propres à naviguer avec une grande vîtesse.

CHEF, s. f. du grec κεφαλη (*kephalé*), qui signifie *caput*, tête.

(*Astron.*) *Chef de l'épycicle*, ou *apogée de l'épycicle* ; c'est la partie la plus éloignée de la terre.

(*Législat.*) *Chef*, se dit des dispositions d'un édit, d'une loi, etc.

(*Pratique*) *Chef d'accusation* ; c'est un des objets de la plainte ou de l'acte d'accusation. — *Chef de demande*, un des objets d'une demande formée en justice. — *Greffier en chef*, c'est le premier greffier d'un tribunal. — En parlant de biens, d'un héritage, d'une succession, *de son chef* veut dire *de son côté*.

(*Économ. polit.*) *Chef* se dit figurément de celui qui est à la tête d'un corps, d'une armée, d'une assemblée, d'une corporation, etc.

(*Marine*) *Chef d'escadre* ; c'est ce qu'on entend aujourd'hui par *contre-amiral*. *V.* ce mot.

(*Chirurgie*) On appelle *chef* le rouleau d'une bande. Lorsqu'on la roule par les deux bouts, on la nomme bande roulée à deux *chefs*. Le bandage à 18 *chefs* est composé de trois morceaux de linge appliqués les uns sur les autres et coupés par les côtés en deux endroits, pour faire 18 *chefs*, d'où vient son nom.

(*Technol.*) *Chef-d'œuvre* ; c'est un ouvrage que faisoient autrefois les ouvriers pour faire preuve de capacité dans le métier où ils vouloient se faire passer pour maîtres.

(*Sciences et arts.*) *Chef-d'œuvre*

sē dit figurément d'un ouvrage parfait, en quelque genre que ce puisse être.

CHEIROPTÈRES, s. m. composé de deux mots grecs χειρ, main, et de πτερον, aile : mains ailées.

(*Hist. nat.*) Quelques naturalistes ont donné ce nom à un genre d'animaux mammifères dont les doigts antérieurs très-longs, forment un angle très-ouvert, et dont l'intervalle est rempli par une ample membrane qui leur sert de voile pour partager avec les oiseaux l'empire de l'air. C'est la ressemblance de leurs pattes membraneuses avec des ailes qui leur a fait donner ce nom. La chauve-souris est un *cheiroptère*.

CHEMIN, s. f. de l'italien *camino*, formé de *campinare*, diminutif de *campare*, qui pourroit venir du grec καμπτω, jambes, parce que les jambes servent à marcher : voie, route, espace par où l'on va d'un lieu à un autre.

(*Architect. civile*) Les règlemens des premiers peuples concernant les grands *chemins* sont inconnus, ceux d'Athènes, de Lacédémone et de Thèbes étoient très-sages : c'est aux Carthaginois qu'on attribue l'honneur d'avoir, les premiers, fait paver les grands *chemins*. Les Romains suivirent leur exemple, et, comme presque tous les imitateurs, ils renchérirent sur leurs modèles.

Des chemins spacieux, solides et ornés, de mille en mille, de colonnes de marbre, s'étendoient de tous côtés, depuis les extrémités occidentales de l'Europe et de l'Afrique, jusques dans l'Asie-Mineure, et faisoient environ 40 mille lieues (15592 myriamètres) de France. Malgré une si prodigieuse étendue, ils étoient entretenus avec autant de soin que le permettoit la situation de l'Empire. En France, on ne s'est point occupé des chemins publics, avant le règne de Charlemagne ; c'est le premier des rois de France qui y ait fait travailler ; mais ils furent ensuite négligés pendant près de 400 ans. Philippe-Auguste, après avoir fait paver la ville de Paris, nomma des officiers pour veiller aux ponts et chaussées. Henri IV créa l'office de grand-voyer en faveur de Sully.

Chemins militaires ; c'étoient, chez les Romains, des chemins pratiqués pour envoyer les armées dans les provinces de l'Empire.

Chemin double ; un chemin pour les charrois, à deux chaussées, l'un pour aller, l'autre pour venir. Ces deux chaussées étoient séparées en forme de banquettes, et pavées de briques pour les gens de pied.

Chemin ferré ; un chemin pavé d'une pierre extrêmement dure. On appelle aujourd'hui *chemin ferré*, un chemin dont le sol est de vive roche, ou formé d'une aire de cailloutage.

Chemin de fer ; on appelle ainsi des chemins nouvellement pratiqués en Angleterre et au Mont-Cénis en France, pour le transport des minerais et des charbons. Le principe pour la construction de ces chemins est de les former de barres ou gueuses de fonte parallèles, placées et scellées dans des soubassemens de pierre, en laissant entre les barres parallèles une voie de quatre pieds deux pouces (1,34 mètres) de large. Il faut que le chemin ait une pente d'au moins un pouce (2,70 centimètres) ; que les parallèles aient une pente égale, et que le chemin soit rendu sec de chaque côté par des saignées, pour éviter les dégradations des eaux pluviales.

Un cheval passablement vigoureux a traîné facilement sur un *chemin de fer* d'une pente moindre que celle indiquée ci-dessus, vingt-un chariots accrochés les uns à la suite des autres, et chargés de houille, pesant en tout 70 milliers.

(*Art milit.*) *Chemin couvert* ; c'est une espèce de rez-de-chaussée sur le bord du fossé, du côté de la campagne, large de trois à quatre toises (7 mètres environ), couvert d'un parapet qui règne tout au tour du fossé.

Chemin de rondes ; c'est l'espace qu'on laissoit anciennement pour le passage des rondes, entre le talus extérieur du parapet du corps de l'ouvrage d'une place et la muraille du revêtement exhaussée à hauteur d'appui.

(*Marine*) *Chemin*, en terme de marine, est la quantité ou mesure de l'espace que parcourt un vaisseau dans un tems limité ; de là ces expressions : *Nous avons fait beaucoup de chemin ; nous avons fait* 70 *lieues de chemin pendant les* 24 *heures.*

CHEMINÉE, s. f. du lat. barbare *caminata*, formé de *caminus*, qui vient du grec καμινος.

(*Architect. civile*) L'endroit où l'on fait le feu dans les maisons, et où il y a un tuyau par où passe la fumée. Quelques écrivains prétendent, contre l'opinion de plusieurs autres, que les *cheminées* ont été en usage chez les anciens, et ils se fondent sur l'autorité de Virgile :

Et jam summa procul villarum culmina fumant.

Sur celle d'Appien-Alexandre, qui, racontant de quelle manière se cachoient ceux qui étoient proscrits par les triumvirs, dit qu'il y en avoit qui se cachoient sous les toits et dans les cheminées.

Aristophane, dans une de ses comédies, introduit le vieillard Polycléon enfermé dans une chambre d'où il tâcha de se sauver par la cheminée.

Suétone nous apprend que la chambre de Vitellius fut brûlée, parce que le feu avoit pris à la cheminée.

Cependant le peu d'exemples qui nous en reste des anciens, et l'obscurité des préceptes de Vitruve sur ce sujet, font juger que les étuves, dont ils avoient des appartemens entiers échauffés comme par des poëles, leur faisoit négliger cette partie du bâtiment que le froid de notre climat nous a contraints de rendre un des principaux ornemens de notre habitation.

CHEMISE, s. f. du lat. barbare *camisca* ; vêtement de linge que l'on porte sur la chair, et qui prend depuis le cou et les épaules jusqu'aux genoux.

(*Fondeur*) *Chemise* se dit de chaque couche de potée qu'on emploie pour faire la chape d'un moule.

(*Fortification*) On dit la *chemise d'un bastion* ou d'un autre ouvrage, pour la muraille de maçonnerie dont un ouvrage est revêtu.

(*Commerce*) Les marchands appellent *chemise* un morceau de toile dont ils enveloppent des marchandises précieuses.

(*Marine*) On appelle *chemise à feu soufrée* un morceau de vieille toile à voile trempée dans un mélange de soufre, d'huile, de camphre et d'autres matières combustibles, destinée à être clouée contre un vaisseau ennemi auquel on veut mettre le feu. Cette opération, qui doit se faire de nuit et avec une chaloupe, demande beaucoup d'adresse, de sang-froid et d'intrépidité.

CHEMOSIS, s. f. par corruption CHYMOSIS, formé du grec χαινω, (*chainó*), bâiller.

(*Chirurgie*) C'est une maladie des yeux qui procède d'une inflammation par laquelle le blanc de l'œil s'élève au-dessus du noir, et déborde de façon qu'il forme une espèce de bourrelet ou d'*hiatus*, d'où cette maladie prend son nom. Cette maladie se termine quelquefois par la suppuration de l'œil, et alors la cécité est inévitable, ou tout au moins il reste une taie sur l'œil. Les symptômes sont un poids au-dessus de l'orbite, des douleurs cuisantes dans toute la tête, l'insomnie, un pouls élevé, fort et fréquent.

CHENAL, s. m. du latin *canalis*, dont les Italiens ont fait *canale*, et les Anglais *channel*.

(*Marine*) Passage étroit et tortueux entre des terres, ou entre des bancs de sable ou des écueils, par où un vaisseau peut passer, moyennant un pilote, ou quelqu'un qui soit pratique du lieu ; mais où il ne pourroit s'aventurer sans danger.

(*Navigation intér.*) Le *chenal* est aussi le courant d'eau le plus profond et le plus navigable d'un fleuve ou d'une rivière.

De *chenal* on a fait *chenaler*, pour passer entre des îles ou des écueils, en variant sa route, suivant leurs gisemens.

CHEPTEL, s. m. dérivé, suivant quelques-uns, de *capitale*, fonds.

(*Pratique*) Le *cheptel*, ou *chep-*

teil, est un bail par lequel le propriétaire de bestiaux les donne pour un tems à son fermier, afin d'améliorer le domaine qu'il lui a loué, ou, plus ordinairement, pour en partager le profit avec lui. Dans ce dernier cas, c'est une espèce de société entre le maître du troupeau et le pâtre. On a dit autrefois *chaptel*, *chatel* et *chetel*. Les Anglais appellent cattel, *cattle*, le bétail lui-même; ce qui pourroit jeter quelque lumière sur la véritable étymologie de ce mot.

CHERCHE, s. f. du v. chercher, dérivé du latin *circare*, dont les Italiens ont fait *cercare*; parce que ceux qui cherchent quelque chose, sont dans l'usage de tournoyer, ou de courir autour des lieux où ils croient la trouver.

(*Architect. mécan.*) Ce nom a plusieurs applications en mécanique: on le donne, 1°. aux différentes courbes, selon lesquelles on pratique le renflement léger qui fait tant à l'élégance des colonnes. C'est en effet cette courbe qu'on suit pour les ioniques et les corinthiennes renflées à la manière de Vignole.

2°. Au trait d'un arc surbaissé ou rampant, déterminé par plusieurs points ou intersections de cercles, ou d'autres courbes, ou de droites ou de courbes. La *cherche*, ou *cerce* que l'on dit aussi dans ce cas, est surbaissée quand elle a moins d'élévation que la moitié de sa base, et surhaussée quand le rapport de la hauteur à la base est plus grand que celui de 2 à 1.

3°. Au développement de plusieurs circonférences fait selon quelques lignes verticales; pour cet effet, il faut concevoir un fil élastique courbé circulairement, de manière que toutes les circonférences ou tours tombent les uns sur les autres: si l'on fixe à terre la première circonférence, et qu'en pressant le bout du fil élastique ou le tire en haut, on aura le développement appelé *cherche*, et l'on donnera à ce développement l'épithète de *ralongé*, et autres, selon le rapport qu'il y aura entre la circonférence la plus basse, et celles qui s'élèveront en spirale au-dessus de cette circonférence.

4°. Au profil d'un contour courbe, découpé sur une planche même, pour diriger le relief et le creux d'une pierre, en indiquant au tailleur les parties qu'il doit enlever. Si la pierre doit être concave, la *cherche* est convexe; si au contraire, la *cherche* est concave, c'est la pierre qui doit être convexe.

CHERCHÉE, adj. de chercher, du latin *circare*.

(*Alg. géom.*) Les algébristes et les géomètres appellent ainsi la quantité qu'il s'agit de découvrir, quand on propose un problème. On distingue dans chaque problème les quantités connues et la quantité ou les quantités *cherchées*. L'art des équations consiste à comparer et à combiner les quantités connues et les quantités *cherchées*, comme si les unes et les autres étoient connues; et à découvrir, par le moyen de cette combinaison, les quantités *cherchées*, c'est-à-dire, à parvenir à une équation où la quantité *cherchée* soit exprimée sous une forme qui ne renferme que les quantités connues.

CHERCHEUR, s. m. de chercher, du latin *circare*.

(*Astron.*) Petite lunette que l'on adapte aux télescopes ou aux fortes lunettes achromatiques, dont le champ est petit, et cela pour trouver plus facilement les astres. Le *chercheur* a un très-grand champ, et l'on y met l'astre fort aisément; on le fait venir sur les fils qui se croisent au foyer du *chercheur*; et si son axe est exactement parallèle à celui du télescope, l'astre se voit au milieu du champ du télescope.

CHÉRIF, ou SCHERIF, ou SHERIF, s. m. Les Arabes écrivent *scherif*, formé du verbe *scharafa*, exceller en noblesse et en gloire.

(*Econ. polit.*) C'est le titre que portent différens princes arabes, comme le prince de la Mecque, le prince de Médine; c'est celui qui doit succéder au calife. Le roi de Maroc se qualifie de *chérif* des *chérifs*, c'est-à-dire, le premier et le plus puissant des successeurs de Mahomet.

On appelle généralement *chérifs* tous les descendans de Mahomet. Cette race des enfans du prophète tire son origine de Fatime, fille de

Mahomet, épouse d'Aly, laquelle eut deux fils, Hassan et Hussein, qui ont fondé deux grandes maisons dans le mahométisme, et qui sont les pères de tous les *chérifs*, ou descendans de Mahomet.

CHERSONÈSE, s. f. mot grec composé de χέρσος (*chersos*), terre, et de νῆσος (*nésos*), île, c'est-à-dire, île qui tient à la terre ferme: presqu'île.

(*Géogr.*) Ce mot signifioit autrefois presqu'île, péninsule, ou partie du continent, presque environnée des eaux de la mer; ainsi, les anciens ont donné ce nom à plusieurs contrées entourées de la mer, telles que le Péloponèse, l'Hellespont: il n'y a aujourd'hui que la Chersonèse Taurique, ou la Crimée, qui ait retenu cette dénomination.

CHERUBIN, s. m. de l'hébreu *keroub*, dont le pluriel est *keroubim*.

(*Culte cathol.*) Esprit céleste, qui dans la hiérarchie est le premier après les séraphins.

Moïse mit l'arche d'alliance sous les ailes des *chérubins* qu'il fit élever dans le sanctuaire. C'étoient des figures humaines qui avoient des ailes, et qui représentoient des anges. C'est de là que ce nom a été donné au second ordre des anges.

(*Peinture, Sculpture*) Un *chérubin* est un ouvrage de sculpture ou de peinture, qui représente une tête d'enfant avec des ailes.

CHEVAL, s. m. du latin *caballus*, dérivé du grec καβαλλης (*kaballés*), une bête de somme.

(*Hist. nat.*) Le *cheval* est rangé dans le tableau méthodique de M. Cuvier, dans le neuvième ordre des animaux mammifères; celui des solipèdes à un seul doigt, un seul sabot.

Le *cheval* ordinaire existe encore sauvage dans quelques contrées de l'Asie; mais sa domesticité remonte à la plus haute antiquité. Les degrés successifs de ses dents incisives indiquent son âge pendant les huit premières années de sa vie; passé ce tems, il est hors d'âge, il ne marque plus; mais il rend encore des services importans. Exécuteur docile de tous les mouvemens qui lui sont commandés, l'homme le dresse pour la course et pour les combats. Il partage avec le bœuf, les occupations du labourage et du transport des denrées. Il vit ordinairement 26 ans. Il dort debout, ou sur un lit de paille sur la litière. Malgré sa force et sa beauté, il est délicat et facile à blesser. Outre les services nombreux qu'il rend pendant sa vie, il est encore utile après sa mort: sa chair se mange dans des tems de disette. Le lait de jument est la seule boisson de plusieurs peuples de l'Asie; son cuir sert à faire des harnois; avec le poil de sa crinière et de sa queue, qu'on appelle *crin*, on fabrique des boutons, des tamis, des toiles, des cordes, des archets d'instrumens, différens tissus; on en bourre des selles, des coussins et des matelas; enfin, de sa graisse on tire une huile dont se servent les émailleurs pour brûler dans leurs lampes. *V.* HARAS, ETALON, JUMENT, POULAIN.

(*Equitat.*) *Cheval de bois*, se dit d'une figure de bois à-peu-près faite à la ressemblance d'un cheval, sur laquelle on apprend à voltiger.

(*Discipline milit.*) *Cheval de bois* se dit aussi d'une pièce de bois sur des tréteaux, laquelle est taillée en arrête, ayant une tête de cheval. On s'en servoit autrefois pour punir des soldats.

(*Art militaire*) *Cheval de frise*; machine de guerre qui est une grosse pièce de bois traversée de longues pointes qu'elle présente de tous côtés. On met des *chevaux de frise* à l'entrée d'une brèche pour arrêter les assiégeans. L'infanterie se sert aussi de *chevaux de frise* plus légers, pour arrêter la cavalerie en campagne. Cette machine a été ainsi appelée, parce qu'elle a été inventée par les Hollandais de la province de *Frise*, à Groningue.

CHEVALET, s. m. du lat. *cubulletus*, diminutif de *cubullus*; instrument employé dans plusieurs arts pour soutenir quelque chose.

(*Archit.*) On appelle *chevalet* une pièce de bois assemblée en travers sur d'autres pièces à-plomb pour soutenir des planches, des solives, etc.

(*Imprimerie*) C'est ce qui soutient le tympan lorsqu'il est ouvert.

(*Relieur*) Le bois sur lequel le re-

lieur ratisse les peaux dont il se sert.

(*Peinture*) Machine qui sert à soutenir les tableaux à une certaine hauteur ; c'est de là qu'on appelle *tableau de chevalet* un petit tableau qu'on a travaillé et fini avec soin.

(*Luthier*) Morceau de bois qui soutient les cordes de violon dans une élévation convenable.

(*Coutelier*) Planche de 3 ou 4 pieds de longueur, sur laquelle est conché le *coutelier* lorsqu'il aiguise ses outils.

(*Artificier*) Poteau à mettre les fusées, dont la partie supérieure a la figure d'un rateau.

CHEVALIER ou CAVALIER, s. m. du lat. *caballarius* ou *caballaris*, dont les italiens ont fait *cavaliere*.

(*Economie politique*) Les chevaliers Romains tenoient le second rang dans la république. Ils portoient un anneau d'or au doigt pour marque de leur dignité.

Dans le tems de la fondation de Rome, toute la milice de Romulus consistoit en 3000 hommes d'infanterie et 300 hommes à cheval. Ces trois centuries à cheval furent la première origine des Chevaliers romains.

En France, jusqu'au règne de François 1er, la chevalerie étoit une dignité et un des principaux titres d'honneur que les militaires pussent acquérir. On les distinguoit en deux classes, *les bannerets* et *les bacheliers*. Ce prince créa une troisième classe composée de magistrats et de gens de lettres, que l'on nomma *chevaliers-ès-lois*, et qui parvenoient à cette dignité par leur mérite et leur capacité.

(*Jeu d'échecs*) On appelle *chevalier* ou *cavalier* une des pièces du jeu, dont la marche est d'aller du blanc au noir et du noir au blanc, en sautant obliquement. Il faut que le roi se déplace quand le *chevalier* lui donne échec, et l'on ne couvre point l'échec du *chevalier*. On dit le *chevalier* du roi, le *chevalier* de la dame.

CHEVAUCHER, v. n. du latin barbare *caballicare*, dont les Espagnols ont fait *cabalgar*, et les Italiens *cavalcare*.

(*Equitat.*) Ce mot signifioit anciennement aller à cheval. Il n'est guères d'usage aujourd'hui que dans ces phrases : *chevaucher court, chevaucher droit*, pour se servir d'étriers courts ou longs.

(*Fauconnerie*) On dit d'un oiseau de proie qu'il *chevauche* le vent, quand il se roidit contre le vent.

(*Imprimerie*) *Chevaucher* se dit encore des lettres qui sortent de la ligne à laquelle elles appartiennent.

(*Botan.*) *De chevaucher*, les *botanistes* ont fait *chevauchantes* (*equitantia*), pour signifier les feuilles qui, étant pliées comme en gouttières aigues ou angulées par le dos, sont appliquées les unes sur les autres. Le *chevauchement* ne diffère de l'*imbrication* qu'en ce que celle-ci a lieu entre des parties ou planes ou seulement convexes par le dos.

CHEVÊTRE, s. m. du latin *capistum*, composé des mots *caput*, tête, et de *claustrum*, lien, licou.

(*Chirur.*) Bandage dont on se sert pour la fracture et la luxation de la mâchoire inférieure, ainsi nommé à cause de sa ressemblance à un licou.

CHEVEU, s. m. du lat. *capillus*, contraction, de *capitis pilus*, poil de la tête.

(*Anat.*) Les *cheveux* sont les poils les plus longs du corps humain ; ils occupent la plus grande partie de la tête dont ils font l'ornement. En toute autre partie on les nomme poils.

Chaque *cheveu* est un filament cylindrique et creux où circule une humeur qui est filtrée par une petite bulbe ou oignon que forme la racine de ce filament. Ces bulbes tiennent aux houpes nerveuses, et c'est ce qui sert à expliquer pourquoi on ressent de la douleur quand on arrache un *cheveu*. Les nœuds que l'œil, armé du microscope, découvre de distance en distance, dans le trajet des *cheveux*, sont peut-être d'autres bulbes où la liqueur nutritive de ces filets se purifie de plus en plus.

(*Perruquier*) *Faux cheveux*. Quoique les *faux cheveux* fussent connus des anciens Romains, l'usage en est cependant très-moderne en France. L'année 1620 vit éclore à Paris les premières perruques,

elles étoient composées de plusieurs *cheveux* passés, un par un, par le moyen d'une aiguille, au travers d'un léger canepin, pour mieux imiter la nature; pour lors elles étoient toutes à calottes. Ensuite fut inventé l'art de tresser les *cheveux*, et on passa dans une autre extrémité. Les perruques tressées que l'on portoit sur la fin du règne de Louis XIV, étoient d'un volume et d'un poids considérables.

(*Hist.*) Les longs *cheveux* étoient, chez les anciens Gaulois, une marque d'honneur et de liberté. César, qui leur ôta la liberté, leur fit couper les *cheveux*. Chez les premiers Français la longue *chevelure* fut particulière aux rois et aux princes du sang; les autres portèrent les *cheveux* coupés courts autour de la tête. On prétend qu'il y avoit des coupes plus ou moins hautes, selon le plus ou le moins d'infériorité dans les rangs; mais les longues *chevelures* furent principalement défendues à ceux qui embrassoient l'état ecclésiastique.

Autrefois on juroit sur ses *cheveux*, et c'étoit un raffinement de politesse de s'arracher un *cheveu* en rencontrant son ami, et de le lui offrir.

Vers l'an 1116, les *cheveux* longs parurent un luxe et une mollesse. Quatre-vingts ans après, un canon exclut de l'entrée de l'Eglise quiconque en porteroit; et le jour de Noël, à la messe, Godefroi, évêque d'Amiens, refusa, à Saint-Omer, en présence de Robert comte de Flandre, les offrandes de ceux qui les avoient conservés.

François I.er porta les *cheveux* courts à cause d'une plaie qu'il avoit à la tête; les courtisans suivirent son exemple, et le peuple imita les courtisans. Aujourd'hui les gens du monde portent sans conséquence les *cheveux* longs ou courts.

(*Botan*) Les botanistes appellent *chevelure*, *capillamentosa* une racine chargée ou formée d'un grand nombre de fibres ou ramilles déliées et groupées de manière à avoir quelque ressemblance avec une *chevelure*. Ils appellent encore *graine*, *chevelure*, *semen comatum*, celle qui est terminée par un amas de poils longs et naissans de son tégument propre.

CHEVRE, s. f. du lat. *capra*, formé de *carpere*, brouter, ou de *crepita crurum*, les sauts et les bonds de ces animaux: la femelle du bouc.

(*Hist. nat.*) Le lait de la *chèvre* est excellent; sa chair est moins mauvaise que celle du bouc; sa peau s'emploie comme celle du mouton; son poil est plus dur que la laine; on en tisse cependant plusieurs étoffes, et on en fabrique du galon et des boutons. La *chèvre* aime surtout les pays montagneux; elle paroît souvent suspendue sur la cime des rochers.

(*Mécan.*) *Chèvre* est une machine mobile qui est d'un grand usage, particulièrement dans les ports, pour mouvoir divers fardeaux. Elle est composée de trois pieds, dont deux sont joints solidement ensemble; l'autre sert de support aux deux premiers; au sommet est un palan, et en bas un cric servant de treuil, sur lequel on manœuvre le garant du palan par le moyen des barres dont on le garnit.

CHEVROTER, v. n. de *chèvre*. (*Musique*) C'est, au lieu de battre nettement et alternativement du gosier les deux sons qui forment la cadence ou le trill, en battre un seul à coups précipités, comme plusieurs doubles-croches détachées et à l'unisson; ce qui se fait en forçant du poumon l'air contre la glotte fermée, qui sert alors de soupape; en sorte qu'elle l'ouvre par secousses pour livrer passage à cet air, et se referme à chaque instant par une mécanique semblable à celle du tremblant de l'orgue. Le *chevrottement* est la désagréable ressource de ceux qui, n'ayant aucun trill, en cherchent l'imitation grossière; mais l'oreille ne peut supporter cette substitution, et un seul *chevrottement*, au milieu du plus beau chant du monde, suffit pour le rendre insupportable et ridicule.

CHIAOU, s. m. mot turc qui signifie *envoyé*.

(*Econ. polit.*) C'est un officier de la Porte du Grand Seigneur, qui fait l'office d'huissier. Il assigne les particuliers pour accommoder

leurs différens; et les prisonniers de distinction sont mis sous sa garde. Le Grand-Seigneur a coutume de choisir quelqu'un de ce rang pour l'envoyer en ambassade vers les autres princes.

Les *chiaous* ont un chiaous, *baschi*, qui marche à leur tête, et qui assiste au divan, où il introduit ceux qui y ont des affaires.

CHICANEUR, s. m. du grec σικανὸς (*sikanos*), qui a signifié d'abord un Sicilien, et ensuite fourbe, trompeur, parce que les Siciliens passèrent pour tels.

Celui qui chicane, qui conteste, qui vétille sur les moindres choses.

(*Marine*) *Chicaner le vent;* c'est lorsqu'un vaisseau est au plus près, gouverner de façon à en approcher le plus qu'il est possible, et ne donner aux voiles que l'obliquité absolument nécessaire pour que le vent puisse frapper la surface postérieure des voiles. C'est une mauvaise pratique que de chicaner le vent; on va de cette manière plus lentement, et on risque de prendre vent devant. Il vaut mieux faire porter un peu plein, parce qu'alors on fait plus de chemin, et la dérive est moins considérable; ce qui dédommage suffisamment de la direction un peu plus déviée de la route.

CHICORÉE, s. f. du latin *cichorea*, c'est un mot égyptien, dont les Grecs modernes ont fait κίχωριον (*kichórion.*)

(*Mat. méd.*) Les feuilles, les tiges et la racine de la *chicorée sauvage* fournissent un suc blanchâtre, et d'une saveur amère, dont l'usage est très-recommandé dans tous les cas où il faut diviser les humeurs épaisses et visqueuses, les rendre fluides, et rendre les sécrétions plus abondantes.

(*Méd. diét.*) Il existe en Allemagne des manufactures de poudre de *chicorée*, que l'on substitue ou que l'on mêle avec le café. La France en fait déjà une assez grande consommation.

(*Agric.*) Dans l'agriculture moderne la *chicorée* est devenue une plante fourrageuse, excellente pour les bêtes à laine et à cornes, et sa culture donne des produits considérables dans un terrein humide.

CHIEN, s. m. du gr. κύων (*kuón*), du latin *canis*.

(*Hist. nat.*) Le chien est un animal carnassier, carnivore, que M. Cuvier a rangé dans le troisième ordre de ses mammifères.

Le *chien* de berger a les oreilles droites, l'extrémité de la queue floconnée. Il n'est pas beau, mais utile.

C'est le gardien vigilant de nos troupeaux et le compagnon fidèle du berger.

Le *barbet* a les oreilles longues et pendantes, le corps et la queue couverts de longs poils. On s'en sert pour la chasse des animaux aquatiques.

L'*épagneul* a les oreilles soyeuses, longues et pendantes.

Le *bichon* est couvert d'un poil long et soyeux.

Le *dogue* a les oreilles larges et pendantes, il garde les maisons avec autant de courage que de vigilance.

Le *danois* est porté sur des pattes longues et grêles. Ses oreilles sont courtes, pointues et pendantes. Il se plaît avec les chevaux dans les écuries.

Le *chien courant* est blanchâtre; ses oreilles sont pendantes. On l'emploie principalement à la chasse du lièvre, du cerf et des animaux dont la course est rapide.

Le *basset* a les jambes courtes; il est utile pour la chasse du renard et du blaireau, qu'il force jusques dans leur terrier.

Ces différentes variétés du *chien* ordinaire s'emploient, selon leur instinct, à des usages particuliers. L'un poursuit jusque dans sa retraite la proie qu'il doit atteindre; l'autre va la chercher au milieu des eaux; d'autres, l'œil fixé sur elle, la tiennent en arrêt, et l'empêchent de fuir, jusqu'à ce que le chasseur s'en soit emparé; ils attaquent en masse et par divisions les gros animaux, et obéissent attentivement au chef qui les commande.

Le *chien* est sujet à plusieurs maladies; la plus dangereuse est la rage, qu'il communique aux autres animaux qui s'exposent à sa morsure.

(*Astron.*) *Chien* est le nom que l'on donne à deux constellations de la partie méridionale du ciel, et

dont l'une s'appelle *le grand chien*, et l'autre *le petit chien*. Il y a dans la constellation du *grand chien* une étoile de la première grandeur, qui est placée à la gueule du *chien*, et qui est connue sous le nom de *Syrius*. On l'appelle aussi la *canicule*. C'est la plus belle et la plus brillante de toutes les étoiles fixes.

CHIFFON, s. m. de l'arabe *schiffoun*, qui signifie un linge mince et usé.

(*Papeterie*) Vieux morceaux de linge.

Vers le huitième ou le neuvième siècle le papier d'Égypte commença à être moins en usage, et il fut entièrement abandonné pour un papier d'une meilleure étoffe, qui se faisoit alors avec du coton broyé et réduit en bouillie, puis séché dans des formes où il prenoit la consistance d'une légère feuille de feutre.

Les Européens qui n'avoient pas la matière et qui ne pouvoient s'en procurer que par de grosses sommes d'argent qu'ils envoyoient en Asie, essayèrent d'en faire avec leur fil de lin et de chanvre. Ces filamens leur parurent d'abord intraitables par l'excès de leur longueur et de leur dureté; mais enfin on s'aperçut que quand ils avoient été employés en toile et assouplis par l'usage, ils se trituroient parfaitement. L'invention du papier de chiffons attira chez nous, vers le treizième et le quatorzième siècle, cette branche importante de commerce, et le papier dont on se sert aujourd'hui n'est qu'un composé de chiffons et de vieux linge, qui ne sont plus propres à rien.

Les *chiffonniers* vont acheter et ramasser dans les villes et villages ces vieux *chiffons*; après les avoir bien lavés, nétoyés et séchés, ils les vendent aux fabricans de papiers. Ceux-ci préfèrent la toile blanche et fine de lin à toutes les autres.

Les *chiffons* de laine et de soie ne sont propres qu'à faire du papier gris.

Lorsque le *chiffon* est bien lavé, séché, délissé et divisé, on le met au pressoir, puis au découpoir, pour le couper par petits morceaux, et ensuite au lavoir. M. Loysel a appliqué en l'an 2, au blanchissage des *chiffons* l'art de blanchir les toiles écrues, au moyen de l'acide muriatique oxigéné, créé par M. Berthollet, après quoi on le réduit en pâte très-claire, au moyen des moulins à pilons ou à cylindres.

Les moulins à pilons sont ceux dont la roue est mue par un courant d'eau, comme dans les moulins ordinaires: l'arbre qui traverse cette roue est garni de 72 moutonnets placés de distance en distance, de façon qu'à chaque tour de roue, ils élèvent quatre fois chacun des maillets ou pilons, et les laissent retomber autant de fois dans des espèces de mortiers, qui portent différens noms, suivant qu'ils sont destinés à hacher, à broyer, ou a délayer la pâte. Dans les moulins à cylindre l'arbre de la roue fait mouvoir les cylindres, au lieu de maillets et le travail de la pâte, au lieu de se faire dans des mortiers, se fait dans des cuves oblongues, partagées dans leur milieu par une cloison qui laisse à chaque extrémité une communication libre à la matière dans les deux parties de la cuve. L'une de ces deux parties est garnie dans son fond d'un massif qui forme deux plans inclinés en sens contraire, au sommet desquels est une platine sillonnée en vives arrêtes, et au-dessus de cette platine un cylindre de bois armé de barres de fer de distance en distance, ce qui le fait assez ressembler à un tronçon de colonne cannelée. Quand le cylindre est mis en mouvement, les *chiffons* se broient entre les vives arrêtes et la platine, retombent ensuite par le plan incliné opposé au côté par lequel on les a fait entrer, et se répandent dans toute l'étendue de la cuve; mais on a soin de les ramener avec de longues perches dans le courant qui doit les conduire sous le cylindre.

Il y a trois espèces de cylindres, comme il y a trois espèces de pilons, qui servent à couper, à broyer et à délayer les *chiffons*. Lorsque la pâte est suffisamment délayée, on la porte dans des caisses de dépôt pour l'employer. *V.* PAPIER.

CHIFFRE, s. m, de l'italien *cifera* ou *cifra*, les Italiens l'ont em-

prunté des Espagnols, qui l'ont reçu des Arabes; ceux-ci l'ont pris de l'hébreu *sefer*, dont la racine est *saphar*, nombrer.

(*Arith.*) Caractère dont on se sert pour désigner les nombres. Les différens peuples se sont servis de différens *chiffres*. Lorsque l'écriture étoit encore rare, les Grecs comptoient avec des clous attachés de diverses manières. Ils se servirent ensuite des cinq lettres I, V, X, L, C. Chez les peuples d'Orient toutes les lettres étoient numérales.

L'origine du *chiffre* romain vient de ce qu'ils ont commencé à compter par leurs doigts. Il n'y en avoit d'abord que cinq; on leur a ajouté dans la suite le D et l'M.

Les *chiffres* arabes tirent leur origine, selon quelques-uns, des Indiens qui les communiquèrent aux Arabes, d'où, par le moyen des Maures ils sont venus en Europe, vers le treizième siècle. On ne s'en servit d'abord que dans les livres de mathématiques, d'astronomie, d'arithmétique et de géométrie: ensuite on en fit usage dans les chroniques, les calendriers et pour les dates des manuscrits seulement. Ce n'est que depuis le règne de Henri III que l'on commença en France à se servir, en écrivant, de ces *chiffres*. Les Russes ne s'en servent que depuis les voyages du czar Pierre-le-Grand.

On doit regarder les *chiffres* comme une des inventions qui fait le plus d'honneur à l'esprit humain, après ou avec celle de l'alphabet.

(*Stéganographie*) On appelle encore *chiffres*, certains caractères inconnus, déguisés et variés, dont on se sert pour écrire des lettres qui contiennent quelque secret, et qui ne peuvent être entendues que de ceux qui sont d'intelligence, et qui sont convenus ensemble de se servir de ces caractères. *V.* STÉGANOGRAPHIE.

(*Archit.*, *Sculpt.*, *Gravure*) Un *chiffre* est un entrelacement de lettres fleuronnées en bas-relief, incrustées ou à jour, dont on orne quelques dés de piédestaux, tympans de frontons, panneaux, cabinets, etc.

(*Musique*) En termes de musique, les *chiffres* sont des caractères qu'on place au-dessus ou au-dessous des notes de la basse, pour indiquer les accords qu'elles doivent porter. Quoique parmi ces caractères, il y en ait qui ne sont pas des *chiffres*, on leur en a généralement donné le nom, parce que c'est la sorte de signes qui s'y rencontre le plus fréquemment.

CHILIADE, s. f. du χιλιας (*chilias*), mille.

(*Arith.*) Assemblage de plusieurs choses qu'on compte par mille, ainsi une *chiliade* ou un mille c'est la même chose.

CHILIOGONE, s. m. composé de deux mots grecs χιλιας, mille, et de γωνια (*gonia*), angle: mille angles, mille côtés.

(*Géom.*) C'est une figure plane et régulière de mille côtés, et d'autant d'angles. Quoique l'œil ne puisse pas s'en former une image distincte, on peut néanmoins s'en faire une idée claire, et démontrer aisément que la somme de tous les angles est égale à 1996 angles droits, parce que les angles internes de toute figure plane sont égaux à deux fois autant d'angles droits moins quatre qu'elle a de côtés.

CHIMÈRE, s. f. du grec χιμαιρα (*chimaira*), qui signifie chèvre, et aussi une montagne de Lycie.

(*Mythol.*) *Chimæra* étoit proprement un mont de Lycie qui jetoit du feu. Au sommet il y avoit des lions, au milieu, où il étoit plein de pâturages, se trouvoient des chèvres, et au bas des serpens. C'est ce qui a donné lieu à la fable, qui représente la *chimère* comme un monstre qui jette le feu par la gueule, qui a la tête et le poitrail d'un lion, le ventre d'une chèvre et la queue d'un dragon; et parce que Bellérophon, fils de Glaucus, rendit cette montagne habitable, on feint aussi qu'il tua la *chimère*.

(*Sculpt.*) Ouvrage de sculpture qui représente un monstre ayant la tête d'un lion, le corps d'une chèvre et la queue d'un dragon.

CHIMIATRE, s. f. *V.* JATROCHIMISTE.

CHIMIE, s. f. *V.* CHYMIE.

CHIOURME, s. f. du l'italien *ciur-*

ma, formé du latin *turma*, compagnie, foule, multitude.

(*Marine*) On appelle ainsi la troupe de forçats ou dans la Méditerranée de *bonavoglios* (*V.* ce mot), qui rament dans une galère; et dans nos ports où il n'existe pas de galères, on continue d'appeler la *chiourme* ou les *chiourmes*, la troupe des galériens ou forçats. L'hôpital des *chiourmes* est l'hôpital des forçats malades.

CHIRAGRE, s. f. du grec χειραγρα (*cheiragra*), composé de χειρ (*cheir*), main, et de ἄγρα (*agra*), prise, capture : la goutte aux mains.

(*Méd.*) Goutte qui attaque les mains. On appelle aussi *chiragre* celui qui en est attaqué, et alors il peut être masculin.

CHIROGRAPHAIRE, s. m. du gr. χειρ (*cheir*), main, et γραφω (*graphó*), écrire : écrit sous seing-privé.

(*Pratique*) Ce mot se dit des dettes et des créanciers qui ne sont fondés que sur un billet ou promesse sous signature privée et non reconnue en justice. Ces dettes ou créances n'emportent point hypothèque, ce en quoi elles diffèrent des actes passés devant notaire ou sur un jugement, et que l'on appelle *hypothécaires*.

CHIROLOGIE, s. f. du grec χειρ (*cheir*), main, et λογος (*logos*), discours : art d'exprimer ses pensées par des mouvemens et des figures qu'on fait avec les doigts.

CHIROMANCIE, s. f. du grec χειρ (*cheir*), main, et de μαντεια (*manteia*), divination : l'art prétendu de deviner, de prédire par l'inspection de la main.

CHIRONIEN, adj. du grec χειρον (*cheiron*), nom propre.

(*Chirurgie*) On donne cette épithète aux ulcères malins et invétérés dont les bords sont durs, calleux et gonflés, qui jettent une sanie claire, sans pourriture, sans inflammation et sans grande douleur; mais qui se cicatrisent difficilement; ou, quand il survient une cicatrice, elle est si mûre qu'elle se déchire facilement, et l'ulcère se renouvelle. Ces sortes d'ulcères attaquent les pieds et les jambes; on les appelle *chironiens* du centaure *Chiron*; ancien médecin qui, à ce qu'on prétend, est le premier qui les ait guéris et qui s'en guérit lui-même. On les nomme aussi *téléphiens*, de Télephe qui fut blessé par Achille, et dont la plaie dégénéra en ulcère de cette espèce.

CHIRONOMIE, s. f. mot grec composé de χειρ (*cheir*), main, et de νομος (*nomos*), loi : la règle des gestes.

(*Danse*) La *chironomie* est l'art de faire avec grace les gestes et les autres mouvemens du corps.

On fait remonter cet art aux tems héroïques : Socrate l'approuva, Platon le mit au rang des vertus civiles, et Erisippe en fit un précepte dans l'éducation des enfans.

Il semble que la *chironomie* consistoit originairement à faire seul, sans mesure et sans cadence, les mêmes gestes et les mêmes mouvemens des bras et des mains que l'on faisoit dans les véritables combats et dans les danses militaires, telle que la pyrrhique; mais il paroît que dans la suite la *chironomie* s'introduisit, non-seulement dans les danses militaires, mais encore dans celles de théâtre et dans presque toutes les autres, puisqu'elle faisoit la meilleure partie de l'art des pantomimes.

Juvénal, dans sa 5e. satyre, fait mention de cette danse au sujet d'un maître-d'hôtel, ou plutôt d'un écuyer tranchant, qui dansoit en servant sur table, et qui exerçoit une espèce de *chironomie*, en coupant les viandes avec tant de légèreté et d'adresse qu'il sembloit faire voler le couteau dont il se servoit.

CHIRURGIE, s. f. du grec χειρουργια (*cheirourgia*), composé de χειρ, main, et de Εργον (*ergon*), travail, ouvrage : opération manuelle.

La *chirurgie* est la science qui apprend à connoître et à guérir les maladies extérieures du corps humain qui ont besoin, pour leur guérison, de la main ou de l'application des topiques. Les maladies chirurgicales sont ordinairement rangées en quatre classes, savoir : les *tumeurs*, les *ulcères*, les *fractures* et les *luxations*.

Originairement la médecine, la chirurgie et la pharmacie n'étoient

pas des professions séparées; elles se trouvoient réunies dans la même personne; mais *Celse* donne à la *chirurgie* le pas pour l'antiquité sur toutes les autres branches de la médecine. Il ne nous est rien resté sur la manière dont on exerçoit la *chirurgie* dans les premiers tems; on sait seulement que les instrumens dont se servoient les premiers *chirurgiens*, étoient très-imparfaits; c'étoient des cailloux tranchans, des os pointus ou des arêtes de certains poissons. Les embaumeurs Egyptiens se servoient d'une pierre d'Ethiopie très-aiguisée pour ouvrir les cadavres, et en ôter les intestins.

Après *Apis* et *Esculape*, que l'on regarde comme les inventeurs de la *chirurgie*, les philosophes se firent un honneur d'exercer cette honorable et utile profession; tels furent *Pythagore*, *Empédocles*, *Parménides*, *Démocrite*, *Chironpeon* et *Cleombruntus*, qui guérit l'œil d'Antiochus.

Au rapport de Pline, *Arcagathus* fut le premier *chirurgien* qui s'établit à Rome. Les Romains furent d'abord très-satisfaits de ce *vulnerarius*, comme ils l'appeloient; mais la cruauté avec laquelle il leur sembloit qu'il coupoit les membres, lui attira bientôt le sobriquet de *carnifex*.

Depuis l'époque de la renaissance des lettres, la *chirurgie* a éprouvé plusieurs révolutions: elle fut d'abord exercée en Allemagne et en Italie par les mêmes hommes qui exerçoient la médecine; mais dans la suite la science et l'art d'opérer furent divisés. En 1660, les chirurgiens Français reçurent, par une association honteuse avec les barbiers, une humiliation qui auroit dû être fatale à l'art qu'ils professoient, si l'amour de l'étude et de l'humanité qui console des plus grands revers, ne leur eût fait entrevoir le moment où ils seroient rendus à leur état primitif: ce moment arriva en 1724. Cinq démonstrateurs furent établis pour enseigner la théorie et la pratique de leur art.

Sept ans après, l'Académie de *chirurgie* fut fondée, et des mémoires intéressans en justifièrent bientôt l'institution; enfin, une loi de l'Etat cessa de confondre les chirurgiens avec les barbiers, et le superbe monument qui fut élevé bientôt après au sein de la ville de Paris, donna la mesure de l'opinion publique à leur égard, en même tems qu'il fut un bienfait envers l'humanité.

Depuis cette époque la *chirurgie* s'est avancée par les progrès les plus rapides et les plus étonnans vers le degré de perfection où elle est aujourd'hui. La connoissance parfaite de la structure du corps humain, et l'invention d'une foule d'instrumens plus ingénieux les uns que les autres, sont les moyens par lesquels la *chirurgie* est parvenue à se placer au premier rang de toutes les sciences modernes, ou au moins à obtenir un accroissement de gloire qu'aucun autre art n'a jamais acquis dans le même espace de tems.

CHLAMYDE, s. f. du grec χλαμυς (*chlamus*), manteau.

(*Costumes ant.*) Espèce de manteau des anciens, retroussé sur l'épaule droite. C'étoit l'habit militaire des anciens romains, qui étoit pour les patriciens pendant la guerre ce que la toge étoit pendant la paix.

CHLOROSE, s. f. du grec χλωρος (*chlôros*), verdâtre, couleur d'herbe.

(*Méd.*) La *chlorose* est une fièvre lente et irrégulière, presque insensible, accompagnée d'une bouffissure et d'une couleur pâle, livide et verdâtre, avec un cercle violet au-dessus des yeux, d'une inquiétude et d'une tristesse sans sujet, d'un pouls petit, inégal et changeant. C'est proprement cette maladie dont les filles et les veuves sont attaquées, lorsque l'écoulement menstruel se fait mal ou ne se fait point, et que pour conserver l'analogie du mot grec à la couleur de ces malades, on appelle *pâles couleurs*, fièvre blanche, ictère blanc, jaunisse blanche, fièvre amoureuse.

CHOC, s. m. du teuton *sckucken*, dont les Allemands ont fait *Schocken*, les Anglais *shake*, et l'espagnol *chocar*.

(*Physique*) Rencontre de deux

corps qui se heurtent, soit que l'un des deux soit en repos, ou qu'ils soient tous deux en mouvement.

Il y a des corps élastiques, et des corps non élastiques. Il y a deux sortes de *chocs* : le *choc direct* et le *choc oblique*. Quand un corps en repos est choqué par un autre corps, la vitesse du corps choquant se partage entre les deux selon le rapport des masses.

Quand deux corps qui se meuvent du même sens avec des vitesses inégales, viennent à se choquer, soit que leurs masses soient égales ou non, ils continuent à se mouvoir ensemble, et dans leur première direction, avec une vitesse commune, moins grande que celle du corps choquant, mais plus grande que celle du corps choqué, avant la percussion.

Si les deux corps qui doivent se choquer, se meuvent en sens directement contraire, le mouvement périt dans l'un et dans l'autre, ou du moins dans l'un des deux; s'il en reste après le *choc*, les deux corps vont dans le même sens; et la quantité de leur commun mouvement est égale à l'excès de l'un des deux sur l'autre, avant le *choc*.

Quand un corps à ressort va frapper un autre corps à ressort qui est en repos, ou qui se meut du même sens que lui, celui-ci, après le *choc*, se meut dans la direction de celui qui l'a frappé, avec une vitesse composée de celle qui lui a été donnée immédiatement, ou par communication de celle qu'il acquiert par sa réaction après le *choc*; et le corps choquant dont le ressort agit en sens contraire, perd, en tout ou en partie, ce qu'il avoit gardé de sa première vitesse. Il rétrograde pendant la valeur de cet excès.

Quand deux corps à ressort, égaux ou inégaux en masse, viennent se heurter avec des vitesses propres, qui soient égales ou inégales, après le *choc* ils se séparent, et leur vitesse respective est la même qu'avant le *choc*.

CHOCOLAT, s. m. mot indien que nous avons reçu des Espagnols. (*Rég. diétét.*) Le *chocolat* dont le cacao est la base, est une espèce de pâte faite avec ce fruit légèrement torréfié, le sucre et quelques aromates, le tout bien amalgamé, dont on fait une boisson alimentaire fort nourrissante.

Lorsqu'en 1520 les Espagnols firent la conquête du Mexique, ils y trouvèrent l'usage du *chocolat* établi depuis un tems immémorial. Ils furent si jaloux de la découverte de cet aliment, dont ils reconnurent la salubrité, qu'ils en usèrent longtems avant d'en faire part aux autres nations. Depuis qu'ils en ont publié le secret, le *chocolat* est devenu d'un si grand usage dans toute l'Europe, que la vente du cacao forme une branche considérable de commerce entre l'Amérique et notre continent.

CHŒUR, s. m. du grec χορος (*choros*), formé de χαιρω (*chairó*), se réjouir.

(*Art dram.*) Chez les anciens le *chœur* étoit une partie essentielle des pièces dramatiques. Avant Eschyle, il faisoit seul ou presque seul une tragédie, qui, dans ce tems-là, n'étoit autre chose que des hymnes et des danses en l'honneur de Bacchus. *Thespis* fut le premier qui joignit au *chœur* un personnage qui déclamoit. Eschyle y en ajouta un second. Sophocle et Euripide y en mirent autant qu'ils jugèrent convenable, pour donner à la tragédie le degré de perfection dont elle étoit susceptible. Les *chœurs* ne chantèrent plus que par intervalles, et ils prirent un caractère propre à donner de l'intérêt à l'action.

(*Musique*) En termes de musique, un *chœur* est un morceau d'harmonie complète, à quatre parties ou plus, chanté à la fois par toutes les voix, et joué par tout l'orchestre.

Il y a des musiques à deux ou plusieurs *chœurs* qui se répondent et chantent quelquefois tous ensemble.

(*Culte cathol.*) Le *chœur*, dans nos églises, est un espace situé ou derrière l'autel, ou entre l'autel et la nef, dans lequel est placé le clergé pour chanter l'office divin. Dans l'origine, c'est à-dire, lorsque l'on construisit les premières églises, le *chœur* étoit un terrain élevé, ou une espèce de théâtre, pratiqué derrière l'autel où l'on exécutoit, dans les fêtes solennelles, des *chœurs* de chants et de danse. On voit encore

de ces sortes de *chœurs* dans les églises de St.-Clément et de St.-Pancrace, à Rome.

CHOLÉDOQUE, adj. du grec χολη (*cholé*), bile, et de δεχος (*dochos*), qui reçoit, formé de δεχομαι (*dechomai*), recevoir.

(*Méd.*) Epithète que l'on donne au canal commun de la bile qui communique avec le duodenum.

CHOLERA-MORBUS, s. m. du grec χολη (*cholé*), bile, de ρεω (*rheô*), couler, et du lat. *morbus*, maladie.

(*Méd.*) Le *cholera-morbus* est une maladie très-aiguë de l'estomac et des intestins, dans laquelle on rend avec beaucoup d'effort, par le vomissement et par les selles, des humeurs bilieuses, âcres, acides, corrosives, jaunes, vertes, noires, et qui est accompagnée de cardialgie, de douleurs considérables, de colique, de défaillance, d'oppression; d'un pouls fréquent, petit, inégal; de sueur froide au front et aux extrémités, d'une soif pressante, souvent de convulsions, et d'autres symptômes fâcheux qui font quelquefois périr les malades dans l'espace de 24 heures.

CHOLÉRIQUE, ajd. du grec χολερικος (*cholerichos*), composé de χολη (*cholé*), bile, et de ρεω (*rheô*), couler.

(*Méd.*) Il se dit de ceux qui sont sujets à des effusions ou épanchemens de bile.

CHONDROGRAPHIE, s. f. du grec χονδρος (*chondros*), cartilage, et de γραφω (*graphô*), décrire.

(*Méd.*) Partie de l'anatomie qui a pour objet la description des cartilages.

CHONDROPTÉRYGIENS, s. m. composé de trois mots grecs χονδρος (*chondros*), cartilage, de πτερον (*ptéron*), aile ou nageoire, et de ιχθυς (*ichthus*), poisson: poissons dont les nageoires sont cartilagineuses.

(*Ichtyologie*) Les *chondropterygiens* forment le premier ordre des poissons, dans la méthode de M. Cuvier. On les appelle ainsi, parce qu'au lieu d'avoir les membranes des nageoires soutenues par les os épineux, comme les autres poissons, ils n'ont que des cartilages. La lamproie et la raie sont des poissons de l'ordre des *chondroptérygiens*.

CHOREGRAPHIE, s. f. composé du grec χορος (*choros*), danse, et γραφω (*graphô*) décrire: description de la danse.

(*Danse*) L'art d'écrire la danse à l'aide de différens signes, comme on écrit la musique à l'aide de figures ou de caractères désignés par la dénomination des notes.

Thernet-Arbeau, chanoine de Langres, est le premier qui ait écrit sur cet art; son ouvrage est intitulé: *Orchesographie*, composé du grec ορχησις, *saltation*, danse, et de γραφω, décrire: *description de la danse*. Beauchamps donna ensuite une forme nouvelle à la *chorégraphie*, et perfectionna l'ébauche ingénieuse de Thernet-Arbeau: il trouva le moyen d'écrire les pas par des signes auxquels il attacha une signification et une valeur différentes, et il fut déclaré l'inventeur de cet art, par arrêt du parlement. Feuillet vint ensuite; les ouvrages qu'il a écrits sur cette matière, et auxquels on a fait les changemens indiqués par Dupré, sont généralement adoptés par les professeurs de l'art.

Dans la danse on se sert de pas, de pliés, d'élévés, de sauts, de cabrioles, de tombés, de glissés, de tournoiemens de corps, de cadences, de figures, etc. On connoît par la lettre A, placée ordinairement à la tête du pas, quelle est sa durée. Si elle est blanche, elle équivaudra à une blanche de l'air sur lequel on danse; si elle est noire, elle aura la même valeur qu'une noire du même air; si c'est une croche, la tête n'est tracée qu'à moitié, en forme de C.

On pratique, en faisant les pas, plusieurs agrémens, comme plié, élevé, sauté, *cabriolé*, etc.; le plié se marque sur le pas, par un petit tiret penché du côté de la tête du pas.

La danse, de même que la musique, est sans agrémens, si la mesure n'est rigoureusement observée: les mesures sont marquées dans la danse par de petites lignes qui coupent le chemin; les intervalles du chemin compris entre ces lignes,

sont occupés par les pas, dont la durée est déterminée par les têtes blanches, etc.

Quand il faut laisser passer quelques mesures de l'air sans danser, soit au commencement, ou au milieu d'une danse, on les marque par une petite ligne qui coupe obliquement.

Les figures des danses sont régulières ou irrégulières : les figures régulières sont celles où les chemins des deux danseurs font symétrie ; et les irrégulières, celles où ces chemins ne font pas symétrie. La symétrie est une ressemblance de figure, et une dissemblance de position ; telle est la contre-épreuve d'une estampe, relativement à la planche qui a servi à l'imprimer.

Il y a encore dans la danse des mouvemens des bras et des mains ménagés avec art. Le caractère qui représente la main droite est placé à droite du chemin, et le second caractère à gauche ; lorsque ce signe est tranché, il annonce qu'il faut quitter la main ; on connoît que les deux bras agissent en même tems par une liaison qui unit les deux signes : ces signes sans liaison annoncent que les deux bras doivent agir l'un après l'autre.

En voilà assez pour entendre comment on déchiffre les danses écrites.

M. Favier a publié un système de *chorégraphie*, dans lequel l'air est écrit au-dessus de la danse, ensorte qu'au premier coup-d'œil une danse écrite de cette manière paroît un *duo* ou un *trio*, etc., selon que deux ou plusieurs danseurs dansent ensemble ; mais l'on s'en tient à celui de Feuillet, où la figure des chemins est représentée avec les changemens indiqués par Dupré.

CHORION, s. m. du grec χορος, *chœur*.

(*Anat.*) Membrane extérieure qui enveloppe le *fœtus*, ainsi appelé à cause de la distribution des vaisseaux qui l'arrosent *in choro*, en troupe.

CHOROGRAPHIE, s. f. composé de χωρος (*chóros*), lieu, et de γραφω (*graphó*), décrire : description des lieux.

La *chorographie* est la description d'un pays, comme la géographie est la description de la terre, et la topographie est la description d'un lieu particulier.

CHOROÏDE, adj. et s. f. composé de χοριον (*chorion*), et de ειδος (*eidos*), forme, ressemblance : qui ressemble au *chorion*.

(*Anat.*) C'est une épithète que l'on donne à différentes membranes qui ressemblent au *chorion* par la multitude de leurs vaisseaux sanguins. Ainsi le plexus choroïde est une production des membranes du cerveau chargée d'un assemblage de veines et d'artères. On donne encore ce nom à une portion de la première, et à la tunique interne de l'œil, qui est sous la cornée, autrement cavée.

CHOSE, s. f. du latin *causa*, pris pour *res* dans la basse latinité. Il se dit indifféremment de tout ; la signification se détermine par la matière dont on traite.

(*Pratique*) Les jurisconsultes comprennent sous ce mot tout ce qui est distinct des personnes et des actions ; ils en ont fait un des trois objets du droit.

Les *choses* sont corporelles ou incorporelles, mobiliaires ou immobiliaires ; elles sont dans notre patrimoine, ou elles sont communes ou publiques ; elles sont sacrées ou profanes, fongibles ou non fongibles, possibles ou impossibles. On appelle *choses* fongibles celles qui peuvent être remplacées par d'autres de même espèce, comme l'argent monnoyé, du grain, des liqueurs ; les non fongibles, au contraire, ne peuvent se remplacer par d'autres semblables ; elles gissent en estimation, comme une maison, un cheval, etc.

Chose jugée ; c'est ce qui a été décidé par un jugement dont il n'y a point d'appel, ou dont l'appel n'est pas recevable. L'autorité de la *chose jugée* est si grande qu'elle passe pour une vérité constante.

(*Méd.*) On considère en médecine trois sortes de *choses* : 1.° *les choses naturelles, ou selon la nature* ; 2.° *les choses non naturelles* ; 3.° *les choses contre nature*. Les *choses naturelles* sont celles qui par leur union et leur usage constituent la nature de l'homme. On

en compte six : les élémens, les tempéramens, les humeurs, les esprits, les parties et les fonctions. Les *choses non naturelles* sont celles qui n'entrent point dans la composition du corps humain, mais qui entretiennent la vie et la santé, par leur bon usage et leurs conditions requises, et qui les détruisent par leur abus et leurs mauvaises qualités. Elles sont au nombre de six : l'air, les alimens tant solides que liquides, le mouvement et le repos, le sommeil et la veille, les matières ou humeurs retenues ou évacuées, les passions de l'ame. Les *choses contre nature* sont celles qui sont contraires à la nature de l'homme, et qui tendent à la détruire. Il y en a trois : la maladie, la cause de la maladie, les symptômes.

CHOUX, s. m. du latin *caulis*, formé du grec καυλος (*kaulos*).

(*Agric.*) Ce végétal est devenu, depuis quelques années un objet important dans l'agriculture.

Les *choux* ont une récolte assurée sur laquelle les agriculteurs modernes comptent pour la nourriture des troupeaux les plus nombreux. Cette nourriture est supérieure à celle des turneps ; elle engraisse mieux et plus promptement les animaux.

Les *choux* ont encore l'avantage de préparer la terre pour les mars, beaucoup mieux que les turneps, ou même qu'une jachère. *Voyez* ce mot.

CHRÊME, s. m. du grec χρισμα (*chrisma*), huile, onction, dérivé de χριω (*chrio*), oindre. Ce mot a produit christ, chrétien, christianisme, chrétienté.

(*Culte cathol.*) Le chrême est une huile consacrée par l'évêque, qui sert à administrer les sacremens de baptême, de confirmation, d'ordre et d'extrême-onction. On fait le saint chrême le Jeudi-Saint, avec de grandes cérémonies. Il y en a de deux sortes, l'un qui se fait avec de l'huile et du baume, qui sert aux sacremens de baptême, de confirmation et des ordres ; l'autre qui est d'huile simple, consacrée par l'évêque, qui servoit aux cathécumènes, et qui sert encore pour le sacrement de l'extrême-onction. Cette cérémonie est fort ancienne et même d'institution apostolique.

CHRÉTIEN, (*V.* CHRÊME.)

(*Culte cathol.*) Qui est baptisé et fait profession de la foi de Jésus-Christ.

Ce fut à Antioche, vers l'an 41 de l'ère chrétienne, que l'on commença à donner le nom de *chrétiens* à ceux qui professoient la religion de J. C. ; auparavant on les nommoit *disciples*, *élus*, *frères*, *saints*, *croyans*, *fidèles*, *nazaréens*.

(*Hist. fr.*) L'origine du titre de roi très-*chrétien*, que portoient les rois de France, remonte, dit-on, à Childebert. Ce qui est certain, c'est que Charles Martel et Pepin le Bref l'ont porté.

CHROMATIQUE, adj. et subs. du grec χρωμα (*chróma*) couleur.

(*Musique*) genre de musique qui procède par plusieurs semi-tons consécutifs, ainsi appelé, parce que les Grecs marquèrent ce genre par des caractères rouges ou diversement colorés ; ou parce que ce genre varie et embellit le *diatonique* par les semi-tons, qui font dans la musique le même effet que la variété des couleurs fait dans la peinture.

Boèce attribue à Timothée de Milet l'invention du genre *chromatique* ; mais Athénée en fait honneur à Epigonusas. Quoiqu'il en soit de son inventeur, et du sens que les anciens attachèrent à ce mot, aujourd'hui, le genre *chromatique* consiste à donner une telle marche à la base fondamentale, que les parties de l'harmonie, ou du moins quelques-unes, puissent procéder par semi-tons, tant en montant qu'en descendant ; ce qui se trouve plus fréquemment dans le mode mineur, à cause des altérations auxquelles la sixième et la septième note y sont sujettes par la nature même du mode.

Le genre *chromatique* est admirable pour exprimer la douleur et l'affliction. Ses sons renforcés, en montant, arrachent l'âme : il n'est pas moins énergique en descendant, on croit alors entendre de vrais gémissemens. Chargé de son harmonie, ce même genre devient propre à tout ; mais son remplissage, en étouffant le chant, lui ôte une

partie de son expression, et c'est alors au caractère du mouvement à lui rendre ce dont le prive la plénitude de son harmonie.

CHROME, s. m. du grec χρωμα (*chróma*), couleur.

(*Minér.*) Métal nouvellement découvert par Vauquelin, l'an 5 de la République (1793), et sur la nature et la propriété duquel on n'a encore que peu de connoissances. M. Haüy l'a appelé *chrôme*, parce qu'il a la propriété de colorer diverses substances minérales dans lesquelles il se trouve.

Vauquelin a trouvé ce demi-métal à l'état d'acide, dans la substance connue ci-devant sous le nom de mine de plomb rouge de Sibérie.

CHROMIQUE, adj. de CHROME. *V.* ce mot.

(*Chimie*) *Acide chrômique*; c'est l'acide qui a pour radical le *chrôme*. *V.* ce mot. Sa terminaison en *ique* indique le second état des acides, celui où ils sont complétement saturés d'oxigène.

Cet acide qui se trouve tout formé dans la mine appelée *mine de plomb rouge de Sibérie*, a des propriétés que n'a aucun autre acide métallique: il a une couleur rouge de rubis; il communique à toutes ses combinaisons des couleurs rouges ou jaunes plus ou moins foncées.

Les sels formés par l'acide *chrômique* sont appelés *chrômates*. Ces sels sont formés par la combinaison de l'acide *chrômique* avec les alcalis.

CHRONIQUE, s. f. du grec χρονικος (*chronikos*), qui appartient au tems, dérivé de χρονος (*chronos*), tems.

(*Chronol.*) Histoire dressée selon l'ordre des tems ou la durée du tems.

Il y a des Mémoires de la vie de Louis XI, que l'on appelle *Chronique scandaleuse*, et l'on appelle figurément *chronique scandaleuse*, les mauvais bruits, les discours médisans.

(*Méd.*) On donne, en médecine, cette épithète aux maladies qui sont de longue durée, qui ne sont point ordinairement accompagnées de fièvre, et qui ne cèdent que difficilement et lentement à tous les remèdes les mieux indiqués. Elles sont opposées aux maladies aiguës; mais quand celles-ci passent le quarantième jour sans se terminer, elles prennent le nom de maladies *chroniques*.

CHRONOGRAPHIE, ou CHRONOGRAMME, s. m. du grec χρονος (*chronos*), tems, de γραφη (*graphé*), écriture, ou de γραμμα (*gramma*), lettre.

(*Jeux d'esprit*) Inscription dans laquelle les lettres numérales forment la date de l'événement dont il s'agit.

Dans l'église de Saint-Pierre, à Aire, on lit ce *chronographe* bIs septeM præbendas VbaLiue, dedisti, où l'on voit que les lettres numérales imprimées en gros caractères, et rangées selon l'ordre du nombre qu'elles signifient, marque l'an M LVII, ou 1062, le D n'étant devenu lettre numérale que plus de 400 ans après.

Ces misérables jeux d'esprit ont été fort à la mode en France, pendant deux ou trois cents ans; mais on en a connu le ridicule. On n'en fait plus qu'en Allemagne, et dans quelques autres pays. On y fait des *chronographes*, pour un mariage, pour une naissance, pour l'inauguration d'un prince, pour une prise de bonnet, etc. Comme on fait des sonnets en Italie.

CHRONOGUNÉE, s. f. composé du grec χρονος (*chronos*), tems, et de γυνη (*gunè*), femme.

(*Méd.*) Règles des femmes, maladie qui arrive aux femmes, à des tems marqués.

CHRONOLOGIE, s. f. du grec χρονος (*chronos*), tems, et de λογος (*logos*), discours.

Doctrine des tems, science des époques.

CHRONOMÈTRE, s. m. du grec χρονος (*chronos*), tems, et de μετρον (*métron*), mesure.

(*Mécan.*) Nom générique des instrumens qui servent à mesurer le tems. On dit en ce sens que les montres, les horloges sont des *chronomètres*.

(*Musique*) On a donné en particulier le nom de *chronomètre* à quelques instrumens destinés à déterminer exactement les mouvemens

en musique. On a fait plusieurs essais en ce genre qui n'ont pas eu de succès ou qui ont été abandonnés. Plusieurs prétendent cependant qu'il seroit à souhaiter qu'on eût un tel instrument pour fixer avec précision le tems de chaque mesure dans une pièce de musique. On conserveroit, par ce moyen, plus facilement le vrai mouvement des airs, sans lequel ils perdent leur caractère, et qu'on ne peut connoître, après la mort d'un auteur, que par une espèce de tradition fort sujette à s'éteindre ou à s'altérer..

La *musique* italienne tire son énergie de cet asservissement à la rigueur de la mesure.

CHRONOSCOPE, s. m. du grec χρονος (*chronos*), tems, et de σκοπεω (*skopeó*), considérer, observer: observateur du tems.

(*Mécan.*) Pendule ou machine pour mesurer le tems. C'est la même chose que *chronomètre*.

CHRYSALIDE, s f. du grec χρυσαλις (*chrusalis*), couleur d'or, formé de χρυσος (*chrusos*), or.

(*Insectol.*) Nymphe, état d'un insecte renfermé dans une coque, sous la forme d'une espèce de lève, avant de se transformer en papillon, comme la chenille, le ver-à-soie.

CHRYSOBERIL, s. m. composé de χρυσος (*chrusos*), or, et de βηρυλλος (*bérullos*), béril, minéral, pierre précieuse: espèce de béril d'un vert pâle, tirant sur la couleur d'or.

CHRYSOCOLLE, s. f. composé du grec χρυσος (*chrusos*), or, et de κολλα (*kolla*), colle.

(*Minéral.*) Matière qui sert à souder l'or et les autres métaux. On a donné aussi ce nom au borax.

CHRYSOGRAPHE, s. m. du grec χρυσος, or, et de γραφω (*graphó*), écrire: écrivain en lettres d'or.

(*Bibliogr.*) C'est ainsi que s'appeloient les écrivains en lettres d'or. L'usage des lettres d'or étoit commun dans les 4e. et 5e. siècles; mais il s'est insensiblement perdu, et l'on ne sait plus attacher l'or au papier.

CHRYSOLITE, s. f. du grec χρυσος (*chrusos*), or, et de λιθος (*lithos*), pierre: pierre couleur d'or.

(*Minéral.*) Pierre précieuse d'un jaune d'or, mêlé d'une légère teinte de vert.

Les naturalistes ont donné autrefois le nom de *chrysolites* à un grand nombre de substances. On a appelé *chrysolites*, le saphir jaune ou la topaze d'orient, lorsqu'elle tire sur le vert, et toutes les pierres, quelle que fût leur nature, pourvu que leur couleur fût d'un jaune verdâtre; mais aujourd'hui qu'il est reconnu que la couleur n'est plus un caractère des gemmes, on ne reconnoît plus que deux sortes de *chrysolites*; la *chrysolite* des jouailliers et la *chrysolite* du Brésil. La première est d'un jaune clair mêlé de vert, la seconde est d'une belle couleur d'or tirant tant soit peu sur le vert

La *chrysolite* n'est pas recherchée; elle vaut tout au plus 4 fr. le karat lorsqu'elle est haute en couleur.

CHRYSOPÉE, s. f. du grec χρυσος (*chrusos*), or, et de ποιεω (*poiéó*), faire.

(*Alchimie*) C'est l'art ou la science de faire de l'or, ou l'art de transmuter les autres métaux en or.

CHRYSOPRASE, s. f. du grec χρυσος (*chrusos*), or, et de πρασον (*prason*), vert de poreau.

(*Minéral.*) Pierre précieuse d'un vert clair, mêlé d'une nuance de jaune; c'est un quartz-agathe demi-transparent. On trouve la *chrysoprase* à Kosmitz, dans la haute Silesie.

CHRYSULÉE, s. f. du grec χρυσος (*chrusos*), or, et de υλιζω (*alizó*), purifier, épurer.

(*Chimie*) Nom donné à l'eau régale, parce qu'elle dissout l'or, qui est regardé comme le roi des métaux.

CHUTE, s. f. de choir, formé de *cadere*, dont on a fait caër et choir.

(*Mécan.*) La *chute* des corps est le mouvement par lequel les corps tombent en vertu de leur pesanteur. Les corps ne tombent pas avec une vitesse uniforme, mais avec une vitesse accélérée, et cette accélération suit la progression arithmétique des nombres impairs 1, 3, 5, 7, etc. de manière qu'à la fin de chaque tems, la somme des espaces parcourus par le corps qui tombe, est comme le carré des tems. C'est Galilée qui a le premier démontré cette vérité; *Riccioli*, *Grimaldi*, *Huygens*, *Desaguillier*, *Newton*, etc., l'ont ensuite confirmée. Voilà la théorie; mais dans la pratique cela n'arrive pas ainsi; la résistance de l'air apporte de grandes différences à cette règle, et ces différences varient suivant le rapport de la masse

au volume du corps qui tombe, et suivant les différens degrés de densité des milieux résistans.

(*Hydraul.*) *Chute d'eau*; on dit qu'un ruisseau, une rigole, un courant d'eau quelconque, forme une *chute* d'eau au-devant d'un moulin ou d'une machine hydraulique qu'il fait mouvoir.

(*Astrol.*) *Chute d'une planète*, ou *déjection*; c'est le signe où elle a le moins d'influence; il est opposé à celui de l'exaltation.

CHYLE, s. m. du grec χυλος (*chulos*), suc.

(*Anat.*) Le *chyle* est une humeur alimentaire, douce, blanche, laiteuse, semblable à une crème fine d'orge, préparée dans l'estomac et dans les intestins grêles par la digestion des alimens, séparée des excrémens par le moyen des vaisseaux lactés, et conduits par le canal thorachique à la masse du sang, dans la veine sous-clavière gauche.

(*Jardin.*) En terme de jardinage on appelle *chyle* les parties les plus épurées de la sève.

CHYMIATRIE, s. f. du grec χυμεια (*chumeia*), et d'ιατρεια (*iatréia*), guérison.

(*Méd.*) L'art de guérir par des remèdes chimiques.

CHYMIE ou CHIMIE, s. f. du grec χυμος (*chumos*), suc; ou de χέω (*chéô*), fondre.

L'orthographe de ce mot a été le sujet de plusieurs controverses. Ceux qui le dérivent de χυμος, suc, l'écrivent par un *y* grec, tandis que ceux qui le font venir de χέω, fondre, l'écrivent par un *i* simple. Les chimistes modernes, en écrivant *chimie* par un *i*, semblent avoir adopté cette dernière étymologie.

La *chimie* est une science qui apprend à connoître l'action intime et réciproque de tous les corps de la nature les uns sur les autres.

On appelle *chimie philosophique*, celle qui établit les principes et fonde toute la doctrine de la science; *chimie météorique*, celle qui s'occupe spécialement de tous les phénomènes qui se passent dans l'air, et que l'on connoît sous le nom de météores; *chimie minérale*, celle qui a pour objet l'analyse ou l'examen de tous les fossiles, des eaux, des terres, des pierres, des métaux, des bitumes, etc.; *chimie végétale*, celle qui traite de l'analyse des plantes et de leurs produits; *chimie animale*, celle qui s'occupe des corps des animaux; *chimie pharmacologique*, celle qui a pour objet tout ce qui tient à la connoissance, à la préparation et à l'administration des médicamens; *chimie manufacturière*, celle qui s'applique à découvrir, à rectifier, à étendre, à perfectionner ou à simplifier les procédés chimiques des manufactures; *chimie économique*, celle qui a pour but d'éclairer, de simplifier et de régulariser une foule de procédés économiques qu'on exécute sans cesse dans toutes nos demeures, pour les assainir, les chauffer, les éclairer, pour préparer les vêtemens, la nourriture, les boissons.

Il y a peu d'arts dont les commencemens soient plus obscurs que ceux de la *chimie*; jusqu'au troisième siècle, l'histoire de la *chimie* n'offre aucun monument important, et le nom même de l'art ne se trouve dans aucun auteur avant cette époque.

Geber est proprement le père de la *chimie* écrite, le premier qui ait rédigé en corps de doctrine ce qu'on savoit avant lui. Les Arabes continuèrent de cultiver la *chimie* après *Geber*: ce sont évidemment leurs médecins qui les premiers ont appliqué les préparations chimiques aux usages de la médecine. Cet art fut ensuite cultivé par les Grecs, pendant quelques siècles, jusqu'à ce que les lettres et les arts furent chassés de parmi eux par la prise de Constantinople par les Turcs.

Vers le treizième siècle la *chimie* pénétra enfin en Europe; Albert-le-Grand et Roger-Bacon sont les plus distingués de ses premiers sectateurs; Paracelse, qui vivoit au commencement du seizième siècle, acheva de l'établir irrévocablement, en répandant parmi les médecins le goût pour les remèdes préparés par le secours de la *chimie*. Vanhelmont qui le suivit, attaqua le péripatétisme qui s'étoit glissé dans la physique, et se proposa de fonder celle-ci sur des expériences. Glaubert enrichit la chimie d'une foule

de découvertes, et particulièrement de deux sels qui portent son nom.

Enfin parurent Becker, Boyle, Kunckel et Stahl; ce dernier opéra dans la chimie une révolution semblable à celle que la doctrine de Newton opéra dans la physique. A côté de Stahl doit être placé l'immortel Boerhaave, dont le tems et la dernière révolution que vient d'éprouver la chimie, n'ont pu vieillir les écrits.

CIBATION, s. f. du lat. *cibatio*, formé de *cibo*, nourrir.

(*Chimie*) C'est l'action de donner de la solidité à une substance qui n'en a point.

CIBOIRE, s. m. du lat. *ciborium*, tiré du grec κιβωριον, sorte de vase chez les Egyptiens.

(*Culte cathol.*) Les Egyptiens désignoient ainsi des espèces de fèves, dont la gousse s'ouvroit par le haut quand le fruit étoit mûr, et cette gousse même dans laquelle ils buvoient.

Les Grecs et les Romains appelloient *ciboires*, tous les vases propres à contenir des liquides, et en particulier les coupes dont ils se servoient dans les repas

L'église romaine a retenu ce nom pour le calice couvert, où sont renfermées les hosties destinées à la communion des fidèles.

On gardoit autrefois le *ciboire* dans une colombe d'argent, suspendue dans les baptistères sur les tombeaux des martyrs, ou sur les autels; il est placé aujourd'hui sous la croix qui est sur l'autel, conformément à la décision du second concile de Tours.

(*Archit.*) De *ciborium* les Italiens ont fait *ciborio*, pour signifier une espèce de fabrique carrée de pierre ou de marbre, soutenue par quatre colonnes, qui couvre le dessus du grand autel dans les plus anciennes églises; au haut de laquelle est une armoire de quatre galeries ornées de balustrades. On en voit encore dans quelques églises de Rome.

CICATRICE, s. f. Quelques étymologistes dérivent ce mot de *circa cutem*; d'autres, et c'est le plus grand nombre, font venir le mot latin *cicatrix*, d'où est formé *cicatrice*, du verbe *cœcare*, aveugler, fermer, dont on auroit fait *cœcatrix*, et par la suite *cicatrix*.

(*Chirurgie*) La marque des plaies et des ulcères qui reste après leur guérison. C'est une nouvelle peau plus dure, plus blanche, plus irrégulière, moins sensible et moins poreuse que la première.

(*Mat. méd.*) De *cicatrice* les médecins ont fait *cicatrisans*, pour désigner les remèdes propres à favoriser la consolidation des plaies. Tels sont les dessicatifs, comme la céruse, la tulhie, le bol d'Arménie, l'osterocolle, la poudre de tormentille, la gomme adragant, etc.

(*Jardin.*) On dit de la plaie d'un arbre qui se guérit, qu'elle se *cicatrise*, c'est-à-dire, que la sève fait un petit bourrelet jusqu'à parfait recouvrement. C'est un mauvais signe quand la plaie se sèche et que la peau ne se recouvre point.

CICATRICULE, s. f. diminutif de *cicatrice*. *V.* ce mot.

(*Hist. nat.*) Tache blanche qui paroît sur la membrane du jaune d'un œuf où se fait la fécondation; elle est le véritable germe dans lequel existe le vermisseau.

CICERO, s. m. (*imprimerie*), caractère d'imprimerie, entre celui appelé *philosophie* et le *petit-romain*; ainsi nommé de l'édition de *Cicéron* de Rome, faite en 1458, par Ulbertus-Gallus; les italiens l'appellent *antico comune*. *V.* CARACTERE.

CICERONE, s. m. du nom de l'orateur romain *Cicero*.

(*Beaux arts*) C'est le nom qu'on donne en Italie à ceux qui se chargent de conduire les étrangers, dans la visite des monumens antiques, des chefs-d'œuvre des sciences et des arts qui existent dans une ville.

CICERONIEN, adj. même origine que *cicerone*.

(*Littérat.*) On entend par ce mot un scrupuleux imitateur du style de Ciceron.

On a vu autrefois, dit Erasme, les *cicéroniens*, secte ridicule, se croire des *Cicérons*, lorsque avec des expressions élégantes et les tours harmonieux de l'orateur romain, ils avoient réussi à former un discours dépourvu de sens et de raisonnement. . . .

CIDRE, s. m. du gr. σικερα (*sikera*), qui signifie toute liqueur enivrante, hors le vin; dont les Latins ont fait

cicera, pour la liqueur extraite du froment et des pommes. On croit que tous ces mots ont pour origine l'hébreu, *secar*, enivrer.

(*Econ. dom.*) Le cidre est une liqueur faite de jus de pommes ou de poires pressurées.

Cette boisson est très-ancienne; elle étoit connue des Hébreux, d'où elle passa chez les Grecs et les Romains.

Il y a deux espèces de cidre, le *doux* et le *paré*. Le premier est celui qui n'a point cuvé, ou qui est nouvellement fait. Le second, celui qui a été gardé et qui a acquis par la fermentation une force et un goût qui le fait ressembler à certains vins blancs. Le meilleur est celui qui a la couleur d'ambre. On compte ordinairement trente-six boisseaux anciens (46 décalitres), ou boisseaux nouveaux de pommes, pour un muid de cent soixante-huit (156 litres) ou pintes nouvelles.

On fait de cette liqueur une véritable eau-de-vie; on la fait aigrir comme le vin, et on la fait alors servir aux mêmes usages que le vinaigre. Les *cidres* anglais sont les meilleurs de tous; ceux des départemens qui composent l'ancienne Normandie viennent après.

(*Méd. préserv.*) Le *cidre* fait avec des pommes douces, est légèrement échauffant; il est nourrissant et convient aux estomacs débiles, aux personnes qui ont des dispositions à la phtisie, ou à l'hypocondriacisme. Celui qui est fait avec des pommes un peu acides est plus rafraîchissant: son usage est salutaire à ceux qui sont ordinairement fort échauffés, et sujets à des débordemens de bile. C'est une boisson très-salutaire pendant les chaleurs de l'été.

CIEL, s. m. du grec κοῖλον (*koilon*), formé de κοῖλος (*koilos*), creux, concave, dont les Latins ont fait *cœlum*.

La partie supérieure du monde, qui environne tous les corps, et dans laquelle se meuvent les astres.

(*Astron.*) Dans l'ancienne astronomie, le mot *ciel* signifie plus particulièrement un *orbe*, ou une *région circulaire* du *ciel* éthéré.

Les anciens astronomes admettoient autant de cieux différens qu'ils remarquoient de mouvemens différens dans les astres. Ainsi on comptoit sept *cieux* pour les sept planètes. Le huitième qu'ils nommoient le firmament étoit pour les étoiles fixes. Quelques-uns ont admis beaucoup d'autres cieux, selon leurs différentes vues ou hypothèses. Eudoxe en a admis 23; Callippus, 30; Regio-Montanus, 23; Aristote, 47, et Fracastor, 70.

Ces astronomes ne se mettoient pas fort en peine de savoir si tous ces *cieux* étoient réels ou non; il leur suffisoit qu'ils pussent servir à rendre raison des mouvemens célestes, et qu'ils fussent d'accord avec les phénomènes.

Parmi plusieurs rêveries des rabbins, on lit dans le Talmud, qu'il y a un lieu où les *cieux* et la terre se joignent; que le rabbi Barchana s'y étant rendu, il posa son chapeau sur la fenêtre du *ciel*, et que l'ayant voulu reprendre un moment après, il ne le retrouva plus, les *cieux* l'avoient emporté; il faut qu'il attende la révolution des orbes pour le rattraper.

(*Physique*) Il arrive souvent que le *ciel* ou l'espace occupé par les astres nous paroît bleu, quoiqu'il n'offre à nos yeux aucuns corps ni éclairés ni éclairans, et que, dans ce cas-là, il dût nous paroître parfaitement noir, comme nous paroît un trou très-profond, d'où il ne vient aucune lumière. Cela vient, dit l'abbé Nollet, de ce que ce n'est pas cet espace que nous voyons alors; mais la concavité de notre atmosphère, qui nous renvoie les rayons bleus et violets qui n'ont pu percer son épaisseur; car la lumière telle qu'elle nous vient des astres, est composée de rayons de différentes couleurs (*Voy.* COULEUR), qui étant réfléchies par la terre, se jettent dans l'atmosphère en reprenant la route du *ciel*. De ces rayons il n'y a que les plus forts, tels que les rouges, les orangés, les jaunes, etc. qui puissent traverser entièrement l'atmosphère. Les bleus et les violets trop foibles pour cela, sont réfléchis une seconde fois vers la terre, par l'atmosphère qu'ils n'ont pu percer entièrement, et nous font voir sa concavité sous la couleur qui leur est propre; et comme les rayons violets sont trop foibles, les bleus

plus forts qu'eux, font sur nos yeux une impression qui se fait sentir davantage : voilà pourquoi nous voyons le ciel bleu.

CIERGE, s. m. du latin *cerius*, que l'on a dit pour *cereus*, et dont on a fait ensuite *cerjus*.

(*Culte catholique.*) L'usage des *cierges* est de la plus haute antiquité. Les Grecs et les Romains se servoient de flambeaux dans leurs sacrifices, sur-tout lorsqu'ils célébroient les mystères de Cérès, et ils mettoient des *cierges* devant les statues de leurs dieux. Mais il n'est pas besoin d'avoir recours aux payens pour expliquer l'origine de l'usage des *cierges* parmi les chrétiens. On sait que réduits à s'enfermer dans des lieux souterrains, pour se soustraire à la persécution et pour vaquer à leurs exercices de piété, ils ne pouvoient se passer de *cierges* ou de flambeaux. Ils en eurent encore besoin, depuis qu'on leur eut permis de bâtir des églises ; car elles étoient construites de façon qu'elles ne recevoient que très-peu de jour, afin d'inspirer plus de respect par l'obscurité. Mais il y a déja long-tems que cet usage, introduit par la nécessité, est devenu une pure cérémonie. Saint-Paulin, qui vivoit au commencement du cinquième siècle, observe que les chrétiens de son tems, aimoient tant les *cierges*, qu'ils en représentoient en peinture dans leurs églises.

Cierge pascal ; quand le concile de Nicée eut réglé le jour auquel on célébreroit la Pâque, il chargea le patriarche d'Alexandrie d'en faire faire tous les ans le canon et de l'envoyer au pape. Toutes les autres fêtes se règloient sur celle de Pâques, et l'on faisoit chaque année un catalogue que l'on écrivoit sur un *cierge* que l'on bénissoit solennellement dans l'église. Ce *cierge* n'étoit point une chandelle de cire, faite pour brûler ; il n'avoit point de mèche ; c'étoit seulement une colonne de cire sur laquelle on écrivoit la liste des fêtes mobiles, et qui suffisoit pour cela pendant un an. Dans la suite, on écrivit les fêtes mobiles sur du papier ou sur un tableau ; mais on attachoit toujours l'un ou l'autre au *cierge pascal*, ce qui se pratique encore dans plusieurs églises, et dans certains ordres monastiques.

(*Hydraul.*) On appelle *cierges*, des jets élevés et perpendiculaires, fournis sur la même ligne, par le même tuyau, qui étant proportionné à leur quantité, à leur souche et à leur sortie, leur conserve toute la hauteur qu'ils doivent avoir.

CIL, s. m. du latin *cilium*, formé du verbe *ciere*, mouvoir.

(*Anat.*) Le poil qui sort des cartilages situés aux extrémités des paupières. On l'emploie plus ordinairement au pluriel : les *cils* sont de petits poils recourbés en arc ; ils gardent toujours la même grandeur, et empêchent que les choses légères ne pénètrent dans l'œil.

(*Botan.*) Les *cils*, en termes de botanique, sont des poils naissans du bord même d'une partie quelconque, rangés distinctement sur une seule ligne, et ordinairement étalés sur le même plan que les faces de la partie *ciliée*. Pour qu'une partie velue d'ailleurs porte ce nom, il faut que les *cils* se distinguent facilement du reste de la pubescence par leur longueur et leur série.

CILICE, s. m. du latin *cilicium*, formé de *cilix*, nom propre d'un phénicien qui régna en Cilicie, et qui donna son nom à ce pays.

(*Hist. ancienne*) Les *Ciliciens* avoient inventé une sorte d'étoffe, faite de poil de chèvre, dont on faisoit des habits pour les matelots et les soldats. Comme elle étoit grossière et d'une couleur sombre et noire, les Hébreux s'en servoient dans le deuil et dans la disgrace.

(*Art de la guerre*) Les anciens appeloient encore *cilices* de gros draps tissus de crin de cheval et de poil de chèvre, piqués et remplis de bourre ou d'herbe marine, entre deux étoffes, que les assiégés tendoient et suspendoient devant les parapets, sur les brèches, pour rompre la violence des flèches et des traits lancés par les balistes ou les catapultes-balistes.

(*Culte cathol.*) Les anciens moines alloient souvent vêtus de *cilices* ; mais de ces *cilices* antiques, c'est-à-dire, d'habits grossiers, rudes et d'une couleur obscure, et fort différens de ceux que la ferveur de la pénitence a fait imaginer depuis, et qui sont entière-

ment composés de crin. Ces derniers sont faits en forme de petite camisole que l'on porte sur la peau.

CIME, s. f. du latin *cima*, formé du grec κυημα (*kuéma*), dont la racine est κυεω (*kueó*), produire.

Le sommet, la partie la plus élevée d'une montagne, d'un arbre, d'un rocher.

(*Botan.*) La cime est une disposition de fleurs, telle que les pédoncules communs, partant d'un même point (comme dans l'ombelle), ont leurs dernières divisions naissantes de points différens; les fleurs de chaque groupe, ou même de tous les groupes élevées ordinairement sur un même plan. Les fleurs de sureau sont en *cime*.

CIMENT, s. m. du latin *cœmentum*, formé de *cœdo*, casser, broyer.

(*Technol.*) On donne en général le nom de *ciment* à toutes sortes de matières glutineuses, tenaces, propres à lier, unir et faire tenir ensemble plusieurs pièces distinctes: il y en a de plusieurs espèces. Ce que les anciens architectes entendoient par *ciment*, étoit tout différent du nôtre. Ils désignoient sous ce nom toutes les espèces de maçonneries relatives à la qualité des pierres ou à la manière de les poser: le mortier, la soudure, la glue, le bitume du Levant, tel que celui dont on fit usage dans la construction des murs de Babylone, un mélange égal de verre en poudre, de sel marin, limaille de fer, mêlés et fermentés ensemble, le mortier dont on se sert pour unir ensemble des briques ou des pierres, pour faire des moulures, des cordons, des chapiteaux ou des blocs de briques.

Un *ciment* doit être dur, solide et imperméable. Pour obtenir les deux premières qualités, on a employé, dans tous les tems, les différens corps qui, par leur agrégation avec la chaux dissoute dans l'eau, absorbent promptement les eaux surabondantes, et fournissent aux particules de chaux répandues dans le *ciment*, l'acide carbonique nécessaire pour la rendre solide et la régénérer en terre calcaire.

Les laves vitrifiées, les pouzzolanes naturelles et artificielles, les scories pilées, la terre des os, ont été la base de tous les *cimens*.

Les *cimens* ainsi composés, ont parfaitement réussi dans les parties méridionales de l'Europe, peu exposées à la pluie, et où la gelée n'a pu dilater leurs pores et rompre leur agrégation.

Mais dans des climats pluvieux, exposés à des gelées très fortes, la dureté et la solidité du ciment ne suffisent pas, il faut encore qu'il soit imperméable à l'eau. Or, les cimens composés de corps poreux ne peuvent avoir cette qualité. Les pluies de l'automne les pénètrent peu-à-peu d'une humidité insensible. Viennent ensuite les gelées qui réduisent en poudre cette masse qui peu de tems auparavant offroit l'apparence de la plus grande dureté.

M. Casimir-Puymaurin a cru remédier à cet inconvénient en employant les résineux, et particulièrement le goudron liquide, qui pénètre les pores du ciment et les rend imperméables à l'eau.

Le ciment romain, ainsi nommé par son auteur M. Smith, parce qu'il réunit toutes les qualités du *ciment* des anciens, provient des galets qu'on trouve en grande quantité sur les bords de la mer, et que l'on fait calciner et réduire en poudre.

Le *ciment* des orfèvres, des graveurs et des metteurs-en-œuvre n'est autre chose que de la brique mise en poudre, bien tamisée, de la résine et de l'acide amalgamés ensemble; ils s'en servent pour tenir en état les ouvrages qu'ils ont à travailler, ou pour remplir le creux de ceux qu'ils veulent ciseler, afin qu'ils ne se bossuent pas.

Le *ciment* des chimistes est une masse composée, ou une poudre mouillée dont ils se servent pour purifier l'or et en séparer les métaux impurs qui y sont mêlés.

CIMETIÈRE, s. m. du latin *cœmeterium*, formé du grec κοιμητηριον (*koimétérion*), qui signifie dortoir, lieu de repos, et dont la racine est κοιμαω (*koimaó*), dormir, se coucher: lieu destiné à enterrer les morts.

(*Culte cathol.*) Chez les Romains les *cimetières* étoient placés sur les grands chemins.

Les *cimetières* ont toujours été en grande vénération parmi les chrétiens, parce que, dans les premiers

siècles, ils y tenoient leurs assemblées ; que les martyrs y furent enterrés, que dans la suite ce fut sur leurs tombeaux qu'ils bâtirent leurs premières églises : de là vient sans doute la règle qu'on observe encore aujourd'hui de ne consacrer aucun autel sans y mettre des reliques de martyrs.

CIMIERS, s. m. du latin *cima*, parce qu'on les met à la *cime* des casques qui sont sur l'écu.

(*Art milit.*) Ornement qu'on porte au haut du casque.

(*Blason*) C'est la figure d'un animal ou de quelqu'autre chose qui se met au-dessus du timbre.

CIMOLITE, s. m. de l'île de *Cimola*, l'une des Cyclades, et du grec λιθος (*lithos*), pierre : pierre de *cimola*, ou pierre *cimolée*.

(*Minéral.*) C'est le nom d'un argile d'un blanc grisâtre qui rougit à l'air. Les anciens employoient cet argile pour blanchir les étoffes.

CINABRE, s. m. du grec κιναβρα, qui signifie mauvaise odeur, et dont les latins ont fait *cinnabarium*.

(*Minéral.*) Espèce de mine de mercure qui n'est autre chose qu'un mercure naturellement minéralisé avec le soufre.

Le *cinabre* est rouge, très-pesant ; le *cinabre* factice a les mêmes propriétés que le *cinabre* naturel : c'est avec lui qu'on fait le vermillon. La préparation s'en fait avec de l'urine ou de l'esprit-de-vin. On se sert encore du *cinabre* factice pour peindre le verre, teindre la cire d'Espagne, colorer les émaux et les cartes à jouer.

(*Mat. méd.*) Plusieurs médecins ont regardé le *cinabre* comme un remède tempérant et anti-spasmodique ; mais l'usage le plus fréquent que l'on fait du *cinabre* est en fumigation pour les maladies vénériennes, lorsque l'on ne peut absolument employer d'autre méthode. On le fait brûler à feu ouvert sur des charbons ardens ; le malade, enveloppé jusqu'au cou dans une couverture, reçoit le mercure qui s'évapore et pénètre dans le corps du malade par les pores de la peau. Cette méthode a été en usage lorsqu'on n'en connoissoit pas de meilleure, de plus douce et de moins dangereuse.

CINERATION, du latin *cineratio*, composé de *cinis*, *cineris*, cendre, et de *ago*, faire : l'action de réduire en cendres.

(*Chimie*) Ce mot est particulièrement employé en parlant des végétaux qu'on réduit en cendres pour en tirer des sels fixes alcalis, que l'on appelle sels par *cinération* ou par *incinération*.

CINETHMIQUE, s. f. du grec κινηθμος (*kinéthmos*), dérivé de κινεω (*kinéo*), mouvoir.

(*Mécan.*) La science du mouvement en général.

CINTRE, s. m. du latin *cintrum*, selon quelques-uns, et de *cinctura* selon quelques autres.

(*Archit.*) Trait d'un arc, ou figure courbe qu'on donne à une voûte.

Cintres au plurier se dit d'assemblages de planches et autres pièces de bois dont on se sert pour la construction des voûtes.

CIRCONCISION, s. f. du latin *circumcisio*, ou *circùm scissura*, composé de *circum*, à l'entour, et de *cædo*, couper, couper autour.

(*Céremon. relig.*) Cette cérémonie religieuse chez les juifs et les mahométans, fut ordonnée à Abraham par Dieu lui-même, l'an du monde 2108, comme le sceau de l'alliance qu'il venoit de faire avec lui. Elle fut aussi prescrite à Moïse.

La *circoncision* se pratique encore chez d'autres peuples, sans néanmoins y être un acte de religion.

Les Hébreux et leurs descendans n'ont jamais circoncis que les enfans mâles ; mais les Égyptiens, les Arabes et les Perses, soumettent également les filles à la *circoncision*.

(*Culte cathol.*) La *circoncision* est une fête qui se célèbre dans l'Eglise romaine le 1.er jour de janvier. Autrefois on célébroit cette fête l'octave de la Nativité ; elle ne fut établie sous le nom de Circoncision que dans le septième siècle, et seulement en Espagne. En France, le premier janvier étoit un jour de pénitence et de jeûne, pour expier les superstitions et les déréglemens auxquels on se livroit ce jour là, et qui étoient un reste du paganisme. A ces divertissemens profanes abolis en 1444, on substitua une fête solennelle qui est actuellement célébrée dans toute l'Eglise, et qui est aussi la fête du saint nom de *Jésus*.

CIRCONFÉRENCE, s. f. directement de l'italien *circonferenza*, formé du latin *circumfe rentia*, composé de *circùm*, autour, et de *fero*, porter : porter autour.

(*Géom.*) On appelle ainsi la ligne courbe qui renferme un cercle ou un espace circulaire, et qu'on nomme aussi quelquefois *périphérie*. (*V.* CERCLE.)

Circonférence se dit aussi, en général, du contour d'une courbe quelconque.

CIRCONLOCUTION, s. f. du latin *circumlocutio*. (*V.* PERIPHRASE.)

CIRCONPOLAIRE, adj. composé du latin *circùm*, autour, et de *polaris*, polaire : qui est autour du pôle.

(*Astron.*) Les *étoiles circonpolaires*, sont celles qui sont près du pôle boréal, qui tournent autour de lui, sans se coucher jamais par rapport à nous, c'est-à-dire, sans s'abaisser jusqu'au dessous de notre horizon.

On trouve l'heure qu'il est la nuit par le moyen des étoiles *circonpolaires*.

CIRCONSCISSE, adj. du latin *circumscissus*, formé de *circùm*, autour, et de *scindo*, couper, trancher, diviser, couper autour.

(*Botan.*) Ce mot se dit d'un fruit qui s'ouvre tranversalement en deux parties, à-peu-près comme une boîte à savonnette. La capsule du pourpier est *circonscise* près de sa base. Celle du mouron l'est par le milieu ; celle de la jusquiame, près de son sommet.

CIRCONSCRIPTION, s. f. du lat. *circumscribo*, décrire autour : ce qui borne, ce qui limite la circonférence des corps.

(*Géom.*) C'est l'action de circonscire un cercle à un polygone, ou un polygone à un cercle, ou à toute figure courbe.

La *circonscription* des polygones ne consiste que dans l'art de tirer des tangentes; car tous les côtés d'un polygone *circonscrit* à une courbe sont des tangentes de cette courbe.

L'aire de tout polygone qui peut être inscrit dans un cercle, est moindre que celle du cercle ; et celle de tout polygone qui y peut être *circonscrit*, est plus grande. Le périmètre du premier de ces polygones, est plus petit que celui du cercle, et celui du second est plus grand.

C'est de ce principe qu'Archimède est parti pour découvrir la quadrature du cercle, qui ne consiste en effet qu'à déterminer l'aire ou la surface du cercle.

(*Botan.*) On dit que la *circonscription* d'une feuille simple et indivise est réellement formée par le bord même ; que celle d'une feuille diversement divisée, est rationelle, et consiste dans une ligne censée parcourir tout le contour, en passant, sans interruption ni flexuosité, par les sommets des principales divisions. Ainsi une feuille *lobée*, *palmée*, etc., peut être *réniforme*, *ovale*, etc., par sa *circonscription*.

CIRCONVALLATION, s. f. du latin *circumvallo*, fortifier autour.

(*Art milit.*) C'est une ligne ou un fossé que les assiégeans font à la portée du canon de la place, et qui règne autour du camp, pour en assurer les quartiers. Une ligne de *circonvallation* bien faite, ferme entièrement les environs de la place, ayant les angles tournés de son côté. Elle est faite en forme de redans, avec un parapet à l'épreuve du canon ; elle a une ou deux banquettes derrière un fossé de deux toises de largeur, autant de profondeur pardevant, avec des demi-bastions, redoutes et autres ouvrages, qui la flanquent, et dans lesquels on pose des corps-de-garde suffisans pour fournir des sentinelles partout. L'on y place aussi de l'artillerie pour défendre contre les assiégés, en cas de sortie, jusqu'à ce que le piquet de l'arrière vienne au secours.

Plusieurs auteurs grecs, comme Hérodote, font honneur à Harpage, l'un des généraux de Cyrus, de l'invention des *circonvallations* et *contrevallations ;* mais ces sortes de lignes étoient en usage longtems avant Moïse, et les premières dont l'écriture fasse mention n'ont rien qui sente l'ignorance des premiers tems : elles sont à peu de chose près les mêmes qui furent faites mille ans après, et ces dernières ne diffèrent guère de celles que l'on fait aujourd'hui.

CIRCONVOLUTION, s. f. du latin *circonvolutio*, composé de *circùm* et de *volvere*, tourner, s'entortiller autour.

Plusieurs tours faits autour d'un centre commun.

(*Géom.*) On dit quelquefois qu'une surface est produite par la *circonvolution* d'une ligne, qu'un solide est produit par la *circonvolution* d'une surface, au lieu de dire par la révolution.

(*Archit.*) Ce mot se dit encore des trous de la ligne spirale de la volute ionique et des autres volutes.

CIRCULAIRE, adj. du lat. *circumire*, aller autour.

Ce mot se dit de tout ce qui est rond, et qui appartient au cercle.

(*Géom.*) On appelle *arc circulaire* un arc ou une portion de la circonférence du cercle; *mouvement circulaire*, le mouvement d'un corps dans la circonférence d'un cercle.

(*Arithmét.*) Les arithméticiens donnent le nom de *circulaires* aux nombres dont les puissances finissent par le caractère même qui marque la racine, comme cinq, dont le carré est vingt-cinq, et le cube cent vingt-cinq.

CIRCULATION, s. f. du latin *circulatio* dérivé de *circumire*, aller autour: l'action d'aller autour.

(*Géom.*) Le P. Guldin jésuite, appelle *voie de circulation*, la ligne droite ou courbe que décrit le centre de gravité d'une ligne ou d'une surface, qui par son mouvement produit une surface ou un solide. La méthode du père Guldin, quoique très-ingénieuse, n'est plus en usage depuis la découverte du calcul intégral, qui fournit des méthodes plus aisées pour résoudre tous les problèmes de cette espèce.

(*Chimie*) En termes de chimie, la *circulation* est une opération par laquelle les vapeurs ou liqueurs que la chaleur a fait monter, sont obligées de retomber perpétuellement sur la substance dont elles ont été dégagées.

(*Physiologie*) La *circulation* est ce mouvement par lequel le sang va du cœur aux extrémités du corps, au moyen des artères, et revient par les veines. Cette importante fonction soupçonnée et même entrevue par Hypocrate, Servet, Colombus, Cesalpin, Frapaolo et Fabrice d'Aquapendente, a été pleinement confirmée par le célèbre Harvey, médecin de Charles I, roi d'Angleterre, dans sa dissertation de *circulatione sanguinis*, publiée en 1628.

CIRCULATOIRE, du lat. *circumire*, *ambulare*, aller autour.

(*Mécan.*) Les mécaniciens disent *mouvement circulatoire*, *vitesse circulatoire*, pour désigner le mouvement ou la vitesse d'un corps qui tourne autour d'un point.

(*Chimie*) *Circulatoires* se dit des vaisseaux qui servent à la distillation par circulation.

CIRCULER, v. n. du lat. *circumire*, aller autour.

(*Mécan.*) Ce mot se dit proprement du mouvement d'un corps ou d'un point qui décrit un cercle; mais on a appliqué ce mot au mouvement des corps qui décrivent des courbes non circulaires; par exemple, au mouvement des planètes qui ne décrivent point des cercles autour du soleil, mais des ellipses. *V.* PLANÈTE. On l'a appliqué au mouvement du sang. En général, ce mot peut s'appliquer par analogie au mouvement d'un corps, qui, sans sortir d'un certain espace, fait dans cet espace un chemin quelconque, en revenant de tems en tems au même point d'où il est parti.

CIRE, s. f. du grec κηρος (*kéros*), dont les Latins ont fait *cera*.

(*Hist. nat.*) Matière molle et jaunâtre, qui reste du travail des abeilles après qu'on en a exprimé le miel.

Les abeilles vont chercher dans les fleurs la matière de la *cire*. Elles se roulent sur les étamines, se couvrent de leur poussière, se frottent avec leurs pattes, la mettent en boules avec les brosses, la rassemblent dans les palettes triangulaires de leurs pattes postérieures, et l'apportent à la ruche. D'autres abeilles reçoivent cette substance, l'avalent, l'élaborent dans leur estomac, qui est fort, ridé, et musculeux, d'où elle transsude à travers les jointures des anneaux du bas-ventre, où les abeilles la recueillent de nouveau, et la dégorgent par la bouche; à l'aide de leurs pattes et de leurs maudibules, elles forment des alvéoles hexagones pressés l'un contre l'autre. Quand les alvéoles sont construits, il faut les emplir de *miel*: c'est dans les fleurs que les abeilles le pompent avec leur trompe; elles

le dégorgent dans les cellules, où il est recouvert par une pellicule de *cire*. Les abeilles consomment du miel l'hiver, pour leur propre nourriture, quand elles n'en trouvent plus dans les champs.

Les cellules sont destinées à différens usages. Les unes sont *vides*, les autres contiennent la *cire* brute, qui, dans les momens d'une récolte abondante, a été mis en dépôt, et recouverte d'un peu de miel. La plupart sont occupées par les œufs; d'autres couvertes de calottes plus élevées, renferment des chrysalides. La réunion de ces alvéoles compose les *gâteaux* ou *rayons*.

Les produits qu'on retire de l'éducation des abeilles sont considérables; la *cire* et le *miel* sont les principaux.

Pour obtenir le miel. (*Voy.* MIEL), on pose les rayons sur des claies d'osier; on les égoutte; quand ils ont été égouttés, pressés et lavés, on les fond et on passe la *cire* à travers un linge pour la débarrasser de tous les corps étrangers. On la fait tomber dans l'eau; elle surnage en lames minces que l'on sèche sur des toiles à la rosée qui la blanchit. Cette opération de la fonte et du blanchiment de la *cire* se répète trois fois, et elle a acquis alors toute la blancheur dont elle est susceptible: on la nomme *cire vierge*.

La *cire* chauffée à un feu doux, forme un fluide huileux et transparent; elle redevient solide par le refroidissement; lorsqu'on la chauffe par le contact de l'air, elle s'allume et se volatilise, c'est l'effet de la mèche dans la bougie.

La *cire vierge*, outre cet usage, sert dans la parfumerie et dans la pharmacie, pour la préparation des pommades, des onguens, des emplâtres, et des cérats. La *cire jaune* sert à cirer les appartemens, et à faire des bougies grossières; on colore la blanche, en la mêlant avec de l'huile, et en la broyant avec des couleurs. La poix grasse la conserve dans un état de mollesse qui la rend utile pour l'application des scellés. La *cire* mêlée au sucre candi, forme une pâte propre à prendre l'empreinte des pierres gravées. On modèle en *cire* des statues, des figures d'anatomie; on enduit de *cire* des étoffes de toile et de soie, pour les rendre impénétrables à la pluie; mais il faut y ajouter de l'huile, afin que cet enduit ne soit pas cassant.

(*Commerce.*) Plusieurs départemens de la République française fournissent de la *cire*, et notamment ceux qui composent les anciennes provinces de Champagne, d'Anjou, d'Auvergne, du Bordelais, de Normandie, de Bretagne, de la Sologne. Mais on est encore obligé d'en tirer du Levant et du Nord.

On reconnoît que la *cire jaune* en pain a été sophistiquée par le mélange de graisses, ou à la saveur, ou en la mettant sous la dent

Il y a quelques célèbres manufactures où l'on fabrique la *cire* sans aucun alliage; mais dans les autres on ajoute d'ordinaire une petite quantité de graisse dans la fonte de la *cire jaune*. Les pratiques employées pour blanchir la *cire jaune* sont par-tout à peu près les mêmes. S'il y a des *cires* plus sèches les unes que les autres, c'est parce que ceux qui les blanchissent les allient avec moins de suif, ou qu'ils n'y en mettent point du tout; s'il y en a de plus blanches, de plus transparentes, c'est que les blanchisseurs entendent mieux leur art, et aussi parce qu'il y a des *cires* qui blanchissent mieux les unes que les autres; celles des pays vignobles blanchissent difficilement, et elles ne blanchiroient pas du tout si l'on n'y mêloit vingt-cinq à trente livres de suif sur un quintal de *cire*. On achète les bougies faites de cette *cire* à meilleur marché, mais elles ne font pas le même profit, parce qu'elles se consument plus promptement.

La bonne *cire* doit être d'un blanc clair, un peu bleuâtre, et sur-tout transparente. Les *cires* alliées de graisse peuvent être fort blanches, mais elles sont toujours d'un blanc mat et farineux; elles n'ont point au toucher la sécheresse de la *cire* pure; elles ne sont point aussi transparentes. On les reconnoît encore au goût, à leur mauvaise odeur, et lorsqu'on les met sous la dent.

(*Cire à cacheter*) On fabrique des *cires* à cacheter de plusieurs couleurs. On fabrique la rouge en fai-

sant un mêlange de gomme laque, de térébentine, de colophane, de cinabre et de minium; si on veut qu'elle soit odoriférante, on y ajoute un peu de musc. Celle appelée jaune d'or se fait avec un mélange de poix résine blanche, de mastic, de sandaraque, de succin et de gomme gutte.

Pour la *cire* noire, on substitue au cinabre le noir d'Allemagne.

(*Botan.*) Plusieurs végétaux donnent de la *cire*; le *sapium cereferum legale*, le *myrice cérifère*; le péla de la Chine, les chatons mâles du bouleau, de l'aune, du peuplier, du pin, fournissent une *cire* plus ou moins semblable à celle des abeilles.

(*Peinture*) Les anciens employoient la *cire* dans la peinture; soit en la colorant, soit en l'appliquant sur des couleurs. *Voy.* ENCAUSTIQUE.

(*Mat. méd.*) Beurre de *cire*, *huile de cire*; quand on soumet la *cire* à la distillation, elle rend un phlegme légèrement acide, et qui contracte plus d'acidité, à mesure que l'on augmente le degré du feu. C'est ainsi qu'on en extrait une huile dont l'odeur est vive et pénétrante, qui se condense dans le récipient, et prend la consistance du beurre: après plusieurs rectifications ce beurre devient aussi liquide que l'esprit de vin, et dans cet état on l'appelle *huile de cire*.

Le *beurre de cire* est un puissant résolutif: il résout les tumeurs froides, calme les douleurs de goutte et de rhumatisme, convient admirablement sur les angelures écorchées et les crevasses du sein; on le donne intérieurement par gouttes, pour appaiser les coliques néphrétiques, et entraîner les graviers hors des voies urinaires.

(*Physiologie*) *Cire des oreilles*; la membrane qui revêt intérieurement le conduit auditif, est parsemée de petites glandes, où aboutissent les dernières ramifications des artères carotides; chacune de ces glandes a un conduit excréteur qui laisse échapper dans l'oreille externe une humeur jaunâtre, épaisse, onctueuse, et d'une saveur amère.

La viscosité et l'amertume de la *cire* des oreilles écartent les insectes, qui ne manqueroient pas d'entrer souvent dans le conduit auditif; lorsque l'ébranlement de l'air est trop fort, cette *cire* en est le modérateur; enfin, elle sert à humecter la membrane du tympan, et à la mettre à couvert de l'acidité de l'atmosphère.

— *Cire des yeux*; matière qui s'amasse sur les bords des paupières, et qui est fournie par plusieurs petites glandes sébacées, logées dans l'épaisseur des cartilages, nommés *tarses*, et dont les conduits excréteurs s'ouvrent aux bords des paupières.

CIROÈNE, s. m. composé du grec κηρος (*kêros*), cire, et de οινος (*oinos*), vin.

(*Pharmacie*) Emplâtre résolutif, où il entre de la cire et du safran, ainsi appelé, parce qu'on détrempe avec du vin. la cire et les autres drogues qui le composent.

CIRON, s. m. du grec χειρ (*cheir*), la main, suivant quelques-uns, et selon d'autres de κηρος (*kêros*), cire, parce que ce petit animal ressemble à celui qui s'engendre dans la cire.

(*Méd.*) Petit insecte qui s'engendre entre cuir et chair, sur-tout aux mains, et y cause des démangeaisons incommodes. Les pustules qu'il occasionne portent aussi le nom de *cirons*.

CIRQUE, s. m. formé du grec κιρκος (*kirkos*), cercle, à cause de la forme des cirques.

(*Gymnast.*) Lieu destiné chez les anciens Romains pour les jeux publics, et particulièrement pour les courses de chevaux et de chariots.

CIRRHE, s. m. du lat. *cyrrhus*, formé du grec κερας (*kéras*), cornu.

(*Botan.*) On appelle ainsi un filament simple ou rameux, ou diversement recourbé, roulé, tortillé, au moyen duquel certaines plantes s'attachent à d'autres corps: tels sont ceux qui naissent des tiges de la vigne, en opposition à ses feuilles.

De *cirrhe* les botanistes ont fait *cirrhé*, pour désigner ce qui affecte la forme ou qui remplit les fonctions du *cirrhe*, comme la pointe grêle et prolongée des feuilles de certaines plantes, le pédoncule commun de quelque *paullinies*, le pétiole commun de la *mimose*, ou de la polystache. — *Cirrheux*, pour ce qui est terminé en véritable *cirrhe*: tel est le pétiole commun

de beaucoup de papillonacées. — *Cirrhifère*, pour désigner les plantes ou parties de plantes qui portent un ou plusieurs *cirrhes*, distincts d'elles-mêmes, comme la tige de la *vigne*, du *concombre*, de la *grenadille*, etc. les pétioles de quelques *smilaces*, le pédoncule du *cardiosperme*.

CIRSOCÈLE, s. f. ou VARICOCÈLE, du grec κιρσος (*kirsos*), varice, et κηλη (*kélé*), hernie.

(*Méd.*) C'est une tumeur des testicules ou du cordon des vaisseaux spermatiques, causée par des varices, qui y forment des espèces de nœuds : c'est une fausse hernie.

CISEAU, s. m. du latin *sicilum* ou *sicila*, formé de *sicilire*, couper, retrancher. On disoit autrefois *cisel*.

(*Technol.*) Ferrement plat, qui tranche par un des bouts, et qui sert à travailler le bois, le fer, la pierre, etc.

On appelle particulièrement ouvrage de *ciseau* un ouvrage de sculpture, et l'on dit d'un sculpteur qu'il a le *ciseau* admirable, savant, délicat.

Ciseaux, au pluriel, est un instrument composé de deux branches tranchantes en dedans et jointes ensemble par un clou. Tels sont les *ciseaux* des tailleurs, des jardiniers, etc.

CISELER, v. n. de *cisel*, que l'on a dit autrefois pour *ciseau*. *V.* ce mot.

(*Technol.*) *Ciseler*, c'est enrichir et embellir les ouvrages d'or et d'argent et d'autres métaux, par quelque dessin ou sculpture que le *ciseleur* y représente en bas-relief.

L'histoire sacrée et profane fourmillent de témoignages qui attestent l'ancienneté de la *ciselure* dans l'Asie et en Égypte. Cet art ayant passé dans la Grèce, s'y perfectionna en peu de tems. Zopire grava les aréopages et le jugement d'Oreste, sur deux coupes estimées douze grands sesterces. Acragas ciselà sur des coupes les bacchantes et les centaures. Pythias grava et ciselà, avec une délicatesse achevée, sur une petite phiole, Diomède et Ulysse ayant le *palladium* de Troyes. Le même Pythias grava sur deux petites aiguières toute une batterie de cuisine avec les cuisiniers occupés à leur travail, d'une manière si vive et si parlante que pour rendre cette pièce, unique en son espèce, on ne permettoit pas même d'en tirer une copie. Stratonique représenta sur une coupe un satyre endormi dans une attitude si naturelle, qu'il sembloit qu'il n'eût fait qu'appliquer cette figure sur le vase.

La *ciselure* est peut-être l'art qui se soit le plus perfectionné en France. Balin et Thomas Germain, deux célèbres artistes du commencement du siècle dernier, ont égalé tout ce que les anciens ont de plus beau en ce genre. La bijouterie de Paris s'est acquise, depuis, tant de réputation, que c'est dans cette ville que se fabriquent les ouvrages en ce genre pour toute l'Europe.

Pour *ciseler* les ouvrages creux et de peu d'épaisseur, on commence par dessiner sur la matière les sujets qu'on veut représenter, et on leur donne le relief, en frappant le métal, et en le chassant de dedans en dehors pour relever et former les figures ou ornemens que l'on veut faire en relief sur la surface extérieure du métal. On a pour cela plusieurs outils, appelés bigornes, sur les sommets desquels on applique l'intérieur du métal, ayant soin qu'ils répondent précisément aux lignes auxquelles on veut donner du relief; puis, avec un petit marteau, on bat le métal que soutient la bigorne; le métal cède aux coups de marteau, et la bigorne fait en dedans une impression ou creux qui forme en dehors une élévation sur laquelle on *cisèle* les figures et les ornemens du dessin. Pour travailler avec sûreté, et pour tenir en état son ouvrage, l'artiste a eu la précaution de remplir toute la capacité intérieure avec un ciment composé de résine, de cire et de brique mise en poudre et bien tamisée. On *cisèle* aussi les pièces de relief; mais cette manière exige trop de matière et trop d'épaisseur : l'autre est infiniment plus commune.

(*Manuf.*) On se sert encore du terme *ciseler* pour réparer les pièces qui ont été moulées, mais dont les dessins sont sortis du moule imparfaitement marqués.

On nomme encore *ciseleurs*, en termes de manufacture, ceux qui

avec des fers chauds gravés, font une espèce de velours *ciselé*, ou plutôt de velours gauffré, en aplatissant le poil du velours, à l'endroit qui doit servir de fond, sans toucher à celui qu'on réserve pour le dessin et les façons.

CISSOÏDE, s. f. du grec κισσος (*kissos*), lierre, et de εἶδος (*eidos*), forme, figure : qui a la figure du lierre.

(*Géom.*) Courbe algébrique, qui a été imaginée par Dioclès, ce qui l'a fait appeler plus particulièrement la *cissoïde* de Dioclès.

Les problèmes pour la solution desquels les anciens faisoient usage de la *cissoïde*, se résolvent maintenant par le calcul intégral. *V.* CALCUL et INTEGRAL.

CISTOPHORE, s. m. composé du grec κίστη (*kisté*), corbeille, et de φέρω porter : porte-corbeille.

(*Numism.*) Les antiquaires appellent ainsi les médailles sur lesquelles on voit des corbeilles.

CISTRE, s. m. *V.* SISTRE.

CITADELLE, s. f. directement de l'italien *citadella*, qui est probablement un diminutif de *civitas*, *civitatella*, *citadella*.

Une *citadelle* est une petite fortification construite dans le dessein de contenir les habitans d'une ville, dont on a lieu de se défier, ou pour se défendre contre l'ennemi, s'ils demeurent fidèles.

La situation des *citadelles* doit être toujours dans le lieu le plus élevé, afin qu'elles commandent au reste de la ville, dans laquelle on la fait entrer en partie. La figure qui leur convient mieux est la pentagonale.

Une *citadelle* n'a ordinairement que deux portes, l'une du côté de la place, et l'autre du côté de la campagne ; celle-ci ne s'ouvre que pour y faire entrer du secours et des vivres, ce qui la fait appeler *porte de secours*.

La *citadelle* doit être mieux fortifiée que la ville, parce qu'autrement l'ennemi ne manqueroit pas de l'attaquer avant que d'assiéger la ville, qui ne pourroit plus tenir après la prise de la *citadelle*.

CITERNE, s. f. du grec χέω (*cheô*), renfermer, d'où a été fait *cista*, coffre. Selon quelques-uns, ce mot viendroit de *cis-terram*, sous-terre.

(*Archit.*) Réservoir souterrain d'eau de pluie, que l'on construit dans un lieu où l'on ne peut avoir de l'eau qu'avec difficulté.

Les *citernes* que l'on construit en Hollande, où les eaux de fontaine et de rivière sont très-rares, procurent des eaux excellentes, parce qu'elles sont moins chargées de substances étrangères.

La plus belle *citerne* qu'il y ait au monde, est à Constantinople. Les voûtes portent sur deux rangs de 212 piliers chacun ; ces piliers qui ont deux pieds (55 centimètres) de diamètre, sont plantés circulairement, et en rayons qui tendent à celui qui est au centre.

(*Art de la guerre*) Les *citernes* sont d'un grand usage dans les places de guerre, qui sont sujettes à manquer de bonne eau dans les tems d'orage ou de sécheresse, qui altèrent ou tarissent les sources ordinaires.

(*Marine*) *Citerne flottante* ; c'est le nom qu'on donne dans certains ports à des barques ou chalouppes qui ont dans leur capacité une espèce de *citerne* ou retranchement bien clos et calfaté pour contenir de l'eau douce, et la porter à bord des vaisseaux.

(*Physiologie*) *Citerne* se dit de certaines parties du corps ; comme le quatrième ventricule du cerveau, ou plutôt du cervelet, et le concours des vaisseaux lactifiés dans les mammelles des femmes pour former le mammelon.

CITRATE, s. f. de *citreum*, citron, formé du grec κίτριον (*kitrion*).

(*Chymie*) Sel formé par la combinaison de l'acide du citron avec différentes bases.

Ce genre de sel n'avoit point de nom dans l'ancienne nomenclature.

Sa terminaison en *ate* indique qu'il appartient aux acides complètement saturés d'oxigène et dont la terminaison est en *ique*.

CITRIQUE, adj. même origine que CITRATE.

(*Chimie*) *Acide citrique* ; c'est l'acide en liqueur qu'on retire du citron par expression. Sa terminaison en *ique* indique le second état des acides, celui où ils sont complétement saturés d'oxigène.

CIVADIERE, s. f. de l'espagnol *cebadera*

(*Marine*) Voile du mât de beaupré ; elle a la forme d'un quarré long. Cette voile est d'un très-petit usage ; elle ne se porte guères qu'avec le vent arrière, ou le vent largue, et en aucun cas avec une grosse mer.

CIVETTE, s. f. de l'arabe *zebed* ou *zebâd*, qui signifie écume, et en particulier la liqueur épaisse et odoriférante que l'on tire de cet animal, et qui a donné son nom à l'animal même.

(*Hist. nat.*) La *civette* est un animal carnassier-carnivore, qui tient du chien, du renard et du chat, et qui a vers l'anus une poche qui contient une secrétion très-odoriférante. La récolte de la *civette* ou la matière contenue dans cette poche, est très-pénible ; à peine les habitans de l'Inde qui se vouent à cette occupation, en ramassent-ils quelques dragmes en un jour. Les Hollandais dont l'industrie embrasse toutes les branches de commerce, sont venus à bout d'accoutumer à leur climat une quantité de *civettes* qu'ils nourrissent dans des cages, avec beaucoup de soin. Quand ils veulent en tirer le musc, ils les mettent fort à l'étroit, les saisissent par la queue, et les assujettissent à une situation immobile par le moyen d'un bâton qu'ils passent à travers les barreaux de la cage, sous le ventre de l'animal. Ils font ensuite entrer une cuiller dans le sac qui contient le parfum ; on en racle les parois avec soin, et l'on met la matière dans un vase que l'on bouche bien. Cette opération est répétée deux ou trois fois par semaine, et l'on obtient chaque fois un gros ou un gros et demi (cinq décagrames), de substance odorante.

CIVILISER, v. a. du lat. *civitas* : rendre civil, polir les mœurs à l'instar des habitans des villes ; de *civitas* sont également nés les mots *civil*, *civilité*, *incivil*, *civique*, etc.

(*Pratique*) En termes de palais, *civil* se dit par opposition à *criminel* ; et *civiliser* une affaire, c'est convertir en un procès ordinaire une procédure qui avoit d'abord été instruite criminellement.

CLAIR, adj. du latin *clarus*, éclatant, lumineux.

(*Physique*) adjectif relatif à la quantité de rayons de lumière qu'un corps réfléchit vers nos yeux, et quelquefois à la quantité des parties solides qu'il contient. Ainsi on dit des *couleurs claires*, une *eau claire*, un *verre clair*, une *étoffe claire*. Une étoffe est d'autant plus *claire*, qu'elle contient moins de parties solides, et qu'elle est percée d'un plus grand nombre de jours. Une couleur est d'autant plus *claire* que sa teinte est plus foible, plus voisine du blanc ; ce qui fait que la quantité de rayons est plus grande.

CLAIR-OBSCUR, s. m. de l'italien *chiaroscuro*.

(*Peinture*) Ce que les peintres nomment *clair-obscur*, est l'effet de la lumière considérée en elle-même, c'est-à-dire, rendant les objets qu'elle frappe plus ou moins clairs, par ses diverses incidences, ou les laissant plus ou moins obscurs lorsqu'ils en sont privés.

Le *clair-obscur* comprend donc les dégradations de lumière et d'ombres et leurs divers réjaillissemens qui occasionnent ce qu'on nomme *reflets*.

Le peintre qui, pour bien rendre ces dégradations et ces rejaillissemens de lumière, est astreint aux lois positives et exactes de l'incidence et de la réflexion des rayons lumineux, est libre de fixer, dans chacune de ses compositions, le point d'où il suppose que la lumière se répand sur les objets de son tableau ; il lui présente les surfaces qu'il veut éclairer, et interpose à son gré des objets pour occasionner des privations de lumière plus ou moins favorables aux effets harmonieux qu'il est tenu de produire.

Ainsi, la science du *clair-obscur*, consiste dans l'exactitude à se conformer aux lois physiques que suit une lumière fixe, d'après les suppositions qu'on se permet de faire pour l'avantage du sujet qu'on traite.

Cette liberté de suppositions n'est pas indéfinie ; car, si elle consiste comme il est le plus ordinaire, à ne pas offrir au spectateur le foyer de la lumière dont on éclaire le tableau, il faut cependant que le spectateur instruit et sévère, puisse se démontrer que le peintre ne fait

saillir la lumière que d'un point, et même qu'il puisse découvrir dans quel endroit, hors de la composition, peut être ce point.

Un moyen d'apercevoir d'un coup-d'œil l'effet général du *clair-obscur* dans un tableau, est de s'en éloigner à une distance telle que les objets particuliers, éclairés subordonnément, chacun d'après les suppositions établies, n'attachent plus trop les regards, et que les lumières et les ombres principales se présentent à la vue, comme par masses, par enchaînement ou par groupes, qui subordonnés entre eux, satisfassent les regards par un accord, une harmonie et un repos, auxquels se complaît le sens de la vue.

Le tableau qui produit cet effet, presque absolument physique, à la distance d'où l'on peut en juger, est bien combiné quant à cette partie.

Le tableau qui, à quelque distance qu'on le regarde, ne présente aux yeux que des lumières éparses, incohérentes, est l'ouvrage d'un artiste qui ignore à-la-fois la science et l'art du *clair-obscur*.

CLAIRET, du lat. *claretum*.

(*Mat. méd.*) On entend généralement sous ce nom, une infusion de poudres aromatiques dans du vin, que l'on édulcore ensuite avec du sucre ou du miel.

(*Econ. dom.*) On appeloit autrefois *claret* toute espèce de vin rouge; les Anglais et les Italiens nous ont emprunté ce mot.

CLAN, s. m. d'origine écossaise; *klaan* en écossais signifie enfans.

(*Econ. polit.*) Une famille, une tribu, quelquefois un terme de mépris, pour désigner une secte, une association.

CLAPOTAGE, s. m. du saxon *clappan*, ou de l'Hollandais *klappen*, qui signifient l'un et l'autre un certain bruit aigu et éclatant, occasionné par le choc vif et irrégulier de plusieurs corps.

(*Marine*) C'est un mouvement vif de la mer, lorsqu'elle se lève en petites lames courtes et serrées les unes contre les autres; de manière qu'elles se succèdent vivement en venant des côtes, et donnant des mouvemens désagréables aux vaisseaux. On éprouve ordinairement du *clapotage*, ou une mer *clapoteuse*, sur les acores des bancs, dans les endroits où il y a des courans, et sur une côte qui forme un enfoncement où le vent du large accumule les vagues.

CLARIFICATION, s. f. du latin *clarum facere*, rendre clair.

(*Pharmacie*) Opération qui consiste à rendre une liqueur claire, nette, limpide, par l'ébullition, la despumation, et la colature ou filtration. On clarifie les sirops et les miels, et quelquefois les sucs, les décoctions, le petit lait, et autres liqueurs, en y mêlant des blancs d'œufs battus, les faisant bouillir un bouillon ou deux, et les passant par la chausse ou le blanchet; car cette substance par une suite de la qualité gluante, s'attache aux particules les plus grossières du liquide, dont on les sépare en les filtrant. La *clarification* se fait aussi en filtrant les liqueurs par le papier gris.

CLARINETTE, s. f. de l'espagnol *clarin*.

(*Mus. instrum.*) Instrument à hanche de la longueur à-peu-près du haut-bois, mais d'un diamètre beaucoup plus fort et égal partout.

L'anche des *clarinettes* n'est pas comme celle des bassons ou hautbois; ce n'est qu'une mince platine de canne attachée avec de la ficelle à la partie supérieure de l'embouchure, qui animée par le souffle, donne à cet instrument un son singulier. Dans le bas, c'est le son du chalumeau, et dans les hauts, qui ne sont point des octaves, comme dans les autres instrumens à vent, mais des quintes au-dessus des octaves, il a le son d'une trompette adoucie.

Les *clarinettes* sont venues d'Espagne, où elles faisoient partie de la musique militaire; mais cet instrument joué avec goût et avec intelligence fait un bel effet dans les symphonies.

CLASSE, s. f. du lat. *classis*, qui pourroit venir du grec κλάσις (*klasis*), fraction.

L'ordre suivant lequel on range diverses personnes, on distribue diverses choses.

(*Hist. nat.*) On a divisé les trois règnes de la nature en classes, en ordres, en genres, en espèces et en variétés; ces distributions en grou-

pant les êtres qui ont entre eux des rapports constans, servent à les faire reconnoître avec plus de facilité. En passant de la classe à l'ordre, et de l'ordre au genre, on arrive facilement à l'espèce.

(*Marine*) *Classes* au pluriel, signifie l'enrôlement des matelots et gens de mer. Les *classes* furent établies pour la première fois en France, sous le règne de Louis XIV.

CLASSIFICATION, s. f. de *classe*: l'action de classer, mot nouveau employé en matières d'administration et d'histoire naturelle: on dit *classification des lois; classification des minéraux, des végétaux.*

CLASSIQUE, adj. de *classe.*

(*Littérat.*) Ce mot est principalement d'usage en cette phrase: auteur *classique*, c'est-à-dire, un auteur ancien approuvé, et qui fait autorité dans une certaine matière. *Platon, Aristote, Homère, Cicéron, Virgile, Tite-Live*, etc., sont des auteurs *classiques.*

On dit aussi *terre classique*, en parlant de Rome et de l'Italie, d'Athènes et de la Grèce, parce qu'on y trouve à chaque pas des lieux, des sites, des objets, des monumens, des usages qui rappellent ce qu'on a lu dans les auteurs anciens et *classiques.*

CLAUSE, s. f. du lat. *clausula*, parce que c'est un énoncé court et précis.

(*Pratique*) C'est dans les contrats une condition particulière qui augmente ou restreint la convention générale et principale.

CLAVE, ou CLAVIFORME, ou MASSETÉ, du lat. *clavatus*, formé de *clava*, massue.

(*Botan.*) On dit qu'une racine est *clavée*, pour dire qu'elle va en grossissant de la base au sommet; ou littéralement qu'elle est faite en massue.

CLAVECIN, s. m. du lat. *clavicymbalum.*

(*Mus. instrum.*) Le *clavecin* est un instrument à cordes composé d'une caisse de bois de six pieds et demi de long sur laquelle sont tendues des cordes de métal.

Les cordes du dessus sont de fil de fer très-fin, et celles des basses qui sont plus grosses sont de fil de laiton. Il y a sur le devant du *clavecin* un clavier, qui a autant de touches que l'instrument a de cordes. Quand on applique le doigt sur l'extrémité antérieure de l'une de ces touches, son extrémité postérieure s'élève et fait élever dans la même proportion une lame de bois, nommée *sautereau*, qui est armée d'une petite pointe de plume de corbeau. Ce petit morceau de plume concentre la corde; il la frappe et lui fait rendre un son, comme si elle étoit pincée avec l'ongle; *Voy.* EPINETTE, MONOCORDE, CLAVICORDE, FORTE-PIANO.

(*Optique*) *Clavecin oculaire*; le père Castel jésuite est l'inventeur d'une espèce de *clavecin* qu'il a nommé *oculaire*, analogue au *clavecin auriculaire*, et composé d'autant d'octaves de couleurs par tons et demi tons, que le *clavecin auriculaire* a d'octaves de sons, par tons et demi tons. Cet instrument extrêmement curieux et d'un travail immense, est destiné à donner à l'âme, par les yeux, des sensations de mélodie et d'harmonie de couleurs aussi agréables que celles de mélodie et d'harmonie de sons que le *clavecin auriculaire* lui communique par l'oreille.

CLAVICORDE ou MONOCORDE, s. m. de l'italien, *clavicordio.*

(*Mus. instrum.*) Cet instrument très-rare en France, mais très-commun dans la Haute-Allemagne, est fort agréable quand on le joue seul; le son en est extrêmement doux, parce que ce n'est pas le pincement d'une plume, comme au clavecin, qui fait frémir la corde, mais une petite lame de laiton fichée dans la partie postérieure du clavier, qui en élevant la corde, la fait sonner.

CLAVICULE, s. f. du latin *clavicula*, diminutif de *clavis.*

(*Anat.*) Les *clavicules* sont deux os situés transversalement, et un peu obliquement, vis-à-vis l'un de l'autre, à la partie supérieure et antérieure du thorax, entre les omoplates et le sternum. Elles sont ainsi nommées à cause de la ressemblance qu'on a cru leur trouver avec les anciennes clés; ou parce qu'on a imaginé qu'elles en faisoient la fonction à la partie supérieure de la poitrine.

CLAVIER

CLAVIER, s. m. formé de *clavis*, clef : réunion de plusieurs clefs.

(*Musique.*) Portée générale ou somme de sons de tout le système qui résulte de la position relative des trois clefs ; cette position donne une étendue de douze lignes, et par conséquent de vingt-quatre degrés, ou de trois octaves et une quarte. Tout ce qui excède en haut ou en bas cet espace, ne peut se noter qu'à l'aide d'une ou plusieurs lignes postiches ou accidentelles, ajoutées aux cinq qui composent la portée d'une clef.

CLEF, s. f. du latin *clavis*, formé du grec κλεις (*kleis*) : instrument fait ordinairement de fer ou d'acier, pour ouvrir et fermer une serrure.

(*Architect.*) On appelle ainsi par métaphore la dernière pierre qu'on met au haut d'une voûte. C'est aussi un voussoir qui partage en deux parties égales un bandeau ou archivolte, etc.

(*Musique*) *Clef* est un caractère de musique qui se met au commencement d'une portée, pour déterminer le degré d'élévation de cette portée dans le clavier général, et indiquer les noms de toutes les notes qu'elle contient dans la ligne de cette *clef*.

CLEIDOMANCIE, s. f. composé du grec κλεις (*kleis*), gen. κλειδος (*kleidos*), clef et de μαντεια (*manteia*), divination.

(*Divin.*) Sorte de divination qui se pratiquoit par le moyen des clefs ; on ignore comment elle se faisoit.

CLEISAGRE, s. f. composé de κλεις (*kleis*), clef, clavicule ; et d'αγρα (*agra*), prise, capture.

(*Méd.*) Goutte à l'articulation des clavicules avec le sternum.

CLEPSYDRE, s. f. du grec κλεπτω (*kleptó*), se dérober, et de ὑδωρ (*hudór*), eau, parce que l'eau s'y dérobe.

(*Hydrol.*) Horloge d'eau dont les anciens se servoient pour mesurer le tems.

On donnoit à ces horloges différentes figures ornées et variées, soit pour en imposer aux yeux, soit pour former un spectacle agréable. La question réduite aux principes d'hydrodynamique, est de savoir mesurer le tems que la surface d'un fluide employe à s'abaisser d'une hauteur proposée, dans un vase d'une certaine forme ; c'est par l'écoulement de l'eau que les Egyptiens avoient cherché originairement l'art de mesurer le tems ; l'usage de la *clepsydre* a subsisté chez eux pendant un grand nombre de siècles.

C'est aussi par le moyen des horloges d'eau que les astronomes chinois supputoient les intervalles de tems qui s'écoulent entre le passage d'une étoile par le méridien, le coucher ou le lever du soleil, la grandeur des jours, etc.

(*Chimie*) On donne le nom de *clepsydre* à un vaisseau dont se servent les chimistes.

(*Méd.*) *Clepsydre* est encore un instrument dont il est parlé dans Paracelse, et qui sert à conduire les fumigations dans l'uterus.

CLERC, s. m. du latin *clerus* ou *clericus*, formé du grec κλῆρος (*kléros*), sort : ce qui est échu par le sort.

(*Hist. ecclés.*) Ce mot signifie proprement en grec le *sort*, ou la marque que l'on met dans un vaisseau pour tirer au sort ; on l'a appliqué ensuite à ce qui est échu par le sort, comme le partage, l'héritage ; de là il s'est dit de ceux qui sont attachés à Dieu d'une manière particulière ; et c'est en ce sens que dans l'Ancien Testament la tribu de Lévi est appelée le sort, le partage, l'héritage du Seigneur, et que Dieu est appelé réciproquement son partage ; parce que cette tribu étoit entièrement consacrée au service de Dieu, et qu'elle vivoit des offrandes que l'on faisoit à la divinité, sans avoir rien en fonds de terre comme les autres tribus.

Dans les premiers siècles de l'église, le titre de *clerc* étoit commun à tous les ministres des autels, soit qu'ils fussent évêques, prêtres ou diacres. Dans la suite ce mot a signifié un homme lettré ; parce que les gens d'église ont été pendant longtems les seuls qui fussent lettrés et savans, ou supposés tels. De là vient qu'on appeloit *grand clerc* un habile homme, et *mauclerc* un ignorant.

On a donné aussi le nom de *clerc* à quiconque exerçoit un office, une

commission, ou qui remplissoit des fonctions relatives à l'administration de la justice.

Depuis long tems le mot *clerc* ne se dit plus que de celui qui écrit sous un autre, qui lui sert de secrétaire; et comme un copiste est sujet à se tromper, on appelle *vice de clerc*, *pas de clerc*, les fautes commises par ignorance ou par inexpérience.

CLERGÉ, s. m. dérivé de *clerc* en grec κλῆρος (*kléros*), sort.

(*Hist. eccles.*) On appelle ainsi l'ordre ecclésiastique, le corps ecclésiastique d'un État, d'une ville, d'une paroisse.

CLERGIE, s. f. du grec κλῆρος (*kléros*). Dans les tems où le mot *clerc* signifioit un homme *lettré*, *clergie* exprimoit la *littérature*. Les membres de la *littérature* jouissoient, dans certains pays, de très-grands priviléges, entr'autres de celui d'être renvoyés devant un tribunal ecclésiastique, lorsqu'ils étoient traduits devant le juge séculier pour quelque crime capital; ces priviléges ont été détruits; mais il existe encore en Angleterre une loi qui, quoiqu'elle ait subi des changemens considérables, rappelle au moins l'importance que l'on attachoit anciennement à la qualité de *clerc* ou d'homme *lettré*. Tout individu qui est convaincu d'un délit susceptible de l'application de cette loi, peut invoquer le *privilége du clergé*, *the benefit of clergy*; alors on lui présente un livre dont il lit quelques lignes à haute voix; et le juge après avoir prononcé ces mots: *Legit ut clericus*, *il lit comme un clerc*, et lui avoir fait appliquer un fer chaud sur la paume de la main, le renvoie en liberté; si le malheureux ne sait pas lire, il subit la peine infligée par la loi, et dans beaucoup de cas, c'est la peine de mort.

CLÉROMANCIE, s. f. du grec κλῆρος (*kléros*), sort, et de μαντεια (*manteia*), divination par le sort, ou par les dés.

(*Divination*) Cette sorte de divination, par le jet des dés ou osselets, est fort ancienne. Ce fut ainsi qu'on consulta le sort avant de jetter Jonas dans la mer, pour connoître quel étoit celui qui, par ses crimes, avoit attiré l'orage prêt à submerger le vaisseau.

CLIMAT, s. m. du grec κλιμα inclinaison du ciel, échelon, dérivé de κλινω (*klinó*), incliner.

(*Géogr.*) Espace de terre compris entre deux cercles parallèles à l'équateur, et dans lequel la durée du plus long jour, au solstice d'été, diffère en plus ou en moins de celle du plus long jour des deux autres espaces entre lesquels il est placé.

On distingue des *climats* d'heure et des *climats* de mois. Les climats d'heure sont ceux dont la durée du plus long jour diffère d'une demi-heure de celle du plus long jour des *climats* qui les avoisinent. Et les *climats* de mois sont ceux dont la durée du plus long jour diffère d'un mois de celle du plus long jour des *climats* entre lesquels ils sont placés. On compte 24 *climats* d'heure et 6 *climats* de mois, depuis l'équateur jusqu'à l'un des poles, et autant de l'autre côté.

Les anciens ne comptoient que sept *climats*, qui s'étendoient jusqu'au parallèle, où le plus long jour d'été est de 16 heures; car ils connoissoient peu de terres à de plus grandes latitudes.

Les géographes modernes ne comptent plus par *climats* mais par dégrés de latitude.

CLIMATÉRIQUE. adj. du grec κλιματηρικὸς (*klimatêrikos*), formé de κλιμαξ (*klimax*), échelle, gradation, qui monte par certains dégrés, comme de sept en sept, ou de neuf en neuf.

(*Astrol.*) Les anciens astrologues appeloient années *climatériques*, les années remarquables auxquelles ils attribuoient une sorte de vertu pour des changemens et des révolutions quelconques. Les Chaldéens passent pour être les premiers qui aient accrédité cette opinion. Suivant quelques-uns, chaque septième année est *climatérique*; mais d'autres ne regardent comme telles que celles qui donnent le produit de la multiplication du nombre 7 par les nombres impairs 3, 5, 7, et 9. Ces années, à ce qu'ils prétendent, amènent avec elles quelque changement remarquable par rapport à la santé, la vie ou la fortune. La grande climatérique

est la soixante-troisième année. Les autres années *climatériques* remarquables, sont la septième, la vingt-unième, la quarante-neuvième, et la cinquante-sixième.

Au guste se félicitoit, en écrivant à son petit-fils, de ce qu'il avoit passé sa soixante-troisième année, qu'il appréhendoit beaucoup et qu'il appeloit sa grande *climatérique*.

CLIN, adverbe de l'anglois *to-clinch*, formé du saxon *clynicka*, doubler.

(*Marine*) *à clin*, *border à clin*. On appelle ainsi une façon particulière de border extérieurement un bâtiment, usitée surtout parmi les Anglais et les Hollandois, pour les canots, cutters, sloops, et autres petits bâtimens. Cet usage consiste en ce que chaque bordage supérieur recouvre d'un pouce, ou plus, celui qui est au dessous.

CLINIQUE, adj. du grec κλινη (*kliné*), lit.

(*Méd.*) *Médecine clinique*; c'est la méthode de voir et de traiter les malades au lit, pour examiner plus exactement tous les symptômes de la maladie.

Ce mot se dit aussi des médecins qui visitent les malades, par opposition à ceux que l'on consulte et à ceux qui écrivent. *Médecins cliniques*.

CLITORIS, s. m. du grec κλειτορις (*kleitoris*), dérivé de κλειω (*kleió*), fermer.

(*Anat.*) Portion externe des parties naturelles de la femme, placée dans l'angle que les nymphes forment entre elles. Il paroît comme un petit gland, excepté qu'il n'est pas percé. Il a une érection de même que la verge de l'homme, à quoi il a quelque rapport, et passe pour être le principal siége du plaisir vénérien.

CLIVAGE, s. m. de l'anglais *cleave*, ou du saxon *cleoven*, ou de l'allemand *kleven*, fendre.

(*Lapidaire*) L'action de fendre un diamant avec adresse, au lieu de le scier.

CLOCHE, s. f. du latin barb. *cloca*, qui pourroit venir de l'ancien verbe teutonique *klocken*, frapper, dont les Allemands ont fait *cloke*, et les Anglois *clocke*: instrument de métal qui sert pour faire quelque assemblée ou convocation.

(*Hist. anc.*) On attribue aux Egyptiens l'origine des *cloches*; ce qui est certain, c'est qu'elles annonçoient toujours les fêtes d'Osiris.

Chez les Hébreux le grand prêtre portoit dans les cérémonies une tunique garnie de clochettes d'or.

A Athènes les prêtres de Proserpine et de Cybèle s'en servoient pendant leurs sacrifices, et elles entroient pour quelque chose dans leurs mystères. Les *cloches* ont été également connues des Perses, des Grecs et des Romains.

(*Culte cathol.*) Le pape Sabinien, et Saint-Paulin de Nole en ont introduit l'usage dans l'église, pour appeler les fidèles à l'office divin.

En 610, l'armée de Clotaire, qui assiégeoit Sens, fut si effrayée du bruit des *cloches* de l'église de Saint-Etienne, que Loup, évêque d'Orléans, fit sonner, qu'elle leva le siége, et prit la fuite.

Vers le commencement du siècle suivant, l'église voulut que les *cloches* fussent consacrées et baptisées. La forme en est prescrite dans le pontifical romain: après plusieurs prières, le prêtre dit: *Que cette cloche soit sanctifiée et consacrée, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit*; puis, il lave la *cloche* en dedans et en dehors avec de l'eau bénite; il fait sept croix avec de l'huile sainte, et quatre en dedans avec le saint-chrême; il l'encense, et il la nomme.

La plus grosse *cloche* qui soit en Europe, est celle de Moscou, qui pèse soixante et six mille livres.

Le père Lecomte, jésuite, parle dans ses Mémoires de deux *cloches* de la Chine, l'une à Pékin, et l'autre à Nankin, qui pèsent, la première cent-vingt milliers, et la seconde cinquante milliers; mais qui pour la matière et le son ne peuvent être comparées à celles d'Europe.

(*Marine*) Il y a ordinairement à bord des vaisseaux de guerre deux *cloches*, dont l'une est placée au fronton du gaillard derrière, et l'autre à celui du gaillard d'avant. Leur usage est d'appeler l'équipage sur le pont, à la prière, aux repas;

et dans des tems de brume ; à prévenir les abordages des vaisseaux qui naviguent de conserve.

(*Physique*) On a donné le nom de *cloche du plongeur* à une machine dans laquelle un homme peut demeurer quelque tems sous l'eau. Elle peut servir à retirer les choses qui sont tombées au fond de la mer, soit par naufrage ou autrement. Plusieurs physiciens célèbres se sont appliqués à perfectionner cette utile machine, mais jusqu'à présent il n'en existe aucune qui soit parfaitement à l'abri de tous les inconvéniens.

(*Chimie*) *Cloche* se dit, dans les laboratoires de chimie, d'un vase de verre cylindrique, fermé par un côté et ouvert par l'autre. Les *cloches* servent à faire des expériences sur les gaz, à les recueillir, à les transvaser, à les soumettre aux différens réactifs.

(*Méd.*) On appelle *cloches*, des ampoules ou vessies pleines de sérosités, qui viennent aux pieds et aux mains par trop de travail ou de marche, ou aux autres parties, quand elles ont souffert le feu.

(*Jardin.*) En termes de jardinage, une *cloche* est un vase de verre fait en forme d'une *cloche* de fonte, et qui sert l'hiver à couvrir les plantes délicates qu'on fait avancer sur couche avec des fumiers chauds ; on les élève sur des petites fourchettes de bois afin d'y laisser pénétrer l'air.

(*Botan.*) *Cloche*. *V.* CAMPANULE.

CLOISON, s. f. du lat. *claudere* fermer.

(*Archit.*) Espèce de muraille dans œuvre, faite de charpente et de maçonnerie, ou de planches seulement.

(*Physiol.*) On donne le nom de *cloison* à différentes parties du corps humain, qui font l'office de mur mitoyen.

La faulx et le pressoir d'Hérophile tiennent lieu de deux cloisons, dont la première sépare les deux hémisphères du cerveau, et la seconde, le cerveau du cervelet.

Les deux sinus sphénoïdaux et les deux frontaux sont séparés, chacun par une *cloison* osseuse.

Les fosses nasales sont séparées par une *cloison* formée par l'os vomer, la lame verticale de l'os éthmoïde, et un cartilage.

Les deux ventricules du cœur sont distingués par une *cloison* charnue.

Le diaphragme fait l'office d'une cloison qui sépare la poitrine d'avec le bas-ventre, etc.

(*Botan.*) Une *cloison* est une lame plus ou moins mince, qui partage la cavité séminifère d'un fruit en plusieurs cavités particlles, complétement distinctes.

Cloison se dit encore d'une membrane qui traverse entièrement ou en partie la cavité du pericarpe.

CLOITRE, s. m. du latin *claustrum*, formé du grec κλειθρον, dérivé de κλειω (*Kleiô*), *claudere*, fermer.

(*Archit.*) Cette partie d'un monastère ou d'une église qui est faite en forme de galerie, ayant quatre côtés avec un jardin ou une cour au milieu.

(*Jardin.*) Les jardiniers donnent ce nom à une sorte de bosquet formé par une enceinte de palissades doubles, autour de laquelle on tourne, comme dans les cloîtres des couvens. Le *cloître* de Meudon est un des plus beaux morceaux qu'on connoisse en ce genre.

CLONIQUE, adj. du grec κλονος, (*klonos*), mouvement tumultueux et irrégulier.

(*Méd.*) Epithète que l'on donne aux mouvemens convulsifs, lorsque la contraction est inégale, irrégulière et successive.

CLOROPHANE, s. f. du grec χλωρος (*chôros*), vert, et de φαινω (*phainô*), briller : lueur verte.

(*Minéral.*) Substance phosphorescente, d'une couleur violette, qui a beaucoup d'analogie avec la chaux fluatée. Elle est ainsi appelée, parce qu'elle répand une lumière d'un beau verd d'émeraude.

CLOTURE, s. f. du latin *clausura*, on plutôt *claustrum*, qu'on a écrit *clostrum*.

(*Agric.*) Les clôtures sont peut-être ce qu'il y a de plus recommandable pour l'avancement de l'agriculture dans tous les pays où le droit de parcours, et d'autres obstacles non moins pernicieux, ne s'opposent point à leur établissement ; on

doit même les regarder comme une base fondamentale de l'économie rurale.

Sur des champs ouverts, le cultivateur le plus intelligent ne peut tirer aucun avantage de ses connoissances. Il est forcé de s'assujettir au plus mauvais système de culture pratiqué dans son canton ; gêné dans toutes ses opérations, il est encore contraint de régler sa marche sur celle d'un voisin lent et paresseux.

En Angleterre, les avantages qui résultent des *clôtures* sont si bien sentis, que les fermiers anglais s'occupent constamment à enclore leurs champs ouverts. Outre qu'un fermier a un très-grand intérêt à ce que les troupeaux de bétail étranger ne traversent pas ses champs, il lui importe encore beaucoup que les siens ne passent pas d'un pâturage dans un champ de blé, etc. ; mais ce n'est pas là le seul avantage qu'il retire des *clôtures*, le principal est d'avoir la liberté de semer ses champs alternativement en pâturages, en plantes charnues et en grains.

CLOU, s. m. de *clavus*, d'où a été fait le latin barbare *clavare*, qui a produit le mot français *clouer*, et *clou*.

(*Arts et Mét.*) Petit morceau de fer ou d'autre métal, qui a ordinairement une tête et une pointe, et qui sert à attacher ou à pendre quelque chose.

La manière de fabriquer les *clous* par des moyens mécaniques, est assez généralement pratiquée en Angleterre ; comme il n'existe pas en France de fabrique de ce genre, il n'est pas inutile de donner une idée de la manière dont nos voisins s'y prennent pour cela. Ils se servent de laminoirs dont les cylindres portent empreint sur leur surface le profil exact des *clous* qu'ils veulent fabriquer, suivant les différentes dimensions qu'ils exigent pour être mis dans le commerce. En gravant le cylindre du laminoir, ils disposent les *clous* de manière à ce que la tête d'un clou se trouve à côté de la pointe d'un autre, afin de tirer le plus grand parti possible des barres de fer laminées spécialement à la grosseur des clous de la plus forte espèce, et de la longueur de l'entaille pratiquée dans le laminoir.

Les barres chauffées dans un four à réverbère sont introduites entre les cylindres, et elles sortent sous la forme d'un nombre considérable de *clous* attachés quelquefois ensemble par un petit diaphragme de fer, mais que des enfans enlèvent facilement avec des cisailles.

(*Hist. anc.*) Les *cloux* ont été chez les Grecs, avant l'invention de l'écriture, le moyen dont ils se servoient pour compter les années ; et dans la suite, la manière de les attacher a fait partie des cérémonies de leur religion.

Les premiers Romains attachoient des clous aux murs du temple de Minerve, pour se rappeler les événemens dont ils avoient à cœur de conserver le souvenir. Depuis qu'ils eurent des archives, ils gardèrent encore quelque chose de cette coutume. Lorsque la patrie étoit en danger, ils nommoient un *dictateur*, qui enfonçoit un *clou*, que l'on appeloit sacré, dans la muraille du temple de Jupiter. Manlius Capitolinus fut le premier chargé de cette fonction.

(*Méd.*) *Clou histérique* ; douleur de tête qui se fait sentir en un seul endroit, ordinairement au-dessus des yeux, ou à la tempe, de manière que le malade ressent autant de mal que si on lui enfonçoit un clou dans la tête.

(*Chirurg.*) Le *clou* est une petite tumeur phlegmoneuse, douloureuse, d'un rouge vif, et s'élevant en pointe.

On donne encore ce nom à une espèce de staphylome qui rend la vision impossible, et est incurable. Cette maladie arrive ordinairement, après un ulcère de la cornée, qui offrant alors moins de résistance à l'uvée, cède enfin à l'effort que fait cette humeur et se jette en dehors. Cette petite tumeur se dessèche, et paroît ensuite sur l'œil comme un clou.

(*Mat. méd.*) *Clous de giroffle* ; aromate qui vient des Indes, et qui a la figure d'un *clou*. C'est le fruit d'un arbre que les Indiens appellent TSINKA, dont le tronc est de la grosseur d'un homme ordinaire. Les *clous* nouvellement cueillis sont d'un roux foncé ; ils sont noirâtres lorsqu'on nous les apporte, parce qu'on les a exposés pendant quelque tems à la fumée et ensuite au soleil.

Les *clous* de girofle sont un des remèdes les plus vantés pour corriger la puanteur de l'haleine. Les femmes indiennes en mâchent tous les jours, pour se conserver une haleine agréable. Ils fournissent une huile essentielle qui a la vertu de faire cesser le mal de dents.

(*Epiceries*) Le clou de girofle entre encore au nombre des épices, et joue un très-grand rôle dans nos cuisines.

CLYSTERE, s. m. du grec κλυστηρ (*klustér*), dérivé de κλυζω (*kluzô*) laver, nettoyer.

(*Méd.*) Remède ou injection liquide qu'on introduit dans les intestins par le fondement, avec une seringue, ou quelquefois avec une vessie.

COACHIS, ou COUADGIS, s. m. On ne connoît pas l'origine de ce mot, à moins qu'il ne vienne du latin *coago*, agir de concert avec un autre.

(*Commerce*) On appelle ainsi dans le levant des facteurs ou commissionnaires chargés de pouvoirs ou commissions de maisons de commerce, pour vendre, acheter et transiger en leur nom en matière de commerce. Chaque nation a ses *coachis* attitrés.

COAK, s. m., mot anglais dérivé de *coq*, contraction du latin *coquo*, cuire, dessécher: charbon de terre carbonisé, ou ce qu'on appelle vulgairement charbon de terre desséché.

(*Technol.*) Dans plusieurs parties de l'Angleterre, la houille ou charbon de terre est carbonisé en plein air. On choisit un endroit uni, on bat la terre et on la recouvre d'un peu d'argile délayée dans l'eau. On trace un carré long pour former un foyer au milieu duquel on place de gros morceaux de charbon appuyés les uns contre les autres, en conservant un nombre d'évents qui pénètrent du haut en bas.

C'est dans ces ouvertures qu'on introduit le combustible allumé, qui est recouvert aussi-tôt avec du charbon, même battu fortement. Cette opération empêche le feu de monter, et le force de chercher une issue par le fond. Alors le feu de chaque évent se rencontre, et après s'être réuni, il s'élève prodigieusement et se développe sur tous les côtés à-la-fois.

Le tems nécessaire pour produire de bon *coak*, dépend de la houille, et de l'état de l'atmosphère. Cinquante, soixante, et soixante-dix heures suffisent ordinairement; après quoi les coaks couverts et garantis de tout accès de l'air par des cendres de houille qu'on a eu soin de garder des précédentes opérations, se refroidissent graduellement, et peuvent être retirés des fourneaux en douze ou quatorze jours.

Mais par ce mode de carbonisation, la houille perd considérablement, et le produit en *coaks* est rarement proportionné à la quantité de carbone contenue dans la houille: un procédé qui empêcheroit le contact de l'oxigène avec les combustibles destinés à être carbonisés, seroit donc préférable, sous le rapport de la perfection et de l'économie. C'est ce qu'a fait M. Mushet en appliquant à la carbonisation de la houille, le procédé qu'il avoit imaginé pour la carbonisation du bois. *V.* CHARBON.

COAGULATION, s. f. du latin *coagulatio*, formé du verbe *cogere*, assembler, rassembler.

(*Physique*) Acte par lequel un corps liquide passe en tout ou en partie à l'état de solidité.

Il y a plusieurs espèces de *coagulations* qui ont la plûpart des noms particuliers, comme la *congélation*, *l'évaporation*, *la cristallisation*. *V.* ces mots.

Les *coagulations* proprement dites sont celles du lait, du sang, de certains sucs végetaux, comme celui de la bourrache et du cochléaria, etc. Celle du blanc d'œuf et des autres limphes animales par un degré de chaleur répondant au cent cinquante-sixième du thermomètre de Fareinheit. La coagulation des matières huileuses, par le mélange des acides, par les alkalis et par les esprits fermentés, celle des matières mucilaginaires ou farineuses délayées par les alkalis, etc.

Les physiciens sont forcés d'avouer que la théorie de la *coagulation* spontanée du lait, du sang et des sucs gélatineux des végétaux est encore pour eux un profond mystère; et qu'ils n'en savent pas davantage sur la coagulation des limphes animales par le moyen du feu.

COALESCENCE ou COALITION s. f. formé du latin *coalere*, *coales*

cere, composés de la préposition *cum*, avec, et de *aleo*, *alesco*, croître, se fortifier, se confondre ensemble.

(*Physique*) Ce mot signifie proprement la réunion de plusieurs parties, qui avoient été auparavant séparées.

(*Polit.*) Par une acception nouvelle, ce mot se dit aujourd'hui de l'action de plusieurs personnes, qui, mues par un intérêt commun, se réunissent pour soutenir un parti, une opinion, pour attaquer ou résister. De là, on a formé le verbe pronominal *se coaliser*.

(*Anat.*) *Coalescence* se dit de quelques os du corps qui sont séparés dans l'enfance, et qui s'unissent ensuite, ou de l'union morbifique des parties qui seroient naturellement séparées. Il se fait, par exemple, une union des parois de la matrice, de l'anus, des narines, des paupières, des doigts, des orteils et de plusieurs autres parties.

COBALT, s. m. de l'allemand *kobalt*, être malfaisant.

(*Minéralogie*) Métal, d'un blanc d'argent, ainsi nommé à cause de la vapeur d'arsenic qui l'accompagne, et qui a fait croire aux mineurs qu'un génie malfaisant les tourmentoit. Il se convertit en un oxyde gris, appellé *safre*, qui, fondu avec de la poudre de caillou, forme le verre bleu nommé *smalt*, dont on fait, après l'avoir réduit en poudre, le beau *bleu d'azur*, ou *bleu de Saxe*, qui sert à colorer les émaux, les porcelaines, les faïences. En le mêlant à l'amidon il forme l'empois bleu. La dissolution de *safre* donne une *encre sympathique* invisible, mais qui verdit au feu.

COCARDE, s. f. corruption de *coquarde*, touffe de plumes de coq que les Croates, et autres milices allemandes, hongroises ou polonoises portoient sur leur bonnet.

(*Art milit.*) Nœud de rubans qui se met au retroussis du chapeau, et qui a remplacé les *coquardes* en plumes de coq.

COCCIX, s. m. du grec κοκκυξ (*kokkux*), coucou.

(*Anat.*) Os situé à l'extrémité de l'os sacrum, dont il est comme l'appendice, ainsi appelé parce qu'il ressemble au bec d'un *coucou*. On a vu des sujets à qui le coccix étoit si allongé, qu'il faisoit l'office de queue; la queue des animaux n'est qu'un coccix allongé.

COCHENILLE, s. f. de l'Espagnol *cochinilla*, qui est peut-être un diminutif du latin *coccus* ou *coccum*, graine d'écarlate, formé du grec κοκκος (*kokkos*), qui signifie la même chose.

(*Hist. nat.*) Petit insecte vivipare desséché. Pendant leur vie, ces petits animaux montent et cherchent leur nourriture sur les feuilles de diverses plantes dont le suc leur convient, et les Indiens les y ramassent pour les transporter sur une plante qu'on appelle indifféremment *figuier d'Inde*, *raquette*, *cardosse*, *nopal* ou *opuntia*. Ils y multiplient prodigieusement.

Dans la vue d'avoir une récolte sûre de *cochenille*, les habitans du Mexique cultivent avec soin, autour de leurs habitations, beaucoup de figuiers d'Inde sur lesquels ils transplantent et sèment, pour ainsi dire, ces insectes.

On fait tous les ans trois récoltes de *cochenille* : dans la première, on enlève avec beaucoup de précaution, par le moyen d'un petit pinceau, les mères qui sont mortes dans les nids après avoir fait leurs petits. Trois ou quatre mois après, lorsque la première couvée est en état de se reproduire, on procède à la seconde récolte. Trois ou quatre mois encore après, on travaille à la troisième récolte par l'enlèvement des petits de la seconde couvée.

Ces insectes pourroient vivre pendant quelques jours, quoique séparés des plantes, et faire leurs petits; mais alors ils se disperseroient, s'échapperoient du tas, et seroient perdus pour le propriétaire. Pour éviter cet inconvénient, les Indiens ont soin de les faire périr dans la seconde récolte, en les plongeant dans de l'eau chaude, et les faisant sécher ensuite au soleil, ou en les mettant dans des *temascoles* ou petits fours exprès, ou enfin sur des *comales* ou plaques qui ont servi à faire cuire les gâteaux de maïs.

Ces trois différentes manières de les faire mourir donnent à la *cochenille* trois différentes couleurs.

Celle qu'on a mise dans l'eau chaude prend une teinte d'un beau roux par la perte qu'elle a faite dans l'eau du blanc extérieur qu'elle avoit étant vivante. Les espagnols l'appellent *cochañilli. renegrida*; celle qui a été jetée dans les fours devient d'un gris cendré ou jaspé, avec des marques de blanc sur un fond rougeâtre, on la nomme *gaspeada*. Celle qu'on a mise sur les plaques qui sont quelquefois trop échauffées, devient noire, aussi porte-t-elle le nom de *nigra*. La plus estimée est celle qui est d'un gris tirant sur l'ardoise, qui est poudrée de blanc, et mêlée de rougeâtre.

La cochenille tire sa couleur du suc de figuier dont elle se nourrit; en effet le fruit de cet arbre est d'une couleur rouge foncée, et a cela de particulier, que sans faire de mal à ceux qui en mangent, il rend leur urine rouge comme du sang.

Il y a encore une autre espèce de *cochenille* qui vient dans la Pologne, et qu'on nomme le *kermès du nord*; lorsque cet insecte est plein de son suc purpurin, les paysans polonais le ramassent, tous les ans, après le solstice d'été, sur la racine d'une espèce de *renurie* ou de *centimole*: ils se servent pour cela d'une petite bêche creuse, faite en forme de houlette. D'une main, ils tiennent la plante qu'ils ont arrachée de terre, et de l'autre ils détachent, avec cet instrument, ces insectes qui sont ronds, et remettent la plante dans le même trou pour ne pas la détruire.

Comme la *cochenille* de Pologne ne fournit que la cinquième partie de celle du Mexique, on ne s'en sert presque plus, et le commerce de cette drogue est entièrement tombé.

CODE, s. m. du lat. *codex*, formé de *caudex*, tronc d'arbre, parce que les anciens écrivaient sur des tablettes qu'ils appeloient *caudex* plusieurs tablettes réunies en recueil.

(*Législat.*) Les premiers recueils auxquels on a donné ce nom, sont les compilations des lois romaines.

CODICILE, s. m., diminutif de *codex*. *V.* CODE.

(*Pratique*) Disposition à cause de mort, et sans institution d'héritier. Le *codicile* est un acte moins solennel que le testament, et par lequel on ne peut faire que des dispositions particulières, et non pas disposer de toute une succession.

CŒNOLOGIE, s. f., mot grec composé de κοινος (*koinos*), commun, et de λογος (*logos*), discours.

(*Médecine*) Consultation de médecins.

CŒUR, s. m., du lat. *cor*, formé du grec κεαρ, κῆρ (*kear*, *kér*) organe musculeux enfermé dans le péricarde et placé dans la cavité de la poitrine entre les poumons. Ce corps a en quelque manière la forme d'un cône applati par deux côtés, arrondi à la pointe, et ovalaire à la base; c'est de lui que les troncs des vaisseaux sanguins tirent leur origine, et ceux-ci lui fournissent à leur tour, et conduisent dans les différentes parties du corps les humeurs qui servent à son entretien.

COFFINER, v. pron., de *coffin*, en latin *cophinus*, que l'on a dit pour coffre; prendre la forme d'un coffin, sorte de panier haut et rond.

(*Jardin.*) Il se dit des feuilles qui se frisent au lieu de rester étendues, et des fruits qui deviennent mous. Les mauvais vents, le défaut de santé, la trop grande sécheresse font *coffiner* les feuilles; elles se *coffinent* encore quand elles se préparent à tomber, aux approches de l'hiver.

COGNATION, s. f. du lat. *cognatio*, composé de *con*, et de *nascor*, naître ensemble.

Lien de parenté entre tous les descendans d'une même souche.

(*Pratique*) Le *cognation* renferme en soi l'*agnation*, qui n'en est que la différence; c'est pourquoi l'on dit communément que tous les *cognats* sont *agnats*, mais que tous les *agnats* ne sont pas *cognats*.

COHÉSION, s. f. du lat. *cohæsio*, *cohærentia*, composé de *con* et de *hæreo*, être joint, être attaché avec.

(*Physique*) On appelle ainsi la force qui unit les parties des corps, qui fait qu'elles sont attachées les unes aux autres, qu'elles constituent une même masse.

De tout tems, la cause de la *cohésion* a embarrassé les philosophes

dans tous les systèmes de physique. La matière doit être supposée originairement composée de particules ou atômes indivisibles, c'est-à-dire, qu'aucune force ne peut diviser. Quant à la manière dont ces particules se joignent les unes aux autres, et forment de petits systèmes ou assemblages particuliers et aux causes qui les font persévérer dans leur état d'union, c'est une des difficultés des plus embarrassantes qui se rencontrent en physique, et c'en est en même tems une des plus importantes.

Cohésion électrique; c'est une puissance par laquelle des corps électrisés adhèrent les uns aux autres, de façon qu'on ne peut les séparer sans effort.

Cette *cohésion* est produite par l'impulsion de la matière affluente, qui vient aux corps électrisés, des autres corps qui les avoisinent, et même de l'air qui les environne.

COHOBATION, s. f. de l'arabe *cohoph*, dont on a fait *cohob*, *cohobium cohobatio*.

(*Chimie*) L'action de répéter plusieurs fois une distillation, en reversant dans l'alambic, ou dans la cornue, sur le résidu, le produit de l'opération, et en continuant le feu. Les alchimistes pratiquoient la *cohobation* avec une patience et un zèle infatigables : il en est qui ont distillé plusieurs milliers de fois le même liquide, dans les mêmes vaisseaux.

COHORTE, s. f. du lat. *cohors*, qui pourroit venir de *coorior*, s'élever ensemble.

(*Art militaire.*) Division d'une légion romaine, forte de 500 hommes et la dixième partie d'une légion.

Les *cohortes* prétoriennes étoient plus fortes.

COIFFE; s. f. du latin *cufa*, formé du grec κουφια (*kouphia*), velu et grossier. Les Toscans disent *cuffia*, et les Vénitiens *scuffia* dans la même signification.

(*Costume*) Espèce de couverture de tête. Il se dit principalement des ajustemens de tête des femmes.

(*Architect. hydraul.*) *Coiffer les pieux*; c'est, dans l'art de construire les ponts, mettre par dessus un grillage de fortes pièces de bois.

(*Relieur.*) Un livre est *coiffé*, lorsque le relieur y a mis la tranchefile.

(*Anat.*) On appelle *coiffe* une petite membrane qu'on trouve à quelques enfans, qui enveloppe leur tête au moment de leur naissance. Ce n'est qu'un lambeau des enveloppes du fœtus, qui se crève pour l'ordinaire dans cette occasion.

Les anciens regardoient cette coiffe comme un heureux présage pour l'enfant, et l'on dit encore aujourd'hui, d'un homme heureux, qu'il est né *coiffé*. Lampridius assure que les sage-femmes de son tems vendoient très-cher cette *coiffe* à des avocats, qui croyaient qu'en la portant sur eux ils auroient une force de persuader à laquelle les juges ne pourroient résister.

(*Botan.*) *Coiffe*, en terme de botanique, est une enveloppe mince et membraneuse, qui recouvre l'urne dans laquelle sont renfermés les organes de la fructification des mousses; elle a communément la forme d'un éteignoir. Linnæus met cette *coiffe* au rang de la sixième espèce des calices.

(*Marine*) *Vaisseau coiffé*; c'est celui qui reçoit le vent sur la surface antérieure de ses voiles, de façon qu'elles portent sur les mâts, ce qui arrive le plus souvent par un soudain changement de vent, ou par la faute du timonier. On le pratique quelquefois à dessein, pour faire culer subitement le vaisseau, afin d'éviter l'abordage d'un autre, ou de s'éloigner d'un danger imprévu.

Ce que l'on vient de dire des voiles d'un vaisseau en général, s'applique à chaque voile en particulier; un *hunier coiffé*, est celui qui a le vent dessus.

COIN, s. m. du latin *cuneus*, formé du grec γωνια (*gônia*), angle, ou de χωνος (*kônos*), figure qui va en pointe, l'endroit où se fait la rencontre des deux côtés de quelque chose.

(*Mécan.*) Le *coin* est une des six machines simples employées en mécanique. C'est un corps dur composé de trois plans qui terminent deux triangles.

La théorie du *coin* est contenue dans cette proposition : *La puis-*

sance doit être à la résistance, en cas d'équilibre, comme la moitié de la base du coin est à sa hauteur.

Si le *coin* tend à écarter les parties d'un corps dur, et qui ont beaucoup d'adhérence entr'elles, comme cela arrive le plus souvent, son avantage va toujours en augmentant à mesure qu'il s'enfonce entre ces parties.

On a rapporté au coin tous les instrumens à tranchans et à pointes, comme couteaux, haches, épées, poinçons, etc.

(*Art milit. anc.*) Le *coin*, *cuneus* ou *embolos* des anciens, est un ordre de bataille que M. le chevalier Folard regarde, non comme un triangle, mais comme un corps sur beaucoup de profondeur et peu de front. Cet auteur ajoute que les Grecs n'en ont pas été les inventeurs, et que les peuples de l'Asie, et particulièrement les Juifs, le connoissoient avant eux.

(*Artillerie*) *Coin de mire*; on s'en sert pour élever la culasse du canon, à pointer les pièces, c'est-à-dire, à les élever à la hauteur où on les désire.

(*Monnaie*) *Coin d'écusson*, *coin d'effigie*; morceau de fer trempé et gravé, dont on se sert pour marquer de la monnaie, des médailles.

(*Numismat.*) *Coin* s'entend de la matrice en carré d'une médaille.

(*Jeu de trictrac*) *Coin de repos*; la onzième case en partant de la pile. On l'appelle le *coin de repos*, parce que le joueur est moins exposé lorsqu'il s'est emparé de ce *coin*.

Une des règles les plus sûres, c'est d'abattre et de distribuer son bois de manière à le prendre le plus promptement possible.

On prend son coin par puissance lorsque l'adversaire n'a pas le sien, et que, du dé que l'on amène, l'on peut mettre deux dames dans son coin. Ce *coin* ne se prend et ne se quitte qu'avec les deux dames ensemble.

COINCIDENCE, s. f. formé du latin *coincido*, formé de *con*, avec, et d'*incido*, tomber, tomber ensemble.

(*Géom.*) Il se dit des figures, lignes, etc., dont toutes les parties se répondent exactement, lorsqu'elles sont posées l'une sur l'autre, ayant les mêmes termes ou les mêmes limites.

Euclide et presque tous les autres géomètres, à son exemple, démontrent un grand nombre de propositions élémentaires par le seul principe de la coïncidence, ou *superposition*. *V.* ce mot.

(*Physique*) On dit les rayons de lumière *coïncidens*, pour désigner les rayons qui tombent à-la-fois sur une surface.

(*Jardin.*) Les jardiniers emploient ce mot pour exprimer que le *liber* de l'écorce de la greffe doit répondre exactement, *coïncider* au liber du sujet.

COIT, s. m. du latin *coïtus*, formé de *coeo*; aller ensemble.

(*Hist. nat.*) Accouplement du mâle avec la femelle pour la génération.

COL ou COU, du latin *collum*, terme dont on se sert dans différentes phrases, par analogie à la partie du corps humain qu'on appelle COU.

(*Anat.*) On appelle le *col* de la vessie, le *col* de la matrice, ce qui est comme l'embouchure de ces parties.

(*Topographie*) *Col* se dit en parlant d'un passage étroit entre deux montagnes, comme le *col de Pertuis*, le *col de Tende*, etc.

COLATURE, s. f. du latin *colatura*, formé de *colare*, couler, passer par l'étamine, par la chausse.

(*Pharmacie*) Séparation d'une liqueur d'avec quelque matière impure ou grossière; c'est une filtration moins exacte que celle que l'on fait en chimie. *Colature* se dit aussi de la liqueur filtrée.

COLÉOPTÈRES, s. m. du grec κολεοπτερος (*koleopteros*) composé de κολεος (*koleos*) étui, et de πτερον (*pteron*), aile: dont les ailes sont renfermées dans un étui.

(*Hist. nat.*) Ce nom est appliqué à tous les insectes dont les ailes supérieures sont ordinairement dures et coriaces, et servent d'étui aux ailes inférieures.

COLIQUE, s. f. en latin *colicus dolor*, du grec κωλον (*kólon*), *colum*, colon, intestin, le siége de la colique.

(*Médec.*) On donne ce nom à une douleur plus ou moins violente qu'on sent dans le bas-ventre, particuliè-

rement dans le *colon*, d'où cette maladie a pris son nom.

Comme les cellules de cet intestin donnent occasion aux matières de s'y arrêter plutôt que dans les autres, le *colon* est le siége le plus ordinaire de la *colique*. Il y a plusieurs sortes de *colique*, par rapport à ses causes.

La plus remarquable est la *colique* de Poitou, ainsi appelée, parce que cette maladie, qui fit de si terribles ravages, depuis 1572 jusqu'en 1606, avoit commencé dans le Poitou. On l'appelle aussi *colique des peintres*, parce qu'elle est occasionnée par des vapeurs ou des exhalaisons métalliques, mercurielles, arsénicales, qui s'échappent des couleurs que les peintres sont obligés d'employer. Cette *colique* est accompagnée de convulsions, non-seulement dans les intestins, mais aussi fort souvent dans toutes les parties du corps.

COLLATÉRAL, s. et adj. du latin *collateralis*, qui vient de *latus*, *à latere*, de côté.

(*Pratique*) Parent de quelqu'un *à latere*, c'est-à-dire, de côté et non en ligne directe. Les frères, les oncles, les cousins sont des collatéraux; ils forment la ligne *collatérale* qui est opposée à la ligne directe.

Les *collatéraux ascendans* sont ceux qui nous tiennent en quelque sorte lieu de père et de mère, tels que les oncles, les tantes, les grands-oncles et grandes-tantes.

Les *collatéraux descendans* sont nos neveux, petits-neveux, petits-cousins.

Les *successions collatérales* sont celles auxquelles les collatéraux sont appelés. Elles sont toujours distinguées des successions directes.

COLLATION, s. f. du lat. *collatio*, qui vient de *confero*, part. *collatus*; comparaison, confrontation d'un écrit, d'une pièce avec son original. — Repas léger qu'on fait entre le dîner et le souper.

COLLE, s. f. de l'italien *colla*, tiré du grec κολλαω (*kollaó*), coller.

(*Technol.*) On distingue deux sortes de colle : *la colle de poisson* et la *colle-forte*.

La première est faite des parties mucilagineuses d'un poisson appelé *ichtiocolle*, poisson à colle, qui ressemble beaucoup à l'esturgeon. La matière qui fournit la *colle* est déposée le long du dos aux cartilages. On la rassemble dans un linge, on la pétrit jusqu'à ce qu'elle ait de la consistance, et on en forme des pains. C'est à l'abondance de *colle* qu'il fournit que ce poisson doit son nom. C'est en Russie qu'on le pêche, et qu'on en prépare la *colle*. Elle sert à clarifier les liqueurs. On l'emploie aussi dans les ouvrages de marquetterie, pour *coller* différentes pièces de rapport en bois ou en métaux. Il y en a qui en font des médailles, et qui se procurent ainsi, à peu de frais, des collections complettes.

On reconnoît la bonté de cette *colle* à sa blancheur et à sa transparence.

La *colle-forte* unit et joint plus fortement qu'aucune autre espèce de *colle*. On la fait avec les nerfs, les cartilages, les rognures de peau, et les pieds de bœuf qu'on fait macérer, bouillir et dissoudre dans de l'eau sur le feu, jusqu'à ce que le tout devienne liquide; après quoi on presse la matière avec un gros linge ou tamis, et lorsque ce suc est assez épaissi, on le verse sur des pierres plates ou des moules, pour le couper ensuite par morceaux, auxquels on donne la forme qu'on juge à propos. Ensuite on met ces morceaux sur des réseaux de corde, pour les faire sécher.

En Angleterre et en Flandre, ce sont les tanneurs qui font eux-mêmes la *colle-forte*; aussi y est-elle meilleure que par-tout ailleurs.

La bonne *colle-forte* doit être dure, sèche, transparente, de couleur vineuse, et sans odeur.

COLLECTE, s. f. du lat. *colligo*, amasser, rassembler, recueillir.

(*Finances*) Levée de deniers pour les impositions.

(*Culte cath.*) Ce mot a d'abord exprimé la quête que l'on faisoit dans les premiers siècles de l'église pour le clergé et pour les pauvres. Il a été employé ensuite pour les impôts que les souverains mettoient sur les peuples afin de subvenir aux frais de quelques entreprises pieuses. Il a signifié aussi l'assemblée des chrétiens, puis le sacrifice de la messe : enfin, on le prend pour la prière que le prêtre dit immédiatement avant l'épître, et en général pour toutes es

oraisons qu'on dit à la messe ou à l'office. L'explication qu'on en donne, c'est que le prêtre parle au nom de tout le peuple, dont il ramasse, pour ainsi dire, les sentimens et les desirs. On attribue l'origine des *collectes* aux papes *Gelase* et Saint Grégoire-le-Grand.

COLLÈGE, s. m. du latin *collegium*, formé de *collega*, collègue, composé de *con*, et de *lectus*, participe de *lego*, choisir, élire, être élus ensemble.

(*Econ. polit.*) Certain corps ou compagnie de personnes notables qui sont en même dignité.

Les Romains usèrent indifféremment de ce terme pour désigner collectivement les ministres de la religion, ceux qui gouvernoient l'Etat et ceux qui formoient une corporation dans les arts libéraux et mécaniques. Les Romains d'aujourd'hui appellent encore de ce nom la réunion des cardinaux, ou *le sacré collége*, composé des cardinaux-évêques, des cardinaux-prêtres et des cardinaux-diacres.

Le corps germanique est également divisé en trois colléges : le *collége des électeurs*, le *collége des princes*, et le *collége des villes impériales*.

Dans la plupart des villes anséatiques, on donne le nom de *collége* à l'endroit ou les négocians s'assemblent pour les affaires de leur commerce.

Les Hollandais appellent *collége* l'assemblée des membres de l'amirauté dans un département particulier. Il y en a cinq, dont l'un réside à Amsterdam, un à Rotterdam, un dans l'Ost-Frise, à Hoorn ou à Enckuisein, un à Middelbourg, et un à Harlingen.

On trouve à Londres un *collége des hérauts d'armes* créé par Richard III.

En France, il y avoit sous la monarchie un *collége des avocats au conseil*, *un grand et un petit collége* des secrétaires du roi.

(*Instruc. publ.*) *Collége* se dit aussi d'un lieu destiné pour enseigner les lettres, les sciences, les langues, etc.

Les plus anciens établissemens de ce genre qui ont porté le nom de *collége* ont été fondés par les Romains, dans le tems de la décadence de leur Empire. Les plus remarquables de ceux qui furent établis dans les Gaules étoient ceux de Marseille, de Lyon et de Bordeaux.

Sous le règne de Charlemagne, il y eut en France presque autant de *colléges* que de cathédrales et de monastères. Cet empereur leur enjoint, dans ses Capitulaires, d'élever les jeunes gens et de leur enseigner la musique, la grammaire et l'arithmétique. Dans la suite, les chanoines et les moines trouvèrent que l'éducation de la jeunesse les détournoit des exercices de leur profession, et l'on donna la direction des *colléges* à des personnes qui n'eurent point d'autre occupation.

COLLERETTE. (*Botan.*) *V.* INVOLUCRE.

COLLET, s. m. du latin *colletum*, diminutif de *collum*, col, cou.

(*Costumes*) Partie de l'habillement qui est autour du cou.

(*Chasse*) Sorte de lacs à prendre des lièvres, des lapins, des oiseaux, etc.

(*Botan.*) Espèce de petite couronne qui termine intérieurement la gaîne des feuilles de graminées.

On appelle *collet* ou anneau, cette espèce de couronne membraneuse qu'on trouve attachée à la partie supérieure des pédicules des agarics.

On donne aussi le nom de *collet* à une espèce d'étranglement ou de rebord qui sépare une tige d'avec sa racine.

(*Jardin.*) *Collet* s'emploie pour désigner le haut des plantes potagères. On dit qu'en mettant des choux en terre, il faut les planter jusqu'au collet c'est-à-dire, le plus bas possible. La même chose s'observe pour les laitues, chicorées, melons, concombres et autres, qui se déchaussent toujours et sortent de la terre en poussant.

COLLIMATION, s. f. du latin *collimo*, mirer, viser droit; pour *limis oculis adspectare*, regarder du coin de l'œil.

(*Astron.*) Ligne de *collimation*; c'est celle par laquelle on vise à un objet, par les deux pinules d'un graphomètre. Dans une lunette, c'est la ligne qui passe par le centre des verres, ou l'axe optique de la lunette.

COLLIQUATION, s. f. du latin *colliquatio*, formé de *colliqueo*, se fondre, se dissoudre, devenir liquide, se résoudre.

(*Médec.*) Ce mot se dit du sang qui a perdu sa constitution ou son état balsamique. Il est encore employé pour signifier la dissolution et la décomposition des humeurs, ou la dépravation des parties solides.

COLLISION, s. f. du latin *collido*, froisser, heurter choquer. *V.* CHOC.

COLLOCATION, s. f. du latin *colloco*, composé de *con* et de *loco*, ranger, disposer, placer avec.

(*Prat.*) Rang que l'on donne aux créanciers pour être payés chacun suivant le privilége ou l'ancienneté de sa créance.

On appelle *collocation en sous-ordre*, celle qui se fait au profit d'un créancier de celui qui est opposant dans l'ordre.

COLLUSION, s. f. du latin *colludo*, composé de *con* et de *ludo*, se jouer ensemble, s'entendre avec quelqu'un.

(*Prat.*) Accord secret, intelligence secrète entre deux ou plusieurs parties, au préjudice d'un tiers.

Dans les actes judiciaires, il y a *collusion*, lorsque deux parties qui feignent d'être opposées passent des jugemens de concert, ce qui est contraire aux lois, spécialement en matière criminelle, à cause de l'intérêt public qui veut que les délits ne restent point impunis.

COLLYRE, s. f. du grec κολλυριον, composé de κολλα, colle, et de ουρα, queue, parce que les anciens collyres étoient faits comme la queue d'un rat, et qu'on les préparoit avec des poudres et des matières gluantes.

(*Pharm.*) *Collyre* signifioit anciennement une composition médicinale réduite sous une certaine forme; aujourd'hui on entend communément par ce mot un remède externe destiné pour les maladies des yeux.

COLOMBIUM, s. m. de Christophe Colomb.

(*Minéral.*) Nouvelle substance métallique découverte par M. Hatchet dans l'Amérique-Septentrionale, et ainsi appelée en mémoire de *Christophe Colomb* qui a découvert le nouveau-monde.

Le *colombium* est pesant, d'un gris sombre, et paroît être, d'après l'analyse qu'on en a faite, un métal acidifiable, d'une difficile réduction, et différent des métaux connus.

COLON, s. m. dans le sens de cultivateur, vient de *colo*, cultiver.

(*Agric.*) Celui qui cultive une terre; on donne particulièrement ce nom aux habitans des colonies.

COLON, s. m., terme d'anatomie, du grec κωλον (*kólon*), fait de κωλυω (*kóluó*), arrêter, retarder.

(*Anat.*) On donne ce nom au second des gros intestins qui est entre le *cœcum* et le *rectum*, et dans les replis duquel s'arrêtent et se figurent les excrémens. C'est de lui que la colique a pris son nom.

COLONEL, s. m. de l'ital. *colonello*, formé de *columna*, colonne.

(*Art mil.*) La dignité de *colonel* dans l'infanterie française, fut établie l'an 1514, à l'instar des Italiens; François Ier permit alors au premier capitaine de chaque légion de porter ce nom. Lorsqu'en 1544, la charge de colonel général de l'infanterie française fut instituée, les colonels prirent le nom de *mestre-de-camp*. Mais depuis la suppression de cette charge, arrivée en 1730, ils reprirent le titre de *colonels* de leurs régimens, qu'ils ont conservé jusqu'à l'époque de la révolution, où les régimens ont pris le nom de brigades, et les colonels le titre de *chefs de brigade*. Ce titre vient d'être rétabli.

COLONIE, s. f. de *colon*, formé du latin *colo*, cultiver.

(*Econ. pol.*) Nombre de personnes de l'un et de l'autre sexe, que l'on envoie d'un pays, ou qui en sortent d'eux-mêmes pour en habiter un autre.

Les anciens formèrent souvent des colonies. Lorsque la population étoit trop nombreuse dans un pays, les moins riches de ses habitans, rassemblés sous un chef, alloient s'emparer d'une contrée et s'y établissoient. Les Phéniciens ont conquis de cette manière une partie des villes qui bordent la Méditerranée. Carthage elle-même étoit une *colonie* de ce peuple.

Argos, Thèbes et Athènes furent ainsi fondées par Inachus, Cadmus et Cécrops; mais aucune nation n'a

fait d'émigrations plus heureuses que les Romains, et aucune n'a mieux entendu la manière de fournir des *colonies*.

COLONNE, s. f. du lat. *columna*, dérivé de *columen*, faîtage, parce que la *colonne* soutient le toit d'un bâtiment.

(*Archit.*) Sorte de pilier de forme ronde pour soutenir et pour orner un bâtiment. La colonne a trois parties, une base, un fût, et un chapiteau. Il y a cinq espèces de colonnes : la toscane, la dorique, l'ionique, la corinthienne et la composite.

La colonne toscane a sept diamètres de hauteur ; la dorique, huit ; l'ionique, neuf ; la corinthienne et la composite, dix.

Des troncs d'arbres soutinrent les toits des premières habitations, et furent les premières *colonnes*. On imagina ensuite de régler la proportion de la *colonne* sur celle du corps de l'homme relativement à son pied, et la raison étant de six à un, on la fit six fois aussi haute qu'elle étoit grosse. Telles furent les *colonnes* du temple que Dorys fit élever à Argos en l'honneur de Junon.

Les architectes chargés de la construction du temple de Diane, voulurent donner aux colonnes plus de délicatesse et d'élégance. Pour remplir leurs vues, ils suivirent la proportion du corps de la femme, et firent le diamètre de la *colonne* de la huitième partie de sa hauteur.

Cette dimension rendoit la *colonne* trop svelte, c'étoit un défaut : on y rémédia en lui faisant une tête, ou plutôt une chevelure qui remplit la partie supérieure. On inventa donc les moulures imitant les boucles des cheveux. Ces ornemens produisirent tant d'effet, que l'on crut devoir en mettre de semblables aux pieds des *colonnes*, et pour embellir les corps, on y fit des canelures, dont les plis des robes des femmes ont fourni l'idée.

On est redevable aux Grecs des *colonnes dorique*, *ionique* et *corinthienne*. La *colonne toscane* et la *composite* sont de l'invention des Romains.

Dans l'antiquité, les *colonnes* tinrent lieu de monument. Les enfans de Seth en érigèrent sur lesquelles ils gravèrent les connoissances qu'ils avoient acquises dans l'astronomie et les instrumens propres à différens arts, dont ils craignoient que le déluge, prédit par leur père, ne fît oublier les élémens.

Chez les Hébreux, elles servirent de bornes aux héritages ; elles marquèrent, en Perse, les limites des provinces.

Les Grecs écrivoient sur des *colonnes* les événemens mémorables, les lois, les coutumes, les traités, les alliances, et ils en plaçoient sur les tombeaux.

Les Romains en élevoient aux vainqueurs et aux bienfaiteurs de la patrie.

(*Hydraul.*) *Colonne* se dit d'une certaine quantité d'un fluide, qui a un volume d'un diamètre et d'une hauteur déterminées. L'eau, par exemple, contenue dans le tuyau montant d'une pompe, est une *colonne d'eau*, qui, lorsqu'elle a environ 32 pieds (dix mètres un tiers) de hauteur, est en équilibre avec une *colonne* d'air de même diamètre et de toute la hauteur de l'athmosphère.

(*Art milit.*) *Colonne* s'entend d'une longue file de troupes, ou des bagages d'une armée qui est en marche.

Marcher en colonne ; c'est marcher en faisant une longue file au lieu de faire un grand front. On marche sur une *colonne*, sur deux ou trois, selon la nature du terrein, qui est quelquefois ouvert, plat et libre, quelquefois couvert, et coupé par des défilés, des ravins, des bois ou des montagnes.

Combattre en colonne ; c'est combattre avec un ou plusieurs corps d'infanterie, serrés et pressés, c'est-à-dire, rangés sur un carré long dont le front est beaucoup moindre que la hauteur. Ces corps ne sont pas moins redoutables par la pesanteur de leur choc que par la force avec laquelle ils percent et résistent également par-tout, et contre toutes sortes d'efforts.

(*Marine*) Une *colonne*, en termes d'évolutions navales, est une partie des vaisseaux d'une armée navale, marchant dans la même direction et en ligne.

Marcher sur trois colonnes ; c'est

marcher sur trois lignes parallèles les unes aux autres, faisant par conséquent tous la même route, ou suivant le même air de vent. Dans cet ordre de marche, le vaisseau amiral est à la tête de la *colonne* du milieu, et chacun des commandans de la seconde division et de la troisième division, marche à la tête de sa division, le premier à tribord, et le second à bâbord du vaisseau amiral; les vaisseaux de chaque division à des distances réglées et beaupré sur poupe.

(*Physiol.*) *Colonne* ou *les colonne charnues, columnæ cordis,* sont plusieurs petits muscles des ventricules du cœur, qui sont comme détachés de leur parois, et joints par des extrémités tendineuses aux valvules du cœur.

COLOPHANE, s. f. du lat. *colophone*, ville d'Ionie d'où cette substance fut apportée d'abord.

(*Hist. nat.*) Résidu de la résine, après qu'on l'a distillée pour faire une huile essentielle, appelée *eau rose.* Fourcroy prétend que c'est la poix blanche du sapin, *picea*, séchée à un feu doux. Les joueurs d'instrumens se servent de cette substance pour frotter les crins de l'archet. On devroit dire *colophone*, mais les musiciens s'étant obstinés à prononcer *colophane*, l'Académie française s'est vue obligée, dans ce cas-ci, comme dans beaucoup d'autres, de céder à l'usage. Les Italiens continuent de dire *colofonia*, et les Anglais *colofony.*

COLORÉ, adj. du latin *color*, couleur.

(*Botan.*) On applique quelquefois ce mot, sans désignation de couleur, à une partie qui en présente une qui n'est pas ordinaire à sa nature. Ainsi on dit *feuille colorée*, de celle qui a une autre couleur que la verte, sans cependant que cette couleur soit due au duvet.

COLORIS, s. m. de *color*, couleur.

(*Peinture.*) Le mot *coloris* a dans le langage des peintres un sens moins général que le mot *couleur.* Assez ordinairement on se sert du mot *coloris* pour exprimer certains caractères particuliers de la couleur des objets et sur-tout des objets agréables à la vue. On dira, le *coloris* de ces fleurs est admirable, le *coloris* de la tête de cette nymphe a toute la fraîcheur de la jeunesse; mais l'on ne dira pas, le *coloris* de ce désert, de cette côte aride, de cette mer orageuse; de même on ne se servira pas du mot *coloris*, à l'occasion d'une vieille, d'un homme de peine, d'un malade, etc.

Lorsque l'on parle d'estampes auxquelles des couleurs se trouvent adaptées, si ces couleurs sont appliquées par le mécanisme de la gravure, ou plutôt de l'impression, on se sert du mot *coloré*, plutôt que du mot *colorié*; mais lorsqu'il s'agit d'une estampe sur laquelle on a appliqué, après coup, des couleurs, ce qu'on appelle vulgairement image enluminée, on dira: cette estampe a été *coloriée* ou *enluminée.*

COLOSSE, s. m. du latin *colossus*, formé du grec κολοσσος (*kolossos*), statue d'une immense étendue et qui affoiblit tellement les yeux, qu'ils ne peuvent la voir d'un premier coup-d'œil.

(*Archit.*) Statue d'une grandeur démesurée. Le *colosse de Rhodes* avoit cent-cinq pieds (environ trente-quatre mètres) de hauteur. Les navires passoient à pleines voiles entre ses jambes. Elle avoit été faite par Charès de Lindo, disciple du fameux Lysippe.

(*Peinture, Sculpture*) De *colosse*, on a fait *colossal*, pour désigner dans les arts d'imitation ce qui excède les dimensions des objets naturels.

Les dimensions qu'exprime le mot *colossal*, n'entrent point dans les idées simples de l'art regardé comme l'imitation exacte de la nature; mais il peut arriver que la place où l'on doit poser une statue de grandeur naturelle, soit à telle distance ou à telle élévation, que cet ouvrage de l'art ne pourra pas être vu de manière à satisfaire ceux qui le regarderont: alors il est nécessaire d'en augmenter les dimensions jusqu'au degré nécessaire, c'est-à-dire, jusqu'à ce que les traits du visage, le caractère et l'expression, puissent être apperçus et distingués. Ainsi, les altérations des dimensions ne doivent être autorisées que par les relations de l'art avec le sens auquel ses productions doivent être offertes, et rien ne

peut justifier les réductions trop petites, et les dimensions trop gigantesques qui n'ont ordinairement pour principe que l'amour personnel, ou une sorte d'émulation industrieuse mal raisonnée du peintre ou du sculpteur; ou bien enfin leur condescendance à des ordres ou à des désirs qui manquent de lumières, et auxquels la raison et le bon goût n'ont point participé. Telle est l'idée de la statue proposée à Alexandre, et que l'artiste vouloit faire d'une montagne entière.

COLASTRE, s. m. du latin *colustrum*.

(*Physiol.*) Le premier lait qui sort des mammelles après l'accouchement.

(*Méd.*) De *colastre* les médecins ont fait *colastration*, pour désigner la maladie qui vient quelquefois aux enfans, pour avoir tété le premier lait.

COLUMELLE, s. f. du latin *columella*, corruption de *columnula*, petite colonne.

(*Botan.*) Axe vertical matériel de quelques fruits, qui persiste après la chute de leurs autres parties, auxquels il servoit de point de réunion. Quelquefois cependant cet axe retient les valves du fruit, par le moyen des cloisons.

COBURES, s. m. du grec κολουρος (*kolouros*), composé de κολος(*kolos*), coupé, tronqué, mutilé, et de ὑρα (*oura*), queue, comme paroissant avoir la queue coupée, parce qu'on ne les voit jamais entiers dans l'horizon.

(*Astron.*) Les *colures* sont deux grands cercles, passant par les pôles du Monde, l'un par les équinoxes, l'autre par les solstices. Le premier s'appelle *colure des solstices*, parce qu'il passe par les pôles du Monde, ou par l'équateur et les points solsticiaux; et l'autre, *colure des équinoxes*, parce qu'il passe par les pôles du Monde et les points équinoxiaux. Tous les astres placés sur ce dernier ont zero ou 180 degrés d'ascension droite, mais leurs longitudes varient. Tous les astres placés sur l'autre ont 90 degrés ou 270 degrés d'ascension droite. Le soleil arrive à ces deux cercles à tous les renouvellemens de saisons; lorsqu'il se trouve sur le *colure des équinoxes*, au premier point du belier, notre printems commence; lorsqu'il est sur le même *colure*, au premier point de la balance, c'est notre automne qui commence. Mais lorsque le soleil se trouve sur le *colure des solstices*, au premier point de l'écrevisse, notre été commence; et lorsqu'il se trouve sur le même *colure*, au premier point du capricorne, c'est le commencement de notre hiver.

COMA, s.m. du grec κωμα (*kóma*), sommeil profond, formé du verbe κωμαζω (*kómazó*), manger et boire avec dissolution, parce que ceux qui sont adonnés à la crapule, sont sujets à tomber dans cette maladie. Suivant d'autres, l'on diroit κῶμα par syncope, pour κοιμα, sommeiller, assoupir.

(*Médec.*) Le *coma* est une maladie soporeuse. On le distingue entre *coma somnolentum*, et *coma vigil*, parce que, dans le premier, les malades sont ensevelis dans un profond sommeil, et que dans l'autre ils veillent quoiqu'ils semblent dormir.

COMBAT, s. m. de l'italien *combattere*, forme du lat. barbare *battnere*, et de *cum* avec, se battre avec.

(*Art. milit.*) actions générales ou particulières d'une armée contre une autre. C'est moins qu'une bataille, qui est une action entre deux armées rangées dans leur ordre de bataille, de manière que les lignes se chargent de front, ou au moins parce que la plus grande partie de la ligne se bat, tandis que l'autre partie reste en présence par des difficultés qui l'empêchent d'entrer sitôt en action, par un front égal à celui qui pourroit lui être opposé. Au lieu que *combat* se dit des autres grandes actions, qui, quoique souvent plus longues et plus meurtrières, n'ont pas eu pour principe la même disposition dans les armées, et dont les suites n'ont pas été d'une aussi grande importance.

COMBINAISON, s. f. du latin *combinatio*, formé de *combino*, composé, de *con* et de *binos*, mettre, assembler deux à deux, accoupler.

(*Analyse*) Ce mot, d'après son étymologie, ne devroit se dire que de l'assemblage de plusieurs choses deux à deux; mais on l'applique dans les mathématiques à toutes les manières

manières possibles de prendre un nombre de quantités données.

La doctrine des *combinaisons* consiste (le nombre des quantités étant donné avec celui des quantités qui doit entrer dans chaque *combinaison*) à trouver le nombre des *combinaisons*.

Une seule quantité, comme il est évident, n'admet point de *combinaison ;* deux quantités donnent une *combinaison :* trois quantités *combinées*, deux à deux, donnent trois *combinaisons ;* quatre en donneroient six ; cinq en donneroient dix, etc., etc.

Le père Mersenne a donné les *combinaisons* de toutes les notes et tons de la musique au nombre de soixante-quatre ; la somme qui en vient ne peut s'exprimer, selon lui, qu'avec soixante chiffres ou figures.

(*Chimie*) *Combinaison* s'entend en chimie, de l'union intime de plusieurs corps, qui forment un composé dont les propriétés sont tout-à-fait différentes de celles de ses composans.

COMBLE, s. m. du latin *cumulus*, formé de *cumulare*, combler.

Ce mot se dit proprement des mesures des choses sèches, comme le blé, le seigle, la farine.

(*Archit.*) Il se dit aussi par extension du faîte d'un bâtiment ; mais alors il pourroit venir de *culmus*, chaume, parce que dans l'origine les maisons étoient couvertes de chaume.

COMBUSTION, s. f. du latin *combustio*, formé de *comburere*, brûler.

(*Physique*) La *combustion* est la combinaison de l'oxigène ou base de l'air pur avec le corps combustible. On croyoit autrefois qu'en faisant brûler les corps, on les décomposoit ; c'est précisément le contraire : on forme alors une nouvelle composition du corps combustible avec l'oxigène, et ce corps acquiert plutôt que de perdre. En effet, si l'on prend les précautions nécessaires pour retenir et conserver tout ce qui s'exhale dans les *combustions*, on trouvera que le corps qu'on a mis à l'épreuve a acquis beaucoup de poids, et que ce poids est parfaitement égal à celui de l'air pur qui a été employé à sa *combustion*.

Dans toute *combustion*, il y a donc de l'air pur décomposé, du calorique dégagé et devenu libre, et par conséquent de la chaleur produite ; mais une chaleur plus ou moins grande, suivant la nature du corps qui brûle.

Les corps combustibles sont donc ceux qui ont plus d'affinité avec l'oxigène, que n'en a ce dernier avec le calorique ; et plus cette affinité, cette disposition à se combiner avec l'oxigène est grande, plus les corps sont combustibles. Ce n'est donc point, comme on l'avoit cru, le calorique combiné avec eux qui les rend tels ; il est même probable que les corps les plus combustibles en contiennent très-peu, ou même point du tout, tels que le soufre et le phosphore.

(*Astrol.*) Quand une planète est en conjonction, les astrologues, et les anciens astronomes disoient qu'elle étoit en *combustion*, parce qu'elle paroît passer sur le disque du soleil ou derrière le corps de cet astre, et par conséquent se plonger, pour ainsi dire, dans ses rayons, et en être comme brûlée.

Une planète est en *combustion* quand elle n'est pas éloignée du soleil de plus de huit degrés trente minutes, à l'orient ou à l'occident ; alors, disent les astrologues, celui qui est sous son influence, est en proie à des alarmes, ou accablé par quelque homme puissant.

COMÉDIE, s. f. du grec κωμῳδία (*kômôdia*), composé de κωμη (*kômé*), rue, village, et de ἀδω (*adô*), chanter, faire ou réciter des vers ; parce que les poëtes alloient autrefois de village en village chanter leurs comédies.

(*Art dramat.*) La *comédie* dont l'objet est d'adoucir les mœurs, de corriger les ridicules, de détruire les défauts et de réprimer les vices, naquit après la tragédie.

Ce ne sont pas les différens âges de la *comédie*, mais les diverses manières dont elle a rempli son but, qui l'ont fait diviser en *comédie ancienne, moyenne* et *nouvelle*. L'ancienne n'offroit rien

de feint dans le sujet ni dans les acteurs. La *moyenne* présentoit des sujets véritables et des noms supposés; tout étoit de pure invention dans la nouvelle, les noms et le sujet. Elles furent toutes en vogue à Athènes. Eupolis, Cratinus et Aristophane se distinguèrent dans les deux premières; Ménandre excella dans la troisième.

Parmi les Romains, Plaute chercha à imiter Aristophane, Térence se traîna sur les pas de Ménandre.

Depuis la renaissance des lettres en Europe, le caractère des nations a déterminé celui de la *comédie* sur tous les théâtres.

Un peuple qui affectoit dans ses mœurs une gravité superbe, et dans ses sentimens une enflure romanesque, a dû servir de modèle à des intrigues pleines d'incidens et de caractères hyperboliques; tel est le théâtre espagnol; et Lopès de Vega, malgré ses exagérations forcées et un rafinement de plaisanterie souvent puérile, occupera toujours une des premières places parmi les poëtes comiques modernes, par son heureuse sagacité dans le choix des caractères, et une force d'imagination que le grand Corneille admiroit lui-même.

Les Italiens dont la jalousie et la vengeance cruelle en amour forment le caractère distinctif, ont dû fournir des intrigues périlleuses pour les amans, et capables d'exercer la fourberie des valets.

Un Etat où chaque citoyen se fait gloire de penser avec indépendance a dû fournir un grand nombre d'originaux à peindre. Telle est la source du comique anglais.

Mais une nation douce et polie, où chacun se faisoit un devoir de conformer ses sentimens et ses idées aux mœurs de la société; cette nation ne devoit présenter que des caractères adoucis par les égards, et que des vices palliés par des bienséances; tel a été le comique français. Dans ce genre, Molière est au-dessus de tous ceux qui l'ont précédé ou qui l'ont suivi.

COMÈTE, s. f. du grec κομήτης (*kométès*), étoile chevelue, formé de κόμη (*komé*), cheveux, perruque.

(*Astron.*) Les *comètes* sont des corps célestes, à-peu-près semblables aux planètes, qui ne sont point lumineux par eux-mêmes, et qui ne deviennent visibles que par la lumière qu'ils reçoivent du soleil, et qu'ils réfléchissent vers nous.

Toutes les *comètes* tournent autour du soleil par un mouvement qui leur est propre, dans des ellipses fort excentriques, mais en suivant toujours les mêmes lois que les planètes. Leur mouvement se fait, tantôt de l'occident vers l'orient, comme celui des autres planètes et contre l'ordre des signes; quelquefois le long de l'écliptique et du zodiaque; d'autrefois dans un sens tout-à-fait différent, et perpendiculaire à l'écliptique, c'est-à-dire, du nord au sud, ou du sud au nord. De sorte que les orbites des *comètes* ne se trouvent pas toujours renfermées dans l'étendue du zodiaque, comme le sont celles des autres planètes, mais elles se portent souvent bien au-delà, vers différentes parties du ciel.

Ces orbites étant très-alongées, et ayant par conséquent une fort grande excentricité, il arrive de là que les *comètes* dans leur *aphélie*, sont dans un très-grand éloignement du soleil. Aussi la lumière qu'elles en reçoivent alors est très-foible, et elles sont trop éloignées de la terre, pour que nous puissions les apercevoir: elles ne deviennent visibles pour nous que lorsqu'elles approchent de leur périhelie.

La partie la plus lumineuse d'une *comète* est assez ordinairement enveloppée d'une espèce d'atmosphère qui jette une lumière moins brillante. Pour distinguer ces parties l'une de l'autre, on appelle la première *le noyau*, et la seconde *la chevelure*, en grec κόμη, c'est-à-dire, *astre chevelu*. Il arrive encore souvent que la *comète* est accompagnée d'une traînée de lumière, qui est quelquefois très-longue, et toujours opposée au soleil; c'est ce qu'on appelle sa *queue*.

Les Caldéens regardèrent les *comètes* comme de véritables planètes; Sénèque a même écrit qu'ils en connoissoient les retours; mais la plus grande partie des philosophes an-

ciens, excepté Sénèque, et même les philosophes modernes, jusqu'au chancelier Bacon, les ont regardées comme des illusions, des météores, ou des corps d'une existence passagère. Descartes fut le premier qui eut des *comètes* une idée plus juste que les astronomes les plus célèbres; et les découvertes de Newton mirent fin à toutes les disputes qu'il y avoit eu jusqu'alors sur les *comètes*.

COMICES, s. f. du latin *comitia*, formé de *comeo*, pour *coeo*, s'assembler.

(*Polit.*) Assemblée du peuple romain dans le Champ-de-Mars, ou pour élire des magistrats, ou pour traiter des affaires les plus importantes de la république. Les *comices* prenoient leur nom du magistrat dont on faisoit l'élection, d'un consul, d'un tribun, ect. On distinguoit trois sortes de *comices: comitia curiata, centuriata, tributa*, selon que le peuple opinoit ou donnoit son suffrage, par *curies*, par *centuries* ou par *tribus*.

A la diète de Ratisbonne, on appelle délibérations *comiciales*, celles qui se font en commun.

COMIQUE, adj. du latin *comicus*, formé du grec κωμη (*kômé*). *V.* COMÉDIE.

(*Art dram.*) Qui appartient à la comédie.

Ce mot est aussi substantif, et alors il signifie le *style comique*, le genre comique. Cet auteur est un *bon comique*; cette scène est d'un *comique excellent*.

COMITÉ ou COME, s. m. de l'italien *comito*, formé du latin *comes*.

(*Marine*) Bas officier de galère qui commande les matelots et la manœuvre, et dont l'état et l'emploi dans les galères armées répond à celui de maître d'équipage sur les vaisseaux de guerre.

A présent que les galères de France ne vont plus à la mer, et que les forçats sont logés à terre dans des édifices nommés *bagnes*, les *comes* ou *comites* n'ont plus d'autres fonctions que de veiller à la police et au bon ordre de la *chiourme*.

COMITÉ, s. m. de l'anglais *committee*, formé du latin *committo*, commettre, confier.

(*Polit.*) Ce terme emprunté de l'anglais signifie un bureau composé de plusieurs membres d'une assemblée, commis pour examiner une affaire et en faire ensuite un rapport.

Dans les affaires importantes, la chambre des communes du parlement d'Angleterre se forme en *comité général*, c'est-à-dire, un *comité* composé de tous ses membres: alors les étrangers sortent, les formes de la délibération sont moins sévères, et la discussion devient une espèce de conversation; l'*orateur* (président) cède le fauteuil à celui que la chambre choisit pour le remplacer momentanément; chaque membre peut parler et répliquer tant qu'il lui plaît, ou que cela plaît à la majorité; et lorsque l'affaire a été suffisamment discutée, l'*orateur* reprend sa place; on ouvre les portes, et le membre qui a présidé pendant la durée du *comité*, rend compte à la chambre, et fait le rapport de ce qui s'est passé, comme si le *comité* n'avoit été composé que de quelques membres, et qu'il eût tenu sa séance dans un lieu séparé.

(*Théâtre*) Les comédiens appellent *comités* les assemblées qu'ils tiennent pour délibérer sur leurs affaires communes.

COMMA, s. m. du grec κομμα (*komma*), *segmen incisum*, incise.

(*Grammaire*) Terme de grammaire ancienne que l'on a étendu à l'imprimerie et à la musique.

(*Imprimerie*) Espèce de ponctuation qui se marque avec deux points l'un sur l'autre. Son usage est de distinguer dans le discours des membres qui se suivent, sans dépendre les uns des autres, en sorte que ce qui précède les deux points est fini, et que ce qu'on ajoute n'est que pour l'étendre et l'éclaircir.

(*Musique*) Le *comma* est un petit intervalle qui se trouve dans quelques cas entre deux sons produits sous le même nom par des progressions différentes. Le *comma mineur* est la différence du semi-

ton majeur ou semi-ton moyen. Le *comma majeur* ou le *comma* ordinaire est la différence du ton majeur au ton mineur ; enfin, le *comma maxime*, ou *comma* de Pythagore, est l'excès du *si dièze* produit par la progression triple, comme douzième quinte de l'*ut* sur le même *ut* élevé par ses octaves au degré correspondant.

Les musiciens entendent encore par *comma* la huitième ou la neuvième partie d'un ton, mais un si petit intervalle n'est appréciable que par le calcul.

COMMANDANT, s. m. du latin *commandare*, employé souvent pour *mandare*, commander.

(*Art militaire*) Celui qui commande en chef dans une place.

(*Marine*) *Commandant* des armes dans un port ; celui qui dirige toutes les opérations militaires. *Commandant* d'une escadre ou d'une division, celui qui commande une escadre ou une division.

Vaisseau commandant, vaisseau monté par le *commandant*.

COMMANDE, même origine que COMMANDANT.

(*Commerce*) Ce terme n'est en usage que dans ces phrases : *ouvrage de commande ; secrétaire de commande ;* bureau de *commande*.

Les manufacturiers disent qu'on leur a fait une *commande* considérable, pour signifier qu'on leur a commandé une quantité considérable d'articles de leur manufacture.

(*Marine*) *Commande*, est un mot que l'équipage d'un vaisseau répond au coup de sifflet qui a été donné par le maître d'équipage, pour l'avertir qu'il va faire quelque commandement. L'équipage lui fait connoître par cette réponse qu'il est prêt à l'entendre et à lui obéir.

On donne encore ce nom à une sorte de garcette ou tresse courte, servant à un amarrage.

(*Pratique*) *Commande* est un contrat par lequel on donne à un berger ou à un laboureur un troupeau de bestiaux pour en partager après un certain temps le croît ou le profit. *V.* CHEPTEL.

COMMANDEMENT, s. m. même origine que COMMANDANT. Ordre que donne celui qui commande.

(*Pratique*) Injonction expresse faite à quelqu'un de la part de la justice.

Exploit fait par un huissier, en vertu d'un titre revêtu des formalités requises pour exercer une contrainte, et qui précède toujours une exécution de meubles.

(*Art milit.*) Ce mot a plusieurs significations parmi les gens de guerre : il se dit des paroles que prononce l'officier qui fait faire l'exercice, ou qui ordonne une manœuvre ; du droit de commander les armées, des corps détachés, des corps de troupes réunis, dans une place ou en campagne, etc.

(*Marine*) *Commandement* d'un vaisseau, d'une escadre, d'une armée navale.

Bâton de commandement ; c'est un bâton de pavillon, placé à la tête des mâts et qui porte un pavillon ou marque de *commandement*, qui désigne le grade de l'officier général qui commande, suivant le mât auquel il est placé.

(*Fortification*) On appelle *commandement* une éminence ou élévation de terre, qui a la vue sur quelque poste ou sur quelque place forte.

(*Relig.*) *Commandement* se prend aussi pour précepte : c'est dans ce sens qu'on dit les *dix commandemens de Dieu*.

COMMANDERIE, s. f. du lat. *commenda*, que les auteurs de la basse latinité ont dit pour *commendatum*, pour *depositum*. *Commendare*, pour *deponere*.

(*Ordre de Malte*) Avant Hugues de Revel IX, grand maître de l'ordre, les biens de la religion étoient administrés par des religieux comptables ; et comme dans les obédiences ou commissions, on se servoit de ce mot *commendamus, nous vous confions, nous déposons* ces biens entre vos mains, on a appelé *commendatoria*, les chef-lieux de chaque administration. Depuis, ces biens ont été donnés pour un temps, puis à vie, à certains chevaliers ; mais ils ont toujours retenu le nom

de *commendatoria*, d'où est venu *commanderie*, et *commandeur*, pour celui qui est revêtu de l'un de ces bénéfices.

COMMANDITE, s. f. même origine que COMMANDANT.

(*Commerce*) *Société en commandite*; c'est une société de commerce dans laquelle l'un des associés n'étant point dénommé dans la *raison* ou signature, n'est engagé solidairement avec les autres intéressés, que jusqu'à la concurrence d'une certaine somme portée par l'acte. C'est cette restriction qui forme la *commandite*, ainsi appelée, parce que celui qui met ses fonds entre les mains d'un associé qui n'a souvent que son industrie, est en quelque sorte le maître de commander et de faire la loi à cet associé.

COMMÉMORAISON ou COMMÉMORATION, s. f. du latin *commemoratio*.

(*Culte cathol.*) Le premier s'emploie particulièrement en parlant de la mémoire que l'église fait d'un saint ou d'une sainte, le jour qu'on célèbre une autre fête. — Le second sert à désigner le jour que l'église a ordonné que l'on priât pour tous les morts détenus en purgatoire, et que l'on appelle communément *le jour des Morts*.

Cette fête fut instituée dans le onzième siècle, par Saint-Odilon, abbé de Luny, sur la révélation faite à un hermite de la Palestine, que ce saint abbé avoit le crédit de délivrer les âmes des peines qu'elles souffrent en l'autre vie.

COMMEMORATIF, adj. du lat. *commemoro*, faire ressouvenir, remettre en mémoire.

(*Médec.*) On donne cette épithète aux signes qui font ressouvenir de ce qui s'est passé tant en santé qu'en maladie. Ces signes conduisent à une connoissance parfaite de la maladie, de ses causes, et de l'issue qu'elle peut avoir, et indiquent conjointement avec les diagnostiques les remèdes convenables.

COMMENDATAIRE, s. m., même origine que COMMANDERIE.

(*Droit canon*) Les *commendataires* étoient originairement des économes qu'on mettoit en possession d'un bénéfice pour le régir, en attendant qu'on l'eût pourvu d'un titulaire, et auquel on permettoit de subsister du revenu de l'église qu'il administroit.

Un *commendataire* étoit en France, sous la monarchie, un ecclésiastique séculier, nommé par le roi, et pourvu par le pape d'une abbaye ou d'un prieuré, avec permission de disposer des fruits à son profit pendant sa vie.

COMMENCEMENT, s. m. de l'italien *comminciare*, formé du latin *cum initiare*: ce par où chaque chose commence.

(*Pratique*) *Commencement de preuves par écrit*; c'est un écrit qui forme une forte présomption contre la personne qu'on attaque, sans néanmoins faire une preuve suffisante.

COMMENSAL, adj. du latin *commensalis*, de *cum*, et de *mensa*, qui mange à la même table.

(*Econ. polit.*) Les *commensaux* étoient sous la monarchie, des officiers civils ou ecclésiastiques du roi, de la reine, des enfans de France et des princes du sang, qui avoient une maison en titre d'office, couchée sur l'état du roi. Les *commensaux* jouissoient de plusieurs priviléges.

COMMENSURABLE, adj. du latin barb. *commensurabilis*, formé de *cum*, et de *metior*, mesurer.

(*Mathém.*) Les quantités *commensurables* sont celles qui ont quelque partie aliquote commune, ou qui peuvent être mesurées par quelque mesure commune, sans laisser aucun reste dans l'une ni dans l'autre.

Les nombres *commensurables* sont ceux qui ont quelqu'autre nombre qui les mesure ou qui les divise sans aucun reste.

Commensurable en puissance; on dit que des lignes droites sont *commensurables* en puissance, quand leurs carrés sont mesurés exactement par un même espace ou une même surface, ou ce qui revient au même, quand les carrés

de ces lignes ont entre eux un rapport de nombre à nombre.

Les nombres sourds commensurables sont ceux qui étant réduits à leurs plus petits termes, sont entre eux comme une quantité rationnelle est à une autre quantité rationnelle.

COMMENTAIRE, s. m. du latin *commentarius*, formé de *commentor*, pour *comminiscor*, méditer, composer, expliquer.

(*Littérat.*) Eclaircissemens, observations et remarques sur un livre, pour en faciliter l'intelligence.

La *glose* est plus littérale et se fait presque mot à mot; le *commentaire* est plus libre et moins scrupuleux à s'écarter de la lettre.

Ce mot employé au plurier est particulièrement affecté aux Mémoires que César nous a laissés; quelques écrivains modernes ont donné le même titre à leurs ouvrages: les *Commentaires* de *Montluc*, les *Commentaires* de *Mars*, de *Kepler*.

COMMERCE, s. m. du latin *commercium*, contraction de *mercium commutatio*, échange de marchandises.

Le commerce pris dans son sens le plus général, est l'échange que les hommes font entre eux des choses qui sont propres à leur usage.

La description du commerce d'un Etat doit embrasser les sources, les matières, les lois, les moyens et les effets du commerce.

Les sources du *commerce* sont l'agriculture, l'exploitation des mines, la pêche et l'industrie qui façonne les divers produits que ces sources donnent.

Les matières du *commerce* sont les productions de l'agriculture, des mines, des pêches et des manufactures.

Les lois du *commerce* comprennent l'administration du *commerce* et les établissemens qui y sont relatifs.

Les moyens de *commerce* sont le roulage, la navigation intérieure et extérieure, les foires, les marchés, les bourses, etc.

Les effets de *commerce* sont les richesses nationales, les revenus publics, etc.

Le commerce doit son origine aux besoins réels des hommes et à leurs commodités superflues, dont quelques-unes sont devenues des nécessités. L'Asie a été le premier théâtre du commerce des grands empires; et les Phéniciens sont les premiers qui aient osé franchir la barrière que la mer opposoit à leur cupidité, et s'approprier les denrées de tous les peuples, afin d'acquérir ce qui en faisoit la mesure.

Après que le *commerce* se fut répandu de l'Asie dans la Grèce, et de là dans toutes les nations de l'Europe, il s'anéantit, comme les autres arts, par l'invasion des Normands et la chute de l'empire d'Occident. Les Italiens le ranimèrent dans le onzième siècle, et à-peu-près dans le même tems il se forma en Allemagne une association entre les principales villes (*V.* ANSEATIQUE), dont le principal but étoit de se défendre contre les pirateries de la noblesse et des princes qui habitoient les bords de la mer et des grands fleuves qui y aboutissent. Leur commerce fleurit jusques vers la fin du quinzième siècle; mais alors la division qui s'établit parmi elles, la jalousie des grandes puissances, et plus encore la découverte du Cap de Bonne-Espérance, fit tomber à la-fois le commerce des Italiens et des villes Anséatiques.

La nouvelle république de Hollande attira par sa sagesse et ses encouragemens le commerce d'Anvers, dont une grande partie a depuis passé en Angleterre, où la multitude de ses ports et l'industrie de ses habitans l'ont fixé d'une manière qui alarme aujourd'hui toutes les nations de l'Europe. C'est à la grandeur de Louis XIV et aux soins de Colbert que la France est redevable des sages institutions qui l'ont mise en état de rivaliser avec les nations les plus favorisées par leurs richesses ou leur industrie.

COMMINATOIRE, s. m. et adj. du latin *comminatorius*, formé de *comminari*, menacer.

(*Pratique*) Peine *comminatoire*: on nomme ainsi une peine prononcée par un jugement ou par un

contrat, contre ceux qui contreviendront à quelques clauses ou conditions, sans que cette peine soit néanmoins exécutée à la rigueur.

Les peines sont *comminatoires*, lorsqu'elles sont exprimées en termes trop généraux, ou lorsqu'elles sont trop grandes pour la contravention.

Mais si l'une des parties a souffert un dommage sensible du défaut d'exécution, l'amende ou autre peine *comminatoire* stipulée en sa faveur, doit lui être adjugée, sauf à modifier cette peine suivant les circonstances.

COMMINUTION, s. f. du latin *comminutio*, formé de *comminuo*, briser, casser, mettre en pièces, rompre par morceaux.

(*Chimie-Pharmacie*) L'action de réduire en corps solide des particules extrêmement petites par quelque moyen que ce soit.

COMMISSAIRE, s. m. du latin *commissarius*, formé de *committo*, confier.

Celui qui est commis par une autorité légitime pour exercer une fonction que sans cela il n'auroit pas le droit d'exercer.

(*Administr.*) *Commissaire de police;* officier qui a soin de faire observer les règlemens et les ordonnances de la police.

(*Art milit.*) *Commissaire des guerres;* officier préposé pour avoir soin de la police des troupes dans la marche, leur faire faire la revue et les faire payer.

(*Marine*) *Commissaire de marine*, ou *commissaire des classes* ou *commissaire à l'inscription maritime;* officier chargé dans un port de tenir registre des marins, et de veiller à l'exécution des lois relatives aux classes de la marine dans l'étendue de son département.

(*Hist. d'Allem.*) *Commissaire* se dit en Allemagne d'une personne députée par l'Empereur pour présider à la diète de l'Empire.

COMMISSION, s. f. même origine que *commissaire.*

(*Administ.*) Mandement du prince ou une ordonnance du magistrat, ou de quelque autre personne ayant autorité de commettre, de députer.

On appeloit, sous la monarchie, *commissions extraordinaires* des chambres ou des juridictions qui ne devoient durer que quelques tems, et auxquelles on attribuoit le pouvoir de juger d'une affaire dont la connoissance étoit enlevée à ses juges naturels.

(*Pratique*) *Commission rogatoire*, est celle adressée par un juge à un autre juge, sur lequel il n'a point de pouvoir, par laquelle il le *prie* (*rogat*) de mettre à exécution quelque jugement, ou de faire quelqu'autre acte juridique dans l'étendue de son ressort.

(*Art milit.*) *Commission militaire* est un pouvoir expédié par le ministre de la guerre, par lequel celui à qui il est accordé peut exercer la charge militaire à laquelle il a été promu. En général, les officiers prennent leur rang d'ancienneté de la date de leur *commission.*

(*Marine*) *Commission en guerre;* permission par écrit, ou patente signée et scellée, qui autorise le capitaine d'un vaisseau appartenant à des particuliers, à courir sur les ennemis de l'Etat. Sans cette *commission*, il seroit traité comme un pirate ou forban.

(*Commerce*) Un commerce par *commission* est celui qui se fait pour le compte d'autrui. Le droit de commission est évalué à tant pour cent du prix des marchandises vendues ou non, suivant la convention. En matière de banque, on se sert, pour l'ordinaire, du mot de provision, en place de ce que les négocians appellent *droit de commission.*

On appelle *commissionnaires*, ceux qui font le commerce par *commission.* — Les *commissionnaires* exercent une profession extrêmement délicate, et dans laquelle il se glisse des abus qui, trop souvent, portent un grand préjudice au commerce. Les *commissionnaires* prennent de longs délais pour des paiemens qu'ils pourroient faire tout de suite, et qu'ils ne retardent que pour mettre à profit l'argent qui leur est confié; et, dans ce cas, il arrive souvent

que l'emploi qu'ils en ont fait n'ayant pas réussi, ils font banqueroute, et occasionnent la ruine des personnes qui ont eu trop de confiance en eux. D'autres prêtent de l'argent à des particuliers, et reçoivent l'escompte d'un argent qui ne leur appartient pas. Les lois devroient remédier à de semblables abus.

COMMISSURE, s. f. du latin *commissura*, jointure.

(*Anat.*) Ce mot se dit du point d'union de quelques parties, et quelquefois du moyen qui sert à en unir ensemble quelques autres. On dit la *commissure* des lèvres, pour dire les endroits où elles se joignent ensemble du côté des joues : la *commissure* des paupières, etc.

(*Archit.*) Ce mot peu usité s'entend de la ligne suivant laquelle deux corps appliqués sont unis ensemble, les joints des pierres.

COMMMODAT, s. m. du latin *commodatum*, prêt.

(*Pratique*) Contrat par lequel on prête à quelqu'un un corps certain, pour un temps et un usage limité.

COMMOTION, s. f. du latin *commotio*, formé de *cum* et de *moveor*, se mouvoir ensemble.

(*Méd.*) En langage de médecine et de chirurgie, on donne le nom de *commotion* aux effets qui résultent de l'ébranlement subit et violent d'une partie, à l'occasion d'une chute ou d'un coup.

Le désordre des commotions est plus dangereux et plus sensible dans le cerveau que partout ailleurs ; mais c'est mal à propos que plusieurs auteurs ont regardé ses effets comme particuliers à la tête. La moëlle épinière, tous les viscères et les parties appuyées sur des corps durs, éprouvent des *commotions*, lorsque l'on tombe de haut ou que l'on est violemment frappé.

(*Electricité*) On donne le nom de *commotion* à une secousse violente que l'on ressent en différentes parties du corps, en faisant l'expérience de Leyde.

Cette commotion est plus ou moins violente, suivant la grandeur de l'appareil dont on fait usage, suivant le degré actuel de l'énergie de la vertu électrique, et suivant le degré de sensibilité de la personne qui fait l'expérience.

COMMUER, v. a. du lat. *commutare*, changer.

(*Pratique*) Changer une peine en une autre moins grande. Cette *commutation* est une faveur du prince ; mais elle n'ôte ni l'infamie, ni la mort civile.

COMMUN, adj. du latin *communis*, formé de *con* et de *munia*, *plurium munium*, ce qui est à l'avantage de plusieurs.

Dans son acception la plus générale, ce mot se dit des choses à quoi tout le monde participe ou a droit de participer.

(*Géom.*) *Commun* s'entend d'un angle, d'une ligne, d'une surface ou de quelque chose de semblable qui appartient également à deux figures, et qui fait une partie nécessaire de l'une et de l'autre.

Les parties *communes* à deux figures servent à trouver souvent l'égalité entre deux figures différentes, comme dans le théorème des parallélogrammes sur même base et de même hauteur, dans celui de la quadrature des lunules d'Hippocrate, etc. V. PARALLÉLOGRAME, LUNULE.

(*Physiologie.*) Ce mot se dit de ce qui est propre à plusieurs parties. *Les tégumens communs*, les *ligamens communs*.

(*Botan.*) *Calice commun.* V. CALICE.

(*Rhétor.*) *Lieux communs ;* on appelle ainsi les propositions générales, les principes généraux, d'où l'on prend les argumens et les preuves.

On emploie aussi *lieux communs*, dans l'usage ordinaire, pour signifier des matières triviales et rebattues. Un *livre*, un *discours rempli de lieux communs.*

(*Poësie.*) En termes de poësie française, *commun* se dit des vers de dix syllabes. Les vers *communs* s'emploient dans les épîtres, les ballades, les rondeaux, les contes. Leur repos doit se trouver à la quatrième syllabe, quand elle est masculine, et à la cinquième, quand elle est terminée par un *e*

muet, qui se perd dans la syllabe suivante.

COMMUNAUTÉ, s. f. même origine que COMMUN.

(*Pratique*) Société qui se forme expressément entre mari et femme, par le contrat de mariage, ou tacitement par la loi du pays.

COMMUNE, s. f. du latin *commune :* république, le corps des habitans d'un état, d'une ville, d'un village.

(*Hist.*) On a donné vers le commencement du treizième siècle le nom de *commune* à une espèce d'association que les habitans d'une même ville, d'un même bourg, formoient entre eux, pour être en état de se maintenir contre la tyrannie des seigneurs, les violences et les brigandages de la noblesse. Les *communes* furent, dans quelques parties de la France, le seul résultat de ces grands mouvemens qui agitèrent toute l'Europe pendant deux ou trois siècles, et qui donnèrent naissance aux petites républiques d'Italie, au tribunal secret et aux associations de tous les genres en Allemagne, aux *hermandades* en Espagne, etc., et dont le motif ou le prétexte fut partout la nécessité de suppléer par un gouvernement populaire, fortement organisé, à la foiblesse et à l'inhabileté de ceux qui tenoient en ce tems-là les rênes du gouvernement.

Suger, qui se trouva placé à cette époque à la tête des conseils de Philippe-Auguste et de Louis-le-Jeune, eut l'adresse de s'emparer de ce mouvement; il fit confirmer les *communes* qui s'étoient établies de leur propre autorité, et offrit le même privilége aux villes qui jusques là avoient résisté à la contagion de l'exemple.

Par cette conduite politique, le monarque acquit à-la-fois des amis, une armée et de l'argent. Les villes le soutinrent contre les prétentions de ses grands vassaux; elles lui fournirent des troupes qui furent appelées *communes* du nom de la nouvelle autorité qui les avoit levées, et lui donnèrent en outre de l'argent pour un bienfait forcé qu'il eut grand soin de leur vendre le plus cher qu'il put.

Par l'établissement des *communes* les villes étoient devenues presque indépendantes; elles formèrent chacune un corps séparé dans l'Etat, où elles avoient le droit de s'assembler et de nommer leurs officiers; un tribunal dont les membres étoient choisis parmi les habitans, jugeoit les affaires civiles, et connoissoit de tous les délits qui intéressoient la sûreté publique. Aussi, dès que les grands seigneurs furent réduits, les rois ne tardèrent pas à dépouiller peu à peu les villes de tous leurs priviléges.

(*Hist. d'Angleterre*) *Communes* sert encore à désigner la seconde chambre du parlement d'Angleterre, appelée *chambre des communes*, et composée des députés des provinces, des villes et des bourgs.

(*Pratique*) *Communes* se dit aussi des terres qui appartiennent à des villes ou à des villages où les habitans envoyent paître leurs bestiaux, couper du bois pour leur usage, etc.

(*Empire fr.*) *Commune* se dit maintenant du corps des citoyens d'une ville, d'un village, de l'assemblée des officiers municipaux et du lieu où ils se réunissent.

COMMUNICATION, s. f. du latin *communicatio*, composé de *commune* et de *facio*, l'action de rendre commun.

Action de communiquer, ou l'effet de cette action.

(*Pratique*) *Communication* est la remise qui se fait au ministère public ou à l'avoué de la partie adverse, des pièces par original ou par copie.

(*Mécan.*) *Communication du mouvement*; c'est l'action par laquelle le mouvement passe d'un corps à un autre. C'est dans le choc des corps et dans le mouvement du contact que se fait ce passage ou cette *communication* du mouvement d'un corps à un autre. *V.* CHOC DES CORPS.

L'expérience nous fait voir tous les jours que les corps se communiquent du mouvement les uns aux autres. Les philosophes ont enfin découvert les lois suivant les-

quelle se fait cette *communication*, après avoir long-tems ignoré qu'il y en eût, et après s'être long-tems trompé sur les véritables. Mais la raison métaphysique, et le principe primitif de la *communication* du mouvement sont sujets à beaucoup de difficultés. Plusieurs philosophes ont imaginé les mots de *force*, de *puissance*, d'*action*, etc. qui ont embrouillé cette matière au lieu de l'éclaircir. Il faut donc s'en tenir au simple fait, et avouer de bonne-foi qu'on ignore la cause première.

(*Physique*) *Communication de l'aimant*; c'est la propriété qu'a l'aimant de communiquer sa vertu au fer et à l'acier.

Lorsqu'on frotte un morceau de fer ou d'acier sur un aimant, sur un de ses poles ou sur un des pieds de son armure, ou même lorsqu'on le place proche d'un fort aimant, sans le toucher, ce fer ou cet acier acquiert la vertu magnétique, en reçoit toutes les propriétés, et devient aimant lui-même. Il a des poles; il attire le fer et l'acier; il repousse un autre aimant ou une aiguille aimantée qui se présente à un de ses poles par le pole du même nom; il dirige l'un de ses poles vers le nord, et l'autre vers le sud; il décline vers l'orient ou l'occident, selon le lieu dans lequel il se trouve; il incline un de ses poles à l'horizon, savoir d'un pole-nord dans l'hémisphère septentrional, et d'un pole-sud dans l'hémisphère méridional; enfin, il est capable de *communiquer* toutes ses propriétés à un autre fer ou à un autre acier, de même que le pourroit faire un aimant lui-même. Ce fer ou cet acier aimanté s'appelle un *aimant artificiel*. *V.* AIMANT.

Communication de l'électricité; procédé par lequel on donne la vertu électrique à un corps sans le frotter ni le chauffer.

Il y a une grande quantité de corps qui s'électrisent lorsqu'on les frotte ou qu'on les chauffe; mais il en est d'autres qui ne reçoivent que très-peu d'électricité, ou même point du tout, par cette voie; tels sont les corps animés, les métaux parfaits ou imparfaits, l'eau, toutes les matières humides, etc. Les corps de cette dernière espèce reçoivent très-bien l'électricité par *communication*. Mais il faut pour cela les placer à une très-petite distance d'un corps qu'on a électrisé par frottement. Il faut les isoler, c'est-à-dire, les empêcher de communiquer à tous les corps qui pourroient comme eux s'électriser par *communication*. Si l'on manquoit à cette précaution, on ne verroit autour d'eux aucuns des signes ordinaires d'électricité; sans doute, parce que ce qu'ils recevroient de cette vertu, passeroit aussitôt dans les corps contigus, et s'y dissiperoit.

(*Art milit.*) *Lignes de communication*; ce sont des fossés profonds pour passer d'un fort à un autre, d'un quartier à un autre, d'une attaque à une autre, et s'entresecourir praticulièrement dans les siéges.

Communication d'un camp; ce sont des rues assez larges et assez faciles pour que cinquante maîtres au moins puissent y passer de front.

(*Marine*) *Avoir communication* ou *communiquer* se dit, en termes de marine, du commerce ou pratique avec des pays ou des vaisseaux qui ont pu être soupçonnés d'être infestés de la peste; cette circonstance met un vaisseau dans le cas de la quarantaine.

(*Diction*) *Communication* est une figure de rhétorique convenable à la preuve; quelquefois l'orateur plein de confiance en son bon droit, ou pour se concilier l'attention et la bienveillance de ses auditeurs, leur adresse la parole, leur communique ses raisons, s'ouvre à eux et les prend pour juges.

On se sert de cette figure, lorsque par des questions étudiées, on fait tomber dans son sentiment des esprits qui en étoient fort éloignés, comme fait Cassius dans le conseil qu'il donne à Brutus. *Tragédie de César.*

CASSIUS.

Si dès le même jour que ce grand criminel (*Catilina.*)
Dut à la liberté porter le coup mortel;

Si lorsque le sénat eut condemné ce traître,
Catilina pour fils t'eût voulu reconnoître,
Entre ce monstre et nous forcé de décider,
Parle, qu'aurois-tu fait?

BRUTUS.

Peux-tu le demander?
Penses-tu qu'un moment ma vertu démentie,
Eût mis dans la balance un homme et la patrie?

CASSIUS.

Brutus, par cet arrêt, ton devoir est dicté.

COMMUNION, s. f. du latin *communio*, association, union, participation mutuelle, jouissance commune d'une même chose.

(*Relig.*) Croyance, unité de doctrine, uniformité dans la même foi, dans la même société.

(*Culte cathol.*) *Communion sous les deux espèces*; cette *communion* avoit encore lieu dans le neuvième siècle. On donnoit l'espèce du pain trempée dans celle du vin. La communion sous une seule espèce a commencé en Occident, l'an 1090, sous le pape Urbain II.

Communion paschale; c'est pour satisfaire au précepte du quatrième concile général de Latran, tenu en 1215, sous le pontificat d'Innocent III, que les catholiques reçoivent le sacrement de l'Eucharistie pendant la quinzaine de Pâques.

(*Liturgie*) *Communion*; c'est la partie de la messe où le prêtre prend et consacre, sous les espèces du pain et du vin, le corps et le sang de Jésus-Christ. Ce terme se dit aussi de l'antienne que récite le prêtre, après avoir pris les ablutions, et avant les dernières oraisons que l'on appelle *post-communion*.

COMMUTATION, s. f. du lat. *commutatio*. *V.* COMMUER.

(*Pratique*) *Commutation de peine*. *V.* COMMUER.

(*Astron.*) *Commutation* en astronomie, est la distance entre le lieu de la terre vue du soleil, et le lieu d'une planète réduit à l'écliptique.

Copernic appelloit *commutation* ce que les astronomes modernes appellent parallaxe annuelle, ou la différence qui servoit à trouver le lieu d'une planète ou de la terre par le moyen du lieu vu du soleil.

Kepler appeloit *anomalie de commutation*, la différence entre le lieu de la planète vu du soleil et le lieu moyen de la terre.

COMPACTE, adj. du lat. *compingo*, formé de *cum* et de *pango*, attacher, serrer, joindre ensemble.

(*Physique*) Ce mot sert à désigner un corps dense, pesant, dont les parties sont fort serrées et laissent fort peu d'intervalle entre elles; dont par conséquent les pores sont ou très-petits ou en petite quantité; tout cela du moins comparativement à un autre corps. Le mot *compacte* n'est proprement qu'un terme relatif; car il n'y a point de corps *compacte* d'une manière absolue, parce qu'il n'y en a point dont le volume ne renferme beaucoup plus de pores que de parties solides, beaucoup plus de vide que de plein, au moins de sa propre substance.

Les métaux les plus pesans, comme l'or et le plomb, sont les plus *compactes*, c'est-à-dire, sont ceux qui ont le plus de matière propre sous un volume donné; et cependant, suivant Newton, il y a dans l'or plus de vide que de plein.

COMPAGNIE, s. f. du latin *con* et *panis*, qui mange le même pain.

Nom collectif, qui se dit de plusieurs personnes assemblées en un même lieu, ou avec même dessein.

(*Commerce*) *Compagnie*, en termes de négoce ou d'affaires, se dit d'une société de marchands, qui se fait pour établir un grand négoce ou une grande manufacture, pour entreprendre et conduire des opérations quelconques de commerce. On le dit de même d'une société de gens d'affaires. Telles sont les *compagnies* des Indes, anglaise, hollandaise; les

compagnies d'Afrique, des Indes occidentales, etc.

(*Art militaire*) *Compagnie* est un petit corps de troupe, commandé par un capitaine, dont le nombre est plus ou moins grand, selon les diverses occasions de la paix ou de la guerre.

Compagnies franches; ce sont des *compagnies* qui ne font point partie d'un régiment; elles sont ordinairement plus nombreuses que les *compagnies* enrégimentées.

(*Marine*) Aller de *compagnie*, se dit de plusieurs vaisseaux qui naviguent et font route ensemble.

Vaisseau de compagnie; c'est un vaisseau de guerre qui, sans avoir une marche supérieure, navigue assez bien pour se tenir avec les autres dans une escadre.

(*Arith.*) *La règle de compagnie* est une opération par laquelle plusieurs marchands ou entrepreneurs ayant mis ensemble des fonds pour un même objet, en partagent le gain ou la perte proportionnellement à leurs mises.

La règle de trois répétée plusieurs fois est le fondement de la règle de *compagnie*, et satisfait pleinement à toutes les questions de cette espèce. *V.* REGLE DE TROIS.

COMPARAISON, s. f. du lat. *comparatio*, formé de *con*, de *par* et de *facio*, l'action de mettre en parallèle des choses semblables.

Discours par lequel on marque la ressemblance qu'il y a entre deux personnes, entre deux choses.

(*Dict.*) La *comparaison* est un des lieux communs de la rhétorique, propre à la preuve et à l'ornement du discours. Pour rendre une *comparaison* juste, il faut que les images qu'on emploie soient tirées de choses plus connues et plus aisées à concevoir que celles qu'on veut faire connoître; il faut en outre qu'il y ait un juste rapport entre les unes et les autres. Les *comparaisons* doivent être justes, courtes et rares; si elles sont trop prodiguées, elles blessent et importunent.

(*Pratique*) *Comparaison d'écriture*; c'est la vérification qui se fait d'une écriture ou d'une signature. La *comparaison* d'écriture est usitée tant en matière civile qu'en matière criminelle. La déposition même uniforme des experts, ne fait jamais seule une preuve complète, à cause de l'incertitude de leur art pour la vérification des écritures.

COMPARUTION, s. f. du lat. *compareo*, composé de *con* et de *pareo*, paroître, avec, ensemble.

(*Pratique*) Présentation en justice ou pardevant notaires et autres personnes publiques, pour soutenir les conclusions prises par son exploit.

Il faut comparoître en personne en matière criminelle; mais on peut comparoître par procureur en matière civile.

COMPARTIMENT, s. m. du lat. *compartior*, partager ensemble.

(*Arts du Dessin*) Assemblage de figures disposées avec symétrie, pour orner un parterre, un plafond, des panneaux, les pavés d'un plancher, etc.

COMPAS, s. m. du latin *compassus*, dont les Italiens ont fait *compasso*, les Espagnols *compas*, et les Allemands *compaß*, à cause de l'égalité de ses pas; d'autres le font venir de *compes*, à deux pieds.

(*Géom.*) Instrument de mathématiques dont on se sert pour décrire des cercles et mesurer des lignes, etc.

Compas ordinaire; il est composé de deux jambes de métal, pointues par en bas et jointes en haut par un rivet sur lequel elles se meuvent comme sur un centre; on en attribue l'invention à Talaüs, neveu de Dédale, par sa sœur. Talaüs en conçut une telle jalousie qu'il le tua.

Compas à trois branches; ces *compas* ne diffèrent des *compas* ordinaires, qu'en ce qu'ils ont une branche de plus; ils servent à prendre trois points à la fois, et ainsi à former des triangles, à placer trois positions à la fois d'une carte qu'on veut copier, etc.

Compas à verge; il consiste en une longue branche ou verge portant

deux curseurs ou boîtes de laiton ; l'une fixée à un bout, l'autre pouvant y glisser le long de la verge avec une vis pour l'assujettir suivant le besoin. On peut visser à des curseurs des pointes de toute espèce, soit d'acier ou de quelque autre chose semblable. On s'en sert pour décrire de grands cercles ou prendre de grandes longueurs.

Le compas d'artisan est fort et solide, son usage ordinaire étant de servir à couper le carton, le cuivre, etc. Il est traversé par un quart de cercle, afin qu'on puisse l'arrêter fixement à une ouverture, en serrant une vis qui appuie sur le quart de cercle.

Le compas à l'allemande a des branches un peu courbées, en sorte que les pointes ne se joignent que par ses bouts.

Compas à pointes changeantes ; on appelle ainsi des *compas* qui ont différentes pointes que l'on peut ôter et remettre selon le besoin. Ils sont fort utiles dans les dessins d'architecture, où il s'agit assez souvent de faire des traits bien formés, distincts et très-déliés.

Compas à ressort ; ce *compas* est fait tout d'acier trempé, et sa tête est contournée de manière qu'il s'ouvre de lui-même par son ressort. Il est commode pour prendre de petites mesures et faire de petites divisions.

Compas à pointes tournantes ; avec ce *compas* on évite l'embarras de changer de pointes ; son corps est semblable au *compas* ordinaire ; vers le bas et en dehors on ajoute aux pointes ordinaires deux autres pointes dont l'une porte un crayon et l'autre sert de plume ; elles sont ajustées toutes les deux de manière qu'on puisse les tourner au besoin.

Compas de proportion ; cet instrument que les Anglais appellent *secteur*, est d'un grand usage pour trouver des proportions entre des quantités de même espèce, comme entre lignes et lignes, surfaces et surfaces, etc. C'est pourquoi on l'appelle en France *compas de proportion*.

Le grand avantage du *compas de proportion* sur les échelles communes, consiste en ce qu'il est fait de telle sorte qu'il convient à tous les rayons et à toutes les échelles.

Par les lignes des cordes, des sinus, etc. qui sont sur le *compas de proportion*, on a les lignes des cordes, des sinus, etc., d'un rayon quelconque, comprises entre la longueur et la largeur du *secteur* ou *compas de proportion*, quand il est ouvert.

Le compas de proportion est fondé sur la quatrième proposition du sixième livre d'Euclide, où il est démontré que les triangles semblables ont leurs côtés homologues proportionnels.

Le compas de proportion sert particulièrement à faciliter la projection tant ortographique que stéréographique. *V.* PROJECTION, STÉRÉOGRAPHIE.

Compas à coulisse ou *compas de réduction* ; il consiste en deux branches dont les bouts de chacune sont terminés par des pointes d'acier. Ces branches sont évidées dans leur longueur pour admettre une boîte ou coulisse que l'on puisse faire glisser à volonté dans toute leur longueur ; au milieu de la coulisse il y a une vis qui sert à assembler les branches et à les fixer au point où l'on veut.

Sur l'une des branches du *compas*, il y a des divisions qui servent à diviser les lignes dans un nombre quelconque de parties égales, pour réduire des figures, etc. ; sur l'autre, il y a des nombres pour inscrire toutes sortes de polygones réguliers dans un cercle donné.

Il y a des *compas de réduction* auxquels on a adapté les lignes du *compas de proportion*. Sur la première face sont les lignes des cordes jusqu'à soixante, et la ligne des *lignes* divisée en cent parties égales, numérotées de dix en dix.

Sur l'autre face sont la ligne des sinus jusqu'à 90 degrés, et la ligne des tangentes jusqu'à 45 degrés. Sur le premier côté l'on trouve les tangentes depuis 45 jusqu'à 71 degrés 34 secondes ; sur l'autre, les secantes depuis zéro jusqu'à 70 degrés 30 secondes.

Compas sphérique ou d'*épaisseur* ; on se sert de cet instrument pour

prendre les diamètres, l'épaisseur ou le calibre des corps ronds ou cylindriques, tels que les canons, les tuyaux, etc. Ces sortes de *compas* consistent en quatre branches assemblées en un centre, dont deux sont circulaires, et les deux autres plates un peu recourbées par les bouts.

Pour s'en servir on fait entrer une des pointes plates dans le canon, et l'autre par dehors, lesquelles étant serrées, les deux pointes opposées marquent l'épaisseur.

Compas elliptiques; ils servent à décrire toutes sortes d'ellipses ou d'ovales. On en a imaginé de plusieurs espèces dont la construction est fondée sur différentes propriétés de l'ellipse.

Géométrie du compas; c'est le titre d'un ouvrage nouveau de L. Mascheroni, officier du génie, dont le but est de résoudre les problèmes de géométrie élémentaire par le moyen du *compas*, sans faire usage de la règle. C'est en considérant que le *compas* est susceptible par sa forme d'une plus grande exactitude que la règle, sujette à beaucoup de défauts dans sa construction, et à de grands inconvéniens dans son usage, que M. Mascheroni a été conduit à chercher des constructions géométriques qui pussent s'exécuter par le seul moyen du *compas*, et il en a trouvé d'assez simples pour toutes les questions qui se présentent fréquemment. Cet ouvrage offre encore aux facteurs d'instrumens de mathématiques et aux géomètres, plusieurs moyens très-utiles pour la construction et la vérification des instrumens propres à mesurer les angles.

(*Marine*) *Compas de route* ou *compas de mer*; c'est la même chose que la *boussole*. *V.* ce mot.

L'habitacle est partagé en trois cases vitrées; on met une boussole ou un *compas de route* dans chacune des cases extérieures, et une lampe dans celle du milieu pour les éclairer pendant la nuit. *V.* HABITACLE.

Compas de variation ou *de déclinaison*; c'est une boussole suspendue comme les boussoles ordinaires ou les *compas de route*, mais ordinairement un peu plus grosse. Cette boussole est établie dans une boîte carrée avec un couvercle qui ne s'enlève que lorsqu'on veut faire usage de ce *compas* pour observer la déclinaison de l'aiguille aimantée. Elle est garnie à l'intérieur d'un cercle de cuivre parfaitement bien gradué, et la boîte de la boussole porte deux pinules à l'aide desquelles on tire un rayon visuel au soleil, au moment de son lever ou de son coucher, pour voir de combien il s'écarte de l'est ou de l'ouest du *compas*. L'objet de cette observation est de comparer la déclinaison apparente de l'astre, donnée par le *compas*, avec sa déclinaison réelle, le jour de l'observation, du vrai *est* ou du vrai *ouest* du monde, et de connoître par conséquent le nombre des degrés dont la boussole s'écarte dans ses points cardinaux, des vrais points cardinaux du monde. *V.* AMPLITUDE, DECLINAISON, VARIATION.

On se sert aussi du *compas* de variation pour observer l'angle de la dérive, en examinant à l'arrière du vaisseau la direction de la trace que laisse après lui le vaisseau ou le sillage. *V.* DERIVE.

Compas azimuthal; c'est un *compas de variation*, auquel on ajoute un cercle de bois et une alidade en équerre, pour pouvoir observer l'azimuth, ou l'amplitude du soleil ou des astres, lorsqu'ils sont élevés au-dessus de l'horizon. Ce genre de *compas* est peu usité, parce que les observations faites à l'horizon sont beaucoup plus sûres.

(*Technol.*) *Compas brisé*; les doreurs sur tranche se servent de ce compas pour placer l'or en feuilles sur l'assiette dont ils couvrent la tranche du livre qu'ils veulent dorer.

Compas d'appareilleur; c'est un compas dont chaque branche longue d'environ deux pieds, est plate et droite avec une pointe. Il sert aux appareilleurs et tailleurs de pierre; il sert aussi à prendre la mesure des angles gras et maigres;

on l'appelle communément fausse équerre.

Compas à verge; c'est un instrument propre à tracer de grands arcs de cercle, qu'on ne peut faire avec le *compas d'appareilleur.* Il consiste en une longue règle qu'on fait au travers de deux morceaux de bois ou de fer, qu'on appelle poupées, qui peuvent s'approcher ou s'éloigner comme l'on veut, et être fixées par le moyen des vis.

Chacune de ces poupées est terminée à un bout par une pointe de fer qui sert, l'un à fixer au centre, et l'autre à tracer l'arc. Cet instrument vaut mieux qu'un cordeau, parce qu'il ne peut ni se relonger, ni se raccourcir, dès qu'il est une fois réglé à la longueur.

Compas de cordonnier; c'est un instrument de bois avec lequel on prend la mesure du pied pour faire des souliers. Il est marqué de plusieurs divisions qu'on appelle points.

Compas de tonnelier; c'est un *compas* de bois pointu par en bas, et rond par en haut, qui s'ouvre et se serre par une vis, pour marquer les fonds de leurs tonneaux; les vis sont tournées les unes à droite, les autres à gauche, afin de pouvoir ouvrir et fermer l'instrument des deux côtés.

Compas de tourneur, est un *compas* dont les jambes sont courbées pour prendre les diamètres des globes, les épaisseurs des corps. Les sculpteurs et les graveurs se servent aussi de cet instrument.

Compas de bijoutier; c'est un instrument qui sert à prendre les angles des pierres à mesure qu'on les taille; il consiste en un fût de bois ou de laiton, comme le fût d'un rabot, fendu par-dessus jusqu'à moitié de sa longeur, et d'une petite règle de laiton qui tient par un bout dans le milieu du rabot, ensorte qu'elle se meut comme une équerre pliante.

(*Manufact.*) *Compas* est aussi un terme de manufacture qui signifie modèle, mesure. On dit faire une étoffe sur le *compas* d'une autre, pour dire la faire de la même largeur avec le même nombre de fils, autant de portées que celle qu'on prend pour modèle.

De *compas*, on a fait *compasser* pour prendre ses mesures avec un *compas.* Les marins *compassent* la carte, lorsqu'ils s'occupent de trouver sur la carte le lieu où peut être le vaisseau. Le *mineur* a *compassé* ses feux, lorsqu'il les a placés de manière à ce qu'ils prennent tous ensemble. *Compasser un livre*, c'est, en terme de relieur, le mesurer avec le *compas*, afin de le bien rogner.

COMPASSION, s. f. du lat. *compassio*, formé de *compatior*, compâtir, souffrir avec, ensemble : mouvement de l'âme qui compâtit aux maux d'autrui.

(*Nosologie*) *Compassion* est ce que souffre une partie en conséquence du mal dont une autre est affectée; c'est ce qu'on appelle souffrir par sympathie.

(*Culte cathol.*) *Compassion de la Sainte-Vierge*; c'est une fête que l'on célèbre dans l'église romaine, le vendredi de la semaine de la passion, en mémoire des douleurs dont la Vierge fut pénétrée à la vue du crucifiement de Jesus-Christ, son fils.

COMPENSATION, s. f. du lat. *compensatio*, formé de *con* et de *penso*, peser ensemble.

(*Pratique*) Confusion d'une dette avec une autre dette.

La *compensation* tient lieu de paiement, ou plutôt c'est un paiement réciproque; mais pour que la *compensation* ait lieu, il faut que les dettes et créances soient de part et d'autre de même nature, et également claires et liquides.

Compensation de délits; elle n'a lieu qu'à l'égard des injures et autres délits légers qui ne méritent point de peine afflictive.

(*Diction*) *La compensation* est une figure de rhétorique qui met à côté l'une de l'autre deux choses ou deux personnes, pour faire juger de leur différence ou de leur ressemblance. Cette figure fait dans le discours un effet d'autant plus beau, qu'elle procure à l'esprit l'exercice agréable de voir les rapports ou la différence des deux objets qu'on lui présente.

On rapporte à la *compensation* le parallèle, qui n'est autre chose que la comparaison de deux hommes illustres.

COMPÉTENCE, s. f. du latin *competentia*, proportion, convenance, justesse.

(*Pratique*) C'est en général le droit d'un tribunal, pour instruire et juger certaines affaires. Quand un juge entreprend de juger une affaire dont la connoissance ne lui est point accordée, on appelle de son jugement au tribunal de cassation.

On appelle aussi partie *compétente* une partie capable de contester en justice.

On dit encore qu'un garçon est en âge *compétent* de se marier, de jouir de son bien.

Il y a des délais *compétens* établis pour se présenter, pour défendre, pour produire.

Compétent signifie encore ce qui peut appartenir à quelqu'un en quelque chose où il a droit.

On a partagé un héritage, on a donné à chacun des enfans leur partie *compétente*.

COMPILATION, s. f. du latin *compilatio*, formé de *con* et de *pilo*, amasser, entasser, presser ensemble.

(*Littérature*) Recueil de plusieurs choses d'un ou différens auteurs, mises en corps d'ouvrage.

COMPLAINTE, s. f. du latin *complanctus*, formé de *con* et de *plangere*, se plaindre avec gémissemens, lamentation.

(*Pratique*) La *complainte* est une action pétitoire par laquelle le possesseur d'un héritage, d'un droit réel, troublé dans sa possession, se plaint en justice de ce trouble, et demande contre celui qui en est l'auteur, d'être maintenu dans sa possession, et que défenses soient faites de l'y troubler.

COMPLANT, s. m. du latin *complantare*, planter de concert avec quelqu'un.

(*Agricul.*) Ce mot qui signifioit autrefois une concession que l'on faisoit à quelqu'un, d'un champ, d'un héritage, à la charge d'y faire quelque plantation de vignes, d'arbres fruitiers, moyennant la redevance d'une portion des fruits, s'entend maintenant d'une plantation quelconque, et même de la chose plantée.

COMPLÉMENT, s. m. du lat. *complementum*, formé de *con* et de *pleo*, remplir avec.

(*Mathém.*) Ce mot se dit en général d'une partie qui, ajoutée à une autre, formeroit un tout ou naturel ou artificiel.

(*Arithm.*) *Le complément arithmétique d'un logarithme* est ce qui manque à un logarithme, pour être égal à 100,000,000, en supposant les logarithmes de neuf caractères.

(*Géométrie*) *Le complément d'un angle ou d'un arc* est ce qui reste d'un angle droit ou de quatre-vingt-dix degrés, après qu'on en a retranché cet angle ou cet arc.

On appelle *complément d'un angle à* 180 *degrés*, l'excès de 180 degrés sur cet angle; ainsi le *complément* à 180 degrés, d'un angle de 100 degrés est 80 degrés; mais *complément* tout court ne s'entend que du *complément* à 90 degrés.

Les *complémens* d'un parallélogramme sont deux parallélogrammes que la diagonale ne transverse pas, et qui résultent de la division de ce parallélogramme par deux lignes tirées d'un point quelconque de la diagonale parallèlement à chacun de ses côtés.

(*Art militaire*) *Complément de la ligne de défense*; c'est le reste de la ligne de défense, après avoir ôté l'angle du flanc.

Complément de la courtine; c'est le reste de la courtine, après avoir ôté son flanc jusqu'à l'angle de la gorge.

(*Astron.*) *Complément de la hauteur d'une étoile*; c'est la distance d'une étoile au zénith, ou de l'arc compris entre le lieu de l'étoile au-dessus de l'horizon et le zénith.

(*Navigation*) *Complément de route*; c'est le *complément* de l'angle que la route ou le rhumb que l'on suit, fait avec le méridien du lieu où l'on est, c'est-à-dire, la différence

différence de cet angle à 90 degrés.

(*Musique*) *Complément d'un intervalle*; c'est la quantité qui lui manque pour arriver à l'octave. Ainsi la seconde et la septième, la tierce et la sixte, la quarte et la quinte, sont *complément* l'une de l'autre. Quand il n'est question que d'un intervalle, *complément* et *renversement* sont la même chose. Quant aux espèces, le juste est *complément* du juste, le majeur du mineur, le superflu du diminué, et réciproquement. *V.* INTERVALLE.

COMPLÉMENTAIRES, adjec., même origine que COMPLÉMENT.

(*Rép. franç.*) *Jours complémentaires*; ce sont les cinq ou six jours que l'on ajoute aux douze mois de l'année républicaine française, pour compléter les 365 ou 366 jours dont est composée l'année solaire. L'année républicaine française est composée de douze mois, chacun de 30 jours, ce qui fait 360 jours. Après ces douze mois écoulés, on ajoute cinq jours dans les années ordinaires, et six jours dans les années sextiles : ce sont ces cinq ou six jours qu'on appelle *complémentaires*.

COMPLET, adj. du latin *completus*, participe de *compleo*, achever, remplir, perfectionner : entier, achevé, parfait, à qui il ne manque aucune des parties nécessaires.

(*Art militaire*) On dit d'un régiment qu'il est *complet*, ou (substantivement) qu'il est au *grand complet*, au *complet de guerre*, selon qu'il est porté au nombre d'hommes prescrit par les ordonnances, dans le cas de paix ou de guerre.

(*Botan.*) Ce mot n'a point en botanique un sens absolu, mais seulement relatif à l'idée que les botanistes se sont faite de la perfection de telle ou telle partie.

Une fleur est regardée comme *complète*, lorsqu'elle a un calice, une corolle et les deux sexes; et cette fleur-là seule est véritablement *incomplète* qui, n'ayant qu'un seul sexe, est incapable par elle-même de fécondation et de reproduction.

Un fruit pourvu d'un pericarpe manifeste, dont la cavité simple ou multiple renferme une ou plusieurs graines parfaites, est généralement regardé comme *complet*; et un fruit est appelé *incomplet* lorsqu'il lui manque quelques graines, qu'il devroit naturellement avoir. Cette *incomplétion* est assez souvent annoncée à l'extérieur par une défectuosité plus ou moins sensible dans la forme ordinaire du péricarpe.

COMPLEXE, adj. du latin *complexus*, formé de *complector*, embrasser : qui embrasse plusieurs choses.

(*Algèbre*) Une quantité *complexe* est une quantité comme $a \times b - c$, composée de plusieurs parties a b c jointes ensemble par les signes $\times$ et $-$.

(*Physiologie*) *Complexe* et plus généralement *complexus*, se dit de quatre muscles de la tête, dont deux ont été appelés les grands *complexus* et les autres les petits *complexus*. Ces muscles servent à étendre la tête ou à la porter en arrière.

(*Logique*) *Complexe*, se dit par opposition à simple, des propositions, des termes qui les composent et des idées exprimées par les termes.

L'idée *complexe* est celle qui renferme plusieurs idées simples, comme *Dieu juste*.

Le terme *complexe* est celui qui comprend plusieurs idées.

La proposition *complexe* est celle qui a au moins un de ses termes *complexe* ou qui est composée de plusieurs membres.

(*Pratique*) On appelle, en matière criminelle, *question complexe* une question proposée aux jurés, qui comprend plusieurs faits, ou plusieurs circonstances indépendantes les unes des autres. Le juge ne doit pas soumettre à la décision des jurés des questions *complexes*.

COMPLEXION, s. f. du latin *complexio*, union, liaison, concours de choses qui se joignent.

(*Physiologie*) Habitude, dis-

position naturelle du corps : c'est la même chose que TEMPERAMENT. *V.* ce mot.

COMPLICATION, s. f. du lat. *complicatio*, formé de *con* et de *plico*, plier, envelopper plusieurs choses ensemble.

(*Pratique*) *Complication*, en matière criminelle, se dit lorsque l'accusé est prévenu de plusieurs crimes.

Une procédure *compliquée* est celle où il y a un grand nombre d'objets et de demandes respectives qui se croisent mutuellement.

(*Méd.*) *Complication* est un mélange ou jonction de deux maladies dans un même sujet.

COMPLICE, adj. et subs. du lat. *complice*, ablat. de *complex*, formé de *complicare*, compliquer, impliquer dans le même crime : qui a part au crime d'un autre.

(*Pratique*) *Complice* est celui qui a participé au crime de quelqu'un.

Quand on parle des *complices* d'un accusé, on ajoute ordinairement ces mots : *fauteurs*, *participes* et *adhérens*, ce qui comprend toutes les différentes manières dont les *complices* peuvent avoir eu part au délit.

COMPLIES, s. f. du latin *completæ*, sous entendant *horæ*.

(*Culte cathol.*) C'est ainsi qu'on nomme les dernières heures de l'office divin. Saint Benoît est le premier auteur ecclésiastique qui ait parlé des *complies*. Il a établi dans sa règle que sur le soir les moines s'assemblassent, qu'ils fissent en commun une lecture spirituelle, et ensuite quelques prières pour terminer la journée ; c'est de cette pratique des moines qu'est venue la coutume de réciter *complies*.

COMPORTER, (se) v. récip. du lat. *comporto*, porter ensemble.

(*Marine*) On dit d'un vaisseau qu'il se *comporte* bien à la mer lorsque, par sa bonne construction, l'excellente disposition de sa charge, et autres circonstances, il navigue bien, marche vîte, résiste aux coups de mer, à les mouvemens doux, gouverne facilement et porte bien la voile.

COMPOSÉ, s. m. du latin *componere*, formé de *con* et de *ponere*, mettre ensemble, arranger, accommoder.

(*Arith.*) On dit qu'un nombre est *composé* quand il peut être mesuré ou divisé exactement et sans reste, par quelque nombre différent de l'unité. Tel est le nombre 12, qui peut être mesuré ou divisé par 2, 3, 4, 6.

Les nombres *composés* entre eux sont ceux qui ont quelque mesure commune différente de l'unité, comme les nombres 12 et 15, dont l'un et l'autre peuvent être exactement divisés par 3.

La raison composée est celle qui résulte du produit des antécédens de deux ou de plusieurs raisons, et de celui de leurs conséquens. Ainsi 77 est à 10 en raison *composée* de 7 à 2, et de 11 à 5.

(*Algèbre*) *Quantités composées;* c'est l'assemblée de plusieurs quantités liées ensemble par les signes $\times$ et $-$: ainsi, $a \times \overline{b - e}$ et $\overline{bb - ac}$ sont des quantités composées ou COMPLEXES. *V.* ce mot.

(*Mécan.*) *Pendule composé* est celui qui consiste en plusieurs poids conservant constamment la même position entre eux et la même distance au centre du mouvement autour duquel ils font leurs vibrations.

Mouvement composé est le mouvement résultant de l'action de plusieurs puissances concourantes ou conspirantes.

Dans un mouvement composé uniforme, la puissance unique produite par les puissances concourantes est à chacune de ces puissances séparément, comme la diagonale d'un parallélogramme dont chaque côté exprime la direction et l'énergie de chaque puissance, est à chacun de ses côtés.

COMPOSITE, s. m. et adj. du latin *compositus*, fait de *compono*, mettre ensemble.

(*Architect.*) Un des cinq ordres d'architecture inventé par les Romains, ainsi appelé, parce que ses proportions et ses ornemens sont tirés de l'ionique et du corinthien.

COMPOSITEUR, s. m. du latin *compositor*, formé de *con* et de *ponere*, mettre ensemble.

(*Musique*) Celui qui compose de la musique ou qui sait les règles de la composition. Il en est du *compositeur* comme du poëte, si la nature ne l'a pas formé tel,

S'il n'a reçu du ciel l'influence secrète,
Pour lui Phébus est sourd et Pégase est rétif.

Quelque effort qu'il puisse faire, quelque acquis qu'il puisse avoir, s'il n'a pas le génie, c'est-à-dire, ce feu intérieur qui brûle, tourmente, inspire des chants nouveaux et toujours agréables, une harmonie pure, touchante, majestueuse, il n'est pas né pour cet art, et il n'y fera jamais rien que de médiocre.

(*Imprimerie*) *Compositeur* est aussi le nom d'un ouvrier imprimeur: ses fonctions ont pour objet la *composition* proprement dite, l'*imposition*, la *correction* et la *distribution*, c'est-à-dire, d'assembler les lettres, suivant une copie donnée, de placer les pages dans l'ordre qui leur convient, de corriger les épreuves, et de replacer dans les *casses* les lettres qui ont servi aux premières feuilles d'un ouvrage.

(*Pratique*) on appelle *amiables compositeurs* des espèces d'arbitres qui accommodent une affaire à des conditions équitables, et auxquels il est permis, sans trop s'arrêter à la rigueur de la loi, de se relâcher, et d'écouter des considérations d'équité.

COMPOSITION, s. f. même origine que les précédens.

Action de composer quelque chose; l'ouvrage qui résulte de cette action. On dit d'un homme *qu'il est occupé à la composition d'un ouvrage*; et de l'ouvrage, que *c'est une savante composition.*

(*Grammaire*) *Composition* se dit de la jonction de certains mots qui en change ou en modifie la signification, comme *chef-d'œuvre.*

(*Collége*) On appelle aussi *composition* le thème que fait un écolier sur le sujet qui lui est donné par son régent, *un thème de composition*; *des vers de composition.*

(*Rhétor.*) *Composition* est l'arrangement et la disposition des parties du discours.

(*Logique*) *Connoître par composition*; c'est joindre ensemble plusieurs idées pour se représenter une chose qui est différente de ce que ces idées présentent naturellement.

(*Arithm.*) La *proportion de composition de raison* est une comparaison de l'antécédent et du conséquent pris ensemble, au seul conséquent dans deux raisons égales: comme s'il y a même raison de 2 à 3 que de 4 à 6, on conclut aussi qu'il y a même raison de 5 à 3 que de 10 à 6.

(*Mécan.*) *Composition de mouvement* est la réduction de plusieurs mouvemens à un seul. La *composition* du mouvement a lieu lorsqu'un corps est poussé ou tiré par plusieurs puissances à la fois.

(*Art milit.*) *Composition* s'emploie quelquefois pour les conventions que fait une place qui veut se rendre ou capituler. *Se rendre par composition.*

(*Histoire*) *Composition* se rencontre dans l'histoire, où il signifie pacte, traité, convention. L'abonnement des Artésiens avec le souverain s'appeloit anciennement *composition d'Arras.*

(*Pratique*) *Composition* est souvent pris pour accord, transaction, remise, diminution, accommodement dans lequel une des parties ou toutes les deux ensemble se relâchent de leurs prétentions.

(*Musique*) *Composition* est l'art d'inventer et d'écrire des chants, de les accompagner d'une harmonie convenable, de faire une pièce complète de musique avec toutes ses parties.

On appelle aussi *composition* les pièces même de musique faites dans les règles de la *composition.*

(*Peinture*) La *composition* est l'art d'inventer et de disposer les objets, les personnages, les groupes, ornemens, toutes les parties d'un tableau. De grands peintres, entre lesquels on compte le Poussin et Paul Véronèse, modeloient en cire les figures de leur sujet, les

grouppoient convenablement, et tournant ensuite autour de cette *composition* en relief, ils en choisissoient l'aspect le plus pittoresque. Cette méthode est encore utile pour établir avec certitude les ombres et la lumière, pour s'assurer que dans le tableau tout sera conforme à la nature.

Si l'on excepte le grand principe de l'unité de sujet et d'intérêt, toutes les règles de la *composition* ne sont que des conseils qu'il est bon de se rappeler souvent, mais qu'on ne s'astreint pas à suivre toujours. Un précepte utile seroit de n'admettre dans un tableau que les groupes qui sont essentiellement nécessaires au sujet, et qu'autant de groupes qu'il en faut pour concourir à l'effet de l'action.

Tous les amateurs connoissent les règles triviales de la *composition:* aussi c'est sur la *composition* qu'ils se rejettent pour faire briller leurs connoissances, et qu'ils s'élèvent avec un ton magistral contre celles des *compositions* modernes qui ne *pyramident* pas bien, qui groupent mal, qui ont des trous, etc.

Il est très-vrai que les règles sur lesquelles ils appuient avec un pédantisme qui les rend si ridicules aux yeux des hommes modestes et véritablement instruits, sont des règles fondées sur l'expérience et l'observation du bon effet que produisent les ouvrages qui les ont fait naître, mais elles ne sont pas absolues; et elles doivent quelquefois céder à des raisons supérieures, à un autre genre de convenance.

(*Imprimerie*) *Composition* se dit de l'arrangement des lettres, des caractères pour en former des mots, des lignes, des pages.

(*Technol.*) Les arts et les manufactures emploient le mot *composition* pour désigner divers mélanges, certaines préparations que l'on fait pour imiter certaines choses. On fait des *compositions* pour imiter l'argent, l'or, les perles, les pierreries. Les drogues sont des *compositions* de diverses substances animales, végétales ou minérales, etc.

COMPRESSEUR, s. m. du latin *comprimo*, composé de *con* et de *premo*, presser, fouler ensemble.

(*Anatomie*) Le *compresseur de la prostrate;* c'est le muscle prostatique supérieur dans l'homme.

COMPRESSIBILITÉ, s. f. du latin *comprimo*. *Voy.* COMPRESSEUR : qualité d'un corps qui peut être comprimé.

(*Physique*) La *compressibilité* suppose que les parties qui composent les corps ne sont pas aussi près les unes des autres qu'elles pourroient l'être ; qu'il reste entre elles des interstices ou absolument vides, ou remplis seulement d'un fluide qu'on peut en faire sortir ; que les parties des corps sont flexibles. Ces deux suppositions sont vraies, puisque tous les corps sont poreux, et qu'il n'y en a point qui ne puisse céder à une force finie.

La *compressibilité* est donc une propriété générale des corps qui leur appartient à tous, mais non pas au même degré; car les liqueurs, quoique peu *compressibles*, le sont pourtant assez pour transmettre des sons: ce qui prouve qu'elles sont élastiques ; et l'élasticité ne peut exister sans la *compressibilité*.

COMPRESSION, s. f. même origine que les précédens : l'action de comprimer, ou l'effet qui est produit dans ce qui est comprimé.

(*Mécan.*) Action de presser ou de serrer un corps, de laquelle il résulte qu'il occupe ou tend à occuper un moindre volume ; la *compression* diffère de la *condensation* en ce que celle-ci est l'état d'un corps qui, par une cause quelconque, est réduit à un moindre volume, tandis que celle-là est proprement l'action de serrer un corps, soit qu'il soit réduit ou non à occuper un moindre volume. *V.* CONDENSATION.

(*Physique*) La *compression* de l'air par son propre poids est très-surprenante ; mais on peut, par le secours de l'art, le comprimer encore davantage ; et il paroît par les expériences de Boyle, que l'espace que l'air remplit dans sa plus plus grande dilatation est à celui qu'il occupe dans sa plus grande compression, comme 150,000 est à 1.

(*Chirurgie*) La *compression* est

un des moyens que la chirurgie emploie pour arrêter les hémorragies, pour remettre les parties dans leur état naturel, et pour empêcher que d'autres ne reprennent un nouvel accroissement.

(*Méd.*) *Compression* s'emploie aussi dans la médecine interne pour désigner un état de gêne dans lequel un viscère quelconque perd sa force et son ressort, ne pouvant surmonter la résistance du poids qui l'opprime. Telle est la *compression* du cerveau, occasionnée après une longue maladie, par la matière morbifique, et dont les symptômes sont un engourdissement d'esprit qui ne disparoît quelquefois qu'après plusieurs mois de convalescence.

COMPROMIS, s. m. du latin *compromitto*, formé de *con* et de *promitto*, promettre, s'engager ensemble.

COMPTE, s. m. du latin *computus*, calcul, nombre.

(*Commerce*) *Compte*; c'est le papier, l'écrit où l'on a fait le calcul et la supputation de ce qu'on a mis ou de ce qu'on a reçu, ou de les tous deux.

Compte de clerc à maître; celui où le comptable porte en recette et dépense tout le bénéfice, tous les frais et toutes les pertes qu'il a pu faire dans sa commission.

Compte par colonne; celui dans lequel la recette et la dépense, quoique liquidées à la fin de chaque année, ne sont compensées qu'à la la fin de la dernière année seulement, ou de trois ans en trois ans.

Compte par échelette; celui dans lequel l'imputation de la dépense se fait sur la recette année par année.

Compte de capital; celui qui renferme tous les effets d'un négociant, tant meubles qu'immeubles, déchargés de toutes dettes et hypothèques.

Compte de bilan; celui qui ne s'ouvre au grand livre que pour la clôture des livres.

Bordereau de compte; l'extrait d'un compte dans lequel on comprend toutes les sommes d'un compte, tirées hors de ligne, tant de la recette que de la dépense.

Débet de compte; la somme dont la recette excède la dépense.

Solde de compte; la somme dont le débit excède le crédit.

(*Banque*) *Avoir un compte en banque*; c'est se faire créditer dans une *banque*, comme celle d'Amsterdam, de Hambourg, etc. ou s'y faire débiter, selon qu'on veut faire des paiemens à ses créanciers, ou en recevoir de ses débiteurs, en argent de banque, c'est-à-dire, en billets ou écritures de banque. On a encore un *compte* en banque lorsqu'on y porte des fonds pour la première fois.

(*Manuf.*) Un *compte*, en parlant de toiles, est le nombre de cent fils, en sorte qu'une toile en *compte de vingt* contient deux mille fils de chaîne, ou vingt *comptes*, de chacun cent fils. La manière de comparer les divers *comptes* des toiles est d'exprimer avec leur largeur le nombre réel de leurs fils de chaîne.

(*Pratique, Finances et Commerce*) De *compte* on a fait *comptable* pour désigner ceux qui ont une gestion dont ils doivent rendre compte comme tuteurs, curateurs, receveurs, etc.;

Comptabilité, pour signifier l'obligation de rendre *compte*;

Et *comptoir*, pour un bureau ou une factorerie de marchands ou d'une compagnie de négocians, particulièrement dans les Indes.

COMPULSOIRE, s. m. du latin *compulsum*, participe de *compello*, compulser.

(*Pratique*) Acte de justice portant ordre à l'officier public de communiquer ses registres. On prend la voie du *compulsoire* pour parvenir à se faire délivrer des expéditions de pièces nécessaires, parce que les personnes publiques ne peuvent être contraintes que par cette voie de montrer les actes dont elles sont dépositaires, à ceux qui n'y sont point parties.

COMPUT, s. m. du latin *computus*, calcul, nombre.

(*Chronol.*) Ce mot ne s'emploie qu'en parlant des supputations qui servent à régler le calendrier ecclésiastique

COMTE, s. m. du mot latin *co-*

mes, formé de *comitare*, accompagner.

(*Econ. polit.*) Les *comtes* étoient dans l'origine des seigneurs qui étoient à la suite de l'empereur. Au temps de la république, on appeloit *comtes*, chez les Romains, tous ceux qui accompagnoient les proconsuls et les propréteurs dans les provinces. Sous les empereurs, les *comtes* étoient tous les officiers de la maison de l'empereur. Il semble qu'on peut faire commencer les *comtes* dès le temps d'Auguste, qui prit plusieurs sénateurs pour être ses *comtes*, c'est-à-dire, pour l'accompagner dans ses voyages. Jusque-là c'étoit le titre d'un emploi; Constantin en fit une dignité. Dans la suite, on donna le titre de *comte* à ceux qui avoient bien servi le public, et même à des avocats, à des professeurs en jurisprudence qui avoient servi 20 ans.

Lorsque les Français passèrent dans les Gaules, ils y trouvèrent la dignité de *comte* établie par les Romains, et ils ne voulurent point y apporter de changement. Ainsi, jusqu'à Charlemagne, les *comtes* furent tout ensemble des juges ordinaires et des gouverneurs des villes. Ces *comtes* rendirent leur dignité héréditaire sous les derniers rois de la seconde race, qui étoient trop foibles pour se faire obéir; ils usurpèrent même la souveraineté, et lorsque Hugues Capet parvint à la couronne, son autorité n'étoit ni assez reconnue, ni assez affermie pour s'opposer à ces usurpations. Mais peu à peu les rois ont reuni ces *comtés* à la couronne, et avant le règne de Charles IX, ce n'étoit plus qu'un titre que le roi accordoit en érigeant une terre en *comté*.

Les Allemands appellent un *comte*, *ein graf*.

Il y a des landgraves ou des gouverneurs de provinces; des margraves, originairement des comtes ou marquis, qui présidoient à la sûreté des frontières; des burgraves ou gouverneurs de villes ou de châteaux; et des *pfalzgraf* ou *comtes palatins*.

En Angleterre, la dignité de *comte* (*earl*) étoit, comme ailleurs, la première de toutes; elle est aujourd'hui placée entre celle de *marquis* et celle de *baron*. Le titre s'éteignoit avec celui qui le portoit, mais Guillaume-le-Conquérant le rendit héréditaire. Indépendamment des *comtes* créés par le roi, et introduits en cette qualité dans la chambre des pairs, on donne par courtoisie le titre de *comte* au fils aîné d'un duc; mais ce n'est qu'une simple dénomination qui ne donne aucune prérogative.

COMTÉ, s. m. du latin *comitatus*.

(*Econom. polit.*) Titre d'une terre en vertu duquel celui qui la possède prend le titre de *comte*.

(*Géogr.*) *Comté* (en anglais *shire*, du saxon *sciran*, qui signifie *diviser*); c'est une division territoriale: l'Angleterre proprement dite est partagée en quarante *comtés* ou *shires*; l'Écosse en vingt-quatre, et le pays de Galles en douze.

CONCASSER, v. a. du lat. *comquassare*, composé de *con* et de *quasso*, mettre en pièces: briser ensemble.

(*Pharmacie*) Briser, réduire en petites parties, avec le marteau ou le pilon, des racines, du bois, ou autres choses dures, afin d'en extraire plus aisément les sels, les sucs, les huiles, etc., dans les infusions que l'on fait ensuite.

CONCAVE, adj. du latin *concavus*.

(*Géom. et Opt.*) *Concave* se dit de la surface intérieure d'un corps creux, particulièrement s'il est circulaire.

Lorsque les surfaces *concaves* sont susceptibles de réfléchir les rayons de lumière, elles en diminuent la divergence, et en augmentent la convergence; mais lorsque ces surfaces *concaves* appartiennent à des corps transparens, qui donnent passage à la lumière, ces corps deviennent par-là propres à augmenter la divergence et à diminuer la convergence des rayons.

Concave se dit donc particulièrement des miroirs et des verres optiques. Les verres *concaves* sont ou *concaves* des deux côtés, qu'on appelle simplement *concaves*; ou ils sont *concaves* d'un côté et plans de l'autre, qu'on appelle *plans-*

concaves, ou *concaves-plans*; enfin, *concaves* d'un côté et convexes de l'autre. Si, dans ces derniers, la convexité est d'une moindre sphère que la concavité, on les appelle *ménisques*; si elle est de la même sphère, *sphériques-concaves*; et si elle est d'une sphère plus grande, *convexo-concaves*.

Les verres *concaves* ont la propriété de courber en dehors, et d'écarter les uns des autres les rayons qui les traversent, au lieu que les verres convexes ont celle de les courber en dedans et de les rapprocher, et cela d'autant plus que leur *concavité* ou leur *convexité* sont des portions de moindres sphères.

C'est pour cette raison que les objets vus à travers des verres *concaves* paroissent d'autant plus petits que les *concavités* des verres sont des portions de plus petites sphères.

Les miroirs *concaves* ont un effet contraire aux verres *convexes*: ils réfléchissent les rayons qu'ils reçoivent, de manière qu'ils les rapprochent *presque toujours* les uns des autres, et qu'ils les rendent plus convergens qu'avant l'incidence; et ces rayons sont d'autant plus convergens, que le miroir est une portion d'une plus petite sphère.

Il faut dire, *presque toujours*; car cette règle n'est pas générale: quand l'objet est entre le miroir et son foyer, les rayons sont rendus moins convergens par la réflexion; mais quand les rayons viennent d'au-delà du foyer, ils sont rendus plus convergens; et c'est pour cela que les miroirs *concaves*, exposés au soleil, brûlent les objets placés à leur foyer. *V.* MIROIR CONCAVE, VERRE CONCAVE.

(*Botan.*) *Concave* se dit de toute partie tellement creusée par sa face interne ouverte, qu'elle ne peut être réduite à l'état de planéité, sans plissure ou fracture.

CONCENTRATION, s. f. mot nouveau dont la racine est *centrum*, centre: l'action de rapprocher du centre.

(*Chimie*) Opération qui consiste à condenser, par l'action évaporante du feu, des liquides salins ou autres, pour rendre leur dissolution plus dense, plus rapprochée, plus concentrée, en un mot plus active.

CONCENTRIQUE, adj. du lat. *concentricus*, formé de *con* et de *centrum*, centre commun: qui a le même centre.

(*Géom. et astron.*) On donne ce nom à deux ou plusieurs cercles ou courbes qui ont le même centre. On l'applique principalement aux corps circulaires ou elliptiques; mais on s'en sert aussi pour désigner les polygones dont les côtés sont parallèles et qui ont le même centre. *Concentrique* est opposé à *excentrique*.

CONCEPTION, s. f. du latin *concipere*, concevoir.

(*Physiol.*) Le mécanisme de la *conception* est un des mystères les plus secrets de la nature. Les anatomistes et les physiologistes se perdent dans les systèmes qu'ils ont enfantés sur cette opération. Suivant l'opinion des anciens, la *conception* ne se fait que dans la matrice. Mais les observations des modernes ont démontré qu'elle se faisoit aussi dans les ovaires.

(*Culte cathol.*) *La conception immaculée de la Sainte-Vierge* est une fête qui se célébroit en Orient dès le huitième siècle, et que les Eglises d'Occident ont adoptée, après le concile de Bâle, en 1439, le concile de Trente, dans son décret du péché originel, déclare qu'il n'entend point y comprendre la Sainte-Vierge, qu'il appelle *immaculée*.

Il y a des gens qui prétendent que Saint-Thomas a été contraire à cette opinion. Ce qu'il y a de certain, c'est que les Jacobins, ses disciples, ont autrefois soutenu avec beaucoup de fermeté, que c'étoit une erreur de croire que la Sainte-Vierge eût été conçue sans péché originel; comme, d'un autre côté, les chevaliers des trois ordres de Saint-Jacques de l'Epée, de Calatrava et d'Alcantara font vœu de tenir, défendre et soutenir, en public et en particulier, l'*immaculée conception de la Sainte-Vierge*.

CONCERT, s. m. du lat. *con-*

centus, formé de *concino*, chanter ensemble.

(*Musique*) Assemblée de musiciens qui exécutent des pièces de musique vocale et instrumentale. On ne se sert guères du mot *concert* que pour une assemblée d'au moins sept ou huit musiciens, et pour une musique à plusieurs parties. Quant aux anciens, comme ils ne connoissoient pas le contrepoint, leurs *concerts* ne s'exécutèrent qu'à l'unisson ou à l'octave; et ils en avoient rarement ailleurs qu'aux théâtres et dans les temples.

CONCERTO, s. m. (mot emprunté de l'Italien.)

(*Musique*) Ce mot signifie généralement une symphonie faite pour être exécutée par tout un orchestre; mais on appelle plus particulièrement *concerto*, une pièce faite pour quelqu'instrument particulier, qui joue seul de temps en temps avec un simple accompagnement, après un commencement en grand orchestre; et la pièce continue ainsi toujours alternativement entre le même instrument et l'orchestre en chœur.

CONCESSION, s. f. du lat. *concedere*, céder, accorder, donner: action d'accorder.

(*Econ. Polit.*) Don, octroi que le souverain fait de quelque titre ou privilége. Ce mot se dit encore des terres que le souverain accorde, soit à des compagnies, soit à des particuliers dans une nouvelle colonie, à la condition de les défricher et cultiver.

(*Diction*) La *concession* est une figure de rhétorique convenable à la preuve. Par cette figure, l'orateur se fiant sur la bonté de sa cause, semble accorder quelque chose à son adversaire, mais pour en tirer sur-le-champ avantage contre lui.

« Je vous passe qu'il soit honnête homme: cela le rend-il capable de son emploi? »

Il faut prendre garde de rien accorder dont l'adversaire puisse tirer quelqu'avantage.

CONCHOIDE, s. f. du gr. κογχοειδής (*kogchoidés*), fait de κογχος (*cogchos*), coquille, et d'εἶδος (*eidos*), forme, ressemblance: qui ressemble à une coquille.

(*Mathém.*) C'est le nom d'une courbe géométrique avec une asymptote, inventée par Nicomède.

MM. de la Hire et de la Condamine ont fait plusieurs recherches sur les *conchoïdes*; mais on a remarqué avec raison que l'espace *conchoïdal*, c'est-à-dire, l'espace renfermé par la *conchoïde*, et son asymptote, étoit infini et non fini, comme quelques auteurs l'ont prétendu.

CONCHYLIFERE, s. et adj. du grec κόγχη (*kogché*), coquille, et de φέρω (*phéro*), porter: porte-coquille.

(*Hist. nat.*) On donne ce nom aux *testacés*, parce qu'ils sont couverts d'une enveloppe osseuse, nommée *test* ou *coquille*. Les mollusques qui habitent ces *coquilles* tiennent par un ou plusieurs muscles à cette enveloppe, qui les garantit de toute espèce de choc, et dans laquelle ils se renferment au moindre danger. *V.* MOLLUSQUES TESTACÉS.

CONCHYLIOLOGIE, s. f. du grec κόγχη (*kogché*), coquille, et de λογος (*logos*), discours: traité des coquilles.

(*Hist. nat.*) Partie de l'Histoire naturelle qui traite des coquilles de mer, d'eau douce et de terre.

CONCILE, s. m. du latin *concilium*, assemblée.

(*Hist. ecclés.*) Assemblée d'évêques catholiques, légitimement convoquée pour décider les questions de foi, ou régler ce qui concerne la discipline.

Un *concile provincial* est l'assemblée des évêques d'une province sous leur métropolitain. Un *concile national* est l'assemblée des prélats d'une nation sous un patriarche ou un primat. Un *concile général* ou *œcuménique* est une assemblée de tous les évêques de la chrétienté.

CONCILIABULE, du latin *conciliabulum*, diminutif de *concilium*, petite assemblée.

(*Hist. anc.*) Ce mot signifioit parmi les Romains l'endroit d'une province où les préteurs, les pro-

préteurs, les proconsuls faisoient assembler les peuples pour leur rendre la justice.

(*Hist. ecclés.*) On s'en est servi ensuite pour désigner dans les premiers siècles de l'Église une assemblée de prélats, irrégulière, illicite, tumultueuse.

Aujourd'hui on le dit ironiquement d'une assemblée de gens occupés de quelque mauvais complot.

CONCLAVE, s. m. de l'italien *conclave*, formé du latin *conclavium*, appartement séparé et fermé à clef.

(*Hist. ecclés.*) Assemblée des cardinaux pour l'élection d'un pape.

L'origine du *conclave* n'est pas fort ancienne ; c'est le successeur de Clément IV, mort à Viterbe, en 1268, qui y a donné lieu. Les cardinaux assemblés depuis deux ans ne pouvant s'accorder sur son élection, avoient formé le projet de se séparer et de quitter Viterbe ; mais les habitans informés de cette résolution, fermèrent les portes de la ville par le conseil de Saint-Bonaventure, et annoncèrent aux cardinaux qu'ils ne sortiroient pas que le pape ne fût nommé. Cette conduite détermina le concile de Lyon, qui se tint en 1274, à établir le *conclave*, et à en fixer les règles dans une constitution qui est observée à quelques changemens près.

Le lieu du *conclave* est à Saint-Pierre au Vatican, on en mure toutes les portes et les fenêtres en hiver, excepté un panneau qui y porte une lumière fort sombre. En été, toutes les fenêtres sont ouvertes, on ne ferme que la première porte, mais elle l'est de quatre serrures et de quatre verrous, avec une seule ouverture par où l'on sert à manger aux cardinaux enfermés. On dresse dans les salles qui sont fort amples, autant de cellules qu'il y a de cardinaux présens à l'élection; après trois jours d'assemblée, on ne sert plus que d'une viande, et après cinq autres jours, on ne sert que du pain et du vin. Cette règle ne s'observe pas à la rigueur.

CONCLUSION, s. f. du latin *conclusio*, formé de *concludo*, composé de *con* et de *claudo*, fermer avec : fin d'une affaire, d'un discours.

(*Logique*) La dernière partie d'un argument ; la conséquence qu'on tire d'un raisonnement.

(*Diction*) Le logicien finit toujours par la *conclusion* qu'il a démontrée être renfermée dans sa majeure et dans sa mineure ; l'orateur ne s'asservit point à cet ordre : il commence quelquefois par la *conclusion* pour venir ensuite à la seconde proposition et finir par la première.

Le logicien établit seulement trois propositions, de la manière la plus méthodique, la plus simple et la plus sèche. L'orateur, au contraire, les étale avec pompe et magnificence, en les ornant des plus brillantes figures.

(*Pratique*) *Conclusions* au plurier, sont les fins auxquelles tend une demande formée en justice. Il y en a d'*alternatives*, de *conditionnelles*, de *préparatoires*, de *principales* et de *définitives*.

Le ministère public donne aussi ses *conclusions* dans les causes qui intéressent le public ou le Gouvernement.

CONCLUSUM, s. m. mot latin formé de *con* et de *claudo*, fermer avec.

(*Econ. polit.*) Ce mot exprime en Allemagne un décret de la diète germanique, ou du conseil aulique.

CONCORDANT, s. m. de *concordo*, formé de *concors*, *concordis*, contraction de *conjunctio cordis*, union du cœur, qui a produit *concorde*, *concordance*, et *concordat*.

(*Musique*) Celle des parties de la musique qui tient le milieu entre la taille et la basse. Le *concordant* est proprement la partie qu'en Italie on appelle *tenor*.

CONCORDAT, s. m. même origine que CONCORDANT : transaction, accord, convention.

(*Diplom.*) On appelle absolument *concordat*, le traité fait à Bologne en 1516, entre Léon X et François premier touchant les

bénéfices consistoriaux du royaume de France.

Concordat germanique ; c'est l'accord fait le 16 mars 1448, entre le légat du Saint-Siège, l'empereur Frédéric III, et les princes d'Allemagne, pour raison des églises, monastères, et autres bénéfices de l'Empire.

CONCOURS, s. m. du latin *concursus*, formé de *con* et de *curro*, courir avec, en même tems : action par laquelle on concourt.

Mettre au concours une chaire de droit, de médecine, d'histoire, etc., un monument public, un tableau national, etc.

(*Géom.*) *Point de concours de plusieurs lignes ;* c'est le point dans lequel elles se rencontrent, ou dans lequel elles se rencontreroient, si elles étoient prolongées.

(*Mécan.*) *Puissances concourantes ;* celles dont les directions concourent, c'est-à-dire, ne sont point parallèles ; soit que les directions de ces puissances concourent effectivement, soit qu'elles tendent à concourir, et ne conçourent en effet qu'en étant prolongées.

On appelle aussi *puissances concourantes*, celles qui concourent à produire un effet, pour les distinguer des puissances opposées, qui tendent à produire des effets contraires.

CONCRÉTION, s. f. du latin *concretio*, formé de *con* et de *crescere*, croître ensemble.

(*Physique*) Action par laquelle des corps mous et fluides deviennent durs. Dans ce sens on dit indifféremment CONDENSATION, COAGULATION. *V.* ces mots.

Concrétion se dit aussi quelquefois de l'union de plusieurs particules, pour former une masse sensible, en vertu de quoi cette masse acquiert telle ou telle figure, et a telles ou telles propriétés.

(*Minéral.*) *Concrétion* s'entend encore de substances terreuses ou minérales, dont les parties après avoir été désunies ou décomposées, se sont réunies ou rassemblées pour former un nouveau corps.

(*Jardin*) Les jardiniers appellent *concrétions* des molécules réunies en une masse solide qu'on trouve dans le coignassier et dans un grand nombre de poires ; les loupes et les excrescences qu'on voit sur les arbres, sont de même appelées *concrétions ligneuses*.

(*Chimie*) Les chimistes donnent le nom de *concrétion* à des choses fixées, endurcies, épaissies et coagulées ; ils appellent *sel volatil concret*, un sel volatilisé par quelque acide qui l'empêche de s'élever et de se sublimer à la chaleur, ou de se fondre à l'humidité.

(*Chirurgie*) En termes de chirurgie, *concrétion* est l'adhérence des parties qui doivent être naturellement séparées ; telle est la *concrétion* des doigts, les uns avec les autres, des narines, des paupières, etc.

CONCUSSION, s. f. du lat. *concussio*, formé de *concuteo*, ébranler, secouer, vexer.

(*Administr.*) Vexation, action par laquelle un fonctionnaire public exige au-delà de ce qui lui est dû, ou retient des deniers de l'État dont il est comptable.

CONDAMNATION, s. f. du lat. *condemnatio*, formé de *condemno*, composé de *con* et de *damnum*, avec perte, dommage, préjudice.

(*Pratique*) Jugement par lequel on condamne, ou l'on est condamné.

Condamnation solidaire ; celle qui s'exécute solidairement contre plusieurs condamnés.

Condamnation contradictoire ; celle que l'on a prononcée contre un défendeur qui a été ouï, par lui ou par son défenseur ; ou en matière criminelle contre un accusé présent.

Condamnation par corps ; celle qui emporte la contrainte par corps.

Condamnation par défaut ; celle qu'on prononce en matière civile contre le défendeur qui ne paroît pas en justice, ou qui ne fournit point de défenses sur l'assignation qu'on lui a donnée.

(*Marine*) On dit en termes de marine qu'un vaisseau est *condamné* lorsqu'il est jugé par des experts hors d'état de naviguer plus long-tems, sans danger de couler bas.

CONDENSATION, s. f. du latin

condensatio, formé de *con* et de *denso*, épaissir ensemble, *condenser*.

(*Physique*) Action par laquelle un corps diminue de volume, par la perte qu'il fait d'une portion de la matière du feu qui le pénétroit, et qui tendoit à écarter ses parties; de là on appelle *condensibilité*, la propriété qu'ont les corps de pouvoir être condensés, ou réduits à un moindre volume par le refroidissement; ce qui leur arrive toutes les fois qu'ils passent d'un lieu plus chaud dans un lieu moins chaud, ou qu'ils sont entourés d'un air moins chaud que celui qui les environnoit auparavant, ou qu'enfin ils se trouvent voisins de corps moins chauds qu'eux.

On donne le nom de *condensateur* à une machine qui sert à condenser l'air dans un espace donné.

(*Electricité*) Volta a donné le nom de *condensateur* à un instrument électrique, composé de deux plateaux circulaires, dont l'un est métallique, et porte à son centre une colonne de verre qui sert à l'isoler; l'autre plateau est formé d'une matière qui n'isole qu'imparfaitement. Cet instrument sert à rendre sensibles de très-petites quantités d'électricité, formées par des corps environnans, en les déterminant à s'accumuler sur la surface qu'il présente à son action.

(*Méd.*) Les médecins appellent *condensation* une contraction des pores de la peau occasionnée par des remèdes rafraîchissans, astringens ou dessicatifs; ils donnent encore ce nom à l'épaississement de quelque fluide, soit dans le corps, soit hors du corps. Les médicamens *condensans* sont des remèdes qui *condensent* ou épaississent les humeurs.

(*Distill.*) Les distillateurs suédois appellent *condenseur* un appareil qui remplace le serpentin de l'alembic, qui a sur celui-ci l'avantage d'exposer une assez grande surface à l'eau, pour que la vapeur puisse lui abandonner le calorique combiné avec elle, et se condenser immédiatement.

CONDIT, s. m. du lat. *condire*, assaisonner.

(*Pharmacie*) Il se dit de toutes sortes de confitures, tant au miel qu'au sucre; il y a un *condit* stomachal, purgatif et corroboratif, qui diffère des opiats, en ce qu'il y a plus de sucre, moins de poudre, et plus de conserve et de sirop.

CONDITION, s. f. du latin *conditio*, formé de *condo*, instituer, établir, fonder.

(*Pratique*) Clause, charge ou obligation qu'on stipule en toutes sortes de contrats. Il y a autant d'espèces de *conditions* qu'il y a de clauses qu'on peut insérer dans les actes. De là des *conditions de droit* ou *légales*, qui n'ont pas besoin d'être exprimées.

Conditions de fait, celles qui ont pour objet des faits exprimés dans l'acte.

Conditions de futur, qui se rapportent à un objet à venir.

Condition expresse, exprimée dans l'acte.

Condition tacite, non exprimée, mais qui résulte de la nature du contrat ou de la loi.

Condition résolutive, celle qui par l'événement d'un cas prévu anéantit l'acte qui avoit déjà eu son exécution.

Condition suspensive; celle qui suspend la convention, jusqu'à ce que la *condition* soit arrivée.

Condition, sine qua non, celle dont rien ne peut dispenser, etc.

CONDOLÉANCE, s. f. ce mot paroît venir de l'italien *condolenza*, ou *condoglienza*, formé du latin *condoleo*, composé de *con* et *doleo*, souffrir, se plaindre avec quelqu'un. On disoit autrefois, dans le même sens, *condouloir*, se *condouloir*.

(*Diplom.*) Ce mot est particulièrement employé dans la diplomatie pour exprimer les témoignages de douleur et de sensibilité que les princes se donnent entre eux, par l'entremise de leurs ambassadeurs, à l'occasion de la mort d'un fils, etc. On s'en sert aussi dans ces phrases, lettres *de condoléance*, compliment de *condoléance*; il est opposé à félicitation.

CONDUCTEUR, s m. du latin *conduco*, mener ensemble, con-

duire : celui qui conduit des gens, des affaires, un travail.

(*Electricité*) Les physiciens appellent *conducteur* un corps par lequel la matière électrique se dirige et se transmet d'un point à un autre sans se disperser.

Ils nomment encore *conducteur* de la foudre, une verge pointue de métal, élevée et isolée sur un bâtiment afin de le garantir des effets de la foudre.

(*Chimie*) On dit aussi de certains corps et de certaines substances qui sont connus pour contenir une quantité plus ou moins grande de calorique, qu'ils sont de bons ou de mauvais *conducteurs* de la chaleur; dans ce sens, l'argent est un très-bon, et l'eau un très-mauvais *conducteur* de la chaleur.

(*Chirurgie*) Les lithotomistes ont donné le nom de *conducteur* à deux instrumens qui servoient à conduire les tenettes dans la vessie, pour en retirer la pierre. La chirurgie moderne, plus familiarisée avec l'opération de la taille, n'admet plus le *conducteur* dans son arsenal que pour faire voir les progrès que la taille a faite entre leurs mains.

(*Art milit.*) *Conducteurs des équipages d'artillerie*; ils accompagnent l'artillerie, s'attachent particulièrement aux équipages, aux chevaux, prennent soin de leur faire donner les choses nécessaires, et veillent à ce qu'il n'y ait point de confusion dans les marches.

CONDUIT, s. m. même origine que le précédent.

(*Physiol.*) Tuyau, canal qui donne passage à quelque partie.

Conduit cystique ; un conduit biliaire de la grosseur d'une plume d'oie, à deux pouces de la vesicule du fiel, au conduit hépatique, et tous deux ensemble forment le conduit commun orscholioque.

Il y a d'autres conduits qui prennent différens noms, et que l'on trouvera à leur place.

(*Botan*) Les botanistes appellent *conduits excréteurs* certains corps glanduleux de différentes formes, que l'on rencontre sur plusieurs parties des plantes. Ces *conduits excréteurs* ne sont pas ce qu'il y a de mieux connu dans l'économie végétale. Déjà l'on a reconnu que les étamines, que Tournefort regardoit comme des *conduits excréteurs*, ont des fonctions autrement importantes à remplir ; il ne seroit donc point étonnant que certains poils, certaines éminences, certaines cavités auxquelles on donne aujourd'hui le nom de *conduits excréteurs,* fussent destinés par la nature à d'autres usages.

CONDUITE, s. f. même racine que conducteur.

(*Hydraul.*) Suite de tuyaux de plomb, de fer, de bois, de terre cuite ou de pierre, qui sert à conduire des eaux d'un lieu à un autre.

Il est nécessaire que le lieu où l'on veut conduire l'eau soit un peu moins élevé que celui d'où elle vient, afin de vaincre les frottemens ; on donne ordinairement au moins une demi-ligne de pente par toise.

CONDYLE, s. m. du grec κονδυλος (*kondulos*), jointure, article.

(*Anat.*) Ce mot servoit particulièrement à désigner la jointure des doigts, mais on l'a étendu à toutes les éminences des os qui saillent à-peu-près de même dans toutes les articulations.

CONDYLOME, s. m. du grec κονδυλωμας (*kondulomas*), formé de κονδυλος (*kondulos*).

(*Anat.*) C'est en général une excroissance charnue qui vient aux doigts des mains et des pieds, et principalement autour de l'anus, au périnée et aux parties naturelles de l'homme et de la femme ; mais on entend plus particulièrement par *condylome*, ces excroissances qui se forment à l'anus, au périnée, à la partie interne et supérieure des cuisses, aux parties naturelles de l'un et l'autre sexe, et qui sont ordinairement des symptômes de la vérole.

CONE, s. m. du grec κῶνος (*kónos*), pomme de pin, à cause de sa ressemblance avec ce fruit.

(*Géom.*) Corps solide dont la base est un cercle, et qui se ter-

mine par le haut en une pointe que l'on appelle sommet.

On appelle en général axe du *cône*, la droite tirée de son sommet au centre de sa base.

Quand l'axe du *cône* est perpendiculaire à sa base, alors ce solide prend le nom de *cône droit*. Si cet axe est incliné ou oblique, c'est un *cône* SCALÈNE. *V.* ce mot.

Un *cône* tronqué est une partie d'un *cône* coupé par un plan parallèle à sa base.

(*Physique*) *Cône de lumière ;* c'est un faisceau ou assemblage de rayons de lumière, qui, partant d'un point quelconque d'un objet visible, vont en divergeant tomber sur la prunelle, ou sur la surface d'un verre ou d'un miroir, de sorte que la prunelle, ou le verre de ce miroir deviennent la base de ce *cône* de lumière.

(*Botan.*) *Cône* ou *strobile ;* c'est un assemblage arrondi ou ovoïdal d'écailles coriaces, ou ligneuses, imbriquées en tout sens, d'une manière plus ou moins serrée, autour d'un axe commun allongé et caché par elles. Chacune d'elles portant sur sa base interne les organes d'un seul axe.

CONFECTION, s. f. du latin *conficio*, achever, terminer, finir :

Action par laquelle on fait, on achève quelque chose.

(*Pratique*) *Confection* d'un papier terrier, *confection* d'un inventaire, etc.

(*Pharmacie*) *Confection* est affecté à quelques préparations pharmaceutiques, les plus parfaites qu'on ait pu faire. Les *confections* ont une consistance plus épaisse que le miel cuit. Il y en a de fortifiantes et de purgatives. Les *confections* fortifiantes ou cordiales, sont la *confection* d'*hyacinthe*, d'*alkermès*, d'*anacardes*, etc. ; celles qui purgent sont la *confection hamech*, et le *catholicon double*. Il y a encore des *confections thériacales*, qui sont alexipharmaques et calmantes.

CONFÉDÉRATION, s. f. du lat. *confœderatio*, formé de *con* avec, de *fœdus*, alliance, et de *ago*, faire, mot à mot l'action de faire une alliance avec quelqu'un : ligue, alliance.

(*Polit.*) Alliance entre des princes ou des États.

Il se dit encore des ligues que font entre eux, dans quelques états, les sujets mécontens.

C'est aux *confédérations* des nobles et des grands de la Pologne, plus qu'à l'ambition de ses voisins, que ce pays doit attribuer la perte de sa liberté et de son indépendance.

CONFÉRENCE, s. f. du latin *confero*, rapprocher, assembler, comparer.

(*Littérat.*) On a donné ce nom à plusieurs ouvrages qui ont eu pour objet de conférer, comparer deux ou plusieurs choses entre elles, pour voir le rapport qu'elles ont ensemble, en quoi elles conviennent, en quoi elles diffèrent. Telles sont la *conférence des ordonnances* ; les *conférences* d'éditions faites par plusieurs critiques du dix-septième siècle, etc.

(*Diplom.*) *Conférence* se dit aussi des entretiens qu'ont ensemble des ministres, des princes, des ambassadeurs, pour négocier des affaires d'État.

CONFESSEUR, s. m. du latin *confessor*, formé de *confiteor*, composé de *con* et de *fateor*, avouer devant, en présence de quelqu'un.

(*Hist. eccl.*) Dans l'usage de la primitive église, un *confesseur* étoit un chrétien qui avoit professé hautement et publiquement la foi de Jésus-Christ, et qui étoit prêt à souffrir le martyre pour la soutenir. Depuis on a appelé *confesseur* un saint qui n'étoit ni apôtre, ni martyr, ni prélat, ni docteur.

Confesseur est aussi un prêtre qui a pouvoir d'ouïr les chrétiens dans le sacrement de pénitence, et de leur donner l'absolution.

CONFESSION, s. f. même origine que CONFESSEUR ; aveu, déclaration que l'on fait de quelque chose, de la vérité.

(*Hist. eccl.*) La *confession* des seuls péchés publics et très-griefs, se faisoit autrefois publiquement ; à l'égard de la *confession* auricu-

laire, quelque ancienne qu'elle soit dans l'opinion des Pères grecs, ce n'est que depuis le concile de Latran, tenu en 1215, que les fidèles d'occident qui ont atteint l'âge de discrétion, sont tenus de se *confesser*, au moins une fois l'an.

(*Lithurgie*) *Confession* étoit un lieu dans les églises, et ordinairement sous le grand autel, où reposoient les corps des saints martyrs. On appelle encore la *confession* des saints apôtres, le lieu où reposent à Rome les corps de Saint-Pierre et de Saint-Paul.

Confession signifie aussi la prière du *confiteor*, que le prêtre dit debout, au pied de l'autel, au commencement de la messe, et le lieu où le prêtre récitoit autrefois cette prière avant de commencer la messe.

(*Culte prot.*) *Confession d'Ausbourg;* c'est le nom qu'on donne aux 28 articles de croyance, rédigés par Mélancton, et présentés à l'empereur Charles-Quint, à Ausbourg, en 1530.

(*Pratique*) *Confession;* c'est la déclaration d'une personne interrogée sur un fait.

Confession judicielle; celle qui est faite en jugement: elle a lieu dans les déclarations que le juge exige d'une partie à l'audience, ou dans les interrogatoires, soit en matière civile, soit en matière criminelle.

Confession extrajudicielle; c'est une déclaration faite hors jugement, comme lorsqu'elle est faite dans un acte devant notaires. Elle sert de commencement de preuve.

CONFIDENTIEL, adj. du latin *confido*, composé de *con* et de *fido*, se fier à quelqu'un.

(*Administr. et diplom.*) Tout ce qui se dit ou s'écrit en confidence, par opposition à ce qu'il se dit ou s'écrit officiellement.

CONFIGURATION, s. f. du latin *configuro*; racine *figuro*, façonner:

Forme extérieure, ou surface qui borne les corps, et leur donne une figure particulière.

(*Chimie et physique*) Ce mot s'emploie particulièrement en physique et en chimie, en parlant des parties tenues et insensibles qui échappent à la vue. *La configuration des cristaux salins.*

(*Astron.*) Les astronomes entendent par *configuration*, la situation des planètes, les unes par rapport aux autres; mais ils l'appliquent particulièrement aux satellites de Jupiter, que l'on ne pourroit distinguer l'un de l'autre, sans le secours d'une figure où leurs situations respectives sont marquées.

(*Astrol.*) *Configuration* ou *aspect des planètes*; c'est parmi les astrologues une certaine distance que les planètes ont entre elles dans le zodiaque, par laquelle elles s'aident ou se nuisent les unes aux autres.

(*Anat.*) On dit en termes d'anatomie, que le *fœtus* acquiert peu-à-peu sa parfaite *configuration*; que la vue courte ou la vue longue viennent de la diverse *configuration* du cristallin.

CONFIRE, v. a. du latin *condire*, assaisonner.

(*Confiseur*) *Confire*; c'est donner aux fleurs, aux fruits, aux herbes, aux racines certaines préparations en les infusant dans du sucre, du sirop, de l'eau-de-vie, pour les rendre plus agréables au goût, ou pour les conserver plus long-tems. Les confitures sont liquides ou solides: tous les fruits ne sont pas propres à former les premières, il faut qu'ils soient un peu mucilagineux comme les poires, les pommes, le verjus, les coings, les groseilles, les abricots, etc.

Les fruits qui entrent plus ordinairement dans les confitures sèches, sont les écorces de citron et d'oranges, les prunes, les poires, les cerises, les abricots, les amandes et les noix. Ces substances doivent être tellement pénétrées par le sucre, qu'elles soient sèches et presque friables. Le sucre dont on se sert pour les confitures, est cuit à *la petite plume*, *à la grande plume* ou au *caramel*, selon la nature et la qualité des confitures. Les dragées fines, appelées pralines, doivent être composées de

sucre cuit *à la grande plume*; les pastilles transparentes sont faites avec du sucre clarifié cuit jusqu'au caramel.

CONFIRMATION, s. f. du latin *confirmatio*, formé de *firmo*, rendre fort, et de l'augmentatif *con* : l'action de rendre encore plus fort.

(*Pratique*) *Confirmation d'un acte* ; c'est l'action de le déclarer ou de le reconnoître véritable. Un testament, une donation sont confirmés par l'acquiescement donné à leur exécution, ou par un paiement qui en prononce la validité.

Le juge supérieur *confirme* un jugement dont l'appel n'est pas fondé.

Lorsqu'un acte est nul de soi, la *confirmation* ne le rend point valide.

(*Culte cathol.*) La *confirmation* est un sacrement de l'église, le second en ordre, et l'un des trois qui imprime caractère ; ainsi il ne peut être réitéré. Dans les commencemens, l'évêque la donnoit immédiatement après le baptême dont elle étoit la perfection. L'évêque seul a le droit de donner la *confirmation*.

(*Diction*) La *confirmation* est en *rhétorique* la troisième partie du discours dans laquelle l'orateur doit prouver par lois, raisons, autorités, titres, témoignages ou autres moyens, la vérité des faits qu'il a annoncés, soit dans la narration, soit dans sa division. Si la *confirmation* n'est pas la partie la plus difficile du discours ; elle est la plus essentielle. Toute la force de l'art y est renfermée, il s'agit de convaincre. L'orateur doit partir de principes lumineux, descendre aux conséquences par des liaisons naturelles, en sorte que l'auditeur le prévienne pour en tirer les conclusions.

CONFISCATION, s. f. du latin *confiscatio*, composé de *con*, de *fiscum* et de *ago*, comme qui diroit l'action de faire entrer dans le fisc.

(*Pratique*) Adjudication qui se fait d'une chose au profit du fisc.

La *confiscation* s'est établie chez les Romains avec la tyrannie. Sylla est le premier qui l'ait ordonnée. Quelques empereurs l'étendirent à une infinité de circonstances ; mais Trajan ne voulut jamais profiter du bénéfice de ces lois. Antonin-le-Pieux remettoit les biens confisqués aux enfans du coupable. Justinien restreignit cette peine au seul cas de lèze-majesté au premier chef.

En France, sous la monarchie, il y avoit des provinces où la *confiscation* n'étoit admise que pour crime de lèze-majesté divine et humaine ; d'autres où elle suivoit la condamnation de mort naturelle ou de mort civile. Dans quelques-unes, elle n'avoit lieu que pour les meubles ; mais par-tout le condamné perdoit la jouissance et la propriété de ses biens, et s'ils ne passoient point au fisc, ils étoient dévolus à ses héritiers naturels. D'après les nouvelles lois de la république française, la *confiscation* n'a plus lieu ; le condamné ou ses héritiers sont seulement tenus de payer les frais du procès.

Confiscation de marchandises ; c'est l'adjudication au profit du fisc des marchandises de contrebande.

CONFLIT, s. m. du latin *conflictus*, composé de *con* et de *flego*, choquer ; heurter avec, ensemble : choc, combat, contestation.

(*Pratique*) *Conflit de jurisdiction* ; c'est la contestation entre divers tribunaux, ou entre les officiers de différentes jurisdictions qui prétendent respectivement que la connaissance d'une affaire leur appartient.

Le tribunal de cassation et le conseil d'état sont juges dans ces contestations ; le premier pour les affaires judiciaires, et le second pour les affaires qui regardent l'administration.

CONFLUENT, s. m. du latin *confluere*, couler ensemble.

(*Géogr.*) Le lieu où deux rivières se joignent et mêlent leurs eaux.

(*Méd.*) *Confluent*, *confluente*, terme dont se servent les médecins, en parlant de cette espèce de petite vérole, dont les pustules se confondent les unes dans les autres, pour la distinguer de la *dis-*

crête, dont les pustules sont distinctes et séparées.

CONFORMATION, s. f. du lat. *conformatio*, composé de *con* et de *formo*, former, mettre ensemble: manière dont une chose est formée.

(*Physique*) *Conformation* s'entend, parmi les physiciens, de la différente contexture des corps, et de la consistance particulière des parties dont ils sont composés. Les *corps*, disent les Newtoniens, réfléchissent les couleurs, suivant leur différente *conformation*.

(*Méd.*) On appelle, en médecine, maladies de *conformation* celles qui proviennent du mauvais arrangement des parties.

CONFRICATION, s. f. du lat. *con* avec, et de *frico*, frotter avec les doigs.

(*Chimie-pharmacie*) L'action de pulvériser, d'exprimer le jus avec ses doigts.

CONFUSION, du latin *confusio*, formé de *con* et de *fundo*, mêler ensemble: mélange confus, embrouillement.

(*Art milit.*) *Confusion* signifie désordre, lorsque les rangs sont perdus. *Tout est perdu*, quand la retraite se fait en *confusion*.

(*Pratique*) *Confusion de droits et d'actions*; c'est la réunion des droits actifs et passifs qui concernent un même objet. Alors l'obligation est éteinte par ce concours de la créance et de la dette en une même personne.

(*Méd.*) *Confusion* est une maladie des yeux qui a lieu lorsque les membranes internes qui enveloppent les humeurs, venant à se rompre, ces humeurs se confondent les unes avec les autres.

(*Peinture*) *Confusion*, dans le langage des peintres, s'entend de la mauvaise disposition ou de la multiplicité des objets qui composent un tableau.

Les objets sont *confus* dans un tableau quand ils y sont mal-adroitement multipliés, quand le spectateur ne peut se rendre compte du plan qu'ils occupent; quand les lumières, mal-entendues, mal distribuées, mal dégradées, égarent la vue sur toutes les parties du tableau, sans l'appeler à l'objet dont elle doit principalement s'occuper; quand enfin, le ton de ce qui doit s'avancer ne se détache pas de ce qui lui sert de fond. Ainsi, la *confusion* peut être quelquefois un vice de composition, et quelquefois un vice de clair-obscur et de couleur.

CONGÉ, s. m. du latin *commeatus*, formé de *con* et de *meo*, aller, passer d'un lieu à un autre: permission d'aller, de venir, de se retirer, dispense de s'acquitter du devoir auquel on étoit obligé.

(*Art milit.*) *Congé*; permission donnée à un soldat par son chef ou par le ministre de s'absenter ou de se retirer tout-à-fait. Dans le premier cas, c'est un *congé limité*; dans le second, c'est un *congé absolu*.

(*Marine*) *Congé*; passe-port ou permission de naviguer, délivrée par le commissaire des classes, au nom du Gouvernement, pour autoriser le capitaine d'un bâtiment de commerce à naviguer au lieu de sa destination, et à faire son retour.

(*Pratique*) *Congé d'adjuger*; c'est un jugement obtenu par la partie qui poursuit un décret contre la partie saisie.

Congé faute de se présenter; c'est un acte délivré à l'avoué du défenseur contre le demandeur qui ne se présente pas dans les délais prescrits.

Congé faute de venir plaider; c'est un défaut qui se donne à l'audience au défendeur contre le demandeur qui ne comparoit pas en personne, ni par procureur. Ce défaut emporte décharge de la demande.

Congé pour la résolution des locations; c'est la déclaration faite par celui qui a donné, ou par celui qui a pris à loyer, pour résoudre et faire cesser une location.

(*Douanes*) *Congé* se dit de la permission que les commis des barrières des villes donnent pour enlever et laisser entrer des marchandises dont on a payé les droits.

(*Diplomat.*) *Audience de congé*; c'est la dernière audience publique

que donnée à un ambassadeur avant son départ.

CONGÉLATION, s. f. du latin *congelatio*, formé de *con* et de *gelo*, geler ensemble.

(*Physique*) Passage de l'état de la fluidité d'une substance à l'état de fixité ou de solidité par le refroidissement. Lorsqu'une substance fluide se refroidit jusqu'à un certain point, elle perd la mobilité respective de ses parties, en quoi consiste sa fluidité, et elle prend une forme concrète, solide et dure.

(*Méd.*) Les médecins ont donné le nom de *congélation* à la catalepsie, parce que ceux qui en sont attaqués ont les membres roides et sans mouvement comme s'ils étoient gelés.

CONGÉNÈRE, du latin *congener*, formé de *con*, avec, et de *genus*, genre : d'un seul genre, d'un même genre.

(*Anat.*) On appelle muscles *congénères* ceux qui concourent à un même mouvement. Ils sont opposés aux antagonistes, qui font un mouvement contraire.

(*Botan.*) On dit qu'une plante est *congénère* d'une autre plante lorsqu'il y a entre elles la somme et la qualité des rapports sur laquelle est fondé le caractère des genres analogues.

CONGESTION, s. f. du latin *congestio*, formé de *con* et de *gero*, amasser ensemble.

(*Méd.*) Amas d'humeur qui se fait dans quelque partie du corps. On dit qu'une maladie s'est faite par *congestion* lorsque la matière morbifique s'est fixée lentement sur une partie. Les *congestions* sont internes ou externes : il est aisé d'apercevoir celles-ci ; mais celles-là sont plus difficiles à discerner.

CONGLOBÉ, adj. du latin *conglobatus*, formé de *con* et de *globor*, se former en rond.

(*Anat.*) Les anatomistes modernes ont réduit les glandes du corps en deux espèces ; savoir, en glandes *conglobées*, et en glandes *conglomérées*. *V.* ce mot.

La glande *conglobée* est un petit corps continu et uni, enveloppé d'une tunique déliée qui le sépare de toutes les autres parties, et qui donne entrée à une artère et à un nerf, et laisse sortir une veine et un vaisseau excrétoires. De ce nombre sont les glandes qui servent à perfectionner la lymphe. Ainsi, les glandes des aines, des aisselles, et celles du mésentère, qui n'ont point d'autre fonction, sont des glandes *conglobées*.

(*Botan.*) *Conglobées* se dit des feuilles et des fleurs ramassées en boule.

CONGLOMÉRÉ, adj. du latin *conglomero*, formé de *con* et de *glomus*, *glomeris*, peloton, dévider en peloton.

(*Anat.*) On appelle glandes *conglomérées* celles qui sont composées de petits corps spongieux ou grains glanduleux joints ensemble, et qu'on peut regarder comme autant de glandes *conglobées*. De ce nombre sont les glandes qui séparent du sang quelque liqueur particulière. Ainsi les reins qui séparent l'urine du sang, les parotides qui séparent la salive, le foie qui sépare la bile, sont des glandes conglomérées.

CONGRES, s. m. du latin *congressio* ou *congressus*, formé de *con* et de *gradior*, aller, marcher ensemble : approche, entrevue, fréquentation, assemblée.

(*Pratique*) Ce mot a signifié une épreuve de la puissance ou de l'impuissance des gens mariés, autrefois ordonnée par la justice, lorsqu'on prétendoit à la nullité du mariage pour cause d'impuissance. Cette preuve se faisoit en présence de chirurgiens et de matrones nommés par l'official. L'indécence d'une telle preuve, et même le peu de certitude que l'on en pouvoit tirer, ont porté le parlement de Paris à la proscrire par arrêt du 18 février 1667. Cette singulière jurisprudence a été pratiquée en France pendant cent vingt ans. Elle s'introduisit vers le milieu du seizième siècle, à l'occasion d'un jeune homme qui, accusé d'impuissance, eut la témérité de demander le *congrès* : le juge, surpris de la nouveauté de cette demande, ne crut pas qu'elle pût être refusée, regardant cette épreuve comme un

moyen infaillible de découvrir la vérité.

(*Polit.*) *Congrès* se dit aussi d'une assemblée de plusieurs ministres des différentes puissances qui se sont rendus dans le même endroit pour traiter, discuter, concilier les intérêts de leurs cours respectives, conclure un traité, la paix. Le *congrès de la Haie*, *d'Utrecht*, *de Cambrai*, *de Soissons*, *de Rastadt*, etc.

On appelle encore *congrès* l'assemblée des représentans des Etats-Unis de l'Amérique.

CONIFERE, adj. du grec κῶνος (*kónos*), pomme de pin, et de φερω (*phéró*), porter : qui porte des pommes de pin.

(*Botan.*) Epithète que l'on donne à certaines plantes, dont la disposition des fleurs, ou quelque partie, ressemble en quelque sorte au cône ou strobile.

CONIQUE, adj. du latin *conicus*, contraction, de *conifactus*, fait en forme de cône. *V.* CONE.

(*Botan.*) On appelle ainsi les plantes, les fleurs ou quelques-unes de leurs parties qui ressemblent à un cône ou à une pomme de pin.

Lorsque le cône est renversé, on dit *obconique*, et lorsque la forme se rapproche de la forme *conique* plus que de toute autre, on dit *conoïdale*.

(*Géom.*) *Conique* se dit en général de ce qui a rapport au cône, ou qui lui appartient, ou qui en a la figure.

Sections coniques ; lignes courbes que donne la section d'un cône par un plan.

Les sections coniques sont l'ellipse, la parabole et l'hyperbole, sans compter le cercle et le triangle, qu'on peut mettre au nombre des sections *coniques*. En effet, le cercle est la section d'un cône par un plan parallèle à la base du cône, et le triangle en est la section par un plan qui passe par le sommet. *V.* pour les propriétés des *sections coniques*, *Voy.* ELLIPSE, PARABOLE, HYPERBOLE.

Les *sections coniques* sont des courbes qui toutes ensemble font un système de figures régulières, tellement liées les unes aux autres, que chacune peut, dans le passage à l'infini, changer d'espèce et devenir successivement de toutes les autres. Le cercle, par exemple, en changeant infiniment peu le plan coupant, devient une ellipse ; et l'ellipse, en reculant son centre à l'infini, devient une parabole, dont la position étant ensuite un peu changée, elle devient la première hyperbole : toutes ces hyperboles vont ensuite en s'élevant jusqu'à se confondre avec la ligne droite, qui est le côté du cône.

Dans le cercle, le paramètre est double de la distance du sommet au foyer du centre ; dans l'ellipse, le paramètre de tout diamètre est, à l'égard de cette distance, dans une raison qui est entre la double et la quadruple ; dans la parabole, cette raison est précisément le quadruple, et dans l'hyperbole la raison passe le quadruple.

Tous les diamètres des cercles et des ellipses se coupent au centre et en dedans de la courbe ; ceux de la parabole sont tous parallèles entre eux et à l'axe ; ceux de l'hyperbole se coupent au centre, aussi bien que ceux de l'ellipse, mais avec cette différence que c'est en dehors de la courbe.

Les *sections coniques*, en y comprenant le cercle, composent tout le système sur le second ordre, ou courbes du premier genre, la ligne droite étant appelée ligne du premier ordre.

CONIROSTRES, adj. du grec κωνος (*kónos*), pomme de pin, cône, et du latin *rostrum*, bec : qui a le bec *conique*.

(*Ornythologie*) Tel est le nom que les ornythologistes donnent à une famille de passereaux dont le bec a la forme *conique*.

CONJECTURE, s. f. du latin *conjectura*, formé de *conjicio*, lancer, exposer, augurer, interpréter.

(*Didact.*) Jugement fondé sur des probabilités, des preuves qui n'ont qu'un certain degré de vraisemblance. La *médecine*, *la physique*, *l'art de vérifier les écritures*, *etc. sont des sciences conjecturales.*

CONJONCTION, s. f. du lat.

conjunctio, formé de *con* joindre ensemble, mettre sous le même joug : union.

(*Grammaire*) Il se dit des particules qui lient les parties d'un discours. La *conjonction* est la huitième en ordre des parties de l'oraison. *Et*, *car*, *mais* sont des *conjonctions* grammaticales.

(*Astron.*) On appelle *conjonction* la rencontre apparente de deux astres ou de deux planètes au même point du ciel, ou plutôt au même signe du zodiaque : pour que deux astres soient censés en *conjonction*, il faut qu'ils aient la même longitude.

Les astronomes se servent assez généralement du mot de *conjonction* pour exprimer la situation de deux astres dont les centres se trouvent, avec le centre de la terre, dans un même plan perpendiculaire avec le plan de l'écliptique.

Les observations des planètes dans leurs *conjonctions* sont très-importantes pour l'astronomie : ce sont autant d'époques qui servent à déterminer les mouvemens des corps célestes, les routes qu'ils tiennent et la durée de leur cours. Les *conjonctions* de Vénus sont les plus importantes.

Les planètes inférieures; savoir, Vénus et Mercure, ont deux sortes de *conjonctions*: l'une arrive lorsque la planète se trouve entre le soleil et la terre, et par conséquent plus près de la terre : on la nomme *conjonction inférieure*; l'autre arrive quand la planète est le plus éloignée de la terre qu'il est possible, c'est-à-dire que le soleil se trouve entre la planète et la terre : on l'appelle *conjonction supérieure*. La lune se trouve en *conjonction* avec le soleil tous les mois. On appelle ces *conjonctions* et ces oppositions du nom général de ZIZIGIES. *V.* ce mot. Il n'y a jamais d'éclipse de soleil que lorsque sa *conjonction* avec la lune se fait proche les nœuds de l'écliptique, ou dans ces nœuds mêmes. Le retour des planètes à leurs *conjonctions* s'appelle révolution synodique.

CONJONCTIVE, s. f. même origine que CONJONCTION.

(*Anat.*) Tunique extérieure de l'œil, qu'on appelle aussi ALBUGINÉE. *V.* ce mot. Elle couvre tout le globe de l'œil, excepté la partie antérieure qu'on appelle la cornée ; elle est ainsi nommée, parce qu'elle renferme toutes les autres, ou parce qu'elle attache l'œil dans l'orbite : elle est d'une sensibilité exquise, et elle abonde en veines et en artères, qu'on aperçoit aisément dans l'inflammation des yeux.

CONJUGAISON, s. f. du latin *conjugo*, mettre sous le même joug.

(*Grammaire*) Distribution, par ordre, de toutes les parties des verbes, ou arrangement suivi de toutes leurs terminaisons, selon les voix, les modes, les tems, les nombres et les personnes, c'est-à-dire, selon que le verbe, par ses terminaisons, est déclaré être à l'actif ou au passif, à l'indicatif ou à l'impératif, au subjonctif ou à l'infinitif, etc.

(*Anat.*) Ce mot se dit aussi de certains nerfs qui ont la même origine et qui concourent ensemble.

(*Botan.*) *Feuille conjuguée*; c'est celle qui est composée de deux folioles fixées au sommet d'un pétiole commun, comme dans le *courbaril*, ou sur deux points opposés de ce même pétiole, comme dans la *gesse odorante*.

(*Mathém.*) *Diamètres conjugués*; ceux qui dans les sections coniques sont réciproquement parallèles à leurs tangentes au sommet.

Axe conjugué; le plus petit des diamètres, ou le plus petit axe d'une ellipse.

Ovale conjugué; c'est, dans la haute géométrie, une ovale qui appartient à une courbe, et qui se trouve placée sur le plan de cette courbe, de manière qu'elle est comme isolée et séparée des autres branches ou portions de la courbe.

Hyperboles conjuguées; on appelle ainsi deux hyperboles opposées que l'on décrit dans l'angle vide des asymptotes des hyperboles opposées, et qui ont les mêmes

asymptotes et le même axe que ces hyperboles, avec cette seule différence que l'axe transverse des opposées est le second axe des *conjuguées*, et réciproquement.

CONJURATION, s. f. du latin *conjuratio*, formé de *con* et de *juro*, jurer ensemble.

(*Hist. anc.*) Ce mot signifioit, parmi les anciens Romains, une cérémonie qui se pratiquoit dans les grands dangers de la république.

Le peuple, assemblé au capitole, juroit de défendre la république, et marchoit sous les ordres du général.

(*Hist. eccl.*) *Conjuration* signifie aussi exorcisme. Lorsqu'il s'agissoit de chasser un démon du corps d'un possédé, ce qui s'appeloit *exorciser*, le prêtre n'en venoit à bout qu'après plusieurs *conjurations*.

On faisoit encore des *conjurations* toutes les fois qu'il falloit renouveler l'eau bénite.

(*Nécromancie*) *Conjuration* s'est dit ensuite des paroles, caractères ou cérémonies magiques, par lesquelles les magiciens prétendoient évoquer ou chasser les esprits malins, et détourner les choses nuisibles.

(*Polit.*) Ce mot, qui dans sa signification primitive n'étoit employé que dans un sens favorable, ne se prend plus qu'en mauvaise part, pour exprimer un complot de gens mal intentionnés contre le prince ou contre l'État.

CONNÉES, adj. du latin *connatæ*, formé de *connato*, nager ensemble, suivre le même dessein, courir après le même objet.

(*Botan.*) *Parties connées*; se dit des parties des plantes qui font immédiatement corps entre elles.

Feuilles connées, celles qui étant opposées et sessiles se réunissent par la base de leur disque, en contournant la tige: telles sont celles du chèvrefeuille.

Anthères connées, celles qui sont réunies par leurs bords ou leurs côtés en une espèce de petit tube, telles que celles de presque toutes les plantes dites à *fleur composée*, ou faisant immédiatement corps entre elles de toute autre manière, comme dans l'*if*.

CONNÉTABLE, s. m. corruption de *comestable*, *comes stabuli*.

(*Hist.* L'origine de ce mot vient de ce qu'autrefois cette charge a été exercée par le grand écuyer, qui étoit un des officiers de la couronne, ayant l'intendance des écuyers du roi. Cet officier fut ensuite établi chef de toute la gendarmerie et, sous Louis-le-Gros, on voit le *connétable* de Vermandois prendre le commandement des armées. On crut la dignité de *connétable* ensevelie avec le *connétable* de Saint-Paul, qui fut exécuté à mort en 1475; mais François I la fit revivre en faveur de Charles de Bourbon. Enfin elle a été supprimée en 1627, après la mort du *connétable* de Lesdiguières.

La juridiction du *connétable* dans les contestations qui concernent le point d'honneur, a subsisté jusqu'à l'époque de la révolution: elle étoit exercée par les maréchaux de France, et présidée par leur doyen, qui, comme représentant du *connétable*, avoit une garde particulière, etc.

Le titre de *connétable* a été rétabli en France par le même sénatus-consulte qui a nommé Napoléon Bonaparte empereur de la République française.

En Angleterre, le grand *connétable* étoit aussi un officier de la couronne, créé par Guillaume-le-Conquérant, et dont la dignité fut héréditaire jusque sous le règne de Henri VIII, qui la supprima, parce que sa puissance lui étoit devenue insupportable.

C'est d'après ces *connétables* d'Angleterre, qui avoient été si puissans que furent créés, sous Edouard I, des *connétables* d'un rang très-inférieur, qui sont encore aujourd'hui distribués dans les villes qui ont droit de corporation, et qui dans chaque *hundred* (division territoriale composée de cent familles), sont chargés d'y maintenir la paix et la tranquillité. On les appelle *grands connétables* pour les distinguer d'autres *connétables* subalternes que l'accroissement de population et la corrup-

tion des mœurs ont excessivement multipliés, et que l'on apelle vulgairement *petits connétables*.

Il y a encore en Angleterre, ainsi qu'en Espagne et ailleurs, des *connétables* d'un rang plus élevé, mais dont le titre est toujours accompagné du nom de quelque lieu où ils exercent leur autorité. Tels sont en Angleterre le *connétable de la tour de Londres*, le *connétable du château de Douvres*, etc. et en Espagne *le connétable de Castille*, *le connétable de Navarre*.

CONNIVENCE, s. f. du latin *conniventia*, formé de *con* et de *niveo* ou *nivo*, qui signifie proprement cligner de l'œil, et, figurément, dissimuler, être de *connivence* avec quelqu'un.

(*Pratique*) C'est la dissimulation d'un mal qu'on peut et qu'on doit empêcher. La *connivence* des magistrats est un crime.

(*Botan.*) De *connivence* les botanistes ont fait *connivent*, pour désigner quelques parties des plantes, comme le *calice*, etc., dont les divisions sont rapprochées par leurs sommets ou en totalité; ou qui tendent manifestement à ce rapprochement, soit par incourbure, soit par inflexion; ou enfin quand le bord indivis du limbe est contracté d'une manière remarquable.

(*Physiol.*) *Valvules conniventes*: ce sont des plis en forme de cellules qui s'observent sur les parois internes du canal intestinal.

CONNOISSANCE, s. f. du latin *cognitio*, formé de *cognosco*, composé de *con* et de *gnosco*, ou *nosco*, savoir, entendre, discerner plusieurs choses: idée, notion qu'on a de quelque chose, de quelque personne.

(*Philos.*) Les *connoissances* en matière de philosophie, et sur-tout d'algèbre, ne s'acquièrent que par trois voies, l'une qu'on appelle *synthétique* lorsque d'une chose connue on descend à une moins connue dont on tire une conséquence; la seconde, *analytique* lorsque de la conclusion on remonte aux principes sur lesquels elle est fondée; la troisième s'appelle d'*inquisition* lorsque, sans avoir proposé aucune conséquence à démontrer, on examine avec attention les principes, et on regarde avec attention quelle conséquence on en peut tirer.

(*Pratique*) *Connoissance* signifie aussi juridiction, droit qu'on a de juger quelque chose.

Connoissance charnelle; la conjonction de l'homme et de la femme, de la *connoissance* charnelle provient l'affinité charnelle, qui est une proximité sans aucune parenté naturelle.

(*Vénerie*) *Connoissances*, en termes de chasse, se dit de certaines marques imprimées par le pied du cerf, et auxquelles on reconnoit son âge et sa grosseur. On dit qu'un cerf a une *connoissance* quand il se peut faire distinguer des autres par quelques marques.

(*Art. milit.*) *Connoissance du pays*; une des grandes attentions d'un général d'armée est de connoître le local du pays où il va faire la guerre. Il a recours à des cartes topographiques, mais qui ne sont pas toujours exactes, à moins qu'elles n'aient été levées nouvellement et par des ingénieurs du pays. *Voy.* CARTES MILITAIRES.

(*Marine*) *Connoissance des côtes*; ce sont des descriptions des côtes, selon la situation de leur terrein, selon la couleur des terres, selon leur figure et la nature du fonds de chaque parage, à quoi l'on ajoute les vents et les courans qui y peuvent régner en certaines saisons, les poissons et les oiseaux qu'on y voit paroître, enfin tous les indices qui peuvent donner *connoissance* au pilote du parage où il est arrivé.

Avoir connoissance d'une terre, d'une île, d'un vaisseau, d'une escadre; c'est les voir, les distinguer, les reconnoître avec certitude, du vaisseau où l'on se trouve.

(*Astronom.*) *Connoissance des tems*; c'est le titre d'un ouvrage publié chaque année par l'académie des sciences et, depuis sa suppression, par le bureau des longitudes, et dont le but est d'annoncer, pour l'usage des astronomes et des navi-

gateurs les mouvemens célestes:

(*Peinture*) *Connoissance*, dans le langage des arts, se prend pour la faculté de s'y connoître. Il y a deux sortes de *connoissances*, l'une *intellectuelle*, et l'autre *matérielle*.

La première sert à faire appercevoir si l'ouvrage est bon, et la seconde quel en est l'auteur.

La *connoissance intellectuelle* s'acquiert en partie par l'étude de l'art; la *connoissance matérielle* dépend d'une longue comparaison d'un grand nombre d'ouvrages de différens maîtres : celle-là appartient à l'homme instruit, et celle-ci est particulièrement recherchée par les marchands de tableaux. Ce n'est pas de juger le tableau lui-même que ceux-ci se piquent, c'est d'y attacher le nom d'un artiste ; aussi s'appliquent-ils à savoir distinguer la manière générale qui caractérise chaque école, et la manière particulière qui caractérise chaque maître.

CONNOISSEMENT, s. m. de *connoître*. *V.* CONNOISSANCE.

(*Commerce maritime*) C'est une espèce d'acte ou de reconnoissance sous signature privée, que le maître ou capitaine d'un navire donne à un marchand, des marchandises et effets qu'il a fait charger dans son bord, avec soumission de les porter au lieu de leur destination, moyennant un certain prix.

Le *connoissement* ne se fait que pour une partie de la marchandise chargée dans un navire ; car lorsqu'un négociant charge tout le bâtiment pour son compte personnel, on appelle, dans ce cas, *charte-partie* l'acte qui se fait entre lui et le propriétaire du bâtiment. *Voy.* CHARTE-PARTIE.

CONOIDE, s. m. du grec κωνος (*kônos*) cône, et de εἶδος (*eidos*), forme, ressemblance : qui a la figure d'un cône.

(*Géom.*) Corps solide formé par la révolution d'une courbe quelconque autour de son axe ; on donne encore ce nom à d'autres solides qui, au lieu d'être composés, comme celui-ci, de tranches circulaires, perpendiculaires à l'axe, sont composés d'autres espèces de tranches.

Le *conoïde* prend le nom de la courbe qui l'a produit par sa révolution. Un *conoïde parabolique*, qu'on appelle aussi un *paraboloïde*, est le solide produit par la révolution de la parabole autour de son axe, etc.

(*Physiol.*) On appelle *conoïde*, une glande qui a la forme d'une pomme de pin, et qui se trouve vers le troisième ventricule du cerveau, autrement la glande pinéale du cerveau.

CONQUASSATION, s. f. du lat. *conquasso*, agiter, ébranler.

(*Pharmacie*) L'action de réduire en pulpe par le broiement.

CONQUE, s. f. du grec κόγχη (*kogché*), dont les Latins ont fait *concha*.

(*Conchyliologie*) Les anciens naturalistes donnent ce nom aux coquilles bivalves.

La *conque* de Vénus étoit ainsi appelée à cause de sa ressemblance avec la nature d'une femme.

(*Anat. et acoustique*) *Conque* se dit de la cavité de l'oreille externe, qui se trouve placée entre les deux éminences formées par le cartilage de l'aile de l'oreille ; le fond de cette cavité répond à la partie antérieure du *conduit auditif*. Sa figure, qui ressemble à-peu-près à un entonnoir, favorise l'entrée d'une plus grande quantité de rayons sonores, ou de parties d'air mises en vibration par les corps sonores, et est propre à les transmettre ensuite au conduit auditif; et sa composition cartilagineuse fait que ces vibrations de l'air sont maintenues dans toute leur force.

On appelle aussi *conques* supérieures et inférieures des narines la partie inférieure de chaque portion latérale de l'os ethmoïde.

(*Sculpture, Archit.*) *Conque* est encore un ouvrage de sculpture, de marbre ou autre matière, en forme de grande coquille.

CONQUÊTS, s. m. de l'ancien mot français *conquester*, formé du latin barbare *conquæstare*, acquérir, conquérir.

(*Pratique*) Ce sont les biens acquis par le mari et la femme pendant la communauté.

CONSANGUIN, adj. du latin

consanguineus, d'un même sang.

(*Pratique*) Les frères *consanguins* sont ceux nés d'un même père; les frères utérins, au contraire, sont ceux issus d'une même mère. Lorsqu'ils sont tous procréés d'un même père et d'une même mère, on les appelle frères *germains*.

CONSCRIT, s. m. du latin *conscriptus*, formé de *con* et de *scriptus*, inscrit avec, au nombre de

(*Hist. rom.*) *Pères conscrits;* On appeloit ainsi les sénateurs romains dont les noms étoient inscrits dans le registre ou catalogue des sénateurs. Ce nom fut d'abord appliqué à ceux qui étoient ajoutés aux anciens, et que l'on créoit nouvellement; mais ensuite tous les sénateurs furent appelés indistinctement *pères conscrits*.

(*Rép. fr.*) On appelle ainsi celui qui est sujet à la conscription militaire.

CONSÉCRATION, du lat. *consecratio*, formé de *con* et de *sacro*, dévouer à. . . .

(*Hist. rom.*) *Consécration d'un pontife romain;* on le faisoit descendre dans une fosse avec ses habits pontificaux, puis on couvroit la fosse d'une planche percée de plusieurs trous: alors le victimaire et les autres ministres servant aux sacrifices amenoient sur la planche un taureau orné de guirlandes de fleurs, et lui enfonçoient le couteau dans la gorge. Le sang qui en découloit tomboit par les trous de la planche sur le pontife, qui s'en frottoit les yeux, le nez, les oreilles et la langue. Après cette cérémonie, on le tiroit de la fosse tout couvert de sang. On le saluoit par ces paroles: *Salve pontifex*, et après lui avoir fait changer d'habits, on le conduisoit chez lui, où il y avoit un magnifique repas.

Le mot *consécration* servit ensuite à exprimer la cérémonie de l'apothéose des empereurs et des impératrices. *V.* APOTHÉOSE.

(*Numismatique*) Les médaillistes appellent *consécration* l'apothéose d'un empereur exprimée sur une médaille: d'un côté est la tête de l'empereur, couronnée de lauriers et souvent voilée, et dans l'inscription on lui donne le titre de *Divin*. Au revers, il y a un temple, ou un autel, ou un bûcher, ou un aigle sur un globe, et qui prend son essor pour s'élever au ciel. D'autre fois l'empereur paroît dans les airs porté par un aigle qui l'enlève au ciel, et pour inscription: toujours, CONSECRATIO. Au lieu d'un aigle, les impératrices ont un paon.

(*Culte cathol.*) La *consécration* est l'action par laquelle le prêtre qui célèbre la messe consacre le pain et le vin.

L'opinion la plus commune et la plus reçue dans l'église latine est que la consécration du pain et du vin consiste en ces mots: CECI EST MON CORPS, CECI EST MON SANG. L'Église grecque, au contraire, attribue le changement du pain et du vin au corps et au sang de notre Seigneur, à une certaine prière qu'ils appellent l'*Invocation du St.-Esprit*. Dans cette prière, qui se fait immédiatement après les paroles CECI EST MON CORPS, CECI EST MON SANG, le prêtre demande à Dieu qu'il envoie son St.-Esprit sur le pain et le vin, et que par sa présence il les sanctifie, et les change en corps et en sang de Jésus-Christ.

Consécration se dit aussi de l'imposition des mains de l'évêque, de la dédicace d'une église, etc.

CONSEIL, s. m. du latin *consilium*, formé de *consulo*, composé de *con* et de *salio*, saillir ensemble, de plusieurs avis en former un seul.

(*Econom. polit.*) *Conseil d'État;* C'est, en France, un corps politique chargé, sous la direction de l'empereur, de rédiger les projets de loi et d'administration publique, et de résoudre les difficultés qui s'élèvent en matière d'administration

Conseil aulique; ce tribunal n'avoit d'abord été établi que pour juger les contestations qui s'éleveroient entre les sujets de l'empereur d'Allemagne; maintenant il exerce sa juridiction sur tous les sujets de l'Empire, et connoît de leurs différens.

Conseil privé; c'est en France et

Angleterre un conseil présidé par l'empereur ou par le roi, où se traitent les affaires d'État.

(*Art milit.*) *Conseil de guerre;* c'est l'assemblée des chefs d'une armée pour délibérer des affaires qui se présentent, selon les occasions, comme entreprise de siéges, retraites, batailles, etc.

C'est aussi un tribunal militaire, composé d'officiers de tout grade, pour juger les délits contre la discipline militaire.

(*Marine*) *Conseil de guerre;* c'est, à la mer, l'assemblée des chefs d'une armée navale ou d'une escadre pour délibérer, dans les occasions importantes, d'un combat, d'une retraite, d'une relâche, etc.

On dit proverbialement que les *vents sont au conseil* lorsqu'après un calme il paroît venir quelque souffle de vent, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, et qu'il n'est pas décidé à quelle aire de vent il se fixera.

(*Pratique*) *Conseil* est l'avis qu'on donne sur une affaire. C'est encore le titre que prend un jurisconsulte lorsqu'il donne une consultation par écrit. *Le conseil soussigné*, etc.

On appelle aussi *conseil* un avoué ou jurisconsulte chargé de diriger une personne dans ses affaires.

CONSENTEMENT, s. m. du lat. *consensus* ou *consentio*, accord général, ce que les Grecs appellent *symphonie*, acquiescement à quelque chose; acte par lequel on agrée et l'on permet ce que les autres veulent.

(*Pratique*) Le commencement de la volonté de parties sur un fait dont elles ont connoissance et qu'elles approuvent.

(*Méd.*) *Consentement des parties;* ce mot s'entend d'une certaine relation, par le moyen de laquelle, lorsqu'une partie est immédiatement affectée, une autre, à une distance, se trouve affectée de la même sorte.

Ce rapport ou ce consentement des parties est sans doute produit par la communication des nerfs, et par leur distribution et leurs ramifications admirables par tout le corps.

(*Marine*) Les marins se servent du mot *consentir*, dans le sens de céder, obéir, lorsqu'ils parlent d'un mât, d'une vergue, etc. qui a plié, cédé, *consenti* à la violence du vent, etc. et qui reste forcé dans une mauvaise situation; les fibres du bois étant cassées et dérangées, sans que la pièce soit tout-à-fait rompue. *Notre grand mât, notre grande vergue consentît.* On remédie à cet accident par des jumelles, etc.; mais ce n'est qu'en attendant une relâche où l'on puisse changer la pièce.

CONSEQUENT, adj. du latin *consequens*, formé de *consequor*, suivre, aller après.

(*Arith.*) Le dernier des deux termes d'un rapport, ou celui auquel l'antécédent est comparé.

(*Logique*) La seconde partie d'un argument appelée *enthymême*, dont la première est l'*antécédent*.

CONSÉQUENCE ou CONSEQUENTIA, s. f. mot en usage dans l'astronomie, et qui a la même origine que CONSÉQUENT.

(*Astron.*) On dit qu'une étoile, une planète, une comète située en quelque point du ciel, se meut ou paroît se mouvoir en *conséquence* ou *in consequentiâ*, lorsqu'elle se meut ou paroît se mouvoir d'occident en orient, suivant l'ordre des signes du zodiaque.

Il est opposé à ANTECEDENCE. *V.* ce mot.

CONSERVATEUR, s. m. du latin *conservator*, formé de *conservo*, défendre, garantir, conserver.

(*Econ. polit.*) On nommoit autrefois des *conservateurs* des traités de paix qui se faisoient entre des princes, et ces *conservateurs* étoient ordinairement choisis parmi les feudataires et les propres sujets de ces princes, qui s'engageoient souvent à se déclarer contre eux, dans le cas où ils romproient le traité. Aujourd'hui on s'adresse pour cela à des princes étrangers.

(*Pratique*) On appeloit en France, sous la monarchie, *juges conservateurs*, des magistrats chargés de conserver les privilèges accordés à certains corps, ou de juger leurs contestations. Tels étoient les *juges conservateurs* des universités.

Conservateur des hypothèques ; c'est une personne commise pour recevoir les inscriptions aux hypothèques, c'est-à-dire, l'expédition authentique de l'acte qui donne naissance aux privilèges ou à l'hypothèque. *Voy.* HYPOTHEQUE, INSCRIPTION.

(*Rép. fr.*) *Sénat conservateur* ; c'est un corps politique dont les membres sont inamovibles et à vie, chargés du maintien de la constitution, de l'élection des législateurs, des tribuns, des sénateurs, des juges de cassation, et de faire des lois organiques de la constitution, sous la dénomination de *sénatus-consultes.*

CONSERVATION, s. f. du lat. *conservo*, garantir, conserver.

(*Commerce*) C'étoit, avant la révolution, le titre d'un tribunal célèbre, établi dans la ville de Lyon pour la *conservation* des privilèges des foires de cette ville, et généralement tout ce qui concernoit le commerce qui s'y faisoit. *La conservation de Lyon* a été remplacée par un tribunal de commerce tel qu'il en existe dans toutes les autres villes de la République qui en ont été jugées susceptibles.

(*Agric.*) *Greniers de conservation.* On donne ce nom à des greniers qu'on a établis dans divers pays, dans lesquels on renferme une grande quantité de froment ; on empêche qu'il n'y fermente, qu'il ne s'y échauffe et qu'il n'y contracte un mauvais goût. On l'y garantit de la rapine des rats, des souris, des oiseaux, sans l'exposer à être endommagé par les chats; on les préserve des mites, des teignes, des charansons, et de toute espèce d'insecte ; enfin on l'y *conserve* aussi long-tems qu'on veut, sans presque aucuns frais, et sans embarras de la part des cultivateurs.

CONSERVE, s. f. même origine que CONSERVATEUR.

(*Confiseur*) Confitures sèches qui se font de plusieurs pâtes ou fruits, ou fleurs ou racines, qu'on mêle avec du sucre pour les rendre plus agréables au goût.

(*Pharmacie*) Les *pharmaciens* font les *conserves* de la même manière que les confiseurs, mais dans l'intention de *conserver* la vertu des plantes, fruits, fleurs, etc. Telle est la *conserve de longue vie.*

(*Optique*) On appelle *conserves* des verres plans, un peu colorés en vert, et disposés en forme de lunettes. Ces verres ne sont point destinés à grossir les objets, mais seulement à affoiblir la lumière, dont la trop grande énergie pourroit blesser des yeux sensibles. C'est de cette propriété que leur est venu le nom de *conserves* : mais les lunetiers donnent également ce nom aux lunettes qui sont moins convexes que les autres.

(*Marine*) Ce mot se dit par extension, en termes de marine, d'un navire qui navigue de compagnie avec un ou plusieurs autres : *Nous allions de conserve avec la frégate l'Aurore ; nous perdîmes de vue notre conserve dans une brume.*

Conserver un vaisseau ou une escadre ; c'est les garder à vue, pour les mieux reconnoître ou pour observer leurs mouvemens.

Conserver deux marques ou *deux amayes ;* c'est, lorsqu'en entrant dans une rade ou un port, un vaisseau se trouve dans la même ligne avec deux objets remarquables à terre, appelés *marques* ou *amayes*, faire toujours la même route, dans la même direction, de manière à continuer de réunir ces deux objets sur la même ligne visuelle.

CONSIDENCE, s. f. formé du latin *con* et *sedeo*, se reposer, s'affaisser ensemble.

(*Didact.*) Affaissement, abaissement des choses appuyées les unes sur les autres. Lorsque les parties de l'eau qui sont élevées par les vagues s'abaissent à leur niveau, on dit que cela se fait par *considence.*

CONSIGNATION, s. f. du lat. *consignare*, cacheter.

(*Pratique*) Dépôt juridique de quelque argent ou d'autre chose en main tierce. L'origine de ce mot vient de ce qu'anciennement on ne donnoit pas par compte l'argent qu'on déposoit, mais dans

des sacs où l'on apposoit son cachet. Cet usage n'a pas été reçu, mais on n'en a pas moins continué à appeler *consignation* tout dépôt juridique.

La *consignation* se fait pour se libérer envers celui auquel les deniers sont dus, soit parce qu'il ne veut pas les recevoir, soit parce qu'il n'offre pas de remplir les conditions nécessaires.

L'effet de la *consignation* est de libérer le débiteur, et de faire cesser le cours des intérêts; mais il faut qu'elle ait été précédée d'offres réelles, qu'elle ait été ordonnée en justice, et qu'elle soit réellement effectuée.

Consignation d'amende; c'est le dépôt de l'amende qui peut être encourue, par l'événement d'une contestation, en cas d'appel, etc.

CONSIGNE, s. f. même origine que CONSIGNATION.

(*Art milit.*) Ordre verbal ou par écrit, déposé, confié, *consigné* à un commandant de poste, à une sentinelle, et que celle-ci transmet mot à mot au soldat qui la relève.

Il se dit encore, dans les places de guerre, d'un homme qui se tient aux portes et qui tient un registre exact des étrangers qui entrent dans la ville.

CONSISTANCE, s. f du latin *consisto*, soutenir, résister, être ferme.

(*Physique*) État d'un corps dont les parties ont entre elles une certaine adhérence qui fait qu'elles résistent plus ou moins à la séparation les unes des autres. Plus la consistance d'un corps est grande, et plus il y a de difficultés à en séparer les parties. Boyle appelle *corps de consistance* ce que l'on entend ordinairement par corps fixes et solides, par opposition aux corps fluides.

(*Jardin.*) Les jardiniers se servent aussi de ce mot pour désigner l'âge au-delà duquel les arbres ne croissent plus, et où néanmoins ils ne commencent pas encore à décliner.

CONSISTOIRE, s. m. du lat. *consistorium, locus ubi consistitur*, lieu où l'on s'assemble.

(*Hist. des Emp.*) Ce mot se disoit autrefois du conseil des empereurs, et on le dit encore en parlant de ce tems-là. Constantin fit venir le donatiste Cécilien et ses accusateurs dans son *consistoire.*

(*Hist. eccl*) Il s'est dit depuis du lieu où les évêques et les prêtres s'assembloient pour délibérer sur les affaires importantes.

(*Chancell. rom.*) Enfin, on l'a appliqué au conseil du pape, ou à l'assemblée des cardinaux convoqués par le pape.

On distingue le *consistoire public* et le *consistoire secret.* Le premier se tient dans la grande salle du palais apostolique. Le pape préside sur un trône fort élevé, couvert d'écarlate et sur un siége de drap d'or. Il a à droite les cardinaux et les prêtres, et à gauche les cardinaux-diacres. Les ambassadeurs des rois sont au côté droit du pape; les protonotaires, et les autres officiers sont sur les degrés du trône; les courtisans sont assis à terre.

Le *consistoire secret* se tient en une chambre plus secrète, qu'on appelle la chambre des *papes-gays*, où le pape, pour tout trône, n'a qu'un siége élevé de deux degrés. Il n'y entre que deux cardinaux, dont le pape recueille les opinions: en ce sens, on dit que le pape a tenu *consistoire.*

(*Droit rom.*) Dans le droit romain, *consistoire* s'entend du lieu où l'on traite des affaires publiques, ou du lieu où l'on rend la justice.

(*Relig. réform.*) Parmi les protestans, *consistoire* se prend pour un conseil ou une assemblée composée des ministres et des anciens de leur culte pour régler leurs affaires, leur police et leur discipline.

CONSOLE, s. f. du latin *consolidare*, affermir, soutenir, consolider.

(*Archit.*) Pièce en saillie qui sert à soutenir quelque buste, quelque vase, ou qui sert de clef à une arcade.

CONSOLIDATION, s. f. même

origine que CONSOLE : action par laquelle une chose est consolidée.

(*Pratique*) On dit, en termes de pratique, la *consolidation* de l'usufruit à la propriété, pour la réunion de l'usufruit à la propriété.

(*Chirurgie*) *Consolidation* se dit de la réunion des lèvres d'une plaie quand elle commence à se cicatriser.

(*Jardin.*) Les jardiniers s'en servent dans le même sens pour exprimer la guérison des plaies des arbres.

CONSOMPTIF, du lat. *consumo*, consumer, user, détruire.

(*Méd.*) Epithète que les médecins donnent aux remèdes qui ont la vertu de consumer les chairs : les pierres à cautère, l'eau phagédénique sont des remèdes *consomptifs*.

CONSOMPTION, s. f. même origine que CONSOMPTIF.

(*Méd.*) La *consomption* est une maladie de langueur fort commune en Angleterre, et qui est la même que la PHTHISIE, l'HECTISIE. *V.* ces mots.

CONSONNANCE, du latin *consonantia*, formé de *con* et de *sonus*, un même son.

(*Grammaire*) *Consonnance* se dit des cadences semblables, de la ressemblance des sons, des mots dans la même phrase. *V.* ASSONNANCE.

(*Musique*) La *consonnance*, en musique, est en général l'effet de deux ou plusieurs sons entendus à la fois ; mais on restreint communément la signification de ce terme, aux intervalles formés par deux sons dont l'accord plaît à l'oreille.

De cette infinité d'intervalles qui peuvent diviser les sons, il n'y en a qu'un très-petit nombre qui fassent des *consonnances* : tous les autres choquent l'oreille, et sont appelés pour cela *dissonnances*.

On distingue les *consonnances* en parfaites ou justes, dont l'intervalle ne varie point, et en imparfaites, qui peuvent être majeures ou mineures.

Les *consonnances* se divisent encore en simples et composées.

Le caractère physique des *consonnances* se tire de leur production dans un même son, ou du frémissement des cordes. De deux cordes bien d'accord formant ensemble un intervalle d'octave, si l'on fait sonner la plus grave, l'autre frémit et résonne.

CONSPIRANT, TE, adj. du latin *conspiro*, formé de *con* et de *spiro*, souffler, désirer ensemble.

(*Mécan.*) *Puissances conspirantes* : ce sont celles qui n'agissent pas dans des directions opposées ; les puissances sont d'autant plus *conspirantes* que leurs directions sont moins opposées, et l'on peut même dire qu'à proprement parler il n'y a de puissances véritablement *conspirantes* que celles qui agissent suivant la même direction.

CONSTANTE, adj. du latin *consto*, formé de *con* et de *sto*, être debout avec un autre, être ensemble, être évident, certain, durable.

(*Géom.*) *Quantité constante* ; c'est une quantité qui ne varie point par rapport à d'autres quantités *variables*. Ainsi, le paramètre d'une parabole, le diamètre d'un cercle, sont des quantités *constantes*, par rapport aux abscisses et ordonnées qui peuvent varier tant qu'on veut. En algèbre, on marque ordinairement les quantités *constantes* par les premières lettres de l'alphabet, et les variables par les dernières.

CONSTELLATION, s. f. du lat. *constellatio*, assemblage, amas de plusieurs étoiles.

L'assemblage de plusieurs étoiles exprimées et représentées sous le nom et la figure d'un homme, d'un animal, ou de quelque autre chose. On l'appelle aussi un *astérisme*.

(*Astron.*) La division des cieux en *constellations* est fort ancienne, au moins a-t-elle été connue des plus anciens auteurs qui ont écrit sur l'astronomie.

Les douze *constellations* du zodiaque ont toujours occupé spécialement les observateurs. Ainsi, le ciel étoilé a trois parties principales : celle, du milieu appelée *zodiaque*, renferme toutes les étoiles qui se trouvent dans les environs de la route des planètes,

pendant leur révolution, et le zodiaque s'étend de plus jusqu'à 8 ou 9 degrés, au-delà desquelles les planètes ne sauroient s'écarter de l'écliptique. Cette zone, ou bande du zodiaque, sépare les *constellations* de la partie boréale qui est au nord du zodiaque, de celles de la partie australe qui est au midi.

Ptolémée, qui est le premier qui ait dressé un catalogue d'étoiles, en forma 48 *constellations*, dont 12 autour de l'écliptique, 21 dans la partie septentrionale du ciel, et 15 dans la partie méridionale.

A ces 21 *constellations*, Tycho-Brahé en a ajouté deux autres; savoir, la *chevelure de Bérénice* et *Antinoüs*.

Les voyages que les astronomes modernes ont fait vers l'hémisphère méridional leur ont donné lieu d'en observer les étoiles, et d'en former de nouvelles *constellations*. Jean Boyer en a ajouté 12 autres, et l'abbé de la Caille 14. Le premier a rendu un grand service à l'astronomie, en publiant des cartes célestes, dans lesquelles les étoiles de chaque *constellation* sont désignées chacune par une lettre de l'alphabet grec ou latin; ce qui a été reçu de tous les astronomes qui l'ont suivi, et particulièrement par les Anglais, dans le grand Atlas de Flamsted et dans le planisphère anglais, dont on se sert journellement.

CONSTIPATION, s. f. du latin *constipo*, formé de *con* et de *stipo*, remplir, boucher, serrer ensemble, entasser.

(*Méd.*) Rétention des matières fécales dans les intestins, au-delà du terme où la nature a coutume de s'en débarrasser.

CONSTITUANT, partic. du lat. *constituens*, formé de *constituo*, composé de *con* et de *statuo*, statuer, établir avec.

(*Pratique*) Ce mot se dit de la personne ou de la chose qui constitue *pouvoir constituant*, et dans les actes où l'on constitue un procurateur; on dit le *constituant* a donné à N. pouvoir de poursuivre, etc.

(*Physique*) Il se dit, en physique, des corps, de ce qui constitue *les parties constituantes d'un corps*. La dissolution des parties *constituantes* de l'acide nitreux.

CONSTITUT, s. m. même origine que CONSTITUANT.

(*Pratique*) Clause par laquelle celui qui possède un bien meuble ou immeuble reconnoît que c'est sans aucun droit de propriété, et que la jouissance ne lui en a été donnée ou laissée qu'à titre de *constitut*.

Les effets de cette clause sont, 1.° de conserver au donateur ou au vendeur l'usufruit de la chose donnée ou vendue; 2.° de transférer en la personne du donataire ou de l'acquéreur une possession feinte et civile, qui est équipollente à une possession réelle et actuelle.

CONSTITUTION, s. f. même origine que CONSTITUANT.

(*Pratique*) C'est en général l'établissement de quelque chose. *Constitution de dot*; c'est l'acte ou la clause d'un acte qui établit ce que les futurs époux apportent en dot.

(*Polit.*) *Constitution* se dit aussi du corps de lois fondamentales qui constituent le gouvernement d'un peuple: la *constitution germanique*; la *constitution de la République française*; la *constitution de l'Angleterre*; la *constitution des États-Unis de l'Amérique*.

(*Méd.*) On dit qu'un homme est de bonne *constitution* lorsqu'il est bien composé, qu'il est sain et robuste, qu'il endure le froid, le chaud, la fatigue, sans être incommodé.

CONSTRICTEUR, s. m. du lat. *constringo*, composé de *con* et de *stringo*, serrer avec.

(*Physiol.*) Ce mot se dit de différens muscles qui rétrécissent certaines parties. Les muscles *constricteurs* de l'isthme du gosier, sont les glosso-staphylins.

Les muscles grand et petit *constricteurs* du larynx.

Le muscle *constricteur* des paupières, appelés l'*orbiculaire*, etc.

CONSTRUCTION, s. f. du latin *constructio*, composé de *con* et

dé *struo*, élever, composer avec.

(*Géom.*) Ce mot exprime en géométrie les opérations qu'il faut faire pour exécuter la solution d'un problème. Il se dit aussi des lignes qu'on tire, soit pour parvenir à la solution du problème, soit pour démontrer quelque proposition.

La *construction* d'une équation est la méthode d'en trouver les racines par des opérations faites avec la règle et le compas, ou en général par la description de quelque courbe. *Voy.* ÉQUATION, RACINE.

(*Archit.*) *Construction* se dit de l'action par laquelle on construit, et de la manière de bâtir.

(*Marine*) *Construction* signifie principalement l'art de construire les vaisseaux et autres bâtimens destinés à naviguer sur mer; mais on l'étend à l'action de construire des vaisseaux, à la manière de les construire, et à leur forme. Dans le premier sens, on dit que la *construction* est un art très-compliqué; dans le second, qu'un tel homme travaille à la *construction* de l'*Alcide*; dans le troisième, que la *construction* française est fort estimée; que la *construction* d'un chebec diffère de celle des frégates; que la *construction* de tel ingénieur est excellente; que la *construction* d'un tel vaisseau est défectueuse.

(*Diction*) *Construction* s'entend de l'arrangement des mots dans le discours. On distingue deux sortes de *constructions*: la *construction simple*, *primitive*, *naturelle* ou *grammaticale*, et la *construction figurée* ou *oratoire* et *poëtique*.

CONSUBSTANTIEL, adj. du latin *consubstantia*, composé de *con* et de *substantia*, une même substance: identité de substance.

(*Théol.*) Ce terme a été choisi et adopté par les pères du concile de Nicée pour faire entendre que les personnes de la Trinité n'ont qu'une seule et même nature, pour exprimer la doctrine de l'Eglise avec plus de précision, et pour servir de barrière et de précaution contre les erreurs et contre les surprises des Ariens.

CONSUL, s. m. du latin *consul*, formé de *consulo*, dans le sens de prendre soin, veiller.

(*Hist. rom.*) L'un des magistrats qui avoit la principale autorité dans Rome. Les Romains, depuis l'expulsion de Tarquin, le dernier de leurs rois, qui arriva l'an 245 de la fondation de Rome, furent gouvernés par des *consuls*.

Il y eut encore des *consuls* du tems des empereurs, mais ce n'étoit plus, sous eux, qu'un titre honorable, qui s'éteignit entièrement sous Justinien, en l'année 541 de l'ère chrétienne.

(*Hist. de l'Emp. d'Or*) Les empereurs d'Orient privent, pendant quelque tems, le titre de *Consuls perpétuels*, mais ce titre ayant été adopté par les empereurs français, ceux d'Italie et les Sarrasins qui commandèrent en Espagne, ils l'abandonnèrent comme une chose qui étoit devenue trop commune

(*Hist. du moyen âge*) *Consul* s'est dit aussi, dans le moyen âge, pour comte, et *proconsul* ou *vice-consul* pour vicomte, et dans la suite, pour les principaux officiers d'un bourg ou d'une petite ville.

(*Hist. mod.*) En l'année 1563 Charles IX établit une juridiction consulaire à Paris, pour juger sommairement les différens qui surviennent entre marchands; les années suivantes, il en établit de pareilles dans les principales villes du royaume. Les tribunaux des *consuls* ont été remplacés à l'époque de la révolution par des tribunaux de commerce.

(*Commerce*) On a appelé aussi *consuls français* dans les pays étrangers, des officiers établis en vertu de commissions ou de lettres de provisions dans les pays étrangers où la nation française fait commerce. Leur fonction est de maintenir les privilèges de la nation française, d'avoir inspection et juridiction sur les individus de la nation française, et de connoître principalement du commerce et des affaires des négocians français.

A l'époque où le titre de *Consul* fut donné, par la constitution de l'an 8, aux premiers magistrats de la République française, ces offi-

ciers ont été appelés *commissaires des relations commerciales dans les pays étrangers.*

La plupart des autres puissances ont aussi des *Consuls* à-peu-près dans les mêmes lieux et avec les mêmes fonctions, mais dont le titre a été changé au moins par plusieurs d'entre elles en celui de *commissaires ou agens commerciaux*, par considération pour le premier *Consul* de la République française.

(*Républ. franç.*) Par la Constitution de l'an 8, on appela *consuls* les trois magistrats auxquels fut confié le Gouvernement de la République française.

Premier Consul, second Consul, troisième Consul. Le *premier Consul* avoit des fonctions et des attributions particulières. Le *second* et le *troisième Consuls* avoient voix consultative dans les actes du Gouvernement qui ne faisoient pas partie des fonctions et des attributions du *premier Consul.*

Cet ordre de choses a été changé par le sénatus-consulte du 28 prairial. Le *premier Consul* a reçu le titre d'EMPEREUR. *V.* ce mot.

CONSULAIRE, adj. de CONSUL. (*Hist. rom.*) Qui appartient à la charge de *consul.* Il se disoit aussi de celui qui avoit été *Consul*, et l'on appeloit *province consulaire*, une province gouvernée par un homme *consulaire*; famille *consulaire*, celle où il y avoit eu un *Consul*; *âge consulaire* celui où l'on pouvoit parvenir au *consulat.*

(*Numismatique*) *Médailles consulaires*; on n'entend point par ce mot des médailles frappées par ordre des *Consuls* dans le tems où ils gouvernèrent Rome, puisqu'il est certain que l'on n'a frappé des monnoies d'argent, et par conséquent des médailles à Rome que sur la fin du cinquième siècle de sa fondation.

Presque toutes les médailles dites *consulaires* ont été frappées vers le tems de Marius, de Sylla, de Jules-César, et sur-tout du triumvirat, par les monétaires romains, qui commencèrent vers cette époque à rappeler sur les monnaies les actions mémorables de leurs ancêtres, qui pouvoient donner un nouveau lustre à leurs familles. Comme les victoires, conquêtes, triomphes, sacerdoces, consulats, dictatures, etc., les *médailles consulaires* sont ainsi appelées pour les distinguer des *médailles impériales.*

On les appelle encore, et avec plus de raison, *familles romaines.*

CONSULTATION, s. f. du latin *consultatio*, formé de *consulo*, dans le sens de demander, ou de donner un avis.

(*Pratique*) Avis qu'un jurisconsulte donne sur un point de droit, de coutume ou d'ordonnance.

Consultations de charité, celles que donnoient gratuitement à la bibliothèque des avocats, un jour de la semaine, six avocats nommés pour cela, et qui avoient au moins dix ans de palais, et un plus jeune pour faire le rapport des questions, et rédiger les *consultations.*

Stanislas, roi de Pologne, avoit établi à Nancy une pareille chambre, composée d'avocats qui donnoient gratuitement leur avis aux appelans des sentences de première instance.

CONTACT, s. m. du latin *contactus*, formé de *contingo*, composé de *con* et de *tango*, toucher avec.

Attouchement de deux corps.

(*Géom.*) *Point de contact*; celui où une ligne droite touche une ligne courbe, ou dans lequel deux lignes courbes se touchent.

Angle de contact ou de *contingence. V.* CONTINGENCE.

(*Physique*) *Contact*; c'est le nom que l'on donne à deux parallélipipèdes de fer doux, par le moyen desquels on réunit deux barreaux magnétiques pour conserver plus long-tems leur vertu.

CONTAGION, s. f. du lat. *contagio* ou *contages*, formé de *con* et de *tago* pour *tango*, toucher, avec.

(*Méd.*) Communication d'une maladie maligne. Les maladies sont *contagieuses* de plusieurs manières: l'air chargé de miasmes putrides est capable d'affecter tous ceux qui le respirent. La *contagion* se pro-

page aussi par le contact immédiat, c'est-à-dire, lorsqu'un homme sain porte les habits d'une personne qui aura été précédemment affectée; lorsqu'il a couché avec les malades; lorsqu'il mange des mets auxquels il aura touché, etc. Souvent la *contagion* est exportée d'un pays à un autre avec des marchandises, comme en 1720, lors de la peste de Marseille.

L'inoculation de la petite vérole est un exemple de la *contagion* communiquée par l'introsusception de la maladie.

Le mot *contagion* se prend aussi pour la peste même, parce que c'est de toutes les maladies malignes celle qui est la plus *contagieuse*.

CONTEMPORAIN, adj. du lat. *contemporaneus*, composé de *con* d'*unum*, et de *tempus*, même tems, qui est du meme tems.

(*Hist.*) On appelle *historiens contemporains* ceux qui ont écrit les choses qui se sont passées dans leur tems.

CONTENTIEUX, adj. et subst. du latin *contentiosus*, formé de *contendo*, dans le sens de débattre, disputer; qui est en débat, qui est disputé, ou qui peut être disputé. *Un droit contentieux; une affaire contentieuse*.

(*Administrat.*) *Contentieux*; c'est un terme usité en matière d'administration, pour désigner les objets qui sont ou qui peuvent être l'objet d'une contestation.

CONTESTATION, s. f. du lat. *contestatio*, formé de *contestor*, prendre à témoin.

(*Pratique*) La vraie signification de ce mot ne s'étend pas au-delà des choses débattues en justice, et des preuves par témoins. On l'a étendu ensuite au réglement ou appointement sur les demandes ou défenses en matière civile, et l'on dit qu'il y a *contestation en cause* lorsqu'il est intervenu un jugement non définitif, mais préparatoire.

CONTENU, s. m. du latin *contentum*, formé de *contineo*, composé de *con* et de *teneo*, tenir, occuper avec, comprendre.

(*Physique*) Ce terme est souvent employé en physique et en didactique en général, pour exprimer la capacité d'un vaisseau ou l'air d'un espace, ou la quantité de matière que contient un corps.

CONTEXTURE, s. f. du lat. *contextura*, formé de *con* et de *texo*, faire un tissu, tresser avec.

(*Didact.*) Enchaînement de plusieurs parties qui forment un corps, un tout.

(*Anat.*) On dit *contexture* des fibres, des chairs, du cerveau, pour la disposition et l'arrangement de leurs parties.

(*Physique*) C'est la différence dans la *contexture*, ainsi que dans la figure, des parties des corps, qui fait que les uns paroissent d'une couleur et les autres d'une autre, parce qu'ils réfléchissent différentes espèces de lumières. *V.* COULEURS.

(*Littér.*) On dit au figuré la *contexture* d'un discours, d'un poëme, en parlant de la suite, de l'arrangement, de la disposition de ses parties.

CONTIGU, adj. du lat. *contiguus*, formé de *con* et de *tango*, toucher avec, être en contact.

(*Géom.*) *Contigus* se dit de deux espaces, ou solides, placés immédiatement l'un auprès de l'autre.

Les *angles contigus* sont ceux qui ont un côté commun; on les appelle autrement angles *adjacens*. *V.* ADJACENT.

(*Physique*) On appelle *corps contigus* deux ou plusieurs corps qui sont près les uns des autres, au point de se toucher.

(*Botan.*) Des parties *contiguës*, en botanique, sont des parties qui se touchent, mais ne se tiennent pas, ou qui, si elles se tiennent, sont susceptibles d'être désunies sans déchirement sensible: dans ce sens, les aiguillons sont *contigus* avec les tiges.

CONTINGENCE, s. f. du lat. *contactus*, formé de *con* et de *tango*, être en contact.

(*Géom.*) Depuis que les géomètres se sont appliqués à examiner une infinité d'autres courbes que le cercle, ils ont nommé en général *angle de contin-*

gence l'angle compris entre l'arc d'une courbe quelconque et la ligne qui touche cet arc à son extrémité.

On a beaucoup disputé sur la nature de l'angle de *contingence*. On peut consulter là-dessus Wallis qui a fait un traité particulier de *l'angle de la contingence*.

CONTINU, adj. du latin *continuus*, formé de *contineo*, composé de *con* et de *teneo*, tenir avec : renfermé dans les mêmes limites, dont les parties s'entretiennent.

(*Physique*) Ce mot se dit des parties qui sont placées les unes auprès des autres, en sorte qu'il soit impossible d'en placer d'autres entre deux, sans en rompre la *continuité*.

Continu diffère de *contigu*, en ce que dans celui-ci la non adhérence des parties est actuelle, et que dans celui-là elle n'est que possible.

(*Botan.*) *Continu* se dit de deux parties de plantes qui sont si bien adhérentes entre elles qu'on ne peut les désunir sans les casser. Les *aiguillons sont contigus avec les tiges, et les épines sont continues*.

(*Méd.*) On appelle *fièvre continue* celle qui est accompagnée de redoublemens et de légères rémissions, mais sans aucune intermission. *V.* SYNOQUE.

CONTINUATION, s. f. même origine que CONTINU. L'action par laquelle on continue, et la durée de la chose continuée.

(*Physique*) *Continuation* de mouvement, est un mouvement qui ne cesse pas : tel est celui des corps célestes ; ou qui ne doit pas cesser de lui-même : tel est celui des corps terrestres. C'est une loi de la nature que tout corps, une fois mis en mouvement par quelque cause que ce soit, doit continuer de mouvoir uniformément, à moins que quelque cause ne l'en empêche. *V.* MOUVEMENT.

CONTONDANT, adj. du latin *contundo*, piler, broyer, écraser, briser, froisser.

(*Chirurgie*) On appelle ainsi les instrumens vulnérans, ronds, obtus, et qui ne sont point tranchans, qui froissent et qui ne coupent pas, comme sont les marteaux, les massues, les bâtons, etc.

CONTORNIATE, adj. de l'italien *cotrone*, pour *médaille contorniate*.

(*Numismat.*) Ce mot, emprunté de l'italien, sert, parmi les antiquaires, à désigner des médailles de cuivre, terminées dans leur circonférence par un cercle d'une ou deux lignes (deux ou quatre millimètres) de largeur, continu avec le métal, quoiqu'il semble en être détaché par une rainure assez profonde, qui règne à l'extrémité du champ de l'un et l'autre côté de la médaille.

CONTOUR, s. m. formé de *con*, la proposition avec, et de *tour*, ou tout simplement de l'italien *contorno*.

(*Arts du dessin*) Ce qui termine une figure ou les parties d'une figure, et leur donne le tour qu'elles doivent avoir.

Dans les figures vivantes ou de rondes bosses, *contour* signifie l'extrémité des surfaces apperçues dans un point de vue fixe où l'on est placé pour les observer et les étudier.

Le *contour* d'une figure, d'un membre, d'une partie de quelque objet naturel ou d'une imitation en ronde bosse, varie au moindre déplacement de l'objet fixé par le regard, ou de l'œil qui le fixe.

Dans la figure tracée, dessinée ou peinte, le *contour* est fixe, invariable, par conséquent plus facile à apprécier.

La justesse, la correction, la noblesse, l'élégance, la grace, la force, l'énergie sont des caractères différens par lesquels on désigne le *contour* ou les *contours* des figures, soit dans les dessins, soit dans les tableaux ; mais les *contours* de chaque objet que représente la sculpture doivent avoir à l'œil, qui se promène autour d'une figure représentée, toutes les perfections auxquelles le dessinateur et le peintre ne sont astreints que pour le seul point de vue sous lequel ils représentent l'objet qu'ils dessinent

nent ou qu'ils peignent. Si le peintre a réussi à rendre ce *contour* exact, correct; s'il n'a rien omis des beautés qui lui appartiennent, ce succès suffit : le spectateur, en changeant de point de vue, n'en exige pas davantage.

Le statuaire, au contraire, est obligé de promener, pour ainsi dire, la correction, la beauté, la grace, dans tous les points de vue de son ouvrage, où l'observateur peut s'arrêter, en tournant autour de sa figure.

On dit d'un *contour* qu'on veut louer, qu'il est *juste*, *exact*, *correct*, *pur*, *décidé*, *ferme*, *sévère*, *simple*, *grand*, *prononcé*, *articulé*, *tiant*, *ondoyant*, etc.

On exprime les défauts contraires à ces beautés par les épithètes de *faux*, *inexact*, *incorrect*, *sans pureté*, *indécis*, *mol*, *libre*, ou *libertin*, *maniéré*, *petit*, *mesquin*, *hésité*, *sans caractère*, *heurté*, etc.

CONTOURNÉ, adj. de *contour*.

(*Arts du dessin*) Ce terme, dans le langage des arts, est toujours pris en mauvaise part : il signifie, *affecté dans les contours*, et s'emploie également pour les ouvrages de peinture, de sculpture et d'architecture. Un architecte *contourne* le plan et les détails d'un édifice pour rompre la ligne droite ou la ligne circulaire. Un peintre, un sculpteur *contourne* une figure, c'est-à-dire, lui donne une position, une attitude peu naturelle, pour éviter la froideur.

Toutes les fois qu'une figure fait plus de mouvement, plus d'effort que n'en exige l'action qu'on lui suppose, elle est *contournée*. Un peintre tombe dans ce défaut lorsque, pour représenter un général qui commande, il lui fait porter la tête en arrière avec effort, étendre et roidir le bras droit, ployer le poignet en l'arrondissant avec une sorte de contraction, et tendre violemment le doigt index. L'action du commandement doit être d'autant plus simple, que celui qui commande est plus élevé; moins il fait de mouvemens, plus il montre de grandeur. Jupiter, pour ébranler l'Olympe, ne fait que remuer le sourcil.

On *contourne* les figures pour leur donner de la grace, parce qu'on oublie que la grace ne se trouve qu'avec la nature. L'homme dans quelque situation qu'il se trouve, prend toujours l'attitude la moins pénible, celle dans laquelle il est le plus à son aise.

Contourner une figure par des mouvemens violens, lorsqu'elle ne fait qu'une action simple et aisée, c'est commettre le même contresens que si on lui faisoit ouvrir violemment la bouche pour indiquer qu'elle parle.

CONTRACTION, s. f. du latin *contractio*, formé de *con* et de *trahо*, resserrer, transiger, amasser, etc.

(*Physique*) Sorte de mouvement par lequel un corps se raccourcit. C'est par le mouvement de *contraction*, ainsi que par celui d'extension, que les muscles deviennent les principaux agens des mouvemens du corps; c'est aussi par le moyen de ces deux sortes de mouvemens que la plupart des vers et quelques reptiles ont le mouvement progressif.

(*Physiol.*) Les physiologistes ont appelé *contraction* l'effort que font les fibres musculaires pour se raccourcir. Pour que cette action ait lieu, il ne faut pas que le muscle soit raccourci, mais qu'il tende à se raccourcir. Pour rendre raison de la manière dont s'opère la *contraction*, on a été forcé de recourir à des hypothèses qui n'ont rien de satisfaisant. On ne connoît point encore parfaitement le mécanisme de cette opération de la nature : tout ce que l'on sait, c'est que la *contraction* dépend du fluide qui circule dans les nerfs, autant, pour le moins, que du sang.

On reconnoît trois espèces de *contractions*, l'une purement mécanique, tel est le mouvement du cœur; l'autre volontaire, comme les mouvemens de la tête, du bras, des jambes, etc.; la troisième espèce est mixte, composée de celle qui est volontaire et de celle qui est mécanique : tels sont les mouvemens des paupières, des muscles et de la respiration.

(*Hydraul.*) *Contraction de la*

veine fluide : on appelle ainsi le resserrement qu'éprouve la colonne fluide qui sort d'un vase par un orifice ; cette *contraction* diminue le produit que l'orifice devroit donner, si tous les points fluides sortoient perpendiculairement au plan de l'orifice. Ce produit, qu'on peut appeler *produit théorique*, diminue dans l'écoulement de la veine fluide par des orifices percés dans de menues parois, dans la proportion de 8 à 5 ; et, dans les écoulemens par des tuyaux additionnels, dans le rapport de 16 à 13.

CONTRACTURE, s. f. même origine que *contraction*.

(*Chirurgie*) Maladie qui consiste dans la rigidité des muscles arrivée lentement et par degrés. La *contracture* diffère de l'ANKILOSE (*V.* ce mot), en ce que celle-ci rend les articulations immobiles par le contact des os, et que celle-là n'est que dans les muscles, les ligamens ou les tendons.

La *contracture* peut être l'effet d'une paralysie invétérée, de l'abus des liqueurs spiritueuses et de fortes contusions. La goutte ou le rhumatisme laissent aussi quelquefois après eux des *contractures* très-douloureuses.

(*Architect.*) Les architectes appellent aussi *contracture* le retrécissement ou diminution d'une colonne en sa partie supérieure.

CONTRADICTOIRE, adj. du latin *contra* et *dicere*, dire contre: qui contredit.

(*Pratique*) *Actes contradictoires ;* on appelle ainsi les actes faits en présence des parties intéressées.

Jugement contradictoire, celui qui est prononcé en présence de la partie ou de l'avoué chargé de sa défense.

Les actes par défaut sont opposés aux actes *contradictoires*.

CONTRAINTE, s. f. formé du latin *con* et *stringo*, serrer avec : violence qu'on exerce contre quelqu'un pour lui faire faire quelque chose malgré lui.

(*Pratique*) Ce terme désigne les différentes voies permises que l'on prend pour forcer quelqu'un de faire ce à quoi il est obligé ou condamné.

On nomme encore *contrainte* le titre même qui l'autorise.

Contrainte par corps ; c'est un acte en vertu duquel on peut contraindre un homme, en son corps ; c'est-à-dire, son emprisonnement, jusqu'à ce qu'il ait satisfait à sa dette.

La contrainte par corps pour dette, abolie en France par le décret du 9 mars 1793, a été rétablie par le Code civil, pour le stellionat, pour le dépôt nécessaire et pour les effets de commerce.

CONTRAIRE, adj. du lat. *contrarius*, qui est opposé.

(*Diction*) Les *contraires* sont un des lieux communs de la rhétorique propres à la preuve. Par les *contraires* on entend des choses qui ne peuvent résider en même tems, dans un seul et même sujet.

On en distingue de quatre sortes :

Les *relatifs*, comme père, fils, maître, serviteur.

Les *opposés*, comme le blanc et le noir, la paix et la guerre.

Les *privatifs*, comme la vie, la mort, la science, l'ignorance.

Les *contradictoires*, comme voir et ne pas voir.

Dans les *contraires*, on se sert de l'un pour nier l'autre.

Les *contradictoires* ont ceci de particulier, qu'en ôtant l'un on établit l'autre.

(*Pratique*) *Faits contraires ;* ce sont des faits opposés les uns aux autres. On dit que les parties sont appointées en *faits contraires*, quand on leur permet de faire preuve respective de leurs faits.

Contredits en faits contraires, les écritures qui contiennent ces preuves.

Défenses au contraire ; quand on se réserve à alléguer en tems et lieu des raisons *contraires* aux prétentions d'une autre personne.

CONTRASTE, s. m. de l'italien *contrasto*, formé du latin *contrastare*, qu'on a traduit anciennement par *contre-ester*.

(*Archit.*) Variété dans les ornemens d'un édifice, d'une façade ; comme lorsque l'on couronne les

croisées de fronteaux cintrés et triangulaires, alternativement.

(*Peinture*) Il y a plusieurs sortes de *contrastes*; *contraste* des ombres et de la lumière, d'où résulte le clair obscur; *contraste* dans l'âge, le sexe, les passions des personnages; *contraste* dans les mouvemens des différentes figures; *contraste* dans le mouvement des parties d'une seule figure. C'est à ces deux derniers objets que le mot *contraste* est plus particulièrement consacré. Si, dans un groupe de trois figures, l'une se montre de face, l'autre de profil, et la troisième par le dos, il y aura un bon *contraste*. Ainsi chaque figure, et chaque membre doit être en *contraste* avec les autres du même groupe, comme les différens groupes d'un tableau doivent contraster entre eux.

(*Musique*) *Contraste*, opposition de caractères. Il y a *contraste* dans une pièce de musique lorsque le mouvement passe du lent au vite; lorsque le diapazon de la mélodie passe du grave à l'aigu, ou de l'aigu au grave; lorsque le chant passe du doux au fort, ou du fort au doux; lorsque l'accompagnement passe du simple au figuré, ou du figuré au simple; enfin lorsque l'harmonie a des jours et des pleins alternatifs; et le *contraste* le plus parfait est celui qui réunit à la fois toutes ces oppositions.

CONTRAT, s. m. du latin *contractus*, formé de *con-traho*, se serrer les uns avec les autres, se lier réciproquement.

(*Pratique*) Le *contrat* est une convention par laquelle une ou plusieurs personnes s'obligent envers une ou plusieurs autres à donner, à faire ou à ne pas faire quelque chose.

Contrat synallagmatique, ou *bilatéral*; c'est celui où les contractans s'obligent réciproquement les uns envers les autres.

Contrat unilatéral; c'est celui où une ou plusieurs personnes sont obligées envers une ou plusieurs autres, sans que, de la part de ces dernières, il y ait d'engagement.

Contrat commutatif; c'est celui où chacune des parties s'engage à donner ou à faire une chose qui est regardée comme l'équivalent de ce qu'on lui donne ou de ce qu'on fait pour elle.

Contrat de bienfaisance; celui dans lequel l'une des parties procure à l'autre un avantage purement gratuit.

Contrat à titre onéreux; celui qui assujettit chacune des parties à donner ou à faire quelque chose.

Contrat aléatoire; c'est une convention réciproque, dont les effets quant aux avantages, soit pour toutes les parties, soit pour l'une ou plusieurs d'entre elles, dépendent d'un événement incertain. Tels sont le *contrat* d'assurance, le prêt à grosse aventure, le jeu et le pari, le *contrat* de rente viagère.

(*Commerce*) *Contrats maritimes*; on appelle ainsi les *contrats* pour argent placé à la grosse aventure, *chartes parties*, *contrats* d'assurance, d'engagemens ou loyers des gens de mer, pour vente et achats de navire, pour fret et naulage de nolis, et tous actes concernant le commerce et la pêche de mer.

CONTRE-AMIRAL, s. m. composé de *contre*, *contra*, qui dans la composition signifie quelquefois opposition, quelquefois auprès, à côté, et de AMIRAL. *V.* ce mot.

(*Marine*) Le *contre-amiral* est le troisième officier d'une armée navale, celui qui commande la division de l'arrière garde. Ce grade a remplacé celui de chef d'escadre; le *contre-amiral* est immédiatement après le VICE-AMIRAL. *V.* ce mot.

CONTRE-APPROCHES, s. f. composé de contre, *contra*, et de l'italien *approcci*.

(*Art. milit.*) Ce sont des lignes ou des travaux faits par des assiégés, quand ils viennent par tranchées rencontrer les lignes d'attaque des assiégeans.

CONTREBANDE, s. f. de l'italien *contrabando*, qui signifie *contre*: *malgré le ban*; et publication des défenses.

(*Commerce*) C'est le commerce de marchandises prohibées, ou la fraude qui élude le paiement des

droits imposés sur les marchandises nationales ou étrangères.

(*Blason*) Bande divisée en deux parties, de différens métaux, dont l'une doit être de métal et l'autre de couleur.

CONTRE-BASSE, s. f. de l'italien *contrabasso*.

(*Musique*) Grosse *basse* de violon sur laquelle on fixe ordinairement la partie de la *basse*, une octave plus bas que sur la basse de violon, commune.

CONTRE-COUP, s. m. composé de *contra*, et du latin barbare *colpus* : répercussion d'un corps sur un autre.

(*Chirurgie*) Fracture ou fente du crâne dans la partie opposée au coup, ou hors de sa portée. Dans les blessures du crâne il faut surtout prendre garde au *contre-coup*, parce que c'est-là où se forment les abcès.

CONTRE-DANSE, s. m. du latin *contra*, contre, et *densare*, qui exprime l'action du foulon qui trépigne et bat des pieds sur le drap ; ou de l'italien *danza*, ou de l'allemand *tanzen*.

(*Danse*) Sorte de *danse* qui s'exécute à quatre et à huit personnes, et qu'on danse ordinairement après les menuets, comme étant plus gaie et occupant plus de monde.

(*Musique*) *contre-danse*, sous le rapport de la musique, est un air le plus souvent à deux temps, bien cadencé, brillant et qui doit avoir sur-tout beaucoup de simplicité.

CONTRE-EPREUVE, s. f. du latin *contra*, contre, et de *probatio*, épreuve.

(*Dessin et gravure*) Pour faire une *contre-épreuve* on couvre d'une feuille de papier blanc et mouillé, le dessin mouillé (lui-même, ou l'épreuve d'une gravure encore fraîche, et on les passe sous la presse d'un imprimeur en taille - douce ; alors le dessin ou l'estampe se trouve répété en sens contraire sur la feuille de papier. De cette manière, le dessin est fixé, et l'on ne craint plus qu'il s'efface par le frottement. Ce n'est pas par la même raison que l'on tire la *contre-épreuve* d'une estampe, puisque le noir à l'huile qu'on emploie pour l'imprimer en assure lui-même la fixité ; mais cette opération est utile aux graveurs parce qu'elle leur montre l'estampe à laquelle ils travaillent dans le même sens que le dessin ou le tableau qu'ils copient, et qu'elle leur fait voir plus aisément, s'ils s'en sont écartés.

CONTREFAÇON, s. m. composé de contre et de faire, imiter, copier.

(*Commerce*) ce mot se dit en général de la fraude qu'on fait en contrefaisant un objet de commerce ou de manufacture au préjudice de ceux qui en ont eu le droit ; mais il s'applique plus particulièrement à l'impression d'un ouvrage, faite en fraude et sans le consentement de l'auteur, du libraire ou imprimeur, seuls autorisés à le publier.

La *contrefaçon* est un vol manifeste contre lequel les lois ne se prononcent pas assez fortement, parce que de toutes les propriétés les propriétés littéraires sont celles dont la nature et les droits sont les moins connus et les moins respectés.

Avant la Révolution il n'y avoit guère que Rouen et Lyon où l'on vît des *contrefaçons*, encore les faisoit-on très-secrètement ; maintenant on ne se fait nul scrupule ; à Paris comme ailleurs, de se livrer à ces spéculations frauduleuses. Dans l'état actuel des choses, si un auteur ou un éditeur veut avoir le droit de poursuivre un contrefacteur, il doit, conformément à la loi du 19 juillet 1793, (an 2 de la République) déposer à la bibliothèque nationale deux exemplaires de son ouvrage, et en prendre un reçu signé par le bibliothécaire; alors les contrefacteurs poursuivis et convaincus, seront tenus de payer au véritable propriétaire une somme équivalente au prix de trois mille exemplaires de l'édition originale, et les débitans non contrefacteurs seront condamnés à une somme équivalente au prix de cinq cents exemplaires.

CONTREFAIT, TE, adj. même origine que CONTREFAÇON.

(*Numismat.*) *médailles contrefaites* ; on nomme ainsi les mé-

dailles qui sont fausses ou imitées.

CONTRE-FUGUE, s. f. de l'italien *contra-fuga*.

(*Musique*) La *contre-fugue*, ou fugue renversée, est une sorte de *fugue* dont la marche est contraire à celle d'une autre *fugue* qu'on a établie auparavant dans le même morceau. Ainsi, quand la *fugue* s'est fait entendre en montant de la tonique à la dominante, ou de la dominante à la tonique, la *contre-fugue* doit se faire entendre en descendant de la dominante à la tonique, ou de la tonique à la dominante, *et vice versâ*. Du reste, ses règles sont entièrement semblables à celles de la fugue. *V.* FUGUE.

CONTRE-HARMONIQUE, adj. du lat. *contra*, contre, et du gr. ἁρμονία (*harmonia*), dont la racine est ἁρω (*arô*), adapter, proportionner.

(*Géom.*) Trois nombres sont en proportion contre-harmonique, lorsque la différence du premier et du second est à la différence du second et du troisième comme le troisième est au premier. Ainsi, 5, 5 et 6 sont en proportion *contre-harmonique*; car 2 est à 1 comme 6 est à 5. Pour trouver un moyen proportionnel *contre-harmonique* entre deux quantités données, la règle est de diviser la somme des deux nombres carrés par la somme des racines, le quotient sera un moyen proportionnel *contre-harmonique* entre les deux racines.

CONTRE-LETTRE, s. f. du latin *contra*, et de *littera*. *Voy.* LETTRE.

(*Prat.*) Acte secret par lequel on reconnoît qu'un acte précédent ou quelques-unes de ses clauses sont simulées.

CONTRE-MARCHE, s. f. du latin *contra*, contre, et du celtique *march*, cheval, dont on a fait *marcher*, pour : monter à cheval, et ensuite, marcher à pied.

(*Art milit.*) Marche contraire ou opposée à celle qu'une armée a commencée, ou paroissoit vouloir faire.

C'est aussi un changement de face par un bataillon, qui se fait par rangs, par files, etc.

(*Marine*) *Virer de bord par la contre-marche*; c'est lorsque les vaisseaux d'une armée ou d'une division qui sont en ligne, vont tous virer de bord, l'un après l'autre, au même endroit où a viré le chef de la ligne, de façon à se trouver, après avoir tous viré de bord, dans la même situation, les uns à l'égard des autres, c'est-à-dire, à des distances égales, dans le même ordre et sur une même ligne droite.

CONTRE-MARQUE, s. f. du lat. *contra*, contre, et de *marca*, ou de l'allemand *merken*.

(*Commerce*) Seconde marque qu'on fait sur un ballot de marchandises, quand plusieurs personnes ont intérêt à la chose, afin qu'elle soit ouverte en présence de tous.

(*Orfévrerie*) Ce mot se dit aussi de certaines *marques* qui sont nécessaires aux pièces de vaisselle d'argent, d'or ou d'étain, pour marquer qu'on en a fait l'essai. Les orfèvres mettent leur *marque* sur leurs ouvrages, et ils sont *contre-marqués* du poinçon de Paris.

(*Numismatique*) *Contre-marque* se dit encore d'une marque ajoutée par l'autorité publique à une médaille, long-tems après sa fabrication. Elles servent à indiquer aux savans le changement de prix des médailles.

CONTRE-MINE, s. f. du latin *contra*, et de l'allemand *mine*, veine de métal. *V.* MINE.

(*Art milit.*) Un puits ou un enfoncement sous terre, d'où sort une galerie ou un rameau qui est aussi conduit sous terre pour aller chercher la mine de l'ennemi et l'éventer.

La *contre-mine*, jointe par plusieurs petits rameaux, traverse les terres d'un bastion en telle sorte que, de quelque côté que le mineur ouvre les terres ou le mur, il voit par-tout des fentes et des cheminées capables d'éventer la poudre, et d'en empêcher les effets. C'est par ces fentes, qui vont jusqu'aux fondemens, et qui ont partout des issues en arrière et des soupiraux, que l'on tue souvent le mineur, et qu'on mouille avec de l'eau tout ce qu'il a mis de poudre dans sa mine.

CONTRE-PARTIE, s. f. de l'italien *contraparte*.

(*Musique*) Ce terme ne s'emploie, en musique, que pour signifier une des parties d'un duo relativement à l'autre; il se dit plus ordinairement de la partie qui sert de second dessus.

(*Commerce et Banque*) *Contre-partie d'un compte*; c'est un registre dans lequel sont enregistrées toutes les parties dont le teneur de livres charge le sien.

CONTRE-POIDS, du lat. *æqui-ponderus*. *V.* POIDS.

(*Mécan.*) Force qui sert à diminuer et quelquefois à égaler l'effort d'une force contraire.

Le *contre-poids* a lieu dans une infinité de machines différentes: tantôt il est égal à la force qui lui est opposée, tantôt il est plus grand ou plus petit. Tout le calcul de *contre-poids* se réduit à celui du levier. *V.* LEVIER.

CONTRE-POINT, s. m. de l'italien *contrapunto*.

(*Musique*) C'est à-peu-près la même chose que composition, si ce n'est que composition peut se dire des chants et d'une seule partie, et que *contre-point* ne se dit que de l'harmonie et d'une composition en deux ou plusieurs parties différentes.

Ce mot de *contre point* vient de ce qu'anciennement les notes ou signes des sons étoient de simples points, et qu'en composant à plusieurs parties, on plaçoit ainsi ces points l'un sur l'autre, ou l'un contre l'autre.

On a long-tems disputé si les anciens avoient connu le *contre-point*; mais, par-tout ce qui nous reste de leur musique et de leurs écrits, on voit clairement qu'ils n'en eurent jamais la moindre notion.

CONTRE-ESCARPE, s. f. de l'italien *contrascarpa*.

(*Art milit.*) C'est, à proprement parler, le talus ou la pente du fossé qui regarde la place; mais souvent sous ce même nom l'on comprend ce même talus, le chemin couvert et le glacis. C'est dans ce dernier sens qu'on dit: *On attaque la contre-escarpe; on insulte la contre-escarpe; on s'est logé sur la contre-escarpe.*

CONTRE-SENS, s. m. du latin *contrarius*, et de *sensus*.

(*Diction.*) On peut distinguer deux sortes de *contre-sens*: le *contre-sens d'expression* est la faute que commettent ceux qui emploient un mot dans un sens contraire à sa vraie signification; le *contre-sens de traduction*, celui par lequel on fait dire à l'auteur que l'on traduit, ce qu'il ne dit réellement pas.

(*Musique*) *Contre-sens*; c'est le vice dans lequel tombe le musicien quand il rend une autre pensée que celle qu'il doit rendre. « La musique, dit M. d'Alembert, » n'étant et ne devant être qu'une » traduction des paroles qu'on met » en chant, il est visible qu'on y » peut tomber dans des *contre-sens*.

Contre-sens dans l'expression, quand la musique est gaie au lieu d'être triste, triste au lieu d'être gaie, légère au lieu d'être grave, grave au lieu d'être légère, etc.

Contre-sens dans la prosodie, lorsqu'on est bref sur des syllabes longues, long sur des syllabes brèves, qu'on n'observe pas l'accent de la langue, etc. *Contre-sens* dans la déclamation, lorsqu'on y exprime, par les mêmes modulations, des sentimens opposés ou différens; lorsqu'on y rend moins les sentimens que les mots; lorsqu'on s'y appesantit sur des détails sur lesquels on doit glisser; lorsque les répétitions sont entassées hors de propos. *Contre-sens* dans la ponctuation, lorsque la phrase de musique se termine par une cadence parfaite dans les endroits où le sens est suspendu, ou forme un repos imparfait; quand le sens est achevé. « Je parle ici, continue d'Alembert, des *contre-sens* pris dans la rigueur du mot; mais le manque d'expression est peut-être le plus énorme de tous. J'aime encore mieux que la musique dise autre chose que ce qu'elle doit dire, que de parler et ne rien dire du tout. »

CONTRE-TAILLE, s. f. du lat. *contra*, contre, et de *taliare*, couper.

(*Gravure*) Seconde taille dont on coupe la première que l'on a tracée. Si l'on veut imiter la pierre, on coupe le premier rang de taille de manière que les *contre-tailles* y forment des carrés; mais, pour imiter de la chair ou des draperies, on affecte d'approcher plutôt du lozange que du carré. Cependant le lozange outré devient désagréble, parce que les sections que les *contre-tailles* font avec les tailles, produisent un noir qui ne s'accorde pas avec le reste du ton. Les graveurs disent que ce travail *maquerotte*. Le travail le plus agréable est celui qui tient le milieu entre le carré et le lozange.

CONTRETEMS, s. m. composé du latin *contra* et *tempus*, dont les Italiens ont fait *contratempo*.

(*Musique*) Mesure à *contretems*; c'est une mesure où l'on pause sur le tems foible, où l'on glisse sur le tems fort, où le chant semble être en contre-sens avec la mesure.

(*Danse*) On appelle *contretems*, en terme de danse, un certain pas, lorsque le pied qu'on doit poser étant en l'air, on saute sur l'autre pied avant de le poser.

On distingue le *contretems en avant*, le *contretemps de côté*, le *contretems ouvert*, le *contretems balonné*.

(*Manége*) Le *contretems* est une mesure ou cadence interrompue, en maniant, soit par la malice du cheval, soit par le peu de soin du cavalier, lorsque le cheval continue des ruades, au lieu qu'il devroit lever le devant.

(*Escrime*) *Contretems* se dit lorsque les deux ennemis s'allongent en même tems, ce qui produit le coup fourré.

CONTRE-VALLATION, s. f. de l'italien *contra-vallazione*, formé du lat. *contra*, contre, et de *vallo*, fortifier.

(*Art milit.*) Fossé bordé d'un parapet que l'assiégeant fait pour se couvrir contre les sorties de ceux de la place: elles sont utiles principalement aux siéges des places dont la garnison est forte, et l'armée assiégeante peu nombreuse.

CONTRIBUTION, s. f. du latin *contributio*, composé de *con* et de *tribuo*, donner ensemble.

(*Administr.*) Paiement que chacun fait de la part qu'il doit porter d'une imposition ou d'une dépense commune.

Contribution foncière, celle qui est répartie par égalité proportionnelle sur toutes les propriétés foncières, à raison de leur revenu net.

Contribution directe; la *contribution* payée par chaque département.

Contribution mobiliaire, celle qui est levée à raison des salaires publics et privés, des revenus d'industrie et des fonds mobiliers.

(*Pratique*) *Contribution* se dit de la répartition qui se fait d'une chose entre plusieurs personnes, comme d'une somme qui se doit partager entre des créanciers, ou de la répartition d'une charge sur plusieurs personnes, comme des dettes de succession qui doivent être payées par les cohéritiers.

Contribution au marc la livre, la répartition d'une somme mobiliaire entre plusieurs créanciers, à proportion de leur créance, lorsque les biens du débiteur ne sont pas suffisans pour acquitter ses dettes.

(*Art militaire*) On appelle, en terme de guerre, *contribution*, ce que l'on paie aux ennemis pour se garantir du pillage, et se rédimer des exécutions militaires.

(*Commerce marit.*) *Contribution* est la répartition qui se fait sur le corps d'un vaisseau, sa cargaison et son fret, du prix de la valeur des choses qui ont été jetées à la mer pour éviter un péril pressant.

CONTROLE, s. m. contraction de CONTRE-ROLE, formé du latin *contra*, contre, et de *rotula*, rouleau de parchemin sur lequel on écrivoit anciennement. *V.* ROLE.

(*Administr.*) Registre qu'on tient pour la vérification d'un autre registre, d'un rôle, etc.

(*Orfévrerie*) C'est aussi une marque ou poinçon que les orfèvres et autres sont obligés de faire appliquer sur tous les ouvrages d'or et d'argent, avant que de les mettre en vente.

(*Finance*) *Contrôle* est encore

un droit qu'on paie pour la marque ou contrôle qu'on applique sur des actes, des marchandises, etc.

CONTROVERSE, s. f. du latin *controversia*, composé de *contra*, contre, et de *verto*, tourner : débat, dispute, contestation sur des questions où il s'agit d'opinions qui peuvent être soutenues de part et d'autre.

(*Religion*) Ce mot qui s'appliquoit autrefois aux sciences et aux arts, ne se dit plus maintenant que des disputes sur des matières de religion.

CONTUMACE, s. f. du latin *contumax*, opiniâtre, rebelle.

(*Pratique*) Terme de procédure criminelle, refus de comparoître, de se présenter au tribunal du juge pardevant lequel on est appelé pour crime.

Chez les Romains on appeloit *contumax* celui qui n'avoit pas comparu après trois citations consécutives, ou une seule citation péremptoire ; mais on ne lui faisoit pas son procès dans la première année : on se contentoit d'annoter ses biens ; et s'il mouroit dans cet espace de temps, il étoit regardé comme innocent, mais au bout de l'année il étoit réputé coupable. D'ailleurs on ne condamnoit jamais le *contumax* quand il étoit question d'une peine capitale.

CONTUSION, s. f. du latin *contusio*, formé de *contundere*, broyer, écraser, meurtrir.

(*Chirurgie*) Blessure produite par l'impulsion subite de quelque cause externe, sans perte de substance, et sans solution de continuité à la peau.

CONVALESCENCE, s. f. formé du latin *convalescere*, prendre des forces, se fortifier.

(*Médecine*) Le recouvrement de la santé après une maladie.

CONVENANCE, s. f. du latin *convenientia*, formé de *con* et de *venio*, venir ensemble, se rapporter, être conforme, séant, sortable : rapport, conformité, bienséance, décence.

(*Rhétor.*) Rapport du langage du poëte et de l'orateur, du ton de sa poésie ou de son éloquence au sujet qu'il choisit ou qui lui est donné, et aux circonstances actuelles du temps, du lieu et des personnes. *V.* BIENSÉANCE.

(*Peinture*) Les *convenances*, c'est-à-dire le choix des parties d'un tableau, et l'accord de ces parties entre elles n'appartiennent point à l'essence de l'art, mais elles en sont une des plus importantes dépendances. Un tableau dans lequel les parties essentielles sont d'une grande beauté, restera toujours un excellent ouvrage de peinture, quoique le peintre y ait manqué aux convenances d'histoire, de costume, etc. ; mais en jouissant de ses talens, on regrettera qu'il n'ait pas observé les *convenances*.

Les tableaux vénitiens sont remplis d'anachronismes, de fautes contre l'histoire et contre le costume, et quoique en même temps ils ne soient pas d'une grande correction de dessin, on leur pardonne toutes ces défectuosités, en faveur du pinceau, de la couleur et de l'imitation des plus riches étoffes.

Rembrandt dessinoit encore plus incorrectement que les Vénitiens, il étoit encore plus bizarre et beaucoup moins riche dans le costume ; mais il réunissoit à un si haut degré les qualités de peintre, qu'on est captivé par l'admiration quand on voit ses ouvrages, et qu'il ne reste plus assez de liberté pour lui faire des reproches. Mais cette indulgence pour des défauts que l'on doit attribuer, moins à l'ignorance de certains peintres, qu'au goût de leur école et à l'humeur capricieuse de ceux qui les employèrent, manqueroit certainement à ceux qui sortiroient d'une école où ils ont appris les convenances en même temps que les règles de leur art, et qui vivroient dans un siècle où la facilité de s'instruire rend l'ignorance inexcusable, et qui ne leur pardonneroit pas d'avoir cédé à des considérations étrangères.

CONVENANT, s. m. terme fait de l'anglois *convenant*, formé du latin *conventum*, composé de *con* et de *venire*, s'associer, faire un pacte, une alliance.

(*Hist. d'Angl.*) ce mot qui signifie toute espèce de convention en gé-

néral, a été particulièrement appliqué à la confédération qui fut faite en Ecosse en 1638, pour changer les cérémonies de la religion. Le parlement d'Angleterre signa le *convenant* en 1643.

CONVENTION, s. f. du latin *conventio*, formé de *con* et de *venio*, venir ensemble, être d'accord, s'assembler.

(*Pratique*) Consentement mutuel de deux personnes sur une même chose.

Il y a des *conventions* verbales et par écrit : les premières ne donnent point de sûreté, les autres obligent ceux qui les signent.

Conventions matrimoniales ; ce sont les avantages stipulés en faveur de la femme.

(*Politique*) Les Anglois ont donné ce nom à l'assemblée extraordinaire du parlement, faite en 1688, lorsque le roi Jacques II se fut sauvé de Rochester avec le duc de Berwick son fils naturel, et eût passé en France; le prince et la princesse d'Orange furent appelés au trône, et aussitôt le prince d'Orange convertit la *convention* en parlement.

Convention nationale, c'est le titre qu'a pris en 1792 l'assemblée des représentans du peuple français qui succéda à l'assemblée dite *législative.*

CONVERGENCE, s. f. du lat. *con*, avec, et de *vergo*, décliner : état de deux lignes qui vont toujours en déclinant l'une vers l'autre, en se rapprochant, de manière qu'étant prolongées elles se rencontreroient.

(*Algèbre*) On dit qu'une série est *convergente* lorsque ses termes vont toujours en diminuant.

(*Géom.*) *Droites convergentes*, celles qui s'approchent continuellement, ou dont les distances diminuent de plus en plus, de manière qu'étant prolongées elles se rencontrent en quelque point ; au contraire des lignes divergentes sont celles dont les distances vont toujours en augmentant. Les lignes qui sont *convergentes* d'un côté, sont *divergentes* de l'autre. *V.* DIVERGENCE.

Hyperb le convergente ; c'est une hyperbole du troisième ordre, dont les branches tendent l'une vers l'autre, et vont toutes deux vers le même côté.

(*Dioptrique*) *Rayons de lumière convergens ;* ce sont ceux qui en passant d'un milieu dans un autre d'une densité différente, se rompent en se rapprochant l'un vers l'autre, tellement que, s'ils étoient prolongés, ils se rencontreroient en un point au foyer.

Tous les verres convexes rendent les rayons parallèles *convergens*, et tous les verres concaves les rendent *divergens ;* c'est-à-dire que les uns tendent à rapprocher les rayons, et que les autres les écartent ; et la *convergence* ou *divergence* des rayons est d'autant plus grande que les verres sont des portions de plus petites sphères. C'est sur ces propriétés que tous les effets des lentilles, des microscopes, des télescopes, etc. sont fondés. *Voy.* LENTILLE, MICROSCOPE.

(*Physique*) *Convergence électrique* : on appelle ainsi la direction que prennent entre eux les rayons de la matière électrique affluente, qui partent des différens corps qui avoisinent un corps actuellement électrisé, et même de l'air qui l'environne ; car tous ces rayons de matière tendent au corps électrisé, comme à un foyer commun : c'est la raison pour laquelle un corps électrisé semble attirer de toutes parts les corps légers qui sont dans son voisinage et qui sont libres de se mouvoir ; car ces attractions apparentes ne sont autre chose que l'effet de l'impulsion de cette matière affluente.

CONVERSE, s. et adj. du lat. *conversus*, formé de *converto*, changer.

(*Géom.*) Quand on met en supposition une vérité que l'on vient de démontrer pour en déduire le principe qui a servi à sa démonstration ; c'est-à-dire, quand la conclusion devient principe, et le principe, conclusion, la proposition qui exprime cela s'appelle la *converse* de celle qui la précède.

Par exemple, on démontre en

géométrie que si les deux côtés d'un triangle sont égaux, les deux angles opposés à ces côtés le sont aussi; et par la proposition *converse*, si les deux angles d'un triangle sont égaux, les côtés opposés à ses angles le seront aussi.

CONVERSION, s. f. même origine que CONVERSE.

(*Arithmét.*) *Proposition par conversion de raison* : cette expression signifie, en arithmétique, la comparaison de l'antécédent et du conséquent, dans deux raisons égales. Par exemple, y ayant même raison de 2 à 3 que de 8 à 12, on en conclut qu'il y a aussi même raison de 2 à 1 que de 8 à 4.

(*Algèbre*) *Conversion des équations* : c'est une opération qu'on fait lorsqu'une quantité cherchée ou inconnue, ou une de ses parties, étant sous la forme de fraction, on réduit le tout à un même dénominateur, et qu'ensuite, omettant les dénominateurs, il ne reste dans l'équation que les numérateurs. *Voy.* ÉQUATION, FRACTION.

(*Astron.*) *Conversion des degrés* : c'est une opération par laquelle on convertit les degrés en tems et les tems en degrés, en prenant 15 degrés pour une heure pour le tems vrai, et 15 deg. 2 min. 28 sec. pour le temps moyen. *Voy.* TEMPS VRAI, TEMPS MOYEN.

(*Pratique*) *Conversion* est, en droit, le changement d'un acte en un autre.

(*Art milit.*) *Conversion* est un mouvement militaire qui fait tourner la tête d'un bataillon du côté où étoit le flanc. Ce mouvement a lieu lorsque l'ennemi attaque une des ailes du bataillon, ou lorsqu'on veut attaquer l'ennemi par un de ses flancs.

CONVEXE, adj. du latin *convexus*, formé de *conveho*, porter, par allusion à l'espèce de cintre ou éminence circulaire des corps destinés à en *porter* d'autres.

(*Géom.*) Ce mot se dit de la surface extérieure d'un corps rond, par opposition à la surface intérieure, qui est creuse ou concave.

(*Dioptrique et catoptrique*) *Convexe* s'applique aux miroirs et aux lentilles. Un miroir *convexe* représente les images plus petites que leurs objets; un miroir concave les représente souvent plus grandes. Un miroir *convexe* rend divergens les rayons qu'il réfléchit : c'est pourquoi il les disperse et affoiblit leur effet; un miroir concave, au contraire, les rend presque toujours convergens par la réflexion : de sorte qu'ils concourent en un point, et que leur effet est augmenté.

Les verres *convexes* des deux côtés s'appellent lentilles. *V.* CONCAVE, LENTILLE, VERRES.

CONVOI, s. m. du latin *conviare*, aller ensemble, accompagner.

(*Cérémon. rel.*) *Convoi* se dit de l'assemblée qui accompagne un corps mort qu'on porte à la sépulture avec les cérémonies funèbres.

(*Art milit.*) *Convoi* se dit aussi d'un secours de troupes, de munitions, et d'argent que l'on jette dans une place ou dans un camp.

(*Marine*) *Convoi* est encore un nombre de vaisseaux marchands conduits et escortés par un ou plusieurs vaisseaux de guerre pour les protéger contre les ennemis. En cas de rencontre d'ennemi, même de force supérieure, le commandant doit faire aux marchands signal de sauve qui peut, et se battre jusqu'à la dernière extrémité, se sacrifier même pour le salut des bâtimens du commerce. Il est honorable en pareil cas d'être pris, pourvu qu'on ait fait une belle défense, et qu'on ait donné lieu au convoi d'échapper. Mais le chef du convoi peut et doit même éviter le combat quand il n'est pas nécessaire à la sûreté du convoi, dont il ne doit se séparer, s'il n'y est forcé, qu'après l'avoir fait entrer dans le port de sa destination.

CONVOLUTÉ, adj. du lat. *convolutum*, formé de *convolvo*, rouler, envelopper, entortiller.

(*Botan.*) *Feuille convolutée*; celle qui est roulée en dedans par un côté, sur lequel l'autre s'applique en s'incourbant, ou même en l'enveloppant; en sorte que cette feuille, avant son parfait dévelop-

pement, fait le cornet ou l'entonnoir. On trouve des exemples de cet enroulement dans le balisier, le bananier, et beaucoup d'autres genres MONOCOTYLEDONÉS. *V.* ce mot.

CONVULSION, s. f. du latin *convulsio*, formé de *convello*, tirer avec violence, secouer.

(*Méd.*) Contraction violente et involontaire de tout le corps ou de quelques-unes de ses parties. Quand la contraction est irrégulière et successive, on l'appelle mouvement convulsif. Lorsque la contraction des muscles est continue et permanente, on la nomme simplement *convulsion*.

COPAL, s. m. mot mexicain.

(*Hist. nat.*) Les Mexicains donnent ce nom à toutes les résines et gommes odorantes, dont ils distinguent les différentes espèces par un surnom particulier; mais on appelle particulièrement *copal* une résine apportée de la Nouvelle-Espagne, qui est très-blanche et transparente. Les Indiens s'en servent dans leurs sacrifices au lieu d'encens.

(*Peinture*) On prépare aujourd'hui le vernis de *copal* pour être employé dans la peinture, en imitation de l'école de Venise.

On sait que tous les tableaux exigent un enduit qui donne de l'éclat, du brillant et de l'effet aux travaux des artistes, et qui garantisse les couleurs de l'action de l'atmosphère, ou qui détruise l'EMBU. *V.* ce mot.

Les vernis sont en général composés d'une substance dessicative, telle que les gommes, les laques, les mastics, l'ambre jaune, le sandaraque et le *copal*, et la manière de les préparer est assez connue des artistes; mais un Anglais, nommé Sheldrake, a publié, en 1709, une méthode particulière pour dissoudre le *copal* dans l'essence de térébenthine et dans l'alcool. Ce vernis est beau et transparent, et a l'avantage de ne point affaler le ton des tableaux sur lesquels on l'applique; par sa composition, il est très-pénétrant, et lorsqu'il est sec, il est aussi solide et dure autant que les autres vernis.

COPERNIC, nom d'homme.

(*Astron.*) *Système de Copernic*; c'est un système dans lequel on suppose que le soleil est en repos au centre du monde, et que les planètes et la terre se meuvent autour de lui dans des ellipses.

Ce système a été soutenu par plusieurs anciens, et particulièrement par Pythagore et par Archimède; mais après ce dernier, il fut extrêmement négligé et même oublié pendant plusieurs siècles. Enfin, *Copernic* le fit revivre en 1530; et adoptant l'opinion des pythagoriciens, il observa, calcula, compara, etc. et trouva qu'il pouvoit, non seulement rendre compte de tous les phénomènes et de tous les mouvemens des astres, mais encore faire un système du monde fort simple.

Ce système est aujourd'hui généralement suivi en France et en Angleterre, sur-tout depuis que Descartes et Newton ont cherché l'un et l'autre à l'affermir par des explications physiques.

Lorsque *Copernic* proposa son système, les lunettes d'approche n'étoient pas inventées, et on lui objectoit la non existence des phases de Vénus et de Mercure; il prédit qu'on les découvriroit un jour, et les télescopes ont vérifié sa prédiction.

Copernic est encore le nom d'un instrument astronomique proposé par Whiston, pour calculer et représenter le mouvement des planètes.

COPHOSE, s. f. du grec κωφωσις (*kóphosis*), dont la racine est κωφον (*kóphon*), rendre sourd.

(*Méd.*) Surdité.

COPIE, s. f. du latin barbare *copia*, dans la même signification. Ecrit qui a été transcrit d'après un autre.

(*Pratique*) Transcription d'un acte.

Copie collationnée; c'est la copie qui a été relue et reconnue conforme à l'acte dont elle est tirée.

Copie figurée; celle où l'on représente l'original, tel qu'il est, mot pour mot, ligne pour ligne avec ses renvois, ses ratures, ses

signatures, etc. Ces *copies* sont ordinairement ordonnées lorsque l'original est soupçonné de faux ou d'altération.

Copie signifiée; celle que l'huissier laisse à une partie ou à son procureur.

(*Imprimerie*) *Copie*, en terme d'imprimerie, a un sens tout opposé à celui qu'on lui donne ordinairement : il signifie le manuscrit d'un auteur, le premier ouvrage même sur lequel on imprime. *Il faut envoyer à l'auteur demander de la copie.*

(*Pratique*) Les avocats appellent aussi *copie* la première minute de leurs écritures.

(*Peinture*) Dans le langage des arts on appelle *copie* un tableau fait d'après un autre tableau. Le même mot se dit des statues, dessins, estampes, etc. Quand c'est le maître lui-même qui s'est *copié*, le second tableau s'appelle un double.

Il y a des *copies* faites avec tant d'art qu'il est difficile de les distinguer des originaux. Il y a des tableaux qui ne sont en quelque sorte ni de vrais originaux, ni de véritables *copies ;* tels sont la plupart des tableaux de chevalet de Raphaël : il en faisoit les dessins, les laissoit peindre par ses élèves, et y mettoit la dernière main.

Les plus habiles artistes conviennent modestement qu'ils pourroient être trompés à des *copies ;* les marchands sont loin de faire le même aveu, et l'on trouve des amateurs qui s'expriment à cet égard comme les marchands.

Les *copies*, quelques fidèles qu'elles soient, sont dédaignées par la vanité des amateurs : ils les rejettent avec mépris, quand ils sont avertis ; ils les révèrent comme des originaux, quand ils sont abandonnés à leurs propres connoissances.

Vasari, témoin oculaire, raconte un fait capable de rendre circonspects les connoisseurs qui prétendent ne pouvoir être trompés par des *copies*. Raphaël avoit fait le portrait de Léon X, Jules Romain y avoit travaillé. Le duc de Mantoue obtint ce tableau du pape Clément VII ; mais Octavien de Médicis différa d'envoyer le portrait, sous prétexte de l'orner d'une bordure plus riche, et en fit faire une *copie* par André del Sarte. Ce fut cette *copie* qui fut envoyée au duc. Personne ne soupçonna la supercherie. Jules Romain lui-même, qui étoit à Mantoue, fut trompé comme les autres, et crut reconnoître l'ouvrage de sa main. Il ne put être désabusé que par Vasari qui avoit vu faire la *copie*, et qui lui montra les marques qu'on y avoit faites pour la reconnoître. La *copie* et l'original sont maintenant au Muséum national.

COQUE, s. f. du latin *concha*, formé du grec κόχλος (*cochlos*).

(*Botan.*) *Coque* se dit de l'enveloppe de certains fruits. Ces *coques* sont quelquefois plusieurs en nombre : de-là les expressions *dicoque* ou *bicoque*, *tricoque*, etc. Mais on a singulièrement abusé de ces épithètes en les donnant à divers fruits très-différens entre eux par d'autres qualités plus essentielles que la forme.

Gœrtner définit ainsi la *coque* : fruit pluriloculaire, oligosperme, columellé, déhiscent, ordinairement par les cloisons en autant de loges distinctes, et renfermant exactement une ou deux graines renversées : la paroi interne gireuse ou osseuse de ces loges se fendant et se rompant ordinairement avec élasticité, en se dépouillant plus ou moins de la partie extérieure du péricarpe.

(*Marine*) *Coque* se dit du corps du navire, sans mâts, cordages ni apparaux.

Coque se dit encore, en parlant des cordages, pour désigner un nœud ou grosseur qui se forme par l'élasticité du cordage qui se replie sur lui-même.

COQUELUCHE, s. f. espèce de toux qui attaque principalement les enfans, et ainsi appelée, parce que ceux qui en étoient attaqués portoient une *coqueluche*, ou capuchon, pour se tenir chaudement.

COQUILLE, s. f. du lat *concha*, d'où l'on a fait *conchylia*, coquille.

(*Hist. nat.*) Couverture ou co-

que des limaçons et des poissons que les naturalistes appellent TESTACÉS ou CONCHYLIFÈRES. *V.* ces mots.

La substance de la *coquille* est analogue à celles des os des animaux. Elle est formée de deux substances différentes ; l'une membraneuse, l'autre crétacée, unies par juxta-position.

Les *coquilles* sont univalves, bivalves ou multivalves, c'est-à-dire, d'une, de deux ou de plusieurs pièces. Toutes les *coquilles* de terre sont univalves, celles d'eau douce sont univalves ou bivalves ; les *coquilles* de mer sont des trois espèces.

Coquille se dit aussi des coques d'œufs et de noix, principalement quand elles sont rompues, cassées.

(*Anat.*) *Coquille* se dit encore de la partie de l'oreille interne.

(*Archit.*) *Coquille* est un ornement de sculpture, imité des conques marines.

(*Art milit.*) *Coquille à boulet ;* ce sont des moules dont on se sert pour faire des boulets.

(*Imprimerie*) En terme d'imprimerie, on appelle *coquille* une lettre déplacée de son cassetin et mêlée parmi d'autres lettres de la même casse : on le dit aussi d'une lettre employée pour une autre dans la composition. *Cet ouvrier est sujet à faire des coquilles.*

COR, s. m. du latin *corpus*, qu'on a dit anciennement pour *verruca*.

(*Méd.*) Durillon ou tubercule blanc, dur et calleux, qui vient aux pieds, le plus souvent par la compression des souliers.

COR, (instrument), s. m. de *cornu ;* un ancien concile défend aux ecclésiastiques de chasser *cum cornu et clamore*, à cor et à cri.

(*Musique-vénérie*) Trompette de chasseur.

CORACOIDE, adj. mot grec composé de κόραξ, *korax*, corbeau, et de εἶδος (*eidos*) forme, figure : qui a de la ressemblance avec un bec de corbeau.

(*Anat.*) Nom d'une des apophyses de l'omoplate.

CORAIL, s. m. du latin *coralium*, formé du grec κοράλλιον (*korallion*) dérivé, dit-on, de κόρη, orner, et de ἅλς, mer, comme s'il étoit la plus belle production de la mer.

(*Hist. nat.*) Le *corail* rangé par les naturalistes parmi les polypiers flexibles, a une tige cornée, branchue, formée de couches concentriques, couverte à l'extérieur d'une enveloppe poreuse, vasculeuse ou friable, et parsemée de cellules, dont chacune contient un polype. Ces polypes, en étendant leurs tentacules, ressemblent à des fleurs, et cette propriété, ainsi que leurs tiges, les avoit fait classer parmi les végétaux. On sait aujourd'hui que ce sont de véritables animaux.

(*Commerce*) On pêche le corail en grande abondance dans la méditerranée, sur les côtes des départemens du Var, et des Bouches du Rhône (la ci-divant Provence) ; mais plus particulièrement au *Bastion de France*, petite place aux côtes de Barbarie, dépendante du royaume d'Alger, où les Français ont un établissement.

Pour la pêche qui se fait sur les côtes de France, on emploie communément des plongeurs, qui, pour mieux arracher le *corail* qui est attaché à la surface des rochers couverts par la mer, jettent à l'endroit indiqué par les plongeurs une grande croix de bois, au centre de laquelle est attaché un poids assez pesant pour le précipiter au fond de la mer, et à chacune de ses extrémités un filet orbiculaire destiné à embarrasser le corail.

Lorsque les branches de la croix poussées par les plongeurs dans les creux des rochers, ont engagé le corail dans les filets, ceux qui sont à bord de la *felouque*, vulgairement appelée *coraline*, détachent le corail de dessus le rocher, et le tirent hors de l'eau au moyen d'une grosse corde attachée au centre de la croix.

Mais, comme la quantité de *corail* pêchée par les plongeurs ne suffiroit pas aux besoins du commerce, il y a à Marseille une compagnie qui en fait faire la pêche à ses dépens, au *Bastion de France*. Cette compagnie dont les travaux ont été suspendus pendant la Révo-

lution, et qui vient d'être rétablie, fournit aux *corailleurs* les *coralines*, autrement *satteaux*, espèces de felouques ou barques destinées à cet usage, avec tout ce qui est nécessaire pour cette pêche.

La pêche de chaque satteau est estimée, année commune, à vingt-cinq quintaux; elle se divise en treize portions, dont quatre pour le patron, deux pour le *projet* (celui qui est le plus exercé à jeter dans la mer la machine qui sert à tirer le corail); une pour chacun des six autres *corailleurs* (l'équipage est composé de huit hommes); et la treizième, pour la compagnie qui fait faire la pêche et qui fournit les *satteaux*. Les anciennes pêcheries de corail étoient la mer persique, la mer rouge, la mer de Sicile et de Naples.

(*Matière médicale*) On tire du *corail* une teinture et un syrop astringent; mais ces préparations n'ont pas une efficacité bien marquée; le *corail* en substance a plus de vertu, il agit plus sûrement comme astringent et absorbant, lorsqu'il n'est altéré par aucune manipulation. On donne le *corail* en poudre depuis quinze grains (8 grammes nouveaux), jusqu'à un gros, o, 58 décagrammes.

CORAISCHITE, s. m. de l'arabe *coraïsch*, dont la racine est *karasega*, il a recueilli, amassé.

(*Mahomet*) Nom d'une famille ou tribu principale de la ville de la Mecque, de laquelle on tiroit, avant Mahomet, les administrateurs et gardiens du temple. Mahomet étoit *coraïschite*, et eut néanmoins les gens de cette famille pour ses plus grands ennemis. On a donné dans la suite ce nom à tous les anciens Arabes, compagnons et contemporains de Mahomet.

CORBAN, s. m. de *kourban*, qui en hébreu, en chaldéen et en syriaque, signifie offrande, oblation, sacrifice.

(*Culte mahomét.*) Cérémonie que les mahométans font au pied de la montagne Arafat en Arabie, près de la Mecque: elle consiste à immoler un grand nombre de brebis, dont ils distribuent la chair aux pauvres.

CORBEAU, s. m. du lat. *corvus*, formé du grec κόραξ (*korax*), dérivé, suivant quelques-uns, de l'hébreu *oreb*, que les Arabes prononcent *gorab*.

(*Hist. nat.*) Le *corbeau*, classé par les naturalistes parmi les passereaux *plénirostres*, c'est-à-dire à bec droit, fort et comprimé: c'est un oiseau carnassier, voleur, criard et importun, mais très-utile pour débarrasser la terre des charognes infectes.

(*Divination*) Le *corbeau* étoit parmi les Romains un oiseau funeste et de mauvaise augure, surtout lorsqu'il paroissoit à la droite et du côté de l'Orient: il étoit consacré à Apollon comme au dieu de la divination.

(*Marine ancienne*) Les anciens avoient plusieurs machines de ce nom: le *corbeau* du consul Duillius qui remporta la première victoire sur mer contre les Carthaginois, étoit une machine assez semblable à la grue dont on se sert pour enlever des fardeaux, et ce *corbeau* avoit des griffes de fer pour accrocher le bordage.

Le *corbeau* des Tyriens étoit composé de faulx attachées à l'extrémité des vergues de leurs galères, avec lesquelles ils coupoient les gros câbles, au bout desquels les béliers étoient suspendus.

Le *corbeau* d'Archimède servoit à harponner et enlever les vaisseaux.

(*Art milit. anc.*) Le *corbeau* démolisseur de Diades étoit une machine qui servoit à accrocher et à tirer les pierres d'une muraille en bas; celui à tenailles servoit à accrocher et à attirer le bélier; le *corbeau double* en abaissoit la tête et en rompoit le coup; le *corbeau* à lacs courants et à pinces étoit formé de lacets attachés à des *corbeaux* dont on se servoit contre les efforts du bélier.

(*Archit.*) *Corbeau* est une grosse pierre de taille en saillie, pour soutenir une poutre, et ainsi nommée parce qu'elle imite en quelque sorte l'oiseau de ce nom.

On fait aussi des *corbeaux* de

fer qui servent au même usage.

CORBEILLE, du lat. *corbicula*, diminutif de *corbis*, panier.

(*Modistes*) On appelle *corbeilles* de petits paniers propres et galans où l'on met des fleurs, ou dans lesquels on envoie des présens à l'occasion d'un mariage, de la naissance d'un fils, etc.

(*Art milit.*) *Corbeilles* se dit de petits gabions remplis de terre, que l'on met sur le parapet pour faire feu sur l'ennemi sans en être vu.

(*Archit.*) On appelle aussi *corbeilles* des vaisseaux que l'on met d'ordinaire sur la tête des CARIATIDES (*V.* ce mot), et qui sont chargés de fleurs, de fruits ou d'autres ornemens.

CORBILLARD, s. m. de *Corbeil*, ville à 7 lieues (2.72 myriamètres) de Paris.

(*Navigation intérieure*) Ce mot a d'abord signifié un coche d'eau qui venoit de Paris à Corbeil; puis on a appelé ironiquement *corbillard* certaines grandes voitures à huit personnes où l'on étoit fort pressé.

(*Sépulture*) Ce nom désigne particulièrement un chariot drapé ou peint en noir, sur lequel on transporte les morts.

CORCELET, s. m. diminutif de *corset*, fait de *corps*, qui a produit aussi *corsage*.

(*Entomologie*) On désigne ordinairement par ce mot la partie du corps des insectes qui se trouve entre la tête et l'abdomen.

(*Conchyliologie*) *Corcelet* se dit aussi de la face antérieure de quelques coquilles, qui est séparée du disque par une carène saillante, ou par une ligne enfoncée.

CORDE, s. f. du latin *chorda* formé du grec χορδή, qui a signifié originairement intestin, et ensuite une *corde* d'instrument à musique, à cause que ces sortes de *cordes* sont faites d'intestins d'animaux.

(*Manuf.*) Tortis fait ordinairement de chanvre, et quelquefois de coton, de laine, de soie, d'écorce d'arbres, de poil, de crin, de jonc, et d'autres matières pliantes et flexibles.

Corde, en parlant du drap, se dit des fils dont il est tissu.

(*Jeu de paume*) *Corde* se dit d'un filet tendu au milieu du jeu, et qui va jusqu'à terre pour arrêter les balles.

(*Anat.*) On appelle *corde d'hyppocrate* le tendon d'Achille; *la corde du tambour*, un filet de nerfs qui fait la membrane du tambour.

(*Mécan.*) *Résistance des cordes;* M. Amontons a remarqué qu'une *corde* est d'autant plus difficile à courber, 1.° qu'elle est plus roide et plus tendue par le poids qu'elle porte, 2.° qu'elle est plus grosse, 3.° qu'elle est plus courbée, c'est-à-dire qu'elle enveloppe un plus petit cylindre: d'où il s'ensuit que la *résistance des cordes* doit entrer dans le calcul des machines.

Vibration des cordes; si une *corde* tendue est frappée en quelqu'un de ses points par une puissance quelconque, elle s'éloignera jusqu'à une certaine distance de sa situation, reviendra ensuite, et fera des vibrations comme un pendule qu'on tire de son point de repos. Les géomètres ont trouvé les lois de ces vibrations; Taylor et Jean Bernouilli ont démontré ces lois.

(*Géom.*) *Corde* est une ligne droite qui joint les deux extrémités d'un arc (*V.* ARC), ou bien c'est une ligne droite qui se termine par chacune de ses extrémités à la circonférence du cercle, sans passer par le centre, et qui divise le cercle en deux parties inégales qu'on appelle *segment*. *V.* SEGMENT.

(*Marine*) de *corde* les marins ont fait *cordage*, pour exprimer toutes sortes de *cordes* et de cables qui sont employés dans les agrès d'un vaisseau. Il y a des *cordages blancs*, c'est-à-dire, qui ne sont point goudronnés; *Cordages noirs*, ceux qui sont goudronnés, soit à mesure que le fil est divisé, soit au moment où ils sont achevés.

Cordages de premier brin, faits du premier brin du chanvre.

Cordages de second brin, fabriqués avec le second brin du chanvre.

Cordages refaits, ceux qui sont composés de fil de caret et des

torons d'un *cordage* qui a déja servi.

Cordages en trois, composés de trois torons.

Cordages en quatre, formés de quatre torons.

Cordages deux fois commis, ceux composés de deux, de trois ou de quatre cordons ou cordes, que l'on assemble de nouveau pour en faire un plus gros et plus fort *cordage*: tels sont les CABLES, les GRELINS, les ÉTAIS. *V.* ces mots.

Fabrication des cordages; depuis dix ans le nord et l'Angleterre ont fait plusieurs améliorations dans l'art de la corderie. M. Belfour, d'Elseneur en Danemarck, a inventé, en mars 1793, une machine où chaque fil est tourné sur un dévidoir ou touret séparé, et tellement construit qu'il ne délivre les fils qu'autant qu'ils sont appelés dans l'opération du commettage, à former, par une tension égale, leur part dans la confection d'un toron.

Le principe de cette machine est fondé sur l'observation faite par M. Belfour, que dans la fabrication ordinaire des *cordages*, tous les brins ne sont pas dans un degré égal de tension; que tous les fils ne tendent pas également à soutenir l'effort qui agit sur la *corde* fabriquée, et que plusieurs de ces fils se roulent, se replient et sont enveloppés dans les torons, faute d'avoir été tendus dans une même proportion. Les *cordages* faits avec la *machine* de M. Belfour, ont donc un plus grand degré de force, sont moins sujets à s'allonger, sont plus compacts, moins sujets à casser que les cordages fabriqués d'après les anciens principes.

(*Botan.*) Les botanistes emploient le mot *cordé*, du latin *cordatus*, formé de *cor*, *cordis*, cœur, pour désigner les parties des plantes qui ont la figure d'un cœur, et qui sont planes; à l'égard de celles qui sont solides, ils se servent du terme *cordiformes*, qui ont la forme d'un cœur.

(*Musique*) *Corde sonore;* plus une corde fait de vibrations dans un temps donné, plus le son qu'elle rend est aigu; moins elle fait de vibrations, plus le son est grave.

Il y a trois moyens de changer le son d'une *corde;* en changeant son diamètre, c'est-à-dire la grosseur de la *corde*, ou sa longueur, ou sa tension. Ce que ces altérations produisent successivement sur une même *corde*, on peut le produire à la fois sur diverses *cordes*, en leur donnant différens degrés de grosseur, de longueur et de tension. C'est cette méthode combinée que l'on met en usage dans la fabrique, l'accord et le jeu du clavecin, du piano, du violon, de la basse, de la guittare, et autres pareils instrumens composés de *cordes* de différentes grosseurs, et différemment tendues, lesquelles ont par conséquent des sons différens.

Le mot *corde* se prend figurément en composition pour les sons fondamentaux du mode, et l'on appelle souvent *cordes d'harmonie* les notes de basse, qui, à la faveur de certaines dissonnances, prolongent la phrase, varient et entrelacent la modulation.

Cordes vocales; c'est un nom que Ferrier, de l'Académie des sciences, a donné aux *cordons* tendineux qui forment les bords des deux lèvres de la glotte. Ces *cordons* sont attachés à des cartilages qui servent à les tendre, et suivant Ferrier, ils sont frottés par l'air, comme une *corde* l'est par un archet; de sorte qu'au moyen des différens degrés de tension qu'ils reçoivent de la part des cartilages, ils sont susceptibles de rendre les différens tons. De-là cette expression: *Cette cantatrice a de belles cordes dans la voix.*

CORDEAU, s. m. diminutif de CORDE. *V.* ce mot.

(*Architect. Génie et Arpent.*) *Corde longue* et menue dont les ingénieurs, les architectes les arpenteurs, les jardiniers etc. se servent pour régler un campement, lever les plans, pour tracer des dessins de bâtimens, de parterres, jardins, etc.

CORDIAUX; adj. du latin *cordialis*, ou *cordiacus*, qui appartient au cœur.

(*Méd.*) Épithète que l'on donne aux remèdes qui fortifient le cœur et rétablissent les forces.

CORDON, s. m. dimin. de *corde*. (*V.* ce mot). Ce qui sert à lier ou à entourer quelque chose.

(*Chevalerie*) C'est quelquefois un ruban, une marque de chevalerie.

(*Blason*) En matières de blason, *cordon* est une marque qui accompagne l'écusson des armes des cardinaux, prélats etc., et descend du chapeau qu'ils portent pour cimier.

Ce *cordon* se termine en se divisant et se subdivisant en un nombre de houpes plus ou moins grand, selon leur dignité.

Le *cordon* des cardinaux est rouge, terminé, de chaque côté de l'écusson, par quinze houpes de la même couleur. Celui des archevêques est de sinople, ainsi que les houpes, au nombre de dix. Celui des évêques est aussi de sinople avec six houpes.

(*Physiol.*) *Cordon* se dit de différentes parties du corps humain qui ont cette figure. Le *cordon spermatique*, le *cordon ombilical*, les *cordons* ligamenteux des apophyses épineuses des vertèbres.

(*Botan.*) *Cordon ombical* se dit d'une saillie formée par le receptacle d'une graine.

(*Jardin.*) *Cordon de gazon*; c'est une bande de gazon qui règne le long de quelque plate-bande.

(*Art milit.*) *Cordon* est une bande de pierres, qu'on met où finit la muraille, et où commence le parapet; il règne tout autour de la place; ou autrement c'est une saillie cintrée de dix à douze mètres qui règne tout à l'entour des pièces de fortification à la hauteur du rempart.

Cordon se dit aussi d'une suite de postes, qui sont en état de se donner la main, soit pour empêcher la contrebande, soit pour prévenir la communication d'une maladie contagieuse, etc.

(*Archit.*) *Cordon*, rang de pierres arrondies en forme de tore, qui termine un mur de terrasse, etc.

(*Hydraul.*) *Cordon* est un tuyau que l'on fait tourner autour d'une fontaine, pour former une suite de jets placés au milieu ou sur les bords.

(*Monnaie*) *Cordon* se dit aussi du petit bord façonné qui est autour d'une pièce de monnaie.

(*Hist. des Turcs*) *Mander le cordon*; c'est envoyer des muets munis d'une patente impériale qui les autorise à étrangler la personne à qui elle est adressée. Les muets présentent la patente à celui qui est condamné; celui-ci la baise, se met à genoux, fait sa prière, et lorsqu'elle est finie, les deux muets lui présentent le sacré *cordon* de soie, lequel il baise aussi. Après quoi, ils font un nœud coulant, le lui passent au col, et tirent les bouts, l'un d'un côté, et l'autre de l'autre. L'homme mort, ils lui coupent la tête, l'empaillent, et la mettent dans un magnifique sac de velours vert; c'est ainsi qu'ils la présentent à l'Empereur.

CORDONNIER, s. m. corruption de *cordouanier*, formé de *cordouan*, espèce de cuir qui vient de *Cordoue*, en Espagne, et dont les Anglais ont fait *cordwainer*, dans la même signification.

(*Technol.*) Artisan dont le métier est de faire des souliers, des pantoufles, des bottes et autres pareilles chaussures.

La chaussure qui est la partie de l'habillement qui couvre le pied, a beaucoup varié, soit pour la forme, soit pour la matière. Les Egyptiens ont eu des chaussures de papyrus, les Espagnols de genêt tissu, les Indiens, les Chinois et d'autres peuples, de jonc, de soie, de lin, de bois, d'écorce d'arbre, de fer, d'airain, d'or et d'argent: le luxe les a quelquefois couvertes de pierreries. Les Grecs et les Romains avoient des chaussures de cuir; nous faisons usage de la même matière, et nous employons aussi pour la chaussure des femmes diverses sortes d'étoffes; mais au lieu de suivre la nature, nous leur donnons le plus souvent, une forme qui gêne les divers mouvemens des os du pied, dont l'entière liberté faisoit le principe des chaussures anciennes.

CORIACE, adj. du lat. *coriaceus*, dur comme cuir.

(*Botan.*) Ce mot se dit des parties des plantes que leur dureté, leur tissu tenace, leur flexibilité, etc., rapprochent de la nature du cuir.

CORIAIRE, adj. du lat. *coriarius*: qui sert à préparer les cuirs.

(*Botan.*) Les botanistes appellent *coriaires*, les plantes ou les parties des plantes que l'on emploie, ou qui peuvent être employées à la tannerie des cuirs. *Ecorce coriaire* du chêne, du rhisophore, etc., *fruit coriaire* de plusieurs légumineuses. etc.

CORINDON; s. m. corruption de l'Indien, *Corund.*

(*Minéral.*) C'est le nom que porte à la Chine le spath adamantin. La couleur de cette pierre, lorsqu'elle est pure, est d'un blanc grisâtre. On le trouve dans le granit à la Chine et aux Indes. On prétend qu'on le réduit en poudre pour en polir les pierres précieuses.

CORINTHIEN, adj. du lat. *Corinthius, Corinthiacus*, de Corinthe.

(*Archit.*) Ce mot sert à désigner le quatrième ordre d'architecture, et ce qui a rapport à cet ordre. Voici comme Vitruve rapporte l'origine de cet ordre. « Une jeune fille de Corinthe prête à marier, étant morte, sa nourrice posa sur son tombeau, quelques petits vases qu'elle avoit aimés pendant sa vie; et afin que le temps ne les gâtât pas si-tôt, étant à découvert, elle mit une tuile sur le panier. Cette tuile ayant été posée par hasard sur la racine d'une plante d'acanthe, il arriva, lorsqu'au printems les feuilles et les tiges commencèrent à sortir, que le panier qui étoit sur le milieu de la racine, fit élever le long de ses côtés les tiges de la plante, qui, rencontrant les coins de la tuile, furent contraintes de se recourber en leur extrémité, et faire le contournement des volutes. »

Callimaque, célèbre sculpteur de ce tems-là, passant près de ce tombeau, fut enchanté du merveilleux effet de ces feuilles; il les dessina avec le panier, et en inventa le chapiteau corinthien.

L'ordre *corinthien* est le plus délicat et le plus riche de tous les ordres d'architecture. Son chapiteau est orné de deux rangs de feuilles, de huit grandes volutes et de huit petites, qui semblent soutenir le tailloir. La colonne, avec sa base et son chapiteau, a dix diamètres de hauteur et sa corniche des médaillons.

Depuis Vitruve, on a changé quelque chose à l'ordre *corinthien*; et, sans parler du *corinthien* moderne, qui est une espèce d'ordre composé, on ne trouve point, dans tout ce qui nous reste d'ancien *corinthien* fait depuis Vitruve, les proportions exactes qu'il marque dans son livre.

CORNAC, s. m. mot indien.

(*Hist. nat.*) C'est le nom que les Indiens donnent à celui qui est chargé de la conduite d'un éléphant, qui le dresse à tout ce qu'il juge à-propos, et qui en est comme le gouverneur.

Lorsque le *cornac* exige de l'éléphant qu'il gouverne quelque travail pénible et auquel il n'est pas accoutumé, il n'a qu'à lui promettre de le régaler de quelque chose qu'il aime, et l'animal se prête volontiers à ce qu'on exige de lui; mais il devient furieux lorsque son *cornac* lui manque de parole, et plusieurs ont été victimes de leur infidélité.

Lorsqu'un *cornac* veut conduire l'éléphant qu'il a dressé, il se met sur son cou, tient à la main une grosse verge de fer, dont un bout est terminé par un crochet pointu, et l'autre par une pointe. Celle-ci lui sert d'éperon, et le crochet supplée à la bride. Avec cet instrument il dirige la marche de l'animal, en le piquant aux oreilles et au museau; mais plus communément au front, ce qui y entretient une plaie qui est presque toujours ouverte, et qui rend l'éléphant plus sensible à la piqûre.

CORNALINE, s. f. du lat. *caro, carnis*, chair; couleur de chair; ou de *coralium*, corail, auquel on aura ajouté un *n*: couleur de corail.

(*Minér.*) La *cornaline* est une variété du quartz-agathe qui approche le plus de la couleur des chairs. Les anciens la nommoient *sarda*. Son nom moderne vient de ce que sa couleur approche de celle de la chair ou du corail.

(*Glyptique*) La *cornaline* est la pierre sur laquelle les graveurs anciens et modernes ont le plus souvent fait des intailles ou gravures en creux. Les modernes l'ont souvent employée pour graver des armoiries. On appelle *cornaline d'ancienne*

roche celle dont la transparence est la plus pure.

CORNE, s. f. en latin *cornu*, en grec κερας (*keras*), en hébreu *keren*, en chaldéen *keran*, en arabe *karn*, en gothique *haum*, en anglo-saxon, en anglais, en allemand et dans les autres dialectes teutoniques *horn*.

(*Hist. nat.*) Partie dure qui sort de la tête de quelques animaux, et qui leur sert de défense et d'ornement.

(*Mat. médic.*) Les *cornes* les plus propres à fournir des secours à la matière médicale, sont celles du cerf et du daim. Ces *cornes* participent de la nature des os, parce qu'elles contiennent une plus grande quantité de terre osseuse que les cornes des autres animaux. On l'emploie comme absorbant, et on la donne comme telle pulvérisée, passée au tamis et incorporée dans les bols ou les électuaires.

(*Technologie*) *Corne artificielle*; on appelle ainsi des pièces de gaze métalliques formées de fil de laiton et plongées plusieurs fois dans une décoction de colle de poisson, et dont la transparence obtenue par ce procédé, égale celle de la plus belle *corne*, devenue depuis longtems trop rare pour suppléer aux besoins de la marine dans la fabrication des fanaux

(*Physiologie*) *Corne* se dit, dans un sens figuré, de portions qui ressemblent à des *cornes*, ou par leur forme, ou relativement au tout dont elles font partie.

Les grandes et les petites *cornes* du cartylage thyroïde.

Les grandes et les petites *cornes* de l'os hyoïde.

Les *cornes* d'Ammon ou les *cornes* de belier, éminences placées dans les enfoncemens des ventricules tracés dans les hémisphères du cerveau. On les appelle aussi *hippocampus*.

L'os sacrum a deux éminences nommées *cornes*, qui ressemblent à celles du *coccix*, avec lesquelles elles se joignent par le moyen de deux ligamens.

Les cornes de la matrice sont les trompes. Dans quelques animaux ce viscère est divisé de façon à former des espèces de *cornes*.

(*Archit.*) *Corne*, le coin du tailloir et de l'abaque.

Corne d'abondance; ouvrage de sculpture en forme de *corne*, d'où sortent des fruits, des fleurs, des bijoux et autres richesses. Cet ornement tire son origine de la Fable. Jupiter ayant été nourri par la chèvre Amalthée, la plaça dans le ciel au rang des astres, et donna une de ses cornes aux nymphes qui en avaient eu soin, avec la vertu de produire tout ce qu'elles souhaiteroient.

(*Agricult.*) *Corne* se dit des liens ou attaches que produit la vigne, et qui sont fourchues à leur extrémité.

(*Art milit.*) *Ouvrage à corne*; C'est un dehors ou une pièce détachée, dont la tête est fortifiée de deux demi-bastions ou épaulemens joints par une courtine et fermés de côté par deux ailes, qui sont pareilles l'une à l'autre, et qui vont se terminer à la gorge de l'ouvrage.

Cornes de beliers; ce sont des flancs bas qui tiennent lieu de tenailles pour défendre le fossé. Ces ouvrages sont faits en portion de cercle, et sont de l'invention de M. de Belidor.

(*Marine*) *Corne d'artimon*; c'est une vergue à corne placée à l'artimon, et à laquelle on hisse le pavillon, dans les circonstances où il n'est pas possible de le hisser au mât de pavillon.

CORNÉ, adj. de *corne*.

(*Botan.*) Plante ou partie de plante d'une substance dure, très-compacte, ni fibreuse, ni grenue.

Ce mot s'emploie aussi pour désigner la couleur, la transparence d'une partie.

CORNÉE, s. f. de *corne*.

(*Physiol.*) L'une des tuniques de l'œil la plus externe, la plus épaisse et la plus forte. On l'appelle encore la *sclérotique*. (*V.* ce mot.) La *cornée*, ainsi appelée parce qu'elle ressemble, par sa couleur et par sa dureté, à de la *corne*, renferme toutes les autres parties dont le globe de l'œil est composé. On la divise en deux portions, une grande appelée *cornée opaque*, et une petite nommée *cornée transparente*, qui n'est qu'un petit segment de sphère, situé à la partie antérieure.

(*Chimie*) *Lune cornée*, ou *argent corné*; terme des anciens chimistes; c'est ce que les modernes appellent *muriate d'argent*. *Voy.* MURIATE.

CORNET, s. m. diminutif de *cor*. *V.* ce mot.

(*Art de la guerre anc.*) *Cornet* étoit un instrument de guerre des anciens.

Les légions avoient des *cornets*, des trompettes et des buccines. Lorsque les *cornets* sonnoient, il n'y avoit que les enseignes qui obéissoient, et non les soldats. Quand les enseignes devoient marcher seules sans les soldats, on ne sonnoit que des *cornets*, comme on ne sonnoit que des trompettes quand il étoit question de faire marcher les soldats seuls, sans les drapeaux, pour quelqu'ouvrage particulier. C'étoit les *cornets* et les buccines qui sonnoient la charge et la retraite; et pendant le combat les trompettes et les *cornets* sonnoient ensemble.

(*Musique.*) *Cornet* est aussi un des principaux jeux de l'orgue. Il y a le grand et le petit *cornet*.

(*Monnaie*) *Cornet d'essai d'or*; c'est un bouton d'or tiré des coupelles, que l'on bat sur le tassau ou enclume, afin de l'étendre et de le rendre mince, de la grandeur d'un grand sou, et roulé ensuite en manière de *cornet*, sans le presser.

(*Chirurgie*) *Cornet à ventouses*; un *cornet* dont on se sert pour appliquer les ventouses.

(*Acoustique*) *Cornet acoustique*; instrument à l'usage de ceux qui ont l'oreille dure. Le son se conserve dans cet instrument, parce qu'en traversant ses parois, il ne peut se répandre circulairement, et le son ainsi ramassé, frappe l'organe avec plus de force. On augmente encore l'effet du son en donnant à cet instrument une forme parabolique, parce que le son est réfléchi et comme ramassé en un seul point appelé foyer, où l'oreille est placée.

(*Papeterie*) *Cornet de la petite sorte, petit cornet*; deux sortes de papiers que l'on fabrique dans les départemens du Mont-d'Or et de la Vienne.

CORNETTE, s. f. dans le sens de chaperon, ancienne marque de magistrature; il vient du latin *coronuta*, parce que le *chaperon* qu'on a depuis porté sur l'épaule droite, étoit anciennement porté sur la tête et lié avec une bande de soie appelée *cornette*, ou parce que ce ruban faisoit l'effet d'un petit bandeau, ou enfin parce que les deux bouts faisoient les cornes.

Cornette, dans la signification d'étendart, a été emprunté de l'italien *cornetta*, forme de corne qui signifie la pointe, l'aile d'une armée.

(*Art milit. et Marine*) *Cornette*, en termes de guerre, signifioit un étendart de cavalerie, et celui qui le portoit. Maintenant c'est, dans la marine, une marque de commandement, qui consiste en une espèce de pavillon fendu en deux pointes, portant dans sa partie supérieure les couleurs du pavillon de la nation. Il y en a de deux espèces distinguées seulement par la manière dont elles sont arborées. La *cornette* ou guidon à la tête du grand mât, en guise de pavillon, est la marque de commandement d'un capitaine de vaisseau qui a sous ses ordres trois bâtimens de guerre ou plus. La même *cornette* ou guidon enverguée sur un bâton, comme une flamme, sert de marque de commandement à un officier de grade inférieur à celui de capitaine de vaisseau, qui a sous ses ordres trois bâtimens de guerre de la nation ou plus, soit à la mer, soit dans une rade.

CORNICHE, s. f. corruption de *coronis*: fin, perfection d'un ouvrage.

(*Archit.*) Partie en saillie, composée de plusieurs moulures qui représentent les extrémités des pièces de charpente qui forment les planchers.

Les *corniches* terminent les entablemens, et il y en a autant d'espèces qu'il y a d'ordres d'architecture.

On appelle *corniche architravée* un entablement dont la frise est supprimée.

CORNUE, s. f. de *corne*, dont cet ustensile a la figure.

(*Chimie*) Vaisseau qu'on emploie pour les distillations. C'est une bou-

teille à col long et recourbé de manière à faire un angle avec la partie renflée de la bouteille. Cette partie renflée se nomme le *ventre* de la *cornue*, sa partie supérieure est la *voûte*, et la partie recourbée le *col*. On emploie le plus souvent les *cornues* pour les distillations qui exigent un degré de chaleur supérieur à celui de l'eau bouillante, et pour distiller les matières pesantes qui ne pourroient pas s'élever jusque dans le chapiteau d'un alambic. *V.* ALAMBIC.

COROLLAIRE, s. m. du latin *corollarium*, de *corolla*, petite couronne de lames minces d'argent ou d'oripeau, qu'on donnoit aux acteurs, aux athlètes, aux gladiateurs dont le public étoit content. C'est de-là qu'on a appelé *corollarium* tout ce qu'on donne au-delà de ce qui est dû, le par-dessus, l'excédent du poids et de la mesure.

(*Didact.*) Les savans se sont emparés de ce terme pour exprimer ce qu'on ajoute par surabondance, pour augmenter la force des raisons dont on s'est servi pour prouver une proposition, et qui suffisoient par elles seules. Ainsi l'on dit : *A toutes les raisons qu'on vient de détailler on peut ajouter pour corollaire*, etc.

(*Mathém.*) Les mathématiciens ont été plus loin ; *corollaire* a parmi eux une signification particulière: c'est une conséquence tirée d'une proposition qui a déjà été avancée ou démontrée. Ainsi, lorsque de cette proposition : *Un triangle qui a deux côtés égaux a aussi deux angles égaux*, ils tirent la conséquence qu'*un triangle qui a les trois angles égaux, a aussi les trois côtés égaux* ; cette conséquence est ce qu'ils appellent un *corollaire*.

COROLLE, s. f. du latin *corolla*, contraction de *coronula*, diminutif de *corona*, petite couronne.

(*Botan.*) La *corolle* est un organe floral, laminé ou tubulé, simple ou multiple, qui, placé en dedans du calice, enveloppe intérieurement les organes de la fructification, les protège et les défend. Elle manque dans les fleurs complétement femelles ; mais toutes les autres en sont pourvues : elle périt ordinairement après la fécondation. Elle est placée au-dessus, au-dessous, ou autour du pistil ; elle est composée d'un ou plusieurs pétales. Au milieu de la *corolle* sont les organes générateurs, pour lesquels tous les autres semblent avoir été formés. *V.* PISTIL, PÉTALE, CALICE.

CORONAIRES, adj. du latin *coronarius*, formé de *corona*, couronne : qui a du rapport à la couronne.

(*Physiol.*) C'est ainsi qu'on appelle deux artères qui partent de l'aorte, vis-à-vis ses valvules, avant qu'elle soit hors du péricarde, et qui servent à porter le sang dans toute la substance du cœur. On les appelle *coronaires* à cause que par leurs ramifications elles environnent la base du cœur comme une espèce de couronne ou de guirlande.

Il y a encore les *artères coronaires des lèvres* ; l'*artère coronaire stomachique*, qui est une branche de la céliaque ; *la veine coronaire stomachique*, qui se décharge dans le tronc de la veine splénique, et qui en s'unissant avec la mésentérique, concourt à la formation de la veine-porte ; *le ligament coronaire du radius*, qui est un ligament qui unit le *radius* avec le *cubitus* ; enfin le *ligament coronaire du foie*.

CORONAL, adj. du lat. *coronalis*, formé de *corona*.

(*Anat.*) On donne ce nom à l'os du crâne et à sa structure. Il est ainsi nommé, parce qu'il répond à l'endroit où se place la couronne. On l'appelle encore *os frontal*.

CORONER, s. m. du latin *corona*, couronne.

(*Hist. d'Angl.*) C'est, en Angleterre, un officier de justice qui est chargé de faire, au nom de la *couronne* et avec l'assistance d'un jury, des informations sur les causes de toute espèce de mort violente. Si c'est un suicide, et qu'il n'y ait pas des preuves évidentes qu'il ait été prémédité, la déclaration du jury s'exprime ainsi : *Lunacy*, dérangement d'esprit ; si c'est un meurtre accidentel : *Manslaughter*, homicide ; si c'est un crime prémédité. *Murder*, assassinat, par *N.* ou par

des personnes inconnues ; enfin, s'il n'y a point de cause apparente, on se sert de cette formule : *Par la visitation de Dieu, by the visitation of God.*

CORPORATION, s. f. du latin *corpus*, corps.

(*Econ. polit.*) On désignoit ainsi, avant la révolution, les communautés, les congrégations, les corps de métiers et toutes les compagnies qui prennent le nom de corps, et qui ont été supprimées par les nouvelles lois de la République française. Ce mot a été emprunté de l'anglais.

(*Hist. d'Angl.*) Une *corporation* est, en Angleterre, un corps politique auquel une charte ou patente royale a donné le droit d'avoir un sceau commun, d'agir, de concéder et d'acquérir, de poursuivre, et d'être cité en justice, en un mot, de faire, dans l'étendue du territoire qui lui est assigné par sa charte, tout ce que la loi permet ou ne défend pas de faire à chaque particulier.

CORPS, s. m. du lat. *corpus.*

(*Phys.*) Substance étendue, impénétrable, purement passive d'elle-même et indifférente au mouvement ou au repos, mais capable de toute sorte de mouvement, de figure et de forme.

Les *corps* ont des propriétés générales ou particulières. Les premières sont l'étendue, la divisibilité, la figurabilité, la solidité, ou pour mieux dire, l'impénétrabilité, la porosité, la raréfractibilité, la condensabilité, la compressibilité, l'élasticité, la dilatabilité, la mobilité et l'inertie. Les propriétés particulières sont celles qui n'appartiennent qu'à certains corps, exclusivement aux autres, telles sont : la dureté, la mollesse, la transparence, l'opacité, la liquidité, etc. *V.* ÉLASTICITÉ, COMBUSTION, pour les corps combustibles.

(*Géom.*) *Corps*, en géométrie, signifie la même chose que solide. *V.* SOLIDE. Les *corps géométriques* diffèrent des *corps physiques* en ce que ceux-ci sont impénétrables, au lieu que ceux-là ne sont autre chose qu'une portion d'étendue figurée, c'est-à-dire, une portion de l'espace terminée en tout sens par des bornes intellectuelles.

Les *corps réguliers* sont ceux qui ont tous leurs côtés, leurs angles et leurs plans égaux et semblables, et par conséquent leurs faces régulières.

Il n'y a que cinq *corps réguliers*, le tétraèdre, composé de quatre triangles équilatéraux, l'octaèdre de huit, l'icosaèdre de vingt, le dodecaèdre de douze pentagones réguliers, et le cube de six carrés. Quand on dit ici composé, cela s'entend de la surface ; les figures dont on vient de parler renferment ou contiennent la solidité et composent la surface de ces *corps*. *V.* RÉGULIER, IRRÉGULIER.

(*Anat.*) On se sert, en anatomie, du mot *corps* pour désigner quelque partie du corps de l'animal que l'on désigne alors par des épithètes particulières ; telles que, *les corps bordés*, *les corps olivaires*, *les corps cannelés*, *les corps caverneux*, *le corps pyramidal*, *le corps réticulaire*, *le corps pampiniforme* (*V.* ces mots.)

(*Chimie*) *Corps simples ;* on appelle ainsi les substances que le chimiste n'a pu encore décomposer.

Corps combustibles ; ce sont les corps qui ont la propriété d'absorber l'oxigène et de devenir ou acides ou oxides.

Corps composés ; Ce sont les corps dont on connoît les principes et dont on peut combiner les élémens avec ceux d'autres corps, par le jeu des attractions chimiques. On dit des *corps*, qu'ils sont des composés *binaires*, *ternaires*, *quaternaires*, etc., selon qu'ils contiennent un plus grand nombre de substances différentes.

(*Physiol.*) Le *corps humain.* Composé de solides et de fluides, étant considéré par rapport aux différentes motions volontaires qu'il est capable de représenter, est un assemblage d'une infinité de tuyaux et de machines hydrauliques. Enfin, si on le considère par rapport à la génération de ces mêmes fluides, c'est un autre assemblage d'instrumens et de vaisseaux chimiques, comme filtres, alambics, récipiens, serpentines, etc. Le tout est un composé que l'on

peut seulement admirer, et dont la plus grande partie échappe même à notre admiration.

(*Chirurgie*) *Corps étrangers ;* c'est, en termes de chirurgie, tout ce qui n'entre point dans la composition de notre corps. On partage les *corps étrangers* en deux classes : on met dans la première tous ceux qui se sont formés au-dedans de nous ; dans la seconde ceux qui sont venus du dehors. Les uns et les autres peuvent être animés ou inanimés ; telles sont la pierre, dans les reins, dans les urètres ou dans la vessie ; la mole dans la matrice ; les vers et d'autres insectes dans les intestins ou dans quelqu'autre partie du *corps ;* un enfant mort dans la matrice ; les esquilles d'os ou escarres. Ceux venus du dehors sont un dard, une balle de fusil, un éclat de bombe, de la bourre ; enfin ceux qui s'introduisent, sans division ni violence, dans les ouvertures naturelles, dans les yeux, dans le nez, dans le gosier, dans les oreilles, dans l'anus, dans l'urètre, dans la vessie, etc.

(*Archit.*) *Corps ;* c'est, en architecture, toute partie qui par sa saillie excède le nud du mur et sert de champ à quelque décoration ou ornement.

Corps-de-logis ; étendue d'un bâtiment composé de plusieurs pièces et considéré séparément des ailes et pavillons.

(*Imprimerie*) *Corps de caractères*, en termes d'imprimeur et de fondeur de caractères, se prend pour une seule sorte de caractères semblables, avec sa garniture.

Corps de la presse ; la partie entre laquelle se fait le foulage.

Corps de lettre ; la distance qui se trouve dans l'intervalle qu'il y a d'une ligne à l'autre.

(*Art milit.*) *Corps de bataille ;* c'est le gros de l'armée, qui marche entre l'avant et l'arrière-garde.

Corps de réserve ; partie de l'armée que le général fait poster derrière les lignes, au jour du combat, pour secourir les postes les plus foibles.

Corps de garde ; poste quelquefois couvert, quelquefois découvert, destiné à veiller à la conservation d'une ville, d'une place, d'un poste considérable.

Corps de la place ; c'est la place considérée sans ses dehors.

Corps de garde avancé ; Petits corps d'infanterie et de cavalerie, postés à la tête d'un campement pour en assurer les quartiers, ou sur les avenues ou places pour observer tout ce qui se présente. Quand les quartiers d'un camp sont retranchés et couverts d'une ligne, les corps de garde de cavalerie sont au dehors de la ligne, et chaque quartier a son grand et son petit corps de garde ; le grand est toujours à la vue de la même ligne, à moins que les embarras du terrain n'y mettent obstacle. Pour le petit corps de garde, il est plus avancé, et se poste, si faire se peut, à la vue du grand, et la vedette est au-delà du petit pour assurer tous les deux.

(*Marine*) *Corps de bataille ;* c'est la partie de l'armée qui est placée au milieu de la ligne, ou qui forme la colonne du milieu dans l'ordre à trois colonnes : c'est encore la première division, ou celle que commande le général de l'armée.

Corps du vaisseau ; c'est le bois ou la coque du vaisseau tout ras, sans y comprendre ses mâts, ni ses agrès et apparaux.

Corps de voiles, ou *les quatre corps de voiles ;* la grande voile, la misaine, le grand et le petit hunier, parce que ce sont les quatre voiles principales. Cette expression ne sert que pour exprimer la manière dont un vaisseau est orienté. Ce vaisseau ne porte que ses quatre corps de voiles.

Corps de pompe ; on entend par-là le tuyau d'une pompe de vaisseau, muni de ses ustensiles : ainsi on appelle les quatre corps de pompe, celles qui sont établies au pied du grand mât.

Corps-morts ; grosses pièces de bois, ancres, canons, ou autres corps solides, enfoncés fortement en terre et bien assujettis, qui servent à amarrer les cordages, pour tenir ou hâler les vaisseaux.

(*Musique*) *Corps sonore ;* on appelle ainsi tout *corps* qui rend ou peut rendre immédiatement du son. Il ne suit pas de cette définition que

tout instrument de musique soit un *corps sonore* ; on ne doit donner ce nom qu'à la partie de l'instrument qui sonne elle-même, et sans laquelle il n'y auroit point de son. Ainsi dans un violoncelle ou dans un violon chaque corde est un *corps sonore ;* mais la caisse de l'instrument qui ne fait que répercuter et réfléchir le son, n'est point le *corps sonore* et n'en fait point partie.

Corps de voix ; les voix ont divers degrés de force et d'étendue. Le nombre de ces degrés que chacune embrasse, porte le nom de *corps de voix*, quand il s'agit de force, et de volume quand il s'agit d'étendue. Ainsi de deux voix semblables, formant le même son, celle qui remplit le mieux l'oreille et se fait entendre de plus loin, est dite avoir plus de *corps*. En Italie, les premières qualités qu'on recherche dans les voix, sont la justesse et la flexibilité ; mais en France on exige un bon *corps* de voix.

(*Pratique*) *Corps de délit ;* ce sont plusieurs preuves ou plusieurs fortes présomptions qui concourent à établir un délit.

Corps de droit ; c'est la collection des différentes parties du droit, soit civil, soit criminel.

(*Sciences*) *Corps de doctrine ;* c'est l'ensemble des principes et des conclusions qui renferme ce qui se peut dire et ce qu'on doit savoir sur une question.

(*Numismatique*) *Corps* s'entend, en numismatique, de toutes les figures qui sont empreintes sur les médailles.

(*Économie politique*) *Corps* se dit encore en un sens figuré de l'union de plusieurs personnes qui vivent sous le même gouvernement et suivent les mêmes lois, les mêmes coutumes. Un État est un *corps* politique. L'Église est un *corps* dont Jésus-Christ est le chef invisible, et dont nous sommes les membres.

(*Rép. Franç.*) *Corps législatif ;* on appelle ainsi dans la constitution de l'an 8 un corps politique composé de trois cents membres, dont les fonctions consistent à faire des lois, en statuant par un scrutin secret sur les projets de loi débattus devant lui par les orateurs du tribunat et du Gouvernement.

D'après le sénatus-consulte organique de la constitution, tous les membres du corps législatif appartenant à la même députation, sont nommés à-la-fois. Les départemens de la République sont divisés en cinq séries. Les députés sont classés dans les cinq séries : ils sont renouvelés dans l'année à laquelle appartient la série où est placé le département auquel ils ont été attachés. Le tems de la durée au *corps législatif* est de cinq années. Le Gouvernement convoque, ajourne et proroge le *corps législatif*, dont la durée de la session n'est que de quatre mois par année.

CORRECTION, s. f. du lat. *correctio*, formé de *corrigo*, composé de *con* et de *rego*, gouverner avec, amender, corriger : action de corriger.

(*Grammaire*) *Correction* s'entend de l'observation scrupuleuse des règles de la grammaire. *L'exactitude tombe sur les faits, la correction sur les mots.*

(*Critique*) Il se dit aussi des ouvrages de la main et de l'esprit, où l'on change quelque chose pour les perfectionner. *Il y a des choses dans cet ouvrage qui ont besoin de correction. Ce critique veut qu'on lise ce passage d'une autre sorte, et je trouve sa correction bonne.*

(*Rhétor.*) La *correction* est une figure de rhétorique convenable à la preuve. Elle consiste à rétracter ou expliquer une pensée qu'on vient de proposer. *Je l'aime ; que dis-je aimer ! je l'adore.*

Comme cette figure annonce ordinairement ou le trouble de l'ame, ou l'empire de l'imagination qui entraine l'orateur, on est charmé qu'il revienne sur ses pas ; mais on est agréablement surpris, lorsqu'on voit que cette rétractation est une occasion pour dire des choses plus fortes ou plus frappantes, et quelquefois une adresse pour s'insinuer dans l'esprit de l'auditeur et pour le désarmer.

(*Pratique*) Un père a droit de *correction* envers ses enfans.

Maisons de correction ; on appelle ainsi des maisons où sont enfermées, par autorité de justice, des personnes de mauvaises mœurs.

(*Mat. médic.*) *Correction*, parmi les pharmaciens, est la préparation des médicamens, de manière à détruire les qualités nuisibles des drogues qui entrent dans une formule, sans en diminuer la vertu.

(*Astron.*) *Correction du midi*, ou *équateur du midi*; c'est la quantité qu'il faut ôter du midi conclu des hauteurs correspondantes du soleil, ou ajouter pour avoir le midi vrai. *V.* HAUTEUR.

(*Marine*, *Navigation*) On appelle *correction*, le résultat des vérifications de diverses espèces que l'on fait sur la route du vaisseau, pour obtenir un point plus exact et mieux déterminé du lieu où il se trouve. Pour ces *corrections*, on a principalement égard à la latitude observée, qui diffère quelquefois de celle qu'on a obtenue par estimation. Cette différence résulte des courans, de la variation de l'aiguille aimantée, de la dérive qui peut avoir été mal jugée, des erreurs des timoniers, de la mesure du loc, ou de la manière de le jeter, des inégalités causées à la marche par les grains ou rafales. Les traités de navigation donnent des renseignemens suffisans sur les méthodes qu'on doit employer pour corriger le point; mais lorsqu'on peut avoir des observations de longitude, on parvient à un bien plus grand degré de certitude.

(*Imprimerie*) *Correction d'épreuves*; on appelle épreuve la première feuille qui sort de dessous la presse, ou de dessous le rouleau, et *correction*, ce que l'on écrit à la marge ou à l'interligne d'une épreuve pour la corriger. Toute correction se désigne par un petit trait perpendiculaire dans l'endroit de la ligne où elle doit se faire, et par un trait semblable en marge, à côté duquel est le signe indicatif de la *correction*. Toutes les fautes, omissions, etc. que l'on a pu prévoir, ont un caractère indicatif particulier, dont on trouve l'énumération et la figure dans le troisième volume de la bibliothèque des artistes et dans le manuel de l'imprimeur de Momoro, etc.

(*Dessin*) *Correction du dessin.* C'est l'observation exacte des justes proportions du corps, conformément à l'indication qu'en donnent les ouvrages des grands maîtres, les chef-dœuvres de l'antique, et le beau choix de la nature.

Donner à une figure plus ou moins de noblesse, de *svelteſse*, de grandeur, suivant l'âge et l'état, le sexe et le caractère du personnage; en travailler toutes les parties; en ressentir ou en passer légèrement les contours et les muscles relativement au genre de son action, reformer sur les beautés de l'antique les insipidités du modèle rarement parfait, et ajouter à ces beautés les beautés de la nature; voilà ce qui constitue un dessin correct.

CORREGIDOR, s. m. terme espagnol, formé de *corrégir* qui signifie corriger,

(*His. esp.*) Nom d'un officier de justice en Espagne et dans les pays soumis à l'Espagne. C'est le premier officier de justice d'une ville ou d'une province, d'une juris-diction; le *corrégidor* est encore le chef de la justice dans les terres d'Amérique soumises au roi d'Espagne.

CORRÉLATION, s. f. du lat. *correlatio*, formé de *con* et de *relatio* rapport avec; etc.

(*Didact.*) Relation commune et réciproque entre deux choses. La nature de la *corrélation* consiste dans le rapport de deux qualités dont l'une ne peut se concevoir sans l'autre; il y a corrélation entre le père et le fils, entre la lumière et les ténèbres.

CORRESPONDANCE, s. f. composé de *con* et de *respondeo*, répondre de sa part, faire réciproquement ce que l'on doit: conformité, accord entre deux personnes pour certaines choses.

(*Commerce*) Relation que des négocians ont ensemble pour leur commerce.

(*Peinture*) *Correspondance* est, en peinture, l'accord des différentes parties d'une figure. Le peintre peut choisir une proportion haute, courte médiocre, forte, svelte; mais, son choix fait, il faut que toutes les parties de la figure soient exactement proportionnées entre elles.

CORRIDOR, s. f. de l'ital. *corridore* ou de l'espagnol *corredor*.

(*Archit.*) Passage étroit et long qui conduit à plusieurs chambres ou petits appartemens séparés l'un de l'autre.

CORROBORANTS, adj. et s. du lat. *corroborare*, formé de *con* et de *roboro*, fortifier avec.

(*Méd.*) Epithète qu'on donne aux remèdes qui donnent des forces, ou qui les augmentent.

CORRODANTS, adj. et s. de *corrodo*, ronger, manger. *V.* CORROYER.

(*Méd.*) On appelle ainsi ce qui est capable de ronger, de corroder, de consumer les parties solides par des molécules salines, âcres ou acides. Tels sont le sublimé corrosif, la pierre infernale, le beurre d'antimoine, et tous les autres caustiques.

CORROYER. v. a. composé de *corium*, cuir et de *rodere*, ronger: ronger le cuir, le parer, etc.

(*Technologie*) En termes de corroyeur, c'est donner la dernière préparation au cuir, après qu'il est sorti de la tannerie.

Ce mot a été étendu à la préparation qu'on donne à la terre glaise, en la pétrissant et la remuant pour la rendre propre à retenir l'eau, quand on en fait des batardeaux ou des bassins de fontaines, et l'on dit en ce sens, creuser un bassin, un canal, pour y faire un massif de terre glaise pour retenir l'eau.

Corroyer l'argile; c'est la préparer pour faire des briques.

Corroyer le mortier; c'est agiter long-tems l'arène ou le sable avec la chaux pour les bien mêler ensemble.

Corroyer le sable à fondeur; c'est le passer à plusieurs reprises sur une planche avec un cylindre de bois, et le recouper avec un couteau après l'avoir passé plusieurs fois sur le cylindre.

Corroyer un fourneau; c'est le battre avec une palette de bois, pour rendre la terre plus compacte.

CORRUGATEUR, s. m. du latin *corrugo*, formé de *con* et de *rugo*, rider, froncer ensemble.

(*Anat.*) Muscle du front, ainsi appelé, parce qu'il sert à rider le front entre les sourcils, comme il arrive lorsque nous produisons ce mouvement qu'on appelle froncer les sourcils.

CORRUGATION, s. f. même origine que le précédent.

(*Physiol.*) Froncement ou ride de la peau, ou de quelque autre partie du corps.

CORRUPTION, s. f. du lat. *corrumpo*, formé de *con* et de *rumpo*, corrompre, infecter, altérer avec, ensemble: Altération dans les qualités principales, dans la substance de la chose.

(*Physique*) Les physiciens définissent la *corruption* une espèce de décomposition d'un corps par la désunion de ses principes, occasionnée par la fermentation putride. Cette décomposition ne peut avoir lieu que dans l'air: ce fluide étant absolument essentiel à la corruption, ou du moins il faut une substance qui puisse fournir l'oxigène.

Les anciens croyoient que plusieurs insectes s'engendroient par *corruption*. On regarde aujourd'hui cette opinion comme une erreur. Il est vrai que ce qui se corrompt produit toujours des vers; mais des expériences faites avec soin ont démontré que cela arrive parce que d'autres insectes y ont déposé leurs œufs, et qu'il ne paroîtra aucun insecte, lorsqu'on aura eu soin de fermer toute communication au dehors, excepté avec l'air extérieur.

(*Jurisprud. angl.*) *Corruption du sang*; c'est une tache imprimée à celui qui s'est rendu coupable de *félonie* ou de crime de haute trahison, et qui s'étend à ses héritiers. L'effet de la *corruption du sang*, est de rendre les enfans du coupable ignobles et inhabiles à hériter des biens de leur père (qui sont confisqués au profit de la couronne,) et des successions qui pourroient leur échoir en vertu du même droit.

(*Langage*) Un mot se dit par *corruption*, lorsqu'il est altéré. Dans cette phrase: *à beau prêcher à qui n'a cœur de bien faire. Cœur* est là une corruption de *cure*, envie.

CORSAIRE, s. m. de l'italien *cor-*

saro, ou *corsare*, formé de *corso*, course.

(*Marine*) On appeloit ainsi, dans l'origine, un pirate, un écumeur de mer, celui qui couroit les mers avec un vaisseau armé, sans aucune commission, pour voler indifféremment les vaisseaux marchands.

Aujourd'hui un *corsaire* est un bâtiment armé, appartenant à des particuliers, équipé pour courir sur les vaisseaux marchands des ennemis de l'État, et pourvu d'une commission du prince à cet effet. Les prises que les *corsaires* font sur les ennemis, leur sont allouées comme légitimes, et le profit leur en revient, en se conformant aux lois relatives aux prises.

Les *corsaires*, dans le sens qu'on attachoit autrefois à ce mot, sont maintenant désignés par le nom de *forbans* ou de *pirates*; ils ne sont autre chose que des écumeurs de mer, aussi peu autorisés que les voleurs de grand chemin le sont sur terre. *V.* FORBAN.

CORTEGE, s. m. de l'italien *corteggio*.

(*Cérémon. publ.*) Ce mot, emprunté de l'italien, signifioit originairement en Italie la suite de quelque grand. Il s'est dit ensuite abusivement de la suite et du train de quelque seigneur que ce soit, dans un jour de représentation ou de fonction publique. Il s'entend maintenant du train, de la suite qui accompagne les fonctionnaires publics dans une cérémonie, ou quelque citoyen distingué par sa dignité ou par ses vertus, pour lui faire honneur.

CORTÈS, s. m. Mot purement espagnol.

(*Hist. d'Espag.*) C'étoit l'assemblée des états en Espagne, avant que les *cortès* fussent supprimés.

CORTICAL, adj. du latin *cortex*, écorce, formé de *corium* et de *tego*, parce que l'écorce couvre le bois comme avec un cuir.

(*Botan.*) Les botanistes appellent ainsi tout ce qui appartient à l'écorce.

Couches corticales; ce sont les différentes couches qui forment le LIBER (*V.* ce mot.) On les appelle *corticales*, parce qu'elles composent proprement l'écorce. *V.* ÉCORCE.

(*Physiologie*) *Corticale* se dit d'une substance qui environne une partie, comme l'écorce fait de l'arbre.

La substance *corticale* du cerveau est la partie extérieure du cerveau et du cervelet, ou cette partie qui est immédiatement au-dessous de la pie-mère, ainsi appelée, parce qu'elle entoure la partie intérieure ou médullaire, comme l'écorce entoure l'arbre.

La substance extérieure du rein s'appelle aussi *corticale*.

CORVETTE, s. f. de l'italien *corvetta*.

(*Marine*) C'étoit originairement le nom d'un bâtiment léger, à un seul mât, qui alloit à voiles et à rames, et dont on se servoit dans la Méditerranée pour porter des nouvelles et aller à la découverte.

Lorsqu'on voulut faire usage des *corvettes* dans l'Océan, on s'aperçut bientôt que leur gréement n'étoit pas le plus avantageux, et on leur donna celui d'une frégate, à la réserve qu'on les fit plus petites; mais en changeant ainsi leur forme et leur gréement, on oublia de changer leur nom, et l'on a continué d'appeler *corvettes*, de petites frégates depuis six jusqu'à vingt canons, essentiellement construites pour la marche, et légères de bois.

Les Anglais nous ont imités ou prévenus dans cette conduite, et les bâtimens qu'ils appellent aujourd'hui *sloops of war* (*sloups de guerre*) étoient originairement des bâtimens à un seul mât, appelés *sloops* (*sloups*) et auxquels ils donnèrent le nom de *sloops of war* pour les distinguer de ceux qui étoient et qui sont encore employés dans la marine marchande. Ils en ont, comme nous, changé la forme et le gréement, et, comme nous, ils leur ont conservé leur ancienne dénomination.

CORYMBE, s. m. du grec κορυμβος (*korumbos*), proprement, touffe de cheveux, que les Grecs ont ensuite appliqué au lierre, aux grappes de raisin et aux baies d'arbrisseau.

(*Botan.*) On appelle ainsi une disposition de fleurs ou de fruits,

telle que les rameaux ou pédoncules qui les portent, naissans de points différens, s'élèvent à-peu-près à la même hauteur.

CORYMBIFÈRE, adj. composé de κορυμβος et de φερω, porter.

(*Botan.*) On nomme ainsi les plantes dont les rameaux portent des fleurs terminales, qui, par leur réunion, forment un plan horizontal.

CORIPHÉE, s. m. du grec κορυφαιος (*koruphaios*) chef, premier, principal, dont la racine est κορυφή, (*koruphé*), le haut de la tête.

(*Art dram.*) Terme emprunté du grec et qui signifie celui qui, dans l'ancienne tragédie, étoit à la tête du chœur. C'étoit lui qui parloit quand le chœur se mêloit à l'action pendant le cours des actes, pour faire les fonctions d'un des personnages de la pièce. Il battoit aussi la mesure dans leur musique.

Il se dit aussi, dans nos opéra, d'un acteur principal qui chante des morceaux avec les chœurs.

(*Langage*) On l'emploie figurément pour désigner celui qui se distingue le plus dans une secte, dans une société, dans une profession.

CORYZA ou CORYSE, s. m. du grec κορυζα (*koruza*), humeur de la tête.

(*Médec.*) Mot grec que les Latins et les Français ont retenu, et qui signifie une distillation d'humeurs crues de la tête sur les narines. Cette maladie est accompagnée d'une douleur de tête très-pesante, ce qui fait qu'on l'appelle en latin *gravedo*. Le *coryza* est une fluxion d'humeurs séreuses et âcres sur les tuyaux excréteurs des glandes dont la membrane pituitaire est parsemée, qui s'écoulent par le canal nazal et par les conduits des sinus frontaux, sphenoïdaux et maxillaires; à cet écoulement succède une évacuation de morve de différentes couleurs.

COSAQUES, s. m. du polonais *cosa*, qui signifie chèvre.

(*Hist. de Polog.*) Ce nom fut d'abord donné à quelques Russes hardis, qui, tous les ans au printems, formoient un rassemblement dans les îles qui sont à l'embouchure du Borysthène, d'où ils faisoient des incursions sur toute la mer Noire et dans l'Anatolie.

Depuis que les *cosaques* sont passés sous la protection de la Russie, ils se sont établis dans les plaines incultes entre le grand et le petit Ingue. La Russie y entretient toujours un régiment d'infanterie régulière, dont le chef est comme le surveillant des démarches et des actions de cette tumultueuse milice.

Les armées de Russie se font toujours précéder par un corps nombreux de *Cosaques*, qui servent ordinairement à discrétion sur les pays ennemis.

COSÉCANTE, s. f. contraction de *sécante du complément*. *V.* ces deux mots.

(*Géomét.*) C'est la *secante* d'un arc qui fait le complément d'un autre: ainsi la *cosécante* d'un angle de 30 deg. est la *sécante* de 60 deg.

COSINUS, s. m. contraction de sinus du complément. *V.* SINUS, COMPLEMENT.

(*Géom.*) C'est le *sinus* droit d'un arc qui est le complément d'un autre; ainsi le *cosinus* d'un angle de 30 deg. est le *sinus* d'un angle de 60 deg.

COSMETIQUE, adj. du grec κοσμητικος (*kosmetikos*), formé de κοσμεω (*kosmeó*), orner, embellir.

(*Pharmacie, Toilette*) On appelle ainsi les préparations qui ont pour objet l'embellissement du corps, de combattre la laideur ou d'en diminuer les défauts.

L'athénien Criton a épuisé la matière des *cosmétiques* de son tems, dans un traité de la composition des médicamens. Gallien, qui le cite souvent avec éloge, assure que tout ce qu'Héraclite de Tarente et la reine Cléopâtre avoient dit avant Criton sur cette matière, étoit peu de chose, parce que les femmes n'avoient pas encore porté dans cette partie l'excès du luxe où elles parvinrent depuis.

La plupart des *cosmétiques* les plus vantés, comme ceux qui détruisent le hâle, les taches de rousseur, les rougeurs du visage, etc., ne sont qu'un pur charlatanisme, parce qu'il n'est pas possible de changer la grosseur du teint, la cou-

leur naturelle de la peau, et de remédier aux rides.

Il y a, à la vérité, des remèdes innocens dont on peut se servir sans danger, pour décrasser, polir et adoucir la peau, comme des simples frictions, des lotions, des liqueurs spiritueuses et onctueuses, comme l'eau de fraise, de lavande, l'eau distillée des fèves, le suc des fleurs de l'oreille d'ours, l'huile de mirrhe par défaillance, celle d'amandes douces, de citrouille, de graines de melon, de noisettes, de graines de pavot blanc, de semence de cameline; l'huile de lien, de cacao tiré sans feu; la cire de canelle; les pommades dans lesquelles entre le blanc de baleine; l'onguent de citron fait avec le camphre et les émulsions des substances farineuses; l'eau de talc; le fiel de bœuf distillé; le baume de la Mecque et la teinture de Benjoin: mais il faut prendre garde de se servir de ceux qu'on compose avec du plomb, de la céruse, du vinaigre de saturne, de magistère, des fleurs de bismuth, et autres de cette nature, qui, à la vérité, sont les plus blancs du monde, mais dont les parties salines, vénéneuses, arsénicales, indélébiles, altèrent et gâtent le teint de manière à ne pouvoir jamais le réparer. Il en est de même de la fumée de souffre, dont on a cru mal-à-propos pouvoir se servir pour blanchir la peau, parce qu'elle blanchit les hyacinthes bleues; son effet est de pâlir les joues et les lèvres et de les rider en même tems. On ne peut donc sans danger user de tous ces fards *cosmétiques* qui plombent la peau, la dessèchent et la minent insensiblement. Le rouge seul n'a aucun de ces inconvénients.

COSMIQUE, adj. du grec κοσμικος (*kosmikos*), dérivé de κοσμος, le monde ou le ciel, qui regarde le monde, qui suit l'ordre établi.

(*Astron.*) Ce mot se dit du lever et du coucher d'une étoile, quand il arrive le matin. Une étoile se lève *cosmiquement*, quand elle se lève avec le soleil ou avec le degré de l'écliptique où est le soleil; le coucher *cosmique* arrive lorsqu'une étoile se couche en même tems que le soleil se lève.

COSMOGONIE, s. f. du grec κοσμος (*kosmos*), univers, et de γονος (*gonos*), génération, production.

(*Physique*) science ou système de la formation de l'univers.

COSMOGRAPHIE, s. f. du grec κόσμος (*kosmos*), univers, et de γραφω (*graphô*), décrire.

(*Physique*) Description de l'univers.

COSMOLOGIE, s. f. du gr. κόσμος (*kosmos*), univers, et de λογος discours, traité.

(*Phys. gén.*) Science des lois générales par lesquelles le monde physique est gouverné. La *cosmogonie* est proprement une physique générale et raisonnée, qui, sans entrer dans les détails trop circonstanciés des faits, examine du côté métaphysique les résultats de ces faits même, fait voir l'analogie et l'union qu'ils ont entre eux, et tâche par-là de découvrir une partie des lois générales par lesquelles l'univers est gouverné.

Avant M. Wolf, ce nom étoit inconnu dans les écoles, aucun métaphysicien ne sembloit même avoir pensé à cette partie. M. Wolf a intitulé son ouvrage: *Cosmogonie générale et transcendante*, parce qu'elle ne renferme qu'une théorie abstraite, qui est, par rapport à la physique, ce qu'est l'*onthologie* à l'égard du reste de la philosophie.

COSMOPOLITE, s. m. du grec κοσμοπολιτης (*kosmopolités*), composé de κοσμος (*kosmos*), univers, et de πολις (*polis*), ville: un homme dont tout le monde est la ville ou la patrie, *citoyen du monde*. Un ancien philosophe étant interrogé d'où il étoit, répondit: « Je suis *cosmopolite*, c'est-à-dire, citoyen de l'univers. »

COSTUME, s. m. terme emprunté de l'italien et qui signifie les usages des différens tems, des différens lieux.

(*Peinture*) Le *costume* est l'art de traiter un sujet dans toute la vérité historique. C'est l'observation exacte de ce qui, suivant le tems, fait reconnoître le génie, les mœurs, les lois, le goût, les richesses, le

caractère et les habitudes du pays où l'on place la scène d'un tableau.

Le *costume* renferme encore tout ce qui constitue la chronologie et la vérité de certains faits connus de tout le monde ; enfin tout ce qui concerne la qualité, la nature et la propriété essentielle des objets qu'on représente.

On comprend encore dans le *costume* tout ce qui concerne les bienséances, le caractère et les convenances propres à chaque âge, à chaque condition, etc.

Le Poussin et Lebrun ont été fidèles observateurs du *costume*. L'école lombarde s'est plus attachée à la couleur qu'au *costume* : tous les anciens tableaux de l'écriture sainte sont faits en ce genre.

(*Art dramat.*) On a vu dans le siècle dernier les femmes des consuls romains et des héros grecs paroître avec des habits français, et ne différer des petites-maîtresses du jour, que par une coiffure de mauvais goût que le caprice de l'actrice imaginoit. On a vu les consuls romains et les héros grecs couverts de la cuirasse antique et chaussés de cothurne, porter des chapeaux français surmontés d'un panache. C'est mademoiselle Clairon et Le Kain qui, éclairés et conduits par l'amour de leur art, ont les premiers introduit le *costume* sur nos théâtres. Maintenant le *costume* est observé rigoureusement, même sur les petits théâtres, et nos plus célèbres peintres se sont fait une gloire de concourir à cette réforme, en dessinant d'après l'antique tous les habits des héros grecs, romains, etc, qui figurent dans nos chefs-d'œuvre dramatiques.

COTANGENTE, s. f. contraction de tangente du complément. *Voy.* COMPLÉMENT et TANGENTE.

(*Géom.*) C'est la *tangente* d'un arc qui est le complément d'un autre. Ainsi la *cotangente* de 30 deg. est la tangente de 60 deg.

COTES, s. f. du lat. *costa*.

(*Anat.*) Les *côtes* sont ainsi nommées, dit M. Monro, pour signifier qu'elles sont les gardiennes des principaux organes de la machine animale (le cœur et les poumons). Ce sont de longs os courbés, placés sur les côtés du thorax, dans une direction oblique et inclinée par rapport à l'épine.

(*Botan.*) On donne vulgairement ce nom ou à la nervure moyenne d'une feuille simple, ou au pétiole commun d'une feuille composée. C'est une protubérance longitudinale, trop considérable, relativement au volume du corps observés, pour prendre le nom *de strie*.

(*Marine*) *Côtes du vaisseau ;* ce sont les membres, les couples, les pièces qui sont jointes à la quille et qui montent jusqu'au plat-bord pour composer le corps du vaisseau.

Côte de la mer ; c'est le rivage ou les terres qu'on aperçoit en revenant de la pleine mer.

Côte saine, celle où les vaisseaux peuvent approcher partout, sans crainte de dangers, d'écueils, de rochers ni de bancs de sable.

Côte de fer, une côte de rochers escarpés perpendiculairement sur la mer, de façon qu'on ne peut y aborder.

Côte écore ou *acore*, une côte escarpée ou à pic, comme un mur.

Côte basse, une terre qui s'élève peu au-dessus du niveau de la mer et qu'on n'aperçoit pas de loin.

(*Archit.*) *Côtes* se dit des pleins entre les cavités des cannelures.

Côtes se dit aussi des saillies qui excèdent le nu de la convexité d'un dôme et la partagent également ; comme aussi de plusieurs autres saillies que soutient l'intrados d'une voûte sphérique, d'un plafond, etc.

(*Manufact.*) *Côtes de soie ;* c'est une soie de médiocre qualité, et qu'on nomme communément du capiton ou du fleuret.

(*Topograph.*) *Côte* se dit pour le penchant d'une montagne, d'une colline. On dit, *une belle côte*, une *côte* fertile et agréable. Une maison sur le haut, au bas de la *côte*, à *mi-côte*.

(*Agricult.*) *Côte rôtie* ; colline de France, connue par les bons vins qu'elle produit.

(*Conchyliol.*) Les *côtes* sont des élévations plates et alongées que l'on voit sur certaines coquilles.

COTÉ, s. m. du lat. *costatum*,

formé de *costa* : qui est composé de côtes.

(*Hist. nat.*) Partie droite ou gauche de l'animal, depuis l'aisselle jusqu'à la hanche.

(*Géom.*) Le *côté* d'une figure est une ligne droite qui fait partie de son périmètre.

Le *côté* d'un angle est une des lignes qui forment l'angle.

(*Marine*) *Côté du vaisseau*, c'est le flanc. On distingue le *côté droit* et le *côté gauche* en supposant qu'on regarde de la poupe à la proue, par les noms de TRIBORD et de BABORD. (*V.* ces mots). On les distingue aussi par rapport au vent qui souffle, en *côté du vent*, et *côté sous le vent*.

Prêter le côté à un vaisseau ennemi, c'est présenter le flanc du vaisseau à un autre vaisseau ennemi, pour le combattre, ou à une forteresse qu'on veut canonner.

Mettre un vaisseau sur le côté : c'est le faire pencher sur un côté, pour le radouber. Cela peut se faire en passant de ce côté, le plus grand nombre des poids, ou bien par la manœuvre expliquée au mot ABATRE. (*V.* ce mot).

Vaisseau qui a un faux côté ; c'est un vaisseau qui n'a pas ses deux *côtés* exactement semblables. Ce qui vient de vieillesse, ou quelquefois parce qu'un de ses *côtés* s'est déjeté sur le chantier, étant plus exposé au soleil que l'autre, ou encore parce que l'un a resté plus long-tems exposé à la pluie que l'autre, étant amarré dans le port ; ou enfin lorsque les bois employés à sa construction ne sont pas de la même pesanteur spécifique à babord comme à tribord. Le *côté* sur lequel le vaisseau plie le plus en courant des bords est appelé *le faux côté*, c'est-à-dire, le *côté* le plus foible.

COTIER, (pilote) adj. et s. de *côte*, *costa*. *V.* PILOTE.

COTHURNE, s m. du grec κόθορνος (*kothornos.*)

(*Art. dram.*) Sorte de chaussure élevée par des semelles de liége, dont se servoient les anciens acteurs de la tragédie, pour paroître de plus belle taille. C'est de-là qu'on dit figurément chausser le *cothurne*, pour dire, faire des tragédies.

On dit aussi d'un écrivain qu'il chausse le *cothurne*, pour dire qu'il prend un style, un ton élevé et pathétique dans une occasion qui ne le demande pas,

COTIERE, s. f. de *côte*, *costa*.

(*Jard.*) Terme de jardinage qui signifie une planche qui va en pente, qui est exposée au midi, et qui est abritée pour y semer des nouveautés. *V.* ABRI, ADOS.

COTON, s, m. de l'arabe *alcoton* formé de l'article *al* et de *coton*, dont les Espagnols ont fait *al godon*, les Italiens *cotone*.

(*Hist. nat.*) Espèce de bourre qui environne la semence du cotonnier.

Si l'on s'en rapporte à la description que Pollux et Philostrate font du *byssus*, l'usage du *coton* est très-ancien ; il étoit connu long-tems avant Moïse, puisqu'il paroît, par le récit de cet écrivain sacré, que l'étoffe dont Pharaon fit revêtir Joseph étoit de *coton*.

(*Manuf.*) L'industrie humaine nous présente une même matière sous des formes bien différentes et presque contraires, ainsi qu'on le voit dans l'emploi du *coton*. Les mousselines les plus fines, les plus délicates, avec des tapisseries, des couvertures, de la futaine, sont des résultats qui paroissent extraordinaires, mais dont la diversité ne dépend que du choix de la matière et de la manière de l'employer.

Outre les procédés qui ont rapport à la culture du *coton* et à sa préparation avant de le mettre dans le commerce, il y a encore une multitude d'autres opérations, telles que celles qui consistent à ouvrir, à détricher, à carder, à filer et à teindre le *coton*, qui se faisoient péniblement et lentement, et dont la mécanique et la chimie ont simplifié les procédés à un degré qui auroit paru un rêve de l'imagination il y a environ quarante ans.

V. BATTAGE, CARDAGE, DÉTRICHAGE, FILATURE, TEINTURE.

Les mousselines fines sont bien les

ouvrages les plus délicats et les plus beaux qui se fassent avec le *coton* filé ; mais ce ne sont pas les seuls qu'on en fabrique : on en fait des bas, des gilets, des tapisseries, des couvertures, des futaines ; il y a une infinité d'étoffes où cette matière se trouve tissue avec la soie, le fil et d'autres matières.

Il nous vient des Indes grand nombre d'espèces différentes de mousselines, les unes unies, les autres brodées. En Hollande et en Suisse on brode beaucoup de mousselines, qui se vendent comme ouvrages des Indes ou de Perse ; on y fabrique, ainsi qu'en Angleterre, des mousselines qui ne sont guères inférieures à celles des Indes.

(*Jardin.*) On appelle encore *coton* le duvet qui se fait apercevoir sur quelques fruits et quelques plantes, tels que les coins et les bourgeons de la vigne.

COTYLE, s. m. du grec κοτυλη (*cotulé*), cavité, écuelle, mesure antique pour les liqueurs.

(*Anat.*) Nom d'une cavité de l'os des îles, à cause du rapport de sa figure avec le vase attique auquel les anciens donnent ce nom.

COTYLEDONS, s. m. du grec κοτυλη (*cotulé*), mesure antique pour les liqueurs, cavité.

(*Physiol.*) Nom que l'on donne à de petites glandes répandues sur toute la membrane externe du fœtus, appelé le *chorion*. Elles servent, suivant quelques auteurs, à séparer le suc qui sert de nourriture au fœtus. Il n'y a que les chèvres, les brebis et quelques autres animaux qui aient des *cotylédons*. Le placenta supplée à leur défaut dans les matrices des femmes.

D'autres donnent le nom de *cotylédon* à l'orifice des veines qui tapissent la surface interne de la matrice.

(*Botan.*) C'est par analogie que l'on appelle *cotylédons*, deux espèces de lobes charnus qu'on remarque dans la plupart des semences prêtes à germer, et dont la tunique propre est enlevée.

Les *cotylédons* servent à épurer et à atténuer les sucs de la terre ; ils deviennent les feuilles séminales de la plante, dès que la plantule est assez forte pour pomper les sucs de la terre.

Les *cotylédons* manquent dans les *acotylédones*, elles sont uniques dans les *monocotyledones*, et au nombre de deux dans les *dicotylédones* : ils servent de base aux trois grandes divisions dans la méthode naturelle, dont le système se divise entre les plantes qui n'ont point de *cotylédons*, celles qui n'en ont qu'un, et celles, en bien plus grand nombre, qui en ont deux.

COU, s. m. . ou COL, du latin *collum*,

(*Anat.*) Partie du corps qui est située entre la tête et la poitrine.

On donne figurément ce nom à l'endroit de différentes parties qui est à la partie à laquelle il appartient, ce que le *cou* est à la tête. On dit, par exemple, le *col* de la vessie, le *col* de l'utérus. Il paroît que le terme de *cou* est plus en usage pour désigner cette partie du corps entre la tête et la poitrine, et que celui de *col* est employé plus particulièrement pour marquer la partie la plus étroite d'un os, de la vessie, de la matrice, etc.

COUCHANT, adj. du verbe *coucher*, formé du lat. *collocare*.

(*Astron.*) *Couchant*, ou *occident*, est l'endroit du ciel où le soleil paroît se coucher. Le mot d'*occident* est proprement celui que les astronomes emploient ; le mot d'*ouest*, celui des marins ; et le mot de *couchant* est plus usité dans le discours ordinaire.

Quoique le vrai point du *couchant* change tous les jours, selon la situation du soleil, cependant on a pris pour point fixe du *couchant*, celui où le soleil se couche aux équinoxes, et qui partage en deux parties égales le demi-cercle de l'horizon qui est entre le midi et le nord.

COUCHE, s. f. du latin *culca*, d'où le diminutif *culcita*, *couchette*, lit, *couche nuptiale*, *couche royale*.

(*Géologie*) *couches de la terre*, ce sont des lits, des amas de matières, etc. On en distingue de trois sortes :

Couches primitives ; ce sont les granits, les gneiss, les trapps, etc.

Couches

Couches secondaires ; ce sont le calcaire ancien, le calcaire coquillier, l'argile, etc.

Couches volcaniques ; ce sont les laves, les basaltes, etc.

Couches tertiaires; ce sont en général des amas de matières de transport, qui ne sont point un produit immédiat de la nature, mais l'ouvrage purement mécanique des eaux courantes : telles sont les poudingues, les sables mélangés, les argiles impures, etc.

(*Botan.*) *couches corticales*, On appelle ainsi les différentes *couches* du LIBER, (*V.* ce mot), parce qu'elles composent proprement l'écorce.

(*Jardin.*) *Couches*, élévation de fumier chaud et entassé qu'on couvre de six pouces de terreau pour y semer certaines fleurs qui viennent de graines des melons, concombres, laitues et autres légumes.

Couche chaude, celle qui est nouvelle et qui conserve toute sa chaleur. On la laisse diminuer sept ou huit jours avant d'y rien semer.

Couche froide ; ainsi nommée parce qu'elle est enfoncée en terre, et qu'elle ne se fait qu'au printems; elle sert de pépinière pour les plantes qui doivent être mises en pleine terre.

Couche tiède, celle dont la chaleur a besoin d'être renouvelée.

(*Médecine*) *couche* se dit aussi du tems pendant lequel les femmes demeurent au lit à cause de l'enfantement. Il se prend aussi pour l'enfantement et les linges dont on enveloppe les petits enfans.

(*Anat.*) *Couches des nerfs optiques*, C'est le nom de deux éminences du cerveau, ainsi appelées parce que les nerfs optiques y prennent naissance.

(*Peinture*) *Couche* se dit, en terme de peinture, d'un enduit de couleur qu'on met sur des treillages, des trains de carosses, des auvents, etc., sur des planches, sur des murailles. On met aussi une ou plusieurs *couches* de couleur sur une toile avant de peindre dessus, et l'on dit d'une toile qu'elle n'a eu qu'une *couche* de couleur. On dit bien encore *coucher la couleur* : avant de fondre les couleurs, il faut qu'elles soient *couchées ;* mais on ne pourroit pas dire d'un tableau qui auroit été peint trois fois sur l'ébauche, qu'il a reçu trois *couches* de couleurs.

(*Archit.*) *Couche* est un enduit de plâtre pour rendre une muraille unie.

(*Technol.*) *Couche* s'emploie fréquemment dans les arts et métiers pour exprimer quelques parties d'une opération analogue au sens de ce mot.

Parmi les brasseurs, c'est la disposition du grain dans le germoir, en un tas carré, et d'une épaisseur convenable, pour le faire germer. Les boulangers s'en servent pour désigner des toiles ou autres choses étendues sur une table pour y mettre le pain afin de le faire lever. Les tanneurs, chamoiseurs et mégissiers appellent *couche* une certaine quantité de peaux qu'ils mettent sur le chevalet pour les quioser, etc., etc.

COUCHER, s. m. du lat. *collocare.*

(*Astron.*) C'est le moment où le soleil, une étoile, ou une planète disparoît ou se cache sous l'horizon.

(*Physique*) Comme la réfraction élève les astres et nous les fait paroître plus haut qu'ils ne le sont réellement, le soleil, les étoiles et les planètes nous paroissent encore sur l'horizon lorsqu'ils sont réellement dessous; ainsi la réfraction fait que les astres nous paroissent se coucher un peu plus tard qu'ils ne le font réellement, et au contraire se lever un peu plutôt. *V.* RÉFRACTION.

COUCHER ACRONIQUE. *V.* ACRONIQUE.

COUCHER COSMIQUE. *V.* COSMIQUE.

COUCHER HÉLIAQUE. *V.* HÉLIAQUE.

COUDE, s. m. du grec κυβιτον, dont les latins ont fait *cubitus.*

(*Anat.*) L'angle extérieur formé par la flexion du bras avec l'avant-bras.

Coude, se dit encore de l'os de l'avant-bras, qui va depuis le *coude* jusqu'au poignet.

(*Hydraul*) Le tournant d'une

conduite de fer ou de grès, un bout de tuyau de plomb *coudé*, pour raccorder ensemble les tuyaux de fer.

(*Jardin.*) *Coude* se dit de l'angle que fait une branche d'arbre taillée immédiatement sur un autre, et si court qu'il n'y reste pas le moindre ergot.

(*Archit.*) *Coude* est un angle fort obtus que fait une muraille, un chemin, et qui l'éloigne un peu de la ligne droite.

(*Technologie*) *Faire coude*, expression usitée dans les arts et métiers pour exprimer un angle ou un retour, soit par lignes droites, soit par lignes courbes.

(*Art du mineur*) *Coude* signifie généralement la même chose que retour, mais il se dit plus particulièrement du dernier retour fait pour loger les poudres.

COULÉ, s. m. et part. de *couler*, formé de *colare*, dérivé de *colum*, passoire, comme qui diroit transmis par un passoir.

(*Musique*) Le *coulé* se fait lorsqu'au lieu de marquer en chantant chaque note d'un coup de gosier, ou d'un coup d'archet sur les instrumens à corde, ou d'un coup de langue sur les instrumens à vent, on passe deux ou plusieurs notes sous la même articulation, en prolongeant la même inspiration, ou en continuant de tirer ou de pousser le même coup d'archet sur toutes les notes couvertes d'un *coulé*. Le *coulé* se marque par une liaison qui couvre toutes les notes qu'il doit embrasser.

(*Peinture*) *Coulé* se dit des premières teintes que l'on met sur les ébauches; ce *coulé* se fortifie ensuite par de nouvelles teintes couchées largement et bien empâtées.

(*Technol.*) Dans les salines, *coulé* se dit des issues par lesquelles s'enfuit l'eau qui tombe dans les poêles. En terme d'orfèvre, de fondeur, etc., il se dit de tout ouvrage jeté en moule. Les brodeurs appellent *coulé* un assemblage de deux points faits séparément sur une même ligne.

COULÉE, s. f. et part., de *couler*. *V.* COULÉ.

(*Ecrit.*) Caractère d'écriture penchée, dont toutes les lettres se tiennent.

(*Marine*) *Coulé* se dit d'un adoucissement qui se fait au bas d'un vaisseau, entre les genoux et la quille.

(*Forges*) *Coulée* est, en terme de grosses forges, deux tuyaux de terre grasse qui se réunissent en un seul à l'endroit où ils s'insèrent dans la chape, et par où le métal est introduit dans le moule.

(*Gravure*) Les graveurs appellent *taille coulée*, une *taille* qui suit naturellement la direction qu'elle doit avoir pour exprimer un contour, ou autre effet qu'on en attend. La *taille coulée* est celle qui forme les tournoiemens irréguliers.

COULER, v. a. de *colare*. *V.* COULÉ: fluer.

(*Fonderie*) *Couler* une pièce de canon, *couler* une statue, etc. c'est la jeter en moule.

(*Technol.*) *Couler* une glace; c'est en faire couler la matière fondue sur une table préparée exprès.

(*Agricult.*) *Couler* se dit des fruits qui ont fleuri et qui n'ont pas noué, qui tombent et se dessèchent. *La vigne a coulé.*

(*Jardin.*) *Couler* se dit aussi de l'action de palisser une branche le long d'une branche voisine qu'on sera obligé de couper à la taille suivante. On voit, par exemple, une grosse branche qui ne pousse point, et près d'elle un gourmand ou une branche à fruit; on coule celle-ci le long de la première, qui, l'année suivante est retranchée et remplacée par la branche qu'on aura *coulée*. Cette opération suppose du génie, de la réflexion et de la prévoyance dans le jardinier.

(*Marine*) *Couler bas*, *couler à fond*; on *coule bas* un vaisseau ennemi lorsque dans un combat on lui tire assez de coups de canon vers la flottaison pour y faire entrer une grande quantité d'eau, et le faire enfoncer. Un vaisseau *coulé bas*, lorsqu'on ne peut pas remédier à la quantité de ses voies d'eau, c'est-à-dire lorsque la pompe ne peut pas affranchir. On

a vu des vaisseaux *couler bas* pour avoir laissé les sabords de la batterie basse ouverts, en virant de bord dans un gros tems. On dit qu'un vaisseau *coule bas d'eau*, pour exprimer qu'il y entre beaucoup d'eau par ses fonds, et que la pompe suffit à peine pour l'en affranchir. On dit encore qu'un vaisseau est chargé à *couler bas*, pour dire qu'il est trop chargé.

COULEUR, s. f. directement du latin *color*, dérivé du grec χροω (*choor*) colorer : impression que fait sur l'œil la lumière réfléchie par la surface des corps.

(*Physique-optique*) La *couleur*, suivant les physiciens, est une propriété de la lumière, par laquelle elle produit, selon les différentes configurations et vitesses de ses particules, des vibrations dans le nerf optique, qui étant propagées jusqu'au *sensorium*, affectent l'ame de différentes sensations.

La *couleur* peut être encore définie, une sensation de l'âme excitée par l'action de la lumière sur la rétine, et différente, suivant le degré de réfrangibilité de la lumière et la vitesse ou la grandeur de ses parties. *V.* LUMIERE, REFRANGIBILITÉ.

Il y de grandes différences d'opinion sur les *couleurs*, entre les anciens et les modernes, et entre les différentes sectes de philosophes d'aujourd'hui. Suivant Aristote, la *couleur* est une qualité résidante dans les corps colorés, et indépendante de la lumière.

Les Cartésiens, peu satisfaits de cette définition, ont dit que, puisque le corps coloré n'étoit pas immédiatement appliqué à l'organe de la vue pour produire la sensation de la *couleur*, et qu'aucun corps ne sauroit agir sur nos sens que par un contact immédiat, il falloit donc que les corps colorés ne contribuassent à la sensation de la *couleur* qu'à l'aide de quelque milieu, lequel étant mis en mouvement par leur action, transmettoit cette action jusqu'à l'organe de la vue.

La REFRACTION. (*V.* ce mot) que donne une seule surface réfringente, produit la séparation de la lumière en rayons de différentes *couleurs;* mais cette séparation devient beaucoup plus considérable, et frappe d'une manière tout-à-fait sensible lorsqu'on emploie la double réfraction causée par les deux surfaces d'un prisme ou d'un morceau de verre quelconque, pourvu que ces deux surfaces ne soient pas parallèles. *V.* ROUGE, JAUNE, VERT, BLEU, VIOLET, RÉFRACTION, RÉFLECTION.

Couleurs accidentelles; on appelle ainsi les *couleurs* qui ne paroissent jamais que lorsque l'organe est forcé, ou qu'il a été trop fortement ébranlé.

Couleurs des corps naturels; ce sont les *couleurs* que nous font sentir les corps en réfléchissant la lumière vers nos yeux.

Couleur azurée du ciel. V. BLEU.

(*Technologie — Teinture*) Les substances colorantes employées dans la teinture peuvent être divisées en deux classes : celles qui possèdent une *couleur* par elles-mêmes, et celles qui n'en possédant pas ont la propriété d'arrêter la transmission des rayons de la lumière, et font produire au mélange de *couleurs* différentes de celles qu'il auroit montrées naturellement.

Quoique les *couleurs* primitives d'un rayon, ou, comme dit Newton, du spectre solaire, soient au nombre de sept, les teinturiers n'ont que cinq *couleurs* originales, le bleu, le rouge, le jaune, le brun et le noir; peut-être même doit-on ranger les deux dernières parmi les composées : toutes les autres nuances, de diverses dénominations, sont formées par des combinaisons variées de ces *couleurs* originales.

Les substances qui contiennent de la matière colorante et qu'on emploie dans la teinture, sont principalement des produits du règne végétal, quelquefois du règne animal, et très-rarement du règne minéral : ces dernières sont toujours des oxides métalliques, et sur-tout des oxides de fer et de cuivre.

Dans la description que Pline fait des toiles peintes que fabri-

quoient les Egyptiens, il assure que ce peuple commençoit par enduire de certaines drogues une toile blanche qu'on jetoit ensuite dans une chaudière pleine de teinture bouillante; qu'après l'y avoir laissée quelque tems, on la retiroit peinte de diverses *couleurs*, quoiqu'il n'y eût qu'une sorte de liqueur dans la chaudière, ce qui ne pouvoit provenir que de la diversité des mordans dont la toile étoit enduite; que ces *couleurs* étoient si adhérentes qu'aucune lotion ne pouvoit les en séparer; et que ces toiles s'affermissoient et devenoient meilleures par la teinture.

Si la préparation dont se servoient les anciens, pour fixer la *couleur* sur les étoffes, s'est perdue, on en est bien dédommagé par les nouvelles découvertes qui, étant beaucoup plus sûres et plus commodes, ont fait disparoître insensiblement les pratiques anciennes.

L'art de la teinture est très-récent en Europe; c'est de l'Orient que sont venus la plupart de nos procédés.

La teinture des étoffes de laine et de soie a atteint en France un grand degré de perfection, tandis que les teintures du coton, par le peu d'affinité de cette substance pour la matière colorante, est restée en arrière.

Les Anglais ont peu écrit sur cet objet intéressant : Hellot: Macquer, d'Apligny, Berthollet, Chaptal, etc., nous ont, au contraire, fourni des ouvrages du plus grand mérite. Le Mémoire de Henry de Manchester est ce qu'il y a de mieux, en Angleterre, à ce sujet; mais il reste encore un vaste champ à défricher pour l'amélioration de cet art, qui ne peut être perfectionné que par des chimistes. *V.* MORDANS, NITRIQUE (acide), MURIATIQUE (acide), SULFATE d'ALUMINE, ÉTAIN, PLOMB, BISMUTH, ZINC, CUIVRE, FER (oxide de), etc.

(*Peinture*) *Couleur*, dans la langue des peintres, a plusieurs acceptions différentes : il signifie, comme dans la langue ordinaire, l'apparence que les rayons lumineux donnent aux objets; il signifie les substances minérales ou autres que les peintres emploient pour imiter la *couleur* des objets qu'ils représentent; enfin, il signifie le résultat de l'art employé par le peintre pour imiter les *couleurs* de la nature, et c'est dans ce dernier sens que la *couleur* est particulièrement considérée en parlant d'un tableau.

Le peintre, comme le teinturier, n'a, pour imiter l'innombrable variété des *couleurs* offertes par la nature, que trois *couleurs* primitives : le rouge, le jaune et le bleu, dont le mélange produit toutes les autres *couleurs* et toutes leurs nuances. Les anciens peintres ont long-tems opéré avec ces seules *couleurs*; si on en emploie aujourd'hui un nombre plus considérable, c'est qu'on a trouvé, dans différentes substances, tout préparés par la nature, des mélanges que les anciens étoient obligés de faire sur leur palette; mais quel que soit le nombre de ces substances colorantes, et celui des tons que produit leur mélange, on sera toujours réduit, en dernière analyse, aux trois *couleurs* primitives auxquelles on joint le blanc pour exprimer la lumière, et le noir pour en exprimer la privation.

La *couleur* ou le *coloris*, car ces deux mots se prennent souvent l'un pour l'autre dans le langage de l'art, se considère relativement à l'ensemble d'un tableau, et relativement au détail de ses parties.

Relativement à l'ensemble, il consiste dans une conduite de tons liés ou opposés entre eux, et qui soient dégradés par de justes nuances en proportion des plans qu'occupent les objets. Il en est de la disposition des *couleurs* comme de celles des figures dans la composition : il doit y avoir dans un tableau une figure principale; il doit y avoir aussi une *couleur* dominante, un ton général, sans lequel il n'y auroit point d'harmonie.

Relativement aux détails, le coloris consiste dans la variation des teintes, variation nécessaire pour parvenir à l'arrondissement des

corps. Ce principe est fondé sur ce que la *couleur* est subordonnée au CLAIR OBSCUR. *V.* ce mot, parce que c'est le *clair obscur* qui donne l'échelle des tons que doivent suivre ces teintes différentes.

Les teintes principales se distinguent en cinq nuances : le grand clair, la *couleur* propre à l'objet, la demi-teinte, l'ombre et le reflet. Des teintes intermédiaires, et bien plus nombreuses dans la nature que l'art ne peut exprimer, forment le passage du clair à la *couleur* propre, et de celle-ci à la demi-teinte, à l'ombre et au reflet. Tous ces principes résultent encore de la théorie du *clair obscur*, ou ce qui est la même chose, ils sont fondés sur l'étude de la dégradation de la lumière et de l'ombre.

Le premier ton d'un tableau est arbitraire ; il n'a de valeur que celle qu'il reçoit des contrastes qu'on lui oppose. Le ton le plus simple sur la palette peut devenir très-brillant ; une *couleur* par elle-même très-brillante peut devenir lourde, sèche et discordante. Les *couleurs* matérielles sont mortes, c'est l'art du peintre qui les anime.

Les matériaux colorans, qu'on appelle aussi *couleurs*, ne s'emploient guères par les artistes tels que la nature les produit, ou tels qu'ils ont résulté de diverses opérations chimiques. La vive enluminure d'un beau rouge, d'un beau jaune ne charme que les regards du peuple ; c'est à l'artifice des *couleurs rompues*, c'est-à-dire mélangées, que l'art doit sa séduction.

De ces mélanges résultent les *couleurs tendres* et les *couleurs fières*. Les premières sont formées des *couleurs* les plus douces et les plus amies, c'est-à-dire, de celles qui ont entre elles le plus parfait accord ; les autres sont le produit des *couleurs* fortes, et quelquefois discordantes, et forment des nuances vigoureuses. Les *couleurs tendres* se réservent pour les plans reculés, les *couleurs* vigoureuses ont leur place aux premiers plans. Les unes et les autres doivent être si bien unies qu'elles ne produisent ensemble qu'une nuance générale qui forme l'harmonie.

Les couleurs transparentes sont ainsi nommées parce qu'elles ouvrent un passage à la lumière, laissent voir la *couleur* qui est au-dessous d'elles, et ne font que lui prêter la teinte qui leur est propre ; elles conviennent donc moins à peindre qu'à glacer. Le glacis unit et accorde les tons en leur donnant une teinte générale, et prête de la sympathie aux *couleurs* les plus anthipatiques.

L'*empâtement* ou la *belle pâte* des *couleurs* consiste à les coucher successivement sur la toile d'une manière large et facile. Des *couleurs tourmentées* sont celles qui ont été altérées par un frottement timide de pinceau trop souvent répété.

Peindre à pleine couleur, c'est travailler avec un pinceau chargé de *couleur*, et ne pas trop l'étendre ; cependant, les tournans, les ombres, les lointains ne doivent pas être aussi chargés de *couleurs* que les clairs et les objets des premiers plans.

Les écoles les plus célèbres pour le *coloris* sont celles de Venise et de Flandre. Si l'on pouvoit douter que des plus grands efforts des coloristes il ne résulte que des mensonges imposans, on en trouve la preuve dans la comparaison de leurs ouvrages. Si l'on met à côté l'un de l'autre les plus beaux tableaux du Titien, de Paul Véronèse, du Bassan, de Rubens, on reconnoîtra que ces tableaux, tous bien colorés, sont d'une *couleur* différente. Ensuite, si l'on compare école à école, et l'un des chef-d'œuvres de l'école vénitienne à un chef-d'œuvre de l'école Flamande, on verra deux tableaux d'une belle *couleur*, mais on reconnoîtra aussi que la *couleur* de ces deux tableaux porte sur des principes tout-à-fait différens, d'où l'on peut conclure que, puisqu'aucun des artistes de ces deux écoles n'a eu la même *couleur* qu'un autre, tous n'ont fait que mentir d'une manière séduisante, et qu'ils doivent tous leur gloire au plaisir que nous cause cette innocente séduction.

(*Blason*) *Couleurs* est une des principales désignations des pièces de l'écu. On n'en admet que cinq :

gueules, c'est le rouge ; azur, le bleu ; sinople, le vert ; le sable, le noir ; le pourpre est mélangé de gueules et d'azur.

C'est une maxime qu'il ne faut point mettre *couleur* sur *couleur*, ni métal sur métal.

COUP, s. m. du latin *colpus*, formé de *colaphus*, dérivé du grec κολαπ]ω, frapper : impression que fait un corps sur un autre en le frappant, en le perçant, ou en le divisant.

(*Méd.*) *Coup de sang ;* terme populaire, qui signifie la même chose qu'apoplexie ; c'est l'épanchement qui se fait dans le cerveau par la rupture subite de quelques vaisseaux sanguins.

Coup de soleil ; impression subite que fait un soleil ardent et violent sur la tête d'un homme ou d'un animal qui y est exposé. Cet accident arrive lorsque le soleil, obscurci par des nuages, vient à se découvrir tout d'un coup.

(*Chirurgie*) *Coup de feu ;* c'est une blessure faite par une arme à feu.

(*Hydraul.*) *Coup de niveau* ; ce mot se dit d'un alignement entier pris entre deux stations d'un nivellement.

(*Art milit.*) *Coup de main ;* c'est une attaque subite, imprévue et qui réussit. On dit qu'une place a été prise d'un *coup de main*, pour dire qu'elle a été prise sans canon ; qu'*une place est à l'abri d'un coup de main*, pour dire qu'elle ne craint pas d'être emportée par une attaque subite et imprévue.

Coup-d'œil militaire ; c'est suivant M. le chevalier Folard, l'art de connoître la nature et les différentes situations du pays où l'on fait et où l'on veut porter la guerre, les avantages et les désavantages des camps et des postes que l'on veut occuper, comme ceux qui peuvent être favorables ou désavantageux à l'ennemi.

C'est par la connoissance de tout un pays où l'on porte la guerre, qu'un grand capitaine peut prévoir les événemens de toute une campagne, et s'en rendre pour ainsi dire le maître ; car jugeant par ce qu'il fait de ce que l'ennemi doit nécessairement faire, obligé qu'il est par la nature des lieux à se régler sur ses mouvemens, pour s'opposer à ses desseins, il le conduit ainsi de camp en camp, et de poste en poste, au but qu'il s'est proposé pour vaincre.

Philopœmen, un des plus grands capitaines de la Grèce, qu'un illustre Romain appela le dernier des Grecs, avoit un *coup-d'œil* admirable, qu'on ne doit pas considérer en lui comme un présent de la nature, mais comme le fruit de l'étude et de son extrême passion pour la guerre. Le Grand Condé, Turenne et le comte de Saxe avoient aussi ce *coup-d'œil militaire* qui voit tout et qui a tout prévu.

(*Marine*) *Coup de canon de partance ;* c'est, en termes de marine, un *coup* de canon à poudre que le commandant d'un vaisseau fait tirer, pour avertir les gens de l'équipage et autres de se rendre à bord pour partir. On déferle en même tems le petit hunier, et c'est ce qu'on appelle le signal de partance.

Coup de canon d'assurance. V. ASSURER.

Coup de canon à l'eau ; ce sont les *coups* de canon qu'un vaisseau reçoit dans un combat à sa partie submergée, c'est-à-dire, au-dessous de la ligne de flottaison.

Coup de canon en bois ; ce sont des *cours* de canon qui frappent la partie du vaisseau qui est hors de l'eau.

Coup de vent ; c'est un vent très-violent qui oblige à serrer la plus grande partie des voiles du vaisseau.

Coup de mer ; c'est une vague qui, dans un gros tems, vient frapper avec violence contre le corps du vaisseau. Il se prend ordinairement en mauvaise part ; et on dit alors que le timonier a donné un faux *coup* de gouvernail.

(*Peinture*) *Coup-d'œil ;* c'est, dans le langage des peintres, l'habitude de saisir, à la simple vue, la figure, la grandeur et les proportions avec tant de précision qu'il s'en forme un tableau exact dans l'imagination. Le *coup-d'œil* est le premier et le plus indispen-

sable des talens, dans les arts du dessin. Ni la règle, ni le compas ne peuvent suppléer au défaut du *coup-d'œil*. Il faut, comme s'exprimoit Michel-Ange, que le dessinateur ait le compas dans les yeux et non dans la main; et l'un des plus grands peintres, le célèbre Mengs, veut que la première tâche de l'élève soit de se rendre l'œil juste au point de pouvoir tout imiter. C'est, selon lui, au *coup-d'œil* que Raphaël même devoit une grande partie de ses succès. Le *coup-d'œil* ne fait pas simplement qu'on puisse imiter chaque objet, mais il met encore dans cette imitation un si haut degré de vérité, que l'ouvrage en acquiert une magie frappante.

Coup de pinceau, coup de brosse, au premier coup, peindre à grands coups, sont encore des expressions en usage parmi les peintres.

Le *coup* de pinceau ou de brosse est l'action par laquelle, après avoir changé la brosse ou le pinceau de couleur, on l'applique sur la surface sur laquelle on peint.

L'on ne peint *à grands coups* que des objets considérables, qui comportent cette manière de peindre, mais tout ouvrage de peinture, pourroit à la rigueur être peint à grands *coups*.

Peindre au premier *coup* un tableau, une figure, un paysage, c'est peindre de manière à ne point revenir sur ce qu'on a fait, et à ne pas retoucher.

(*Physique*) *Coup foudroyant;* on appelle ainsi la violente commotion que l'on ressent en faisant l'expérience de Leyde, sur-tout si l'on se sert pour cela d'un carreau de verre, enduit de quelque métal de part et d'autre, et auquel on laisse à l'une et à l'autre surface au moins 65 centimètres (2 pouces) de bords qui ne soient point enduits. Ce carreau est placé sur une platine de métal qui communique au conducteur par une chaîne, laquelle platine est isolée sur un gâteau de résine, et fait par conséquent partie du conducteur qu'on électrise avec un globe de verre.

Il est bon d'avertir qu'il seroit fort imprudent de servir soi-même de communication, car la commotion qu'on ressent est si violente, qu'elle est capable de tuer des animaux; ceux qui périssent ainsi se trouvent, après leur mort, dans l'état de ceux qui sont foudroyés par le tonnerre. C'est delà qu'est venu le nom de *coup-foudroyant*.

(*Art dram.*) *Coup de théâtre;* on appelle ainsi un changement subit de décoration, ou une scène à laquelle on ne s'attend pas, et qui frappe l'esprit.

(*Polit.*) *Coup d'Etat;* ce mot se dit des actions et des entreprises hardies, des complots ou des desseins extraordinaires, soit en bien, soit en mal; mais qui déterminent le sort d'un Etat, d'une grande affaire, etc.

COUPE (vase), s. f. du latin *cupa*, formé du grec κύϕϕα.

(*Archit.*) Espèce de vase de sculpture moins haut que large; il sert d'amortissement à quelque édifice ou d'attribut à une figure, à une statue.

(*Astron.*) Constellation méridionale placée sur l'hydre, contenant trente-une étoiles dans le catalogue de Flamstead.

COUPE, s. f. (séparation), de couper, du lat. *copare*.

(*Archit.*) *Coupe* des pierres; c'est l'art ou la façon de les tailler; c'est aussi la direction d'un lit ou d'un joint perpendiculaire à la surface droite ou courbe de la douelle ou de la tête d'un voussoir, mais oblique au plafond dans les platte-bandes.

C'est encore l'inclinaison des joints des voussoirs d'un arc et des claveaux d'une plate-bande; on dit dans ce sens, donner plus ou moins de *coupe*.

Coupe se dit encore de la représentation d'un édifice, d'un bâtiment de terre ou de mer pour en découvrir l'intérieur, et en marquer les hauteurs, largeurs et épaisseurs. *Coupe perpendiculaire* d'une église, d'un corps-de-logis, etc.

(*Administ. forest.*) *Coupe* se dit aussi de la quantité de bois qui est destiné à être *coupé*, et du tems propre à *couper*.

(*Marine*) *Coupe des manœu-*

vres ; c'est l'art et l'action de couper dans leurs justes longueurs et proportions toutes les manœuvres dormantes et courantes qui composent le grément de chaque vaisseau.

(*Jardin.*) *Coupe des arbres ;* façon dont on taille les branches d'arbres. La *coupe* régulière est courte, ronde et près de l'œil. L'irrégulière ou la fausse est trop tirée et trop alongée, d'où s'ensuit la difficulté du recouvrement de la plaie, souvent la mort de la branche, et presque toujours l'avortement du bouton.

COUPELLE, s. f. diminutif de *coupe*, du lat. *cupella.*

(*Chimie*) Petit vaisseau en forme de tasse, fait avec des cendres lavées, ou des os calcinés. On s'en sert pour purifier par l'action du feu l'or et l'argent des autres métaux auxquels ils sont alliés.

La grande *coupelle* sert à faire en grand, ce qui se fait en petit dans la petite *coupelle.*

Le fourneau qui sert à ces sortes d'opérations, s'appelle *fourneau de coupelle.* On dit *coupeler* et *passer* à la *coupelle.* La grande *coupelle* s'appelle casse, et n'a de commun avec la petite que les matières dont elle est faite. Sa couverture et son fourneau ne ressemblent point à ceux de la petite.

Or de coupelle, argent de coupelle ; c'est l'or et l'argent du plus haut titre.

Il y a lieu de croire que l'essai à la *coupelle* a été inventé vers l'an 1300, sous Philippe-le-Bel, peu de tems après que le titre des ouvrages d'argent eût été amélioré.

L'opération de la *coupelle* est un des plus beaux et des plus ingénieux travaux de la métallurgie.

Le plomb a la propriété de détruire tous les autres métaux, de les calciner et de les vitrifier, à l'exception de l'or, de l'argent et du platine. Ainsi donc lorsqu'on veut connoître le titre de l'argent par la *coupellation*, on prend une masse ou lingot d'argent que l'on divise par supposition, quel qu'en soit le poids, en douze parties parfaitement égales qu'on appelle *deniers :* le lingot d'argent est d'une once ; chacun de ces deniers par conséquent un douzième d'once ; et s'il se trouve un douzième d'alliage, on dit alors que l'argent est à onze deniers de fin.

On choisit deux *coupelles* de grandeur et de poids. On place ces *coupelles* dans un fourneau d'essai sous un moufle ; on allume le fourneau et on les fait rougir au rouge-blanc ; après quoi on y met le plomb qui doit servir à scorifier les métaux étrangers alliés avec l'argent. Lorsque le plomb est bien fondu, rouge, fumant et agité d'un mouvement de circulation, et que sa surface est unie et nette, il est tems d'y mettre l'argent du lingot exactement pesé et coupé en petits morceaux. L'instant où le métal étranger est absolument absorbé avec la litharge, est celui où l'on voit la surface du bouton de fin qui est au milieu, n'être plus recouverte d'une pellicule de litharge, mais devenir tout d'un coup vive, brillante, d'un beau luisant, ce qu'en termes de l'art on appelle *faire l'éclair.* Si l'argent est bien affiné, on voit sur la surface de ce bouton de fin les couleurs de l'iris, qui ondulent, et s'entre-croisent avec rapidité. Lorsque le tout est refroidi, on détache les boutons de la *coupelle*, on les pèse, et la quantité de poids qu'ils ont perdue désigne le titre de la masse ou du lingot d'argent que l'on cherchoit à connoître.

La *coupellation*, pour l'essai du titre d'or, se fait de la même manière que pour l'argent, mais le poids fictif est différent. *V.* CARAT ; et elle est suivie d'une seconde opération. *V.* DÉPART.

(*Artillerie*) *Coupelle* se dit aussi d'une espèce de pelle de fer blanc ou de cuivre, qui sert aux canonniers pour manier la poudre quand ils remplissent les gargousses.

COUPER, v. a. Même origine que COUPE, tailler, fendre: trancher, séparer, diviser un corps continu avec quelque chose de tranchant.

(*Art milit.*) *Couper les voies à une armée, à une ville assiégée ;* c'est fermer les avenues pour em-

pêcher qu'on ne lui porte des vivres.

Couper les eaux à une place assiégée ; c'est *couper* les canaux, les conduits des fontaines qui portent de l'eau à la ville.

Couper les ennemis ; c'est se mettre entre une partie de leur armée et une autre partie ; entre leur armée et une place assiégée.

(*Equit.*) *Couper un cheval ;* c'est le châtrer.

On dit aussi qu'*un cheval se coupe*, lorsqu'il s'entretaille des pieds de devant, ou des pieds de derrière.

(*Topographie*) *Pays coupé ;* un pays traversé de fossés, de canaux et de rivières.

(*Diction*) *Style coupé ;* un style dont les périodes sont courtes et peu liées.

(*Poésie*) On dit d'une stance qu'elle est bien ou mal coupée selon que les repos y sont bien ou mal observés.

(*Sculpture*) *Bien couper le bois, le couper tendrement ;* c'est travailler une figure ou un ornement avec goût, de sorte qu'il ne paroisse dans le travail ni sécheresse ni dureté.

(*Escrime*) *Couper sous le poignet ;* c'est dégager par-dessous le poignet de l'adversaire, au lieu de dégager par-dessous le talon de sa lame.

Couper sur pointe ; c'est porter une estocade à son adversaire en dégageant par-dessus la pointe de son épée.

(*Pharmacie*) *Couper une liqueur, un fluide par un autre ;* c'est les tempérer l'un par l'autre.

(*Archit.*) *Couper du trait ;* c'est faire un modèle en petit avec de la craie ou du plâtre, ou du bois facile à *couper* pour voir la figure des voussoirs, et s'instruire dans l'application du trait de l'épure sur la pierre, par le moyen des instrumens, comme cherches, panneaux, biveaux et équerres, dont on se sert en grand.

(*Blason*) *Couper un écu ;* c'est le diviser en deux parties égales, diamétralement par une ligne parallèle à l'horizon, et en même sens ou disposition que la face. *Cet écu étoit coupé de gueules et de sable :* c'est delà qu'on dit que deux couleurs se *coupent*, lorsqu'elles sont fort différentes et fort vives, et qu'elles n'ont aucune nuance ou couleur douce qui les joigne.

(*Marine*) *Couper le câble ;* c'est *couper* le cable qui tient l'ancre au fond de la mer : ce qui a lieu dans un mauvais tems, lorsqu'on est mouillé près d'une côte où l'on craint d'être affalé ; ou bien lorsque voulant appareiller promptement pour poursuivre un vaisseau ennemi, on craint de perdre un tems précieux, si on levoit l'ancre de la manière ordinaire. Il est mieux, pour éviter de perdre le cable, en le *coupant*, de le filer par le bout, et d'y attacher une bouée, qui sert de marque, pour venir ensuite retrouver l'ancre et le cable qu'on a été obligé d'abandonner.

Couper un mât ; cette opération est quelquefois nécessaire dans des circonstances extrêmes, où le vaisseau chargé par la tempête, par la force du vent et la grosse mer, est incliné de façon à courir un très-grand danger de chavirer, ou de s'engager sous l'eau

Couper la ligne ; c'est dans un combat naval traverser la ligne de l'armée ennemie, en en séparant une partie d'avec l'autre, de façon qu'elles ne puissent se soutenir mutuellement.

Couper chemin à un vaisseau ; c'est le croiser et se mettre à son avant, soit pour le combattre, soit pour l'obliger à changer de route.

Couper terre à un vaisseau ; c'est se porter entre la terre et un vaisseau ennemi que l'on chasse, pour l'empêcher de s'y réfugier.

(*Musique*) *Couper une note ;* c'est lorsqu'au lieu de la soutenir durant toute sa valeur, on se contente de la frapper au moment qu'elle commence, passant en silence le reste de sa durée. Ce mot ne s'emploie que pour les notes qui ont une certaine longueur ; on se sert du mot *détacher* pour celles qui passent plus vite.

(*Danse*) *Coupé ;* c'est le nom d'un pas. Le *coupé* ordinaire est

composé de deux pas, savoir un demi-*coupé* et un pas glissé.

(*Géom.*) *Coupée*; c'est la même chose qu'ABSCISSE. *V.* ce mot.

COUPEROSE, de l'hollandais *kopperose*, eau de cuivre, dont les Anglais ont fait *copperas*; ce mot est une traduction du latin *aqua cupri*; *cuprum* vient du grec κυπρος (*kupros*), dans la signification d'île de Chipre, parce que c'étoit delà que les anciens tiroient leur cuivre. *V.* VITRIOL, CUIVRE, ZINC.

(*Chimie*) *Couperose* étoit le nom que les anciens chimistes avoient donné aux vitriol : on dit maintenant *sulfate de zinc*, de cuivre, de fer. *V.* SULFATE.

(*Méd.*) *Couperose*, corruption du latin *guttarosa*, se dit d'une rougeur livide du visage, accompagnée souvent de boutons et de pustules, quelquefois de petits ulcères, qui prend trois noms différens, selon les degrés d'intensité de la maladie.

COUPLET, s. m. du latin *copuletum*, diminutif de *copulum*, qu'on a dit pour *copula*, couple.

(*Poésie*) Division de vers qui se fait dans une hymne, dans une ode, dans une chanson. A l'égard des odes et des stances, ces divisions sont plutôt appelées strophes.

(*Musique*) *Couplets* se dit aussi des doubles et variations qu'on fait sur un même air, en le reprenant plusieurs fois avec de nouveaux changemens; mais toujours sans défigurer le fond de l'air. Chaque fois qu'on reprend ainsi l'air en le variant différemment, on fait un nouveau *couplet*.

COUPOLE, s. f. de l'italien *cupola*, formé du latin barb. *cuppula*, pour *tholus* et *fornix*.

(*Archit.*) Ce terme emprunté des Italiens, signifie une voûte sphérique, ou le haut du dôme d'une église, ronde, faite en forme de coupe renversée.

C'est aussi l'intérieur, la partie concave d'un dôme.

COURANT, s. m. du v. *courir*, formé du latin *curro*, dérivé du grec χαιρω (*chairô*).

(*Marine-hydrogr.*) Mouvement progressif que l'eau de la mer a en différens endroits, et qui peut accélérer ou retarder la marche du vaisseau.

Les *courans* sont réglés et généraux, ou accidentels et particuliers.

Les *courans* réglés et généraux sont produits, ou par le mouvement journalier de la terre autour de son axe, ou par l'action du soleil et de la lune, ou par les vents réglés qui règnent en certains endroits du globe, et sur-tout vers la zone torride. Tels sont les *courans* qui règnent dans presque tous les détroits, à Gibraltar, dans le Sund, etc; près de la Guinée, depuis le Cap-Verd jusqu'à la baie de Fermandopo, d'occident en orient; auprès de Sumatra, du midi au nord; entre la terre de Magellan et l'île de Java, dans la mer Pacifique du midi au nord; entre l'Afrique et l'île de Madagascar, et sur-tout depuis le Cap de Bonne-Espérance jusqu'à la terre de Natal; sur les côtes du Brésil, depuis le Cap Saint-Augustin jusqu'aux îles Antilles; des côtes du Brésil et de la Guyane, dans l'ouest et le nord-ouest, en suivant les côtes du grand continent de l'Amérique; du golfe du Mexique, par le détroit de Bahama, et autres passages, au nord-est et à l'est-nord-est, en suivant les côtes de l'Amérique septentrionale, ou à peu-près jusques vers Terre-Neuve; de Terre-Neuve vers la Manche, presque continuellement à l'est.

Les courans accidentels, particuliers et variables sont causés par les eaux qui sont chassées par le vent, vis-à-vis les promontoires, ou bien poussées dans les golfes et les détroits, où n'ayant pas assez de place pour se répandre, elles sont obligées de refluer; en un mot, par la propriété qu'ont les fluides de chercher toujours le niveau.

(*Physique*) *Courans électriques*; on appelle ainsi la matière électrique tant effluente qu'affluente, actuellement en mouvement. Elle forme alors deux *courans*, qui ont lieu dans le même tems, et dont les directions sont opposées. Celui de la matière

effluente s'élance du corps actuellement électrisé, et se porte progressivement aux environs, jusqu'à une certaine distance; celui de la matière affluente, partant des corps qui sont dans le voisinage du corps électrisé, et même de l'air qui l'environne, vient à ce corps actuellement électrisé, remplacer la matière effluente qui en sort. Ce sont ces deux *courans* simultanés qui sont la cause immédiate de tous les phénomènes électriques.

Courans magnétiques; on appelle ainsi la matière magnétique actuellement en mouvement autour d'un aimant. Tous les physiciens conviennent qu'il y a constamment autour d'un aimant une matière très-subtile et invisible, qui circule d'un pôle à l'autre, et qui est la cause prochaine des phénomènes magnétiques. C'est elle qui fait prendre à la limaille de fer dont on saupoudre un aimant, une espèce d'arrangement qui se trouve constamment le même.

COURBATURE, s. f. du latin *curvatura*, formé de *curvare*, courber.

(*Hyppiat.*) Maladie de cheval occasionnée par des travaux violens, et quelquefois par la faim, et caractérisée par le battement des flancs, par la fièvre et la difficulté de respirer. On l'appelle ainsi, parce qu'elle fait courber les chevaux.

(*Méd.*) *Courbature* se dit aussi en parlant des hommes, pour exprimer une maladie très-commune parmi les gens qui sont assujettis à des travaux pénibles, ou qui font des exercices violens. Elle est caractérisée par un sentiment de douleurs sourdes dans les bras, les jambes et le dos; par l'abattement des forces, une lassitude extrême, et un engourdissement de toute la machine.

COURBE, s. f. et adj. du latin *curvus*.

(*Géom.*) Quelques géomètres ont défini la ligne *courbe, la ligne menée d'un point à un autre, et qui n'est pas la plus courte*, par opposition à la ligne droite, qu'ils définissent *le chemin le plus court* d'un point à un autre. Selon d'autres, *la ligne courbe* est une ligne dont les différens points sont dans différentes directions, ou sont différemment situés les uns par rapport aux autres; mais ce seroit embrouiller des notions aussi simples, que d'entreprendre de donner de la ligne *courbe*, une idée plus élémentaire que celle que ces deux mots présentent d'eux-mêmes.

Les figures terminées par des ligues *courbes* sont appelées *figures curvilignes*, pour les distinguer des figures qui sont terminées par des lignes droites, et qu'on appelle *figures rectilignes*.

La théorie générale des *courbes* et des figures qu'elles terminent, et de leurs propriétés, constitue proprement ce qu'on appelle la haute géométrie, ou la géométrie transcendante.

On donne sur-tout le nom de géométrie transcendante, à celle qui dans l'examen des propriétés des *courbes* emploie le calcul différentiel et intégral.

Pour déterminer la nature d'une *courbe*, on imagine une ligne droite tirée dans son plan à volonté, et par tous les points de cette ligne droite, on imagine des lignes tirées parallèlement et terminées à la *courbe*. La relation qu'il y a entre chacune de ces lignes parallèles et la ligne correspondante de l'extrémité de laquelle elle part, étant exprimée par une équation, cette équation s'appelle *l'équation de la courbe*.

Descartes est le premier qui ait pensé à exprimer les lignes *courbes* par des équations. Cette idée sur laquelle est fondée l'application de l'algèbre à la géométrie, est très-heureuse et très-féconde.

Les *courbes* se divisent en *algébriques*, qu'on appelle souvent avec Descartes, *courbes géométriques*, et en *transcendantes* que le même auteur nomme *mécaniques*.

Les *courbes algébriques* ou *géométriques*, sont celles où la relation des abscisses aux ordonnées, est, ou peut être exprimée par une équation algébrique.

Les *courbes transcendantes* ou *mécaniques*, sont celles qui ne

peuvent être déterminées par une équation algébrique.

Les anciens n'ont guères connu d'autres *courbes* que le cercle, les sections coniques, la conchoïde et la cissoïde. La raison en est qu'on ne peut guères traiter des *courbes* sans le secours de l'algèbre, et que l'algèbre paroît avoir été peu connue des anciens. Les modernes ont ajouté aux *courbes* des anciens les paraboles et hyperboles cubiques, et le trident ou parabole des Descartes. Voilà où on en est resté jusqu'au traité des lignes du troisième ordre de Newton.

Points singuliers et multiples des courbes ; on appelle *point multiple d'une courbe*, celui qui est commun à plusieurs branches qui se coupent en ce point; et par opposition, *point simple*, celui qui n'appartient qu'à une branche.

Courbe polygone ; on appelle ainsi une *courbe* considérée non comme rigoureusement *courbe*, mais comme un polygone d'une infinité de côtés. C'est ainsi que dans la géométrie de l'infini on considère les *courbes ;* ce qui ne signifie autre chose, sinon qu'une *courbe* est la limite des polygones tant inscrits que circonscrits.

Rectification d'une courbe ; c'est une ligne droite égale en longueur à cette *courbe*.

Quadrature d'une courbe ; autre opération qui consiste à trouver l'aire ou l'espace renfermé par cette *courbe*, c'est-à-dire, à assigner un carré dont la surface soit égale à un espace *curvi-ligne*.

Famille des courbes ; c'est un assemblage de plusieurs *courbes* de différens genres, représentées toutes par la même équation d'un degré indéterminé, mais différent, selon la diversité du genre des *courbes*.

Courbe caustique. V. CAUSTIQUE.

Courbe diacaustique. Voy. DIACAUSTIQUE.

Courbe à double courbure ; on appelle ainsi une *courbe* dont tous les points ne sauroient être supposés dans un même plan, et qui, par conséquent est doublement *courbe*, et par elle-même, et par la surface sur laquelle on peut la supposer appliquée. On distingue, par cette dénomination, les *courbes* dont il s'agit d'avec les *courbes à simple courbure* ou *courbes ordinaires*. M. Clairaut a donné un Traité des *courbes* à double *courbure*.

Surfaces courbes ; une surface *courbe* est représentée en géométrie par une équation à trois variables ; elle est géométrique, quand son équation est algébrique et exprimée en termes finis ; elle est mécanique, quand son équation est différentielle et non algébrique.

(*Archit.*) Il y a en architecture deux espèces de *courbes* : les unes planes, et les autres à double courbure. Les *courbes* planes sont celles qu'on peut aisément tracer sur un plan, lesquelles se réduisent pour l'usage de la coupe des pierres aux sections coniques et aux spirales. Les *courbes* à double courbure sont celles qu'on ne peut tracer sur une surface plane qu'en raccourci, par le moyen de la projection : telles sont la plupart des arrêtes des angles, des enfoncemens des voutes qui se rencontrent.

(*Marine*) On appelle *courbes* en termes d'architecture navale, des pièces de charpente fourchues, et formant un angle plus ou moins ouvert qu'un angle droit, dont l'usage le plus fréquent est de lier les baux des ponts avec les côtés des vaisseaux, en guise de console d'architecture civile, pour les soutenir, sur-tout contre l'effort du canon.

(*Horlog.*) La *courbe d'une pendule d'équation*, est une pièce en forme d'ellipse, qui rentre deux fois sur elle-même.

(*Manége*) *Courbe* est une tumeur dure et calleuse qui vient en longueur au-dedans du jarret du cheval.

COURBURE, s. f. même origine que COURBE.

(*Géom.*) On appelle ainsi la quantité dont un arc infiniment petit d'une *courbe* quelconque, s'écarte de la ligne droite. Or un arc infiniment petit d'une *courbe*, peut être considéré comme un arc de cercle, par conséquent on détermine la *courbure* d'une *courbe* par

celle d'un arc infiniment petit. *V.* DÉVELOPÉE.

(*Jardin.*) *Courbure*, en termes de jardinage, est une inclinaison en arc. Quand une branche pousse trop, et qu'elle n'a ni chancre ni défaut qui puisse la faire casser en la pliant, il suffit de la courber en la pliant un peu, pour en amortir la trop grande vigueur. De même on est sûr qu'un gourmand cessera de pousser si on lui fait faire le cerceau. Cette opération, une des plus curieuses du jardinage, est nouvelle. Elle est très-efficace pour mettre l'équilibre dans un arbre qui ne pousse que d'un côté.

COURET ou COUROI, s. m. de COURIR.

(*Marine*) Mélange de suif, de soufre, de céruse, de résine ou de goudron, d'huile de poisson, etc., dont on enduit la partie submergée d'un vaisseau que l'on carène pour le disposer à faire un voyage, afin de préserver ses bordages extérieurs des dommages que leur feroit l'eau de la mer, et la piquûre des vers.

COURIR, v. n. du latin *currire*, dit par métaplasme pour *currere*, aller fort vite pour avancer chemin.

(*Art. milit.*) *Courir aux armes;* c'est prendre les armes en hâte pour quelque alarme, ou quelque occasion pressante.

Courir une charge; c'est la poursuivre avec ardeur.

Courir sus; c'est se jeter sur quelqu'un pour l'arrêter, le maltraiter, le tuer. *Tout le monde lui peut courir sus. Les paysans se sont soulevés et ont couru sus aux troupes.*

(*Marine*) *Courir;* c'est, en parlant d'un vaisseau, naviguer, cingler, faire route.

(*Courir des bords*); c'est la même chose que LOUVOYER. *V.* ce mot.

Courir en latitude; c'est aller du nord au sud, ou du sud au nord; c'est-à-dire faire une route dans laquelle on gagne une grande différence en latitude; ainsi, quand on fait route du sud-quart-sud-ouest, au nord-nord-est, etc., on peut dire que l'on *court* en latitude.

Courir en longitude; c'est aller de l'est à l'ouest, de l'ouest à l'est, et, en général, faire une route par laquelle on gagne une plus grande différence en longitude qu'en latitude; ainsi le vaisseau qui fait route à l'est-sud-est *court* en longitude, etc.

Courir la bouline; c'est un châtiment des gens de l'équipage, qui consiste à faire passer le criminel au milieu de tout l'équipage rangé en haie des deux côtés, de l'avant à l'arrière, et dont chaque homme lui donne un coup de corde.

Courir se dit aussi des terres des rochers, des côtes qui s'étendent selon tel air de vent. Cette côte *court* est-ouest, c'est-à-dire, qu'elle va droit d'orient en occident.

Courir au plus près; c'est naviguer le plus contre le vent qu'il est possible.

Courir sur la terre; c'est faire route pour s'approcher de la terre.

Courir sur son ancre; c'est aller par le vent ou par la force du courant, du côté où l'ancre est mouillée.

(*Vénerie*) *Laisser courre*, c'est découpler les chiens après la bête.

(*Equit.*) *Courre un cheval*; c'est le faire *courre* à toute bride, étant monté dessus.

(*Commerce*) On dit que les billets d'un homme *courent* sur la place, pour dire qu'on cherche à s'en défaire.

COURONNE, s. f. du latin *corona*, fait du celte *coron*, qui signifie *corne* et *couronne*; les cornes ayant été autrefois des marques de souveraineté.

(*Hist. anc.*) Dans l'antiquité la plus reculée la *couronne* n'étoit déférée qu'aux dieux. Si on en croit Pline, Bacchus la porta le premier après la conquête des Indes. D'autres en attribuent l'origine à Saturne, d'autres à Jupiter, plusieurs à Janus, et quelques-uns à Isis.

Les premières *couronnes* ne furent que des bandelettes appelées diadèmes; ensuite on prit des fleurs et des branches d'arbre.

L'ornement des divinités devint avec le tems celui du sacerdoce et de la royauté; on le plaçoit même sur les autels et sur les vases sacrés; il paroit aussi les temples, les portes des maisons et les victimes.

Les Romains avoient différentes *couronnes* pour les exploits militaires. Ils en distribuoient aussi aux poëtes distingués, et à ceux qui remportoient la victoire dans les jeux solennels.

Une branche de chêne récompensoit celui qui avoit sauvé la vie à un citoyen, et les gladiateurs recevoient, avec la liberté, une bandelette de laine.

Dans les sacrifices on se couronnoit d'ache, d'olivier, de laurier. Dans les festins on décoroit son front de lierre, de mirthes, de roses; mais dans les funérailles on ne vouloit que des *couronnes* de cyprès.

On trouve dans les médailles quatre sortes de *couronnes* propres aux empereurs romains : une *couronne* de laurier, une *couronne* rayonnée, une *couronne* de perles et quelquefois de pierreries, une espèce de bonnet à-peu-près semblable à un mortier, ou au bonnet que les princes de l'empire mettent sur leur écu.

Jules-César obtint la permission du sénat de porter la première, à cause, dit-on, qu'il étoit chauve; ses successeurs l'imitèrent. La *couronne* radiale n'étoit accordée aux princes qu'après leur mort; mais Néron la prit de son vivant. On les voit sur les médailles avec les couronnes perlées. Justinien est le premier qui ait porté celle de la quatrième espèce.

Couronne triomphale; c'étoit la *couronne* des généraux qui obtenoient les honneurs du triomphe. Cette *couronne*, qui d'abord fut de laurier, devint d'or dans la suite des tems, et bientôt ce qui avoit été un hommage devint un tribut. Les villes étoient contraintes de donner des *couronnes d'or* au général ou à l'empereur qui triomphoit.

Couronne ovale; elle étoit faite de myrthe, et se donnoit aux généraux qui avoient vaincu des ennemis indignes d'exciter la vaillance romaine, et à qui on décernoit les honneurs du petit triomphe appelé *ovation*.

Couronne navale ou *rostrale*; c'étoit chez les Romains un cercle d'or relevé de proues et de poupes que l'on donnoit à celui qui avoit accroché le premier un vaisseau ennemi.

Couronne murale; c'étoit un cercle d'or crénelé : qui se donnoit à celui qui le premier avoit monté sur la muraille d'une ville assiégée, et y avoit arboré l'étendard.

Couronne vallaire (*Castrense*); c'étoit aussi un cercle d'or, relevé de pieux ou de paux, que le général donnoit au capitaine ou soldat qui le premier avoit franchi le camp ennemi et forcé la palissade.

(*Hist. mod.*) La *couronne papale* est une tiare entourée d'une triple *couronne*. Le pape Hormidas ajouta la première *couronne* à la tiare; Boniface VIII, la seconde; et Jean XXII la troisième.

La *couronne* de l'empereur est un bonnet ou tiare avec un demi-cercle d'or qui porte la figure du monde, cintré et sommé d'une croix; elle fait voir son bonnet entr'ouvert des deux côtés de son cintre, et elle a par le bas deux fanons ou pendans, comme les mitres des évêques.

La *couronne* des rois de France étoit un cercle de huit fleurs de lys, cintré de six diadèmes qui le ferment et qui portent au-dessus une double fleur de lys qui étoit le cimier de France. Le roi Charles VIII est le premier qui l'a portée fermée. François I l'a portée souvent ouverte; mais depuis Henri II, tous les rois de France, et même ceux des autres royaumes, l'ont portée aussi fermée. Ce fut Charles VII.e qui le premier mit la couronne sur l'écusson des fleurs de lys.

La *couronne* des rois d'Espagne est rehaussée de grands trefles refendus, que l'on appelle souvent hauts fleurons, et couverte de diadèmes aboutissans à un globe surmonté d'une croix. Philippe II a été le premier qui ait porté la *couronne* fermée, en qualité de fils d'empereur.

La *couronne* du roi d'Angleterre est rehaussée de quatre croix de la façon de celles de Malte. Elle est couverte de quatre diadèmes qui aboutissent à un petit globe surmonté d'une croix.

Celle de la plupart des autres

rois sont de hauts fleurons ou de grands trèfles, et aussi formées de quatre, six ou huit diadèmes, et sommées d'un globe croisé.

La *couronne* des électeurs de l'Empire est une espèce de bonnet d'écarlate, retroussé d'hermines, diadémé d'un demi-cercle d'or tout couvert de perles, formé d'un globe surmonté d'une croix d'or, que quelques souverains d'Allemagne s'attribuent aussi.

(*Géom.*) *Couronne*, en géométrie, est un plan terminé ou enfermé par deux circonférences parallèles de cercles inégaux, ayant un même cercle, et qu'à cause de cela on appelle *cercles concentriques*. On a la surface de la *couronne* en multipliant sa largeur par la longueur de la circonférence moyenne arithmétique entre les deux circonférences qui la terminent.

(*Astron.*) *Couronne australe*; c'est une constellation qui paroît à peine sur notre horizon au commencement du mois de juillet sur le milieu de la nuit.

Couronne boréale; constellation formée de 21 étoiles suivant le catalogue Britannique, dont la plus belle s'appelle *gnossia, gemma, etc.* chez les Arabes *mumir*.

(*Physique*) *Couronne*; météore formé par un ou plusieurs anneaux lumineux qui paroissent autour des astres. Il y a des *couronnes* sans couleur et des *couronnes* colorées. Les couleurs de ces dernières sont à-peu-près celles de l'arc-en-ciel ou de l'iris, mais disposées le plus souvent dans le même ordre que celles de l'iris intérieure, c'est-à-dire, que les rouges se trouvent en dehors ou dans la convexité de la *couronne*.

Ces *couronnes* paroissent le plus souvent autour du soleil et de la lune. Tous les physiciens conviennent qu'il faut les attribuer, comme on attribue l'arc-en-ciel, à la réfraction des rayons de lumière dans les particules de vapeurs, les gouttes d'eau, les parcelles de glace et de neige dont l'atmosphère est chargée : avec cette différence seulement, que dans l'arc-en-ciel il y a réflexion et réfraction, et que dans les *couronnes* il n'y a que réfraction.

(*Art milit.*) *Ouvrage à couronne*; c'est celui de tous les dehors ou pièces détachées qui embrasse plus de terrein; il est composé d'une gorge spacieuse et de deux ailes terminées, du côté de la campagne, par deux demi-bastions, chacun desquels se va joindre, par une courtine particulière, à un bastion entier qui est à la tête de l'ouvrage. On fait des ouvrages à *couronne* pour occuper quelque grand terrein, pour se rendre maître de quelque hauteur, ou pour couvrir la tête d'un camp retranché.

(*Musique*) *Couronne*, espèce de C renversé, avec un point dans le milieu, qui se fait ainsi (-) Quand la *couronne*, qu'on appelle aussi point de repos, est à la fois dans toutes les parties sur la note correspondante, c'est le signe d'un repos général : on doit y suspendre la mesure, et souvent même on peut finir par cette note. Ordinairement la partie principale y fait, à sa volonté, quelque passage que les Italiens appellent *cadenza*, pendant que toutes les autres prolongent et soutiennent le son qui leur est marqué, ou même s'arrêtent tout-à-fait. Mais si la *couronne* est sur la note finale d'une seule partie, alors on l'appelle en français *point d'orgue*, et elle marque qu'il faut continuer le son de cette note jusqu'à ce que les autres parties arrivent à leur conclusion naturelle. On s'en sert aussi dans les canons pour marquer l'endroit où toutes les parties peuvent s'arrêter quand on veut finir. *V.* REPOS, CANONS, POINT D'ORGUE.

(*Méd.*) *Couronne de Vénus*; on a donné ce nom à une espèce de coupe-rose caractérisée par des pustules d'un rouge couleur de rose, dures, calleuses, rondes aplaties, ulcérées à leur extrémité, sèches et ne contenant point de pus. Le siége de la coupe-rose est le plus souvent sur le front, où les pustules sont rangées comme un chapelet; c'est delà qu'est venu le nom de *couronne de Vénus*.

(*Anat.*) *Couronne du gland*;

un repli en forme de bourrelet arrondi, qui fait tout le tour de la base du membre viril.

Couronne se dit aussi de la partie des dents molaires qui est hors de la gencive.

(*Technologie*) Les architectes appellent *couronne* le plus fort membre carré d'une corniche.

En terme de fauconnerie, *couronne* est le duvet qui est autour du bec de l'oiseau, à l'endroit où il se joint à la tête.

Les jardiniers donnent aussi ce nom à une espèce de greffe.

Les papetiers appellent *couronne* le papier de la petite sorte, et *couronne double*, le papier de la moyenne sorte.

Les jouailliers donnent ce nom à la superficie la plus éminente d'un diament rose, partagé en deux parties.

Les artilleurs appellent *couronne foudroyante* une *couronne* remplie d'artifices, dont on se sert dans les siéges.

En termes de manége, *couronne* est une marque qui demeure à un cheval qui s'est si fort blessé au génou que le poil en est tombé. C'est encore la partie la plus basse du paturon du cheval qui règne le long du sabot, et qui se distingue par le poil qui joint et qui couvre le haut du sabot.

Parmi les orfévres, c'est la partie d'une lampe d'église qui soutient le verre.

COURONNÉ, partic. de *couronner*. *V.* COURONNE.

(*Botan.*) On dit d'un fruit qu'il est *couronné* lorsque, provenant d'un ovaire infère, il conserve à sonsommet une partie ou la tota litédu limbe du calice.

Couronné se dit aussi de tout orifice de parties tubulées, surmonté par quelque chose qui est adné intérieurement à son bord, ou lui paroît continu.

On dit aussi d'un arbre dont la tête meurt, qu'il est *couronné*.

(*Jardin.*) Les jardiniers disent aussi qu'un fruit est *couronné* lorsqu'étant trop dégarni de feuilles, et exposé par conséquent aux coups de soleil, il est brûlé sur la peau, et souvent jusqu'au noyau. Pour éviter cet inconvénient, ils jettent quelques poignées de cosses de pois qui suffisent pour briser les rayons du soleil.

COURONNEMENT, s. m. même origine que COURONNE : l'action de couronner.

(*Archit.*) La partie supérieure qui termine un ouvrage.

(*Marine*) La façade de l'arrière du vaisseau, ou de la poupe, et delà par extension, les ornemens de sculpture qui terminent cette partie.

On appelle *lisse de couronnement* la moulure qui forme le haut de la poupe.

(*Méd. Accoucheur*) Les accoucheurs et les sage-femmes appellent *couronnement* l'entrée extérieure de la matrice, parce qu'au moment que la femme accouche, cet endroit entoure la tête de l'enfant, en manière de *couronne*. On dit alors, *l'enfant est au couronnement*.

COURONNER, v. a. *V.* COURONNE. Mettre une couronne sur la tête.

(*Archit.*) *Couronner*; c'est terminer une décoration avec amortissement.

(*Jardin.*) *Couronner*; c'est tailler à la même hauteur, par en haut, les branches fortes et foibles d'un buisson, de façon qu'il présente une surface égale. Telle est l'habitude vicieuse des jardiniers.

COURONNURE, s. f. même origine que COURONNE.

(*Vénerie*) Il se dit de sept ou huit menus cors au sommet de la tête du cerf, rangés en guise de *couronne*.

COURS, s. m. du latin *cursus*, dont les Italiens ont fait *corso*, et les Espagnols *corro* : Flux, mouvement de quelque chose de liquide; espace que parcourt un corps par un mouvement progressif.

(*Géogr.*) *Cours* se dit particulièrement de la pente ou du mouvement naturel des corps fluides. *On a changé le cours de cette rivière.*

(*Physiol.*) Il se dit aussi du chemin et de la route que prennent les humeurs renfermées dans le corps des animaux. Les humeurs détournées

détournées de leur *cours* ordinaire causent les rhumatismes.

(*Astron.*) *Cours* signifie le mouvement réel ou apparent du soleil et des astres. *L'astronomie est la science qui enseigne à connoître le cours des corps célestes.*

(*Marine*) *Cours* se dit aussi d'un long voyage sur mer. *Voyage de long cours.*

(*Commerce*) *Cours* se dit encore du prix commun du débit des marchandises. *Le cours du marché; ces choses ne sont pas de cours.*

(*Agricult.*) *Cours de récoltes*; c'est, en agriculture, la rotation des divers genres de culture convenables à la nature de la terre, pour en retirer un plus grand bénéfice. Dans quelques pays il est d'usage de ne semer que du froment; la moitié des terres à-peu-près y est destinée, et l'autre moitié reste en jachères pour en recevoir autant l'année d'après. Dans d'autres, cette pratique varie en semant alternativement ou de l'orge ou quelquefois de l'avoine. En divisant son terrein, au contraire, et en variant les récoltes, on économise les animaux de trait, parce que les semailles n'arrivent pas toutes à la même époque; et en suivant un système réfléchi dans leur rotation, on obtient des récoltes plus abondantes, parce qu'on a soin de les faire se succéder dans un tel ordre, qu'elles puissent améliorer la terre au lieu de l'épuiser.

(*Instruct. publ.*) *Cours* signifie le tems qu'on emploie à apprendre les principes d'une science; un *cours de philosophie*; un *cours de médecine*, etc.

On le dit encore des élémens et des principes d'une science rédigés par écrit. *Cours d'étude*; *cours d'anatomie.*

(*Archit.*) *Cours* est une allée d'arbres qui sert de promenade sur un rempart ou proche d'une ville.

Cours d'assise; c'est un rang continu de pierres de niveau, et de même hauteur dans toute la longueur d'une façade.

Cours de pannes; suite de plusieurs pannes bout à bout dans le long pan d'un comble.

Cours de plinthe; continuité d'une plinthe dans les murs de face pour marquer la séparation des étages. On dit aussi simplement la plinthe. Le genre féminin la distingue de la *plinthe* d'une base de colonne.

COURSE, s. f. de *cursus*, action, mouvement de celui qui court.

(*Art milit.*) *Course* signifie incursion, invasion subite, acte d'hostilité. *Les Tartares ont fait quelquefois des courses jusqu'en Moravie.*

(*Marine*) *Faire la course*, ou *aller en course*; c'est se mettre en mer en tems de guerre avec un ou plusieurs vaisseaux pour attaquer les ennemis et leur enlever des navires marchands.

Armer en course; c'est équiper un vaisseau, un corsaire pour aller en *course.*

COURSIER, s. m. du lat. *cursus.*

(*Equit.*) Cheval propre à la course et au combat.

(*Hydraul.*) Chemin entre deux rangs de pilotis ou de planches que l'on donne à l'eau pour arriver aux aubes de la roue d'un moulin, et qu'on ferme quand on veut, en baissant la vanne qui est au-devant de la roue.

COURTAGE, s. m. de COURTIER. *V.* ce mot.

(*Commerce*) Le salaire de ceux qui exercent la profession de courtier. C'est aussi la profession même. *Se mêler de courtage. Droit de courtage.*

COURTIER, s. m. du latin *cursitarius*, parce qu'il court de côté et d'autre. On disoit autrefois *couratier*, peut être de l'italien *curattiere.*

(*Commerce*) Entremetteur qui s'entremet pour faire faire des ventes et achats de certaines marchandises, ou pour faire prêter de l'argent sur la place.

COURTINE, s. f. du lat. *cortina*, diminutif de *Cors*, *cortis*, petite cour de paysan entourée de murs.

(*Archit. milit.*) La partie d'une enceinte comprise entre deux flancs qui sont opposés; comme c'est l'endroit le mieux flanqué, c'est ordinairement au milieu de la *courtine* que l'on pratique les portes, et les assiégeans ne s'avisent pas d'y attacher le mineur, et d'y conduire leur attaque.

COUSSINET, s. m. diminutif de COUSSIN, dérivé de l'allemand *cussen*, dont les Italiens ont fait *cuscino*.

(*Physique, Electricité*) Sorte de petit coussin dont on se sert, au lieu de la main, pour frotter le globe électrique ou le plateau circulaire de glace. Les *coussinets* peuvent être faits de différentes matières, pourvu que ce soient de celles qui sont électrisables par communication. On en fait de fort bons avec des morceaux de cuir de buffle cousus les uns aux autres, et attachés sur un morceau de bois creusé, conformément à la courbure du globe. A l'égard de ceux qui servent à frotter le plateau, ils ont souvent la forme d'un carré long, et sont faits de quelque espèce de cuir, et remboursés de crin bien élastique. Pour rendre ces *coussinets* d'un beaucoup meilleur usage, on les enduit d'un amalgame fait d'un mélange de mercure et d'étain.

(*Astron.*) *Coussinets*, pièces de métal concaves qui supportent les axes d'une lunette ou d'un instrument des passages.

(*Téchnol.*) *Coussinet* se dit, en termes d'argenteur, d'une sorte d'oreillet couvert de basane sur lequel on met l'argent pour le couper plus aisément. — En termes de bourrelier, de cette partie du harnois des chevaux de carrosse, qui sert à assujettir sur le dos, et à contenir tout le harnois.

(*Archit.*) *Coussinet* est la partie latérale du chapiteau ionique antique, d'où naissent les volutes.

Coussinet est aussi la première assise qui porte la rampe des piédroits des voûtes rampantes.

(*Art milit.*) *Coussinet* est un sac d'un pied en carré qui est rempli de crin, et piqué en plusieurs endroits; les soldats s'en servent en tems de siége pour n'être pas incommodés d'un contre coup de mousquet.

COUVERTE, s. f. de couvrir, du latin, *cooperire*.

(*Manuf.*) En terme de l'art de faire de la porcelaine, c'est une enveloppe, un émail qui est sur la porcelaine et sur la faïance.

COUVRIR, v. a. du latin *cooperire*.

(*Art milit.*) *se couvrir*; c'est mettre quelque corps au-devant de soi pour se défendre de l'ennemi ou lui faire quelque obstacle qui l'empêche d'approcher. Dans les villes on se couvre par des parapets, des remparts, des murailles. Dans les campemens, on se couvre d'un bois, d'une rivière, d'un rideau; on se *couvre* d'un ruisseau pour n'être pas surpris par les ennemis. On *couvre* son aile d'une chaine de montagnes. Dans les siéges on se *couvre* de gabions, de chandeliers, de mantelets d'épaulemens. On dit d'une place forte, qu'elle *couvre* tout un pays, toute une frontière.

Couvrir signifie encore cacher, empêcher que l'ennemi ne s'aperçoive de ce qu'on a dessein de faire; et c'est dans ce sens qu'on dit, *couvrir* la marche d'une armée.

(*Pratique*) *Couvrir* signifie, en termes de pratique, garantir, sauver, empêcher.

Couvrir une fin de non-recevoir, une nullité; c'est l'écarter, lorsque l'on oppose, par exemple, que la partie adverse a procédé volontairement au fond, sans opposer la fin de non-recevoir ni la nullité.

Couvrir la prescription; c'est l'interrompre par quelqu'interpossession ou par quelque procédure.

(*Trictrac*) *Couvrir*; c'est placer une dame sur une autre qui étoit seule ou découverte.

CRAIE, s. f. du lat. *creta*, nom de l'île de Crète, aujourd'hui Candie, où l'on en trouve en grande quantité.

(*Minéral.*) La *craie* est une substance blanche, friable, et ordinairement si remplie de coquilles, qu'elle en paroît toute composée. Les chimistes modernes l'appellent *chaux carbonatée crayeuse*. La *craie* laisse sur les corps des traces de son passage, et happe la langue. Elle est d'une belle couleur blanche, quand elle est pure. La *craie* tendre sert à tracer des lignes et à faire des *crayons*: c'est d'elle que vient le nom. Le blanc de Troie ou blanc d'Espagne est fait avec de la craie.

La *chaux carbonatée* a quelquefois une apparence spongieuse; c'est

celle qu'on appelle vulgairement *moelle de pierre, lait de montagne, agaric minéral* ; elle est tout-à-fait pulvérulente ; on la nomme vulgairement *craie farineuse*, *farine fossile*, *lait de lune*.

Craie de Briançon ; c'est une espèce de talc écailleux, qui sert aux tailleurs pour tracer la coupe de leurs habits. Elle est douce et onctueuse au toucher ; sa couleur est d'un blanc verdâtre.

(*Mat. médic.*) La *craie* n'est pas inutile à la médecine : comme elle est absorbante et dessicative, on l'emploie, après l'avoir bien lavée, contre les aigreurs d'estomac, et on l'ordonne dans toutes les maladies qui reconnoissent pour cause des matières suburrales accumulées dans les premières voies.

(*Chirurgie*) Les chirurgiens emploient aussi la *craie*, comme un remède dessicatif et astringent. Le talc écailleux qu'on appelle improprement *craie de Briançon*, ne peut être compté parmi les objets de matière médicale.

(*Fauconnerie*) *Craie* est une maladie des oiseaux, appelée autrement la *pierre*.

CRAYER, s. m. du suédois *crayer*.

(*Marine.*) Bâtiment à trois mâts, en usage sur la mer Baltique, chez les Danois et les Suédois. Les mâts sont à pible et d'une seule pièce, sans hune. Les *crayers* ont communément de soixante à quatre-vingt pieds (19 à 25 mètres environ).

CRAMOISI, adj. de l'arabe *kermesi*, formé de *kermez*, écarlate. Les Italiens disent *chermisi* ou *cremisino*, les Espagnols *carmesi*, les Turcs *kirmissi*, et les peuples de la ci-devant Pologne *karmazyn*.

(*Teinture*) L'écarlate et le *cramoisi* ne différoient autrefois qu'en ce que l'écarlate étoit la teinture de la laine, et le *cramoisi* la teinture de la soie ; mais depuis que la cochenille est en usage, on appelle proprement *cramoisi*, tant en laine qu'en soie, ce qui est teint avec le *kermès*, d'où le *cramoisi* a pris son nom, et qui est proprement le *coccum* des anciens.

Le *cramoisi* est la couleur naturelle de la cochenille, ou plutôt celle qu'elle donne à la laine et à la soie bouillies, avec le bouillon qui est propre à chacune d'elles.

On distingue le *cramoisi fin* et *le cramoisi faux*. Le premier se fait avec la cochenille, et le second avec une décoction de bois de Brésil. Sur la laine le *cramoisi faux* est toujours plus vif et plus brillant que le fin. Quant à la soie, il suffit de la manier pour distinguer celle qui est teinte en *cramoisi fin* de celle qui est teinte en *cramoisi faux*, ou avec le bois de Brésil ; parce que cette dernière couleur ne pouvant supporter l'action des acides, la soie sur laquelle elle est appliquée ne peut avoir le cri ou le maniement que donnent aux soies les acides employés dans le *cramoisi fin*.

CRAMPE, s. f. du teutonique *krampff*, dont les Allemands ont fait *krampf*, les Anglais *cramp*, et les Suédois *krampa*.

(*Méd.*) Tiraillement incommode d'un muscle, lequel provient de ce que le tendon est dérangé de sa situation naturelle et de ce qu'il est en convulsion. La douleur que la *crampe* occasionne est violente, mais elle est de courte durée et cède au simple frottement.

CRAN, s. m. du lat. *crena*.

(*Technol.*) Entaillure en bois, en fer ou autre corps dur, pour accrocher ou arrêter quelque chose.

(*Equit.*) En termes de manége on appelle *cran*, des inégalités ou replis de la chair qui forment comme des sillons posés de travers dans le palais de la bouche d'un cheval.

(*Imprimerie*) Espèce de sillon tracé sur le corps et vers le pied d'un caractère, qui indique le sens de la lettre.

CRANE, s. m. du grec κρανίον, le test de la tête, dont la racine est κρανον, tête ; ou de κρανος, casque ; parce qu'il sert à défendre le cerveau comme un casque.

(*Anat.*) Assemblage de plusieurs os qui couvrent et qui renferment le cerveau et le cervelet. Il est composé de six os, qu'on appelle propres : le coronal, l'occipital, les deux pariétaux, et les deux temporaux ; outre cela, il en a deux communs, le sphénoïde et l'ethmoïde.

CRAPAUDINE, s. f. de *crapaud*.

(*Joaillerie*) Espèce de pierre, ainsi nommée parce qu'on croyoit autrefois qu'elle se trouvoit dans la tête d'un *crapaud*; on sait maintenant qu'elle est une molaire pétrifiée d'un genre de poisson qu'on appelle spare, et dont la *dorade* est l'espèce principale.

(*Serrurerie*) *Crapaudine* se dit encore d'une masse de fer, au milieu de laquelle est un trou dans lequel tourne un pivot.

(*Art vétérin.*) Les maréchaux donnent ce nom à une crevasse que le cheval se fait aux pieds, par les atteintes qu'il se donne sur la couronne, en croisant avec les éponges de ses fers.

(*Imprimerie*) C'est, parmi les imprimeurs, une espèce de godet en fer, au milieu duquel est un grain d'acier sur lequel tourne le point de l'arbre de la vis.

(*Cuisine*) *A la crapaudine*; c'est ainsi qu'on désigne une manière d'apprêter les pigeons, qui consiste à les ouvrir, à les applatir et à les rôtir sur le gril.

CRAPULE, s. f. du grec κραιπαλη (*kraipalé*), pesanteur de tête pour avoir trop bu ou trop mangé.

(*Méd. Diététt.*) Ce mot a servi d'abord à exprimer la débauche habituelle du vin: on le dit aujourd'hui de toute débauche excessive et habituelle dans le manger, et principalement dans les plaisirs de l'amour, sans choix dans les objets, sans modération dans la jouissance.

CRASE, s. f. du gr. κρασις (*krasis*), mélange, qui vient de κερανυμι (*kerannumi*) je mele.

(*Gramm.*) On appelle ainsi l'union de deux ou plusieurs voyelles, qui se confondent fèlement, qu'il en résulte un son différent. La *crase* a lieu sur-tout dans la langue grecque.

CRATÈRE, s. m. du grec κρατηρ (*kratér*), ou κρητηρ (*krétér*), dérivé de κερανυμι (*kerannumi*) mêler; vase dans lequel on mêloit l'eau avec le vin, et dans lequel on puisoit avec des coupes.

(*Antiq.*) C'est mal-à-propos, dit Déméziriac, qu'on a traduit ce mot par *coupe*: *Crater* étoit un grand vaisseau dont on ne se servoit point pour boire, mais seulement pour y mêler l'eau avec le vin dont on devoit boire pendant le repas.

(*Hist. nat.*) Le mot *coupe* une fois admis dans la signification de *cratère*, les naturalistes ont cru pouvoir l'appliquer, par analogie, à la partie supérieure d'un volcan, ou la bouche, par laquelle il vomit sa lave, ses feux, sa fumée et ses cendres.

CRAYON, s. m. de *craie*, formé de *creta*, l'île de Crète, d'où les anciens tiroient la craie.

(*Art du dessin*) On nomme *crayons* des matières colorées susceptibles de laisser des traces sur le papier, d'être taillées convenablement pour remplir le but de l'artiste qui dessine.

L'on commençoit autrefois plus généralement qu'on ne le fait aujourd'hui, le premier trait d'un dessin avec le fusin, qui est un petit fragment de branche de saule, réduit en charbon. L'avantage qu'on trouvoit à s'en servir, c'est que ce trait, fort léger, ne s'attache point au papier, qu'on l'efface aisément, et qu'ainsi l'on corrige facilement l'ensemble pour le rendre plus précis, avant de le marquer avec une autre sorte de crayon qui s'attache au papier et laisse une trace durable.

Les *crayons* dont on se sert plus ordinairement sont la sanguine, la pierre noire, et la mine de plomb.

CREANCE, s. f. du latin *credere*, confier.

(*Pratique*) *Créance* est une dette active, ou le droit qu'une personne a de se faire payer d'une somme d'argent, d'une rente, etc., soit en argent, en grains, etc.

(*Diplomatie*) *Créance* est une instruction secrète, qu'un souverain confie à son ministre pour traiter avec un autre souverain: *Il lui exposa sa créance.*

On appelle encore *lettres de créance*, des lettres dont est porteur celui qui est chargé d'une négociation, et qui ne contient autre chose sinon qu'on peut ajouter foi à celui qui la rend.

(*Commerce*) *Lettres de créance*, ou *de crédit*, se dit encore des lettres par lesquelles un banquier, un

négociant donne à une personne qui voyage, du crédit sur les correspondans auxquels ces lettres sont adressées.

CRÉANCIER, s. m. même origine que CRÉANCE.

(*Pratique*) Celui auquel il est dû, et qui a une action à diriger contre son débiteur.

Créanciers privilégiés; ceux qui ont hypothèque sur les biens de leurs débiteurs.

Créanciers hypothécaires; ceux qui ont privilége sur les biens de leurs débiteurs.

Creanciers chirographaires privilégiés; ceux payés sur les meubles par préférence, avant la contribution, tels que frais funéraires, de maladie, etc.

Créanciers chirographaires non privilégiés; ceux qui n'ayant ni hypothèque, ni privilége, sont payés sur le prix de la vente des meubles par contribution au marc la livre, lorsqu'il y a déconfiture.

CRÉDENCE, s. f. de l'italien *credenza*.

(*Archit.*) Petite table à côté de l'autel, où l'on met les burettes, le bassin et les autres choses qui servent à la messe.

CRÉDIT, s. m. du lat. *credere*, confier, dont on a fait les mots latins barbares *creditus*, *creditarius*, celui qui a *crédit* auprès de quelqu'un. Ce mot signifie, en général la faculté de faire usage de la puissance d'autrui.

(*Commerce*) Dans le commerce c'est un prêt mutuel qui se fait d'argent et de marchandises, sur la réputation de la probité et de la solvabilité d'un négociant.

Crédit se dit aussi en parlant des papiers ou effets de commerce, qui ont plus ou moins de cours sur la place parmi les négocians.

On appelle encore *lettre de crédit* une lettre par laquelle le porteur peut toucher de l'argent de ceux à qui elle est adressée.

(*Banque*) *Donner crédit en banque*; c'est y faire enregistrer le transport mutuel des sommes qu'on a en banque.

Avoir crédit en banque; c'est être écrit comme créancier sur les livres de la banque.

CRÉMASTÈRE, s. m. mot grec dérivé de κρεμαω (*kremaô*), suspendre: qui suspend.

(*Physiol.*) Nom d'un muscle du testicule qui sert à le relever.

CRÉNEAUX, s. m. du latin *crenillum*, dimin. de *crena*, fente.

(*Art milit.*) Petites ouvertures que l'on fait aux murs d'un ouvrage pour y passer le bout d'un fusil, et tirer sur ceux qui en font l'attaque.

(*Botan.*) De *créneau* les botanistes ont fait *créné*, pour exprimer les parties des plantes dont le bord a des dents arrondies, sans aucune pointe manifeste, et formant par leur contiguité de petites incisions aiguës.

On dit *doublement créné*, lorsque les *crénures* sont elles-mêmes *crénées*; il ne faut pas confondre *créné* avec SINUÉ. *V.* ce mot.

De *créné* on a fait crénulé, pour désigner les parties dont les *crénures* sont petites et fréquentes relativement à la grandeur de la partie.

(*Fondeur de caractères*) *Créné* se dit substantivement, en langage de fondeur de caractères, de la partie saillante des caractères dégagée légèrement avec un canif. Il ne me reste à faire que les *crénées*. Il y a beaucoup de *crénées* dans le caractère grec.

CRÉNIROSTRES, adj. et s. composé de *crenum*, fente, et de *rostrum*, bec: bec échancré.

(*Hist. nat.*) C'est le nom que quelques naturalistes donnent à une espèce de *passereaux* dont la mandibule supérieure du bec est échancrée.

La pie-grièche est un passereau crénirostre.

CRÉOLE, s. m. Corruption de l'espagnol *criollo*, nom que l'on donne aux familles des descendans des premiers Espagnols qui s'établirent dans le Mexique.

(*Colon. fr.*) On appelle *créole* tout européen d'origine qui est né en Amérique.

CRÊPE, s. m. du latin *crispus* frisé, ondoyé.

(*Manuf.*) Le *crépe* est une étoffe non croisée, très-claire, très-légère, faite en forme de gaze, qui a sa chaîne ou sa trame d'une soie *greze* ou *grege*, c'est-à-dire, telle qu'elle se trouve sur les cocons des vers à soie.

Cette étoffe qui n'est connue en France que depuis l'année 1667, a été inventée à Bologne en Italie.

Il y a deux sortes de *crépes*; des *crêpes crépés*, ou *crépes doubles*, et des *crépes lisses* ou unis; leur différence consiste dans le plus ou moins de retors de la soie de la chaîne.

Les *crépes* de Lyon, quoique fort estimés pour leur grande beauté, sont cependant inférieurs à ceux de Bologne; les ouvriers de Lyon, n'ayant encore pu en imiter la finesse et sur-tout l'apprêt.

(*Perruquier*) Les perruquiers ont emprunté ce mot, pour désigner une de leurs opérations, et ils disent *créper* des cheveux, pour les friser en manière de *crépe*.

(*Archit.*) Les architectes l'ont également adopté, et appellent *crépir*, l'action d'enduire une muraille de mortier fait de chaux et de gros sable.

(*Corroyeur*) *Crépir une peau*; c'est passer la pommelle sur toute la surface du côté de la chair.

CRÉPITATION, s. f. du latin *crepitare*, craquer, pétiller.

(*Physique*) Bruit redoublé d'une flamme vive qui pétille, comme celui que fait le sel, lorsqu'on le met sur le feu.

(*Chirurgie*) Bruit que font les os, quand les extrémités de la fracture viennent à frotter l'une contre l'autre.

CRÉPU, adj. même origine que CRÊPE. *V.* ce mot.

(*Botan.*) Ce mot se dit de la partie d'une plante, qui a son bord très-onduleux et chargé de petites rides ou plissures très-rapprochée.

CRÉPUSCULE, s. m. composé de *crepera*, incertaine, douteuse, et de *lux*, *lucis*, lumière: lumière incertaine.

(*Physique*) Lumière que le soleil répand dans l'atmosphère, quelque tems avant son lever, et quelque tems après son coucher. La première est le *crépuscule* du matin, communément appelé *aurore*, dont le commencement est appelé *point du jour*; l'autre paroît après le coucher du soleil; c'est le *crépuscule du soir*.

On a remarqué que l'*aurore* ou le point du jour commence à s'apercevoir le matin, du côté de l'orient, lorsque le soleil est encore à 18 degrés au-dessous de l'horizon, et que le *crépuscule* du soir ne disparoît totalement vers le couchant, que lorsque le soleil est descendu aussi d'environ 18 degrés au-dessous de l'horizon; mais comme ces 18 degrés sont pris sur un cercle vertical, qui passe par le zénith, et qui coupe perpendiculairement l'horizon, la durée des *crépuscules* ne doit pas être égale pour tous les lieux de la terre, ni même pour le même lieu dans les différentes saisons, puisque dans certains lieux et dans certains tems, le soleil monte et descend perpendiculairement à l'horizon, tandis que dans d'autres son ascension est oblique ainsi que sa descente, et d'autant plus obliques, l'une et l'autre, que sa déclinaison est plus grande; auquel cas il lui faut plus de tems pour monter ou descendre, de 18 degrés pris sur un cercle vertical. Or, comme le soleil parcourt par heure 15 degrés de l'équateur ou d'un de ses parallèles, on doit conclure que la durée des *crépuscules* est d'une heure 12 minutes pour les endroits de la terre où le soleil monte et descend perpendiculairement à l'horizon, comme cela arrive au tems des équinoxes pour ceux qui habitent sous l'équateur: on doit conclure aussi que pour ceux qui habitent entre l'équateur et l'un des pôles, la durée des *crépuscules* en été, est d'autant plus grande que le pôle est plus élevé au-dessus de leur horizon.

CRÊTE, s. f. du lat. *crista*.

(*Hist. nat.*) Excroissance charnue, colorée ou découpée, que l'on remarque sur la tête des coqs et des poules, et de quelques autres oiseaux qui approchent de cette espèce.

Crête se dit aussi de la hupe que quelques oiseaux ont sur la tête.

(*Physiol.*) La *crête de coq* de l'os

ethmoïde est une éminence qui avance dans la cavité du crâne, et à laquelle s'attache la partie de la dure-mère qui sépare le cerveau en deux, et que l'on nomme la faux.

On donne encore le nom de *crête* à différentes éminences inégales et longues de certains os. La *crête* du tibia, la *crête* de l'os des îles, la *crête* de l'omoplate, la *crête* du pubis, etc.

(*Chirurgie*) On entend par *crêtes*, certaines excroissances qui viennent à l'anus et aux parties naturelles, et qui ont la forme de *crêtes* de coq.

(*Art milit.*) En termes de fortification, on appelle *crête* une butte aux environs d'une place, dont l'ennemi se sert quelquefois avantageusement pour avancer ses approches.

CRETONNE, s. f. nom propre.

(*Manufact.*) Toile blanche qui se fabrique du côté de Lisieux, ainsi appelée du nom de celui qui en a fabriqué le premier.

CREUSET, s. m. de *creux* fait de *scrobs*, ou *scrobis*, les Italiens disent *crocivolo*, et les Anglais *crucible*, dérivés l'un et l'autre du latin barbare *crucibulum*, vase propre à fondre les métaux, et ainsi appelé, parce qu'anciennement il étoit marqué d'une croix.

(*Métall.*) Vaisseau de terre dans lequel on fait fondre des métaux. L'or se fond ordinairement dans un creuset de terre bien recuit, doublé d'un autre pour plus grande sûreté.

Pour l'argent, on se sert maintenant de creusets de fer, sur-tout dans les monnaies. Il y en a qui contiennent plus de 1,200 marcs.

CRI, s. m. d'origine celtique; les Anglais disent *cry*, pour crier; les Gallois *cro*; les Bretons *criwr*, pour crieur; les *Allemands Schreu*.

(*Hist. nat.*) Voix haute et poussée avec effort. Il se dit des sons ou de la voix de certains animaux.

(*Pratique*) *Cri public*; ce terme se dit principalement de la proclamation publique qui se fait après avoir amassé le peuple à son de trompe ou de tambour.

(*Blason*) *cri* étoit anciennement un ou plusieurs mots en forme de devise qu'on plaçoit ordinairement au cimier des armes, et comme ces mots étoient sur les bannières, c'étoit dans les batailles le *cri* de ceux qui suivoient une bannière. L'ancien *cri* des rois de France étoit *mont-joie-St.-Denis*. Dans les tournois, les hérauts d'armes faisoient aussi le *cri* des chevaliers qui entroient en lice.

Depuis l'établissement des troupes soldées, les bannerets ont été dispensés d'aller à la guerre, et le *cri d'armes* a cessé d'être en usage. On l'a seulement conservé dans les armoiries.

CRIBLE, s. m. du lat. *cribrum*.

(*Économ. rurale*) Instrument à vanner.

(*Anat.*) Plan ou surface étendue, percée de petits trous qui, en refusant passage aux parties épaisses et grossières, en séparent les plus fines et les admettent; tels sont les petits vaisseaux rouges avec leurs branches collatérales où le sang ne peut entrer.

(*Pharmacie*) *Cribler*, c'est en termes de pharmacie, et en parlant des choses sèches, séparer ce qui est délié d'avec ce qui est grossier.

CRIC, s. m. ce mot est un mimologisme qui exprime le bruit que fait une chose qu'on casse ou qu'on déchire.

(*Mécan.*) Machine moyennant laquelle on peut, avec une petite force, vaincre une grande résistance.

CRICOIDE, s. m. du grec κρικοειδος (*krikoeidos*), composé de κρικος (*krikos*), anneau, et de εἰδος (*eidos*), forme, figure : qui a la forme d'un anneau.

(*Physiol.*) Nom d'un cartilage annulaire qui appartient au larynx.

CRIÉES, s. f. du verbe CRIER. *V.* ce mot.

(*Pratique*) Proclamations publiques par un huissier, avant de passer à la vente de quelque immeuble par décret.

CRIQUE, s. f. du saxon *crecca*, dont les Suédois ont fait *krike*, et les Anglais *creek*.

(*Marine*) Petit enfoncement étroit

que la mer fait dans les terres, particulièrement sur les bords des rivières où la marée entre, et où de petits bâtimens, barques ou alléges, peuvent venir charger et décharger.

(*Art milit.*) Lorsque les environs des lieux qu'on veut inonder sont plus élevés que les eaux dont on veut se servir pour quelque usage, on y creuse des canaux pour recevoir l'eau, et ces canaux s'appellent des *criques*. Ce mot se dit aussi de certains fossés que l'on fait quelquefois dans les environs des places, pour en couper le terrein de différens sens, de manière que l'ennemi ne puisse pas y conduire de tranchée.

CRISE, s. f. du grec κρισις (*krisis*), dérivé de κρινω (*krinó*), juger.

(*Méd.*) Changement subit et considérable qui arrive dans une maladie, à certaines époques. La *crise* est appelée ainsi, parce qu'elle est comme un jugement qui décide de la maladie, soit en bien, soit en mal; parmi les modernes, on entend assez généralement par *crise* un changement entier.

CRISPATION, s. f. du lat. *crispare*, crêper, resserrer : action de resserrer.

(*Méd.*) Resserrement spasmodique des membranes et des fibres charnues.

CRISTAL, s. f. du gr. κρυσταλλος (*krustallos*), glace, dont la racine est κρυος (*krios*), froid.

(*Cristallographie*) Pierre transparente et dont les parties sont d'une figure régulière et déterminée, telle que la pyramide hexagonale.

Le *cristal* de roche est ainsi appelé parce que les crevasses des rochers de la Tarentaise du Mont-Blanc, etc., en sont hérissées. Il s'y présente en aiguilles formées d'un prisme à six pans, avec une pyramide à faces. Sa dureté est considérable et le rend susceptible d'un beau poli. On l'emploie à garnir des lustres; on en fait des vases, des tabatières; on le taille en facettes pour en faire des ouvrages communs de jouaillerie, sous le nom de *strass*. Les graveurs en pierres fines en font des cachets. Sa couleur et sa transparence varient selon les substances qui y sont interposées, et alors il reçoit les noms, savoir : le violet, de *fausse améthyste*; ou *améthyste occidentale*; le bleu, de *saphir d'eau*, ou *saphir occidental*, ou *faux saphir*, ou de *rubis de Bohême*; le rose, de *rubis de Silésie*, ou *faux rubis*, ou *rubis occidental*; le jaune, de *topaze occidentale*, ou *fausse topaze*; le vert obscur, de *praze*; le rouge plus ou moins foncé, d'*hyacinthe de compostelle*, ou d'*hyacinthe occidentale*.

On peut teindre les cristaux transparens et sans couleurs, et leur donner par-là l'apparence de pierres précieuses : si l'on fait rougir au feu un cristal pur et transparent, et qu'on l'éteigne à plusieurs reprises dans l'essence de bezetta (teinture qui vient du Levant, et faite, dit-on, avec du bois de santal rouge), il devient d'une couleur brun-foncé.

Si on l'éteint dans la teinture de cochenille, il devient rouge comme un rubis; dans la teinture de santal rouge, il devient d'un rouge foncé et noirâtre; dans la teinture de safran, il devient d'un jaune clair et foncé, à proportion de la force de la teinture, et ressemble alors ou à la chrysolite ou à la topaze; dans la teinture de tournesol, il devient bleu comme le saphir d'eau, etc.

Cristal d'Islande, espèce de spath clair, transparent et rhomboïdal, qui fait paroître doubles tous les objets qu'on voit au travers.

(*Verrerie*) *Cristal* se dit aussi d'une espèce de verre qui est net et clair comme le vrai cristal.

(*Chimie*) *Cristal* se dit encore en termes de chymie, de certaines matières congelées en forme de cristal; tels sont les *cristaux de tartre*, aujourd'hui *tartrite acidule de potasse*; le *cristal minéral*, appelé maintenant *nitrite de potasse*, mêlé de sulfate de potasse; les *cristaux de lune*, actuellement *nitrate d'argent*; les *cristaux de Vénus*, dont le nom moderne est *l'acétite de cuivre cristallisé*.

(*Astron.*) *Cieux de cristal*; c'étoient des orbes que les anciens astronomes avoient imaginés, dans le système de Ptolémée, où les cieux étoient supposés solides et n'être

susceptibles que d'un mouvement simple. Les astronomes anciens s'en servoient pour expliquer différens mouvemens apparens de la sphère céleste.

Les découvertes modernes ont débarrassé la physique de cette absurde complication. L'embarras de tous ces cieux de cristal étoit si grand, pour les anciens mêmes, que le roi Alphonse, qui étoit obligé d'en imaginer de nouveaux, parce qu'il ne connoissoit rien de meilleur, disoit que si Dieu l'eût appelé à son conseil quand il fit le monde, il lui auroit donné de bons avis. Ce grand prince vouloit seulement dire par-là qu'il lui paroissoit difficile que Dieu eût fait le monde ainsi.

CRISTALLIER. s. m. de *cristal*.

(*Gravure*) Celui qui grave sur le *cristal*, et par extension, le graveur sur pierres fines.

CRISTALLIN, s. m. même origine que *cristal*.

(*Physiol.*) Humeur de l'œil, petit corps lenticulaire, d'une consistance médiocrement ferme, et d'une transparence à-peu-près semblable à celle du *cristal*, d'où lui vient son nom.

CRISTALLISATION, s. f. *Voy.* CRISTAL.

(*Hist. nat.*) En terme d'*histoire naturelle*, on appelle en général *cristallisation* toute agrégation de matière sur une forme solide, par le jeu des attractions réciproques des molécules dont il est composé: mais on donne plus spécialement le nom de *cristallisation* à une réunion de molécules salines, métalliques ou pierreuses, sous une forme symétrique et à-peu-près régulière.

Les naturalistes ne sont pas d'accord sur le mécanisme de la cristallisation.

CRISTALLOGRAPHIE, s. f. composé des deux mots grecs κρυσταλλος (*krustallos*), *cristal*, et γραφω (*graphé*), description.

(*Hist. nat.*) Science qui enseigne les formes propres à tous les corps du règne minéral.

CRISTALLOMANCIE, s. f. composé du grec κρυσταλλος (*krustallos*) *cristal*, et de μαντεια (*manteia*), divination.

(*Divination*) C'est ainsi qu'on appelle l'art prétendu de connoître les choses secrètes par le moyen d'un miroir ou en les faisant voir dans un miroir.

CRISTALLOTECHNIE, s. f. du grec κρυσταλλος (*krustallos*), cristal, et de τεχνη (*techné*), art.

(*Chimie*) L'art de faire cristalliser les sels. Il consiste à connoître les corps qui peuvent se cristalliser, à les dissoudre, à leur faire prendre une forme régulière, par les différens moyens d'évaporation et de dessication.

CRITHOMANCIE, s. f. composé du grec κριθη (*krithé*), orge, et de μαντεια (*manteia*), divination.

(*Antiq.*) Sorte de divination qui consistoit à considérer la pâte ou la matière des gâteaux qu'on offroit en sacrifice, et la farine qu'on répandoit sur les victimes qu'on devoit égorger; et parce qu'on se servoit souvent de farine d'orge dans ces cérémonies superstitieuses, on a appelé cette sorte de divination *crithomancie*.

CRITIQUE, adj. du lat. *criticus*, formé du grec κριτικος (*kritikos*), dérivé de κρισις (*krisis*), jugement. *V.* CRISE.

(*Méd.*) *Critique* sert particulièrement à désigner les jours auxquels les crises arrivent ordinairement.

Les médecins de l'antiquité ont unanimement décidé que les *jours critiques*, c'est-à-dire, les jours auxquels les *crises* des maladies aiguës devoient arriver, étoient les jours impairs, du trois au cinq, du cinq au sept, du sept au neuf, du neuf au onze; que les grands jours critiques arrivoient de sept en sept jours, jusqu'au vingt-unième: ce jour passé, ils disoient que les maladies étoient chroniques. Mais ces assertions sur les jours impairs ne sont pas exactement vraies, et l'on a reconnu que les crises arrivoient aussi, au quatre, au huit, au dix, au seize, que l'on meurt indistinctement tous les jours, et qu'il y a des maladies aiguës, comme des fièvres malignes, qui

vont jusqu'à quarante-cinq jours.

On appelle aussi *critiques* les maladies, les causes, les symptômes et les signes qui dépendent des crises.

(*Littérat.*) *Critique*, subs. masc. se dit de celui qui porte son jugement ou sur le texte, ou sur le sens, ou sur l'auteur de quelque ouvrage. Il se prend quelquefois en mauvaise part, et alors il signifie un *critique* fâcheux, un *Aristarque*, un censeur perpétuel à qui rien ne plaît.

Critique s'emploie aussi adjectivement pour désigner les espèces d'ouvrages où l'on examine avec soin une production quelconque, pour en porter son jugement. *Discours critique*; *Dissertation critique*, etc.

Critique, s. f. se dit du goût, du discernement, de la science, de la capacité qu'on a de juger, de faire un ouvrage *critique*. La *critique* est l'art de juger des faits qui composent l'histoire, des ouvrages d'esprit, des différentes leçons qui s'y rencontrent, de leur style et de leurs auteurs. Tout cela est du ressort de la *critique*. Aristote, si l'on en croit Denys-d'Halicarnasse, est le premier inventeur de cet art.

CROASSER, v. n. du grec κοραξ (*korax*), qui signifie corbeau, dont les Latins ont fait *coraxare* et *croassare*, pour *croasser*.

(*Diction*) C'est un terme de mépris que l'on emploie au figuré pour désigner un mauvais poëte.

CROATES, s. m. nom de peuple, en latin, *corbas*, *croatus*, *chrovatus*, dont nous avons fait *cravates*.

(*Art milit.*) Espèce de milice originaire de la Croatie, dont la maison d'Autriche a souvent tiré parti dans les guerres qu'elle a eues avec la France. Il y avoit, avant la révolution, dans la cavalerie française, un régiment de *Croates*, ou *Cravates*, qui étoit sur pied depuis 1646.

CROCHE, s. f. de *croc*, que l'on croit venir de l'allemand *kruke*.

(*Musique*) Note de musique qui ne vaut en durée que le quart d'une blanche ou la moitié d'une noire, et ainsi appelée à cause de l'espèce de crochet qui la distingue.

CROCODILE, s. m. du grec κροκόδειλος (*krokodeilos*), composé de κρόκος (*krokos*), *crocus*, safran, et de Δειλος (*deilos*), craintif, timide: qui craint le safran; parce que le *crocodile* de terre craint le safran; ou de κροκη (*kroké*), bord, rivage, et de Δειλός (*deilos*), craintif; parce que le *crocodile* craint le rivage, les bords des fleuves, où les hommes lui tendent ordinairement des embûches.

(*Hist. nat.*) Le *crocodile* du Nil a le corps garni d'écailles impénétrables; celles du dos forment une espèce de scie. Le poisson *scie* lui livre combat, et la *mangouste* détruit ses œufs. Les Egyptiens lui rendoient un culte, et l'adoroient dans la ville appelée de son nom, *Crocodipolis*: il est sur les monumens, le symbole de l'Egypte. Quoiqu'on lui donne le nom de *crocodile* du Nil, la Haute-Egypte n'est pas la seule contrée où il se trouve. Il y en a sur les rivières des pays très-chauds. Il s'engourdit pendant l'hiver. Le caïman d'Amérique, que les Anglais appellent *alligator*, en est une variété.

CROISADE, s. m. de *croix*.

(*Hist.*) Ligue faite contre les infidèles et les hérétiques, ainsi nommée parce que ceux qui s'y engageoient portoient une croix sur leurs habits.

CROISÉ-ÉE, participe, même origine que croisade: fait ou disposé en forme de croix.

(*Manuf.*) *Etoffe croisée*; c'est une étoffe dont la trame et la chaîne se croisent d'une certaine manière.

(*Art milit.*) *Feu croisé*; celui qui bat de différens côtés.

(*Botan.*) *Croisé* se dit des plantes dont les parties ou divisions, au nombre de quatre, sont étalées en croix.

CROISÉE, s. f. (Même origine que *croisade*).

(*Architect.*) Fenêtre, ouverture qu'on laisse dans le mur d'un bâtiment, pour donner du jour au-dedans; ce nom lui vient de ce que les *croisées* anciennes ont un anneau et un croisillon qui forment une croix au milieu de leur ouverture.

CROISER, v. n., même origine que *croisade* : figurer des croix.

(*Marine*) C'est, en parlant de la navigation d'un vaisseau, aller et venir, sans s'écarter d'un parage déterminé en mer, pour observer ce qui s'y passe ; le plus souvent pour attendre des vaisseaux ennemis, ou intercepter leurs expéditions ou convois.

Le parage où l'on croise est appelé *croisière*, de même que l'action de croiser. On dit *établir ses croisières sur le cap Finistère, sur les Açores, à l'entrée de la Manche.*

Campagne de croisière ; c'est celle dont l'unique objet est de croiser sur les ennemis.

Vaisseau croiseur ; c'est un vaisseau qui croise ou qui est en *croisière.*

CROISSANT, s. m. du lat. *crescere.*

(*Astronomie*) Il se dit de la lune nouvelle, qui nous montre une petite partie de sa surface terminée par deux pointes. Quand la lune continue à s'éloigner du soleil, cette partie éclairée augmente jusqu'à ce que la lune soit pleine et dans son opposition.

CROISSANT-TE, adj. même origine que ci-dessus.

(*Géométrie*) On appelle quantité *croissante*, une quantité qui augmente à l'infini ou jusqu'à un certain terme, par opposition à une quantité constante, ou à une quantité décroissante. Ainsi, dans l'hyperbole rapportée aux asymptotes, l'abscisse étant *décroissante*, l'ordonnée est *croissante* ; de même, dans un cercle l'abscisse prise depuis le sommet étant *croissante*, l'ordonnée est croissante jusqu'au centre, et ensuite *décroissante.*

(*Astron. nautique*) *Latitudes croissantes* ; on donne ce nom aux degrés des méridiens d'une carte réduite, lesquels vont en augmentant à mesure qu'on va plus dans le Nord ou dans le Sud, pour conserver leur rapport avec les degrés de longitude.

CROIX, s. f. du latin *crux*, qui a engendré ou qui a été produit du celtique *croug* et *croas.*

(*Culte cathol.*) La croix étoit anciennement le supplice des malfaiteurs et des esclaves. On la plantoit en divers endroits pour inspirer de la terreur aux brigands. Mais elle cessa d'être un instrument de mort chez les Romains, lorsque Constantin eut embrassé le christianisme.

Invention de la sainte-croix ; c'est une fête très-ancienne dans l'Église, qui se célèbre le 3 mai, en mémoire de ce que sainte Hélène, mère du grand Constantin, trouva la croix de J. C. enfoncée dans la terre, sous le Calvaire.

Croix pectorale ; anciennement, il n'y avoit que les papes qui portassent au cou une croix, pour imiter la croix d'or que le grand prêtre des Juifs portoit sur le front. Aujourd'hui c'est la marque de distinction de tous les prélats, des abbés et des abbesses. On l'appelle *pectorale*, parce qu'elle descend sur la poitrine.

(*Chevalerie*) *Grand-croix* ; c'est la première dignité de l'ordre de Malte, après celle de grand-maître, et c'est parmi les grand-croix qu'on choisit le grand-maître.

(*Blason*) *Croix* se dit en terme de blason, quand elle est toute seule dans un écu, sans être accompagnée ni cantonnée.

Elle prend ensuite diverses dénominations selon sa forme, ses ornemens ou ses accompagnemens.

(*Technologie*) *Croix* parmi les serruriers, se dit des gardes qu'on met dans les pannetons des clefs.

CRONHYOMETRE, s. m. composé du grec χρόνος (*chronos*), le tems, la durée du tems, et en grec vulgaire, une année, de ὗω (*huô*) pleuvoir, et de μετρον (*métron*), mesure ; comme qui diroit, mesure de la pluie pendant la durée d'une année.

(*Météorol.*) Instrument propre à mesurer la quantité de pluie tombée dans le cours d'une année. C'est la même chose que l'HIETOMÈTRE. *Voy.* ce mot.

CROQUIS, s. m. du verbe *croquer* ; qui, par onomatopée, signifie manger vite : chose exécutée à la hâte.

(*Arts du dessin*) Un *croquis* est une première idée, indiquée par

quelques traits de crayon, quelques griffonnemens de plume, ou quelques traces de couleurs, sans dégradations.

Le *croquis* ne doit pas être confondu avec l'*esquisse* qui a un sens plus étendu, et qui s'entend d'un plan détaillé.

CROSSE, s. f. du latin *crocia*, fait d'*incrocare*, accrocher un homme à une branche d'arbre coupée en forme de *croc*,

(*Culte cathol.*) Bâton pastoral, ainsi appelé, parce qu'il est crochu par un bout.

L'usage de porter un bâton pastoral devant les évêques est très-ancien; mais ce n'est que vers l'onzième siècle que l'on entend parler de *crosse*. Chez les Grecs il n'y avoit que les patriarches qui eussent le droit de la porter. Les premières *crosses* n'étoient que de simples bâtons de bois, qui d'abord eurent la forme d'un T, et dont on se serroit pour s'appuyer; ensuite, on les fit plus longues, et peu à peu elles ont pris la forme qu'on leur voit aujourd'hui.

CROTAPHITE, adj. du grec κροταφίτης (*krotaphites*), temporal, formé de κρόταφος, tempe.

(*Physiol.*) Nom de deux muscles, ainsi appelés à cause de leur situation dans la fosse temporale.

CROUTE. s. f. du latin *crusta*; ce mot se dit en général de tout ce qui s'attache et se durcit sur quelque chose.

(*Peinture*) On appelle de ce nom certains tableaux anciens, presque toujours noirs, écaillés; quelquefois estimés des curieux et méprisés des connoisseurs. Il y a des croûtes dont le fond est véritablement estimable; il y en a des plus grands maîtres: mais depuis le tems où les brocanteurs les ont altérées, qu'il n'y a qu'une ridicule prévention qui puisse les faire acheter.

Croûte se dit encore d'un mauvais ouvrage de dessein ou de peinture; on appelle même *croûton* ou *croûtier* celui qui fait des *croûtes*.

(*Chirurgie*) On appelle *croute* une espèce de galle qui se forme sur une partie ulcérée.

CROWN-GLASS, s. m. mot anglais, composé de *crown*, couronne, qui, lorsqu'il est appliqué aux ouvrages des arts, emporte l'idée de *perfection*, et de *glass*, verre; comme qui diroit verre de la première qualité.

(*Optique*) Nom anglais reçu depuis une trentaine d'années dans nos livres d'optique et d'astronomie. Ce verre, dont on fait aussi des vitres en Angleterre, fut employé avec succès, en 1759, par Dollond le père. Combiné avec le *flint-glass*, ou cristal d'Angleterre, il remédie à la dispersion des rayons colorés, qui forment des *iris* au foyer des lunettes ordinaires, la dispersion de ce verre, ou la longueur du spectre coloré qu'il produit, n'étant que les deux tiers de la dispersion qui a lieu dans le *flint-glass*. *V.* ACHROMATIQUES, LUNETTES, FLINT-GLASS.

CRU, *ou* CRUD, adj. du latin *crudus*, pour *cruentus*, fait de *cruor*, sang coagulé: qui porte encore des traces de sang.

(*Méd.*) On appelle ainsi ce qui n'est pas cuit, ce qui est verd, ce qui n'est pas mûr. Les alimens *crus* sont ceux qui n'ont pas été préparés par la coction, et, par analogie, on appelle humeurs *crues*, matières *crues*, celles qui sont indigestes, qui n'ont pas reçu, par la digestion et la trituration, le degré de coction qui leur est nécessaire.

(*Chimie*) En terme de chimie, on appelle mercure *cru*, antimoine *cru*, le mercure, ou l'antimoine tel qu'il sort de la mine.

(*Manuf.*) *Chanvre cru*, celui qui n'a pas été trempé dans l'eau; *soie crue*; et par corruption, *soie écrue*, celle qui n'est ni lavée, ni teinte.

(*Peinture*) *Un ton cru*, dans le langage des peintres, est celui qui ne se marie pas, ne se perd pas avec le ton qui l'avoisine; une couleur *crue* est une couleur tranchante, discordante, trop entière: c'est le contraire d'une couleur rompue. On dit qu'une lumière, qu'une ombre est *crue*, lorsque les grands-clairs ne sont pas séparés des grands-bruns par des passages.

On dit encore qu'une couleur fait des *crudités*, lorsqu'elle n'est pas

assez rompue. *Il y a des crudités dans ce tableau.*

CRUCHE, s. f. de l'allemand *kruse*.

(*Econ. dom.*) Vase de terre ou de grès.

CRUCHES RAFRAICHISSANTES. *V.* ALCARRAZAS.

CRUCIAL-LE, adj. du lat. *crux*, croix : fait en croix.

(*Chirurgie*) C'est ainsi que les chirurgiens désignent une espèce d'incision composée de deux autres faites en croix.

CRUCIFÈRE, adj. du lat. *cruciferus*, formé de *crux*, *crucis*, croix, et de *fero*, porter : porte-croix.

(*Botan.*) *Plante crucifère*; celle qui a une corolle à quatre pétales plus ou moins étalés en croix par leurs lames.

CRUCIFORME, adj. composé des deux mots *crux*, *crucis*, croix, et de *forma*, forme : en forme de croix.

(*Physiol.*) *Crucifère* se dit aussi de certains ligamens des phalanges, parce qu'ils ont la figure d'une croix.

(*Géom.*) Ce mot est employé par les géomètres, pour exprimer une hyperbole du troisième ordre, ainsi appelée par Newton, parce qu'elle est formée de deux branches qui se coupent en forme de croix.

CRURAL-LE ; aj. du lat. *cruralis*, formé de *crus*, *cruris*, cuisse.

(*Physiol.*) Épithète que l'on donne à une artère, à une veine et à un muscle de la cuisse.

CRUSCA, mot italien qui signifie le *son*, ou ce qui est resté quand la farine est blutée.

(*Littérature*) *Académie de la Crusca* ; c'est une académie établie à Florence pour la perfection de la langue toscane. Elle a pris son nom de son emploi et de la fin qu'elle se propose, qui est d'épurer la langue toscane, et, pour ainsi dire, d'en séparer le *son*. Sa devise est un blutéau, avec ce mot italien : *Il più bel fior ne coglie ; il en recueille la plus belle fleur.*

CRUSTACÉE, adj. des deux genres, et quelquefois subst., du lat. *crustatus*, pour *crustâ tectus* couvert d'écailles.

(*Hist. nat.*) Ce mot se dit des poissons qui sont couverts d'écailles divisées par des jointures différentes.

L'écrevisse est *crustacée* ; on dit aussi substantivement, l'écrevisse est un *crustacé*.

CRYOLITHE, s. f. composé du grec κρυος (*kruos*), glace, et de λιθος (*lithos*), pierre.

(*Chimie*) La *cryolithe* est le fluate d'alumine et de soude des chimistes ; elle est ainsi appelée, à cause de sa grande fusibilité, parce qu'elle coule comme de la glace fondue.

CRYPTE, s. f. du grec κρύπτη (*krupté*), lieu souterrain, dérivé de κρύπτω (*kruptó*), cacher.

(*Culte cathol.*) On appeloit anciennement *crypte* un lieu souterrain, pratiqué dans quelques églises où l'on enterroit les morts.

(*Architect. civ.*) C'est, dans Vitruve, ce que nous appelons *cave*, caveau, dans la construction des bâtimens.

(*Anat.*) Partie solide, flasque, qui ne garde pas de forme constante dans la coction, composée de vaisseaux, qui n'est pas environnée de membranes de toutes parts, mais qui présente un orifice comme une petite fosse.

Ruisch a donné particulièrement ce nom aux glandes situées sur le dos de la langue et aux glandes simples des intestins.

CRYPTOCÉPHALE, s. m. composé de κρύπτος (*kruptos*), caché, et de κεφαλη (*kephalé*), tête : *tête cachée*.

(*Insectol.*) On donne ce nom à une espèce d'insectes, appelée généralement *gribouri*, parce que sa tête est cachée sous le corcelet. Les larves de ces insectes rongent et désolent les différentes plantes sur lesquelles on les trouve ; mais celle qui fait le plus de tort est la larve du *cryptocéphale* de la vigne ; elle en fait périr les fleurs. Cette larve cause souvent un grand dommage dans les pays vignobles.

CRYPTOGAME, adj. composé de κρύπτος (*kruptos*), caché, et de γάμος (*gamos*), mariage : mariage clandestin.

(*Botan.*) *Plante cryptogame* c'est celle dont le mariage est clan-

destin, ou celle dans laquelle les organes sexuels sont tellement cachés, que leur fécondation est pour tous les yeux un profond mystère. Les champignons, les truffes sont des plantes *cryptogames*.

LINNÉE, dans sa division systématique des plantes, donne le nom de *cryptogamie* à la vingt-quatrième classe, à cause qu'elle renferme toutes les plantes dont la fleur est ou cachée, ou si petite qu'elle ne peut pas être aperçue.

D'autres botanistes prétendent que la nature n'a point donné aux plantes appelées improprement *cryptogames*, des organes sexuels, qui d'ailleurs leur seroient complétement inutiles pour leur reproduction. Le système de ces derniers tend à prémunir l'esprit des jeunes étudians contre ce qu'ils appellent les rêveries de certains *cryptogamistes* modernes, qui, à leurs yeux, sont à la botanique ce que les alchimistes sont à la chimie.

CRYPTOGRAPHIE, s. f. composé du grec κρυπτος (*kruptos*), caché, et de γράφω (*graphô*), écrire.

(*Diplom.*) L'art d'écrire d'une manière cachée, inconnue à tout autre qu'à celui à qui on l'adresse. Ce mot signifie aussi l'art des chiffres. La *cryptographie* est nécessaire dans les bureaux du gouvernement : c'est-là qu'on fait usage des mémoires *cryptographiques*, de lettres *cryptographiques*. Cet art a été connu des anciens, mais l'abbé Trithème, mort en 1516, passe pour être le premier qui en ait donné les règles.

CRYPTONIMES, s. m. composé du grec κρυπτος (*kruptos*), caché, et de ὄνομα (*onoma*), nom : nom déguisé.

(*Bibliogr.*) On appelle ainsi les auteurs qui déguisent leur nom ; mais plus particulièrement ceux qui le déguisent en transposant seulement les lettres, de manière à former un autre nom qui est l'anagramme du véritable. *V.* ANONYME, PSEUDONYME.

CUBATURE, *ou* CUBBATION, s. f. dérivé de *cube*, formé du grec κύβος (*cubos*), dé.

(*Géom.*) C'est l'art ou l'action de mesurer l'espace que comprend un solide, comme un cône, un cylindre, une sphère.

La *cubature* consiste à mesurer la solidité du corps, comme la quadrature consiste à en mesurer la surface. Quand on a déterminé cette solidité, on cherche ensuite un cube qui soit égal au solide proposé, et c'est-là proprement la *cubature*. Ce second problème est souvent fort difficile, même après que le premier est résolu. Ainsi, si l'on trouvoit un solide qui fût double d'un certain cube connu, il seroit ensuite fort difficile d'assigner exactement un cube qui fût égal au solide trouvé, et par conséquent double du cube connu.

Le problème de la *cubature* de la sphère, outre la difficulté de la quadrature du cercle qu'il suppose, renferme encore celle de cuber le solide qu'on auroit trouvé égal en solidité à la sphère.

CUBE, s. m. du gr. κύβος (*kubos*), dé.

(*Géom.*) Corps solide régulier, composé de six faces carrées égales, et dont tous les angles sont droits, et par conséquent égaux ; le *cube* est aussi appelé *hexaedre*, à cause de ses six faces.

On peut considérer le *cube* comme engendré par le mouvement d'une figure carrée, le long d'une ligne égale à un de ses côtés, à laquelle cette figure est toujours perpendiculaire dans son mouvement : d'où il suit que toutes les sections du *cube* parallèle à sa base, sont égales entre elles.

(*Arithmét.*) *Cube*, pris adjectivement, se dit d'un nombre qui provient de la multiplication d'un nombre carré par sa racine. Donc, puisque l'unité est à la racine comme la racine est au carré, et que l'unité est à la racine comme le carré est au *cube*, il s'ensuit que la racine est au carré comme le carré est au cube, c'est-à-dire, que l'unité, la racine, le carré et le *cube*, sont en proportion continue, et que la racine du *cube* est la première des deux moyennes proportionnelles entre l'unité et le cube. *V.* PUISSANCE.

CUBIQUE, adj. *V.* CUBE.

(*Géom.*) Ce mot se dit de tout ce qui a rapport au *cube*.

CUBITUS, s. m. mot purement latin, qui signifie coude.

(*Anat.*) Un des os de l'avant-bras, ainsi nommé parce que c'est cet os qui porte, lorsqu'on appuie les coudes sur quelque endroit.

CUBOIDE, adj. du grec κύϐοειδης (*kuboeidés*), composé de κύϐος, cube, et de εἶδος, figure: qui a rapport au cube.

(*Anat.*) Les anatomistes donnent ce nom à un os du tarse, à cause de sa ressemblance à un cube.

CUCURBITE, s. f. du lat. *cucurbita*, formé de *curvitas*, courbure.

(*Chimie*) Vaisseau de métal, de terre ou de verre qui fait partie d'un alambic, et dans lequel on met les matières qu'on veut distiller ou sublimer. Cet instrument est ainsi nommé à cause de sa ressemblance avec la calebasse et autres fruits appelés *cucurbitacées*. Dans les grands alambics on la nomme *chaudière*.

CUIR, s. f. du lat. *corium*, peau de l'animal.

(*Physiol.*) Le *cuir*, le *chorion* et la peau proprement dite, signifient la même chose: c'est la partie la plus intérieure et la plus épaisse de la peau.

(*Tecnologie*) *Cuir* se dit plus particulièrement de la peau des animaux, séparée de la chair, corroyée et préparée pour servir à divers usages. *V.* TANNAGE, IMPERMÉABLE.

Cuir vert; celui qui n'est pas préparé.

Cuir de Russie; peau de phoque tannée avec l'écorce du bouleau noir.

CUISINE, s. f. du latin barbare *cucina*, que les Italiens ont retenu tout entier: l'art d'apprêter les viandes, et l'endroit où on les apprête.

(*Histoire*) Les Asiatiques, plus sensuels que les autres peuples, imaginèrent les premiers de substituer à une nourriture simple et solide, des mets dans lesquels ils faisoient entrer toutes les productions de leur climat qui pouvoient les rendre piquans. Le commerce porta ces productions chez les nations voisines, qui les reçurent comme un bienfait, et les communiquèrent comme un trésor.

La volupté en régla l'usage avant que l'expérience en découvrit le danger. Ainsi le luxe et la délicatesse des tables se répandirent par toute la terre; les Perses les transmirent aux Grecs; il n'y eut que l'austère Lacédémone qui les refusa. Les Romains, devenus puissans et riches, se dégoûtèrent de la grossièreté de leurs alimens, et se livrèrent aux raffinemens les plus nuisibles et aux excès les plus ruineux.

Les Italiens recueillirent les débris de la *cuisine* romaine, pour en former la leur, et nous firent part de leur jouissance. Des lois sages mirent plusieurs fois des bornes à notre goût pour la bonne chère; mais elles demeurèrent sans force. Sous Henri II, beaucoup de cuisiniers d'Italie passèrent en France avec Catherine de Médicis, et nous donnèrent tant de leçons de sensualité, que les disciples furent bientôt plus habiles que les maîtres.

(*Astronom.* La science du cuisinier consiste à connoître les qualités bienfaisantes des alimens de toute espèce qui sont particuliers à chaque saison; à faire de tous ces mets un mélange savant pour donner un coup d'œil agréable à la table dont ils doivent faire l'ornement; à savoir en varier les apprêts, pour ne pas les servir toujours avec cette uniformité monotone qui lasse bientôt, et réveiller l'appétit par des mets qui ne l'irriteroient plus, s'ils étoient toujours présentés de la même manière. Il faut qu'il sache encore les déguiser, en quelque façon, sans en altérer les qualités, etc.

CUISSE, s. f. du lat. *cossa*, pour *coxa*.

(*Anat.*) Cette partie du corps humain qui s'étend depuis les parties de la génération jusqu'aux genoux antérieurement, et jusqu'au jarret postérieurement.

CUIVRE, s. m. du lat. *cuprum*, formé du grec κυπρος (*kupros*), Chypre; ainsi appelé, parce qu'on tiroit ce métal des mines de l'île de Chypre.

(*Minéral.*) Métal d'un rouge

tirant sur l'orangé, et brillant dans l'endroit de la fracture.

Le cuivre est le plus sonore de tous les métaux : après le fer, il est le plus élastique ; après le fer et le platine, il est le plus difficile à fondre.

Le *cuivre*, dans ses mines, se trouve quelquefois natif, quelquefois en feuillets, ayant du quartz pour gangue ; d'autres fois en masses compactes, et même en assez gros morceaux. Mais le plus souvent il est minéralisé avec différentes substances, et prend alors différentes couleurs.

Le *cuivre* se dissout dans tous les acides.

Le fer précipite le *cuivre* dans ses dissolutions dans les acides : il suffit pour cela de plonger du fer dans la dissolution ; l'acide se saisit du fer, et abandonne le cuivre, qui se précipite. Ce *cuivre* est connu sous le nom de *cuivre de cementation*. C'est là le procédé qu'emploient les charlatans qui se vantent d'avoir trouvé le moyen de métamorphoser le fer en *cuivre*.

Le *cuivre* que l'on appelle aussi *cuivre rouge*, est employé dans les arts. On en fait des batteries de cuisine, des marmites, des fontaines, des chaudières, des baignoires, etc.

Le *cuivre* s'allie avec la plupart des substances métalliques, et il forme avec l'arsenic le *tombac blanc* ; avec le bismuth, un alliage d'un blanc rougeâtre ; avec l'antimoine, un alliage violet ; avec le zinc, par la fusion, le similor, ou or de Mannheim ; avec le zinc, par la *cémentation*, le *cuivre jaune* ou laiton ; avec l'étain, le bronze ou airain. Ce dernier alliage est d'autant plus sonore, qu'il contient plus d'étain ; aussi en fait-on des cloches. Si on y met moins d'étain, il est moins cassant, et alors il sert à faire des statues, des canons. Le *cuivre* allié à l'argent le rend plus fusible ; c'est ce qui fait qu'on s'en sert pour faire la soudure pour l'argenterie.

Cuivre de rosette ; c'est le même entièrement raffiné : il est ainsi appelé, parce que, quand il est suffisamment pur, on le coule en plaques ou en tables, ou on le façonne en lames irrégulièrement arrondies, qu'on nomme *rosettes*.

Cuivre jaune ou laiton ; c'est une composition métallique, jaune et malléable, qui se fait dans des fonderies particulières, avec des plaques de cuivre qu'on met en *cémentation* ou avec de la mine de zinc, ou avec de la calamine, ou avec des blendes et du charbon en poudre.

Le *cuivre jaune* est employé dans tous les ouvrages d'ornement, parce qu'il reçoit très-bien la dorure. Lorsqu'il n'est point doré, sa couleur est, à la longue, altérée par l'air, et sa surface se couvre d'un enduit verdâtre qui atteste l'antiquité des statues et des médailles qui en sont couvertes.

L'ancienne tradition des Egyptiens portoit que du tems d'Osiris, l'art de fabriquer le cuivre avoit été trouvé dans la Thébaïde. On commença par en faire des armes, pour exterminer les bêtes féroces, et des outils pour cultiver la terre. Cadmus porta aux Grecs la connoissance de ce métal, et fut le premier qui leur apprit la manière de le travailler. La *calamine* ou *cadmie*, qui est d'un si grand usage pour affiner le *cuivre* et en augmenter le poids, avoit reçu de Cadmus le nom qu'elle portoit autrefois, et qu'elle conserve encore aujourd'hui.

On voit dans les écrits d'Homère, que du tems de la guerre de Troye, le fer étoit encore très-peu en usage ; le cuivre en tenoit lieu, et ce métal étoit employé tant à la fabrique des armes qu'à celle des outils. Mais le cuivre est un métal mou qui s'émousse très-facilement ; il a donc fallu, pour exécuter tout ce que nous exécutons aujourd'hui avec le fer, chercher et trouver le secret de le durcir. On a cru, pendant longtems, que ce secret consistoit uniquement dans la trempe particulière du cuivre, et on en regrettoit la perte ; mais des savans du siècle dernier, Dizé, Monnet, Geoffroi, Pearson, etc. se sont appliqués à analyser des armes anciennes, et ont reconnu que la matière dont elles étoient composées, n'étoit qu'un alliage, dans lequel l'étain entroit dans la proportion de 10 à 14 pour cent.

CULÉE, s. f. de *cul*, en latin, *culus*, fond, fondement.

(*Archit.*) Grosse masse de pierre qui soutient la voûte des dernières arches d'un pont, et toute leur poussée.

CULER, v. n. de *cul*, formé du lat. *culus*, extrémité d'une chose, derrière.

(*Marine.*) Aller par la poupe, ou marcher par l'arrière, en parlant d'un vaisseau; comme lorsqu'un vaisseau a pris vent devant, et qu'il a les voiles sur les mâts, soit par accident, soit pour virer de bord.

On dit aussi improprement *culer*, pour rester de l'arrière, par comparaison à un autre bâtiment qui marche mieux, faisant même route.

Le *vent cule*; cette expression signifie qu'il se range vers l'arrière, et devient plus favorable à la route.

CULINAIRE, adj. du lat. *culina*.

(*Econom. dom.*) Terme nouveau dont on se sert pour désigner les vases et les ustensiles qui servent à la cuisine.

CULMIFERE, adj. composé du lat. *culmus*, pour *calamus*, paille, chaume, et de *fero*, porter, comme qui diroit porte-paille.

(*Botan.*) On désigne ainsi la la plante dont la tige est un chaume.

CULMINATION, s. f. formé du lat. *culmen*, faîte, sommet.

(*Astron.*) Passage d'une étoile ou d'une planète par le méridien, c'est-à-dire, par le point où elle est à sa plus grande hauteur.

CULOT, s. m. même origine que CULER.

(*Métallurgie*) Partie métallique qui reste au fond d'un creuset après la fusion, et qui s'est séparée des scories. Quand il est très-petit, on l'appelle *bouton*.

(*Archit.*) *Culot* se dit de tout ornement d'où sortent des rinceaux qui se taillent en bas relief dans les frises et autres membres d'architecture.

(*Technol.*) Les arts et métiers emploient presque tous ce mot pour désigner une masse ou base, sur laquelle est appuyée quelque partie principale.

CULTIVATEUR, s. m. du lat. *cultor*, formé de *colo*, cultiver, labourer: celui qui cultive la terre.

(*Agricult.*) *Cultivateur* est le nom d'un nouvel instrument aratoire dont M. de Châteauvieux a donné l'idée, et dont les Anglais font un grand usage. Il est d'un grand avantage dans les terreins argileux et forts, d'une grande économie, puisqu'il fait autant d'ouvrage que six charrues ordinaires; il a encore celui de tenir la terre dans une très-grande division.

Il est composé d'une flèche, de deux moucherons, d'une traverse semi-circulaire percée de trous, pour laisser passer une cheville à clavette, qui règle l'éloignement de deux branches latérales fixées vers le milieu de la flèche, au moyen d'un boulon à écrou, et formant avec la traverse demi-circulaire une ouverture triangulaire.

Dans les branches latérales sont percés plusieurs trous carrés, pour recevoir plusieurs socs en fer, dont les extrémités sont faites en forme de truelles que l'on peut lever ou baisser à volonté, au moyen des clavettes.

Trois roues de fer, dont deux combinées avec les extrémités de la traverse, et l'autre au-dessous de la flèche, près de la tête, empêchent les socs d'entrer plus qu'il ne faut dans la terre.

Quand on emploie cet instrument pour la première fois, on ouvre les branches autant que possible, puis en repassant, on les retient à mesure qu'on trouve la terre plus divisée.

CULTRIROSTRES, subst. et adj. composé du lat. *culter*, couteau, et de *rostrum*, bec: bec en forme de couteau.

(*Ornithol.*) C'est le nom qu'on donne à une espèce d'*échassiers* (*V. ce mot*) qui ont le bec long, fait en couteau; le héron, la cicogne sont des échassiers *cultrirostres*.

CULTURE, s. f. du lat. *cultura*, formé de *colo*, cultiver, labourer.

(*Agricult.*) Les façons qu'on donne à la terre pour la rendre plus fertile, et aux plantes pour les faire mieux venir, et les faire mieux rapporter.

On appelle *pays de grande cul-*

ture ceux où elle se fait avec des chevaux ; *pays de petite culture*, ceux où elle se fait de toute autre manière.

Culture au semoir, *culture à la volée* ; depuis que Tull a publié son nouveau système de *culture* au semoir, on a beaucoup écrit, beaucoup discuté, raisonné sur les avantages et les inconvéniens de l'ancien et du nouveau système, et la question reste encore indécise.

Les partisans du nouveau système disent qu'il épargne la moitié de la semence, que la germination et la végétation sont plus régulières, parce que les grains sont déposés à des profondeurs égales, qu'ils germent en même tems, et que la récolte mûrit également; que la végétation est aidée par les façons que ce genre de *culture* exige, qui divisent la terre et détruisent les plantes parasites ; que les récoltes sont plus belles et plus abondantes; que la moisson est faite à moins de frais et avec plus de sûreté, la mauvaise herbe n'étant point mêlée avec la paille, etc. D'un autre côté, les objections contre la nouvelle méthode sont : la difficulté de trouver des ouvriers qui sachent se servir du semoir, et leur répugnance à changer leurs anciens usages; les préparations et les façons que la nouvelle méthode exige, et dont l'ancienne peut se dispenser ; une récolte trop claire, et une perte considérable de terrein, causée par les intervalles ; une moisson plus tardive, etc. Des essais comparatifs aux deux méthodes ont été faits, et tous n'ont pas eu les mêmes résultats ; mais ce qui a plus nui au nouveau système, c'est que ceux qui se sont déterminés à l'essayer ont été rebutés par les travaux et les soins qu'il exige ; c'est que la plupart ont négligé de cultiver pendant la végétation, et qu'après avoir semé ils ont cru qu'il n'y avait plus rien à faire ; tandis que c'est de-là que dépend tout le succès de la *culture au semoir*. Aujourd'hui on paroit être revenu à l'ancienne méthode de semer à la volée ; d'abord parce qu'il est démontré que le nouveau système ne convient pas à tous les terreins, ni à toutes les espèces de grains, et ensuite parce qu'il exige des soins auxquels le plus grand nombre des cultivateurs ne sont pas accoutumés.

CUNEUS, s. m. mot entièrement latin, formé du grec κῶνος (*konos*), figure qui va en pointe comme le fruit d'un pin.

(*Mécan.*) C'est le nom latin d'une puissance mécanique appelée plus communément COIN. *V.* ce mot.

CUNEIFORME, adj. du latin *cuneus*, et de *forma* : qui a la forme d'un coin.

(*Botan.*) Il se dit des parties des plantes qui sont rétrécies insensiblement de haut en bas en angle aigu.

(*Anat.*) Il se dit aussi de trois os du tarse et d'un os du corps. *V.* SPHÉNOIDE.

CUPULE, s. f. du latin *cupula*, diminutif de *cupa*, coupe, dont les Italiens ont fait *cupula*, coupole.

(*Botan.*) Il se dit de la partie apparente de la fructification de certaines plantes, telles que les lichens. Tous les botanistes ne sont pas d'accord sur leur usage, mais l'opinion la plus commune est que ce sont les fleurs mâles de ces sortes de plantes.

Il se dit aussi de l'espèce de *capsule* ou godet qui renferme le gland du chêne.

CURATELLE, s. f. du latin *curatella*, formé de *curo*, prendre soin.

(*Pratique*) La charge et fonction de curateur. Cette charge est réputée civile et publique, de même que la tutelle ; elle est une commission donnée à quelqu'un d'administrer les biens d'un autre qui ne peut y veiller par lui-même, ou pour quelqu'autre empêchement.

CURATION, s. f. du latin *curatio*, formé de *cura*, soin : l'action de prendre soin.

(*Médec.*) Cure, traitement d'une maladie, manière de la guérir.

CURE, s. f. du latin *cura*, soin.

(*Médec.*) Fin que l'on se propose dans le traitement des maladies, la guérison.

CURIEUX, adj. et subst. du latin *curiosus*, formé de *cura*, soin.

(*Hist. du Bas-Emp.*) On donnoit ce nom à certains officiers de l'empire romain, sous les empereurs du Bas-Empire, chargés d'empêcher les fraudes et les malversations sur tout ce qui regardoit les postes et et les voitures publiques, et de donner avis de tout ce qui se passoit dans les provinces.

(*Arts et sciences*) *Curieux* s'entend maintenant de celui qui amasse des choses rares, singulières, excellentes, ou qu'il regarde comme telles. On appelle aussi *sciences curieuses* celles qui sont connues d'un petit nombre de personnes.

Curieux se prend encore pour recherche : le Titien étoit *curieux* dans son coloris. Raphael étoit *curieux* dans le choix et dans les accommodemens de ses draperies.

CURSEUR, s. m. du lat. *cursor*, coureur, formé de *curro*, courir.

(*Astron.*) Fil mobile par le moyen d'une vis qui, dans un micromètre, sert à renfermer les deux bords d'un astre pour mesurer son diamètre apparent.

CURVILIGNE, adj. composé du latin *curvus*, courbe, et de *linea*, ligne : ligne courbe.

(*Géom.*) Les figures *curvilignes* sont des espaces terminés par des lignes courbes, comme le cercle, l'ellipse, le triangle sphérique, etc.

Angle curviligne ; c'est un angle formé par des lignes courbes.

CUTAMBULE, adj. composé du latin *cutis*, peau, et de *ambulo* se promener : qui se promène sur ou sous la peau.

(*Médec.*) On appelle ainsi certaines douleurs scorbutiques errantes, qui sont très-cruelles, et qui produisent en ceux qui en sont affectés, une sensation qui tient beaucoup de celle qui est causée à la peau par les vers appelés *cutambules*.

Ces vers *cutambules* rampent sur ou dessous la peau, et causent une sensation désagréable.

CUTANÉE, adj. formé de *cutis*, peau.

(*Physiol.*) qui appartient à la peau, qui concerne la peau.

CUTICULE, s. f. du latin *cuticula*, diminutif de *cutis*, peau : petite peau.

(*Anat.*) C'est la même chose qu'EPIDERME, *V.* ce mot.

CUTTER, s. m. mot emprunté de l'anglais, qu'il faut prononcer COTTR.

(*Marine*) Sorte de bâtiment anglois à un mât, qui ressemble par son grément, et par sa voilure à un sloop, avec cette différence que le *cutter* a son mât plus incliné vers l'arrière, une mâture plus haute, et une voilure plus considérable ; les *cutters* ont encore dans leur construction quelque différence avec les sloops, ils ont beaucoup de creux, peu de bois hors de l'eau, et beaucoup de pied dans l'eau, afin de mieux porter la voile et de mieux serrer le vent. Les contrebandiers (smugglers) de la Manche, font usage des *cutters*, parce qu'ils ont la faculté d'échaper par leur marche aux vaisseaux garde-côtes ; mais le gouvernement anglais entretient aussi, par la même raison, plusieurs de ces bâtimens pour donner la chasse aux *contrebandiers*. Les *cutters* portent depuis quatre jusqu'à dix-huit canons.

CUVE, s. f. du latin *cupa*, formé du grec κυπη (*kupé*), qui a signifié une sorte de navire : grand vaisseau qui n'a qu'un seul fond.

(*Chymie*) *Cuve hydrargyro-pneumatique ;* c'est le nom d'un appareil qui sert à recueillir les fluides élastiques qui sont susceptibles d'être absorbés par l'eau ; il diffère de la *cuve pneumato-chimique*, en ce qu'il est plein de mercure, et que celle-ci est pleine d'eau. *V.* HYDRARGYRE, HYDRARGYRO-PNEUMATIQUE-PNEUMATO-CHIMIQUE.

CYANITE, s. f. du grec κυανος (*kuanos*), couleur bleue.

(*Chimie*) Nom donné par les chimistes modernes à la pierre connue sous le nom de *schorl bleu* ou *sappare*.

CYANOMETRE, s. m. du grec κυανος (*kuanos*), couleur bleue, et de μετρον (*metron*) mesure.

(*Physique*) nom donné par Saussure à un instrument propre à mesurer les divers degrés d'intensité de la couleur bleue que présente la masse des divers fluides qui composent l'atmosphère terrestre. *V.* AZUR.

CYBISTIQUE, s. f. du grec κυβιστάω (*kubistaó*), sauter sur la tête, faire la culbute.

(*Jeux scén.*) L'art de faire des sauts périlleux.

CYCLE, s. m. du grec κύκλος (*kuklos*), cercle, orbe.

(*Astron.*) *Cycle*, en termes d'astronomie, signifie une certaine période ou suite de nombres qui procèdent par ordre, jusqu'à un certain terme, et qui reviennent ensuite les mêmes sans interruption.

Les *cycles* les plus usités sont le *cycle lunaire*, *le cycle solaire*, *et le cycle d'indiction.*

Le cycle lunaire est une période de 19 ans, ou de 6930 jours, dans laquelle il arrive 235 lunaisons; en sorte qu'au bout de 19 ans, les nouvelles lunes arrivent au même degré du zodiaque, et par conséquent au même jour de l'année que 19 ans auparavant.

Ce *cycle* fut publié en Perse par Méton, environ 430 ans avant Jésus-Christ, et fut regardé comme une découverte si belle, qu'on en grava le calcul en lettres d'or, et on appelle encore *nombre d'or* l'année du *cycle* lunaire dans laquelle on le trouve.

Lorsqu'au tems du concile de Nicée on résolut d'adopter dans le calendrier le *cycle* de 19 ans, ce *cycle* marquoit assez bien les nouvelles lunes, et cela continua à peu près de même pendant quelques siècles. Mais les nouvelles lunes ne reviennent pas, comme l'avoit cru Méton, précisément à la même heure tous les 19 ans. La différence qui est d'environ une heure et demie dans le mouvement de la lune, anticipe sur celui du soleil, forme un jour, à peu de chose près, au bout de 304 ans : c'est cette différence qui a fait imaginer les ÉPACTES (*V.* ce mot) qu'on fait repondre au nombre d'or, et qui servent à trouver l'âge de la lune avec plus de précision.

Cycle solaire; c'est une période de 28 ans, qui ramène les mêmes jours du mois. Cette période étant écoulée, les lettres dominicales, et celles qui désignent les autres jours de la semaine, reviennent en leur première place, et procèdent dans le même ordre qu'auparavant.

On appelle ce *cycle, cycle solaire*, non à cause du cours du soleil avec lequel il n'a aucun rapport, mais parce que le dimanche étoit appelé autrefois *jour du soleil*, et que les lettres dominicales, ou qui servent à marquer le dimanche, sont principalement celles pour lesquelles cette période a été inventée. Ces lettres qui sont les premières de l'alphabet, ont succédé aux anciennes lettres nundinales des Romains.

La réformation du calendrier par Grégoire XIII apporta un grand changement dans le *cycle solaire.*

Cycle des indictions; période de 15 ans, qui revient constamment la même comme les autres *cycles*, et qui commence à la troisième année avant J. C.

Les chronologistes sont fort partagés sur le temps où le *cycle des indictions* s'établit, et sur l'usage auquel ce *cycle* servoit; l'opinion la plus probable est que le *cycle des indictions* commença à être en usage l'an 312 après la mort de Constantin.

Le mot *cycle* est appliqué en général à tous les nombres qui composent une période et à chaque nombre en particulier.

CYCLIQUE, adj. du grec κυκλικος (*kuklicos*), qui appartient au *cycle.*

(*Poésie*) On donne ce nom à certains poëtes qui composent de petits ouvrages, tels que des chansons; il se dit aussi des ouvrages mêmes. Horace appelle *auteur cyclique*, *scriptor cyclicus*, celui qui va lire des ouvrages dans les compagnies, dans les *cercles.*

CYCLOIDE, s. f. du grec κυκλοειδος (*kukloeidos*) composé de κύκλος (*kuklos*) *cycle*, et de εἶδος (*eidos*) forme, figure : qui ressemble à un cercle.

(*Géom.*) La *cycloïde* est une des courbes mécaniques et transcendantes, elle est formée par le mouvement d'un point de la circonférence d'un cercle, tandis que le cercle fait une révolution sur une ligne droite.

Quand une roue de carrosse tourne, un des clous de la circonférence décrit une *cycloïde*.

La *cycloïde* est une courbe assez moderne; quelques personnes en attribuent l'invention au P. Mersenne, d'autres à Galilée; mais le docteur Wallis prétend qu'elle est de plus ancienne date, qu'elle a été connue d'un certain Bovillus, vers l'année 1500, et que le cardinal Cusa en avoit même fait mention long-temps auparavant.

La *cycloïde* a des propriétés bien singulières. Son identité avec sa développée, les chutes en tems égaux par des arcs inéganx de cette courbe, et la plus vite descente, sont les plus remarquables.

M. Huyghens a démontré le premier que de quelque point, ou de quelque hauteur que descende un corps pesant qui oscille autour d'un centre, par exemple, un pendule, tant que ce corps se mouvera dans une *cycloïde*, le temps de ses chutes ou oscillations, seront égaux entre eux : c'est cette propriété de la *cycloïde* qui a fait imaginer l'horloge à pendule. *V.* PENDULE.

CYCLOPTERE, s. m. du grec κυκλος (*kuklos*), cercle, et de πτερον (*ptéron*) aile ou nageoire.

(*Ichthyologie*) Nom donné à un genre de poisson, parce que les espèces dont il est composé ont les nageoires ventrales réunies en cercle. Le *lump* est l'espèce principale : on le trouve dans la mer septentrionale de l'Inde ou de l'Amérique.

CYLINDRE, s. m. du grec κυλινδρος (*kulindros*) rond en longueur, comme une colonne, formé de κυλιω (*kuliô*) ou de κυλινδω (*kulindô*), rouler, tourner.

(*Géom.*) Corps solide, terminé par trois surfaces, dont deux sont planes et parallèles, et l'autre convexe et circulaire; on peut le supposer engendré par la rotation d'un parallélogramme rectangle autour d'un des côtés, lorsque le cylindre est droit, c'est-à-dire lorsque son axe est perpendiculaire à sa base.

La surface d'un *cylindre* droit, sans y comprendre sa base, est égale au rectangle fait de la hauteur du *cylindre* par la circonférence de sa base. Un *cylindre* est à une sphère de même base et de même hauteur, comme 3 à 2.

Tous les *cylindres* sont entre eux en raison composée de leurs bases et de leur hauteur, c'est-à-dire que si leurs bases sont égales, ils sont entre eux comme leurs hauteurs, et si leurs hauteurs sont égales, ils sont entre eux comme leurs bases, etc.

Pour trouver le développement d'un *cylindre*, ou un espace curviligne qui étant roulé sur la surface du *cylindre*, s'y applique et la couvre exactement, on décrira deux cercles d'un diamètre égal à celui de la base, on en traversera la circonférence, et, sur une ligne égale à la hauteur du *cylindre* on formera un rectangle dont la base soit égale à la circonférence trouvée; ce rectangle roulé sur la circonférence du *cylindre*, la couvrira exactement.

(*Technologie*) *Cylindre* se dit dans un très-grand nombre d'arts mécaniques, d'un instrument ayant la forme *cylindrique*, ou d'un rouleau.

CYLINDROIDE; s. m. du grec κυλινδροειδος (*kulindroeidos*) composé de κυλινδρος (*kulindros*), *cylindre*, et de ειδος (*eidos*), forme, figure : qui a la figure d'un *cylindre*.

(*Géom*) Corps solide qui approche de la figure d'un *cylindre*, mais qui en diffère à quelques égards, par exemple, en ce que ses bases opposées et parallèles sont elliptiques.

C'est aussi le nom que M. Parent a donné, d'après M. Wren, à un solide formé par la révolution d'une hyperbole autour de son second axe.

Les agriculteurs et les jardiniers ont un *cylindre* pour écraser les mottes d'une terre labourée, pour coucher la première herbe, pour lisser une allée, etc. — Les fondeurs se servent d'un *cylindre* pour

corroyer leur sable. — Les *cylindres* forment les principales pièces des laminoirs, des calandres, etc. — Les papetiers ont des *cylindres* affineurs, des *cylindres* effilocheurs, des *cylindres* effleurans, et des *cylindres* émoussans, pour rompre, diviser et broyer les chiffons, et délayer leur pâte.

CYMAISE, s. f. du grec κυματιον (*kumation*), petite onde, dérivé de κῦμα (*kuma*), onde ou flot.

(*Archit.*) Moulure en cave ou ondée par son profil qui couronne les autres moulures d'une corniche.

La *cymaise toscane* est une ove.

La *cymaise* de l'entablement dorique qui a des denticules est un cavet; celle de l'entablement qui a des mutules est une doucine.

Les *cymaises*, ionique, corinthienne et composite sont pareillement une doucine.

CYME, s. f. du gr. κῦμα (*kuma*), tige, germe, ou rejeton des plantes.

CYMOPHANE, s. f. du grec κυμοφανος (*kumophanos*), composé de φανος (*phanos*), lumière, et de κῦμα (*kuma*), onde, lumière flottante.

(*Crystallographie*) La *cymophane* est la pierre vulgairement appelée chrysoberyl; elle est d'un vert jaunâtre, et transparente. On en trouve au Brésil et en Saxe.

Les naturalistes modernes lui ont donné ce nom, parce qu'elle offre des reflets laiteux, mêlés de bleuâtre, partant de son intérieur, et provenant, à ce qu'il paroît, d'une légère séparation entre les lames.

CYNANCIE, s. f. du gr. κυνάγχη (*kunagche*), composé de κυνος, (*kunos*), de κυων, génit. de chien, et de ἄγχειν (*agchein*), suffoquer.

(*Méd.*) Espèce de squinancie inflammatoire, dans laquelle les muscles internes du larynx sont enflammés; ce qui rend la respiration si difficile qu'on est obligé de tenir la bouche ouverte, et de tirer la langue, comme les chiens, d'où elle tire son nom; ces animaux étant fort sujets à cette sorte de maladie.

CYNANTHROPIE, s. f. composé du grec κύων (*kuón*), chien, et de ἄνθρωπος (*anthrópos*), homme

(*Méd.*) Espèce de délire mélancolique dans lequel les malades s'imaginent être changés en chien, et tâchent conséquemment d'en faire les actions. C'est aussi un symptôme de la rage.

CYNISME, s. m. du gr. κυνισμος (*kunismos*), caractère du chien, dérivé de κυων (*kuón*), chien.

(*Philos.*) Doctrine des philosophes cyniques, et aussi leur caractère. Ce nom leur vient de ce qu'ils étoient mordans et sans pudeur comme les chiens.

Dans ce sens, on dit d'un homme sans pudeur qu'il est un cynique. Antisthène et Diogène étoient des philosophes *cyniques*.

CYNOREXIE, s. f. composé du grec κυων (*kuón*), chien, et de ορεξις (*orexis*), faim, appétit: appétit de chien, faim canine.

(*Méd.*) Espèce de maladie, qui consiste dans un appétit insatiable.

CYPHI, s. m. mot arabe.

(*Méd.*) Espèce de parfum fortifiant. Mithridate donna ce nom à des troschiques dont les prêtres d'Egypte parfumoient anciennement leurs Dieux, pour en obtenir ce qu'ils leur demandoient. Il les fit aussi entrer dans la composition du Mithridate, parce qu'ils sont excellens contre les venins, contre la peste, etc.

CYPHOSE, s. f. du grec κυφος (*kuphos*), courbé, formé de κυπτω (*kuptó*), se courber.

(*Méd.*) Courbure de l'épine du dos, dans laquelle les vertèbres s'inclinent contre nature, et proéminent en dehors.

CYROGRAPHE, s. m. du grec κυρος (*kuros*), autorité, et de γραφω (*graphó*), écrire: écriture, ratification de l'autorité.

(*Diplomatique*) Signature, seing.

CYROPÉDIE, s. f. composé de κυρος (*kuros*), Cyrus, roi de Perse, et de παιδεια (*paideia*), instruction, éducation.

(*Bibliogr.*) C'est le titre d'un ouvrage de Xénophon, contenant l'histoire de la jeunesse du grand Cyrus,

CYSTIRRHAGIE, s. f. composé du grec κύστις (*kustis*), vessie, et de ῥηγνυω (*rhégnuó*), rompre.

(*Méd.*) Maladie dans laquelle le sang sort de la vessie avec douleur; ainsi appelée, parce qu'elle a pour cause la rupture de quelque vaisseau.

CYSTOBUNOCELE, s. f. composé du grec κυστις (*kustis*), vessie, de βυζων (*boubón*), aine, et de κηλη (*kélé*), hernie.

(*Méd.*) Hernie, descente; hernie inguinale de la vessie urinaire.

CYSTOCELE, s. f. composé du grec κύστις, vessie, et de κηλη, hernie, descente: hernie de la vessie.

CYSTOMEROCELE, s. f. composé de κύστις (*kustis*), vessie, de μηρος (*méros*), cuisse, et de κηλη (*kélé*), hernie.

(*Méd.*) Descente, hernie crurale de la vessie urinaire.

CYSTOTOMIE, s. f. composé du grec κυστις (*kustis*), vessie, et de τεμνω (*temnó*), couper, tailler.

(*Chirurgie*) Opération qu'on fait à la vessie, pour en tirer l'urine. On l'appelle ordinairement *la ponction au périné*. On devroit dire *cystotomie*, au lieu de LITHOTOMIE. *V.* ce mot.

CZAR, s. m. des *Césars* de Rome, suivant les uns; mais, suivant d'autres de *czar* qui signifioit roi, chez les Scythes. Les nations du nord prononcent *tzar*.

(*Hist. de Russie*) Titre que prend le souverain de Russie.

CZARINE, titre qu'on donne à l'épouse du souverain de Russie, ou à la princesse qui en est souveraine.

D

DA CAPO, deux mots italiens qui signifient de nouveau, de rechef.

(*Musique*) Ces deux mots italiens se trouvent fréquemment écrits à la fin des airs en rondeau, quelquefois tout au long, et souvent en abrégé, par ces deux lettres D. C.; ils marquent qu'ayant fini la seconde partie de l'air, il en faut reprendre le commencement jusqu'au point final. Quelquefois il ne faut pas reprendre tout-à-fait au commencement, mais à un lieu marqué d'un renvoi. Alors au lieu de ces mots *da capo*, on trouve écrits ceux-ci *al segno*.

DACTYLE, s. m. du grec δάκτυλος (*dakulos*), doigt, parce que le doigt est composé d'une partie longue et de deux brèves.

(*Prosodie grecque et latine*) Pied ou mesure de vers, composée d'une syllabe longue, suivie de deux brèves. Les vers hexamètres doivent finir par un *dactyle* et un SPONDÉE. *V.* ce mot.

(*Prosodie franc.*) Les vers français les plus nombreux sont ceux où le rhythme du *dactyle* est le plus fréquemment employé. Les poëtes qui composent dans le genre épique, où il importe sur-tout de donner aux vers la cadence la plus marquée, doivent avoir attention d'y faire entrer le *dactyle*, le plus souvent qu'il est possible. Il est vrai que dans notre langue, les *dactyles* sont rares, mais les *dactyles* renversés, les *anapestes*, (*V.* ce mot) y sont fréquens, et la rapidité est la même avec moins de légèreté; car le *dactyle* appuie sur la syllabe, et coule sur les deux dernières, au lieu que l'*anapeste*, après avoir passé rapidement les deux premières, a la dernière pour appui. Mais ce renversement lui-même est favorable à la poésie héroïque, et le vers *asclépiade* pur, c'est-à-dire, avec trois *dactyles*, n'auroit peut-être pas assez de gravité pour l'épopée et pour la tragédie. L'avantage de l'*anapeste* sur le *dactyle* est le même à cet égard, que celui de l'IAMBE sur le CHORÉE. *V.* ces mots.

DACTYLIQUE, adj. du grec δακτυλος (*dakulos*): qui appartient au *dactyle*.

(*Musique*) Nom qu'on donnoit dans l'ancienne musique à cette espèce de rhythme, dont la mesure se partageoit en deux tems. *Voy.* RHYTHME. On appeloit aussi *dactylique* une sorte de nome où ce rhythme étoit fréquemment employé; tel que le nome harmathias, et le nome orthien.

DACTYLONOMIE, s. f. com-

posé du grec δακτυλος (*daktulos*), doigt, et de νομος (*nomos*), loi : l'art de compter par les doigts.

(*Arith.*) Voici tout le secret de cette science : on donne un au pouce de la main gauche, deux à l'index, et ainsi de suite, jusqu'au pouce de la main droite, qui étant le dixième, a par conséquent le zéro.

DAGUE, s. f. de l'allemand *dagge*, ou *dagen*, dont les Italiens ont fait *daga* et les Anglais *dagger*, dans le même sens. On a dit dans la basse latinité *dagua*, qui pourroit avoir été formé du grec θήγω, (*thégô*), aiguiser, rendre aigu : espèce de poignard.

(*Vénerie*) *Dagues* au plurier, se dit du premier bois du cerf, qui ne vient qu'à la seconde annee, d'où on appelle *daguet* une jeune cerf, qui est à sa première tête.

DAGUER, v. a. même origine que DAGUE.

(*Fauconnerie*) Voler de toute sa force, en parlant de l'oiseau.

(*Vénerie*) L'action du cerf qui s'accouple avec la femelle.

DAIRY, s. m. mot japonais.

(*Econ. polit.*) C'est le nom du souverain pontife des Japonais, ou le monarque héréditaire ecclésiastique du Japon. L'empire du Japon a présentement deux chefs : l'ecclésiastique qu'on nomme *dairi*, et le séculier qui porte le nom de *kuba*, ce dernier est l'empereur du Japon, et le premier l'oracle de la religion du pays.

DAIS, s. m. du latin barb. *dossium*, fait de *dossum*, ou de l'allemand *decke*.

(*Cérém. publ.*) Espèce de poële, fait en forme de ciel de lit, avec un dossier pendant, que l'on tend dans l'appartement des princes, des ducs, des ambassadeurs, etc.

L'origine et le premier usage des *dais* vient de ce qu'on exposoit les corps des princes, après leur mort, sur des lits ou des *dais* magnifiques et de parade, comme on fait encore à présent. Ainsi, Constantin fut exposé, durant plusieurs jours, et servi avec les mêmes cérémonies que s'il eût été vivant. Les anciens exposoient aussi sur des lits ou des *dais*, les images de leurs dieux.

(*Culte cathol.*) *Dais* est encore un ouvrage d'architecture et de sculpture, en bronze, en bois ou en fer, qui sert à couvrir, à couronner un autel, une chaire de prédicateur, une œuvre d'église, etc. Il y a aussi des *dais* portatifs, sur quatre colonnes, sous lesquels on porte le Saint-Sacrement.

DALMATIQUE, s. f. du latin *dalmatica*, pour *dalmatica vestis* vêtement des dalmates.

(*Hist. anc.*) La *dalmatique* est un vêtement dont l'usage est venu originairement de Dalmatie. La *dalmatique* fut d'abord l'habit des Romains les plus mondains. On regarda comme une chose très-extraordinaire que l'empeur Comnène parut en public couvert d'une *dalmatique*, les gens graves et modestes ne paroissant jamais ainsi vêtus.

(*Cérémon. rel.*) Le mot *dalmatique*, fut ensuite transporté à un habit ecclésiastique, en forme de chasuble courte que portent les diacres et les sous-diacres, lorsqu'ils assistent le prêtre à l'autel. Le pape Silvestre en introduisit l'usage dans l'église. Les empereurs et les rois, dans leurs sacres et autres grandes cérémonies étoient vêtus de *dalmatiques*.

DAM, s. m. dans la signification de dommage vient du latin *damnum*.

(*Pratique*) *A son dam, à votre dam*, pour *à votre détriment, à son détriment*.

DAM, s. m. (titre d'honneur) est une corruption de *dominus*.

(*Langage*) On a dit *dam dieu*, pour seigneur dieu; *dam chevalier*, pour seigneur chevalier; *dam* a produit *vidame*, pour *vice dominus*, celui qui remplace le seigneur; *dameret*, pour *dam*, seigneur gentil; *damoiseau*, *damoisel*.

DAM, dans le sens de digue est un mot hollandais et flammand.

(*Hydraul.*) Levée de terre, sorte de digue, pour retenir les eaux de la mer, d'une rivière, d'un canal.

(*Géogr.*) *Dam* entre dans la composition d'un grand nombre de

villes, particulièrement en Hollande et dans les Pays-Bas, et il signifie presque toujours un lieu situé sur une de ces digues, où y joint ordinairement le nom de la rivière qui passe en cet endroit, ou celui de l'auteur de la digue, comme *Amsterdam*, *Rotterdam*, *Monikendam*, etc.

DAMAS, ville de Syrie, du lat. *damascus*, formé du gr. Δαμασκος, dérivé de l'hébreu *dammesek*.

(*Manuf.*) *Les étoffes de damas*, ainsi appelées, parce qu'elles sont venues originairement de *Damas* en Syrie, sont fabriquées de soie cuite, tant en trame qu'en chaîne, et qui est une espèce de satin moiré, ou une moire satinée, dont le véritable endroit est celui qui a le grain par-dessus, et dont les fleurs sont relevées et satinées; ce qui fait *damas* d'un côté, et satin de l'autre.

On distingue le *damas* pour les robes, *damas* pour les meubles, *damas* liséré et *damas* broché.

Toutes les manufactures de *damas* qui sont en Europe varient dans la manière de le fabriquer; elles emploient dans les chaînes des soies différentes en qualité et en quantité.

Le *damas* caffart est une étoffe qui imite le vrai *damas*, et dont la trame est de poil, de fleuret, de fil, de laine ou de coton.

Le *damas* d'Abbeville a sa chaîne et sa trame de fil.

Le *damas* de Caux diffère de celui d'Abbeville, en ce qu'il est à raies et non à fleurs. Tous ces *damas* se travaillent comme les *damas* de soie.

Les *damas* de Hollande sont tout de soie, mais beaucoup plus légers que les nôtres.

On fait encore à Châlons, à Tournai et aux environs, des *damas* dont la chaîne et la trame sont de laine.

On appelle *damas* de la Chine, une espèce de *damas* très-beau qui vient de ce pays, et qui conserve sa couleur, sans la perdre par l'action de l'air, comme nos *damas*.

(*Technologie*) *Acier de damas*; les sabres de *damas*, célèbres depuis des siècles, sont encore d'une grande valeur et très-recherchés dans l'Orient; mais la difficulté de pénétrer dans les ateliers turcs, et les préjugés de cette nation contre les étrangers, ont rendu presque impossible, jusqu'à présent, le moyen de découvrir leurs procédés dans la fabrication.

On imite l'acier de *damas* en Europe par des mêlanges de fer et d'acier; mais on sait à n'en pas douter que les Turcs n'ont pas la première idée de nos procédés pour la conversion du fer en acier par la cémentation; ils ne peuvent donc employer que de l'acier naturel.

A la première inspection de l'acier de *damas*, on voit ses surfaces couvertes d'une infinité de lignes ondulées, qui passent en toutes sortes de directions, sans cependant se croiser.

Les fers de la Syrie sont, la plupart, le produit de mines hématites: ils sont doux et très-ductiles; aussi remarque-t-on que les sabres de *damas* ne sont pas très-élastiques, et qu'étant ployés avec effort, ils ne reviennent point à leur première position.

Voici la meilleure méthode de fabriquer l'acier, façon de *damas*: on prend des barres de fer très-doux, et de l'acier cémenté du plus petit échantillon qu'on puisse se procurer; on forme un trousseau de ces barres entremêlées; le paquet, lié avec du fil d'archal, est chauffé bien vivement dans un feu de forge, où l'on ne se sert que de charbon de bois. La chauffe étant portée à la chaleur du soudage, on passe le paquet sous le martinet, et on en forme une barre d'étoffe qu'on a soin de bien corroyer. Cette barre est ensuite ployée sous elle-même, en longueur de cinq à six pouces (15 ou 16 centimètres), et en serpentant: elle est de nouveau introduite dans le feu, et la température est élevée comme auparavant; on soude le barreau le plus promptement possible, et on l'étire ensuite en barres, dans le sens inverse de la direction de son grain dans la première opération. Ce soudage produit les ondulations qu'on remarque dans le grain; si on veut

l'augmenter, on n'a qu'à l'employer de nouveau, et contrarier le grain en corroyant l'étoffe.

Les barres fabriquées de cette manière sont propres aux usages des armuriers, et on peut en faire des armes excellentes. Les proportions du mélange ne peuvent être déterminées exactement, à cause de la différence dans la qualité des fers; mais il ne doit jamais entrer du fer, également bon, plus de moitié, ni moins d'un cinquième.

DAMASQUINER, v. a. de l'italien *damaschino*, formé de *damas*.

(*Technol.*) *Damasquiner* est l'art d'enjoliver le fer ou l'acier, etc., en le gravant, en le taillant, pour remplir ensuite avec un fil d'or ou d'argent les rainures qu'on y a faites. Cet art est ainsi appelé de la ville de *Damas* où il a été inventé, où du moins les ouvriers ont fait les plus parfaits ouvrages de *damasquinerie*.

Quand on veut *damasquiner* sur le fer, on le met au feu pour lui donner le *passe-violet*, qui est ce qu'on appelle couleur d'eau; ensuite on dessine légèrement dessus ce qu'on veut figurer, et on le taille avec un couteau à tailler de petites limes; puis avec un fil d'or ou d'argent fort délié on suit le dessus, et on remplace les endroits qu'on a dessinés pour former quelques figures. On fait entrer le fil dans les hachures avec un petit outil qu'on nomme *ciseau*, et avec un mattoir, on amattit l'or.

Si l'intention de l'ouvrier est de donner du relief à quelques figures, il met l'or et l'argent plus épais, et avec des ciselets il forme dessus ce qu'il veut, et quand avec la *damasquinure* il veut mêler un rapport d'or ou d'argent, alors il grave le fer profondément et à queue d'aronde, et fait entrer de force l'or dans la gravure.

La *damasquinerie* tient tout à-la-fois de la mosaïque, de la gravure et de la ciselure. Comme la mosaïque, elle est faite de pièces de rapport; comme dans la gravure, on en taille le métal, et l'on y représente diverses figures; et comme dans la ciselure, on y travaille l'or et l'argent en relief.

DAME, s. f. du latin *domina* ou *dominus*, car anciennement ce mot se disoit aussi des hommes. *V.* DAM.

(*Econ. politique*) Titre autrefois très-distingué, et qui ne s'accordoit qu'aux femmes du premier rang; celles des hommes les plus qualifiés ne portoient que celui de *mademoiselle*. On le donna ensuite aux femmes qui possédoient quelques seigneuries, puis à toutes les femmes des gens de robe, des financiers; aujourd'hui on le donne à toutes les femmes et à toutes les filles d'un état honnête.

Dame a signifié aussi une femme mariée: alors il pouvoit venir du grec δαμαρ (*damar*), qui signifie la même chose.

Les Anglais l'ont employé longtems comme synonyme de mère; et ils s'en servent encore aujourd'hui dans le même sens, en parlant des animaux, et particulièrement des chevaux de race.

(*Fortificat.*) En termes de fortification, les *dames* sont dans un canal qu'on creuse, des digues du terrein même, qu'on laisse d'espace en espace pour faire entrer l'eau à discrétion, et empêcher qu'elles ne gagnent les travailleurs.

(*Archit. hydraul.*) On nomme encore *dames* certaines petites langues de terre couvertes de leur gazon, qu'on laisse de distance en distance pour servir de témoins dans la fouille des terres, afin d'en toiser les vuidanges. On appelle encore *dame*, la tourelle qui se fait sous la cape d'un batardeau.

Le mot *dame*, dans le sens qu'on lui donne en architecture et en fortification, vient du hollandais DAM, digue; *V.* ce mot.

(*Technologie*) *Dame*, en termes de paveurs, est un gros bloc de bois, armé en dessous de clous de fer, et qui sert à affermir les pavés des rues. — *Dame* se dit encore d'une partie de terre qui reste comme isolée entre les fourneaux des mines qu'on fait jouer. — Dans les grosses forges, on appelle *dame* une pièce haute d'environ un pied, laquelle ferme la porte du creuset qui donne dans la chambre, à la

réserve d'un espace d'environ sept à huit pouces, qu'on appelle la cerclée, par lequel passe toute la fonte que contient le creuset.

(*Jeux*) *Dame* est aussi un mot dont on se sert en plusieurs jeux. Ainsi, au jeu de *dames* polonaises, on appelle *dames* certaines petites pièces plates et rondes, qui sont au nombre de 24, les unes blanches les autres noires et avec lesquelles on joue sur un échiquier. *Aller à dame*, c'est pousser une pièce jusqu'aux dernières cases du côté de celui contre qui l'on joue.

(*Tricirac*) On appelle encore *dame*, chacune des pièces avec lesquelles on joue; chaque joueur en a quinze d'une couleur différente. *Dame couverte* ou case, est une *dame*, qui n'est pas seule sur sa flèche. *Dame découverte* ou demi-case, est une dame qui est seule. *Dame passée* est une *dame* qui ne peut plus servir à faire le plein.

(*Echecs*) *Dame*, ou la seconde pièce du jeu, autrement *reine*; elle est la principale pour le mouvement, car elle a celui du fou et de la tour.

On dit à tous jeux *dame touchée, dame jouée*, pour dire que, lorsqu'on a touché une *dame*, on est obligé de la jouer.

DANGER, s. m. du lat. barbare *damniarium*, dont on a fait *damjarium* et danger: péril, risque, ce qui est ordinairement suivi d'un malheur, ou qui expose à une perte, à un dommage.

(*Marine*) *Dangers*, en termes de marine, sont toutes sortes de bancs de sable ou écueils sur lesquels un vaisseau peut s'échouer et se briser. Les *dangers* sont marqués sur les cartes marines par de petites croix parsemées dans toute leur étendue. Aux environs des ports et des rades les plus fréquentés, ils sont désignés par des balises, des bouées, ou des pavillons, pour les faire connoître de jour aux vaisseaux.

DANSE, s. f. de l'allemand *dantz*, ou de l'arabe *tanza*; les Italiens disent *danza*, les Espagnols *dança*, et les Anglais *dance*: mouvement du corps qui se fait en cadence, et ordinairement au son des instrumens ou de la voix.

Il y a naturellement dans la voix des sons de plaisirs et de douleur, de colère et de tendresse, d'affliction et de joie. Il y a de même dans les mouvemens du visage et du corps des gestes de tous ces caractères; c'est l'expression de ces gestes qu'on nomme *danse* ou *l'art des gestes*.

Danse sacrée; c'est la plus ancienne de toutes les *danses* et la source dans laquelle on a puisé toutes les autres. Le peuple juif la pratiquoit dans les fêtes solennelles. Les Egyptiens, les Grecs et les Romains instituèrent, en l'honneur de leurs dieux, des *danses* semblables à celles qu'on pratiquoit dans la primitive Eglise.

Les hommes qui d'abord s'étoient servi de la *danse* dans leur culte, l'employèrent dans leurs plaisirs, et peu après l'introduisirent au théâtre. Les Grecs furent les premiers qui assujettirent cet art à des lois certaines: une exposition claire et sévère devoit offrir l'idée de l'action qu'elle devoit peindre; un nœud ingénieux en suspendoit la marche sans s'arrêter, et elle arrivoit ainsi graduellement par un développement agréable à un dénouement bien amené quoiqu'imprévu.

Lorsque les Romains commencèrent à montrer du goût pour les arts, des danseurs de la Grèce accoururent en foule à Rome. Pylade et Batyle, les deux hommes en ce genre les plus surprenans, vinrent y développer leurs talens sous l'empire d'Auguste. Le premier imagina les ballets tendres, graves et pathétiques, tandis que l'autre se livroit à des compositions vives, gaies et légères.

Un danseur nommé Memphir, qui étoit un philosophe pythagoricien, exprimoit par sa *danse* toute l'excellence de la philosophie de Pythagore, avec plus d'élégance, de force et d'énergie que n'auroit pu le faire le professeur de philosophie le plus éloquent.

La *danse*, portée chez les Grecs et chez les Romains à son plus haut point de perfection, eut le sort

de tous les arts; elle disparut à l'approche des barbares. Mais après une longue suite de siècles, la voix d'un *Médicis* la rappela. La fête donnée à Tortone, à *Galeas*, duc de Milan, et à son épouse, par Bergonce le Batta, donna l'idée des carrousels, des opéras et des ballets à machines. La mort tragique de Henri II ayant fait perdre en France le goût des tournois, les ballets, les mascarades et les bals furent l'unique ressource de la gaieté française.

La *danse* étoit au berceau, en France, lors de l'établissement de l'opéra. Quinault fonda un nouveau théâtre parmi nous, et voulut parler à l'oreille par les sons modulés de la voix, et aux yeux par les pas, les gestes et les mouvemens mesurés de la *danse*.

La *danse* est portée aujourd'hui à un degré de perfection dont on n'auroit pu concevoir l'idée, du tems de Quinault, et ce que les Romains ont vu faire à Pylade et à Batyle pourra être un jour exécuté par nos danseurs.

(*Médec.*) *Danse de St.-Vit;* espèce de convulsion à laquelle sont sujets les enfans de l'un et de l'autre sexe, sur-tout depuis l'âge de dix ans jusqu'à quatorze. Cette maladie est ainsi appelée, parce que les symptômes dont elle est accompagnée ressemblent à une *danse* qui a lieu dans le cercle de Souabe, en l'honneur de St. Gui ou de St. Vit, dans laquelle les femmes, les filles et les jeunes gens de ces contrées se livrent sans réserve à la vénération mêlée d'enthousiasme qu'ils ont pour leur saint, par des contorsions, des *danses*, des grimaces de toute espèce.

DAPHNOMANCIE, s. f. composé du grec δαφνη (*daphné*), laurier, et de μαντεια (*manteia*), divination.

(*Divinat.*) Sorte de divination qui se pratiquoit avec une branche de laurier.

DAPIFER, s. m. mot latin composé de *daps*, *dapis*, mets, et de *fero*, porter : porte-mets.

(*Econ. polit.*) Nom de dignité et d'office dans la maison impériale, et dont l'empereur de Constantinople conféra le titre au czar ou roi de Russie, comme une marque de faveur. Cet office fut autrefois institué en France par Charlemagne, sous le titre de *dapiferat* et sénéchaussée. La dignité de *dapifer* subsiste encore aujourd'hui en Allemagne. L'électeur palatin l'a possédée jusqu'en 1623, mais à cette époque l'électeur de Bavière a pris le titre d'*archi-dapifer* de l'Empire : son office est, au couronnement de l'empereur, de porter à cheval les premiers plats à sa table.

DARCE, ou DARSE, s. f. de l'italien *darsena*.

(*Marine*) Ce terme, usité dans les ports de la Méditerranée, signifie la partie du port la plus fermée, dans laquelle on tient les vaisseaux et autres bâtimens désarmés, et où ils sont en sûreté. Les *darces* n'ont qu'une entrée fort étroite que l'on barre par une chaîne ou autrement.

DARD, s. m. du grec ἀρδις (*ardis*), pointe de la flèche; ou plutôt du lat. barbare *dardus*, formé du celte *dar*, qui signifie pointe.

(*Art milit.*) Les *dards*, les flèches et les javelots, si en usage parmi les anciens peuples, si connus des Gaulois et des premiers Français, ne sont aujourd'hui, pour ainsi dire, que les armes des sauvages; cependant, il y a encore des peuples qui s'en servent, et principalement les Maures, qui donnent à leurs *dards* le nom de *zagaies*.

Les anciens avoient des *dards* de plusieurs espèces auxquels ils donnoient différens noms.

Cœlicles est le plus ancien des *dards*; haut d'une coudée et demie, à double pointe, il s'attachoit au poignet avec une courroie, ou avec une ficelle que l'on tiroit aussitôt qu'on en avoit frappé quelqu'un.

Ancile étoit encore un *dard*, et ceux qui s'en servoient s'appeloient *ancilistæ*.

Ansatæ étoient d'autres *dards* qui se jetoient avec des anses.

Spara étoit un *dard* fort petit, ainsi dit à *spargendo*.

(*Artillerie de la marine*) *Dards*

à feu ; c'est une sorte de feu d'artifice qu'on a quelquefois tenté de lancer dans les vaisseaux ennemis, soit avec le fusil, soit avec le canon, pour incendier les voiles. C'est une mauvaise pratique, et dangereuse seulement pour celui qui l'emploie.

(*Archit.*) *Dards* sont des ornemens de sculpture, en forme de fer de *dards*. On en met aux corniches ionique et corinthienne, mêlés alternativement avec des oves. On en orne aussi quelques ouvrages de serrurerie.

(*Jardin.*) Les jardiniers appellent *dard* la partie des fleurs que les botanistes appellent pistil. Ce *dard* se sèche dès que le fruit est noué ; il disparoît dans les graines, lorsqu'étant formées, il leur devient inutile. Si le *dard* est sain et droit, on augure bien de la fleur ; s'il est flétri ou penché avant le tems, la fleur tombe, et le germe avorte. *V.* PISTIL.

DARTOS, s. m. pu grec δαρτος (*dartos*), écorché, dérivé de δερω (*deró*), excorier.

(*Physiol.*) Membrane commune des testicules, ainsi nommée, parce qu'on l'a crue charnue.

DARTRE, s. f. même origine que DARTOS.

(*Méd.*) Tumeur érésypélateuse, moins rouge que l'érésipèle, accompagnée de petites pustules qui rongent la peau et la rendent inégale ; elle est ainsi nommée, parce qu'elle fait paroître la peau rouge et comme écorchée. *V.* HERPE.

DASIMETRE, s. m. du gr. δασυς (*dasus*), épais, dense, et de μετρον (*metron*), mesure.

(*Physique*) Instrument propre à mesurer la densité de chaque couche de l'atmosphère.

DATAIRE, s. m. de DATE. *V.* ce mot.

(*Chanc. rom.*) Officier le plus considérable de la chancellerie romaine, qui préside à la *daterie*. Cet officier est ordinairement un prélat ; mais quand c'est un cardinal, on dit *prodataire*. C'est par ses mains que passent tous les bénéfices vacans, hors les consistoriaux, lesquels il confère de plein droit. Il est ainsi appelé, parce qu'il mettoit autrefois lui-même la *date* à toutes les suppliques, *datum Romæ*, etc. Il a une infinité d'officiers sous lui.

DATE, s. f. du latin *datum* ou *data*, en sous-entendant *epistola*, ou *charta*, ou *edictum*, ou *diploma*, *tali die*, *tali loco*, donné en tel lieu, tel jour : formule dont on se servoit et dont on se sert encore dans les déclarations, ordonnances, etc.

(*Chronol.*) Ce qui marque le tems et le lieu où une lettre a été écrite, où un acte a été passé, etc. ; ou indication du tems précis dans lequel un événement s'est passé, à l'aide de laquelle on peut lui assigner dans la narration historique et successive, et dans l'ordre chronologique des choses, la place qui lui convient.

(*Diplomatique*) Les *dates* se divisent en quatre classes : *dates* de tems, *dates* de lieu, *dates* de personnes, *dates* de fait. On peut consulter, sur cette matière, le savant ouvrage intitulé, l'*Art de vérifier les* dates.

(*Pratique*) *Date* est dans un acte, un contrat, l'indication du mois, du jour.

Il est bon qu'un acte sous seing privé ait une *date ;* mais en général elle est regardée comme incertaine parce qu'il dépend des particuliers de les antidater. Lorsqu'il est nécessaire de leur en donner une, il faut les faire enregistrer.

DATION, s. f. du latin *datio*.

(*Pratique*) Acte par lequel on donne quelque chose ; la *dation* diffère de la *donation*, en ce que celle-ci est une libéralité, et que celle-là consiste à donner quelque chose, sans qu'il y ait aucune libéralité. Telle est la *dation* du tuteur, la *dation* en paiement, etc. *Dation de tuteur et de curateur*, c'est l'acte par lequel le juge nomme un tuteur ou curateur.

DATTES, s. f. du grec δακτυλος (*daktulos*) doigt, parce que les *dattes*, que l'on devroit écrire *dactes*, ressemblent au bout du doigt, étant rondes et oblongues.

(*Hist. nat.*) La *datte* est un fruit oblong, gros comme le pouce

et d'un tiers plus long, qui vient dans les pays chauds sur une espèce de palmier qu'on appelle *palmier dattier*.

L'arbre sur lequel vient ce fruit se transplante, ou vient de semences. Celui qui est transplanté produit au bout de quatre ans, et l'autre au bout de six ou sept ans. Les palmiers qui viennent de semences, c'est-à-dire, qui ont été plantés en noyaux, sont toujours mâles et femelles; mais ceux qui sont transplantés sur des racines suivent nécessairement le sexe de l'arbre qui les a produits. Lorsque ces jeunes plantes sont en état de porter des fleurs et des fruits, les cultivateurs attentifs s'occupent à en accélérer la fécondité. Pour cet effet, ils coupent, sur la fin de février (ventôse) toutes les spathes mâles ou branches de palmier qui se trouvent au sommet de l'arbre, et qui sont chargées de fleurs fécondantes; ils partagent ces branches en petites baguettes fourchues, et les fixent transversalement sur le milieu des branches à fleurs des arbres femelles, afin qu'elles soient fécondées plutôt et en plus grande quantité, par la poussière séminale des petites fleurs mâles qu'on a mises par dessus.

On fait sécher les *dattes*, on en extrait un sirop qui est gras et doux, qui tient lieu de beurre, et qui sert de sauce et d'assaisonnement dans les alimens. On fait aussi des *dattes* une liqueur spiritueuse qui est défendue par la loi de Mahomet, mais qu'on fait passer sous le nom d'un remède, et à laquelle les personnes riches font ajouter avant la distillation, de la squine, de l'ambre et des aromates.

Les *dattes* qu'on nous apporte ont été mûries et séchées au soleil où elles se durcissent de manière à n'avoir plus à craindre qu'elles moisissent ou qu'elles deviennent nigres.

(*Mat. médic.*) On emploie les *dattes* avec succès, pour diminuer la grande chaleur qui se fait sentir dans les bronches, et pour faciliter l'expectoration.

DÉ (à jouer) s. m. du latin barbare *decius*, ou *dadus*.

(*Jeux*) Petit morceau d'or ou d'ivoire, de figure cubique, ou à six faces, dont chacune est marquée d'un différent nombre de points, depuis un jusqu'à six, et qui sert à jouer.

Avoir le dé; c'est jouer le premier.

Rompre le dé; c'est arrêter les dé, avant qu'on ait vu les points qu'il porte, afin de rendre le coup nul.

Chances des dés; avec deux *dés* on peut amener trente-six coups différens; car chacune des six faces du *dé* peut se combiner six fois avec chacune des six faces de l'autre. Donc il y a trente-cinq contre un à parier qu'on ne fera pas rafle de 1, de 2, de 3, avec deux *dés*; mais on trouveroit qu'il y a deux manières de faire 3, 3 de faire 4, 4 de faire 5, 5 de faire 6, 6 de faire 7, 5 de faire 8, 4 de faire 9, 3 de faire 10, 2 de faire 11, 1 de faire 12.

(*Archit.*) *Dé* se dit d'un piédestal entre sa base et sa corniche.

Dé se dit encore de tout cube qui sert à différens usages.

(*Jouaillerie*) *Dé à amboutir;* c'est un cube de cuivre sur chacune des faces duquel sont pratiqués des trous dans lesquels s'emboutissent les fonds des chatons, en frappant dessus avec des morceaux de fer appelés *bouteroles*.

DEALBATION, s. f. du latin *dealbatio*, composé de la particule négative ou extractive *de*, *à quo*, et de *albatio* : l'action de rendre blanc ce qui étoit d'une autre couleur.

(*Alchymie*) Ce mot se trouve souvent employé dans les ouvrages de ceux qui ont écrit sur la pierre philosophale, où il signifie l'action de changer en couleur blanche ce qui étoit en couleur noire, par le moyen du feu.

(*Cosmetique*) La *déalbation* consiste à entretenir ou à donner de la blancheur aux dents et aux cicatrices qui s'éloignent de la couleur naturelle.

DEBACLE, s. f. du latin *debaculare*, composé de la particule négative ou extractive *de*, *ab*, *ex*, et de *baculare*, ôter les bâtons,

les liens qui servoient à retenir quelque chose.

(*Marine*) C'est l'action par laquelle on débarrasse les ports des vaisseaux vides, pour en faire approcher les vaisseaux chargés.

(*Navigat.*) *Débacle* est encore un terme qui se dit de la rupture subite des glaces qui sont entraînées par le courant d'une rivière.

DEBARQUEMENT, s. m. par opposition à embarquement, qui signifie l'action de mettre en *barque*, *in barcam imponere.*

(*Marine*) *Débarquement* est l'action de sortir, de faire sortir de la barque, du navire, *è navi egredi.*

Lieu de *débarquement;* c'est un endroit de la côte où des chaloupes et canots peuvent aborder, et y mettre à terre des hommes et des effets, sans craindre d'être brisés ou endommagés par la houle ou le ressac de la mer.

Troupes de débarquement; ce sont des troupes d'infanterie embarquées sur un vaisseau ou dans une escadre ou convoi, pour être débarquées sur un pays ennemi où l'on a intention de faire une descente et du ravage.

DEBARQUER, v. a. et n. sortir ou faire sortir de la barque, *egredi è barca.*

(*Marine*) Mettre hors du vaisseau les effets, les marchandises, ou les hommes, et les transporter à terre dans les chaloupes ou canots.

Débarquer un officier; c'est changer sa destination après l'avoir embarqué, ou l'avoir destiné à *s'embarquer* sur un vaisseau.

DEBAT, s. m. de *débattre*, composé de *battre*, et de la particule augmentative *de*. *V.* BATTRE.

Différend, contestation, discussion.

(*Politique*) *Débat* se dit en parlant d'un corps délibérant, de la discussion des objets qui font la matière de la délibération; *il y a eu de violens débats dans le parlement d'Angleterre; le journal des débats est un journal qui rend compte des discussions qui ont lieu dans les assemblées politiques de la nation.*

(*Pratique*) *Débats de compte;* ce sont des contestations que forme celui auquel le compte est rendu, sur quelques articles de dépense mis dans le compte, ou qui auroient été omis au chapitre des recettes, demandant qu'ils soient rayés, modérés et réformés, ou ajoutés.

On appelle encore *débats de compte*, des écritures intitulées *débats*, qui contiennent les observations et moyens tendans à *débattre* le compte.

DEBAUCHER, v. a. composé de la particule négative *de*, et de *bauche*, vieux mot français qui signifie boutique, formé de l'italien *bottega*, qui est lui-même une corruption d'*apotheca.*

(*Technol.*) *Débaucher*, dans le langage de ceux qui exercent des professions mécaniques, signifie tirer quelqu'un de la boutique où il travaille, pour le placer dans une autre: comme *embaucher* signifie *mettre quelqu'un en boutique;* et *embaucheur*, la personne qui se charge de placer ceux qui cherchent de l'emploi.

(*Art milit.*) On dit par extension, en termes militaires, *débaucher* un soldat, pour l'engager à quitter sa compagnie, son régiment, pour passer dans une autre compagnie, un autre régiment, une armée étrangère; c'est un délit qui est ordinairement puni de mort par les lois militaires.

DEBET, s. m. mot purement latin.

(*Finance*) Ce qu'un comptable doit après l'arrêté de son compte, le *débet* d'un compte.

Payer en débets; c'est payer en se chargeant de payer les dettes de celui qui vend.

Débet de clair; c'est la même chose que dette liquide.

DEBILITATION, s. f. du latin *debilitatio*, action par laquelle on devient foible: affoiblissement.

(*Médec.*) Il se fait une débilitation insensible, causée par la vieillesse, les bains, le vin, les saignées.

(*Physiol.*) Ce mot se dit encore des fibres dont le corps humain est composé, et qui sont affoiblies par le relâchement de leur tissu, par

la trop grande diminution ou le défaut de leur ressort.

DÉBITER, v. a. de *debitor*, comme qui diroit se faire des débiteurs, en vendant à crédit; ce qui est le vrai moyen de vendre beaucoup et promptement.

(*Commerce*) La première signification de ce mot a été de vendre à crédit; puis il a signifié vendre promptement, et ensuite vendre en détail.

Débiter une partie, un article : c'est, en terme de banque et de commerce, le porter à la page du livre de raison qu'on appelle le côté du débit.

(*Exploit. des forêts*) *Débiter* se dit du bois abbatu que l'on coupe de longueur pour en faire du bois d'ouvrage, tels que des planches, des madriers, du merrain, des lattes, etc.

(*Technol.*) *Débiter son bois;* c'est, parmi les menuisiers, le couper à la scie, selon la mesure convenable aux ouvrages qu'ils veulent faire.

(*Monnaies*) *Débiter;* c'est couper les flancs avec l'instrument appelé *coupoir.*

(*Archit.*) On dit dans le même sens *débiter* du marbre, des pierres, etc.

DÉBITTER, v. a. terme de marine, composé de la particule négative *dé*, et de *bitte*, emprunté de l'italien *bitta*, retenue; comme qui diroit ôter les retenues.

(*Marine*) *Débitter le cable*, c'est défaire les tours du cable sur les bittes, et l'en détacher. *Voy.* BITTE, et BITTER LE CABLE.

DÉBLAYER, v. a. du lat. barb. *debladare*, moissonner.

(*Agric.*) *Déblayer* a signifié dans l'origine, moissonner un champ, en ôter, ou couper le blé; comme on a dit *ablayer* ou *emblayer*, pour ensemencer une terre en blé.

Il s'est dit ensuite, pour débarrasser un grenier du blé qui y étoit renfermé.

(*Art milit.*) *Déblayer un camp;* c'est le vider, le nettoyer.

Déblayer un champ de bataille; c'est en enlever les morts et les blessés.

(*Archit.*) *Déblayer;* c'est transporter les terres qui proviennent des fouilles qu'on fait pour la construction d'un bâtiment.

DÉBORDER, v. a. composé de la particule augmentative *de*, et de *bords;* passer pardessus les bords, sortir hors du bord.

Il se dit particulièrement des rivières, des fleuves; quand les neiges fondent, les rivières se débordent.

(*Art milit.*) *Déborder;* c'est, en parlant d'une ligne de troupes, avoir plus de front et plus d'étendue que la ligne qui lui est opposée. *L'ennemi nous débordoit à la droite.*

(*Méd.*) *Déborder* se dit en parlant de l'épanchement ou de l'effusion des humeurs du corps humain. Le *débordement de bile*, le *débordement du cerveau*, pour une effusion de pituite qui coule du cerveau par le nez et par la bouche.

DÉBOUCHER, v. a. et n. composé de la particule négative *de*, et de bouche, *bocca :* sortir des bouches.

(*Art milit.*) *Déboucher;* c'est sortir des endroits serrés et des défilés. On dit, *l'infanterie a débouché avec peine par les défilés. Les troupes débouchèrent dans le plus bel ordre.*

Débouchée, employé activement, signifie aussi percer une parallèle de la tranchée devant une place assiégée, pour cheminer par sappe, ou par zigzags sur la capitale de l'ouvrage opposé.

DÉBOUILLI, s. m. de *débouillir*, formé de la particule extractive *de*, et du lat. *bullire*, bouillir.

(*Teinture*) Opération de l'art du teinturier. Elle consiste à exposer une toile ou étoffe teinte, à l'action de l'eau bouillante pure, ou tenant quelques substances en dissolution, telles que des savons. Cette opération a pour objet de s'assurer que les mordans ont bien fixé les couleurs, et qu'elles sont assez solides pour résister aux lessives ordinaires.

DEBOUQUER, v. n. même origine que DEBOUCHER, dont il ne diffère que dans la prononciation

tion espagnole que les marins ont conservée.

(*Marine*) Terme usité aux îles Antilles pour exprimer la sortie, ou le *débouquement* d'un passage formé par plusieurs îles, ou dangers, entre lesquelles les vaisseaux sont obligés de passer. Ce mot s'applique particulièrement aux différens passages qui sont entre les îles situées au nord de Saint-Domingue, entre lesquelles il y a plusieurs *débouquemens*, comme ceux de Megano, des Caïques, de Crooked, des îles Turques. On va chercher ces passages pour aller de Saint-Domingue en France, etc., à cause des vents d'est qui règnent presque continuellement dans cette partie; et on tient le plus près du vent, quelquefois jusques vers le grand banc de Terre-Neuve, pour trouver des vents variables qui puissent mettre le vaisseau en route.

DEBOUT, adv. pour sur le bout, sur pied; *bout* vient du celtique *bod*, qui signifie extrémité.

(*Marine*) Ce mot, dans le langage des gens de mer, signifie *directement opposé*.

Vent debout; c'est vent tout-à-fait contraire.

Debout au vent; c'est lorsqu'une chaloupe ou un bâtiment à rames présente l'avant ou la proue directement contre le lit du vent; c'est-à-dire, vers le côté d'où le vent souffle.

Debout à la lame; c'est lorsqu'un bâtiment quelconque présente la proue directement contre le sens des vagues ou lames de la mer.

Aller debout au corps sur un vaisseau, ou sur un danger; c'est courir droit dessus.

(*Archit.*) *Bois debout;* c'est un bois mis de sa hauteur.

On dit encore d'un ancien bâtiment, qu'il est encore *debout*, pour dire qu'il est encore sur pied.

DEBOUTER, v. a. du lat. barb. *buttare*, *bouter*, d'où l'on a fait *debuttare*, pour *débouter*.

(*Pratique*) Déclarer que quelqu'un est déchu de la demande qu'il a faite en justice.

DEBREDOUILLER, v. a. composé de la particule négative *de*, et de BREDOUILLE. *V.* ce mot.

(*Trictrac*) *Débredouiller;* c'est ôter la *bredouille*. Cela arrive au trictrac, lorsqu'un des joueurs gagne des points, après que son adversaire a marqué la *bredouille;* alors on lui ôte la marque qui servoit à marquer la *bredouille*, où il se *débredouille* lui-même, sans attendre qu'on le lui dise.

(*Langage*) *Débredouiller* se dit dans le langage ordinaire, pour n'avoir rien fait de ce qu'on s'étoit proposé de faire. C'est dans ce sens qu'on dit, qu'une dame est revenue du bal, sans *débredouiller*, c'est-à-dire, sans avoir dansé.

DEBRULER, v. a. compos. de la particule négative ou extractive *dé*, et de brûler, fait du latin *brulare*.

(*Chimie*) Terme nouveau employé par quelques chimistes, pour exprimer l'opération par laquelle on enlève à un corps oxigéné, l'oxigène qu'il a absorbé pendant sa combustion. On dit que la lumière *débrûle*, parce qu'elle dégage l'oxigène des végétaux vivans, qu'elle réduit quelques oxides, et qu'elle enlève l'oxigène à quelques acides.

DÉBUSQUÉ, v. a. du lat. barb. *deboscare*, faire sortir quelqu'un de son bois.

(*Art milit.*) Chasser un parti ennemi d'un lieu qu'il occupe, d'un poste avantageux.

DEBUTER, v. n. composé de la particule négative *dé*, et de *but*, comme qui tirer partir du *but*.

(*Langage*) Commencer une partie, jouer le premier coup; et au figuré, faire les premières démarches dans un genre de vie, dans une profession, dans une entreprise.

DECA, du grec δεκα (*deka*), dix.

(*Métrol.*) Terme employé dans le système métrique de la République française, et qui dans la composition désigne une unité de mesure ou de poids dix fois plus grande que l'unité génératrice.

DECADE, s. f. du grec δεκας, gén. δεκαδος (*dekas*, *dekados*), dixaine, dérivé de δεκα (*deka*), dix.

(*Arith.*) On s'est autrefois servi de ce terme pour signifier dixaine.

(*Hist.*) *Décade* se dit aussi d'une histoire dont les livres sont partagés en dixaine. *Les Décades de Tite-Live.*

(*Chronol.*) Ce terme a encore été employé dans la révolution française pour exprimer une durée de dix jours, que l'on avoit nommés suivant l'ordre de nombres, primidi, duodi, tridi, quartidi, quintidi, sextidi, septidi, octidi, nonidi, décadi. Le mois étoit composé de trois *décades*. Cette partie du système chronologique de la République française a été supprimée par le dernier concordat; et l'on n'a conservé du nouveau système que la division de l'année républicaine en douze mois de trente jours chacun, plus cinq jours complémentaires, et six jours dans les années bissextiles. *V.* ANNÉE REPUBLICAINE, MOIS.

DECAGONE, s. m. du grec δέκα (*deka*), dix, et de γωνια (*gônia*), angle.

(*Géom.*) Figure plane qui a dix côtés et dix angles.

Si tous les côtés et les angles du *décagone* sont égaux, il est appelé pour lors, *décagone* régulier, et peut être inscrit dans un cercle, et coupé en moyenne et extrême raison.

(*Art milit.*) *Décagone* est aussi le nom d'une figure comprise par dix côtés, qui forment dix angles, capables chacun d'un bastion.

DECAGRAMME, s. m. composé du grec δέκα (*deka*), dix, et de γραμμα (*gramma*), gramme, ancien poids grec.

(*Métrol.*) Poids nouveau, vulgairement appelé *gros*. Le *décagramme* est le décuple du *gramme*, c'est-à-dire, qu'il a la valeur de dix grammes; en poids de marc, il est égal à 2 gros anciens, 44 grains à peu-près. Ce poids sert à peser de petites quantités, ou à faire les appoints de poids plus grands.

DÉCAGYNE, adj. composé du grec δέκα (*deka*), dix, et de γυνη (*gunê*), femme.

(*Botan.*) Plante qui a dix parties femelles, c'est-à-dire, dix pistils, ou dix stigmates sessiles.

DÉCAGYNIE, s. f. même origine que DECAGYNE.

(*Botan.*) Ordre de plantes *décagynes*, dans le système sexuel de Linnée.

DÉCALITRE, s. m. composé du grec δέκα (*deka*), dix, et de λίτρα (*litra*), litre: sorte de mesure grecque pour les liquides.

(*Métrol.*) Nouvelle mesure de capacité pour les matières sèches, vulgairement appelée *boisseau*.

Le *décalitre* est le décuple du *litre*; et en mesures anciennes contient 504 po. c, environ, un peu plus des trois quarts du *boisseau ancien*, 12 litrons un tiers. Cette mesure sert à mesurer les grains.

Décalitre est encore une nouvelle mesure pour les liquides, appelée vulgairement *velte*.

DECALOGUE, s. du grec δέκα (*deka*) dix, et de λογος (*logos*), parole, discours: les dix paroles, les dix discours.

(*Écrit. sainte*) Les dix commandemens de Dieu, gravés sur deux tables, donnés à Moïse sur le mont Sinaï.

DECALQUER, v. a. composé de la particule négative *dé*, et de *calquer*, formé de l'italien *calcare*. *V.* CALQUER.

(*Peinture et grav.*) Tirer une contre-épreuve d'un dessin. *Voy.* EPREUVE.

DÉCAMÉRIDE, s. f. du grec δέκα (*deka*), dix, et μερις (*meris*), partie, dérivé de μείρω (*meirô*), partager, diviser.

(*Musique*) C'est le nom de l'un des élémens du système de M. Sauveur. Après avoir divisé l'octave en 43 parties, qu'il appelle *mérides*, et subdivisé chaque *méride* en sept parties, qu'il appelle *eptamérides*, cet auteur divise encore chaque *eptaméride* en dix autres parties auxquelles il donne le nom de *décamérides*. L'octave se trouve ainsi divisée en 3010 parties égales, par lesquelles on peut exprimer, sans erreur sensible, les rapports de tous les intervalles de la musique.

DECAMERON, s. m. composé du grec δέκα (*deka*), dix, et de ἡμέρα (*hémera*), jour.

(*Bibliogr.*) Ouvrage dans lequel

on raconte les événemens, ou les entretiens de dix jours. Le *Décaméron de Bocace contient cent nouvelles racontées en dix journées.*

DECAMÈTRE, s. m. composé du grec δέκα (*deka*), dix, et de μέτρον (*métron*), mesure ou mètre.

(*Métrol.*) Nouvelle mesure linéaire, vulgairement appelée *perche linéaire*, par analogie avec la perche ancienne, qui dans plusieurs parties de la France, étoit la base des mesures de terrains. Le *décamètre* est décuple du MÈTRE. (*V.* ce mot); et en mesures anciennes, il est de 30 pieds environ; cette mesure est destinée aux arpentages.

DECANDRE, adj. composé du grec δέκα (*deka*), dix, et de ἀνὴρ (*aner*), gén. ἀνδρος (*andros*), mari.

(*Botan.*) C'est ainsi que Linnée appelle les plantes dont la fleur a dix parties mâles ou dix étamines.

DÉCANDRIE, s. m. même origine que DECANDRE.

(*Botan.*) Ordre des plantes *décandrées*.

DECANTATION, s. f. composé de la particule négative ou extractive *de*, et de *canthus*, ouverture d'une cruche, d'une aiguière ou d'un autre vaisseau qui a un peu de creux ou de pente.

(*Pharmacie*) L'action de verser doucement et par inclinaison une liqueur claire qui surnage pour la séparer de ses féces, ou du marc qui s'est précipité au fond sans qu'il soit besoin de la couler ou de la filtrer : de-là l'expression *verser par décantation* ou *décanter*.

DÉCAPER, v. a. et n. composé de la particule extractive *dé*, et de *capa*, coiffe, habillement de tête, couverture : comme qui diroit *découvrir*.

(*Technol.*) *Décaper les métaux*; c'est en général les nettoyer, ôter la rouille dont ils sont couverts. Les doreurs, avant de dorer le métal, le *décapent* avec de l'eau forte affoiblie avec de l'eau; cette opération s'appelle aussi *dérocher*.

Décaper le fil de laiton; c'est en termes d'épinglier, le nettoyer avec du tartre.

Les ferblantiers *décapent* aussi les feuilles destinées à être mises en fer-blanc, c'est-à-dire qu'ils les nettoient d'abord grossièrement au grès, pour leur enlever la crasse de forge qui les couvre, et qu'ils les mettent ensuite dans des cuves d'eau sûre où elles achèvent de se *décaper*.

(*Marine*) *Décaper*, en termes de marine, c'est sortir d'entre les caps. *V.* CAP. On dit qu'un vaisseau qui va de Bordeaux à la Martinique a *décapé* lorsqu'il a passé le *cap* Finistère.

DECASTÈRE, s. m. composé de δέκα (*deka*) dix, et de στερεὸς (*stéréos*) solide.

(*Métrol.*) Nouvelle mesure de solidité égale à dix *stères*, et qui équivaut à deux cordes et demie, ou à cinq voies.

DECASTYLE, s. m. formé de δέκα (*deka*) et de στυλος (*stulos*) colonne.

(*Archit.*) Edifice décoré d'un ordre d'architecture de dix colonnes de front. Le temple de Jupiter olympien étoit *décastyle*.

DÉCASYLLABE ou DECASYLLABIQUE, adj. formé de δέκα (*deka*) dix, et de συλλαβὴ (*sullabé*), syllabe.

(*Poésie*) On nomme ainsi les vers françois de dix syllabes.

DECEMBRE, s. m. formé du lat. *decem*, dix, et de la terminaison latine *ber*; quoique quelques-uns prétendent que *ber* est là pour *imber*, pluie, à cause des pluies qui sont communes dans cette saison. Quoi qu'il en soit, il signifie le dixième mois.

(*Chronol.*) C'étoit le dixième mois de l'année romaine qui commençoit par le mois de mars. Romulus lui donna 30 jours, Numa le réduisit à 29, et Jules-César lui en assigna 31.

Dans le christianisme, ce mois a 31 jours. L'année, chez plusieurs peuples, a commencé dans ce mois.

Le soleil entre dans le signe du capricorne le 21 ou le 22 *décembre*, c'est alors que nous avons le plus court jour et la plus longue nuit.

DÉCÈS, s. m. du latin *decessus*, dernier, fait de *decidere*, se retirer.

(*Pratique*) Ce mot est princi-

palement en usage au palais, et s'entend de la mort naturelle d'une personne. *V.* MORT, TREPAS.

DÉCHARGE, s. f. composé de la particule négative ou extractive *dé*, et de *carricatio*, l'action de mettre sur une charrette. *V.* CHARGE : action par laquelle on ôte un fardeau du lieu où il étoit.

(*Hydraul.*) *Décharge* se dit de tout tuyau qui conduit l'eau superflue d'un bassin dans un autre, ou dans un puisart.

(*Archit.*) *Décharge* est un petit réduit proche une chambre, un cabinet, une garde-robe, etc.

(*Technol.*) On se sert aussi de ce mot en charpenterie, serrurerie, pour signifier certaines pièces qui servent à en soutenir d'autres. En termes d'imprimerie, c'est une feuille de papier un peu humectée qu'on met sur le timpan.

Les jardiniers disent *décharger*, pour couper à un arbre quelques branches, quand il est trop chargé de bois, ou lui ôter une partie des fruits qui s'y trouvent en trop grande quantité. C'est encore, dans leur langage, ôter de la terre du pied d'un jalon.

(*Marine*) *Décharger un vaisseau;* c'est en ôter les marchandises ou effets.

Décharger une voile; c'est lorsqu'une voile est coëffée, la changer de situation, en lui faisant prendre vent de recheſ, c'est-à-dire, recevoir le vent sur sa surface intérieure.

Lorsqu'on a pris vent-devant, dans la manœuvre de virer de bord, on crie :

Décharge d'avant; c'est un commandement à l'équipage d'orienter les vergues d'avant sur l'autre bord, afin que le vent donne dans la voile de misaine et dans le petit hunier.

Décharge le petit hunier, décharge derrière; c'est dans la même manœuvre, orienter le petit hunier et les voiles de derrière, de manière à recevoir le vent sur l'autre bord, après qu'on a pris vent devant. *V.* VIRER DE BORD VENT DEVANT

(*Pratique*) *Décharge* est en général un acte par lequel on tient quitte quelqu'un de ce qu'il avoit promis de faire ou de donner.

En matière criminelle, *décharge* est un jugement qui déclare un accusé absous du crime qu'on lui imputoit.

DÉCHAUSSER, v. a. composé de la particule extractive *de* et de *calceare*, chausser.

(*Jardin.*) Oter de la terre au pied d'un arbre, soit pour y mettre du fumier, soit pour dégorger sa grelle, soit pour visiter ses racines, soit pour hâter la maturité de ses fruits.

(*Archit.*) *Déchausser* se dit en architecture des murailles dégradées par les eaux.

(*Chirurgie*) *Déchausser une dent;* c'est la séparer des gencives avec un instrument d'acier appelé *déchaussoir.*

DÉCHEANCE, s. f. de la particule extractive *de*, et de *choir*, en latin *cadere :* perte d'un droit.

DÉCIDU, UE, du lat. *deciduus*, formé du verbe *decidere*, tomber.

(*Botan.*) On dit d'un calice qu'il est *decidu*, lorsqu'il tombe après la fécondation ; une partie du tube peut persister, et le limbe être *décidu.*

Il se dit dans le même sens de toutes les autres parties, même accessoires de la fleur.

On le dit des feuilles qui tombent avant la nouvelle feuillaison.

On dit *plantes à feuilles décidues*, par opposition aux *plantes toujours vertes.*

DÉCI, du grec δέκα (*deka*) dix.

(*Métrol.*) terme des nouvelles mesures ; annexe ou prénom qui dans la composition désigne une unité de mesure dix fois plus petite que l'unité génératrice.

DÉCIGRAMME, s. m. composé de δέκα (*deka*), et de γραμμα (*gramma*) grame.

(*Métrol.*) Poids nouveau, vulgairement appelé *grain*, égal à la dixième partie d'un gramme. En poids de marc, le poids du *décigramme* est d'un grain sept huitièmes. Il est destiné à peser des matières précieuses.

DÉCILITRE, s. m. formé du grec δέκα (*deka*), et de λίτρα (*litra*), litre.

(*Métrol.*) Nouvelle mesure de

capacité pour les liquides, vulgairement appelée *verre*, contenant la dixième partie du litre ou de la nouvelle pinte, et en mesures anciennes, les sept huitièmes du poisson.

Décilitre est encore une nouvelle mesure de capacité pour les matières sèches, contenant un dixième de *litre*; et en mesures anciennes, près d'un huitième de litron.

DECIMAL, LE, adj. du latin *decem*, dix.

(*Arith.*) On appelle *parties décimales*, *ou fractions décimales*, des fractions dont l'unité est continuellement sous-décuple de l'unité principale.

Quelques auteurs appellent *arithmétique décimale* la partie de l'arithmétique qui traite des *fractions décimales*.

De même que dans le système de l'arithmétique ordinaire, en ajoutant ensemble dix unités, on forme une dixaine; en ajoutant ensemble dix dixaines, on forme une centaine; en ajoutant ensemble dix centaines, on forme un mille, ainsi de suite. Semblablement, si l'on conçoit que l'unité soit partagée en dix parties égales, chacune de ces parties formera un *dixième*; que chaque dixième soit partagé en dix parties égales, chacune de ces parties vaudra un *centième*; que chaque *centième* soit partagé en dix parties égales, chacune de ces parties vaudra un *millième*, ainsi de suite: d'où l'on voit qu'à partir de l'unité, les dixaines, les centaines, les mille, etc., forment une suite ascendante de gauche à droite: et les *dixièmes*, les *centièmes*, les *millièmes*, etc., forment une suite descendante de droite à gauche. Les nombres dont ces suites sont composées peuvent donc être exprimés par les mêmes chiffres, en faisant occuper à ces chiffres des places convenables. Alors les *fractions décimales* ne se présentent plus sous la forme des fractions ordinaires, et les opérations que l'on fait pour le calcul des unités principales, ont également lieu pour le calcul des *parties décimales*.

Pour distinguer les parties *décimales* des unités principales, on écrit après celles-ci une virgule; ensuite, après cette virgule, en allant de gauche à droite, on écrit les parties *décimales*. Suivant cet ordre, et les parties *décimales* étant toujours prises comparativement à l'unité principale, le premier chiffre, après la virgule, exprime des *dixièmes*, le second des *centièmes*, le troisième des *millièmes*, ainsi de suite.

DÉCIMATION, s. f. du latin *décimatio*, action de décimer.

(*Discipline milit. anc.*) On appeloit ainsi, chez les Romains, la peine infligée au dixième d'un corps ou d'une légion qui avoit failli.

Lorsque des soldats avoient abandonné leur poste, excité quelque émeute dans le camp, ou s'étoient comportés lâchement dans le combat, le général assembloit toutes les troupes; alors le tribun lui amenoit les coupables et leur reprochoit leur perfidie, leur lâcheté en présence de toute l'armée. Ensuite, mettant leurs noms dans une urne ou dans un casque, il en tiroit cinq, dix ou vingt, suivant leur nombre, et les faisoit passer au fil de l'épée; le reste étoit sauvé.

La *décimation* est encore en usage dans les armées européennes, pour un corps qui a lâché le pied ou qui s'est révolté.

DÉCIME, ou DÉCIMES, en lat. *decimus*, dixième.

(*Hist. eccl.*) Ce que les ecclésiastiques payoient au roi pour les besoins de l'État.

(*Monnaies*) Nouvelle monnaie; la dixième partie du franc, et de la valeur de 2 s. 2 dixièmes de denier tournois.

DÉCIMÈTRE, s. m. formé du grec δεκα (*deka*), dix, et de μετρον (*metron*), mesure, mètre.

(*Métrol.*) Nouvelle mesure linéaire, vulgairement appelée *palme*, nom que les anciens donnoient à une mesure de quatre doigts, parce que c'est en effet une ligne à-peu-près égale à la largeur de quatre doigts de la main d'un homme de stature moyenne, à l'endroit de leur naissance.

Le *décimètre* est égal à la dixième partie du *mètre*, et, en mesures anciennes, à 3 pouces 8 lignes.

Décimètre carré, ou, en termes vulgaires, le *palme carré*; mesure de superficie égale à un centième de *mètre carré*, et, en mesures anciennes, à 15 pouces deux tiers carrés.

Décimètre cube, ou *palme cube*; mesure de solidité, égale à un millième de *stère* ou mètre cube, et, en mesures anciennes, à 50 pouces cubes environ.

DÉCISTÈRE, s. m. du gr. δέκα (*deka*), dix, et de στερεος (*stéréos*), solide, d'où l'on a fait stère. *V.* ce mot.

(*Métrol.*) Le *décistère*, et, en termes vulgaires, la solive, nom qui étoit précédemment consacré à désigner une mesure de solidité à-peu-près semblable pour le mesurage des bois de charpente, est une nouvelle mesure de solidité, égale à la dixième partie du *stère*, et, en mesures anciennes, presque égale à la solive de trois pieds cubes. Elle est destinée à mesurer le bois de chauffage et de charpente.

DECLAMATION, s. f. du latin *declamatio*, formé de la particule augmentative *dé* et de *clamo*, parler à haute voix : l'action de parler à haute voix, de déclamer.

(*Diction*) La *déclamation* est l'art de rendre le discours. *Chaque mouvement de l'ame*, dit Cicéron, *a son expression naturelle dans les traits du visage, dans le geste et dans la voix.*

Il y a autant de sortes de *déclamations* que de passions différentes : la *déclamation* est relative à notre caractère et à notre situation; enfin, elle dépend des lieux. Le barreau, la chaire, le théâtre ont leur *déclamation* propre.

Déclamation se prend quelquefois en mauvaise part pour exprimer une fausse éloquence, une affectation de termes pompeux et figurés dans un ouvrage, dans un sujet qui ne le comporte pas.

Il se dit aussi pour invective, et l'on dit dans ce sens, qu'un *Factum* ou Mémoire ne contient aucune raison solide, que c'est une *déclamation* continuelle contre sa partie.

(*Musique*) *Déclamation* se prend en musique, pour l'art de rendre, par les inflexions et le nombre de la mélodie, l'accent grammatical et l'accent oratoire. *Voy.* ACCENT, RECITATIF.

DÉCLIN, s. f. du latin *declino*, formé du grec εκκλινειν (*ekklinein*), décliner, décheoir, baisser, dérivé de κλινω (*klinô*), incliner : l'état d'une chose qui penche vers sa fin.

(*Méd.*) Le tems d'une maladie en général, ou d'un paroxisme en particulier, dans lequel la nature gagne le dessus sur la maladie, et où il se fait une rémission des symptômes à la suite du plus haut période de la maladie.

(*Jardin.*) Etat de la sève lorsqu'elle cesse d'être abondante. Certaines greffes ne doivent être faites qu'au *déclin* de la sève.

(*Astr.*) *Déclin de la lune. V.* DÉCOURS.

DÉCLINAISON, s f. même origine que DECLIN.

(*Astron.*) Distance d'un astre à l'équateur, soit vers le nord, soit vers le sud.

La *déclinaison* est boréale, si l'astre est dans l'hémisphère boréal, et australe, dans l'hémisphère austral.

La *déclinaison* se mesure sur un grand cercle, qui, passant par les pôles du monde et le centre de l'astre, est perpendiculaire à l'équateur, et le coupe en deux points diamétralement opposés.

Les cercles sur lesquels on mesure la *déclinaison* d'un astre quelconque ne peut pas être plus grande que de 90 degrés, d'où il suit qu'un astre qui se trouve dans l'équateur n'a point de *déclinaison*, et que celui qui seroit précisément au pôle de l'équateur en auroit 90 degrés.

La *déclinaison*, en astronomie, est la même chose que la latitude en géographie.

Parallaxe de déclinaison; c'est l'arc du cercle de *déclinaison* qui mesure la quantité dont la *déclinaison* d'un astre est augmentée ou diminuée par la parallaxe de hauteur. *V.* PARALLAXE.

Réfraction de déclinaison ; c'est un arc du cercle de *déclinaison* qui mesure la quantité dont la réfraction augmente ou diminue la *déclinaison* d'une étoile. *V.* REFRACTION.

(*Gnomonique*) *Déclinaison d'un plan vertical ;* c'est l'arc de l'horizon, compris entre le premier vertical et la section du plan du cadran avec l'horizon.

(*Physique*) *Déclinaison de l'aimant ;* c'est une propriété qu'a l'aimant de ne pas se diriger toujours exactement au nord et au sud, mais de s'écarter toujours un peu de ces deux points de l'horizon, en se portant, soit du côté de l'est, soit du côté de l'ouest : c'est cet écart qu'on nomme *déclinaison de l'aimant.* Cette *déclinaison* n'est pas constante ; elle varie continuellement, soit pour le tems, soit pour le lieu, et sa variation ne suit aucune loi connue. Plusieurs grands physiciens ont tenté de donner des raisons physiques de cette déclinaison, mais il n'y a dans leurs explications rien de démontré, ni même rien de satisfaisant.

DECLINATOIRE, s. m. même origine que DECLIN.

(*Géométrie pratique*) Instrument dont on se sert pour orienter une planchette sur laquelle on a tracé la direction de l'aiguille aimantée ; le *déclinatoire* ne porte point, comme la boussole, un cercle divisé par degrés : il n'indique que les points nord et sud.

(*Pratique*) *Déclinatoire,* en termes de palais, est une exception que donne le défendeur, et par laquelle il refuse de procéder en la juridiction où il est assigné, et demande son renvoi devant un autre juge.

DECOCTION, s. f. du latin *decoctio,* formé de *decoquere,* faire cuire en bouillant.

(*Pharmacie*) Cuisson d'une ou plusieurs drogues qu'on fait bouillir dans de l'eau-de-vie, du lait, ou dans quelque autre liqueur, pour en extraire la vertu, ou pour les ramollir, en sorte qu'on en puisse tirer les pulpes.

Décoction se dit aussi de la liqueur imprégnée de la vertu des médicamens qu'on y a fait bouillir.

DECOMPOSITION, s. f. composé de la particule négative *dé,* de la préposition *cum,* avec, et de *ponere,* mettre : séparer les parties dont on s'est servi pour faire un mélange.

(*Chimie*) Dissolution, résolution d'un corps mixte dans ses principes.

(*Mathémat.*) L'action de diviser un tout en plusieurs parties.

(*Mécan.*) *Décomposition des forces;* c'est l'action de transformer une puissance qui agit sur un corps, en deux autres puissances. Quand une puissance ne peut exercer toute sa force, à cause d'un obstacle qui l'arrête en partie, il faut la décomposer en deux autres, dont l'une soit entièrement anéantie par l'obstacle, et dont l'autre ne soit nullement arrêtée par l'obstacle ; ainsi, quand un corps pesant est posé sur un plan incliné, on décompose la pesanteur en deux forces ; l'une perpendiculaire au plan, que le plan détruit entièrement ; l'autre parallèle au plan, que le plan n'empêche nullement d'agir. Quand plusieurs puissances agissent de quelque manière que ce puisse être, et se nuisent en partie, il faut les décomposer en deux, ou plusieurs autres, dont les unes se détruisent tout à fait, et les autres ne se nuisent nullement. C'est-là le grand principe de la dynamique.

DECONFITURE, s. f. de l'italien *sconfitta,* déroute, défaite.

(*Art milit.*) Ce mot exprimoit anciennement la déroute générale d'une armée. Il n'est plus d'usage que dans le style familier.

(*Pratique*) C'est l'état où se trouve un débiteur dont les biens saisis sont insuffisans pour payer tous ses créanciers.

DECORATEUR, s. m. de l'italien *decoratore.*

(*Peinture-Architecture*) Un *décorateur* est un artiste qui s'occupe de certains monumens intérieurs des palais, des maisons, des appareils de fêtes publiques, et de ce qu'on appelle proprement décoration de théâtre.

Les Italiens qui ont un goût national très-marqué pour les fêtes, les spectacles, les décorations, comptent un assez grand nombre d'artistes qui se sont distingués en ce genre. Servandoni peut être cité comme un de ceux qui ont le plus illustré parmi nous le double talent de peintre-décorateur et d'architecte-décorateur.

L'art du *décorateur* des théâtres et des lieux renfermés et embellis par l'architecture, est fondé sur la perspective ; il ne peut réussir à produire quelque illusion, sans être versé dans les régles de la perspective linéaire et aérienne.

Le *décorateur* trace par des opérations géométriques et certaines, des lignes inclinées, que, du point d'où elles doivent être aperçues, l'œil du spectateur prendra pour des lignes horizontales ; il emploie des dimensions graduelles de plans qui donneront l'idée d'une étendue, d'une distance qui n'existe pas. Enfin, dans quelques toises auxquelles il est borné, il fait parcourir aux regards trompés, et à l'imagination dont il s'empare, et qu'il conduit à son gré, des espaces quelquefois indéfinis.

La science de la perspective aérienne, sans offrir des régles pratiques absolument aussi positives, s'appuie cependant sur des principes exacts : ses moyens sont les couleurs en détrempe, et la lumière, ou plutôt les lumières dont l'artiste dispose. L'une de ces lumières est celle que le peintre-décorateur suppose éclairer les objets qu'il représente ; la scène entière est un tableau ; cette lumière feinte présente donc les mêmes régles de clair-obscur qu'un peintre doit suivre dans quelque ouvrage de son art que ce soit.

L'autre espèce de lumière est celle dont le peintre-décorateur éclaire réellement ses décorations ; il dispose, pour ainsi dire, d'un astre, ou d'une infinité d'astres lumineux, par le moyen desquels il imite la véritable lumière, celle du jour, autant qu'il est possible à l'art d'imiter la vérité.

DECORTICATION, s. f. composé de la particule *dé*, et de *cortex*, écorce : action d'ôter l'écorce.

(*Pharmacie*) L'action d'ôter l'écorce ou la peau d'une racine, d'un fruit, d'une semence, ou de telle autre chose semblable.

DECOUPER, v. a. composé de la particule extractive *dé*, et de couper, formé, dit-on, du grec κοπτω (*kopeô*), couper : couper en petites parties.

(*Technol.*) En termes de manufactures, *découper* des étoffes, c'est les couper à petites taillades, soit qu'on enlève la pièce, soit qu'on ne l'enlève pas.

Découper une estampe ; c'est, parmi les marchands de gravures, séparer les figures du fond, pour les placer sur un autre fond.

Les fabricans de blonde appellent *découper*, l'action de diviser à la main les centaines qui composent une écale, en tournant la matière autour de deux tournettes.

Les jardiniers disent *découper un parterre en différentes pièces*, pour dire y former différens dessins.

Parmi les boulangers, *découper la pâte*, c'est la bien diviser.

(*Pêche*) *Découper la baleine ;* c'est débiter par morceaux les grandes pièces de lard qu'on enlève du corps de la baleine.

(*Peinture*) Un objet *découpé*, une figure *découpée*, un groupe *découpé*, sont des manières de parler qui désignent dans un ouvrage de peinture, une sécheresse de contours, ou bien une crudité de ton, par l'effet desquelles un objet, une figure, un groupe se détachent du fond du tableau, plus qu'ils ne paroîtroient s'en détacher dans la nature.

La sécheresse du trait provient ou d'une mauvaise habitude de dessiner et de peindre, ou quelquefois aussi du désir qu'a l'artiste de faire paroître la connoissance qu'il a des formes et des contours. S'il s'attache trop à se montrer dessinateur exact, il n'est plus ni assez peintre, ni assez juste observateur des effets du clair-obscur et de l'harmonie.

Si les objets d'un tableau paroissent *découpés* par l'effet du rapprochement et du contact de certaines couleurs trop tranchantes,

c'est un défaut que l'artiste peut éviter, et qui tient aux connoissances plus ou moins réfléchies de l'harmonie colorée.

La troisième cause qui fait paroître les objets d'un tableau *découpé*, est l'obscurité trop forte et trop égale des ombres. La nature des couleurs qu'on emploie pour imiter l'ombre, contribue le plus souvent à ce défaut. Les bruns et les noirs dont se sert le peintre, *poussent.* (*V.* POUSSER), c'est-à-dire, deviennent de plus en plus opaques et foncés: le défaut s'accroît avec le temps, et les objets peints avec les couleurs qui se changent moins, ou qui quelquefois s'affoiblissent, deviennent plus *découpés* qu'ils ne l'auroient été sans cette négligence.

DECOURRANT, TE, adj. formé de la particule négative *dé*, et de *currere*, courir.

(*Botan.*) *Feuille décourrante*, celle dont les deux bords se prolongent avec saillie sur la tige au dessous de son point d'attache.

Il se dit aussi de toute partie qui forme un pareil prolongement sur celle qui la porte.

DECOURS, s. m. du latin *décursus*, formé de la particule négative *dé*, et de *cursus*, cours, dérivé de *curro*, courir.

(*Astron.*) Nom que l'on donne au tems qui s'écoule depuis la pleine lune jusqu'à la nouvelle lune, parce qu'alors la portion de son hémisphère éclairé que la lune nous présente, va toujours en diminuant, jusqu'à ce qu'enfin cet hémisphère nous soit entièrement caché. *Décours* est opposé à *croissant.*

DECOUVERTE, s. f. composé de la particule négative *dé*, et de *couvrir*, *cooperire:* action de découvrir, d'inventer, ou la chose même qu'on a découverte, qu'on a inventée.

(*Sciences et Arts*) il se dit au figuré de tout ce qu'on trouve de nouveau dans les arts et dans les sciences; l'on dit: *On a fait de grandes découvertes en médecine, en physique, en chimie, en astronomie; etc. La découverte des Indes; la découverte d'un nouveau continent.*

(*Art milit.*) *Aller à la découverte*, c'est, en garnison, aller environ à une lieue de la place pour voir ce qui se passe dans la campagne, et y arrêter tout ce qui paroit suspect, soit espions ou partis ennemis, si l'on en peut être le maître.

A l'armée, *aller à la découverte*, c'est aller apprendre des nouvelles de l'ennemi; c'est observer si, entre les différens postes extérieurs, les postes de jour et ceux de nuit, il se trouve des bois, des haies, des fossés, des gués, des défilés ou autre terrein difficile où il pourroit y avoir quelque embuscade, de détacher deux officiers avec quelques cavaliers, pour y fouiller à fond, à droite et à gauche.

(*Marine*) *Etre à la découverte;* c'est être en sentinelle au bout du mât.

Envoyer un bâtiment à la découverte; c'est l'envoyer pour reconnoître la flotte ennemie.

On dit d'une roche qu'elle *découvre*, lorsqu'étant cachée sous les eaux, au tems de la pleine mer, elle se montre hors de l'eau toutes les fois que la marée redescend.

DÉCRÉPITATION, s. f. composé de la particule négative *dé*, et de *crepito*, craquer, pétiller: faire un bruit ou rendre un son éclatant.

(*Chimie*) Il se dit du bruit ou du pétillement que le sel fait pendant qu'on le calcine, ou plus exactement, c'est la prompte séparation des molécules constituantes d'un corps, avec bruit ou pétillement. Ce phénomène est dû à la prompte expansion et vaporisation de l'eau de cristallisation, qui, pour s'échapper, brise les lames du cristal. La marque du sel marin est de décrépiter sur le feu. *Voy.* CRÉPITATION, qui est la même chose.

DÉCRÉPITUDE, s. f. formé du lat. *decrepo*, rendre le dernier souffle, jeter son dernier éclat: par allusion à une chandelle qui décrépite en s'éteignant.

(*Physiologie*) Terme de la vieillesse, ou état de dessèchement de tout le corps, dans lequel tous les vaisseaux acquièrent un tel degré

de solidité, de rigidité, qu'ils font une résistance presque invincible aux fluides qui sont pressés dans leurs cavités, en sorte qu'ils se contractent et se resserrent, pour la plupart, au point que tout le corps devient aride et sans suc; effet naturel de la constitution du corps, dont les parties ayant perdu la flexibilité requise pour entretenir le mouvement qui fait la vie, restent dans l'état de repos.

DECRET, s. m. du latin *decretum*, formé de *decernere*, décerner, régler, ordonner.

(*Hist. ecclés.*) Ce mot s'est dit d'abord, chez les jurisconsultes, de tout ce qui avoit été ordonné par le prince en connoissance de cause. Mais depuis, il a été appliqué aux reglemens et ordonnances des papes, comme on a donné le nom de *canons* à ce qui a été ordonné par les conciles. L'on a encore appelé *décret*, une compilation de *canons*, faite par Burchard de Worms, par Yves de Chartres, par Grotius.

(*Pratique*) *Décret* se dit d'une ordonnance du juge, qui porte ordinairement prise de corps ou saisie de biens.

On appelle *décret d'adjudication*, un jugement qui autorise la vente que l'on fait en justice d'un héritage saisi réellement.

Décret volontaire est une poursuite de saisie et adjudication faite par *décret*, qu'un acquéreur par contrat fait faire sur lui ou sur son vendeur, pour purger les hypothèques que quelqu'un pourroit prétendre sur le bien acquis.

(*Polit.*) *Décret* s'est dit, pendant la révolution, des lois rendues par les assemblées constituante et législative, et par la convention nationale; par la constitution de l'an 8, on a appelé *décret* un projet de loi, adopté au scrutin par le corps législatif, selon les formes constitutionnelles; mais depuis les changemens apportés à cette constitution, *décret* est exclusivement consacré à désigner les actes émanés du conseil privé de l'Empereur.

DECRETALES, adj. et subst., même origine que *décret*.

(*Droit canon.*) *Lettres décrétales*, ou simplement *Décrétales*; ce sont des lettres écrites par les souverains pontifes, et qui sont ainsi appelées, parce qu'elles décident des points de doctrine, et que leurs résolutions ont force de loi dans l'église.

DECRUSEMENT, s. m., pour *décrustation*, formé de la particule extractive *dé*, et du latin *crusta*, croûte: enduit, vernis, enveloppe.

(*Manuf.*) Action de débarrasser la soie de son vernis. Cette opération consiste à la faire bouillir dans du savon pour la dégager, à la laver et à la laisser tremper ensuite dans un bain froid, avant de la mettre à la teinture.

DECUPLE, s. m. du latin *decuplus*.

(*Arith.*) Relation ou rapport entre une chose et une autre, qu'elle contient dix fois: ainsi 20 est *décuple* de 2. Il ne faut pas confondre *décuple* avec *décuplé*: une chose est à une autre en raison *décuple* lorsqu'elle est dix fois aussi grande; et deux nombres sont en raison *décuplée* de deux autres nombres, lorsqu'ils sont comme la racine dixième de ces nombres: ainsi 2 est à 1, en raison décuplée, de 2 dixièmes à 1; car la racine dixième de 2 dixièmes est 2. *V.* RACINE.

DECURIE, s. f. formé du latin *decem*, et de *curia*.

(*Hist. rom.*) On appeloit ainsi chez les Romains une troupe de dix soldats, ou de dix autres hommes, sous un officier qu'on nommoit *décurion*. La cavalerie romaine étoit rangée par *décuries*. Romulus divisa chacune des trois tribus du peuple en dix centuries, et chaque centurie en dix *décuries*, à laquelle commandoit un *décurion*.

(*Instruct. publ.*) On a aussi appelé *décuries*, dans certains colléges, des troupes de dix écoliers qui avoient chacun un écolier nommé *décurion* à leur tête.

DECURSIF, adj. du lat. *decursivus*, composé de la particule négative *dé*, et de *curro*, courir.

(*Botan.*) *Style décursif*, celui qui paroissant partir du sommet

même de l'ovaire, descend en rampant sur un de ses côtés, jusqu'au point correspondant au hile de l'ovule. La *rivinie* a un style *décursif*.

DECUSSATION, s. f. formé du lat. *decussis*, dixaine, ou plutôt la figure X, qui représente la dixaine en chiffres romains, autrement sautoir; l'action de diviser en forme d'X ou en sautoir.

(*Optique*) Croisement des rayons de lumière. On appelle *point de décussation* le point où plusieurs rayons de lumière se croisent, tels que le foyer d'une lentille, d'un miroir, etc. Il y a aussi une décussation des rayons, au-delà du cristallin, sur l'organe de la vue, quand la vision est distincte.

DÉDICACE, s. f. formé du latin *dedicare*, composé de la préposition *de*, et de *dico*, offrir de bouche, dédier.

(*Cérém. relig.*) Consécration d'un temple, d'un autel, d'une statue, etc. en l'honneur de quelque divinité. L'usage des *dédicaces* est de la plus haute antiquité. Nabuchodonosor fit la *dédicace* de sa statue; Pilate *dédia* dans Jérusalem des boucliers dorés à Tibère. Tacite parle de la *dédicace* du Capitole rebâti par Vespasien.

(*Culte judaïque*) Les Juifs célèbrent tous les ans la dédicace du Temple, faite par Judas Machabée, cent soixante-quatre ans avant l'ère chrétienne.

(*Culte cathol.*) Dans le christianisme, *dédicace* ne se dit que d'une église. Les chrétiens se voyant en liberté sous Constantin, bâtirent partout de nouvelles églises, à la place de celles qui avoient été détruites. Leurs *dédicaces* étoient des fêtes magnifiques. On rassembloit plusieurs évêques pour rendre la cérémonie plus auguste, et on prononçoit des discours sur le but et la fin de cette cérémonie,

On appelle aussi *dédicace*, la fête annuelle qui se fait en mémoire de la consécration d'une église.

(*Littérat.*) *Dédicace* se dit aussi de l'adresse d'un livre qu'on fait à quelqu'un par une épître ou par une inscription qu'on met à la tête de l'ouvrage, et qu'on appelle *dédicatoire*. On dit que l'Arioste et le Tasse ont été très-malheureux en *épîtres dédicatoires*.

DÉFAILLANCE, s. f. formé de la particule *dé*, et du lat. *fallire*, ou *fallere*, dont les Anglais ont fait *fail*: foiblesse, évanouissement.

(*Médecine*) Foiblesse, manque de force, soit par le défaut de vivres, ou par l'épuisement que cause une grande maladie, soit par l'âge, ce qu'on appelle *défaillance* de nature.

(*Chimie*) Résolution d'un sel ou de quelqu'autre matière semblable en liqueur, par l'humidité de l'air; ce qui se fait en l'exposant à la cave, ou dans quelque lieu frais et humide. Le sel de tartre se résout ainsi à la cave en une liqueur qu'on appelle huile de tartre par *défaillance*.

(*Pratique*) Les gens de palais appellent *défaillant* celui qui se laisse juger par défaut en matière civile,

DÉFALQUER, v. a. de l'italien *defalcare*, formé de *falx*, et de *secare*: couper avec la faulx, dont les Espagnols ont fait *defalcar*.

(*Calcul*) Rabattre d'une somme, déduire: ce marchand a beaucoup de biens, mais il faut en *défalquer* ses dettes.

DÉFAUT, s. m. du lat. *deficio*, manquer: non perfection, privation, absence de quelque chose.

(*Pratique*) Omission de quelque chose, et le jugement qui en donne acte.

(*Vénerie*) On dit que *les chiens sont en défaut*, pour dire qu'ils ont perdu les voies de la bête; et qu'*ils ont bien relevé le défaut*, pour dire qu'ils sont bien remis sur les voies.

DÉFECTIF, adj. du lat. *deficere*, manquer.

(*Grammaire*) On appelle verbe *défectif*, celui qui n'a pas tous ses tems ou tous ses modes.

(*Arith.*) *Nombre défectif* est la même chose que *nombre déficient*. *V.* DÉFICIENT.

(*Géom.*) *Hyperboles défectives*; ce sont des courbes du troisième ordre, ainsi appelées par Newton, parce que n'ayant qu'une seule asymptote droite, elles en ont une de moins

que l'hyperbole conique ou appollonienne : elles sont opposées aux hyperboles redondantes du même ordre.

DEFENSE, s. f. du lat. *defendo*, défendre, formé de la préposition négative *dé*, et de *fendo*, (inusité): tuer, protection, soutien, appui qu'on donne à quelqu'un contre ses ennemis, à quelque chose contre ceux qui l'attaquent.

(*Art milit.*) *être en défense;* c'est être en état de se défendre et de résister. On dit dans ce sens : cette redoute est en *défense;* on a mis ce frontin en *défense;* le logement n'est pas encore en *défense.*

Défenses d'une place; ce sont les parties d'une enceinte qui flanquent d'autres parties, comme les parapets, les casemates ou les fausses braies qui regardent ou défendent les postes qui leur sont opposés.

Ligne de défense, celle qui part de l'extrémité du flanc joignant la courtine, pour raser la face du bastion opposé au flanc, lorsqu'il y a une partie qui découvre la face.

(*Pratique*) *Défenses;* on appelle ainsi une pièce d'écriture signifiée par un avoué, et dans laquelle il fait usage des moyens de fait et de droit qu'il croit devoir proposer en faveur du défendeur, contre la demande formée contre lui.

(*Histoire nat.*) *Défenses* se dit aussi des deux dents canines qui sortent de la gueule du sanglier, et dont il se sert pour se défendre et attaquer ses ennemis.

DEFENSIF, adj. même origine que DEFENSE.

L'art défensif, etc.; c'est le commencement du titre d'un ouvrage de M. de Montalembert, dont le but est de démontrer que *l'art défensif* est supérieur à l'offensif, par une nouvelle manière d'employer l'artillerie, et par la suppression totale des bastions, comme étant la principale cause du peu de résistance des places de guerre.

(*Méd.*) *Remèdes défensifs;* ce sont les topiques astringens, fortifians, répulsifs, qu'on applique autour d'une tumeur, d'une plaie, d'un ulcère, ou sur le mal même, en fomentation, en liniment, en onguent, en cataplasme et en emplâtre, pour empêcher le dépôt des humeurs, en arrêter le cours, calmer la violence de la douleur, et *défendre* la partie contre l'impression de l'air.

DEFEQUER, v. a. du lat. *defecare*, formé de la particule extractive *dé*, et de *fex*, *fecis*, lie.

(*Chimie*) Oter les fèces, les impuretés d'une liqueur.

DEFERENT, adj. du latin *deferre*, formé de la particule extractive *dé*, et de *fero*, porter : porter d'un lieu dans un autre, transporter.

(*Astron.*) Un *cercle déférent* étoit, dans l'ancienne astronomie, un cercle qui portoit l'épicycle d'une planète, ou la planète elle-même.

Kepler a depuis changé ces cercles en ellipses, dont le soleil occupe le foyer, et Newton a fait voir, par la gravitation universelle, que les planètes devoient en effet décrire des ellipses autour du soleil.

Déférent des nœuds; c'étoit un cercle ou un orbe qu'on imaginoit dans le ciel pour expliquer la révolution des nœuds de la lune en dix-huit ans.

(*Physiol.*) Les canaux *déférents* sont des vaisseaux qui portent dans les vésicules séminales la semence qui a été séparée dans les testicules.

DEFERLER, v. a. l'opposé de *ferler;* les Anglais disent *furl*, pour *ferler*, et *unfurl*, pour *déferler.* Quant à l'origine de ce mot, les Français et les Anglais s'en font honneur réciproquement.

(*Marine*) *Déferler les voiles;* c'est les délier de dessus la vergue, lorsqu'elles sont serrées ou ferlées, en larguant les garcettes, afin de les tenir prêtes à servir.

Déferler le petit hunier; c'est larguer les garcettes du petit hunier pour le tenir prêt à être déployé. On *déferle* le petit *hunier*, en tirant un coup de canon, pour faire signal de partance, et on le laisse ainsi *déferlé* jusqu'au moment du départ.

DEFEUILLAISON, s. f. du lat. *defoliatio*.

(*Botan.*) Chute, ou tems de la chute des feuilles des plantes ligneuses ou gemmipares. L'époque de la *défeuillaison* n'est pas la même pour les mêmes plantes dans les climats différens.

DÉFICIENT, adj. du lat. *deficio*, manquer, avoir faute.

(*Arithmét.*) Les nombres *déficiens* sont ceux dont les parties aliquotes ajoutées ensemble, font une somme moindre que le tout dont elles font partie. Tel est le nombre 8 dont les parties aliquotes 1, 2, 4, prises ensemble, ne font que 7. *V.* ABONDANT.

DÉFICIT, s. m. mot emprunté du lat. *déficio* et qui signifie *ce qui manque*.

(*Pratique, banque et finances*) Une pièce d'un inventaire est en *déficit*. Une somme est en *déficit* dans la caisse d'un banquier. Il y a un *déficit* dans les revenus de l'État.

DÉFILE, s. m. de *file*, parce que l'on ne peut y passer qu'à la *file*.

(*Art milit.*) Chemin si serré que des troupes qui sont en marche n'y peuvent passer qu'en faisant un petit front; ce qui donne moyen à l'ennemi de les arrêter facilement, et de les charger avec d'autant plus d'avantage que celles de la tête et de la queue ne peuvent se secourir.

DÉFINITION, s. f. du latin *definire*, composé de la préposition *de* et de *finis*, limite; ce qui signifie proprement marquer les bornes et les limites d'une chose.

(*Logique*) *Définition*, en logique, est l'explication de la nature d'une chose, par son genre et par sa différence.

(*Mathém.*) *Définition*, en mathématiques, est l'explication du sens ou de la signification d'un mot, ou d'une énumération de certains caractères qui suffisent pour distinguer la chose *définie* de toute autre chose.

(*Histoire natur.*) En histoire naturelle, *définition* est l'exposition courte et précise des principales qualités propres et distinctives d'une chose qu'on veut faire connoître et discerner de toute autre.

(*Diction*) En rhétorique, la *définition* est un lieu commun propre à la preuve; elle consiste à expliquer la nature du sujet que l'on traite. L'orateur ne se borne pas, comme le philosophe, à expliquer strictement le genre et la différence de la chose qu'il définit, il n'omet aucun des traits essentiels qui la caractérisent, et il en parcourt les principales circonstances. C'est ainsi que Cicéron définit l'histoire, *la lumière des tems, le dépositaire des événemens, le témoin fidèle de la vérité, la source des bons conseils et de la prudence, la règle de la conduite et des mœurs.*

DÉFLAGRATION, s. f. du latin *deflagratio*, formé du lat. *deflagro*, brûler.

(*Chimie*) Inflammation d'un corps minéral avec un sulphureux qui se fait dans un creuset, pour le purifier de ce qu'il a de plus grossier.

DÉFLEGMATION, du latin *dephlegmatio*, formé de la particule extractive *dé*, et de *phlegma*, flegme, eau.

(*Chimie*) Rectification par laquelle on dégage les liqueurs, particulièrement les esprits, de tout leur flegme ou eau, en les distillant ou les cohobant.

DÉFLEXION, s. f. du lat. *deflexus*, dérivé de *deflecto*, courber.

(*Physique*) Action par laquelle un corps se détourne de son chemin, en vertu d'une cause étrangère et accidentelle, ou, si l'on veut, *déflexion* se dit du détour même.

Déflexion des rayons de lumière; c'est cette propriété des rayons que Newton a nommée inflexion, et d'autres *diffraction*. Elle consiste en ce que les rayons de lumière, qui rasent un corps opaque, ne continuent pas leur chemin en droite ligne, mais se détournent en se pliant, et se plient d'autant plus qu'ils sont plus proches du corps. Il paroît que le père Grimaldi, jésuite, est le premier qui ait remarqué cette propriété; mais

Newton l'a examinée beaucoup plus à fond.

DEFRICHEMENT, s. m. du lat. *defricare*, ouvrir, ou de *defruticare*, arracher des fruits.

(*Agric.*) Le *défrichement* est ce qu'on fait pour mettre en valeur une terre inculte.

On a beaucoup écrit sur les *défrichemens*, sur la meilleure manière de les faire, et sur les avantages et les inconvéniens qui en résultent. Ceux qui ont le plus d'expérience dans ce genre de culture prétendent que le *défrichement* des terres incultes présente plus de ressources, des bénéfices plus considérables et plus assurés qu'une culture ordinaire et réglée. La manière la plus avantageuse de *défricher* est de commencer par diviser les terres, les clorre, les nettoyer, les fumer; de bâtir et de cultiver chaque année un nombre déterminé d'arpens, et de finir par les donner à ferme après un certain cours de culture.

Les difficultés dans ces sortes d'entreprises proviennent ordinairement de ce qu'en beaucoup d'endroits les landes sont communes en totalité ou en partie, et qu'il est impossible de les clorre. Les baux trop courts sont encore un obstacle presque insurmontable au succès des *défrichemens*; il n'y a point de fermier qui se livre de bonne foi et sans réserve aux soins et aux travaux qu'exige un *défrichement*, s'il n'a pas l'assurance de jouir pendant un long terme.

Les avantages sont très-grands et au-dessus de ceux de la culture ordinaire. D'après les calculs les plus exacts, il est démontré que les *défrichemens* faits avec intelligence ont rendu, au bout de trois ans, leurs premières dépenses, et que la rente a été toute entière en bénéfice.

DEFTECDAR, s. m. mot turc, composé de *defter*, livre, cahier, mémoire, registre, suivi vraisemblablement du grec διφθερα, peau, parchemin, et de *dar*, mot turc et persan, qui signifie celui qui tient, *capiens*, *tenens*; mot à mot celui qui tient les livres de recette et de dépense du grand-seigneur.

(*Hist. turque*) Grand-trésorier ou intendant des finances de l'empire ottoman. C'est le *defteedar* qui reçoit les revenus du grand-seigneur, qui paye ses troupes, et qui règle toutes les dépenses nécessaires pour les affaires publiques; il a séance au divan; ses ordres sont exécutés comme ceux du sultan, et la suite de ses officiers n'est guères moins considérable que celle du grand-visir, dont il est ordinairement la créature.

DEGEL, s. m. composé de la particule négative *dé*, et de *gelo*, geler.

(*Physique*) Fonte de glace qui, par la chaleur qui se ranime dans l'air, reprend l'état de liquidité, de même que la perte que l'eau fait d'une portion de la matière du feu qui la pénètre, la fait passer de l'état de liquidité à celui de glace, de même aussi une nouvelle introduction de la matière du feu dans la glace, la fait passer de l'état de solidité à celui de liquidité. Les causes générales de cette chaleur ranimée, sont le retour du soleil vers notre hémisphère, ses rayons plus directs, une moindre épaisseur d'atmosphère, et des vapeurs qu'ils auront à traverser, les vents chauds ou tempérés et humides qui viennent des régions du Midi, et, plus que tout le reste, le relâchement des parties extérieures du terrein, par une sortie plus abondante des vapeurs intérieures, qui émanent du fond de la terre, ou du centre du globe.

DEGLUTITION, s. f. du latin *deglutire*, avaler, engloutir.

(*Physiol.*) Action par laquelle on avale les alimens. C'est une fonction de l'œsophage qui reçoit les alimens, et les conduit promptement dans l'estomac.

DEGRADATION, s. f. composé de la particule négative *dé*, et du lat. *gradatio*: l'action de monter par degrés; l'action de descendre, de décroître par degrés.

(*Peinture*) La *dégradation* des couleurs et des lumières est le grand moyen qu'emploie l'art de la peinture lorsqu'il imite les objets visibles, pour peindre le relief qu'ont ces objets dans la na-

ture, pour marquer les distances qui les séparent, pour indiquer les plans sur lesquels ils se trouvent placés, et enfin pour donner l'idée de l'air même qui les environne, et qui, bien qu'invisible, en modifie sensiblement les apparences.

Les lois et le procédé de la lumière exigent qu'il n'y ait véritablement, dans un objet éclairé, qu'un point où cette lumière frappe plus directement : en partant de ce point, la lumière, ainsi que la couleur qui reçoit d'elle ses modifications, se *dégradent* ou se *graduent* en raison des plans, mais par des progressions multipliées et si inappréciables à notre organe visuel, que les regards les plus attentifs et les plus perçans ne peuvent fixer les limites de chacune d'elles.

Les peintres occupés à les observer, parviennent insensiblement à les distinguer, non pas avec une précision géométrique, ce qui est impossible ; mais assez sensiblement pour les imiter, autant que l'art l'exige et le comporte.

(*Pratique*) *Dégradation*, dans le sens de destitution ignominieuse est également formé du lat. *gradus*, mais dans le sens figuré de grade, dignité, emploi.

Les plus anciens peuples étoient dans l'usage d'ôter aux personnes consacrées au culte divin toutes les marques extérieures de leur caractère, lorsqu'elles étoient condamnées à des peines afflictives ou infamantes. Chez les Romains, les Vestales n'étoient point condamnées à mort, que les pontifes ne les eussent dégradées, en leur arrachant les bandelettes et les autres ornemens du sacerdoce. Parmi les Juifs, on dégradoit les prêtres qui avoient commis quelque crime. Autrefois, en France, on ne faisoit pas mourir un ecclésiastique, sans qu'il eût été dégradé par un ou plusieurs évêques ; mais les délais qu'entraînoit cette dégradation étant préjudiciables à la vindicte publique, on commença à en négliger la formalité au commencement du dix-septième siècle.

La *dégradation* d'un officier, d'un homme en place se faisoit chez les Romains, en privant les délinquans de leur grade, et en leur en donnant un plus éloigné. En France la *dégradation* d'un officier, d'un gentilhomme étoit anciennement accompagnée de cubeaucoup de cérémonies. La plus rieuse est celle qui fut pratiquée, du tems de François Ier contre le capitaine Frauget, qui avoit rendu lâchement Fontarabie.

DEGRÉ, s. m. du latin *degressus*, formé de *degredior*, descendre.

(*Archit.*) Escalier, partie d'un bâtiment qui sert à monter et à descendre ; *degré* se dit aussi de chaque marche d'un escalier.

(*Physique*) *Degré de chaleur* ; ici le mot *degré* s'emploie au figuré pour exprimer l'augmentation ou diminution de chaleur marquée par une des divisions du thermomètre appelées *degrés*.

On appelle aussi *degrés* les différentes divisions du baromètre, de l'hygromètre, etc. qui servent à mesurer la pesanteur, l'humidité, etc. de l'air.

(*Chimie*) On dit, en chimie, savoir donner le *degré* de feu, c'est-à-dire, savoir à quel point il faut que le feu soit ardent, pour bien faire l'opération qu'on se propose. Les anciens chimistes divisoient le feu en quatre *degrés* : aujourd'hui les divisions du thermomètre servent à régler les *degrés* de chaleur.

(*Méd.*) Les médecins galénistes se servent encore du mot *degré* pour exprimer une certaine extension des qualités élémentaires des alimens et des médicamens, savoir ; le chaud, le froid, le sec et l'humide. Ils divisent cette extension en quatre *degrés*, et ils disent que les médicamens et les alimens sont froids ou chauds, secs ou humides, au premier, au second, au troisième, au quatrième *degré*.

(*Géom.*) *Degré*, en géométrie, signifie la 360.e partie d'une circonférence du cercle. *V.* CERCLE.

Il y a apparence qu'on a pris 360 pour le nombre des *degrés* du cercle, parce que ce nombre, quoiqu'il ne soit pas fort considérable, a cependant beaucoup de diviseurs.

Degré s'emploie aussi en parlant de la mesure des angles ; et la raison pourquoi on mesure un angle quelconque par les *degrés* ou parties d'un cercle, c'est que la courbure du cercle est uniforme et parfaitement la même dans toutes ses parties, ensorte que des angles égaux dont le sommet est au centre d'un cercle, renferment toujours des arcs parfaitement égaux de ce cercle.

Degré de la terre ; un *degré* de la terre seroit la 360.e partie de la circonférence, si elle étoit parfaitement sphérique, et dans ce cas-là tous les *degrés* seroient égaux ; car les deux rayons tirés des deux extrémités de chacune de ces 360.e parties au centre de la terre, y feroient un angle d'un *degré*. Mais la terre étant un sphéroïde aplati vers les pôles, on n'a aucun moyen de mesurer par observation sur la surface de la terre, l'étendue d'un arc compris entre ces deux rayons, qui font un angle d'un *degré* ; c'est pourquoi l'on regarde comme un *degré* de la terre, la portion de sa circonférence qui répond à un *degré* du ciel. Or, un *degré*, ainsi mesuré, est un angle qui n'a point son sommet au centre de la terre, mais au point de concours des verticales tirées des deux extrémités du *degré* perpendiculairement à la terre. Le *degré* du sphéroïde terrestre est donc l'espace qu'il faut parcourir sur la terre, pour que la ligne verticale ait changé d'un *degré*.

Mais cet espace dans le sphéroïde aplati, doit être plus ou moins grand, suivant les différens *degrés* de latitude : il doit être d'autant plus court que la convexité ou la courbure de la terre est plus grande ; et dans les endroits les plus aplatis de la terre, cet espace doit être plus long. En effet, les *degrés* que l'on a mesurés à différentes latitudes se sont trouvés d'autant plus courts qu'ils étoient plus près de l'équateur, et d'autant plus longs qu'ils étoient plus près des pôles, ce qui a prouvé démonstrativement l'aplatissement de la terre vers ses pôles. Le *degré* de la terre auprès de l'équateur a été trouvé de 110,577 mètres un quart (56,753 toises) ; celui qui a été mesuré entre Paris et Amiens, à 49 *degrés* 23 min. de latit. moyenne, a été trouvé de 111,198 mètres un quart (57,072 toises) ; celui qui a été mesuré sous le cercle polaire à 66 *degrés* 20 minut. de latit., a été trouvé de 111,880 mètres 3 quarts (57,422 toises).

(*Système nouveau métrique*) C'est par la valeur d'un *degré* du méridien qu'a été fixée la nouvelle mesure française qui sert de base à tout le système métrique. Toutes les mesures du système métrique, adopté par la République sont rapportées à une base unique prise dans la nature, le quart du méridien terrestre, et les divisions de ces mesures sont toutes assujeties à l'ordre décimal employé dans notre arithmétique.

Le *degré* géographique est divisé en 10 myriamètres. Le cercle s'y devise en 100 *degrés*, et le *degré* en 100 minutes. Le *degré* métrique vaut, en ancienne division, 54 minutes ; le *degré* terreste, ou *degré* décimal, est une nouvelle mesure linéaire égale à la centième partie de la distance de l'équateur au pôle, ou du quart du méridien terrestre. Ce *degré* a pour longueur 100,000 mètres, et contient 307,945 pieds 8 dixièmes de pied. Cette mesure est destinée à mesurer les très-grandes distances itinéraires. *V.* MESURE.

(*Musique*) On appelle *degré*, en termes de musique, la différence de position ou d'élévation qui se trouve entre deux notes placées dans une même portée, sur la même ligne, ou dans le même espace ; elles sont au même *degré* ; et elles y seroient encore quand même l'une des deux seroit baissée ou haussée d'un semi-ton, par un dièse ou par un bémol. Au contraire elles pourroient être à l'unisson, quoique posées sur différens *degrés*, comme l'*ut* bémol et le *si* naturel ; le *fa* dièse et *sol* bémol, etc.

(*Jurisprud.*) *Degré de parenté* ; c'est la distance qui se trouve entre ceux qui sont joints par les liens du sang. Il y a deux manières de compter les *degrés* de parenté, l'une

l'une enseignée par le droit civil, l'autre par le droit canon. La première est observée pour les successions, la seconde pour les mariages.

Dans l'une et l'autre manière, la parenté est composée de deux lignes, la directe et la collatérale.

La ligne directe comprend tous les ascendans et tous les descendans. On y compte autant de *degrés* qu'il y a de générations, dont on en retranche toujours une. Ainsi le père et le fils sont au premier *degré*; l'aïeul et le petit-fils au second *degré*; le bisaïeul et l'arrière-petit-fils, au troisième *degré*, etc.

Pour compter les *degrés* en ligne collatérale, suivant le droit civil, il faut toujours remonter, de part et d'autre, à la souche commune, de laquelle les parens dont on veut trouver le *degré* sont descendus, compter autant de *degrés* qu'il y a de personnes, à l'exception de celui qui fait la souche commune, qui ne se compte jamais.

Degré d'affinité; c'est la distance qui se trouve entre deux personnes alliées par mariage, ou par une conjonction illicite; l'affinité suit la parenté pour la computation des *degrés*; de sorte que tous les parens du mari sont tous alliés de la femme au même *degré* qu'ils sont parens du mari, et *vice versâ*.

L'affinité en ligne collatérale empêche le mariage aux mêmes *degrés* que la parenté; mais le pape peut en accorder la dispense.

Degré de jurisdiction; c'est la supériorité qu'une jurisdiction a sur une autre.

(*Chevalerie*) *Degré de noblesse*; c'est, dans les pays où l'on connoît la noblesse, la distance qu'il y a d'une génération à l'autre, depuis le premier qui a été ennobli. On ne compte ces *degrés* qu'en ligne directe, ascendante ou descendante. L'ennobli fait, dans sa ligne, le premier *degré*; les enfans le second, les petits enfans le troisième, etc.

DEGREER, v. a. contraction de *désagréer*, composé de la particule négative *dé*, et de agréer, en lat. *adgratare*.

(*Marine*) *Dégréer* un vaisseau; c'est en ôter les agrès pour le désarmer. On dit qu'un vaisseau est *dégréé*, lorsqu'il est dépouillé de tous ses cordages; on le dit aussi d'un vaisseau qui, dans un combat ou dans une tempête, a perdu quelques-uns de ses principaux agrès.

DEGUERPIR, v. a. composé de la particule négatige *dé*, et de guerpir, qui pourroit venir de *werpir*, en allemand, *werp*, qui signifie mettre en possession, et auquel, avec la préposition *dé*, on auroit donné un sens opposé; ce qui est ordinaire dans la langue française.

(*Pratique*) Abandonner ou délaisser un héritage à celui auquel on est redevable de quelque charge foncière, pour s'exempter de cette charge.

L'effet du déguerpissement est qu'à l'instant le détenteur cesse d'être propriétaire de l'héritage, et que la propriété en retourne au bailleur.

DEHISCENCE, s. f. formé du latin *dehisco*, s'entr'ouvrir, s'épanouir.

(*Botan.*) C'est, en parlant d'une plante, la manière dont s'ouvre une partie close de toute part

DEHORS, adv. composé de la particule *de*, et du latin *foris*. Les Languedociens disent *defore*: hors de, opposé à dedans.

(*Marine*) *Dehors*, en parlant des voiles, exprime la situation des voiles, quand elles sont étendues au vent, déferlées ou appareillées.

Toutes voiles dehors; c'est la position d'un vaisseau qui a mis au vent toutes les voiles qu'il peut appareiller.

Dehors signifie encore, hors du port, ou en pleine mer.

Mettre dehors; c'est sortir du port, et faire route pour la pleine mer.

(*Art milit.*) *Dehors*, au substantif, signifie, en termes de fortification, des pièces détachées, des ouvrages extérieurs, ou des travaux avancés.

Les *dehors* sont des ouvrages qui

couvrent le corps de la place, du côté de la campagne, comme les ravelins, les demi-lunes, cornes, tenailles, couronnes, queues d'hyronde, enveloppes, et semblables.

DE-INCLINANT, ou DE-INCLINÉ, adj. formé de la particule négat. *dé*, et de INCLINER. *V.* ce mot.

(*Gnomonique*) Cadrans qui déclinent et inclinent, ou réclinent tout à la fois, c'est-à-dire, qui ne passent ni par la ligne du zénith, ni par la commune section du méridien avec l'horizon, ni par celle du premier vertical avec l'horizon. Ces cadrans sont peu en usage.

DEJECTION, s. f. composé de la particule extractive *dé*, et de *jacio*, jeter : l'action de lancer, jeter dehors.

(*Méd.*) Evacuation des excrémens par l'anus. Il se dit aussi des excrémens même.

(*Astrol.*) *Déjection*, ou la chute d'une planète, est, en astrologie, le signe opposé à celui où elle auroit le plus d'influence.

DÉLAI, s. m. du lat. *dilatum*, qu'on a dit pour *dilatio*.

(*Pratique*) Tems accordé par la loi, ou par le juge, ou par les parties, pour faire ou donner quelque chose.

Délai fatal ou *péremptoire;* c'est celui qui est préfix, sans espérance de prolongation.

Délai de grâce; celui qui est accordé par le juge ou par les parties, au-delà du *délai* ordinaire.

DÉLAISSEMENT, s. m. composé de la particule *dé*, et du lat. barb. *laxare*, laisser.

(*Pratique*) Abandonnement de quelque chose, d'un héritage, etc. On distingue plusieurs sortes de *délaissemens;* la renonciation à une succession ou à une communauté de biens; le désistement d'un héritage; le déguerpissement, etc.

(*Commerce maritime*) *Délaissement* se dit aussi de l'abandon que les propriétaires font en justice des effets qu'ils ont fait assurer sur un vaisseau, ou du vaisseau lorsqu'il est perdu, ou qu'on n'en a pas de nouvelles après un certain tems.

L'acte de *délaissement* est celui par lequel un négociant, qui a fait assurer des marchandises sur quelque vaisseau, ou le vaisseau en entier, abandonne à l'assureur les effets pour lesquels l'assurance a été faite, avec la sommation de lui payer la somme qu'il avoit fait assurer.

DÉLÉGATION, s. f. composé de la particule extractive *dé*, et de *lego*, léguer, transporter : l'action de déléguer, céder, transporter quelque chose à un autre, ou substituer un autre à sa place.

(*Pratique*) *Délégation* est, en général, l'acte par lequel celui qui délègue, substitue quelqu'un à sa place.

En parlant d'un débiteur, c'est la cession ou transport qu'il passe au profit de son créancier, en lui donnant à prendre le paiement de son dû sur une autre personne.

DELESTAGE, s. m. composé de la particule extractive ou négative *dé*, et de *lestage*, formé de l'allemand *last*, charge, fardeau, dont les Hollandais ont fait *lastagie*, et les Anglais *lastage* ou *ballast*, pour le lest d'un vaisseau. *V.* LEST, LESTAGE.

(*Marine*) L'action de décharger le *lest* d'un vaisseau. Le *lestage* et *délestage* sont assujettis à des règles dont le but est la conservation des ports.

On appelle *bateau délesteur*, un bateau employé à transporter le *lest* hors du vaisseau.

DÉLIBATION, s. f. du latin *delibatio*, formé de *delibo*, entamer, diminuer, amoindrir : l'action de diminuer quelque chose.

(*Pratique*) Distraction; le legs appelé *délibatio hereditatis*, est celui qui se prend sur la masse des biens de la succession.

DÉLICATESSE, s. f. directement de l'italien *delicatezza;* on disoit anciennement *déleitança*, pour *délicatesse*, et délicteux pour délicat : tous ces mots ont été formés du latin *deliciæ*, délices : qualité d'une chose délicieuse, exquise, agréable au goût.

(*Diction.*) La *délicatesse* du sentiment et de l'expression appar-

tient à la sagacité de l'ame, comme la finesse appartient à la sagacité de l'esprit. La délicatesse de l'expression consiste à imiter celle du sentiment, et pour cela, il suffit qu'elle soit naïve et simple. Rien n'est plus ingénieux que le naturel de cette épigramme de l'anthologie, si bien traduite par Voltaire; Laïs déposant son miroir dans le temple de Vénus:

Je le donne à Vénus puisqu'elle est toujours belle.
Il redouble trop mes ennuis.
Je ne saurois me voir dans ce miroir fidèle,
Ni telle que j'étois, ni telle que je suis.

(*Technologie*) Le mot *délicatesse*, appliqué aux arts, signifie quelquefois ce qui est composé de parties fines, déliées et fragiles, travaillées avec peine, et rapprochées avec adresse par l'ouvrier.

Quelquefois, sans désigner en aucune façon la foiblesse ou la fragilité des parties, on le dit des ouvrages qui demandent dans l'ouvrier une grande adresse, une grande légèreté de main. Et l'on dit dans ce sens *sculpture*, *ciselure*, *gravure délicate*.

(*Peinture*) *Délicatesse* peut se dire d'un petit tableau qui doit être considéré de fort près, et dans lequel l'auteur s'est proposé de plaire par un *pinceau délicat*. On loue un tableau de fleurs, en disant qu'il est peint *délicatement*, que la touche en est *délicate*. Dans ce genre, le mérite de l'artiste est d'exprimer la *délicatesse* des objets qu'il représente. Il ne faut pas confondre *soigné* avec *délicat*. Le soigné n'est pas toujours *délicat*, mais le *délicat* est toujours soigné.

DÉLINEATION, s. f. composé de la particule extract. *dé*, et de *linea*, ligne: l'action de tirer des lignes.

(*Archit. Mécan.*) Description faite avec de simples lignes, de simples traits. *Ce plan* n'est pas encore en sa perfection, ce n'est que sa première *déliné tion*.

DÉLIQUESCENCE, s. f. du lat. *deliquesco*, se liquéfier, devenir liquide.

(*Chimie*) Propriété qu'ont certains corps de s'emparer de l'humidité de l'air qui les environne, et de se résoudre en liqueur, au moyen de cette humidité.

C'est la même chose que DEFAILLANCE; on dit aussi dans le même sens, *délique*, *déliquium*.

DÉLIRE, s. m. formé du latin *déliro*, composé de la particule extractive *de*, et de *liro*, sillonner: mot à mot s'écarter du sillon.

(*Méd.*) Aliénation d'esprit, imagination et raison dépravées, avec fièvre et sans fièvre. Il y a plusieurs espèces de *délire*: la phrénésie, la léthargie, la manie, la mélancolie, la stupidité ou démence, la fureur utérine, la misantropie, la cynanthopie, la rage, le tarentisme.

DELIT, s. m. du lat. *delictum*.

(*Pratique*) faute commise au préjudice de quelqu'un

Les délits peuvent offenser l'intérêt public ou celui des particuliers; de là les *délits* publics et les *délits* privés.

(*Archit.*) On emploie par métaphore le mot *délit*, pour désigner le côté d'une pierre différent de celui qu'elle avoit dans la carrière, pour dire qu'elle est hors de son assiète ordinaire; de là l'expression *déliter*, pour poser une pierre hors de son lit, ne pas la mettre de plat, telle qu'on la pose ordinairement.

DELITESCENCE, s. f du latin *delitescere*, se cacher.

(*Méd.*) Reflux subit de l'humeur morbifique, de dehors en dedans, qui fait disparoître tout d'un coup une tumeur.

DELTA, s. m. du grec δέλτα, nom de la quatrième lettre de l'alphabet grec, et qui a la forme d'un triangle.

(*Géogr.*) Les Grecs ont donné ce nom à la partie de la Basse-Egypte, qui est renfermée entre les sept bouches du Nil, depuis sa séparation jusqu'à la mer, parce qu'elle a la figure de la lettre *delta*, Δ, ou d'un triangle. Quelques géographes modernes ont étendu ce nom aux terres comprises entre les diverses branches d'un même fleuve, depuis l'endroit où il se

pare, jusqu'à la mer : ils disent le *delta* du Gange, le *delta* du Rhône.

DELTOIDE, adj. et s. m., de Δελτα, la quatrième lettre de l'alphabet grec, et de εἶδος, forme, figure, ressemblance : qui a la forme ou la figure d'un *delta*.

(*Physiol.*) Nom d'un muscle fort et épais, qui couvre le haut du bras, et forme ce qu'on appelle le moignon de l'épaule. Il est large en haut, et étroit en bas, en manière d'angle. Il est ainsi appelé à cause de sa ressemblance avec la lettre majuscule grecque, Δελτα.

DEMAGOGUE, s. m. formé du grec δῆμος (*démos*), peuple, et ἀγωγος (*agôgos*), conducteur, dont la racine est ἀγω (*agô*), mener, conduire : conducteur du peuple.

(*Polit.*) Chef d'une faction populaire. Il se dit aussi de ceux qui forment cette faction.

DEMARCATION, s. f. formé du lat. barbare *marca*, ou de l'allemand *march*, qui signifie frontière, et quelquefois province frontière : l'action de tracer les frontières. *V.* MARCHE.

(*Géogr.*) Limites d'un terrain, d'un empire, d'une contrée. Il s'emploie ordinairement avec le mot ligne : *ligne de démarcation*.

On appella *ligne de démarcation*, le méridien des Açores, qu'Alexandre VI, choisi pour arbitre entre le Portugal et l'Espagne, donna pour limites en 1493, laissant aux Espagnols toutes les découvertes faites à l'occident de ce méridien, jusqu'à 180 deg. de lat. Cette fameuse ligne, avoit pour objet de prévenir les démêlés qui pourroient naître entre les Espagnols et les Portugais, au sujet des nouvelles découvertes ; mais cela n'empêcha point ces deux peuples de se brouiller bientôt après.

DEMARRER, v. a. pour *désamarrer*, formé de la particule négative *dé*, et de *amarre*, mot basbreton, qui signifie lien, attache.

(*Marine*) Détacher, rompre les *amarres*. On dit qu'un vaisseau a démarré d'un port, lorsqu'il a été forcé d'en sortir par un mauvais tems qui a rompu les *amarres*.

DEMATER, v. a. et n. composé de la particule négative *dé*, et de *mât*, dérivé du teuton *mast*.

(*Marine*) *Démâter un vaisseau*; c'est en ôter les mâts pour le désarmer.

Démâter un vaisseau à coups de canon ; c'est rompre et faire tomber ses mâts à coups de boulets dans un combat.

Démâter, v. n. ; c'est avoir ses mâts cassés et mis bas par la tempête, par des coups de boulets dans un combat, ou par une mauvaise manœuvre. On dit qu'un vaisseau a *démâté* de son grand mât de hune, de ses mâts de perroquet, de son petit mât de hune, de son mât de misaine, et de son mât de beaupré.

DÉMENCE, s. f. du lat. *dementia*, composé de la particule négat. *de*, et de *mens*, esprit : aliénation, privation d'esprit.

(*Méd.*) Perte de raison et de mémoire, sans fièvre et sans fureur, comme il arrive aux vieillards décrepits. C'est une espèce de délire, que Willis appelle stupidité. Le mot grec μωρωσις (*mórôsis*) répond à ce que nous appelons stupidité, qui est une maladie que la plupart des gens regardent comme incurable, quoique les médecins les plus fameux assurent qu'on peut la guérir parfaitement, ou du moins en partie, au moyen des remèdes convenables.

DEMI-IE, adj. du latin *diminium*, qui contient une des portions d'un tout divisé en deux parties égales.

(*Gramm.*) Quand ce mot entre dans la composition des mots, il est déclinable.

DEMI-AMPLEXICAULE, adj. *V.* AMPLEXICAULE.

(*Botan.*) Il se dit d'une feuille sessile, dont la base embrasse notablement une partie de la tige.

DEMI-BAIN, s. m. *V.* BAIN.

(*Méd.*) Les *demi-bains* sont ceux qui sont pris de manière que l'eau ne monte pas plus haut que le nombril ; ils sont propres à calmer les inflammations des parties génitales, à résoudre les embarras du ventre, à combattre la colique néphrétique, etc.

DEMI-BASTION, s. m. *Voyez* BASTION.

(*Art milit.*) Travail composé d'une face et d'un flanc, qui se met ordinairement à la tête d'une corne, d'une couronne, ou d'une queue d'hyronde.

DEMI-BOSSE, s. f. *V.* BOSSE.

(*Sculpt.*) Bas-relief qui a des parties saillantes et détachées.

DEMI-CASE, s. f. *V.* CASE.

(*Trictrac*) La flèche sur laquelle il n'y a qu'une dame d'abatue.

DEMI-CERCLE, s. m. *Voyez* CERCLE.

(*Géom.*) La moitié d'un cercle, ou l'espace compris entre le diamètre d'un cercle et la moitié de sa circonférence.

(*Arpent.*) Le *demi-cercle* est encore un instrument d'arpentage que l'on appelle quelquefois GRAPHOMETRE. *V.* ce mot.

DEMI-COLONNE, s. f. *Voyez* COLONNE.

(*Archit.*) Celle qui ne paroît qu'à demi hors du mur, qui n'est pas en plein relief.

DEMI-CYLINDRIQUE, adj. *V.* CYLINDRE.

(*Botan.*) Partie d'une plante solide, oblongue, d'une grosseur à peu près égale dans toute sa longueur, et ayant une face bombée, opposée à une autre plus ou moins aplatie.

DEMI-DIAMETRE, s. m. *V.* DIAMETRE.

(*Géom.*) Ligne droite tirée du centre d'un cercle ou d'une sphère à sa circonférence. C'est ce que l'on appelle autrement un rayon.

DEMI-GORGE, s. f. *V.* GORGE.

(*Art milit.*) Distance comprise depuis l'angle de la courtine jusqu'à l'angle de la figure.

DEMI-JEU, s. m. *V.* JEU.

(*Musique*) Terme de musique instrumentale qui répond à l'italien *sotto voce*, ou *mezza voce*, ou *mezzo forte*, et qui indique une manière de jouer qui tienne le milieu entre le *fort* et le *doux*.

DEMI-LUNE, s. f. *V.* LUNE.

(*Art milit.*) Dehors compris sous deux faces qui font un angle saillant, et dont la gorge est tournée en arc comme un croissant. Ces sortes d'ouvrages, inventés par les Hollandais, ont été trouvés défectueux, parce qu'ils sont mal flanqués.

Aujourd'hui, l'on appelle *demi-lunes* des ravelins qui se construisent devant la courtine. Les *demi-lunes* servent à couvrir la porte d'une ville et les batteries du bastion. Il y a deux sortes de *demi-lunes*, des simples, qui n'ont que deux faces; des doubles, qui en ont une autre renfermée dans leur enceinte, qui leur sert de retranchement.

Demi-lunes détachées; elles sont faites comme des bastions; de manière que leur gorge qui regarde toujours le fossé de la ville, soit vide et fermée d'une simple muraille, et qu'elles ne soient pas éloignées des premiers dehors plus que de la portée du mousquet.

(*Archit.*) Une *demi-lune* est aussi une place ou un édifice dont le plan représente un demi-cercle.

DEMI-MESURE, s. f. *V.* MESURE.

DEMI-MÉTAUX, s. m. *Voyez* METAUX.

(*Minéral.*) Dénomination très-impropre que les chimistes donnoient autrefois aux métaux fragiles, très-oxidables ou acidifiables, qui n'étoient ni ductiles ni malléables. Ils supposoient que ces métaux étoient imparfaits, et que la nature n'avoit pas eu le tems de les élaborer suffisamment pour les rendre propres à nos usages. Cette erreur étoit la suite de l'opinion où ils étoient que les métaux se convertissoient les uns dans les autres.

Les substances qu'ils appeloient demi-métaux, étoient les suivantes: l'arsenic, le tungstène, le molybdène, le cobalt, le nickel, le manganèse, le bismuth, l'antimoine, le mercure; ils y auroient ajouté, sans doute, le chrome, le titane, et le tellure, s'ils les avoient connus.

Depuis qu'on a reconnu que la ductilité n'est point une qualité absolue, qu'elle varie considérablement entre les métaux, et qu'elle n'est pas tout-à-fait nulle dans les

demi-métaux, on a pensé qu'il étoit inutile de conserver cette distinction.

DEMI-ORDONNÉE, s. f. *Voyez* ORDONNÉE.

(*Géom.*) Ce sont les moitiés des *ordonnées* ou des appliquées. Les *demi-ordonnées* sont terminées d'un côté, à la courbe, et de l'autre, à l'axe de la courbe, ou à son diamètre, ou à quelqu'autre ligne droite. On les appelle souvent *ordonnées* tout court.

DEMI-PAUSE, s. f. *V.* PAUSE.

(*Musique*) Caractère de musique qui marque un silence dont la durée doit être égale à celle d'une demi-mesure à quatre tems, ou d'une blanche. Comme il y a des mesures de différentes valeurs, et que celle de la *demi-pause* ne varie point, elle n'équivaut à la moitié d'une mesure, que quand la mesure entière vaut une ronde; à la différence de la pause entière qui vaut toujours exactement une mesure grande ou petite.

DEMI-PETALOÏDE, adj. *Voy.* PETALOIDE.

(*Botan.*) On appelle calice *demi-pétaloïde* celui dont les divisions alternes ressemblent à des pétales, par leur plus grande ténuité et leur coloration.

DEMI-REVÊTEMENT, s. m. *V.* REVÊTEMENT.

(*Art milit.*) *Revêtement de maçonnerie*; ce qui soutient les terres d'un rempart, seulement depuis le fond du fossé jusqu'au niveau de la campagne, ou un pied au-dessus.

DEMI-SOUPIR, s. m. *Voyez* SOUPIR.

(*Musique*) Caractère de musique qui marque un silence dont la durée est égale à celle d'une croche, ou de la moitié d'un *soupir*.

DEMI-TEINTES, s. f. *Voyez* TEINTES.

(*Peinture*) Le mot *demi-teinte* est dans la peinture un terme purement relatif, et qui peut s'appliquer à toute espèce de passage ou de liaison entre deux couleurs qui sembleroient dures, si elles se touchoient. Toutes les couleurs, en effet, peuvent être rompues ou modifiées dans diverses proportions, et une teinte, une couleur entière peut prendre le nom de *demi-teinte*, suivant l'emploi qu'en fait l'artiste, lorsqu'elles servent dans l'harmonie du tableau de passage d'un ton à un autre.

DEMISSION, s. f. composé de la particule *dé*, qui est là pour *deorsum*, et de *mitto*, envoyer: l'action d'envoyer en bas.

Démission est en général un acte par lequel on quitte quelque chose.

(*Econ. polit.*) Il se dit particulièrement de l'acte par lequel on se dépouille d'un emploi, d'une fonction publique.

(*Pratique*) *Démission* est aussi un acte par lequel un père, une mère se démet, et se dépouille de son bien en faveur de ses enfans. Dans ce sens, *démission* est une succession anticipée.

DEMOCRATIE, s. f. du grec δημος (*démos*) peuple, et de κρατος (*kratos*), force, puissance: puissance du peuple.

(*Econ. polit.*) forme de gouvernement où le peuple a toute l'autorité.

DEMON, s. m. du grec δαίμων, (*daimón*).

(*Ecrit.*) Le diable ou l'esprit malin.

(*Hist. anc.*) Dieu, génie, intelligence.

DEMONSTRATION, s. f. du lat. *démonstratio*.

(*Philosophie*) Preuve évidente, convaincante.

(*Hist. nat.*) On appelle *démonstration* les leçons que donnent les professeurs des diverses parties d'histoire naturelle, *en faisant voir* la chose même qu'ils expliquent.

(*Pratique*) *Démonstration*, en termes de palais, est l'indication que l'on donne de différens accessoires, ou de diverses circonstances, pour mieux faire connoître la personne ou la chose que l'on veut juger.

(*Diction*) *Démonstration* est aussi une figure de rhétorique, propre à orner et à embellir le discours; on peut l'employer aussi avec succès pour exciter les passions. C'est une exposition d'un

fait particulier, la relation d'un événement.

DEMONTER, v. a. composé de la particule extractive *dé*, et du lat. barb. *montare* : ôter à quelqu'un sa monture.

(*Marine*) *Démonter un capitaine ;* c'est lui ôter le commandement de son vaisseau, pour quelque cas grave, et le donner à un autre officier.

Démonter un gouvernail ; c'est le soulever de ses gonds, et le déplacer.

Canon démonté ; c'est un canon dérangé de dessus son affût, par le boulet, ou par quelqu'autre événement.

DENDRITE, s. f. du gr. δένδρον (*dendron*), arbre.

(*Hist. nat.*) Pierre sur laquelle on trouve des accidens de ramifications qui représentent des plantes, des buissons, des arbrisseaux formés naturellement.

DENDROIDE, adj. et s. m. du grec δένδρον (*dendron*), arbre, et de εἶδος (*eidos*), forme, ressemblance : qui a la forme d'un arbre.

(*Hist. nat.*) Plante qui croît comme les arbres. Il se dit aussi des fossiles ramifiés.

DENDROLITHE, adj. composé de δένδρον (*dendron*), arbre, et de λίθος (*lithos*), pierre : arbre-pierre, bois pétrifié.

(*Hist. nat.*) On nomme ainsi une espèce de quartz PSEUDO-MORPHIQUE, *V.* ce mot, lorsque sa substance s'est moulée dans les fibres d'un bois, qu'on nomme aussi *bois agathifié*, *bois pétrifié*.

DENDROMETRE, s. m. du grec δένδρον (*dendron*), arbre, et de μέτρον (*métron*), mesure.

(*Géom. prat.*) Instrument ingénieux et utile par lequel on réduit la science de la trigonométrie rectiligne à une simple opération mécanique. Il est construit d'une telle manière que l'on connoît exactement, par la seule inspection, la hauteur et le diamètre, d'un arbre et de ses branches.

Quoique ce soit un grand avantage de pouvoir mesurer les arbres sur pied par un moyen aussi simple que celui que fournit cet instrument, il a celui d'être appliqué à des usages encore plus importans. On peut s'en servir pour mesurer les hauteurs et les distances accessibles et inaccessibles, sur leur propre plan ou sur celui de l'horizon. Les ingénieurs sur-tout peuvent l'employer pour connoître la distance où ils sont d'une place, pour élever leurs batteries, sans être obligés de reconnoître le terrein, ou de s'exposer au feu de l'ennemi. Son utilité dans l'arpentage consiste en ce qu'on connoît par son moyen l'élévation ou la chute perpendiculaire d'un terrein, l'hypothénuse et la base sans le secours du calcul. En un mot, cet instrument a le double avantage de faciliter le toisé des arbres, de même que les opérations du génie et de l'arpentage.

DENEB, s. m. terme arabe qui signifie queue.

(*Astron.*) Terme dont les astronomes se servent dans la dénomination de différentes étoiles fixes. Ainsi, *denebelecet*, ou *denebola* est l'étoile B de la queue du lion ; *denebadigege*, ou *idigege*, celle de la queue du cygne ; *denebalgedi*, l'étoile α du capricorne.

DENI, s. m. du latin *denego*, refuser, dénier : refus d'une chose due.

(*Pratique*) *Déni de justice ;* c'est, de la part des officiers préposés pour rendre la justice, un refus formel de faire ce qui dépend d'eux pour l'expédition de quelque affaire.

DENIER, s. m. du latin *denarius*, qui comprend le nombre de dix, parce que le denier étoit divisé en dix portions.

(*Métrol.*) Mesure en poids ; le *denier* est la même chose que le *gramme*, dans la nouvelle nomenclature vulgaire.

Le *denier*, est comme le *gramme*, dix fois contenu dans le décagramme, 100 fois dans l'hectogramme, 1,000 fois dans le kylogramme, et 10,000 fois dans le myriagramme. En poids anciens, ou poids de marc, le *denier* nouveau ne pèse que 18 grains 7 huitièmes ;

il est destiné à peser des matières précieuses, ou à faire les appoints de plus grands poids.

(*Essai de l'or et de l'argent*) Le *denier* est encore une division imaginaire qui sert à marquer le titre de l'argent, comme le carat sert à marquer celui de l'or. Pour connoître le titre de l'argent, par la COUPELLATION, *V.* ce mot, on prend une masse ou lingot d'argent, que l'on divise, idéalement, quelqu'en soit le poids, en douze parties égales, qu'on nomme *deniers*. Le lingot d'argent est d'un hectogramme (3 onces 2 gros, poids de marc), chacun de ces *deniers* par conséquent sera un douzième d'hectogramme; et s'il se trouve une douzième partie d'alliage, on dit alors que l'argent est à onze *deniers* de fin.

(*Métr.*) Dans le nouveau système métrique, le titre de l'argent s'estime par millièmes et non par *deniers*. Un *denier* répond à 41 millièmes, 7 dixièmes de millième. Ainsi, au lieu de dire que le premier titre légal pour les ouvrages d'argent est à 11 deniers 9 grains 7 dixièmes, on dit qu'il est à 950 millièmes; et pour le second titre légal, au lieu de dire qu'il est à 9 *deniers* 14 grains 2 cinquièmes, on dit qu'il est à 800 millièmes. *V.* TITRE, MILLIEME.

(*Banque*) *Denier de gros;* c'est une monnaie de compte en usage en Hollande et en Flandre.

Le *denier de gros* de Hollande varie suivant le change; il vaut communément 1 sol 1 den. tournois.

Denier sterling; c'est la douzième partie du sol sterling, laquelle varie de valeur, relativement au *denier* tournois, suivant que l'once d'argent hausse ou baisse dans le commerce, ou suivant que le change avec les pays où le *denier sterling* est en usage, varie.

(*Pratique*) *Deniers* au pluriel est aussi un mot générique qui désigne une somme d'argent, en quelque espèce ou monnaie que ce soit.

Deniers ameublis, ceux que la femme met en communauté; ils sont appelés ainsi, par opposition aux *deniers* stipulés *propres* qui n'entrent point en communauté.

Deniers à découvert, argent dont on fait exhibition et que l'on offre de compter; ce qui est nécessaire pour la validité des offres réelles.

Deniers réalisés, *deniers* offerts réellement et à découvert.

Deniers comptans, *deniers* payés actuellement.

Deniers clairs, sommes liquides et qu'on peut recevoir sans contestation.

Deniers dotaux, ceux que la femme se constitue en dot.

Deniers pupillaires, sommes d'argent qui appartiennent à des pupilles ou à des mineurs.

Deniers immobilisés, *deniers* réputés immeubles par fiction. *Voy.* PROPRES FICTIFS.

Denier fort, ou *fort denier*, les modiques fractions qui excèdent une somme.

Deniers francs, ou *francs deniers*, les sommes exemptes de toute déduction.

Denier-à-dieu, pièce de monnaie que celui qui achète ou loue quelque chose, donne au propriétaire ou vendeur, comme une marque de son acquiescement à l'engagement contracté verbalement. Cette pièce de monnaie étoit autrefois fixée à un *denier*, dont on faisoit une aumône, origine du *denier-à-dieu*.

Le *denier-à-dieu* diffère des *arrhes*, en ce que celles-ci sont un à-compte sur le prix convenu, et que celui-là étant ordinairement une pièce de monnaie fort modique, ne s'impute pas sur le prix de la vente ou de la location.

DENOMINATEUR, s. m. du lat. *denomino*, donner un nom, dénommer.

(*Arithmét.*) Terme d'arithmétique, dont on se sert en parlant des fractions ou nombres rompus.

Le *dénominateur* d'une fraction est le nombre ou la lettre qui se trouve sous la ligne de la fraction, et qui marque en combien de parties l'entier ou l'unité est supposée divisée. Ainsi dans la fraction 7 douzièmes, *sept douzièmes*, le

nombre 12 est le *dénominateur*, et apprend que l'unité est divisée en 12 parties égales. Le nombre 7 qui est au-dessus de 12, est appelé NUMERATEUR. *V.* ce mot.

Pour réduire deux fractions à un même *dénominateur*, la règle générale est de multiplier le haut et le bas de la première par le *dénominateur* de la seconde, et le haut et le bas de la seconde, par le *dénominateur* de la première.

DENRÉE, s. f. du lat. *denerata*, ou *denariata*, ou *denairada*, *deniérées*: tout ce qu'on peut avoir pour un denier.

(*Commerce*) Aujourd'hui ce mot signifie tout ce qui se vend pour la nourriture, et pour la subsistance des hommes et des bêtes.

DENSITÉ, s. f. du lat. *densitas*, formé de *denso*, épaissir, serrer, condenser.

(*Physique*) Le rapport de la masse d'un corps à son volume, ou, ce qui est la même chose, la quantité de matière que contient un corps, dans un volume déterminé; par exemple, la quantité de matière que contient un pouce cube de verre, un pouce cube de chêne, un pouce cube d'or, un pouce cube d'étain, un pouce cube d'eau, etc.

Un corps a d'autant plus de *densité*, que sa masse ou son poids est plus considérable, et son volume plus petit.

La *densité* des corps est ce qui détermine leur pesanteur spécifique. *V.* PESANTEUR SPÉCIFIQUE.

Pour connoître la *densité* respective des corps, ou les pèse hydrostatiquement, c'est-à-dire qu'on les pèse dans l'eau, après les avoir pesés dans l'air. *V.* BALANCE HYDROSTATIQUE. Pour cela on procède ainsi: on a une balance, sous chacun des bassins de laquelle est un crochet. On attache avec un crin ou un fil délié à un de ces crochets, un des corps dont on veut connoître la *densité*. On met des poids dans l'autre bassin, pour connoître son poids absolu; ensuite on le plonge dans l'eau: l'équilibre se rompt; pour le rétablir, on ajoute des poids du côté du corps, et les poids ajoutés désignent la portion de son poids qu'il perd dans l'eau. On fait la même épreuve sur les autres corps. Celui de ces corps qui perd dans l'eau une moindre portion de son poids, est celui qui a le plus de *densité*. *V.* ARÉOMÈTRE, PÈSE-LIQUEURS.

(*Astron.*) La *densité* des planètes se trouve d'après la loi de l'attraction, en comparant le volume ou la grosseur d'une planète avec sa masse, ou sa quantité de matière, indiquée par la force attractive.

La découverte des *densités* est une suite naturelle de la loi de l'attraction, la force attractive étant un indice certain de la quantité de matière. Voici l'esprit de la méthode par laquelle Newton a calculé les masses et les *densités* des planètes.

On prendra pour terme de comparaison, la masse ou la force attractive de la terre, dont les effets sont connus et familiers, et l'on cherchera la masse de Jupiter, par rapport à celle de la terre. Le premier satellite de Jupiter fait sa révolution à une distance de Jupiter, qui est la même que celle de la lune à la terre (à un douzième près); si ce satellite tournoit autour de Jupiter dans le même espace de tems que la lune tourne autour de la terre, il s'ensuivroit évidemment que la force de Jupiter pour retenir ce satellite dans son orbite, seroit égale à celle de la terre pour retenir la lune, et que la quantité de matière dans Jupiter, ou sa masse, seroit la même que celle de la terre; dans ce cas-là, il faudroit que la *densité* de la terre fut 1281 fois plus grande que celle de Jupiter; car la grosseur ou le volume de Jupiter contient 1281 fois la grosseur de la terre; or, si le poids est le même, la *densité* est d'autant plus grande que le volume est plus petit. Ainsi la *densité* de Jupiter seroit 1281 fois moindre que celle de la terre. Mais si ce satellite tourne 16 fois plus vite que la lune, il faut pour le retenir 256 fois plus de force (16 fois 16=256), car la force centrale égale le carré

de la vitesse. Une vitesse double exige et suppose une force centrale quadruple à distances égales; et la vitesse du satellite 16 f is plus grande que celle de la lune, quoique dans une orbite égale, suppose dans Jupiter une énergie ou une masse 256 fois plus grande que celle de la terre. D'un autre côté, l'on trouve un volume 1281 fois plus grand que celui de la terre; donc le volume de Jupiter, considéré par rapport à celui de la terre, est cinq fois plus grand que la quantité de matière réelle et effective, par rapport à celle de la terre; donc la *densité* de la terre est cinq fois plus grande que celle de Jupiter. En calculant plus exactement, on trouve un peu moins, mais cela est plus que suffisant pour faire connoître l'esprit de la méthode de Newton.

DENT, s.f. du grec ὀδους (*odous*), ou du lat. *dens*, pour *edens*.

(*Anat.*) Les os les plus blancs et les plus durs du corps, destinés à broyer les alimens, et à favoriser l'articulation de la voix. Les dents sont jointes aux mâchoires par une espèce de synarthrose appelée gomphose, c'est-à-dire, qu'elles se trouvent enchassées dans les alvéoles par leurs racines, où elles sont affermies par les gencives qui s'attachent immédiatement au collet de la dent. On les distingue en incisives, qui sont au nombre de huit; en canines, qui sont quatre; et en molaires, qui sont vingt. On donne le nom de *dents de sagesse* aux dernières dents parce qu'elles poussent dans les adultes. Les naturalistes examinent avec la plus scrupuleuse attention, le nombre, la forme et la disposition des *dents*, parce que cette connoissance leur sert à distinguer les mammifères.

(*Mécan.*) On appelle *dent* d'une roue, des parties saillantes placées à sa circonférence, et par le moyen desquelles cette roue pousse les *dents* d'une autre roue, et lui transmet l'action qu'elle a reçue d'une manière quelconque, de la force motrice.

(*Technol.*) *Dent* se dit, dans les arts et métiers, de plusieurs choses qui ont des pointes et qui sont faites à peu près en forme de *dents*. Les relieurs ont une *dent* pour brunir l'or de dessus la tranche des livres. Les serruriers appellent *dents* les divisions ou refentes qu'on voit sur le museau du panneau de la clef: et *dents* de *loup*, une espèce de clou fait en coin, ou plutôt en clavette, et dont on se sert dans la charpente pour arrêter les chevrons.

DENTÉ, adj. du lat. *dentatus*, formé de *dens*, dent.

(*Botan.*) Ce mot se dit des parties des plantes dont le bois offre de petites et courtes saillies; ou aiguës, et à peu près verticales au plan de leur base; ou obtuses, soit avec ou sans sommet.

Racine dentée, celle qui étant articulée, présente à chaque articulation une ou deux éminences latérales, en forme de dents.

DENTELLE, s. f. de DENT, *dens*, parce que les premières *dentelles* étoient faites en forme de *dents*.

(*Manufactures*) La *dentelle* ou passement est un ouvrage composé de fil de lin ou de soie, même d'or et d'argent fin ou faux, entrelacés les uns dans les autres.

Le point de Bruxelles est la première de toutes les *dentelles*, et la plus chère, parce qu'elle exige un travail plus long, plus recherché, qui rend la main d'œuvre extrêmement couteûse.

Les Anglais sont parvenus à imiter, quoique très-imparfaitement, la *dentelle* de Bruxelles.

Le point d'Argentan, qu'on appelle par excellence *le point de France*, est celui qui donne la plus belle *dentelle*.

Le point d'Alençon qui s'exécute à l'aiguille, comme celui de Bruxelles, lui est inférieur pour le goût et la délicasse de l'exécution. Il pèche sur-tout par le cordon des fleurs, qui est fort gros, et qui grossit encore à l'eau et emporte la *dentelle*.

On attribue à plusieurs causes toutes plus absurdes les unes que les autres, la supériorité des *dentelles* de Bruxelles sur les *dentelles* de tous les autres pays; la vérita-

blé et la seule qu'on puisse raisonnablement alléguer, c'est que dans les fabriques de Bruxelles la main-d'œuvre se partage entre plusieurs mains, et que les ouvrages s'exécutent avec d'autant plus de vitesse et de perfection qu'ils sont faits par des mains toujours occupées du même genre de travail. L'ouvrière qui doit exécuter les fleurs, reçoit du fabricant le dessin tout préparé, c'est-à-dire, dont les contours sont piqués et tracés par une multitude d'épingles ; en sorte que l'ouvrière n'a qu'à suivre les traits. Les unes travaillent le réseau, les autres exécutent les fonds : chacune est occupée à un travail unique et perpétuellement le même. C'est le fabricant qui fait la distribution des différentes parties de l'ouvrage, qui donne les qualités de fils les plus propres pour l'emploi qu'on en doit faire; c'est lui qui indique les fonds qu'on doit préférer pour donner à l'espèce de tableau qui s'exécute sous ses yeux, et dont lui seul possède l'ensemble, une certaine nuance fine, délicate et assez difficile à saisir.

(*Diamantaire*) *Dentelle* se dit en termes de diamantaires, d'un brillant en menu, dont les arêtes des biseaux ne sont rabattues que par une facette simple.

DENTELURE, s. f. de dent.

(*Technol.*) Il se dit des façons de découpures faites en forme de *dents*, à quelque chose que ce soit ; mais on appelle plus particulièrement ainsi un ornement de sculpture, une entaillure faite en forme de *dents*.

DENTICULE, s. f. du lat. *denticulus*, diminutif de *dens*, *dentis*.

(*Archit.*) Membre des corniches dorique, ionique, corinthienne et composite. C'est une moulure carrée qui le plus souvent est taillée en forme de *dents*.

Le *denticule* ou les *denticules* représentent les bouts des chevrons qui sortent dans l'entablement.

DENTICULÉ, adj. du lat. *denticulatus*, diminutif de *dentatus*, denté, formé de *dens*, dent.

(*Botan.*) On emploie ce diminutif pour désigner les parties des plantes dentées, mais dont les dents paroissent très-petites, relativement à la grandeur de la partie *dentée*.

DENTIFRICE, s. m. du latin *dentifricum*, formé de *dens*, dent, et de *fricare*, frotter.

(*Médec.*) On appelle ainsi les remèdes dont on se sert pour frotter et nettoyer les dents.

DENTIROSTRES, adj. et s. formé du lat. *dens*, dent, et de *rostrum*, bec : bec dentelé.

(*Hist. nat.*) C'est ainsi qu'on distingue en termes d'ornythologie, une famille de passereaux dont le bec a les bords dentelés. Le *calao* est un *dentirostre*.

DENTITION, s. f. du lat. *dentitio*, formé du grec ὀδοντιασις (*odontiasis*), dérivé d'ὀδοντιαω (*odontiaô*), pousser les dents.

(*Médec.*) la pousse des dents dans les enfans, leur sortie hors des gencives.

DENTURE, s. f. de *dent*.

(*Anat.*) Ordre dans lequel les *dents* sont rangées.

(*Technol.*) Les horlogers appelent *denture* le nombre des dents que l'on donne à chaque roue : c'est le nombre des dents de la grande roue qui règle la *denture* des autres.

DENUDATION, s. f. du lat. *denudare*, dépouiller, mettre à nud.

(*Chirurgie*) Il se dit des os qui paroissent à découvert dans les fractures ou dans quelqu'autre accident.

DEPART, s. m. du verbe départir, dans sa signification de séparer, partager, et départir, vient du latin *partiri*, avec la particule augmentative *dé*.

(*Chimie*) Le *départ* est une opération qui consiste à séparer l'or et l'argent mêlés ou fondus ensemble.

Le *départ* est fondé sur la propriété que l'or a de ne pouvoir être dissous par aucun autre acide que l'eau régale, tandis que l'argent est dissoluble par l'eau forte simple ou esprit de nitre.

Si dans un lingot, ou masse d'or et d'argent, l'or se trouve en plus grande quantité que l'argent, on fait le départ par l'eau régale, qui est un mélange d'acide nitreux et

de sel ammoniac, ou suivant la nouvelle nomenclature de muriate ammoniacal. L'eau régale dissout l'or, et laisse l'argent en une espèce de poudre que les chimistes anciens nommoient lune cornée, et que les modernes appellent *muriate d'argent*.

Si au contraire, c'est l'argent qui domine, on fait cette opération par l'eau forte, ou esprit de nitre, ou acide nitrique étendu d'eau, qui dissout l'argent sans attaquer l'or. Cette dernière opération est la plus ordinaire, parce qu'il arrive rarement qu'on ait des mélanges où la quantité de l'or soit plus grande que celle de l'argent. D'ailleurs, lorsque cela arrive, il est d'usage d'augmenter la quantité d'argent dans la proportion nécessaire, pour pouvoir faire le *départ* par l'eau forte.

L'essai ou l'affinage de l'or par la voie du *départ*, n'a été mise en usage que plus de deux cents ans après la COUPELLE *V.* ce mot. Les premières expériences faites à Paris, sont de l'an 1518, sous François Ier, où le titre des ouvrages d'or fut porté à 21 carats de fin, au lieu de 19 carats un cinquième qu'il étoit auparavant; mais il y avoit déja plus d'un siècle que les acides minéraux étoient connus, et qu'on s'en servoit à Venise pour l'opération du *départ*. *V.* DOCIMASIE.

DEPARTAGER, v. a. composé de la particule négative *dé*, et de *partager*, en latin *partiri*.

(*Pratique*) On se sert de ce terme au palais pour exprimer l'action d'ôter le partage, lorsque, dans le jugement d'un procès, les juges ont été partagés, et se sont trouvés en nombre égal d'avis différent. Le mode de *départager* les voix n'est pas le même dans tous les tribunaux, ou dans toutes les procédures.

DEPARTEMENT, s. m. du lat. *partiri*, diviser, distribuer : partage, distribution.

(*Administr.*) En parlant des différentes affaires d'état, on dit : *département de la guerre, département de la marine*, etc.

Département se dit aussi des lieux départis, et dans ce sens, il est une division territoriale : *la République française est divisée en départemens ; le département de la Seine, le département des Pyrénées-Orientales*, etc.

DEPASSER, v. a. composé de la particule augmentative *dé*, et de *passer*, formé du lat. barb. *passare*, aller au-delà.

(*Marine*) *Dépasser un vaisseau*, c'est aller plus vite que lui, et le laisser de l'arrière.

Dépasser un port, une île, une partie de côte, un cap, etc., c'est passer au-delà du point, ce qui est quelquefois dangereux, et donne de la difficulté à le rattraper, sur-tout dans les parages où les vents sont ALISÉS, *V.* ce mot, et où les courans sont forts, et dans le même sens que le vent.

Dépasser le lit du vent, en abattant pour virer de bord; c'est, lorsqu'on vire de bord vent devant, la position qui suit celle où le vaisseau a été debout au vent, c'est-à-dire, présentant la proue droit dans la direction d'où le vent souffle, avec ses voiles coiffées; position où il commence à tourner sa proue vers un autre point de l'horizon, et où il se dispose, en continuant ce mouvement, à recevoir le vent dans ses voiles, par le bord opposé à celui sur lequel il étoit orienté.

DÉPÊCHES, s. f. du latin barb. *depediscare*, composé de la particule augmentative *dé*, et de *pedesco*, aller vîte.

(*Administr.*) *Dépêches* se dit des lettres concernant les affaires publiques. Dans l'origine, et suivant l'étymologie du mot, il ne se disoit que des lettres et des affaires qui demandoient une prompte expédition.

C'est dans cet esprit que le conseil des *dépêches* avoit été établi ; on y traitoit les affaires des provinces, et les conseillers se tenoient debout ; un secrétaire d'état, seul, étoit assis, et prenoit note des résolutions, pour les envoyer sur-le-champ à leur destination.

DÉPENDANT (en), terme de marine, dérivé de *dépendre*, dans sa signification de détacher quelque chose de l'endroit où elle étoit pendue. *S'approcher, en dépendant ;* c'est s'approcher peu-à-peu d'un vaisseau, en se mettant insensiblement sur la ligne qui conduit sur lui.

DÉPENS, s. m. du latin *dispendium*, fait de *dispensare*, ou *dispendere*, donner, dépenser.

(*Pratique*) Les frais qui se font dans la poursuite d'une affaire. Anciennement en France, dit l'auteur de l'*Esprit des lois*, il n'y avoit point de condamnation de *dépens* en cour *laïe*. La partie qui succomboit étoit assez punie par des condamnations d'amende envers le seigneur et ses pairs : la manière de procéder par le combat judiciaire faisoit que dans les crimes, la partie qui succomboit, et qui perdoit la vie et les biens, étoit punie autant qu'elle pouvoit l'être ; et dans les autres cas du combat judiciaire, il y avoit des amendes quelquefois fixes, quelquefois dépendantes de la volonté du seigneur, qui faisoient assez craindre les événemens des procès. Il en étoit de même dans les affaires qui ne se décidoient que par le combat. Comme c'étoit le seigneur qui avoit les profits principaux, c'étoit lui aussi qui faisoit les principales dépenses, soit pour assembler ses pairs, soit pour les mettre en état de procéder au jugement.

C'est l'usage des appels qui a dû naturellement introduire celui de donner les *dépens ;* et lorsque par le fréquent usage de ces appels d'un tribunal à un autre, les parties furent sans cesse transportées hors du lieu de leur séjour ; quand l'art nouveau de la procédure multiplia et éternisa les procès ; lorsque la science d'éluder les demandes les plus justes se fut raffinée, il fallut bien arrêter les plaideurs par la crainte des *dépens*. C'est pourquoi Charles-le-Bel fit en 1324 une ordonnance par laquelle il est enjoint aux séculiers de condamner aux *dépens* la partie qui succombera.

DEPENSE, s. f. de *dépenser*, qu'on a écrit autrefois *dépendre*, fait de *dispendere* ou de *dispensare*.

(*Econ. dom.*) Emploi de son bien, argent que l'on emploie à quelque chose que ce puisse être.

(*Administr.*) *Dépenses publiques*, celles qui sont faites des deniers que la trésorerie nationale fournit aux ministres pour les besoins de l'État.

Dépenses ordinaires, les appoinmens, frais, etc. qu'on regarde comme fixes.

Dépenses extraordinaires, celles qui sont imprévues, et dont le montant n'a pu être fixé.

Dépenses secrettes, celles qu'un ministre ou un général est autorisé à faire, et dont il n'est pas tenu de rendre compte, du moins sur-le-champ.

(*Hydraulique*) *Dépense des eaux ;* c'est leur écoulement ou leur débit dans un tems donné. Il y a deux sortes de *dépense*, la naturelle et l'effective. La *dépense* naturelle est celle que les eaux jaillissantes feroient, suivant les règles établies par les expériences, si leurs conduites et ajutages n'étoient pas sujets à des frottemens. La *dépense* effective est celle que l'expérience fait connoître, laquelle est toujours moindre que celle donnée par le calcul ; il faut toujours compter la *dépense* des eaux par la sortie de l'ajutage, et jamais par la hauteur des jets.

Les *dépenses* des jets qui viennent d'un réservoir de même hauteur, mais dont les ajutages ont différentes sorties, sont les uns aux autres en raison doublée des diamètres de leur ajutage, c'est-à-dire, en raison des carrés des diamètres de ces ajutages.

Les jets d'eau venant de réservoirs de différentes hauteurs, dont les ajutages ont la même sortie, sont les uns aux autres, en raison sous-doublée des mêmes hauteurs, c'est-à-dire, comme les racines carrées de leurs hauteurs.

DEPERDITION, s. f. du latin *deperdere*, perdre.

(*Didactique*) Perte qui cause

déperissement, *déperdition* de substance.

(*Chimie*) En chimie, lorsqu'après avoir fait dissoudre l'or, l'argent, etc., on ne retire pas toute la matière qu'on avoit mise, et qu'il s'y trouve quelque déchet, on dit qu'il y a *déperdition*.

DEPHLOGISTIQUÉ, adj. composé de la particule privative *dé*, et du grec φλογιστος (*phlogistos*), brûlé, enflammé.

(*Chimie*) *Air déphlogistiqué ;* c'est le nom que l'on avoit donné, lors de sa découverte, au gaz OXIGENE, *V.* ce mot, ou air vital, et qui signifie privé ou dégagé de tout principe inflammable.

DEPILATION, s. f. du latin *depilatio*, formé du grec πίλωσις (*pilósis*), action ou effet de dépiler.

(*Méd.*) Action de faire tomber le poil avec des remèdes appelés *dépilatoires ;* il se dit encore de la chute des cheveux ou des poils

DEPITER, (se) v. a. du latin *dispectus*: se livrer à un mouvement de colère et de mépris; car *dépiter*, a signifié mépriser, se fâcher, se mutiner, agir par dépit.

(*Fauconnerie*) On dit que l'oiseau s'est *dépité*, lorsqu'il s'est enfui pour ne plus revenir.

DEPLETION, s. f. du lat. *depleo*, formé de la particule extract. *dé*, hors, et de *impleo*, emplir : l'action de désemplir.

(*Méd.*) Action de la saignée qui désemplit les veines.

DEPORTATION, s. f. du latin *deportatio*, formé de la particule extractive *dé* et de *porto*, porter, transporter.

(*Hist. rom.*) C'étoit dans l'ancienne Rome, un bannissement perpétuel, avec interdiction du feu et de l'eau.

Dans les derniers tems, la *déportation* ne se bornoit pas toujours au bannissement ; elle emportoit quelquefois la peine de la détention dans une colonie lointaine, ou dans quelque île voisine

(*Rép. franç.*) Ce mot introduit dans la langue depuis la révolution, signifie une mesure de sûreté générale par laquelle le Gouvernement est autorisé à *déporter* dans les colonies, les personnes dont il juge la présence nuisible à la tranquillité publique.

DEPOSITAIRE, s. m. du latin *depositarius*, formé de *depositum*, participe de *deponere*, déposer, mettre en dépôt.

(*Pratique*) Celui qui est chargé d'un dépôt.

DEPOSITION, s. f. du lat. *deponere*, déposer, déplacer, mettre bas, se défaire.

(*Econ. polit.*) Privation, destitution d'une charge, d'un emploi, d'une dignité.

(*Pratique*) Déclaration qu'un témoin fait en justice.

DEPOT, s m. du lat. *depositum*, formé de *deponere*, déposer.

(*Pratique*) Contrat par lequel une chose est donnée en garde à quelqu'un ; il se dit aussi de la chose même déposée.

Le *dépôt* doit être purement gratuit ; il doit être rendu au lieu où il a été déposé, et dans le même état qu'il a été reçu.

Lorsque le *dépôt* est fait sous le sceau du secret, les héritiers, créanciers, ou autres parties intéressées, ne peuvent obliger le dépositaire à déclarer l'usage qu'il en a fait ; il lui suffit de déclarer qu'il a rempli, ou qu'il remplira les intentions de celui qui lui a confié la chose déposée.

Dépôt nécessaire, celui qui est fait dans un cas où l'on n'a pas le tems de délibérer ni de choisir un dépositaire. Ce dépôt est plus sacré que le conventionnel ; les lois en sont plus rigoureuses, et les fraudes y sont punies plus sévèrement.

Dépôt judiciaire, celui qui est ordonné par justice.

Dépôts publics, lieux destinés à mettre les dépôts ordonnés par justice.

(*Art milit.*) Le *dépôt*, en termes de guerre, est l'endroit marqué à la queue de la tranchée, hors de la portée du canon de la place, où s'assemblent ordinairement les troupes commandées pour l'assaut de quelque ouvrage ou pour soutenir celles de la tranchée, lorsqu'on est averti que les assiégés

méditent quelque sortie vigoureuse.

(*Chirur.*) *Dépôt* se dit d'un amas d'humeurs qui se jettent sur quelque partie et y forment des tumeurs, des abcès. — Les *dépôts* arrivent en conséquence d'une contusion, d'une plaie, d'une fracture, d'une saignée, d'une piqûre, d'une morsure, ou quand il se fait quelque métastase.

(*Méd.*) *Dépôt* se dit aussi de l'épaisseur et du marc qu'on voit au fond des urines.

DEPOUILLE, s. f. du latin *spolia*, dont on a fait *dispoliare*, pour dépouiller.

(*Art milit.*) *Dépouilles*, au plurier, se prend pour butin.

Parmi les Grecs, les *dépouilles* se partageoient également entre tous les soldats de l'armée; mais chez les Romains, c'étoit la république qui en profitoit.

Dans les victoires que les premiers Français remportoient, tous étoient obligés d'apporter, dans un endroit désigné par le prince ou le général, toutes les *dépouilles*, et on en faisoit divers lots qu'on tiroit au sort. *V.* BUTIN.

(*Droit canon*) *Dépouille* étoit un droit que les archidiacres levoient sur les biens meubles des curés décédés.

(*Agric.*) *Dépouille* se dit aussi de la récolte des fruits de l'année.

DEPOUILLEMENT, s. m. même origine que DEPOUILLE.

(*Pratique, Commerce*) Il se dit du relevé d'un régistre, d'un inventaire, d'un compte; et faire le *dépouillement* d'un livre, d'un journal, d'un registre, c'est en extraire les parties, les sommes ou les articles dont on a besoin pour son commerce ou pour ses affaires.

DEPOUILLER, v. a. du lat. *dispoliare*.

(*Agric.*) Il se dit des arbres lorsqu'ils perdent leurs feuilles.

(*Philosophie hermétique*) *Dépouiller* est la première opération des alchimistes, et qui consiste à réduire en mercure le féminin, et les autres matières assemblées avec lui.

(*Technol.*) *Dépouiller les pièces de cuivre;* c'est, en termes de fondeur, les tirer du sable dans lequel on les a fondues. Les sculpteurs et mouleurs en plâtre, appellent *dépouiller une figure*, ôter toutes les pièces du moule dont elle est environnée, et qui ont servi à la former.

DEPRAVATION, s. f. de *depravare*, dépraver, composé des deux mots *pravum facere*: l'action de rendre une chose corrompue: corruption, dérèglement du goût, des mœurs ou de la doctrine.

(*Méd.*) Il se dit, en médecine, de l'altération des humeurs ou de toute lésion notable des fonctions naturelles du corps humain.

DEPRECATION, s. f. du latin *deprecor*, prier, supplier, conjurer: prière faite avec soumission pour obtenir le pardon d'une faute.

(*Diction*) C'est aussi une figure de rhétorique propre aux passions. Par cette figure, l'orateur demande une grâce avec empressement. L'art consiste à présenter à ceux qu'on veut fléchir, tous les objets les plus capables de les attendrir, mais avec une noble fierté, accompagnée d'une modestie naturelle.

DEPREDATION, s. f. du latin *deprædatio*, composé des mots *prædam facere*: l'action de piller. Vol, ruine, pillage.

(*Pratique*) Malversations commises dans l'administration d'une succession, d'une société, dans la régie d'une terre, dans l'exploitation d'un bois.

DEPRESSION, s. f. du lat. *deprimere*, abaisser.

(*Chirurgie*) Il se dit des blessures du crâne, dans lesquelles l'os fracturé est poussé en dedans vers les méninges.

DEPRESSOIRE, s. m. même origine que DEPRESSION.

(*Chirurgie*) C'est le nom d'un instrument qui sert pour abaisser la dure-mère, après l'opération du trépan.

DEPRIMÉ, partic. même origine que DEPRESSION

(*Botan.*) On dit qu'un corps est *déprimé*, lorsque son sommet se rapproche de sa base, de manière

que sa largeur excède notablement sa hauteur.

Il se dit aussi du sommet ou de la base même d'un pareil corps, lorsqu'elle forme un enfoncement plus ou moins concave.

DEPURATION, s. f. du latin *depuro*, dépurer, épurer, rendre pur.

(*Pharmacie*) Clarification ou purification des liqueurs, séparation de leurs sucs ou de leur matière épaisse, grossière, impure, qui se précipite au fond du vaisseau par résidence.

(*Méd.*) Il se dit aussi de la masse du sang, qui se purifie au moyen des sécrétions dans certaines maladies auxquelles les médecins ont donné, à cause de cela, l'épithète de *dépuratoire*. Les remèdes connus pour avoir la vertu de purifier le sang, sont appelés *dépuratifs* du sang, ou simplement *dépuratifs*.

DEPUTATION, s. f. du latin *deputatio*, composé de la particule extractive *dé*, et de *puto*, couper, séparer: mot à mot, l'action de séparer un ou plusieurs membres d'un corps.

(*Polit.*) Envoi de quelques personnes choisies dans un corps, dans une assemblée, avec commission spéciale.

Il se dit aussi du corps même des députés. *Députation* signifie, en Allemagne, une sorte d'assemblée des Etats de l'Empire, dans laquelle se discutent et se règlent certaines affaires que la diète y renvoie.

DEPUTÉ, s. m. même origine que DEPUTATION.

(*Polit.*) Celui qui est envoyé par une nation, par un prince, par une compagnie, pour s'acquitter de quelque commission.

Député, en anglais *deputy*, se prend plus ordinairement pour le substitut, commis, agent, vice-agent, lieutenant de quelqu'autre dont il exerce les fonctions en vertu d'une commission spéciale.

DERADER, v. n. composé de la particule extract. *dé*, et de RADE, *V.* ce mot: sortir de la *rade*.

(*Marine*) *Dérader* se dit d'un vaisseau qui, étant mouillé dans une rade, est emporté par un coup de vent qui le fait chasser sur ses ancres, et le fait mettre au large.

DÉRIVER, v. n. composé de la particule extractive *dé*, et du latin *rivus*: s'éloigner du rivage.

(*Marine*) *Dériver* se dit proprement d'un vaisseau qui s'écarte du rivage. Il se dit aussi par extension, d'un vaisseau qui est porté sous le vent de sa route apparente, ou dont la route réelle fait un angle avec sa route apparente. Un vaisseau *dérive* lorsqu'il est orienté près du vent.

Il est très-essentiel de déterminer l'angle de la dérive, et de le faire entrer dans le calcul de la route d'un vaisseau. Les marins expérimentés connoissent la *dérive*, à très-peu de chose près, au coup d'œil. On a coutume d'ailleurs de placer sur l'appui de la galerie un demi-cercle gradué, au moyen duquel les pilotes relèvent l'angle que fait la trace que le vaisseau laisse derrière lui sur la surface de l'eau, avec la direction de la quille.

On dit qu'il y a un quart de *dérive*, lorsque la route du vaisseau s'écarte de la direction de la quille de la quantité d'un quart de vent, ou d'une aire de vent, c'est-à-dire, de 11 degrés 15 minutes.

Aller en dérive; c'est flotter au gré des vents et des vagues, et tomber peu à peu sous le vent.

(*Méd.*) On dit que les humeurs *dérivent* ou sont en *dérivation*, lorsqu'on leur fait prendre un détour, qu'on les attire vers les parties voisines d'une partie noble, vers laquelle elles couloient, et qu'on les détermine à s'évacuer par-là.

DERME, s. m. du grec δερμα (*derma*), peau: formé de δερω (*déro*), écorcher le cuir ou la peau de l'homme. *V.* PEAU.

DERMOGRAPHIE, s. f. composé du grec δερμα (*derma*), et de γραφω (*graphô*), décrire.

(*Physiol.*) Partie de l'anatomie qui a pour objet la description de la peau.

DERMOLOGIE, s. f formé du grec δερμα (*derma*), peau, et de λογος (*logos*), discours.

(*Physiol.*)

[*Physiol.*] Partie de l'anatomie, qui traite de la peau.

DERMOTOMIE, s. f. du grec δέρμα [*derma*], peau, et de τεμνω [*temnô*] inciser, disséquer.

[*Anat.*] Préparation anatomique de la peau.

DEROBER, v. a. du latin barbare *deraubare*, pour *raubare*, dans la signification de voler, ôter la robe. *V.* ROBE.

Faire un larcin, prendre en cachette ce qui appartient à un autre.

[*Art milit.*] On dit, en termes militaires, *dérober une marche à l'ennemi*, pour : lui souffler une marche, faire une marche sans que l'armée ennemie s'en soit aperçue.

[*Marine*] *Dérober le vent à un vaisseau ;* c'est passer si près de lui et du côté du vent, de façon que celui-ci lui intercepte le vent, ce qui diminue sa vitesse.

[*Manége*] *Se dérober*, se dit d'un cheval qui, par un mouvement irrégulier, s'échappe ou se *dérobe* de dessous l'homme

Dérobé s'emploie, dans sa signification propre, en parlant d'un cheval dont le pied manque de corne pour le ferrer ; on dit alors qu'il a le pied *dérobé*, privé de sa robe, *nudatus*.

(*Archit.*) *Escalier dérobé*, celui par lequel on peut s'échapper sans être vu.

(*Danse*) *Dérobé* est encore un terme de danse. Pas *dérobé*.

(*Econ. rurale*) *Fèves dérobées*, se dit au propre, des fèves auxquelles on a ôté leur *robe*.

DEROGATION, s. f. du latin *derogatio*, formé de la particule négative *de*, et de *rogo*, demander ; parce qu'à Rome, lorsqu'il étoit question de porter une loi on demandoit le consentement du peuple : ainsi *rogare legem*, étoit porter une loi ; *abrogare legem*, anéantir les effets d'une loi, ou prier le peuple de retirer son consentement à une loi ; *derogare legem*, demander au peuple qu'il annulât un ou plusieurs articles d'une loi.

(*Pratique*) *Dérogation* signifie maintenant un acte contraire à un précédent, un acte par lequel un souverain déroge à une loi, à un édit, ou un particulier à un contrat qu'il a fait.

La *dérogation* à une loi diffère de l'ABROGATION (*V.* ce mot), en ce que celle-ci l'annulle absolument, et que celle-là la laisse subsister, en révoquant expressément ou tacitement les clauses auxquelles la nouvelle loi est contraire.

DEROUTE, s. f. du lat. barb. *disruta*, formé de *ruptura*, dérivé de *rumpo*, rompre, mettre en pièces : les Italiens disent *rotta*, pour *déroute*, et il n'y a pas encore deux siècles que nous disions *route* dans le même sens.

(*Art milit.*) Fuite et désordre général d'une armée, après la perte d'une bataille.

Déroute n'est pas la même chose que *défaite* ; une armée peut être battue et perdre le champ de bataille sans être mise en déroute.

DERVIS ou DERVICHE, s. m. mot persan dont les Turcs se sont emparés, et qui signifie un pauvre, un gueux qui n'a rien.

(*Hist. turque*) Religieux turc, espèce de moines qui font profession de pauvreté, et mènent une vie fort austère. Les *dervis* ont pour fondateur un certain *Mévélava*, d'où ils ont aussi pris le nom de *Mévélavites* ; ils sont fort nombreux.

Les *dervis* se piquent d'une grande modestie, de patience, d'humilité même, et de charité ; ils vont toujours les jambes nues et la poitrine découverte. La plupart sont de grands charlatans : les uns s'exercent à faire des tours de souplesse et à jouer des gobelets pour amuser le peuple ; d'autres donnent dans la sorcellerie et dans la magie. Tous, contre le précepte de Mahomet, boivent beaucoup de vin, d'eau-de-vie, et autres liqueurs spiritueuses.

DESAFFOURCHER, v. n. *V.* AFFOURCHER.

(*Marine*) Lever l'ancre d'affourche, et rester sur une seule ancre, pour être plus tôt prêt à appareiller.

DESARMEMENT, s. m. *V.* ARMEMENT.

(*Marine*) Action de *désarmer* un vaisseau, c'est-à-dire, d'en ôter les agrès, munitions, mâts, vergues, poulies, etc.

On entend encore par *désarmement*, le décompte d'un homme au *désarmement* du vaisseau, ou la somme qui revient à chaque officier ou matelot, etc., pour finir de solder les appointemens ou salaires de la campagne qu'il vient de faire.

(*Art milit.*) *Désarmer* se dit aussi en parlant d'une puissance en guerre, ou disposée à la faire, pour poser les armes, congédier les troupes, etc.

DESAVEU, s. m. formé de la particule négative *de*, et de *aveu*, adveu, qui vient du lat. *advocium*, dénégation.

(*Pratique*) Acte par lequel on refuse de reconnoître une personne en sa qualité, ou par lequel on dénie qu'elle ait un droit de faire ce qu'elle a fait.

C'est encore la déclaration que fait une partie, qu'elle n'a pas donné pouvoir à un avoué, à un huissier, de former certaines demandes, de signifier certains actes qu'elle croit lui être préjudiciables, ou que son avoué a excédé son pouvoir.

DESCENDANCE, du latin *descendo*, formé de la particule négative *de*, et de *scando*, monter, le contraire de monter, descendre.

(*Généal.*) Extraction, suite de générations relatives à une souche commune.

DESCENDANS, même origine que DESCENDANCE.

(*Pratique*) La postérité de quelqu'un, ceux qui sont issus de lui, ses enfans, petits-enfans. Le terme de *descendans* est opposé à celui d'*ascendans*, qui comprend père, mère, aïeux, aïeules, bisaïeux, etc. *V.* ASCENDANT.

Les *descendans* forment ce qu'on appelle la ligne directe descendante. Il y a les collatéraux *ascendans*, et les collatéraux *descendans*.

(*Physiol.*) *Descendans* se dit des fibres ou des muscles que l'on suppose prendre leur origine dans une partie et se déterminer dans une autre, en s'éloignant du plan horizontal du corps : *l'aorte descendante*, *l'oblique descendant*; *la veine-cave descendante*.

(*Astron.*) *Le nœud descendant*, est le point où une planète quelconque coupe l'écliptique, en passant de l'hémisphère septentrional à l'hémisphère méridional. *Voy.* NŒUD.

On dit encore signes *descendans*, en parlant des signes du zodiaque par lesquels le soleil paroît descendre, comme on dit signes *ascendans* pour les signes par lesquels il paroît monter.

(*Mécan.*) *Descendant* se dit encore de tout ce qui tombe, ou qui se meut de haut en bas.

DESCENSION, s. f. même origine que DESCENDANT.

(*Astron.*) Ce mot n'est plus guère en usage; mais lorsqu'on s'en servoit, on distinguoit l'*ascension droite* de l'*ascension oblique*. La première se disoit de la distance entre le point équinoxial et le point de l'équateur, qui descend avec une étoile sous l'horizon de la sphère droite; et la *descension* oblique se terminoit au point de l'équateur qui descend sous l'horizon, en même tems que l'étoile dans la sphère oblique. Ainsi, les *descensions* tant droites qu'obliques, se comptoient du premier point d'*aries*, ou de la section vernale, suivant l'ordre des signes, c'est-à-dire, d'occident en orient, le long de l'équateur. On ne se sert plus que du mot ASCENSION DROITE (*V.* ce mot), le seul véritablement nécessaire aujourd'hui, où l'on se sert des arcs de l'équateur pour déterminer la position des étoiles.

DESCENTE, s. f. *V.* DESCENDANT.

(*Mécan.*) Mouvement ou tendance d'un corps vers le centre de la terre, soit directement, soit obliquement. On a beaucoup disputé sur la cause de la descente des corps pesans; mais si l'expérience n'a pu encore nous la découvrir entièrement, elle nous a fait au moins connoître suivant quelle loi ils se meuvent en descendant, et c'est au célèbre Galilée que l'on

doit cette découverte. *V.* l'ouvrage de Riccioli.

Ligne de la plus vite descente ; c'est une ligne par laquelle un corps qui tombe en vertu de sa pesanteur, arrive d'un point donné à un autre point donné, en moins de tems que s'il tomboit par toute autre ligne passant par les mêmes points. Il y a long-tems que l'on a démontré que cette courbe étoit une cycloïde.

(*Astron.*) *Descente des planètes vers le soleil;* c'est le tems qu'elles emploieroient à tomber par une ligne droite, si la force de la projection qui anime les planètes et leur fait décrire des orbites, étoit détruite. La force centrale les précipiteroit vers le soleil, dans les tems suivans, calculés, en supposant les orbites circulaires et les planètes à leurs moyennes distances.

Mercure y arriveroit en 15 jours et 13 heures; Vénus, en 39 jours 17 heures; la terre, en 64 jours 10 heures; Mars, en 121 jours; Jupiter, en 766 jours; Saturne, en 1902 jours. La lune tomberoit sur la terre en 4 jours 20 heures; les satellites de Jupiter tomberoient sur leur planète en 7 heures, 15 heures, 30 heures et 71 heures; ceux de Saturne en 8 heures, 12 h, 19 heures, 55 heures, 336 heures, respectivement. Une pierre tomberoit au centre de la terre, si le passage étoit libre, en 21 min. 9 sec.

La règle qui sert à faire ces calculs consiste à dire : la racine carrée du cube de 2 est à 1, comme la demi-durée de la révolution d'une planète est au tems de sa chute jusqu'au centre de l'attraction.

L'opération seroit beaucoup plus simple, si l'on pouvoit supposer que les planètes descendissent par un mouvement uniforme; mais il est évident que cette chute doit être extrêmement accélérée.

On demande aussi quelquefois le tems qu'il faudroit à un boulet de canon pour arriver jusqu'au soleil, en faisant 200 toises par seconde; on trouve douze ans et demi, mais on néglige l'accélération.

(*Art milit.*) *Descente* ou *passage dans le fossé;* ce sont des taillades ou enfoncemens qu'on fait par des sappes dans les terres de la contrescarpe, au-dessous du chemin couvert, et que l'on couvre de madriers et de claies, avec des terres dessus, pour empêcher l'effet des feux d'artifice.

(*Marine*) *Faire une descente;* c'est l'action de débarquer des troupes dans un pays ennemi, pour le ravager ou en faire la conquête.

(*Pratique*) *Descente sur les lieux;* celle qui se fait par le juge, pour s'instruire par lui-même de l'état des lieux contentieux, les visiter, et rendre en conséquence son jugement.

DESCRIPTION, s. f. du latin *descriptio*, formé de la partic. *de*, et de *scribo*, écrire : représentation au naturel, par des figures ou par le discours.

(*Philosophie*) En logique, on appelle *description* une définition superficielle et imparfaite qui donne seulement quelque connoissance de la chose par les accidens qui lui sont propres, et qui la déterminent assez pour en donner quelque idée qui la discerne des autres, sans pourtant en expliquer la nature.

(*Géométrie*) *Description*, en termes de géométrie, est l'action de tracer une ligne, une surface, etc.; décrire un cercle, une ellipse, une parabole, c'est construire ou tracer ces figures.

On décrit les courbes de deux manières, ou par un mouvement continu, ou par plusieurs points. Le cercle est presque la seule courbe qu'on trace commodément par un mouvement continu, au moyen de la pointe d'un compas. La *description* par plusieurs points se fait, en cherchant par des opérations géométriques, différens points de la courbe assez près les uns des autres, pour qu'on puisse les joindre par de petites lignes droites qui imitent suffisamment, pour la pratique, la courbe que l'on veut tracer.

(*Botan.*) Les botanistes regardent la *description* d'une plante, comme la peinture verbale de toutes les parties qui la composent. De-là, la nécessité où ils ont été de créer des mots qui, par leur choix, leur distribution et leur valeur convenue, tracent les figures, moulent

les formes, les lient et assignent à chaque partie comme au tout, le nom qui lui convient. Après cela, pour mettre le moins de confusion possible dans une science aussi compliquée, ils ont adopté une formule de *description* qui ne permet pas, même aux commençans, d'oublier aucune des parties d'une plante qui leur tomberoit par hasard sous les yeux.

Dans cette formule, les diverses parties qu'une plante peut présenter, sont rangées dans l'ordre selon lequel il convient de les observer et de les décrire; et toutes ces parties sont considérées, quant à leur figure ou forme, leur position relative ou insertion, leur nombre et leur proportion.

DESEMPARER, v. a. de l'espagnol *desemparar*.

(*Marine*) *Désemparer un vaisseau*; c'est, dans un combat, abattre au vaisseau ennemi ses mâts, et couper ses manœuvres, tuer une partie de son monde; en un mot, le mettre en désordre et hors d'état de manœuvrer.

DESHERENCE, s. f. de la particule extract. ou négat. *dé*, et du latin *hœredare*, pour *hœredem scribere*, instituer un héritier: défaut d'héritier.

(*Pratique*) C'est ainsi qu'on appelle un droit qu'a la nation de s'emparer, dans certains cas, d'un bien situé sur le territoire de la république.

DESINENCE, s. f. du latin *desino*, finir, terminer.

(*Grammaire*) Chute, terminaison d'un mot.

DESISTEMENT, s. m. du latin *desisto*, composé de la particule négative *de*, et de *sisto*, arrêter, soutenir, cesser de soutenir, se désister.

(*Pratique*) Renonciation faite à quelque chose. On se *désiste* d'une prétention; d'une procédure, d'un héritage.

DESMOGRAPHIE, s. f. du grec δεσμὸς (*desmos*), ligament, et de γραφω (*graphô*), décrire.

(*Anat.*) Partie de l'anatomie qui a pour objet la description des ligamens.

DESMOLOGIE, s. f. du gr. δεσμὸς (*desmos*), ligament, et de λογος (*logos*), discours.

(*Anat.*) Partie de l'anatomie qui traite de l'usage des ligamens.

DESMOTOMIE, s. m. de δεσμος (*desmos*), ligament, et de τεμνω (*temnô*) couper, inciser, disséquer.

(*Anat.*) Partie de l'anatomie qui a pour objet la dissection des ligamens.

DESOPILATIFS, adj. et sub. de la particule négat. *dé*, et du latin *oppilo*, boucher, fermer.

(*Méd.*) On appelle ainsi les remèdes qui ont la vertu de déboucher les conduits du corps humain où il y a quelque obstruction. Ces remèdes ne diffèrent point des apéritifs.

DESOXIDATION, de la particule extract. *dé*, et d'OXIDATION. *V.* ce mot.

(*Chimie*) Opération par laquelle on prive une substance de l'*oxigène* qu'elle contient.

DESPOTE, s. m. du gr. δεσποτης (*despotês*), maître, seigneur.

(*Écon. polit.*) Ce mot, dans sa première origine, signifioit ce que marque en latin le mot *herus*, et en français celui de maître, par rapport aux serviteurs. Il devint dans la suite un titre d'honneur, que les empereurs grecs donnèrent à leurs fils ou à leurs gendres. Ce fut l'empereur Alexis, surnommé l'Ange, qui créa la dignité de *despote*, et qui lui donna le premier rang après l'empereur. Les *despotes* de Sparte étoient des fils, des frères, ou des gendres des empereurs auxquels on avoit donné la ville de Sparte en apanage; et le *despotat* étoit le pays qui dépendoit du *despote*. Il y a eu aussi des *despotes* de Servie, et on donne encore aujourd'hui le titre de *despote* au prince de Valachie. On entend maintenant par *despote* celui qui exerce un pouvoir arbitraire et sans bornes.

DESPUMATION, s. f. composé de la particule extractive *dé*, et de *spuma*, écume, l'action d'ôter l'écume.

(*Chimie*, *Pharmacie*) Action par laquelle on ôte l'écume et les im-

puretés des sucs, des gelées, des sirops, des miels qui en ont été séparés par l'ébullition.

DESQUAMATION, s. f. composé de la particule extractive *dé*, et de *squama*, écaille : l'action d'ôter les écailles.

(*Chirurgie*) Séparation des parties qui se détachent par écailles.

DESSECHEMENT, s. m. de l'italien *dissecamento*, formé du latin *dissecare*, dessécher.

(*Agricult.*) L'action de dessécher, et quelquefois la chose desséchée. Tous les agriculteurs ne sont pas d'accord sur les principes qui doivent diriger les *desséchemens*; mais tous conviennent des grands avantages qui en résultent, tant pour l'intérêt public que l'intérêt particulier. Tout le monde sait que les *desséchemens* augmentent les produits de la terre; qu'ils préviennent une foule de maladies funestes aux bêtes à laine; que les eaux auxquelles on a donné un cours régulier, peuvent servir à la végétation, à faire mouvoir des moulins, des usines, à former ou à entretenir des canaux et à servir à l'irrigation des terres pendant l'été. On sait qu'un canton desséché peut souvent donner de l'eau à un autre qui en manque, et qu'il est plus sain pour les hommes et pour les animaux.

L'humidité de la terre provient du séjour des eaux de pluie à sa surface, ou des sources qui sont cachées dans son sein. Dans le premier cas, des tranchées profondes et bien ordonnées sont suffisantes; mais dans le second, il faut s'appliquer à découvrir les sources, et à connoître la nature des couches de terre dont elles sont couvertes. Il faut diriger la tranchée de manière à arriver au réservoir principal, parce qu'en donnant une issue à cette source, on est assuré d'attirer l'eau de toutes les autres.

DESSICATIFS, adj. et s. même origine que DESSECHEMENT.

(*Chirurgie*) Epithète que l'on donne aux remèdes qui ont la vertu de dessécher, de conserver l'humidité superflue des plaies et des ulcères.

(*Méd.*) Les médecins s'en servent aussi pour désigner les remèdes qui absorbent ou qui font dissiper les humidités trop abondantes de la masse du sang et des parties solides.

DESSIN, s. m. de l'italien *disegno*, dérivé du latin *designare*, tracer, marquer, faire un modèle, former un plan.

(*Arts du dessin*) L'art du *dessin* consiste à imiter, par des traits avec la plume, le crayon ou le pinceau, la forme des objets que la nature offre à nos yeux.

Les parties de l'art du *dessin* étant moitié théoriques et moitié pratiques, il est nécessaire que le raisonnement et la réflexion contribuent à faire acquérir les premières, et qu'une habitude constante et soutenue aide à renouveler continuellement les autres.

Lorsque l'on est au fait de copier fidèlement et avec intelligence les *dessins* tracés sur une surface plane, on doit essayer de dessiner d'après la nature, dont toutes les productions sont de relief; mais comme ce travail est beaucoup plus difficile, on a trouvé un milieu qui aide à passer de l'un à l'autre. C'est ce qu'on appelle dessiner d'après la BOSSE. (*V.* ce mot). La bosse n'est autre chose qu'un objet modelé en terre, ou jeté en moule, ou taillé en plâtre d'après nature. Ces objets ont la même rondeur que ceux que la nature nous offre; mais comme ils sont privés de mouvement, et qu'on peut les tenir parfaitement immobiles sous le même point de vue, l'artiste voit toujours sa figure sous le même aspect, au lieu que lorsqu'il travaille d'après nature, le moindre mouvement dans le modèle vivant, embarrasse le dessinateur encore novice, en lui présentant des effets de lumière différens, et des surfaces nouvelles.

Tous les moyens qu'on emploie pour dessiner sont bons, lorsqu'on parvient à bien remplir l'objet qu'on s'est proposé; mais les crayons les plus usités sont la *sanguine*, ou crayon rouge, la *pierre noire*, la *mine de plomb*, l'*encre de la Chine*, qui s'emploie avec la plume pour dessiner et avec le pinceau

pour ombrer. Les *pastels* par leurs différentes couleurs servent à indiquer les tons qu'on a remarqués dans la nature. On fait aussi des *dessins* plus ou moins rendus, plus ou moins agréables sur des papiers ou des toiles colorées : on choisit pour cela les fonds qu'on croit les plus propres à l'objet qu'on veut représenter.

Tous ces *dessins* prennent des dénominations particulières, suivant qu'ils sont différemment tracés.

Dessin au trait ; c'est celui qui, sans avoir aucune ombre, est fait au crayon ou à l'encre.

Dessin haché ; c'est celui dont les ombres tracées avec la plume, le crayon ou le burin, sont exprimées par des lignes sensibles, et le plus souvent croisées.

Dessin estombé. V. ESTOMBE ; celui dont on frotte le crayon qui a tracé les ombres, afin qu'il n'y paroisse aucune ligne.

Dessin grené ; celui où l'on voit les grains du crayon, et où l'on ne frotte point les lignes qu'il a formées.

Dessin lavé ; celui dont les ombres ont été faites au pinceau avec de l'encre de la Chine, ou quelque autre liqueur.

Dessin colorié ; celui qui est fait avec des couleurs à peu-près semblables à celles qui sont dans l'original.

Pour que tous ces *dessins* soient estimés, il faut qu'ils réunissent la correction, le bon goût, l'élégance, le caractère, la diversité, l'expression et la perspective.

La *correction* dépend de la justesse des proportions, et de la connoissance de l'anatomie.

Le *bon goût* est une idée ou manière de *dessin* qui a sa source dans l'inclination et les dispositions naturelles du dessinateur, et de l'éducation qu'il a reçue sous d'habiles maîtres.

L'*élégance* donne aux figures quelque chose de délicat qui frappe les gens d'esprit, et un certain agrément qui plaît à tout le monde.

Le *caractère* est ce qui est propre à chaque chose.

La *diversité* est ce qui distingue chaque espèce de chose par un caractère particulier ; la nature seule, qui est une source inépuisable de variété, peut donner des leçons sur cette partie de l'art du *dessin.*

L'*expression* est la représentation d'un objet, selon son caractère, et selon le tour que le dessinateur a voulu lui donner dans les circonstances où il le suppose.

La *perspective* est la représentation des parties d'un tableau ou d'une figure, selon la disposition où elles sont entre elles par rapport au point de vue.

Il seroit aussi difficile qu'inutile de chercher dans l'obscurité des tems l'origine précise du *dessin.* On attribue à l'amour le premier essai que la Grèce ait vu de l'art de dessiner et de mouler en terre les objets. Une jeune fille vivement éprise d'un amant, dont elle devoit être séparée pour quelque tems, cherchoit les moyens d'adoucir les rigueurs de l'absence ; occupée de ce soin, elle remarqua sur une muraille l'ombre de son amant, dessinée par la lumière d'une lampe. L'amour rend ingénieux ; il inspira à cette jeune personne l'idée de se ménager cette image chérie, en traçant sur l'ombre une ligne qui en suivît et marquât exactement le contour. L'histoire ajoute que notre amante avoit pour père un potier, nommé Tibutade; cet homme ayant considéré l'ouvrage de sa fille, imagina d'appliquer de l'argile sur ces traits, en observant les contours tels qu'il les voyoit dessinés ; il fit par ce moyen un profil de terre qu'il fit cuire dans son fourneau. Tel fut, suivant l'ancienne tradition, l'origine du *dessin* et des figures en relief, dans la Grèce. Mais cet art ne commença à y faire des progrès suivis, que depuis l'arrivée des colonies conduites par Cécrops, Cadmus, etc.; ces princes sortoient de l'Egypte et de la Phénicie, pays où les arts du *dessin* étoient connus de tems immémorial.

Ardicès, natif de Corinthe, qui florissoit en Grèce, avant la guerre de Perse, fut, dit-on, le premier qui inventa le *dessin* ou la manière de profiler, et de contretirer avec le crayon et le simple trait, sans

mélange de couleurs ; ce qui n'étoit, à la vérité, qu'un ouvrage fort imparfait.

Les Grecs avoient établi des écoles de *dessin*, dans la plupart de leurs villes, où les enfans de condition libre, qui avoient des dispositions pour la peinture, la sculpture et les autres arts du *dessin* étoient instruits. C'étoit sur des planches de bois que ces élèves s'exerçoient à dessiner des objets, le plus souvent de grandeur naturelle, et dont les traits irréguliers, pouvoient aisément s'effacer avec une éponge. Ces écoles, au rapport de Pline, étoient conduites par les plus habiles maîtres.

(*Peinture*) Il s'est élevé dans plusieurs tems des disputes assez vives, sur la question de savoir lequel est plus essentiel à la peinture, du *dessin* ou du *coloris*. Pour réduire cette question à sa juste valeur, il suffit d'envisager que l'imitation de la nature visible, qui est le but de la peinture, unit indissolublement l'imitation des formes des objets et l'imitation de leur couleur, et vouloir décider d'une manière abstraite quelle est de ces deux parties la plus essentielle à l'art, est la même chose que de vouloir décider si c'est l'ame ou le corps de l'homme, qui est le plus essentiel à son existence.

C'est par le *dessin* qu'on commence à s'initier dans les mystères de la peinture ; et ceux qui s'y destinent ou qu'on y dévoue, doivent commencer à *dessiner*, dès leur première jeunesse, parce qu'alors la main docile acquiert plus aisément la souplesse et les différens mouvemens qu'exige ce genre de travail.

C'est pour acquérir cette souplesse, et la justesse du coup-d'œil qui conduit à dessiner correctement, que Gerard Lairesse et Raphaël Mengs voulurent que les maîtres commençassent par faire dessiner aux élèves des figures géométriques, sans le secours de la règle et du compas.

On ne pourroit assurer que les maîtres de Raphaël aient commencé, suivant cette méthode, son éducation pittoresque ; mais il est certain du moins qu'ils lui apprirent à dessiner avec une correction si précise qu'on peut même l'appeler servile. Elle lui donna d'abord un goût sec, mais comme elle lui avoit fait acquérir la justesse du coup-d'œil et l'habitude d'une imitation sévère, elle lui procura la facilité de prendre une belle manière de *dessin*, lorsqu'il eut vu les ouvrages de Michel-Ange et les chef-d'œuvres de l'antiquité.

(*Archit.*) *Dessin* se dit aussi du plan d'un bâtiment, d'un ouvrage d'architecture, soit au crayon, soit à la plume.

(*Technol.*) *Impressions de dessins ;* un Allemand a pris dernièrement un brevet d'invention à Londres, pour une méthode d'obtenir des impressions de *dessins* ou d'écrits. Elle consiste à prendre une pierre calcaire d'un grain fin, d'une surface unie, sans être polie, et d'une texture spongieuse. Sur la surface plane et unie de cette pierre on trace le *dessin* avec une plume fini, dans une encre particulière, sur laquelle l'encre à l'huile des imprimeurs se fixe très-promptement et à laquelle l'eau ne peut s'attacher ; mais lorsque le *dessin* est fini, on humecte bien toute la surface sur laquelle on n'a point dessiné, puis on étend l'encre de la manière accoutumée sur toute la surface de la pierre ; cette encre s'applique sur les figures qui ont été tracées avec l'encre particulière, sans se fixer sur la partie humide de la pierre. Si maintenant on étend du papier humecté sur la surface de la pierre, et qu'on lui fasse éprouver une bonne pression, on aura une impression du *dessin* très-pure et très-vive, exactement semblable à l'original. On peut de même obtenir du même *dessin* plusieurs centaines d'impressions. L'encre particulière est une solution de gomme laque dans l'eau, par le moyen de la soude et d'un peu de savon.

DESSOLER, v. a. du lat. *soleo*, avoir coutume, et de la particule négative *dé :* changer de coutume.

(*Agriculture*) *Sole* ou saison, se dit d'une étendue de terre destinée à une certaine culture.

Assoler ; c'est partager les terres d'une ferme en *soles*, ordinairement au nombre de trois, dont l'une se sème en froment, l'autre en menus grains, qu'on nomme mars, et la troisième reste en jachère.

Dessoler ; c'est dessaisonner ou déranger les *soles*, changer l'ordre des *soles*.

Dans la plupart des baux, il est défendu aux fermiers de *dessoler* les terres, sous prétexte que ces changemens peuvent les épuiser, ou au moins les fatiguer. Cette pratique funeste aux progrès de l'agriculture, et dont la première cause est dans la courte durée des baux, commence à faire place au système mieux raisonné des agriculteurs modernes, qui consiste à varier la culture, à bannir les jachères absolues, par l'introduction des turneps, des fèves, des pois, des vesces, du trèfle, etc. *V.* COURS DES RECOLTES.

DESSUS, adv. et s. du lat. *sursum*, dont on a fait *susum*, dans la basse latinité.

(*Archit.*) *Dessus de porte ;* c'est tout ce qui sert à couvrir, à revêtir une corniche de placard, comme le lambris, le cadre, les bas-reliefs, etc.

(*Mus.*) *Dessus ;* c'est la plus aiguë des parties de la musique ; celle qui règne au-dessus de toutes les autres. C'est dans ce sens qu'on dit dans la musique instrumentale, *dessus* de violon, *dessus* de flûte ou de hautbois, et en général *dessus* de symphonie.

Dans la musique vocale, le *dessus* s'exécute par des voix de femmes, d'enfans, et encore par des *castrats*, dont la voix, par des rapports difficiles à concevoir, gagne une octave en haut, et en perd une en bas. *V.* CASTRAT.

Le *dessus* se divise ordinairement en premier et second, et quelquefois même en trois. La partie vocale qu'exécute le *second dessus*, s'appelle *bas dessus*, et l'on fait aussi des récits à voix seule pour cette partie.

(*Marine*) *Dessus du vent*, ou *avantage du vent.*

DESTITUTION, s. f. du latin *destitutio*, composé de la particule négat. *de*, et de *statuo*, établir : l'action de défaire ce qu'on a fait.

(*Econ. polit.*) Déposition, privation d'une charge, d'un emploi.

(*Hist. rom.*) Chez les Romains, du tems de la république, les offices étoient annuels ; mais si pendant leur exercice, les titulaires se comportoient mal, on les destituoit sur-le-champ. La *destitution* n'étoit pas toujours fondée sur l'inconduite ; quelquefois elle étoit occasionnée par les événemens les plus simples, mais auxquels la superstition attachoit de l'importance.

DESUDATION, s. f. du lat. *desudatio*, formé de *desudo*, suer de peine et de travail.

(*Méd.*) Les médecins entendent par ce mot une sueur abondante et excessive, qui n'est point critique, mais symptomatique, à laquelle succède ordinairement une éruption de pustules appelées *sudamina*. *V.* SUETTE, ECHAUBULURE.

DESULTEUR, s. m. du latin *desultor*, formé de *desilio*, sauter.

(*Jeux scéniques*) Sauteur qui passe d'un cheval sur un autre. Les Scythes, les Indiens et les Numides avoient des cavaliers qui menoient avec eux au combat, au moins deux chevaux, et qui sautoient avec beaucoup d'agilité et d'adresse sur le cheval de main, quand celui qu'ils montoient étoit fatigué.

Les Grecs et les Romains prirent cet usage de ces nations barbares, mais ils ne s'en servirent que dans les jeux et dans les courses de chevaux. Quelquefois ils avoient, non pas deux, mais quatre ou six chevaux de front ; ils sautoient du premier sur le quatrième ou sur le sixième, et cela passoit pour une chose très-difficile.

DETACHEMENT, s. m. de l'italien *distaccamento*

(*Art milit.*) Corps particulier de gens de guerre, tiré d'un plus grand corps, ou de plusieurs autres, soit pour les attaques d'un siége, soit pour tenir la campagne.

Les *détachemens* servent pour escorter un convoi, pour avoir des nouvelles des ennemis, pour garder des postes éloignés d'une place ou de l'armée, pour des partis, pour couvrir les fourrageurs, pour garder les travailleurs, ou pour travailler eux-mêmes, alors ils sont sans armes, etc.

DETACHÉ, partic. et subst. même origine que *détachement*.

(*Musique*) Genre d'exécution par lequel, au lieu de soutenir les notes durant toute leur valeur, on les sépare par des silences pris sur cette même valeur. Le *détaché* tout-à-fait bref et sec, se marque sur les notes par des points allongés.

DETACHER, v. a. de l'italien *distaccare*.

(*Peinture*) *Détacher*, en termes de peinture; c'est donner de la rondeur aux objets d'un tableau, et en faire apercevoir les contours. Les objets d'un tableau sont bien *détachés*, ou se *détachent* bien, lorsqu'il n'y a point de confusion entre eux, qu'ils paroissent bien de relief, et qu'ils semblent quitter leur fond et venir au spectateur.

Le peintre doit *détacher* les figures; les objets se *détachent* par le plan, par la couleur propre, par la perspective aërienne, par le clair-obscur. L'art de *détacher* tient à celui de distribuer. On *détache* un objet clair, en le distribuant de manière qu'il soit opposé à un objet brun; on *détache* deux objets clairs, deux objets bruns, l'un de l'autre, par la diversité de leurs nuances.

DETAIL, s. m. composé de la particule extractive *dé*, et du latin *taleo*, pour *incido*, couper en petites parties, dont les Italiens ont fait *tagliar*, dans le même sens, et dont nous avons fait tailleur d'habits.

Division d'un tout en plusieurs parties.

(*Technol.*) Les bouchers sont maintenant les seuls qui emploient ce mot dans son sens propre. Lorsqu'ils coupent leur viande par morceaux, ils appellent cela *détailler* la viande.

(*Commerce*) *Détail* s'entend, en parlant de marchandises, non-seulement de celles qui se coupent par petites parties, pour être divisées et vendues, suivant le besoin des acheteurs, mais de toutes celles qui se vendent par le menu, au poids, au mètre, à la petite mesure.

(*Art dramat.*) On dit au figuré d'une pièce de théâtre, qui n'a ni plan, ni conduite, *qu'elle est remplie des plus jolis détails*, pour dire que l'auteur a cousu une ou deux scènes plaisantes, quoique étrangères au sujet, et a répandu sur le tout des fleurs, des bons mots, des jeux d'esprit, des couplets de trait, en nombre suffisant pour en masquer les défauts, et lui assurer un succès de plusieurs jours.

(*Peinture*) Les petits *détails*, c'est-à-dire, les petites parties des objets, doivent être négligées par l'art, parce qu'elles ne sont pas même aperçues dans la nature. Comme l'artiste doit se tenir assez éloigné de son modèle pour l'embrasser en entier d'un seul coup-d'œil, il ne doit pas représenter ce qu'il n'a pu voir lui-même, sans changer de place et sans trop se rapprocher.

Les peintres, dans l'enfance de leur art, copioient avec soin les *détails*; c'étoit le premier effort d'un art qui n'osoit abandonner un instant la nature, et qui l'imitoit sans principes et sans choix. L'art dans sa force ne s'attache qu'au grand, et néglige tout ce qui pourroit l'en écarter ou l'en distraire, et si l'on en revient à l'imitation des petits *détails*, c'est un signe de décadence que l'on peut comparer à l'enfance des vieillards.

DETENTEUR, s. m. du latin *detineo*, tenir, être en possession.

(*Pratique*) Tout possesseur, soit propriétaire, usufruitier, ou autre qui tient en ses mains un héritage, c'est-à-dire, qui a la possession réelle et actuelle.

Ce terme est principalement usité en matière de rentes ou charges foncières ou hypothécaires, et lorsqu'il s'agit de déguerpissement et délaissement par hypothèque.

DETERGER, v. a. du latin *detergo*, composé de la particule extractive *de*, et de *tergo*, nettoyer.

(*Chirurgie*) Nettoyer, mondifier les plaies et les ulcères, entraîner les humeurs glutineuses qui y sont adhérentes.

De *déterger* on a fait *détersif* ou *détergent* pour désigner les remèdes externes qui mondifient les plaies et les ulcères. Ils se disent aussi des remèdes internes qui possèdent la même qualité.

DÉTERMINÉ, adj. du lat. *determinare*, limiter, mettre des bornes.

(*Géom.*) On dit d'un problème qu'il est *déterminé*, quand il n'a qu'une seule solution, ou au moins qu'un certain nombre de solutions, par opposition au problème *indéterminé*, qui a une infinité de solutions.

DÉTONNER, v. n. sortir du ton, de la particule extractive *dé*, et de *ton*, ou tout simplement de l'italien *stuonare*.

(*Musique*) *Détonner*, c'est sortir de l'intonation, c'est altérer mal à propos la justesse des intervalles, et par conséquent chanter faux. Chanter sans clavecin, crier, forcer sa voix en haut ou en bas, et avoir plus d'égard au volume qu'à la justesse, sont des moyens presque sûrs de se gâter l'oreille et de *détonner*.

DÉTONATION, s. f. de l'italien *detonazione*, formé du latin *detono*, tonner, faire grand bruit.

(*Chimie*) Bruit ou explosion que font les minéraux lorsque, par l'action du feu, leurs parties aériennes, volatiles, sulphureuses, se raréfient, se dégagent, et sortent avec impétuosité.

DÉTORSE, du latin *distorqueo*, détourner, tordre.

(*Chirurgie*) Distension violente et subite des tendons et des ligamens d'un article, en conséquence d'un coup, d'une chute, ou un effort. La *détorse* est quelquefois accompagnée et suivie de luxation, de diastasis. L'articulation souffre tant de violence, que les os peuvent sortir de leur situation naturelle ou s'écarter. La *détorse* la plus fréquente est celle du pied; elle arrive quelquefois au poignet, à l'épine et à plusieurs autres parties du corps. La *détorse* est la même chose que l'*entorse*, et celui-ci est le plus usité. *V.* ENTORSE.

DETREMPE, s. f. du latin *distemperare*, composé de *temperare*, tremper, mélanger.

(*Peinture*) Couleur délayée avec de l'eau et de la gomme, et dont on se sert pour peindre. On appelle aussi *détrempe* une peinture en *détrempe*.

(*Doreur*) *Dorer en détrempe*; c'est une manière d'employer l'or avec de la colle faite avec des rognures de parchemin ou de gants. La dorure en *détrempe* exige plus d'art que la dorure à l'huile; mais elle ne peut résister autant que celle-ci, ni à la pluie, ni aux impressions de l'air.

DETREMPER, v. a. du lat. *distemperare*. *V.* DÉTREMPE.

(*Technol.*) *Détremper l'acier*; c'est le ramener à la condition de simple fer.

Dans le commerce on trouve de l'acier tout *trempé*, parce que dans plusieurs aciéries on est dans l'usage de le tremper aussitôt qu'il est fait, apparemment afin que les acheteurs puissent mieux juger de sa qualité. Quand on veut se servir de cet acier, on est obligé de le *détremper* pour pouvoir l'étendre, le limer, et lui faire prendre la forme de l'outil qu'on en veut faire, après quoi l'ouvrier le *retrempe* à sa manière.

On peut *détremper* l'acier par une manœuvre semblable à celle par laquelle on le fait par la CEMENTATION (*V.* ce mot); mais alors, au lieu de composer le cément avec des matières charbonneuses, capables de fournir du phlogistique, il faut au contraire que le cément ne soit composé que de matières exemptes de principe inflammable, et propres à l'absorber, comme sont les terres calcaires et les chaux. En le cémentant pendant huit ou dix heures avec ces matières, on le ramène à la condition de fer.

DÉTRITER, v. a. du lat. *de-*

terere, partic. *detritum*, broyer, briser.

(*Huile d'olive*) *Détriter les oliviers;* c'est passer les olives sous la meule.

Pour donner à l'huile une qualité douce, limpide, et qui ne soit point sujette à la rancissure, il faut avoir la précaution, en la *détritant*, d'en séparer la chair d'avec le noyau, et de n'extraire que l'huile des chairs; mais pour cela il faut s'écarter de l'ancienne méthode qui consiste à écraser sous la meule le noyau et l'amande de l'olive avec sa chair, et se servir du *détritoir* de M. Sieuve, qui est un fort madrier cannelé en dessous, qui sépare les noyaux des olives sans les casser.

DETROIT, s. m. du lat. *districtum*, composé de la particule *dis*, *valdé*, fort, très, et de *strictum*, étroit, très-étroit.

(*Géogr.*) Certain endroit où la mer est serrée entre deux terres.

Il se dit aussi des passages serrés entre deux montagnes.

Le détroit de Gibraltar, le détroit de Magellan, le détroit de la Sonde. Les *détroits de la Cilicie;* les *Thermopyles;* les *portes Caucasiennes*, aujourd'hui *Demircapi*.

DETTE, s. f. du lat. *debitum*.

(*Pratique*) Ce que l'on doit à quelqu'un, et quelquefois ce qui nous est dû.

La confusion qui pourroit naître de ces diverses acceptions a fait distinguer les *dettes* en *actives* et *passives*.

Les *dettes actives* sont celles dont on a droit de se faire payer, les *dettes passives* sont celles qu'on est obligé d'acquitter.

Comme les *dettes* varient dans leur cause, dans leur effet, dans leur nature, on a cherché à les distinguer par des dénominations différentes; de là :

Les *dettes anciennes;* les *dettes annuelles;* les *dettes caduques;* les *dettes chirographaires* (*V.* ce mot.) *dettes civiles; dettes claires et liquides; dettes communes; dettes conditionnelles; dettes confuses, etc.*

DETUMESCENCE, s. f. du lat. *detumescentia*, formé de *detumesco*, désenfler.

(*Chirurgie*) Etat d'une partie qui se désenfle, qui devient moins élevée.

DETURBATRICE, adj. du latin *deturbare*, composé de la particule augmentative *de*, et de *turbare*, troubler considérablement.

(*Astron.*) *Force déturbatrice*, c'est celle qui est perpendiculaire au plan de l'orbite de la planète troublée.

DEUIL, s. m. du lat. *Dolium*, formé de *doleo*, avoir du déplaisir.

(*Costumes*) Rien n'est moins uniforme que les modes et les couleurs du deuil, si ce n'est la tristesse dont elles sont l'image. Les Chinois portent le *deuil* en blanc; les Turcs en bleu ou en violet; les Egyptiens en jaune; les Ethiopiens en gris. A Lacédémone et à Rome les dames le portoient en blanc.

En Orient, c'étoit donner une grande marque d'affliction que de se couper les cheveux; à Rome on faisoit le contraire. Les Grecs avoient adopté l'usage des Orientaux; non seulement ils se coupoient les cheveux sur la tombe de leurs parens et de leurs amis, mais encore ils coupoient les crins à leurs chevaux, et ils en usoient de même dans toutes les calamités publiques.

Les Juifs étoient et sont encore dans l'usage de se raser dans le *deuil*, et de déchirer leurs vêtemens.

Au commencement du 2.e siècle, l'empereur Adrien fut neuf jours habillé de noir pour la mort de l'impératrice Plotine; et dans le 4.e, les habits de *deuil* étoient noirs. Il paroît cependant que la couleur et les ajustemens du *deuil* ont varié selon les tems et selon les nations. On voit par une lettre de Pierre-le-Vénérable, qu'on regardoit comme une singularité que l'Espagne portât le *deuil* en noir. En Castille, à la mort des princes, on se vêtoit de serge blanche pour porter le *deuil*.

Les reines de France, jusqu'à la reine Anne avoient toujours porté le *deuil* en blanc. Anne de Bre-

tagne porta le *deuil* de Charles VIII en noir ; de son côté, Louis XII porta aussi le *deuil* en noir, contre l'usage des rois qui portent le violet.

Le noir est aujourd'hui dans toute l'Europe la couleur du *deuil*.

DEUTERO-CANONIQUE, adj. du grec δεύτερος (*deutéros*) second, et de κανων (*kanón*), règle.

(*Théolog.*) Livre sacré de l'écriture, qui a été mis plus tard que les autres dans le canon, soit parce qu'il a été écrit après que les autres y étoient déjà, soit parce qu'il y a eu quelque doute sur sa canonicité.

Les livres *deutero-canoniques* sont le livre d'Esther, ou au moins les sept derniers chapitres ; Tobie, Judith, le livre de la Sagesse, l'Ecclésiastique, Baruch, les deux livres des Machabées, l'Epître aux Hébreux, celle de S. Jacques, et celle de S. Jude, etc.

DEUTERONOME, s. m. du grec δεύτερος (*deutéros*), second, et de νόμος (*nomos*), loi : seconde loi, ou seconde publication de la loi.

(*Théol.*) L'un des livres sacrés qui composent le corps des Saintes Ecritures qu'on appelle autrement la Bible, le cinquième de ceux de l'Ancien Testament, et le dernier de ceux que Moïse fit. Cet ouvrage de Moïse fut ainsi nommé parce qu'il comprend la répétition, la récapitulation de la loi qu'il avoit donnée aux Israélites. C'est pour cela que les Rabbins l'appellent Misch-Neh, répétition de la loi, sceau de loi.

DEUTEROPATHIQUE, adj. du grec δεύτερος (*deuteros*), second, et de πάθος (*pathos*) : maladie secondaire.

(*Méd.*) Maladie qui est la suite ou l'effet d'une maladie précédente, par opposition à PRATOPATHIQUE. *V.* ce mot.

DEVANT, adv. et subst. du lat. *deabante*, formé de *ante*.

(*Peinture*) *Devant de tableau* ; on nomme ainsi la partie antérieure du tableau, celle qu'il présente d'abord aux yeux pour les fixer et les attacher.

(*Marine*) *Vent devant* ; c'est lorsque le vent vient droit de l'avant du vaisseau, ce qui arrive, sous voiles, en plusieurs cas ; ou malgré soi, si le timonier a mal gouverné ; ou si le vent a sauté tout-à-coup et s'est rangé de l'avant ; ou enfin par la force des courans. On appelle cela *prendre vent devant*, ou *faire chapelle* ; ou bien cela a lieu volontairement lorsqu'on veut virer de bord. Dans ce cas, on emploie l'expression *donner vent devant*, pour désigner le moment où, par le moyen du gouvernail, on fait présenter la proue du vaisseau droit au vent, pour l'avoir ensuite sur l'autre bord en continuant de tourner, et en changeant de côté les amures des voiles.

DEVENTER, v. a. formé de la particule négat. *dé* et de *venter*, donner du vent : ôter le vent.

(*Marine*) Oter le vent de dedans une voile, en manœuvrant le bras de la vergue, de manière que la voile batte au vent, ou fasie. *V.* FASIER.

DEVELOPPANTE, s. f. du lat. *volvere*, précédé de la particule augmentative *dé*.

(*Géom.*) Terme dont certains auteurs se servent pour exprimer une courbe résultante du *développement* d'une autre courbe, par opposition à *développée*, qui est la courbe qui doit être *développée*.

DEVELOPPEES, s. f. même origine que DEVELOPPANTE.

(*Géom. transcend.*) Genre de courbes que M. Huyghens a inventées, et sur lesquelles les mathématiciens modernes ont beaucoup travaillé depuis.

La *développée* est une courbe que l'on donne à développer, et qui en se développant décrit une autre courbe.

Pour s'instruire de la théorie des *développées*, il faut lire un Mémoire de M. de Maupertuis, imprimé parmi ceux de l'académie, de l'année 1728.

DEVELOPPEMENT, s. m. même origine que DEVELOPPANTE.

(*Géom. transcend.*) L'action par laquelle on développe une courbe et on lui fait décrire une *développante*.

(*Géom. élém.*) *Développement* se dit aussi d'une figure de carton ou de papier, dont les différentes parties étant pliées et rejointes, composent la surface du solide.

(*Analyse*) On appelle encore *développement* d'une quantité algébrique en série, la formation d'une série qui représente cette quantité. On développe en série les fractions ou les quantités radicales : on peut développer une fraction par la simple division, et une quantité radicale par la simple extraction de la racine ; mais l'une et l'autre opération se fait plus commodément par le moyen du binome élevé à une puissance quelconque. *V.* BINOME, SERIE.

(*Architect.*) *Développement* se dit, en architecture, des dessins en grand de tous les profils, de toutes les faces et parties d'un édifice.

On dit aussi *faire le développement d'une pierre de trait*, pour dire, se servir des lignes de l'épure, afin d'en lever les différens panneaux.

(*Botan.*) Une plante, depuis l'instant où elle a été animée jusqu'à celui où elle n'est plus susceptible d'aucun accroissement, s'étend en longueur et en largeur, par le *développement* successif des parties qui la composent. On dit que les parties d'une plante sont à leur dernier *développement*, quand elles ne sont pas susceptibles de croître davantage. On dit d'une fleur bien épanouie, qu'elle est dans un *développement parfait.*

DÉVERSOIR, s. m. du latin *deversum*, formé de la particule extractive *de* et de *verso*, tourner.

(*Hydrodygr.*) On appelle ainsi des digues construites ordinairement en maçonnerie, et destinées à faire gonfler l'eau d'une rivière ou d'un courant quelconque au-dessus d'un moulin ou d'un sas d'écluse. Ces digues barrent entièrement les rivières, jusqu'à ce que l'eau ait acquis assez de hauteur pour passer par dessus. *V.* DIGUE.

DEVEST ou DEVETISSEMENT, s. m. du lat. barb. *devestire*, ôter ses habits.

(*Pratique*) Acte par lequel le propriétaire d'un héritage s'en dévêtit ou dessaisit, pour en transporter à un autre la propriété et la possession.

Ce terme est opposé à *vest*, de vêtir, *vestire.*

DEVIATION, s. f. formé de la particule extract. *dé* et de *via*, voie, chemin : l'action de s'écarter de la voie.

(*Phys.*) Changement de direction que souffre un corps en mouvement lorsqu'il rencontre quelque obstacle qui le détourne de sa première route. Toutes les fois qu'un corps rencontre un obstacle impénétrable pour lui, comme un mur, un rocher, etc., il souffre une sorte de *déviation*, qu'on appelle *réflexion. V.* REFLEXION. Quand un corps passe obliquement d'un milieu dans un autre, plus ou moins pénétrable pour lui, plus ou moins résistant que le milieu d'où il sort, il se détourne de sa première route, en s'inclinant d'un côté ou d'un autre, et souffre une autre sorte de *déviation* que l'on appelle réfraction. *V.* REFRATION. Enfin, quand un corps décrit dans son mouvement une ligne courbe, il change à chaque instant de direction ; à chaque instant, il reçoit une nouvelle détermination ; à chaque instant il souffre une *déviation.*

(*Astron.*) *Déviation*, se dit aussi de la quantité dont un quart de cercle mural, ou une lunette méridienne, s'écartent du véritable plan du méridien. On observe cette *déviation*, en comparant le passage du soleil, observé à la lunette, avec celui qu'on détermine par la méthode des hauteurs correspondantes.

(*Astron. anc.*) *Déviation*, dans l'astronomie ancienne, étoit le changement du déférent de l'épicycle, par rapport au plan de l'écliptique, imaginé pour expliquer les changemens de latitude des planètes inférieures.

DEVIS, *s. m.* du vieux verbe *deviser*, en lat. *divisare*, parler ensemble.

(*Archit.*) Mémoire contenant les dispositions, qualités et prix

des ouvrages d'architecture, et autres travaux qui en dépendent.

(*Marine*) Le *devis* d'un vaisseau est l'état détaillé de toutes les pièces de bois qui le composent, de leurs dimensions, proportions et espèces, et généralement de toutes ses parties.

Devis se dit encore du détail raisonné que donne le commandant d'un vaisseau, au retour de la campagne; de la manière dont il a été armé; de ses qualités à la mer, ou de ses défauts, et des moyens qu'il croit convenables d'employer pour le faire naviguer le mieux possible, de même que du radoub ou changement à faire à quelqu'une de ses parties.

DEVISE, *s. f.* du lat. barb. *diviso*, formé de *dividere*, diviser, partager, parce que les *devises* servoient anciennement à séparer, à distinguer les familles, les personnes, etc.

(*Blason*) *Devise* se dit en général des chiffres, des caractères, des *rébus*, des sentences courtes, et des proverbes qui par figure ou par allusion avec les noms des personnes ou des familles, en font connoître la noblesse ou les qualités.

Devise se dit encore de la division de quelques pièces honorables de l'écu. Quand une fasce n'a que la troisième partie de sa largeur ordinaire, elle s'appelle fasce en *devise*, ou seulement *devise*; et il n'y en doit avoir qu'une en un écu.

Les *devises* se faisoient remarquer par les habits, les livrées, les écharpes, les paroles ou sentences particulières que les chevaliers prenoient pour se faire reconnoître. On les a ensuite posées sur les écus d'où sont venues insensiblement les armoiries.

(*Pratique*) On disoit autrefois faire sa *devise*, pour faire son testament ou la division de son bien.

(*Costume*) On a appelé aussi autrefois *devises*, les robes de deux couleurs, comme sont celles des maires et échevins, huissiers et bédeaux des villes, des paroisses et communautés des marchands, et toujours parce qu'elles étoient *divisées* en deux couleurs.

(*Géom., Arpent.*) Les bornes des champs se nommoient anciennement *devises*.

(*Mumismat.*) Les *devises* ne sont plus guère en usage que sur les médailles et les jetons; et l'on entend maintenant par ce mot, un trait de caractère exprimé en peu de mots, quelquefois seuls, mais le plus souvent accompagnés d'une figure allégorique. La figure s'appelle le corps de la *devise*, et les paroles, l'âme de la *devise*. Toute *devise*, pour être juste, doit faire une comparaison; et les paroles de la *devise* doivent convenir dans le propre au corps qui y est représenté, et dans le figuré, à ce qu'on veut exprimer.

DÉVOYER, v. a. composé de la particule extractive *dé*, et de *via*, voie: détourner de la voie.

(*Hydraul.*) Détourner un tuyau, une conduite d'eau de sa direction, soit pour amener les eaux en quelqu'endroit placé hors de cette direction, soit pour faciliter le mouvement de quelque pièce d'une machine. Ainsi, par exemple, dans la pompe foulante, on est obligé de *dévoyer* le tuyau montant, pour qu'il ne gêne pas le mouvement des tringles, qui font monter et descendre alternativement le piston dans le corps de la pompe.

DEXTROCHERE, s. m. du grec χειρ (*cheir*), main, et du latin *dexter*, droit: main droite.

(*Blason*) Bras droit peint dans un écu, tantôt nud, tantôt habillé, ou garni d'un fanon, et quelquefois armé, ou tenant quelque meuble ou pièce dont on se sert dans les armoiries.

(*Hist. rom.*) *Dextrochère* étoit parmi les Romains un bracelet que les hommes et les femmes portoient au poignet droit.

DEY, s. m. mot turc.

(*Econ. polit.*) C'est le titre du prince souverain du royaume d'Alger, sous la protection du grand-seigneur. Jusqu'au commencement du dix-septième siècle, le royaume d'Alger a été gouverné par un pacha, au nom du grand-seigneur; mais à cette époque la milice turque, mécontente de cette espèce

de gouvernement, obtint de la Porte la permission d'élire parmi les troupes un homme de bon sens, de bonnes mœurs, de courage et d'expérience, afin de les gouverner sous le nom de *dey*. Cet ordre de choses dura jusqu'en 1710, qu'Ali-Baba, ayant fait des représentations à la Porte, sur les mésintelligences fréquentes qui avoient lieu entre les *deys* et les pachas, demanda et obtint que le *dey* seroit revêtu de la dignité de pacha. Depuis ce tems-là, le *dey* d'Alger se regarde comme prince souverain, et comme simple allié du grand-seigneur, dont il ne reçoit aucun ordre, mais seulement des *capigis-bacchis*, ou envoyés extraordinaires, lorsqu'il s'agit de traiter quelque affaire.

DIA, du grec Δια (*dia*), préposition formée du verbe Δαίω (*daiô*), diviser.

(*Grammaire*) Elle marque le milieu, le travers, et comme le passage des choses ou des actions. C'est de là qu'elle se joint avec le tems et avec les lieux, qu'elle marque la cause, la fin, la manière et le moyen de faire les choses.

(*Méd.*) Les anciens médecins l'ont souvent employée pour désigner un grand nombre de remèdes pharmaceutiques, et si elle compose les trois premières lettres d'un terme de médecine, elle signifie un remède composé avec la substance exprimée par le mot qu'elle précède. Elle est encore le commencement de plusieurs mots en usage dans les arts et dans les sciences, comme *diamètre*, *dialogue*, etc., que nous avons empruntés des Grecs.

DIABETÉS, s. m. formé de la préposition grec Δια, au travers, et de βαίνω (*bainô*), passer : qui passe au travers.

(*Méd.*) Evacuation fréquente et copieuse d'urine, dans laquelle la boisson passe aussitôt après qu'on l'a prise, sans être changée, crue et comme de l'eau.

(*Hydraul.*) C'est par analogie que les physiciens ont appelé *diabète*, une petite machine hydraulique composée d'un verre, dont la patte est percée de part en part, et au travers de laquelle passe la longue branche du syphon ; la courte se terminant vers le fond du verre. Si l'on met de l'eau dans ce verre, elle ne s'écoule point tant que la surface intérieure est plus bas que la branche intérieure du syphon ; mais sitôt qu'elle est arrivée à ce point, l'écoulement commence, et il ne cesse que lorsque l'extrémité de la courte branche du syphon ne plonge plus dans l'eau. Pour faire recommencer l'écoulement, il faut mettre de nouveau de l'eau.

Il y a un autre *diabète* qui diffère un peu de celui-ci, mais dont le jeu dépend cependant du même principe. Il est, comme le premier, composé d'un verre, dont la patte est percée de part en part, au travers de laquelle passe un tube droit, ouvert par les deux bouts, et que l'on recouvre d'un autre tube d'un plus grand diamètre, et qui est fermé hermétiquement à sa partie supérieure. L'eau ne s'écoule pas non plus de ce verre, tant que sa partie supérieure est plus bas que l'orifice supérieur du tube ; mais sitôt qu'elle y est arrivée, l'écoulement commence, et il ne cesse que lorsqu'il n'y a plus d'eau dans le verre.

DIABLE, s. m. du gr. διαβολος, (*diabolos*), formé de la préposition δια, (*dia*), au travers, et de βαλλω, (*balló*), lancer ; lancer au travers, calomnier : calomniateur, trompeur, accusateur.

(*Ecriture sainte*), mauvais ange, et l'un de ces esprits célestes qui ont été précipités du ciel, pour avoir voulu s'égaler à Dieu.

(*Physique*) *Diables cartésiens*. On appele ainsi des petits plongeons de verre, qui étant renfermés dans un vase plein d'eau, descendent au fond, remontent, et font les mouvemens qu'on veut. Ces petits plongeons sont de deux sortes : les uns sont des masses solides de verre, auxquelles on attache en haut une petite boule pleine d'air, qui a comme une petite queue ouverte, ce qui rend le total moins pesant qu'un égal volume d'eau ; mais de manière que la différence est fort petite. Les autres sont creux en dedans, et percés en quelque endroit d'un petit trou. Ces plongeons étant en-

fermés dans un vase plein d'eau, dont le goulot soit étroit, si on presse avec le doigt la superficie de l'eau au goulot, l'air contenu dans le plongeon ou dans la boule est condensé, le plongeon devient plus pesant que l'eau, et descend; si on retire le doigt, l'air se dilate, le plongeon devient plus léger et remonte.

(*Marine*) *Diablotin*, s. masc. diminutif de *diable*. On appele ainsi dans certains ports la *voile d'étai* du *perroquet* de *fougue*. *Voy.* tous ces mots.

(*Confiseur*) On appele *diablotins*, certaines petites pâtes de chocolat, couvertes de petites dragées de nonpareilles.

(*Indigoterie*) *Diablotin* est encore le nom d'une troisième cuve dont on se sert à Saint-Domingue pour préparer l'indigo.

DIABOTANUM, s. m. de la préposition gr. διὰ (*dia*), de, et de βοτανῶν, gén. plur. de βοτανη (*herbe*): composé de plantes.

(*Pharmacie*) Médicament, emplâtre fait avec des plantes, et avec lequel on fond et on dissout les loupes. Le *diabotanum* est souverain pour l'*hydatis*. *V.* ce mot.

DIABROSE, s. m. de la prép. gr. διὰ (*dia*), au travers, et de βρωσκω, (*brôskô*), ronger.

(*Méd.*) Corrosion ou exésion des parties solides par une humeur âcre. C'est la même chose qu'*anabrose*.

DIACADMIAS, s. m. de la prép. gr. διὰ (*dia*), de, et de καδμιας (*kadmias*), cadmie.

[*Pharmacie*] Emplâtre dont la cadmie est la base.

DIACALCITEOS, s. m. de la préposition gr. διὰ [*dia*], et de καλκιτεος [*kalkitéos*], chalectis.

[*Pharmacie*] Emplâtre dont le *chalectis* fait la base, et qui est d'ailleurs composé d'huile et d'axunge.

DIARCINOS, s. m. de la prépos. gr. διὰ [*dia*], de, et de καρκινος (*karkinos*], écrevisse de mer.

[*Pharmacie*] Antidote pour la morsure des chiens enragés, préparé avec l'écrevisse.

DIACARTHAME, s. m. de la prépos. gr. διὰ [*dia*], de, et du lat. *carthamus*, carthame.

[*Pharmacie*] Electuaire purgatif, composé de turbit, de manne, de scammonée, d'hermodactes, etc. auxquels on joint de la moelle ou de la semence de *carthame*, d'où il tire son nom. *V.* ce mot.

DIACAUSTIQUE, s. m. formé de la préposition gr. διὰ [*dia*], par, et de καυστικος [*kaustikos*], caustique.

[*Optique et géom.*] Nom que l'on donne aux caustiques par réfraction, pour les distinguer des *caustiques* par réflexion, qu'on nomme CATACAUSTIQUES. [*V.* ce mot]. Ces mots ont été formés sur le modèle de CATOPTRIQUE et de DIOPTRIQUE. *V.* ces mots.

Diacaustique est peu en usage; on dit plus communément *caustique par réfraction*.

DIACHALASIS, s. m. du grec διαχαλασις [*diakalasis*], formé de διαχαλαω [*diakalaô*], être relâché, ouvert,

[*Chirurgie*] Solution de continuité dans les sutures du crâne, ou séparation des os qui le forment. Cet accident est ordinaire dans les blessures de la tête.

DIACHYLON, s. m. composé de la prépos. gr. διὰ [*dia*], de, et de χυλος [*chulos*], suc.

[*Pharmacie*] Emplâtre composé de mucilages et des sucs de certaines plantes.

DIACODE, s. m. composé de la prépos. gr. διὰ [*dia*], de, et de κωδεια [*kôdéia*], tête de pavot.

(*Pharmacie.*) Les anciens médecins avoient donné le nom de *diacode* à l'extrait des têtes de pavot blanc, auquel on ajoutoit un peu de sucre. On est convenu aujourd'hui d'appliquer cette dénomination au sirop de pavot. C'est un narcotique puissant dont on fait un grand usage dans la médecine.

DIACONAT, s. m. composé de la préposition gr. διὰ, (*dia*), et de κονεω, (*koneô*), servir.

(*Liturgie.*) Le second des ordres sacrés dans l'église.

DIACONESSE, s. f. du gr. διακονισσα (*diaconissa*).

[*Liturgie.*] Le nom de *diaconesse*

nesse étoit affecté à quelques femmes veuves qui étoient consacrées au service de l'Eglise, et qui rendoient aux femmes les services que les diacres ne pouvoient pas leur rendre sans blesser la pudeur, et particulièrement le baptême qui se conféroit par immersion aux femmes, aussi bien qu'aux hommes. Elles avoient soin des pauvres, des malades, des prisonniers. St. Paul avoit prescrit qu'elles ne seroient ordonnées qu'à soixante ans, mais le concile de Chalcédoine réglaqu'elles pourroient l'être à quarante On ne peut dire quand les *diaconesses* ont cessé, parce qu'elles n'ont pas cessé par-tout en même temps.

On a aussi appelé *diaconesses*, les femmes que les diacres avoient épousées avant leur ordination.

DIACOPE, s. f. formé de la préposition gr. *διὰ*, [*dia*], et de *κοπτω*, [*koptó*], couper.

[*Chirur.*] Espèce de fracture de crâne, faite avec un instrument tranchant, et de biais, de manière que l'éclat coupé n'est ni détaché ni emporté.

DIACOUSTIQUE, s. f. de la préposition gr. *διὰ*, [*dia*], par, à travers, et de *ἀκουω* [*akouó*], entendre.

[*Physique et Musique.*] L'art de juger de la réfraction des sons et de leurs propriétés, selon qu'ils passent d'un fluide plus épais dans un plus subtil, ou d'un plus subtil dans un plus dense. *V.* SON.

DIACRE, s. m. du gr. *διακονος* (*diakonos*), ministre; pour l'origine, *V.* DIACONAT.

[*Liturgie*] Celui qui est promu au second des ordres sacrés.

Les *diacres* furent institués au nombre de sept par les apôtres.

Leur fonction étoit de servir dans les agapes, et de distribuer le pain et le vin aux communians.

Par d'anciens canons, le mariage n'étoit point incompatible avec l'état de *diacre*; mais depuis, le mariage leur a été interdit.

Dans les mystères les diacres récitoient certaines prières qu'on nommoit, à cause de cela, *prières diaconiques*.

Les premiers cardinaux ont été les *diacres* de Rome, institués au nombre de sept, pour les quatorze quartiers de la ville; ces *cardinaux* ou principaux *diacres* chantoient l'évangile devant le pape, quand il venoit célébrer dans une église de leur région. Les *cardinaux-diacres* sont aujourd'hui au nombre de quatorze, un pour chaque quartier, et forment le troisième ordre du sacré collége, composé de six évêques, cinquante prêtres, et quatorze diacres; en tout soixante et dix. *V.* CARDINAL.

DIACYDONITE, adj. de la préposition gr. *διὰ* (*dia*), *de*, et de *κυδωνιον* (*kudónion*), coing.

(*Pharmacie*) Epithète que l'on donne aux médicamens dans lesquels il entre des coings.

DIADELPHIE, s. f. formé du grec *δις* deux fois, et de *ἀδελφος* (*adelphos*), frère.

(*Botan.*) La *diadelphie* est la dix-septième classe du système sexuel de Linné, ainsi appelée parce qu'elle renferme les plantes dont les fleurs ont les étamines réunies en deux corps par leurs filets.

Etamines diadelphes, celles qui sont réunies en deux corps par leurs filets, un de ceux-ci pouvant être solitaire.

Plante ou *fleur diadelphique*, celle dont les étamines sont *diadelphes*.

DIADÈME, s. m. du gr. *διάδημα* (*diadéma*), formé de la prépos. *διὰ* (*dia*) de, avec, et de *δεω* (*déó*), lier.

(*Hist. anc.*) Sorte de bandeau qui étoit la marque de la royauté parmi les anciens, et dont les rois se ceignoient le front.

Dans l'origine, ce bandeau étoit tissu de laine, de fil ou de soie. Les souverains de Perse et d'Arménie l'ajoutoient à leur tiare. Ceux de Parthe, qui prenoient la qualité de rois des rois, portoient un double *diadème*.

Alexandre se para du *diadème* de Darius, et ses successeurs imitèrent son exemple.

Aurélien fut le premier empereur romain qui orna sa tête d'un *diadème*, du moins en public.

(*Poésie*) *Diadème* se prend pour

la dignité royale ou la souveraineté. *Nul n'a porté si haut l'honneur du diadème.*

(*Blason*) *Diadème* se dit encore des ceintres ou cercles d'or qui servent à fermer les couronnes des souverains. Ces couronnes sont distinguées entre elles par le nombre des *diadèmes* qui servent à les fermer. On nomme aussi quelquefois *diadème* le bandeau qui ceint les têtes de more sur les écus.

Aigle diadémé ; c'est un aigle qui a un petit cercle sur la tête.

DIAGNOSTIQUE, ad. du gr. διαγνοστικος (*diagnosticos*), formé de la préposition δια (*dia*), par à fond, pleinement, et de γνωσκω (*gignôscô*), connoître parfaitement : qui indique parfaitement.

(*Méd.*) Epithète que l'on donne aux signes qui nous font connoître l'état présent et les caractères de la maladie et de la santé.

On appelle *diagnose*, la science qui apprend à connoître les signes *diagnostiques* ou l'état actuel d'une maladie.

DIAGONALE, s. f. formé du grec δια (*dia*), par, ou travers, et de γωνια (*gônia*), angle : qui passe d'un angle à l'autre.

(*Géom.*) Ligne qui traverse un parallélogramme ou toute autre figure quadrilatère, et qui va du sommet d'un angle au sommet de celui qui lui est opposé.

Toute *diagonale* divise un parallélogramme en deux parties égales.

Deux *diagonales* tirées dans un parallélogramme le coupent l'une l'autre en deux parties égales.

La *diagonale* d'un carré est incommensurable avec l'un des côtés.

DIAGRAMME, s. m. formé de la prépos. gr. δια (*dia*), de, et de γραμμη (*grammé*), ligne : composé de lignes.

(*Géom.*) Figure ou construction de lignes destinée à l'explication ou à la démonstration d'une proposition. Ce mot est plus d'usage en latin qu'en français : on se sert simplement du mot FIGURE. *V.* ce mot.

(*Musique*). C'étoit dans la musique ancienne, la table ou le modele qui présentoit à l'œil l'étendue générale de tous les sons d'un système ; ou ce que nous appelons aujourd'hui *échelle*, *gamme*, *clavier*. *V.* ces mots.

DIAIRE, adj. du latin *diarius*, qui dure un jour.

(*Méd.*) Nom que l'on donne à une espèce de fièvre, parce qu'elle ne dure qu'un jour.

On l'appelle autrement, *éphémère*. *V.* ce mot.

DIALECTE, s. m. formé de la prépos. gr. δια (*dia*), qui, dans ce cas, exprime division, séparation, et de λεγω (*légô*), dire, parler : langage particulier, distinct, séparé.

[*Grammaire*] Langage particulier d'une ville ou d'une province, dérivé de la langue générale de la nation. Ce mot n'est d'usage en français qu'en parlant de la langue grecque, qui a quatre *dialectes*, *l'attique*, l'*ionique*, le *dorique* et l'*éolique*, outre la langue commune des Grecs.

DIALECTIQUE, s. f. du grec διαλεκτικη [*dialectiék*), dérivé de διαλεγω (*dialegk*), discerner, composé de δια, entre, au travers, et λεγω, choisir, compter, lire, parler.

(*Philos.*) L'art de raisonner avec justesse. Science qui perfectionne le raisonnement. Ce fut Zénon d'Elée qui découvrit le premier cette suite naturelle de principes et de conséquences, dont il forma un art en forme de dialogue, qui pour cette raison a été nommé *dialectique*. Aristote est ce'ui qui est le plus excellent auteur pour la *dialectique*, et celui qui l'a le plus perfectionnée.

DIALOGUE, s. m. du grec διαλογος (*dialogos*), dérivé de διαλεγομαι (*dialegomai*), converser, s'entretenir, formé de δια (*dia*), entre, avec, et de λεγω (*légo*), dire, parler.

Entretien de deux ou de plusieurs personnes, soit de vive voix, soit par écrit.

(*Littérat.*) Les anciens ont écrit la plupart de leurs traités en *dialogues* : les *dialogues* de *Lucien*, d'*Erasme*, dans le genre badin, et les *dialogues de Platon*, *de Cicéron*, dans le genre sérieux.

M. Fénélon, Paschal, le père Bouchot, Fontenelle se sont servis

avantageusement du pouvoir et des avantages du *dialogue*.

(*Musique*) *Dialogue*, en musique, est une composition à deux voix ou deux instrumens qui se répondent l'un à l'autre, et qui souvent se réunissent.

La plupart des scènes d'opéra sont, en ce sens, des *dialogues*, et les *duo* italiens en sont toujours ; mais ce mot s'applique plus particulièrement à l'orgue. C'est sur cet instrument qu'un organiste joue des *dialogues*, en se répondant avec différens jeux, ou sur différens claviers.

DIALTHEE, s. m. de la prépos. gr. διὰ (*dia*), de, et de ἀλθαία (*althaia*), guimauve.

(*Pharmacie*) Onguent composé de plusieurs ingrédiens, mais dont la guimauve fait la base.

DIAMANT, s. m. du latin *adamante*, ablatif d'*adamas*, qui paroît venir du gr. ἀδαμας (*adamas*), formé de l'a privatif et de δαμαω (*damaô*), dompter, rompre ; comme qui diroit indomptable, qu'on ne sauroit casser.

Les Italiens disent, comme nous, *diamante*, et c'est d'après eux que les grecs modernes écrivent διαμαντι (*diamanté.*)

(*Minéral.*) Pierre précieuse, d'une transparence extraordinaire : la plus belle, la plus brillante et la plus dure de toutes. La lime la mieux trempée ne sauroit l'entamer ; sa poussière seule, qu'on appelle *égrisée* (*V.* ce mot), peut en venir à bout.

Les *diamans* les plus estimés viennent des Indes orientales, dans les royaumes de Visapour et de Golconde. Ils sont ordinairement en crystaux octaèdres, composés de deux pyramides à quatre faces triangulaires, équilatérales, un peu convexes, opposées l'une à l'autre par leur base. Cette forme se modifie quelquefois en figures de vingt-quatre faces, quelquefois même de quarante-huit toutes triangulaires, et un peu convexes. On en trouve aussi de bruts qui ont différentes formes irrégulières, et que différens accidens ont empêché de prendre la figure qui leur est naturelle. Outre les *diamans* blancs qui sont les plus ordinaires, on en trouve de couleur rose plus ou moins foncée, jaune, verte, bleue et quelquefois violette ; toutes ces couleurs sont produites par des substances métalliques ; aussi les *diamans* de couleurs sont-ils plus pesans que les blancs.

Les *diamans* ont la propriété de réfracter et de décomposer la lumière plus puissamment que les autres corps transparens ; c'est ce qui fait que, lorsqu'ils sont bien taillés, et qu'ils ont un grand nombre de faces et d'angles, qui équivalent à autant de prismes, ils brillent si vivement de toutes les couleurs de l'arc-en-ciel.

Les *diamans* ont la propriété de briller dans l'obscurité, et de devenir phosphoriques. Il suffit de les exposer au soleil, dans un beau jour d'été ; ils brillent ensuite dans les ténèbres. Cette façon d'acquérir la qualité phosphorique leur est commune avec toutes les pierres précieuses, les cristaux et un grand nombre d'autres corps transparens ou opaques.

Les *diamans* sont des corps électriques par eux-mêmes, c'est-à-dire, qu'ils deviennent électriques par le frottement, et acquièrent par-là la propriété d'attirer les corps légers.

La prodigieuse dureté du *diamant* rend son poli inaltérable ; on a cru pendant long-tems qu'il étoit également capable de résister à l'action du feu, mais c'étoit une erreur : des expériences faites en grand nombre par les plus habiles chimistes, ont démontré, qu'exposé à un grand feu, le *diamant* se dissipe, et que les lames dont il est composé brûlent successivement sans laisser de résidu.

La belle expérience de M. Guyton de Morvaux sur la conversion du fer en acier fondu, par le moyen du *diamant* que l'on soupçonne généralement être du carbone pur, et qui a disparu pendant l'opération, a donné lieu de penser qu'il se forme une union chimique entre le *diamant* et le fer, au moyen de l'affinité qui se trouve établie entr'eux à une température excessivement élevée ; mais on doit dire qu'un des hommes d'Angleterre qui s'occupe le

plus d'usines de fer [M. Mushet], a fait plusieurs essais sur d'autres substances moins précieuses que le *diamant*, qui l'ont conduit à croire que la conversion du fer en acier n'étoit pas uniquement due à l'effet du *diamant*, et même à douter que le *diamant* ait pu donner au fer un seul atôme de carbone.

On taille les *diamans* de deux façons : ceux qui ont une épaisseur suffisante sont taillés de l'un et de l'autre côté, et on les appelle *diamans brillans*, ou simplement *brillans*; ceux qui n'ont que peu d'épaisseur ne sont taillés que d'un côté, restent plats de l'autre, et s'appellent *diamans roses*, ou simplement *roses*.

Lorsque les *brillans* pèsent moins de 53 milligrammes, on en met plusieurs ensemble, jusqu'à la concurrence d'un karat, qui pèse 212 milligrammes, et on les vend depuis 40 jusqu'à 50 écus. S'ils pesent chacun 53 milligrammes et au-dessus, on les vend jusqu'à 60 écus le karat : cela dépend pourtant de leur pureté et de la beauté de leur *eau*. Un *brillant* du poids d'un karat peut valoir jusqu'à 200 liv. Le prix d'une *rose* est d'un cinquième au-dessous d'un *brillant* de même poids.

Les *diamans* augmentent de prix proportionnellement à leur grosseur; et voici la proportion que l'on suit ordinairement :

En supposant qu'un *brillant* du poids d'un karat vaut 200 livres, il faut, pour avoir le prix de celui de deux karats, multiplier le nombre de karats par lui-même, c'est-à-dire, 2 par 2, ce qui donne 4. Ainsi, le prix d'un *brillant* de 2 karats vaut quatre fois 200 livres, ou 800 livres, et ainsi de suite.

On employoit fort rarement le *diamant* avant le règne de Louis XIII, parce qu'on n'avoit point encore trouvé le secret de le tailler. Cet art a été inventé, en 1456, par Louis de Berquem, natif de Bruges : il consistoit d'abord à frotter un *diamant* contre un autre *diamant*; mais on se servit ensuite d'une roue chargée de poussière de *diamant*.

Les anciens savoient, comme les modernes, briser le *diamant*, enchâsser les fragmens dans des petits outils de fer, et l'employer pour graver sur les pierres dures, principalement pour y tracer le dessin, et atteindre dans les endroits où la roue des graveurs appelée *touret*, ne peut parvenir.

Vers le commencement du siècle dernier, on a trouvé au Brésil des mines de *diamant* assez abondantes pour faire craindre que le prix de cet objet de luxe ne baissât considérablement; mais ces *diamans* ne sont pas aussi parfaits que les *orientaux*, et on les connoit dans le commerce sous le nom de *diamans* du Portugal.

Les plus gros *diamans* sont celui de Russie, et ceux de France appelés le *pitt* ou le *régent*, et le *sancy*.

(*Technol.*) *Diamans de nature*; c'est le nom qu'on donne à l'espèce de *diamans* dont les vitriers se servent pour couper le verre, et qui sont rebelles à la taille. Les *diamans* dont les vitriers se servent pour cette opération portent des noms relatifs à la manière dont ils sont montés : de-là le *diamant à rabot*, et le *diamant à queue* : le premier, parce qu'il est monté sur un morceau de buis en forme de rabot, et le second, parce qu'il porte au bout de sa virole un manche de bois.

(*Marine*) *Diamant de l'ancre*; c'est la face supérieure du bout de la tige, dans laquelle passe l'organeau. Elle est ainsi appelée, parce qu'elle est taillée en pointe de diamant.

DIAMARGARITON, s. m. formé de la préposition grecque διὰ (*dia*), de, et de μαργαρίτης (*margarités*), perle : fait avec les perles.

[*Pharmacie*] Médicament dont les perles sont le principal ingrédient.

DIAMETRE, s. m. du grec διάμετρος (*diametros*), composé de la préposition διὰ [*dia*], à travers, et de μέτρον [*métron*], mesure : mot à mot, mesure qui passe par le milieu.

(*Géom.*) Ligne droite qui passe par le centre d'un cercle, et qui est terminée de chaque côté par la circonférence.

La moitié d'un *diamètre*, tirée du centre à la circonférence, s'appelle *demi-diamètre*, ou *rayon*. *V.* RAYON.

Le *diamètre* divise la circonférence en deux parties égales.

Le *diamètre* est la plus grande de toutes les cordes.

Rapport du diamètre à la circonférence. [*V.* QUADRATURE DU CERCLE]. Les mathématiciens ont fait là-dessus de très-grandes recherches. Archimède a trouvé que ce rapport étoit comme 7 à 22; Adrien Métius, comme 113 à 355.

Diamètre d'une section conique; c'est une ligne droite qui, étant prolongée de part et d'autre, coupe en deux parties égales toutes les lignes tirées parallèlement au *diamètre* transverse.

Diamètre d'une sphère; c'est le *diamètre* du demi-cercle dont la circonvolution a engendré la sphère.

[*Mécan.*] *Diamètre de gravité*; c'est une ligne droite qui passe par le centre de gravité.

Diamètre de rotation; c'est une ligne autour de laquelle on suppose que se fait la rotation d'un corps. *V.* ROTATION.

[*Anc. astron.*] *Diamètre des apsides*; c'étoit dans l'ancienne astronomie une partie de la ligne des apsides, terminée par la circonférence de l'épicycle.

[*Astron. mod.*] *Diamètre des planètes*; on distingue les *diamètres* apparens et les *diamètres* réels. Le *diamètre* apparent d'une planète, est l'angle sous lequel il nous paroît exprimé en minutes et en secondes; le *diamètre* réel est l'angle dont il est la corde ou la soustendante, en prenant pour rayon la distance de la planète à la terre.

Les *diamètres* s'observent et se déterminent avec des micromètres, ou se déduisent du tems ou la durée de leur passage.

Les *diamètres* apparens des planètes servent à trouver leurs *diamètres* réels, quand on connoît leurs distances.

[*Archit.*] *Diamètre de colonne*; c'est le *diamètre* qui se prend au-dessus de la base, et d'où se tire le module, pour mesurer les autres parties d'une colonne. On appelle *diamètre de renflement*, celui qui se prend au tiers d'en bas du fût, et *diamètre de diminution*, celui qui se mesure au plus haut de ce fût. Les colonnes de l'ordre corinthien ont dix *diamètres* ou modules de hauteur.

[*Artillerie*] *Diamètre d'un canon*; c'est l'étendue de l'ouverture d'un canon prise en droite ligne en dedans, ou en croix d'un bord à l'autre.

Diamètre d'un boulet; c'est la ligne qui passe par le centre d'un boulet, et qui aboutit à sa circonférence.

DIAMORUM, s. m. formé de la préposition grecque διὰ (*dia*), de, et de μόρον (*moron*), mûre: fait de mûres.

[*Pharmacie*] Sirop de mûres, propre pour les maux de gorge et la dyssenterie.

DIANDRIE, s. f. formé du gr. δὶς (*dis*), deux, et d'ἀνὴρ (*anêr*), gén. de ἀνδρὸς [*andros*], mari, mâle: deux maris.

[*Botan.*] C'est le nom que donne Linné à la deuxième classe de son système sexuel, parce qu'elle renferme les plantes qui sont pourvues de deux organes mâles, ou de deux étamines. De-là on appelle plante ou fleur *diandre* ou *diandrique*, celle qui a deux étamines.

DIANE, s. f. terme de chimie. *V.* ARBRE DE DIANE.

DIANE, s. f. terme militaire, de l'espagnol *diana*, fait de *dia*, jour, dérivé du lat. *dies*.

(*Art milit.*] *Battre la diane*; c'est battre la caisse à la pointe du jour, pour éveiller les soldats.

(*Marine*) C'est également, en termes de marine, une batterie de tambour qui se répète tous les matins à la petite pointe du jour, soit dans les ports et arsenaux, soit à bord du vaisseau commandant une rade. Cette batterie se termine par un coup de canon, qui sert de signal pour ouvrir les chaînes du port et autres issues, et qu'on appelle *coup de canon de diane*.

DIANUCUM, s. m. formé de la préposition grecque διὰ (*dia*), de, et du lat. *nux*, *nucis*, noix: fait de noix.

(*Pharm.*) Rob fait avec des noix.

DIAPALME, s. m. de la prépos. gr. διὰ (*dia*), et du latin *palma*, palmier.

(*Pharmacie*) Onguent dessicatif propre à résoudre les fluxions; ainsi

appelé, parce qu'on y fait entrer la décoction des feuilles de palmier.

DIAPASME, s. m. formé de la préposition grecque δια (*dia*), par, et de παττω (*passó*), saupoudrer; répandre de la poudre par, sur le corps.

(*Cosmétique*) Poudre dont les anciens se parfumoient le corps; c'est la même chose que CATAPASME. *V.* ce mot.

DIAPASON, s. m. formé de la préposition grecque δια (*dia*), par, et de πασων (*pasón*), génit. de πας (*pás*), tout: qui parcourt le tout.

(*Musique*) Terme de l'ancienne musique, par lequel les Grecs exprimoient l'intervalle ou la consonnance de l'octave.

Les facteurs d'instrumens de musique nomment aujourd'hui *diapason*, certaines tables où sont marquées les mesures de ces instrumens et de toutes leurs parties.

On appelle encore *diapason*, l'étendue convenable à une voix ou à un instrument. Ainsi, quand une voix se force, on dit qu'elle sort du *diapason*, et l'on dit la même chose d'un instrument dont les cordes sont trop lâches ou trop tendues; qui ne rend que peu de son, ou qui rend un son désagréable, parce que le ton en est trop haut ou trop bas.

Diapason se dit encore d'une machine de figure triangulaire qui sert à trouver la longueur et la largeur convenables aux tuyaux d'orgues.

(*Fondeurs*) Les fondeurs appellent *diapason*, leur échelle campanaire, qui leur sert à connoître la grandeur, l'épaisseur et le poids de leurs cloches. Ils l'appellent aussi *règle*, bâton ou crochette..

DIAPEDEZE, s. f. de la prépos. gr. δια (*dia*), par, au travers, et de πηδάω (*pédaó*), sauter, jaillir: qui jaillit au travers.

(*Méd.*) Les anciens entendent par ce terme une sueur sanguinolente, une effusion de sang, en manière de sueur ou de rosée. Cette effusion arrive lorsque le sang est trop dissous, et que ses globules sont assez atténués pour se confondre avec la matière de la sueur, et passer avec elle par les tuyaux excrétoires de la peau. La *diapédèze* diffère de l'*anastomose*, en ce que dans celle-ci les embouchures des grands vaisseaux sont ouvertes, et que le sang en sort avec impétuosité et abondance; au lieu que dans la *diapédèze* c'est une sérosité sanguinolente qui se filtre, pour ainsi dire, par des orifices de vaisseaux si petits, qu'il ne peut s'en échapper que quelques globules de sang fort atténués et mêlés avec la sérosité. Plusieurs auteurs font mention de sueur de sang.

DIAPENTE, s. m. de la prépos. gr. δια (*dia*), par, et de πεντε (*penté*), cinq.

(*Musique*) Nom donné par les Grecs à l'intervalle que nous nommons *quinte*, et qui est la seconde des consonnances: il est ainsi appelé, parce qu'en le parcourant diatoniquement, on prononce cinq différens sons.

(*Pharmacie*) *Diapente* se dit aussi d'un médicament composé de cinq sortes de drogues.

DIAPHANE, adj. de la prépos. gr. δια (*dia*), au travers, et de φαινω (*phainó*), briller, luire.

(*Physique*) Transparent, c'est-à-dire, qui est tel que la lumière peut passer au travers.

Les cartésiens pensent que la *diaphanéité* d'un corps consiste dans la rectitude de ses pores, c'est-à-dire, dans leur situation en ligne droite.

Newton explique la *diaphanéité* par un autre principe; savoir, par l'*homogénéité* et la *similarité*, qui règnent entre le milieu qui remplit les pores, et la matière du corps: alors, selon lui, les réfractions que ses rayons éprouvent en traversant les pores, c'est-à-dire, en passant d'un milieu dans un autre qui en diffère peu, étant petites, la marche du rayon n'est pas tellement interrompue, qu'il ne puisse continuer son chemin à travers le corps. *V.* OPACITÉ, RÉFRACTION.

DIAPHŒNIX s. m. formé de la préposition gr. δια (*dia*) de, et de φοινιξ (*phoinix*), nom que les Grecs donnent au palmier dont les dattes sont le fruit.

(*Pharmacie*) électuaire purgatif dont la datte fait la base.

DIAPHONIE, s. f. composé de la préposition gr. διὰ (*dia*), qui marque division ou séparation, et de φωνή (*phôné*), son : son discordant.

(*Musique*) Les Grecs appeloient *diaphonie* tout intervalle ou accord dissonant, parce que les deux sons se choquant mutuellement, se divisent, pour ainsi dire, et font sentir désagréablement leur différence. Gui aretin donne aussi le nom de *diaphonie* à ce qu'on a depuis appelé discant, à cause des deux parties qu'on y distingue.

DIAPHORÈSE, s. f. du grec διαφόρησις (*diaphorésis*), composé de διὰ (*dia*), à travers, et de φέρω (*phéro*), porter, transmettre d'un lieu à un autre.

(*Méd.*) C'est en général une évacuation qui se fait par l'habitude du corps, et par les pores de la peau, c'est-à-dire par tous les pores, tant de la peau que de la surface des parties internes exposées au contact de l'air, et autres qui n'y sont pas exposées ; c'est, en un mot, la transpiration sensible. Mais le mot *diaphorèse* se prend plus particulièrement pour une transpiration insensible, plus forte que la naturelle, moins considérable que la sueur, qui se fait en manière de vapeur par les pores de la peau.

On appelle *diaphorétiques* les remèdes qui excitent la transpiration.

Diaphorétique se dit aussi d'une fièvre continue, collicative, accompagnée d'une sueur perpétuelle, huileuse et visqueuse.

(*Chimie*) *Minéral diaphorétique ;* chaux blanche d'antimoine, faite en calcinant l'antimoine avec trois parties de nitre.

DIAPHRAGME, s. m. du grec διαφράγμα (*diaphragma*) ; composé de διὰ (*dia*) à travers, et de φράσσω (*phrassô*), fermer, enclorre: cloison, séparation transversale

(*Phisiol.* Muscle très-large, fort mince, situé à la base de la poitrine qu'il sépare d'avec le bas-ventre, comme une espèce de cloison transversale ; il forme aussi une cavité oblique et inclinée dont la partie la plus élevée est en devant, et la plus basse en arrière, de sorte qu'il fait un angle fort aigu avec le dos.

(*Optique*) *Diaphragme*, en termes d'optique, est un anneau de métal ou de carton qu'on place au foyer commun des deux verres d'une lunette, ou à quelque distance du foyer, pour intercepter les rayons trop éloignés de l'axe, et qui pourroient rendre les images confuses sur les bords. On met souvent plusieurs *diaphragmes* dans une lunette ; celui qu'on place au foyer de l'objectif, détermine le champ de la lunette, ou l'étendue des objets qu'elle peut faire voir.

DIAPHYSE, s. f. du grec διάφυσις (*diaphusis*), composé de διὰ (*dia*), entre, et de φυω (*phuô*), naître, croître ; qui naît entre, qui croît parmi.

(*Anat.*) Interstice, division, partition; tout ce qui sépare deux choses.

DIAPNOTIQUE, adj. et s. du grec διαπνοὴ (*diapnoé*), composé de διὰ (*dia*), entre, et de πνέω (*pnéô*) respirer : respirer au travers, transpirer.

(*Med.*) Transpiration insensible. C'est aussi l'épithète qu'on donne aux remèdes qui font transpirer. Ils ne diffèrent guères des DIAPHORETIQUES. *V.* ce mot.

DIAPRUN, corruption de DIAPRUNUM, s. m. formé de la préposition gr. διὰ (*dia*), de, et du latin *prunum*, prune.

(*Pharmacie*) Electuaire purgatif, dont la pulpe des prunes de Damas fait la base.

DIAPTOSE, s. f. du grec διάπτωσις (*diaptósis*), chute, formé de διὰ (*dia*), entre, et de πιπτω (*piptô*) tomber.

(*Musique*) Intercidence, ou petite chute. C'est dans le plein-chant une sorte de passage qui se fait sur la dernière note d'un chant, ordinairement après un grand intervalle en montant. Alors pour assurer la justesse de cette finale, on la marque deux fois, en séparant cette répétition par une troisième note que l'on baisse d'un degré, en manière de note sensible, comme *ut s ut*, ou *mi re mi.*

DIARRHÉE, s. f. du gr διάῤῥοια

(*diarrhoia*), composé de διὰ (*dia*), par, à travers, et de ῥέω (*rhéô*), couler.

(*Méd.*) Evacuation fréquente et copieuse de matière claire, aqueuse, muqueuse, gluante, écumeuse, bilieuse ou noirâtre des intestins, laquelle est quelquefois mêlée avec les excrémens, sous leur forme ordinaire. Elle est souvent accompagnée de tranchées, mais cette circonstance ne lui est point essentielle. Le malade est sans force, urine peu, a le pouls foible; il n'a point d'appétit, et sent quelquefois des mouvemens de fièvre.

DIARRHODON, s. m. formé de la prépos. gr. διὰ (*dia*), entre, et de ῥόδον (*rhodon*), rose: fait de rose.

(*Pharmacie*) On donne ce nom à diverses compositions médicales, dans lesquelles il entre des roses rouges.

DIARTHROSE, s. f. du grec διαρθρωσις (*diarthrosis*), composé de la prépos. grec que διὰ (*dia*), qui exprime division, séparation, et de ἄρθρον (*arthron*), membre, jointure: articulation séparée.

(*Anat.*) Articulation mobile, faite par des têtes reçues dans des cavités plus ou moins profondes, qui permettent aux os un mouvement en plusieurs sens. *V.* ARTICULATION.

DIASCORDIUM, s. m. formé de la prépos. gr. διὰ (*dia*), de, et de σκορδιον (*skordion*), le scordium: fait de scordium.

(*Pharmacie*) Espèce d'opiat ou d'électuaire, dont Fracastor a donné le premier la description, et qui prend son nom du scordium qui en fait la base.

DIASEBESTE, s. m. formé de la prépos. gr. διὰ (*dia*), de, et du lat *sebeste*: fait de *sébastan*, sebeste.

(*Pharmacie*) Electuaire purgatif dont les sebestes font la base.

DIASÉNE, s. m. formé de la prépos. gr. διὰ (*dia*), de, et du latin *sena*, séné: fait de séné.

(*Pharmacie*) Electuaire purgatif dont le séné fait la base.

DIASOSTIQUE, s. f. dérivé du rec διασωζω (*diasózô*), conserver.

Méd.) Partie de la médecine qui regarde la conservation de la santé.

DIASPHAGE, s. m. du grec διασφαγη (*diasphagé*), formé de la prépos. διὰ (*dia*), qui exprime séparation et de σαφω (*sphagô*) égorger: faire une incision.

(*Physiol.*) Ce mot signifie proprement un intervalle entre deux rochers, la distance d'une chose à une autre; mais Hypocrate s'en sert pour exprimer l'intervalle ou la distance qui est entre les deux rameaux d'une même veine.

DIASPHYXE, s. f. du grec διασφυξις (*diasphixis*), formé de la prépos. διὰ (*dia*), par, à travers et de σφιγγω (*sphiggô*), frapper.

(*Physiol.*) Pulsation d'une artère.

DIASPORAMETRE, s. m. du grec διασπειρω (*diaspeirô*), disperser, et de μετρον (*métron*), mesure.

(*Optique*) Instrument propre à fixer la proportion de l'aberration de réfrangibilité.

DIASPORE, s. m. du grec διασπειρω (*diaspeirô*), disperser.

(*Minéral.*) Minéral trouvé par M. Lelièvre, ainsi nommé parce que, si on l'expose à la flamme d'une bougie, il se décrépite et se dissipe en une multitude de petits fragmens nacrés, qui sautillent dans l'air.

DIASTASE, s. m. du grec διαστασις (*diastasis*), dérivé de ἵστημι (*iistêmi*), composé de διὰ (*dia*), qui exprime distance, séparation, et de ἱστημι (*iistêmi*), poser, établir: séparation établie.

(*Chirur.*) Ecartement d'os, espèce de luxation.

DIASTEME, s. m. du gr. διαστημα (*diastêma*), et dont l'origine est la même que celle du mot DIASTASE.

(*Musiq.*) *Diastême* signifie proprement, dans la musique ancienne, *intervalle*. C'est le nom que donnoient les Grecs à l'intervalle simple, par opposition à l'intervalle composé, qu'ils appeloient SYSTÈME. *V. ce mot.*

DIASTOLE, s. f. du grec διαστολη (*diastolé*), dérivé de διαστελλω (*diastellô*), composé de διὰ (*dia*),

à travers, et de στελλω (*stelló*), envoyer.

(*Physiol.*) Dilatation, distension d'un vaisseau, d'une partie cave quelconque dans le corps humain, de laquelle les parois s'écartent en tout sens pour en augmenter la cavité. Il se dit particulièrement d'un des mouvemens du cœur et des artères, par lequel ils se dilatent pour recevoir le sang qui s'y porte en circulant. Le mouvement qui est opposé à la *diastole*, s'appelle SYSTOLE (*V. ce mot*) ou constriction. Le cerveau et ses membranes, les poumons et la poitrine, jouissent d'un mouvement de *diastole* et de systole. Les oscillations même de toutes les fibres du corps consistent dans ces deux mouvemens. La *diastole* du cœur et celle des artères ne se font pas en même temps; elles sont alternatives: quand le cœur se dilate, les artères se resserrent, et au contraire, la *diastole* des artères est ce qu'on appelle communément le pouls.

(*Gramm.*) Les grammairiens se servent de ce mot pour exprimer une licence poëtique qui consiste à rendre longue une syllabe qui est brève de sa nature. C'est ainsi que Virgile commence un vers par le mot *italicus*, dont la première syllabe est brève.

DIASTYLE, s. m. composé de la prépos. grecque δια (*dia*), entre, et de στυλος (*stulos*), colonne: entre-colonne.

(*Architect.*) Entre-colonnement où les colonnes sont espacées de trois diamètres.

DIASYRME, s. m. du grec διασυρμὸς (*diasurmos*), composé de la préposition δια (*dia*), à travers, et de συρω (*surô*), traîner.

(*Diction*) Figure de rhétorique, espèce d'hyperbole, et une exagération d'une chose basse et ridicule.

DIATESSARON, s. m. du grec διατεσσαρον (*diatessaron*), composé de la préposition δια (*dia*), de, par, et de τέσσαρες (*tessares*), quatre: composé de quatre, fait avec quatre.

(*Musique*) Nom que donnoient les Grecs à l'intervalle que nous appelons *quarte*, et qui est la troisième des consonnances.

(*Pharmacie*) C'est aussi une sorte de thériaque, composée de quatre ingrédiens, la racine d'aristoloche, celle de gentiane, les baies de laurier et la myrrhe. On l'appelle encore thériaque des pauvres, parce qu'elle se fait à peu de frais et en peu de tems.

DIATHESE, s. f. du grec διάθεσις (*diathesis*), affection, disposition, constitution particulière, dérivé de διατιθημι, constituer, établir.

(*Méd.*) Disposition, affection ou constitution particulière de l'homme tant naturelle que contre nature. La *diathèse* établit le genre de la santé et de la maladie; elle s'étend aussi aux causes des maladies, à leurs symptômes, et même à la disposition où l'on est de tomber malade.

DIATONIQUE, adj. composé de la préposition gr. δια (*dia*), par, et de τονος (*tonos*), ton: passant d'un ton à un autre.

(*Musique*) Le genre *diatonique* est celui des trois qui procède par tons et semi-tons majeurs, selon la division naturelle de la gamme, c'est-à-dire, celui dont le moindre intervalle est d'un degré conjoint, ce qui n'empêche pas que les parties ne puissent procéder par de plus grands intervalles, pourvu qu'ils soient tous pris sur des dégrés *diatoniques*.

Le genre *diatonique* des grecs résultoit de l'une des trois règles principales qu'ils avoient établies pour l'accord des tétrachordes. Ce genre se divisoit en plusieurs espèces, selon les divers rapports dans lesquels se pouvoit diviser l'intervalle qui le déterminoit.

Le genre *diatonique* moderne résulte de la marche consonnante de la basse sur les cordes d'un même mode, les rapports en ont été fixés par l'usage des mêmes cordes ou divers tons.

Le genre *diatonique* est sans contredit le plus naturel des trois, puisqu'il est le seul qu'on peut employer sans changer de ton; mais il faut remarquer que selon les lois de la modulation qui permet, et qui prescrit même le passage d'un ton et d'un mode à

l'autre, nous n'avons presque point, dans notre musique de *diatonique* bien pur. Chaque ton particulier est bien, si l'on veut, dans le genre *diatonique ;* mais on ne sauroit passer de l'un à l'autre sans quelque transition CHROMATIQUE (*V.* ce mot), au moins sous entendue dans l'harmonie.

Sons ou cordes diatoniques ; Euclide distingue sous ce nom, parmi les sons mobiles, ceux qui ne participent point du genre épais, même dans le chromatique et l'enharmonique. *V.* ENHARMONIQUE. Ces sons dans chaque genre sont au nombre de trois : savoir, le troisième de chaque tétracorde. *Voy.* TÉTRACORDE. GENRE.

DIATRAGACANTHE, s. m. formé de la préposition grec δια (*dia*), de, et de τραγακανθα (*tragacantha*), espèce d'arbrisseau que les Persans nomment *karmoghilas*, et les Arabes *carad*, et qui produit une gomme appelée communément *gomme adragant*, ou *gomme d'adragante*, ou d'*adraganthe*.

(*Pharmacie*) Electuaire dont la gomme adraganthe fait la base.

DIATRIBE, s. f. du gr. διατριβη (*diatribé*), dont les Latins ont fait *diatriba*, dérivé de διατριζω (*diatribô*), s'exercer à quelque chose.

(*Diction*) *Diatribe* avoit parmi les Grecs, comme parmi les Latins, des significations très-différentes. Les premiers entendoient par ce mot, délai, retardement, entretien. Il se prenoit, chez les Romains, pour secte, académie, assemblée de savans.

Dans notre langue, il signifie proprement, dissertation critique sur un ouvrage d'esprit, ou sur une matière quelconque, et dans le langage ordinaire, une critique amère et violente.

DIAZEUXIS, s. m. du gr. διάζευξις (*diazeuxis*), formé de δια (*dia*), qui exprime division, et de ζευγω (*zeugô*), séparer : séparation.

(*Musique*) On appeloit ainsi, dans l'ancienne musique, le ton qui séparoit deux tétracordes disjoints, et qui, ajusté à l'un des deux, en formoit le *diapente*. C'est notre ton majeur, dont le rapport est de 8 à 9, et qui est en effet la différence de la quinte à la quarte.

DICASTERIQUE, adj. du gr. δις [*dis*], deux, et de l'espagnol *casta*, race, caste : de deux castes.

DICÉLIES, s. f. du grec δείκηλον, [*deikélon*], image, représentation.

[*Jeux scén.*] Sortes de farces ou de scènes libres, conservées de l'ancienne comédie. On appeloit *dicélistes*, ceux qui les jouoient.

DICHORÉE ou DITROCHÉE, s. m. formé du gr. δις, [*dis*], deux fois, et de χορειος, (*choreios*), chorée : à deux chorées.

(*Poës. lat.*) Terme de prosodie et de poësie latine. C'est un pied de vers composé de deux *chorées* ou trochées, c'est-à-dire, d'une longue, une brève, et une longue et une brève, comme *comprobare*, *permanere*.

DICHOTOME, adj. du gr. δίχτομος (*dichotomos*), divisé en deux parties, formé de δικα (*dicha*), en deux parties, et de τεμνω (*temnô*), diviser, séparer, inciser, couper.

(*Botan.*) Ce mot se dit, en termes de botanique, d'une tige qui se divise et se subdivise par bifurcation, en sorte qu'on n'y distingue point un tronc principal ; et l'on appelle *dichotomas*, le pédoncule qui naît de l'angle formé par deux rameaux de la tige *dichotome*.

DICHOTOMIE, s. f. du grec δίχοτομεια, (*dichotomeia*), bissection : même racine que DICHOTOME.

(*Astronom.*) Terme en usage parmi les astronomes, pour exprimer la phase ou apparence de la lune, dans laquelle elle est coupée en deux, de sorte qu'on voit exactement la moitié de son disque ou de son cercle.

Le temps de la *dichotomie* de la lune a été employé pour déterminer la distance du soleil à la lune. Au moment que la lune est *dichotome*, on est sûr que les rayons qui vont de la lune au soleil et à la terre, font un angle droit ; mais il est fort difficile de fixer le moment précis où la lune est coupée en deux parties égales, c'est-à-dire, où elle est dans sa véritable

dichotomie ; et la plus petite erreur dans le moment de la *dichotomie* en produit une fort grande dans la distance du soleil ; au reste les nouvelles méthodes étant bien plus exactes, celle-là est devenue inutile.

La *dichotomie* est ce qu'on appele dans le langage vulgaire, le *premier* ou le *dernier quartier*.

DICLINES, adj. formé du grec *δις*, (*dis*), deux, et de *κλινη*, (*kliné*), lit : qui habitent deux lits séparés.

(*Botan.*) Nom donné par Linné aux plantes dont les organes sexuels ne sont pas réunis dans chaque fleur, mais qui habitent séparément diverses fleurs, par conséquent unisexes.

Les plantes *diclines* forment dans le système sexuel de Linné une division qui comprend les 21, 22 et 23.ème classes, sous le titre de *diclinie*, c'est-à-dire, division des plantes dont les organes ont une habitation séparée, par opposition à MONOCLINIE (*V. ce mot*), qui renferme les vingt premières classes, ou les plantes dont les organes ont une seule habitation.

DICOTYLÉDONES, s. f. et adj. composé du gr. *δις*, (*dis*), deux, et de *κοτυληδών*, (*kotulédón*), ou *κοτυλη*, (*kotulé*), qui signifie proprement l'espèce de sinuosité dans laquelle les os s'emboîtent, et par extension, toutes les cavités qui ont une forme demi-ronde, comme écuelle, tasse, etc. *V.* COTYLEDONS.

(*Botan.*) Nom donné par Bernard de Jussieu dans sa *Méthode naturelle*, au troisième genre des plantes qui ont deux cotylédons, ou deux feuilles séminales.

Les graines *dicotylédones* sont celles qui ont deux *cotylédons* ou deux corps charnus adhérens latéralement et à leur extrémité à un point commun : on les distingue très-facilement dans le haricot.

DICROTE, adj. du gr. *δικροτος* (*dikrotos*), formé de *δις*, (*dis*), deux, et de *κροτεω* (*krotéó*), frapper : qui frappe deux fois.

(*Méd.*) Espèce de pouls inégal qui bat deux fois dans une même pulsation, c'est-à-dire qu'avant que l'artère soit entièrement dilatée pour finir sa pulsation, elle se retire un peu, et rebat dans le même instant, comme il arrive aux marteaux qui sont repoussés par l'enclume, lorsqu'on frappe dessus. Cette espèce de pouls est un signe certain d'une hémorragie critique par le nez.

DICTAMEN, s. m. Mot emprunté du latin.

(*Didactique*) Terme didactique qui signifie mouvement, sentiment de la conscience.

DICTATEUR, s. m. du lat. *dictator*, formé, suivant Denis d'Halicarnasse, de *edicendo*, parce qu'il ordonnoit ce qu'il vouloit : et selon Varron, de *dicere*, parce que le consul le nommoit, ce qui s'appeloit *dicere*.

(*Hist. rom.*) Magistrat romain créé par le sénat ou par le peuple, dans des temps difficiles, pour six mois au plus. T. Lartius Flavus eut le premier la dictature. Sylla, vainqueur de Marius, se fit nommer dictateur perpétuel. César le fut aussi ; après sa mort, la dictature fut abolie ; mais Auguste et ses successeurs régnèrent sous le titre d'empereur ; et dès lors la république expira.

DICTATURE, s. f. dignité de *dictateur*, même origine que *dictateur*.

DICTATURE, s. f. terme de diplomatie, du latin *dictare*, dicter, faire écrire.

(*Diplomatie*) On appelle ainsi dans la ville où se tient la diète germanique, une assemblée de secrétaires de légation, qui se tient dans une salle au milieu de laquelle est élevé un siége destiné pour le secrétaire de légation de l'électeur de Mayence. Ce secrétaire dicte de-là aux secrétaires de légation des princes, les mémoires, actes, protestations et autres écrits qui ont été portés au directoire de l'empire ; et ils les écrivent sous sa dictée.

DICTION, s. f du latin *dictio*, formé de *dicere*, dire.

(*Elocution*), la partie du style qui regarde le choix des paroles.

DICTIONNAIRE, s. m. du latin *dictio ; dictionarium, dictionarius liber*, livre de diction.

(*Gramm.*) Recueil par ordre alphabétique de tous les mots d'une

langue, d'une science, d'un art, ou des sciences, des arts, des métiers, ou des explications et des définitions qui distinguent et développent le caractère propre de chaque mot. *V.* VOCABULAIRE, GLOSSAIRE.

DIDACTIQUE, s. et adj. du gr. διδακτικος (*didaktikos*), formé de διδασκω (*didaskô*), enseigner, instruire ; l'art d'enseigner, ce qui est propre à instruire. *La didactique; l'ordre didactique ; le genre didactique.*

(*Poésie*) *Poëme didactique ;* le but du poëme *didactique* est d'instruire, son moyen est de plaire, et, s'il le peut, d'intéresser.

La première règle du poëme *didactique* est de lui donner un fond solide et intéressant, modeste dans le choix de son sujet.

Virgile n'a voulu qu'instruire le cultivateur, mais il l'a honoré, et il a élevé à l'agriculture le plus beau monument que le premier des arts agréables pût élever au premier des arts nécessaires.

Quoique de tous les arts, celui dont les préceptes sont le plus naturellement susceptibles des ornemens de la poësie, ce soit la poësie elle-même ; Horace n'y a mis cependant qu'une raison saine et solide. Des idées élémentaires, souvent neuves, toujours fécondes, sont la richesse de ce bel ornement. Aussi, tant que la poësie aura du charme pour les hommes, ce code abrégé de ses lois leur sera précieux, et devra sa durée à sa solidité.

Despréaux à qui Horace et Aristote n'avoient guères laissé de nouvelles choses à dire, et qui, dans l'art poëtique, ne nous a pas donné une idée qui soit de lui, le judicieux Despréaux a senti que la précision, la justesse, l'industrieux mécanisme des vers, ne lui suffiroient pas pour faire avec interêt des préceptes déja connus, dans une langue sur-tout qui est loin d'avoir l'harmonie et la précision des langues anciennes : il y a mêlé tout ce que la poësie de détail a d'agrément et d'élégance. Il a suivi Horace et imité Virgile, en homme de goût et en artiste ingénieux.

DIDACTYLE, adj. du grec δις (*dis*), deux, et de δακτυλος (*daktulos*), doigt, qui a deux doigts.

(*Zoologie*) On appelle ainsi les animaux mammifères qui ont deux doigts à chaque pied.

DIDELPHE, adj. et s. du grec δις (*dis*), deux, et de δελφυς (*delphus*), matrice: deux matrices.

(*Zoologie*) C'est le nom que certains naturalistes donnent à un genre d'animaux carnassiers pédimanes auxquels la nature a donné une double matrice, qui, au moyen de quelques muscles, s'ouvre et se ferme, entretient le fœtus, reçoit les petits après leur naissance, soit pour les soustraire à leurs ennemis : le tarsier et la sarigue sont *didelphes.*

DIDYME, s. m. du grec διδυμος (*didumos*) jumeau.

(*Physiol.*) On donne ce nom aux testicules et à deux éminences du cerveau appelées autrement *testes.*

(*Botan.*) Il se dit encore de ce qui dans les plantes est comme composé de deux parties plus ou moins sphéroïdales, ou courtement ovoïdales, et tellement jointes que le plan de leur réunion a ses deux diamètres moindres que celles de ces parties.

DIDYNAME. adj. du grec δις (*dis*), deux, et de δυναμις (*dunamis*), puissance, qui a deux puissances.

(*Botan.*) *Etamines didynames ;* celles qui étant au nombre de quatre dans une corolle monopétale, irrégulière ; sont disposées en deux paires, dont l'une est plus grande que l'autre.

DIDYNAMIE, s. f. même origine que DIDYNAME.

(*Botan.*) C'est le nom que Linné a donné à la quatorzième classe de son système sexuel, qui comprend les plantes à quatre étamines, dont deux longues et deux courtes.

Fleur didynamique ; celle qui a des étamines *didynames.*

DIEDRE ; adj. du grec δις (*dis*), deux, et de εδρα (*hedra*), siége ou base.

(*Géom.*) Terme nouveau qui se dit d'un angle formé par deux plans

qui se rencontrent, et qu'on appelle autrement un *angle-plan*.

DIÉRÈZE, s. f. du gr. *διαίρεσις* (*diairésis*), division, séparation, dérivé de *διαιρεω* (*diairéô*), diviser, composé de *διὰ* (*diá*) à travers, et de *αιρεω* (*airéô*), prendre.

(*Poësie*) Division d'une syllabe en deux. Les poëtes latins ont pris quelquefois cette liberté lorsqu'ils ont eu besoin d'une syllabe de plus pour faire un vers. Ainsi quand Horace fait trois syllabes de *sylvœ sy-lv-œ*, il le fait par *diérèze*.

(*Chirurgie*) La *diérèze* est une opération qui divise et sépare les parties dont l'union et la continuité sont un obstacle à la guérison, ou qui sont jointes et collées ensemble contre l'ordre naturel.

La *diérèse* est commune ou *particulière*. La commune est celle où l'on divise pour parvenir à rétablir l'ordre des fonctions; telle est l'incision que l'on fait pour retirer les pierres de la vessie.

La *diérèze* particulière a pour objet la séparation des parties dont l'union est contre nature : telle est l'imperforation de l'anus, celle du vagin pour les femmes, et du gland dans les hommes.

(*Méd.*) De *diérèze* on a fait *diérétiques* pour désigner les remèdes qui ont une vertu corrosive.

DIÈSE, ou DIÉSIS, s. m. du grec *διεσις* (*diésis*), division, dérivé de *διημι* (*diémi*), passer au travers.

(*Musique*) Le *dièse* étoit chez les anciens le plus petit intervalle de leur musique. Chez les modernes, il n'est pas proprement un intervalle, mais un signe de cet intervalle, qui marque qu'il faut élever le son de la note devant laquelle il se trouve au-dessus de celui qu'elle devoit avoir naturellement, sans cependant la faire changer de degré ni même de nom. Or, comme cette élévation se peut faire de trois manières dans les genres établis, il y a trois sortes de *dièzes*, savoir : le *dièze diatonique*, qui se figure par une croix de S. André, qui élève la note d'un quart de ton, ou qui est l'excès du semi-ton majeur sur le semi-ton mineur. Le *dièze chromatique*, double *dièze*, ou *dièze* ordinaire marqué par une double croix, qui élève la note d'un semi-ton mineur. Le *dièze enharmonique* majeur, ou triple *dièze*, marqué par une croix triple, qui élève le son d'environ trois quarts de ton.

De ces trois *dièzes* dont les intervalles étoient tous pratiqués dans la musique ancienne, il n'y a plus que le *chromatique* qui soit en usage dans la nôtre, l'intonation des *dièzes enharmoniques* étant pour nous d'une difficulté presque insurmontable.

DIÈTE, s. f. du grec *διαιτα* (*diaita*), régime de vie.

(*Méd.*) *Diète* est en général une manière d'user avec ordre de tout ce qui est indispensablement nécessaire pour la vie animale, soit en santé, soit en maladie. Parmi les choses indispensablement nécessaires, l'on range particulièrement l'air et les alimens, l'exercice et le repos, le sommeil et la veille, les excrémens et les secrétions, les passions de l'ame. La juste proportion et l'équilibre de toutes ces choses constituent la santé; leur dérangement entraîne l'état de maladie.

DIETE, *s. f.* (assemblée) du gr. *dieta*, fait de *dies*, en Allemand *reichstag*, journée impériale, comme on disoit autrefois en France *dieta*, pour *journée* destinée à plaider ou à traiter d'affaires.

(*Econ. polit.*) *Diète* se dit de l'assemblée des états, soit en Allemagne, soit en Suisse.

La *diète de l'Empire* est une assemblée générale des états ou cercles de l'Empire pour délibérer des affaires publiques.

DIÉTÉTIQUE, s. et adj. Même origine que DIETE (régime).

(*Méd.*) La diététique est la partie de la médecine qui prescrit le régime qu'il est à propos de tenir par rapport à l'usage des choses non naturelles; l'art d'ordonner le régime.

Diététique est aussi une épithète que l'on donne aux remèdes sudorifiques et dessicatifs qu'on or-

donne dans les maladies vénériennes.

DIEXODE, s. m. du grec δια (*dia*), à travers, et de εξοδος (*exodos*), sortie, dérivé de ὁδὸς (*odos*), voie, chemin : passage par lequel on sort.

(*Méd.*) Hipocrate appelle ainsi la descente ou sortie des excrémens par l'anus.

DIFFÉRENCE, s. f. du latin *differentia*, formé de *differo*, pour *in distinctas partes fero*, transporter çà et là : diversité, dissemblance, distinction.

(*Logique*) Qualité essentielle qui distingue entre elles les espèces d'un même genre.

(*Arithm.*) Excès d'une grandeur sur une autre, ou ce qui reste quand on retranche d'une grandeur une autre grandeur de même nature. Ainsi la différence de 9 à 4 est 5.

Calcul aux différences finies ; on appelle ainsi la méthode de faire, sur les différences finies des grandeurs variables, des opérations analogues à celles que les calculs différentiel et intégral font sur les différences infiniment petites. Pour la théorie de ce calcul, on peut consulter le Traité du Calcul différentiel de M. Euler.

(*Astron.*) *Différence ascensionnelle ;* c'est la *différence* entre l'ascension droite et l'ascension oblique d'un astre, ou l'arc de l'équateur compris entre le point auquel l'astre répond perpendiculairement, et le point qui se lève ou qui se couche au même temps que cet astre

La *différence* d'ascension droite entre deux astres est mesurée par le temps qui s'écoule entre leurs passages par le méridien ou par un cercle lunaire quelconque. Ce sont ces différences que les astronomes observent continuellement, pour connoître la position d'un astre inconnu, par le moyen de l'astre dont on connoît déjà la situation.

DIFFÉRENTIEL, adj. Même origine que DIFFÉRENCE.

(*Haute géom.*) On appelle dans la haute géométrie, *quantité différentielle*, ou simplement *différentielle*, une quantité infiniment petite, ou moindre que toute quantité assignable.

On l'appelle *différentielle*, ou *quantité différentielle*, parce qu'on la considère ordinairement, comme la différence infiniment petite de deux quantités finies, dont l'une surpasse l'autre infiniment peu. Newton et les Anglais l'appellent *fluxion*, à cause qu'ils la considèrent comme l'accroissement momentané d'une quantité. *V.* FLUXION.

Calcul différentiel ; c'est la manière de différencier les quantités, c'est-à-dire, de trouver la différence infiniment petite d'une quantité finie variable. Cette méthode est une des plus belles et des plus fécondes de toutes les mathématiques. M. Leibnitz qui l'a publiée le premier, l'appelle *calcul différentiel*, en considérant les grandeurs infiniment petites comme les différences de quantités finies. C'est pourquoi il les exprime par la lettre *d* qu'il met au-devant de la quantité différenciée. Ainsi la *différentielle* de *x* est exprimée par *d*, *x*, celle de *y* par *d*, *y*, etc. M. Newton appelle le *calcul différentiel*, *méthode des fluxions*, parce qu'il prend les quantités infiniment petites pour des fluxions ou des accroissemens momentanés. Il considère ; par exemple, une ligne comme engendrée par la fluxion d'un point, une surface par la fluxion d'une ligne, un solide par la fluxion d'une surface ; et au lieu de la lettre *d*, il marque les fluxions par un point mis au-dessus de la grandeur différenciée. Consultez l'Analyse des infiniment petits de M. l'Hôpital.

DIFFICULTÉ, s. f. du lat. *difficultas*, pour *difficilitas*, composé de la particule grecque *δυς* (*dus*), qui marque foiblesse, peine, malheur, privation, et du latin *facilitas*, possibilité de faire : comme qui diroit embarras, peine, fatigue que l'on a à faire quelque chose, empêchement, traverse, opposition, obstacle.

(*Arts libéraux*) *Vaincre la difficulté, c'est la difficulté vaincue.* Ces expressions souvent employées en parlant de l'exécution d'un ta-

bleau, d'un *concerto*, etc., annoncent que l'artiste à force de patience, d'exercice et de travail, est parvenu à surmonter tous les obstacles qui naissent de la nature même de la chose qu'il a entrepris d'exécuter.

(*Méd.*) *Difficulté* se dit aussi de la disposition des parties du corps qui causent des maladies. La gravelle donne une *difficulté* d'uriner. L'affection du poulmon donne une *difficulté* de respirer.

(*Matière dogmatique*) *Difficulté* signifie aussi une raison, une objection, un argument contraire à une proposition avancée, qui semble la détruire.

DIFFINITÉ, s. f. Pour *disaffinité*, composé de la particule grecque δυς (*dus*), et du latin *affinitas*, affinité; proprement, voisinage, et par extension, alliance, parenté : non-parenté.

(*Botan.*) Linné a fait deux grandes divisions de fleurs hermaphrodites qu'il distingue par les noms de *diffinité* et *d'affinité*. La *diffinité* ou non-parenté a lieu quand les étamines sont parfaitement libres, c'est-à-dire, quand elles ne sont réunies ni par les fleurons, ni par les anthères, ou quand elles ne sont pas attachées immédiatement sur le pistil.

DIFFRACTION, s. m. du latin *diffringo*, composé de la particule grecque δυς (*dus*), qui exprime privation, et du lat. *fringo*, rompre, briser : inflexion, détour.

(*Optique*) Propriété des rayons de lumière, qui consiste en ce qu'ils rasent un corps opaque, et ne continuent pas leur route en ligne droite. Avant le père Grimaldi, jésuite, les physiciens croyoient que la lumière ne pouvoit se répandre qu'en ligne droite, par réflexion ou par réfraction, mais ce savant y en ajoute une quatrième qu'il avoit observée dans la nature, et qu'il appela *diffraction*. C'est cette inflexion des rayons qui se fait à la superficie ou auprès de la superficie des corps, et d'où il résulte non seulement une plus grande ombre que celle qu'ils devroient donner, mais encore différentes couleurs à côté de cette ombre, fort semblables à celles de l'expérience ordinaire du prisme.

DIFFUS, adj. du lat. *diffundo*, étendre, répandre.

(*Botan.*) Il se dit du panicule des tiges qui sont étalées et disposées avec confusion, et qui étendent lâchement leurs ramifications.

DIGASTRIQUE, adj. de la prépos. grecque δις (*dis*), deux fois, et de (γαστηρ) *gastér*, ventre : qui a deux ventres.

(*Physiol.*) Nom d'un muscle long, situé latéralement, entre toute la base de la mâchoire et la gorge. Il est charnu vers ses extrémités, et tendineux dans le milieu de sa longueur, comme s'il étoit fait de deux petits corps de muscles attachés bout à bout à un tendon; ce qui lui a fait donner le nom de *digastrique*, en latin *biventer*.

DIGESTE, s. m. du lat. *digesta, orum*, formé de *digero*, mettre en ordre.

(*Pratique*) Recueil des décisions des plus fameux jurisconsultes romains, composé par ordre de Justinien.

Cet empereur en donna la commission à Tribonien, son chancelier, qui choisit seize jurisconsultes pour y travailler. Ils tirèrent les plus belles décisions qu'ils trouvèrent dans les deux mille volumes des anciens jurisconsultes, et les réduisirent en un corps qui fut publié en 533, sous le nom de *Digeste*.

Cujas dit que *digeste* signifie des livres distribués dans un bel ordre et économie; et c'est dans ce sens que Tertullien appelle *digeste* l'évangile de S. Luc. En droit, on cite le *digeste* par un *D*, et quelquefois par deux *FF* jointes ensemble, ce qui vient de ce qu'en grec le *Digeste* étoit appelé *Pandectes*, livre contenant toutes choses (*Voyez* PANDECTES), qu'on abrégeoit par deux ππ, et que des copistes latins ont pris pour deux *FF*.

Le *digeste* a été observé en France depuis le règne de Louis-le-Jeune, du moins dans les provinces de droit écrit.

DIGESTEUR, s. m. du latin *digerere*, qui a été employé par Cicéron et d'autres pour *concoquere*, cuire.

(*Physique*) *Digesteur de Papin;* c'est la même chose que la marmite de Papin : c'est un vase de métal très-fort, exactement fermé par un couvercle, retenu par une forte vis, et qui sert à faire cuire les viandes et les fruits dans leur jus.

Les viandes, après qu'elles ont été exposées sept à huit minutes à un petit feu, se trouvent réduites à une espèce de pulpe ou liqueur, et les os les plus durs, après quelques minutes de plus, se convertissent en gelée. *V.* GELATINE.

DIGESTION, s. f. même origine que DIGESTEUR.

(*Chimie*) *Digestion* est le nom d'une opération qui consiste à exposer à une douce chaleur, telle que celle du soleil ou de cendres chaudes, une substance animale ou végétale, plongée dans un véhicule, soit aqueux, soit spiritueux. Le but de la *digestion* chimique est d'attendrir un corps, ou d'en séparer un principe qui ne peut céder qu'à l'action prolongée de l'eau à une température modérée.

(*Méd.*) Fonction naturelle, par laquelle les alimens renfermés dans l'estomac et les intestins grêles, sont convertis en chyle, et mis en état de servir à la nourriture du corps. C'est la même chose que CHYLIFICATION ou CHYLOSE. *Voy.* ces mots.

De *digestion* on a fait *digestif*, pour désigner le suc de l'estomac qui pénètre les alimens, les atténue et les rend propres à nourrir les corps, en les convertissant en chyle.

Digestif se dit aussi des remèdes qui facilitent la digestion dans l'estomac, et celle des humeurs dans tous les vaisseaux du corps.

Digestif se dit encore, en termes de chirurgie, d'une espèce d'onguent ou de liniment qu'on applique sur les plaies pour en mûrir la matière, et la préparer à la suppuration.

DIGITATION, s. f. du lat. *digitus*, doigt.

(*Anat.*) Terme dont on se sert pour exprimer la manière dont deux muscles dentelés par leur extrémité opposée s'endentent l'un dans l'autre, à peu près de même que les doigts des deux mains, lors qu'on les place les uns contre les autres.

Il y a plusieurs muscles du col, dont les attaches sont par *digitation* aux apophyses, soit transverses, soit épineuses des vertèbres.

DIGITÉE, adj. du lat. *digitatus*, formé de *digitus*, doigt.

(*Botan.*) *Feuille digitée*, celle qui est composée de plus de trois folioles, immédiatement fixées au sommet d'un pétiole commun : telles sont celles de l'aesculemaronnier.

DIGLYPHE, s. m. du grec δὶς (*dis*), deux, et de γλυφὴ (*gluphé*), gravure, dérivé de γλυφω (*gluphó*), graver : qui a deux gravures.

(*Archit.*) Ornement d'architecture dont Vignole est l'inventeur, et qui consiste dans une console ou corbeau à deux gravures.

DIGRESSION, s. f. du latin *digredior*, se détourner ; composé de la particule gr. διὰ (*dia*), qui signifie séparation, et du lat. *gradior*, marcher : l'action de marcher hors de son chemin.

(*Diction*) Ce qui est dans un discours hors du principal sujet.

La *digression* est une partie non nécessaire, mais utile au sujet. Tels sont les récits, les éloges, les descriptions, etc qu'on fait moins pour l'ornement que pour l'utilité du discours.

Quoique la *digression* soit une partie ajoutée contre l'ordre naturel du discours, elle doit naître du sujet, le développer, le rendre plus intéressant, et servir de liaison et de nœud entre les parties, bien loin d'en rompre le fil : autrement, elle paroîtra empruntée et grossièrement employée.

La *digression* doit être courte, et telle qu'il paroisse au lecteur que c'est la force du sentiment qui nous a emportés et jetés, pour ainsi dire, hors du droit chemin. Voilà pourquoi on l'aime dans l'ode, où elle est regardée comme un effet de l'enthousiasme propre à la poësie lyrique.

(*Astron.*) *Digression* se dit, en général, en termes d'astronomie, de l'éloignement apparent des planètes au soleil ; c'est à-peu-près la même chose que ÉLONGATION (*V. ce mot*) ; mais il se dit plus communément des planètes inférieures, Mercure et Vénus, qui ne s'éloignent

s'éloignent du soleil que jusques à un certain point ; Mercure, de vingt-huit degrés, et Vénus de quarante-huit. Quand une de ces planètes est dans sa plus grande digression orientale ou occidentale, le rayon par lequel nous la voyons est une tangente à l'orbite de la planète, et elle nous paroît, pendant quelque temps, à la même distance du soleil, ou à la même élougation. Ces circonstances sont très-favorables pour déterminer exactement la situation et la grandeur d'une orbite, c'est-à-dire, le lieu de son aphélie, sa distance au soleil, l'excentricité de l'ellipse que la planète décrit. *V.* APHELIE, EXCENTRICITE.

DIGUE, s. f. du flamand *dyk*, amas de terre contre les eaux, qui pourroit venir du saxon, *dice*, dont les Danois auroient fait *dige*, et les Anglais *dike*, dans la même signification. Ménage pense qu'il vient du gr. (τειχος) *teikos*, qui signifie mur, rempart, construction en bois.

(*Hydrodynamique*) On appelle généralement *digue*, tout obstacle opposé à l'effort que fait un fluide pour se répandre. C'est un solide formé de terre ou de pierre, de charpente ou de fascinage, souvent de plusieurs de ces matières, ou même de toutes ensemble, destiné à arrêter, quelquefois à détourner, et à rejeter d'un autre côté les eaux d'un ruisseau, d'un fleuve ou de la mer.

Les *digues* prennent, relativement à leur objet, et suivant les matériaux dont elles sont composées, les noms de *chaussées*, *quais*, *tuscies*, *levées*, *buttes*, *glacis*, *reversoirs*, *jetées*, *môles*, *épis*, *batardeaux*, *etc.* Sur quoi il faut remarquer que plusieurs de ces dénominations sont synonymes, le même ouvrage changeant souvent de nom d'un pays à un autre.

DIGYNE, adj. du gr. δις (*dis*), deux fois, et de γυνη (*gunê*), femme.

(*Botan.*) Ce mot se dit dans le système sexuel de Linné, des fleurs ou des plantes qui ont deux pistils deux styles, ou même deux stigmates sessiles.

De *digyne*, Linné a fait *digynie*, pour désigner la section ou la sous-division des classes des plantes dont la fleur a deux parties femelles ou deux pistils, etc.

DIHELIE, s. f. du gr. δια (*dia*), au travers, et de ἡλιος (*hêlios*), le soleil.

(*Astron.*) C'est le nom que quelques astronomes ont donné à l'ordonnée de l'ellipse qui passe par le foyer du soleil.

DIIAMBE, s. m. du grec δις (deux fois), et d'ἰαμβος (*iambos*), iambe : double iambe.

(*Poësie*) Pied de vers latin, composé de deux *iambes*, c'est-à-dire, de quatre syllables, dont la première et la troisième sont brèves, la seconde et la quatrième longues, comme *severitas*.

DILACERATION, s. m. du lat. *dilacero*, déchirer, composé de la particule gr. δια (*dia*), qui exprime séparation, et de *lacero*.

(*Chirurgie*) Division violente, séparation causée par une grande distension.

DILAPIDATION, s. f. du latin *dilapidatio*, formé de la prépos. gr. δια (*dia*), qui exprime séparation, division, et du latin *lapido*, lapider, jeter des pierres : l'action de répandre, de disperser des pierres.

(*Finance*) Ce mot a été employé la première fois par Rabelais, pour exprimer une dépense folle, désordonnée. *Dilapidation des finances de l'Etat.*

DILATABILITÉ, s. f. de *dilato*, élargir, composé de la particule gr. δια (*dia*), qui exprime séparation, et de *latus*, large : propriété de ce qui est *de la table.*

(*Physique*) Propriété qu'ont les corps de pouvoir être dilatés, c'est-à-dire, de pouvoir augmenter de volume, de pouvoir occuper un plus grand espace que celui qu'ils occupoient auparavant, soit par l'introduction d'un fluide étranger, qui écarte leurs parties, soit par la force de leur ressort, lorsqu'il cesse d'être retenu par des obstacles.

DILATANS, s. m. même origine que *dilatabilité.*

(*Chirurgie*) Il se dit de certains corps que l'on introduit dans la

cavité d'une plaie ou d'un ulcère, et qu'on y laisse comme une pièce de l'appareil.

DILATATEUR, s. m. *V.* pour l'origine, DILATABILITÉ.

(*Physiol.*) On a donné ce nom à plusieurs muscles : le muscle dilatateur antérieur du larynx ; le muscle dilatateur postérieur du larynx, etc.

DILATATION, s. f. même origine que DILATABILITÉ : extension, relâchement.

(*Physique*) Action par laquelle un corps augmente de volume. Il y a deux causes de la *dilatation* des corps : l'une est l'introduction d'une quantité plus ou moins grande de matière de feu, qui, par son abondance et son action, pénètre le corps, en écarte les parties et augmente ainsi son volume, en lui faisant occuper un espace plus grand que celui qu'il occupoit auparavant.

La seconde cause de *dilatation* est l'*élasticité*. Tout corps élastique, qui est dans un état de contraction, sitôt que la puissance qui le retient, cesse d'agir, ou agit moins fortement, s'étend, augmente de volume, en un mot se *dilate*. L'air sur-tout a cette propriété dans un degré éminent ; desorte que la plus petite portion d'air enfermée dans un vase, le remplit toujours, quelque grand qu'il soit.

Quelques physiciens distinguent la *dilatation* de la *raréfaction* ; ils définissent l'une, une expansion par laquelle un corps augmente son volume par sa force élastique, et l'autre, une pareille expansion occasionnée par la chaleur ; mais la plupart des auteurs confondent ces deux propriétés. *V.* RARÉFACTION.

(*Méd.*) *Dilatation* a en médecine la même signification que DIASTOLE (*V.* ce mot), et se prend pour l'action d'élargir, d'étendre, de rendre plus grand. La *dilatation* du cœur, la *dilatation* d'une plaie.

DILATEUR ou DILATOIRE, s. m. même origine que DILATABILITÉ.

(*Chirurgie*) Instrument dont on se sert pour ouvrir et dilater quelque cavité.

C'est encore un instrument qui sert à écarter l'orifice des parties qu'on a incisées.

Dilatoire herniaire : instrument d'un acier poli, dont la sonde mousse et plate est propre à être introduite dans l'issue herniaire.

DILATOIRE, adj., terme de palais, vient de *differo*, composé du grec διὰ (*dia*), qui exprime division, et de *fero*, porter : qui porte d'un lieu à un autre, d'un tems à un autre.

(*Pratique*) Ce qui tend à faire différer.

Exceptions dilatoires ; certaines fins de non-recevoir, proposées contre la demande, ou la qualité de la partie adverse, qui ne vont pas à l'exclusion de l'action, mais seulement à en différer le jugement définitif, à en retarder l'exécution.

DILECTION, s. f. du lat. *dilectio*, de *diligo*, composé de *di* et *ligo*, aimer, chérir, choisir d'entre.

(*Style mystique*) En termes de dévotion, amour, charité.

(*Diplomatie*) Il s'emploie aussi dans l'adresse des rescrits apostoliques : *A tous fidèles chrétiens, salut et dilection.*

C'est encore un titre que le pape et l'empereur emploient à l'égard de certains princes : *J'ai écrit à votre dilection.*

DILEMME, s. m. du gr. δίλημμα (*dilémma*), à double prise. Ce mot vient de δὶς, deux fois, et de λαμβάνω, je prends.

(*Logique*) Raisonnement où l'on fait une division de diverses raisons que l'adversaire peut avoir pour se défendre, et où l'on oppose à chacune de ses raisons une réponse qui doit paroître sans réplique.

DILIGENCE, s. f. du latin *diligentia*, formé de *diligo*, prendre soin : exactitude, prompte exécution.

(*Pratique*) Ce terme, en style de palais, est synonyme de poursuite.

(*Commerce*) *Diligence* s'entend des protêts que l'on est obligé de faire, faute d'acceptation ou de paiement d'une lettre de change, afin d'assurer son recours sur le tireur

ou l'endosseur, lorsqu'on ne peut faire payer l'accepteur.

(*Technol.*) *Diligences* se dit aussi de certaines voitures qui vont d'un lieu à un autre en moins de tems que les voitures ordinaires.

DIMANCHE, s. m. du latin *dominica*, sousentendu *dies*, jour du seigneur.

(*Calendrier*) Jour du seigneur, premier jour de la semaine, consacré au seigneur.

Si l'on considère ce jour dans l'ordre de la semaine, on trouve qu'il répond au jour du soleil. Mais lorsqu'on l'envisage comme fête particulièrement consacrée au service de Dieu, on remarque qu'il répond au sabat des Juifs, avec cette différence néanmoins que le sabat étoit célébré le samedi. Les premiers chrétiens remirent au jour suivant à célébrer le dimanche, à cause de la résurrection du sauveur, qui a été manifestée ce jour-là.

Ce fut Constantin qui ordonna que tout travail cesseroit le dimanche.

A l'époque de l'institution du nouveau calendrier, les mois de l'année républicaine française, composés chacun de 30 jours (plus 5 jours complémentaires), avoient été divisés en trois *décades*, de dix jours chacune, que l'on avoit nommés, suivant l'ordre des nombres, *primidi*, *duodi*, *tridi*, *quartidi*, *quintidi*, *sextidi*, *septidi*, *octidi*, *nonidi*, *décadi*; mais depuis le nouveau concordat, la division du mois en trois décades a été effacée du calendrier français pour faire place aux anciennes dénominations de *semaine*, *dimanche*, *lundi*, etc.

DIMENSION, s. f. du latin *dimensio*, fait de *dimetior*, composé de la particule gr. διὰ (*dia*), qui exprime séparation, et de *métior*, mesurer, prendre la mesure.

(*Géom.*) *Dimension* s'entend de l'étendue d'un corps considéré en tant qu'il est mesurable, ou susceptible d'être mesuré.

Il y a trois sortes de *dimensions*, la longueur, la largeur et la profondeur ou épaisseur.

La longueur toute seule s'appelle ligne; la longueur combinée avec la largeur prend le nom de surface; enfin la longueur, la largeur et la *profondeur* ou *épaisseur*, combinées ensemble, produisent ce que l'on nomme un solide. *V.* LIGNE, SURFACE, SOLIDE.

(*Algèbre*) On se sert particulièrement du mot dimension pour exprimer les puissances des racines ou valeurs des quantités connues des équations que l'on appelle *les dimensions* de ces racines. *V.* RACINE.

Ainsi, dans une équation simple ou du premier degré, la quantité inconnue n'a qu'une *dimension*; dans une équation cubique, elle a trois *dimensions*.

En général, on dit en algèbre qu'une quantité comme $a\,b\,c\,d$, $a\,b\,c$, $a\,b$, est d'autant de *dimensions* qu'il y a de lettres ou de facteurs dont elle est composée. Ainsi $a\,b\,c\,d$ est de quatre dimensions, $a\,b\,c$ de trois, etc.

DIMÈTRE, adj. du grec δὶς (*dis*), deux fois, et de μέτρον (*métron*), mesure: qui est de deux mesures.

(*Poësie*) Il se dit des vers qui n'ont que deux mesures en quatre pieds. Par exemple:

Non erat, et cœlo fulgebat luna sereno,
Inter minora sidera. HORAT.

Le premier vers est hexamètre, et le second est un iambe *dimètre*.

DIMINUÉ, ÉE, participe du latin *diminuo*.

(*Archit.*) *Colonne diminuée*, celle dont le retranchement est peu sensible, afin d'imiter le tronc des arbres. La diminution se fait ordinairement depuis le tiers de la hauteur du fût jusqu'au dessous du chapiteau.

(*Musique*) *Intervalle diminué;* c'est tout intervalle mineur dont on retranche un semi-ton par un dièse à la note supérieure. A l'égard des intervalles justes qui forment les consonnances parfaites, lorsqu'on les diminue d'un semi-ton l'on ne doit point les appeler *diminués*, mais faux, quoiqu'on dise quelquefois mal à propos

quarte *diminuée*, au lieu de dire fausse quarte, et octave *diminuée*, au lieu de dire fausse octave.

DIMISSOIRE, s. m. du latin *dimitto*, composé de la particule gr. *δια* (*dia*), qui exprime séparation, et de *mitto*, envoyer : envoyer d'un lieu à un autre.

(*Discipl. ecclés.*) *Dimissoire* se dit des lettres que donne un évêque à son diocesain, pour pouvoir prendre la tonsure ou quelqu'autre ordre ecclésiastique d'un autre évêque.

DINANDERIE, s. f. de *Dinant*, ville du département de Sambre et Meuse.

(*Chaudronnerie*) Marchandise de cuivre jaune mise en œuvre, synonyme de chaudronnerie ; ainsi nommée, parce que le pays abonde en calamine dont le mélange avec la rosette fait le cuivre jaune. On appelle *dinanderie* le cuivre jaune que la ville de Dinant envoie par toute l'Europe ; on appelle même dans plusieurs lieux les chaudronniers, *dinandiers*.

DIOCESE, du gr. *διοικησις* (*dioikêsis*), administration, gouvernement, juridiction ; formé de *διοικεω* (*dioikéô*), administrer, gouverner.

(*Hist. rom.*) Dès le tems de Strabon, les Romains avoient divisé l'Asie en *diocèses* ou juridictions. Dans la suite, Constantin partagea l'empire en 14 *diocèses*, en y comprenant le *diocèse* de Rome, et les villes suburbicaires. Ces 14 *diocèses* contenoient 120 provinces. Chaque province avoit un proconsul qui demeuroit dans la capitale ou dans la métropole, et chaque *diocèse* un vicaire de l'empire qui résidoit dans la principale ville de son district.

(*Hist. ecclés.*) L'ordre ecclésiastique fut réglé sur le gouvernement civil. Chaque *diocèse* eut un vicaire ecclésiastique ou primat qui jugeoit en dernier ressort les affaires de l'église.

Aujourd'hui, le mot *diocèse* ne signifie plus un assemblage de plusieurs personnes, mais une seule province ; et en France un seul département sous un métropolitain ; ou le territoire d'un évêque ou d'un archevêque, considéré comme évêque seulement.

DIŒCIE, s. f. du grec *δις* (*dis*), deux fois, et de *οικια* (*oikia*), maison, habitation : habitation double.

(*Botan.*) La *diœcie* est la vingt-deuxième classe du système sexuel de Linné, qui renferme les plantes dont les fleurs sont mâles ou femelles, séparément sur deux individus, ou des pieds différens.

DIOIQUES, adj. même origine que DIŒCIE.

(*Botan.*) On appelle ainsi les plantes qui sont de la classe *diœcie*.

DIONCOSE, s. f. du gr. *διογκόω*, faire enfler.

(*Méd.*) Ce mot est en usage chez les méthodiques, pour signifier la distension du corps par l'amas des parties excrémenticielles, ou la diffusion des humeurs.

DIONYSISQUES, s. f. du grec *διωνυσισκος* (*dionusiskos*), fait de *Διωνυσος* (*Dionusos*), Bacchus.

(*Anat.*) Deux éminences osseuses, situées auprès des tempes, que l'on appelle autrement *κερατα* (*kerata*), cornes, parce que les poëtes représentent Bacchus avec des cornes.

DIOPHANTE, s. m. du grec *Διοφαντης* (*Diophantês*) ; nom propre.

(*Géom.*) Problèmes ou questions de *Diophante* ; on appelle ainsi certaines questions sur les nombres carrés, cubes, les triangles, rectangles, du genre de celles qui ont été examinées et résolues autrefois par *Diophante*, mathématicien d'Alexandrie, qu'on croit avoir vécu vers le milieu du troisième siècle.

L'ouvrage de *Diophante* est le premier ouvrage d'algèbre de l'antiquité ; ce n'est pas qu'il soit l'auteur de cet art ; car, outre qu'on en trouve dans des auteurs plus anciens, *Diophante* ne donna point dans son ouvrage les règles de l'algèbre ; il traite cette science comme déja connue.

DIOPTASE, s. f. du gr *δια* (*dia*), au travers, et d'*οπτασια* (*optasia*), vision, apparition, dérivé d'*οπτομαι* (*optomai*), regarder : chose vue au travers.

(*Minéral*) C'est le nom d'une pierre qui a été regardée long-tems comme une variété de l'émeraude,

mais que M. Haüy a reconnue pour être d'une substance très-différente. Elle est ainsi nommée parce que les joints naturels de ses lames cristallines sont *visibles à travers le cristal*, par des reflets très-vifs, lorsqu'on fait mouvoir ce cristal à la lumière.

DIOPTRE, s. f. du grec διὰ (*dia*), à travers, et de ὄπτομαι (*optomai*), voir, regarder : qui voit à travers.

(*Chirurgie*) Instrument de chirurgie qui sert à dilater la matrice ou l'anus, afin d'examiner les maladies de ces parties.

(*Optique*) On appelle aussi *dioptres*, des trous percés dans les pinnules de l'alidade d'un instrument astronomique ou géométrique.

DIOPTRIQUE, s. f. même origine que DIOPTRE.

La *dioptrique* est la science qui a pour objet les effets de la lumière refractée. On appelle aussi cette science ANACLASTIQUE. V. ce mot.

La *dioptrique*, prise dans un sens plus étendu, est la troisième partie de l'*optique*, dont l'objet est de considérer et d'expliquer les effets de la réfraction de la lumière lorsqu'elle passe par différens milieux, tels que l'air, l'eau, le verre, et sur-tout les lentilles.

Les auteurs qui ont écrit sur la *dioptrique* sont : Descartes, Huyghens, Barrow, Newton, Guisnée, Malebranche et Smith.

Une des principales difficultés de la *dioptrique*, est de déterminer le lieu de l'image d'un objet qui est vu par réfraction, et les auteurs d'optique ne sont point d'accord là-dessus.

La *dioptrique* a ses lois, qui sont déduites de la manière dont la lumière se réfracte, en passant d'un milieu dans un autre.

I.re LOI. Les rayons de la lumière se réfractent toujours, lorsqu'ils passent obliquement d'un milieu dans un autre, d'une densité ou d'une résistance différente.

II.e LOI. Quand la lumière se réfracte en passant d'un milieu plus résistant dans un moins résistant, l'angle de réfraction est plus petit que celui d'incidence, et *vice versâ*.

III.e LOI. Quelque grande ou quelque petite que soit la réfraction, les sinus des deux angles de réfraction et d'incidence demeurent toujours en rapport constant, quand les milieux sont les mêmes. *Voyez*, pour l'explication de ces lois, RÉFRACTION, LENTILLE ; et pour leur application, TÉLESCOPE, MICROSCOPE.

Dioptrique, adj. se dit aussi, en général, de tout ce qui a rapport à la *dioptrique*. Il est opposé à *catoptrique*, aussi pris adjectivement (*V.* CATOPTRIQUE). Ainsi, on dit *télescope dioptrique*, d'un télescope entièrement par réfraction, c'est-à-dire, composé de verres, par opposition au télescope *catoptrique* ou *catadioptrique*, qui est un télescope par réflexion, composé de verres et de miroirs.

DIORRHOSE, s. f. du gr. διὰ (*dia*), qui exprime division, séparation, et de ὀρρὸς (*orrhos*), sérosité.

(*Méd.*) Changement des humeurs en sérosité et en eau.

DIPÉTALE, adj. du grec δὶς (*dis*), deux fois, et de πέταλον (*pétalon*), pétale : feuille qui a deux pétales.

(*Botan.*) Corolle composée de deux pièces distinctes, jusqu'à leur insertion.

DIPHRYGES, s. m. du gr. δὶς (*dis*), deux fois, et de φρύγω (*phrugô*), rôtir : rôti deux fois.

(*Métall.*) On a donné ce nom au marc, ou à la lie et à la cendre du cuivre fondu, qui se trouve à la fournaise lorsqu'il est écoulé.

Dioscoride en distingue trois sortes : celui qu'il appelle naturel, quoiqu'il se fasse d'un limon de certaine mine, séchée au soleil, et brûlée au feu de sarment : celui qui est la crasse du cuivre fondu ; et celui qui se fait de la marcassite, ou pierre pyrite brûlée.

Le *diphryges* est employé en pharmacie, pour les ulcères difficiles à cicatriser.

DIPHTONGUE, s. f. du grec διφθογγος (*diphthoggos*), formé de δὶς (*dis*), deux fois, et de φθόγγος (*phthoggos*), son dont la racine est φθέγγομαι, rendre un son. qui a un son double.

(*Grammaire*) Réunion de deux

sons simples, qu'on fait entendre dans le même instant, par une seule émission de voix; de sorte que dans la *diphtongue* proprement dite, il y a deux sons, ce qui la différencie d'avec les voix simples qui n'ont qu'un son, quoiqu'on les écrive avec plusieurs caractères ou voyelles : l'un et l'autre de ces sons est simple, ce qui distingue la *diphtongue* d'avec la voix articulée par quelque consonne : enfin, l'un et l'autre est produit par une seule émission de l'air des poumons, ce qui fait que la *diphtongue* n'est que d'une syllabe.

Dans la première syllabe du mot *aimer*, il y a deux voyelles ou deux caractères; mais ces deux voyelles ne donnent qu'un son, et par conséquent ne forment point une *diphtongue*. Dans le mot *diacre*, au contraire, la première syllabe *dia* fait entendre très-distinctement le son de l'*i* et le son de l'*a* : voilà le double son qui forme la DIPHTONGUE.

DIPHYLLE, adj. du grec δις, (*dis*), deux fois, et de φυλλον, (*phullon*), feuille : double feuille.

(*Botan.*) Il se dit du calice des fleurs, quand il est de deux pièces ou de deux folioles.

Il se dit aussi d'une plante ou d'une tige qui ne porte que deux feuilles.

DIPLANTIDIENNE, s. f. composé des quatre mots grecs δις (*dis*), deux fois; de πλασις (*plasis*), image; d'αντι (*anti*), opposé et de ειδος (*eidos*), ressemblance : qui représente les images doubles, opposées et semblables.

(*Astron.*) Nom d'une lunette double, ou à deux objectifs, proposée par M. Jeaurat, dans laquelle on voit deux images du même objet, l'une droite, l'autre renversée. *V.* LUNETTE DOUBLE.

DIPLOÉ, s. f. du grec διπλοη (*diploé*), féminin de διπλους (*diplous*), double.

(*Anat.*) Substance spongieuse qui sépare les deux tables du crâne, et forme avec elles le crâne.

DIPLOMATIE, s. f. et adj. du gr. διπλωμα (*diplôma*), dérivé de διπλους (*diplous*), double, qui signifie copie double d'un acte.

(*Diplomatic*) Terme nouveau qui signifie science des rapports, des intérêts de puissance à puissance. Le corps *diplomatique* est la réunion des ambassadeurs ou ministres étrangers qui résident auprès d'une puissance.

DIPLOMATIQUE, s. f. même origine que DIPLOMATIE.

La *diplomatique* est l'art de connoître les différentes écritures et la date des diplômes, et par conséquent de vérifier la vérité ou la fausseté de ceux qui pourroient avoir été altérés, contrefaits ou imités, pour les substituer quelquefois à des titres certains ou à de véritables *diplômes*.

Cette science exige une profonde érudition et une grande familiarité avec les écritures des différens peuples et des différens siècles.

La science d'un bon *diplômatiste* consiste à :

1°. Comparer les *diplômes* douteux avec les *diplômes* authentiques.

2°. Examiner la conformité ou la différence du style d'une pièce à l'autre.

3°. Faire attention à la date et à la chronologie des actes ou des lettres.

4°. Regarder les signatures du *diplôme*, et voir si les signataires n'étoient pas morts au temps de la date du *diplôme*.

5°. Examiner l'histoire certaine de la nation et de ses rois, aussi bien que les mœurs du temps; les coutumes, les usages du peuple, au siècle où l'on prétend que la charte a été donnée.

6°. Examiner les monogrammes ou les signatures des rois, aussi bien que celles de leurs chanceliers ou référendaires.

7°. S'assurer que les sceaux sont sains et entiers, sans fracture, sans altération et sans défauts; qu'ils n'ont pas été transportés d'un acte véritable pour l'appliquer à un acte faux et supposé.

8.° Faire attention à la matière sur laquelle le *diplôme* est écrit, et à l'encre qu'on a employée, et la comparer à celle qu'on employoit alors.

Malgré toutes ces précautions on

a été, et l'on peut encore être la dupe d'un faussaire.

DIPLOME, s. m. du gr. *διπλωμα* (*diplôma*), formé de *διπλοῦς* (*diplous*), double : acte double.

(*Diplomatique*) Charte, acte, titre émané d'un souverain ; par lequel on accorde un droit ou un privilége. Dans quelques Etats, on appelle encore *diplômes* les lettres-patentes du souverain.

(*Chimie*) *Diplôme* en termes de chimie, se prend pour un double vase ; faire bouillir *in diplomate*, c'est mettre les ingrédiens qu'on veut travailler dans un vaisseau plus grand, qu'on remplit d'eau, et auquel on applique le feu : ce mot répond à *bain-marie*.

DIPLOPIE, s. f. du gr. *διπλοῦς* (*diplous*), double, et de *ὄψ* (*óps*), œil, vision, racine *ὀπτομαι* (*optomai*), voir : qui voit double.

(*Méd.*) Affection des yeux qui fait qu'on voit les objets doubles.

DIPSE, s. f. du grec *δίψα* (*dipsa*), soif. *V.* SOIF.

(*Méd.*) De *dipse*, les médecins ont fait *dipsétiques*, pour désigner les remèdes qui excitent la soif.

DIPTERE, s. m. du grec *δις* (*dis*), deux fois, et de *πτερον* (*ptéron*), aile : qui a deux ailes

(*Archit.*) Les anciens appeloient ainsi les temples qui étoient entourés de deux rangs de colonnes, et qui avoient huit colonnes à la face de devant, et autant à celle de derrière, ce qui formoit deux portiques qu'ils appeloient ailes.

(*Botan.*) *Diptère* se dit aussi d'une double expansion, ou saillie membraneuse des bords, des angles ou des côtés d'une partie quelconque d'une plante.

(*Insectologie*) Les naturalistes appellent encore *diptères* les insectes qui n'ont que deux ailes au lieu de quatre, mais qui sont accompagnés de petits filets terminés par un globule, qu'on appelle balanciers : l'oustic, le taon, la mouche, sont *diptères*.

DIPTYQUES, s. m. formé du gr. *διπτυχα* (*diptucha*), chose pliée en deux, dérivé de *πτυσσω* (*ptussó*), plier, et de *δις* (*dis*), deux fois.

(*Histoire anc.*) Les *dyptiques* étoient le registre public, sur lequel s'inscrivoient les noms des consuls et des magistrats.

Les Romains faisoient mettre dans les vers des Saliens, les personnes à qui ils vouloient faire honneur d'une manière singulière, comme on le fit à Germanicus et à Vérus, fils de Marc-Aurèle ; et long-tems avant, pendant le temps de la république, à Mamurius Véturius, et à Lucia Volumnia.

(*Liturgie*) Les *diptiques*, chez les premiers chrétiens, étoient un double catalogue, dans l'un desquels on écrivoit les noms des vivans, et dans l'autre, les noms des morts, qu'on devoit réciter durant le sacrifice. C'étoit le diacre qui étoit chargé de lire ces noms. On appelloit le tems des *diptyques*, le tems où on lisoit les *diptyques* durant le sacrifice. On écrivoit dans les sacrés *diptyques* les noms des évêques qui avoient bien gouverné leur troupeau, et de ceux qui avoient fait du bien aux églises.

DIPYRE, s. m. du grec *δις* (*dis*), deux fois, et de *πῦρ* (*pur*), feu : deux fois ou doublement susceptible de l'action du feu.

(*Minéral.*) Nom imposé par M. Haüy à une substance minérale, appelée autrement par les naturalistes LEUCOLITE, *V.* ce mot.

DIRE, s. m. du lat. *dicere*, dire.

(*Pratique*) Procédure par laquelle le demandeur ou le défendeur dit et articule quelque chose. Cette procédure qui diffère des demandes, défenses et répliques proprement dites, est appelée un *dire*, parce qu'après les qualités des parties, il y a toujours cette formule consacrée, *dit pardevant vous*, etc.

A dire d'experts ; c'est *dire* suivant l'estimation faite par experts.

DIRECT, adj. du lat. *directus*, droit.

(*Logique*) *Syllogisme direct* celui dont la conclusion est *directe*.

(*Généal.*) *Ligne directe* ; c'est la ligne principale où sont les ascendans : elle est appellée *directe* par opposition à la ligne collatérale.

(*Pratique*) *Succession directe*

se dit de même par opposition à succession collatérale.

(*Arithm. et Géom.*) Raison ou proportion *directe*; lorsqu'en supposant deux causes et deux effets, la première cause est au premier effet, comme la seconde cause est au second effet; on dit, en ce cas, que les causes sont en *raison directe* de leurs effets; mais si la première cause est au premier effet, comme le second effet est à la seconde cause, alors les causes sont en *raison inverse* ou *réciproque* des effets.

Quand deux triangles sont semblables, leurs côtés homologues sont en raison *directe*.

Les corps sont attirés en *raison directe* de leurs masses, et en *raison renversée* du carré de leurs distances. *V.* RAISON, PROPORTION, RENVERSÉ, RÉCIPROQUE, INVERSE.

(*Optique*) *Vision directe d'un objet*; c'est celle qui est formée par des rayons *directs*, c'est-à-dire, par des rayons qui viennent directement et immédiatement de l'objet à nos yeux. La *vision directe* est opposée à celle qui se fait par rayons réfléchis ou rompus, c'est-à-dire, par des rayons qui partent de l'objet, et qui avant d'arriver à nos yeux, tombent sur la surface d'un miroir qui nous les renvoie, ou sur la surface d'un corps transparent qui la brise, et à travers lequel ils passent.

(*Astron.*) *Planètes directes*; on considère les planètes dans trois états, savoir: *directes, stationnaires* et *rétrogrades*.

On dit qu'elles sont *directes* quand elles paroissent se mouvoir vers l'Orient, suivant l'ordre des signes du zodiaque: *stationnaires*, quand elles paroissent rester au même point, et *rétrogrades* quand elles paroissent se mouvoir dans un sens contraire ou vers l'Occident.

(*Musique*) *Intervalle direct*; c'est celui qui fait un harmonique quelconque sur le son fondamental qui le produit. Ainsi la quinte, la tierce majeure, l'octave, et leurs répliques, sont rigoureusement les seuls intervalles *directs*.

Mais par extension, l'on appelle encore *intervalles directs*, tous les autres, tant consonnans que dissonnans, que fait chaque partie avec le son fondamental pratique qui est ou doit être au-dessous d'elle; ainsi la tierce mineure est un intervalle *direct* sur un accord en tierce mineure, et de même la septième ou la sixte ajoutée sur les accords qui portent leur nom.

Accord direct; celui qui a le son fondamental au grave, et dont les parties sont distribuées, non pas selon leur ordre le plus naturel, mais selon leur ordre le plus rapproché. Ainsi l'accord parfait *direct*, n'est pas octave, quinte et tierce, mais tierce, quinte et octave.

DIRECTEMENT, adv. même origine que DIRECT.

(*Géom.*) On dit que deux lignes sont *directement* l'une vis-à-vis de l'autre, quand elles font partie d'une même ligne droite.

(*Mécanique*) On dit qu'un corps heurte ou donne *directement* contre un autre, s'il le frappe dans une ligne droite perpendiculaire au point de contact.

Un sphère frappe *directement* contre une autre, quand la ligne de la direction du choc passe par les deux centres.

DIRECTEUR, s. m. même origine que DIRECT: qui conduit, qui règle.

(*Culte cathol.*) *Directeur* de conscience, ou simplement *directeur*, est celui qui conduit une personne, qui a soin de la conscience de quelqu'un.

(*Pratique*) *Directeurs des créanciers*; ce sont ceux que des créanciers unis ensemble par un contrat d'union et de direction, choisissent parmi eux, pour veiller à l'intérêt commun, faire toutes les démarches, poursuites et actes nécessaires, tant en jugement que dehors.

(*Commerce*) *Directeur* est encore un nom qu'on donne à ceux qui sont choisis et préposés pour la direction, le maniement et la conduite des affaires d'une compagnie établie pour le commerce.

(*Constitut. german.*) *Directeurs des cercles*; on appelle ainsi, en Allemagne, les princes qui sont à

la tête de chaque cercle. Leurs principales fonctions, sont, 1.° dans le cas de nécessité, de convoquer les assemblées de leurs cercles, sans avoir besoin pour cela du consentement de l'empereur; 2.° de faire des propositions, de recueillir les voix, et d'en former un *conclusum*; 3.° de recevoir les rescrits de l'empereur, les lettres des princes et des autres cercles, afin de les communiquer aux membres du cercle, etc.

Chaque cercle a un ou deux *directeurs*.

DIRECTION, s. f. même origine que DIRECT: conduite, action de mener droit.

(*Mécanique*) *Direction*, en mécanique, est en général la ligne droite suivant laquelle un corps se meut ou est censé se mouvoir.

La *ligne de direction* signifie particulièrement la ligne qui passe par le centre de la terre et par le centre de gravité d'un corps.

Angle de direction; c'est l'angle compris entre les lignes de *direction* de deux puissances qui conspirent.

(*Astron.*) *Direction* se dit du mouvement d'une planète, lorsqu'elle paroît se mouvoir d'occident en orient. *V.* DIRECT.

(*Géom.*) On dit en géométrie que trois points, ou que deux ou plusieurs lignes, sont dans la même *direction*, quand ces points ou ces lignes se trouvent précisément dans une seule et même ligne droite.

(*Physique*) *Direction de l'aimant*; c'est une propriété qu'a l'*aimant* de diriger l'un de ses pôles vers le nord, et l'autre vers le sud. Cette propriété est sans doute la plus utile de toutes celles de l'aimant: c'est par son moyen qu'on peut s'orienter dans un lieu où l'on ne voit pas le ciel. En un mot, c'est une application heureuse de cette propriété qui nous a fourni la boussole, si utile aux navigateurs.

La propriété attractive de l'aimant étoit connue long-tems avant sa *direction*, et sa *direction* long-tems avant son inclinaison.

La *direction* de l'aiguille aimantée a quelque chose de fort surprenant; car, en premier lieu, cette aiguille ne se tourne pas exactement vers les deux pôles de la terre: de plus, on y remarque chaque jour de la variation dans le même endroit; enfin, elle est fort différente dans les différens endroits de notre globe.

A Paris, il s'en faut ordinairement de 20 à 21 degrés, plus ou moins, qu'elle ne se tourne exactement vers les pôles. Cet écart de l'aiguille s'appelle sa déclinaison. *V.* DÉCLINAISON. Le célèbre Haller a fait une carte de ces différentes déclinaisons.

(*Botan.*) On dit que les tiges de telle plante sont dans une *direction* droite ou verticale, oblique ou penchée, horizontale ou parallèle à l'horizon.

(*Pratique*) *Direction*; c'est la régie et la disposition que les créanciers font des biens qui leur ont été abandonnés par leurs débiteurs.

DIRECTRICE, s. f. même origine que DIRECT.

(*Géom.*) Il se dit de la ligne le long de laquelle on fait couler une autre ligne ou une surface, dans la génération d'une figure plane, ou d'un solide.

DIRIMANT, adj. du lat. *dirimo*, diviser, désunir, composé de la particule gr. διὰ (*dia*), qui exprime séparation, et du lat. *emo*, acheter, acquérir: désunir, annuler ce qu'on a fait.

(*Droit canon.*) *Empêchement dirimant*; c'étoit un défaut qui emportoit la nullité d'un mariage.

DISCALE, s. f. formé du latin *chalare*, diminuer, abaisser, qui pourroit venir du grec χαλάω (*chalaô*), abaisser, relâcher, dont les Italiens ont fait *calo*, dans la même signification.

(*Commerce*) Déchet du poids d'une marchandise qui se vend au poids.

Le *discale* d'une botte de foin se fait par l'évaporation de l'humidité qui y est contenue.

DISCIPLINE, s. f. formé du latin *disco*, enseigner, et de *puellus*, dont on a fait *pullus*, instruction de la jeunesse: institution, ins-

truction, éducation, règlement, ordre, conduite. *Discipline ecclésiastique*, *discipline militaire.*

DISCORDANT, adj. du latin *discordare*, formé de la particule *dis*, et de *cor*, cœur : qui ne s'accorde pas, qui n'est pas d'accord.

(*Musique*) On appelle ainsi tout instrument dont on joue et qui n'est pas d'accord, toute voix qui chante faux, toute partie qui ne s'accorde pas avec les autres. Une intonation qui n'est pas juste fait un ton faux; et une suite de tons faux fait un chant discordant.

DISCOURS, s. m. du latin *discurrere*, composé de la particule *dis*, qui signifie çà et là, et de *currere*, courir, courir çà et là.

(*Diction*) Assemblage de phrases et de raisonnemens réunis et disposés suivant les règles de l'art, pour les occasions publiques et brillantes..

On comprend sous le nom générique de *discours*, les plaidoyers, les panégyriques, les oraisons funèbres, les harangues, etc.

DISCRÉDIT, s. m. de l'italien *discredito*, formé de la particule négat. *dis*, et du latin *creditum*, crédit, confiance.

(*Commerce*) Diminution, perte de crédit. Ce mot a été mis pour la première fois en usage dans l'année 1719, où les arrêts du conseil d'État l'ont consacré pour exprimer la perte qui se faisoit sur les actions de la compagnie des Indes et les billets de banque.

DISCRET, adj. de *discretum*, participe de *discerno*, composé de la particule disjonctive *dis*, et de *cerno*, voir séparément.

Ce mot signifie proprement, séparé, distingué; mais il se prend, dans le langage ordinaire, pour avisé, prudent, judicieux, retenu dans ses paroles et dans ses actions.

(*Méd.*) Il se dit, dans son sens propre, de la petite vérole, dont les pustules sont distinctes et séparées les unes des autres.

(*Géom.*) On l'emploie également au propre en géométrie et en physique, lorsqu'on parle d'une proposition *discrète* ou disjointe, c'est-à-dire, d'une proposition dans laquelle le rapport de deux nombres ou quantités est le même que celui de deux autres quantités, quoiqu'il n'y ait pas le même rapport entre les quatre nombres.

Quantité discrète; c'est celle dont les parties ne sont point contenues ou jointes ensemble : tel est un nombre dont les parties étant distinctes, ne peuvent former un seul *continu*; car, selon quelques-uns, il n'y a point dans le continu de parties actuellement déterminées avant la division : elles sont infinies en puissance; c'est pourquoi l'on a coutume de dire que *la quantité continue est divisible à l'infini.*

DISCRÉTION, s. f. même origine que DISCRET : judicieuse retenue, circonspection.

(*Art milit.*) Se rendre à *discrétion*; c'est se rendre à la merci du vainqueur, par la confiance qu'on a qu'il usera bien de la victoire.

On dit aussi que les *soldats vivent à discrétion* dans un pays, pour dire qu'ils vivent chez leurs hôtes sans rien payer, et sans autre règle que leur volonté.

DISCRIMEN, s. m. mot latin qui signifie séparation.

(*Chirurgie*) Nom qu'on a donné à une espèce de bandage dont on se sert pour la saignée du front, parce qu'en passant le long de la suture sagittale, il divise la tête en deux parties égales, ou parce qu'il y a des séparations entre ses tours.

DISCUSSIFS, adj. du lat. *discutio*, dont le participe est *discussum*, ébranler, dissiper, chasser, écarter, composé de la particule disjonctive *dis* et de *quatio*, secouer, ébranler.

(*Méd.*) On appelle ainsi les remèdes qui par la subtilité de leurs parties résolvent le sang coagulé, ou quelque autre fluide pareillement épaissi, et cela sans aucune solution extérieure de continuité; tels sont les diaphorétiques, les résolutifs, les carminatifs, les volatils.

(*Pratique*) *Discussion*, en termes de palais, désigne la recherche et la vente en justice qu'un créancier fait des biens que possède son

débiteur. La discussion des meubles a lieu avant celle des immeubles; celle de l'hypothèque spéciale, avant la générale; celle du principal obligé, avant les cautions, etc.

DISDIAPASON, s. m. composé du gr. δις (*dis*), deux fois, et de διαπασων (*diapasón*), *V.* ce mot; double diapson.

(*Musique*) Nom que donnoient les Grecs à l'intervalle que nous appelons double octave.

Le *disdiapason* est à-peu-près la plus grande étendue que puissent parcourir les voix humaines, sans se forcer; il y en a même assez peu qui l'entonnent bien pleinement. C'est pourquoi les Grecs avoient borné chacun de leurs modes à cette étendue, et lui donnoient le nom de système parfait. *V.* MODE, GENRE, SYSTÈME.

DISGRÉGATION, s. f. composé de la particule lat. disjonct. *dis*, et de *grex*, troupeau: l'action de désunir, de disperser des choses réunies en troupeau.

(*Optique*) Ce mot se dit de la dispersion des rayons de lumière. *V.* DISPERSION.

DISLOCATION, s. f. composé de la particule disjonctive *dis*, et de *loco*, placer: l'action de déplacer.

(*Chirurgie*) Déboîtement des os. *V.* LUXATION.

DISPARATE, s. et adj. mot emprunté de l'espagnol.

(*Langage*) Écart, inégalité, marque de rapport ou de suite dans la conduite ou dans les discours.

DISPENSAIRE, s. m. du latin de *spenso*, pour *dispendo*, composé de la particule disjonctive *dis*, et de *dispendo*, répandre hors.

(*Pharmacie*) Apothicairerie, ou le lieu où l'on prépare des médicamens. Ce mot se dit aussi fréquemment d'une pharmacopée, ou d'un livre qui traite de la composition des remèdes.

DISPENSATION, s. f. même origine que DISPENSAIRE.

(*Pharmacie*) Disposition, arrangement de plusieurs médicamens simples ou composés, pesés chacun selon leur dose requise, après avoir été bien choisis et préparés pour en faire une composition.

DISPENSER, v. a. même origine que DISPENSAIRE.

(*Pharmacie*) Distribuer, ménager, préparer diverses sortes de remèdes, et en garnir une boutique d'apothicaire, pour s'en servir au besoin.

DISPERMATIQUE, adj. du gr. δις (*dis*), deux fois, et de σπερμα (*sperma*), semence: qui a deux graines, deux semences.

(*Botan.*) Il se dit des plantes qui n'ont que deux graines ou semences.

DISPERME, adj. même origine que DISPERMATIQUE; il se dit du fruit ou loge renfermant deux graines, tantôt *apposées* l'une à côté de l'autre, tantôt *imposées* l'une au dessus de l'autre.

DISPERSION, s. f. formé de la particule disjonctive *dis*, et de *spargo*, répandre, répandre çà et là.

(*Dioptrique*) Écartement qu'ont entre eux les rayons de lumière de différentes couleurs, lorsqu'ils sont rompus par quelques corps réfringens.

Cette *dispersion* est plus ou moins grande, suivant le corps réfringent dont on fait usage.

De tous les corps naturels, le diamant paroît être celui qui cause la plus grande *dispersion*, car il sépare le mieux les couleurs; aussi, lorsqu'il est exposé à la lumière du soleil ou même des bougies, brille-t-il d'un éclat admirable.

DISPONIBLE, adj. du lat. *dispono*, disposer.

(*Pratique*) *Biens disponibles*; ce sont ceux dont les possesseurs peuvent disposer librement par testament ou par toute autre voie. *Somme disponible*; un *revenu disponible*.

DISPOSITIF, s. m. même origine que DISPONIBLE.

(*Pratique*) C'est la partie d'une sentence ou arrêt qui contient ce que les juges ont prononcé. On peut, dans un jugement d'audience, distinguer deux parties, les qualités et le *dispositif*. Si c'est un jugement sur instance, un procès appointé, il y trois parties: les qualités, le vu et le *dispositif*.

DISPOSITION, s. f. même origine que DISPONIBLE : arrangement des différentes parties d'un tout.

(*Diction*) Il ne suffit pas d'avoir trouvé, par le moyen de l'invention, les preuves et les raisons qui doivent entrer dans le sujet qu'on traite ; il faut encore les mettre dans l'ordre le plus propre à faire impression sur l'esprit des auditeurs. C'est cette seconde partie de la rhétorique qu'on appelle *disposition ;* elle consiste à placer et ranger avec ordre et justesse les différentes parties du discours qu'on met communément au nombre de quatre ; savoir, *l'exorde*, la *narration*, la *confirmation* et la *péroraison*. Voilà la distribution des anciens.

Les modernes distribuent leurs discours, pour l'éloquence de la chaire, en *exorde*, *division* ou *proposition*, première, seconde et quelquefois troisième *partie*, et *péroraison*.

Pour l'éloquence du barreau, en *exorde* (très-court), *narration*, ou le *fait*, la *question* de droit, la *preuve* ou les *moyens ;* la *réplique* ou la *réponse* aux objections et les *conclusions*. Cette nouvelle distribution revient assez à l'ancienne. Tout ce qu'il y a ici à considérer, c'est que lorsqu'il ne s'agit point d'un fait, mais d'un point de morale, ou d'une question de droit, il n'y a point alors de narration. Immédiatement après l'*exorde*, vient la *proposition*, que l'on divise en ses différentes parties. On les traite ensuite chacune séparément.

La *division* est d'une grande utilité pour faire voir commodément à l'esprit, dans le détail de chaque partie, ce qu'il ne verroit qu'avec confusion et avec peine dans le total. *V.* ANALYSE.

La *preuve* ou les *moyens*, la *réplique* ou la *réponse* aux objections, viennent tout-à-fait à ce que les anciens appeloient confirmation.

(*Pratique*) *Disposition*, ce qui est ordonné par la loi, par un jugement.

Il se dit aussi des arrangemens et des conventions portées par un acte.

Dispositions à cause de mort ou de dernière volonté ; ce sont des actes faits en vue de la mort, par lesquels on donne quelque chose au sujet de ses biens, pour avoir lieu après sa mort.

Dispositions entre-vifs ; celles ordonnées par des actes entre vifs, et pour avoir leur exécution entre-vifs.

Disposition de l'homme ; ce terme comprend tout ce que les particuliers peuvent ordonner par actes, soit entre-vifs, ou à cause de mort.

La disposition de l'homme fait cesser celle de la loi, lorsque celle-ci n'a ordonné quelque chose que dans le cas où l'homme n'en auroit pas ordonné autrement, ou lorsque la disposition de la loi n'est pas prohibitive et irritante.

(*Art milit.*) *Disposition de guerre ;* c'est la manière de bien établir l'état de guerre, de la bien conduire et de la bien gouverner par rapport à la victoire. Voici des avis sur cela, tirés des Mémoires de Montécuculli :

Consulter lentement, exécuter promptement.

Se faire une loi suprême du salut de l'armée.

Donner quelque chose au hasard.

Profiter des conjonctures.

Donner de la réputation à ses armes, etc.

(*Botan.*) *Disposition* signifie, en termes de médecine, l'état actuel du corps humain, dans lequel il est susceptible de changement, soit en bien, soit en mal. *Disposition à la fièvre*, *disposition scorbutique ;* le médecin a trouvé son malade en bonne *disposition*, il n'avoit pas de fièvre.

DISPUTER, v. n. de la particule latine disjonctive *dis*, çà et là, et de *puto*, juger : juger pour et contre, être en débat, avoir contestation.

(*Marine*) *Disputer le vent ;* c'est faire en sorte de gagner le dessus ou l'avantage du vent, par rapport à un vaisseau ou une escadre qui est en vue, c'est-à-dire, tâcher de se mettre par sa position, relativement à ce vaisseau ou à cette escadre, plus près de l'origine du

vent, ou *plus au vent que lui*, ou *plus au vent à lui*. *V.* VENT.

DISQUE, s. m. du grec δισκος (*diskos*).

(*Gymnast.*) Sorte de gros palet rond, de fer, de pierre ou de plomb, que les anciens dans leurs jeux jetoient au loin, pour faire paroître leur force et leur adresse.

(*Culte relig.*) C'étoit aussi un bouclier rond, consacré, destiné pour représenter une action mémorable de quelque héros de l'antiquité, et pour en conserver la mémoire dans un temple des dieux, où il devoit être suspendu.

Le *disque* étoit aussi un plat, une assiette.

(*Liturgie*) Le *disque* est la même chose chez les Grecs, que la *patène* chez les Latins. On met dans l'église grecque le pain que l'on consacre sur le *disque*, comme on le met sur la patène dans l'église latine. Le *disque* est plus grand et plus profond que la patène.

(*Hist. nat.*) *Disque* se dit aussi de l'ensemble des écussons qui composent le milieu de la carapace de la tortue, et qui sont au nombre de treize.

(*Botan.*) *Disque* est l'épaississement formé au fond d'un calice, par une substance comme charnue, qui se termine au lieu d'insertion des pétales ou des étamines, par un contour protubérant.

Il se dit aussi de tout tubercule ou corps charnu, qui s'élevant du fond du calice, sert de support.

Disque d'une fleur radiée; c'est l'ensemble de tous les fleurons circonscrits par les rayons ou demi-fleurons.

Disque d'une feuille; c'est toute sa partie membraneuse ou foliacée, ou, si l'on veut, tout ce qui la forme, excepté son pétiole.

(*Optique*) Quelques auteurs ont appellé *disque*, la grandeur des verres de lunettes, et la largeur de leur ouverture, de quelque figure qu'ils soient, plans, convexes, menisques ou autres; mais ce mot n'est plus en usage: on dit maintenant, au moins dans les ouvrages écrits en françois, OUVERTURE ou CHAMP. *V.* ces mots.

(*Astron.*) *Disque* se dit aussi du corps du soleil ou de la lune, ou d'une planète quelconque, tel qu'il paroît à nos yeux. Le soleil et les planètes sont des corps sphériques ou à-peu-près: si donc nous les voyions tels qu'ils sont, ils nous paroîtroient comme des globes; mais comme ils sont également illuminés dans toute leur surface, nous n'avons rien qui nous puisse faire juger que les parties du milieu sont plus près de nous que celles des bords; les lignes courbes qui forment leur convexité antérieure, se tracent au fond de nos yeux comme des lignes droites, voilà pourquoi nous les voyons comme des plans circulaires, et ce sont ces plans que l'on appelle *disques*.

Le *disque* du soleil ou de la lune se divise en douze parties, qu'on appelle *doigts;* et c'est par-là qu'on mesure la grandeur d'une éclipse, qu'on dit être de tant de *doigts* ou de tant de parties du *disque* du soleil ou de la lune. Ces *doigts* ne sont autre chose que les parties du *disque*, et non de sa surface. Dans les éclipses totales, tout le *disque* est caché ou obscurci; au lieu que dans les éclipses partielles, il n'y en a qu'une partie qui le soit. *V.* DOIGT, ECLIPSE.

DISQUISITION, s. f. du latin *disquiro*, composé de la particule *dis*, qui signifie ici diversement, et de *quæro*, chercher par-tout, çà et là; l'action de chercher par-tout.

(*Didactique*) Examen, recherche exacte de quelque point, de quelque vérité dans les sciences.

DISSEMBLABLE, ad. du latin *dissimilis*, formé de la particule *dis*, qui exprime opposition, et de *similis*.

(*Géom.*) L'opposé à semblable: ainsi, *triangles dissemblables*, sont des triangles dont les angles ne sont point égaux.

DISSÉMINER, v. a. du latin *dissemino*, formé de la particule *dis*, çà et là, et de *semino*: répandre çà et là.

Langage: Terme nouveau qui s'emploie communément au figuré pour *répandre des erreurs par des écrits*.

DISSÉQUER, v. a. du latin *dissecare*, formé de la particule disjonctive *dis*, et de *secare*, couper en diverses parties.

(*Anat.*) Faire la séparation, la division d'un cadavre avec des instrumens tranchans, pour en connoître la structure, ou pour en montrer les différentes parties.

(*Chirurgie*) *Disséquer* se dit aussi de l'action avec laquelle on coupe, on sépare, on divise, on ouvre les chairs avec ces instrumens, en pansant des plaies.

(*Hist. nat.*) Il se dit encore par extension, en parlant des simples et des fruits.

DISSÉQUEUR, s. m. même origine que DISSÉQUER.

(*Anat.*) Celui qui dissèque. Un bon *disséqueur*, un habile *disséqueur;* il est plus en usage que *disséqueur*.

DISSERTATION, s. f. du latin *dissertatio*, formé de *dissero*, examiner, débattre, discuter.

(*Didactique*) Discours écrit sur quelque point général ou particulier d'une science, d'un art, de quelque matière que ce soit.

DISSIDENT, s. m. du latin *dissideo*, composé de la particule disjonctive *dis*, et de *sedeo*, s'asseoir à part : celui qui est opposé, éloigné, qui ne s'accorde pas; celui qui professe une doctrine contraire à la doctrine établie.

(*Religion*) On appelle en Allemagne *dissidens* ceux qu'on appelle en France non-conformistes, et en Angleterre *dissenters* : les *dissidens* sont ceux qui professent une autre religion que la catholique ; et les *dissenters* sont ceux qui, par des motifs quelconques, se sont séparés de la communion de l'église anglicane, comme les presbytériens, les quakers, les méthodistes, etc.

DISSIMILAIRE, adj. du latin *dissimilaris;* même origine que DISSEMBLABLE : qui n'est pas de même genre, de même espèce.

(*Anat.*) *Dissimilaire* se dit des parties qui sont diversement composées de différentes parties similaires sensibles, et dont la structure n'est pas la même par-tout dans ces parties. Par exemple, le bras, qui est autrement composé que la jambe, et dont la structure n'est pas uniforme, ne peut pas être mis au rang des parties similaires.

Dissimilaire se dit aussi des os, des tendons, des nerfs, des membranes, des vaisseaux, etc., parce que ces parties sont différentes entre elles.

(*Cristallographie*) *Dissimilaire* se dit aussi d'un cristal, lorsque deux rangées de facettes, situées l'une au-dessus de l'autre, vers chaque sommet, ont un défaut de symétrie. Telle est la topaze *dissimilaire*.

DISSIMILITUDE, s. f. du latin *dissimilitudo;* même origine que DISSEMBLABLE.

(*Diction*) *Dissimilitude* est un des lieux communs de la rhétorique, propre à la preuve et aux passions. C'est la convenance ou la disproportion qui se trouve entre deux ou plusieurs choses rapprochées.

On se sert des *dissimilitudes* pour exciter les passions ou pour ruiner ce que d'autres auroient voulu établir par des similitudes, comme on ruine l'argument qu'on tire d'un arrêt, en montrant qu'il a été rendu sur un autre cas.

DISSIPATION, s. f. du lat. *dissipatio*, formé de la particule *dis*, çà et là, et de *sipo*, qui a été dit pour *spargo*, répandre, semer : l'action de répandre une chose çà et là; évaporation, consomption, destruction.

(*Physique*) *Dissipation*, en termes de physique, signifie proprement une perte ou déperdition insensible, qui se fait des petites parties d'une chose; ainsi l'on dit : comme la *dissipation* des esprits se fait plus abondamment que celle des parties solides, la réparation aussi en doit être plus fréquente et plus abondante.

(*Chimie*) Il se dit aussi de ce qui peut se résoudre en plusieurs parties.

DISSOLUTION, s. f. du latin *dissolvo*, formé de la particule disjonctive *dis*, et de *solvo*, délier, détacher, dissoudre.

(*Chimie*) Action d'un *dissolvant* ou d'un menstrue sur un corps. Lorsqu'on met un corps capable de

se dissoudre dans tel ou tel menstrue, les particules de ce menstrue s'insinuent entre les parties de ce corps avec une force plus grande que l'adhérence de ces parties. Par exemple, si l'on met un morceau d'argent dans de l'acide nitrique, ou un morceau d'or dans de l'acide nitro-muriatique, les particules de ces acides s'insinuent entre les parties de l'argent ou de l'or avec une force plus grande que l'adhérence de ces parties, et rompt cette adhérence. En conséquence, ces parties séparées les unes des autres nagent dans la liqueur; et c'est-là ce qu'on appelle une *dissolution*.

Les physiciens sont loin d'être d'accord sur les causes de la *dissolution*. Les cartésiens l'attribuent à l'action de la matière subtile qui pousse les pointes du dissolvant dans les pores du corps dissoluble. Les newtoniens la font dépendre de l'attraction mutuelle des parties. D'autres physiciens regardent cet effet comme analogue à l'ascension des liqueurs dans les tuyaux capillaires. *Voyez* TUYAU CAPILLAIRE.

La *dissolution* a été longtemps confondue avec la solution: cependant ces deux mots représentent des phénomènes différens. On entend par *dissolution* la disparition totale d'un corps solide dans un liquide appelé *dissolvant*, qui le dénature au point qu'en évaporant le liquide, on trouve le solide formant un corps nouveau, et ayant des propriétés particulières, qui ne participent ni de celles du liquide, ni de celles du solide qui l'ont produit. *V.* SOLUTION.

Dissolution se prend aussi pour la chose même dissoute dans un menstrue convenable.

(*Méd.*) *Dissolution* se dit en médecine pour décomposition des humeurs. Les exercices violens, les passions de l'ame, la fièvre, les maladies chroniques, le virus vénérien, etc., dissolvent le sang.

Il est une autre espèce de *dissolution* qui est l'effet de la putréfaction, aussi la connoît-on sous le nom de *dissolution* putride. Les maladies aiguës, comme les fièvres putrides, malignes, éthétiques, l'inflammation, la gangrène et le sphacèle, etc., sont toutes marquées par des caractères de *dissolution* putride.

(*Pratique*) *Dissolution* se prend en général, en termes de palais, pour la rupture d'un acte.

Dissolution de communauté; c'est la cessation de la communauté de biens qui avoit lieu entre conjoints par mariage.

Dissolution de mariage; c'est la déclaration qu'un mariage est nul.

DISSONNANCE, s. f. Ce mot est formé, suivant Rousseau, du grec δὶς (*dis*), deux fois, et du latin *sono*, sonner: sonner double.

(*Musique*) On appelle ainsi tout son qui forme avec un autre un accord désagréable à l'oreille, ou mieux, tout intervalle qui n'est pas consonnant.

On donne le nom de *dissonnance*, tantôt à l'intervalle, et tantôt à chacun des deux sons qui le forment; mais quoique deux sons dissonnent entre eux, le nom de *dissonnant* se donne plus spécialement à celui des deux qui est étranger à l'autre.

M. Tartini est le premier qui ait déduit une théorie des *dissonnances* des vrais principes de l'harmonie.

Dissonnance majeure; c'est celle qui se sauve en montant. Cette *dissonnance* n'est telle que relativement à la *dissonnance* mineure, car elle fait tierce ou sixte majeure sur le vrai son fondamental, et n'est autre que la note sensible dans un accord dominant, ou la sixte ajoutée dans son accord.

Dissonnance mineure; celle qui se sauve en descendant: c'est toujours la *dissonnance* proprement dite, c'est-à-dire, la septième du vrai son fondamental.

Dissonnance majeure est aussi celle qui se forme par un intervalle superflu, et la *dissonnance mineure* est celle qui se forme par un intervalle diminué.

Ces diverses acceptions viennent de ce que le mot même de *dissonnance* est équivoque, et signifie quelquefois un intervalle et quelquefois un son.

DISSYLABE, adj. et s. du grec δις (*dis*), deux fois, et de συλλαβή (*syllabé*), syllabe; deux syllabes.

(*Grammaire.*) *Donner* est un mot de deux syllabes: le spondée, le trochée, l'iambe, sont des pieds dissyllabes.

DISTANCE, s. f. du latin *disto*, formé de la particule disjonctive *dis*, et de *sto*, être éloigné : espace, intervalle d'un lieu à un autre.

(*Géom.*) Ce mot signifie proprement le plus court chemin qu'il y a entre deux points, entre deux objets, etc.; d'après cela, la distance d'un point à un point est toujours une ligne droite tirée entre ces deux points, et la distance d'un point à une ligne est une perpendiculaire menée de ce point à cette ligne.

(*Physique*) *Distance apparente*; c'est celle à laquelle paroît un objet; cette distance est souvent fort différente de la distance réelle, et lorsque l'objet est fort éloigné, elle est souvent plus petite.

Dans une vaste campagne, des maisons ou autres objets qu'on croit assez près de soi, en sont souvent fort éloignés; de même le soleil et la lune, quoiqu'à une distance immense de la terre, en paroissent cependant assez proches, si l'on se contente d'en juger à la vue simple; la raison de cela est que l'on juge de la distance d'un objet principalement par le nombre d'objets interposés entre l'œil et cet objet; or quand ces objets intermédiaires sont invisibles, ou qu'ils sont trop petits pour être aperçus, on juge alors l'objet beaucoup plus proche qu'il n'est en effet.

Voilà pourquoi le soleil à midi nous paroît beaucoup plus près qu'il n'est réellement, et pourquoi ce même soleil à l'horizon nous paroît plus éloigné qu'au méridien; c'est encore par cette raison que la lune, vue derrière quelque grand objet, comme une muraille, nous paroît immédiatement contiguë à cet objet.

La manière de juger de la distance des objets, est un sujet de contestation parmi les philosophes, mais quoique le sens de la vue nous serve à juger des distances, on peut assurer, d'après plusieurs philosophes, que nous n'en aurions jamais eu d'idée par ce sens seul, sans le secours de celui du toucher. *V. l'Essai de M. Jurieu, sur la vision distincte et non distincte*, imprimé à la fin de l'Optique de M. Smith.

(*Astron.*) Les astronomes entendent par le mot *distance*, quelquefois une ligne droite, quelquefois un angle, et quelquefois un arc de cercle.

Lorsqu'il s'agit de la distance d'un astre à la terre, c'est une ligne droite tirée du centre de l'astre au centre de la terre; il en est souvent de même de la distance d'un astre au soleil.

S'il s'agit de la *distance* mutuelle de deux astres, ou d'un astre à un point quelconque du ciel, on la mesure par l'angle que forment entre elles deux lignes droites, tirées du centre de chacun de ces astres à la terre, ou par l'arc du cercle compris entre ces deux lignes.

La mesure de cette *distance* est aussi quelquefois un arc de cercle compris entre les deux cercles de déclinaison ou de latitude, qui passent par les centres des deux astres.

Si l'on connoissoit avec exactitude la *distance* de la terre au soleil, il seroit aisé de connoître par là, les distances réelles des autres planètes au soleil, ainsi que les vraies distances des planètes à la terre; mais il reste toujours de l'incertitude sur la première de ces *distances*, parce que la parallaxe du soleil n'est pas connue d'une manière certaine, peut-être le sera-t-elle quelque jour; quant à présent, on connoît assez bien le rapport qu'il y a entre les *distances* des différentes planètes au soleil, comparées à la *distance* de la terre au même; ainsi, en supposant la *distance* de la terre au soleil, composée de 100,000 parties égales, valant ensemble 3,,761,680 lieues, on a déterminé, d'après cette supposition, les *distances* des autres planètes au soleil et à la terre. *V.* PLANÈTE.

Ce

Ce sont les distances des planètes au soleil, ainsi déterminées, qui ont fait trouver à Kepler, en 1618, cette fameuse loi, que les carrés des tems périodiques des planètes sont comme les cubes de leurs *distances* au soleil. Cette règle s'étant trouvée une suite de l'attraction universelle, on la regarde aujourd'hui comme un principe, et c'est de cette loi de Kepler que les astronomes déduisent les distances des planètes, dont ils font usage dans leurs tables astronomiques.

Distance accourcie; c'est la *distance* d'une planète au soleil, réduite au plan de l'écliptique, ou l'intervalle qui est entre le soleil et le point du plan de l'écliptique où tombe la perpendiculaire menée de la planète sur ce plan.

Distance apparente entre deux astres; c'est l'angle formé par les rayons qui vont de notre œil aux deux astres; c'est l'arc de grand cercle compris entre eux, exprimé en degrés, minutes et secondes.

Distance des astres dans une éclipse; c'est l'angle compris entre le centre du soleil et le centre de la lune; c'est ce qu'on calcule, et ce que l'on observe avec le plus de soin pour en déduire la longitude de la lune ou la longitude du lieu de l'observation.

Distance horaire de la lune au soleil; c'est leur différence d'ascension droite. Dans la gnomonique, c'est l'angle que fait une ligne horaire avec la méridienne.

Distance au zénith; c'est l'arc du méridien ou de tout autre cercle vertical compris entre le zénith et un point quelconque dans le ciel, tel que celui du centre d'une planète, d'une étoile, etc.

Distance de l'équateur au pôle; c'est la même chose que le quart du méridien terrestre; c'est cette *distance* qui a fourni l'élément des nouvelles mesures. *V.* QUART DE MÉRIDIEN TERRESTRE.

Distance de l'équinoxe au soleil ou *au méridien;* c'est le nombre de degrés que le point équinoxial, au moment de midi, a encore à parcourir pour arriver au méridien; ces degrés étant convertis en tems, à raison de 15 degrés par heure.

Le principal usage de la distance de l'équinoxe au soleil ou du passage du premier point du bélier par le méridien, consiste à trouver l'heure du passage des astres par le méridien.

Distance moyenne. Les astronomes appellent *moyennes distances*, les deux points de l'orbite d'une planète, dans lesquels elle se trouve à une distance de son astre central, qui tient le milieu entre la plus grande et la plus petite. Ces deux points sont également distans de part et d'autre de deux autres points appelés les *apsides*, et qui déterminent l'aphélie et le périhélie des planètes primitives, l'apogée et le périgée de la lune, etc. *V.* APHÉLIE, PÉRIHÉLIE.

DISTENSION, s. f. du latin *distensio*, formé de la particule *dis*, qui exprime séparation, et de *tendo*, tendre, élargir: extension.

(*Chirurgie*) Ce mot se dit quelquefois pour convulsion, et c'est dans ce sens qu'on dit *distensio nervorum*, convulsion qui fait roidir les membres.

(*Méd.*) Il se dit aussi de la trop grande dilatation des artères et des autres vaisseaux. On l'emploie encore pour signifier l'alongement de tout le corps, qui accompagne le bâillement.

DISTHÈNE, s. m. du grec δίς (*dis*), deux, et de σθένος (*sthénos*), force: qui a deux forces.

(*Minéral.*) Nom d'un minéral appelé *sappare* par Saussure, et *cyanite* par Werner; il a été ainsi nommé par Haüi, parce que ses crystaux ont la vertu de s'électriser positivement et négativement. *V.* CYANITE.

DISTICHIASIS, s. m. mot grec composé de δίς (*dis*), deux fois, et de στίχος (*stichos*), ordre, rang: double rang.

(*Chirurgie*) Nom d'une maladie des paupières qui consiste en deux rangs de cils, c'est-à-dire, lorsque sous les cils naturels il y croît un autre rang contre nature qui irrite l'œil, y cause de la douleur, et y attire une fluxion.

DISTILLATION, s. f. du latin *distillatio*, composé de la particule

dis, qui signifie séparation, et de *stillo*, tomber goutte à goutte, dérivé de *stilla*, goutte.

(*Chimie*) Ce mot, qui signifioit, parmi les anciens, rhume, catarrhe, les humeurs qui tombent goutte à goutte du cerveau, se dit maintenant, par analogie, d'une opération chimique, par laquelle, à l'aide du feu, on sépare des vapeurs ou liqueurs de quelques substances renfermées dans des vaisseaux.

On distinguoit autrefois trois espèces de distillation; savoir, l'une que l'on nommoit *per ascensum*, l'autre *per descensum*, et la troisième *per latus*.

La première est celle qu'on employoit ordinairement; elle se faisoit en plaçant le feu sous le vaisseau qui contenoit la matière à distiller. La chaleur faisoit élever les vapeurs au haut du vaisseau, et elles se condensoient en liqueur.

Pour les progrès dans l'art du distillateur, *V.* ALAMBIC.

La seconde se faisoit en appliquant le feu au dessus de la matière qu'on vouloit distiller. Les vapeurs qui se dégageoient des corps ne pouvant s'élever comme dans la distillation ordinaire, étoient forcées de se précipiter en bas dans un vaisseau qu'on avoit disposé à cet effet.

Enfin, la troisième manière de distiller, que l'on nommoit *per latus*, ou par le côté, étoit la distillation qu'on faisait dans une cornue.

DISTINCT, adj. du latin *distingo*, composé de la particule *dis*, qui signifie opposition, et de *stinguo*, éteindre: rendre clair, séparer, discerner: clair, net, séparé d'un autre.

(*Botan.*) Tout ce qui, dans une plante, est sans réunion, sans cohésion ou superposition.

(*Optique*) *Base distincte*; c'est le nom que donnent quelques auteurs à la distance où il faut que soit un plan au delà d'un verre convexe, pour que l'image des objets, reçue sur ce plan, paroisse distincte, de sorte que la base *distincte* est la même chose que ce qu'on appelle *foyer*. *V.* FOYER.

DISTIQUE, s. m. du grec διστιχος (*distichos*) composé de δις (*dis*), deux fois, et de στιχος (*stichos*), vers: deux vers.

(*Poésie*) On appelle ainsi un couplet de vers qui forment ensemble un sens complet.

Il y a des épigrammes, des madrigaux qui se renferment dans un *distique*.

Les élégies des anciens ne sont qu'une suite de *distiques*; et à l'exception des Métamorphoses, c'est la forme qu'Ovide a donnée à tous ses ouvrages.

(*Botan.*) *Distique* se dit aussi d'un épi dont les fleurs sont fixées sur deux rangs opposés l'un à l'autre, ou de deux feuilles disposées comme les fleurs dont on vient de parler. *Épi distique*, *feuille distique*.

DISTORSION, s. f. du latin *distorqueo*, composé de la particule *dis*, qui exprime écartement, séparation, et de *torqueo*, tordre, tourmenter.

(*Méd.*) Il se dit des yeux, de la bouche et des autres parties du corps qui ne sont pas dans leur situation naturelle.

DISTRACTION, s. f. du latin *distractio*, formé de la particule disjonctive *dis*, et de *traho*, tirer: l'action de séparer avec violence, arrachement, détachement, aliénation.

(*Chimie*) La désunion de deux substances, faite avec difficulté, soit par voie de séparation, soit par la calcination.

(*Pratique*) Faculté que le procureur demande de toucher ses frais et salaires sur les dépens adjugés à sa partie, comme les ayant avancés pour elle.

DISTRIBUTION, s. f. du latin *distributio*, formé de la particule *dis*, qui signifie division, çà et là, et de *tribuo*, accorder: l'action de donner à plusieurs, de partager en plusieurs portions, de répandre çà et là, de distribuer.

(*Diction*) Figure de rhétorique convenable à la preuve.

Lorsqu'on entreprend de prouver une chose, il est naturel de la développer, pour en donner des idées nettes et précises, et pour

en faire distinguer les parties. Voilà en quoi consiste la distribution.

(*Hydraul.*) *Distribution des eaux ;* c'est la manière de partager une certaine quantité d'eau, suivant des rapports connus, entre plusieurs fontaines particulières, ou pour d'autres usages.

(*Physiol.*) Distribution se dit aussi des vaisseaux et des nerfs. La *distribution* de l'aorte, la distribution de la cinquième paire, etc.

(*Pratique*) *Distribution du prix des biens saisis ;* c'est la répartition qui s'en fait entre les créanciers saisissans et opposans.

(*Peinture*) *Distribution* se dit encore des objets et des lumières distribués dans un tableau, de manière qu'il en résulte un grand effet. On dit : *ce peintre entend bien à distribuer ses groupes, ses lumières.*

(*Jardin.*) *Distribution*, en termes de jardinage, est l'art de diriger les racines et la sève d'un arbre.

Le jardinier doit, avant la plantation, *distribuer* les racines qui sont mal placées, et qui se croisent ; proportionner ensuite la quantité des branches à la vigueur de l'arbre, discerner le bois à laisser ou à ôter, tenir, en un mot, un juste équilibre dans toutes les parties de l'arbre pour qu'il soit également plein et garni par-tout.

La *distribution* proportionnelle de la sève dépend aussi de son intelligence. Il est le maître de la diriger de façon que l'arbre ne s'emporte d'aucun côté.

(*Imprimerie*) *Distribution*, dans le langage des imprimeurs, est l'action de replacer dans les casses, les caractères qui ont servi aux premières feuilles d'un ouvrage, pour les faire servir de nouveau.

Un des avantages de l'invention des caractères de fonte, c'est de pouvoir, avec cinq ou six feuilles de lettres, environ, composer un ouvrage qui peut avoir cent feuilles. Mais cet avantage cesseroit sans l'opération de la *distribution*. Voici comme elle se fait : Sitôt que la feuille a été lavée par l'ouvrier imprimeur, dans une dissolution de potasse, pour enlever l'encre de dessus l'œil de la lettre, le compositeur doit coucher chaque forme sur deux ais qui forment la grandeur du châssis ; il desserre les coins, jette de l'eau dessus avec une éponge, en remuant les lettres avec les doigts, afin que l'eau puisse passer à travers. Il ôte ensuite le châssis, met à part les bois de la garniture, et prend une certaine quantité de lignes avec une réglette qu'il pose sur les deux derniers doigts de la main gauche, le pouce soutenant le côté, et les deux autres doigts, le derrière de cette poignée ; ensuite avec deux doigts et le pouce de la main droite, il prend un ou deux mots, les lit, et *les distribue*, lettre à lettre, dans chaque cassetin, en faisant attention aux mots en italique, aux titres courans, aux sommaires marginaux et aux notes, s'il y en a, de crainte de mêler les divers caractères qui les composent, et pour les *distribuer* dans leurs casses propres. Cette opération se fait ordinairement le soir, afin que la lettre ait le tems de sécher pendant la nuit.

On dit encore *distribuer les balles*, pour dire, frotter les balles l'une contre l'autre, dans tous les sens, après qu'on a pris l'encre, afin de l'étendre également sur les cuirs.

(*Archit.*) *Distribution de plan ;* c'est la division et la dispensation des pièces qui composent le plan d'un bâtiment.

Distribution d'ornemens, l'espacement égal des ornemens dans quelque partie de l'architecture.

DITHEISME, s. m. formé du grec δις (*dis*) deux fois, et de θεος (*theos*) dieu : deux dieux.

(*Religion*) Opinion de ceux qui supposent deux principes ou deux dieux.

DITHYRAMBE, s. m. du grec διθυραμβος (*dithurambos*) forme de δις (*dis*), deux fois, et de θυρα (*thura*), porte ; ou, selon d'autres, de θριαμβος (*thriambos*), triomphe : double porte, ou double triomphe.

(*Poésie et musique*) Hymne, sorte de chanson grecque, en l'honneur de Bacchus, laquelle se chantoit sur le mode phrygien, et se sen-

roit du feu et de la gaîté qu'inspire le dieu auquel elle étoit consacrée.

On appeloit, chez les Grecs, Bacchus, *Dithyrambe*, ou parce que, selon la fable de Sémélé et de Jupiter, il étoit venu deux fois au monde, ou parce qu'il avoit triomphé deux fois.

Il ne nous reste aucuns *Dithyrambes* de nos anciens poëtes; c'est pourquoi l'on n'en connoît pas la mesure avec certitude. On sait seulement que c'étoit une poésie fort hardie et fort déréglée. Horace a quelquefois imité les *Dithyrambes*. Quelques modernes ont fait des pièces de toutes sortes de vers, indifféremment, sans ordre et sans distinction de strophes, et ils ont appelé cela des *Dithyrambes*. *Redi* et *Pegolletti* ont écrit chacun un *Dithyrambe* en italien, qui passent pour de belles pièces.

DITON, s. m. du grec δὶς (*dis*), deux fois, et de τόνος (*tonos*) ton, deux tons.

(*Musique*) C'est dans la musique grecque un intervalle composé de deux tons, c'est-à-dire, une tierce majeure.

DITRIGLYPHE, s. m. mot grec composé de δὶς (*dis*), deux fois, et de τριγλυφος (*trigluphos*), qui signifie lui-même trois gravures, étant composé de τρεῖς (*treis*), trois, et de γλυφὴ (*gluphé*), gravure.

(*Archit.*) Espace de deux triglyphes sur un entre-colonnement dorique.

DIURÈSE, s f. du grec διυρεω (*diouréo*) uriner.

(*Méd.*) Excrétion et séparation de l'urine.

DIURÉTIQUE, adj. du grec διυρητικὸς (*diourétikos*), qui a la vertu de provoquer les urines, formé de διυρεω (*diouréo*), uriner, dont la racine est οὖρον (*ouron*), urine.

(*Méd.*) On appelle ainsi les remèdes qui chassent hors du corps la sérosité salée, imprégnée des parties grossières, terrestres et récrémentielles, par les passages de l'urine.

DIURNE, adj. du lat. *diurnus*, formé de *dies*, jour: d'un jour.

(*Astron.*) Ce mot se dit de ce qui a rapport au jour, par opposition au mot *nocturne*, qui regarde la nuit.

Axe diurne; c'est l'axe ou le nombre de degrés que le soleil, la lune ou les étoiles décrivent entre leur lever et leur coucher.

Axe semi-diurne, celui qu'un astre décrit, depuis son lever jusqu'à son passage au méridien, ou depuis son passage au méridien jusqu'à son coucher.

Cercle diurne, le cercle parallèle à l'équateur, dans lequel une étoile ou un point quelconque, pris dans la surface de la sphère du monde, se meut ou paroît se mouvoir par son mouvement *diurne*.

Mouvement diurne d'une planète; c'est le nombre de degrés et de minutes qu'une planète parcourt dans l'espace de vingt quatre heures par son mouvement propre.

Mouvement diurne de la terre; c'est sa rotation autour de son axe, ce qui forme le jour naturel. La réalité de la rotation *diurne* de la terre est à présent au dessus de toute contestation, ainsi que son mouvement annuel. *V.* SYSTÈME DE COPERNIC.

(*Botan.*) *Diurne* se dit des plantes qui ne durent qu'un jour ou qui ne fleurissent que de jour.

(*Méd.*) Il se dit aussi de plusieurs maladies, mais sur-tout des fièvres qui augmentent pendant le jour.

DIVAN, s. m. terme arabe qui signifie estrade, ou sopha, en langue turque.

(*Hist. turque*) Chambre du conseil, ou tribunal où on rend la justice dans les pays orientaux, sur-tout chez les Turcs.

A Constantinople, on connoît deux sortes de *divans*; celui du grand-seigneur, et celui du grand-visir.

Le premier se tient dans l'intérieur du sérail, avec les principaux officiers de l'empire, et le second, dans une grande salle, où le grand-visir rend la justice au peuple, quatre fois par semaine.

DIVARIQUÉ, part. de *divarico*, écarter.

(*Botan.*) *Plante divariquée*, celle dont les rameaux ou les divisions, sur-tout dans les cas de dichotomie,

divergent ou s'écartent d'une manière très-remarquable.

DIVERGENCE, s. f. du latin *divergium*, employé par Frontin, pour signifier le bec d'une rivière, l'endroit où elle se divise en deux branches, formé de la particule *dis*, qui exprime séparation, et de *vergo*, pencher, être tourné.

(*Géom.*) Disposition de deux ou plusieurs lignes qui vont toujours en s'écartant de plus en plus les unes des autres.

DIVERGENT, adj. même origine que DIVERGENCE.

(*Géom.*) Il se dit de tout ce qui, continué, se rencontreroit d'un côté en un point commun, et de l'autre iroit toujours en s'éloignant de plus en plus.

Des lignes sont *divergentes* du côté où elles vont en s'écartant, et convergentes du côté opposé.

Parabole ou *hyperbole divergente;* ce sont celles dont les branches ont des directions contraires.

Séries ou *suites divergentes;* ce sont celles dont les termes vont toujours en augmentant.

(*Optique*) *Rayons divergens;* ce sont les rayons de lumière qui se sont croisés au foyer d'un verre ardent, et qui, après ce point de croisement, sont *divergens* entre eux.

(*Physiol.*) *Divergens* se dit aussi des muscles qui rencontrent ou rencontreroient obliquement le plan que l'on imagine diviser le corps en deux parties égales et symétriques, et forment uniformément avec lui un angle dont le sommet seroit opposé au plan horizontal: *V.* VERTÉBRAUX.

(*Botan.*) Les botanistes appellent encore *divergens*, les pédoncules, les rameaux qui ont un point d'insertion commun, et qui s'écartent ensuite.

DIVERSION, s. f. mot créé par Montagne, et formé du latin *diverto*, détourner de son chemin.

(*Art milit.*) La diversion, en termes de guerre, n'est autre chose que les différentes attaques faites en différens endroits, à dessein d'obliger l'ennemi à partager ses forces. La plus célèbre diversion qu'on lise dans l'histoire, est celle que Scipion fit en Afrique, tandis qu'Annibal faisoit la guerre en Italie.

DIVERSITÉ, s. f. du lat. *diversitas*, formé de *diversus*, varié, différent.

(*Peinture*) La *diversité* se dit de cette partie économique de la peinture qui consiste à varier dans les personnages d'un tableau, l'air, l'attitude, et les passions qui leur sont propres. Il y a une infinité de joies et de douleurs différentes que l'art sait exprimer par l'âge, par le sexe, par le tempérament, par le caractère des nations et des particuliers, par les qualités des personnes, et par mille autres moyens; mais cette *diversité* doit être vraie, naturellement placée et liée au sujet. Il faut que toutes les figures paroissent être rangées et posées d'elles-mêmes suivant leur caractère, sans travail et sans affectation. *Voyez* VARIÉTÉ.

DIVERTIR, v. a. du latin *diverto*, détourner, formé de la particule *di*, qui exprime séparation, et de *vertere*, tourner: tourner ailleurs.

(*Finances*) On dit en matière de finances, que des fonds ont été *divertis* ou détournés de leur première destination.

(*Pratique*) *Divertir des effets;* c'est, en termes de pratique, les détourner, les écarter en fraude. Le *divertissement* des effets d'une succession est la soustraction qu'on en fait.

DIVERTISSEMENT, sub. mas. même origine que DIVERTIR; l'action de détourner l'esprit par des choses agréables, de ce qui le tenoit occupé; récréation, plaisir.

(*Art dramat.*) On appelle dans les opéra, *divertissemens*, les fêtes de danse et de chant qui font partie de chaque acte, ou qui en terminent; souvent ces *divertissemens* sont amenés naturellement, mais plus souvent encore ils coupent l'action dans quelque moment intéressant, et les suites de danses et de chansons dont ils sont ordinairement composés, se succèdent sans sujet ni liaison entre elles, ni avec l'action principale.

DIVIDENDE, s. m. du latin *dividendus*, de *divido*, partager.

(*Arith.*) On appelle ainsi, en arithmétique, un nombre dont on se propose de faire la division.

Le quotient d'une division est à l'unité comme le dividende est au diviseur.

(*Commerce*) Il se dit aussi, en parlant des compagnies de commerce et de finance, de la répartition qui se fait des profits de la compagnie aux actionnaires qui y ont pris intérêt. Le *dividende* est fixé à l'arrêté des comptes de la compagnie, et se paie ordinairement tous les six mois.

DIVINATION, s. f. du latin *divinatio*, fait de *divinus*, divin, qui appartient à Dieu; littéralement, l'action de faire des choses qui appartiennent à la divinité; l'art prétendu de prédire l'avenir. Les hommes ont inventé cent sortes de *divination*, que l'on trouvera chacune à son article.

DIVIS, adv. du latin *divisum*.

(*Pratique*) Terme de palais opposé à INDIVIS (*V. ce mot.*) Des héritiers ont partagé cette maison et la possèdent par *divis*; chacun a sa place marquée.

DIVISÉ, participe de *diviser*.

(*Botan.*) On dit qu'une partie est *divisée*, lorsqu'étant d'une seule pièce, elle se *divise* en deux ou plusieurs parties. Une corolle peut être d'une seule pièce, et divisée en plus ou moins de parties.

DIVISEUR, s. m. du latin *divido*, diviser.

(*Arith.*) C'est dans la division le nombre qui divise, ou celui qui fait voir en combien de parties le dividende doit être divisé.

Commun diviseur. On appelle ainsi une quantité ou un nombre qui divise également deux ou plusieurs quantités ou nombres, sans aucun reste; ainsi, 3 est commun diviseur de 12 et de 18.

DIVISIBILITÉ, s. f. de *divido*, diviser.

(*Géom. phys.*) Propriété qu'ont les corps de pouvoir être divisés, soit actuellement, soit mentalement. Tous les corps sont composés de parties; on conçoit que ces parties ainsi réunies, peuvent être séparées les unes des autres; donc tous les corps sont divisibles; mais jusqu'où va cette *divisibilité*? C'est une question qui a occupé les physiciens beaucoup plus qu'elle ne le mérite; il est sûr que la division des corps peut être portée très-loin; mais quand les moyens de la pousser plus loin nous manquent, que penser du reste? La matière est-elle divisible à l'infini, ou non? C'est une question à laquelle il est difficile de répondre, mais qui nous importe peu. Voici cependant à quoi elle peut se réduire: la *divisibilité* idéale, celle que l'on peut concevoir, n'a point de bornes. La *divisibilité* physique-possible, à l'infini ou non, est une affaire de système, une question qui restera toujours indécise, parce qu'il y aura toujours un terme après lequel on manquera de moyens. Enfin, la *divisibilité* portée jusqu'à un point extrême, et en parties encore plus ténues que tout ce que l'on peut imaginer de plus délié, est la seule certaine, la seule que l'expérience peut prouver.

DIVISIF, adj. de *divido*, partager: qui divise.

(*Chirurgie*) Nom que l'on donne à un bandage dont on se sert dans les grandes brûlures de la gorge, et les plaies transversales de la partie postérieure du cou, pour tenir la tête droite.

DIVISION, s. f. du lat. *divido*, diviser.

(*Arith.*) Opération par laquelle on trouve un troisième nombre qui, multipliant le second, ou étant multiplié par le second, donne un point égal au premier.

(*Géom.*) La *division géométrique* consiste à diviser le produit de deux lignes par une ligne, ou le produit de trois lignes par celui de deux lignes, ou le produit de quatre lignes par celui de trois lignes.

(*Astron.*) *Division des instrumens d'astronomie. V.* INSTRUMENS, QUART DE CERCLE, TRANSVERSALES.

(*Art milit.*) *Division*, en termes de guerre, se dit des parties d'une armée entière qui est campée en ordre de bataille.

La division de la droite, *la division de la gauche*, *la division du centre*.

Général divisionnaire ; celui qui commande une *division*.

(*Marine*) *Division* se dit, en termes de marine, d'un certain nombre de vaisseaux et frégates formant une subdivision d'une armée composée de trois escadres. Le nombre de vaisseaux dont est composée une division, dépend du nombre des vaisseaux de l'armée. Dans une armée navale de vingt-sept vaisseaux, chacune des trois escadres est de neuf vaisseaux, et chaque division d'escadre est de trois.

On appelle aussi *division*, une petite escadre destinée à une mission particulière. *V.* ESCADRE.

On appelle *chef de division*, dans la marine de France, un officier d'un grade supérieur à celui de capitaine de vaisseau, et subordonné à celui de contre-amiral.

(*Pratique*) En termes de palais, *division* est le partage d'une chose commune entre plusieurs personnes.

Bénéfice de division ; c'est une exception par laquelle l'un des fidé-jusseurs ou certificateurs de caution, poursuivi pour toute la dette, oppose qu'il n'en est tenu que pour sa part et portion.

DIVORCE, s. m. du lat. *divortium*, fait de *diverto*, éloigner, séparer.

(*Jurisprud.*) Séparation de deux époux par la rupture légale du mariage.

(*Jurisprudence*) Le *divorce* fut autorisé chez les Juifs par la loi de Moïse, et ils usent encore du bénéfice qu'elle leur accorde.

Il étoit aussi permis chez les Grecs, avec cette circonstance, que les femmes avoient, comme les hommes, le droit de répudier. Les Romains rapportèrent d'Athènes cette loi judicieuse, et la mirent dans la loi des douze Tables ; de sorte que, nonobstant le réglement de Romulus, qui avoit permis au seul mari de provoquer le divorce, les femmes eurent aussi le droit de répudier.

S. Justin nous apprend que, sous Marc-Aurèle, une femme répudia hautement son mari ; ce qui fait connoître qu'alors le *divorce* avoit lieu parmi les chrétiens.

L'usage du *divorce* passa de Rome dans les Gaules ; il fut encore observé pendant quelque tems, depuis l'établissement de la monarchie françoise, et on en trouve plusieurs exemples sous la première et la seconde race.

Jusqu'à la révolution, le mariage parmi nous a été regardé comme un lien indissoluble ; on pouvoit néanmoins attaquer un mariage par voie de nullité, ou par appel, comme d'abus ; mais dans ce cas, on ne dissolvoit pas un mariage valablement contracté ; on déclaroit seulement qu'il n'y avoit point eu de mariage, ou que le prétendu mariage n'avoit pas été valablement contracté. A l'époque de la révolution, le divorce fut permis pour les causes les plus légères, même pour incompatibilité d'humeur. Aujourd'hui, il est soumis à des épreuves et à des conditions qui doivent le rendre beaucoup plus difficile, et par conséquent plus rare.

DIVULSION, s. f. du lat. *divellere*, composé de la particule *di*, qui exprime séparation, et de *vello*, arracher : séparation, arrachement.

(*Chirurgie*) Séparation causée par une tension violente ; il se dit en parlant des membres, des fibres, et du corps.

DIX, adj. et s. du latin *decem*, formé du grec δέκα (*deka*).

(*Arith.*) Le premier ou le moindre des nombres qui ont deux chiffres. Il s'exprime par l'unité, suivi d'un zéro.

(*Econ. polit.*) *Conseil des dix ;* c'étoit, dans la république de Venise, un tribunal composé de dix nobles, qui avoit été créé en 1310, pour appaiser les troubles qui y régnoient, y rétablir la sûreté, et s'opposer aux nouveautés que le doge Gradenigo avoit introduites dans le gouvernement. Les avantages qu'il procura à la république, le firent rétablir en diverses circonstances. Enfin, il fut confirmé pour toujours, 25 ans après sa création, et il a subsisté depuis, jusqu'à l'anéantissement de cette république.

DO (*musique*) Syllabe que les

Italiens substituent, en solfiant, à celle d'*Ut* dont ils trouvent le son trop sourd. Le même motif a fait entreprendre à plusieurs personnes, et entr'autres à M. Sauveur, de changer les noms de toutes les syllabes de notre gamme ; mais l'ancien usage a prévalu parmi nous.

DOCIMASTIQUE, ou DOCIMASIE, s. f. du grec *δοκιμασία* (*dokimasia*) épreuve, examen, essai ; de *δοκιμάζω* (*dokimasó*), éprouver, essayer, examiner.

(*Chimie*) L'art des essais, l'art d'essayer en petit les mines, pour savoir les métaux qu'elles contiennent. Elle diffère de la métallurgie qui s'occupe du travail des mines en grand.

Ces essais doivent être faits avec beaucoup d'intelligence et de fidélité, puisque c'est d'après eux qu'on se détermine à entreprendre le travail en grand. *V.* ESSAI.

Les principales opérations de la docimasie sont le lotissage, le lavage, le grillage, la fonte, l'affinage, le départ, etc.

On distingue en chimie deux sortes de *docimasie*, celle par la voie sèche, c'est-à-dire, par la fusion, et celle par la voie humide, c'est-à-dire, par les acides et les autres réactifs.

DOCTEUR, s. m. du lat. *doctor*, formé de *docco*, enseigner : maître, celui qui instruit un autre.

(*Hist. des Juifs*) *Docteur de la loi ;* c'était un titre d'honneur ou de dignité chez les Juifs. Les Juifs ont aussi, et ont eu, dès avant J. C., le titre de *docteur* en usage parmi eux ; ils les appelèrent *Rabbi*, dont nous avons fait *Rabbin ;* ils en donnoient l'investiture en mettant dans la main une clef et des tablettes.

(*Hist. Ecclés.*) Dans l'Eglise grecque, *docteur* est le titre d'une dignité ou office ecclésiastique. Il y en a de trois sortes ; le *docteur de l'évangile*, ou celui qui est chargé d'interpréter l'évangile ; le *docteur de l'Apôtre*, ou celui qui est chargé d'expliquer les épîtres de S. Paul ; et le *docteur du pseautier*, celui qui est chargé d'interpréter le pseautier.

Docteurs de l'Eglise. On nomme ainsi ceux des SS. Pères qui ont le plus écrit, et dont la doctrine a été plus autorisée dans l'église, et plus généralement suivie. Il y en a quatre de l'Eglise grecque, et autant de l'Eglise latine. Les premiers sont *S. Athanase*, *S. Basile le Grand*, *S. Grégoire de Nazianze*, *S. Jean-Chrysostôme* ; les autres sont *S. Ambroise*, *S. Jérôme*, *S. Augustin*, *S. Grégoire*, *le Pape*, *surnommé le Grand*.

Le titre de *docteur* a été créé vers le milieu du douzième siècle, pour succéder à celui de maître qui étoit devenu trop commun auparavant. On disait *Pères de l'église*, pour désigner ceux qui avoient illustré la religion chrétienne par leurs écrits. *V.* PERES DE L'EGLISE ; mais on a fait une exception pour les huit dont on a parlé plus haut.

Les théologiens scholastiques auxquels on a, depuis le douzième siècle, donné le titre de *docteur*, avec une épithète spécifique qui marque particulièrement en quoi consistoit leur mérite, sont *Alexandre de Hales*, docteur irréfragable ; *P. Thomas*, docteur angélique ; *S. Bonaventure*, docteur séraphique ; *Jean Duns* ou *Scot*, docteur subtil ; *Raimond Lulle*, et *Jean Thaulère*, docteurs illuminés ; *Roger Bacon*, Cordelier anglois, docteur admirable ; *Guillaume Ockam*, docteur singulier ; *Jean Girson* et *le Cardinal de Casa*, docteurs très-chrétiens, *Denys le Chartreux*, docteur extatique.

(*Instruct. publique*) On attribue l'établissement des degrés du doctorat, tels qu'on les voit aujourd'hui dans les pays où il y a des universités, à *Irnerius*, qui en dressa lui-même le formulaire. La première cérémonie se fit à Boulogne en la personne de Bulgarus, qui commença à professer le droit romain, et qui fut promu solennellement au doctorat. Cette coutume passa de la faculté de droit à celle de théologie, et l'Université de Paris la pratiqua, pour la première fois, vers l'an 1140, en créant docteur en théologie Pierre Lombard et Gilbert de la Porée,

qui étaient les principaux théologiens de l'université de Paris, en ce tems-là.

Depuis la suppression des universités, le titre de *docteur* n'a plus lieu en France que pour les médecins, en faveur desquels il vient d'être rétabli.

DOCUMENT, s. m. du lat. *documentum*, de *doceo*, enseigner, donner à connoître.

(*Pratique*) Ce mot se dit de tous les titres, pièces et autres preuves qui peuvent donner quelque connoissance d'une chose.

DODÉCAÈDRE, s. m. du grec δώδεκα (*dôdéka*) douze, et de ἕδρα (*hédra*) siége ou base.

(*Géom.*) Nom qu'on donne à un des cinq corps réguliers qui a sa surface composée de douze pentagones égaux et semblables.

(*Cristallographie*) C'est aussi le nom d'un cristal dont la surface est composée de douze faces triangulaires, quadrangulaires ou pentagones, toutes égales et semblables.

DODÉCADACTYLON, s. m. du grec δώδεκα (*dôdéka*), douze, et de δάκτυλος (*daktulos*) doigt, douze doigts.

(*Physiol.*) On a donné ce nom à l'intestin *duodenum*, parce qu'il a environ douze travers de doigts de longueur.

DODÉCAGONE, s. m. du grec δώδεκα (*dôdéka*), douze, et de γωνία (*gônia*), angle.

(*Géom.*) Polygone régulier qui a douze angles égaux et douze côtés égaux.

Le *Dodécagône* se trace aisément quand l'hexagône est tracé; car il n'y a qu'à diviser en deux également chaque angle au centre de l'hexagône, et on sait que le côté de l'hexagône inscrit est un cercle égal au rayon.

DODÉCAGYNÉE, s. f. du grec δώδεκα (*dôdéka*), douze, et de γυνή (*gune*), femme, femelle; qui a douze parties femelles.

(*Botan.*) Il se dit d'une fleur, plante, ayant douze pistils, styles ou stigmates sessiles.

DODÉCAGINIE. L'ordre ou la section de plantes *dodécagynes*.

DODÉCANDRIE, s. f. du grec δώδεκα (*dôdéka*), douze, et de ἀνδρος (*andros*), génit. d'ἀνηρ (*anér*), mari, mâle; qui a douze parties mâles.

(*Botan.*) C'est le nom de la douzième classe du système sexuel de Linné, qui renferme toutes les plantes dont la fleur a douze parties mâles ou douze étamines.

DODÉCAPARTI, IE, adj. formé du grec δώδεκα (*dôdéka*) douze, et du latin *partitus*, divisé: qui a douze divisions.

(*Botan.*) Ce mot se dit des parties de plantes, des feuilles, des épines, partagées en douze incisions aiguës presque jusqu'à la base.

DODÉCAPETALÉ, ÉE, adj. formé du grec δώδεκα (*dôdéka*) douze, et de πέταλον (*pétalon*), pétale, qui a douze pétales.

(*Botan.*) On appelle ainsi une corolle composée de douze pièces distinctes, jusqu'à leur insertion, et dont chacune porte le nom de *pétale*. *V.* PÉTALE.

DODÉCATÉMORIE, s. f. du grec δωδέκατος (*dôdékatos*) douzième: et de μόριον (*morion*), partie, particule: la douzième partie de quelque chose.

(*Géom.*) La douzième partie d'un cercle.

(*Astron.*) Quelques Auteurs avoient donné ce nom aux douze signes du Zodiaque, par la raison que chacun de ces signes contient la douzième partie du Zodiaque, ou 30 degrés; mais ce mot est hors d'usage; il servoit à distinguer les douze signes d'avec les douze constellations qui ne leur correspondent plus, quoique les signes aient conservé les mêmes noms: la constellation des *poissons* étant actuellement dans le *bélier*. *V.* PRÉCESSION.

DOGE, s. m. Mot italien formé du latin *dux*, *duc*.

(*Rép. de Gênes*) C'est le premier magistrat de la république de Gênes.

C'étoit aussi, avant l'invasion des François, le premier magistrat de la république de Venise. Cette république n'est plus, et son territoire fait maintenant partie des états héréditaires de la maison d'Autriche.

DOGRE, s. m. de l'hollandois, *dogre-bots*, bateau à pêcher le hareng.

(*Marine*) Espèce de bâtiment des mers de Hollande, et de la mer Germanique, dont on se sert pour la pêche du hareng. Il est ainsi appelé, parce que les Hollandois l'ont employé les premiers pour pêcher sur le *doggersbank*, le banc des chiens.

DOGMATIQUE, adj. du grec δογματικὸς (*dogmatikos*), qui appartient au dogme.

(*Théologie*) Il se dit de ce qui appartient aux dogmes de la religion. *Jugement dogmatique*, celui qui roule sur des *dogmes*, ou sur des matières qui concernent le *dogme*.

(*Philosophie*) *Dogmatique* se dit aussi de ce qui est instructif, qui appartient à quelqu'opinion, ou à quelque principe établi en matière de philosophie. *Ce mot n'est bon que dans le dogmatique. Catégorie est un terme dogmatique. Un philosophe dogmatique est celui qui établit des dogmes dans la philosophie. Ton dogmatique, style dogmatique.*

(*Méd.*) *Dogmatique* étoit le nom d'une secte d'anciens médecins, nommés autrement *logiciens*, parce qu'ils employoient les règles de la logique, pour traiter ce qui étoit de leur profession.

La méthode de ces médecins s'appelle *médecine dogmatique*. Harris la définit une pratique raisonnée de la médecine. Les *dogmatiques* sont distingués des *méthodiques* et des *empiriques*. *V.* ces mots.

DOGME, s. m. du grec δόγμα (*dogma*), formé de δοκέω (*dokeō*) penser, être d'avis.

(*Didact.*) Point de doctrine, enseignement reçu et servant de règle. Il se dit principalement en matière de religion ou de philosophie.

DOGUE, s. m. de l'anglois *dog*, formé du saxon *doc*.

(*Hist. nat.*) Ce mot, en anglois, signifie toute sorte de chiens, mais en françois, le *dogue* est une espèce de chien qui a les oreilles larges et pendantes. Il est propre à garder les maisons, en quoi il se fait remarquer par sa vigilance.

DOIGT, s. m. du latin *digitus*, (*Anat.*) Les *doigts* sont les extrémités des mains et des pieds. Ils sont au nombre de cinq, nommés le *pouce*, l'*index*, le long doigt, ou le doigt du milieu, l'*annullaire*, l'*auriculaire* ou le petit doigt.

(*Astron.*) On appelle *doigt*, la douzième partie du diamètre du soleil ou de la lune. On se sert de ce mot, quand il s'agit d'exprimer la quantité dont un de ces astres est éclipsé. Pour mesurer cette quantité, on suppose qu'on a divisé en douze parties égales, qu'on appelle *doigts*, celui des diamètres de l'astre qui coupe l'ombre, ou qui étant prolongé, la couperoit par son centre au moment même du milieu de l'éclipse. Puis, en comptant combien de ces parties sont couvertes par l'ombre, on détermine la quantité dont l'astre est éclipsé. Ainsi, s'il y a six de ces parties d'obscurcies, on dit que l'éclipse est de six *doigts*. *Voy.* ECLIPSE.

DOIGTER; v. n. de *doigt*, *digitus*.

(*Musique*) *Doigter;* c'est faire marcher d'une manière convenable et régulière les *doigts* sur quelqu'instrument, et principalement sur l'orgue et le clavecin, pour en jouer le plus facilement et le plus nettement qu'il est possible.

Sur les instrumens à manche, tels que le violon et le violoncelle, la plus grande règle du *doigter* consiste dans les diverses positions de la main gauche sur le manche; c'est par-là que les mêmes passages peuvent devenir faciles ou difficiles, selon les positions et selon les cordes sur lesquelles on peut rendre ces passages. C'est quand un symphoniste est parvenu à passer rapidement, avec justesse et précision, par toutes ces différentes positions, qu'on dit qu'il possède bien son manche.

DOIT, du lat. *debitum*.

(*Commerce*) Doit, en termes de commerce, est l'intitulé des livres d'un négociant, qui se tiennent en débit et en crédit, les pages a

main gauche où est porté le *débit*, sont intitulées DOIT, le côté opposé, qui est celui du crédit, est intitulé AVOIR.

DOL, s. m. du grec δόλος (*dolos*), dont les Latins ont fait *dolus*.

(*Pratique*) Vieux mot qui n'est plus en usage qu'au palais, où il signifie tromperie, supercherie, subtilité, mauvaise manœuvre employée pour tromper quelqu'un.

Le *dol* est personnel ou réel.

Le *dol* personnel est celui qui est du fait de la personne, lorsque, par exemple, le vendeur, pour mieux vendre son héritage, fait paroître un bail simulé, et à plus haut prix que le bien n'étoit loué en effet.

Le dol réel, au contraire, appelé en droit *dolus re ipsâ*, est celui qui vient de la chose même; quand, par exemple, la chose vendue n'est pas aussi bonne et d'une valeur égale à celle que l'acquéreur lui croyoit.

DOLCE. Mot italien qui signifie *doux*.

(*Musique*) Ce mot, ou seulement la lettre D, signifie dans la musique italienne la même chose que la lettre P dans la musique françoise.

Dolce est opposé non-seulement à fort, mais à rude.

DOLIMAN, s. m. mot turc.

(*Costume*) C'est une espèce de longue soutane que les Turcs portent, qui leur descend jusqu'aux pieds, et dont les manches étroites se boutonnent sur le poignet.

Les Turcs mettent d'abord un caleçon sur leur corps nu, tant les hommes que les femmes; par dessus le caleçon ils ont une chemise, et sur la chemise le *doliman*. En été, il est de toile ou de mousseline; en hiver, il est de satin ou de quelqu'autre étoffe.

DOLLAR, s. m. de l'hollandois *Daler*.

(*Commerce*) Monnoie d'argent qui a cours dans divers états.

Le *Dollar* de Saxe, Holstein, Léipsick, Kell, Vismar, etc. vaut 32 gros des mêmes endroits, ou 5 livres 12 s. tournois.

Le *Dollar* est une monnoie de compte des Etats-Unis d'Amérique. Quelquefois il prend le nom de *piastre*; et alors, c'est une monnoie réelle, qui vaut 5 liv. 8 sols tournois. *V.* PIASTRE.

DOLOIRE, s. f. du lat. *dolatoria*, dont on a fait *dolabra*.

(*Technologie*) Instrument de tonnelier, ayant la forme d'une hache qui sert à doler, c'est-à-dire, à dégrossir les douves.

(*Chirurgie*) *Doloire* est aussi le nom d'une espèce de bandage oblique, avec lequel on fait des circonvallations autour d'une partie en biaisant, de manière que chaque tour couvre les deux tiers de celui qui est immédiatement au dessus ou au dessous. On l'emploie à la luxation du coude, du poignet, du genou, etc.

DOLOMIE, s. f. de *Dolomieu*, nom d'homme.

(*Minéral*) Marbre primitif, de couleur blanche et à grain fin, qui a la propriété d'être phosphorisque, quand on le frotte avec un corps dur. Il est ainsi appelé du célèbre naturaliste *Dolomieu*, qui le premier en a fait connaître les propriétés.

DOM ou DON, du lat. barb. *domnus*, contraction de *dominus*.

(*Econ. polit.*) Titre d'honneur en usage parmi les Espagnols et les Portugais, et qui signifie *sieur* ou *seigneur*. C'étoit autrefois un titre d'honneur, en Espagne, réservé à la haute noblesse; mais il est devenu presque aussi commun que celui de *Monsieur* en France. Ce titre ne s'est pas encore avili en Portugal, et personne ne peut prendre le titre de *Dom*, qui est une marque de la noblesse, sans en avoir obtenu la permission du roi. Les Espagnols écrivent *Don*, et les Portugais *Dom*, parce qu'aucun mot portugais ne se termine par une *n*.

Onuphre assure que le titre de *domnus* ou *don* se donna d'abord au Pape, ensuite aux Archevêques, Evêques, Abbés, et autres personnes élevées en dignité dans l'église. Aujourd'hui il n'y a plus que certains moines qui le portent.

DOMAINE, s. m. du lat. barb. *domanium*, corruption de *dominium*.

(*Pratique*) Biens-fonds, héritage, propriété acquise à juste titre. Il signifie quelquefois un corps d'héritage, biens de campagne, ferme, métairie.

Domaine national, comme on disoit *domaine du roi*.

DÔME, s. m. du lat. *doma*, fait du grec Δωμα (*dôma*), toit.

(*Archit.*) On donne, en France, le nom de *dôme* aux couvertures rondes, telles que le dôme de S. Pierre à Rome, le dôme des Invalides, le dôme du Panthéon. C'est ce que les Italiens appellent *cupola*; car, parmi eux, *domo* s'est dit autrefois pour cathédrale.

(*Métallurgie*) *Dôme*, est aussi le nom d'une pièce qui termine le haut fourneau, et qui a la forme d'une demi-sphère creuse. On appelle encore cette pièce *réverbère*, parce qu'elle a la propriété de faire réfléchir la flamme sur les matières contenues dans le fourneau. *V.* RÉVERBÈRE.

DOMESTIQUE, adj. du latin *domesticus*, fait de *domus*: qui appartient à la maison, apprivoisé.

(*Zoologie.*) Les Naturalistes distinguent les animaux domestiques apprivoisés ou privés, des animaux sauvages.

Les animaux *domestiques* sont ceux que l'homme a su dompter, pour les rendre les compagnons de ses travaux, ou ceux qui, sans éviter l'homme et sans le servir, souffrent sa compagnie ou son approche.

(*Botan.*) Les Botanistes appellent plantes *domestiques* les plantes qui sont cultivées dans les jardins.

(*Pharmacie*) *Remèdes domestiques*, ceux que l'on fait chez soi, qu'on prépare soi-même et qu'on prend, lorsqu'on croit en avoir besoin, sans consulter le médecin.

DOMICILE, s. m. du lat. *domicilium*, pour *domi colium*, formé de *domus* et de *colo*: habiter une maison.

(*Pratique*) Le lieu où chacun fait sa demeure, où il a fixé son établissement, sa place et le centre de ses affaires.

Domicile de droit, celui qui est établi de plein droit par la loi, à cause de quelque circonstance qui le fixe nécessairement dans un lieu.

Domicile de fait, le lieu où on demeure réellement et actuellement.

Domicile de fait et de droit; le véritable domicile est celui qui est établi par la demeure de fait, et par la volonté de demeurer dans le même lieu, ou par l'autorité de la loi qui l'établit dans ce lieu.

Domicile élu, domicile choisi par un exploit, par un ajournement, à l'effet de valider la signification des actes qui pourroient être faits à ce domicile, relativement à l'exploit signifié.

DOMINANT, adj. du lat. *dominor*, fait de *dominus*: seigneur, maître, qui domine.

(*Musique*) *Accord dominant ou sensible*; c'est celui qui se pratique sur la dominante du ton, et qui annonce la cadence parfaite. Tout accord parfait majeur devient *dominant*, sitôt qu'on lui ajoute la septième mineure.

Note dominante; c'est des trois notes essentielles du ton, celle qui est une quinte au dessus de la tonique. La tonique et la *dominante* déterminent le ton; elles y sont chacune la fondamentale d'un accord particulier; au lieu que la médiante, qui constitue le mode, n'a point d'accord à elle, et fait seulement partie de celui de la tonique.

(*Astrol.*) *astre dominant*; c'est celui qui est l'ascendant, le plus fort, celui qui domine dans un horoscope.

DOMINATION, s. f. du latin *dominatio*, fait de *dominus*, seigneur, maître: empire, puissance, autorité souveraine.

(*Théolog.*) *domination*; on appelle ainsi les Anges du premier ordre de la seconde hiérarchie, parce qu'on leur attribue quelqu'autorité sur les Anges inférieurs.

DOMINICAL, LE, adj. du lat. *dominicus*, qui vient du Seigneur.

(*Hist. ecclés.*) *dominicales*; c'étoit le nom qu'on donnoit, dans la primitive église, aux instructions qui se faisoient tous les dimanches, et qui étoient tirées de l'ancien et

du nouveau testament, et principalement des évangiles et des épîtres des Apôtres.

On appelle aujourd'hui *dominicale*, au subst., un cours de sermons pour les simples dimanches de l'année.

(*Calendrier*) *Lettres dominicales;* ces lettres qui sont les premières de l'alphabet, furent introduites dans le calendrier, par les premiers chrétiens, à la place des lettres nundinales du calendrier romain. Elles se succèdent par un ordre contraire et rétrograde; par exemple, si A est la lettre dominicale pour une année, la suivante est G, ensuite F, en remontant toujours, jusqu'à ce que l'on revienne à l'A. Mais l'année bissextile change le rang, et comme elle revient tous les quatre ans, et qu'il y a sept lettres *dominicales*, le même ordre de lettres ne peut se retrouver qu'au bout de 28 ans: ce qui forme la durée du cycle solaire. *V.* CYCLE SOLAIRE.

DOMTER, ou DOMPTER, v. a. du lat. *domito*, diminutif de *domo*, fait du grec Δαμαω (*damaô*), réduire, subjuguer. *Voy.* VAINCRE, SURMONTER.

(*Equit.*) Il se dit particulièrement des chevaux que l'on dresse dans un manége.

(*Agriculture*) Il se dit aussi de tous les animaux que l'on accoutume au travail. On l'emploie encore, du figuré, en parlant des arbres fougueux que l'habile Jardinier sait rendre sages.

DONATION, s. f. du lat. *donatio*, fait de *dono*, donner.

(*Pratique*) Libéralité faite volontairement par une personne à une autre.

Donation entre-vifs; c'est un acte par lequel le donateur se dessaisit actuellement et pour toujours en faveur du donataire, de ce qui fait l'objet de sa libéralité.

Donation à cause de mort; c'est celle qui est faite en vue de la mort, et pour avoir lieu seulement après le décès du donateur.

Donation en avancement d'hoirie; celle que les père et mère et autres ascendans font à leurs enfans et autres descendans.

Donation entre conjoints; c'est celle qui est faite par un des conjoints au profit de l'autre, pendant le mariage.

Donation mutuelle; c'est une *donation* réciproque qui se fait entre deux ou plusieurs personnes, au profit du survivant, ou du moins d'une certaine espèce de biens.

Donation par contrat de mariage; celle qui est contenue dans ce contrat et faite, soit par un des futurs conjoints à l'autre, soit par un de leurs parens ou alliés, ou par un étranger.

Donation réciproque; celle par laquelle deux personnes se donnent chacun quelque chose. Toute *donation* mutuelle est réciproque, mais toute *donation* réciproque n'est pas mutuelle, parce que celle-ci suppose l'égalité, au lieu que la donation réciproque peut être inégale de part et d'autre.

Donation rémunératoire; celle qui est faite pour récompense de services.

DONNÉ, adj. *V.* DONNER.

(*Mathém.*) Terme dont se servent souvent les Mathématiciens pour marquer ce que l'on suppose être connu.

Ainsi, quand une grandeur est connue, ou quand on en peut assigner une autre qui lui est égale, on dit qu'elle est *donnée de grandeur*. *V.* GRANDEUR.

Quand on suppose que la position d'une ligne est connue, on dit qu'elle est donnée de position. On dit la même chose d'un point dont la place est donnée.

Quand l'espèce de quelque figure est donnée, on dit qu'elle est *donnée d'espèce*.

Quand on connoît la proportion qu'il y a entre deux quantités, on dit qu'elles sont *données de proportion*.

DONNÉES, adj. et s. *V.* DONNER.

(*Mathém.*) Ce mot signifie certaines choses ou quantités qu'on suppose être données ou connues, et dont on se sert pour en trouver d'autres qui sont inconnues et que l'on cherche. Un problème ou une question renferme, en général, deux sortes de grandeurs, les *don-*

nées et les *cherchées: data et quæsta.* *V.* PROBLÈME.

DONNER, v. a. du lat. *dono*, faire un don.

(*Arithmétique*) *Donner*, se prend pour produire. On dit dans la règle de trois, si 15 donnent 30, combien donneront 40: ils donneront 120.

(*Agriculture*) *Les fruits n'ont pas donné cette année; les petits blés ont mieux donné que les grands.*

(*Art milit.*) *Donner*, c'est commencer le combat; c'est, en parlant d'un corps, prendre part à l'action. Tel corps a bien donné, tel autre n'a pas *donné* du tout.

(*Marine*) *Donner à la bande;* c'est, en parlant d'un vaisseau, pencher plus d'un côté que de l'autre, soit par le vent ou par un chargement inégal.

Donner chasse; c'est chasser un vaisseau. *V.* CHASSER.

Donner à la côte; c'est s'échouer à terre par le mauvais tems ou pour éviter d'être pris par l'ennemi.

Donner dedans; c'est lorsqu'on est auprès d'un port, d'une rade ou d'un passage étroit, faire route pour y entrer, et enfiler l'embouchure.

Donner la remorque; c'est remorquer. *V.* REMORQUER.

(*Chimie*) *Donner le feu par degré, feu doux, feu de chasse;* c'est-à-dire appliquer un feu convenable aux opérations.

(*Vénerie*) *Donner les chiens;* c'est lâcher la meute après la bête.

(*Commerce en détail*) *La vente a mal donné; la vente a bien donné*, pour signifier que la vente des marchandises a été considérable ou n'a pas été bonne.

(*Pêche*) *Le maquereau n'a pas donné cette année;* pour dire qu'il n'a pas été abondant.

DOOM'S-DAY-BOOK. Mot anglois, composé de *book*, livre; de *day*, jour, et de *doom*, jugement.

(*Hist. d'Anglet.*) Il est souvent fait mention, dans l'Histoire d'Angleterre, du *Doom's-Day-Book*, c'est-à-dire, d'un cadastre que Guillaume le conquérant fit faire à l'imitation d'Alfred le Grand, l'un de ses prédécesseurs, de tous les biens de ses sujets.

Doom's-Day-Book, est une corruption du saxon *Dom-Boc*, qui signifie registre authentique, destiné à servir de règle aux juges dans les contestations concernant les propriétés territoriales.

DORER, v. a. de l'italien *dorare*, dérivé du lat. *aurare*.

(*Thecnol*) Etendre, appliquer de l'or en feuilles, ou moulu.

L'or est une matière si précieuse et si rare que les arts ont dû rechercher tous les moyens de la multiplier en apparence, en couvrant d'une couche légère de ce riche métal, des métaux plus communs. Telle est l'origine de la *dorure*.

Pour *dorer*, on couvre immédiatement le métal d'une feuille d'or, ou bien l'on forme un amalgame d'or et de vif-argent dont on frotte le métal; après quoi on volatilise le vif-argent au moyen de la chaleur.

Le succès de l'opération dépend en grande partie du soin que l'on met à bien nettoyer la surface du métal qui doit s'allier à l'or, parce qu'alors leur union est plus intime. L'argent, le cuivre, le laiton, le similor se dorent facilement par les deux manières que l'on vient d'indiquer; mais le fer et l'acier présentent beaucoup de difficultés, et ne peuvent recevoir une dorure durable par aucun des procédés connus jusqu'à ce jour, parce que leur surface ne peut pas se conserver parfaitement nette pendant l'opération.

Si l'on veut appliquer l'or en feuilles sur le fer et sur l'acier, ce procédé exige que l'on chauffe le métal, et alors l'artiste se trouve placé entre deux écueils: le risque de ne chauffer pas assez et de procurer ainsi peu d'adhérence, et celui de chauffer trop, et de donner au métal un commencement d'oxidation, et de recuire la trempe des armes tranchantes, telles que les épées, les poignards, etc.

S'il s'agit de dorer avec l'amalgame et le nitrate de mercure, la difficulté de l'opération s'accroît encore, parce que le métal

n'ayant pas d'affinité avec le mercure, il faut un intermède pour disposer la surface à le recevoir. Quelques-uns humectent les parties qu'ils se proposent de dorer avec une dissolution de mercure dans l'acide nitreux (l'eau forte); d'autres appliquent avec un pinceau de poil de chameau une solution de sulfate de cuivre (vitriol bleu); mais dans ces deux procédés la surface du fer demeure altérée par l'action de l'un ou l'autre acide, et on est également obligé de chauffer la pièce pour volatiliser le mercure. Ces inconvéniens ont déterminé la plupart des artistes à suivre le premier procédé qui consiste à appliquer la feuille d'or sur le métal chaud, et à l'y fixer par l'action du brunissoir.

Voici un procédé perfectionné, très-peu connu et qui peut être utile à ceux qui sont appelés à dorer le fer et l'acier.

On commence par verser sur une solution d'or dans l'acide nitro-muriatique (eau régale) environ le double d'éther. On secoue ensemble les deux liquides, et aussitôt que le mélange est en repos, on voit l'éther se séparer de l'acide nitro-muriatique, et flotter à la surface. L'acier se décolore, et l'éther prend une couleur, parce qu'il enlève l'or à l'acide. On verse les deux liqueurs dans un entonnoir de verre, dont le bec qui doit être assez fin demeure fermé, jusqu'à ce que, par le repos, les deux fluides se soient complettement séparés l'un de l'autre. On l'ouvre alors, l'acide comme le plus pesant et occupant le dessous, passe le premier; on ferme dès qu'il a coulé en entier, et l'entonnoir ne contient plus alors que la dissolution d'or dans l'éther. On bouche la fiole.

Lorsqu'on veut dorer le fer ou l'acier, il faut, après en avoir bien poli la surface, appliquer dessus avec une petite brosse ou pinceau, l'éther aurifère; le liquide s'évapore promptement, et l'or demeure. On chauffe ensuite et on passe le brunissoir. On peut tracer à la plume ou au pinceau toutes sortes de figures sur le fer, et il est probable que c'est là le procédé qu'on emploie pour dorer les lames de Suhlinger.

L'art d'appliquer l'or sur une infinité de corps ne fut point entièrement ignoré des anciens. Les Hébreux avoient couvert de lames d'or l'arche d'alliance et la table des pains de proposition. Les Grecs et les Romains surent étendre l'or par feuilles très-minces. Ils l'appliquèrent sur le marbre avec des blancs d'œuf, et sur le bois avec une composition nommée *leucophæum*, faite de terre glutineuse. C'est de cette dernière manière que l'on dora la statue de Minerve que Phidias fit pour les Platéens.

Cet art fut reçu à Rome, l'an 671 de la république, où Aulius Glabrion, duumvir, fit dorer la statue de son père. Pline marque l'époque de la dorure, sous la censure de Lucius Mummius. Les particuliers commencèrent alors à donner aux voûtes et aux murs de leurs appartemens un ornement qui jusques-là avait été réservé aux seuls lambris du Capitole.

Le secret de peindre à l'huile, trouvé dans les derniers siècles, a fourni une manière de *dorer*, inconnue aux anciens, et après bien des essais et des tâtonnemens, on est parvenu dans le dernier siècle à appliquer le mate et le bruni sur le bois et sur le plâtre sans aucune espèce de blanc d'apprêt, de sorte que, par ce moyen, la beauté des profils, la finesse et l'esprit de la sculpture ne sont aucunement altérés comme ils l'étoient nécessairement auparavant, par une douzaine de couches de blanc d'apprêt, pour mettre l'or en état de recevoir le bruni.

DORIEN, adj. du grec Δωρις (*dôris*), la doride.

(*Musique*) Le *mode Dorien* étoit un des plus anciens de la musique des Grecs, et c'étoit le plus grave ou le plus bas de ceux qu'on a depuis appelés *authentiques*.

Le caractère de ce mode étoit sérieux et grave, mais d'une gravité tempérée, ce qui le rendoit propre pour la guerre, et pour les sujets de religion.

Platon regarde la majesté du mode *Dorien* comme très-propre à conserver les bonnes mœurs, et c'est pour cela qu'il en permet l'usage dans sa république.

Ce mode s'appeloit *Dorien*, parce que c'étoit chez les peuples de ce nom qu'il avoit été d'abord en usage; on en attribue l'invention à Thamiris de Thrace, qui ayant eu le malheur de défier les muses et d'être vaincu, fut privé par elles de la lyre et des yeux.

DORIQUE, adj. même origine que DORIEN.

(*Grammaire*) *Dialecte Dorique;* Ce dialecte fut la manière particulière de parler des Doriens. Il a été en usage parmi les Lacédémoniens et ceux d'Argos; ensuite il passa dans l'Epire, dans la Lybie, la Sicile, les îles de Rhodes et de Crète. Les auteurs qui ont écrit dans le *Dialecte Dorique*, sont Archimède, Théocrite, Pindare, Architas de Tarente, Bion, Callinus, Cypselas, Alcman et Sophron.

(*Archit.*) *Ordre Dorique;* c'est le second ordre d'architecture, qui se met entre le Toscan et Ionique.

La colonne Dorique a huit diamètres; son chapiteau et sa base sont un peu plus riches de moulures que la colonne toscane. Le *Dorique* a pour ornemens les métopes et les triglyphes *V.* METOPES, TRIGLYPHES.

Cet ordre est ainsi appelé, parce qu'il a été inventé par les Doriens, peuple grec.

DORMANT, TE, adj. du lat. *dormire*, dormir.

(*Technologie*) On appelle ainsi un panneau de menuiserie en frise, scellé dans la feuillure d'une porte.

C'est aussi la partie du châssis d'une croisée qui tient dans la feuillure de la baie et qui soutient le châssis et les volets.

Dormant se dit, en serrurerie, d'un panneau de fer, placé au dessus des ventaux d'une porte, et qui est évidé pour donner du jour.

Ces choses sont ainsi appelées par métaphore, parce qu'elles sont placées à demeure et non mobiles.

(*Marine*) *Manœuvres dormantes;* ce sont les manœuvres qui sont fixées à demeure par les deux bouts, comme les haubans, les étais, etc. Elles sont appelées ainsi par opposition aux manœuvres courantes qui agissent, et qu'on fait aller et venir dans des poulies.

DORSAL, adj. et s. du latin *dorsum*, dos.

(*Physiologie*) *Dorsal* se dit, en général, de ce qui est relatif au dos; mais on a donné particulièrement ce nom à deux muscles appelés, l'un le *grand dorsal*, et l'autre le *long dorsal*, à cause de leur situation sur le dos.

(*Botan.*) On appelle *arrête dorsale*, celle qui ne naît pas du sommet même de la valve ou paillette, mais plus ou moins au dessous.

DORSIFÈRE, adj. composé du lat. *dorsum*, dos, et de *fero*, porter: qui porte sur le dos.

(*Botan.*) On appelle ainsi les plantes qui portent sur le dos les parties de la fructification. Les feuilles des fougères sont *dorsifères*.

DOS, s. m. du latin *dossum*, qu'on a dit dans la basse latinité pour *dorsum*.

(*Anat.*) Le derrière de l'animal, qui est depuis le cou jusqu'aux fesses. Les Anatomistes appellent proprement le *dos*, la seconde division de l'épine qui contient douze vertèbres, situées entre celles du cou et celles des lombes, et où sont attachées les côtes.

Dos se dit aussi figurément du dessus du pied, de la main, du nez.

DOSE, s. f. du grec δόσις (*dosis*), dérivé de δίδωμι (*didômi*), donner.

(*Matière médicale*) Quantité d'un remède qu'il est à propos de faire prendre en une seule fois.

Il se dit aussi du poids ou de la mesure des drogues qui doivent entrer dans un médicament. Cette opération exige la plus grande prudence de la part du médecin, et une attention scrupuleuse aux forces de son malade, à la foiblesse ou à la vigueur de son tempérament

ment, à son âge, à son sexe, à ses habitudes, à la saison où il est, au climat sous lequel il vit, au sol qu'il habite.

DOSSERET, s. m. du latin *dossum*, qu'on a dit pour *dorsum*, diminutif de *dos*.

(*Archit.*) Espèce de pilastre qui sert à soutenir des voûtes.

Il se dit aussi d'un dossier pour soutenir une souche de cheminée.

DOSSIER, s. m. du lat. *dossum*. *V.* DOS.

(*Technol*) Partie d'un banc, d'une chaise qui sert à appuyer le dos. On dit aussi le dossier d'un lit, tant des planches qui soutiennent le chevet, que de la garniture d'étoffe qui les couvre.

(*Pratique*) Il se dit encore d'une feuille de papier qui couvre une liasse de pièces concernant la même affaire, et quelquefois de toute la liasse de pièces. Il est souvent ordonné à l'audience que les parties, leurs avocats ou leurs avoués se communiqueront leurs *dossiers*, ou qu'ils les remettront entre les mains du juge, ou sur le bureau.

DOT, s. f. du latin *dos*, *dotis*, fait du grec δὼς (*dôs.*)

(*Pratique*) Ce sont les biens qu'une femme apporte à son mari.

Il se dit aussi de ce que les père et mère et autres ascendans donnent à leurs enfans, soit mâles ou femelles, en faveur du mariage.

DOUAIRE, s. m. du lat. *dotarium*, dont on a fait *doarium*.

(*Pratique*) Sorte de pension alimentaire accordée à la femme sur les biens de son mari prédécédé.

Le *douaire* est aussi une espèce de légitime pour les enfans qui survivent à leurs père et mère, et renoncent à la succession de leur père.

Les Romains n'ont pas connu le *douaire*; c'est ce qui fait que dans les parties de la France appelées *pays de droit écrit*, il n'avait lieu qu'en vertu d'une stipulation expresse par le contrat de mariage.

DOUANE, s. m. de l'italien *duana* ou *doyana*, qui pourrait venir du grec δὸκα (*doka*), qui signifie recette.

(*Finances*) Lieu où l'on est obligé de porter les marchandises pour acquitter certains droits.

Ce droit fut établi, selon quelques-uns, sous le règne de Louis XI, et, selon d'autres, sous celui de Charles IX.

DOUBLAGE, s. m. du lat. *duplio* ou *duplitio*: l'action de doubler.

(*Marine*) On appelle ainsi une seconde couverture de planches de chêne, de sapin, ou de feuilles de cuivre, mises par-dessus les bordages du franc-bord, depuis la quille jusqu'au dessus de la flottaison, afin de garantir les bordages de la piqûre des vers.

Ce sont les Anglois qui ont imaginé, depuis quelques années, de doubler leurs vaisseaux avec des feuilles de cuivre. Ils en ont fait l'épreuve avec succès, d'abord sur quelques frégates, ensuite cet usage est devenu général, et est adopté aujourd'hui par toutes les nations maritimes.

En France et en Angleterre on applique sur la carène du vaisseau, avant de doubler, une ou plusieurs couches de suif, et par dessus ce suif du papier brun, ou de la toile grise ou serge légère; mais en Hollande, et particulièrement à Amsterdam, on pose les feuilles de cuivre à nu sur le franc-bord, sans l'interposition d'aucune toile ou papier, et les constructeurs prétendent que le doublage s'adapte mieux; que ne laissant ainsi point de jeu, ni d'intervalle, l'eau de mer, qui bat sans cesse contre les feuilles de cuivre, trouve moins de moyens de s'introduire entr'elles et le bois, et par conséquent le doublage tient mieux.

Doublage de gouvernail; on recouvre quelquefois le gouvernail d'un doublage de planches, pour le préserver de la piqûre des vers.

Doublages ou *renforts des voiles*; ce sont des morceaux de toile que l'on coud sur certains endroits des voiles, pour les fortifier.

(*Manuf.*) *Doublage*, se dit encore, en termes de manufactures, de l'action de joindre deux fils, pour en faire un fil composé.

DOUBLE, adj. et s. du lat. *duplum*.

(*Géom.*) Une quantité est *double* d'une autre, lorsqu'elle la contient deux fois; elle est *sous-double*, lorsqu'elle en est la moitié. Une raison est *double*, quand l'antécédent est *double* du conséquent, ou quand l'exposant du rapport est *double*; ainsi le rapport de 6 à 3 est une raison *double*.

La raison sous-double a lieu, quand le conséquent est double de l'antécédent, ou que l'exposant du rapport est $\frac{1}{2}$. Ainsi 3 est à 6, en raison *sous-double*.

(*Haute Géom.*) *Point double*, terme fort en usage dans la haute géométrie, lorsqu'une courbe a deux branches qui se coupent, le point où se coupent ces branches est appelé *point double*. On trouve des points *doubles* dans les lignes du troisième ordre, et dans les courbes d'un genre plus élevé. Il n'y en a point dans les sections coniques.

DOUBLÉ, adj. même origine que *double*.

(*Arithmétique et Algèbre*) *Raison doublée*; c'est le rapport qui est entre deux carrés; ainsi la raison doublée de *a* à *b* est le rapport de *a a* à *b b*, ou du carré de *a* au carré de *b*.

Dans une progression géométrique, le premier terme est au troisième en raison doublée du premier au second, ou comme le carré du premier est au carré du second. Ainsi dans la progression de 2, 4, 8, 16, le rapport de 2 à 8 est *doublé* de celui de 2 à 4, c'est-à-dire, que 2 est à 8, comme le carré de 2 est au carré de 4.

Souvent l'on confond la raison *doublée* avec la raison *double*. Quelques Auteurs même se servent indifféremment de ces expressions; rien n'est cependant plus différent. La raison de 8 à 4 est une raison *double*, parce que 8 est double de 4; la raison de 16 à 4 est doublée de celle de 4 à 2, c'est-à-dire, est la raison du carré de 4 au carré de 2; la raison de 4 à 8 est sous-double; celle de 2 à 4 est sous-doublée de 4 à 16, c'est-à-dire, comme la racine carrée de 4 est à celle de 16.

(*Pratique*) *Double écrit*, écrit sous signature privée, dont il y a deux originaux conformes l'un à l'autre, et tous deux signés des parties qui s'y engagent.

(*Imprimerie*) *Double canon*, corps de caractère peu usité.

Double signature. La signature est une lettre de l'alphabet qu'on met au bas de la première page de chaque feuille pour désigner et indiquer l'ordre qu'elle doit avoir dans le volume; on met aussi la même lettre accompagnée d'un chiffre arabe ou romain, au bas des feuillets de la première moitié d'une feuille (ainsi A, A ij, A iij, etc.), afin de faire connoître l'ordre que les feuillets doivent avoir entr'eux. L'alphabet donne 23 lettres, et on recommence après ces 23 lettres en les *doublant*, comme *A a*; c'est ce qu'on appelle *double signature*.

(*Musique*) *Intervalles doubles*; ce sont tous ceux qui excèdent l'étendue de l'octave. En ce sens, la sixième est double de la tierce, et la douzième double de la quinte. Quelques-uns donnent aussi le nom d'*intervalles doubles* à ceux qui sont composés de deux intervalles égaux, comme la fausse quinte qui est composée de deux tierces mineures.

Double-corde, manière de jeu sur le violon, laquelle consiste à toucher deux cordes à la fois, faisant deux parties différentes.

Double-croche, note de musique qui ne vaut que le quart d'une noire, ou la moitié d'une croche. Il faut par conséquent 16 doubles-croches pour une ronde, ou pour une mesure à quatre tems.

Double-crochet, signe d'abréviation qui marque la division des notes en doubles-croches, comme le simple crochet marque leur division en croches simples.

Double-octave, intervalle composé de deux octaves, qu'on appelle autrement *quinzième*, et que les Grecs appeloient *disdiapason*. *V.* ce mot.

La double-octave est en raison doublée de l'octave simple, et c'est le seul intervalle qui ne change pas de nom, en se composant avec lui-même.

(*Marine*) *Manœuvre double*;

c'est celle qui, passant dans une poulie, se replie parallèlement à elle-même.

(*Jardin*) *Fleurs doubles;* celles qui, par l'art et la culture ont acquis un plus grand nombre de feuilles que la nature ne leur en a données.

(*Théâtre*) *Double* est encore un mot employé, dans le langage des comédiens, pour désigner les acteurs en sous-ordre qui remplacent les premiers acteurs dans les rôles que ceux-ci ne peuvent ou ne veulent pas jouer.

DOUBLEAU, s. m. même origine que DOUBLE.

(*Archit.*) *Arc-Doubleau;* c'est une voûte qui joint un pilier à un autre.

DOUBLEMENT, s. m. même origine que DOUBLE.

(*Art milit.*) *Doublement d'un bataillon;* c'est un mouvement de soldats, qui de deux rangs n'en fait qu'un, ou qui de deux files n'en fait qu'une. Ainsi doubler les rangs, c'est mettre deux rangs l'un avec l'autre, ce qui augmente le front des hommes d'un bataillon, et en diminue la hauteur. *Doubler* les files, c'est mettre deux files l'une avec l'autre, ce qui augmente la hauteur des hommes du bataillon, et en diminue le front.

DOUBLER, v. a. même origine que DOUBLE: Mettre le *double*, mettre une fois autant.

(*Marine*) *Doubler*, est un terme d'évolutions navales. –

Doubler les vaisseaux ennemis; c'est mettre une partie de leurs forces entre deux feux et les canonner sur les deux côtés. Cette manœuvre s'exécute ordinairement par l'armée la plus nombreuse, dont l'avant-garde ou l'arrière-garde, profitant des avantages que le vent ou autres circonstances de la mer peuvent donner, vire de bord en arrondissant l'avant-garde ou l'arrière-garde de l'ennemi, qui est alors dans le cas d'être mise dans le plus grand désordre.

Doubler un cap; c'est passer au-delà, en navigant; ce qui se dit sur-tout, lorsque le vent étant contraire, on n'a pu par conséquent passer ce cap qu'avec peine, en louvoyant, en faisant route au plus près du vent.

DOUBLETS, s. m. même origine que DOUBLE.

(*Verrier*) *Doublets*; ce sont de fausses pierreries faites avec deux crystaux taillés, joints ensemble, entre lesquels on renferme une feuille ou des couleurs empâtées de mastic et de térébentine.

Ces *doublets* imitent si parfaitement les pierres précieuses, qu'on peut facilement s'y méprendre. Pour les reconnoître, il suffit d'interposer un des angles de la pierre entre l'œil et le jour; si c'est une véritable pierre précieuse, elle paroît colorée par-tout; au lieu que si c'est un *doublet*, on voit que la pierre est blanche et transparente.

Jeu de trictrac; Doublet, est un jet de dés, par lequel on amène le même point des deux dés, comme deux as, deux 4, deux 3, etc.

DOUCHE, s. m. de l'italien *doccia*, qui peut avoir été formé de *duco*, conduire.

(*Mat. méd.*) La *douche* est une espèce de bain qui consiste a laisser couler de haut par une fontaine naturelle ou factice, un certain volume d'eau thermale ou froide.

On donne des *douches* avec l'eau commune ou avec les eaux minérales qu'on a soin de varier, suivant les différens cas.

Les *douches* d'eau thermale sont très-efficaces contre la roideur et la distorsion des membres, contre les ankiloses et les paralysies; contre les tumeurs qui, par leur dureté, résistent aux remèdes ordinaires.

Les *douches* d'eau froide sont souvent administrées avec succès aux maniaques. L'impression vive et inattendue qu'elles leur causent, produit souvent une révolution heureuse, qui les ramène à leur bon sens.

DOUCINE, s. f. de *doux*, *dulcis*.

(*Archit.*) Moulure moitié convexe, moitié concave, qui termine le haut d'une corniche. On la nomme aussi *cymaise*.

DOUELLE, s. f. du lat. *dogella*, diminutif de *doga*.

(*Archit.*) Coupe de pierres propres à la construction des voûtes. Il y a la *douelle* intérieure, ou l'intrados, et la *douelle* extérieure, ou l'extrados.

DOULEUR, s. f. du lat. *dolor*, formé de *doleo*, souffrir.

(*Med.*) Sentiment triste et fâcheux qui afflige, qui blesse quelques parties du corps, et qui est ennemi de la nature.

Il y a des *douleurs* de différentes sortes : l'une est accompagnée d'un sentiment de pulsation, l'autre de pesanteur ; celle-ci de tension, celle-là d'érosion, d'incision, de ponction et de perforation. Ces dernières sont toutes comprises avec leurs différences, sous le nom d'*aiguës*.

DOUX, adj. du latin *dulcis* ; qui fait une impression agréable sur nos sens.

(*Méd.*) *Purgation douce ;* celle qui ne fatigue point le malade.

(*Métallurgie*) *Mine douce ;* celle qui est aisée à fondre, par opposition à la mine rebelle.

Métal doux ; celui qui est ductile, non-cassant ; il est opposé à aigre.

(*Gravure*) *Taille-douce ;* on appelle ainsi une gravure faite sur une planche de cuivre avec le burin ou avec l'eau forte.

(*Musique*) *Doux*, adv. est opposé à fort, et s'écrit au dessus des portées pour la musique françoise, et au dessous pour la musique italienne, dans les endroits où l'on veut faire diminuer le bruit, tempérer et radoucir l'éclat et la véhémence du son, comme dans les échos, et dans les parties d'accompagnement.

Les Italiens écrivent *dolce*, et plus communément *piano* dans le même sens ; mais leurs puristes en musique soutiennent que ces deux mots ne sont pas synonymes, et que c'est par abus que plusieurs auteurs les emploient comme tels. Ils disent que *piano* signifie simplement une modération de son, une diminution de bruit ; mais que *dolce* indique, outre cela, une manière de jouer *più soave*, plus douce, plus liée, et répondant, à peu près, au mot *louré* des François.

Le *doux* à trois nuances qu'il faut bien distinguer. Le *demi-jeu*, le *doux*, et le *très-doux*. Quelques voisines que paroissent être ces trois nuances, un orchestre entendu les rend très-sensibles et très-distinctes.

(*Peinture*) *Doux* se dit encore de l'effet d'un tableau.

L'effet d'un tableau est doux, quand des passages insensibles conduisent des clairs aux bruns ; quand toutes les couleurs sont amies ; quand on ne passe d'une couleur à une autre que par des nuances. L'effet très-doux ne peut être très-piquant. Le *doux* et le *piquant* sont deux moyens différens de plaire. Le *doux* est opposé au vice de la dureté et à la vertu de la fierté.

Le mot *doux* s'emploie aussi en parlant des affections de l'ame. On dit une expression *douce*. Les affections douces sont les plus difficiles à rendre, parce que les traits caractéristiques en sont bien moins prononcés que ceux des passions fortes. C'est l'art d'exprimer les affections *douces* qui met Raphaël et un petit nombre d'autres peintres fort au dessus de leurs rivaux ; elles ajoutent un nouvel intérêt à la beauté qui est altérée par les passions violentes.

DOUZIÈME, adj. de *douze*, fait du lat. *duodecim*.

(*Musique*) Une *douzième*, au s. f. est un intervalle composé de onze degrés conjoints, c'est-à-dire, de douze tons diatoniques, en comptant les deux extrêmes. C'est l'octave de la quinte. Toute corde sonore rend, avec le son principal, celui de la *douzième*, plutôt que celui de la quinte ; parce que cette douzième est produite par une aliquote de la corde entière qui est le tiers, au lieu que les deux tiers, qui donneroient la quinte, ne sont pas une aliquote de cette même corde.

DOXOLOGIE, s. f. du grec δόξα (*doxa*) gloire, et de λόγος (*logos*), discours.

(*Culte cathol.*) Les Grecs ont donné ce nom à l'hymne angélique ou cantique de louange que les la-

tins chantent à la messe, et qu'on nomme communément le *Gloria in excelsis*, parce qu'il commence en grec par le mot δόξα (*doxa*), gloire. Ils distinguent dans leurs livres liturgiques la grande et la petite *doxologie*. La grande est celle dont il vient d'être question ; la petite est le verset *Gloria Patri et Filio, etc.* par lequel on termine la récitation de chaque pseaume dans l'office divin.

DOYEN, s. m. du lat. *decanus*, formé du grec δέκα (*deka*), dix. On a prononcé autrefois *déan*, et on écrit encore aujourd'hui en Angleterre *dean*.

(*Hist. Rom.*) On appeloit *decanus*, chez les Romains, l'officier qui présidoit à dix soldats ; et un juge inférieur qui avoit dix villages dans sa jurisdiction.

(*Hist. ecclés.*) A l'imitation des Romains, les prélats établirent des juges pour faire des visites dans une partie de leur diocèse ; Ils les appellèrent d'abord *archiprêtres, archi-diacres*, et ensuite *doyens*.

Dans les anciens monastères, le *doyen* étoit un supérieur établi sous l'abbé, pour le soulager, et pour avoir soin de dix moines.

On a appelé, depuis, *doyens ruraux*, ceux qui avoient droit de visite sur les curés de la campagne, dans les diocèses divisés en *doyennés*.

(*Econ. polit.*) *Doyen* signifie aujourd'hui celui qui est le plus ancien en réception dans une compagnie.

DRACHME, s. f. du grec δραχμη (*drachmé.*)

(*Monnoie*) Ancienne monnoie d'argent dont se servoient les Grecs, et qui pesoit la huitième partie d'une once.

(*Métrol.*) On s'en sert présentement pour signifier un gros ou la huitième partie d'une once.

DRAGÉE, s. f. du lat. *tragea*, formé du grec τράγημα (*tragéma*, dont la racine est τραγω (*tragó*) manger.

(*Confiseur*) Amande, pistache, aveline, et autres petits fruits couverts de sucre doré.

Les dragées de bonne qualité doivent être fraîches, couvertes d'un sucre pur, sans mélange d'amidon, dures, sèches, et aussi blanches dedans que dehors.

DRAGEON, s. m. du lat. *traducio*, long sarment.

(*Botan.*) Les *drageons* des branches enracinées qui accompagnent le pied ou le tronc de l'arbre qui les a produites, et dont on peut les détacher sans leur ôter la faculté de reprendre racine, en les transplantant.

DRAGONS, s. m. du lat. *draconarii*, ou de l'allemand *tragen* ou *draghen*.

(*Art milit.*) La véritable origine des *dragons* n'est pas bien connue : il y avoit dans les armées romaines des *draconarii* qui portoient des figures de *dragons* au haut d'une longue lance, et qui passoient pour des hommes tellement courageux, que le surnom de *dragon* devint un titre d'honneur, et Constantin Paleologue, empereur grec, en fut revêtu.

Les Allemands ont eu aussi des arquebusiers qu'ils ont nommé *tragen* ou *draghen*, et il y a grande apparence que c'est là l'origine de nos *dragons*.

Quoi qu'il en soit, les premiers corps de *dragons*, qui ont servi dans les armées françoises, n'étoient point entretenus : ce n'est que sous Louis XIV qu'ils ont reçu l'existence dont ils ont joui jusqu'à ce jour.

DRAGUE, s. f. de l'anglois *drag*, formé du saxon *dragan*, traîner quelque chose avec peine.

(*Marine*) Cordage attaché par ses deux bouts aux côtés de deux chaloupes, et auxquels sont suspendus des boulets de canon, pour le faire plonger au fond de l'eau. Les chaloupes qui se présentent à flanc, marchent en avant, entraînent la *drague* qui, raclant le fond de la mer, accroche une ancre perdue, ou quelqu'autre objet que l'on cherche.

(*Pêche*) *Drague* se dit encore d'un filet joint à un rateau de fer qui a un long manche de bois, et qui sert à pêcher des coquillages.

DRAME, s. m. du grec Δρᾶμα (*drama*), action, dérivé de Δράω (*draô*), agir.

(*Art dram.*) Pièce en vers ou en prose, qui consiste, non dans un simple récit, mais dans la représentation d'une action, soit comique, soit tragique.

Dans une acception moderne et moins étendue, *drame* se dit d'une espèce particulière de pièces de théâtre, qui n'est ni tragédie, ni comédie, ni tragi-comédie.

De *drame* est dérivé le mot *dramatique*, qui se dit des ouvrages qui sont faits pour le théâtre, et qui représentent une action tragique ou comique.

Dramatique se dit aussi d'autres ouvrages qui ne sont pas faits pour le théâtre, et où l'auteur quitte le récit, pour faire parler les personnages qu'il introduit.

(*Musique*) *Dramatique* se dit encore de la musique imitative, propre aux pièces de théâtre qui se chantent, comme les opéra.

DRAP, s. m. ancien mot gaulois, dont on a fait *trappus* ou *drappus*, dans la basse latinité; les Anglois disent *drap*, et les Espagnols *trapo*.

(*Manuf.*) Ce mot employé seul désigne une étoffe de laine; mais on dit aussi *drap d'or*, *drap de soie*, *drap de coton*.

(*Manuf.*) L'usage des habits est dû à quelqu'autre cause qu'à la simple nécessité d'adoucir les injures de l'air. Il y a des climats où cette précaution seroit presque entièrement inutile; cependant, excepté quelques peuplades absolument sauvages, toutes les nations ont été et sont encore dans l'usage de se couvrir d'habits plus ou moins élégans, et qui, en couvrant le corps, ne gênent pas la liberté de ses mouvemens.

La peau des animaux paroît avoir été la matière la plus universellement employée dans les premiers tems. On s'aperçut bientôt après qu'on pouvoit faire un meilleur usage de la dépouille des animaux, et on trouva le moyen d'en séparer la laine ou le poil, et d'en former des vêtemens aussi solides et aussi chauds, mais plus souples que les cuirs et les fourrures. Les premières étoffes ont été des espèces de feutres. C'étoit quelque chose d'avoir imaginé de séparer le poil et la laine de la peau des animaux; mais on n'eût pas tiré un grand avantage de cette invention, si on n'avait pas trouvé le secret de réunir, par le moyen du fuseau, ces différens brins et d'en faire un fil continu.

La tradition de presque tous les peuples donne à des femmes la gloire d'avoir inventé l'art de filer, de tisser les étoffes et de les coudre. Avant de trouver le tissu à chaîne et à trame, il est probable qu'on aura fait bien des essais avec les matières filées, et composé différens ouvrages, comme des tresses, des réseaux, etc., jusqu'à ce qu'enfin et par degrés, on ait trouvé le tissu à chaîne et à trame.

A considérer la quantité et la diversité des machines que nous employons aujourd'hui dans la fabrication de nos étoffes, on ne se persuaderoit pas facilement que, dans les premiers siècles, les hommes aient pu se procurer rien de semblable, ou qui ait pu en approcher; il est aisé cependant de le concevoir, en réfléchissant aux métiers qui sont encore aujourd'hui en usage chez plusieurs peuples, à la simplicité et au nombre des outils dont on se sert encore présentement dans les Grandes-Indes, en Afrique, en Amérique, etc. Quoique privés de la plus grande partie des connoissances dont nous jouissons, les ouvriers de ces pays exécutent des étoffes dont on ne peut se lasser d'admirer la finesse et la beauté; et cependant, une navette et quelques morceaux de bois sont les seuls instrumens qu'ils emploient.

Les draps des anciens avoient même un avantage sur les nôtres; c'est qu'on pouvoit les laver et blanchir tous les jours; au lieu qu'une semblable opération gâteroit la plupart des nôtres: sans doute qu'ils avoient quelque secret particulier pour la préparation de leurs draps, qui n'est point parvenu jusqu'à nous. Les poils des animaux sont la matière la plus abondante et la

plus généralement employée à couvrir l'homme. Le duvet du castor, le poil des chameaux, celui des chevres d'Asie et d'Afrique, la toison de la vigogne, n'étant que la plus petite partie de cette riche provision; c'est la laine de notre brebis commune qui fait, avec les cuirs, la plus sûre de nos défenses contre les attaques des élémens.

DRAPEAU, s. m. du lat. *drapellum*, diminutif de *drapum*, et dont les Italiens ont fait *drapello*: *haillon*, vieux morceaux de linge ou d'étoffe.

(*Art militaire.*) *Drapeau*, en termes de guerre, signifie *étendard*, et se dit généralement de toutes les enseignes.

On dit figurément *se ranger sous les drapeaux d'un Prince*, pour signifier, prendre, embrasser son parti.

(*Chirurgie*) On donne le nom de *drapeau* à une excroissance composée d'un entrelacement de vaisseaux sanguins et variqueux, qui forment sur le globe de l'œil un voile qui intercepte les rayons de la lumière, et les empêche d'arriver à la rétine. Cette maladie commence ordinairement au grand angle de l'œil, et s'étend insensiblement sur la cornée.

DRAPE, adj. même origine que DRAP.

(*Botan.*) Il se dit des feuilles, des fleurs et des tiges qui sont recouvertes de poils courts et tellement serrés, qu'il en résulte un tissu plus ou moins semblable à celui du *drap*.

DRAPERIE, s. f. même origine que DRAP.

(*Peinture*) Raphaël, dit Mengs, découvrit, par les principes des anciens, que le nu est la partie principale; que les *draperies* doivent être seulement regardées comme une partie accessoire, et qu'elles sont destinées à le couvrir, et non à le cacher; qu'elles doivent être nécessaires, et non de caprice; que par conséquent le vêtement ne doit être ni trop étroit, parce qu'il gêneroit les membres, ni trop ample, parce qu'il les embarrasseroit; mais que l'artiste doit le conformer à la grandeur et à l'attitude de la figure qui doit le porter.

Il comprit que les grands plis doivent être placés sur les grandes parties du corps, et ne doivent pas être hachés par de petits plis subordonnés; que quand la nature du vêtement exige ces petits plis, il faut leur donner peu de saillie, afin qu'ils cèdent toujours à ceux qui indiquent les parties principales.

Il fit donc ses draperies amples, sans plis inutiles, avec des courbures à l'endroit des articulations. Ce fut la forme du nu qui lui indiqua celle des plis de la draperie; et, sur de grands muscles, il formoit de grandes masses. Quand une partie s'offroit en raccourci, il la couvroit du même nombre de plis qu'elle eût eu, si elle avoit été droite; mais il présentoit ces plis en raccourci comme la partie qu'ils couvroient.

Il se garda bien de donner à une draperie volante, et qui ne couvroit rien, la forme ou la grandeur de quelque partie du corps, il y établissoit des yeux grands et profonds, et donnoit aux plis des formes qui ne pouvoient faire d'équivoques avec celles d'aucun membre.

Il ne cherchoit pas à placer des plis élégans, mais des plis nécessaires à bien représenter la partie qu'ils couvroient. Les formes de ses plis sont aussi différentes que le sont entre elles celles des muscles; jamais elles ne sont ni rondes ni carrées.

Il a donné aux parties saillantes de plus grands plis qu'à celles qui fuient, et n'a jamais placé de grands plis sur une partie raccourcie, ni de petits plis sur une partie développée. C'étoit sur les inflexions qu'il plaçoit les grands yeux et les coupes profondes. Il évitoit que deux plis d'une même forme, d'une même grandeur, se trouvassent à côté l'un de l'autre.

On voit que l'air est la cause générale de ses *draperies* volantes; elles ne sont pas comme les autres *draperies* tirées et applaties par leur poids.

Il a laissé apercevoir quelquefois les bords de ses *draperies*, pour montrer que ses figures ne sont pas

habillées d'un simple sac. La forme des parties principales et le poids spécifique de l'air, sont les causes de ses plis.

On reconnoît par les plis de ses *draperies*, quelle étoit, l'instant d'auparavant, l'attitude de la figure; et si, par exemple, un bras étoit étendu ou replié avant l'action actuelle, c'est une expression qu'il a toujours cherché à rendre, parce qu'elle est dans la nature; c'est aussi dans la nature qu'il faut l'étudier; on ne la trouveroit pas dans le repos parfait du mannequin.

Quand les *draperies* ne couvrent les membres qu'à demi, et qu'elles ne couvrent, par exemple, qu'imparfaitement une jambe ou un bras, il a eu soin qu'elles coupassent obliquement le membre qu'elles laissent en partie découvert. Ses plis sont de forme triangulaire. La cause de cette forme est dans la nature : toute *draperie* tend à s'élargir et s'étendre; et comme en même tems son propre poids l'oblige à se replier sur elle-même, elle s'étend d'un autre côté, ce qui forme des triangles. Il a reconnu que les mouvemens du corps et de ses membres sont les causes de la situation actuelle de la draperie et de la formation de ses plis. Toute sa pratique n'est qu'un développement et une démonstration de cette théorie, et toute manière de draper contraire à cette observation sera vicieuse.

DRASTIQUE, adject. du grec δραστικὸς (*drastikos*), actif, formé de δραω (*draó*), agir, opérer.

(*Méd.*) On appelle ainsi, en général, les remèdes qui agissent promptement et avec force; mais ce mot est particulièrement consacré aux purgatifs violens.

DRÈGE, ou DRÊCHE, s. f. du saxon *dregzen*, qui signifie marc, lie.

(*Brasserie*) La *drèche* est le marc d'orge moulue dont les brasseurs se sont servi pour en extraire la bière.

(*Agric.*) Le marc de *drèche* est un excellent engrais; mais sa rareté le rend d'un usage extrêmement borné.

DRESSER, v. a. de l'italien *drizzare*, formé du lat. *directum*, droit : lever, tenir droit.

(*Archit.*) *Dresser une pierre*; c'est la mettre d'alignement, de niveau, l'ébaucher, l'écarrir.

(*Artillerie*) *Dresser une batterie de canons*; c'est mettre une batterie en état.

(*Pratique*) *Dresser un contrat, une obligation, la minute d'un acte*; c'est mettre les articles d'un contrat, d'un acte, etc. par écrit.

(*Techol.*) La plupart des arts et métiers emploient ce terme dans la signification d'écarrir, mettre de niveau, polir, etc.

(*Marine*) *Dresser la barre du gouvernail*; c'est la ramener vers le milieu du vaisseau.

(*Botan.*) *Dressé* se dit, en termes de botanique, de tout ce qui est perpendiculaire au plan de sa base.

Tige dressée; celle qui s'élève de la racine perpendiculairement à l'horizon.

Feuille dressée; celle dont la direction approche plus ou moins de celle de la tige ou du rameau qui la porte.

Calice dressé; c'est celui dont les divisions s'élèvent à peu près parallèlement à l'axe rationel de la fleur.

DRISSE, s. f. de l'italien *drizza*.

(*Marine*) Les *drisses* sont, en général, des cordages servant à hisser ou à élever à sa place une voile ou une vergue. Les pavillons et les flammes ont aussi leurs *drisses*.

DROGMAN, ou DROGUEMAN, s. m. directement de l'italien *dragomano*, dont les Grecs modernes ont fait δραγυμανος (*dragoumanos*), emprunté du turc *terdgrumen*, ou de l'arabe *tordgeman*, ou *tardgeman*, formés l'un et l'autre du chaldéen *targem*, qui signifie expliquer, interpréter.

(*Diplomatie*) On nomme ainsi dans le Levant les interprètes que les ambassadeurs des nations chrétiennes, résidens à la Porte, entretiennent près d'eux pour les aider dans leurs négociations avec les ministres du grand-seigneur.

(*Commerce*) Les consuls ont aussi des drogmans entretenus, tant pour leur propre usage que pour celui

des négocians de leur nation, qui trafiquent dans les échelles du Levant, ou des étrangers qui y viennent sous la bannière de cette nation.

DROGUE, s. f. de l'ital. *droga*, ou *droche*. Ménage dérive ce mot de l'anglo-saxon *druggs*; mais Johnston et Bailey avouent franchement que l'anglois *druggs* n'est qu'une corruption du françois *drogue*.

(*Commerce*) Sorte de marchandise que vendent les épiciers, et dont la plus grande partie sert à la médecine.

Sous le nom de *drogues*, on comprend principalement celles des substances des trois règnes de la nature, qui sont employées pour les usages de la médecine et des arts, et qui nous viennent, pour la plupart, des pays étrangers, surtout du Levant et des Indes orientales. *V.* ÉPICERIE.

DROGUIER, s. f. de DROGUE.

(*Hist. nat.*) On *appelle droguier*, dans les cabinets d'histoire naturelle, la réunion d'une certaine quantité d'échantillons des produits animaux ou végétaux qui sont employés dans la médecine ou dans les arts, et qui sont destinés à servir de point de comparaison aux objets de même nature qui se trouvent dans le commerce, et dont on veut faire usage.

DROIT, s. et adj. du latin barbare *drictum*, corruption de *directum*, partic. de *dirigo*, diriger, composé de la particule *di*, qui exprime séparation, et de *rego*, conduire d'un lieu à un autre.

Ce terme, dans le sens propre le plus général, et auquel tous les autres doivent se rapporter, signifie tout ce qui dirige, et tout ce qui est dirigé.

(*Mathémat. Géom.*) *Droit*, adj. se dit de ce qui ne se fléchit ou ne s'incline d'aucun côté.

Ainsi, une ligne *droite* est celle qui va d'un point à un autre par le plus court chemin, sans se fléchir. *Droit* pris dans ce sens est opposé à *courbe*. *V.* COURBE.

L'angle droit est celui qui est formé par deux lignes perpendiculaires l'une à l'autre, c'est-à-dire, qui ne s'inclinent d'aucun côté. *V.* PERPENDICULAIRE.

Le mot *droit* dans ce second sens, est opposé à oblique. *V.* OBLIQUE.

On dit d'une figure qu'elle est rectangle, lorsque ses côtés sont à *angles droits*, c'est-à-dire, perpendiculaires les uns aux autres.

Quelquefois une figure est entièrement rectangle, c'est-à-dire, a tous ses angles droits, comme le carré et le parallélogramme; quelquefois elle n'est rectangle qu'en partie seulement, comme le triangle rectangle.

Cône droit. *V.* CÔNE.

Sinus droit. *V.* SINUS.

(*Astron.*) *Sphère droite*. *V.* SPHÈRE.

Ascension droite. *V.* ASCENSION.

(*Archit.*) *Droit*, en termes d'architecture, signifie perpendiculaire, et est opposé à incliné; ainsi on dit un *arc droit*, quoique cet arc soit courbe, parce que l'on veut dire que son plan est perpendiculaire à la direction d'un berceau.

On dit aussi une *descente droite*, pour signifier que sa direction n'est pas oblique à son entrée horizontalement.

On appelle encore *pied droit*, le rang des pierres qui fait chacun des côtés d'une porte cochère.

(*Vénerie*) Le *droit* en termes de chasse, est le vrai chemin que tient la bête, et lorsqu'on a redressé le change. Quand on a connoissance du *droit*, on sonne deux mots pour appeler les piqueurs.

Droit signifie aussi la part de la bête défaite qui appartient aux veneurs ou aux chiens. Le pied *droit* du cerf est celui qu'on offre au maître de la chasse. Le *droit* des chiens est celui dont on leur fait leur curée.

(*Fauconnerie.*) *Le droit de l'oiseau*, c'est la tête, la cuisse, le cœur, le foie de la perdrix; l'aile de la corneille, etc., lorsqu'on le paît de ce qu'il a volé.

(*Physiologie*) *Droit*, *droite*, se dit des parties dont la direction est telle, et de haut en bas ou de bas en haut, lorsque le corps est debout.

Les muscles droits de l'abdomen,

le muscle droit antérieur de la jambe, les deux droits latéraux fléchisseurs de la tête, etc.

(*Botan.*) *Droit* se dit en botanique de ce qui n'a dans toute sa longueur ni courbure, ni flexion qui altère la direction uniforme de sa masse. Une tige couchée sur terre peut être *droite*, mais n'est pas *dressée*. Ces deux mots ne doivent pas être confondus.

(*Finances*) *Droit* se dit aussi de toutes sortes d'impositions établies pour soutenir les charges de l'État.

(*Pratique*) *Droit* s'entend en général de tout ce qui est conforme aux lois, aux coutumes qui servent aux peuples à régler leurs intérêts et leurs différens. La jurisprudence est la science du *droit*.

Droit se prend quelquefois pour la décision du juge. C'est en ce sens qu'on dit *ouir droit*, *ester à droit*, *faire droit*.

Droit se dit aussi de la puissance accordée par le *droit*. Un majeur est une personne jouissante de ses *droits*.

Droit est quelquefois opposé au mot *fait*. Il y a possesion de *droit* et possession de *fait*.

On distingue le *droit naturel*, le *droit des gens*, le *droit civil*, le *droit public*, le *droit privé*, le *droit canonique*, le *droit écrit*, et le *droit coutumier*.

Droit canonique ; c'est une collection de préceptes tirés de l'écriture sainte, des conciles, des décrets et constitutions des papes, des sentimens des pères de l'église, et de l'usage approuvé et reçu par la tradition.

Le *droit civil* est le droit particulier de chaque peuple.

Le *droit coutumier* est le droit fondé sur des coutumes qui, dans leur origine, n'étoient point écrites. Il est opposé au droit écrit, qui a pour base des lois écrites dès le tems de leur établissement.

Droit des gens ; ce sont des règles d'équité que la raison naturelle a dictées à tous les hommes sur certaines matières, et qui sont observées chez toutes les nations.

Droit écrit ; ce mot peut s'entendre de toutes les lois et de tous les usages qui sont rédigés par écrit ; mais on appelle plus communément *droit écrit*, le *droit romain* ; parce qu'avant la rédaction des coutumes, il était en France la seule loi écrite.

Droit maritime ; ce sont les lois, règles et usages que l'on suit pour la navigation et le commerce maritime.

Droit naturel ; c'est dans sa signification la plus étendue, celui que la nature seule enseigne à tous les animaux. L'union du mâle et de la femelle, la procréation des enfans, leur éducation, l'amour de la liberté, la conservation de son individu, le soin de sa propre défense, sont les premières lois de ce *droit naturel*.

On entend plus ordinairement par *droit naturel*, certaines règles de justice et d'équité que la seule raison a établies entre tous les hommes, ou, pour mieux dire, que Dieu a gravées dans nos cœurs. Vivre honnêtement, n'offenser personne, rendre à chacun ce qui lui est dû, sont des préceptes généraux de ce droit, préceptes d'où dérivent beaucoup d'autres règles particulières.

Droit positif, celui qui est fondé sur une loi dépendante de la volonté de celui dont elle est émanée.

Droit public, celui qui a pour objet l'utilité commune des peuples considérés comme corps politique.

Droit romain ; c'est une collection de lois civiles et criminelles faites pour le peuple romain.

Le *droit romain* a toujours été regardé par les nations policées, même par celles qui ont des lois particulières, comme un corps de principes fondés sur la raison et l'équité ; c'est pourquoi on y a recours lorsque les lois du pays gardent le silence. On remarque dans cette multitude de décisions que renferme le *droit romain*, une telle sagesse et une telle solidité, qu'elles semblent avoir été dictées par une raison plus qu'humaine. C'est cette profondeur de jugement qui a frappé d'admiration la plupart des nations, et a fait en quelque sorte la fortune de ce droit dans toute l'Europe.

Droits, au pluriel, s'entend des

facultés qu'ont les particuliers de faire quelque chose ou d'en jouir.

Droits acquis ; ce sont des *droits* appartenans à quelqu'un avant le fait ou l'acte qu'on lui oppose.

Droits féodaux ; V. FÉODAL.

Droits honorifiques ; prééminences, honneurs, prérogatives attachées à quelque qualité, office, commission, place.

Droits immobiliers ; droits réputés immeubles par fiction, en vertu de la loi, tels sont les offices, etc.

Droits incorporels ; ceux qui consistent simplement dans la faculté accordée par la loi ; ils sont opposés aux choses corporelles, ou que l'on peut manier.

Droits mobiliers ; ceux qui consistent dans quelque chose de mobilier, ou qui tendent à recouvrer une chose mobiliaire.

Droits, noms, raisons, actions ; ces termes comprennent tous les droits et toutes les prétentions d'une personne.

Droits personnels ; ceux qui sont attachés à la personne, comme la liberté, les droits de cité, la majorité, pour les distinguer des droits réels.

Droits successifs ; ceux d'un héritier dans une succession.

Droits utiles ; ceux qui produisent quelque profit ou émolument. Ils sont, par cette raison, distingués des *droits honorifiques*, qui n'ont pour objet que de procurer des distinctions et des prérogatives.

DROSSART ou *Drossaart* ; c'est en Hollande et dans la Basse-Saxe, un bailli ou un officier qui rend la justice et veille au maintien des lois dans une certaine étendue de territoire.

DROUPE, s. f. du latin *drupa*, fait du grec δρυπεπης (*drupepès*), olive, fruit à noyau.

(*Botan.*) Fruit charnu, renfermant une seule noix, comme la cerise, la pêche, l'olive, etc.

DROUSSAGE, s. m. terme de manufacture, dont l'origine n'est pas connu.

(*Manufact.*) C'est l'action d'engraisser la laine avec de l'huile et de la carder.

DUALISME, s. m. du grec δυας (*duas*), génit. δυαδος (*duados*), dont les latins ont fait *dualis*, duel.

(*Philosophie*) Opinion de ceux qui admettent deux principes, deux êtres indépendans l'un de l'autre, l'un bon, l'autre mauvais ; le premier, principe du bien, l'autre principe du mal ; c'est la même chose que DITHÉISME, fait de δις (*dis*), deux, et de θεος (*théos*), dieu : deux dieux.

DUBITATION, s. f. du latin *dubito*, douter : l'action de douter.

(*Diction*) Figure de rhétorique propre aux passions. Ceux qui s'abandonnent à leurs passions sont dans une perpétuelle incertitude : ils veulent, ils ne veulent pas ; ils prennent un dessein, puis ils le quittent. La *dubitation* est la figure qui représente les agitations, les incertitudes.

DUC, s. m. du lat. *dux*, ou du grec moderne δουκας (*ducas*), dans la même signification.

(*Hist.*) Du tems de l'empereur Probe, en 276, les généraux des divers corps de troupes étoient désignés sous le nom de *ducs*, *duces*. C'est l'origine des ducs qui furent quelque tems après gouverneurs de provinces. Les titres et les fonctions de ces derniers n'étoient que des commissions. Les empereurs les déposoient quand ils vouloient. L'invasion des Barbares ne changea rien à ces titres. Au sixième siècle, les ducs étoient chargés du gouvernement des provinces, et les comtes de celui des villes. Dès le huitième siècle, la succession héréditaire des duchés commença à se manifester ; mais ce ne fut que sous les derniers rois de la seconde race qu'elle se réalisa par usurpation. Depuis ce moment, les gouverneurs de provinces cessèrent d'être appelés *ducs*, et ce nom ne fut plus qu'un titre de dignité.

Les duchés furent héréditaires en France jusqu'en 1566, que Charles IX ordonna qu'ils seroient reversibles à la couronne, au défaut de mâles. Jusqu'au règne de ce prince, les créations de duchés ne s'étoient faites qu'en faveur des princes du sang, et ce fut lui qui commença à ériger par brevet les terres de quelques particuliers en *duchés-pairies*.

En Angleterre, la dignité de *duc* ne remonte pas au-delà du 14e. siècle. Ce fut le roi Edouard III qui créa son fils Edouard, duc de Cornouailles. Les *ducs* tiennent, parmi les pairs du royaume, le premier rang après les princes du sang.

Le nom de *duc*, en Allemagne, emporte avec soi une idée de souveraineté, comme dans les ducs de Deux-Ponts, de Wolfembutel, de Brunswick, etc.

Le titre de *duc* est aussi fort multiplié en Italie, sur-tout à Rome, et dans le royaume de Naples.

Les princes du sang de la maison d'Autriche, et ceux de Russie, portent le titre d'*archiduc*.

En Espagne, on appelle *duc-duc*, *dux iterum*, un grand de la maison de Sylva, parce qu'il réunit en sa personne plusieurs duchés, et deux maisons considérables.

DUCAT, s. m. de l'ital. *ducato*.

(*Monnoie*) L'origine des *ducats* vient d'un Longinus, gouverneur d'Italie, qui se révolta contre Justin le jeune, empereur, se fit duc de Ravenne, se nomma *Exarque*, c'est-à-dire, sans seigneur, pour marquer son indépendance. Il fit fabriquer à son empreinte et en son nom des monnoies d'or très-pur, et à 24 carats, qui furent nommées *ducats*, du nom de sa dignité. Après lui, les Vénitiens ont été des premiers qui en aient fait fabriquer.

Le *ducat* est maintenant une monnoie d'Hollande, d'Allemagne, etc. qui a différentes valeurs, suivant les endroits.

DUCTILITÉ, s. f. du lat. *duco*, conduire.

(*Minéral.*) Propriété que possèdent les principaux métaux de s'étendre sans se rompre, soit qu'on les frappe à coups de marteau, soit qu'on les tire ou qu'on les comprime fortement. On donnoit autrefois le nom de demi-métaux à ceux qui sont privés de cette faculté; mais depuis qu'on a reconnu que la plupart des métaux connus peuvent être rendus *ductiles*, on a abandonné cette dénomination comme impropre.

DUEGNE, s. f. de l'espagnol *duegna*.

(*Econ. dom.*) Gouvernante, suivante, femme de chambre; vieille femme chargée de la conduite d'une jeune personne ou d'une jeune femme.

DUEL, s. m. du latin barbare *duellum* pour *duorum bellum*.

(*Jurisprud.*) Combat singulier entre deux personnes.

Anciennement, cette sorte de combat étoit autorisée: la justice même l'ordonnoit quelquefois comme une preuve juridique. Cette coutume nous avoit été apportée par des nations du nord. Louis VII fut le premier roi en France qui commença à restreindre l'usage des *duels*. S. Louis alla plus loin: il défendit absolument les *duels* dans ses domaines, tant en matière civile que criminelle. Une malheureuse expérience a prouvé qu'il est plus difficile d'abolir les *duels* pour des querelles particulières. Un préjugé cruel, inconnu aux Grecs et aux Romains, les peuples les plus vaillans de la terre, a toujours fait regarder en France le combat singulier comme un moyen honorable de tirer vengeance d'une injure personnelle.

DUEL, s. m. (terme de grammaire) du latin *dualis*, en grec δυϊκὸς (*duïkos*), qui appartient à deux.

Nombre dont on se sert dans la langue grecque pour marquer deux personnes, deux choses, dans les noms et dans les verbes.

Dans la langue grecque, les noms ont des terminaisons fixées pour les cas où l'on ne parle que de deux choses; c'est le nombre *duel*. En françois nous n'avons point ce nombre; le plurier le comprend.

DULCIFICATION, s. f. formé du latin *dulcis* et d'*ago*: l'action de rendre doux.

(*Chimie*) Opération par laquelle on cherche à tempérer la violence des acides minéraux.

DULIE, s. f. du grec δουλεία (*doulèia*), service, servitude, formé de δουλεύω (*douléïô*), servir.

(*Culte cathol.*) C'est ainsi que l'église appelle le culte qu'elle rend aux anges et aux saints pour le distinguer de l'HYPERDULIE. (*V.* ce mot), qui est le culte qu'elle rend à la Sainte Vier-

ge, et de la LATRIE (*V.* ce mot), qui est le culte qu'elle rend à Dieu.

DUNE, s. f. du flamand *dune*, dérivé du vieux gaulois ou celtique *dun*, qui signifie lieu élevé, et dont les Anglois ont fait *downs*.

(*Géogr. marit.*) On donne ce nom aux monticules arides de sable qui bordent assez fréquemment les côtes de la mer dans les pays de marée. Il paroît que c'est l'action du flux et du reflux réitérée pendant une longue suite de siècles qui forment ces amas de sable.

DUNETTE, s. f. diminutif de *dune*. *V.* ce mot.

(*Marine*) C'est par analogie que les marins ont donné ce nom au plancher ou pont le plus élevé du vaisseau, qui occupe, au dessus du gaillard, la partie de l'arrière, depuis quelques pieds en avant du mât d'artimont jusqu'au couronnement, et sert de couverture aux chambres établies pour les officiers dans cette partie, lesquelles sont, dans les vaisseaux de ligne, la chambre du conseil, le logement du général et du capitaine, etc., et dans les frégates, la tuguë, la chambre du capitaine et celle du premier lieutenant. C'est sur la dunette qu'on poste, dans un combat, la plus grande partie de la mousqueterie du vaisseau.

DUO, s. m. mot purement latin.

(*Musique*) Ce nom se donne en général à toute musique à deux parties; mais on en restreint aujourd'hui le sens à deux parties récitantes, vocales ou instrumentales. Le *duo* est, de toutes les sortes de musique, celle qui demande le plus de goût, de choix, et la plus difficile à traiter sans sortir de l'unité de mélodie.

DUODENUM, s. m. terme latin composé de *duo* et de *denus*, deux et dix.

(*Physiol.*) Le premier des intestins grêles, ainsi appelé, parce qu'il a environ douze travers de doigt de longueur.

DUPLICATA, s. m. mot latin formé de *duplico*, doubler, faire double.

(*Pratique*) Autrefois qu'il étoit d'usage de rédiger tous les actes en latin, chaque acte avoit sa dénomination latine, et on appeloit *duplicata*, une double expédition tirée sur la minute.

(*Administrat.*) Ce terme est principalement en usage pour les secondes expéditions que les ministres font des brevets, des dépêches, et autres actes semblables.

DUPLICATION, s. f. du lat. *duplico*, faire double: l'action de doubler.

(*Arithmét. et Géom.*), c'est l'action de doubler une quantité, c'est-à-dire, la multiplication de cette quantité par le nombre 2.

La duplication du cube consiste à trouver le côté d'un cube, qui soit double en solidité d'un cube donné; c'est un problème fameux que les géomètres connoissent depuis deux mille ans.

On prétend qu'il fut d'abord proposé par l'oracle d'Apollon à Delphes, lequel étant consulté sur le moyen de faire cesser la peste qui désoloit Athènes, répondit qu'il falloit doubler l'autel d'Apollon.

Eratosthènes donne à ce problème une origine plus simple. Un poëte tragique, dit-il, avoit introduit sur la scène Minos, élevant un monument à Glaucus; les entrepreneurs donnoient à ce monument cent palmes en tout sens. Le prince ne trouva pas le monument assez digne de sa magnificence, et ordonna qu'on le fît double. Cette question fut proposée aux géomètres, qu'elle embarrassa beaucoup, jusqu'au tems d'Hippocrate de Chio, le célèbre quadrateur des LUNULES. (*V.* ce mot.) Il leur apprit que la question se réduisoit à trouver deux moyennes proportionnelles, entre le côté du cube et le double de ce côté: la première de ces moyennes proportionnelles seroit le côté du cube double.

M. Montucla a publié un ouvrage intitulé: *Histoire des recherches sur la quadrature du cercle, etc. avec une addition concernant les problèmes de la duplication du cube, et de la trisection de l'angle. Consult.* l'Histoire des mathématiques du même.

(*Musique*) *Intonation par duplication*; c'est, en termes de plain-chant, une intonation qui se fait en doublant la pénultième note du mot qui termine l'intonation; ce qui n'a lieu que lorsque cette pénultième note est immédiatement au dessous de la dernière. Alors la *duplication* sert à la marquer davantage, en manière de note sensible.

DUPLICATURE, s. f. même origine que DUPLICATION.

(*Physiol.*) Il se dit des membranes ou d'autres parties semblables qui se replient sur elles-mêmes, ou de l'endroit où elles sont doubles. Telles sont les *duplicatures* du péritoine, de l'épiploon, de la plèvre, etc.

DUPLIQUES, s. f. du lat. *duo*, deux, et de *plico*, réfléchir, renvoyer.

(*Pratique*) C'étoit anciennement des écritures fournies par le défendeur, pour répondre aux *répliques* données par le demandeur, contre les premières défenses à sa demande. Elles ont été abrogées par l'ordonnance de 1667.

On appelle maintenant *dupliques* la réponse que le défenseur ou l'avoué du défendeur fait verbalement à l'audience contre la réplique du demandeur.

DUR, adj. du lat. *durus*: ferme, solide, difficile à pénétrer, à entamer.

(*Physique*), épithète que l'on donne aux corps dont les molécules insensibles ont entr'elles une adhérence ou cohésion capable de résister, jusqu'à un certain point, à une puissance qui tendroit à les séparer.

On dispute depuis long-tems sur la cause de la *dureté* des corps, mais cette question n'a pas encore été résolue d'une manière satisfaisante.

Les Newtoniens rendent raison de la *dureté* des corps par l'attraction de cohésion, c'est-à-dire, par une attraction qu'ils disent agir en raison inverse des cubes des distances.

Les Péripatéticiens regardent la *dureté* comme une qualité secondaire, prétendant qu'elle est l'effet de la sécheresse, qui est une qualité première. Les causes éloignées, suivant ces mêmes philosophes, sont le froid ou le chaud, selon la diversité du sujet. Ainsi, disent-ils, la chaleur produit la sécheresse, et, par conséquent, la *dureté* dans la boue; et le froid fait le même effet sur la cire.

Les Epicuriens et les Corpusculaires expliquent la *dureté* des corps par la figure des parties qui les composent, et par la manière dont s'est faite leur union.

Les Cartésiens prétendent que la *dureté* des corps n'est produite que par le repos de leurs parties.

Enfin, d'autres physiciens attribuent la *dureté* des corps à la pression d'un fluide environnant, qui ne seroit pas l'air atmosphérique, mais un fluide beaucoup plus subtil, qui agit à l'extérieur des corps, et pressant leurs parties les unes contre les autres, cause leur adhésion; qui agit aussi à l'intérieur des corps, et plus ou moins fortement, selon la figure des parties qui se touchent, la grandeur des surfaces, le plus ou le moins d'exactitude des contacts; ce qui fait, selon eux, qu'il y a des corps de différens degrés de *dureté*.

(*Peinture.*) Un tableau est *dur*, lorsque les choses sont marquées par des lumières et des ombres trop fortes et trop voisines les unes des autres.

Un dessin est *dur*, quand les parties du contour ou de l'intérieur sont trop prononcées, et que la peau ne recouvre ni les muscles, ni les attaches, ni les jointures; ce qui est souvent arrivé à d'habiles artistes, pour avoir trop affecté de montrer leur science en anatomie. Le dessin peut aussi être *dur*, comme un tableau, par le défaut de passages qui conduisent doucement de la lumière aux ombres. Il peut encore être *dur* de crayon, si les hachures trop fortes ne sont pas adoucies par un grené qui leur serve de fond.

(*Sculpture*) On dit qu'un sculpteur a des manières *dures*, pour dire que ses ouvrages manquent d'une certaine tendresse que l'on remarque dans les chefs-d'œuvres.

(*Archit.*) On dit d'un morceau d'architecture, qu'il est *dur*, pour

dire qu'il est travaillé d'une manière grossière.

(*Musique*) On appelle *dur* tout ce qui blesse l'oreille par son âpreté. Il y a des voix *dures* et glapissantes, des instrumens aigres et *durs*, des compositions *dures*. La dureté du béquarre lui fit donner autrefois le nom de B *dur*. Il y a des intervalles *durs* dans la mélodie; tel est le progrès diatonique des trois tons, soit en montant, soit en descendant, et telles sont, en général, toutes les fausses relations. Il y a dans l'harmonie des accords *durs*, tels que le triton, la quinte superflue, et, en général, toutes les dissonnances majeures. La *dureté* prodiguée révolte l'oreille, et rend une musique désagréable; mais, ménagée avec art, elle sert au clair obscur, et ajoute à l'expression.

(*Grammaire*) Un style *dur* et ferré est un discours composé de mots qui s'entre-choquent d'une manière désagréable.

(*Diction*) En rhétorique, c'est un discours rempli d'expressions énergiques, mais barbares et inélégantes. Tertullien et la plupart des Africains ont un style *dur* et ferré.

(*Poésie*) Des vers *durs*, une versification *dure*, pour dire des vers peu coulans, peu faciles, et peu naturelles. En ce sens, *dur* ne regarde point les pensées, mais l'expression, les mots, la cadence.

(*Équitation*) On dit d'un cheval qu'il est *dur* à l'éperon, quand il n'a point de sensibilité.

DURÉE, s. f. du lat. *duro*, durer, subsister, se conserver. L'espace de tems qu'une chose dure.

(*Botanique*) Ce mot s'emploie en botanique pour désigner l'espace de tems pendant lequel une plante végète ou subsiste. *Plante annuelle, plante bisannuelle, plante vivace, plante ligneuse.* Voy. ANNUELLE, BISANNUELLE, VIVACE, LIGNEUSE.

DUREMERE, s. f. du lat. *dura mater*.

(*Physiol.*) Membrane épaisse qui enveloppe immédiatement la substance du cerveau, qui l'accompagne dans tous ses enfoncemens, s'étend sur toutes les inégalités osseuses, et paroît dès qu'on a enlevé l'os du crâne. On la nomme ainsi à cause de son épaisseur et de sa dureté, et parce qu'on la regarde comme une des principales membranes du corps.

DURILLONS, s. m. diminutif de *durs*: petits corps durs.

(*Médecine*) Duretés calleuses qui se forment aux pieds et aux mains par un exercice fréquent et violent. Les durillons viennent d'un endurcissement de la peau trop comprimée. Les fibres qui la composent se rapprochent tellement les unes des autres, qu'il ne reste plus de passage pour les liqueurs. La lymphe s'y arrête peu à peu, s'y dessèche et augmente l'épaisseur. Les durillons sont de la nature des cors.

DUVET, s. m. du lat. *tufetum*, fait de *tufa*, qui est une herbe qui croît dans les marais, qui est velue, et dont les anciens se servoient pour garnir leurs lits.

(*Hist. nat.*) La plume des oiseaux la plus douce, la plus molle et la plus délicate, qui vient à leur cou et à leur estomac.

(*Botan.*) Espèce de coton qui vient sur certains fruits comme les pêches et les coings. Le *duvet* des plantes nées dans les lieux secs paroît destiné à leur communiquer l'humidité de l'air dont il s'imbibe.

DYNAMETRE, s. m. du grec δυναμαι (*dunamai*), pouvoir, valoir, et de μετρον (*metron*) mesure: mesure de la puissance.

(*Astron.*) C'est le nom qu'on a donné à un instrument destiné à mesurer l'amplification du télescope.

DYNAMIQUE, s. f. du grec δύναμις (*dunamis*), force, puissance, formé de δύναμαι (*dunamai*), pouvoir, avoir l'autorité, la puissance.

(*Mathém. transcend.*) Ce mot signifie proprement la science des puissances ou causes motrices, c'est-à-dire, des forces qui mettent les corps en mouvement.

M. Leibnitz est le premier qui se soit servi de ce terme pour désigner la partie la plus transcendante de la mécanique, qui traite du mouvement des corps, en tant qu'il est causé par des forces motrices actuellement et continuellement existan-

tes. Le principe général de la *Dynamique*, prise dans ce sens, est que le produit de la force accélératrice ou rétardatrice par le tems est égal à l'élément de la vitesse. La raison qu'on en donne est que la vitesse croît ou décroît à chaque instant, en vertu de la somme des petits coups réitérés que la force motrice donne au corps pendant cet instant.

Le mot *Dynamique* est fort en usage depuis quelques années parmi les Géomètres, pour signifier en particulier la science du mouvement des corps qui agissent les uns sur les autres, de quelque manière que ce puisse être, soit en se poussant, soit en se tirant par le moyen de quelque corps interposé entr'eux, et auquel ils sont attachés, comme un fil, un levier inflexible, un plan, etc.

Suivant cette définition, les problèmes où l'on détermine les lois de la percussion des corps, sont des problèmes de *dynamique*. *V.* PERCUSSION, OSCILLATION.

M. d'Alembert a fait un excellent traité de *dynamique*, dans lequel il donne un principe général pour résoudre toutes les questions de *dynamique*, par une même méthode fort simple et fort directe, laquelle ne consiste que dans la combinaison des principes de l'équilibre, et du mouvement composé.

DYNAMOMÈTRE, s. m. du grec δυναμις (*dunamis*), puissance, force, et de μετρον, mesure.

(*Mécan.*) Machine qui sert à faire connoître et à comparer la force relative des hommes et des bêtes de trait. On peut aussi, à l'aide de cette invention, juger la résistance des machines et estimer les puissances motrices qu'on veut appliquer.

C'est un ressort dont les degrés de tension sont exprimés et indiqués par un cadran, au moyen d'une aiguille.

DYNASTE, s. m. du grec δυνάστης (*dunastés*) formé de δύναμαι, avoir l'autorité.

(*Hist.*) Petit souverain, c'est-à-dire, prince dont les états étoient peu considérables, ou qui ne régnoit qu'à titre précaire, ou sous le bon plaisir des grandes puissances, telles que les Romains.

DYNASTIE, s. f. du grec δυναστεια (*dunasteia*) puissance, autorité, empire, dérivé de δύναμαι (*dunamai*), avoir l'autorité, la puissance.

(*Hist.*) Suite de rois d'une même race, qui ont régné dans un pays: on fait souvent mention des *dynasties* des Perses, des Assyriens, des Mèdes. Manethon a laissé une chronologie historique d'Égypte, divisée en trente dynasties.

On l'emploie encore pour désigner une succession de souverains d'une même famille. *La révolution* d'Angleterre de 1688, a amené un changement de *dynastie*.

DYSANAGOGUE, adj. du grec δυσαναγωγος (*dusanagogus*), formé de δύς (*dus*) difficilement, et de ἀναγω (*anagó*), porter en haut: qui est difficile à expectorer.

(*Méd.*) On appelle ainsi la matière épaisse et visqueuse logée dans les bronches.

DYSCINÉSIE, s. f. du grec δυσκινησια (*duskinésia*), formé de δύς (*dus*), difficilement, avec peine, et de κινεῖν (*kinéin*), mouvoir.

(*Méd.*) Difficulté de mouvoir.

DYSCOLE, adj. et quelquefois s. du grec δυσκολος (*duscolos*), formé de δύς difficilement et de κόλον, nourriture: difficile à contenter dans sa nourriture.

(*Discipline ecclés.*) Ce mot, dans son acception primitive, signifie un homme qui rejette avec dédain les alimens qu'on lui présente. Il a été employé ensuite pour désigner un homme fâcheux, difficile à vivre. Il ne s'entend maintenant que de celui qui s'écarte d'une opinion reçue, et particulièrement en matière de doctrine.

DYSCRASIE, s. f. du grec δυσκρᾶσις (*duskrasis*), composé de δύς (*dus*) mauvais, difficile, et de κρᾶσις (*krasis*), tempérament, constitution: mauvais tempérament.

(*Méd.*) Mauvaise constitution, intempérie, mélange des fluides dans

dans le corps, incompatible avec la santé. *V.* INTEMPÉRIE.

DYSÉCÉE, s. f. du grec δύς (*dus*), difficilement, et de ἦχος (*échos*) son; comme qui diroit son difficile à entendre.

(*Méd.*) Dureté de l'ouïe.

DYSENTERIE ou DYSSENTERIE, s. f. du grec δυσεντερία (*dusentéria*), composé de δύς (*dus*), difficilement, avec peine, et de ἔντερον (*entéron*), entrailles, intestin; comme qui diroit difficulté des intestins.

(*Méd.*) Flux de ventre fréquent et sanguinolent, causé par une exulcération des intestins, accompagné de douleurs et de tranchées dans les intestins grêles ou gros, ou dans les uns et les autres.

DYSÉPULOTIQUE, adj. formé du grec δύς (*dus*), difficilement, avec peine, et de ἕλη (*oulé*), cicatrice.

(*Chirurgie*) Il se dit des blessures qui se cicatrisent difficilement.

DYSESTHÉSIE, s. f. formé du grec δύς (*dus*), difficilement, et de αἴσθησις (*aisthésis*) sentiment, dérivé du verbe αισθάνομαι (*aisthanomai*), sentir.

(*Méd.*) Affoiblissement ou privation du sentiment.

DYSMÉNORRHÉE, s. f. du grec δύς (*dus*), difficilement, avec peine, de μὴν (*mén*), mois, et de ῥέω (*rhéo*), couler.

(*Méd.*) Écoulement difficile des règles chez les femmes.

DYSODIE, s. f. du grec δυσωδία (*dusódia*), fait de δύς, mauvais, difficile, et d'ὄζω (*ozó*), sentir.

(*Méd.*) Puanteur, exhalaison de matières fétides du corps.

DYSOREXIE, s. f. du grec δύς (*dus*), difficilement, et d'ὄρεξις (*orexis*), appétit.

(*Méd.*) Diminution de l'appétit, de goût.

DYSPEPSIE, s. f. du grec δύς (*dus*), difficilement, et de πεπτω (*pepto*) cuire, digérer.

(*Méd.*) Digestion pénible, ou [illegible].

DYSPERMATISME, s. m. du grec δύς, difficilement, et de σπέρμα (*sperma*), semence.

(*Méd.*) Emission lente, difficile ou nulle de la liqueur séminale.

DYSPHAGIE, s. f. du grec δύς (*dus*), difficilement, et de φάγω (*phagó*), manger.

(*Méd.*) Difficulté de manger.

DYSPHONIE, s. f. du grec δύς (*dus*), difficilement, et de φωνὴ (*phóné*), voix.

(*Méd.*) Difficulté de parler.

DYSPNÉE, s. f. du grec δύς (*dus*), difficilement, et de πνέω (*pnéo*), respirer.

(*Méd.*) Difficulté de respirer: c'est le premier degré de l'asthme.

DYSTHYMIE, s. f. du grec δύς (*dus*), qui fait entendre ici le malaise, et de θυμὸς, (*thumos*), esprit.

(*Méd.*) Anxiété, mal-aise ou abattement d'esprit.

DYSTOCÉE, s. f. du grec δύς (*dus*), difficilement, et de τόκος (*tokos*), accouchement, dérivé de τίκτω (*tiktó*), accoucher.

(*Méd.*) Accouchement difficile et laborieux.

DYSURIE, s. f. du grec δύς (*dus*), difficilement, avec peine, et de οὖρον (*ouron*), urine, dérivé d'οὐρέω (*ouréo*), uriner.

(*Méd.*) Maladie dans laquelle on rend les urines avec douleur et avec une sensation de chaleur. On l'appelle aussi *ardeur d'urine*, parce qu'il semble que l'urine, en passant, brûle le col de la vessie et l'urètre. On distingue la *dysurie* de la STRANGURIE (*V.* ce mot), en ce que, dans cette dernière, l'urine ne vient, pour ainsi dire, que goutte à goutte, quoiqu'avec douleur; et de l'ISCHURIE (*V.* ce mot), en ce qu'il y a presque suppression totale d'urine; au lieu que dans la *dysurie*, elle coule sans interruption, lorsqu'on a commencé à la rendre. Les grandes douleurs se font principalement sentir au commencement et à la fin de l'excrétion.

FIN DU TOME PREMIER.
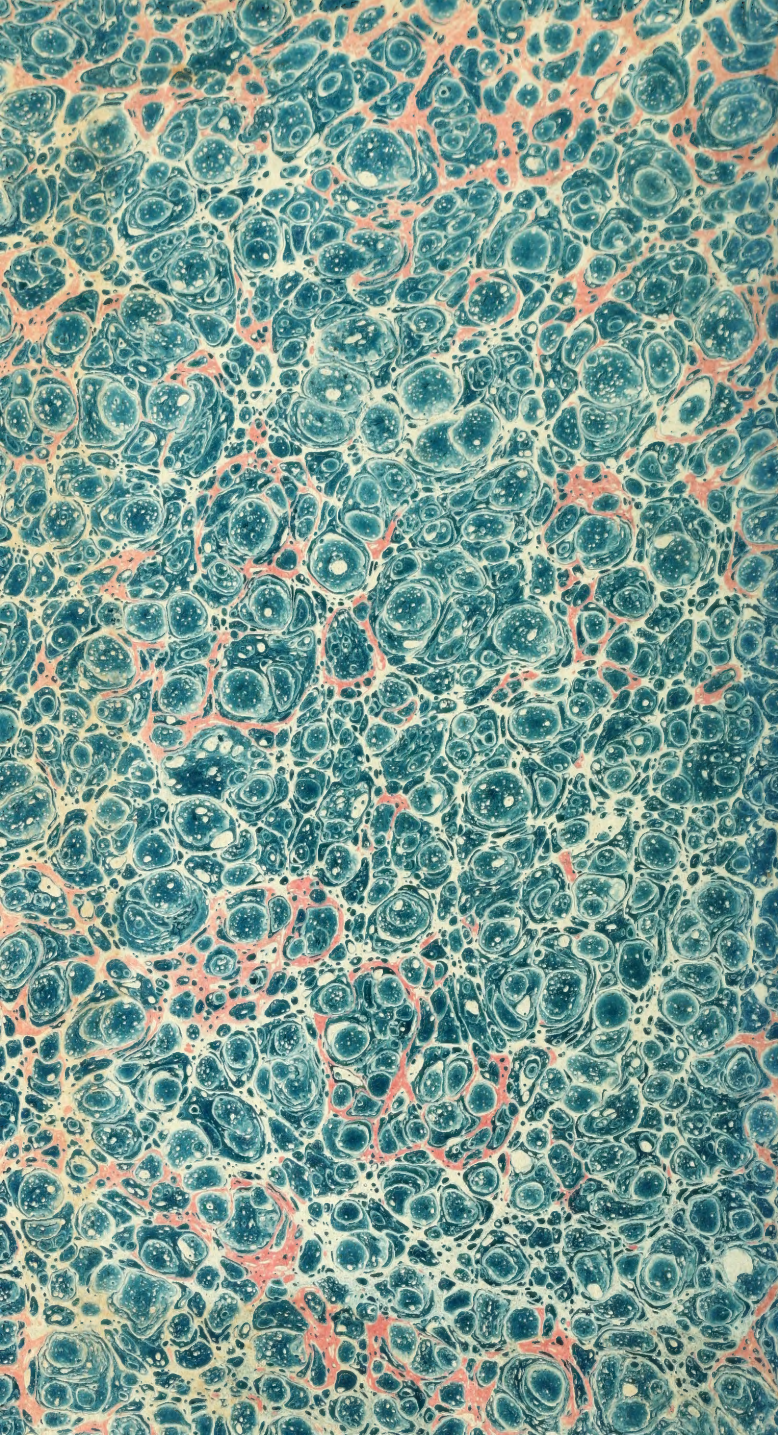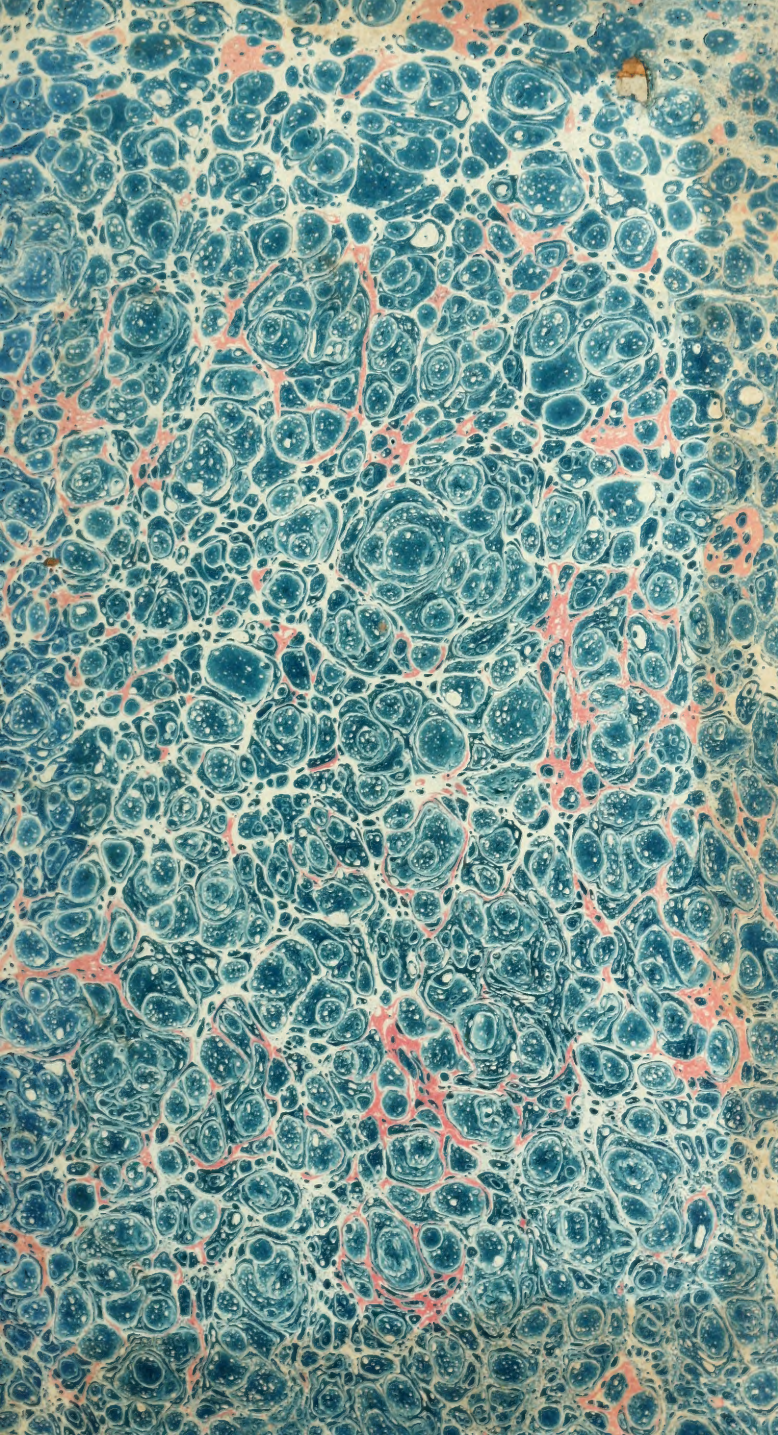
£ 33 6 —